

**CORRESPONDANCE GÉNÉRALE  
DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS**

**Tome sixième  
1848-1852**

**2001**



**JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS**

# **CORRESPONDANCE**

## **GÉNÉRALE**

Tome sixième  
**1848-1852**

Textes réunis et annotés  
par F. Philippe FRIOT

**PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES**



## INTRODUCTION

Ce sixième volume de la *Correspondance générale* de Jean-Marie Robert de la Mennais s'étend sur la période 1848-1852, qui correspond en France au régime de la Seconde République : celle-ci est proclamée le 24 février 1848 et prend fin le 22 novembre 1852, lorsque le peuple français appelé à se prononcer par plébiscite, opte pour le rétablissement de l'Empire en faveur du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte.

L'avènement de la Seconde République ne contrarie en rien le développement de l'œuvre éducative et missionnaire de Jean-Marie Robert de la Mennais. Mais son activité personnelle se trouve entravée par les suites de son accident de santé survenu en décembre 1847. Cela se manifeste particulièrement en ce qui concerne la correspondance : l'abbé de la Mennais doit pendant quelque temps emprunter la main d'un secrétaire, et il conservera toujours des difficultés à prendre lui-même la plume ; ses lettres personnelles s'en trouvent réduites en nombre et en longueur.

Il doit aussi, surtout la première année, renoncer presque entièrement à ses voyages, notamment à se rendre à Paris, où il négociait jusqu'alors dans les ministères les questions relatives à ses écoles. Cette situation n'est pas étrangère au rappel en France du f. Ambroise Le Haiget, son lieutenant aux Antilles. Celui-ci fera à sa place, en juillet 1852, le voyage dans la capitale.

L'abbé de la Mennais garde cependant, durant toute cette période, la responsabilité dernière des affaires. Mais il rend public, au moins partiellement, son acte de dernière volonté et prend ses dispositions pour assurer la pérennité de son œuvre.

Sur les 809 lettres que comporte ce volume de la *Correspondance générale*, 400 (soit 49,4 %) sont adressées aux Frères ou aux Sœurs de ses Congrégations ; 128 (15,8 %) aux responsables des diverses administrations avec lesquelles il est en rapport pour le fonctionnement de ses établissements, depuis les maires et conseillers municipaux jusqu'aux Ministres de l'Instruction publique et de la Marine ; 92 (11,3 %) aux évêques, vicaires généraux et responsables des paroisses où frères et sœurs tiennent des écoles. Le reste : 189 (23,5 %) se répartit, presque également, entre la correspondance personnelle, avec les parents et amis proches ; les relations avec les fondateurs ou animateurs d'œuvres similaires : Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch et ses collaborateurs ; le P. Duguey, initiateur de l'œuvre de Tinchebray en Normandie ; Mgr Wiseman organisateur d'un groupe de frères en Angleterre ; enfin les échanges assidus avec des ecclésiastiques comme l'abbé Ruault, son collaborateur à la maison-mère de Ploërmel, l'abbé Mathurin Houët, etc. Plusieurs d'entre eux sont d'anciens membres de la Congrégation de Saint-Pierre, et témoignent ainsi de la fidélité à leur ancien supérieur général.

Même confiné dans sa maison de Ploërmel, l'abbé de la Mennais demeure pour beaucoup une référence ; le comte de Falloux, rapporteur de la loi sur l'enseignement du 15 mars 1850, a sollicité sa présence à la commission préparatoire ; Mgr Parisis, évêque de Langres, et Montalembert, restent en relation avec lui ; MM. Michel et Cochin lui soumettent une série de questions relativement aux problèmes scolaires. En outre, M. de la Mennais a été invité à donner son avis au Ministère, à propos de la réorganisation du clergé colonial, et il appelle ses frères à prendre toute leur part dans l'action missionnaire aux colonies françaises.

On trouvera dans ce tome VI, comme dans les précédents,  
les *lettres*, numérotées dans l'ordre chronologique,  
les *documents* recouvrant trois sortes de textes :

- autographes de Jean-Marie de la Mennais, rédigés au nom d'une autre personne,
- textes autographes divers, tels que reçus, baux, notes annexes, etc. Ils sont également classés dans l'ordre chronologique,
- lettres ou documents directement liés à la correspondance elle-même.

En Appendice figurent un certain nombre de lettres émanant de divers correspondants, qui apportent leur éclairage sur les écrits de Jean-Marie de la Mennais.

On a respecté l'orthographe, avec les variantes d'époque, ainsi que la graphie *oi* pour *ai*, utilisée très généralement par J.- M. de la Mennais.

F. Philippe Friot

**Principales abréviations utilisées dans cette édition de la correspondance générale  
de Jean-Marie Robert de la Mennais.**

Aut., Part. aut.	Autographe ou partiellement autographe.
Inéd., Part. inéd.	Document inédit ou partiellement inédit.
AFIC	Archives des Frères de l'Instruction chrétienne, Rome.
FDLP	Filles de la Providence, Saint-Brieuc.
Blaize	<i>Oeuvres inédites de F. Lamennais</i> , publiées par Blaize, <i>Correspondance</i> , Paris, Dentu, 1866, 2 vol.
Forgues	<i>Correspondance. Oeuvres posthumes</i> , publiées selon le voeu de l'auteur par Forgues, Paris, Paulin Le Chevalier, 1858, 2 vol.
Herpin	<i>L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence. Ses grandes idées et ses grandes oeuvres</i> . Ploërmel, 1898.
La Gournerie	<i>Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais adressées à Mgr Bruté de Rémur, ancien évêque de Vincennes (E.-U.)</i> , recueillies par H. Henri de Courcy (de la Roche Héron) et précédées d'une introduction par E. de la Gournerie, Nantes, 1862.
Laveille	<i>Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)</i> , par Auguste Laveille, Paris, 1903, 2 vol.
Le Guillou	<i>Correspondance générale de Félicité de Lamennais</i> , par Louis Le Guillou, Armand Colin, 9 vol., 1971-1981.
Ropartz	<i>La vie et les oeuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)</i> , par Sigismond Ropartz, Paris, 1874.
Rayez	<i>Lettres de direction de Jean-Marie Robert de la Mennais</i> , in <i>Revue d'Ascétique et de Mystique</i> , par André Rayez, 33, 1957.
Roussel	<i>Lamennais d'après des documents inédits</i> , par Alfred Roussel, Rennes, Caillière, 1892, 2 vol.
F. Symphorien	<i>A travers la Correspondance de l'abbé J. - M. de la Mennais</i> , par le F. Symphorien-Auguste, tomes 1 à 3 : Lafolye frères et J. de Lamarzelle, Vannes ; tomes 4 à 7: Imprimerie du Sacré-Coeur, Laprairie (Canada).

Plouézel le 19 Janvier 1848

Cher ami

Il vous aura donné moi-même de mes nouvelles aujourd'hui. Je  
suis pour grâce à Dieu, beaucoup mieux, ma convalescence  
marche vite : il ne me reste cependant encore de la fièvre  
dans le bras droit, un léger embarras dans la langue ; mais  
tous annonce que la guérison complète viendra au point, et  
ce sera sans beaucoup tarder. Je me marierai probablement  
bien - le lendemain de mon accident à Guingamp, j'écrivais  
une lettre pour mon père, et je la signai : ~~à ma~~ <sup>à</sup> ~~ma~~ <sup>ma</sup> ~~réponse~~  
de la manière la plus aimable. Je lui ai écrit de  
nouveau pour l'en remercier : ainsi est tombé le triste  
voile de séparation entière. Vous vous en rejoindrez avec  
moi.

M. de la Buhariz a écrit une lettre fort honnête  
pour m'offrir avant l'adjudication, un banc bien placé, dans  
l'église de Plouézel. Je n'ai pu lui répondre à temps - je n'ai manqué  
pas à l'occasion, de lui expliquer mon pénible et douloureux  
malheur.

Mille amitiés à M. Levesque - ne m'oubliez pas après de  
notre bonne marche - Je vous embrasse ex toto corde  
Jean

Lettre de Jean-Marie de la Mennais, à M. Marion, peu de temps après l'attaque  
cérébrale dont il fut victime le 16 décembre 1847 à Guingamp.

## 1848

## Chronologie :

*L'abbé J.-M. de la Mennais est contraint, à la suite de son accident de santé de décembre 1847 et de ses conséquences, de garder la résidence durant presque toute l'année 1848. – Il peut seulement se rendre à Rennes le 10 juillet, séjourner à la Chesnaie du 11 au 13 juillet. Il rentre à Ploërmel par Dinan et Saint-Méen.*

- 22 février - Barricades à Paris.
- 4 février - Abdication du roi Louis-Philippe. Proclamation de la 2<sup>e</sup> République.
- 27 février - 1<sup>er</sup> numéro du Peuple Constituant de Lamennais.
- Fin février - Publication à Londres, par Marx et Engels, du Manifeste du Parti communiste.
- 2 mars - Création de la commission chargée de préparer l'acte d'émancipation des noirs de toutes les colonies françaises.
- 13 mars - Emeutes à Vienne. Metternich s'enfuit.
- 23 avril - Elections à l'Assemblée constituante. Lamennais est élu à Paris.
- 27 avril - Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.
- 4 mai - La Constituante proclame la République.
- 23-26 juin - Insurrection à Paris – Mort de Mgr Affre sur les barricades.  
- Félicité rompt avec son neveu Ange Blaize qui avait combattu dans les forces de l'ordre contre l'insurrection ouvrière.
- 5 juillet - Carnot prend le ministère de l'Instruction publique.
- 2 décembre - Abdication de Ferdinand 1<sup>er</sup> d'Autriche : son neveu François-Joseph (18 ans) lui succède.
- 10 décembre - Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République.

## LETTRE 4196. À Mgr ANGEBAULT.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Janvier 1848

*(Lettre écrite par l'abbé Gracia<sup>1</sup> et apostillée par J. M. de la Mennais)*

Monseigneur<sup>2</sup>,

Notre bien aimé Père a reçu avec reconnaissance la lettre que Votre Grandeur a daigné lui adresser. Il me charge de vous transmettre les renseignements sur sa santé que vous désirez pour votre propre consolation.

Les journaux auroient peut-être pu excéder dans l'appréciation de son accident, qui n'a été heureusement ni une attaque complète d'apoplexie, ni une paralysie véritable. Il n'a jamais perdu connoissance, ni au moment de l'accident, ni depuis ; il lui est resté seulement une certaine torpeur dans le côté droit, cependant il parle, il marche, il se sert de sa main droite pour manger, pour lire ; il peut même dire son bréviaire depuis quelques jours. Ce matin même, pour commencer heureusement 1848, il s'est rendu lui-même de sa chambre à

<sup>1</sup> L'abbé Gracia, originaire de Cesson au diocèse de Rennes, ancien membre de la congrégation de Saint-Pierre, avait été missionnaire durant huit années aux îles Marquises et à Valparaiso. Depuis 1847, il remplissait les fonctions de troisième aumônier à Ploërmel.

<sup>2</sup> Guillaume Laurent Louis Angebault (1790-1869). Ordonné prêtre à Nantes en 1815, il est nommé en 1817 secrétaire à l'évêché : il ajoute à ses activités de multiples œuvres sous les épiscopats de Mgr d'Andigné (1819-1822) puis de Mgr de Guérines. En 1833 son évêque le nomme supérieur de la congrégation des Sœurs de l'Instruction chrétienne, fondée par l'abbé Gabriel Deshayes, et dont la maison-mère est établie à Saint-Gildas-des-Bois : il apporte tous ses soins au développement de cet institut. Cet engagement lui donne l'occasion de contacts nombreux et amicaux avec l'abbé J.-M. de la Mennais. L'abbé Angebault est appelé au siège d'Angers en 1842.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

notre petite chapelle de Congrégation des enfants, où j'ai célébré devant lui la ste Messe, à laquelle il a communié, comme il le fait du reste tous les jours.

Il a mieux dormi cette nuit que jamais, et c'est justement le sommeil qui lui fait le plus grand défaut encore, pour son rétablissement. Si nous pouvons espérer que celui-ci soit jamais bien complet, nous le devons surtout aux prières de Votre Grandeur et à celles de tant d'amis qui ne l'ont pas abandonné en ce cas suprême. Mais toujours faudra-t-il des précautions contre quelque rechute, qui nous serait plus funeste... Nous osons donc encore le recommander de nouveau et par continuation au souvenir de Votre Grandeur si dévoué et si fidèle.

Pour moi, Monseigneur, j'oserai vous demander votre bénédiction pour toute notre Maison si affligée de l'accident d'un Père

Votre tout dévoué et obéissant serv(iteu)r

J. Gracia Aumônier

(*D'une écriture tremblée*) : A la vie et à la mort, totus tuus

J. M. de la Mennais

Apostille aut. Arch. dioc. Angers. M 6.

### LETTRE 4197. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 5 Janvier 1848

Monsieur le Ministre,

Les trois frères que j'ai mis à votre disposition, pour Mana, seront prêts à partir pour leur destination dans le mois prochain. Je désire que ce soit dans la dernière quinzaine seulement, parce que l'un d'eux est employé actuellement dans une école nombreuse. J'ai donc besoin de quelque temps pour opérer les mutations que son départ rendra nécessaires.

Une lettre du f. Louis Joseph<sup>1</sup>, Directeur de l'établissement de Cayenne, en date du 16 8bre, m'apprend que le Commissaire commandant le quartier de Mana a fait pour cette école un règlement d'après lequel l'école ne serait pas seulement sous la surveillance de l'Administration, mais sous sa direction même. Ainsi, on prescrirait aux frères le temps que devrait durer l'enseignement de chaque matière, ce qu'ils devront enseigner, et la manière de l'enseigner, etc.

Les frères, après avoir fait deux classes dans le jour, en feraient encore chacun une le soir aux adultes : cette dernière classe commencerait à 7 heures et finirait à 10 heures moins un quart. Ce n'est pas tout, ils auraient chez eux une salle d'asile pour les garçons orphelins, et le jour ils les conduiraient aux travaux agricoles. Enfin les frères n'auraient congé le jeudi, les fêtes et les dimanches, que l'après-midi, ou plutôt, ils n'en auraient pas du tout.

Je n'ai pas besoin de discuter un à un les articles d'un semblable règlement. Evidemment, l'exécution en serait impossible. Mais je prie Votre Excellence de prendre les mesures qu'elle croira convenables pour que les frères soient libres à Mana comme ils le sont dans toutes les autres colonies, d'organiser et de diriger leur Ecole suivant nos règles et nos méthodes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.001.

---

<sup>1</sup> F. Louis-Joseph (Guillaume Bodo), né à Noyal-Muzillac (Morbihan) en 1790. Précédemment connu sous le nom de f. Ambroise-Marie.

DOCUMENT 526. **BILLET DE PROFESSION.**

Ploërmel le 6 Janvier 1848.

J'accorde à notre très chère sœur St. Jean de la Croix la permission de faire les vœux.

Ploërmel le 6 Janvier 1848.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. FDLP.

LETTRE 4198. **À FÉLICITÉ.**

Ploërmel le 8 Janvier 1848

Cher Féli,

Je te remercie de ta bonne petite lettre. Elle a été pour moi le meilleur des remèdes. Je me rétablis peu à peu.

Mille hommages de vive reconnaissance à Monsieur Vitrolles<sup>1</sup>

Je t'embrasse cordialement.

Ton frère,

Jean

Laveille. II. 486.

DOCUMENT 527. **APPROBATION DE L'ÉVÊQUE DE RENNES.**

Vannes le 9 Janv(ie)r 1848

*(Cette approbation est écrite à la suite de la copie autographe faite par l'abbé Jean-Marie Robert de la Mennais de son Acte de dernière volonté du 2 février 1843. Voir Document 496 à cette date).*

Intimement convaincu que les dispositions ci-dessus consignées sont toutes dans l'intérêt de la stabilité et de la prospérité de la belle et précieuse institution des frères de l'instruction chrétienne, fondée par le respectable abbé Jean Marie de la Mennais, nous les approuvons toutes de grand cœur.

Vannes le 9 Janv(ie)r 1848

*(place du sceau)*

+ Ch. Ev. de Rennes

Original. AFIC. 130.1.2.002.

LETTRE 4199. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

Ploërmel le 18 Janv(ie)r 1848

Mon très cher frère

Je suis surpris de n'avoir reçu aucune nouvelle de vous depuis vous avoir vu à St. Brieuc et que vous ne m'avez pas annoncé l'arrivée du f. Mathurin-Marie<sup>2</sup>. Le f. Victor<sup>3</sup> désire

---

<sup>1</sup> Eugène-François-Auguste d'Arnaud, baron de Vitrolles (1774-1854), qui joua un rôle politique surtout sous la Restauration, était resté ami des deux frères La Mennais.

<sup>2</sup> F. Mathurin-Marie (Mathurin Kerdavid), né à Landaul (Morbihan) en 1822, entré à Ploërmel en 1843.

<sup>3</sup> F. Victor (Robert Gautier), né à St M'Hervon (Ille-et-Vilaine) en 1798.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

que le frère Héraclide<sup>1</sup> aille à Guingamp pour y faire une petite classe. Je suis de cet avis, et je pense que le changement d'air sera fort bon pour le f. Héraclide, il aura d'ailleurs moins d'ouvrage à Guingamp qu'à Quintin. Faites-le donc partir de suite pour sa nouvelle destination.

Quant au f. Barnabé<sup>2</sup> dont vous m'avez aussi demandé le changement, envoyez-le à St. Divy près Landerneau. L'excellent f. Chrysostome<sup>3</sup> en aura bien soin et me le demande avec de vives instances. Ma santé continue à aller de mieux en mieux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Certifié conforme. AFIC. 89.02.001.

### LETTRE 4200. À M. MARION.

Ploërmel le 19 Janvier 1848

Cher ami

Je veux vous donner moi même de mes nouvelles aujourd'hui : elles sont grâce à Dieu, beaucoup meilleures : ma convalescence marche vite : il (ne) me reste cependant encore de la faiblesse dans le bras droit, et un léger embarras dans la langue : mais tout annonce que la guérison complète viendra avec le tems, et même sans beaucoup tarder. Je me ménage prodigieusement bien.- Le lendemain de mon accident à Guingamp, je dictai une lettre pour mon frère, et je la signai : Il m'a répondu de la manière la plus aimable. Je lui ai écrit de nouveau pour l'en remercier : ainsi est tombé le triste mur de séparation entière. Vous vous en réjouirez avec moi.

M. de la Buharais m'a écrit une lettre fort honnête pour m'offrir avant l'adjudication, un banc bien placé dans l'église de Plesder : je n'ai pu lui répondre à tems. Ne manquez pas à l'occasion, de lui expliquer mon silence et de lui témoigner ma reconnaissance.

Vieille amitié à Mr. Louvel – Ne m'oubliez pas auprès de notre bonne Marie.-

Je vous embrasse ex toto corde

Jean

Autographe. AFIC. 20.01.040.

### LETTRE 4201. AU F. CHARLES LABOUSSE.

(En-tête) : Institut des Frères de l'Instruction chrétienne.

Ploërmel le 19 Janvier 1848

Mon très cher frère,

Nous préparons l'excellent f. Donat<sup>4</sup> pour remplacer à Dinan l'extravagant Erasme<sup>5</sup>. Celui-ci reste en effet chez lui à Daoulas près Lesneven, il demande la dispense de son vœu, mais puisqu'il lui a plu d'apostasier il restera apostat : une dispense dans un cas semblable est une dérision impie. Si je ne fais pas partir de suite pour Dinan le frère Donat, c'est qu'il me rend des services personnels, il est plein d'intelligence et j'ai encore besoin d'avoir près de moi un homme aussi actif qu'il l'est. J'aime mieux vous le faire attendre quelques jours que

<sup>1</sup> F. Héraclide (Aimable Auffray), né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.

<sup>2</sup> F. Barnabé-Marie (Guillaume Le Razavet), né à Plourivo (Côtes-d'Armor) en 1805, entré en 1836.

<sup>3</sup> F. Chrysostome (Olivier Guimard), né à Crédin (Morbihan) en 1807, entré à Ploërmel en 1825.

<sup>4</sup> F. Donat-Marie (Louis Pennuen), né à Plumelec (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>5</sup> Erasme (Louis Bergot), né en 1822 à Lesneven (Finistère).

de vous en envoyer un autre moins capable. Dans ma lettre au frère Erasme, je ne manquerai point de réclamer la montre qu'il a emportée.

Je suis enchanté de ce que la salle d'asile soit installée. Je ne m'attendais pas à ce qu'elle fût d'abord si nombreuse.

Je ne comprends qu'on puisse vous faire attendre si longtemps l'autorisation de votre pensionnat.

Ma santé s'améliore de plus en plus ; je me suis promené aujourd'hui pendant 2 heures dans l'enclos. Tous les jours j'ai la consolation de célébrer la ste Messe.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*(Note du destinataire) : Cette lettre est écrite de la main du f. Joseph-Marie<sup>1</sup> et signée par l'ab. J. Marie de la Mennais.*

*Au f. Charles*

*Directeur des frères de l'Instruction chrétienne  
à Dinan*

Signature aut. AFIC. 89.02.002.

**LETTRE 4202. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE VANNES.**

Ploërmel, 21 Janvier 1848

(En-tête) : D. S. Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. Maison Principale.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 19 de ce mois, sur trois frères de mon Institut :

1°. Huet (Barthélemy, François) est en exercice à Redon (Ille-et-Vilaine),

2°. Huet (François, Louis) est en exercice à Ploërmel (Morbihan),

3°. Leroy (François, Jean) est en exercice à Pontivy (Morbihan).

Je suis avec respect etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

**LETTRE 4203. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

Ploërmel le 22 Janvier 1848

Mon très cher frère,

Votre petit cousin a manqué d'abord de courage et de tête mais sa jeunesse l'excuse, et depuis qu'il est revenu on est content de lui et il paraît content lui-même.

L'institution ministérielle n'est point nécessaire pour toucher le traitement ; l'autorisation du Recteur de l'académie suffit : c'est une formalité très simple et qui sera remplie aussitôt sur la demande de Mr. le Maire.

---

<sup>1</sup> Le f. Joseph-Marie (Joseph Havard), né en 1809 à Missiriac (Morbihan), avait été placé successivement à Saint-Servan, à Messac et à Ploemeur ; en 1842, il est appelé à la maison principale de Ploërmel pour y remplir les fonctions d'économiste général.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Je suis heureux de savoir que le frère de Goven est bien accueilli au presbytère de Bruz. Je suis persuadé que vous l'êtes également au presbytère de Goven ; vous pouvez donc vous voir souvent, ce sera pour vous une grande consolation.

Ma santé s'améliore de plus en plus et ne donne plus d'inquiétude.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. AFIC.89.02.003.

**LETTRE 4204. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 26 Janvier 1848

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence m'a fait l'honneur de me marquer qu'une indemnité de 250 f. serait allouée pour leur passage aux jeunes créoles qui viennent des Colonies et entrent dans le noviciat ; cependant le frère Ambroise m'a informé récemment qu'il éprouvait des difficultés à la Martinique pour obtenir le remboursement de la somme qu'il a avancée pour le passage de trois jeunes créoles qui nous sont arrivés dans le mois de septembre. On exige la quittance des capitaines de navire à bord desquels ils ont voyagé, et le frère Ambroise réclame ces pièces que j'ai eu l'honneur de vous faire passer le 18 8bre dernier.

Je vous prie donc de m'en faire le retour afin que je les envoie sans retard au f. Ambroise.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie AFIC. 156.5.044.

**LETTRE 4205. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 26 Janvier 1848

Monsieur le Ministre,

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me dire dans quel port s'embarqueront les trois frères destinés pour Mana, et s'ils ne passeront pas à Cayenne pour s'y rendre ; leurs colis sont prêts, et je désire les expédier tout de suite afin qu'ils puissent s'embarquer aussitôt leur arrivée au port que vous aurez désigné.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance du profond respect avec lequel je suis,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.002.

**LETTRE 4206. AU MAIRE DE MOËLAN.**

Ploërmel le 26 Janvier 1848

Monsieur le Maire,

Le succès de votre école est pour vous une bien douce et bien juste récompense, du zèle que vous avez mis à l'établir.

Je vous en félicite ; je crains comme vous que le frère Tudy<sup>1</sup> ne succombe sous le poids du travail et de la fatigue ; donnez-lui, je vous prie, des conseils de prudence ; il me demanda, il y a quelque temps, un cinquième frère, je ne pus pas le lui donner parce que des frères formés nous manquent dans ce moment, et il en est parti 16 pour les colonies depuis trois mois et j'en ai placé au moins un même nombre en Brétagne depuis le même temps : cependant je vais faire mon possible pour trouver celui que vous désirez.

Je suis avec respect, Monsieur le Maire,  
 Votre très humble et très obéissant serviteur  
 L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.3.003.

LETTRE 4207. AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.

Ploërmel le 26 Janvier 1848.

*(L'abbé de la Mennais ajoute quelques mots de sa main à la suite d'une lettre du f. Hippolyte Morin)*

Bien cher frère Louis-Joseph,

Lorsque vous recevrez cette lettre, je suis sûr que déjà les journaux vous auront appris l'accident arrivé à notre vénérable Père ; et leur récit vous aura mis dans une inquiétude d'autant plus fâcheuse, que celui qui en est l'objet nous touche de plus près. Les journaux, en racontant le fait, l'ont un peu exagéré. Notre cher Père a réellement été atteint de paralysie, mais non d'apoplexie et il n'a pas été un instant sans sa pleine connaissance. Il commençait la ste Messe dans la chapelle de nos frères de Guingamp lorsque la crise se manifesta ; pour lors, se sentant incommodé, il se retira à la sacristie puis dans sa chambre, et demanda lui-même le médecin : les secours ayant été promptement administrés, le danger a disparu en peu de jours, et notre bon Père qui désirait revenir à Ploërmel, n'a pas tardé à s'y rendre ; mais à petites journées, pour ne pas s'exposer à une rechute qui eût été fort dangereuse.

Notre cher malade, depuis son arrivée ici, est bien mieux, et nous voyons avec le plus grand bonheur, que les suites de l'accident qui a failli le ravir à notre tendresse, disparaissent peu à peu. En effet, les parties atteintes par la paralysie ont été : la jambe, le bras et l'œil du côté droit ; de plus la langue et les lèvres.

Maintenant, notre Père se promène tous les jours dans l'enclos vers l'heure de midi, lorsque le temps n'est pas trop mauvais ; la langue d'abord embarrassée dans ses mouvements ne rendait les sons que très difficilement et d'une manière confuse ; aujourd'hui les syllabes et les mots sont bien articulés, et facilement entendus, l'œil ne paraît pas se ressentir du mal qu'il a éprouvé ; la main droite, d'abord privée de sentiment, commence à sentir ce qu'elle touche, et notre Père peut écrire : toutefois, il ne le fait encore qu'avec une certaine lenteur ; mais nous avons l'espoir qu'au printemps il sera guéri radicalement : déjà, à l'entendre, sa maladie n'est plus que de l'histoire ancienne. Prions, mon cher frère, prions beaucoup ; et espérons que Dieu nous conservera encore longtemps des jours si précieux.

Pour compléter mon récit sur l'état du cher Père, je dois vous dire que tous les jours il se lève entre cinq heures et demie et six heures ; il dit la ste Messe, s'occupe des affaires de l'Institut, à peu près comme avant son accident, et, tous les soirs, se couche vers sept heures ½.

La semaine prochaine, trois de nos frères entreront en retraite, ce sont ceux qui se disposent à vous aller rejoindre, pour le nouvel établissement de Mana. Il sera bien entendu

<sup>1</sup> F. Tudy (Paul Le Grel), né à Groix (Morbihan) en 1818, entré à Ploërmel en 1835.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

entre notre Père et le Ministre, que ces frères ne seront point assujettis au ridicule règlement que prétend leur imposer le commandant du quartier<sup>1</sup>.

Nous attendons le frère Alfred Marie<sup>2</sup>, il est en chemin sans doute ? Le frère Pierre Marie de la Croix<sup>3</sup> faiblit de jour en jour : il pourrait bien succomber au printemps, s'il va jusque là. Le frère Vincent de Paul<sup>4</sup> est toujours bien souffrant de son asthme. Le frère Bernard Marie<sup>5</sup> est mieux, mais non guéri.

Adieu, mon bien cher frère Louis Joseph, adieu tous nos chers frères de Cayenne ; priez pour moi, et surtout pour notre bon Père.

Je suis votre tout dévoué

F. Hippolyte

Nous souhaitons une bonne année au cher frère Louis Joseph et à tous nos frères de Cayenne.

F. Hippolyte f. Bernardin

*(Ce qui suit est de la main de l'abbé de la Mennais) :*

Soyez tranquille sur mon état : il s'améliore journellement ; mais priez le bon Dieu de me rendre la santé, si c'est pour sa gloire : je ne désire que l'accomplissement de sa sainte volonté.

On vous écrira de nouveau par les frères qui vont aller vous rejoindre.

La *Caravane* est arrivée à la Martinique le 4 décembre

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Louis Joseph  
Directeur des Frères de l'Instruction Chrétienne  
À Cayenne (Guyanne) Par la poste de Nantes  
cachet : Ploërmel 29 janv. 1848*

Partiellement aut. AFIC. 89.01.004.

### LETTRE 4208. AU F. LAURENT HAUDRY.

Ploërmel le 30 Janvier 1848

Mon très cher frère,

Aussitôt cette lettre reçue, faites partir pour Dinan le f. Jean de la Croix<sup>6</sup> ; il n'aura que la seconde classe des pauvres à y faire. Le f. Toussaint-Marie<sup>7</sup>, à l'arrivée du f. Jean de la Croix, partira pour Quintin, à l'effet d'y remplacer le f. Barnabé lequel se rendra de suite à St-Divy près de Landerneau. L'air de St-Divy étant plus fort que celui de Quintin, j'espère qu'il s'en trouvera bien. Le f. Mathurin-Marie ayant fait la petite classe à St-Servan et à St-Pol-de-Léon, et l'ayant faite avec succès dans les deux endroits est certainement capable de faire celle de Quintin.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus la lettre de M. de la Mennais au Ministre de la Marine, en date du 5 janvier 1848.

<sup>2</sup> F. Alfred-Marie (Hilaire Laborie), originaire de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) avait été placé en Guyane en 1844.

<sup>3</sup> F. Pierre-Marie de la Croix (Jean-Baptiste Edouard), originaire de la Pointe-à-Pitre, placé en Guyane en 1846.

<sup>4</sup> F. Vincent de Paul (Daniel Pascal), originaire de la Martinique, placé en Guyane en 1843, avait dû revenir à Ploërmel pour raison de santé en juin 1844.

<sup>5</sup> F. Bernard-Marie (Augustin Sainte-Luce), était originaire de la Pointe-à-Pitre.

<sup>6</sup> F. Jean de la Croix (Alexandre Lucas), né à St-Pol-de-Léon (Finistère) en 1828, entré à Ploërmel en 1841.

<sup>7</sup> F. Toussaint-Marie (Toussaint Le Garrères), né à Yvias (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1842.

Le f. Héraclide partira pour Guingamp, où il n'aura que fort peu de travail. Le f. Victor est prévenu de son état de maladie et de le ménager en conséquence. Tous ces changements au milieu de l'année sont fâcheux, et je les ai retardés aussi longtemps que possible, mais enfin ils sont inévitables. Veillez à ce que le f. Toussaint-Marie ne fasse aucune connaissance, ni aucune visite en ville. Recommandez aux f. Polyclet<sup>1</sup> et Léandre<sup>2</sup> d'être exacts à se lever le matin au son de la cloche ; c'est un point de règle très essentiel, et auquel ils ne pourraient manquer sans fautes graves.

Le f. Joseph-Marie vous répond au sujet de la somme prêtée par votre père à Mr. Bécél. Je vous envoie une reconnaissance des mille francs reçus pour votre compte et l'on va écrire à Mr. Huguet selon vos intentions.

Remerciez Mr. le Curé et Mr. Ropert, de l'intérêt qu'ils veulent bien prendre à ma santé. Dieu merci, elle continue à se rétablir peu à peu ; mais je ne compte pas sur une guérison complète avant le printemps.

Je vous embrasse etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. Mr. Le Guével m'a dit que l'affaire du père Bécél n'était pas prête d'être terminée, car le fils Bécél a renoncé à la succession et sa sœur qui n'y a pas renoncé est dans l'intention de le poursuivre en justice. J'ai oublié de parler de cette affaire à votre mère.

Tout à vous,

F. Joseph-Marie, secrét.

Copie certifiée. AFIC. 89.02.005.

DOCUMENT 528. REÇU.

Ploërmel le 30 janvier 1848

Je soussigné reconnais avoir reçu du frère Laurent de Quintin la somme de mille francs que je m'oblige à lui rendre sur sa demande au fur et à mesure de ses besoins.

Ploërmel le 30 Janvier 1848

(Ce qui suit est de la main de J.-M. de la Mennais) :

Approuvé l'écriture

L'ab. J. M. de la Mennais

Part. aut. AFIC. 108.3.005.

LETTRE 4209. AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE DINAN.

Ploërmel le 2 Février 1848

Messieurs,

Je partage bien sincèrement le désir que vous avez de donner aux enfants de votre ville des principes de religion et des habitudes de travail et de propreté.

Je vous remercie d'avoir mis à la disposition du frère Gérard<sup>3</sup> des éponges, du savon et des peignes, pour qu'il veuille à ce que les enfants dont il est chargé se nettoient avant d'entrer en classe. Quant à l'obligation d'assujétir au travail tous les enfants indigents qui composent aujourd'hui notre 1ère classe pauvre, il y a un inconvénient que voici : tous les

<sup>1</sup> F. Polyclet (Thomas Tonnerre), né à l'Ile-aux-Moines (Morbihan) en 1818, entré à Ploërmel en 1836.

<sup>2</sup> F. Léandre (Jean Gilles), né à Dompierre-du-Chemin (Ille-et-Vilaine) en 1826, entré à Ploërmel en 1843.

<sup>3</sup> F. Gérard (Pierre Le Texier), né à la Harmoye (Côtes-du-Nord) en 1814.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

parents ne voudront pas que leurs enfants soient assujétis au travail, et plusieurs les retireront ; mais cet inconvénient ne m'arrête pas parce que le nombre des élèves diminuant, un frère suffira pour les instruire et nous pourrons en consacrer deux aux soins de l'asile<sup>1</sup> : les enfants pourront donc être surveillés les dimanches et les jeudis comme vous le désirez : au reste, veuillez bien vous entendre avec le f. Charles pour tous ces détails, qui ne peuvent être réglés que sur les lieux ; vous pouvez compter sur la bonne volonté du frère Charles comme sur la mienne.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.3.006.

### LETTRE 4210. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 3 Février 1848

Mon très cher frère,

Je vous envoie la copie certifiée de mes lettres au Sous-Préfet de St-Malo. J'y joins une lettre pour la donatrice poursuivante : ne sachant pas exactement son adresse, je vous laisse le soin de l'adresser vous même ; les persécutions dont cette digne personne est l'objet, sont vraiment trop odieuses ; mais on ne fait pas le bien sans cela. J'espère que la saison devenant plus douce, la classe du frère Cyrice<sup>2</sup> se repeuplera.

Ma santé s'améliore mais je ne compte pas sur un rétablissement complet avant le printemps, peut-être même avant l'été.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut.. AFIC. 89.02.006.

### LETTRE 4211. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 9 Février 1848

Mon très cher frère,

Il est impossible de songer à placer un frère à Salverte, il ne convient pas qu'un frère couche hors de la maison, et encore moins qu'il aille vendre des légumes au marché ; le mieux est de chercher une bonne gardienne, de s'arranger avec elle pour tirer parti de cette propriété jusqu'à ce qu'on la vende ; occupez-vous en donc, car d'un moment à l'autre nous pouvons entrer en jouissance ; je suis bien aise que vous ayez acheté le fumier et le pressoir ; je pense que le paiement de ces deux articles (sera pris) sur ce que le fermier nous doit. Je ne me rappelle plus à combien cela monte : tâchez de ne rien perdre.

Je consens à ce que Mr. Jan fasse l'assurance de notre propriété ; il faudra diviser la somme entre la grande et la petite maison et mettre un article pour le mobilier ; combinez cela avec Mr. Jan, et rendez-en moi compte. Il faudra bien payer les 250 f. à Mr. Boursin, quoiqu'on ne les lui doit pas ; il est fâcheux que le frère Paul<sup>3</sup> n'ait pas retiré le reçu des cinq cents francs. Vous recevrez prochainement une somme de 120 f. envoyée par le frère Yves<sup>4</sup> de

<sup>1</sup> Nom donné aux salles de l'école où l'on regroupait les plus jeunes élèves.

<sup>2</sup> Lire : f. Sirice (Mathurin Blanchard), né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) en 1800, entré à Ploërmel en 1837.

<sup>3</sup> Le f. Paul Guyot, ancien directeur de l'école de Dinan, décédé le 20 avril 1847.

<sup>4</sup> F. Yves (Yves Erhel), né à Moncontour (Côtes-du-Nord) en 1805, entré en 1821.

Ducey et plus une somme de 260 f. due par Mr. Rouan ancien recteur de Pleudihen, maintenant curé de Ploubalay : c'est plus qu'il ne faut pour payer Mr. Boursin ; vous appliquerez le reste à payer vos anciennes dettes, ce qui ne suffira pas sans doute, mais nous y pourvoirons autrement. Envoyez-moi la note de ce que vous avez reçu pour le jeune K/saintgilly, et aussi le nombre de barriques de cidre qui vous ont été expédiées de la Chesnaie. Ma santé est toujours dans le même état.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. Ce matin nous avons enterré notre frère Bonaventure<sup>1</sup>. Priez pour lui et annoncez cette mort aux frères que vous aurez occasion de voir.

*Au frère Charles*  
*Directeur des frères de l'Instruction Xtienne*  
*À Dinan Côtes-du-Nord*  
 cachet : Ploërmel 11 févr. 48

Signature aut. AFIC. 89.02.007.

#### LETTRE 4212. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 15 Février 1848

Mon très cher frère,

J'ai reçu la petite lettre par laquelle vous m'annoncez l'arrivée à la Martinique des frères embarqués sur la Caravane ; c'est une bonne nouvelle, mais en même temps vous m'annoncez une bien mauvaise : celle de la maladie du frère Mathieu<sup>2</sup> ; si après un certain séjour au Tricolore<sup>3</sup> il ne se remet pas, il faudra bien le renvoyer en France ; il est venu une lettre de lui à ses parents, qui montre bien que sa tête est tout à fait dérangée.

J'ai écrit au Ministre il y a plusieurs semaines, pour lui demander le renvoi des pièces qui constatent le paiement par vous du passage des jeunes créoles ; il ne m'a pas répondu, ce qui m'obligera à lui écrire de nouveau ; cependant il ne devrait pas y avoir d'embarras pour le remboursement, puisque le Ministre a décidé une fois pour toutes, que les jeunes gens qui comme ceux-ci viennent des Colonies au noviciat, avaient droit à un demi passage, c'est-à-dire, à une indemnité de 250 f.

Vous m'aviez annoncé que le frère du f. Léobard<sup>4</sup> partirait dans le mois de décembre pour venir le rejoindre ici ; je suis surpris que vous ne m'en parliez plus : cela inquiète le bon petit frère Léobard.

J'attends avec impatience des nouvelles de votre retraite ; j'aime à croire qu'elle aura été bien fervente ; j'attends également les comptes des établissements de la Martinique : voici la troisième fois que je les demande et il y a déjà plus de deux mois que j'ai reçu ceux de la Guadeloupe.

Votre installation au Tricolore est une chose heureuse ; je pense que vous n'aurez pas oublié ma recommandation de ne pas faire, avec nos propres fonds, les réparations convenues avec le propriétaire.

Ainsi que vous l'a marqué Mr. Ruault, l'accident que j'ai éprouvé était grave, mais il n'aura pas les suites fâcheuses qu'on pouvait craindre. Je vaque à toutes mes occupations

<sup>1</sup> F. Bonaventure (François Le Dain), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1791, décédé le 7 février 1848.

<sup>2</sup> F. Mathieu (Mathurin Léon), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1814, arrivé à la Martinique en 1847.

<sup>3</sup> La nouvelle maison de repos, qui remplaçait celle du Morne-Vannier.

<sup>4</sup> F. Léobard-Marie (Louis Bourgneuf), né à Grande-Anse (Martinique) en 1831, entré à Ploërmel en 1844.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

comme à l'ordinaire ; seulement, mon bras droit est encore un peu faible, et on me défend de le fatiguer à écrire.

Je vous annonce avec peine la mort presque subite de notre vénérable frère Bonaventure, et celle de notre très cher frère Pierre Marie de la Croix<sup>1</sup>, revenu de Cayenne inguérissable.

J'ai fait passer à Mr. de la Marzelle votre lettre pour lui ; j'espère qu'à l'avenir il aura enfin égard à vos justes recommandations.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon très cher et bien aimé frère

L'ab. J. M. de la Mennais

Le frère Joseph Marie souhaite le bonjour au très cher frère Ambroise et à tous nos frères des Antilles.

*Au frère Ambroise*

*Directeur général des frères de l'Instruction Chrétienne*

*À Fort Royal Martinique Antilles françaises (par la voie anglaise)*

cachet : Ploërmel 16 févr. 48

Signature aut. AFIC. 8902.008.

### LETTRE 4213. AU F. LAURENT HAUDRY.

Ploërmel le 15 Février 1848

Mon très cher frère,

Vous savez que s'il y a eu des changements dans votre maison, ils ont été rendus nécessaires par des circonstances indépendantes de ma volonté. Je ne fais jamais de changements au milieu de l'année que malgré moi, parce que je sais combien à une pareille époque ces changements ont d'inconvénients. Continuez pour la classe du jeudi ce qui s'est toujours pratiqué dans votre établissement ; nous verrons à la retraite, s'il n'y a pas lieu de faire autrement : n'oubliez pas de m'en parler alors.

L'usage de faire faire la lecture pendant le dîner et le souper par les frères, pendant quelques minutes chacun jusqu'au dessert, est en vigueur dans plusieurs établissements où les frères sont nombreux, je puis citer pour exemple, celui de St-Servan : ne changez rien sur ce point-là.

J'approuve très fort vos réclamations pour l'impôt foncier, ne réclamez d'abord que la réduction de celui-ci ; si on n'a pas égard à votre requête, insistez du moins pour qu'on vous alloue 200 f. de loyer conformément à la loi : je ne vois rien à changer à votre formule de pétition.

J'ai refusé de la manière la plus formelle le changement du f. Toussaint de Quintin, vous insisteriez inutilement pour l'obtenir. Je n'ai pas compris ce que ce frère me demandait pour la musique ; dans tous les cas, c'est à vous à décider cela.

Je vous embrasse etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.02.009.

---

<sup>1</sup> Décédé à Ploërmel le 11 février 1848.

LETTRE 4214. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE.

Ploërmel le 19 Février 1848

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les 12 jeunes gens dont les noms suivent font toujours partie de mon Institut, et qu'ils exercent aux lieux indiqués ci-dessous, savoir :

Le Floch (Jean-Fois-Mie)	à Ploërmel (Morbihan)
Georgelin (Julien-Godefroy)	aux Antilles
Le Roux (Guillaume)	à Ploërmel (Morbihan)
Elien (Pierre-Marie)	à Tréguier (Côtes du Nord)
Ropers (Pierre-Mie-André)	à Pontivy (Morbihan)
Carré (Jean-Fois-Henri)	aux Antilles
Le Roy (Pierre-Mie)	à Plouguerneau (Finistère)
Léon (Yves)	à Cesson (Ille-et-Vilaine)
Guyomard (Yves)	à Ploërmel (Morbihan)
Guillou (Jean-Fois)	à Cancale (Ille-et-Vilaine)
Riou (Vincent)	aux Antilles
Corman (Joseph-Mie)	à Ploërmel (Morbihan)

Quand au nommé L'Hévéder (Jean-Fois), il n'appartient pas à mon Institut.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Recteur;

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.3.009.

LETTRE 4215. AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE, À NANTES.

Ploërmel le 22 Février 1848

Monsieur le Commissaire Général,

M. le Ministre de la Marine, par sa lettre du 7 février m'informe que les trois frères de mon Institut, destinés à servir à Mana (Guyane française), prendront passage sur l'un des premiers navires de commerce qui seront expédiés pour Cayenne ; Son Excellence ajoute qu'elle a donné des ordres en conséquence pour leur embarquement.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Commissaire Général, de vouloir bien me marquer l'époque à laquelle ces frères devront être rendus à Nantes : je désire qu'ils restent le moins de temps possible à l'auberge et je compte pour régler leur départ sur la bienveillance dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

Je suis avec respect, Monsieur le Commissaire Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.003.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4216. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 23 Février 1848

Monsieur le Ministre,

Hier au moment où j'écrivais à Monsieur le Commissaire Général de la Marine à Nantes, pour lui demander quel jour les trois frères destinés pour Mana devraient se rendre dans ce port pour s'y embarquer, j'appris que les frères Alfred et Timoléon<sup>1</sup>, revenant de Cayenne, venaient de débarquer à St. Nazaire. Le retour du frère Alfred était prévu, mais celui du frère Timoléon ne l'était pas ; il y a donc lieu à remplacer le second ; et il est à désirer que son remplaçant parte avec les trois autres frères qui se rendent dans la même colonie.

Daignez, Monsieur le Ministre, me marquer le plus tôt possible si vous agréez ma proposition, et dans ce cas, veuillez bien donner immédiatement des ordres à Nantes, pour que le quatrième frère y soit reçu et traité comme les autres.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC.155.2.004.

**LETTRE 4217. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 23 Février 1848

Monsieur le Recteur,

En réponse à votre lettre du 21 courant, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements qui suivent :

Le nommé	Deschamps	est instituteur à Hénon et non à Marouée
	Le Texier (Louis)	id. à Lézardrieux
	Le Roux (François)	id. à Pléguen
	Thérésien (Pierre)	id. à St. Nicolas
	Hervé	id. à Ivignac et non à St. Brandan
	Boccandé	id. à Evran.

Nous n'avons pas en ce moment de frère à Mohon, et les Sieurs Le Queré de Arzano, Caroff de Trégourez, Lehech de Locquenolé et Durand de Penmarch, me sont inconnus. Nous n'avons jamais eu de frères dans ces quatre Communes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes.

Copie. AFIC. 108.3.012.

**LETTRE 4218. AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

Ploërmel le 23 Février 1848

Mon très cher frère,

Voilà la réponse que j'attendais du Ministre, touchant le remboursement qui vous est dû de vos avances pour le passage des trois jeunes créoles ; il n'est pas possible maintenant que l'administration coloniale vous fasse la moindre difficulté.

<sup>1</sup> F. Timoléon (François Aupied), né à Erbrée (Ille-et-Vilaine) en 1822, arrivé en Guyane en 1843.

Je suis toujours surpris de ne recevoir de vous ni compte ni remise ; mais je ne doute pas que cela ne s'explique très bien et très prochainement.

Vous m'aviez marqué que le jeune frère du frère Léobard devait s'embarquer au commencement de Xbre, pour venir ici. Je ne le vois point arriver, et vous ne m'en parlez plus.

Soyez tranquille sur ma santé : elle s'améliore tous les jours.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. AFIC. 89.02.010.

LETTRE 4219. AU PRINCIPAL DU COLLÈGE DE LESNEVEN.

Ploërmel le 23 Février 1848

Monsieur le Principal,

Il m'est impossible de répondre d'une manière positive à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, de la part de Monsieur le Maire de Lesneven, pour me demander un frère d'abord, et plusieurs ensuite, parce que vous ne me donnez pas les renseignements nécessaires : je charge le frère Théodose<sup>1</sup> du Folgoat de s'entretenir avec vous au sujet de votre projet d'établissement, afin que nous sachions de part et d'autre, le plus promptement possible, à quoi nous en tenir. On avance plus en affaire dans quelques heures de conversation, que dans plusieurs mois de correspondance. Voici par exemple quelques points principaux à éclaircir entre nous :

1°. Y a-t-il à Lesneven une maison d'école à la Commune, et en quoi consiste-t-elle ?

2°. Y a-t-il un mobilier d'école et de quoi se compose-t-il ?

3°. Quelle somme la Commune alloue-t-elle à l'Instituteur, à titre de traitement ?

4°. Quel est le nombre moyen d'élèves qui fréquentent l'école pendant l'année ?

5°. A quel taux les rétributions sont-elles fixées par le Conseil municipal ?

6°. Quel nombre d'élèves pauvres l'instituteur est-il tenu de recevoir gratuitement ?

7°. Quelles sont les matières que l'instituteur enseigne ; l'enseignement est-il fort dans l'école ?

8°. Y a-t-il une place gratuite dans l'église pour l'instituteur et ses élèves ?

9°. Si je ne donne d'abord qu'un frère, où logera-t-il, où prendra-t-il sa pension et combien coûtera-t-elle ? Vous me parlez d'une maison dans la ville, mais le frère ne peut pas y demeurer seul : il faut un second frère pour faire son ménage et qu'est-ce qui en fera les frais, etc. etc.

Je désire beaucoup pouvoir remplir vos désirs et ceux de la ville de Lesneven, mais pour que cette affaire réussisse, il faut qu'avant d'entreprendre, nous ayons tout prévu et tout bien calculé.

Je serai toujours heureux de multiplier mes rapports avec vous.

Je suis, avec un respectueux dévouement, Monsieur le Principal,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.3.011.

---

<sup>1</sup> F. Théodose (Jean Stéphan), né à Pluméliau (Morbihan) en 1798, entré au noviciat d'Auray en 1822.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### LETTRE 4220. À UNE FILLE DE LA PROVIDENCE.

Ploërmel le 25 Février 1848

Votre conduite est inexcusable, et je ne comprends pas comment vous pouvez vous croire en sûreté de conscience. De trompeuses décisions, contraires à toutes les règles, à tous les principes, vous égarent, mais ne vous justifient pas. – Je vous dis ceci très nettement, afin de remplir un dernier devoir envers vous, et parce que je ne veux pas qu'au jugement de Dieu vous puissiez me reprocher d'avoir été cause de votre perte, en vous dissimulant la vérité.

Après avoir pris en vous même la décision irrévocable d'abandonner la Congrégation des Filles de la Provid(en)ce, venir me demander la permission d'en sortir, c'est une moquerie, et n'est-ce pas encore une moquerie que de me parler de votre attachement pour vos excellentes Sœurs, lorsque vous trahissez avec scandale toutes vos obligations envers elles ?

Vous vous préparez un triste avenir, et, je le crains, une mort bien malheureuse !... Puissiez (vous), du moins, à cette heure suprême, obtenir de Dieu votre pardon par un humble et sincère repentir !

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Filles de la Providence

### LETTRE 4221. À Mlle Élisabeth VANNIER.

Ploërmel le 2 Mars 1848

(En-tête) : Institut des Frères de l'Instruction chrétienne. – Maison principale.

Je ne vous remets rien. – C'est à la Congrégation qui vous reçoit contre tout droit, de réparer, à votre défaut, les torts temporels que vous avez faits, anciennement, à la Communauté de St. Brieuc, et les torts nouveaux que vous lui faites aujourd'hui, par votre subite et si honteuse sortie avant la fin de votre triennat.

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. Arch. Filles de la Providence.

### LETTRE 4222. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 3 Mars 1848

Mon très cher frère

Voilà une nouvelle demande<sup>1</sup> de titres des biens de Mlle Fontimeu<sup>2</sup>: j'ai prié Mr. Robert de faire les démarches nécessaires pour les recouvrer ; il en a écrit à M(m)e de St. Mirel. – Informez-vous du résultat de ses démarches, et priez-le de nouveau de suivre vivement cette affaire.

Mr. Richard, boucher, m'a écrit pour me demander de l'argent : voilà ma réponse.- Il faut tâcher, sur vos recettes, de donner au moins des acomptes au boucher et au boulanger :

---

<sup>1</sup> La lettre adressée au f. Charles Labousse est écrite au revers de celle que M. Villandré a adressée à M. de la Mennais pour réclamer les titres d'une propriété, située au bourg de Caulnes, qu'il a acquise de lui.

<sup>2</sup> Sur la succession de Mlle Françoise Angélique Jeanne Urvoit de Fontimeu, décédée le 14 septembre 1840, cf. la lettre 4042, du 5 mars 1847, adressée à M. Deroyer, notaire, par M. de la Mennais.

car, autrement il arrive que leurs mémoires grossissent toujours et restent en entier à mon compte.

Ecrivez à Oullins, et pressez vivement M.M. Doucet<sup>1</sup> et Berret de payer ce qu'ils vous doivent.

J'ai la goutte : mais elle me permet, sinon de marcher, du moins de me lever, et d'être assis dans mon fauteuil, au coin du feu, ce qui me délasse du lit.

Mille choses aimables, aux citoyens Chevallier et Niel<sup>2</sup>, et à la citoyenne Le Loutre<sup>3</sup>.

Je vous embrasse tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Celse<sup>4</sup> vient de mourir à St. Nazaire. – Priez pour lui.

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 4 mars 48

Aut. AFIC. 89.02.011.

**LETTRE 4223. À M. DANIEL, Principal du Collège de Lesneven.**

Ploërmel le 4(?) Mars 1848

Monsieur,

Votre lettre m'arrive fort à propos car je connais déjà depuis hier le résultat des examens, et il a été très heureux pour nous puisque sur 9 frères qui se sont présentés à St. Briec, Vannes et Nantes, il y en a eu 8 qui ont été brevetés. Jamais nous n'avions assisté à un si beau bouquet. Je puis donc donner à la Commune de Lesneven le frère qu'elle désire, et il se rendra à son poste aussitôt que vous m'en témoignerez le désir de la part de Mr. le Maire : ce frère s'appelle Kerouanton Yves -Marie<sup>5</sup>, il est né à Guipavas (Finistère) le 9 juin 1824. Son brevet est en date du 3 mars 1848 ; c'est un excellent jeune homme et dont j'espère que l'on sera content sous tous les rapports.

Avant d'entrer chez nous, il avait étudié à Pont-Croix ; vous ne pouviez avoir mieux. Dieu soit béni !

Le traitement étant de 600 f. et les rétributions des élèves au-dessus de 50 appartenant à l'instituteur, je n'exigerai pas pour lui de la Commune l'indemnité de 400 f. due à la maison principale pour le 1er frère qu'elle fournit, mais la Commune devra seulement :

1°. Payer 50 f. pour les frais du premier voyage. La dépense des autres voyages restera à notre compte.

2°. Dans la pension sera compris l'éclairage et une corde de bois pour le chauffage.

Le frère payera sur son traitement 375 f. au Collège, et si le Collège demande quelque chose au delà pour la pension du frère, ce sera l'affaire de la Commune.

3°. Le mobilier de la classe ne sera pas probablement entièrement conforme à nos usages, mais on se servira autant que possible, du moins provisoirement, du mobilier tel qu'il est.

<sup>1</sup> M. J. Doucet, originaire du Dauphiné, avait été employé par M. de la Mennais au petit collège de Dinan avant de partir comme professeur au collège d'Oullins.

<sup>2</sup> Les abbés Chevallier et Niel enseignaient au collège de Dinan.

<sup>3</sup> Anne-Marie Le Loutre, que M. de la Mennais avait connue à Saint-Briec, comme directrice de la poste aux lettres, s'était retirée à Moncontour et gardait des relations avec les frères de l'école de Dinan.

<sup>4</sup> F. Celse-Marie (Jacques Morin), né à St-Igneuc (Côtes-du-Nord) en 1823, entré en 1842, décédé le 1<sup>er</sup> mars 1848.

<sup>5</sup> F. Jean-Népomucène, entré à Ploërmel en 1846.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

4°. Il y aura à fournir au frère une montre pour régler ses exercices et un petit mobilier à son usage dont je donnerai la note mais dont le prix ne s'élèvera pas à plus de cent francs. Ce mobilier ne sera pas la propriété du frère, mais bien celle de la Commune, à la charge de l'entretenir.

5°. Il est absolument indispensable que le frère et ses élèves aient une place gratuite dans l'église, car sans cela, comment le frère pourrait-il obliger les enfants à assister aux offices et les y surveiller ? Ce sera donc à la Commune à s'entendre avec la fabrique pour cela.

Je désire savoir prochainement, d'une manière positive, si mes propositions sont agréées ou si elles ne le sont pas ; si elles ne l'étaient pas, je donnerais au frère sur-le-champ une autre destination, sauf à en envoyer un autre à Lesneven plus tard.

Je suis, avec un tendre et respectueux dévouement, Monsieur,

Votre très humble serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie AFIC. 108.3.013.

### LETTRE 4224. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 5 Mars 1848

Mon très cher frère,

Votre dernière lettre est du mois de Xbre : je suis surpris que vous ne m'ayez pas écrit depuis ce temps là ; j'en serais même inquiet, si le frère Zénobe<sup>1</sup> qui vient de nous arriver assez bien portant, ne nous avait pas dit qu'à l'époque où il a quitté la Martinique vous jouissiez d'une bonne santé ; j'explique votre silence, en supposant que vous avez attendu pour écrire, le départ du frère du frère Léobard ; nous avons bonne envie que ce jeune homme soit rendu à Ploërmel : il a fait la semaine dernière une tempête effroyable dont il aura dû beaucoup souffrir, si le navire approchait de nos côtes.

Je vous ai adressé une lettre tout récemment, par laquelle je vous pressais de nouveau de m'envoyer les comptes et les fonds libres que vous pouvez avoir ; si je vous en adresse une nouvelle aujourd'hui, c'est uniquement pour vous dire d'être sans inquiétude sur notre compte, lorsque vous apprendrez qu'une nouvelle Révolution<sup>2</sup> a éclaté en France ; nous sommes ici très tranquilles et tout marche comme à l'ordinaire : s'il y avait quelque chose de nouveau pour ce qui vous concerne, je ne manquerais point de vous en informer aussitôt que j'en serai informé moi-même.

Nous avons envoyé la semaine dernière quatre frères à l'examen à Vannes ; tous les quatre nous ont rapporté chacun un brevet ; ce qui est d'autant plus remarquable que pas un seul des candidats laïcs, n'a eu le même succès ; à St. Briec deux frères se sont présentés ; un seul a été breveté.

Ma santé continue à s'améliorer : cependant je viens d'avoir un accès de goutte qui m'a forcé de garder le lit pendant plusieurs jours ; mais ce matin, j'ai pu, de mon pied, me rendre à la chapelle pour y entendre la sainte Messe, ce qui est un grand mieux.

D'après les journaux de ce jour, je vois avec plaisir que nous n'avons point à craindre la guerre avec l'Angleterre.

Le Directeur des Colonies au ministère de la Marine est changé, celui qui le remplace Mr. Mestro, est un homme fort estimable ; je le connais personnellement.

<sup>1</sup> F. Zénobe (Célestin Ory), né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) en 1826, arrivé à la Guadeloupe en 1847.

<sup>2</sup> La Révolution de février a provoqué l'abdication de Louis-Philippe 1<sup>er</sup> et la proclamation de la 2<sup>e</sup> République.

Soyez plein de courage et plus que jamais confiez vous en Dieu.  
Nous venons de perdre le frère Celse. C'était un excellent frère, je le regrette beaucoup. Priez pour lui.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*(Le secrétaire de M. de la Mennais ajoute quelques mots) :*

Le frère Joseph Marie offre ses très humbles respects au frère Ambroise et à tous nos frères de la Martinique.

Signature aut. AFIC. 89.02.018.

LETTRE 4225. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 6 Mars 1848

Mon très cher frère,

Votre dernière lettre m'a fait grand plaisir : je vous écris pour vous en témoigner ma satisfaction, et pour vous dire en même temps d'être sans inquiétude pour vos frères de Ploërmel, lorsque vous apprendrez qu'une grande Révolution vient d'arriver en France : nous sommes ici parfaitement tranquilles.

Je n'oublierai pas la recommandation que vous me faites au sujet de l'école primaire du collège, mais je ne sais pas ce que je pourrai faire dans les circonstances. Ayons tous courage & confiance. Ne manquez pas de nous envoyer le plus tôt possible les fonds que vous m'annoncez.

J'ai à vous faire part de la mort des frères Bonaventure, Pierre-Marie de la Croix & Celse-Marie ; je les regrette beaucoup, mais cependant j'ai la douce confiance qu'ils sont morts dans la grâce de Dieu & qu'ils jouissent déjà du bonheur du Ciel.

Ma santé est beaucoup meilleure, cependant la semaine dernière j'ai eu un accès de goutte ; il n'a pas été très fort & il ne sera pas long, car déjà je commence à pouvoir faire quelques pas dans ma chambre.

Dites au frère Gildas<sup>1</sup> que ses deux neveux se conduisent toujours à merveille.

Soyez exacts à m'écrire, les uns et les autres.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*(De la main de M. de la Mennais) :*

Je reçois à l'instant même du nouveau Ministre de la Marine, le montant des allocations ordinaires : nous n'avons donc rien à craindre ; encore une fois, soyez bien tranquilles.

*(Salutations du f. Joseph Marie – qui cette fois n'a pas été le rédacteur de la lettre) :*

Je souhaite le bonjour à tous nos frères du Sénégal et de Gorée, et les prie de croire que leurs frères de Ploërmel ne les oublient pas.

Leur frère tout dévoué

frère Joseph Marie.

*Au frère Euthyme*

*Directeur des frères de l'Instruction Chrétienne*

*À St. Louis Sénégal par Bordeaux Afrique*

cachet : Ploërmel 9 mars 48

Part. aut. AFIC. 89.02.013.

---

<sup>1</sup> F. Gildas (Julien Edet), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1803, arrivé au Sénégal en 1841.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4226. À Mgr ANGEBAULT.

Ploërmel le 7 Mars 1848

Mon bien aimé Seigneur,

Je réponds à votre si bonne lettre du 4 au moment même où je la reçois, et j'y réponds de ma propre main, afin de vous montrer que je suis en voie de guérison, et que ma paralysie du bras droit diminue chaque jour : cependant, la goutte m'a obligé de garder le lit pendant deux semaines : je n'ai commencé que depuis hier à pouvoir faire quelques pas dans ma chambre, appuyé sur un bâton ; la semaine dernière, j'avois la goutte au pied gauche et au genou droit, un érysipèle au bras droit, une loupe au coude gauche, et enfin un rhume qui sembloit avoir la prétention de s'élever à la dignité de grippe : aujourd'hui, il ne reste de tout cela qu'une foiblesse générale qui, je l'espère, ne sera pas de longue durée, car je mange bien et je dors bien.

Voici mes petites nouvelles du pays : il est très calme et rien n'annonce qu'il soit troublé prochainement ; tout le monde a peur de l'anarchie, et cette peur nous a préservés de la chose même : cela durera-t-il longtems ? Dite-le moi, si vous le savez : pour moi, je ne m'inquiète de rien ; je veux me laisser dévorer par la Providence, comme disoit le saint Mr. Boudon<sup>1</sup>.- Mes frères n'ont été inquiétés nulle part ; il y a plus : j'en ai envoyé 9 aux examens de Vannes, de St. Briec et de Nantes, et nous avons eu 8 brevets : jamais je n'avois assisté à si splendide bouquet : je vais donc fonder quelques écoles nouvelles, dont probablement trois dans votre ancien et toujours si cher Diocèse de Nantes.- Mais il y a mieux. Le nouveau Ministre de la Marine, Mr. F. Arago<sup>2</sup>, m'a envoyé les subventions échues pour mes écoles coloniales : je reçus hier les mandats, montant ensemble à la somme de 8200 f.; à la fin du mois, il me sera encore dû 5000 f., mais jamais je n'ai été payé qu'un mois ou deux après l'échéance des termes. Je doute que l'on se détermine à supprimer ces écoles : croiriez vous que dans la seule colonie de la Gouadeloupe les frères donnent l'instruction (d'après les derniers états officiels) à 9386 noirs tant libres qu'esclaves : ils ne se bornent pas à les instruire dans leurs classes régulières : l'administration leur fournit des chevaux, et ils vont faire le catéchisme sur les habitations.- Les nègres les adorent, c'est le mot.- Rien n'est impossible dans les tems actuels, mais, il est difficile, qu'à la veille de l'émancipation, on détruise l'enseignement religieux, et qu'on se résigne à perdre tout ce qu'il en a coûté pour l'établir.- Une guerre maritime seroit ce qu'il y auroit de plus à craindre.- Enfin allons au jour le jour : trop de prévoyance ne seroit pas de la sagesse : agissons avec la confiance qu'inspire l'esprit de foi : *in spe contra spem*<sup>3</sup> ; c'est la devise des enfants de la promesse.

Je ne tarderai pas sans doute, à recevoir le mandement que vous m'annoncez, et je le lirai avec le plus vif intérêt : je vous en remercie d'avance : il me parviendra vraisemblablement sous peu de jours, mais je n'ai pas voulu différer de vous écrire : cela me fait si grand bien ! Dailleurs, demain et les jours suivants, je serai fort occupé.

Adieu.- Priez pour moi, comme je le fais pour vous : - ah, c'est bien de tout mon cœur que je vous aime !

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur  
Monseigneur l'Evêque d'Angers  
À Angers (Maine et Loire)  
cachet : Ploërmel 8 mars 48

Aut. Arch. dioc. d'Angers, M.6.

<sup>1</sup> Henri-Marie Boudon (1624-1702), archidiacre d'Evreux, auteur d'ouvrages ascétiques et de piété, dont s'est inspiré l'abbé J.-M. de la Mennais.

<sup>2</sup> François Arago (1786-1853), physicien et astronome. Membre du Gouvernement provisoire en 1848, chargé de la Marine, il fit abolir l'esclavage dans les colonies françaises.

<sup>3</sup> *Espérant contre toute espérance.*

## LETTRE 4227. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.

Ploërmel le 7 Mars 1848.

Monsieur le Recteur,

En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que les jeunes gens dénommés ci-après font partie de mon Institut, et sont employés comme il suit, savoir :

Gilbert (Jean Mie) Inst.r à Plérin	Restif (Jean Bap.) Instit.r à Pleudihen
Poiret (Pierre) id. à Plaintel	Aupied (François René) Inst.r à Cayenne
Chailloux (Louis) id. à Ploërmel	Thébault (Julien) id. aux Antilles
Lemarchand (Louis Pierre) aux Antilles	Noël (Désiré François) à Tréguier
Fouéré (Julien Jean Bap.te) à Ploërmel	Paillé (Pierre Marie) à Ploërmel.

Le nommé Barbé (Julien Mathurin) ne fait plus partie de mon Institut depuis le 2 Août 1845 ; on le dit chez les frères des Ecoles chrétiennes.

Quant aux Sieurs Berhaut (Victor Pierre), Devaux (Jean Mie), Pinson (Pierre Mie), Robert (François Julien), Delaunay (Olivier François Marie), Gautier (Pierre), Monnier (Pierre Julien), Beaulieu (Jean Emmanuel), ils me sont inconnus.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

## DOCUMENT 529. NOTE CONFIDENTIELLE.

Ploërmel le 7 mars 1848

*(Cette note est jointe à la correspondance précédente) :*

Note confidentielle.

Le Ministre de la Marine, Mr. F. Arrago, vient de m'envoyer les allocations ordinaires pour notre oeuvre coloniale : je reçus les mandats hier - Je vous annonce cette nouvelle parceque je suis sûr qu'elle vous fera plaisir.

J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

## LETTRE 4228. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 10 Mars 1848.

Mon très cher frère,

Je vous écris de nouveau pour vous tranquilliser, nous sommes ici dans un calme parfait et tout marche comme à l'ordinaire ; nos relations avec le nouveau Ministère de la Marine sont les mêmes qu'avec l'ancien : Mr. Arrago nous a payé le montant du trimestre échu de nos allocations, et hier, j'ai reçu une lettre de lui, par laquelle il m'engage à faire partir pour Nantes quatre frères destinés pour Mana et pour Cayenne : vous voyez donc que le Gouvernement loin d'être hostile à nos écoles veut les soutenir et est favorablement disposé pour elles : il veut rendre l'émancipation prochaine et par conséquent, il doit tenir plus que jamais à l'instruction des esclaves.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Tenez moi au courant de ce qui se passera dans la Colonie, et comptez sur mon exactitude à vous donner les avis dont je croirai que vous aurez besoin : plus que jamais soyez remplis de courage et de confiance.

Nous attendons d'un jour à l'autre le frère Florentin<sup>1</sup> et le jeune postulant qu'il nous amène ; il me tarde de les voir arriver.

Je regrette que vous ayez donné des fonds au frère Florentin à nous apporter ; il aurait mieux valu en charger le capitaine et payer quelque chose pour cela.

Quant aux mandats sur le Trésor, c'est tout ce qu'il y a de mieux, et je m'attends à les recevoir d'un jour à l'autre.

J'ai souffert pendant une quinzaine de jours d'un accès de goutte ; depuis avant-hier, je me lève et je marche : par ailleurs, je suis aussi bien que possible.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*(Sur la feuille suivante, le f. Joseph-Marie, secrétaire, écrit au f. Ambroise à propos d'un envoi de livres).*

*Au frère Ambroise*

*Directeur Général des frères de l'Instruction chrétienne*

*Au Fort St. Pierre (Martinique) Antilles françaises - voie anglaise*

*cachet : Ploërmel 11 mars 48*

Signature aut. AFIC. 89.02.014.

### LETTRE 4229. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 10 Mars 1848

Mon très cher frère,

Je vous écris de nouveau pour vous tranquilliser : nous sommes ici dans un calme parfait, et tout marche comme à l'ordinaire ; nos relations avec le nouveau Ministère de la Marine sont les mêmes qu'avec l'ancien. Mr. Arrago nous a payé le montant du trimestre échu de nos allocations, et hier, j'ai reçu une lettre de lui par laquelle il m'engage à faire partir, par Nantes, quatre frères destinés pour Mana et pour Cayenne : vous voyez donc que le Gouvernement loin d'être hostile à nos écoles veut les soutenir et est favorablement disposé pour elles ; il veut rendre l'émancipation prochaine, et, par conséquent, il doit tenir plus que jamais à l'instruction des esclaves.

Tenez-moi au courant de ce qui se passera dans la Colonie, et comptez sur mon exactitude à vous donner les avis dont je croirai que vous aurez besoin : plus que jamais soyez rempli de courage et de confiance.

Ma santé s'améliore de jour en jour et je compte pouvoir dans peu reprendre mes courses ordinaires.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*(L'abbé de la Mennais écrit une ligne de sa main) :*

Envoyez nous, si vous ne l'avez déjà fait, les fonds annoncés.

*(Le f. Joseph-Marie, secrétaire, ajoute ces mots) :*

---

<sup>1</sup> F. Florentin-Marie (Jean Le Duc), né à Pluherlin (Morbihan) en 1819, arrivé à la Martinique en 1841.

Le f. Joseph Marie offre ses très humbles respects au frère Euthyme et à tous nos frères du Sénégal et de Gorée et en particulier au frère Gildas.

*Au frère Eutyme  
 Directeur des frères de l'instruction chrétienne  
 A St. Louis Sénégal par Bordeaux (Afrique) Voie de mer.  
 cachet : Ploërmel 11 mars 48*

Part. aut. AFIC. 89.02.015.

LETTRE 4230. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 10 Mars 1848

Mon bien cher Monsieur Huguet,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 2 Mars ; j'y aurais répondu plus tôt, si au moment où je l'ai reçue, je n'avais pas été cloué au lit par la goutte au pied gauche et au genou droit ; au reste, l'accès n'a été ni très fort ni très douloureux, et il est fini ; je commence depuis avant hier, à pouvoir marcher dans ma chambre sans même avoir besoin de l'appui d'un bâton ; par ailleurs, je suis assez bien, et mon bras droit reprend de la force.

J'ai à vous annoncer une nouvelle qui vous fera grand plaisir, c'est que mes relations avec le Ministère de la Marine sont des meilleures : le Ministre m'a envoyé, il y a huit jours, le montant des allocations arriérées et par une lettre toute récente, en date du 7 Mars, il m'engage à faire partir pour Nantes quatre frères, destinés pour Cayenne et pour faire un établissement nouveau à Mana (Guyane française), vous voyez que c'est d'un bon augure ; je vous apprendrai encore, si vous ne le savez déjà, que sur neuf frères qui se sont présentés aux examens de Mars, huit ont été brevetés. On ne nous avait jamais traité(s) d'une manière si favorable ; c'est notre bouquet.

Le malheureux frère Xavier<sup>1</sup> est toujours employé dans la compagnie de la Minerve, sa conscience est tourmentée ; il m'a écrit deux fois ; sa dernière lettre est d'Ancenis ; mais il n'a ni là ni ailleurs, à ce qu'il paraît, de domicile fixe : il recommande toujours de lui écrire poste restante, sans donner d'autre adresse. Je crois qu'il remplit les fonctions de contrôleur. Si on parvient à savoir positivement où lui adresser une lettre, (car, dans chacune de celles qu'il nous a écrites, toujours il annonce qu'il est sur le point de partir pour aller ailleurs) je vous préviendrai ; voyez si de votre côté vous ne pourriez pas faire de nouvelles démarches à Nantes pour découvrir où il est : dans tous les cas, avant de le poursuivre, il serait bon de lui faire reconnaître sa dette comme nous en sommes convenus.

Mes respectueux hommages à Madame Huguet et mes amitiés bien sincères à Monsieur.

Je suis de tout mon cœur votre très humble et très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur  
 Monsieur Huguet Relieur  
 A St-Brieuc (Côtes du Nord)  
 cachet : Ploërmel 11 mars 48*

Signature aut. AFIC. 51.01.042.

<sup>1</sup> F. Xavier (Jacques Gastel), né à Parcé (Ille-et-Vilaine) en 1811, entré à Ploërmel en 1825.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4231. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 14 Mars 1848

*(Lettre écrite de la main d'un secrétaire et signée de J.-M. de la Mennais)*

Mon cher Monsieur Huguet,

Ne faites aucune démarche jusqu'à nouvel ordre, relativement à la petite somme que le frère Xavier d'Uzel vous devait ; j'ai l'espoir très fondé, que dans 15 jours ou trois semaines, il sera à Ploërmel. J'ignore toujours son adresse positive, mais sa dernière lettre était excellente ; et j'ai la confiance que, Dieu aidant, il reviendra de ses égarements : au fond il n'a pas été le plus coupable dans sa triste histoire.

Nous voici à l'époque où on nous avait promis à la Préfecture, de rembourser les retenues des frères employés dans les Côtes du Nord ; trois fois, comme vous le savez, j'ai réclamé ce remboursement.

Tout à vous de tout mon cœur, mon cher Monsieur Huguet.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Huguet Relieur

À St. Briec (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 15 mars 48

Signature aut. AFIC. 51.01.043

LETTRE 4232. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 16 Mars 1848

Mon très cher frère,

Je vous renvoie, par le retour du courrier, la pièce que vous m'avez fait passer, et au pied de laquelle j'ai écrit de ma propre main, ma ratification.

En réponse aux odieuses prophéties des citoyens de St. Briac, j'ai le plaisir de vous annoncer : *(ce qui suit est de la main de M. de la Mennais)* que le nouveau Ministre de la Marine vient de nous envoyer l'arriéré des allocations dues à la maison de Ploërmel, par son Département : nos relations avec lui continuent comme à l'ordinaire, et par sa lettre en date du 7 Mars, il me demande 4 nouveaux frères pour Cayenne et pour le Maroni (*rayé* : Mana), Guyane française. – Aux examens de Mars, sur 9 frères qui se sont présentés, huit ont été brevetés : jamais nous n'avions été si bien traités. Dites donc à M(m)e Beauregard qu'elle peut être parfaitement tranquille. – Nous n'avons été inquiétés nulle part. – Je vais faire plusieurs établissemens nouveaux.

Vous ne devez vous mêler de rien, absolument de rien de ce qui est étranger à votre école. – Votre règle vous défend de vous occuper de politique, vous ne devez pas aller aux élections, quoiqu'il soit très à désirer que tous les honnêtes gens y aillent.

Courage, confiance et prière.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je vais de mieux en mieux.

Part. aut. AFIC. 89.02.016.

## LETTRE 4233. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D. S. Ploërmel le 16 Mars 1848

Mon très cher frère,

Le f. Aimas<sup>1</sup>, qui part demain pour St. Servan, est porteur d'une somme de 100 f. que vous remettrez de ma part à Mlle Le Loutre.

Je n'oublie pas M. Richard : avant la fin du mois, ou je vous enverrai de l'argent pour lui, ou je vous dirai positivement quand nous lui en donnerons : cela ne tardera pas beaucoup.

Informez-vous de Mr. Robert, et marquez moi, le plus tôt possible, où nous en sommes avec M(m)e de St. Mirel pour la reddition des titres dont elle est dépositaire.

Nous continuons d'être très tranquilles ici, comme partout ailleurs.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ne vous occupez que de votre école, et ne vous mêlez de rien, *absolument de rien*, de ce qui lui est étranger. Faites la même recommandation à tous les frères voisins.

Je reçois la réponse de Mr. Robert : faites-lui remettre ma lettre ci-incluse.

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan (Côtes du Nord)*

Aut. AFIC. 89.02.017.

## LETTRE 4234. À M. E. ROBERT, Avocat.

Ploërmel le 16 Mars 1848

Monsieur et bien cher ami,

Je vous remercie des démarches que vous avez faites auprès de M(m)e de St. Mirel, et je vous prie faute de titres, d'y suppléer de la manière que vous m'indiquez : car je tiens à recevoir prochainement le solde de la vente de Gélin. – Mais remarquez, je vous prie, que les autres acquéreurs des biens de Mlle Fontimeu réclameront et réclament déjà leurs titres (Mr. Villand par exemple).- Nous resterons donc encore dans l'embarras ; comment ferons-nous ? Il me semble que Mr. Prigent ayant pris charge de ces papiers, ils doivent se trouver dans son étude, s'il ne les a pas remis à M(m)e de St. Mirel. – Au reste, finissons-en toujours pour Gélin.

Je suis bien cordialement,

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Quand Mr. Maisonneuve paiera entre les mains de Mr. de Royer, veuillez bien vous faire rembourser par celui-ci, de ce qui vous sera dû.

*À M. E. Robert, avocat à Rennes.*

Copie certifiée. AFIC. 98.07.012.

<sup>1</sup> On trouve aussi : Ymas, ou Imas (Pierre Hellard), né à Béganne (Morbihan) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4235. À Sœur ST-FRANCOIS-DE-SALES.**

(En-tête) : D.S. Institut des Frères de l'Instruction chrétienne. – Maison principale.

Ploërmel le 17 Mars 1848

Soyez bien tranquille ; jamais je ne consentirai au retour de celle qui nous a quittés si tristement, et avec tant de déloyauté : c'est un grand malheur pour elle, et nous devons la plaindre ; mais la charité ne nous demande rien de plus. Au reste, sa sortie, quoique fâcheuse, à cause de l'éclat qu'elle a eu, est un bien pour la Congrégation, car son esprit orgueilleux et faux auroit pu en égarer d'autres qu'elle.

Nul doute que nos sœurs de classes ne soient, ainsi que vous, dispensées du jeûne, à cause de vos travaux : ne vous faites à ce sujet, aucune peine, et aucun scrupule, mais, sup(p)lément à la mortification corporelle, par la mortification de l'esprit.

Ma santé se rétablit peu à peu : toutefois, ma convalescence a été retardée par la goutte, qui m'a forcé à garder le lit pendant quinze jours : maintenant je marche, et j'ai le bonheur de pouvoir dire la sainte messe.

Priez pour votre pauvre père qui est, du fond du cœur,

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*À la Mère St. François de Sales (Colemache)*

*Sup. re de la Providence*

*À Combours (Ille et Vilaine)*

cachets : Ploërmel 20 mars 48    Combours 22 mars 1848

Aut. Arch. Filles de la Providence

**LETTRE 4236. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 Mars 1848

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire passer les livrets et congés de convalescence,

1° du frère Alfred,                    venant de Cayenne

2°    "    Timoléon                    id.

3°    "    Zénobe                            id. la Guadeloupe.

Le 10 de ce mois, conséquence de votre lettre du 7, j'ai écrit à Mr. le Commissaire général de la Marine à Nantes, pour le prier de m'informer le plus tôt possible du jour où les quatre frères destinés pour Mana et pour Cayenne devraient être rendus dans ce port, à l'effet de s'y embarquer. Je n'ai pas encore de réponse, mais j'espère qu'elle ne tardera pas à m'arriver.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.005.

**LETTRE 4237. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S.    Ploërmel le 20 Mars 1848

Mon très cher frère,

L'homme de Caulnes qui vous a parlé est sans doute Ecouellan ; acheteur d'une des métairies de Mille de Fontimeu, il me redoit, je crois, 1900 f., en principal, et les intérêts

depuis le dernier paiement : s'il apporte 1000 f., vous lui en donnerez un reçu en mon nom, ou vous m'enverrez ce reçu pour je le signe : s'il apporte la somme entière dont il est redevable, vous ferez régler son compte par Mr. De Royer. Vous tiendrez cet argent à ma disposition.

Il faut réclamer du fermier du f. Frédéric le prix de sa ferme ; engagez le à venir vous parler au sujet de sa ferme ; j'ignore quelles en sont les conditions, et si on ne pourroit pas augmenter le prix : c'est ce qui a lieu pour tous les anciens fermiers, presque partout.

Ne vous occupez que de vos classes, et ne vous mêlez de rien, *absolument de rien*, de ce qui leur est étranger : c'est votre règle, et j'ai de bonnes raisons pour que vous ne vous en écartiez moins que jamais. Donnez le même avis aux frères voisins, et recommandez leur de ma part de la suivre à la lettre.

Point de lecture de journaux, sous quelque prétexte que ce soit.

Les allarmes que vous m'exprimez n'ont aucun fondement. Ce n'est pas à dire que nous ne puissions pas être tracassés quelque part ; mais, ne l'avons nous pas toujours été depuis notre origine ? Courage, confiance, et prière.

Ma santé devient meilleure de jour en jour.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

On fait des craquelins<sup>1</sup> à Sautret, auprès de la Chesnaie : Marie pourroit peut-être vous en procurer.

Je n'ai pas reçu une seule lettre du f. d'Evran, depuis la retraite – pas même à l'occasion de ma maladie – Vous lui en exprimerez mon étonnement.

Aut. AFIC. 89.02.018.

#### LETTRE 4238. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.

Ploërmel le 20 Mars 1848

Monsieur le Recteur

Plusieurs de mes frères se sont présentés aux examens, le 1er Mars, à Vannes, à St. Brieuc et à Nantes, et ont été brevetés ; mais, leur brevet n'a pas encore été expédié, ce qui me met en retard pour régulariser plusieurs écoles. Oserais-je vous prier, Monsieur le Recteur, de vouloir bien m'adresser directement, ou de faire adresser à Messieurs les Inspecteurs, le plus tôt possible, ces pièces, qui me sont si nécessaires !

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T...

#### LETTRE 4239. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 21 Mars 1848

Mon très cher frère,

Je regrette que vous ayez envoyé le frère Alexandrin<sup>2</sup> à St-Nicolas, car je ne puis pas l'y laisser puisqu'il a un brevet, ce sera donc encore un changement, qui aura lieu probablement bientôt.

<sup>1</sup> Petit gâteau sec et croquant.

<sup>2</sup> F. Alexandrin-Marie (Noël Lissilourd), né à Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord) en 1829, entré en 1843.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je compte faire prochainement deux écoles nouvelles à l'Hermitage et à Gausson. Ne vous occupez que de vos classes et ne vous mêlez de rien, absolument de rien de ce qui leur est étranger. J'ai des raisons *particulières* et très fortes de vous tracer cette règle de conduite. Donnez ce même avis aux frères de St-Brandan, de Plaintel, de Ploeuc, d'Allineuc, de Plouguernevel et de St-Nicolas.

Exhortez vos frères, de ma part, à être plus fervents et plus réguliers que jamais. Quatre de nos frères destinés pour Cayenne et pour Mana (Guyane française) s'embarqueront à Nantes le 10 avril, d'après les ordres du nouveau ministre de la Marine ; nos relations avec ce ministère continuent donc comme par le passé.

Ma santé s'améliore de plus en plus, cependant ma convalescence a été retardée par la goutte qui m'a forcé de garder le lit pendant 15 jours ; heureusement l'accès n'a pas été très douloureux, il est passé.

Je vous embrasse, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.02.019.

### LETTRE 4240. À Mgr ANGEBAULT.

Ploërmel le 23 Mars 1848

Mon très cher et bien aimé Seigneur

Je vous remercie mille fois de m'envoyer vos publications ; elles sont excellentes, et je les lis avec le plus vif intérêt.

En retour, je vous envoie *confidentiellement* copie d'une lettre du Ministère de la Marine que j'ai reçue ce matin ; comme elle m'a fait beaucoup de plaisir, je ne doute pas qu'elle ne vous en fasse aussi, car, quand il s'agit de vous et de moi, un et un font un – n'est-ce pas ?

Je ne vous parle pas de ma santé : ma maladie est de l'histoire ancienne.

Tout à vous avec le plus tendre respect

Votre ami tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monseigneur l'évêque d'Angers.*

Aut. AFIC. 117.1.007.

### LETTRE 4241. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 23 Mars 1848

Monseigneur,

Je réponds fort à la hâte à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, parce que je suis empressé de vous donner connoissance *confidentielle* de celle que je reçois, à l'instant, du Ministre de la Marine : elle ne vous fera pas, j'en suis sûr, moins de plaisir qu'à moi. Dieu est avec nous : nous allons redoubler de zèle pour sa gloire.—Vos jeunes gens peuvent venir, je crois, en toute confiance . Nous aurons encore, sans doute, des difficultés ; mais nous n'en aurons que plus de mérites.

Hier, j'ai tiré sur M. le secrétaire de l'archevêché, un mandat de 1200 f., comme vous avez bien voulu m'y autoriser. Je vous en remercie.

Ma santé s'améliore de jour en jour, et ma maladie ne sera plus bientôt que de *l'histoire ancienne*.

Je suis, Monseigneur, avec une vénération profonde,  
De Votre Grandeur,  
Le très humble, très obéissant, et tout dévoué serviteur à jamais  
L'ab. J. M. de la Mennais

Quatre frères s'embarqueront à Nantes, le 10 du mois prochain, pour Cayenne et Mana (Guyane française).

Permettez, Monseigneur, que Mr. Barciet<sup>1</sup> trouve ici l'assurance de mon tendre respect.

Autographe. AFIC. 120.2.021.

LETTRE 4242. AU F. ETIENNE-MARIE MALENFANT.

Ploërmel le 23 Mars 1848

Mon très cher frère,

Vous ne devez dans les circonstances actuelles ne vous occuper que de votre école, et ne vous mêler de rien, absolument de rien, de ce qui y est étranger ; c'est votre règle, il faut y tenir : pour vous tracer cette ligne de conduite, j'ai des raisons *particulières* et très fortes : à Ploërmel les prêtres de la maison et nos domestiques iront aux élections, et même ceux de nos pensionnaires qui ont l'âge nécessaire ; mais aucun frère ne s'y présentera.

Quatre de nos frères s'embarqueront à Nantes, le 10 du mois prochain ; ils sont destinés pour Cayenne et pour Mana (Guyane française).

J'ai reçu hier une lettre du nouveau Ministre de la Marine ; elle est bien honorable pour nos frères des colonies, et très bienveillante pour nous ; le Ministre me prie de continuer à préparer des frères pour cette belle mission.

Courage, confiance, et prière.

Ma santé est beaucoup meilleure

L'ab. J. M. de la Mennais

(*Ce qui suit est de la main de M. de la Mennais*) :

Vous avez écrit au f. Anatolien<sup>2</sup> une lettre que je ne lui remettrai point, parce qu'il y est question de politique : or, la règle défend de s'en occuper : cela n'est permis nulle part, et encore moins au noviciat qu'ailleurs. – Ce bon petit frère a été malade à Héric : je l'ai rappelé ici, et il va mieux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Etienne Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
à Bruz par Rennes*

cachet : Ploërmel 25 mars 48

Part. aut. AFIC. 89.02.020.

<sup>1</sup> L'abbé Barciet, ancien curé d'Eauze, avait été nommé par l'archevêque d'Auch, en 1847, chanoine titulaire de sa cathédrale.

<sup>2</sup> F. Anatolien (Charles Gérard), né à Bruz (Ille-et-Vilaine) en 1830, entré à Ploërmel en 1845.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4243. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 23 Mars 1848

*(Minute de la main d'un secrétaire, et signée de J.-M. de la Mennais)*

Mon cher Monsieur Huguet,

Je m'empresse de vous envoyer copie d'une lettre que j'ai reçue hier<sup>1</sup>, et qui j'en suis persuadé, ne vous fera pas moins de plaisir qu'elle m'en a fait à moi-même ; vous pourrez la communiquer aux frères, lorsque vous aurez occasion de les voir ; parlez-en aussi à quelques autres personnes si vous le jugez convenable, pour les rassurer sur notre position actuelle ; mais n'en laissez pas prendre copie, parce que je ne veux pas en faire trop de bruit.

Quatre de nos frères doivent s'embarquer à Nantes le 10 du mois prochain pour Cayenne et pour Mana (Guyane française).

Je recevrai avec bien du plaisir le remboursement de retenues que vous m'annoncez.

Tout à vous de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

Minute. Signature autographe. AFIC. 51.01.044.

LETTRE 4244. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 24 Mars 1848

*(Le texte définitif, rapporté ici, comporte quelques variantes par rapport au projet autographe.)*

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien raison de compter sur mon entière coopération et sur mon cordial dévouement à l'œuvre de l'instruction chrétienne et de la prompte émancipation des esclaves dans nos colonies : je suis heureux de pouvoir vous assurer que mes frères vont y travailler avec un nouveau zèle ; déjà je leur ai écrit deux fois, depuis un mois, pour les diriger dans cette mission qui n'est pas nouvelle pour eux, mais qui doit prendre très prochainement de nouveaux développements. Vous remarquez fort bien que leur nombre est insuffisant, et je crains que plusieurs ne succombent sous le poids de la fatigue. Voici la distribution de la journée pour ceux qui vont instruire les esclaves à domicile.

Ils font une classe dans leur établissement de 8 à 10 heures du matin ; à 10 h., ils montent à cheval pour aller sur les habitations ; ils rentrent à 4 heures, et font le soir jusqu'à la nuit, une classe aux adultes. C'est excessif ; mais ils sont contents parce que Dieu bénit leurs travaux.

Aussitôt que j'aurai la communication spéciale que vous m'annoncez, je ferai en mon nom, un nouvel appel aux jeunes gens de notre Bretagne, mais je n'imprimerai ni ne publierai rien, sans vous l'avoir préalablement communiqué. Les derniers événements ont pu ébranler la vocation de plusieurs et il importe de les rassurer afin de maintenir toujours notre noviciat au grand complet et de l'augmenter même, je n'en désespère pas.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la copie d'une note signée de Victor Schoelcher, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine et des Colonies. La minute de la lettre à M. Huguet est écrite au dos de cette pièce. Voir celle-ci en Appendice 122.

Les frères destinés pour Cayenne et pour Mana s'embarqueront à Nantes, le 10 avril, sur le navire *Le Phalanstère*.

Projet aut. AFIC. 155.2.007.

LETTRE 4245. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 24 Mars 1848

Mon très cher frère

Je vous envoie copie de la lettre que je reçois du Ministère de la Marine ; elle est très honorable pour vous et très bienveillante pour nous ; elle va je n'en doute pas ranimer le courage et la confiance des frères : comme j'ignore l'effet qu'aura produit dans les colonies la nouvelle de la prochaine émancipation des esclaves, je ne puis vous donner en ce moment, de conseils particuliers : tout ce que je puis faire, c'est de vous exhorter à continuer votre œuvre avec le même zèle et la même prudence ; tous nos frères témoignent plus que jamais le désir d'aller vous rejoindre : aussitôt que le Ministre m'aura fait connaître plus en détail ses vues, je vous en instruirai, et je prendrai, de concert avec lui, des mesures pour recruter de nouveaux sujets, afin de ne pas rester au-dessous de la grande et belle mission que la Providence nous donne.

Voici ce que le frère Théodose m'écrit : " Ne pouvant pas aller à Brest à la réception de la lettre du cher frère Joseph Marie, j'avais écrit de suite au Commissaire général du bureau des revues au sujet des livrets des frères embarqués à Brest dans le mois d'octobre ; huit jours après je suis allé au bureau ; Mr. Martin qui en est le chef et à qui le Commissaire général avait communiqué ma lettre se disposait à envoyer directement lui même à nos frères non des livrets, mais une cessation de paiement en France ; je pense qu'il n'aura pas manqué de le faire. "

Ma santé s'améliore. Cependant ma convalescence a été retardée par la goutte qui m'a forcé de garder le lit pendant 15 jours ; maintenant je marche librement, et je puis dire la sainte Messe.

J'ai reçu les comptes de vos établissements mais je n'ai pas encore eu le temps de les examiner.

Le frère Florentin n'est pas encore arrivé, mais j'espère qu'il ne tardera pas.

*(Ce qui suit est de la main de M. de la Mennais) :*

J'écris au f. Paulin la même lettre qu'à vous. – J'ai bonne envie d'en recevoir une de vous.

Courage, confiance, et prière.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je ne vois rien de plus à faire pour le malheureux frère Clair<sup>1</sup> que ce que vous avez fait.

On fera part à Mr. de la Marzelle de vos justes observations au sujet de ses envois.

Le f. Zenobe est beaucoup mieux : il se guérira, et j'espère qu'il pourra retourner à la Guadeloupe : c'est son désir.

Tout à vous de tout mon cœur.

J. M.

<sup>1</sup> F. Clair (Louis-Marie Le Net), né à Régigny (Morbihan) en 1820, arrivé en 1847 à la Guadeloupe.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous pouvez communiquer (mais non officiellement) aux administrateurs de la Colonie, la lettre que le Ministère m'écrit.

*(Le f. Joseph Marie, secrétaire, ajoute quelques lignes à propos des envois à faire aux Antilles).*

*Au frère Ambroise  
Directeur général des frères de l'Instruction Chrétienne  
Au Fort St. Pierre (Martinique) Antilles françaises (voie anglaise)*

Part. aut. AFIC. 89.02.021.

### LETTRE 4246. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 24 Mars 1848

Mon très cher frère,

Je vous envoie copie de la lettre que je reçois du Ministère de la Marine ; elle est très honorable pour vous, et très bienveillante pour nous ; elle va, je n'en doute pas, ranimer le courage et la confiance des frères : comme j'ignore l'effet qu'aura produit dans les colonies, la nouvelle de la prochaine émancipation des esclaves, je ne puis vous donner en ce moment de conseils particuliers ; tout ce que je puis faire, c'est de vous exhorter à continuer votre œuvre avec le même zèle et la même prudence : tous nos frères témoignent, plus que jamais, le désir d'aller aux Colonies : aussitôt que le Ministre m'aura fait connaître plus en détail ses vues, je vous en instruirai et je prendrai de concert avec lui des mesures pour recruter de nouveaux sujets, afin de ne pas rester au-dessous de la grande et belle mission que la Providence nous donne.

Ma santé s'améliore ; cependant la convalescence a été retardée par la goutte qui m'a forcé de garder le lit pendant 15 jours ; maintenant je marche librement, et je puis dire la ste Messe.

*(Tout le reste de la lettre est de la main de M. de la Mennais) :*

Dans une lettre de la Pointe à Pitre, en date du 19 décembre, on me marque ce qui suit :

" Je profite de cette occasion pour vous dire un petit mot relativement à nos frères créoles du Sénégal : il se passe des choses qui ne sont pas bien : ils écrivent des lettres ici que les supérieurs ne voient pas, je pense, et qui font beaucoup de mal : on en parle beaucoup et nos frères s'en scandalisent . Des frères créoles paroissent croire que le saint état de frère est au dessous d'eux, et ils ambitionnent l'état ecclésiastique : l'orgueil les égare étrangement... "

En effet, de pareilles idées ne sont qu'une illusion, et jamais elles ne pourront se réaliser. – Si quelques uns étoient atteints de cette espèce de maladie, ne manquez pas de les détromper, et tâchez de les guérir. – Opposez vous, suivant la règle, à ce qu'ils fassent aucune étude de latin – je la leur défends en vertu de la sainte obéissance. Mais, je suis persuadé qu'un mot de vous suffira pour les faire renoncer à un projet insensé, et qui deviendrait coupable, s'ils y perseveroient après avoir été avertis.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Euthime  
Frère de l'Instruction Xtienne  
À St. Louis (Sénégal) par Bordeaux (voie de mer)  
cachet : Ploërmel 25 mars 48*

Part. aut. AFIC. 89.02.022.

## LETTRE 4247. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

Ploërmel le 24 Mars 1848

Mon très cher frère

Vous ne devez dans les circonstances actuelles, ne vous occuper que de votre école, et ne vous mêler de rien, absolument de rien, de ce qui y est étranger ; c'est votre règle ; il faut y tenir : pour vous tracer cette règle de conduite, j'ai des raisons *particulières* et qui sont très fortes : à Ploërmel les prêtres de la maison et nos domestiques iront aux élections, même ceux de nos pensionnaires qui ont l'âge nécessaire voteront ; mais aucun frère ne s'y présentera.

Quatre de nos frères s'embarqueront à Nantes le 10 Avril ; ils sont destinés pour Cayenne et pour Mana (Guyane française).

J'ai reçu hier une lettre du Ministre de la Marine : elle est bien honorable pour nos frères des colonies, et très bienveillante pour nous ; le Ministre me prie de continuer à préparer des frères pour cette mission coloniale.

Courage, confiance et prière.

Ma santé est beaucoup meilleure.

(*Ce qui suit est de la main de M. de la Mennais*) :

J'écrirai prochainement à Mlle Maria<sup>1</sup>.

Faites part aux frères de St. Pol de Léon des avis que je vous donne.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Ploujean par Morlaix (Finistère*

*cachet : Ploërmel 25 mars 48*

Part. aut. AFIC. 89.02.023.

## LETTRE 4248. AU F. LAURENT HAUDRY.

Ploërmel le 26 Mars 1848

Mon très cher frère,

Vous devez avoir reçu le brevet du frère Alexandrin, et j'ai adressé directement son certificat au Recteur de l'Hermitage ; car c'est dans cette paroisse qu'il va être placé prochainement. Il arrivera à Quintin sous peu de jours, c'est-à-dire vers le commencement de la semaine prochaine. Vous lui indiquerez la route pour se rendre à sa destination. Son paquet sera expédié cette semaine à Loudéac où il devra le faire prendre : voilà une lettre pour lui. Le f. Alexandrin-Marie sera remplacé provisoirement à St-Nicolas par le f. Dorothée<sup>2</sup> qui lui-même sera remplacé provisoirement aussi par le frère Gonéry<sup>3</sup>.

J'ai reçu, il y a quatre jours, une lettre excellente du Ministre de la Marine ; il m'engage à continuer de lui préparer des frères pour les colonies

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.02.024.

<sup>1</sup> Maria de la Fruglaye. Son père, le comte de la Fruglaye était le fondateur de l'école de Ploujean.

<sup>2</sup> F. Dorothée (Pierre Perrot), né à Mellionec (Côtes-du-Nord) en 1808, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>3</sup> F. Gonéry (Ignace Le Ruzic), né à Plougrescant (Côtes-du-Nord) en 1829, entré à Ploërmel en 1843.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4249. À Mlle DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Ploërmel le 27 Mars 1848

Mademoiselle et respectable amie,

Depuis longtemps j'ai le désir de vous écrire, et je ne vous écris point... parce que je tiens à vous écrire de ma propre main : or, on me recommande de ne pas fatiguer Madame, et je suis trop galant homme pour lui demander des services qui pourraient la gêner.- Cependant, vous voyez qu'elle porte et dirige assez bien une plume, et que je puis, sans imprudence, tracer de tems en tems quelques lignes. Ma santé s'améliore sous tous les autres rapports, et, si cela continue, bientôt, quand on me demandera de mes nouvelles, je pourrai répondre comme je ne sais quel malade à son médecin – " Monsieur, je mange, je mange, et puis je ne mange plus ; je bois, je bois, et puis je ne bois plus ; je dors, je dors, et puis je ne dors plus. " - Ma convalescence seroit plus avancée si la goutte n'étoit pas venue fort mal à propos (mais, quand vient-elle à propos !) si la goutte, dis-je, au pied gauche et au pied droit, ne m'avoit pas forcé de garder le lit pendant quinze jours : j'avois, en même temps, un érysipele(*sic*) à l'avant bras droit et un rhume de cerveau, qui sembloit avoir la prétention de s'élever à la dignité de grippe.- Toutes ces choses ont passé comme passent beaucoup d'autres choses, sans me laisser un souvenir agréable.

Parlons maintenant des affaires du bon Dieu, et d'abord de celles du *Ministère* particulier, pour lequel il m'a établi son secrétaire d'Etat.- Depuis le 1<sup>er</sup> 7bre 1847, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de l'an de grâce 1848, 17 frères sont partis pour aller aux colonies, dont 4 depuis la République, - 9 écoles nouvelles ont été fondées dans notre Bretagne, dont 4 depuis la République ; et prochainement, trois autres ne tarderont pas à s'ouvrir au nom de la *fraternité*. Mes rapports avec le Département de la Marine sont des meilleurs, et afin de vous en convaincre, je vous envoie la copie de la dernière lettre que j'ai reçue du Ministre : j'ajoute (notez ce point-ci) qu'il m'a payé, oui payé, l'arriéré de ce qui m'étoit dû, c'est-à-dire, la bagatelle de 8700 f. – Tout cela n'est-il pas propre à m'inspirer une grande confiance – en quoi ? – ah, dans la Providence – Je l'aime tant cette bonne Providence, que, suivant le conseil du saint Mr. Boudon, je veux me laisser *dévoré* par elle : à la vie et à la mort, je la bénirai : *benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo*<sup>1</sup>.

Maintenant, si vous me demandez ce que je prévois, pour toute réponse, je vous citerai les paroles de Mr. Noë, évêque de Lescar<sup>2</sup>, à l'Assemblée du clergé de France en 1786 :

" Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète pour lire les desseins de Dieu dans l'avenir – mais, voyant sur le soir le ciel en feu, je me suis dit que la journée du lendemain seroit brûlante. "

Il seroit bien à désirer, sans doute, qu'aujourd'hui, plus que jamais, on eut recours à la protection de la Mère de miséricorde ; ce que d'autres ne font pas, faisons-le, du moins, nous mêmes ; prions la avec une confiance d'autant plus vive que nos besoins sont plus grands ; qu'elle soit notre vie, notre joie, et notre espérance !

Je suis heureux d'apprendre que la santé de Monsieur votre père n'a pas trop souffert, de ces dernières secousses, non pas certes inattendues, mais si violentes : offrez lui, je vous prie, mes hommages pleins du plus tendre respect. C'est dans les mêmes sentimens pour vous, que je suis, du fond du cœur, Mademoiselle, et excellente amie,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 28.02.012.

<sup>1</sup> " Je bénirai le Seigneur en tout temps, toujours sa louange sera en ma bouche."Ps. XXXIII, 1.

<sup>2</sup> Lescar (Pyénées-Atlantiques) fut siège d'un évêché jusqu'à la Révolution de 1789.

LETTRE 4250. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

(sans date : mars 1848)

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif des élèves-frères instituteurs destinés pour les Colonies et qui se préparent à cette mission dans la maison de Ploërmel.

Cet état est pour le premier trimestre de l'année 1848.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Copie. AFIC. 155.2.010.

LETTRE 4251. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Avril 1848

Mon très cher frère,

Je ne suis ni surpris, ni fâché, de ce que tout le monde n'approuve pas la règle de conduite que je vous ai donnée ; mais je n'ai encore rencontré personne, qui l'ait blâmée après que j'en ai eu expliqué de vive voix les motifs ; dites de ma part au frère Isaac<sup>1</sup>, de s'y conformer exactement ; vous avez parfaitement compris le sens de ma première lettre.

Nous vous verrons avec bien du plaisir à Pâques, nous ne désirons pas moins que vous voir arriver ce jour là.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Etienne-Marie*

*Frère de l'Instruction Xtienne*

*à Bruz par Rennes (Ille-et-Vilaine)*

cachet : Ploërmel 43 avril 48

Signature aut. AFIC. 89.02.025.

LETTRE 4252. À J. L. MARION, avocat.

Ploërmel le 9 avril 1848

Cher ami,

Votre lettre me navre le cœur : j'étois loin de m'attendre à une si funeste nouvelle ; la dernière lettre, très récente, que j'ai reçue de ce si digne et si bon ami m'annonçoit bien qu'il étoit indisposé, et obligé de garder le lit, mais rien dans les détails qu'il me donnoit lui-même de sa maladie, n'étoit de nature à me faire craindre qu'elle fût grave. J'espère encore que grâce aux bons soins que vous lui prodiguez, et aux remèdes sans doute énergiques qu'on lui administre, la fièvre aura cédé, et que le danger aura disparu ; mais, j'ai besoin de le savoir positivement, et dans tous les cas, je tiens à être instruit exactement de son état, quel qu'il soit. Cependant ne prenez pas la peine de m'écrire vous même ; chargez le f. Marcien<sup>2</sup> de le faire pour vous ; je vais attendre avec une douloureuse impatience une lettre de lui. Si vous me l'aviez permis, et si ma santé n'eût pas été, depuis quelques jours, plus chancelante, j'aurais fait sans hésiter, le voyage de Mordreu, mais je suis

<sup>1</sup> F. Isaac-Marie (Allain Le Bon), né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>2</sup> F. Marcien (Louis Rouault), né à Bréhan-Loudéac (Morbihan) en 1807, entré à Ploërmel en 1826.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

moins bien que je ne l'étois au commencement du mois, c'est pourquoi je suis obligé de prendre des ménagemens extrêmes pour éviter une rechûte.

O, qu'il est triste de vieillir ! notre vie, hélas, s'en va chargée de misères, de regrets et de larmes : il est doux, du moins, de penser qu'après celle-ci, il y en a une autre, dans laquelle nous retrouverons tous ceux qui nous ont été chers, et qui nous auront précédés avec le signe de la foi. Consolez vous, mon tendre ami, consolez vous dans cette espérance, et ne vous laissez pas abattre par le chagrin.

Mille choses pleines d'amitié au bon Mr. Louvel : je partage bien cordialement ses inquiétudes et ses chagrins, comme les vôtres – il n'en doute pas.

Tout à vous de toute mon ame,

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur J.L. Marion, fils,*

*À Mordreu en Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 10 avril 48

Autographe. AFIC. 20.02.007.

### LETTRE 4253. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE RENNES.

Ploërmel le 10 Avril 1848

Monsieur le Recteur,

Je suis très reconnaissant de la manière si délicate avec laquelle vous voulez bien m'avertir d'une irrégularité qui existe dans l'école de Malestroit. Je vais m'empresse de la faire disparaître, en y plaçant deux frères brevetés au lieu d'un. Aux vacances dernières, la Commune de Malestroit me témoigna le désir d'établir une classe de plus dans son école ; je crus d'abord que cette classe pouvait être faite dans le même local que les deux autres ; mais, on a reconnu depuis que cela était impossible, et, pour rendre service à la ville, je lui ai cédé, *gratuitement*, dans l'ancien collège, dont je suis propriétaire, une grande salle, qui supplée à la maison d'école communale ; de là est venue l'irrégularité qu'on vous a signalée : vous voyez qu'elle est très excusable.

J'ai reçu hier 18 certificats d'exemption que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je vous en remercie.

Il me tarde de faire votre connaissance personnelle, et de vous offrir de vive voix l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels je suis, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.3.015.

### LETTRE 4254. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 10 Avril 1848

Mon très cher frère,

Je vous annonce que le frère Théodose vous a fait un envoi par la corvette *L'Allier*; ce sont des souliers à ce que je crois, je ne puis vous donner d'autres détails.

J'apprends avec regret que le triste état du f. Mathieu vous oblige à le renvoyer en France, dans un moment surtout où vous auriez si grand besoin de secours ; j'attends, pour vous en envoyer, que le Ministre m'ait fait la communication spéciale annoncée dans la lettre dont je vous ai fait passer copie ; je suppose qu'il attend à connaître l'effet qu'aura produit

dans les colonies, la nouvelle de la prochaine émancipation des esclaves ; je suis fort impatient moi même d'en être informé.

Je viens de recevoir des exemptions du service militaire pour 18 de nos frères qui étaient du dernier tirage ; vous voyez donc que nous continuons d'être parfaitement tranquilles.

En envoyant au frère Julien<sup>1</sup>, la lettre que vous lui avez écrite, je lui recommande de dire très nettement de ma part à Mr. Hue que je vous défendais de faire aucune vente pour son compte, et, en effet, c'est le seul parti qu'il y ait à prendre pour mettre un terme à ses envois.

Ma santé continue de s'améliorer peu à peu, et on me promet une guérison complète.

Communiquez les nouvelles que je vous marque au frère Paulin<sup>2</sup> ; je lui écrirai directement à lui même, et je vous écrirai de nouveau, aussitôt que le frère Florentin sera arrivé, il tarde beaucoup ; cependant, je ne suis pas très inquiet parce que je sais qu'il était encore à la Guadeloupe le 25 février.

*(La dernière ligne est de la main de M. de la Mennais) :*

Je vous embrasse tous avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Ambroise*

*Directeur général des frères de l'Instruction chrétienne*

*Au Fort St. Pierre (Martinique) Antilles française (voie anglaise)*

cachet : Ploërmel 10 avril 48

Part. aut. AFIC. 89.02.026.

#### LETTRE 4255. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 13 Avril 1848

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer le congé de convalescence du frère Florentin, et son livret de solde ; ce frère, revenant de la Martinique, est débarqué à Rochefort et est arrivé hier soir ici.

Deux écoles nouvelles ont été ouvertes dernièrement aux Antilles, l'une au St-Esprit (Martinique), et l'autre à la Désirade (Guadeloupe).

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.011.

#### LETTRE 4256. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D. S. Ploërmel le 13 Avril 1848

Mon très cher frère,

Il faut d'abord que M. de Royer se rembourse de ce que nous lui devons avec les intérêts, sur la somme qu'il a reçue de Mr. Maisonneuve : je verrai ensuite ce que je pourrai vous laisser quand je saurai exactement ce qui restera. Que Mr. de Royer traite pour le mieux avec Mr. Maisonneuve pour les intérêts : je m'en rapporte entièrement à lui.

<sup>1</sup> F. Julien Kerdavid, le directeur de l'école de Saint-Servan.

<sup>2</sup> F. Paulin Thébault, directeur adjoint des frères des Antilles, en résidence à la Guadeloupe.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

La mort du f. Morvan<sup>1</sup> m'oblige à rappeler ici le f. Eléazar<sup>2</sup> ; mais, je le remplace par le f. Benoît<sup>3</sup>, homme capable et parfaitement sûr. – Je désire que le f. Eleazar vienne le plus tôt possible : vous lui donnerez à m'apporter les 556 f. qui restent du remboursement des retenues : j'en ai un besoin pressant.

Puisque vous avez un frère de trop, renvoyez à Ploërmel soit le f. Eugénien, soit le f. Jean de la Croix – je vous laisse libre du choix. – Ne vous inquiétez pas de ce que ce dernier a dit : cependant, il aurait dû se taire, s'il ne vouloit pas parler.

Vous aurez donc désormais un frère de moins et 400 f. de plus – c'est une amélioration notable.

Je ne veux pas absolument que les frères aillent aux élections. – Encore hier, quelqu'un très haut placé à qui j'exposais mes raisons, les approuva complètement.

Si Mlle Le Loutre<sup>4</sup> perd sa pension, j'en serai désolé – Mais est-il bien sûr qu'on ne la lui paiera plus ? Qu'est-ce que ce Mr. Cordier qui lui a écrit ? Ne pourroit-elle pas savoir exactement sa position en s'adressant à Mr. Niel fils ? je ne connois pas à Paris d'homme plus obligeant.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ne souffrez pas que, sous aucun prétexte, les frères s'arrêtent et prennent quoi que ce soit à la cuisine.

Aut. AFIC. 89.02.027.

### LETTRE 4257. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 17 Avril 1848

*(La lettre est de la main d'un secrétaire et signée de J.M. de la Mennais)*

Mon cher Monsieur Huguet,

Je vous remercie beaucoup des nouvelles détaillées que vous voulez bien me donner des élections de St. Brieuc. Je m'intéresse toujours d'une manière particulière et bien vive, à ce bon pays de St. Brieuc.

Vous savez que je détourne mes frères d'aller aux élections ; ils sont dans une position tout à fait exceptionnelle, et ils ne doivent s'occuper que de leurs écoles, ou bien ils se jetteraient dans des embarras sans nombre. Le frère Bernardin<sup>5</sup> n'a conservé aucun rapport avec le *citoyen* Bertrand<sup>6</sup> de Grenoble, vous aviez bien jugé cet homme là.

Le frère Xavier, ayant annoncé son retour à Ploërmel, je vous avais engagé à suspendre toute poursuite contre lui ; mais ne le voyant pas revenir, je commence à ne plus compter sur sa promesse ; si donc vous avez quelqu'un à Nantes qui puisse savoir où il est, tâchez de prendre les moyens de vous faire payer des 145 f. qu'il vous doit ;

<sup>1</sup> F. Morvan (Guillaume Forestier), né à Cléguélec (Morbihan) en 1779, décédé le 25 mars 1848.

<sup>2</sup> F. Eléazar (Pierre Bidau), né à Visseiche (Ille-et-Vilaine) en 1812, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>3</sup> F. Benoît (Pierre Dabo), né à St-Martin-sur-Oust (Morbihan) en 1792, entré à Ploërmel en 1831.

<sup>4</sup> Mlle Le Loutre recevait une pension, pour services rendus à la royauté, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. L'avènement de la République risquait de la lui faire perdre.

<sup>5</sup> F. Bernardin (Gabriel Morin), né à Guer (Morbihan) en 1812, entré à Ploërmel en 1826. Formé aux mathématiques par M. Querret, le f. Bernardin fut placé à Ploërmel où il se signala comme enseignant et auteur d'ouvrages en mathématiques et hydrographie. Il réalisa aussi une remarquable horloge astronomique.

<sup>6</sup> Joseph Bertrand (1822-1900), mathématicien français, était alors chargé d'enseignement des sciences au collège de St-Brieuc. Le f. Bernardin était entré en relation avec lui, après avoir publié son *Traité d'arithmétique à l'usage des maîtres*, en 1845, et avait même reçu une offre de collaboration pour un *Traité de Géométrie*, proposition qu'il avait dû décliner.

malheureusement, nous n'avons pas son adresse positive ; sa dernière lettre était datée d'Ancenis, poste restante ; et toujours il était employé dans la compagnie d'assurance la Minerve, en qualité de contrôleur je crois.

Quand le poisson que vous m'annoncez arrivera, il sera reçu avec reconnaissance ; nous l'attendons ce soir : vous êtes vraiment trop bon.

Ma santé continue d'être meilleure. J'ai cependant toujours besoin de ménagements

Tout à vous du fond du cœur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Dern. ligne et signature autographes. AFIC. 51.01.045

LETTRE 4258. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

D. S. Ploërmel le 18 Avril 1848

Mon très cher frère,

Je comprends très bien les raisons qu'il y auroit, pour vous, comme pour tout le monde, d'aller aux élections ; mais, il n'en est pas moins vrai que vous êtes dans une position toute particulière, et que vous devez plus que jamais vous en tenir à votre règle, qui vous défend de vous occuper de ce qui est étranger à votre école. Je n'ai rencontré *personne* qui n'ait approuvé la règle de conduite que je vous donne, lorsque j'ai pu en exposer *de vive voix* les motifs, tant ils sont graves et décisifs : mais je ne puis les expliquer par écrit.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Ploujean par Morlaix (Finistère)*

cachet : Ploërmel 20 avril 48

Aut. AFIC. 89.02.028.

LETTRE 4259. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

D. S. Ploërmel le 19 Avril 1848

Mon très cher frère

La règle de conduite que j'ai donnée aux frères doit être la même pour tous. J'ai les raisons les plus graves de vous détourner des élections : en conséquence, ne vous y présentez pas. Je sais très bien que quelques personnes très estimables me blâment d'agir ainsi : mais, je n'ai rencontré personne à qui j'aie exposé, *de vive voix*, mes motifs, et qui ne m'ait pleinement approuvé.

Soyez plus fervent que jamais : courage, confiance et prière, ce doit être notre devise, dans les temps actuels.

Ma santé est meilleure ; cependant, j'ai toujours besoin de grands ménagements.

Mille choses bien tendres à votre si bon Recteur

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Pordic par St. Briec pressée*

Aut. AFIC. 89.02.029.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

DOCUMENT 530. **Victor SCHOELCHER, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA MARINE, À M. DE LA MENNAIS.**

Paris, le 22 avril 1848

Citoyen Supérieur Général,

L'œuvre d'enseignement et de moralisation qui se poursuit dans nos colonies et pour laquelle vous avez bien voulu m'assurer la continuation de votre utile concours, ne doit éprouver aucun ralentissement par l'effet de la prochaine émancipation des esclaves. Elle est, au contraire, destinée à recevoir de nouveaux développements en même temps qu'elle se simplifiera par l'unité de régime colonial et par la cessation virtuelle des entraves que la mauvaise volonté de certains propriétaires opposaient à l'ordre d'envoi des enfants dans les écoles. Je désire que vous soyez en mesure de mettre à ma disposition, vers la fin de l'année, un certain nombre de frères pour la création de nouveaux établissements dans nos colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

Je veux, à cette occasion, vous faire connaître les modifications que les exigences financières me mettent dans l'obligation d'apporter dès à présent aux arrangements qui avaient été successivement arrêtés entre vous et mon département pour l'envoi et l'entretien de vos frères aux colonies.

Le traitement colonial sera ramené de 1700 francs à 1500 francs, taux primitif, soit à 1600 francs y compris l'indemnité de domestique et de mobilier.

La subvention qui vous est faite pour l'entretien d'un noviciat spécial ne pourra subsister, mais un dédommagement vous sera accordé au moyen de l'élévation à 200 francs de l'indemnité annuelle de 150 francs pour chaque frère compris dans l'effectif, indemnité qui vous donne le moyen de maintenir le cadre au complet.

Enfin, l'indemnité, une fois payée, de 800 francs qui vous est allouée lors de la mise à la disposition de mon département de chaque frère en excédent des cadres, sera réduite à 500 francs, à moins que vous ne renonciez à l'allocation concurremment faite aux frères d'un traitement d'Europe de 50 francs par mois depuis leur nomination jusqu'à leur arrivée à destination. Rien ne sera d'ailleurs changé à ce qui concerne les frais de route et de passage.

Le traitement uniforme de 1500 francs dont j'ai parlé plus haut ne s'appliquera pas aux supérieurs principaux des Antilles, lesquels continueront de toucher leur traitement et frais de tournée actuels.

Si, comme je le présume, vous adhérez aux nouveaux arrangements dont l'indication précède, je pourrai à ce qu'ils soient mis à exécution tant ici que dans les colonies.

Salut et fraternité

Le ministre de la Marine et des Colonies  
Pour le ministre et par son ordre,  
Le sous-secrétaire d'Etat : Victor Schoelcher

AFIC. 155.02.010.

LETTRE 4260. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 24 Avril 1848

Monsieur le Ministre,

Le frère Porphyre-Marie<sup>1</sup>, Directeur de notre établissement de St. Pierre-Miquelon, ayant éprouvé des accidents graves, les médecins ont décidé que son prochain retour en

---

<sup>1</sup> F. Porphyre-Marie (Guillaume Person), né à Plouaret (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1836.

France était indispensable, et qu'il ne devait pas être différé, au plus tard, au delà du mois de juin.

Un autre frère du même établissement a aussi des motifs semblables de me demander son rappel ; en conséquence, je vais m'occuper de prendre le plus promptement possible des mesures pour les remplacer l'un et l'autre ; car, comme vous le savez, l'école de St. Pierre est très nombreuse : il serait donc fâcheux qu'elle fût suspendue.

Daignez, Monsieur le Ministre, me marquer dans quel port et sur quel navire vous aurez ordonné que ces deux frères soient embarqués.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.011.

**LETTRE 4261. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

Ploërmel le 24 Avril 1848

Mon très cher frère

Sur 1100 f. que vous avez reçus d'Ecouel(l)an, vous donnerez de ma part 100 f. à Mlle Le Loutre<sup>1</sup>, 100 f. à M. Chevalier et 200 f. au f. Julien – Vous appliquerez les 700 f. restants à solder quelques unes des anciennes dettes de l'établissement.

Quand Ecouellan fera un second paiement, vous m'en donnerez connoissance.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ploërmel le 24 avril 1848

*Au f. Charles f. de l'Inst.n Xtienne  
à Dinan*

Aut. AFIC. 89.02.030.

**LETTRE 4262. À L'ÉVÊQUE DE RENNES.**

(sans date : avril 1848?)

M(onseigneur)

J'ai écrit à un frère directeur d'établissement, dans votre diocèse, de ne s'occuper que de sa classe, et de ne se mêler de rien, absolument de rien de ce qui y est étranger – et dans cette lettre j'ajoutais – à Ploërmel tous les prêtres de notre maison, nos domestiques, nos élèves même qui ont l'âge voulu, iront aux élections ; mais aucun frère ne s'y présentera : j'ai des raisons *particulières* et très fortes de vous donner cette règle de conduite.

Vous sentez, Mgr, que parmi ces raisons, il y en a plusieurs qui ne sont pas de nature à pouvoir être développées par écrit, mais je n'ai rencontré personne à qui je les ai exposées de vive voix, qui ne les ait approuvées. – Si ma santé m'avoit permis d'aller à Rennes, j'aurois fait le voyage tout exprès pour vous les soumettre, et je ne redoute pas que vous ne les eussiez trouvées bonnes.

Cependant le curé de la ville où est situé l'établissement dont je parle, veut obliger, sous peine de refus d'absolution, le frère Directeur à voter avec tous ses frères ; il n'hésite

---

<sup>1</sup> L'abbé de la Mennais apporte son aide à Mlle Loutre qui rencontre des difficultés matérielles. (Voir la lettre 4256).

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

point à leur dire qu'ils doivent en conscience me désobéir (ce sont ses expressions), et parce que dans votre mandement, vous dites en général, et avec infiniment de raison, que l'exercice du droit de vote est un devoir, il n'admet aucune exception, - cette exception fondée sur des motifs sérieux, au jugement du supérieur -. M. le Curé est, ce me semble, un peu trop hardi, et il ne voit pas que s'il détruit l'esprit de subordination dans mon institut, il détruit l'institut lui-même, introduisant une irrémédiable anarchie.

J'ai donc l'honneur de vous demander, Mgr, si l'obligation d'aller aux élections est telle que je ne puisse pas en dispenser mes frères dans le cas où, à raison de leur position beaucoup plus exceptionnelle qu'on ne pense, je vois de graves inconvénients à ce qu'ils y allassent, ou bien si je demeure libre, après avoir tout pezé devant Dieu, de leur donner sur ce point, comme sur tous les autres, suivant les circonstances, la direction que je croirai la meilleure.

Projet aut. AFIC. 125.2.011.

### LETTRE 4263. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Mai 1848

Mon très cher frère,

Des 3490 f. qui resteront entre les mains de Mr. Deroyer, vous garderez à ma disposition 490 f., et vous enverrez de ma part à la Sup(érieu)re de la Providence de St. Brieuc, 3000 f. . Vous chargerez cet argent à la diligence.

Marie<sup>1</sup> peut continuer à vous donner de temps en temps quelques morceaux de beurre. – Je ne pense pas que mon frère doive aller prochainement à la Chesnaie : il n'y a donc pas lieu de faire des provisions extraordinaires.

J'approuve beaucoup votre projet touchant Salvete et les conditions que vous vous proposez de mettre dans le bail. Il n'y a pas moyen de songer à vendre cette propriété actuellement.

J'ai le désir d'aller à Dinan, et l'espoir de faire un peu plus tard ce voyage.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*à Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 2 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.031

### LETTRE 4264. À M. LOUVEL.

Ploërmel le 2 Mai 1848

Mon cher ami

Vous avez bien raison de dire que la mort de mon cher Marion, le plus ancien et le meilleur de mes amis, me causeroit une peine bien vive : j'en ai le cœur brisé : je croyois, depuis quelque tems, qu'il m'auroit survécu, lui si fort encore malgré son âge, et dont rien n'annonçoit la fin prochaine, tandis que, quoique plus jeune, je suis menacé d'être, d'un instant à l'autre, frappé d'un coup mortel... Mais, Dieu en a ordonné différemment à mon grand regret, et je suis condamné à pleurer sur sa tombe... Ah, qu'il est triste de vieillir ! et

---

<sup>1</sup> La servante de la Chesnaie.

que nous serions à plaindre si nous n'avions pas l'esperance d'une vie meilleure que celle-ci, et dans laquelle il n'y aura plus de séparation !

Dans ma dernière lettre à ce cher Marion, je lui annonçois que je venois de prendre avec ma sœur et mon beau frère Mr. Blaize, des arrangemens que je ne tarderois pas à lui faire connoître de vive voix : en effet, je ne suis plus propriétaire de la Chesnaie, ni des Jehardières, j'en ai vendu ou donné ma part, à M(m)e Blaize : j'ai été déterminé à prendre ce parti, parce que j'ai craint que dans les circonstances actuelles mes affaires ne s'embrouillassent, quoiqu'elles n'aient jamais été meilleures qu'elles ne le sont, mais, enfin, mon titre de supérieur d'une Congrégation religieuse m'exposant plus que personne à toutes sortes de vexations et de persécutions, j'ai cru qu'il étoit prudent de mettre mes biens de famille en dehors de tous mes autres biens, afin que si on attaque la propriété de ceux ci, ceux là du moins soient à l'abri, et qu'on ne puisse pas confondre les uns avec les autres. Vous me trouverez peut-être trop craintif : cependant d'après ce que l'on voit, et ce que l'on peut prévoir, je ne suis, ce me semble, que prudent. Mr. Blaize étant déjà propriétaire de l'autre moitié de la Chesnaie, voudra, vraisemblablement, administrer le tout par lui même et par ses fils, et, dans ce cas, il ne manquera pas de vous faire connoître ses intentions, mais, s'il resulte de ces arrangemens nouveaux que nos rapports d'affaires ne soient plus les mêmes, j'espère bien que nos rapports d'amitié ne changeront point : je n'oublierai jamais avec quel zèle vous avez soigné mes intérêts, tandis que la Chesnaie m'a appartenu, et je vous en aurai toujours une sincère reconnoissance.

J'offre mes respectueux hommages à M(m)e Louvel, et j'embrasse Monseigneur Claude bien tendrement.

Tout à vous ex toto corde, très cher ami

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Louvel

À Mordreuc En Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 4 mai 48

Aut. AFIC. 20.03.003.

## LETTRE 4265. À M. J.-L. MARION.

Ploërmel le 7 Mai 1848

Cher ami

Je réponds à votre lettre du 4, à l'instant même où je la reçois : elle me fait tant de plaisir ! il y avoit si longtems que vous ne m'aviez donné de vos nouvelles ! elles me sont bien chères cependant, car rien n'affaiblira jamais dans mon cœur notre vieille amitié, et le souvenir de celle qui pendant un si grand nombre d'années m'unit à votre vénérable et si bon père. Je le pleure tous les jours : jamais je n'ai aimé ni n'aimerai personne plus que je ne n'ai aimé.

Vous regrettez que je n'aie pas réglé moi même les comptes de la Chesnaie avec notre cher Mr. Louvel : je l'aurois fait si ma triste santé me l'eut permis, et s'il n'avoit pas été nécessaire que mon beau frère à qui je venois de céder cette propriété, connut en détail les comptes des fermiers. Quant à la petite somme dépensée à l'occasion des partages Logeril, nous n'avons jamais eu l'intention de la réclamer de Mr. Louvel personnellement, mais bien de Mr de Logeril, qui, m'a-t-on dit, avoit offert de la payer : mais, quoi qu'il en soit, c'étoit si peu de chose que je suis très fâché qu'il en ait été question : aussi me suis-je empressé de mettre fin à cet incident aussitôt que j'en ai eu connoissance.

Vous avez bien raison de me dire qu'il seroit très fâcheux qu'à ma mort les intérêts de mes établissemens fussent confondus avec mes affaires de famille, ce que j'ai si

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

soigneusement évité pendant ma vie – (vous le savez bien). Soyez tranquille ; il est impossible que cela ait lieu, et c'est précisément par ce motif que j'ai pris le parti de tout régler de mon vivant. – J'ai donné à ma sœur tous mes biens de famille (sauf la part à laquelle mon frère aura droit dans la Chesnaie, si je meurs avant lui), et, par un testament olographe, j'ai nommé un légataire universel, qui au jour de mon décès, entrera en possession et en jouissance de tout le reste, sans que mes héritiers naturels aient rien à prétendre – Au contraire, je grève ceux-ci d'une somme de 16 mille francs, pour laquelle ils ont souscrit des billets authentiques, payables à diverses échéances à dater du jour de ma mort, dont 13000 f. à mon légataire, et 3000 f. à la Supérieure des Filles de la Providence de St. Briec. De plus, j'ai déclaré, par un acte déposé chez un notaire, que rien ne m'appartenoit dans le mobilier de ma maison de Ploërmel, et de mes autres maisons de frères, si bien que ma bibliothèque même, estimée 30000 f. , ma chapelle en vermeil, &c., appartiendront aux frères, ainsi que l'argent que je pourrai laisser, et tous mes crédits. Tout cela a été arrêté, réglé, d'accord avec mon beau frère, qui s'est montré plein de générosité et de délicatesse envers moi. Qu'en dites vous, cher ami ? quelles précautions pouvois-je prendre que je n'aie pas prises ? Il ne me reste plus qu'à dire mon nunc dimittis<sup>1</sup>. Je suis tout prêt à entonner ce doux cantique, au premier signal. – En attendant, je m'occupe à multiplier mes établissemens dans notre Brétagne : j'en ai fondé dix nouveaux depuis un an, et dans les colonies nous marchons à la vapeur.- Nous comptons de 6 à 7000 élèves dans nos écoles des Antilles. – Ce n'est pas tout : les évêques d'Angleterre veulent que je leur aide à organiser des écoles sur le modèle de celles de Brétagne : ils m'ont envoyé 8 sujets charmants, et dont je suis content sous tous les rapports.

Mr. de Falloux m'avait invité à me rendre à Paris, pour prendre part aux travaux de la commission chargée par lui de préparer le projet sur l'inst(ructio)n primaire : mon médecin s'est formellement opposé à ce que je fisse ce long voyage, et j'ai eu le regret d'y renoncer : j'ai seulement répondu par écrit, et en fort peu de mots, aux questions qui m'ont été adressées par la Commission.- Rendez moi le service, très cher ami, de remettre vous même à Mr. de Falloux le billet ci-joint, et comme il s'agit d'une simple affaire de bureau, veuillez la faire expédier le plus tôt possible.

Pardon de mon importunité, et de la longueur de cette lettre. – Ce n'est qu'un à-compte sur ce que j'aurai à vous dire à votre retour. – Je tâcherai de vous rencontrer quelque part peu après.

Tout à vous du fond du cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 20.02.008.

### LETTRE 4266. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 8 Mai 1848

Citoyen Ministre,

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, au sujet de quatre frères revenant de la Guyane française et des Antilles, pour cause de santé.

Les frères Alfred et Timoléon, provenant de Cayenne, y sont déjà remplacés et n'y retourneront point : leurs forces sont épuisées.

Je ne sais si les frères Florentin et Zénobe pourront être renvoyés aux Antilles : le premier crache le sang et sa guérison est incertaine ; le 2<sup>e</sup> commence à se rétablir et il a le

---

<sup>1</sup> Premiers mots du cantique de Siméon. Luc, II, 29.

désir d'aller reprendre ses fonctions à la Guadeloupe à l'expiration de son congé ; le pourra-t-il ? Cela est possible ; mais je n'en ai pas l'assurance.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,  
 Votre très humble et très obéissant serviteur  
 L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.012.

**LETTRE 4267. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 11 Mai 1848

Citoyen Ministre<sup>1</sup>,

J'ai tardé de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 Avril dernier, parce que j'ai eu besoin de quelques jours pour calculer les conséquences des nouvelles dispositions que vous avez arrêtées pour le traitement des frères instituteurs coloniaux et des allocations accessoires. Je comprends très bien que les nécessités financières vous obligent à réduire, autant que possible, les dépenses de votre département, mais je crains que les allocations trop faibles ne me permettent plus de donner à notre œuvre des écoles coloniales, les développements rapides que l'émancipation rend plus que jamais désirables. Entrons dans les détails.

1°. En 1836, je laissai en blanc le chiffre du traitement des frères : je disais au Ministre : " Je ne voudrais pas demander trop, je crains de ne pas demander assez ; vous devez savoir mieux que moi ce qu'il est juste d'allouer, et je compte trop sur votre justice et sur votre bienveillance, pour ne pas m'en rapporter à vous entièrement. "

Le Ministre me répondit que la quotité du traitement ne pourrait être fixée qu'avec le concours des Conseils coloniaux à qui appartenait le vote annuel des dépenses applicables au service intérieur des colonies.

Les Conseils de la Martinique et de la Guadeloupe allouèrent d'abord un traitement annuel de 1500 f. ; le Conseil du Sénégal vota 1800 f. pour chaque frère : le Ministre voulut que le traitement fut le même partout, et la somme de 1500 f. ayant paru insuffisante, et celle de 1800 f. ayant paru trop forte, on s'arrêta au taux moyen de 1700 f.- Maintenant, vous me proposez de le ramener au taux primitif soit à 1600 f., y compris l'indemnité de domestique.

Mais, d'abord, je n'entends pas bien les mots que je souligne : l'indemnité de domestique ne se paie pas par frère, mais par école, et elle est de plus de 100 f. ; c'est l'entretien du mobilier tant personnel que scolaire qui est de 100 f. par an et par frère. En second lieu, je doute que les établissements de deux frères puissent subsister avec un revenu réduit à 3200 f. ; et les grands établissements étant réduits eux mêmes, ne pourront plus leur venir en aide.

Dans les établissements de deux frères, il y a trois personnes à nourrir : les deux frères, dont il faut calculer en outre l'entretien, et une domestique, dont il faut payer les gages. La dépense est donc considérable, plus considérable en proportion que dans les établissements de cinq, six et sept frères, comme nous en avons plusieurs.

2°. Vous m'annoncez que l'indemnité une fois payée de 800 f. qui m'est payée lors de la mise à la disposition de votre Département de chaque frère en excédent des cadres sera réduite à 500 f., à moins que je renonce à l'allocation concurremment faite aux frères d'un traitement d'Europe de 50 f. par mois, depuis leur nomination jusqu'à leur arrivée à destination. Je consens à subir la suppression de ces 50 f. par mois, pourvu que je conserve l'indemnité de 800 f.

<sup>1</sup> Voir en Appendice 124 la réponse du Ministre de la Marine à cette lettre de M. de la Mennais.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

3°. Enfin vous ajoutez : " La subvention qui vous est faite pour l'entretien d'un noviciat ne pourra subsister ; mais un dédommagement vous sera accordé au moyen de l'élévation à 200 f. de l'indemnité annuelle de 150 f. pour chaque frère compris dans l'effectif, indemnité qui vous donnera le moyen de maintenir les cadres au complet. "

Il est vrai que cette indemnité me donnera le moyen de maintenir les cadres au complet, mais elle ne me donnera pas le moyen de les étendre et c'est cependant ce qu'il faudrait faire aujourd'hui plus que jamais, comme vous le remarquez très bien.

En effet, j'ai un noviciat fort nombreux à entretenir, je reçois presque tous mes sujets gratuitement ; il me faut les garder deux ans pour les bien former ; mais ils ne persévèrent pas tous, et après des épreuves plus ou moins longues, je suis obligé d'en renvoyer plusieurs en qui je ne trouve pas les qualités de santé, d'intelligence et de vertu nécessaires pour être employés dans les colonies : voyez donc ce que chacun me coûte ! Avec la meilleure volonté du monde, ne recevant plus aucun secours extraordinaire pour le noviciat, ne pouvant plus faire la plus petite économie sur les traitements, je serai donc forcé d'exiger désormais des postulants une petite pension : or, combien en trouverai-je qui puissent payer une somme quelconque, si modique qu'elle soit ? quelles sont les familles qui consentiront, dans les circonstances actuelles surtout, à faire un sacrifice d'argent pour aider leurs enfans à prendre un état qui ne rapporte rien, et qui les expose à tant de périls ? ce serait se faire illusion que d'y compter. Quand toutes les écoles coloniales seront fondées, rien de plus juste que de supprimer la subvention dont il s'agit ; mais, dans l'état actuel des choses, cette mesure sera on ne peut plus fâcheuse, et je dois vous le faire observer dans l'intérêt des colonies.

Je suis, avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.013.

### LETTRE 4268. AUX FRÈRES DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

Ploërmel le 11 Mai 1848

Mes très chers frères

Ne pouvant écrire à chacun de vous en particulier, je vous adresse cette lettre qui sera commune à tous : ma santé profondément altérée par un accident grave, ne me permet pas encore, quoiqu'elle soit beaucoup meilleure, d'écrire longuement ; ma main droite est toujours foible, et se fatigue bien vite de tenir la plume : toutefois, je veux vous dire que je ne vous oublie point, et que tous les matins, au saint autel, je demande au bon Dieu pour chacun de vous, la grâce de la persévérance dans votre belle mission : je sais que Dieu daigne la bénir, et qu'elle produit d'heureux fruits de salut : puissiez vous donc toujours la remplir avec le même zèle ! ne vous laissez pas, mais, au contraire, redoublez de ferveur : enrichissez vous de plus en plus, pour le Ciel.

Je regrette que la mauvaise santé du f. Porphire l'oblige à vous quitter, et vous serez tous, sans doute, extrêmement sensibles à cette séparation : toutefois, puisqu'elle est nécessaire et puisque Dieu la veut, il faut vous y résigner en esprit de foi ; je le remplace par le f. Jérôme<sup>1</sup> qui aura les mêmes pouvoirs, et à qui vous devrez la même obéissance : rendez lui sa tâche facile et douce, par votre soumission, et par votre empressement à le seconder en tout ; de son côté, il ne négligera rien, j'en suis sûr, pour votre sanctification et votre bonheur.

Les événements politiques n'ont dérangé en rien nos rapports avec le Ministère de la Marine : nous sommes par ailleurs très tranquilles, et pas une de nos écoles n'a été inquiétée :

---

<sup>1</sup> F. Jérôme (Louis Haimon), né à Vannes (Morbihan) en 1804, entré à Auray en 1821.

nous avons obtenu des exemptions pour le service militaire, comme à l'ordinaire, et la congrégation va toujours en augmentant.- Bénissons Dieu et soyons lui plus que jamais fidèles.

J'ai appris, avec une grande joie dans le Seigneur, que le Jubilé avoit produit des fruits admirables à St Pierre et à Miquelon j'aime à croire que vous n'aurez rien négligé pour en faire profiter vos chers enfans.

Les frères Jérôme et Noël<sup>1</sup> vous donneront de nos nouvelles en détail, c'est pourquoi je ne vous en marque aucune.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S. Priez pour votre vieux père qui jusqu'à son dernier soupir vous sera tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

*Aux frères de St. Pierre - Miquelon*

Aut. AFIC. 89.02.032.

DOCUMENT 531. **OBÉDIENCE AU F. JÉRÔME HAIMON.**

Ploërmel le 11 Mai 1848

En vertu de la sainte obéissance, notre très cher frère Jerome se rendra à St. Pierre - Miquelon pour y diriger, en remplacement du f. Porphire, l'école de cette colonie : il aura les mêmes pouvoirs et le frère de Miquelon lui rendra ses comptes, comme il les rendoit au f. Porphire.

L'ab. J. M. de la Mennais  
Sup.r g. al des frères de l'Inst.n Xtienne

*(cachet de cire rouge)*

Aut. AFIC. 91.01.018.

LETTRE 4269. **À M. L. LOUVEL.**

Ploërmel le 13 Mai 1848

Cher ami

Vous me faites le plus grand plaisir, en m'annonçant que vous viendrez me voir prochainement : venez le plus tôt possible avec M. Claude, et arrangez vous de manière à faire ici un séjour, qui nous permette de faire ensemble quelques promenades en voiture, aux environs de Ploërmel.

Ah, qu'il me sera doux de m'entretenir avec vous de l'ami si cher que nous avons perdu, et dont le souvenir vivra toujours au fond de mon cœur.

Tout à vous bien cordialement

L' ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur Louvel,  
À Mordreuc en Pleudihen, par Dinan (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 14 mai 48*

Aut. AFIC. 209.03.004.

---

<sup>1</sup> F. Noël (Jean Launay), né à Plumelec (Morbihan) en 1799, entré à Ploërmel en 1828.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4270. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

D. S. Ploërmel le 14 Mai 1848

Mon très cher frère

Jamais, sous quelque prétexte que ce soit, vous ne devez accepter à manger hors du presbytère, et au presbytère même, vous devez vous retirer de table au dessert.

Jamais, non plus, vous ne devez boire ni café, ni eau de vie : la règle vous le défend d'une manière positive et absolue.

N'allez à la cuisine que dans un indispensable besoin, et ne vous arrêtez point à causer.

Je ne vois pas d'empêchement à ce que vous montriez le chant à quelques uns de vos élèves, mais, je ne veux point d'instruments.

Le produit des classes du soir et les rétributions des élèves qui étant étrangers à la Commune n'ont pas le droit d'être reçus à son école nous appartient.- Vous pouvez fixer ces rétributions pour les uns et pour les autres, à 1 f. par mois.

Je vous exhorte à vous tenir en garde contre l'esprit du monde et à garder fidèlement votre sainte règle, dans tous ses points.

Je recommande à vos prières les ff. Jérôme et Noël, qui doivent s'embarquer aujourd'hui même à Brest, pour St. Pierre Miquelon.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 15 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.033.

LETTRE 4271. AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.

D. S. Ploërmel le 16 Mai 1848

Mon très cher frère,

Aujourd'hui plus que jamais vous devez tenir à votre sainte règle : elle vous défend de vous occuper de politique, de vous mêler d'affaires publiques ; c'est pourquoi, dans aucun cas, vous ne devez y prendre part : agir autrement, ce seroit sortir de la voie dans laquelle Dieu veut que je vous conduise, et que vous marchiez.

Je vois avec plaisir que votre pensionnat s'est bien soutenu cette année : s'il y a du retard dans les paiements, veillez cependant à ce qu'ils s'effectuent, et ne soyez pas trop facile pour les crédits.

Le f. Jérôme et le f. Nouel<sup>1</sup> ont dû s'embarquer à Brest avant hier pour St. Pierre-Miquelon : priez pour les voyageurs.

Ma santé est meilleure : je suis obligé toutefois à prendre bien des ménagements.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Dites mille choses aimables pour moi aux jeunes Sénégalais.

*Au f. Irénée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Tréguier (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 17 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.034.

---

<sup>1</sup> Lire : f. Noël.

LETTRE 4272. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 20 Mai 1848

Mon très cher frère

Il paroît, d'après votre lettre, que vous avez l'esprit bien sombre, et que vous voyez les choses en noir ; cela se conçoit, et je n'en suis pas surpris : cependant, prenez garde à vous livrer à des inquiétudes trop vives : confiez vous dans la Providence ; elle nous éprouve quelquefois, mais c'est une bonne mère.

Ma santé est meilleure ; cependant, elle exige toujours de grands ménagemens.

Nous sommes toujours parfaitement tranquilles dans ce pays-ci.

Je ne saurois trop vous recommander de (ne) vous mêler de rien que de votre école.

Les ff. Jérôme et Noël sont au Folgoat où ils attendent le départ de Brest d'un navire sur lequel ils vont s'embarquer pour aller à St. Pierre & Miquelon.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Portrieux 26 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.035.

LETTRE 4273. AU F. ÉLISÉE DUPAS.

Ploërmel le 20 Mai 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

J'ai bien souvent recommandé de ne pas frapper les enfans, et vous voyez par vous même aujourd'hui combien ce genre de punition a d'inconvéniens : ne le faites donc plus jamais à l'avenir : soyez ferme dans la résolution que vous avez prise à cet égard.

Je pourrai vous permettre d'aller voir cette année vos parents pendant les vacances ; cela dépendra des circonstances : il faudra donc me redemander cette permission pendant les vacances, ou plus tôt, quinze jours auparavant.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 26 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.036.

LETTRE 4274. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 24 Mai 1848

Mon très cher frère,

Je suis bien désolé de la maladie du frère Gérard : je désire bien qu'il se rétablisse, il est entre les mains d'un bon médecin.

---

<sup>1</sup> F. Elisée (Jean Dupas), né à Ercé-en-Lamée (Ille-et-Vilaine) en 1804, entré à Ploërmel en 1826.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je vous envoie pour le remplacer le frère Zénon<sup>1</sup> qui, je crois, conviendra beaucoup ; cependant il aura peut-être besoin d'aide pour ce qui concerne les écritures<sup>2</sup>, mais un autre frère peut lui aider pour cet article.

Depuis trois jours, j'ai un érépipèle sur les yeux, ce qui m'empêche de vous écrire de ma main, mais cela n'est pas dangereux et cela ne sera pas long.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. AFIC. 89.02.037.

### LETTRE 4275. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 25 Mai 1848

Je reçois votre lettre du 28 avril, et j'avois calculé que je devois en recevoir une de vous à cette époque-ci, c'est pourquoi je l'attendois avant de vous écrire moi même.

Je vois avec plaisir que vous êtes toujours tranquilles, aux Antilles, comme nous le sommes nous mêmes, en Bretagne, malgré tout le bruit qui se fait autour de nous : mais, nous ne nous occupons en rien de la politique, et nous ne nous mêlons que de nos écoles, qui vont toutes comme à l'ordinaire, et qui n'ont jamais été moins tracassées. Imitiez notre exemple, et quand il y aura aux Colonies des elections, n'y prenez aucune part : dites que votre règle vous le défend.

Le Ministre m'a écrit de nouveau pour me prier de lui préparer un grand nombre de frères (dont il ne fixe pas le chiffre) et dont il a l'intention de me faire la demande dans le mois de septembre ou d'octobre. Mais il voudroit modifier les conditions, c'est-à-dire, qu'au lieu de 1700 f. de traitement, le traitement ne seroit plus que de 1500 f. : il supprimeroit les secours au noviciat, mais, il augmenteroit de 50 f. l'allocation annuelle qu'il doit à la maison principale pour chaque frère en exercice aux Colonies, &c. Je n'entre pas avec vous dans plus de détails, parce que j'ai répondu longuement, et que je ne puis rien vous dire de positif, avant de connoître l'effet que ma lettre aura produit : je ne vous en aurois pas même parlé, si je ne désirois pas savoir de vous le plustôt possible, s'il n'y auroit pas moyen de diminuer quelque chose sur les allocations qui nous sont faites, surtout quand il s'agit des établissemens de trois frères ou de plus de 3 frères : il est tout simple que le Gouvernement cherche à économiser sur les dépenses, et nous ne pouvons pas nous en fâcher ; mais aussi, nous ne pouvons pas consentir à des réductions qui, si elles étoient trop fortes, nous exposeroient à nous endetter : voyez donc, de bonne foi, s'il y a des économies praticables, et signalez les moi, afin que dans cette négociation, je ne fasse rien que de convenable et de juste. – On voit clairement que le Ministère voudroit donner de nouveaux développemens à notre œuvre, mais, il est arrêté par le manque de fonds : les finances sont en effet dans un triste état, et je regarde comme un devoir pour nous, de n'exiger que ce qui est absolument indispensable.

4 frères sont partis pour Cayenne et Mana. – Le f. Jérôme et le f. Noël viennent de s'embarquer à Brest pour St-Pierre Miquelon : ils sont destinés à remplacer les ff. Porphire Marie et David Marie<sup>3</sup>, qui sont obligés de rentrer en France pour cause de santé. – Si aucun frère ne m'a été demandé par le Ministre pour les Antilles, vous voyez que cela tient aux circonstances ; mais sans doute, ce retard ne sera pas long, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'abreger ; en attendant, nos sujets se forment : le noviciat continue d'être

<sup>1</sup> F. Zénon (Julien Le Maux), né à St-Caradec-Trégomel (Morbihan) en 1806, entré à Ploërmel en 1835.

<sup>2</sup> Les diverses sortes d'écriture alors enseignées : bâtarde, coulée ou cursive.

<sup>3</sup> F. David-Marie (Louis Abguillerm), né à Plouguerneau (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1843.

nombreux et fervent. – Si le jeune homme dont vous me parlez et ceux dont me parle le f. Paulin sont bons, vous pouvez nous les envoyer avec confiance. Comme à l'ordinaire, je vous laisse libre de régler les conditions.

Je désire que vous ne tardiez pas à nous expédier ce que vous avez d'argent provenant de la vente des classiques : le meilleur moyen est de l'embarquer à l'adresse de M. Louis Blaize, par le Havre, si vous ne pouvez pas avoir des traites : vous m'en adresserez le connoissement d'avance, c'est-à-dire aussitôt que vous en aurez effectué le chargement, afin que je puisse en faire assurer le montant, si je juge que cela soit à propos. Ne craignez point d'envoyer quelques pièces d'or, quoique celle de 5 f. soient préférables : l'or se vend assez bien, parce qu'il est rare et recherché en France.

La mort du malheureux frère Clair<sup>1</sup> m'afflige beaucoup : je dirai demain la messe, et nous prierons pour lui, car, ses égaremens ne sont que des actes de folie : ceux qui vous ont empêché de communiquer avec lui sont bien coupables ! Envoyez moi son extrait mortuaire.

Quant au pauvre frère Matthieu<sup>2</sup>, je suppose que vous avez prié le Mr. avec qui il voyage de prendre soin de lui, et de l'expédier du Hâvre ici par voie sûre : comme vous ne me donnez aucun renseignem(en)t là dessus, je n'ai rien à faire ; mais, je suis fort inquiet, et je crains beaucoup qu'en route, il n'arrive des accidents graves : je n'ai malheureusement aucun moyen de les prévenir.

On prépare plusieurs caisses d'objets classiques qui vous seront adressées très prochainement : elles partiront de Nantes.

Le f. Zenobe est bien rétabli : il en est de même du f. Florentin.

Si vous pouvez prendre à la Martinique vos fournitures classiques, papier, plumes, &c., ce seroit avantageux, en ce sens que vous auriez moins d'argent à nous faire passer ; mais, calculez, si ces objets ne vous coûteroient pas beaucoup plus cher : c'est là toute la question. Il y a pour 1600 f. de papier dans un des ballots qu'on vous expédie, &c.

Je viens d'en finir avec Mr. Mame pour son vieux mémoire : j'ai tenu ferme à ne pas le payer, à moins qu'il ne fit une remise sur les prix, comme on en fait toujours sur les mémoires aussi forts : j'ai obtenu une petite réduction, mais qui devient considérable à raison du retard du paiement.

Ma santé est beaucoup meilleure ; toutefois, j'ai toujours besoin d'extrêmes ménagements.

Ne vous laissez troubler ni ébranler par rien ; mais confiez vous dans la Providence, comme dans une bonne mère. – Tenez moi exactement au courant de tout ce qui se passera d'intéressant dans la colonie : conduisez vous avec beaucoup de prudence, comme vous l'avez toujours fait, et travaillez à la gloire de Dieu avec plus de zèle que jamais.

Mr. Ruault se porte à merveille : il vous dit les choses les plus tendres.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC .89.02.038.

<sup>1</sup> La mort du f. Clair (Louis Le Net) étoit survenue aux Antilles dans des circonstances pénibles : frappé d'une crise de démence, il s'étoit enfui de Fort-Royal, avait erré quelque temps dans les îles voisines et étoit rentré à la Martinique, sans avoir pu reprendre contact avec le f. Ambroise.

<sup>2</sup> Le f. Mathieu (Mathurin Léon), lui aussi victime du climat, avait dû être embarqué d'urgence sur un navire se rendant au Hâvre, et confié aux bons soins d'un ecclésiastique, l'abbé Ferron.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4276. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 26 Mai 1848

Mon très cher frère

Le f. Charles Borromée<sup>1</sup> doit arriver demain à Dinan pour voir son frère qui passera par cette ville, en se rendant à l'armée. – Dans le cas où pour rencontrer son frère, le f. Charles Borromée dut aller jusqu'à Lamballe, je l'y autorise, et vous lui en fournirez les moyens.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 27 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.039.

**LETTRE 4277. À UN FRÈRE DE ST-POL-DE-LÉON.**

D. S. Ploërmel le 27 Mai 1848

Mon très cher frère,

C'est à moi et à moi seul que vous avez fait vœu d'obéissance. Les conseils qu'on vous a donnés ne vous justifient donc pas d'être allé aux élections malgré ma défense formelle, et votre faute est grave, elle est bien triste !... Après cette élection-ci, il en viendra d'autres : or, si j'apprenais qu'on vous eût entraîné une seconde fois à faire une démarche que je vous ai interdite expressément, j'aurais le regret de vous retirer de Saint-Pol et je ne vous y remplacerais pas.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 148.02.002.

**LETTRE 4278. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

Ploërmel le 28 Mai 1848

Mon très cher frère

Je n'ai pas encore reçu l'annonce de l'arrivée à St. Brieuc des 3000 f. que je vous avois chargé d'y envoyer. – Quel jour avez vous mis cet argent à la diligence ?

Je compte aller vous voir dans le mois prochain. – Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.02.040.

**LETTRE 4279. À ANGE BLAIZE.**

Ploërmel le 28 Mai 1848

Mon cher Ange

Je suis fort contrarié de ce que M. Louvel ne vous ait pas rendu ses comptes, et voici ce que je lui écris à ce sujet :

---

<sup>1</sup> F. Charles -Borromée (Louis Le Roy), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

" D'après la dernière lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, je comptois sur votre visite à Ploërmel, mais comme elle s'éloigne, et comme je suis pressé de finir mes arrangements avec mon beau frère, je vous serai obligé de lui remettre le dernier compte de la gestion de la Chesnaie, et les pièces y relatives. Je ne pourrais m'en occuper moi même sans trop de fatigue, et, d'ailleurs, vous mettrez Mr. Blaize au courant de tout, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. J'ai l'espoir de l'aller voir bientôt à Trémigon, et très probablement, de Trémigon, (où je me rendrai en passant par Rennes) j'irai à la Chesnaie : je vous préviendrai du jour, espérant que vous viendrez m'y faire une petite visite. "

Il y a plusieurs années que M. Louvel ne m'a pas rendu ses comptes, et je ne sais où est le dernier ; mais il le représentera, ainsi que mes quittances : elles sont à peu près toutes, sinon toutes à compte des revenus des Jehardières, car je ne touchois rien, ou à peu près rien de la Chesnaie : les fermiers doivent beaucoup. – Il étoit tenu de remettre de l'ordre dans tout cela, et dans mon dernier voyage à la Chesnaie, j'avois prié Mr. Louvel, de concert avec Mr. Marion, d'arrêter un compte qui devient aujourd'hui indispensable.

Je crois que les reproches que l'on fait au f. Fulgence<sup>1</sup> ne sont qu'un prétexte pour obtenir sa démission, et lui substituer un laïc. – Nous en causerons bientôt, car, j'ai toujours le désir d'aller vous voir après les fêtes, c'est-à-dire, dans la semaine de la Pentecôte : je voudrais passer à Trémigon un dimanche pour vous donner la messe. – J'espère qu'à cette époque je trouverai à Trémigon Mlle Séraphine et tous les enfans.

Votre voiture ne tardera pas à être finie ; c'est la peinture qui a retardé. – Vous n'aurez pas à envoyer tout le prix : vous aurez à déduire ce que je reste vous devoir des 6000 f. que vous m'aviez prêtés, et que je vous ai rendus si lentement et par si petites sommes à la fois.

Avez vous des nouvelles d'Ange<sup>2</sup> et de Feli - J'ai été fort inquiet d'eux, dans ces derniers tems. – Ange a-t-il vendu mes pièces d'or, et à quel prix ? J'ai besoin de savoir cela, parce que si la perte a été légère, j'écrirai aux colonies de m'en envoyer d'autres, comme on me le propose, - mais je ne puis rien répondre avant de connoître le resultat de la vente.

Il me tarde d'apprendre le resultat de vos demarches auprès du Procureur de la République à St. Malo. – Oh, que de misères.

Tout à vous, mon bon Ange – A bientôt – je vous embrasse tous.

Jean

Aut. AFIC. 7.02.039

## LETTRE 4280. À M. LOUVEL.

Ploërmel le 28 Mai 1848

Mon cher ami

D'après la dernière lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, je comptois sur votre prochaine visite : mais, comme elle s'éloigne, et, d'un autre côté, comme je suis pressé de finir mes arrangements avec mon beau frère, je vous serai obligé de lui remettre le dernier compte de la gestion de la Chesnaie et les pièces y relatives. Je ne pourrais m'occuper moi même de cette affaire, sans trop de fatigue, et d'ailleurs, vous mettrez Mr. Blaize au courant de tout, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire : j'ai dessein de l'aller voir à Trémigon très prochainem(en)t et de Trémigon, où je me rendrai en passant par Rennes, j'irai à la Chesnaie : je vous préviendrai du jour, esperant que vous aurez la bonté de venir m'y faire une petite visite.

<sup>1</sup> F. Fulgence (Mathurin Durand), né à Paramé (Ille-et-Vilaine) en 1792, entré à Saint-Brieuc en 1820.

<sup>2</sup> Ange, quatrième enfant de M. et Mme Blaize et l'aîné des fils, était alors directeur d'un Mont-de-piété à Paris.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je suis mieux, sans, cependant, être guéri : mais, on espère qu'un petit voyage m'aidera à retrouver des forces.

Tout à vous, mon bon ami

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Louvel

À Mordreu en Pleudihen par Dinan

cachet : Dinan 1 juin 48

Aut. AFIC. 20.03.005.

### LETTRE 4281. AU F. URBAIN CLÉRICE.

Ploërmel le 29 Mai 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Ma santé, sans être parfaite, est cependant beaucoup meilleure, et je ne désespère pas de pouvoir faire, dans le courant du mois prochain, un petit voyage du côté de Dinan : mais, ne désirons que l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu, en nous et en toutes choses.

Le f. Jérôme et le f. Noël se sont embarqués à Brest, tout récemment pour aller à St. Pierre Miquelon. – Priez pour les voyageurs.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain

Frère de l'Inst.n Xtienne à Henanbihen par Matignon (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 31 mai 48

Aut. AFIC. 89.02.41.

### LETTRE 4282. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 4 Juin 1848

Citoyen Ministre,

Lorsque vous m'avez annoncé que la subvention qui m'est allouée pour l'entretien du Noviciat colonial ne pourrait plus subsister, j'en ai fait aussitôt le sacrifice, et je me suis borné à vous représenter que la suppression de ce secours aura pour résultat inévitable de diminuer le nombre de sujets qui entreront au noviciat, et sera par conséquent un obstacle bien fâcheux au développement de notre œuvre des écoles coloniales : mais, enfin, vous êtes parfaitement libre de m'accorder ou non ce secours ; je m'attends donc à ne plus le recevoir après le trimestre courant. À la même époque, c'est-à-dire, à dater du 1<sup>er</sup> Juillet prochain, l'indemnité annuelle de 150 f. par frère compris dans l'effectif sera élevée à 200 f. , moyennant quoi je maintiendrai les cadres au complet. Toutefois, permettez-moi de vous dire que vous êtes dans l'erreur en supposant que l'augmentation de 50 f. par frère compris dans l'effectif compensera d'une manière sensible, ce que je perds par ailleurs : le noviciat en profitera peu : elle diminuera seulement la charge des remplacements, laquelle devient de jour en jour plus considérable.

Je n'insiste point sur ces observations ; mais je ne saurais ne pas m'inquiéter vivement de la diminution des traitements. Vous avez bien raison de ne pas considérer comme excessif

---

<sup>1</sup> F. Urbain (François Clérice), né à St-Brandan (Côtes-du-Nord) en 1802, entré en 1827.

le taux actuel : ce n'est ni vous ni moi qui l'avons fixé ; c'est l'expérience, et l'expérience ne trompe point. Que va-t-il donc arriver ? Les établissements s'endetteront comme ils s'étaient endettés lorsque les traitements étaient trop faibles, et ils ne pourront subsister, à moins que les administrations coloniales ne leur rendent d'une main ce que vous leur retirez de l'autre. Daignez le remarquer, Citoyen Ministre, la plupart des établissements récemment fondés ne sont que de deux frères, et il en sera de même de tous ceux que nous aurons à fonder désormais : or, dans ces établissements-là, les avantages de la vie commune sont nuls. – Vous me dites qu'à l'avenir l'indemnité annuelle de 100 f. sera payée par frère ; mais toujours cette indemnité a été payée par frère : l'indemnité de domestique seulement est payée par école.

Au reste, les administrations coloniales, si elles désirent conserver les frères et en augmenter le nombre, n'hésiteront pas, je l'espère, à demander le maintien des allocations actuelles, dont elles ont déjà plusieurs fois reconnu la nécessité : dernièrement encore, l'administration de Cayenne l'a reconnue de nouveau. Voici ce que m'écrit de Cayenne, sous la date du 29 Mars, le f. Louis-Joseph : " Cette année, le Conseil colonial a voté le budget pour 36 frères, non compris le Directeur Général : le traitement sera de 1700 f. comme à l'ordinaire. Quant au traitement du Directeur Général, c'est au Ministre et à vous de l'établir. Il y a 7 établissements de prévus, et pour chaque 388 f. pour un domestique, et 100 f. par frère pour l'entretien du mobilier, et par an. "

Je suis, avec respect, Citoyen Ministre,  
Votre très humble etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.015.

**LETTRE 4283. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 5 Juin 1848

Citoyen Ministre,

Je viens d'apprendre que le f. Libert<sup>1</sup> est mort à Miquelon le 9 du mois dernier. Si cette triste nouvelle m'était parvenue quelques jours plus tôt, le successeur du f. Libert aurait pu partir avec les deux frères qui se sont embarqués dernièrement à Brest pour cette colonie. Quoi qu'il en soit, je désire que le remplaçant du frère que nous venons de perdre arrive à Miquelon avant l'hiver, afin que l'école ne reste pas en souffrance jusqu'au printemps.

Je vous prie donc de me marquer dans quel port et à quelle époque il pourrait s'embarquer pour se rendre à sa destination.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.016.

**LETTRE 4284. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

Ploërmel le 6 Juin 1848

Mon très cher frère

Je prends bien part à la douleur qu'a dû vous causer la mort de votre respectable mère : je joindrai mes prières aux vôtres pour le repos de son âme.

<sup>1</sup> F. Libère-Marie (Pierre Le Breton), né à La Mézière (Ille-et-Vilaine) en 1798, arrivé à St-Pierre et Miquelon en 1846, décédé le 26 avril 1848.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Comme vous avez été chez vous l'année dernière, vous ne pouvez pas y retourner cette année-ci, ce seroit contraire à la règle.

Il n'y a aucune difficulté de la remise que fait le libraire sur les eucologes que vous pourrez vendre : elle est d'ailleurs peu considérable, 0 f. 50, par exemplaire.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Libert, mort le 10 mai à St. Pierre-Miquelon. – Sa mort a édifié tous ceux qui en ont été témoins : il n'a cessé de prier qu'en cessant de vivre.

Je vous embrasse, et j'embrasse aussi le f. Alphonse, bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Liguori*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Montfort-sur Meu (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 7 juin 48

Aut. AFIC. 89.02.042.

### LETTRE 4285. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 8 Juin 1848

Mon très cher frère,

Je vous envoie copie de toute ma correspondance avec le Ministre de la Marine au sujet des diverses allocations que nous recevons de son Département : vous y verrez que j'ai renoncé au secours annuel de 17500 f. que nous touchions pour le noviciat colonial : on augmente, il est vrai, de 50 f. par frère en exercice, l'indemnité de remplacement, mais, tout compensé, ce n'en est pas moins une perte pour nous de 13500 f. par an.

Il en résultera, à mon grand regret, que désormais, ayant moins de novices, nous ne fournirons que fort peu de frères en excédent des cadres : donc nous ne pourrons faire que fort peu d'établissements nouveaux, au lieu de les multiplier, comme je le désirois, et comme le Ministre m'en avoit témoigné le désir. Quoi qu'il en soit, tâchons, du moins, de soutenir les établissements existants ; ils me paraissent menacés de ruine par la réduction des traitements, à moins que les administrations coloniales ne suppléent à ce qu'on leur retranche : il importe donc de savoir jusqu'à quel point ces administrations pourront nous venir en aide : le Ministre les invite à nous accorder au besoin les facilités locales qu'elles reconnoîtront nécessaires pour rendre aux frères leur position tout à fait convenable : mais en quoi consisteront ces *facilités* ? Informez-vous en d'avance, afin que nous ne soyons pas exposés à nous trouver plus tard dans de pénibles embarras. Voyez s'il ne seroit pas possible, qu'à défaut de la Métropole, les communes, qui veulent des frères, contribuent à l'entretien des écoles, soit sur leur budget propre, soit au moyen de quelques rétributions payées par les parents d'un certain nombre d'élèves, ou par tout autre moyen. Bien entendu que cette subvention communale ne seroit jamais supérieure à ce qui manqueroit pour maintenir les traitements au taux actuel que le Ministre lui même *ne considère pas comme exagéré*.

J'ai reçu votre lettre du 8 mai ; elle me fait grand plaisir, car, je vois que jusqu'à présent, il n'y a pas eu de troubles graves dans la Colonie, comme on pouvoit le craindre : Dieu veuille que cela ne change pas ! Ah, si depuis dix ans les frères avoient été admis dans les habitations, que de bien ils auroient fait, et aujourd'hui, que de mal ils pourroient empêcher !... Mais, enfin, ce n'est pas notre faute si nous avons commencé si tard à évangéliser les esclaves : redoublons de zèle aujourd'hui.

Votre réponse à la proposition de M. Peyrolle est très sage ; je ne puis que l'approuver.

Notre bon f. Libert est mort à St. Pierre Miquelon le 9 mai : je le regrette beaucoup, car, c'étoit un saint : il n'a cessé de prier qu'en cessant de vivre.

Le f. Hyacinthe<sup>1</sup> est en effet très capable de bien rédiger les rapports au Ministre : j'attends celui que vous m'annoncez.

Je ne reçois pas de nouvelles du f. Mathieu : il me semble cependant qu'il devrait être arrivé ; je crains des accidents, et je suis fâché de le voir revenir en pareil état : je n'ai aucune connoissance au Hâvre, et par conséquent aucun moyen de lui donner quelqu'un pour le surveiller et l'accompagner de là ici ; j'espère que celui à qui vous l'avez confié en aura soin, mais cela ne me rassure pas.

Je vous ai répondu au sujet de l'envoi des fonds, c'est toujours à l'adresse de Mr. Louis Blaize qu'il faut les mettre, et ne manquez pas de m'envoyer d'avance le connoissement. – J'ai vendu 82 f. chacune les pièces mexicaines que le f. Paulin m'a fait passer. Profitez de la première occasion pour faire passer les sommes que vous m'annoncez.

Vous pouvez envoyer le postulant dont vous m'avez parlé, quoiqu'il ne puisse apporter qu'un bon trousseau, si vous trouvez en lui les qualités nécessaires.

Je remets au f. Paulin une lettre qui est très favorable au nouveau Préfet apostolique de la Gouadeloupe : il se propose de venir me voir avant de se rendre à sa destination.

Les frères Florentin et Zenobe sont rétablis. – Mais le f. Timoléon revenu de Cayenne est à la dernière extrémité : le f. Gérard est aussi fort mal : je crois que bientôt nous aurons la douleur de les perdre.

Nous n'attendons qu'une lettre de Nantes pour vous expédier vos caisses : elles sont prêtes depuis quinze jours.

Ma santé se soutient avec beaucoup de ménagemens.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.02.043.

#### LETTRE 4286. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 12 Juin 1848

Citoyen Ministre,

Par ma lettre du 24 Avril dernier, j'ai eu l'honneur de vous informer de la nécessité du retour en France du frère Porphyre Marie, Directeur de notre école de St. Pierre Miquelon, et d'un autre frère du même établissement, et je vous ai exprimé mon désir de le remplacer sur le champ. Les deux frères remplaçants sont partis de Ploërmel le 12 mai, et se sont embarqués à Brest quelques jours après, conformément à votre réponse, en date du 2 mai ; c'est donc par erreur que vous me demandez, par votre lettre du 8 juin, un remplaçant du f. Porphyre ; ce remplaçant est bien près d'arriver s'il ne l'est déjà.

Quant au frère Libert, je vous ai annoncé sa mort, il y a quinze jours, et je vous ai prié en même temps de vouloir bien me dire dans quel port et à quelle époque pourrai-je embarquer son remplaçant ; j'attends vos ordres.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.017.

<sup>1</sup> F. Hyacinthe (Yves Le Fichou), né en 1813 à Plounéour-Menez (Finistère), arrivé à la Guadeloupe en 1841.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4287. **F. AMBROISE LE HAIGET.**

Ploërmel le 12 Juin 1848

Mon très cher frère,

Je ne reçois qu'aujourd'hui votre lettre du 30 avril : je m'empresse d'y répondre, et de vous annoncer en même temps que le pauvre frère Matthieu est débarqué au Havre le 7 de ce mois ; la traversée ne l'a point rétabli ; il est au contraire beaucoup plus mal qu'il n'étoit en partant de la Martinique. Il a souvent excité la pitié des passagers : il n'a presque plus de bons moments. Mr. Feron a voulu l'embarquer sur le bateau vapeur de Morlaix pour, de Morlaix, venir ici : il n'y a pas consenti, si bien que M. Feron s'est décidé à le conduire à Paris, d'où il le ramènera lui même à Ploërmel. – Tout cela est bien triste !

Dans l'affaire des traitements, agissez avec beaucoup de modération et de prudence ; il ne faut pas qu'on croie que le gouvernement songe à supprimer nos écoles aux Colonies, car c'est tout le contraire qui est vrai, comme vous l'a dit Mr. le Commissaire ; mais on est embarrassé pour les fonds : cependant, il nous en faut pour soutenir les établissemens existants et pour en fonder de nouveaux : c'est un problème à résoudre.

Le moment n'est pas favorable pour demander une augmentation de loyer du Tricolore: les démarches de Mr. Feron n'auront aucun succès, et il est clair que je ne puis les appuyer.

Marquez moi si le malheureux Florian<sup>1</sup> a volé avant de quitter l'établissement de la Trinité, et si vous pourriez en donner la preuve. – Je vous dirai ensuite la marche à suivre pour l'expulser, s'il a l'audace de reparaître dans la Colonie.

Je vous ai déjà annoncé la réception de vos traites et de l'argent confié au f. Florentin. – Les 5000 f. de traites ont été très exactement payés.

Le f. Thomas<sup>2</sup> a fait le voyage de Nantes pour savoir s'il y avoit quelque navire en armement pour les Antilles : il n'y en a pas, mais on a promis de le prévenir aussitôt qu'il y en auroit un. – Voilà encore un retard.- Prenons patience : soyez sûr que nous saisisons avec empressement la première occasion qui se présentera.

Voilà une lettre pour le f. Aristide<sup>3</sup> que j'ai oublié de mettre avant-hier dans le paquet du f. Paulin.

Il me semble que vous ne pouvez guère vous absenter de la Martinique dans un moment aussi critique.

Prions beaucoup, et abandonnons nous en esprit de foi à la divine Providence.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.02.044.

LETTRE 4288. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. Ploërmel le 13 Juin 1848

Mon très cher frère<sup>4</sup>,

Je compte aller à Rennes dans ce mois-ci : peut-être même dans ce voyage irai-je visiter votre école : alors, je ferai connoître à Mr. le Recteur de St. Grégoire que c'est avec ma

---

<sup>1</sup> F. Florian (Michel Gontier), arrivé en Martinique en 1841. Sur son remplacement par M. de la Mennais, cf. la lettre du 6 mars 1846 au Ministre de la Marine.

<sup>2</sup> F. Thomas (Joseph Henri), né à Saint-Samson (Morbihan) en 1814, entré à Ploërmel en 1836.

<sup>3</sup> F. Aristide (Jean-Marie Merhin), né à Pleumeleuc (Ille-et-Vilaine) en 1828, arrivé en Guadeloupe en 1847.

<sup>4</sup> F. Maximilien (Jean Bernard), né à Boulat (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.

permission, et pour les affaires du Thabor que vous avez fait tant de voyages à Rennes. – Faites en désormais le moins possible.

Je recommande à vos prières notre bon f. Libert, qui est mort à St. Pierre Miquelon dans le mois dernier : sa mort a été admirable.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n, Xtienne*

*À St. Grégoire par Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 14 juin 48

Aut. AFIC. 89.02.045.

**LETTRE 4289. AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 19 Juin 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Vous avez dû être sensible au départ de Mr. Henon, car, il n'avoit jamais eu que des bontés pour vous, et toujours il a témoigné le plus grand intérêt à notre école : son digne successeur ne la protégera pas avec moins de zèle, j'en suis persuadé, - peut-être même, par son influence, parviendra-t-il à terminer amiablement la grande affaire de la maison. – Je le désire beaucoup.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous écriviez au pauvre infirme de Bréhat, pourvu que vos lettres soient rares, et que vous ne parliez jamais du Recteur.

Pressez vos débiteurs afin de pouvoir payer les 200 f. , dont vous êtes redevable à M. Henon.

Il est tout simple de renvoyer les enfans non payants qui vont faire leur seconde communion, afin de faire place aux enfans moins âgés et qui payent. – C'est pourtant fâcheux; mais c'est une suite de l'état des choses, dont toutes les familles souffrent.

Vous pouvez demander au f. Ménandre<sup>2</sup> votre carte murale.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 21 juin 48

Aut. AFIC. 89.02.046.

**LETTRE 4290. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

Ploërmel le 22 Juin 1848

Mon très cher frère,

Je vous remercie des vœux que vous faites pour moi à l'occasion de ma fête : priez mon saint patron qu'il m'obtienne la grâce d'imiter ses vertus.

Je n'ai pas l'espoir d'aller à Pordic avant les vacances : mais, la semaine prochaine, je ferai un petit voyage à Rennes, à Combourg, et à Dinan. Ce sera mon coup d'essai.

Nous fîmes hier une belle cérémonie : quinze novices prirent le saint habit – et le f. Théophile<sup>1</sup> fit vœu perpétuel : il va partir pour aller remplacer à St. Pierre-Miquelon le f.

<sup>1</sup> F. Lucien (Pierre Deniau), né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1810, entré à Ploërmel en 1825.

<sup>2</sup> F. Ménandre (Jean-Marie Gortais), né à Questembert (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1830.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Libert, mort à la fin d'avril : la mort de ce bon frère a été bien belle : il n'a cessé de prier qu'en cessant de vivre.

N'oubliez pas votre travail sur la grammaire : j'espère que vous nous l'apporterez à la retraite prochaine.

Mille amitiés bien tendres à votre si digne Recteur.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L' ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pordic par St. Brieuc*

cachet : St. Brieuc 25 juin 48

Aut. AFIC. 89.02.047

### LETTRE 4291. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D. S. Ploërmel le 23 Juin 1848

Mon très cher frère

Cette lettre vous sera remise par le f. Théophile qui se rend à St. Malo, où il devra s'embarquer prochainement pour St. Pierre - Miquelon : il va remplacer le f. Libert que nous avons eu le malheur de perdre dans cette Colonie, à la fin du mois d'avril.

Vous ne devez point d'avance toutes les contributions de l'année. Bornez vous à payer présentement la contribution des 45 centimes, et pour le reste vous ferez comme à l'ordinaire. Nous agissons de la sorte ici, et on ne nous tracasse pas.

Je serai à Dinan le jeudi 6 Juillet, à moins que des circonstances imprévues ne dérangent mon itinéraire ; n'annoncez mon arrivée à personne, car, on viendrait me visiter, ce qui me fatiguerait beaucoup. C'est pourquoi gardez cette nouvelle comme un secret. – Cependant, marquez aux frères voisins, et particulièrement à ceux d'Evran et de St. Helen que je veux leur parler à Dinan ce jour là.

Le f. Timoléon est à la dernière extrémité : je le recommande à vos prières ; il nous édifie beaucoup : c'est un saint.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L' ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan*

Aut. AFIC. 89.02.048.

### LETTRE 4292. AU F. PORPHIRE-MARIE PERSON.

Ploërmel le 23 Juin 1848

Mon très cher frère

Aussitôt que j'ai appris la mort de notre saint frère Libert, j'ai demandé au Ministre à le remplacer de suite, afin que son remplaçant arrivât avant l'hyver. Ce matin j'ai reçu la réponse du Ministre, et dès demain matin le f. Théophile va partir pour St. Malo, port désigné pour son embarquement.

Le f. Théophile est excellent sous tous les rapports ; il a même un certain degré d'instruction, et je désire qu'il ne néglige point l'étude : je vous laisse libre de le garder à St. Pierre ou de le placer à Miquelon : s'il reste à St. Pierre, le f. Noël ira à Miquelon ; s'il va à

---

<sup>1</sup> F. Théophile-Marie (Mathurin Robic), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1828, entré en 1844.

Miquelon, recommandez d'une manière toute particulière au f. Ephrem<sup>1</sup> de lui donner des leçons, donnez-lui en vous même s'il reste à St. Pierre.

J'attends le f. Porphire : j'espère qu'il se rétablira tout à fait en France.

Ma santé est meilleure : je compte faire un petit voyage la semaine prochaine : j'irai à Rennes, à Trémigon, chez mon beau-frère, à la Chesnaie, et à Dinan.

Le f. Timoléon est à la dernière extrémité : sa mort sera celle d'un saint ; il nous édifie tous.

Rien de nouveau, par ailleurs, sinon que 15 novices prirent l'habit, mercredi dernier.

Soyez tous bien fervents, bien exacts à observer la règle dans tous ses points, et bien zélés pour l'instruction des enfans qui vous sont confiés.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Porphire*

*ou en son absence au f. Jérôme*

*À St. Pierre Miquelon*

Aut. AFIC. 89.02.049.

**LETTRE 4293. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 24 Juin 1848

Citoyen Ministre,

Je reçois à l'instant une lettre du frère Ambroise dans laquelle il me rend compte des événements qui viennent de se passer à la Martinique. J'extrais de cette lettre<sup>2</sup> ce qui regarde les frères et leurs écoles, persuadé que ces détails vous intéresseront.

Il est urgent que j'envoie aux Antilles des livres et des fournitures classiques, car plusieurs de nos écoles en manquent.

J'ai écrit à Nantes pour savoir si quelque navire ne devait pas bientôt partir pour cette destination ; on m'a répondu qu'il n'y en avait aucun en armement : j'ai donc recours à vous pour savoir par quelle voie je pourrais expédier ces caisses : la plus prompte sera la meilleure.

Le remplaçant du frère Libert à St-Pierre –Miquelon s'est mis en route ce matin pour St-Malo.

Je suis, avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.018.

**LETTRE 4294. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 26 Juin 1848

Mon très cher frère,

Je vais écrire à Mr. Huguet de vous donner les 180 f. que vous réclamez pour payer de la toile. Mais je vous recommande expressément de ne pas faire pour un centime de dépenses à la maison neuve.

---

<sup>1</sup> F. Ephrem (Louis Jégorel) était arrivé à Saint-Pierre et Miquelon en 1842.

<sup>2</sup> On lira, en Appendice 128, à la date du 24 septembre 1848, quelques extraits de la correspondance adressée par le F. Ambroise au supérieur général, du 9 mai au 24 septembre.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Comme vous pourriez être inquiet sur le compte de nos frères des Antilles, je vous envoie pour vous et pour les frères voisins l'extrait d'une lettre que je viens de recevoir du f. Ambroise : cette lettre vous rassurera.

J'avais dessein de partir mercredi prochain pour Rennes, et d'aller de là à Combourg, à la Chesnaie et à Dinan ; mais, on craint une nouvelle révolution à Paris, et je veux savoir positivement ce qu'il en sera, avant de quitter Ploërmel.

On vous marquera dans le mois prochain votre itinéraire pour la retraite. Donnez congé dans la première semaine d'août. Je vous recommande les prières de règle pour notre très cher frère Libert, mort à St. Pierre- Miquelon, à la fin d'avril ; sa fin a été admirable : il n'a cessé de prier qu'en cessant de vivre. Le f. Théophile qui doit le remplacer s'embarquera ces jours-ci à St. Malo.

Je vous embrasse, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.02.050.

### LETTRE 4295. À L'ABBÉ SENESCAU.

Ploërmel le 29 Juin 1848

Mon cher Monsieur Senescau,

Il y a un siècle que je ne vous ai écrit, et je mérite de votre part de vifs reproches, car, j'aurois dû la faire parvenir, au moins à l'arrivée des nouvelles recrues que vous nous avez envoyées ; mais, ma mauvaise santé est une excuse, et si elle ne me justifie pas entièrement, elle diminue du moins en partie mes torts apparents : je dis *apparents*, car, vraiment, pendant longtemps, écrire étoit pour moi une fatigue, et on m'avoit condamné à un repos presque absolu. Grâce à Dieu, je vais mieux, et je compte même faire un petit voyage dans le courant de la semaine prochaine ; ce sera mon coup d'essai. Et vous donc, ne ferez vous pas celui de Ploërmel, dans vos vacances ? Ce sera une grande joie à Ploërmel, si on vous y revoit : nous célébrerons votre arrivée comme une fête du rite majeur.

Nous sommes ici parfaitement tranquilles : à peine entendons nous dans le lointain le bruit des orages de Paris : pendant que là on s'égorge, nous faisons ici des cérémonies pacifiques : nous fîmes, il y a huit jours, celle de la prise d'habit de quinze postulants, et du vœu perpétuel d'un frère qui va s'embarquer à St. Malo pour St. Pierre et Miquelon. Bientôt va venir notre retraite générale : elle sera nombreuse ; Dieu veuille qu'elle soit fervente !

Vous avez lu dans les journaux le récit des troubles sanglants de la Martinique, et sans doute, vous vous serez inquiétés pour nos frères : mais soyez tranquille : il n'est pas tombé un cheveu de leur tête : les nègres les ont protégés, et au besoin les auroient chaudement deffendus : je vous envoie un extrait de la dernière et toute récente lettre que j'ai reçue du f. Ambroise, Directeur général de nos écoles dans cette Colonie : vous la lirez avec intérêt : veuillez la communiquer à Monseigneur et à Mr Barciet : il va sans dire que le cher frère Jean Louis de Gonzague<sup>1</sup> la lira aussi, et qu'il fera une Communion en action de grâce.

A propos du f. Jean Louis de Gonzague, est-ce qu'il ne seroit pas possible qu'il vînt à notre grande retraite ? Je suis persuadé que si vous signez son passe port, il ne se fera pas prier pour arrêter sa place dans la diligence : il n'a rien à craindre sur la route, et je ne crains nullement qu'il me gronde pour vous avoir fait cette demande : il a été isolé toute l'année, le pauvre enfant, et je ne doute pas qu'il ne chantât de tout son cœur, avec tous nos frères bretons, le cantique, *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*<sup>2</sup> .- Il

<sup>1</sup> F. Jean Louis de Gonzague (Jean Dubourdieu), né à Sarragachies (Gers) en 1814, entré à Ploërmel en 1843, sous la responsabilité de Mgr l'archevêque d'Auch.

<sup>2</sup> "*Qu'il est bon et qu'il est doux à des frères d'habiter ensemble*"

verroit de ses yeux son excellent petit neveu en habit de frère : j'ai donné le saint habit, mercredi dernier, à ce bon jeune homme, qui, je n'en doute pas, brillera dans notre pléiade gasconne.

Vos autres frères vont à merveille : je n'ai que du bien à vous dire de tous, sans exception : le f. Augustin<sup>1</sup> se prépare avec ardeur à l'examen : s'il réussit, vous aurez donc trois brevets : vous pourrez donc commencer, quand il vous plaira, au moins un établissement, autre que celui d'Eauze.

Offrez, je vous en prie, mes tendres hommages au bon M. Fourquet : qu'il seroit aimable, s'il faisoit aussi, lui, le pèlerinage de Ploërmel !

Sur ce, je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde, et je vous embrasse bien cordialement, après Mr. Ruault toutefois, car il prétend passer le premier.

Totus tuum in Xto

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur l'abbé Senescant

Au Collège d'Eauze à Eauze (Gers)

cachet : Ploërmel 1 juil. 48

Aut. AFIC. 120.2.022.

**LETTRE 4296. À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 29 Juin 1848

Mon cher Huguet,

Je vous prie de remettre au f. Laurent, la somme de 180 f. que nous devons à Quintin, pour de la toile achetée par lui : cette somme entrera dans nos comptes du mois d'aout.-

Nous approchons de ce jour heureux où il me sera donné de vous revoir et de vous embrasser à Ploërmel : la retraite aura lieu à l'époque ordinaire : venez plus tôt que plus tard.

La sup(érieu)re de la Providence a dû vous communiquer un extrait de sa dernière lettre que j'ai reçue du f. Ambroise : elle est bien rassurante : je désire que les frères des environs, en aient connaissance par vous, à l'occasion.

Les déplorable événements de Paris m'ont empêché de faire un petit voyage que j'avois projeté pour cette semaine : je voulois connoître la fin de ces troubles sanglants, avant de m'y rendre : maintenant que tout est fini, je ne tarderai pas à me mettre en route : je compte partir mardi ou mercredi prochain – je reviendrai ici le samedi de la semaine suivante.

Tout à vous bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Huguet, libraire,

À St. Briec (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 30 juin 48

Aut. AFIC. 51.01.046.

**LETTRE 4297. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 4 Juillet 1848

Citoyen Ministre,

Il est bien entendu qu'à l'avenir je ne recevrai plus le secours annuel qui m'était alloué par votre Département pour le Noviciat colonial ; mais il est de toute justice que le trimestre

<sup>1</sup> F. Augustin (Jean Réchou), né à Romouzens (Gers) en 1817, entré à Ploërmel en 1845, sous la responsabilité de Mgr l'archevêque d'Auch.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

qui était en partie écoulé lorsque vous m'avez informé de cette suppression inattendue me soit payé en entier, puisque ce n'est qu'à la fin de ce même trimestre, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> Juillet, que j'aurai droit à l'augmentation de 50 f. par frère en exercice.

Remarquez, je vous prie, que si le secours pour le noviciat cessait avant que cette augmentation eût lieu, je ne toucherais réellement aucune indemnité pour le trimestre qui vient de finir : cependant, si j'ai admis gratuitement à Ploërmel les jeunes gens dont les noms sont portés dans l'état ci-joint, et que je prépare pour le service colonial, c'est à raison de la promesse que votre Département avait bien voulu me faire de se charger de leurs dépenses au noviciat.

Cette dépense ne peut donc rester tout entière à mon compte, du moins pour le passé.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.019.

### LETTRE 4298. AU F. LÔ-MARIE CARNET.

D. S. Ploërmel le 4 Juillet 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Vous viendrez à la retraite avec les frères de Guérande : une voiture ira au devant de vous jusqu'à Rochefort, suivant l'usage : vous demanderez au f. Adolphe<sup>2</sup> le jour du départ.

Vous pourrez envoyer votre monnaie de billon à Ploërmel, par un saulnier, si vous ne trouvez pas à la changer ; c'est ainsi que le f. Adolphe envoie la sienne ; consultez-le.

Nous ne payons jamais les frais des distributions qui ont lieu à la fin de l'année, dans les écoles qui ne sont pas à notre compte : voici ce que dit expressément l'article 4 de notre *Prospectus* " Les prix et récompenses seront fournis par les communes ou par les fondateurs de l'école. "

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lo Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Herbignac par La Roche Bernard*

cachet : Ploërmel 5 juil. 48

Aut. AFIC. 89.02.051.

### LETTRE 4299. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 4 Juillet 1848

*(Dans la première partie de cette lettre adressée à un responsable d'un groupe de frères d'une Colonie, l'abbé de la Mennais reprend les termes de celle du 8 juin 1848, destinée au f. Ambroise, Directeur général aux Antilles).*

Mon très cher frère

Je vous envoie copie de toute ma correspondance avec le Ministre de la Marine au sujet des diverses allocations que nous recevons de son Département et dont il voudrait retrancher une partie : vous y verrez que j'ai renoncé au secours annuel que nous touchions pour le noviciat colonial : on augmente, il est vrai, de 50 f. par frère en exercice l'indemnité

<sup>1</sup> F. Lô-Marie (Jean Carnet), né à Landelle (Manche) en 1824, entré à Ploërmel en 1844.

<sup>2</sup> F. Adolphe (François Le Barbier), directeur de l'école de Guérande.

de remplacement, mais tout compensé, ce n'en est pas moins, pour nous, une perte de 13500 f. par an. Il en résultera, à mon grand regret, que désormais, ayant moins de novices, nous ne fournirons que fort peu de frères en excédent des cadres, chose très fâcheuse pour les Antilles surtout. Quoiqu'il en soit, tâchons du moins de soutenir les établissemens existants : ils me paroissent menacés par la réduction des traitemens, à moins que les administrations coloniales ne suppléent à ce que l'on leur retranche. Il importe donc de savoir jusqu'à quel point ces administrations pourront nous venir en aide : le Ministre les invite à nous accorder au besoin les facilités locales qu'elles reconnoîtront nécessaires pour rendre aux frères leur position tout à fait convenable : mais, en quoi consisteront ces *facilités* ? Informez vous en le plus tôt possible, afin que nous ne soyons pas exposés à nous trouver plus tard dans de pénibles embarras. Voyez s'il ne seroit pas possible qu'à défaut de la Métropole, la colonie contribuât à l'entretien des écoles, au moyen de quelques rétributions payées par les parents d'un certain nombre d'enfans, ou par tout autre moyen.

Le Ministre lui même *ne considère pas notre traitement comme exagéré*, et il en doit être de même de votre Administration, puisque le Conseil colonial l'avoit fixé d'abord, de son propre mouvement, à 1800 f. Agissez dans cette affaire avec beaucoup de réserve et de prudence : il ne faut pas qu'on croie que le gouvernement songe à supprimer nos écoles coloniales : c'est tout le contraire qui est la vérité.

Je ne sais comment vous vous y prendrez pour vous faire payer ce qui vous est dû pour le f. Henri<sup>1</sup> : vous l'avez retenu d'abord sans vous faire autoriser de personne : je ne sais si depuis, vous avez fait reconnoître par l'administration locale, la nécessité de sa présence, à raison de l'augmentation du nombre des élèves ; donnez moi des renseignemens là dessus.

Vous vous trompez dans le calcul de la somme dont vous étiez redevable à la maison de Ploërmel pour ses envois : je joins à ma lettre une note là dessus. – Quand vous trouverez l'occasion de nous faire passer les 1000 f. que vous m'annoncez, cela nous fera grand bien, car, nous sommes fort gênés, par suite de la suppression de tout secours du Ministère. Notre noviciat est nombreux, et je voudrois bien n'être pas forcé à le diminuer

Je viens d'écrire au Ministre au sujet de Gorée : je ne tarderai pas, je l'espère, à recevoir une réponse, et je vous la ferai connoître. Je ne comprends pas comment on a pu annoncer la prochaine arrivée de trois frères destinés pour cette île, car le Ministre ne m'en a pas même demandé deux.

Comme vous pourriez être inquiet sur le compte de nos frères de la Martinique, je vous envoie un extrait de la dernière lettre du f. Ambroise.

Il y a eu récemment une émeute terrible à Paris. Ici nous jouissons toujours de la paix la plus parfaite, et nulle part nos frères n'ont été inquiétés.

Les frères Jérôme, Noël et Théophane sont partis, il y a peu de tems pour St. Pierre-Miquelon : ils y remplaceront les ff. Porphyre et David Marie, qui reviennent en France, et le f. Libert qui est mort.

A la liste des frères décédés que le f. Hypolite donne au f. Liguori Marie, il faut joindre l'excellent frère Arnoul<sup>2</sup>, mort aux Saintes (Guadeloupe).

Dans vos lettres vous ne me parlez jamais en détail de votre établissement : j'aime bien, pourtant, les détails, et surtout, je suis heureux d'apprendre que Dieu bénit vos travaux, et que vous êtes tous bien fervens, bien pénétrés de l'esprit de votre saint état, et zélés à en remplir les devoirs.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Euthyme, à St. Louis du Sénégal. Afrique.

Aut. AFIC. 89.02.052.

<sup>1</sup> F. Henri-Marie (Henri Martial), né à Goyave (Guadeloupe) en 1826, arrivé au Sénégal en 1846.

<sup>2</sup> F. Arnoul-Marie (Thomas Halbiche), né à Gottein (Basses-Pyrénées) en 1818, arrivé à la Guadeloupe en 1847.

LETTRE 4300. AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.

Ploërmel le 4 Juillet 1848

*(Dans la première partie de cette lettre, adressée au responsable du groupe des frères de Guyane, l'abbé de la Mennais reprend les termes des lettres destinées à ceux des Antilles et du Sénégal).*

Je vous envoie copie de toute ma correspondance avec le Ministre de la Marine au sujet des diverses allocations que nous recevons de son Département : vous y verrez que j'ai renoncé au secours annuel que nous touchions pour le noviciat colonial : on augmente, il est vrai, de 50 f. par frère en exercice, l'indemnité de remplacement, mais, tout compensé, ce n'en est pas moins une perte pour nous de 13500 f. par an. Il en résultera, à mon grand regret, que désormais, ayant moins de novices, nous ne fournirons plus que fort peu de frères, en excédent de cadres ; donc nous ne pourrons faire que fort peu d'établissements nouveaux, au lieu de les multiplier, comme je le désirois et comme le Ministre le désiroit aussi. Quoiqu'il en soit, tâchons, du moins de soutenir les établissements existants : il importe de savoir jusqu'à quel point les Administrations coloniales pourront nous venir en aide : le Ministre les engage à nous accorder, au besoin, les facilités locales qu'elles reconnoîtront nécessaires pour rendre aux frères leur position tout à fait convenable : mais, en quoi consisteront ces *facilités* ? Informez vous en d'avance, et sachez si les sommes que celle de Cayenne a votées dans son budget seront maintenues ; remarquez que le Ministre ne considère pas comme exagéré le taux actuel. - Agissez dans cette affaire avec beaucoup de modération et de prudence : il ne faut pas qu'on croie que le gouvernement songe à supprimer nos écoles dans les Colonies : c'est tout le contraire qui est la vérité.

Il me tarde de savoir quel effet a produit dans votre Colonie l'annonce de l'émancipation des esclaves : pour vous tranquilliser sur le compte de nos frères des Antilles, je vous envoie un extrait de la dernière lettre que j'ai reçue du f. Ambroise : il n'y a eu aucun trouble à la Gouadeloupe.

Nous avons perdu deux de nos frères ; le f. Libert à St. Pierre-Miquelon, est mort à la fin d'avril ; sa mort a bien édifié tous ceux qui en ont été témoins : il n'a cessé de prier qu'en cessant de vivre ; le f. Arnoul est mort aux Saintes (Gouadeloupe). Sa mort n'a pas été moins belle : l'un et l'autre prient pour nous au ciel, j'en ai la douce espérance.

Il y a eu tout récemment une émeute terrible à Paris : on s'est égorgé pendant quatre jours : c'est affreux. - Ici, nous jouissons toujours de la paix la plus parfaite, et nulle part nos frères n'ont été inquiétés.

Le f. Jérôme, le f. Noël et le f. Théophile, sont partis pour St. Pierre-Miquelon : ils vont remplacer le f. Porphyre, le f. David et le f. Libert : les deux premiers vont revenir pour raison de santé, et le 3<sup>e</sup> est mort, comme je vous le disois tout à l'heure.

Le saint frère Timoléon est à la dernière extrémité : sa patience, sa foi, sa résignation, sont admirables : il se réjouit de souffrir, et il n'aspire qu'au moment où il ira voir Dieu.

Le f. Alfred est bien : le f. Vincent de Paul se soutient : cependant, je n'ai pas l'espoir qu'il se guérisse jamais, non plus que le f. Gérard. Le f. Bernard<sup>1</sup> n'est pas mal : il se prépare pour l'examen du mois de septembre.

Nous avons eu, il y a huit jours, la pieuse cérémonie de la prise d'habit par quinze de nos novices, et d'autres encore le prendront à la retraite.

Les temps sont difficiles ; mais ne nous décourageons pas : le bon Dieu veille sur nous ; travaillons avec un grand zèle à sa gloire.

---

<sup>1</sup> F. Bernard-Marie (Augustin Sainte-Luce), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1821, entré en 1844.

J'embrasse, à travers les mers, tous nos frères de Cayenne et de Mana : je n'écris aujourd'hui à aucun en particulier : vous serez mon interprète auprès d'eux : qu'ils prient pour moi, comme je prie pour eux ; ma santé est meilleure, néanmoins, j'ai besoin de grands ménagemens.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Directeur de Cayenne.*

Aut. AFIC. 89.02.053.

**LETTRE 4301. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ, et ses confrères.**

D. S. Ploërmel le 4 Juillet 1848

Mon très cher frère,

Les sentiments que vous m'exprimez sont selon Dieu, et je le remercie de les avoir mis dans votre cœur : tenez vous toujours en garde contre les ruses de l'ennemi de votre salut, qui cherchera à vous persuader que Dieu vous appelle à un autre état que celui de frère : son unique but en ceci, comme votre *Recueil* vous en avertit, seroit de vous rendre inconstant, parce qu'il sait bien qu'après avoir abandonné votre profession, loin d'en prendre une autre plus sainte, vous deviendriez semblable à une *nuée* sans eau que le vent emporte au milieu des airs.

Depuis que je ne vous ai écrit, un nouveau postulant nous est arrivé de la Martinique : c'est le frère du f. Léobard, charmant enfant, qui annonce les dispositions les plus heureuses ; on m'en annonce encore trois autres – viendront-ils ? Les temps sont bien mauvais, mais on s'en effraie trop : il faut se confier en Dieu, et profiter, pour acquérir de nouveaux mérites, des épreuves qu'il nous envoie. Courage donc et confiance.

Je fis passer avant hier à Picard<sup>1</sup>, la traite que vous m'avez envoyée pour lui : il est toujours à Tréguier ; mais les vacances approchent : je pense qu'il ne tardera pas de me venir voir à Ploërmel avec ses camarades.

Je vous embrasse tous les trois avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Aux frères Liguori Marie, François de Paule, et Henri Marie  
À St. Louis Sénégal.*

Aut. AFIC. 89.02.054.

**LETTRE 4302. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 5 Juillet 1848

Citoyen Ministre,

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 juin dernier, vous me dites que je suis toujours libre d'opter entre le maintien de l'indemnité de 800 f. pour chaque frère excédant le cadre, avec suppression de tout traitement d'Europe pour les frères allant aux Colonies ou en revenant -, et la réduction de cette indemnité à 500 f. avec maintien du traitement d'Europe pour ceux qui auraient droit dans les limites actuelles.

<sup>1</sup> Charles Picard, l'un des trois jeunes Sénégalais, aspirants au sacerdoce, dont M. de la Mennais surveillait l'éducation. (ATLC IV, 131, note).

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Or les limites étant que tout frère qui revient des Colonies avec un congé de convalescence a droit au traitement d'Europe, j'opte pour la réduction de l'indemnité de 800 à 500 f.

Toujours les frères malades qui reviennent des colonies, après que leur état d'infirmité a été légalement constaté, ont reçu le traitement d'Europe et lorsque, par lettre ministérielle du 10 Xbre 1844, à laquelle vous me reportez, ce traitement fut refusé au frère Gaudence, on ne donna pas d'autre motif, sinon qu'*il n'était pas porteur d'un congé de convalescence* ; jamais on n'a exigé l'assurance préalable du retour aux Colonies d'un frère atteint d'une infirmité grave : qui peut savoir s'il se rétablirait ou non, et dans le cas où il ne se rétablirait point, n'aurait-il pas encore plus de droit à un secours ? ne devient-il pas alors une charge quelquefois bien pire pour la maison principale ? Je ne vois donc pas pourquoi le traitement d'Europe ne serait pas alloué aux frères Timoléon, Alfred, Florentin, Zenobe, ainsi qu'au frère Mathieu, arrivés tout récemment de la Martinique, puisqu'ils ont tous des congés de convalescence réguliers. Je vous ai dit, il est vrai, que les frères Timoléon et Alfred ne retourneront point à Cayenne, parce qu'il étaient déjà remplacés, mais j'ignore si le dernier surtout ne pourrait pas aller plus tard, soit aux Antilles, son pays natal, soit au Sénégal. Je vous annonçais que le frère Florentin crachait le sang : mais ce n'est pas une maladie mortelle, et avec le temps et des ménagements, il peut se guérir. Quant au frère Zénobe, je vous ai fait connaître positivement qu'il était disposé à aller reprendre ses fonctions à la Guadeloupe ou dans toute autre colonie où je jugerais à propos de l'envoyer. Le frère Mathieu a été atteint, à la Martinique, d'aliénation mentale ; on a cru d'abord que c'était sans remède : aujourd'hui, c'est douteux. Au reste, la question de savoir si le traitement d'Europe est dû ou non ne peut pas dépendre des conjectures toujours incertaines et variables ; le certificat délivré par le médecin dans la colonie est la seule pièce sur laquelle on puisse appuyer une décision. J'ajoute que personne n'est plus intéressé que moi à ce qu'un frère revenu des colonies y retourne, puisque lorsqu'il n'y retourne pas, je suis obligé à le remplacer gratuitement.

J'espère que vous aurez égard à mes justes réclamations, pour ne pas priver les frères nommés ci-dessus d'un traitement dont ont joui, sans difficulté jusqu'à ce moment, tous les autres frères en pareil cas.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.020.

### LETTRE 4303. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

À la Chesnaie le 11 Juillet 1848

Mon très cher frère,

Ne tardez pas de faire à Mr. le Maire de Rennes, par écrit, la déclaration suivante, dont vous demanderez un reçu.

" Je soussigné (ici vous mettez vos noms et prénoms, lieu et date de naissance), muni d'un brevet de capacité en date du ..... et des certificats exigés par la loi, déclare à Mr. le Maire de Rennes être dans l'intention d'ouvrir prochainement à Rennes, au Thabor, une école primaire du Deuxième degré, et je prie Mr. le Maire de vouloir bien me délivrer acte de la présente déclaration. A Rennes le ... "

Vous ne sauriez faire trop tôt cette déclaration : dépêchez vous, et prenez à St. Grégoire le certificat qui vous manque pour cette année. Vous êtes seulement tenu de

*présenter* vos pièces au Maire : s'il veut les garder, ne faites pas de difficulté de les lui laisser, mais exigez un reçu.

Quant au pensionnat, nous remplirons les formalités la semaine prochaine, c'est-à-dire, quand je vous aurai passé un bail du local : cette pièce est nécessaire. — Tenez les plans tous prêts.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Grégoire par Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Dinan 11 juil.48

Aut. AFIC. 89.02.055.

**LETTRE 4304. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

À la Chesnaie le 11 Juillet 1848

Mon très cher frère,

J'arrivai hier ici, et je serai jeudi matin à Dinan : faites en sorte que personne (Mr. Chevalier seul excepté) ne vienne me voir ici, et ne m'annoncez pas à Dinan même, car, je ne crains rien tant que les visites.

Envoyez moi des journaux par le commissionnaire.

Pierre, l'un de nos domestiques de Ploërmel doit venir me chercher : faites le partir de Dinan pour la Chesnaie aussitôt qu'il sera arrivé.

A bientôt : je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles frère de l'Inst.n Xtienne*

*à Dinan.*

Aut. AFIC. 89.02.056.

**LETTRE 4305. À L'ABBÉ RUAULT.**

à la Chesnaie le 11 Juillet 1848

Cher ami

J'ai reçu votre bonne lettre du 7. — Le f. Joseph Marie vous aura rendu compte de mon séjour à Rennes, et vous aura dit combien sage j'ai été.—Je ne le serai pas moins jusqu'à mon retour à Ploërmel, mais, à Ploërmel, nous verrons !

Envoyez au devant de moi jusqu'à St. Méen : j'y arriverai samedi dans la matinée.— N'oubliez point mes journaux bien aimés.

Je suis inquiet du f. Alcide<sup>1</sup> : a-t-il pu retourner jusqu'à Ploërmel, et le voyage ne l'a-t-il pas trop fatigué ?

J'attends aujourd'hui *Pierre*, que le f. Joseph Marie devait faire partir de Ploërmel lundi, si le f. Alcide ne venoit pas à la Chesnaie ; sans cela, je me trouverois embarrassé pour aller d'ici à Dinan, et de Dinan à St. Méen : je serois obligé de prendre, au hasard, le premier conducteur venu. Si *Pierre* n'étoit pas parti à la réception de la présente, envoyez le par la voie la plus prompte.

<sup>1</sup> F. Alcide (Pierre Faulet), né à Mohon (Morbihan) en 1806, entré à Ploërmel en 1834.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je désire beaucoup retrouver notre saint frère Timoléon encore vivant.  
Mille choses aimables autour de vous

Jean

Monsieur  
Monsieur l'abbé Ruault  
Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)  
cachet : Dinan 11 juil. 48

Aut. AFIC. 46.04.037.

LETTRE 4306. À Mgr ANGEBAULT.

à la Chesnaie le 12 Juillet 1848

Très cher Seigneur

Vous avez eu la bonté de m'écrire, il y a bientôt trois mois : pourquoi ne vous ai-je pas répondu ? Hélas, c'est que Messieurs les médecins me grondoient chaque fois que j'essaiais de mettre une plume entre mes doigts engourdis.- Aujourd'hui je suis mieux, et je voyage dans ce moment, pour la première fois depuis mon accident. Me rétablirai-je entièrement ! je ne le crois pas : mais, je suis bien résigné à la sainte volonté de Dieu, et je dors d'un doux sommeil dans le sein de sa Providence.

Je ne m'étonne pas de ce que les élections vous aient donné quelque souci : votre position étoit très délicate, et je trouve que vous avez agi avec beaucoup de sagesse, en ne mêlant pas la cause du clergé à celle des partis.- Pour moi, j'ai soigneusement éloigné mes frères de toutes les affaires politiques : presque nulle part, ils n'ont voté : on m'a d'abord blâmé de les éloigner si sévèrement de l'urne ouverte pour tous ; mais, aujourd'hui, on reconnoît généralement que j'ai bien fait : on ne les a tracassés nulle part, et même j'ai fondé cinq établissemens nouveaux depuis la République : mon noviciat n'a jamais été plus florissant : pendant que, dans le mois dernier, on se battoit avec tant d'acharnement à Paris, je faisais à Ploërmel une cérémonie bien pacifique, celle de la prise d'habit de quinze novices, et du vœu perpétuel d'un jeune frère, qui vient de s'embarquer à St. Malo pour St. Pierre Miquelon : trois autres frères sont partis, à peu près à la même époque, pour Mana (Guyane française).- A la Martinique, mes pauvres enfans n'ont pas couru le moindre danger, pendant l'émeute qui a ensanglanté cette colonie : ils étoient gardés avec un grand zèle par les auteurs mêmes du mouvement (comme cela s'appelle), lesquels avoient juré de ne pas permettre qu'il leur arrivât aucun mal ; en effet, la maison des frères a été préservée par les noirs de l'incendie, au fort St. Pierre.- Au Fort Royal, les esclaves devenus libres, se sont emparés du bon frère Arthur, qui étoit spécialement chargé de les instruire, sur 42 habitations ; on a eu bien de la peine à l'arracher de leurs mains... Qu'en vouloient-ils faire ! ... Ils vouloient le porter en triomphe autour de la ville.- Bénissons Dieu !

Mais, où allons nous ? Cette question est dans toutes les bouches, et personne ne peut répondre : si vous êtes plus heureux, c'est-à-dire plus habile dans la connoissance de l'avenir, de grâce, dites moi ce que vous en savez.

La loi de l'ex ministre Carnot<sup>1</sup> sur l'instruction primaire est absurde et odieuse ; si elle passe, ce sera pour moi une source d'embarras nouveaux et sans cesse renaissants : la société est semblable à un vieux bâtiment écroulé ; on n'est occupé qu'à en démolir et à en disperser les ruines, et bientôt on pourra dire, *etiam periere ruinae*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hippolyte Carnot (1801-1888), fut ministre de l'instruction publique en 1848.

<sup>2</sup> *Les ruines mêmes ont péri.*

Priez pour moi, mon digne ami : je n'ai pas désormais longtemps à passer sur cette terre : *tempus resolutionis meae instat*<sup>1</sup>- Adieu – à la vie et à la mort, je ne cesserai d'être de tout mon cœur

Votre tout dévoué et bien tendre ami

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur

Monseigneur l'Evêque d'Angers à Angers

cachet : Dinan 13 juil. 48

Aut. Arch. dioc. d'Angers.M.6.

**LETTRE 4307. AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Dinan le 14 Juillet 1848

Mon très cher frère

Je vous permets d'aller voir votre famille, et quand vous serez chez elle, vous ne serez pas obligé d'aller faire votre visite au st. Sacrement à l'église : la distance que vous auriez à parcourir est trop longue.

Vous donnerez congé dans la première semaine d'Aout, et la rentrée aura lieu dans la première semaine de Septembre.

Avant de quitter Hillion, il ne sera nullement nécessaire de faire une visite au Maire : il y aura très prochainement des élections, et il est probable que le Maire actuel ne sera pas réélu.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Libert, mort à St. Pierre-Miquelon, Arnoul, mort aux Saintes (Guadeloupe) et Eusèbe<sup>2</sup>, mort à la Roche-Derrien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elisée frère de l'Inst.n Xtienne

À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)

cachet : Dinan 15 juil. 48

Aut. AFIC.89.02.057.

**LETTRE 4308. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

Ploërmel le 19 Juillet 1848

Mon très cher frère

Votre visite à M. Pontgérard est chose heureuse, et il faut en remercier le bon Dieu. – Il n'y aura pas de difficulté de notre part pour boucher les vues de notre escalier sur le Thabor, car, il nous convient très fort de les supprimer.- Quant à la petite porte de communication avec la promenade, qu'elle soit ouverte et fermée par le concierge, aux mêmes heures que la promenade, et que celui-ci en ait seul la clef, cela ne donnera lieu de notre part à aucune réclamation. Nous établirons en dedans une autre serrure au moyen de laquelle nos enfants ne pourront ni entrer ni sortir pendant le jour, sans que notre concierge ouvre et ferme la porte. Vous pouvez donc signer la lettre dont vous m'envoyez le projet, et l'adresser au Maire : vous la signerez f. Maximilien, sans ajouter : *Représentant de M. de la Mennais*, car mon nom ne

<sup>1</sup> *Le temps de ma dissolution approche.* 2 Tim. IV, 6.

<sup>2</sup> F. Eusèbe (Mathurin Brient), né à Languidic (Morbihan) en 1819, décédé le 2 juillet 1848.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

doit pas paraître : j'ai mis cette propriété sous les noms des frères Elie<sup>1</sup>, Léon<sup>2</sup> et Brieuç<sup>3</sup> ; en conséquence, comme il faut que vous en présentiez le bail à l'appui de votre demande d'autorisation pour le pensionnat, vous recevrez le dit bail ces jours-ci, signé par le f. Elie, faisant et garantissant pour les deux autres ; vous y ajouterez votre signature après la sienne, et vous adresserez ensuite cette pièce au Recteur de l'académie, avec les plans du local (sur lesquels vous marquerez l'emplacement des latrines) ; vous lui écrirez la lettre que voici :

Monsieur le Recteur,

Conformément à la loi, j'ai déclaré à Mr. le Maire de Rennes être dans l'intention d'ouvrir prochainement au Thabor une école privée d'instruction primaire du deuxième degré ; mais, je désire y ajouter un pensionnat du même degré, et pour cela, j'ai besoin de votre autorisation que je vous prie de vouloir bien m'accorder le plus tôt possible : en conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser les plans du local, et le bail, en vertu duquel la jouissance m'en est assurée pendant cinq ans.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Jean Bernard, frère Maximilien

Prenez vos mesures pour que les latrines soient achevées le plus tôt possible.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Arnoul, mort aux Saintes (Guadeloupe), Eusèbe, mort à la Roche-Derrien, et Timoléon, mort à Ploërmel, samedi dernier.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Grégoire par Rennes*

cachet : Ploërmel 19 juil. 48

Aut. AFIC. 89.02.058.

### LETTRE 4309. AU F. RAPHAËL LE GUEN.

Ploërmel le 23 Juillet 1848

Mon très cher frère<sup>4</sup>

On va faire des élections : si la commune choisit un autre Maire que le Maire actuel, vos affaires d'école pourront enfin s'arranger d'une manière convenable : cela est bien à désirer.

Vous donnerez congé dans la première semaine d'Aout, et vous pourrez venir ensuite à la retraite.

Offrez mes respectueux et tendres hommages à votre bon Recteur.

Je recommande à vos prières les ff. Celse, Bonaventure, Arnoul, Libert et Timoléon : je ne sais si on vous a annoncé leur mort à l'époque où elle a eu lieu – Faites en part aux frères voisins.

<sup>1</sup> F. Elie (François Mahé), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1799, entré à Ploërmel en 1825.

<sup>2</sup> F. Léon (Jean Guéhéneç), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1801, entré à Ploërmel en 1830.

<sup>3</sup> F. Brieuç (Jean Blanchard), né à Ploufragan (Côtes-du-Nord) en 1790, entré à St-Brieuc en 1822.

<sup>4</sup> F. Raphaël (Mathias Le Guen), né à Pluvigner (Morbihan) en 1807, entré à St-Brieuc en 1822.

Je vous embrasse tendrement en N. S.  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Raphaël frère de l'Inst.n. Xtienne*  
*À Quiberon par Auray (Morbihan)*  
cachet : Ploërmel 24 juil. 48

Aut. AFIC. 89.02.059.

**LETTRE 4310. À MM. QUENEL Frères & Cie.**

Ploërmel le 23 Juillet 1848

Monsieur,

Sous les auspices de Mr. Louis Blaize<sup>1</sup>, négociant à St-Malo, j'ai pris la liberté d'expédier à votre adresse mardi dernier 10 caisses de livres dont note ci-jointe, lesquels sont destinées pour les Antilles. Je vous prie de vouloir bien les charger sur le navire dont le départ sera le plus prochain, soit qu'il se rende à la Martinique, soit qu'il se rende à la Guadeloupe ; dans le cas où il n'y ait pas dans votre port deux navires, l'un allant directement à la Martinique et l'autre allant directement à la Guadeloupe, elles seront réclamées par le frère Directeur de celle de ces îles dans laquelle le navire abordera ; et à cet effet, je vous serais infiniment obligé de me donner le nom du navire sur lequel elles seront embarquées, afin que je puisse prévenir les frères Ambroise et Paulin (par la voie anglaise) de cette expédition. Ces deux frères sont les Directeurs généraux de mes nombreux établissements dans ces deux îles.

Vous pourrez tirer sur moi à présentation le montant de vos débours et commissions : ou si vous l'aimez mieux, je m'acquitterai entre les mains de Mr. Louis Blaize, mon parent et mon ami, et il vous en tiendra compte.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous remarquerez sur la lettre de voiture que le port de ces colis est payable après retour.

*À MM. Quénel frères et Cie, négociants au Havre.*

Copie. AFIC. 156.3.016.

**LETTRE 4311. AU F. ELZÉAR-MARIE HUCHON.**

D. S. Ploërmel le 25 Juillet 1848

Mon très cher frère<sup>2</sup>

Il me tarde de recevoir de vos nouvelles : je voudrais qu'elles fussent meilleures que celles que vous m'annoncez, car, je désire vivement votre guérison, et je la demande à Dieu de tout mon cœur, si c'est pour sa gloire et pour votre salut : soyez parfaitement résigné à sa volonté sainte : vouloir tout ce que Dieu veut et le vouloir pour toujours, pour tout, sans réserve, voilà ce royaume de Dieu, dont (nous) lui demandons l'avènement chaque fois que nous récitons le *Pater*.

Soyez bien ferme dans votre vocation, et n'écoutez pas les conseils de ceux qui voudroient vous en détourner : il ne suffit pas d'avoir bien commencé ; il faut perséverer

<sup>1</sup> Louis Blaize (1784-1864), négociant à Saint-Malo, était le frère cadet d'Ange Blaize de Maisonneuve, époux de Marie Robert de la Mennais, et donc parent par alliance de l'abbé de la Mennais.

<sup>2</sup> F. Elzéar-Marie (Laurent Huchon), né à Grandchamp (Morbihan) en 1829, entré à Ploërmel en 1846.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

jusqu'à la fin, pour obtenir la couronne : priez la très sainte Vierge, priez la beaucoup, du fond de l'âme, de montrer aujourd'hui, plus que jamais, qu'elle est votre bonne mère, en vous préservant de toute inconstance.

Ne vous tourmentez pas s'il vous arrive de manquer à quelques uns de vos exercices, ou de les faire avec une ferveur moins sensible qu'autrefois : cela vient de votre état de maladie.

Rien n'est plus contraire à votre santé que l'usage des liqueurs et du café : je vous recommande de vous en abstenir, ainsi que la règle vous en fait un devoir ; mais le chocolat vous est fort bon, prenez en quand on vous en donne : d'ailleurs, conformez vous à l'ordonnance du médecin que vous avez consulté ; elle est très sage.

On ne vous oublie point à Ploërmel : je prie pour vous tous les jours, et vos frères en font autant : ce sera pour eux et pour moi un beau jour que celui où nous reverrons notre cher Elzéar Marie. - Patience et courage, mon cher enfant.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elzéar Marie frère de l'Inst.n Xtienne  
Chez ses parents à Plescop par Vannes (Morbihan)  
cachet : Ploërmel 26 juil. 48*

Aut. AFIC. 89.02.060.

### LETTRE 4312. AU F. ÉDOUARD BAHIER.

D. S. Ploërmel le 26 Juillet 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Je vous permets d'aller voir votre père entre les passages des frères : mais, calculez bien ce voyage de manière à n'être pas absent de Loudeac quand les frères y arriveront.

Pour votre distribution, vous prendrez le jour qui conviendra à Mr. le Curé.

J'ai appris avec plaisir le résultat de la visite qu'on vous a faite.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Arnoul, Eusèbe, et Timoléon, que nous avons eu la douleur de perdre dernièrement(en)t.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edouard frère de l'Inst.n Xtienne  
À Loudéac (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 27 juil. 48*

Aut. AFIC. 89.02.061.

### LETTRE 4313. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 26 Juillet 1848

Mon très cher frère,

Le f. Toussaint-Marie m'a demandé la permission d'aller dans sa famille pendant les vacances, et je la lui ai refusée : mon intention est qu'il revienne ici sans tarder et même avant les autres frères de votre établissement, où je ne crois plus sa présence nécessaire : conformez-vous à ce que je vous marque.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.02.062.

<sup>1</sup> F. Edouard (Joseph Bahier), né à Pléneuf-Val André (Côtes-du-Nord) en 1811, entré à Ploërmel en 1837.

## LETTRE 4314. AU F. ARÉTAS-MARIE LE BAIL.

D. S. Ploërmel le 28 Juillet 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Venez à la retraite avec vos frères de Redon, et quand vous serez ici, je verrai s'il convient que vous alliez chez vous dans les vacances prochaines : vous serez ici le 5 d'août.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Aretas Marie frère de l'Inst.n Xtienne  
À Redon (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 29 juil. 48

Aut. AFIC. 89.02.063.

## LETTRE 4315. À Mgr WISEMAN.

(sans date) (Juillet 1848)

Monseigneur<sup>2</sup>,

Mr. l'abbé Mahé<sup>3</sup> est venu hier à Ploërmel pour m'entretenir de votre part de vos projets de fondation d'écoles chrétiennes en Angleterre, et m'a demandé si je ne pouvois pas concourir à leur exécution : ma bonne volonté n'est pas douteuse, je vous prie d'en être fermement convaincu ; mais, au premier moment, j'ai craint de ne pouvoir vous en donner des preuves, parce que beaucoup d'objections se sont présentées à mon esprit ; mais, d'après les explications que Mr. l'ab(bé) M(ahé) m'a données sur vos besoins et sur vos ressources, et celles que je lui ai données moi même sur mon institut, et sur ce que je pourrois faire, nous avons reconnu que cette œuvre qui m'a paru d'abord excessivem(en)t difficile l'est en réalité beaucoup moins que je ne l'avais pensé. Permettez que j'aie l'honneur de vous exposer en peu de mots, la marche qui nous semble la meilleure à suivre.

1<sup>mt</sup>. On m'enverroit en premier des sujets, le plus tôt possible, dont deux ou trois seulement, si on n'en trouve pas un plus grand nombre, parleroient le français pour qu'ils l'apprennent aux autres : je les formerois à la vie religieuse ; ils recevraient des leçons de calligraphie, de mathématiques, de dessin académique, de dessin linéaire, de géographie, d'arpentage, etc. ; en un mot de tous les objets qui composent notre enseignement ; la pension seroit d'un prix très modique, car, l'œuvre est trop importante pour que je ne fasse pas tout ce qui sera en mon pouvoir pour diminuer les frais que vous aurez à supporter : ces frais, Monseigneur, je dois vous le faire observer, ne seroient en réalité qu'une avance, et il vous seront largement remboursés par les écoles elles-mêmes : voici, en effet, quelle en sera l'organisation chez vous, si vous prenez les nôtres pour modèle.

Dans la plupart de nos établissements, nous divisons les élèves en plusieurs classes : les classes des pauvres sont entièrement gratuites ; les enfants plus aisés, quand ils sont externes, paient une rétribution mensuelle plus ou moins élevée suivant le degré de l'enseignement ; il paient une rétribution plus considérable, quand les frères les gardent à ce que nous appelons la *retenue*, parce qu'alors ils restent dans l'école depuis 6 heures du matin jusqu'au soir, sauf le dîner s'ils dînent chez eux. Les parents veulent-ils qu'ils ne s'absentent

<sup>1</sup> F. Arétas-Marie (Mathurin Le Bail), né à Yffiniac (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>2</sup> Nicholas Patrick Wiseman (1802-1865), ancien Recteur du collège anglais de Rome, partisan actif du Mouvement d'Oxford, fut nommé en 1849 vicaire apostolique de Londres ; lorsque le pape Pie IX rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre, il devint archevêque de Westminster puis cardinal.

<sup>3</sup> L'abbé Mahé, prêtre d'origine bretonne, avait fait connaître à Mgr Wiseman l'œuvre des Frères de l'Instruction chrétienne.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

pas même pour le dîner, nous les recevons comme demi-pensionnaires, et enfin comme pensionnaires entiers, si le local le permet, et si les parents le désirent.- Vous sentez, Monseigneur, qu'en combinant sagement toutes ces recettes, le profit est presque toujours assez grand pour que nos écoles subsistent sans secours étrangers, c'est-à-dire sans être à charge ni au curé ni à l'évêque.

Quant à la règle, elle est très simple, et elle admet les modifications de détail que l'évêque juge convenable, suivant les circonstances et les localités ; l'évêque est le premier supérieur – les vœux sont, d'un an, cinq ans, et perpétuels ; on avance ainsi par degrés.

Je me borne à ce peu de mots, Monseigneur, quoique je comprenne très bien que de nouveaux éclaircissements pourront être nécessaires : j'ose vous prier de demander ces éclaircissements, puisqu'il est sur les lieux, à M. Mahé, parce que je vois qu'il comprend parfaitement l'œuvre projetée et les moyens d'en assurer le succès.

Projet aut. AFIC. 119.1.3.006

### LETTRE 4316. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 15 Aout 1848

Citoyen Ministre,

Je réponds en même temps aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 et le 29 du mois dernier<sup>1</sup>.

Je serai en mesure, dans le courant du mois prochain, de remplir les vides des cadres de la Martinique et de la Guadeloupe ; nos autres écoles sont au complet.

Je pourrai également mettre à votre disposition, à la même époque, trois autres frères pour le Sénégal, dont un remplaçant et deux nouveaux ; ainsi nous rétablirons l'école à Gorée.

Mais je ne saurai qu'à la fin de notre grande retraite jusqu'à quel point il me sera possible de remplir vos désirs touchant le supplément de 21 frères que vous me demandez.

Je m'empresserai de vous en informer dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre ; toutefois, le noviciat devant diminuer comme j'ai eu déjà l'honneur de vous le dire, par suite de la suppression des secours qu'il recevait de votre Département, je prévois que l'extension des cadres ne sera pas aussi prompte que vous le souhaitez, et que je le souhaiterais moi-même.

L'indemnité de fondation sera désormais réglée à 500 f. ; bien entendu que pour le traitement d'Europe, il ne sera rien changé à ce qui était convenu auparavant, tant pour les frères nouveaux que je mets et que je mettrai à votre disposition, que pour ceux qui reviendront des colonies avec un congé de convalescence ; à cette occasion, permettez-moi de vous rappeler ma lettre du 6 juillet, à laquelle je n'ai point encore reçu de réponse.

Je ne renouvellerai point ici mes observations au sujet des traitements : je me confie dans la promesse que vous avez bien voulu me faire d'engager les administrations locales à procurer à mes frères les facilités qu'elles reconnaîtront nécessaires pour rendre leur position tout-à-fait convenable.

J'ai demandé là dessus des renseignements tout à fait détaillés aux frères Directeurs des Antilles, du Sénégal, de Cayenne, car, j'en ai besoin pour savoir si les traitements suffiront aux dépenses indispensables.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Copie. AFIC. 155.2.022.

---

<sup>1</sup> Ce même jour, 29 juillet, le Ministre de la Marine adresse au Commissaire Général de la République à la Guadeloupe une circulaire portant : *Indication de nouveaux arrangements pour les traitemens et autres allocations des frères de Ploërmel*. Cf. Appendice 127.

## LETTRE 4317. À Sr ST-FRANCOIS-DE- SALES.

(Ploërmel le) 15 Aout<sup>1</sup> (1848)

Ma t(rès) ch(ère) f(ille),

J'ai fait un petit voyage à Vannes, et c'est pendant mon absence de Ploërmel qu'est arrivée la lettre qui m'annonçoit le résultat de vos élections -

Voilà pourquoi je n'ai pas écrit plutôt – à mon retour, je me suis empressé de donner une décision, qui confirme, en tant que besoin, celle de Mgr. – S'il n'avoit agi, (comme il l'a fait très sagement) en vertu de son droit, toute élection, dans le cas présent, eût été impossible. Cela vient de ce que la règle n'a pas prévu la difficulté qui vient de se présenter. – Ainsi, personne ne peut en conscience refuser de (se) soumettre, pleinement et cordialem(en)t, en esprit de foi, à l'autorité de la Mère *Marie Joseph*. Je vous exhorte, m(a) t(rès) ch(ère) f(ille), à donner l'exemple de cette soumission entière, sans laquelle il n'y aura jamais de paix pour vous ! – Croyez moi, je vous parle en père, et je n'ai en vue que votre salut.

Vous retirer chez vos parents, faire un voyage dans ce moment-ci, ce seroit un mal pour vous, et une espèce de scandale p(ou)r les autres. – Je ne puis y consentir.

Ne craignez point de m'écrire de tems en tems, et de me confier vos peines, mais soyez docile et humble. – Priez beaucoup.

Projet aut. Arch. Filles de la Providence

## LETTRE 4318. AU RECTEUR DE PLOEUC.

Ploërmel le 20 Août 1848

Monsieur et très cher Recteur

La défection du malheureux frère Allain<sup>2</sup> m'a plus affligé que surpris, car, il alloit mal, et très mal, depuis mars : il m'a annoncé lui même sa triste résolution, sans me donner son adresse : si vous la connoissez, veuillez bien lui faire parvenir la lettre incluse, après l'avoir lue et cachetée.

Aussitôt après l'examen du 1<sup>er</sup> septembre, je ferai choix d'un frère pour le remplacer : je pense que le Conseil municipal de Ploeuc ne voudra, dans aucun cas, confier l'école et l'éducation des enfans de la Commune à un homme de *foi mentie* : s'il veut faire choix d'un instituteur laïc, ayez la bonté de me le dire : je ne tiens nullement, dans l'intérêt de ma Congrégation, à conserver un établissement plutôt qu'un autre, et par conséquent, nous nous retirerons sans autre regret que celui de ne plus faire le bien dans votre paroisse.

Jamais les demandes de frères n'avoient été aussi nombreuses qu'aujourd'hui dans notre Bretagne, et quant aux colonies, le Ministre de la Marine me presse de lui donner sur le champ vingt quatre frères nouveaux, en outre des 82 frères anciens que j'ai mis à sa disposition, et qui sont en exercice dans ces pays lointains. – Jugez de mon embarras.

Je ne sais pas si la maison d'école appartient à la Commune ou à la fabrique : ce seroit une chose à me dire s'il y avoit des difficultés pour la nomination du nouveau frère.

Vous connoissez les sentimens tendres et respectueux avec lesquels je suis bien cordialement,

Votre tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 108.4.015.

<sup>1</sup> La Mère Marie-Joseph a été réélue le 5 mars 1848.

<sup>2</sup> F. Allain-Marie (Allain Raujouan), né à Loudéac (Côtes-du-Nord) en 1820, entré à Ploërmel en 1834.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4319. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE .**

Ploërmel le 21 Août 1848.

Monsieur le Recteur,

Voudriez vous bien autoriser les Sieurs Augustin (Théophile) né à la Pointe à Pitre (Guadeloupe) le 23 Janvier 1827 et Villa (Jean Martial) né à Malabat (Gers) le 7 Juillet 1828, à se présenter devant la Commission de St. Briec pour subir l'examen d'instituteur primaire du 2d degré ?

Et les Sieurs Jegouzo (Mathurin) né à Noyal Pontivy (Morbihan) le 27 Décembre 1828 et Ropers (Pierre Marie) né à Plouha (Côtes du Nord) le 20 Octobre 1823, à se présenter devant la Commission de Nantes pour subir le même examen ?

Je vous demande cette permission parce que ni les uns ni les autres n'ont le domicile nécessaire pour être examinés soit dans les Côtes du Nord soit dans la Loire Inférieure, et je compte les placer après l'examen, s'ils sont brevetés, dans ces départements.

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai beaucoup regretté de ne pas vous avoir rencontré chez vous, lorsque je m'y suis présenté, il y a quelques semaines pour avoir l'honneur de vous voir : j'espère être plus heureux dans le mois prochain.

Signature et post-scriptum autographes. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

LETTRE 4320. **AU CURÉ DE COMBOURG.**

Ploërmel le 23 Aout 1848

Monsieur et respectable Curé,

Notre retraite vient de finir, je me hâte de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du frère Fulgence. Vous savez combien ce frère est digne d'estime, vous ne serez donc pas surpris de ce que j'ai été extrêmement sensible à la manière dont on a non pas demandé, mais exigé son changement : j'ai cru voir en cela un dessein arrêté de nous susciter des difficultés sans cesse renaissantes pour nous forcer à nous retirer et substituer aux frères un ou plusieurs instituteurs laïcs ; or, je veux éviter cette espèce de lutte ; je n'ai aucun intérêt à la soutenir nulle part puisque, pour un frère que je puis donner, on m'en demande 20 ; mon intention est donc de ne pas renvoyer de frères à Combourg si j'ai à craindre des entraves de la part de l'administration locale et surtout si je ne suis pas libre dans le choix du directeur d'établissement. Remarquez, je vous prie, que dans les communes où les frères ne logent pas au presbytère, il est nécessaire que ce frère ait à un haut degré l'esprit de conduite et l'aptitude à diriger un ménage.

Le frère Fulgence réunit ces qualités, c'est pourquoi je tiens si fort à le conserver à la tête de cet établissement. Quant au second frère, je me prêterai à tout ce qu'on désire ; j'ai à cœur que tous les deux soient également dignes de la confiance des familles, et je ne négligerai rien pour cela. Je vous prie de vouloir bien me donner le plus tôt possible votre avis sur cela, afin que je puisse prendre sans tarder un parti définitif.

Je suis, avec respect, Monsieur et très cher Curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.4.018.

DOCUMENT 532. **APPROBATION DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC.**

St-Brieuc le 30 Août 1848.

*(Cette approbation figure à la suite de l'Acte de dernière volonté de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Document 496, du 2 février 1843).*

Nous, Evêque de Saint-Brieuc,

Nous unissons à notre vénérable Collègue, Mgr l'Evêque de Vannes, pour reconnaître les grands services rendus à la religion et à la société par l'Institution des Frères de l'Instruction Chrétienne et pour donner notre approbation aux dispositions ci-dessus.

St-Brieuc le 30 août 1848

*(place du sceau)*

J. Jn Pierre Ev. de St. Brieuc

Original. AFIC. 130.1.2.006.

LETTRE 4321. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 7bre 1848

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis en mesure de fournir dans le mois prochain 17 frères pour nos écoles coloniales, savoir : 3 pour le Sénégal dont un remplaçant, et 14 pour les Antilles dont 5 remplaçants. Monsieur le nouveau Préfet apostolique du Sénégal me témoigne le désir de voyager avec les frères qui doivent partir prochainement pour cette colonie, si la chose est possible, comme j'aime à le croire, elle me sera fort agréable, et je vous prie de donner des ordres en conséquence.

J'ai l'honneur de vous demander, pour la seconde fois, une réponse à ma lettre du 6 Juillet, relative aux traitements d'Europe qui me sont dus pour plusieurs frères revenus des colonies, si l'indemnité du 1<sup>er</sup> départ est réduite de 800 à 500 f., comme j'y ai consenti à cette condition.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X 6a. Copie. AFIC. 155.2.024.

LETTRE 4322. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 2 7bre 1848

Citoyen Ministre,

Hier, j'ai mis 17 frères à votre disposition, sans aucune explication sur le traitement dont ils doivent jouir ; je suis convaincu que les traitements réduits ne suffiront pas à leurs dépenses les plus nécessaires ; mais j'ai en même temps la confiance que les administrations locales, conformément aux recommandations que vous en avez faites, leur accorderont les secours dont ils auront besoin, ou que vous y suppléerez vous-même.

J'ai écrit à ce sujet pour demander des renseignements aux frères Directeurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de Cayenne et du Sénégal ; je n'ai encore reçu de réponse que de la Martinique. Voici ce que m'écrit le frère Ambroise, sous la date du 22 Juillet :

## *CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

" Voici les allocations qui nous sont faites, savoir,

1°. Dix-sept cents francs de traitement chacun ; mais sur cette somme il y a une retenue de 3% par an et à payer 12 f. 50 de contribution personnelle : elle se réduit donc à 1636 f. 50.

2°. On alloue 460 f. pour gages d'un domestique par maison ; déduction faite de la retenue, cette somme se réduit à 446 f. 20 ; nous payons chaque domestique terme moyen 30 f. par mois, et 2 f. 50 par semaine pour ses vivres ; cela revient à 40 f. par mois, ou 480 f. par an ; chaque domestique nous coûte donc 20 f. de plus que nous ne recevons pour lui. Dans tous nos grands établissements, il nous faut absolument deux domestiques ; ils nous coûtent d'après l'exposé ci-dessus, 960 f., et cependant la recette n'est que de 460 f.

3°. On nous alloue par frère 100 f. pour l'entretien du mobilier de chaque maison ; dans les premières années où tout est neuf, nous ne dépensons pas pour l'entretien toute cette somme ; mais bientôt elle devient insuffisante ; car les meubles se brisent et se détériorent très vite dans ce pays, surtout le mobilier classique qui est très considérable, à raison du grand nombre de nos élèves. Jamais nous n'avons présenté un seul objet cassé, ni détérioré au magasin de l'approvisionnement pour être remplacé par un neuf, comme nous eussions été en droit de le faire d'après l'arrêté de l'administration relatif à ce sujet ; nous avons toujours entretenu le mobilier en entier à nos frais, et dans peu d'années, cette allocation de 100 f. par frère deviendra insuffisante : car une table à écrire pour les élèves qui coûte en France 15 f., coûte ici 60 f., ainsi du reste.

4°. Nous avons été en général dégrevés jusqu'à ce jour comme les autres employés de la colonie de nos frais de mouvement dans l'intérieur de l'île ; cet article est assez important.

5°. L'Administration fait aussi des allocations en faveur des enfants qui fréquentent nos écoles : elle alloue 60 f. par an à chaque établissement de deux frères pour fournir des objets classiques aux indigents ; 160 f. pour l'école de Fort de France et 100 f. pour chaque école de St. Pierre. Cette allocation est précieuse pour les pauvres, et loin d'en détourner quelque chose, nous cédonc les objets classiques aux pauvres à prix coûtant.

Enfin 150 f. par an et par établissement sont alloués pour l'achat des livres de prix ; ces prix sont livrés à une Commission au taux de facture ; j'y ajoute seulement les frais de port.

Vous me demandez quelles sont les économies qu'on pourrait faire sur les mobiliers des établissements de 3, 4, 5 ... frères. Peut-être pourrait-on en faire sur le mobilier personnel des frères ; mais, aucune sur le mobilier des classes. Au moment de la fondation des écoles nouvelles, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour tout simplifier afin d'économiser autant que possible.

J'ai demandé à l'Administration de la Martinique à faire moi-même au taux le plus bas le mobilier des établissements nouveaux, comme cela a lieu à la Guadeloupe ; on ne l'a pas voulu, et il en est résulté qu'à la Martinique on paye chaque mobilier beaucoup plus cher qu'il ne vaut.

Vous désirez savoir quelles ressources on pourrait trouver dans le pays pour suppléer à ce qui nous manquera. Je n'en vois pas d'autres que d'exiger des enfants dans l'aisance une légère rétribution : nous en avons aujourd'hui une foule dans nos classes qui payeraient fort bien par mois 0 f. 50, 1 f., 1 f. 30 ; voilà la seule ressource que je vois, et je la proposerai à l'Administration lorsqu'elle m'appellera pour me parler de toutes ces affaires ; je tiendrai toujours à ce que nous restions en dehors de la perception des rétributions si l'on juge à propos d'en établir : nous ne pouvons nous en mêler en aucune façon. "

J'ai cru essentiel, Citoyen Ministre, de mettre textuellement sous vos yeux les observations du frère Ambroise. Je vous communiquerai également celles des autres frères Directeurs. Je m'attends à ce qu'elles seront conformes à celles-ci.

Je suis avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.025.

**LETTRE 4323. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 5 7bre 1848

Citoyen Ministre,

Une lettre du f. Paulin, en date du 8 août, me donne, sur la réduction des traitements, des renseignements absolument semblables à ceux du frère Ambroise, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer ; mais il ajoute que :

" Depuis deux mois, il y a un tel embarras dans les affaires de la Colonie, qu'on ne paye plus aux frères que la moitié de leurs traitements ; il en est ainsi, ajoute-t-il, pour tous les autres employés, encore craint-on que les fonds ne manquent tout à fait avant la fin d'octobre.

Je vous avoue que si cela dure longtemps, je ne sais ce que nous allons devenir. "

Si les choses sont réellement en cet état, et doivent y demeurer un certain temps, peut-être jugerez-vous à propos, Citoyen Ministre, de retarder le départ des frères que j'ai mis tout récemment à votre disposition.

Cependant cette mesure serait bien regrettable, car nos pauvres frères succombent sous le poids d'un travail toujours croissant ; nos maisons ne suffisent plus pour recueillir tous ceux qui se présentent ; on est obligé de faire des instructions en dehors, dans les cours, les frères ayant tenu jusqu'ici, malgré leur extrême fatigue, à ne refuser personne.

Au sujet des allocations, je me bornerai à vous faire aujourd'hui les observations suivantes :

1°. Il est clair que si l'on retranche les 100 f. par frère, pour l'entretien du mobilier, nous ne serons plus tenus à cet entretien : il nous faudra recourir à l'administration toutes les fois qu'un objet quelconque du mobilier se trouve brisé, détérioré ou perdu ; que de gênes, de difficultés, etc., et, en résultat, que gagnera l'administration ? Elle dépensera beaucoup davantage.

2°. L'Administration ne pourvoyant plus à la dépense des domestiques, les frères seront eux-mêmes obligés d'en faire le travail, et par conséquent, ils auront bien moins de temps à donner dans l'enseignement car, enfin, il est impossible de s'occuper de deux choses à la fois : une grande partie des classes seront donc désorganisées.

Vous verrez, Citoyen Ministre, que tout cela nous conduira à ne pouvoir accepter désormais que des établissements de trois ou quatre frères, comme les frères de Mr. de la Salle : or cette organisation, meilleure en soi, est beaucoup plus dispendieuse que celle qui a été adoptée jusqu'ici, et que j'avais proposée uniquement dans le but de rendre les établissements plus nombreux, en les rendant moins coûteux.

Je suis, avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.026.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4324. À M. A. VEILLARD, CURÉ DE COMBOURG.

Ploërmel le 6 7bre 1848

Monsieur et très cher Curé,

J'ai longtemps hésité<sup>1</sup> à renvoyer mes frères à Combourg, et si je m'y décide, c'est uniquement parce que vous le désirez, et parce que je compte sur votre bienveillant concours, pour consolider l'établissement. Je vous ai déjà fait connaître les raisons qui m'empêchent de changer actuellement le bon frère Fulgence, mais je change le frère de la grande classe et je le remplace par un de nos sujets les plus distingués : le frère Guenaël était l'un des directeurs de notre pensionnat de Ploërmel, emploi que je ne lui aurais pas confié s'il n'avait été un frère d'élite, sous le double rapport de la capacité et de la vertu. Je ne crains donc aucune objection raisonnable sous ce rapport ; mais, je le répète, s'il y a mauvais vouloir de la part de l'administration, j'essayerai en vain de soutenir l'école, et j'aurai à regretter de ne l'avoir pas abandonnée de suite. Plusieurs allocations en faveur des deux écoles de Combourg, portées au budget de la commune, n'ont pas été exécutées l'année dernière : il est juste aussi que la commune, ainsi que vous me l'affirmez, garantisse aux frères le complément d'une somme de 500 f. (en dehors de leurs traitements) si les rétributions ne produisent pas cette somme de 500 f. Ce modique revenu leur est évidemment indispensable pour vivre.

Agrérez la nouvelle assurance du cordial et respectueux dévouement avec lequel je suis,

Monsieur, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.4.021.

LETTRE 4325. À L'ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Ploërmel le 7 7bre 1848

Monseigneur,

L'état de ma santé ne me permet plus de compter sur de longs jours ici-bas ; j'ai donc dû, pour répondre aux bénédictions que Dieu a daigné répandre sur l'œuvre des Frères, songer à fixer d'une manière définitive le gouvernement de la congrégation après moi. Ce n'est qu'après de longues années d'expérience et de sérieuses méditations sur ce point capital, auquel est attachée la durée de cette congrégation, que je me suis décidé à écrire et à fixer mes dernières volontés à ce sujet.

Mais, Monseigneur, comme la congrégation des Frères est une œuvre des cinq Diocèses de la Bretagne, et spécialement confiée à la bienveillante protection de nos Evêques, c'est un devoir pour moi de soumettre à leur sanction et à leur approbation la constitution qui doit perpétuer et gouverner la congrégation, afin qu'elle soit plus respectable à tous ses membres. C'est dans ce but que j'ai déjà eu l'honneur de la soumettre aux quatre autres évêques de Bretagne, qui ont bien voulu me transmettre leur approbation. J'attendais une occasion favorable pour vous faire passer à Paris une copie de cet acte, et le soumettre aussi à votre bienveillante approbation.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la lettre de M. de la Mennais au curé de Combourg, en date du 23 août 1848.

J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien m'honorer d'une réponse favorable, et croire à l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. L'abbé Blanc, mon excellent ami, qui vient de passer quelques jours avec moi, a bien voulu se charger de vous remettre en mains propres ce petit paquet.

À Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper,  
à Paris

Signature aut. AFIC. 130.1.2.012.

LETTRE 4326. À Mgr WISEMAN.

Ploërmel le 8 septembre 1848

*(Lettre écrite par l'abbé Maupied, au nom de J.-M. de la Mennais)*

Votre lettre du 31 août me cause une grande joie ; je bénis Dieu de la détermination que vous avez prise et je vous prie de croire que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour en assurer le succès.

Entre les deux alternatives que vous me proposez, la première, qui consisterait à vous envoyer des frères pour former un noviciat en Angleterre, est inexécutable pour plusieurs motifs : 1° parce qu'un noviciat ne peut se former avec quelques frères sans un temps bien long qui ne vous permettrait pas de commencer votre œuvre avant cinq ou six ans au moins ; 2° parce que les frères que j'enverrais ne sachant pas l'anglais ne pourraient vous être utiles immédiatement ; 3° parce que le noviciat se compose d'un ensemble de maîtres et d'exercices qu'il serait impossible d'établir de prime abord chez vous ; 4° enfin, je n'aurais pas assez de frères disponibles, bien que la congrégation renferme six cents religieux, pour vous envoyer le nombre convenable. Nous devons donc, Monseigneur, renoncer à cette première alternative.

Il en est autrement de la seconde, qui consiste à envoyer vos sujets se former à notre noviciat : celle-ci j'y souscris de tout mon cœur et vous offre tout mon concours, ne doutant pas que ce ne soit le seul moyen de réussir ; vos sujets en effet prendront bien plus vite les habitudes de la vie religieuse ; ils se mettront aussi bien plus facilement au courant des méthodes d'enseignement qu'ils verront pratiquer en grand ; ils comprendront beaucoup mieux et plus promptement ce que doit être un jour leur congrégation en Angleterre en voyant par eux-mêmes ce qu'est la nôtre en France. Si les sujets que vous enverrez sont déjà un peu préparés, il leur suffira de deux ans pour se former tout à fait. Ce mode sera aussi beaucoup moins dispendieux et embarrassant pour vous que s'il vous fallait monter un noviciat de toutes pièces, sans être assuré de réussir. C'est d'ailleurs le mode que j'ai déjà suivi avec Monseigneur l'archevêque d'Auch, où cependant le premier eût été bien plus facile qu'il ne peut l'être à l'étranger.

J'espère, Monseigneur, que vous partagerez ma manière de voir ; en conséquence, je recevrai avec joie tous les sujets que vous m'enverrez et dès que vous voudrez les envoyer ; plus vous en enverrez, mieux cela vaudra pour la réussite de votre sainte entreprise.

Les conditions seront : 1°- 400 francs par an pour la pension de chaque sujet ; 2°- pour raccommodage et blanchissage de linge et autres frais, 50 fcs; 3°- pour fournitures de livres, papier, etc., 30 fcs. ; quant à ce qui regarde leur trousseau, vous le constituerez comme vous le jugerez convenable, et comme je l'ai dit plus haut nous nous chargerons seulement du raccommodage.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous comprendrez, Monseigneur, que les sujets que vous nous enverrez doivent être animés de l'esprit de mortification et de pauvreté, de l'esprit de renoncement et de piété. J'insiste sur ce point que je regarde comme essentiel pour le succès ; je désire que vos sujets comprennent bien qu'ils ne trouveront au noviciat comme dans la congrégation qu'une vie simple et cordiale, une obéissance d'enfant, en un mot une vie de famille dont la perfection est beaucoup plus difficile à atteindre que celle des grandes mortifications ; et ils ne doivent donc s'attendre à rien de ce qui peut frapper l'imagination, mais se préparer à tout ce qu'il y a de plus pauvre et de plus simple.

En attendant votre décision, Monseigneur, j'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

*A Sa Grandeur Monseigneur Wiseman  
Evêque de Mellipotame*

Minute. AFIC. 119.1.3.007.

### LETTRE 4327. À Mgr WISEMAN.

Ploërmel le 9 7bre 1848

*(Lettre de la main d'un secrétaire).*

Monseigneur,

Hier je me suis empressé de vous témoigner toute ma bonne volonté de répondre à vos désirs, et j'ai eu l'honneur de vous entretenir des conditions matérielles auxquelles je recevrai à mon noviciat de Ploërmel les jeunes gens que vous voudrez bien me confier ; aujourd'hui, j'ai à vous parler de quelques détails d'exécution.

En même temps qu'ils se formeront à la vie religieuse, vos jeunes gens devront se préparer à enseigner en Angleterre, et je désire que pour cela, ils apportent avec eux quelques livres qui leur seront nécessaires, et qui me sont indispensables à moi-même pour les bien diriger dans leurs études.

Et d'abord ils devront apporter les ouvrages anglais les plus estimés sur les méthodes d'enseignement primaire afin que je puisse comparer celles qui sont en usage en Angleterre à celles qui sont en usage en France.

2° Mais comme il ne s'agira pas seulement pour nous de faire des théories, mais d'en venir à la pratique, nous aurons besoin des divers livres élémentaires et tableaux, en usage dans vos écoles, pour apprendre à lire aux enfants, depuis les 1ers principes jusqu'à la lecture parfaite.

3° A ces livres, je vous prie d'ajouter, pour chacun de vos sujets, un exemplaire des meilleurs éléments d'histoire abrégée de votre nation : car c'est de celle-là, bien plus que de la nôtre, qu'ils devront s'occuper.

4° Je désire aussi qu'ils se munissent des ouvrages d'histoire sainte et de la religion, et de catéchismes que vous comptez adopter pour vos écoles.

5° Vous voudrez bien également leur remettre les éléments de grammaire anglaise, de géographie et les atlas de cartes d'Angleterre que vous vous déciderez à adopter.

6° Quant aux mathématiques, ils n'auront besoin que des éléments en langue anglaise pour leur faciliter l'intelligence des démonstrations.

7° Ils ne trouveront point ici de livres de piété en langue anglaise, ils feront donc bien d'apporter ceux dont vous jugerez à propos qu'ils se servent pour leurs exercices particuliers et quotidiens.

Pardon, Monseigneur, de tous ces détails minutieux dont vous comprendrez l'importance et qui n'ont d'autre but que de mieux seconder vos desseins, et veuillez recevoir, de nouveau, l'assurance de tout mon empressement à vous seconder et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Minute . AFIC. 119.1.3.008.

**LETTRE 4328. AU RECTEUR D'ACADÉMIE .**

Ploërmel, le 10 7bre 1848.

Monsieur le Recteur,

Les trois frères sur lesquels vous me faites l'honneur de me demander des renseignements, n'ont point cessé de faire partie de mon Institut ; ils sont en exercice, savoir :

le Sieur Le Bail Mathurin, à Redon (Ille-et-Vilaine) ; le Sieur Garérés, Toussaint, à Ploërmel ; le Sieur Brault, Jean-François, à St-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine).

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

**LETTRE 4329. À M. NUGUES, expert arpenteur.**

Ploërmel le 11 7bre 1848

Monsieur,

L'estimation que vous donnez aux immeubles que je suis forcé de céder pour l'établissement du chemin de fer n'est pas égale à leur valeur. Je viens d'acheter le grand jardin à un prix double de celui que vous m'offrez. La maison m'a coûté beaucoup plus que le chiffre de votre estimation ; vous ne paraissez d'ailleurs tenir aucun compte (de) :

1°. La perte que je supporterai par suite d'un déménagement considérable.

2°. Celle que me fera éprouver l'interruption de mes cours.

3°. Celle qui résultera pour moi du déplacement peu avantageux des matériaux.

4°. Enfin les conditions onéreuses qui me sont imposées et que je serai obligé d'accepter par la difficulté de trouver un bâtiment assez vaste et propre à établir des classes.

Si en opérant, vous aviez eu égard à ces pertes qui sont réelles pour moi, et qui me portent un préjudice notable, vous en eussiez nécessairement fait l'objet d'un article particulier dans votre estimation.

J'aime à penser, Monsieur, que la justesse de ces observations sera reconnue par vous ; et par suite, je crois qu'en portant à 40000 f., quel que soit néanmoins le préjudice que j'éprouve, je souscrirais la cession de ma propriété pour 40000 f.

Si vous adhérez à ma demande, je suis tout disposé à signer le nouveau procès verbal que vous aurez à m'adresser.

À Mr. Nugues, Expert arpenteur de l'Administration, à Rennes.

Copie. AFIC. 98.01.004.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4330. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 13 7bre 1848

Mon très cher frère,

Ecrivez tout de suite à Mr. le Supérieur du petit séminaire de Tréguier que, conformément à ses intentions, vous avez remis au jeune Picard la somme de .... pour se rendre au Hâvre, et pour y payer ses dépenses jusqu'au moment de l'embarquement ; car il ne s'embarquera pas en descendant de la diligence. Il aura de plus à payer le port de sa malle à bord du navire, etc., etc. On ne peut pas calculer ces dépenses à moins de 25 f. Vous y ajouterez le prix de la diligence, dont vous vous informerez au bureau de Dinan. Vous préviendrez également Mr. le Supérieur, qu'il aura à vous tenir compte d'une paire de souliers que vous avez été forcé de fournir à l'un de ces jeunes gens, parce qu'il était nu-pieds, et vous lui demanderez quelle somme il vous autorise à remettre pour leur nourriture et leurs menues dépenses, en outre des frais de voitures, aux deux Sénégalais qui se rendent à Paris. Vous ajouterez qu'il est de toute justice que la pension de ces jeunes gens à Dinan, soit payée par le petit séminaire de Tréguier, puisque le petit séminaire en recevra le prix, et n'en fera pas la dépense depuis le jour de leur arrivée chez vous jusqu'à celui de leur départ pour Paris.

Je recevrai le jeune homme de Corseul, recommandé par le f. Aubin<sup>1</sup> ; il apportera seulement son vestiaire ; mais veillez à ce que ce vestiaire soit complet.

On a ouvert ce matin mon second dépôt, ce qui fait que je ne souffre plus que de la goutte.

Je vous embrasse en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles  
Directeur des frères à Dinan.*

Signature aut. AFIC. 89.02.064.

LETTRE 4331. À M. CARRIÈRE.

Ploërmel le 13 7bre 1848

(En-tête) : D.S. Institut des Frères de l'Instruction chrétienne. Maison principale.

Mon cher et vénérable ami<sup>2</sup>,

Vous ne sauriez croire combien je suis reconnaissant de votre bon souvenir, et de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma misérable santé ; dans ce moment elle n'est pas aussi mauvaise qu'elle l'était il y a quelques jours ; deux dépôts m'étaient survenus au bras droit ; mais on les a ouverts et je suis bien soulagé. Le médecin n'est pas inquiet et il me promet même une prochaine guérison.

Avant et pendant la Retraite générale de mes Frères, j'étais merveilleusement bien ; mais quand est venu le travail de placements, travail si difficile et si agaçant, j'ai éprouvé un peu trop de fatigue, et mon pauvre corps a souffert. Monsieur a eu l'air de me dire que si je ne le ménageais pas davantage, il ne tarderait pas à devenir cadavre : je vais donc avoir pour lui toutes sortes de ménagements et d'égards.

Voici d'autres petites nouvelles qui vous feront plaisir : dans l'année, j'ai fondé cinq écoles nouvelles dans votre cher pays nantais ; savoir à Ingrandes, à Vay, à St-Joachim, à St-Malo-de-Guersac et à Saillé, on m'en demande d'autres encore ; Dieu aidant, je les ferai ; mais il faut du temps et de la patience, suivant la remarque de feu Hypocrate(*sic*) *tempus et patientia*.

<sup>1</sup> F. Aubin-Marie (Pierre Quéhé), né à Pordic (Côtes-du-Nord) en 1798, entré à Ploërmel en 1829.

<sup>2</sup> M. Carrière était directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

Nous avons 83 frères en exercice dans les colonies, 17 autres partiront dans le mois prochain pour aller les rejoindre ; c'est peu d'ouvriers pour une si riche moisson. Les noirs, depuis l'émancipation, sont si avides d'instruction religieuse, que nos maisons, quoique vastes, ne sont plus suffisantes pour recevoir tous ceux qui se présentent ; l'instruction se donne en plein air dans les cours.

La semaine dernière, j'ai reçu une lettre tout-à-fait touchante de Mgr Wisman<sup>1</sup> ; il me prie au nom du corps épiscopal d'Angleterre, de recevoir au noviciat de Ploërmel, 8 jeunes Anglais, pour les former, et les disposer à établir en Angleterre des écoles organisées sur le modèle de celles de Bretagne. Oh! pour le coup, dites-vous, ceci est trop fort ! Assurément vous radotez comme le vieillard de la fable.- Eh bien, grondez-moi, prenez-moi en pitié, si vous voulez, mais malgré mon âge et mes infirmités, je vais commencer cette nouvelle œuvre, disant comme Gamaliel<sup>2</sup>, que si elle est agréable à Dieu, il saura bien la faire réussir malgré les obstacles.

Enfin, je vous dirai, et vous apprendrez avec plaisir, qu'à notre retraite dernière, j'ai publié un acte de dernière volonté, par lequel j'ai réglé le gouvernement de la congrégation des Frères après ma mort ; cet acte est revêtu de l'approbation de Mgr l'Evêque de Vannes, notre Evêque diocésain, et il le sera, je l'espère, bientôt de l'approbation de tous les autres évêques de Bretagne.

Vous voyez que dès maintenant je pourrais entonner le cantique du st vieillard Siméon.

Pardonnez-moi ces longs détails : il m'est doux de causer encore avec vous en toute liberté et intimité comme dans notre vieux bon temps. Adieu, cher ami. Priez pour moi au st Autel et recevez les nouvelles assurances de mon inaltérable amitié

(De la main de J.-M. de la Mennais) : Totus tuum in Xto et B. Virgine  
L'ab. J. M. de la Mennais

Salutation et signature aut. Arch. St-Sulpice, Paris. 13 C 3.

## LETTRE 4332. À L'ABBÉ DUVAL.

Ploërmel le 14 7bre 1848

Cher ami,

Je désire vous voir, et depuis longtemps je désire vous voir à Ploërmel.

Vous serait-il possible d'y venir dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre ? J'enverrais ma voiture vous chercher jusqu'à Dinan. A cette époque nous aurons une belle et grande cérémonie : celle du départ de 17 frères pour les colonies, laquelle est ordinairement précédée de 3 ou 4 jours d'exercices spirituels, que vous nous feriez mieux que personne.

En même temps, nos jeunes pensionnaires qui commencent à rentrer font une petite retraite ; mais notre affaire principale est celle de nos frères missionnaires.

Je n'entre pas dans d'autres détails, parce que vous n'avez besoin de préparation pour nous rendre le service que je demande à votre zèle. Vous remarquerez que je désigne l'époque et non exactement le jour où doivent avoir lieu ces exercices : le jour dépendra des

<sup>1</sup> Lire : Wiseman.

<sup>2</sup> Cf. Act. V, 39.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

instructions que je recevrai du Ministre pour l'embarquement et le voyage des frères : je vous le marquerai le plus tôt possible, si je puis espérer que vous exaucerez mon humble prière, sur ce, je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur Duval*

*Curé de Cancale à Cancale*

cachet : Ploëmel 15 sept. 48

Signature aut. AFIC. 108.4.022.

### DOCUMENT 533. APPROBATION DE L'ÉVÊQUE DE NANTES.

Nantes le 14 septembre 1848.

*(Cette approbation figure à la suite de l'Acte de dernière volonté de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Document 496, du 2 février 1843.)*

L'Evêque de Nantes fait des vœux pour la stabilité d'un institut qui a rendu déjà de si grands services, et qui est appelé à en rendre encore. Le Règlement ci-dessus lui semble propre à procurer cette stabilité, et digne par conséquent d'être approuvé. C'est un hommage, en outre, de la haute estime, de la vénération et de l'attachement que l'Ev(êque) de N(antes) se plaît à rendre au saint abbé Jean-Marie R(ober) de la Mennais.

+ J. François, Evêque de Nantes.

Le 14 septembre 1848.

Autographe. AFIC. 130.1.2.005.

### LETTRE 4333. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 15 7bre 1848

Mon très cher frère

Dans le mois de Juin je vous ai adressé par Bordeaux, un très gros paquet renfermant une copie de ma correspondance avec le Ministre, touchant les réductions que l'on se propose de faire sur vos traitements. Pour suivre cette affaire, des observations et des renseignements de votre part me sont nécessaires ; il serait fâcheux que vous me les fissiez trop longtemps attendre.

Aujourd'hui j'apprends qu'un navire doit partir prochainement du Hâvre pour le Sénégal : je profite de cette occasion pour vous annoncer que le Ministre m'a demandé trois frères pour Gorée ; ils partiront dans le mois prochain et j'ai l'espoir qu'ils voyageront avec Mr. l'abbé Vidal, nouveau Préfet apostolique du Sénégal. Ce respectable ecclésiastique m'a témoigné le désir de loger chez vous, et d'y prendre pension : j'ai eu le regret de ne pouvoir agréer sa demande, parce qu'elle est contraire à notre sainte Règle. Dans les colonies, les frères doivent toujours être à leur ménage, et y être seuls.

Notre grande retraite a été nombreuse et fervente ; j'en ai parfaitement supporté la fatigue jusqu'au jour de la clôture ; mais, ensuite, ma santé a souffert ; maintenant elle est meilleure et mon état ne donne aucune inquiétude : seulement j'écris difficilement, parce que j'ai la goutte à la main droite, en même temps qu'au pied gauche. Priez le bon Dieu pour moi.

Je viens de mettre 17 frères à la disposition du Ministre, y compris les 3 du Sénégal ; ceux des Antilles succombent sous le poids du travail ; les maisons ne suffisent plus à recevoir la foule des adultes qui se présentent : on est obligé de faire des instructions dans les cours des divers établissements.

Soyez tous bien fervents et bien exacts à garder votre sainte Règle ; je n'ai que le temps de vous dire ce peu de mots, et de vous embrasser bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. AFIC. 89.02.065.

**DOCUMENT 534. APPROBATION DE L'ÉVÊQUE DE QUIMPER.**

Paris le 15 7bre 1848.

*(Cette approbation figure à la suite de l'Acte de dernière volonté de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Document 496, du 2 février 1843. Copie certifiée conforme par lui. )*

Nous donnons notre approbation sans réserve aux dispositions contenues dans cet *Acte de dernière volonté* de M. l'abbé Jn de Lammenais, nous avons la confiance que l'institut des Frères de l'Instruction Chrétienne, fidèle aux recommandations de son vénérable Fondateur, continuera à bien mériter de la religion et des familles.

Paris le 15 7bre 1848

*(place du sceau)*

+ Jh M. Evêque de Quimper

Original. AFIC. 130.1.2.008.

**LETTRE 4334. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D' AUCH.**

Ploërmel le 17 Septembre 1848

Monseigneur<sup>1</sup>,

L'état de ma santé ne me permet plus de compter sur de longs jours ici-bas ; j'ai donc dû, pour répondre aux bénédictions que Dieu a daigné répandre sur l'œuvre des Frères, songer à fixer d'une manière définitive, le gouvernement de la congrégation après moi. Ce n'est qu'après de longues années d'expérience et de sérieuses méditations sur ce point capital, auquel est attachée la durée de cette congrégation, que je me suis décidé à écrire et à fixer mes dernières volontés à ce sujet.

J'ai soumis cet acte à l'approbation des cinq évêques de Bretagne, trois m'ont déjà répondu en me renvoyant l'acte approuvé ; celui de Rennes et celui de Nantes sont malades, ce qui les a sans doute empêchés de me répondre aussitôt.

Mon intention, Monseigneur, est d'envoyer cet acte ainsi approuvé avec les règles et constitutions de la Congrégation, à Rome afin d'obtenir pour le tout quelques paroles de bénédiction et d'encouragement de la part du Souverain Pontife.

Mais, Monseigneur, comme vous vous êtes lié à notre œuvre par des efforts et un commencement déjà couronné de succès, j'ai cru de mon devoir de soumettre aussi à votre approbation l'acte de mes dernières volontés, afin que par là les Frères d'Auch, déjà unis par tant de liens aux frères de Ploërmel, leur soient encore unis dans les mêmes approbations et les mêmes bénédictions du Souverain Pontife.

J'espère donc, Monseigneur, que vous voudrez bien me renvoyer, le plutôt possible, l'acte ci-joint revêtu de votre bonne approbation.

J'ai attendu à vous écrire afin de pouvoir en même temps vous faire part du résultat des examens qui viennent d'avoir lieu. Ce résultat n'est pas aussi heureux que j'avais lieu de

---

<sup>1</sup> Cette lettre est rédigée par l'abbé Maupied, qui assistait et soignait alors l'abbé de la Mennais.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

l'espérer. Sur douze candidats, je n'ai obtenu que six brevets, dont aucun pour Auch. Vannes nous en a donné cinq, Nantes un, et St. Briec aucun.

A St. Briec on a au moment même changé le mode des épreuves, en annulant presque l'examen oral, et en rendant très difficile et très compliquée la composition écrite. On exigeait 25 bons points pour cette composition afin d'être admis à l'examen oral. Le frère Augustin a obtenu 23 bons points, ce qu'il prouve qu'il était capable, et cependant on ne l'a pas admis à l'examen.

Le frère Bernard<sup>1</sup> s'est complètement déconcerté ; il n'y avait pas d'autre frère d'Auch à se présenter ; nous allons continuer à les préparer tous de plus en plus pour les nouveaux examens qui auront lieu dans six mois.

Ne recevant point de nouvelles de vous, j'ai, de l'avis du frère Jean Louis de Gonzague, retiré le frère Sébastien de St. Malo, dont l'école était trop petite, pour le placer à Coëron sur Loire<sup>2</sup>, dans une école beaucoup plus grande, afin qu'il puisse acquérir plus d'expérience et se mieux former à tenir parfaitement une école.

Je ne puis vous écrire de ma main ; j'en suis empêché par un accident grave qui m'est survenu, mais qui, je l'espère, se terminera heureusement.

Recevez, Monseigneur, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. AFIC. 120.2.023.

### LETTRE 4335. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 22 7bre 1848

Mon très cher frère,

Peu importe le moyen que vous prendrez pour vous faire payer de vos avances par Mr. le supérieur du petit séminaire de Tréguier ; le plus simple, serait de tirer sur lui cette petite somme et de donner cette traite à votre boulanger ou à votre boucher, qui la négociera facilement sans frais.

Les jeunes Lacombe<sup>3</sup> et Kikou devront descendre en arrivant à Paris au séminaire du St. Esprit, rue des Postes. Je suppose que tout est arrangé entre le Ministre et le supérieur de cet établissement pour leur réception. Vous leur direz mille choses pleines d'amitié de ma part. Je regrette bien qu'ils ne soient pas venus me voir, car je les aime en père ; recommandez moi à leurs prières. Mon état est meilleur mais on me défend encore d'écrire des lettres. Je ne puis que signer, et je signe

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Charles*

*Directeur des frères de l'Instruction chrétienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 23 sept 48

Signature aut. AFIC. 89.02.066.

<sup>1</sup> F. Bernard (Jean-Martial Villa), né à Malban (Gers) en 1828, entré à Ploërmel en 1846 pour le compte de Mgr l'archevêque d'Auch. *Alias* : F. Bernard-Jean.

<sup>2</sup> Couëron, commune de la Loire-Inférieure.

<sup>3</sup> Jean Lacombe, Kikou et Charles Picard étaient de jeunes Sénégalais qui envisageaient le sacerdoce, sous la direction du P. François Libermann qui les plaça à Notre-Dame du Gard, à trois lieues d'Amiens. Le jeune Kikou renonça à son projet. Charles Picard dut être rapatrié pour raison de santé. Jean Lacombe, ordonné prêtre en 1852, entra dans la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Il exerça son ministère au Sénégal.

DOCUMENT 535. **APPROBATION DE L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Auch le 23 7bre 1848

*(Cette approbation figure à la suite de l'Acte de dernière volonté de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Voir cet acte : Document 496, du 2 février 1843).*

Avec grand plaisir, nous joignons notre approbation à celle donnée ci-dessus à l'Institut des frères de l'Instruction Chrétienne, par Nosseigneurs les évêques de Vannes, de St. Brieux, et de Quimper. Nous le faisons avec d'autant plus d'empressement, que nous avons personnellement visité l'Etablissement principal de Ploërmel, chef-lieu de la Congrégation, et que les sujets que nous avons adressés au Supérieur Général pour les y agréger, ont reçu dans cette maison tous les principes de la vie religieuse et de l'instruction nécessaire pour remplir avec succès dans notre diocèse les devoirs qu'impose l'éducation solide de la jeunesse.

Auch le 23 7bre 1848

*(place du sceau de cire rouge)*

+ Nicolas Augustin Arch. d'Auch

Original . AFIC. 130.1.2.004.

LETTRE 4336. **AU PRÉFET MARITIME DE BREST.**

Ploërmel le 29 7bre 1848

Monsieur le Préfet,

Par sa lettre en date du 16 7bre, Monsieur le Ministre de la Marine m'informe que c'est à Brest, que les 14 frères de mon Institut, que j'ai mis dernièrement à sa disposition pour les Antilles, doivent s'embarquer sur la *Caravane* et il m'invite à m'entendre directement avec vous au sujet de l'époque précise à laquelle il sera nécessaire que ces 14 frères soient rendus dans votre port ; je vous prie donc de vouloir bien me le dire et d'agréer l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. – Je désire que les frères puissent s'embarquer immédiatement après leur arrivée à Brest.

Copie. AFIC. 155.2.027.

DOCUMENT 536. **APPROBATION DE Mgr DE LESQUEN, ANCIEN ÉVÊQUE DE RENNES.**

Dinan, 30 7bre 1848

*(Ce document figure à la suite de l'Acte de dernière volonté de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Document 496 du 2 février 1843. – Copie certifiée conforme par lui le 26 7bre 1848)*

Ayant toujours porté le plus vif intérêt à l'institut des frères de l'Instruction Chrétienne dont Monsieur Jean-Marie Robert de la Mennais est le fondateur et le Supérieur général, ayant vu par moi-même le bien qu'il a fait dans le Diocèse de Rennes pour lequel je conserve une affection paternelle, Je regarde comme un devoir dicté par le cœur et par la

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

conscience, d'approuver en tout l'acte si plein de sagesse et de pieuse prévoyance de la dernière volonté de notre intime ami, dont la vie entière a été consacrée au bien de la Religion, et par conséquent à celui de la Société.

Dinan, 30 7bre 1848.

+ C. L. de Lesquen, ancien Evêque de Rennes

Original. AFIC. 130.1.2.007.

### LETTRE 4337. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 3 8bre 1848

*(Lettre écrite sous la dictée de M. de la Mennais, par le f. Joseph Marie).*

Mon très cher frère,

Il y a un peu longtemps que je ne vous ai écrit, mais je vous ai fait donner de mes nouvelles par le frère Julien et maintenant j'ai bien du plaisir à vous en donner moi-même quoique pour cela je sois encore obligé de me servir d'une main étrangère. Pendant notre grande retraite, j'étais très bien et j'ai pu faire à peu près sans trop de gêne ce que je faisais anciennement : mais quelques jours après, un dépôt considérable m'est survenu à l'épaule droite ; il a fallu l'ouvrir et j'ai beaucoup souffert : cependant ce dépôt se guérissait et on se flattait d'une guérison prochaine et complète, lorsque tout à coup une artériole s'est rompue dans la plaie ; heureusement qu'on y a remédié à l'instant même, et aujourd'hui tout danger est passé et chaque jour je vais de mieux en mieux : hier et aujourd'hui j'ai pu me promener dans notre enclos, ce que je n'avais pas fait depuis un mois : soyez donc sans inquiétude, je vous dis les choses exactement comme elles sont.

J'ai lu à la retraite un acte de dernière volonté écrit et signé depuis longtemps, et par lequel je règle le gouvernement de la congrégation après ma mort. Pour donner à cet acte plus d'autorité, je l'ai soumis à l'approbation de nos évêques de Bretagne, et aussi à celle de Monseigneur l'archevêque d'Auch, parce que sa congrégation naissante de frères sera affiliée à la nôtre, tous ses sujets ayant été élevés dans notre noviciat. Tous les évêques se sont prêtés avec une extrême bonté à faire ce que je désirais, et ont été unanimes à rendre à notre Congrégation les témoignages les plus honorables. Je vous envoie copie des pièces ; vous pouvez les communiquer à tous les frères : elles sont propres à les affermir de plus en plus dans leur sainte vocation et à les rassurer sur l'avenir.

Venons maintenant aux affaires matérielles. Le Ministre a demandé 23 nouveaux frères en excédent de cadres, savoir :

2 pour le Sénégal, 4 pour la Guyane, 8 pour la Martinique et 9 pour la Guadeloupe : ajoutez à cela un frère à remplacer au Sénégal et 5 aux Antilles ; c'est donc 29 frères qu'il faudrait trouver et fournir immédiatement. Or cela est impossible ; mais comme je désire vivement vous soulager et même développer notre œuvre en proportion des besoins toujours croissants, j'ai mis à la disposition du Ministre d'un seul coup 17 frères, dont 3 pour le Sénégal et 14 pour les Antilles. Les frères destinés pour le Sénégal doivent s'embarquer prochainement à Lorient ; ceux destinés pour les Antilles devaient s'embarquer à Brest dans la première quinzaine de ce mois-ci sur *la Caravane*, mais par une lettre que j'ai reçue hier, le Ministre m'annonce qu'il y a déjà trop de passagers sur cette corvette, et que par conséquent les frères s'embarqueront un peu plus tard sur un autre navire : je suis contrarié, comme vous le serez vous même, de ce retard ; j'espère qu'il ne sera pas long ; vous avez grand besoin qu'on vienne à votre secours, mais soyez persuadé qu'il n'a pas dépendu de moi d'aller plus vite.

Les nouvelles que vous me donnez de la colonie sont affligeantes sous certains rapports, et consolantes sous d'autres. Je bénis Dieu de la confiance que les noirs vous témoignent, mais je regrette que vous ne soyez pas plus nombreux pour leur rendre plus de services. Je conçois que dans le premier moment, il vous soit venu dans la pensée de vous faire aider par quelques uns de vos élèves sachant déjà lire et écrire, et je ne vous blâme point d'avoir employé ce moyen là ; mais il est plein de dangers et il faut y renoncer le plus tôt possible : vous allez être plus de frères, et c'est une circonstance dont il faut profiter pour rétablir vos classes d'une manière plus régulière et plus conforme aux usages consacrés dans la congrégation.

En répondant à la lettre du 27bre dans laquelle je communiquais au Ministre (vos remarques) au sujet des allocations actuelles, il me dit " qu'il ne conteste point l'exactitude de vos explications, mais qu'il ne peut revenir sur des réductions que les circonstances rendent impérieuses. " J'examinerai seulement, ajoute-t-il, " si comme moyen d'atténuation des réductions opérées, le Directeur des écoles ne pourrait être autorisé à prélever une légère rétribution sur les élèves appartenant à des familles aisées ; je renouvellerai d'ailleurs à l'administration de la Martinique la recommandation de laisser au frère Ambroise, pour la formation du mobilier des établissements nouveaux, une latitude à défaut de laquelle les installations sont signalées comme beaucoup plus dispendieuses dans cette île qu'à la Guadeloupe. "

Dans une lettre du 9 7bre, à laquelle le Ministre n'a pu répondre, je lui ai fait les observations suivantes :

1°- Il est clair que si l'on retranche les 100 f. par frère pour l'entretien du mobilier, nous ne serons plus tenus à cet entretien ; il faudra donc recourir à l'administration toutes les fois qu'un objet quelconque du mobilier se trouvera brisé, détérioré ou perdu ; que de gêne, de difficultés, de formalités, etc. Et en résultat, que gagnera l'administration ? elle dépensera beaucoup plus.

2°- L'administration ne pourvoyant plus à la dépense des domestiques, les frères seront obligés de faire eux-mêmes le travail, et par conséquent ils auront bien moins de temps à donner à l'enseignement, car enfin il est impossible de s'occuper de deux choses à la fois ; les classes seront donc en partie désorganisées : les traitements étant réduits, les allocations les plus nécessaires étant supprimées, je crains que nous ne puissions plus accepter désormais que des établissements de trois ou quatre frères, comme les frères de Mr. de la Salle. Or cette organisation meilleure en soi, du moins pour nous, est beaucoup plus dispendieuse que celle que nous avons adoptée jusqu'ici, et que j'avais proposée de rendre les établissements plus nombreux en les rendant moins coûteux.

Profitez de ces observations pour faire sentir à l'administration coloniale, qu'il n'y a rien à changer dans vos allocations actuelles ; le Ministre le sent bien, mais il manque de fonds, et vous voyez qu'il ne s'oppose pas à ce que l'on supplée à ce qui manque par de légères rétributions.

Vous communiquerez cette lettre au f. Paulin : tout ce qu'elle renferme vous est commun.

Les catéchismes que vous avez demandés au Séminaire du St-Esprit ont été expédiés par Le Havre ; on m'en envoie la facture, mais on ne me dit pas sur quel navire le ballot a été chargé ; au reste, j'avais recommandé de vous le marquer directement. Le frère Joseph Marie vous rendra compte de toutes les contrariétés qu'on a éprouvées pour satisfaire vos autres demandes.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

(*La formule qui suit est de la main de M. de la Mennais*) :

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

P.S. Je vous annonce avec plaisir que nos très chers frères créoles Bernard Mie et Alfred Mie ont été l'un et l'autre brevetés à Vannes il y a un mois ; le premier est déjà placé à St- Malo et le second va l'être à Couëron (Loire Inférieure). Vous voyez donc combien il est à désirer qu'il nous arrive d'autres jeunes gens du mérite de ceux-ci : nous manquons de sujets, et par conséquent nous sommes heureux quand il nous en arrive qui aient des talents et surtout une solide piété.

*(A la suite de cette lettre, le secrétaire, f. Joseph-Marie, ajoute des renseignements, notamment sur les expéditions de livres et de fournitures scolaires pour les Antilles).*

Aut. AFIC. 89.02.067.

LETTRE 4338. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 7 8bre 1848

Mon très cher frère,

Les détails que vous me donnez sur notre affaire de St-Briac, sont intéressants ; mais il me semble que nous ne sommes pas plus avancés qu'avant le jugement, et j'ignore pourquoi on n'a pas déjà appelé à Rennes du jugement de St-Malo, comme j'avais dit au frère Julien de le faire : il faut en finir, et j'écris au frère Julien de s'entendre pour cela avec Mr. Féron.

J'écris quelques lignes au frère Aimas M(ar)ie<sup>1</sup> : vous lui remettrez ma lettre après l'avoir lue, et vous me rendrez compte de l'effet qu'elle aura produit.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien frère de l'Instruction chrétienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

Signature aut. AFIC. 89.02.068.

LETTRE 4339. F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 10 8bre 1848

Mon très cher frère,

Je n'ai ici aucun des renseignements nécessaires pour rédiger la quittance que demande Mr. E(couell)an ; priez Mr. Deroyer de la faire et je vous la renverrai après l'avoir signée.

Les 900 f. que vous recevrez d'Ecouellan, doivent être comptés pour moi à la Providence de St-Brieuc ; vous les y ferez donc passer, soit par la diligence, soit par une occasion parfaitement sûre.

Il est fâcheux qu'on ait encore des réparations à faire à Salverte, mais malheureusement, il n'y aura pas moyen d'éviter celles que l'on vous demande, puisque le mur menace ruine.

Je suis mieux, cependant on ne me permet pas encore de me servir de mon bras droit ; le médecin promet seulement de lever prochainement la consigne.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Charles*

*Directeur des frères de l'Instruction Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 11 oct. 48

Signature aut. AFIC. 89.02.069.

<sup>1</sup> F. Aimas-Marie (Jean Corbel), né au Gouray (Côtes-du-Nord) en 1830, entré à Ploërmel en 1846.

## LETTRE 4340. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 13 8bre 1848

Mon très cher frère,

Je vous autorise volontiers à faire la classe d'adultes dont vous me parlez ; je crains que vous ayez peu d'élèves, parce que vos prix sont un peu élevés pour une classe qui ne durera qu'une heure ½.

Je trouve que 7 heures ½ est trop tard pour commencer la classe, j'aimerais mieux que vous pussiez la commencer à 7 h. et la finir à 8 h. ½, vous souperiez ensuite : au reste, je vous laisse parfaitement libre d'arranger tout pour le mieux. Il n'est nullement convenable qu'un frère aille donner des leçons de dessin linéaire chez les Ursulines ; car ce n'est pas seulement une leçon qu'il leur faudrait, mais plusieurs. J'apprends avec peine que Mr. Trobert n'est pas encore entièrement guéri ; pour moi, je vais de mieux en mieux, quoique je sois encore obligé de garder de grands ménagements ; on espère que ma plaie de l'épaule droite sera cicatrisée à la fin de la semaine prochaine.

Dix-sept de nos frères partiront prochainement pour les colonies : priez pour eux.

Je vous embrasse, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.02.070.

## LETTRE 4341. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 16 8bre 1848

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer le livret de solde du frère Porphyre Marie, revenu de St-Pierre-Miquelon en France à la fin du mois de Juillet dernier ; ce livret ayant été égaré, je n'ai pu vous l'adresser plus tôt.

On a refusé au frère Porphyre Marie, au moment de son départ, un congé de convalescence ; cependant il n'a quitté la colonie, après y avoir séjourné six ans, que pour cause de santé, et sur la demande de l'Administration locale ; vous m'avez vous-même transmis cette demande en l'appuyant : ce refus est donc arbitraire et injuste.

Je suis, avec respect, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.028.

## LETTRE 4342. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 17 8bre 1848

Mon très cher frère,

Il est probable que Mr. Barciet, grand vicaire d'Auch, ira dans le courant de cette semaine accompagné du frère Jean Louis de Gonzague, visiter votre établissement ; vous le ferez coucher dans ma chambre, et vous le ferez manger non dans le réfectoire, mais dans le salon, en priant Mr. Chevalier de lui tenir compagnie ; ayez soin que tout soit bien propre et bien en ordre dans la maison, et dans les classes ; s'il désire aller à la Chesnaie, vous l'y ferez conduire.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

*(Les mots qui suivent sont de la main de M. de la Mennais) :*

Ma plaie cicatrice.

L'ab. J. M. de la Mennais

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Dans le cas où Mr. Barciet voudrait aller à St. Servan, vous en préviendriez le frère Julien.

*Au frère Charles*  
*Directeur des frères de l'Instruction chrétienne*  
*À Dinan (Côtes du Nord)*  
cachet : Ploërmel 18 oct. 48

Part. aut. AFIC. 89.02.071.

### LETTRE 4343. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 18 8bre 1848

Mon très cher frère,

Je vous envoie copie d'une lettre récente du Ministre de la Marine ; vous y verrez qu'il a confié à Mr. Louis Chauvet une mission temporaire en qualité d'Inspecteur de l'enseignement public aux Antilles ; il y a lieu de croire d'après la manière dont le Ministre lui a parlé de vous et du frère Paulin, que cet Inspecteur vous écouterait avec bienveillance et confiance : profitez donc de la circonstance, pour lui représenter fortement les embarras d'argent où va vous jeter la réduction de vos traitements : insistez sur tout ce que j'ai dit moi-même au Ministre là dessus, et tâchez de lui faire comprendre, qu'au moyen d'une légère rétribution que paieraient les élèves dont les parents sont à l'aise, on ferait disparaître tous les embarras.

Comme il apprendra que vous avez employé quelques uns de vos élèves les plus avancés à vous suppléer dans les classes, il sera bon, s'il vous proposait de maintenir et de généraliser cet ordre de choses, il sera bon, dis-je, de lui représenter que ceci ne peut être que temporaire, vu la nécessité des circonstances, et que jamais l'école ne sera bien tenue, si l'enseignement et l'autorité du maître sont partagés.

Quant au projet de former sur les lieux une sorte de noviciat, où seraient préparés les élèves pris parmi les créoles, et qui n'auraient pas besoin de venir en France compléter leurs études, il n'y a pas moyen d'y songer ; je répondrai sur ce point directement au Ministre, et je vous enverrai copie de ma lettre ; mais je vous recommande de nouveau de ne pas différer le départ des jeunes créoles qui demandent à venir à Ploërmel, et en qui vous trouverez les qualités nécessaires ; c'est un point essentiel ; vous ne vous êtes encore trompé dans aucun de vos choix, ce qui me donne confiance dans ceux que vous ferez à l'avenir.

Ma santé est beaucoup meilleure depuis quelques jours, et tout annonce une guérison prochaine, aussi complète qu'on peut l'espérer : c'est par un excès de précaution que je m'abstiens encore d'écrire de ma main.

J'attends d'un jour à l'autre l'ordre du départ pour les frères que je vous ai annoncés ; désormais cela ne peut pas tarder ; patience donc.

Je dois répondre à plusieurs lettres du frère Paulin, je ne tarderai pas à payer mes dettes ; en attendant, ce que je vous écris est pour lui comme pour vous.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*(A la fin de cette lettre, le f. Joseph-Marie, secrétaire, ajoute quelques lignes à l'intention du destinataire).*

Signature aut. AFIC. 89.02.072.

## LETTRE 4344. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 27 8bre 1848

Citoyen Ministre,

Aussitôt après avoir reçu votre lettre du 10 8bre, je me suis empressé d'annoncer aux frères de la Martinique et de la Guadeloupe la prochaine arrivée dans ces îles de Mr. Louis Chauvel, en qualité d'Inspecteur général de l'enseignement public aux Antilles ; mes frères seront d'autant plus heureux de la visite que je ne leur ai pas laissé ignorer le témoignage si plein de bienveillance que vous lui avez rendu de leur intelligence et de leur zèle.

La formation aux Antilles d'une sorte de noviciat où seraient préparés des élèves pris parmi les Créoles et qui n'auraient pas besoin de venir en France compléter leurs études, donnerait lieu à des difficultés graves :

1°. Loin d'être une économie, ce serait une dépense considérable : ces jeunes créoles ne pourraient être reçus dans nos établissements sans payer une pension plus ou moins forte, mais toujours plus élevée que ne l'est celle de Ploërmel. Il faudrait en outre augmenter le mobilier des établissements qui les recevraient et y placer un ou plusieurs frères spécialement chargés de les diriger et de les instruire, tandis qu'aujourd'hui et quoique vous ayez supprimé toute allocation à notre noviciat, je reçois à Ploërmel les Créoles qui se présentent et qui ont les qualités nécessaires, sans rien exiger d'eux que la modique somme qu'ils peuvent payer sans gêne. J'en attends plusieurs en ce moment, qui m'ont été annoncés par le f. Ambroise, et j'ai laissé ce frère parfaitement libre de régler les conditions de leur admission suivant les moyens de chacun : ils ne donneront rien, s'ils n'ont rien. Donc, ils ne vous coûteront que les frais d'un demi-passage. Cependant je vous demanderais que le passage fût entièrement gratuit, si votre intention était qu'ils vinsent en grand nombre.

2°. Il ne s'agit pas seulement pour ces jeunes gens de compléter leurs études, mais de se former à la pratique des vertus propres à leur saint état ; c'est là l'essentiel. Or ceci demande du temps et ne se fera nulle part aussi bien qu'à Ploërmel. Remarquez, je vous prie, que si nos frères étaient destinés à vivre au sein d'une communauté nombreuse, comme les frères des Ecoles Xtiennes, ces premières épreuves pourraient être moins longues et moins sévères, parce que dans la communauté on est entièrement à l'abri des séductions du monde et de ses dangers. Mais nos frères, dans la plupart de nos maisons des colonies ne sont que deux et ils sont obligés d'avoir une domestique. Ils vont seuls sur les habitations instruire les Noirs, lorsque l'Administration le désire ; ils vont également seuls dans les prisons, etc. Evidemment ils doivent être préparés avec un grand soin et d'une manière particulière à cette vie d'isolement et d'action qui offre tant de périls. Un noviciat régulier leur est donc indispensable.

Dernièrement, Mgr Wiseman, Vicaire apostolique de Londres, m'ayant prié au nom de l'Episcopat anglais, d'envoyer à Londres un ou deux de mes frères, pour y élever quelques jeunes (gens) avec lesquels on organiserait plus tard dans leur pays des Ecoles sur le modèle de celles de Bretagne, je m'y suis refusé, et mes raisons ont paru si justes et ont été si bien comprises, que ces Prélats n'ont pas insisté, mais se sont décidés à envoyer à Ploërmel 8 sujets qu'ils destinent à leur œuvre.

3°. 15 jeunes Créoles me sont venus des Antilles ; ils ont été choisis avec un grand soin par nos frères Directeurs, et la plupart avaient fait leurs premières études dans nos écoles. Tous ont répondu jusqu'ici à nos espérances, et se sont constamment montrés dociles, pieux, fidèles à tous leurs devoirs. Mais malheureusement leur tempérament est faible, et pour la

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

plupart, ils manquent de vigueur, d'énergie et supportent péniblement les fatigues de l'enseignement dans des classes encombrées d'enfants comme le sont nos classes des colonies. Sept d'entr'eux ont été destinés pour la Guyane et n'ont pu y rester. Un seul y est encore en exercice. Quatre sont morts à leur retour en France. Deux sont revenus épuisés, languissants, si bien que je ne puis plus songer à les renvoyer aux Colonies. Au Sénégal, nous avons été plus heureux ; la santé des trois frères que j'y ai placés s'est bien soutenue. Aussi deux des trois frères qui vont s'embarquer prochainement pour aller à Gorée sont-ils Créoles.

4°. Ce n'est pas sans inconvénients graves que nous confierions les écoles des Antilles à des frères dont la naissance illégitime serait connue de tout le monde. Votre Ministère se rappelle sans doute que lui-même a consulté sur ce point, il y a quelques années, les Conseils coloniaux. Ils furent unanimement d'avis qu'il y aurait avantage à recevoir dans la Colonie des frères Créoles issus d'un mariage régulier, mais que dans le cas contraire, ils n'y jouiraient d'aucune considération, et même feraient perdre aux autres frères celle qu'ils se sont justement acquise.

Avant d'avoir cet avis, j'avais proposé à quelques uns de nos Créoles du noviciat de les placer comme frères dans leur pays ; ils sentirent si bien eux-mêmes combien leur position y serait délicate, que tous me prièrent de ne pas les renvoyer chez eux. – Au Sénégal et à la Guyane, c'est tout différent. En France même, j'ai pu employer des Créoles sans que personne se soit inquiété de leur origine.

Pardonnez-moi la longueur de ces détails : ils étaient nécessaires pour répondre nettement à la question sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de me consulter.

Je suis, Citoyen Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.029.

### LETTRE 4345. AU F. SIMON LE GOFF.

D. S. Ploërmel le 1<sup>er</sup> 9bre 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Je vous remercie des bonnes prières que vous faites pour moi : le Seigneur a daigné les exaucer, car ma santé s'améliore de jour en jour : j'ai pu dire ce matin la sainte messe, ce que je n'avois pas fait depuis deux mois.

Je tiens à ce que vous touchiez exactement votre traitement qui est fixé au minimum légal. Il est payé par la Commune, et porté de droit à son budget(*sic*) : par conséquent vous n'avez à le réclamer de personne que du maire, et vous devez le toucher directement.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Votre pension doit être payée sur les rétributions, et, si elles ne suffisent pas, c'est à la Commune, et non à nous, de combler le déficit : expliquez bien cela à Mr. le Recteur, et offrez lui mes respectueux hommages.

*Au f. Simon frère de l'Inst.n Xtienne  
À Peillac par Rochefort en Terre (Morbihan)  
cachet : Ploërmel 2 nov. 48*

Aut. AFIC. 89.02.073.

<sup>1</sup> F. Simon (François Le Goff), né à Péaule (Morbihan) en 1803, entré à Josselin en 1823.

## LETTRE 4346. AU F. URBAIN CLÉRICE.

D. S. Ploërmel le 1<sup>er</sup> 9bre 1848

Mon très cher frère

J'ai appris avec une véritable peine que la bonne intelligence dans laquelle vous aviez toujours vécu avec votre excellent Recteur avoit été un moment troublée .- Sans doute tout cela est fini pour ne pas renaître : relisez dans votre livre de méditations<sup>1</sup> ce qui est dit du respect et de la soumission que les frères doivent au pasteur de la paroisse dans laquelle ils exercent, et ne vous écartez jamais de ces saintes maximes.

Ma santé est meilleure ; priez pour moi. - Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Urbain frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Henanbihen par Matignon*

cachet : Matignon (3) nov.

Aut. AFIC. 89.02.074.

## LETTRE 4347. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1848

Mon très cher frère

Vous devez tous aller au même confesseur, et ce confesseur sera Mr. Meslé<sup>2</sup> : l'expérience prouve que lorsque les frères de la même maison vont à des confesseurs différents, il en résulte les inconvénients les plus graves, c'est pourquoi je tiens à ce que tous se conforment à ce que je viens de dire.

Il me tarde de recevoir la lettre que vous annoncez au f. Joseph Marie : j'espère qu'elle m'apportera de bonnes nouvelles, et particulièrement celle de votre guérison.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne au Thabor à Rennes*

Aut. AFIC. 89.02.075.

## LETTRE 4348. AU F. SÉBASTIEN TINARRAGE.

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1848

Mon très cher frère<sup>3</sup>,

Je reçois une lettre de Mr. Barciet en date du 30 8bre, par laquelle il m'annonce son heureuse arrivée à Auch : vous voyez que le voyage a été court ; Mr. Barciet ajoute :

"Veuillez préparer le départ du f. Sébastien : on l'attend avec impatience à Bassoues ; veuillez avoir la bonté de lui dire qu'il devra abandonner pour son logement à Bordeaux l'indication que lui avoit donnée le f. Jean Louis de Gonzague : nous avons arrêté sa place à l'hôtel américain, où il paiera 3 f. pour son dîner et son coucher. Cet hôtel est situé près du grand théâtre et derrière le bureau des diligences d'Auch. Son premier soin en arrivant sera

<sup>1</sup> L'abbé F. L. M. Maupied, ami de l'abbé J.-M. de la Mennais avait composé des Méditations à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne, ouvrage édité à Ploërmel en 1847.

<sup>2</sup> M. Meslé était curé de la paroisse Notre-Dame, à Rennes.

<sup>3</sup> F. Sébastien (Michel Tinarrage), né à Lannux (Gers) en 1817, entré à Ploërmel en 1845, pour le compte de Mgr l'archevêque d'Auch.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

d'arrêter sa place à la voiture ou au bateau. En choisissant bien les prix les plus modestes des diligences, on fait de grandes économies. "

Mr. Barciet m'autorise à vous donner 80 f. pour votre voyage : le f. Alfred Marie vous en aura remis de ma part 70 f. – Vous prendrez 10 f. sur l'argent de l'école de Coëron.

Je n'ai que le tems de vous écrire ce peu de mots, et de vous embrasser encore une fois de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Sébastien frère de l'Inst.n Xtienne  
À Coëron par la Basse Indre (Loire Inf.re)  
cachet : Ploërmel 4 nov. 48*

Aut. AFIC. 89.02.076.

### LETTRE 4349. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 3 9bre 1848

Mon très cher frère,

Si une partie du mur de Salverte menace ruine, il faudra bien le relever, mais, attendez le plus tard possible à faire cette dépense.

Si vous ne touchez pas entièrement tout ce que M. Niel devrait donner pour sa pension, c'est qu'il avoit prêté au f. Paul une somme qu'on a employée à payer une dette de la maison de Dinan.

Faites-moi en peinture le portrait d'un frère en costume religieux, et chapeau romain.- La lévite doit être fermée entièrement, par des crochets dans le bas. – Cette image est destinée à être lithographiée, et sera mise dans un livre que l'on compose sur les Congrégations nouvelles, et dans lequel nous aurons un article.

Mr. Bodinier<sup>1</sup> demande à tort 50 f. pour avoir traité le f. Augustin. Ce frère faisoit partie de la Communauté pour laquelle Mr. Bodinier reçoit un abonnement ; entre lui et un autre frère, il n'y avoit aucune différence.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles frère de l'Inst.n Xtienne  
À Dinan*

Aut. AFIC. 89.02.077.

### LETTRE 4350. À Mgr ANGEBAULT.

Ploërmel le 4 9bre 1848

Très cher, très aimé, et très vénéré Seigneur,

Voulez vous bien me donner une petite audience ? J'ai à vous dire plusieurs nouvelles que vous ne serez pas trop fâché d'apprendre, du moins je le crois ; *c'est mon idée !*

Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai été bien malade, oui, malade au point qu'un beau matin, on m'avertit de mettre ordre à mes affaires : Dieu merci, je n'avois pas attendu ce moment là pour y songer, mais, néanmoins, quand *la fin est sur nous (finis super te* dit le prophète) il est bon de le savoir. Voici d'où venoit le danger – j'avois soutenu beaucoup mieux qu'on ne pouvoit l'espérer la fatigue de la retraite de mes 600 frères : mais, quand vint le travail si difficile des placements, mes forces défailirent, et deux dépôts ne

<sup>1</sup> Le médecin auquel on s'adressait ordinairement pour la maison de Dinan. Cf. la lettre du 9 novembre 1848 au f. Charles Labousse.

tardèrent pas à se former, l'un très considérable, dans la clavicule de mon bras droit, et un autre plus petit sous l'aisselle ; la goutte s'empara de mes deux pieds et d'une de mes mains, *si bien* que j'étois *très mal* à mon aise, comme vous pouvez le penser : c'étoit peu de chose encore. On perça le petit dépôt avec la lancette, ou ouvrit le grand avec le bistouri, et bientôt une artériole se rompit dans l'intérieur de celui-ci, ce qui donna lieu à une hémor(r)agie considérable, dont on craignit vivement les suites : mon médecin jugea à propos d'appeler en consultation un autre docteur de Rennes, et tous les deux étant d'accord sur ce qu'il y avoit à faire, je m'abandonnai paisiblement entre leurs mains, ou plustôt entre les mains de Dieu dont ils étoient les instruments.- je supprime les autres détails, et j'ajouterai seulement qu'après avoir passé deux grands et longs mois dans mon lit ou dans mon fauteuil, sans pouvoir ni marcher ni faire presque aucun mouvement, je me trouve aujourd'hui beaucoup mieux et presque entièrement guéri : j'ai repris à dire la ste messe mercredi, fête de la Toussaint ; je me promène dans notre enclos, et si vous me demandiez quelle est ma maladie actuelle, je pourrais vous répondre comme je ne sais quel malade imaginaire à son médecin, - "Monsieur, je mange, je mange, et puis je ne mange plus ; je bois, je bois, et puis je ne bois plus ; je dors, je dors, et puis je ne dors plus."

Parlons d'autre chose.- J'avois écrit et signé, il y a longtems un acte de dernière volonté, et j'avois déposé cet acte chez un notaire, mais, il m'a semblé à propos, dans les circonstances, de le publier moi-même à la retraite de mes frères, et c'est ce que j'ai fait : Mes Seigneurs les évêques de Brétagne ont bien voulu revêtir de leur approbation authentique cette espèce de charte, ce qui lui donnera une grande force – peut-être quelques bonnes paroles d'encouragement me viendront-elles de plus haut – mais, chut ! attendons.

D'un autre côté, Mgr Wis(e)man, vicaire apostolique de Londres m'a écrit *au nom du corps épiscopal* d'Angleterre pour m'engager à former des frères pour leurs diocèses : j'ai accepté, à la condition qu'ils me fournissent des sujets anglais propres à l'œuvre, lesquels viendront passer deux ans, plus ou moins, à Ploërmel, pour faire leur noviciat -. " Ah, pour le coup, cher ami, vous êtes fou ! " N'est-ce pas là ce que vous dites, Monseigneur ? " Pauvre Jean, il ne comprend pas que le temps est venu pour lui de quitter *le long espoir* et les vastes pensées ! " - Eh bien non, mon vénéré Seigneur, je ne comprends pas cela : s'il plaît au bon Dieu de m'appeler à faire une œuvre de plus avant de mourir, c'est apparemment qu'il a le dessein de m'en donner le tems et les moyens. Je n'en sais pas d'autre, mais je sais de plus qu'en suivant la marche que j'indique aux évêques d'Angleterre, Mgr l'archevêque d'Auch est en mesure de fonder dans son diocèse, cette année, deux écoles – organisées suivant le modèle des miennes : il m'a confié huit ou dix sujets : je les ai formés avec soin, et voilà que je commence à les lui rendre *brevetés*, et ce qui vaut mieux, solidement religieux.

Mais, c'est assez, c'est trop vous parler de moi. - Daignez parler à votre tour, et me dire si vous êtes bien tranquille dans votre Maine et Loire ? N'avez-vous ni tribulations, ni inquiétudes ? Tout ce qui vous intéresse m'intéresse ; c'est pourquoi ne soyez ni bref ni pressé dans vos narrations : ne tenez aucun compte des préceptes du ci-devant législateur du Parnasse.

Qu'est-ce que ce Mr. Freslon, qui jadis fit tant de bruit à Angers, et qui aujourd'hui nous fait de si belles promesses touchant la liberté d'enseignement ? Pardonnez le moi, je suis défiant, quoique la défiance ne soit pas raisonnablement fondée quand il s'agit des patriotes de la veille, qui, comme on l'a très bien dit, ont tous les mérites infus, par la grâce, non pas de Dieu, mais de la République.(*projet inachevé*).

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4351. AU F. ÉLISÉE DUPAS.

D. S. Ploërmel le 7 9bre 1848

Mon très cher frère,

Le bon Dieu vous fait une grande grâce en vous faisant la grâce de connaître vos défauts, et en vous inspirant le désir de vous en corriger : humiliez vous beaucoup ; vous ne vous humilierez jamais trop : mais, tenez vous en garde contre le découragement ; nous devons sur la terre toujours combattre, être toujours armé, toujours debout, prier et veiller sans cesse.

Remarquez que les fautes que vous vous reprochez ont eu pour cause un manque de fidélité à la règle ; c'est pourquoi ne vous en écarterez plus désormais, et n'écoutez plus les conseils de ceux qui vous conseillent d'agir sans demander à votre supérieur les conseils et les permissions dont vous avez besoin : la seule voie dans laquelle on ne s'égare jamais est celle de l'obéissance.

Ma santé s'améliore tous les jours. – Priez pour moi.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée frère de l'Inst.n Xtienne  
À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

Aut. AFIC. 89.02.078.

LETTRE 4352. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D. S. Ploërmel le 9 9bre 1848

Mon très cher frère

Le dessin que je vous demande doit représenter un frère en pied – dans son costume. – Ce petit tableau doit être sur une feuille de la grande in-4° - Il n'est pas nécessaire d'y ajouter aucun ornement . – Le frère peut être représenté debout lisant le Recueil.

Puisque l'abonnement avec Mr. Bodinier est postérieur à la maladie du f. Augustin, nous devons les visites réclamées.

Mon abonnement au *Dinanais* finit le 25 de ce mois : il faut le payer. – Je vous envoie les 10 f. nécessaires pour cela, - mais vous préviendrez au bureau que je ne renouvelle pas l'abonnement.

Je vous permets d'envoyer à vos parents deux vues d'Auray et le portrait de votre père.

Mr. Niel ne paie que 300 f. de pension parce qu'il a prêté au f. Paul pour la maison de Dinan une somme dont il ne reçoit pas l'intérêt.

J'ai envoyé à Mr. le Maire de Plélan le Petit le nom d'un frère avec la date de son brevet, afin qu'il le présente dans le cas où l'on menace la Commune de lui imposer un instituteur d'office. – C'est un moyen de gagner du tems, car le Comité d'arrondissement ne peut imposer d'instituteur qu'après avoir mis la Commune en demeure d'user de son droit de présentation.

Je continue à aller de mieux en mieux : priez pour moi. –

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles, frère de l'Inst.n Xtienne  
À Dinan*

Aut. AFIC. 89.02.079.

## LETTRE 4353. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.

Ploërmel le 9 9bre 1848

Mon très cher frère

Pour une heure de leçons particulières données chaque jour au jeune homme dont vous me parlez, vous ne pouvez demander moins de 3 f. par mois. – 5 f. ne seroient pas trop, mais, comme il est fils du Maire, il faut vous montrer généreux.

Votre désir d'aller aux Colonies est très méritoire : conservez le, mais soyez bien résigné à faire la sainte volonté de Dieu, et attendez en paix son moment.

Priez pour vos pauvres petits enfans, et recommandez les bien à la sainte Vierge.

Ma santé s'améliore de plus en plus.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Etienne Marie frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 9 nov. 48

Aut. AFIC. 89.02.080.

## LETTRE 4354. AU PRÉFET MARITIME DE BREST.

Ploërmel le 12 9bre 1848

Monsieur l'Amiral,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 pour me prier d'envoyer à Brest, de manière à ce qu'ils y soient arrivés avant le 15 du courant, cinq frères qui prendraient passage sur *la Proserpine*, qui les conduira à la Guadeloupe.

Il est impossible que ces frères se rendent à Brest dans un délai si court, et l'on ne peut me garantir ici leurs places dans la diligence, attendu que dans cette voiture il n'y a presque jamais un si grand nombre de places vacantes : en conséquence, voici le parti que je prends : demain matin, je ferai partir dans des voitures de notre maison, et elles conduiront à Brest les cinq frères ci-dessus, et au Folgoat les neuf autres destinés pour les Antilles ; les premiers seront rendus à Brest samedi ; si c'est trop tard pour qu'ils puissent être embarqués sur *la Proserpine*, ils iront rejoindre leurs confrères au Folgoat, et tous y attendront vos ordres ; dans tous les cas, je vous prie d'adresser au Folgoat les avis d'embarquement, soit des neuf, soit des 14 frères, afin d'éviter tout retard.

Permettez que je recommande à votre bienveillance les colis de ces frères, dont l'expédition par les navires sur lesquels ils prendront passage est très désirable : ces colis se composent de livres et de fournitures classiques : nos écoles devenues tout à coup si nombreuses par suite de l'émancipation, ont un pressant besoin de ces divers objets ; il est donc important, dans l'intérêt du service, qu'elles les reçoivent prochainement.

Je suis avec respect, Monsieur l'Amiral,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155..2.030.

LETTRE 4355. AU F. PAULIN THÉBAULT.

Ploërmel le 15 9bre 1848

Mon très cher frère,

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, parce que je ne pouvais le faire de ma propre main, et parce que d'ailleurs je chargeais le frère Ambroise de vous communiquer les lettres que je lui adressais. Dieu merci, je suis beaucoup mieux maintenant, et on ne m'interdit plus le travail, quoiqu'on me recommande encore d'éviter la fatigue : soyez donc tranquille sur ma santé. Quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui, il faudra adorer sa volonté sainte, prier pour le repos de ma pauvre âme, et redoubler de zèle et de dévouement pour notre œuvre. Vous aurez vu, par l'acte que le f. Ambroise vous a communiqué, que tout est arrangé et réglé pour le gouvernement de la Congrégation après ma mort ; ainsi chacun doit être tranquille sur les suites d'un événement auquel il faut bien s'attendre et se résigner d'avance, puisqu'il est inévitable : cette prévision ne doit pas nous affliger ; nous devons au contraire dire comme le roi prophète : Je me suis réjoui lorsqu'on m'a dit : nous irons *dans la maison du Seigneur*<sup>1</sup>. Oui, mon cher enfant, cette douce espérance repose dans mon sein : nous nous réunirons tous dans le ciel pour y louer, y bénir à jamais ce divin Jésus dont nous aurons été sur la terre les disciples et les serviteurs fidèles.

Hier sont partis de Ploërmel sept frères destinés pour la Guadeloupe, deux remplaçants et cinq nouveaux ; sept autres frères destinés pour la Martinique sont partis également, en tout 14.

Tous sont d'abord au Folgoat où ils attendront l'ordre d'embarquement : je crois, d'après une lettre du Préfet maritime de Brest, que cinq de vos sept frères pourront prendre passage sur *la Proserpine* : mais cela n'est pas sûr, parce que j'ai été prévenu trop tard.

Voici les noms de ces cinq frères<sup>2</sup> :

f. Ludovic Marie	a déjà exercé avec succès à Pleurtuit.
f. Célerin	lit bien, n'écrit pas mal, sait les 4 règles de l'arithmétique et les fractions
f. Isidore Marie	idem
f. Richard	idem
f. Rodolphe	un peu moins avancé, mais homme d'intelligence, de zèle et de cœur
f. Erasme	idem
f. Fructueux	idem

Ces deux derniers<sup>3</sup> partiront de Brest après les autres, parce qu'il n'y a que cinq places disponibles sur *la Proserpine*. S'il me fallait vous dire quels sont les meilleurs de ces sept frères, je serais fort embarrassé, car ils sont tous excellents.

Une lettre du f. Ambroise m'est arrivée le jour même où nos 14 frères se sont mis en route. Le f. Ambroise me conseillait de n'expédier désormais aucun frère aux Antilles, jusqu'à ce que l'affaire des traitements fût définitivement réglée. – Cet avis était trop tardif pour que je pusse le suivre : vous sentez combien il y aurait d'inconvénients à rompre ainsi subitement et violemment. Voici la marche que vous aurez à suivre : vous renouvellez vos réclamations auprès de l'Administration locale, et vous lui ferez remarquer que je n'ai pas

<sup>1</sup> Ps. CXXI, 1.

<sup>2</sup> F. Ludovic-Marie (Louis Joubert), né à Montjean (Maine-et-Loire) en 1829, entré à Ploërmel en 1846.

F. Célerin (Victor Le Chat), né à St-Aubin-de-Terregatte (Manche) en 1828, entré à Ploërmel en 1847.

F. Isidore-Marie (Julien-Marie Etienne), né à Cruguel (Morbihan) en 1814, entré à Ploërmel en 1846.

F. Richard-Marie (Yves Guyomard), né à Plounez (Côtes-du-Nord) en 1826, entré à Ploërmel en 1846.

F. Rodolphe (Cyrille Compagnon), né à Remungol (Morbihan) en 1819, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>3</sup> F. Erasme (Joseph Le Rest), né à Plouéan (Finistère) en 1822, entré à Ploërmel en 1848.

F. Fructueux (Christophe Gardon), né à Thorigné-Fouillard (I. & V.) en 1814, entré à Ploërmel en 1846.

consenti, comme elle le suppose, à la suppression et à la réduction des allocations qui vous avaient été faites jusqu'ici.

Je n'ai pas écrit d'autres lettres à ce sujet au Ministre que celles que je vous ai communiquées, et dans lesquelles je renouvelais que les traitements réduits ne pourraient suffire. Si néanmoins j'envoie des frères, c'est que le Ministre m'a dit qu'il avait autorisé Messieurs les Gouverneurs à suppléer à ce qui manquerait pour que les frères fussent dans une position convenable ; il n'a pas non plus rejeté l'idée d'établir une légère rétribution sur les élèves qui sont dans l'aisance. – J'ai dû compter sur ces promesses et si maintenant on y manquait, ce serait le moment de déclarer que nous renonçons à fonder des établissements nouveaux, et particulièrement des établissements de deux frères. – Et encore, si on persiste à retrancher l'allocation pour le mobilier, vous direz que vous ne vous chargez plus de l'entretenir ; et de même si vous ne touchez plus d'indemnité pour un domestique, il faudra bien qu'un frère s'occupe du ménage ; et dès lors la classe sera tout à fait ou en partie suspendue, parce qu'enfin on ne peut pas faire deux choses à la fois. Faites, de concert avec le frère Ambroise un rapport au Ministre dans ce sens là : envoyez en moi copie et je l'appuierai fortement. Mais ne brisons rien qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il nous sera vraiment impossible de soutenir l'œuvre sans nous ruiner. Il n'y a pas de la part du Gouvernement mauvais vouloir, mais pénurie d'argent.

Je vous remets copie de ma réponse au Ministre relativement au projet de créer aux Antilles une espèce de noviciat de frères créoles. – Quant à l'entreprise de M. Boniface dont vous me parlez, je doute très fort qu'on y donne suite, et, dans tous les cas, nous ne pouvons y prendre part.

Vos pièces d'or ont été vendues à Paris 81 f. 50c. chacune, et une d'elles s'est trouvée fausse, on n'en a pu tirer que 70 f. Le mieux est de m'envoyer des traites si vous pouvez vous en procurer, et tâchez de me les adresser sans tarder ; n'ayez point d'inquiétude pour le paiement.

Vous avez reçu les caisses expédiées par Le Havre : nous en avons beaucoup d'autres à Brest, et j'espère qu'elles partiront avec les frères ; j'ai du moins écrit avant hier pour cela au Préfet maritime. – Il y a moins de facilités qu'autrefois pour ces expéditions, surtout lorsqu'elles sont considérables. – La demande de catéchismes a été transmise, il y a longtemps, au séminaire du St. Esprit, et j'ai déjà payé le montant de la facture : vous ne tarderez donc pas à recevoir ces livres, si déjà vous ne les avez reçus. J'avais prié l'économe du séminaire de prévenir du départ de ce colis le f. Ambroise, et de lui adresser directement le connaissance : il paraît qu'il ne l'a pas fait, puisque le f. Ambroise renouvelle sa demande. Je vais écrire à Paris pour avoir une explication là dessus.

Cette lettre vous est commune avec le f. Ambroise. On vous a annoncé la mort des frères Vincent de Paul et Elzéar. Par le courrier de ce jour, j'apprends celle du f. Galgan<sup>1</sup>, qui était placé à Plouha. Priez pour ces chers défunts : je les regrette beaucoup, cependant j'ai la douce confiance qu'ils jouissent maintenant de la récompense qu'ils ont méritée par leurs vertus.

Ce que vous me dites du f. Antonin<sup>2</sup> me fait de la peine. Je lui écris un mot. J'aurais voulu profiter du départ des frères pour écrire en particulier à plusieurs autres frères de la Guadeloupe auxquels je dois depuis longtemps des réponses ; mais, comme je vous l'ai dit plus haut, on me défend encore les longues correspondances.

Je vous embrasse tous et je vous aime tous en J. C. avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

<sup>1</sup> F. Galgan (Julien Kerdavid), né à Landaul (Morbihan) en 1828, décédé le 14 novembre 1848.

<sup>2</sup> F. Antonin (Jean Chadautaud), né à Mansle (Charente) en 1827, arrivé à la Guadeloupe en 1847.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'ai remboursé à Mr. l'abbé Féron 50 et quelques francs qu'il avait avancés pour le f. Mathieu.

Copie. AFIC. 89.02.081.

### LETTRE 4356. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

D. S. Ploërmel le 16 9bre 1848

Mon très cher frère,

Vos raisons pour changer de confesseur sont si tristement graves que je ne puis m'opposer à ce que cela ait lieu : mais, faites le avec beaucoup de ménagemens, et de manière à éviter tout éclat.

Tous les passages que l'on avoit critiqués dans l'ancien Devoir ont été changés : il n'y a pas maintenant de meilleure explication du Catéchisme que cet ouvrage de Mr. de la Salle, et j'y tiens à cause de cela, et aussi à cause du nom de son auteur.

Je recommande à vos prières notre excellent frère Galgan, qui est mort la semaine dernière à Plouha, de la fièvre typhoïde(*sic*).

Je ne tarderai pas d'écrire à Mlle Maria.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Ploujean par Morlaix (Finistère)*

cachet : Ploërmel 17 nov. 48

Aut. AFIC. 89.02.082.

### LETTRE 4357. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 23 9bre 1848

Mon très cher frère

Enfin les trois frères que je vous ai annoncés, et que j'avois mis à la disposition du Ministre dès le mois de septembre, vont s'embarquer à Lorient ; ce sont les frères Ferréol Marie<sup>1</sup>, Didier Marie (créoles) et Optat Marie, neveu du f. Gildas. – Celui-ci est destiné pour St. Louis, où il remplacera le f. Liguori Marie, que je nomme Directeur de notre établissement de Gorée, et qui aura pour coadjuteurs les frères Ferréol et Didier.

Je croyois que les trois frères Optat, Didier et Ferréol se rendroient d'abord à St. Louis; mais, il paroît que le navire sur lequel ils s'embarqueront va directement à Gorée, ce qui me contrarie beaucoup, parce que je crains que rien ne soit préparé pour commencer l'école, et pour le logement des frères : ne pouvant rien changer à cela, j'écris au Gouverneur de Gorée la lettre dont je vous envoie copie : j'écris aussi au Curé de l'isle, afin qu'il rende à nos frères tous les services qui dépendront de lui, dans les embarras où ils peuvent se trouver. De votre côté, venez à leur aide autant que possible, et faites passer sans retard pour Gorée le f. Liguori Marie, en lui donnant toutes les instructions que vous jugerez nécessaires. – Le frère Optat est fort bon, et très grave malgré son jeune âge. – J'ai considéré que c'étoit un grand avantage pour lui que d'être placé auprès de son oncle, le f. Gildas.

<sup>1</sup> F. Ferréol-Marie (Blaise Bonneroché), né au Marin (Martinique) en 1829, entré à Ploërmel en 1847.

F. Didier-Marie (Janvier Volny), né au François (Martinique) en 1829, entré à Ploërmel en 1847.

F. Optat-Marie (Joseph Edet), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré en 1847.

Averti par une maladie grave que ma fin pouvoit être prochaine, j'ai publié à la retraite dernière, l'acte ci-joint de dernière volonté, par lequel j'avois réglé depuis longtems, tout ce qui est rélatif au gouvernement de la Congrégation après ma mort. - Je ne me suis pas borné là ; j'ai soumis cet acte à Messieurs les évêques de Bretagne, et ils ont bien voulu l'approuver. Ainsi, quand il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, vous aurez pour supérieur un frère, qui, je l'espère, par sa sagesse et par son zèle, perpétuera l'œuvre que j'ai fondée. C'est tout mon désir, et j'ai la douce confiance qu'il s'accomplira. Vous n'oublierez pas celui qui fut votre père et qui vous aime si tendrement ; vous hâterez par vos prières le moment où, dans sa miséricorde, le bon Dieu le fera entrer dans le lieu du rafraîchissement et de l'éternelle paix.

J'ai à me plaindre de la rareté de vos lettres, et de ce que vous ne me donniez jamais que bien peu de détails sur votre établissement. J'ai appris par le Ministre qu'on avoit organisé des ateliers : vous ne m'en avez rien dit, et cependant, j'aurois dû, ce me semble, en être instruit par vous. - J'ignore également où vous en êtes pour vos traitements, quoique je vous aie écrit à ce sujet, et que je vous aie envoyé ma correspondance avec le Ministre sur cette importante affaire. Vous remarquerez que dans sa réponse le Ministre me dit qu'il autorisera Messieurs les Gouverneurs à suppléer à ce qui manqueroit dans le cas où les allocations réduites ne suffisent pas à vous maintenir dans une position convenable : il n'y a pas mauvais vouloir de sa part, mais il y a gêne d'argent. - Nous devons y avoir égard, sans cependant nous endetter. - Pour bien juger de ce que vous pouvez réclamer, il faudroit que j'eusse une note exacte de ce qui vous est alloué, à titre d'indemnité pour l'entretien du mobilier, pour domestique, etc.

Vous m'avez dit, il y a six mois, que vous aviez à me faire passer une somme de 1000f. - Depuis ce tems là, je n'en ai plus entendu parler. Ne recevant plus du Département de la Marine aucun secours pour le noviciat, nous sommes très gênés.

On m'a dit que vous vivez maintenant en bonne intelligence avec le Collège. Cela m'a fait plaisir : mais je serois bien aise de savoir comment cette espèce de réconciliation s'est opérée.

Nos frères des Antilles sont plus que jamais surchargés de travail : 14 frères viennent de s'embarquer à Brest pour aller les rejoindre. - Ici nous sommes très tranquilles, et les demandes d'établissements nouveaux se multiplient. - Malheureusement, nous n'avons pas assez de novices : j'espère qu'un petit article que je viens de faire insérer dans les journaux, en amènera plusieurs.

Sans doute, vous aurez fait une retraite pendant les vacances : cela est bien essentiel pour vous affermir tous dans votre vocation, et renouveler votre ferveur : dites moi qui vous a donné les exercices, et quels fruits vous en avez retirés.

Plus les tems sont difficiles, plus vous devez prier et veiller. - La prière et la vigilance, voilà pour vous les deux grands moyens de salut.

Adieu, mon cher enfant. - Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab J. M. de la Mennais

Les frères de Gorée emportent, en outre de leur vestiaire personnel, une provision de livres et d'objets classiques. - Je suis surpris que vous ne nous en ayez pas demandé depuis fort longtems.

L'ab. J. M. de la Mennais

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### LETTRE 4358. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.

D. S. Ploërmel le 24 9bre 1848

Mon très cher frère

Ce que vous me dites de vos enfans, et particulièrement de celui que son père persecute à cause de son changement de religion, m'a vivement intéressé : j'ai prié, et je prierai encore pour la perseverance de ce pauvre enfant, qui, dans une position si périlleuse, a tant besoin de courage et de grâces.

Votre mission est belle, mon cher enfant, et elle va le devenir encore plus, puisque je vous nomme Directeur de l'établissement de Gorée : vous devrez vous y rendre le plus tôt possible : vous trouverez déjà rendu dans cette île les frères Didier Marie, et Ferréol Marie qui vous seront adjoints, et qui, l'un et l'autre, sont excellents sous tous les rapports, mais, qui n'ont point encore la pratique des classes : ils se formeront bien vite, car, ils sont pleins d'intelligence et de bonne volonté : je leur ai recommandé de ne point ouvrir les classes avant votre arrivée, laquelle doit être très prochaine. Je pense qu'étant trois, il convient qu'il y ait deux classes et une retenue, afin que les élèves travaillent et soient surveillés dans l'intervalle des classes. - Je ne sais ce que vous trouverez là de mobilier. - J'envoie copie au frère Euthime de ce que j'écris à ce sujet au Gouverneur : il vous communiquera cette copie. - Les frères emportent avec eux divers objets classiques, et leur trousseau personnel. On en remet la note au f. Didier Marie qui vous la donnera à Gorée même.

Soyez exact à bien tenir vos comptes, et à mettre beaucoup d'ordre et d'économie dans vos dépenses : soyez le aussi à m'instruire de tout ce qui se passera dans l'établissement, et de tout ce qui pourra me mettre à même de vous donner les conseils dont vous aurez besoin. - Mais surtout, soyez exacts à observer la règle, et à la faire observer par ceux qui vont dépendre de vous. Ayez avec les gens du monde le moins de rapports possible : vivez à part dans votre petite communauté, et pratiquez y avec un grand zèle toutes les vertus propres à votre saint état.

Je vais attendre votre première lettre avec impatience : je ne puis dans celle que je vous écris aujourd'hui, entrer dans plus de détails, puisque j'ignore beaucoup de choses sur votre position nouvelle qu'il faudroit connoître pour vous en dire plus.

Courage, mon cher enfant : je vous aime et je vous embrasse du fond du cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Liguori Marie frère de l'Inst.n Xtienne  
À St. Louis (Sénégal)*

Aut. AFIC. 89.02.084.

### LETTRE 4359. AU GOUVERNEUR DU SÉNÉGAL.

Ploërmel le 25 9bre 1848

Monsieur le Gouverneur,

D'après les ordres de Monsieur le Ministre de la Marine, trois frères de mon Institut vont s'embarquer à Lorient sur la corvette *le Caïman*, qui se rend directement à Gorée ; deux d'entre eux, les frères Didier Marie et Ferréol Marie sont destinés à exercer dans cette île ; et le troisième, le frère Optat est destiné à remplacer à St. Louis le frère Liguori Marie, qui sera Directeur à Gorée ; ce dernier frère a déjà une longue expérience, et a toutes les qualités nécessaires pour être chef. J'ai donc l'honneur de vous demander de faire partir, le plus tôt possible, le frère Optat pour St. Louis afin que le frère Liguori, auquel il doit succéder, soit libre de quitter sans retard l'établissement de Saint-Louis pour aller prendre la direction de

celui de Gorée. Je désire que jusqu'à son arrivée, cette dernière école ne soit pas ouverte, parce qu'il est important que dès le commencement elle ait une organisation complète. J'ignore si le mobilier des frères et celui des classes sont prêts ; il sera bon que le frère Liguori soit présent sur les lieux, pour faire confectionner les meubles classiques qui manqueraient.

Daignez agréer l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels je suis,  
Monsieur le Gouverneur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.2.031.

LETTRE 4360. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 27 9bre 1848

Mon très cher frère,

Ainsi que vous l'avez vu dans mon avant dernière lettre au f. Paulin, que je l'ai chargé de vous communiquer, sept frères partoient de Ploërmel pour la Martinique, et 7 autres pour la Guadeloupe, le jour même où je recevois la lettre dans laquelle vous me donniez le conseil de n'en envoyer aucun, jusqu'à ce que l'affaire des traitements ne fut définitivement réglée. – Ces frères se sont donc embarqués à Brest, les uns sur *la Caravanne*, les autres sur *l'Allier*, et les autres sur *la Meurthe*. – Cette division est fâcheuse mais elle a été inévitable, et je ne sais pas encore comment les frères ont été partagés : le f. Théodose ne me l'ayant pas dit, je ne puis vous le dire : quoiqu'il en soit, voici les noms des 7 destinés pour la Martinique<sup>1</sup> :

f. Zenobe	f. Libère
f. Brunon	f. Amateur
f. Guillaume Marie	f. Gordien Marie
f. Titien.	

Tout ce que je puis vous dire sur leur compte, c'est qu'ils sont tous dignes d'une entière confiance : il n'y en a aucun dont la vocation soit douteuse.

Pour rien au monde je ne consentirai à ce que des frères soient placés seuls dans les quartiers ou chez les Curés : le projet de les envoyer à cheval d'un quartier à l'autre plusieurs fois par semaine, ne doit pas être repoussé d'une manière aussi formelle : cependant, il a aussi, entre autres inconvénients, celui d'empêcher que nous ne formions, dans aucun bourg, des écoles régulières : il ne faut pas vous presser de prendre un parti là dessus, ou du moins, il faut traîner en longueur le plus possible, en attendant que je me sois concerté là dessus avec le Ministre ; il m'annonce une lettre dans laquelle sans doute il m'en parlera : j'aime mieux qu'il m'en écrive le premier, que de lui en écrire d'avance. Quand il m'aura exposé ses plans, je les discuterai mieux. Vous savez ce que j'ai répondu au sujet des créoles dont on auroit voulu faire des espèces de frères, ce qui est tout à fait déraisonnable ; mais je vous répète que je serois bien aise d'en voir arriver quelques uns au noviciat : ceux qui sont venus sont excellents ; vous les avez choisis avec soin, et dans nos écoles de France même, ils peuvent

<sup>1</sup> F. Zénobe (Célestin Ory), né en 1826 ;

F. Libère-Marie (Jean-Marie Kerdavid), né à Nostang (Morbihan) en 1826, entré à Ploërmel en 1847.

F. Brunon-Marie (François Séradin), né à Trégoeur (Côtes-du-Nord) en 1818, entré en 1847.

F. Amateur-Marie (Yves Le Bars), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1846.

F. Ignace de Loyola (Guillaume Le Goff), né à Séglien (Morbihan) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

F. Gordien-Marie (Jean-François Le Clère), né à Réguiny (Mhan) en 1827, entré à Ploërmel en 1846.

F. Titien-Marie (Joachim Coriton), né à Belz (Morbihan) en 1816, entré à Ploërmel en 1846.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

nous rendre de vrais services ; les frères Alfred Marie et Bernard Marie, brevetés, réussissent à merveille à St. Malo, et à Coëron, où je les ai envoyés.

Je trouve que vous négociez très bien l'affaire des traitements, dans laquelle je vous ai fait remarquer déjà que je n'avois rien concédé : mais j'ai cru qu'il ne falloit pas rompre tout d'abord, le Ministre avouant que les anciens traitements n'étoient pas exagérés, et promettant qu'on ne laisseroit manquer les frères de rien de ce qui leur est nécessaire.

M. le Préfet apostolique de la Guadeloupe auroit voulu que nous nous fussions adjoint le frère du Mans<sup>1</sup> qui l'a suivi à la Guadeloupe : mais, cela ne se peut pas ; pour vivre et travailler ensemble, il faut être du même institut : c'est une condition rigoureusement essentielle.

Le traitement d'Europe de vos nouveaux frères, n'a été payé que jusqu'au 1<sup>er</sup> 9bre - Vous aurez donc à le réclamer depuis cette époque : ce sera pour vous une recette extraordinaire d'environ 800 f. - Quand vous pourrez nous faire une remise, j'en serai bien aise, car la suppression des secours qu'on alloit au noviciat nous met dans un état de gêne, et il en résulte que le noviciat se recrute moins facilement, dans le moment où il seroit le plus à désirer qu'il devînt plus nombreux. - Jamais nous n'avions eu tant de demandes de frères en Bretagne que depuis la République.

Vous vous inquiétez trop de ma santé : elle est beaucoup meilleure - et puis, il ne faut pas y attacher une si grande importance : l'œuvre de Dieu ne dépend pas de tel ou tel homme ; elle ne dépend que de Dieu, et nous devons mettre en lui toute notre confiance. Ayons donc de la foi, et ne nous laissons pas troubler par de vaines craintes.

Je serois bien heureux de vous revoir ici : mais, il ne faut pas y songer dans ce moment : il faut sacrifier à l'œuvre dont la divine Providence nous a chargés, toutes nos affections, toutes nos forces et tous nos désirs. Du courage, point de faiblesse : allons au Ciel, ne souhaitons que le Ciel !

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.02.085.

### LETTRE 4361. AU F. PAULIN THÉBAULT.

Ploërmel le 27 9bre 1848

Mon très cher frère,

Je m'empresse de vous annoncer la réception de votre lettre du 28 octobre et des deux mandats de 5000 f. chacun qu'elle renfermait : ainsi, soyez là dessus sans inquiétude ; cette rentrée de fonds nous fait grand plaisir.

Je vous recommande expressément de tenir à la règle qui prescrit aux frères de s'adresser tous au même confesseur ; sans cela vous auriez plusieurs directions, et il en résulteroit de grands désordres : c'est ce qu'on a bien senti dans toutes les communautés, et on n'admet nulle part des confesseurs extraordinaires qu'à certaines époques de l'année, et encore ces confesseurs extraordinaires sont-ils désignés d'avance par l'évêque ou par les supérieurs.

Jamais je ne consentirai à placer des frères seuls chez les Curés aux Colonies ; c'est une règle sans exception. - Quant à adjoindre à un de nos établissements un frère qui ne seroit pas de notre Congrégation, c'est une chose impossible : si on insiste là-dessus, répondez que

---

<sup>1</sup> Appartenant à la congrégation des Frères de Sainte-Croix du Mans, dirigée alors par le P. Basile Moreau, (qui avait pris en charge l'institut des frères de Saint-Joseph fondés à Ruillé-sur-Loir par l'abbé Dujarié).

vous n'avez pas ce droit là, et dites de m'en écrire : je répondrai par un refus formel. Si le frère dont il s'agit a le désir d'être des nôtres, il faut qu'il vienne à Ploërmel pour y faire son noviciat : je ne reçois personne à d'autres conditions, et vous avez vu ce que j'ai répondu au Ministre quand il m'a fait une proposition semblable au sujet des jeunes créoles.

Quatre des nouveaux frères que je vous ai annoncés se sont embarqués à Brest samedi de la semaine dernière : mais la corvette (c'est *la Caravane*) est rentrée le lundi dans le port, je ne sais pourquoi : elle a dû repartir le lundi. – D'autres frères ont dû s'embarquer sur *l'Allier*, et enfin les frères restants s'embarqueront sur *la Meurthe* : voilà ce que me marque, d'une manière un peu embrouillée, le frère Théodose ; toujours est-il certain que vous recevrez prochainement le renfort que vous attendiez et dont vous avez si grand besoin.

Vos nouveaux frères n'ont reçu le traitement d'Europe de 50 f. par mois que jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Vous aurez à le réclamer pour le temps écoulé depuis cette époque : il nous aurait mieux convenu qu'il fût payé en France pour jusqu'au jour du départ ; mais le Ministre en a décidé autrement.

J'ai bien compris que le pauvre frère Antonin était dans un état d'épreuve bien pénible, aussi lui ai-je écrit moi-même dans le même sens que vous l'aviez fait vous-même : prions Dieu pour lui, et prenons patience : rien n'est si désolant comme les inconstances dans un moment comme celui-ci. – Le frère René Marie<sup>1</sup> a dû recevoir, ou il va recevoir des nouvelles de ses parents qui lui feront plaisir.

Le courrier va partir, je veux qu'il emporte cette lettre : je n'ai pas le temps d'y rien ajouter.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie AFIC. 89.02.081.

LETTRE 4362. AU F. ADÉLARD-MARIE JÉGOUZO.

Ploërmel le 29 9bre 1848

Mon très cher frère<sup>2</sup>,

Je regrette infiniment que l'on m'ait tant pressé de vous envoyer à Tinteniach, puisque vous n'avez rien à y faire, pendant que l'autre instituteur occupera la classe : c'est pourquoi, en attendant que tout cela se décide, je vais vous placer ailleurs. Cela peut être long. – Laissez à Tinteniach, jusqu'à nouvel ordre, les objets que vous y avez portés, et revenez ici par la diligence, après toutefois avoir pris conseil de Mr. le Recteur, à qui vous communiquerez ma lettre.

Priez pour notre très cher frère Galgan, decédé il y a quinze jours à Plouha. – Je le regrette beaucoup. Priez aussi pour 17 de nos frères qui viennent de s'embarquer : 14 à Brest pour les Antilles, et 3 à Lorient pour le Sénégal.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adélard Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Tinteniach par Hedé (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 1 déc. 1848*

Aut. AFIC. 89.02.087.

<sup>1</sup> F. René-Marie (Pierre Cadiet), né à St-Lyphard (Loire-Inférieure) en 1805, arrivé à la Guadeloupe en 1842.

<sup>2</sup> F. Adélard-Marie (Mathurin Jégouzo), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1828, entré à Ploërmel en 1845.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4363. AU F. ALEXANDRIN - MARIE LISSILOURD.**

Ploërmel le 29 9bre 1848

Mon très cher frère

Je suis bien aise que vous ayez pris la résolution d'être fidèle à l'article de votre sainte règle qui vous prescrit de m'écrire tous les six mois ; c'est une chose essentielle.

Vous pouvez aller vous chauffer à la cuisine, pourvu que Mr. le Recteur ou Mr. le Vicaire y soient en même tems que vous.

Je ne sais si on vous a annoncé la mort de notre excellent frère Galgan, décédé à Plouha, il y a environ quinze jours : je le regrette beaucoup ; priez pour lui

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À l'Hermitage par Uzel (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 30 nov. 48*

Aut. AFIC. 89.02.088.

**LETTRE 4364. AU F. PHILOROME GUILLOUX.**

D. S. Ploërmel le 30 9bre 1848

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Je vous remercie des vœux que vous formez pour le rétablissement de ma santé ; elle est beaucoup meilleure depuis un mois, et j'espère qu'avec le tems et des ménagemens elle se fortifiera. - Au reste, ne nous inquiétons point, et soyons pleinement soumis à tout ce qu'il plaira au bon Dieu d'ordonner. - A la vie et à la mort, n'ayons d'autre volonté que la sienne.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Priez pour 17 de nos frères qui viennent de s'embarquer pour les colonies.

*Au f. Philorome frère de l'Inst.n Xtienne  
À Cancale  
cachet : Ploërmel 1 déc. 1848*

Aut. AFIC. 89.02.089.

**LETTRE 4365. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Xbre 1848

Mon très cher frère,

Quand on m'a demandé un frère breveté pour Plélan, j'ai répondu que je n'en avois aucun disponible, et qu'il falloit gagner du tems : pour gagner du tems, il faut que la Commune si on la met en demeure de présenter un candidat, en présente réellement un, et c'est pourquoi j'ai donné les noms et la date du brevet du Sr. Guillevic. Que Mr. le Maire de Plélan fasse donc prendre une délibération par laquelle le Sr. Guillevic, né à ..., breveté le ... (j'ai déjà donné ces dates) est proposé pour Instituteur Communal, et cela empêchera qu'un

<sup>1</sup> F. Philorome (Jean-François Guilloux), né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.

autre instituteur soit nommé d'office. – On demandera ses pièces, je les enverrai, et lui même pourra se rendre à Plélan, aussitôt que sa présence sera exigée par l'autorité supérieure : mais, en suivant cette marche, l'école n'ouvrira pas immédiatement, et si cela est fâcheux en soi, cela est, du moins, indispensable puisque le sujet désigné n'est pas libre aujourd'hui, et puisque j'ai besoin d'un délai pour qu'il le soit.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles frère de l'Inst.n Xtienne  
À Dinan (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 2 déc. 48*

Aut. AFIC. 89.02.090.

**LETTRE 4366. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Xbre 1848

Mon très cher frère

Quand il y a mutation dans une classe à cette époque-ci de l'année, la classe en souffre toujours : mais, j'espère que vous y remédiez bien par votre zèle, et que le nombre de vos élèves ne diminuera pas. Les frères ne se sont jamais plaints de l'insubordination des enfans de Coëron<sup>1</sup>, mais de leur légèreté. Vous trouverez dans les ecclésiastiques de Coëron aide et bons conseils.

Je recommande à vos prières notre cher frère Galgan, mort à Plouha de la fièvre typhoïde(*sic*). Je le regrette beaucoup. – Priez aussi pour 17 de vos frères qui viennent de partir pour les Colonies, 14 pour les Antilles, et 3 pour le Sénégal, savoir les ff. Didier Marie, Ferréol et Optat.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Coëron par la Basse Indre (Loire Inf.re)  
cachet : Ploërmel 3 déc. 48*

Aut. AFIC. 89.02.091.

**LETTRE 4367. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

Ploërmel le 6 Xbre 1848

Mon très cher frère

Le f. Joseph Marie étoit absent lorsque vous lui avez écrit, et il est encore parti ce matin, mais ce voyage-ci ne sera pas long, et il arrivera à Rennes dans les premiers jours de la semaine prochaine. Il paiera, du moins en grande partie, ce qui est dû.- Ne faites désormais aucune dépense pour les bâtimens, et pour achat de mobilier.

Le jeune homme d'Irodouer qu'on vous propose pour pensionnaire est excellent ; vous pouvez le recevoir avec confiance.

Je tiens à ce que vous alliez tous à confesse à Mr. Meslé : quand il y a plusieurs confesseurs dans une communauté, il en résulte de très graves inconvénients.

---

<sup>1</sup> Lire Couëron.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

L'avis que le f. Thélo<sup>1</sup> vous a donné sur la politesse est très bon : il faut y faire attention ; déjà j'avois entendu dire que l'on se plaignoit de vous sur ce point.

Comme le f. Joseph Marie n'arrivera à Rennes que dans quelques jours, et que je crains que vous ne soyez gêné pour le menuisier, je vous envoie 400 f. en billets de banque : ils ne perdent rien.- Si on vous demandoit quelque escompte pour les changer, et si votre menuisier ne les acceptoit pas, gardez les à ma disposition, jusqu'à l'arrivée du f. Joseph Marie.

Je pense qu'après l'hiver, le nombre de vos élèves augmentera.- On ne fonde un établissement qu'avec l'aide du tems.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je recommande à vos prières notre très cher frère Galgan, mort à Plouha de la fièvre typhoïde. Sa mort a été sainte comme sa vie

Aut. AFIC. 89.02.092.

### LETTRE 4368. AU F. ÉRIC-MARIE POULOUIN.

D. S.

Ploërmel le 15 Xbre 1848

Mon très cher frère<sup>2</sup>,

Je vous avois bien dit que vous ne deviez point ajouter foi aux rapports qu'on vous avoit faits sur la maison de Lannion. – Je savois parfaitement à quoi m'en tenir la dessus. – Continuez d'agir sans en tenir aucun compte ; remplissez tous vos devoirs avec simplicité et esprit de foi, et tout ira bien.

Je désire que vous alliez tous les jours à la messe de Mr. K/mealquin : puisqu'il la dit à 7 h. - , je ne vois rien qui puisse vous en empêcher.

Oui, certainement, mon intention est que vous vous présentiez à l'examen au mois de mars prochain. - Préparez vous y de votre mieux.

Dites au f. Babylas<sup>3</sup> que j'accorde très difficilement le changement des noms que les frères portent. - Dans tous les cas, cela ne peut se faire pour lui qu'à la retraite.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eric Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Lannion (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 18 déc. 48

Aut. AFIC. 89.02.093.

### LETTRE 4369. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.

Ploërmel, le 22 Xbre 1848.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les engagements de vingt-trois jeunes gens de mon Institut, et qui se trouvent de la classe de 1848 : j'ai différé jusqu'à ce jour attendu qu'un autre

<sup>1</sup> F. Thélo-Marie (Ollivier Le Dû), né à Saint-Thélo (Côtes-du-Nord) en 1814, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>2</sup> F. Eric (Vincent Poulouin), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840. (*Alias* f. Phocas-Marie).

<sup>3</sup> F. Babylas (Guillaume Le Goff), né à Séglien (Morbihan) en 1831, entré à Ploërmel en 1846. (*Alias* f. Ignace de Loyola).

frère, en fonction à la Guadeloupe ne m'a pas encore fait parvenir ses pièces. Pour ce dernier appelé Merhin (Jean Pierre François)<sup>1</sup> né à Pleumeleuc (Ille-et-Vilaine) le 20 Xbre 1828, je m'entendrai avec Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature autographe. Arch. dép. du Morbihan. T2 395

**LETTRE 4370. AU F. JULIEN KERDAVID.**

*(Texte d'une lettre de J.-M. de la Mennais au f. Julien, cité par celui-ci dans une correspondance adressée au curé de St-Coulomb (Ille-et-Vilaine), le 30 décembre 1848).*

Ploërmel le 27 Xbre 1848

Mon très cher frère,

" Le f. Ambroise-Marie<sup>2</sup> n'est pas parti pour St. Coulomb, parce que j'ai hésité à lui faire interrompre ses études qui vont fort bien : j'ai un autre frère en vue, qui remplace le f. Apollone<sup>3</sup> à Bréhan Loudéac, mais qui sera de retour ici demain (28 Xbre).

Je prendrai un parti définitif demain, et par conséquent St. Coulomb ne tardera pas à être pourvu d'une manière ou d'une autre. "

Signé : L'ab. J. M. de la Mennais

*(Dans sa lettre au curé de St-Coulomb, le f. Julien Kerdavid annonce l'envoi d'un frère surnuméraire, venu de sa communauté de St-Servan, pour assurer à titre provisoire le fonctionnement de l'école, dans l'attente du remplaçant annoncé par M. de la Mennais).*

Copie. AFIC. 108.4.035.

**LETTRE 4371. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

D. S. Ploërmel le 28 Xbre 1848

Mon très cher frère,

Je regrette que vous n'ayez pas achevé le travail que je vous avois demandé sur la grammaire. – Quoiqu'il en soit, envoyez nous vos cahiers et la grammaire de Boniface dont vous faites si grand cas : profitez pour cela de la première occasion, et faites en sorte que cela ne tarde point.

Remettez ce petit paquet à Mr. Huguet ; il trouvera moyen de le faire arriver ici par voie sûre. Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire une année riche en mérites pour le ciel.

Trois Anglais viennent d'entrer au noviciat : j'en attends trois autres : ils sont envoyés par les évêques d'Angleterre.

---

<sup>1</sup> F. Aristide.

<sup>2</sup> F. Ambroise-Marie (Louis Kerdavid), né à Landaul (Morbihan) en 1825, entré à Ploërmel en 1841.

<sup>3</sup> F. Apollone (Jean-Louis Bignon), né à Dinan (Côtes-d'Armor) en 1816, entré à Ploërmel en 1835.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je recommande à vos prières notre très cher frère Agathange, mort à Cayenne le 18 8bre d(erni)er. – Sa mort comme sa vie a été celle d'un saint.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien frère de l'Inst.n Xtienne  
À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 2 janv. 49*

Aut. AFIC. 89.02.094.

### LETTRE 4372. AU PERCEPTEUR DE VITRÉ.

(sans date) 1848

*(En réponse à un frère directeur d'établissement, qui a reçu du percepteur un avertissement pour le paiement de la cote personnelle et mobilière des membres de sa communauté, M. de la Mennais lui fournit un modèle de lettre de réponse).*

Monsieur le P(ercepteur)

On m'a remis l'avertissement ci-joint par lequel il m'est ordonné de payer, savoir :  
la somme de 21 f. pour la cote personnelle de 7 frères, et celle de 24 f. 78 c. pour leur cote mobilière.

J'ai acquit(t)é cette dernière somme au nom et d'après les ordres de Mr. de la Mennais, parce que le mobilier de la maison où il nous loge lui appartenant, il reconnoît devoir cet impôt ; mais je ne puis ni ne dois payer la cote personnelle de 7 frères,

1mt. - parce que nous ne sommes que quatre frères à Vitré ;

2mt. - parce que trois d'entre nous ne sont ici que depuis deux mois, et qu'ils n'y ont point encore acquis de domicile : d'ailleurs d'un instant à l'autre notre supérieur peut nous rappeler, et déjà, un de ceux qui étoient venus avec nous est parti ;

3mt. - nous n'avons rien, absolument rien, à nous. M. de la Mennais nous loge, nous nourrit, nous entretient ; il n'y a dans notre maison ni un meuble, ni un sol qui ne soit à lui : et par conséquent, toute saisie seroit impossible.

J'espère que d'après cet exposé vous voudrez bien rendre l'ordonnance de décharge que je réclame de votre justice.

Projet aut. AFIC. 102.07.003.

## 1849

## Chronologie :

*L'abbé de la Mennais, après un court voyage à Rennes, du 19 au 21 juin, quitte de nouveau Ploërmel le 4 juillet pour une série de visites dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère : Saint-Ilan, Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Lannion, Quintin sont quelques étapes de ce voyage qui s'achève le 26 juillet*

- 4 janvier - Le comte de Falloux forme une Commission pour préparer la loi sur le système scolaire (Thiers, Montalembert, Mgr Sibour, l'abbé Dupanloup). – *L'abbé de la Mennais, appelé à prendre part aux travaux de deux Commissions consultatives, doit décliner l'invitation, pour raison de santé.*
- 9 février - Proclamation de la République romaine.
- 23 mars - Les Piémontais sont battus par les Autrichiens. Charles-Albert de Savoie abdique en faveur de son fils Victor-Emmanuel II.
- 25 avril - Un corps expéditionnaire français débarque à Civitta-Vecchia
- 8 juin - Dépôt de la loi Falloux, sur l'enseignement.
- 30 juin - Le général Oudinot entre dans Rome.
- 1<sup>er</sup> octobre - *Félicité Lamennais devient rédacteur en chef de "La Réforme".*

## LETTRE 4373. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ploërmel le 7 janvier 1849

Monsieur le Ministre,

Comme ma santé ne me permettait pas d'écrire, Mr. l'abbé Maupied avait bien voulu vous adresser un petit mot pour vous demander l'approbation, pour nos écoles, des *Devoirs du chrétien* de Mr. de la Salle.

Aujourd'hui que cela m'est possible, je m'empresse, Monsieur le Ministre, de vous renouveler la même demande. Je n'avais point songé plus tôt à faire approuver ce livre parce que c'est un livre de doctrine et que Monsieur de Salvandy<sup>1</sup>, dans son projet de loi, avait déclaré qu'il appartenait aux Evêques de juger de tels livres ; et que leur jugement suffirait. Or les *Devoirs du chrétien* sont en usage depuis longtemps et connus des Evêques. De plus, j'ai fait supprimer, dans l'édition à notre usage, quelques naïvetés dont certains esprits s'y scandaliseraient ; j'ai soumis cette édition à l'examen d'Evêques distingués qui n'y ont rien trouvé à reprendre. Cependant, l'on m'a suscité des tracasseries qui se renouvellent encore au sujet de ce livre, parce qu'il n'est pas approuvé par l'Université. C'est pour en finir, que je me suis décidé, malgré la question de doctrine, à vous demander l'approbation de ce livre, dont je vous adresse un exemplaire. J'ose vous prier, Monsieur le Ministre, de faire hâter l'expédition de l'approbation que je vous demande.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 51.02.062.

<sup>1</sup> Narcisse Achille, comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique de 1837 à 1839, puis de 1845 à 1848.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4374. À Mlle DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Ploërmel le 8 J(anvi)er 1849

Mademoiselle et très chère amie

Votre lettre me fait le plus grand plaisir, car les années en s'en allant n'emportent rien de mon amitié pour vous, et me rendent de plus en plus sensible aux témoignages que je reçois de la vôtre : à votre nom s'attachent pour moi tant de souvenirs ! Hélas, le vingt six de ce mois<sup>1</sup> en reveillera plusieurs qui seroient pour mon cœur bien douloureux si la religion ne les adoucissoit pas, ou plutôt, si elle ne les changeoit pas en joie, par l'espérance : oui, j'espère, j'ai la ferme espérance, que celle pour laquelle nous prions ce jour là, prie elle même pour nous dans le ciel : - elle n'oublie aucun de ceux qui lui furent chers, pas même mon pauvre frère, qui a d'autant plus besoin de grâce qu'il s'enfonce de plus en plus dans ses égaremens. - N'abandonnez pas, je vous en conjure, ce malheureux aveugle : ne rompez pas tout rapport avec lui, par charité écrivez lui, au moins quelques lignes, mais, surtout, priez, priez, car Dieu seul, dans sa miséricorde, peut toucher son cœur, et faire tomber les écailles qui couvrent ses yeux.

J'ai été bien malade : je le suis encore, et je n'ai aucun espoir de recouvrer ma santé et mes forces d'autrefois : on me défend de voyager pendant l'hiver - Me permettra-t-on de faire quelques courses dans les beaux jours ? je ne sais, mais très certainement, on exigera que je prenne beaucoup de précautions et que j'évite toute fatigue.- Oh, qu'il est triste de vieillir ! je le sens plus que personne, car plus que personne j'aimais le mouvement.- Mais, que la sainte volonté de Dieu soit faite ! je m'y résigne avec amour.

Les frères que vous avez vus au Croisic sont mes enfants ; j'en ai beaucoup d'autres dans ce pays-là, mais je n'en ai aucun de l'autre côté de la Loire.- La Loire est ma frontière<sup>2</sup>.

Aux Colonies, mes frères font des merveilles : dans nos classes de la Martinique nous comptons 3700 élèves de tout âge - autant à la Guadeloupe, sans compter tous les adultes que les frères évangélisent sur les habitations. Jusqu'ici cette excellente œuvre n'a pas été contrariée par le Gouvernement, mais je ne suis pas sans inquiétude pour l'avenir. - J'en commence une autre qui n'est pas sans importance - Mgr Wis(e)man, au nom de tous les évêques d'Angleterre, m'a prié d'organiser dans ce pays des écoles, sur le modèle de celles de Bretagne, et pour cela, il vient d'envoyer cinq jeunes Anglais à notre noviciat ; d'autres les suivront, et quand notre petite armée sera prête, nous commencerons notre invasion dans les îles britanniques.- En lisant ceci, vous me dites sans doute comme les jeunes gens de la fable au vieillard - " assurément, vous radotez : passe encore de bâtir, mais planter à votre âge ! " - Eh bien, blâmez moi tout à votre aise : mais, priez, priez pour que mon entreprise (si peu raisonnable, j'en conviens) réussisse cependant.

Je remercie Madame votre sœur des choses aimables que vous me dites de sa part : offrez lui, je vous prie, et agréez pour vous même, l'hommage de mes sentimens les plus dévoués et les plus respectueux.- Je suis bien cordialement, Mademoiselle et très chère amie,

Votre tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mademoiselle

Mademoiselle Hélène de Cornulier

Rue St. Laurent 8, à Nantes (Loire Inf.re)

cachet : Ploërmel 10 janv.49

Autographe. AFIC. 28.02.014.

<sup>1</sup> Anniversaire de la mort de Mlle Anne de Lucinière, le 26 janvier 1844.

<sup>2</sup> C'était l'accord passé avec l'abbé Gabriel Deshayes, en 1826, pour la répartition des écoles des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel ou de Saint-Laurent-sur-Sèvre, au nord ou au sud de la Loire. Pour le texte de cet accord, cf. Alexis Crosnier, *L'homme de la divine Providence. Gabriel Deshayes*, II, 173-174.

## LETTRE 4375. AU F. ÉLISÉE DUPAS.

D. S. Ploërmel le 14 J(anvi)er 1849

Mon très cher frère,

Il est bien vrai que vous avez trop d'ouvrage, mais c'est votre faute : je vous ai dit bien souvent que vous ne deviez pas recevoir dans votre classe plus de 75 ou 80 enfans, et vous en admettez plus de cent, c'est-à-dire beaucoup plus que vous ne pouvez en bien instruire : il en résulte des inconvéniens graves : votre zèle n'est pas bien réglé. – Prenez donc sur vous de refuser les enfans qu'on vous présente, lorsque le nombre de ceux que vous pouvez recevoir raisonnablement est au complet.

Je vous permets d'acheter une lévite.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Agathange<sup>1</sup>, mort à Cayenne le 18 8bre dernier. Sa mort, comme sa vie, a été bien édifiante.

Je vous souhaite une bonne, une sainte année, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Hillion par St-Brieuc (Côtes du Nord)*  
 cachet : Ploërmel 15 janv.49

Autographe. AFIC. 89.03.001.

## LETTRE 4376. AU F. RAPHAËL LE GUEN.

Ploërmel le 16 8bre<sup>2</sup> 1849

Mon très cher frère

Ce n'est point à nous à fixer le taux de la pension du frère dans les presbytères : il paie plus ou moins suivant les conventions qui sont faites entre le Recteur et la Commune, ou plutôt, il ne paie jamais rien, c'est la Commune, parce que c'est à son compte que sont perçues les rétributions. Ainsi ce qu'a dit à ce sujet votre ancien maire ne signifie rien : s'il plaît à un Recteur de faire un sacrifice sur la pension, et de la réduire à 300 f., cela n'oblige pas un autre Pasteur à en faire autant.

Le Préfet est un brave homme : mais, il ne seroit pas convenable que vous lui fissiez une visite à propos de votre pension, puisqu'au fond cela ne nous regarde pas : mais il seroit à propos que Mr. le Curé, ou quelqu'un de sa part, lui parlât de cette petite affaire.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Agathange, mort à Cayenne le 18 8bre dernier. – Sa mort a été bien édifiante comme sa vie.

Offrez mes vœux de bonne année à Mr. le Recteur. - J'en fais aussi de bien sincères pour vous, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Raphaël*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Quiberon par Aurai (Morbihan)*  
 cachet : Ploërmel 17 janv. 49

Autographe. AFIC.89.03.002.

<sup>1</sup> F. Agathange (Mathurin Evain), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1815, arrivé en Guyane en 1844.

<sup>2</sup> Le destinataire a inscrit au-dessous de la date : "C'est par erreur qu'il y a 16 8bre. C'est 16 Janvier qu'il faut lire !"

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4377. **AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.**

J(anvi)er 1849

Mon très cher frère,

Vous ne pouvez rien donner à votre sœur : notre congrégation a trop peu de ressources et trop de charges pour venir en aide à d'autres noviciats que le sien propre. – Mais, dans la paroisse de Pleumeur-Bodou, il y a une excellente famille, celle de Mr. de Champagny, à laquelle je pense que votre sœur peut recourir, par l'intermédiaire de sa supérieure. – La lettre de votre sœur est bien écrite : je ne doute pas qu'on ait égard à ses talents, quand il s'agira de la recevoir dans la communauté.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire une année bien fervente, bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je recommande à vos prières notre très cher frère Agathange, mort à Cayenne le 18 8bre d(erni)er. – Sa mort a été on ne peut plus édifiante

*Au f. Alexandrin  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À l'Hermitage par Moncontour de Brétagne (Côtes du Nord)*

Autographe. AFIC. 89.03.003..

LETTRE 4378. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE .**

Ploërmel, 18 janvier 1849

(En-tête) : Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. Maison principale.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous me demandez par vos lettres de 13 et du 16 janvier. Les jeunes gens dont les noms suivent font toujours partie de mon Institut et sont employés comme il suit :

Guilloux (Jean Fr.)	à Cancale
Autin (Julien Mie)	à la Guadeloupe
Ropers (Pierre Mie)	à Pontivy
Riou (Vincent)	à la Martinique
Carré (Jean F. H.)	à la Martinique
Le Floch (Jean F.)	à Ploërmel
Boucher (Jean)	à Pluméliau
Georgelin (Julien Godef.)	à la Guadeloupe
Léon (Yves)	à Cesson (I. et V.)
Guyomard (Yves)	à la Martinique
Le Bail (Mathurin)	à Redon
Le Garérès (Toussaint)	à Ploërmel
Braut (Jean Franç.)	à St-Méloir (Ille-et-Vilaine)
Bervas (François)	à la Guadeloupe.

Quant aux autres,

L'Hévéder (Jean-François) est sorti en 1840, il avait alors 17 ans.

Gaillard (Joseph) m'est inconnu,  
Le Roy (Pierre Mie) est sorti tout récemment,  
Le Roux (Guillaume) est sorti également.

J'ai l'honneur d'être avec respect,  
Monsieur le Recteur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Signature autographe. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

LETTRE 4379. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 21 janvier 1849

Mon très cher frère

Je m'empresse de vous écrire quelques lignes pour vous dire que l'on ne peut exiger de vous ni examen, ni brevet, car un article de notre traité avec le Ministre de la Marine vous en dispense formellement ; en conséquence, ne consentez pas à y être assujéti (*sic*). – Je pense que l'arrêté dont vous m'avez envoyé copie ne regarde sans doute que les instituteurs laïques.

Quand vous écrivez à nos frères économes au sujet de vos commissions, faites le avec plus de modération et de douceur. – Les âpres reproches, les paroles amères ne peuvent qu'aigrir, décourager, et dans ce cas-ci, elles ne sont pas contraires à la charité seulement ; elles le sont encore à la justice : les retards que vous avez éprouvés ont eu pour cause des circonstances indépendantes de la volonté de ceux à qui vous adressez de durs reproches. – J'ai donc supprimé, en partie, votre dernière lettre au frère Joseph Marie : je me suis borné à dire ce qu'il convenoit de dire.

De même, vos observations sur le nouveau Syllabaire<sup>1</sup> sont beaucoup trop vives, et nullement d'accord avec le jugement que nos frères enseignants ont porté sur ce petit livre, dont ils sont généralement enchantés.

Je vois avec plaisir que vos écoles sont fort nombreuses, mais je crains que les frères ne se fatiguent : le renfort que vous venez de recevoir les aura soulagés : dans l'état actuel des choses, il vaut mieux compléter les établissements existants, autant que cela peut dépendre de vous, que d'en augmenter le nombre.

Dans votre rapport au Ministre, en date du 24 octobre, vous ne dites pas un mot des traitements : j'en ai été surpris et déconcerté, car, pour faire de nouvelles réclamations, il faut que je puisse m'appuyer sur les vôtres, et que j'en aie copie : c'est pourquoi adressez moi une lettre ostensible à l'occasion de l'arrivée des nouveaux frères, et de leur placement, dans laquelle vous me direz dans quelle gêne vous aller vous trouver pour les faire subsister, sans contracter de dettes. – Vous ajouterez que les administrateurs de la colonie, dont vous n'avez qu'à vous louer, reconnaissent l'insuffisance des traitements réduits, mais qu'ils ne se croient pas autorisés à y rien changer, sans l'agrément formel du Ministre ; vous me priez de l'obtenir. Je regrette que le jeune frère du f. Anastase<sup>2</sup> ne vienne pas. – C'est pour lui une grande épreuve, laquelle servira à éprouver sa vocation. – Au reste le f. Anastase a écrit à sa mère, il y a un mois : peut-être cette lettre l'apaisera-t-elle – Cette bonne personne se fait des idées bien fausses sur l'état de la France : nous sommes parfaitement tranquilles, et notre

<sup>1</sup> Ce petit ouvrage publié en 1848 était une initiation à la lecture élaborée par le f. Bernardin Morin en appliquant la méthode de lecture de Peigné ; on utilisait en outre douze tableaux. Le livre resta en usage dans les écoles des frères pendant une dizaine d'années.

<sup>2</sup> F. Anastase-Marie (Emile Bruère), né à Fort-de-France (Martinique) en 1831, entré à Ploërmel en 1847.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

œuvre est si peu menacée que je m'occupe en ce moment de l'étendre en Angleterre, à la prière des évêques de ce pays là. - Ils viennent de m'envoyer trois sujets, et ils m'en annoncent plusieurs autres, que nous formerons à Ploërmel, et qui retourneront ensuite en Angleterre : nous sommes fort contents de ceux qui nous sont déjà venus. - Il en est de même des frères que nous formons de même pour le diocèse d'Auch, de concert avec le saint Archevêque. - Ils viennent d'ouvrir une seconde école, et tout annonce qu'elle aura un succès complet. - Dieu soit béni !

Ma santé est toujours chétive ; toutefois, il n'y a rien d'alarmant.- Vous avez pu remarquer que mon acte de dernière volonté est du 2 février 1843 : il a six ans de date : je l'avois fait et je l'ai publié par précaution, et afin qu'à ma mort, il n'y ait pas d'embarras pour le gouvernement de la Congrégation.

Il y a lieu d'espérer que bientôt il y aura un évêque à la Martinique. - Depuis longtemps, je le désire. - Prenez patience et courage.

Le nouveau Ministre de l'Instruction publique vient de m'écrire : il me prie d'aller à Paris pour prendre part aux travaux de deux commissions qu'il vient d'instituer auprès de lui pour préparer une loi sur l'instruction primaire. - C'est une grande marque de confiance : mais je ne puis accepter, car ce seroit pour moi trop de fatigue. - Si je vous en parle c'est pour vous montrer que nous n'avons rien à craindre du gouvernement.- Notre position est excellente. - Bénissons-en Dieu, et confions nous en lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 89.03.004.

### LETTRE 4380. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 24 janvier 1849

Monsieur le Ministre,

Le 21 novembre dernier, le f. David Marie<sup>1</sup> (Louis Abguillerm) est débarqué à Brest, revenant de Miquelon : on a gardé son livret dans les bureaux pour le faire passer ; c'est pourquoi je ne puis vous l'envoyer moi-même. Il n'est dû à ce frère aucun traitement, mais ses frais de route de Brest à Ploërmel doivent lui être payés ; j'ai donc l'honneur de vous prier d'en ordonner le montant à mon ordre.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Minute aut.. AFIC. 155.3.001.

### LETTRE 4381. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ploërmel le 28 Janvier 1849

Monsieur le Ministre<sup>2</sup>

Une maladie très grave dont je suis atteint depuis plus d'un an, et dont je n'ai aucun espoir de guérir entièrement, ne me permet pas de faire en ce moment-ci un aussi long voyage

---

<sup>1</sup> F. David-Marie, né à Plouguerneau (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1843, arrivé à Miquelon en 1846.

<sup>2</sup> M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique avait écrit à M. de la Mennais le 22 janvier 1849, pour l'inviter à participer à une Commission d'enquête sur l'état de l'Enseignement primaire en France. Voir cette lettre en Appendice 135.

que celui de Ploërmel à Paris : j'aurais été fort heureux cependant, de faire votre connoissance personnelle, et de prendre une petite part dans le travail sur l'instruction primaire dont vous vous occupez, car personne n'y est plus intéressé que moi, et n'en comprend mieux, j'ose le dire, les difficultés pratiques et la haute importance ; mais ma santé est ruinée, et les médecins me condamnent à un repos qui m'est plus pénible que je ne puis le dire, dans cette circonstance.

Daignez recevoir avec bonté l'expression de mes très vifs regrets, et l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 108.5.002.

**LETTRE 4382. AU F. FERDINAND TOURTIER.**

D. S. Ploërmel le 2 f(évrier)er 1849

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Le comité local n'a aucun droit de placer des enfans gratis à l'école. Cela regarde le Conseil municipal, et si celui-ci abusoit de son droit, je ne disputerois point, mais, je retirerois le frère. Cependant vous sentez qu'il me répugneroit beaucoup d'agir de la sorte, et que je ne le ferois que dans le cas où je verrois qu'on voulut vexer, ce que je suis loin de supposer dans ce moment-ci. Il est absurde de calculer le profit que nous pouvons faire sur les fournitures classiques, puisque nous (recevons) les sommes formellement réservées par notre Prospectus : la commune n'y a donc aucun droit. –

Mais pour vous donner une réponse positive, je voudrois savoir au juste ce que vous recevez, temps moyen, des rétributions, et combien il vous reste après avoir payé votre pension : de plus, a-t-on exempté des enfans qui à votre connoissance pourraient payer sans gêne la rétribution ?

Quant aux enfans vicieux, sans doute on ne doit pas les renvoyer, si on a l'espoir de les corriger, et s'ils ne sont pas dangereux pour les autres ; mais, dans le cas où il y auroit péril de corruption, et scandale de mauvais exemple, il ne faut pas hésiter à les rendre à leur famille.

Dans tout cela, agissez avec prudence et douceur.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Ferdinand*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pléneuf (Côtes du-Nord)*

cachet : Ploërmel 3 févr. 49

Autographe. AFIC. 89.03.005.

**LETTRE 4383. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 7 février 1849

Monseigneur,

Je suis bien en retard pour répondre à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : diverses circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de le faire plutôt : daignez me pardonner ce retard.

<sup>1</sup> F. Ferdinand (Louis Tourtier), né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1820, entré à Ploërmel en 1835.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Les détails que vous voulez bien me donner sur Eauze et sur Bassoues<sup>1</sup> m'ont vivement intéressé, et ces heureux commencements de l'œuvre, me donnent l'espérance qu'avec le tems elle aura un plein succès : mais, pour cela, il est nécessaire que nous ayons plus de sujets : il m'est donc fort agréable d'apprendre que vous pourrez nous envoyer un nouveau vers Pâques : il sera reçu avec bien de la joie.

Quant à vos novices de Ploërmel, je ne puis que repeter le bon témoignage que je leur ai déjà rendu : Dieu veuille que bientôt j'aie à vous annoncer qu'ils sont sortis triomphants de ce rude combat, de cette difficile épreuve ! Ils s'y préparent de leur mieux, les pauvres enfans !

Mr. le Ministre de l'Instruction publique<sup>2</sup> m'écrit de sa main une lettre fort aimable pour m'inviter à prendre part aux travaux de la commission de l'instruction primaire qu'il a établie près de lui : malheureusement, je n'ai pu accepter cette honorable invitation, à mon grand regret. On a craint pour ma santé, la fatigue d'un si long voyage dans cette saison. Je suis mieux cependant, beaucoup mieux, mais j'ai toujours besoin d'extrêmes ménagements.

J'ai usé de la permission que vous avez bien voulu me donner de tirer une somme de 1000 f. sur le Secrétariat de votre archevêché : j'aurai l'honneur de vous envoyer prochainement votre compte : ce paiement n'étoit pas pressé.

J'entreprends une nouvelle œuvre que je recommande, Monseigneur, à vos bonnes prières : il s'agit de fonder en Angleterre des écoles, sur le modèle de nos écoles de Bretagne. Mgr Wiseman, coadjuteur de Londres m'en a prié, en son nom et au nom de tous les évêques d'Angleterre : déjà cinq sujets sont arrivés à Ploërmel, et j'en attends trois autres -. Dieu soit béni !

Mr. Ruault se joint à moi pour vous offrir, Monseigneur, la nouvelle assurance de notre profond et tendre respect : je suis dans ces sentimens et pour la vie,

De Votre Grandeur,

Le très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.02.024.

### LETTRE 4384. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S. Ploërmel le 9 f(évrier) 1849

Mon très cher frère

Je compte aller à Rennes dans la semaine prochaine, c'est-à-dire mardi ou mercredi. – J'y passerai le jeudi. – Prévenez les frères voisins. – Si je n'y allois pas, je vous enverrois de l'argent.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 9 févr. 49

Autographe. AFIC. 89.03.006.

<sup>1</sup> Bassoues : localité voisine de Mirande, dans le Gers. En novembre 1848, le frère Sébastien, aidé d'un jeune frère breton, le f. Léonien, y avait ouvert la seconde école des Frères de l'Instruction chrétienne de Gascogne.

<sup>2</sup> Le Comte de Falloux.

## LETTRE 4385. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D . S.

Ploërmel le 10 février 1849

Mon très cher frère,

Je vous écrivis hier, et je vous écris de nouveau aujourd'hui ; je m'attendois à voir arriver ce matin, par la diligence, les postulants que le f. Julien m'a annoncés : ils ne sont pas venus, et je suppose que vous aurez été embarrassé pour faire voyager avec eux le f. Florentin qui est malade. – N'exposez pas celui-ci à passer la nuit en voiture. – Mais je pourrai l'amener jusqu'à Ploërmel dans la mienne, lorsque je reviendrai de Dinan. – Gardez le donc jusque là.

Consultez Mr. Jan au sujet de vos contributions, qui me paroissent excessives ; demandez lui la marche à suivre pour vous faire dégrever.

Répondez au f. Zozime<sup>1</sup> que vous ne pouvez faire ce qu'il désire sans ma permission ; qu'il doit, par conséquent, me la demander, et m'expliquer son affaire.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 11 févr. 49

Autographe. AFIC. 89.03.007.

## LETTRE 4386. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 12 février 1849

Monsieur le Ministre,

Lorsque vous avez réduit les traitements et les diverses allocations que touchaient nos frères des colonies, j'ai bien prévu qu'ils allaient se trouver dans de pénibles embarras d'argent : mais je me suis rassuré, parce que vous m'avez annoncé, en même temps, que vous recommandiez aux autorités coloniales de leur donner tous les secours nécessaires pour se maintenir dans une position convenable ; ils se sont donc adressés à l'administration locale et lui ont exposé leurs besoins. Elle a accueilli avec bienveillance leurs justes réclamations, mais en même temps elle leur a dit qu'elle ne pouvait rien faire pour eux avant d'avoir pris vos ordres ; elle a promis de vous en écrire avec un vif intérêt et de la manière la plus favorable . Permettez, Monsieur le Ministre, que je joigne à elle, et que je vous prie très instamment d'avoir égard aux représentations qui vous seront faites, si elles ne le sont déjà, par Messieurs les Gouverneurs et par Mr. Chauvet, Inspecteur général des Ecoles.

Je vois, par les comptes détaillés que les frères me font de leurs dépenses, que déjà ils commencent à s'endetter, comme ils s'étaient endettés autrefois, avant que vous eussiez mis leur traitement à 1700 f., et que vous eussiez alloué les diverses indemnités supprimées dernièrement.

L'indemnité de 200 f. par frère en exercice aux colonies doit être payée, d'après nos conventions antérieures, au mois de Janvier et au mois de Juin. Je désire qu'il n'y ait pas de retard, parce que c'est maintenant l'unique secours sur lequel je puisse compter pour l'entretien de mon noviciat.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.003.

<sup>1</sup> F. Zozime (Louis Texier), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.

LETTRE 4387. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S.

Ploërmel le 14 février 1849

Mon très cher frère

Je fais partir le f. Léonce<sup>1</sup> pour Allineuc : c'est un charmant enfant, mais si jeune que je n'osais pas le placer, non à cause de son âge ou d'un défaut de maturité d'esprit, mais parce qu'il a l'air encore plus jeune qu'il ne l'est en effet : je le gardais donc ici et je n'avais donné que son nom à Mr. Trobert ; mais puisque Mr. Trobert et Mr. de Cuverville sont inquiets, je me décide à remettre entre leurs mains mon petit trésor : priez-les de ma part de le bien garder : je crains que les enfants n'aient pas pour lui tout le respect désirable et que cependant il mérite bien : au reste je pourrai le changer plus tard et même aussitôt après l'examen. Le f. Léonce est capable de faire une première classe dans une ville. Je lui ai permis d'aller vous voir de temps en temps.

Le Méhauté a laissé ici des souvenirs fâcheux, et je l'engage à entrer dans une autre congrégation que la nôtre : cependant, je ne le rejette pas absolument, mais j'exige qu'il passe au noviciat le temps que je jugerai convenable, suivant les circonstances, afin de se renouveler dans l'esprit religieux : il devra donc au moins payer sa pension pendant ce temps-là, indépendamment de l'obligation qu'il propose de souscrire. D'ailleurs, qu'est-ce que ces calculs et ces réserves ? La règle ne porte-t-elle pas, en termes exprès, qu'un frère ne peut faire aucun acte de propriété sans la permission du supérieur ? par conséquent on ne peut disposer de rien sans son consentement, autrement on ne serait pas religieux : il faut que le sacrifice soit entier, ou il est nul. Que Le Méhauté y réfléchisse donc, et qu'il ne vienne pas pour s'en aller plus tard. Il faut, je le répète, que son abandon soit entier et son renoncement aux choses de la terre sans réserve, ou il ne persévéra point.

Je n'ai point donné à Lannion un frère supplémentaire pour l'école du soir : j'ai seulement mis une de nos classes à la disposition des Messieurs de St-Paul, pour leurs réunions d'apprentis, œuvre excellente et que je désire que nous favorisions autant que possible. Ecrivez au frère Amédée<sup>2</sup> pour savoir s'il a fait quelque chose de plus et tâchez de faire ce qu'il a fait, après toutefois que vous m'en aurez rendu compte et que vous m'aurez dit si vous n'y voyez pas d'inconvénient. A Ploërmel, ces messieurs faisaient eux-mêmes la classe l'année dernière, et nous nous bornions à les aider : cette année, cette classe n'a point été reprise. Il est certain qu'un frère qui a été 6 heures en classe pendant la journée ne peut que très difficilement en faire plus. Pour que la classe des apprentis ait quelque importance, elle devrait durer plus d'une heure, c'est-à-dire commencer à 7 heures  $\frac{1}{4}$  et finir environ 9 h. moins  $\frac{1}{4}$ . Je dis à 9 h. moins  $\frac{1}{4}$  afin que le frère qui y assisterait pût se coucher à 9 heures avec les autres ; s'il se couche plus tard, l'heure de son lever sera dérangée, ce qui brise le règlement dans la communauté.

17 f(évri)er

J'ai commencé cette lettre à Ploërmel, et je la termine à la Chesnaie où j'arrivai hier de Rennes. Vous voyez donc que je suis mieux puisque je voyage, mais, vous voyez aussi, par mon écriture, qu'il m'en coûte de faire des lettres. Voilà pourquoi je n'ai pas répondu à plusieurs des vôtres et aussi à celle de votre si bon Curé, Mr. Trobert, en date du 30 9bre de l'année dernière : excusez-moi auprès de lui. A l'époque où il me demandait qu'un frère allât donner des leçons de dessin linéaire à deux religieuses Ursulines, je venais de refuser la même permission dans le diocèse de St-Brieuc et dans le diocèse de Rennes à d'autres communautés : or vous comprenez que je ne puis guère accorder dans un endroit ce que je

<sup>1</sup> F. Léonce-Marie (Alexandre Christien), né à St-Nazaire (Loire-Inférieure) en 1829, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>2</sup> F. Amédée-Joseph (Joseph Le Goaziou), né à Prat (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1829.

refuse dans un autre. Cependant à mon si bon ami Mr. Trobert. Quintin ! voilà deux noms qui me sont bien chers. Nous verrons plus tard ce qui sera possible. Je serai de retour à Ploërmel mardi prochain. Le f. Hippolyte vous écrira au sujet de l'examen.

Je vous embrasse tendrement, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.008.

LETTRE 4388. AU F. LUCIEN DENIAU.

D. S.

Dinan le 18 février 1849

Mon très cher frère,

Je vous autorise à sous-louer à Mr. le Maire de St. Briac la maison que vous occupez, aussitôt que la maison d'école vous aura été rendue : je ne veux rien faire qui ait une apparence d'hostilité contre l'instituteur actuel : quand au mobilier qui est dans la maison que vous occupez, vous pouvez vendre au Maire les objets qu'il désireroit, et dont vous n'auriez pas besoin, si le Maire est d'accord avec vous pour le prix. Comme vous avez fait des dépenses pour les réparations de ce local, et pour l'ensemencement du jardin, vous en demanderez le remboursement, ou (ce qui je crois, accommoderoit mieux Mr. le Maire) on augmenteroit un peu le prix de la location, afin de vous indemniser : arrangez cela pour le mieux et n'y regardez pas de trop près, car, il convient que nous nous montrions d'autant plus accommodants qu'on s'est montré plus malveillant envers nous. –

Faites rédiger le sous-bail en bonne forme, par un homme de loi, afin qu'il n'y ait pas de difficultés plus tard. – Si on consent à acheter la cloison volante, vous la céderez et la laisserez ; dans le cas contraire, vous l'enlèverez. Vous réclamerez tout ce qui vous appartient dans le mobilier actuel de l'école communale, suivant l'inventaire signé par l'ancien Maire. – Vous stipulerez dans le sous-bail, l'époque du paiement de ce qui vous sera dû.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Dinan 20 févr. 49

Autographe. AFIC. 89.03.009.

LETTRE 4389. À FÉLICITÉ.

18 février 1849

Il y a longtemps que je ne t'ai donné signe de vie, mon cher Féli ; je pense cependant bien souvent à toi ; mais il m'en coûte d'écrire, parce que mon bras droit est toujours infirme et faible ; par ailleurs, je suis beaucoup mieux que je n'ai été, et j'ai pu venir jusqu'ici, en passant par Rennes, sans être trop fatigué ; depuis huit mois je n'étais pas sorti de Ploërmel, le présent voyage est mon coup d'essai.

Tu es sans doute très-occupé de la grande politique : pour moi, je m'en inquiète fort peu ; quoiqu'elle me semble parfois assez inquiétante ; mais je n'y puis rien, et j'aime mieux aller au jour le jour, en toute confiance dans la divine Providence, à laquelle je m'abandonne doucement. Je suis tout entier à mes œuvres, que Dieu daigne bénir de plus en plus. A la Guadeloupe, j'ai 2400 élèves dans mes écoles régulières, et à la Martinique j'en ai 3700. En outre, les Frères vont dans les habitations instruire les noirs, qui leur en savent un gré infini, et

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

qui profitent merveilleusement de leurs instructions. Ce n'est pas tout : j'entreprends, à la demande des évêques d'Angleterre, d'organiser dans ce pays-là des écoles, sur le modèle de celles de Bretagne. Mgr Wiseman vient de m'envoyer à Ploërmel cinq jeunes gens, que d'autres doivent suivre prochainement, et qui se formeront dans notre noviciat ; *dans deux ans*, nous commencerons l'œuvre.— Oh! pour le coup, me dis-tu, Jean, tu radotes. " Passe encor de bâtir, mais planter à ton âge ! "... Il est vrai que, raisonnablement, je devrais quitter " le long espoir et les vastes pensées " ; mais ce qui est raisonnable n'est pas toujours, ou plutôt est bien rarement du goût de ton frère Jean.

Adieu, je t'aime et je t'embrasse de tout mon cœur.

Jean

Ropartz.170.

### LETTRE 4390. AU F. ÉMERIC AUTIN.

Ploërmel le 5 Mars 1849

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Vous avez très fort raison de n'attribuer qu'à ma maladie, mon long silence : mais, depuis quelque tems, je suis mieux, et si cela continue, de serai plus exact à répondre à vos lettres, ne seroit-ce qu'en peu de lignes. Dans tous les cas, écrivez moi toujours, car, cela me fait grand plaisir.

Je bénis Dieu de tout le bien qui se fait par vos mains : mais, il faut lui en rapporter toute la gloire, car vous n'êtes que des instrumens.

Il est à désirer que vous ayez bientôt une maison plus vaste, puisque le nombre de vos enfans est si considérable. – Pauvres enfans, puissent-ils profiter de vos soins, et devenir tous des saints !

La belle retraite que vient de vous donner Mr. l'abbé Peyrole, est une grande grâce que vous n'aurez pas reçue en vain, j'en ai la douce confiance.

Je ne sais si on vous a donné les noms de tous les frères que nous avons eu la douleur de perdre depuis 6 mois : en voici la liste

Le f. Galgan	- mort à Plouha
Le f. Agathange	- id. à Cayenne
Le f. Xiste <sup>2</sup>	- id. à Guingamp
Le f. Gildard <sup>3</sup>	- id. à Moëlan (Finistère)

Ils sont tous morts de la manière la plus édifiante. – Priez pour eux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Emeric*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Vauclin (Martinique)*

cachet : Saint-Pierre Martinique 13 juill. 1849

*(Note du destinataire : reçue le 16 juillet 1849).*

Autographe. AFIC. 89.03.010.

<sup>1</sup> F. Emeric (Julien-Mathurin Autin), né à St-Barnabé (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1841.

<sup>2</sup> F. Xiste (*alias* : Olympe) (Joseph Durand), né à Lécousse (I.& V.) en 1812, décédé le 11 février 1849.

<sup>3</sup> F. Gildard (Corentin Cariou), né à Moëlan (Finistère) en 1829, décédé le 27 février 1849.

LETTRE 4391. À UN FRÈRE DE LA MARTINIQUE.

D. S.

Ploërmel le 5 mars 1849

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Il est vrai que je n'ai point été exact à vous répondre ; ma mauvaise santé en a été la cause ; mais aujourd'hui, je commence à être mieux et si le bon Dieu me donne des forces, les frères des colonies, auxquels je pense sans cesse, recevront plus souvent des lettres de ma propre main.

Je ne veux pas différer davantage à vous dire que votre frère François vient, il y a peu de jours, de me faire demander par Monsieur le Recteur de Tréméven, de le recevoir ici. – J'y ai consenti. – Il dépend de lui, par conséquent, d'y venir prochainement : priez pour qu'il persévère dans son bon dessein.

Vous avez fait, je crois, une bonne retraite ; ne négligez rien pour en conserver les fruits.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 89.03.011.

LETTRE 4392. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 9 mars 1849

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser les livrets et les congés de convalescence des frères Paul Joseph (Taillandier)<sup>2</sup> revenant de Cayenne, et Basilide (Perrette)<sup>3</sup>, revenant de la Martinique. Je vous prie de vouloir bien faire régler leurs comptes.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.004.

LETTRE 4393. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 11 mars 1849

Mon très cher frère, J'approuve les arrangements que vous comptez proposer à Messieurs les membres de la Conférence de St-Vincent-de-Paul et je consens à ce que vous adjoigniez à votre école une classe pour les petits enfants tout à fait pauvres, et à ce qu'elle soit placée dans la salle de la maison achetée de Mr. Brignon. Une porte de communication avec la rue : mais la tourelle est, ce me semble, trop peu solide pour qu'on puisse y percer cette porte.

On pourrait charger le frère Maurice<sup>4</sup> de cette classe : il y conviendrait bien. Vous auriez à faire la dépense d'un domestique pour aider au ménage, ainsi vous ne demand(e)riez pas trop, en demandant 500 francs.

---

<sup>1</sup> F. Méen-Marie (Hyacinthe Le Nigen), né à Tréméven (Finistère) en 1825, arrivé à la Martinique en 1847. Son frère François, né à Tréméven en 1831 entra au noviciat sous le nom de f. Exupère-Marie le 4 mai 1849.

<sup>2</sup> F. Paul-Joseph (Paul Taillandier), né à Basse-Terre (Guadeloupe) en 1827, entré à Ploërmel en 1844.

<sup>3</sup> F. Basilide (Louis Perret), né à Val-d'Izé (Ille-et-Vilaine) en 1805, entré à Ploërmel en 1838.

<sup>4</sup> F. Maurice (Julien Philippe), né à Carnac (Morbihan) en 1801, entré à Ploërmel en 1824.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je consens à ce que vous fassiez faire une lévite neuve pour le frère Polyclet ; mais, elle doit être dans la nouvelle forme, que j'ai adoptée après de mûres réflexions : il n'y a rien de changé, sinon que la lévite ferme au milieu avec un seul rang de boutons.

Je vous autorise à achever la mansarde de la maison neuve, pourvu que vous trouviez de l'argent pour cela : quand à moi, je n'en ai point à vous donner : c'est pourquoi n'y comptez pas du tout.

Il paraît que Mr. le Recteur de St-Brandan irrite (sans doute sans le vouloir) le f. Irénée-Marie<sup>1</sup> et qu'il y a entre eux mésintelligence complète : j'écris au f. la lettre ci-jointe que vous lui enverrez ou que vous lui remettrez vous-même après l'avoir cachetée : faites ce qui dépendra de vous pour faire patienter l'un et l'autre : peut-être sera-t-il à propos que vous alliez sur les lieux. Je recommande à vos prières le f. Gildard, mort à Moëllan (Finistère). La mort de ce jeune frère a été, comme sa vie, on ne peut plus édifiante.

Quelle somme Le Méhauté pourrait donner, s'il entrait de suite, et quand achèverait-il de payer celle que je lui demande ? Je ne mets point d'empressement à le recevoir, parce que je crains son inconstance.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.012.

### LETTRE 4394. AU F. LUCIEN DENIAU.

D. S.

Ploërmel le 12 mars 1849

Mon très cher frère,

Il faut plaindre ceux qui font le mal, et prier pour eux : mais, sans nous irriter jamais de leur injustice et de leur ingratitude.

Je ne sais si le nouveau Préfet permettra que l'on plaide pour la commune de St. Briac malgré elle : dans tous les cas, je ne doute pas que nous ne gagnions ce procès une seconde fois, et plus complètement que la première.

Recommandez de ma part au f. Oronte<sup>2</sup> de ne jamais frapper les enfans : cela est mauvais, et aussi cela est-il défendu par tous les réglemens.

J'ai répondu tout en détail à la dernière lettre que vous m'avez écrite au sujet de la location projetée de la maison que vous occupez. Vous voyez donc que je ne suis pas si paresseux.

Je vous embrasse bien tendrement en N.S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par St. Enogat (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 14 mars 49

Autographe. AFIC. 89.03.013.

<sup>1</sup> F. Irénée-Marie (René Davalo), né à Ruffiac (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>2</sup> F. Oronte (Jean Rigaud), né à Avessac (Loire-Inférieure) en 1832, entré à Ploërmel en 1846.

## LETTRE 4395. AU PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE.

Ploërmel le 21 mars 1849

Monsieur le Préfet,

Je m'empresse de répondre à la lettre si bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois.

Monsieur le Maire de Melesse ne m'a rien écrit au sujet de la maison d'école de sa Commune, et je doute beaucoup qu'il me consulte, comme vous lui en avez donné le conseil ; s'il le fait, je ne manquerai pas de lui représenter combien la réclamation du frère est juste, et combien il serait inconvenant de loger le garde-champêtre dans cette maison ; il est à désirer, au contraire, dans l'intérêt de la Commune, que le frère l'habite, non pas seul (ce qui serait contraire à sa règle), mais alors avec un autre frère, car, alors, on pourrait mieux instruire les enfants qui sont en trop grand nombre dans cette école pour ne former qu'une classe : avec deux frères à leur ménage, on pourrait organiser un petit pensionnat de chambristes, payant *quatre ou cinq* francs par mois, ce que les familles de Melesse et des environs verraient avec grand plaisir. Un de M.M. les vicaires de Melesse a conçu ce projet, dont l'exécution deviendrait impossible si la maison était louée en partie.

Puisque vous voulez bien me le permettre, je m'adresserai directement à vous dans les cas semblables, avec une entière confiance, et je n'hésiterai point à prendre l'initiative quand j'aurai à vous donner des renseignements qui vous seront utiles pour faire le bien, dans un pays où vous êtes appelé à en faire beaucoup, et où votre nom<sup>1</sup> rappelle de si honorables et de si précieux souvenirs.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.5.008.

## LETTRE 4396. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 25 mars 1849

Monseigneur,

J'ai le regret de vous annoncer que notre bon frère Augustin n'a pas réussi à Nantes : voilà sa lettre ; il paroît qu'on étoit décidé d'avance à ne donner de brevet à personne, puisque sur 19 candidats on n'en a pas breveté un seul : on a, d'ailleurs dicté la composition française de manière à ce que personne ne put l'écrire, tant on alloit vite ! – Voilà ce que c'est que les examens !

Nous ne nous découragerons pas : mais cela est triste ! Le f. Augustin se représentera au mois de septembre devant une autre commission.- Nous regardions celle de Nantes comme une des meilleures ; mais, il paroît qu'elle n'est plus ce qu'elle a été.

Je suis avec une profonde vénération, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.02.025.

<sup>1</sup> Le nouveau Préfet d'Ille-et-Vilaine, depuis le 24 janvier 1849, se nommait Eugène (de) Caffarelli.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4397. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 27 mars 1849

Mon bien cher Monsieur Huguet,

Je vous remercie de votre achat de livres, et je vous prie de m'envoyer ce ballot, par la voie du roulage, moins cependant l'ouvrage de M. Gustave de Beaumont sur l'Irlande, 2 v. in 8°, car je l'ai déjà : vous trouverez facilement, je pense, un autre acheteur, car cet ouvrage est curieux.

Nos Messieurs, et particulièrement Mr. Ruault, sont très sensibles à votre bon souvenir, et vous disent mille choses aimables.

Ma santé se soutient, et même, depuis quelque tems, s'est améliorée. Cependant je ne me flatte pas de me guérir jamais entièrement. Que la volonté de Dieu soit faite !

Je suis bien cordialement,

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Huguet, libraire

À St. Brieuc (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 28 mars 49

Autographe. AFIC. 51.01.047.

LETTRE 4398. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 28 mars 1849

Cher ami

La visite de Mr. Brown a fait grand plaisir à ses compatriotes qui sont ici au nombre de cinq ; mais, trois autres me sont annoncés, et bientôt, nous en compterons huit : ils vont fort bien.

Veux-tu bien être mon trésorier ? garde les 151 f. que ton frère t'a envoyé pour me remettre, et j'en disposerai *in tempore opportuno*.

Je suis toujours dans le même état ; c'est tout ce que je puis demander et espérer de mieux, désormais : que la volonté de Dieu soit faite ! je m'y résigne en paix et avec amour.

Sur ce, mon très cher, je me recommande à tes prières, et je t'embrasse bien tendrement.

L'ab. J. M. de la Mennais

Offre mes hommages les plus respectueux et les plus affectueux à Mr. le Supérieur, et à tous ces bons Messieurs du séminaire

Petit Jean, comme devant

À Monsieur

Monsieur l'abbé Houet, Directeur

du Grand séminaire à Rennes (Ille et Vilaine)

Autographe. AFIC. 37.01.014.

LETTRE 4399. AU F. ABEL LUCAS.

D. S.

Ploërmel le 31 Mars 1849

Mon très cher frère

Enfin, au bout de sept mois, vous vous êtes rappelé que vous aviez un supérieur, et que votre règle vous obligeoit à lui écrire ! Il est à désirer que vous observiez mieux les autres articles de la règle que celui-là.

Vous voudriez que je donnasse à l'école de Plouha, pour second frère, un des parents de l'excellent frère que vous avez perdu, et que nous pleurons encore – Fort bien, et vous avez prié Mr. le Recteur de me faire la même demande – Mais vous oubliez que les jeunes gens désignés dans votre lettre sont à peine entrés au noviciat, et n'ont pas même encore l'habit !

Je ne tiens pas à laisser définitivement à Plouha le bon frère Vincent Marie<sup>1</sup> : je suis persuadé qu'il fera mieux ailleurs : mais encore faut-il que je le remplace par un frère breton, et cela n'est pas aussi facile, au milieu de l'année, que vous le pensez. J'attends pour répondre à Mr. le Recteur, de savoir ce qu'il me sera possible de faire convenablement. On ne gagne rien à agir avec précipitation.

Votre voyage à Ploërmel dans le congé de Pâque ne me paraît pas nécessaire ; et il seroit dispendieux : je suis donc d'avis que vous vous en absteniez : ce n'est pas que je n'eusse eu du plaisir à vous voir ; mais, je ne pense pas qu'il y ait de motifs suffisants de vous dispenser de la règle qui défend de voyager dans des jours si saints.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 1<sup>er</sup> avril 49

Autographe. AFIC. 89.03.014.

#### LETTRE 4400. AU R.P. GAULTIER.

(Sans date) mars 1849

Je viens vous<sup>2</sup> communiquer une affaire très importante, et dans laquelle vous pouvez me rendre le plus grand service ; voici ce dont il s'agit.

Un frère du Sénégal, le frère François de Paule<sup>3</sup>, s'est mis dans la tête d'abandonner sa vocation pour se faire prêtre ; M. Vidal, préfet apostolique a lui-même donné dans cette illusion dangereuse, il voudrait en faire un missionnaire pour une mission qu'il projette parmi les noirs du fond des terres. L'un et l'autre m'en ont écrit ; mais je ne puis évidemment y consentir sans travailler moi-même à la destruction de ma Congrégation. Je vous prie en conséquence de vouloir bien écrire de suite à Mr. le préfet apostolique Vidal, en lui donnant les raisons suivantes :

1° que la facilité et le zèle du frère François de Paule ne sont pas un motif suffisant pour élever au sacerdoce un jeune homme qui n'a point fait d'études sérieuses jusqu'ici.

2° que les études qu'on essaye de lui faire faire maintenant, tout en étant insuffisantes, le détournent de sa vocation actuelle et lui font continuellement violer ses obligations, en introduisant un désordre intolérable dans l'établissement.

3° Mais que ce ne sont là que les moindres inconvénients. En effet, si un frère renonce à son état d'humilité, de pauvreté et d'obéissance pour entrer dans le sacerdoce, et cela par les encouragements des supérieurs ecclésiastiques locaux, il n'y a plus de Congrégation possible, car la même idée naîtra dans l'esprit d'un grand nombre ; et comment les refuser quand on aura posé un pareil précédent.

<sup>1</sup> F. Vincent-Marie (Vincent Manac'h), né à Plougoulm (Finistère) en 1816, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>2</sup> Mathurin Gaultier (1803-1869), était professeur de morale au Séminaire du Saint-Esprit. Originaire de Plumaugat (Côtes-du-Nord), il avait étudié à Saint-Méen de 1821 à 1828 avant d'entrer au Séminaire de Saint-Brieuc, puis en 1833, au séminaire du Saint-Esprit.

<sup>3</sup> F. François de Paule (Victor Isidore), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1824, entré à Ploërmel en 1844.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

4° Cela est surtout beaucoup plus grave pour les établissements des Colonies, qu'il sera impossible de maintenir si les bons sujets qu'on y remarque sont soutirés de la sorte ; vous savez en effet que l'on ne peut suppléer facilement ceux qui viennent à manquer dans ces établissements, à cause de la longueur du voyage et de la difficulté du choix des sujets convenables.

5° Le frère François de Paule, comme plusieurs autres des Colonies, est un créole des Antilles ; ces jeunes gens excellents sous plusieurs rapports, ont cependant l'imagination très exaltée comme tous leurs compatriotes ; si on facilite ainsi cette exaltation, la débâcle sera bientôt dans tous les établissements de frères des Colonies.

6°. Alors la Congrégation se verra dans l'impossibilité de remplir le contrat passé avec le gouvernement, et celui-ci verra tomber des écoles qui a élevées à grands frais.

Dans un tel état de choses, les plus graves difficultés naîtront entre le gouvernement, le clergé et les écoles ; déjà des questions analogues ont été soulevées, et le gouvernement a tout fait pour maintenir les écoles. Nul doute que la question présente étant portée au gouvernement, et elle ne pourra manquer d'y être portée, celui-ci ne fasse une très vive opposition.

De même qu'il exige des Instituteurs des écoles normales qui abandonnent l'instruction avant l'expiration de leur engagement, qu'ils remboursent tous les frais de l'école normale, il ne manquera pas d'exiger aussi le remboursement des frais que les frères des Colonies auront coûté pour leur établissement. Joignez à cela l'injustice commise envers la Congrégation qui a fait de grands sacrifices pour l'instruction du frère qui la quitte ainsi et l'oblige à faire de nouveaux frais pour son remplacement. Voilà une partie des difficultés ; mais il y en a bien d'autres.

C'est pourquoi soyez assez bon pour en faire part à Mr. Vidal et lui dire que le frère en question ne peut, ni ne doit songer à se faire prêtre, et que cela ne sera certainement pas.

Signé : J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 116.1.2.004.

LETTRE 4401. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 9 avril 1849

Mon cher Monsieur Huguet

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer le catalogue des livres que vous avez achetés d'occasion, et que vous (voulez) me céder à très bon prix – Vous trouverez là-contre, la note de ceux que je vous prie de m'expédier par roulage.

Parmi ces livres que vous avez achetés en masse, il y a beaucoup de mauvais romans que je ne crois pas que vous puissiez vendre, et plusieurs autres encore qui me sont suspects, par leurs titres, mais que je (ne) connois pas du tout ; je ne vous en indique aucun nominativement, mais, je vous engage à les faire visiter sur les lieux, par un ecclésiastique instruit, qui vous dira mieux que moi, de Ploërmel, à quoi vous en tenir sur chacun.

Je remets votre catalogue au f. Charles, de Dinan, qui m'assure que les occasions ne lui manqueront pas pour vous le faire passer sans frais.

Vous connaissez les sentimens avec lesquels je suis bien cordialement, mon cher Monsieur Huguet,

Votre tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

## Catalogue des Livres

Histoire des Allemands, par Schmitt.....	6 v. in 8°
Mémoires d'Ouvrard .....	3
Id. sur la Convention par Thibaudeau .....	2
Id. du Prince de la paix .....	4
Id. de Billaud-Varennes .....	2
Procès de Louis XVI .....	9
Histoire politique et ecclésiastique du Quercy.....	2
Essai sur les causes de la Révolution française par Beaulieu.....	6
Essai historique & critique sur la révolution de France par le m... 3	
Histoire de l'ordre des (assassins), par Maumer .....	1
Id. des erreurs populaires, par Richerand .....	1
De la traite des noirs et de l'esclavage, par Morenen .....	1
Mémoires posthumes du duc de Rivières .....	1
De la littérature des noirs, par Grégoire .....	1
Histoire de la Guerre de Trente ans par Schiller .....	2
Id. de la République d'Haïti, par Dessalines .....	1
Vie de Matthieu Molé .....	1
Id. du comte de M(etter)nich .....	1
Recueil de pièces officielles par Schoëll .....	9
Lettres et pensées du Prince de Ligne .....	1
Mémoires du Duc d'Aiguillon et de son command.t en Bretagne 1	
Histoire du Prince Eugène .....	5 vol. in 12.
Recherches sur les Egyptiens, les Chinois par D. Pernetty .....	2
Conjuration du Général Mallet .....	1
Vie de Dessalines .....	1
Recherches sur la marin(e) ( Pernetty).....	3
<i>(cette dernière ligne est d'une autre écriture)</i>	

à Monsieur  
Monsieur Huguet libraire  
À St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 10 avril 49

Autographe. AFIC. 51.01.048.

## LETTRE 4402. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 12 avril 1849

Mon très cher frère,

Je viens de retrouver un billet que vous aviez inséré dans une de vos lettres, et qui s'en étoit détaché.

Les 25 f. que le f. Némésien<sup>1</sup> a reçus lui appartiennent bien, et Mr. le Recteur n'y a aucun droit.

Je n'ai jamais écrit au père du f. Yves Marie<sup>2</sup> que je le dispensois de payer la première lévite de son fils, réclamez en donc le prix.

<sup>1</sup> F. Némésien (François Loreau), né à Pontchâteau (Loire-Inférieure) en 1829, entré à Ploërmel en 1844.

<sup>2</sup> F. Yves-Marie (Yves Kergadallan), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1828, entré à Ploërmel en 1845.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 12 avril 49

Autographe. AFIC. 89.03.015.

### LETTRE 4403. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.

Ploërmel, 12 avril 1849

(*En-tête*) : Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. Maison principale.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur, en vous accusant réception des 23 pièces relatives à l'engagement d'autant de Novices de mon Institut appartenant à la classe de 1848, de vous dire que, de 17 jeunes gens que vous me désignez par votre lettre du 6 courant (n° 1237) deux seulement font partie de mon Institut, savoir : Le Roy (Jean) et Joubaud (Joseph Marie). Le premier exerce à Loudéac (CdN) et le second à Châteaubourg (I. et V.). Tous les autres me sont inconnus : il en est un cependant, désigné sous le nom de Chevallier (Jules) qui pourrait appartenir à mon Institut, mais, dans ce cas, il y aurait erreur dans la dénomination : car ce jeune homme s'appelle Chevalier (Jean), il est né à St-Didier (I. et V.) le 5 juin 1827, et appartient par conséquent à la classe de 1847. Ce jeune homme est en exercice ici.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature autographe. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

### LETTRE 4404. AU F. AUBERT-MARIE LE QUELLÉNEC.

Ploërmel le 12 avril 1849

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

On vous a expédié hier votre brevet et votre certificat ; nous n'avons pu vous envoyer plus tôt la première de ces pièces parce qu'on a mis beaucoup de retard à nous l'expédier : maintenant on ne pourra plus dire que vous n'êtes pas en règle, et prendre ce prétexte pour suspendre votre classe : il est fâcheux sans doute que vous n'eussiez pas ces papiers en main quand vous êtes allé à St-Nazaire, mais il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement.

Il est vrai que d'abord j'ai craint que votre extrême jeunesse n'empêchât qu'on ne vous reçût comme instituteur communal à St-Nazaire, surtout après ce qui venait de se passer. J'ai donc annoncé l'intention de donner un frère plus âgé, et j'avais en vue pour vous remplacer un de nos frères les plus instruits, les plus pieux et que déjà Mr. le Curé connaît comme tel : mais, pour cela, il fallait que j'eusse l'assurance qu'on soutiendrait l'école, car, à quoi bon me jeter dans tous ces embarras si on ne voulait pas la conserver. Or, j'ai lieu de croire que l'on hésite, et qu'on espère qu'une autre époque sera plus favorable que celle-ci. Ce serait là une illusion : l'école des frères détruite à St-Nazaire, le sera pour toujours ; et ainsi le triomphe des ennemis de la religion sera complet.

---

<sup>1</sup> F. Aubert-Marie (Jean Le Quelléneq), né à Bourbriac (Côtes-du-Nord) en 1829, entré à Ploërmel en 1846.

J'ignore où s'est retiré le f. Thomas, mais, il est bien vraisemblable, puisqu'on ne l'a pas encore trouvé, que cette déplorable affaire n'aura pas toutes les suites qu'on pouvait craindre.

Ne manquez pas de m'écrire ce qui se passera à votre sujet : tenez-moi au courant de tout.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

Votre père,

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. – Ce n'est pas dans ce moment que je puis rappeler le frère Nicolas<sup>1</sup>. Qu'il prenne courage et patience : je comprends fort bien tout ce que votre position a de pénible, mais aussi, mes chers enfants, combien n'est-elle pas méritoire devant Dieu.

*Au f. Aubert Mie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Nazaire (Loire Inf.re)*

Copie. AFIC. 89.03.016.

#### LETTRE 4405. À L'ABBÉ RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL À NANTES.

Ploërmel le 13 avril 1849

Monsieur et respectable ami,

Dans une des lettres que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, Mr. le Vicaire de St. Nazaire disoit qu'il donnoit à Mr. le Curé, le conseil *de ne pas soutenir les frères*, et il paroît qu'en effet Mr. le Curé renonçoit à son école, dans l'espoir de calmer par là les esprits, et avec le dessein de rappeler les frères dans quelques années. Ce parti est selon moi, le plus mauvais qu'on put prendre, et les ennemis de la religion auront lieu de s'en réjouir ; leur triomphe sera complet.

Quoiqu'il en soit, je ne vous écris point pour combattre la resolution de M. le Curé ; il est bien le maître de faire ce qu'il voudra. Mais, je tiens à ce que vous ne supposiez pas que je n'aie pas fait tout ce qui dépendoit de moi pour empêcher la chute de cet établissement. Sur le champ, et aussitôt que le départ du frère Thomas m'a été connu, je l'ai remplacé par un frère qui venoit d'être breveté à Vannes, le seul frère disponible que j'eusse dans le moment : on a été surpris de ce qu'il ne fut pas porteur de son brevet : mais, l'académie ne me l'a expédié que depuis quelques jours, et aussitôt que je l'ai reçu, je le lui ai fait passer.- Ce frère est donc maintenant en règle.

Prévoyant qu'on pourroit trouver ce frère trop jeune, j'ai annoncé l'intention d'en donner un autre plus âgé, connu de Mr. le Curé, et excellent sous tous les rapports, mais cette nomination ne pouvoit se faire à la minute, et sans rendre nécessaires plusieurs mutations, ce qui est toujours fâcheux au milieu de l'année, et ce qui, dans tous les cas, demande un peu de temps.

Avant de me jeter dans tous ces embarras, au moins falloit-il que j'eusse l'assurance qu'on n'abandonneroit pas l'établissement et qu'on me fit une demande : or, c'est tout le contraire qui est arrivé : on s'est découragé, et on paroît décidé à quitter le champ de bataille. Je le regrette, dans des intérêts qui ne sont pas les miens mais, enfin, ce n'est pas ma faute, et j'entre dans ces détails afin que vous en soyez bien convaincu.

Agrééz, je vous prie, la cordiale assurance des sentimens les plus respectueux et les plus tendres, avec lesquels je suis, Monsieur et très cher ami,

Votre très humble et bien dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dioc. Nantes. 2 D 8.

<sup>1</sup> F. Nicolas (Etienne Le Grel), né à Groix (Morbihan) en 1829, entré à Ploërmel en 1846.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

DOCUMENT 537. **MM. Augustin COCHIN et D. MICHEL À M. DE LA MENNAIS.**

(Sans date)

Monsieur l'abbé,

La commission nommée par M. le Ministre de l'Inst(ructi)on publique pour préparer un projet de loi sur l'enseignement primaire, a eu le regret de ne pouvoir recueillir de votre bouche les renseignements et les avis qu'aurait pu vous suggérer votre haute expérience.

Permettez-nous d'espérer que vous voudrez bien lui donner, par une courte note, votre pensée sur les principales modifications à apporter à la loi de 1833 dans le triple but que nous devons chercher à atteindre : améliorer l'enseignement, et améliorer les instituteurs, fortifier l'autorité sans augmenter le monopole, garantir la liberté, sans permettre la licence.

Il serait à désirer que vous pussiez communiquer votre opinion à la Commission dans le plus bref délai, afin qu'elle ait toute sa légitime autorité sur la discussion dernière du projet, qui aura lieu prochainement. Nous prenons la liberté de joindre à cette lettre, écrite avec autorisation de M. le Ministre, une note des principales questions sur lesquelles nous serions heureux de connaître votre sentiment, afin que le projet si important qui est préparé soit entouré de toutes les lumières et de toutes les opinions propres à le rendre le moins imparfait possible, le plus conforme aux besoins et aux vœux de la société.

Votre réponse, Monsieur l'abbé, sera un nouveau service rendu à l'enseignement primaire auquel vous avez consacré, avec un si infatigable dévouement, toute votre vie.

Veillez agréer l'expression de la très haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Monsieur l'abbé,

Vos respectueux serviteurs

Augustin Cochin

16 r. Cassette

Membres de la Commission

D. Michel

12, rue Garancière

Original. AFIC. 101.01.035.

**LETTRE 4406. À M.M. Augustin COCHIN & D. MICHEL À PARIS.**

Ploërmel le 16 avril 1849

Messieurs,

J'ai bien vivement regretté de ne pouvoir me rendre à l'invitation de Mr. le Ministre de l'Instruction publique ; j'aurais été heureux de profiter des lumières du Comité auquel il avait bien voulu m'appeler, et j'aurais aussi fait tout ce qui eût été possible pour lui faire part de ce que l'expérience m'a appris. Mais mon âge, et mes infirmités, ne m'ont pas permis de quitter Ploërmel depuis plus d'un an.

Je désirerais, Messieurs, pouvoir répondre pleinement à la confiance que vous m'avez témoignée en m'adressant plusieurs des questions, qui ont, sans doute, été déjà traitées dans le Comité dont vous êtes membres. Je comprends parfaitement toute l'importance et toute la gravité de ces questions ; c'est pourquoi j'essaie d'y répondre de la manière la plus nette et la plus franche. Puissent ces réponses, Messieurs, vous être de quelque utilité pour résoudre le difficile problème qui vous est soumis, et j'en bénirai Dieu.

Veillez agréer l'expression de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre respectueux serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Messieurs Augustin Cochin et D. Michel , à Paris.*

Copie. AFIC. 100.05.003.

DOCUMENT 538. **QUESTIONS posées par MM. Cochin et Michel.**

- Comment ont fonctionné dans les départements qui vous sont connus, les Comités d'arrondissement ? les Comités locaux ? les Délégués ? les Inspecteurs ?
- La condition des Instituteurs est-elle bonne ?
- Quel est, en général, leur esprit et leur conduite ?
- L'enseignement est-il trop étendu ou trop restreint ?
- Les écoles normales sont-elles convenablement surveillées ?
- Quels sont les principaux inconvénients du régime actuel de l'Instruction primaire ?
- L'autorité est-elle assez forte, assez vigilante, assez active ?
- Les Instituteurs sont-ils assez rétribués ?
- Ne sont-ils pas trop indépendants ?
- Leur instruction et leur moralité laissent-ils à désirer ?
- Leur nomination ne serait-elle pas mieux placée entre les mains, soit des communes (avec des garanties suffisantes), soit de l'autorité supérieure ?
- Les Instituteurs appartenant à des associations religieuses sont-ils, en général, inférieurs, ou supérieurs aux Instituteurs laïques ?
- Les conditions de capacité ne sont-elles pas difficiles à remplir, et celles de moralité trop faciles ?
- Un Comité de département, fortement constitué (composé des Préfets, de l'Evêque, des Recteurs, de membres du Conseil général, etc.) ne serait-il pas la meilleure autorité pour nommer ou présenter les Instituteurs, les avancer ou les révoquer, etc. ?
- Que penser de l'enseignement des filles ? des écoles supérieures ? des salles d'asile, et d'autres institutions complémentaires ?
- Quel est l'état de l'Institut des frères de M. de la Mennais ? Quelles sont les conditions de l'établissement des écoles qu'ils dirigent ? Quels seraient les moyens d'encourager leur propagation ? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent ?

Copie. AFIC. 101.01.035.

DOCUMENT 539. **RÉPONSES AUX QUESTIONS qui m'ont été adressées, au nom de Mr. le Ministre de l'Instruction, par M.M. Cochin et Michel.***(Les questions sont rappelées, en italiques)*

*1<sup>o</sup>. Comment fonctionnent, dans les Départements qui vous sont connus, les Comités locaux ?*

*1<sup>ère</sup>.* – Les comités locaux sont les Comités d'Arrondissement, et les Comités communaux.

Les *Comités d'arrondissement* devraient, d'après la loi, se rassembler au moins une fois par mois : le plus ordinairement, il n'en est rien.

A leur place le Sous-Préfet et ses commis décident de tout et font tout, quand on fait quelque chose.

Les *Comités communaux*. Depuis que les maires sont élus par le suffrage universel, presque tous nos maires de Bretagne sont des hommes religieux ; ils vivent donc généralement en bonne intelligence avec les curés ; et, comme les maires et les curés ont toute influence dans les Comités communaux, si on ne rencontre pas toujours dans ces Comités toute l'activité et l'intelligence désirables, on n'y rencontre plus du moins d'obstacles au bien.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

*Les délégués.* Un certain nombre de nos écoles ont été visitées, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, par des délégués, membres de Conseils généraux ; nous n'avons qu'à nous louer d'eux.

*Les Inspecteurs.* La plupart de M.M. les Inspecteurs jouissent de peu de considération, inspirent peu de confiance. Leur méthode d'inspection est mauvaise ; c'est du pédantisme et de la bureaucratie et rien de plus. Il y a des exceptions honorables, mais trop rares.

2°. *La condition des Instituteurs est-elle bonne ?*

2°. La condition des Instituteurs est bonne, car elle doit être modeste ; et, d'ailleurs, les Instituteurs laïcs obtiennent facilement, en cas de besoin, de la bienveillance de M.M. les Préfets, des secours sur les centimes départementaux.

3°. *Quelle est, en général, leur esprit et leur conduite ?*

3°. Il paraît que leur esprit et leur conduite laissent à désirer ; car souvent les communes répugnent à les recevoir, et demandent à les changer après les avoir reçus. On leur a beaucoup nui en essayant d'en faire des hommes politiques.

4°. *L'enseignement est-il trop étendu ou trop restreint ?*

4°. L'enseignement est trop étendu . – J'écrivais à M. le Ministre de l'Instruction publique, le 7 novembre 1837 : " Partout on exige un brevet ; le même brevet à Rennes et à Nantes qu'à K/grist – Moëlou et à Squiffiec : de là résultent pour les instituteurs laïcs comme pour les frères, des inconvénients que je crois devoir signaler.

Pour qu'un instituteur quelconque se résigne à diriger une école rurale en Bretagne, il faut assurément qu'il ait beaucoup de vertu et bien peu d'ambition. Si on éveille imprudemment dans son esprit le désir d'un état plus brillant, sa position lui deviendra insupportable, et, loin de s'y attacher, il cherchera et prendra bientôt les moyens d'en sortir.

Or les instituteurs brevetés après examen, sont des hommes instruits et capables de remplir avec distinction une place dans un bureau, dans une maison de commerce, dans une administration du second ordre, etc. Comment donc peut-on espérer qu'ils iront volontiers s'ensevelir au fond d'une campagne, où ils seront condamnés à de dures privations et où les connaissances variées qu'ils ont acquises ne serviront qu'à leur mieux faire sentir ce qu'il y a de pénible dans leur situation.

Qu'on ne s'y trompe point, l'homme le plus capable selon la loi, est ordinairement le plus impropre à diriger une humble école de village, dans laquelle il n'aura jamais à enseigner que les premiers éléments ; encore ne pourra-t-il les faire apprendre à ses élèves que très imparfaitement. Les enfants ne restent pas assez longtemps à l'école pour que qui que ce soit, fût-il un des quarante de l'Académie, puisse leur apprendre autre chose que le catéchisme, à lire, à écrire médiocrement, et à résoudre les problèmes les plus simples de l'arithmétique.

Je n'hésite point à dire qu'il est contre nature qu'un homme de talent qui a le sentiment de ce qu'il vaut et de ce qu'il peut devenir, remplit, sans ennui et sans dégoût, de telles fonctions. Tout au plus, s'il rencontre des enfants intelligents, s'intéressera-t-il à leurs progrès ; il négligera tous les autres. Nos meilleures écoles rurales sont celles que j'ai confiées à des frères bien pieux, bien zélés, qui n'étaient pas trop au-dessus de leur tâche. Oh! combien

de fois j'ai gémi, quand je faisais mes placements, que mon choix dépendît d'un papier appelé *Brevet*. "

5°. *Les écoles normales sont-elles convenablement surveillées ?*

5°. Nous n'avons qu'une école normale en Bretagne ; elle est surveillée par l'Académie.

6°. *Quels sont les principaux inconvénients du régime actuel de l'Instruction primaire ?*

6°. On peut en juger par l'ensemble de mes réponses.

7°. *L'autorité est-elle assez forte, assez vigilante, assez active ?*

7°. L'autorité serait assez forte, si elle était assez vigilante, assez active.

8°. *Les Instituteurs sont-ils assez rétribués ?*

8°. Cela varie, parce que cela dépend de ce que produisent les rétributions. Dans certaines communes, leur produit est considérable, dans d'autres, il est à peu près nul.

Le traitement fixe ne doit pas être élevé, mais devrait pouvoir être augmenté suivant les circonstances, et à titre de récompense et d'encouragement.

9°. *Ne sont-ils pas trop indépendants ?*

9°. Oui. L'inamovibilité surtout est un grand mal pour les communes, qu'elle force à conserver des instituteurs qui ne leur conviennent pas, et pour les instituteurs eux-mêmes, qu'elle affranchit de la salutaire dépendance des autorités locales.

10°. *Leur instruction et leur moralité laissent-elles à désirer ?*

10°. Leur instruction, non ; leur moralité, oui.

11°. *Leur nomination ne serait-elle pas mieux placée entre les mains soit des communes (avec des garanties suffisantes), soit des autorités supérieures ?*

11°. La nomination des instituteurs doit appartenir aux communes. Toute école dirigée par un instituteur qui ne serait pas de leur choix ne prospérerait jamais, dans nos campagnes surtout. Mais un *veto* pourrait être réservé aux autorités supérieures.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

12°. *Les instituteurs appartenant à des associations religieuses sont-ils en général inférieurs ou supérieurs aux instituteurs laïcs ?*

12°. Tout ce que je puis dire, c'est que les écoles de Frères réunissent plus d'élèves que les écoles laïques, parce qu'elles inspirent plus de confiance.

13°. *Les conditions de capacité ne sont-elles pas difficiles à remplir, et celles de moralité trop faciles.*

13°. Oui.

Les commissions d'examen, si on les conserve, devraient être prises en dehors de l'Université. Rien n'est, aujourd'hui, plus tristement arbitraire que les examens. J'en pourrais citer mille preuves. On n'est pas toujours juste envers les candidats, même laïcs, étrangers à l'école normale ; on semble craindre de créer des concurrences aux élèves qui sortent de cette école. Cependant plus les concurrents seraient nombreux, plus il serait facile de faire de bons choix. La concurrence, c'est la vie, c'est le progrès.

14°. *Un Comité départemental fortement constitué (composé du Préfet, de l'Evêque, du Recteur, de membres du Conseil général, etc.) ne serait-il pas la meilleure autorité pour nommer ou présenter les instituteurs, les avancer ou les révoquer, etc. ?*

14°. Un Comité de département ainsi constitué serait sans doute tout ce qu'il y aurait de mieux pour confirmer ou infirmer le choix des communes, pour proposer l'avancement ou prononcer la révocation des instituteurs, lorsqu'il y aurait lieu.

L'Evêque, en cas d'absence, devrait pouvoir déléguer un prêtre de sa confiance pour le représenter.

15°. *Que penser de l'enseignement des filles ?*

15°. Il doit être absolument libre en France, comme il l'est et l'a toujours été partout en Europe.

16°. *Des écoles supérieures de filles ?*

16°. Elles ont beaucoup d'inconvénients ; et, grâce à Dieu, il n'y en a point en Bretagne. On a bien placé quelques filles, aspirantes au brevet, dans des communautés, pour s'y préparer aux examens. Mais le brevet, quand elles l'ont obtenu, est un malheur pour elles ; elles perdent, trop souvent, leur simplicité, leur piété ; elles deviennent orgueilleuses, intrigantes, avides d'argent. Je parle d'après l'expérience ; le Département des Côtes du Nord avait chargé mes religieuses de la Providence de St-Brieuc, d'instruire un certain nombre de ces institutrices futures ; elles étaient pensionnaires dans la communauté. Tout en apparence allait bien, mais en réalité tout allait mal ; je priai donc le Préfet de retirer de notre maison ces élèves maîtresses, comme on les appelle.

17°. *Des salles d'asile<sup>1</sup> et autres institutions complémentaires ?*

17°. Il n'y a de salles d'asile, en Bretagne, que dans les villes. Des religieuses les dirigent toutes, moins une, et elles vont bien.

De nombreuses sœurs du tiers-ordre, répandues dans les campagnes, apprennent gratuitement aux petits enfants les prières, le catéchisme et quelquefois à lire. Elles sont admirables de zèle ; quand on a voulu les entraver, tout le pays s'est soulevé d'indignation.

18°. *Quel est l'état de l'Institut des Frères de M. de la Mennais ?*

18°. Notre Institut est composé de 600 et quelques frères. Nous comptons aujourd'hui 176 établissements en Bretagne, et quinze autres pour lesquels les fonds sont faits et les conditions arrêtées avec les communes, mais que nous ne pouvons ouvrir, non faute de frères capables, mais faute de frères brevetés.

De ces 176 établissements, 120 sont dirigés par un seul frère demeurant au presbytère, 56 sont dirigés, les uns par deux frères qui demeurent le plus souvent au presbytère, les autres par plusieurs frères qui vivent en communauté.

Nous sommes chargés des écoles primaires soutenues par le Ministère de la Marine, aux Antilles, à Cayenne, à la Guyane, à Gorée, à St-Louis du Sénégal, et à St-Pierre et Miquelon. 92 frères se dévouent à cette belle et sainte Mission, sur laquelle Dieu a daigné répandre d'abondantes bénédictions. Les derniers états officiels portent à environ 6000 le nombre des élèves qui fréquentent nos écoles des Antilles, et il en est de même à proportion dans les autres colonies.

19°. *Quelles sont les conditions d'établissement des écoles qu'il dirige ?*

19°. Je joins à ces notes une copie de notre *Prospectus*.

20°. *Quels seraient les moyens d'encourager leur propagation ?*

20°. Nous ne demandons ni argent, ni privilège ; nous ne demandons que la liberté.

Jusqu'ici, malgré toutes les instances qui nous ont été faites et tous les avantages qu'on nous a offerts, nous avons refusé de nous étendre hors de la Bretagne et des Colonies. Cependant je crois possible d'organiser ailleurs qu'en Bretagne des écoles sur le modèle des nôtres et qui leur seraient affiliées ; j'en fais en ce moment l'essai.

Ce n'est pas seulement en France qu'on désire adopter notre organisation et nos méthodes ; Monseigneur Wiseman, au nom de tout le corps épiscopal d'Angleterre, m'a invité à fonder un noviciat à Londres. Je m'y suis refusé, mais j'ai consenti à recevoir au noviciat de Ploërmel les sujets qu'on m'enverrait d'Angleterre, à la condition qu'ils y resteraient deux ans pour se former. On m'en a envoyé huit, pour commencer ; ce sont des jeunes gens de mérite. L'expérience m'apprendra ce qu'il y a à faire pour développer et assurer le succès de cette œuvre naissante.

---

<sup>1</sup> L'expression désignait les classes réservées aux plus petits enfants, garçons et filles.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

21°. *Quels sont les obstacles que rencontre l'Institut ?*

21°. Le plus grand, je dirai même le seul obstacle à la propagation de nos écoles, est l'extrême difficulté des examens, et la bizarrerie, pour ne rien dire de plus, des réglemens si compliqués et si minutieux de l'Université. On pourrait écrire un volume là-dessus, et je ne veux faire qu'une simple note.

Projet. AFIC. 100.05.005.

LETTRE 4407. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 17 avril 1849

Monseigneur

La réponse que je vous dois a été retardée par un travail que j'ai été obligé de faire pour la Commission qui est chargée de préparer le projet de la nouvelle loi sur l'instruction primaire : j'avois à éclaircir ou à résoudre 21 questions : je l'ai fait de mon mieux, mais j'ignore quel effet produira mon petit memoire : cependant, j'entrevois, par les questions mêmes que l'on m'adresse, qu'on est disposé à nous accorder une liberté plus grande, et qu'on désire la propagation de nos écoles : il y a lieu de présumer que les examens deviendront plus faciles, si on les maintient : mais, dans les circonstances actuelles, toutes les prévisions sont courtes et incertaines.

Jusqu'à ce que les réglemens de l'Université ne soient changés, il n'y a aucun moyen de se présenter devant la Commission d'un Département où on ne réside pas depuis six mois : en vain ai-je demandé deux fois la dispense de ce règlement absurde et vexatoire. Notre bon frère Augustin sera donc obligé, pour l'honneur du règlement, d'attendre jusqu'au mois de septembre à recommencer les épreuves de l'examen : j'espère bien qu'alors il en sortira victorieux : en attendant, il m'a demandé, et je lui ai permis, d'ajouter la géométrie à ses autres objets d'étude : il peut en avoir des leçons au petit séminaire de Guérande, sans rien payer.

Nous saurons à la fin du mois, si le f. Alphonse de Liguori<sup>1</sup> aura été breveté à St. Briec : à Dinan, il s'applique au dessin, et son maître, le f. Charles, est très content de ses progrès.

Je pense que Votre Grandeur peut confier l'établissement de Barran<sup>2</sup>, au f. Bernard : ce frère partira de Ploërmel aussitôt qu'il en recevra l'ordre<sup>3</sup>. C'est un saint frère : il sera peut-être un peu timide d'abord ; mais, en exerçant, il ne tardera pas à prendre de la hardiesse et de l'aplomb.

Quant à Viella, je ne vois pas qu'il y ait moyen de commencer (avant) le mois de septembre : c'est pourquoi je vous engage, Monseigneur, à traîner en longueur cette négociation, car, il seroit fâcheux de manquer cet établissement.

Il paroît que dans votre pays les établissemens de deux frères seroient nombreux si le frères étoient eux mêmes nombreux : il est donc bien à souhaiter que les vocations se multiplient, et c'est une raison pour accepter des sujets qui n'auroient pas de talents brillants, mais qui auroient une vertu solide et un sens droit : c'est là l'essentiel. On n'est jamais

---

<sup>1</sup> F. Alphonse de Liguori (Jean-Marie Fillos), né à Campagne (Gers) en 1830, entré à Ploërmel en 1844, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>2</sup> Dans sa réponse, le 31 mars, à la lettre de M. de la Mennais, datée du 25, l'archevêque d'Auch le prévenait des demandes de fondation d'école dans les paroisses de Barran, située à deux lieues d'Auch, et de Viella.

<sup>3</sup> (*Note de M. de la Mennais*) : Je suis bien aise qu'il n'ait pas quitté Ploërmel avant qu'on ait présenté son exemption au conseil de revision.- Nous lui avons expédié son certificat, il y a huit ou dix jours ; il a été adressé à son père : ce doit être une affaire finie, ou près de finir.

embarrassé des bons sujets, c'est-à-dire, de ceux qui sont animés de l'esprit religieux.- Je suis persuadé que l'école de Bassoues sera beaucoup (plus) nombreuse l'année prochaine qu'elle ne l'a été cette année-ci, et qu'on fera de vives instances auprès de vous pour garder deux frères.

Je ne sais si j'ai eu l'honneur de vous dire que Mgr Wiseman, au nom du corps épiscopal d'Angleterre, m'avait envoyé 8 sujets : je les ai reçus, à la condition qu'ils passeroient deux ans au noviciat : ce sont de jeunes gens de mérite, et ils vont fort bien. Nous verrons plus tard, si Dieu me prête vie, quels seront les moyens à prendre pour développer et consolider cette œuvre naissante : j'en recommande le succès à vos bonnes prières. *Nisi Dominus aedificaverit domum in vanum laborant qui aedificant eam*<sup>1</sup>.

Vous connoissez, Monseigneur, le sentimens de respect et de devouement avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur

Monseigneur l'archevêque d'Auch

À Auch (Gers)

cachet : Ploërmel 19 avril 49

Autographe. AFIC. 120.02.026.

#### LETTRE 4408. À ...? (DE PLEYBEN).

Ploërmel le 17 avril 1849

Monsieur

Si vous étiez appelé par le suffrage de nos concitoyens à la prochaine législature, votre vote seroit toujours, je n'en doute pas, en faveur de la liberté d'enseignement : mais, je ne connois pas votre position dans le Finistère, pour juger des chances de succès que votre candidature pourroit avoir : je m'abstiendrai donc de vous donner un conseil dans une affaire si délicate, et dans laquelle le non succès est toujours si pénible : c'est une loterie où il y a tant de billets !

Dans l'intérêt de votre école, il est à désirer que l'excellent frère Pacôme<sup>2</sup> soit aidé par un second frère, afin que les élèves soient occupés et surveillés dans l'intervalle des classes : je suis donc disposé à prendre avec vous les arrangemens nécessaires pour atteindre un but si désirable.

Agréez, Monsieur, l'hommage des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC.84.04.007.

<sup>1</sup> "Si le Seigneur ne bâtit la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent." Ps.CXXXVI, 1.

<sup>2</sup> F. Pacôme (Jean-Marie Kervennic), né à St-Pierre-Quilbignon (Finistère) en 1818, entré à Ploërmel en 1842.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4409. À M. DE KERGORLAY, PUBLICISTE.

Ploërmel le 22 avril 1849

Monsieur,

J'ai reçu, mercredi dernier, le numéro de la *Revue provinciale* que vous avez bien voulu m'adresser par la poste<sup>1</sup>, et je m'empresse de vous en remercier.

Vous avez jugé, Monsieur, avec une extrême indulgence l'ignorantin breton et son humble Institut. La parabole du grain de sénevé de l'évangile, c'est notre histoire : Dieu a daigné bénir notre grain de sénevé, voilà tout. A Dieu seul honneur et louange !

Votre manière si spirituelle de raconter les choses les plus simples leur donne un prix qu'elles n'ont pas par elles-mêmes : je m'étonne de parler si bien quand je parle par votre bouche : cependant permettez moi de réclamer contre cette maxime beaucoup trop absolue que vous m'attribuez : *on ne fait rien dans la pratique avec des règles fixes*. Il paroît que dans nos rapides conversations, j'ai mal exprimé ma pensée, ou du moins je ne l'ai exprimée que très incomplètement : elle se trouve fidèlement rendue dans la lettre que j'écrivais à mes frères en 1835, et imprimée en tête de la deuxième édition du *Recueil* à leur usage : je leur disois : " La première édition du *Recueil* étant épuisée, il devenoit nécessaire d'en faire une nouvelle, et j'ai cru à propos de profiter de cette circonstance pour le rendre plus complet. Les règles anciennes n'ont point été changées et ne pouvoient l'être, parce que l'expérience en a démontré la sagesse : voilà dix sept ans que la Congrégation a été fondée, et elles sont demeurées invariables ; mais quelques unes (en petit nombre) avoient besoin d'explications et de développemens, des usages se sont établis qui n'existoient pas à l'origine ; plusieurs cas se sont présentés que nous n'avions pu prévoir ; enfin, le temps, *ce grand maître de la vie humaine*, comme l'appelle un illustre docteur, nous a donné des leçons dont nous avons dû profiter, pour perfectionner de plus en plus, un livre qui renferme tant d'instructions importantes, et si précieuses pour vous. "

Vous le voyez donc, Monsieur, nos règles sont *fixes* dans ce qu'elles ont d'essentiel, quoique, dans les détails, elles ne soient pas toujours inflexibles : je travaille depuis plus de trente ans à les améliorer, sans toutefois les changer au fond.

Au reste, Monsieur, j'ai peut-être tort de tant insister là dessus, et je vous en demande bien pardon.

Quelques erreurs se sont glissées (et c'est ma faute) dans les chiffres par lesquels vous terminez l'exposition sommaire de notre œuvre : si vous vous en rappelez, je n'avois pas ces chiffres présents à l'esprit, quand vous me témoignâtes le désir de les connoître exactement : je feuilletai très rapidement mes registres pour vous les donner, c'est pourquoi je crois devoir les rectifier ici :

"Aujourd'hui, dites-vous, il existe en Bretagne environ 190 établissemens de l'ordre." – Il y en a 177 en activité, et 14 pour lesquels les fonds sont faits, et dont j'ai arrêté les conditions avec les Communes.

"On y compte, ajoutez vous, 530 frères." - Il y a bien 530 frères en Bretagne ; mais, nous comptons en outre 95 frères dans les Colonies : le nombre total des frères dépasse donc 600.

"On peut compter environ 140 écoles qui ne possèdent qu'un seul frère." - Nous en comptons un peu moins d'écoles dirigées par un seul frère ; et le nombre d'établissements de deux frères devient chaque année plus considérable.

Si vous repassez par Ploërmel en retournant à Paris, faites-moi l'honneur, je vous prie de frapper à ma porte : je serai fort heureux de vous offrir l'hospitalité, de m'entretenir de nouveau avec vous, et de vous offrir de vive voix l'hommage de la haute considération ...

Projet aut. AFIC. 132.2.006.

---

<sup>1</sup> Voir, en Appendice 138, la lettre de M. de Kergorlay, du 16 avril 1849, qui accompagnait cet envoi.

## LETTRE 4410. AU RECTEUR D'ELLIANT.

Ploërmel le 25 avril 1849

Monsieur et respectable Recteur

Je recevrai volontiers au noviciat des frères le jeune homme auquel vous vous intéressez, et dont vous me faites l'éloge ; les conditions ordinaires d'admission sont de payer 400 f. une fois pour toutes, quelque temps qu'on passe au noviciat, et d'apporter un vestiaire composé de

- 12 chemises,
- 6 paires de bas
- 2 habillemens complets (tels qu'on les porte ches soi)
- 8 mouchoirs
- 2 bonnets de nuit (si on en fait usage)
- 2 paires de souliers
- 1 bon chapeau
- 1 couteau et un canif
- 1 livre d'office (au romain)

Quant à renvoyer ce jeune homme dans sa paroisse natale et de le faire ainsi rentrer, en quelque sorte, dans sa famille, c'est impossible, et rien ne seroit plus contraire à l'esprit religieux. La première résolution qu'il doit prendre en venant ici, est celle d'accepter toute espèce d'emploi et d'aller partout où l'obéissance l'appelera : sans cela, il n'auroit d'un religieux que l'habit.

Si vous avez l'intention d'avoir un frère pour instituteur communal, je vous seconderai de mon mieux, soyez en persuadé ; mais, ne vous pressez pas, car, je n'ai pas dans ce moment-ci, un seul sujet breveté disponible : tous les jours on m'en demande, et je suis loin de pouvoir suffire à tant de besoins : mais, quand il y aura quelque chose d'arrêté entre nous, je prendrai mes mesures pour vous réserver un frère breton, vraiment capable et pieux : comptez sur ma bonne volonté.

J'espère que la nouvelle loi sur l'instruction primaire sera meilleure que celle qui nous régit maintenant : on m'a consulté officiellement, et j'ai répondu avec une grande franchise, aux 22 questions qui m'ont été adressées.

Agréez, Monsieur et respectable Recteur, l'assurance du cordial dévouement avec lequel je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur*  
*Monsieur le Recteur d'Elliant*  
*À Elliant par Rosporden (Finistère)*  
cachet : Ploërmel 20 avril 49

Autographe. AFIC. 83.03.014.

## LETTRE 4411. À Mme Augustine DE KERTANGUY.

Ploërmel le 27 avril 1849

Ma chère Augustine,

Je me suis bien reproché de n'avoir pas répondu, dans le tems, à ta lettre et à celles de mes enfans écrites à l'occasion de la nouvelle année : mais je me trouvois alors surchargé de réponses à faire, et j'ai plus compté sur ton indulgence que sur celle de beaucoup d'autres : je n'en ai pas été moins sensible à tout ce que tu me disois d'aimable, et je ne t'ai point oubliée

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

au saint autel non plus qu'aucun des nôtres. – J'avois été particulièrement frappé des détails que tu me donnois sur notre petit pèlerin de la terre sainte, et j'avois prié de tout mon cœur le bon Dieu de vous bénir tous : ce que tu me racontes aujourd'hui de notre cher Henri est vraiment très remarquable, et me fait croire que ce cher enfant, déjà favorisé de tant de grâces, en recevra de plus grandes encore par la suite : puisse-t-il y être fidèle ! Entretiens le toujours dans l'humilité et la simplicité, sans lui laisser jamais appercevoir ce que l'on croit remarquer en lui d'extraordinaire.

Ma santé est une pauvre dame pour laquelle je suis plein d'égards : elle ne me gêne pas trop : cependant ma main droite est toujours engourdie ; elle semble ne me rendre qu'à regret les petits services que je lui demande. – C'est bien mal cela ? n'est-ce pas ?

J'embrasse bien tendrement Monsieur Elie, Messieurs ses frères et Mademoiselle Augustine. Offre mes hommages les plus respectueux à Mlle Séraphine, je me recommande à ses prières et aux tiennes, ma chère Augustine que j'aime tant ! – Mr. Ruault te dit mille choses aimables. – En foi de quoi je signe :

Ton oncle très affectionné et tout dévoué

Jean

Original. Arch. de Meezemaker.

### LETTRE 4412. AU F. IRÉNÉE-MARIE DAVALO.

D. S.

Ploërmel le 28 avril 1849

Mon très cher frère,

Le malheureux Ariste<sup>1</sup> est parti avant hier, et je crois qu'il aura eu l'impudence de retourner à St. Méen, où il ne peut être désormais que l'objet du mépris public. – Il a beaucoup volé : je lui ai fait faire un billet par lequel il s'oblige à payer ce qui est dû pour fournitures classiques et livres, à Mr. de la Marzelle, à Mr. Hue, et à Mr. Le François. En conséquence, vous n'acquitterez pas ces mémoires, si on vous les présente. – Nous avons gardé son manteau : on vous le renverra. – Il est bien malheureux, car, il est bien coupable.

Vous me direz comment vous aurez arrangé les choses pour le dessin : ne vous en inquiétez pas trop. – Bon courage.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Il m'a dit que la Géométrie de Fournier devait se trouver dans sa classe, ou dans je ne sais quel cabinet. – Mais, je suppose que c'est un mensonge.

*Au f. Irénée Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Méen (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 29 avril 49

Autographe. AFIC. 89.03.017.

<sup>1</sup> Louis Le Normand, né à Iffendic (Ille-et-Vilaine) en 1818, entré en 1837.

DOCUMENT 540. **OBSERVATIONS SUR UN PROJET DE LOI sur l'instruction publique présenté par M. de Falloux.**

Instruction primaire.

*(Le texte de la loi : Titre et art. est indiqué en italiques. Suivent les Observations).*

Titre II, Chap. 1<sup>er</sup>. Art. 21

*L'enseignement primaire se divise en deux degrés. Le premier degré comprend l'Instruction morale et religieuse, la Lecture, l'Ecriture, le Calcul et le système légal des poids et mesures.*

Observations.

Rien de plus difficile que le classement dans une Loi, des objets d'Enseignement ; et, en pratique, rien ne donne lieu à plus d'embarras graves, soit qu'on en étende, soit qu'on en restreigne trop le nombre et les limites. Entrons dans les détails.

1°. L'Instruction morale et religieuse doit être obligatoire dans toutes les Ecoles : cela est certain ; mais elle doit pouvoir être donnée sans aucun obstacle par tout le monde, afin que la pauvre bonne femme qui apprend le catéchisme aux petits enfants du village, en filant sa quenouille, ne soit plus exposée, comme par le passé, à être traînée devant les tribunaux pour s'être avisée d'apprendre aux petits enfants à connaître et aimer Dieu.

2°. C'est avec raison que la loi de Juillet 1833 comprenait dans l'Instruction primaire la plus élémentaire, les premières notions de Grammaire française. Partout les parents tiennent à ce qu'elles soient données à leurs enfants, mais cela est particulièrement nécessaire dans notre Basse-Bretagne, où l'on n'envoie les enfants à l'école que pour apprendre un peu à parler et à écrire le français. Par conséquent nos plus humbles écoles deviendront désertes, si l'on supprime tout à fait cet enseignement.

Voici donc comment on pourrait amender ce paragraphe de l'Art. 21 :

" Le premier degré comprend : l'Instruction morale et religieuse, la Lecture, l'Ecriture, les Eléments de la Langue française et du Calcul, le système légal des poids et mesures.

Cependant l'Instruction morale et religieuse peut être donnée librement par tout le monde, sous la surveillance des autorités préposées à l'Enseignement ".

Texte de la Loi.

*Le second degré complète ces connaissances et y ajoute : les Eléments de la Langue française; l'Arithmétique appliquée aux opérations pratiques, des notions sur l'Histoire de France et sur la Géographie, des Instructions élémentaires sur l'Agriculture, l'Industrie et l'Hygiène, l'Arpentage et le dessin linéaire, le chant et la Gymnastique.*

Observations.

1°. Les Instructions élémentaires sur l'Agriculture, l'Industrie, l'Hygiène et la Gymnastique, sont quelque chose de si vague, de si élastique qu'on ne saura comment se préparer à un examen sur des objets si multipliés, si divers, n'ayant entre eux aucun rapport. L'Agriculture doit être laissée aux Ecoles agricoles ; l'Industrie aux Ecoles d'Arts et Métiers ; l'Hygiène aux Ecoles de Médecine : ou bien, il faudrait que ces Eléments fussent tellement limités et si rigoureusement déterminés qu'on ne pût, dans les examens, exiger des Candidats qu'ils fussent des Agronomes, des Industriels et des Médecins.

2°. Il arrivera souvent qu'un Instituteur voudra ajouter au 1<sup>er</sup> Degré l'Arpentage et le Dessin linéaire, ou qu'un autre voudra enseigner seulement, soit l'Arpentage, soit le Dessin linéaire ; faudra-t-il qu'il ait un Brevet du 2<sup>d</sup> degré ? On l'obligera donc à savoir beaucoup de

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

choses étrangères à son Enseignement spécial, et, par conséquent, fort inutiles à lui et à ses élèves.

La loi de Juillet 1833 disait : " Selon les besoins et les ressources des localités, l'Instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables. "

Cette clause est à conserver, ou mieux à remplacer par celle-ci : " Tout individu qui demanderait qu'on ajoutât à son Examen du premier degré tel ou tel article du second y sera autorisé, et son brevet en fera mention. " Je dis ceci dans la supposition que l'on maintienne le système actuel de classification et de brevets, ce que je suis loin d'approuver.

Note importante .

La Loi qui garde sagement le silence sur l'approbation des livres à introduire dans les Ecoles libres, laisse sans doute la surveillance, dans les Ecoles primaires publiques au Curé ou Pasteur qu'elle charge spécialement par l'Art. 45 de surveiller l'enseignement religieux et la direction morale de l'Ecole. Il conviendrait que cela fût dit expressément dans le Texte de la Loi.

Quant aux Instituteurs libres, on ne peut aller au delà d'une simple défense d'introduire dans leurs Ecoles les livres interdits par le Conseil supérieur de l'Instruction publique ; ce qui est déjà, pour l'Université, un privilège que de bons esprits jugent exorbitant.

Texte de la Loi - Chapitre III. Art. 37, § 3 :

*Toute commune a la faculté d'entretenir une Ecole entièrement gratuite.*

Observations.

Pour que la faculté donnée aux Communes d'entretenir une Ecole entièrement gratuite ne soit pas illusoire, il faut très souvent qu'elles puissent voter plus de trois centimes, et, par conséquent, que l'Art. 13 de la Loi de 1833 soit abrogé. Les communes doivent être absolument libres de s'imposer dans ce but selon leurs ressources. Il serait peut-être bon de le dire plus nettement que ne le fait le Projet de Loi, qui se borne à le supposer.

Texte de la Loi – Chapitre IV. Art. 42 :

*Le Conseil académique du Département désigne plusieurs Délégués résidant dans chaque canton et détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun.*

Observations.

Les Délégués nommés par le Conseil académique du Département sont une fort bonne chose, s'ils remplissent les fonctions que la Loi leur confie ; mais ils ne les rempliront qu'autant qu'ils seront les vrais inspecteurs, non contrariés et découragés par les Inspecteurs universitaires. Qu'il y ait un de ces Inspecteurs par département, on peut penser d'après l'expérience que c'est déjà trop ; mais les multiplier indéfiniment, comme la Loi le permet, c'est annuler les Délégués. Ceux-ci pourtant peuvent rendre et rendraient de vrais services, tandis que les autres n'ont jamais fait que susciter des tracasseries et entraver le bien.

On n'a nul besoin des Inspecteurs universitaires pour régler la comptabilité des Ecoles. Les bureaux de la Préfecture peuvent très bien suffire à ce travail.

Texte de la Loi – Art. 46 :

*Le Conseil académique propose à la nomination du Ministre une Commission chargée de juger publiquement et à l'époque déterminée par le Recteur, l'aptitude de tous les Aspirants au Brevet de capacité qui se présentent devant elle.*

Observations.

Aux mots soulignés (qui se présentent devant elle), il est nécessaire d'ajouter : quel que soit leur domicile.

L'Article 25 de la Loi de 1833 était textuellement le même que l'Art. 46 de la présente Loi, et cependant un arrêté du Conseil royal, en date d'Octobre 1833, a statué que les commissions départementales ne pourraient examiner que les candidats domiciliés dans le Département. Un peu plus tard, le Ministre de l'Instruction publique, par une décision en date du 2 Mai 1834, a reconnu que les Candidats avaient la faculté de se faire examiner par toute commission, quel que fût leur domicile.

Or, qu'est-il arrivé ? On n'a tenu aucun compte, dans la pratique, du moins en Bretagne, de cette dernière décision ; si bien qu'on a vu des frères de l'Instruction chrétienne, récemment placés près de Brest, obligés de venir se faire examiner à Nantes, lieu de leur domicile légal, et ainsi contraints de faire de Ploërmel à Brest, et peu après de Brest à Nantes, ensuite de Nantes pour retourner à leur obédience, un voyage de près de deux cents lieues.

Texte de la Loi :

*Cette commission se composera de sept membres et choisit son président.*

*L'Inspecteur des Ecoles du Département, un Ministre de chacun des cultes professés dans le Département et deux fonctionnaires de l'Instruction publique en font nécessairement partie.*

Observations.

Cet Article remet entre les mains de l'Université la collation des Brevets. Nous reverrons donc ce que nous avons vu : rien ne sera plus tristement arbitraire, plus déplorable, sous tous les rapports, que les Examens ; ils se feront, comme par le passé, exclusivement par l'Inspecteur et les deux fonctionnaires universitaires. Si la Loi prescrivait que l'Inspecteur des Ecoles du Département fût nécessairement partie de la Commission d'Examen, du moins devait-elle laisser le Conseil académique départemental entièrement libre de nommer les autres membres.

Et quand au ministre du Culte, il devrait être nommé par l'Evêque pour examiner les candidats catholiques : c'est à l'Evêque seul qu'appartient le droit de s'assurer par lui-même ou par son Délégué de la Doctrine de quiconque enseigne dans son Diocèse.

Texte de la Loi - Art. 47 :

*Le Conseil académique délivrera des certificats de stage aux personnes qui justifieront avoir été employées pendant trois ans au moins dans les Ecoles publiques ou libres autorisées à recevoir des stagiaires.*

Observations.

Ce stage tenant lieu de Brevet est une innovation heureuse et favorable à la liberté ; mais si la Loi ne détermine pas elle-même d'une manière large quels seront les Etablissements autorisés à recevoir des stagiaires et ce qui constitue le Stage, nous devons nous attendre à ce que l'Université, par ses Règlements, rendra illusoire cet Article de la Loi.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Texte de la Loi –Chap. V. Art. 48 :

*Toute personne âgée de vingt-cinq ans, et ayant au moins cinq années d'exercice comme Instituteur ou deux années comme Maître dans un pensionnat primaire, et munie d'un Brevet de capacité, peut ouvrir un pensionnat primaire, après avoir déclaré son intention au Recteur de l'Académie et au Maire de la Commune.*

*Le programme de l'Enseignement et le Plan du local doivent être adressés au Maire et au Recteur. Le Conseil académique prescrira, dans l'intérêt de la moralité et de la santé des Elèves, toutes les mesures qui seront indiquées par un Règlement d'administration.*

Observations.

Dans nos campagnes, les distances obligent souvent les parents à fournir à leurs enfants la nourriture chez les Instituteurs, et à les y laisser coucher, moyennant une très modique rétribution. Assimilera-t-on à un pensionnat, comme on l'a voulu faire trop souvent, ces réunions d'enfants et les arrangements auxquels elles donnent lieu ? Cela serait impossible dans l'application. Or rien n'est plus fâcheux que de mettre dans une Loi ou dans un Règlement général d'administration des prescriptions ou des défenses inexécutables dans la plupart des cas auxquels elles devraient s'appliquer.

C'est une bien triste manie que celle de vouloir tout régler. Si l'on met trop de conditions à l'établissement des petits pensionnats, les parents, dans nos campagnes, ne pourront plus loger leurs enfants que dans les auberges, et c'est ce qu'il y a de pire. On devrait donc se borner à dire dans la Loi : " Lorsqu'un Instituteur public ou un Instituteur libre voudra ouvrir un pensionnat primaire, il déclarera son intention au Recteur de l'Académie et au Maire de la Commune.

Le Conseil académique prescrira, dans l'intérêt de la moralité et de la santé des Elèves, toutes les mesures qui seront jugées nécessaires, suivant les localités et les circonstances. "

Texte de la Loi – Chap. VI :

*Mesures transitoires. Art. 52. – Le Ministre, sur le rapport du Recteur, déterminera par un Règlement à quelle classe appartiendront les Inspecteurs et Instituteurs actuellement en exercice.*

Observations.

Cette mesure devrait être appliquée aux stagiaires actuellement en exercice : autrement nul ne jouirait des avantages du Stage avant trois ans ; il en résulterait les plus graves inconvénients, et c'est d'ailleurs justice.

En nous bornant à ces courtes observations, nous pensons résumer toutes celles qui resteraient à faire en ces deux mots : Le projet de Loi actuel, comme tous ceux qui l'ont précédé, semble uniquement fait pour Paris, et ne tenir presque aucun compte des Départements, des conditions d'existence de leurs Ecoles, et des besoins si variés des petites villes et des campagnes.

Copie. AFIC. 101.01.036.

## LETTRE 4413. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 1er mai 1849

Monseigneur

L'examen du f. Alphonse de Liguori n'a pas été heureux : on a imaginé une nouvelle méthode d'apprécier la capacité des candidats, et il en est résulté que sur douze, il n'y en a eu que deux de reçus, un frère et un laïc : rien n'est plus arbitraire, et je m'en suis plaint vivement, dans mes réponses aux questions qui m'ont été adressées officiellement par la commission chargée de préparer la nouvelle loi sur l'instruction primaire. Au reste, ce retard n'est pas très fâcheux pour le f. Alphonse : il passera quelques mois de plus à Dinan, où il se fortifiera dans le dessin académique, pour lequel il a beaucoup de dispositions.

Vous serez peut-être bien aise de connoître les questions sur lesquelles j'ai été consulté : j'ai donc l'honneur de vous en envoyer une copie : je n'ai point hésité à dire bien franchement, sur chacune, ce que je crois être la vérité.

Dès le jour même de la réception de votre lettre du 22 avril, nous avons expédié à Mr. le Curé de Bar(r)an, les pièces du f. Bernard : ce bon frère est parti ce matin pour se rendre à sa destination : puisque Votre Grandeur le laisse libre d'aller directement à Eauze, c'est à Eauze qu'il se rendra d'abord, pour voir le f. Jean Louis de Gonzague, ce qui sera une grande satisfaction pour tous les deux.

Votre nouveau postulant est arrivé : il a pris le nom de François de Sales : il me paroît excellent.

Je suis avec une profonde vénération,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.02.027.

## DOCUMENT 541. OBLIGATION.

(Timbre fiscal : 35 cent).

Ploërmel le 1<sup>er</sup> mai 1849

Je soussigné Jean Marie Robert de la Mennais, prêtre, supérieur des Frères de l'Instruction chrétienne, demeurant à Ploërmel,

reconnais devoir à Mad.elle Julie Beaudouin, demeurant à Vitré, la somme de deux mille francs, pour prêt de pareille somme qu'elle m'a fait ce jour, et que je m'oblige à lui rembourser à ma volonté, en la prévenant six mois d'avance, avec intérêt à quatre et demi pour cent par an, payables le premier mai de chaque année. Mad.elle Beaudouin aura la faculté d'exiger, quand elle le jugera convenable, le remboursement de ladite somme de deux mille francs, mais en prévenant également six mois à l'avance.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Mai mil huit cent quarante neuf.

Bon pour deux mille francs

L'ab. J. M. de la Mennais

Mention et signature aut. AFIC. 99.02.008

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4414. À ANGE BLAIZE.**

Ploërmel le 5 mai 1849

Mon cher Ange,

Il y a un siècle que je n'ai reçu de vos nouvelles, et j'en suis inquiet : Dite moi donc si vous allez bien tous : je désire savoir aussi si [Marie-Ange] et Félix sont encore à Trémigon, et s'ils ont oublié leur promesse de venir me voir à Ploërmel dans le courant de l'été : le temps et les routes sont magnifiques : je compte en profiter pour aller à St. Brieuc, après la Pentecôte ; jusque là, je resterai dans mon Couvent, où je serois fort heureux de les recevoir. Je vous (écris) ceci, afin d'être bien sûr de nous rencontrer.

Je n'ai aucune lettre d'Ange depuis le commencement de l'année : est-il tranquille sur son Mont-de-piété ?

Tout à vous, mon bon Ange

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Ange Blaize*

*À Trémigon En Combours (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 5 mai 49

Autographe. AFIC. 7.02.040.

**LETTRE 4415. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

Ploërmel le 6 mai 1849

Mon très cher frère

Je vais être fort inquiet des nouvelles de Mr. de la Fruglaye, et de celles de Mlle Maria, jusqu'à ce que vous ne m'en donniez de plus récentes, et que je ne sache positivement qu'il n'y a plus rien à craindre : écrivez moi donc de suite, ne seroit-ce que quelques lignes, et tandis que la maladie durera, multipliez vos lettres. Je vais prier, et faire prier. J'espère que Dieu, dans sa bonté, exaucera nos ardents désirs.

Je suis fort content des deux compositions que vous m'avez envoyées, et particulièrement de celle du jeune Morvan : vous ferez très bien de repeter de semblables exercices dans votre classe, deux fois par semaine.

Je vous permets d'acheter 4 chemises. – Et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Ploujean par Morlaix (Finistère)*

cachet : Ploërmel 7 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.018.

**LETTRE 4416. AU F. IRÉNÉE-MARIE DAVALO.**

Ploërmel le 7 mai 1849

Mon très cher frère

Je ne comprends pas comment Mr. le Maire de St. Méen a pu donner un certificat de moralité au misérable Le Normand, ex frère Ariste. – Quoi qu'il en soit ce malheureux n'en sera pas moins flétri. Priez Mr. le Recteur de prendre des mesures pour lui faire restituer les rétributions dont il doit compte, et qu'il m'avoit dit avoir payées : nous en répondons d'autant

moins que, d'après ce que Mr. le Recteur m'avoit dit, je devois croire que Mr. le Recteur avoit touché tout ce qui lui étoit dû.

On s'empresse de vous envoyer l'étui de Mathématiques complet que vous me demandez. - Vous avez très bien arrangé les choses pour la classe de dessin.

Je vous permets bien volontiers de venir passer ici le Dimanche de la Pentecôte.

On envoie, par ce courrier, au f. Jean Marie<sup>1</sup>, la note de St. Brandan

Bon courage – Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Irénée Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au petit séminaire à St. Méen (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 8 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.019.

#### LETTRE 4418. AU F. ÉLISÉE DUPAS.

D. S. Ploërmel le 8 mai 1849

Mon très cher frère

Je vois avec bien du plaisir l'espèce de révolution qui s'est opérée dans votre classe. – Encouragez vos enfans, et tout ira de mieux en mieux.

Je vous permets d'acheter un chapeau, mais, il faut qu'il soit dans la nouvelle forme.

Les exercices du mois de Marie peuvent tenir lieu de lecture spirituelle et du quart d'heure.

Tous nos frères se félicitent comme vous de progrès que font les enfans, auxquels on apprend à lire dans le nouveau syllabaire.

Ne retirez pas de la poste tous ces prospectus, dont on vous accable : refusez tout net de les recevoir, et d'en payer le port.

Humiliez vous de vos fautes, mais ne vous découragez jamais.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 9 mais 1849

Autographe. AFIC. 89.03.020.

#### LETTRE 4419. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S.

Ploërmel le 8 mai 1849

Mon très cher frère,

Le résultat du dernier examen n'a pas été brillant : nous n'avons eu en tout que 5 brevets, dont 4 à Vannes et un à St-Brieuc : c'est bien peu ; mais j'espère que dans le courant de l'année, les choses s'amélioreront et qu'on deviendra moins sévère. Cet espoir est fondé sur la correspondance que je viens d'avoir avec la commission chargée par le Ministre de préparer une nouvelle loi sur l'instruction primaire.

Je recevrai Le Barbu qui a témoigné le désir d'entrer dans notre congrégation, mais, il faut qu'auparavant, il liquide ses affaires : il apportera ce qui lui restera après ses dettes payées : recommandez-lui de bien faire ses réflexions avant de venir, car, rien n'est si désagréable que de voir des hommes inconstants, qui ne savent pas se fixer.

<sup>1</sup> F. Jean-Marie (Jean-Marie Le Nay), né à Saint-Allouestre (Morbihan) en 1796, entré à Auray en 1819.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Les frères ne doivent pas plus voter à ces élections-ci qu'aux autres : vous savez que je me suis prononcé là-dessus, une fois pour toutes à la dernière retraite. Ce fut Mr. Robillard qui amena ici Pierre Fichant, il y a quelques années, pour examiner sa vocation, pendant une retraite : il ne le croyait donc pas, alors, indigne d'entrer parmi nous : au reste je ne recevrai pas définitivement ce jeune homme avant d'en avoir parlé de nouveau à Mr. Robillard.

Si vous promeniez vos parents dans les environs de Quintin, ce serait d'un mauvais exemple.

J'ai permis au f. Polyclet de vendre son instrument, et d'acheter avec le produit, un ophycléide<sup>1</sup>, mais cet ophycléide sera la propriété de la congrégation et non la sienne. Je me propose d'aller vous voir à la fin de ce mois, ou dans le commencement du mois de juin.

Tout à vous, mon cher enfant, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.021.

### LETTRE 4420. AU F. FERDINAND TOURTIER.

D. S.

Ploërmel le 10 mai 1849

Mon très cher frère,

Vous avez bien fait de ne pas vous en tenir à l'arrêté fort illégal du Comité local touchant les rétributions. – Recevez quelques enfans de plus que vous n'y êtes rigoureusement obligé, mais, tenez à ce que ceux qui peuvent payer, ne soient pas admis gratuitement – Ce seroit un abus.

Oui sans doute, je vous permettrai de soulager votre sœur et ses pauvres enfans : mais n'en parlez à personne : il faut qu'il n'y ait que vous et moi à le savoir ; quand vous me rendrez vos comptes à la retraite, nous arrangerons cela – Soyez tranquille là dessus.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Ferdinand*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pleneuf (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 11 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.022.

### LETTRE 4421. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

D. S.

Ploërmel le 10 mai 1849

Mon très cher frère

Je réponds bien tard à votre lettre du mois de Mars : mais, je n'ai pas pu le faire plus tôt.

J'approuve le changement que vous me demandez à faire dans l'heure de vos exercices de piété.

Je tâcherai de vous procurer quelques livres ; mais, n'en achetez pas.

Dans certains presbytères, on fait la chambre des frères, mais, on n'y est pas obligé, et vous savez que dans nos maisons, chacun fait son lit : c'est un exercice méritoire, et tout à fait conforme à la vie religieuse : J. C. n'a-t-il pas dit, je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir ? Le disciple seroit-il au dessus du maître ?- Pour moi, mon cher enfant, j'ai toujours répugné à accepter les soins d'autrui, tandis que j'ai eu le libre usage de mes

<sup>1</sup> Lire : ophycléide (Instrument de musique, à vent).

membres : je n'y avois recours que parce que je ne pouvois faire autrement. – Je sais que le langage qu'on vous a tenu à ce sujet est dur – mais, consolez vous – Quel mérite aurions nous, si nous n'avions rien à souffrir ?

Je pense que je vous verrai prochainement dans votre *hermitage*.- J'irai dans vos environs, après la Pentecôte, si ma santé me le permet : je passerai même à votre porte, et j'entrerai.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Ploeuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 11 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.023.

LETTRE 4422. AU F. ADÉLARD-MARIE JÉGOUZO.

D. S.

Ploërmel le 12 mai 1849

Mon très cher frère

Je ne demande rien au Conseil municipal pour les objets que nous avons fournis à l'occasion de la réinstallation de l'école, mais ces objets nous appartiendront, et non à la Commune : je ne demande rien non plus, à titre d'indemnité pour fournir un second frère, dont la nécessité est évidente. – Je fais ces concessions parce que j'ai reçu anciennement, une petite somme destinée à l'école des frères de Tinténiac ; ainsi, j'en tiens fidèle compte. – Mais, il n'y aura de second frère qu'autant que des arrangements seront pris par le Conseil municipal pour assurer un traitement de 200 f. à ce second frère, et pour payer sa pension au presbytère : le Conseil devra s'entendre à ce sujet avec Mr. le Curé : je n'ai aucun droit d'intervenir pour fixer le taux de cette pension. Si on ne prend aucune mesure à ce sujet, qu'arrivera-t-il au mois de septembre ? Il se présentera une foule d'enfants que nous ne pourrions recevoir, parce que le local est trop petit, trop mal sain, et parce qu'enfin, un seul frère ne peut instruire plus de 70 ou 75 élèves : c'est le maximum. Les parents gémiront, murmureront, mais, à qui la faute ? Voilà ce qu'il faut prévoir, et à quoi on devrait aviser dès à présent.

Il est possible que je passe par Tinténiac dans le mois prochain : dans le cas où je prendrais une autre route pour aller de Rennes à la Chesnaie, je vous en avertirois, et vous viendriez me trouver à la Chesnaie. – Je vous verrai donc prochainement, et alors nous parlerons de votre projet d'aller voir vos parents pendant les vacances. – Votre demande me paraît juste, car, il y a longtemps que vous ne les avez vus.

Les frères récemment brevetés sont les ff. Léobard, Thraséas<sup>1</sup>, Aubert, Bernard d'Auch, et Ulric<sup>2</sup>. – Le f. Léobard est placé à Maxent, auprès de Plélan, le f. Aubert, à Mohon.- Le f. Bernard est retourné dans son diocèse, Mgr l'archevêque l'ayant réclamé. – Le f. Thraséas est resté à Ploërmel, et le f. Ulric à Guingamp.

8 Anglais, envoyés par les évêques d'Angleterre, sont entrés au noviciat.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adelard*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Tinténiac par Hédé (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 12 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.024.

<sup>1</sup> F. Thraséas (Tugdual Michel), né à Plougrescant (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840.

<sup>2</sup> F. Ulric (Yves Gicquel), né à Ploubazlanec (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1841.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4423. À M. SABLÉ, RECTEUR DU FOEIL.**

Ploërmel le 13 mai 1849

Monsieur et bien cher Recteur,

Je consens volontiers à ce que les enfans de votre paroisse soient reçus dans notre école de Quintin, à condition que le f. Laurent touche le traitement d'instituteur communal ; moyennant cela, nous nous engageons à recevoir vingt enfans pauvres, désignés par le Conseil de la Commune. – Trente francs, en outre, sont nécessaires pour acheter quelques récompenses, et des fournitures classiques aux élèves indigents : sans cela ces pauvres enfans manquant de plumes, de papier, et de livres, ne profiteroient pas des leçons qu'on leur donneroit : ils perdrieroient leur temps à l'école.

Je suis heureux, mon cher Sablé, de recevoir de vos nouvelles, et de celles de vos excellents frères : dites leur de ma part mille choses pleines d'amitié, et agréez les uns et les autres, l'assurance de ma vieille et bien tendre amitié.

Totus tuus ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Sablé – Recteur du Foeil  
au Foeil par Quintin*

Autographe. AFIC. 108.5.017.

**LETTRE 4424. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S.

Ploërmel le 13 mai 1849

Mon très cher frère,

Il nous seroit très difficile de vous donner immédiatement le f(rère) que vous me demandez, en remplacement du f. Thélo, car, nous avons eu à faire plusieurs remplacements qui nous ont déjà gênés : tout frère ne vous convient : le mieux est de conserver le f. Thélo, en lui donnant les avis dont il a besoin.

Pressez Mr. Madiot d'achever les réparations de la console que nous avons déposée chez lui, pour qu'il la restaurât, et la dorât. – Aussitôt que cela sera fait, ne manquez pas de m'en donner avis.

Je pense bien que j'irai vous voir dans le mois prochain.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 14 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.025.

**LETTRE 4425. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

D. S.

Ploërmel le 15 mai 1849

Mon très cher frère

Il ne saurait être question de recevoir cette année au noviciat le plus jeune des deux jeunes gens que vous me proposez : en consequence, on verra si avec le temps, la difformité de son visage disparaîtra. – Quant au neveu du f. Aubin, son oncle m'a écrit à son sujet, et je n'ai pas encore donné de décision. – Quand j'irai à St. Brieuç, dans le mois prochain, il pourra

venir me parler à la Providence. – Ce voyage n'est pas encore certain. Cependant, il est très probable que je le ferai.

J'ai reçu votre petit paquet. – Nous n'avons rien résolu au sujet de la nouvelle Grammaire. – Il est à désirer que nous en ayons une qui soit notre propriété.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 16 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.026.

LETTRE 4426. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 15 mai 1849

Mon très cher frère,

Vous savez sans doute que notre procès<sup>1</sup> de Rennes est gagné : nous devons nous en réjouir, parce que c'est le triomphe du bon droit, et parce que c'est un bien pour la paroisse de St. Briac ; mais, soyons très modestes dans notre triomphe, et gardons nous bien de rien dire ou de rien faire qui puisse irriter ceux qui se sont faits si tristement nos ennemis. Vous aurez à redemander à Mr. le Maire les clefs de la maison : je pense que le jugement de la Cour de Rennes devra lui être préalablement signifié. – Prenez conseil du f. Julien, qui lui même prendra ceux de Mr. Fovel (?), sur la marche à suivre pour régulariser et terminer cette affaire. Vous m'en rendrez compte.

La maison que vous aviez louée va vous devenir inutile : avant de la sous-louer, vous me direz quels sont les sous locataires qui se présentent, et quels arrangemens ils proposent.

Demandez de la toile au f. Laurent pour faire 8 chemises neuves : ce ne serait pas trop. – Achetez 2 chapeaux, 1 pour vous, et 1 pour le f. Oronte. – Je consens à ce que vous vous fassiez faire une lévite, dans la nouvelle forme.

Quand même nous aurions perdu notre procès, nous n'aurions pas renvoyé les pauvres : ils sont sacrés pour nous !

Tâchez de faire rentrer les sommes qui vous sont dues.

La règle ne vous permet pas de dîner chez Mr. Henon, puisque les frères de Paramé n'y mangent pas eux mêmes. – Prenez tous les ménagemens possibles pour que ce refus ne le désoblige pas – mais, enfin, la règle par dessus tout. – Il va être bien content en vous voyant rentrer dans la maison d'école, car, il a fait pour cela tout ce qu'il pouvoit faire, avec un zèle dont nous devons être à jamais reconnaissans.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 16 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.027.

<sup>1</sup> Ce procès concernait la propriété de la maison d'école de Saint-Briac, abusivement revendiquée par la commune.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4427. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

Ploërmel le 16 mai 1849

Mon très cher frère

Malgré tout le désir que j'avois de prendre une petite part au grand bien que fait M. George aux militaires de la garnison de Rennes, je ne puis consentir à ce que vous acceptiez les soldats qu'il voudroit vous envoyer pour les instruire : j'y vois les plus graves inconvénients.

C'est à regret que je vous donne cette décision ; mais elle est formelle, et il faut y tenir. – La place de ces soldats est au cours d'adultes des frères des écoles chrétiennes.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 16 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.028.

**LETTRE 4428. AU F. ADÉLARD-MARIE JÉGOUZO.**

D. S. Ploërmel le 17 mai 1849

Mon très cher frère

Il est bien clair maintenant qu'il ne peut y avoir deux frères à Tintenniac l'année prochaine : on réduira donc nécessairement le nombre des élèves, car, il est impossible qu'un seul frère instruisse plus que j'ai dit, surtout dans un si petit local. Les retributions resteront pour payer votre pension au presbytère. – Vous demanderez à M. le Recteur s'il y consent. – Vous ne garderez pour vous que le traitement fixe, comme cela se fait partout ailleurs. Je désire que tout soit arrangé définitivement avant la retraite, car, il seroit fort désagréable d'avoir des difficultés plus tard.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adélard Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Tintenniac par Hedé (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 17 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.029.

**LETTRE 4429. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S.

Ploërmel le 17 mai 1849

Mon très cher frère,

Le f. Paul-M(arie)<sup>1</sup> étoit en effet porteur de la lettre du f. Lyphard<sup>2</sup> que je vous ai fait passer : sa santé donnoit des inquiétudes : mais, il est maintenant parfaitement bien, et il se prépare pour l'examen du mois de septembre.

---

<sup>1</sup> F. Paul-Marie (Pierre-Marie Hervé), né à St-Quay-Portrieux (C. du N.) en 1816, entré à Ploërmel en 1833.

<sup>2</sup> F. Lyphard-Marie (François Julio), né à Herbignac (Loire-Inférieure) en 1825, entré à Ploërmel en 1846.

Je suis bien aise pour Mr. le Curé de Couëron que les rétributions aient augmenté ; je me réjouis surtout de ce que le bon Dieu vous envoie un plus grand nombre d'enfans à instruire et à diriger dans les voies du salut.

Il est impossible que je permette au f. Thomas de voyager avec sa nièce, et de l'accompagner dans les visites qu'elle fera chez ses parents. Quoiqu'il n'y a pas de mal en cela, les convenances religieuses s'y opposent absolument.

Ma santé se soutient toujours, mais avec des ménagemens.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Couëron (par la Basse-Indre) (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 20 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.030.

#### LETTRE 4430. AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.

Ploërmel le 21 mai 1849

Mon très cher frère,

Nous sommes informés qu'un navire qu'un navire de l'Etat partira incessamm(en)t de Brest pour Cayenne, et nous en profitons pour vous expédier des caisses faites depuis longtems, mais que nous avons cherché vainement à vous envoyer par Nantes : toujours nous étions prévenus trop tard que tel ou tel navire alloit mettre à la voile. – Cela vient de ce que le f. Thomas, qui étoit au courant de ces sortes d'affaires, n'est plus à St. Nazaire. – D'un autre côté, j'ai été longtems très malade, et hors d'état de travailler et d'écrire comme je le faisais autrefois : maintenant, je suis beaucoup mieux, et j'ai repris à peu près mes anciennes habitudes de vie : je suis cependant encore obligé à prendre beaucoup de ménagemens pour ma santé, et on me recommande par dessus tout, d'écrire peu, de peur de me fatiguer. – Voilà l'explication de mon long silence, dont je crains que vous n'ayez été péniblement surpris.

Dans le cas de mort, tout étoit prévu pour le gouvernement de la Congrégation : vous trouverez dans une des caisses mon acte de dernière volonté, que je publiai à la dernière retraite, mais, qui étoit écrit et signé depuis plusieurs années, comme vous le verrez par sa date. – Je l'ai soumis plus récemment à l'approbation de sept évêques, ce qui lui donne beaucoup plus de force et d'autorité que s'il n'émanoit que de la mienne. Ainsi quand il plaira à Dieu de me rétirer de ce monde, j'espère qu'il n'y aura pas d'embarras pour le gouvernement de la Congrégation. – Et quant aux affaires temporelles, tout est réglé aussi, et tous les actes dont on aura besoin, sont déposés chez mon notaire. J'ai tout prévu, autant que possible. Il ne me reste qu'à prier Dieu d'avoir pitié de ma pauvre ame au jour de mon jugement, et à lui demander pour chacun de vous courage, force et persévérance.

Le frère Paul Joseph<sup>1</sup> est bien : je ne vous blâme pas de l'avoir renvoyé en France, parce que son imagination étoit malade, ce qui auroit pu avoir des suites graves, s'il avoit prolongé son séjour dans la colonie : mais, je vous recommande de nouveau d'être toujours plein d'indulgence et de bonté envers vos frères, lorsqu'il arrive que quelques uns d'entre eux deviennent infirmes d'esprit ou de corps.

J'aurois voulu vous envoyer de suite son remplaçant et celui de notre si regretté frère Agathange : mais, j'ai eu des raisons pour ne pas le faire si promptement ; j'ai cru sage d'attendre (malgré le vif désir que j'ai de compléter le nombre des frères de votre établissement, sachant que l'émancipation devoit avoir pour effet de multiplier vos élèves).

<sup>1</sup> F. Paul-Joseph (Paul Taillandier), né à Basse-Terre (Guadeloupe) en 1827, entré à Ploërmel en 1844.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Prenez patience ; désormais, je l'espère bien, cela ne sera pas long, et il ne tiendra pas à moi que cette espèce d'épreuve ne soit abrégée.

Le Ministre m'avoit parlé de son projet de fonder de nouvelles écoles dans la Guyane, et c'eut été le moment de demander pour vous une augmentation de traitement, afin que vous pussiez visiter ces établissemens ; mais, faute d'argent sans doute, le Ministre ne presse pas l'exécution de ce qu'il paroissoit désirer si vivement : nous ne tarderons pas de savoir à quoi nous en tenir la dessus.

J'écris au f. Rimbart<sup>1</sup> ; vous lirez ma lettre avant de la cacheter et de la lui faire passer : je ne m'explique pas son silence. – Cela fait voir que les visites sont indispensables : je hâterai, autant que cela dépend de moi, le moment où elles auront lieu. Il n'est pas moins indispensable que les frères de Manna fassent chaque année leur retraite à Cayenne, et si la chose est possible, dans l'état actuel des choses, je tiens à ce que cela soit.

*(La fin de cette lettre manque).*

Autographe. AFIC. 89.03.031.

### LETTRE 4431. AU F. RAPHAËL LE GUEN.

D. S. Ploërmel le 25 mai 1849

Mon très cher frère,

Il est pitoyable que l'on fasse tant de difficultés pour le payement de votre pension : il faut espérer que cela s'arrangera enfin. Il n'est pas moins déplorable que l'on veuille maintenir dans votre classe des enfans scandaleux ; Mr. le Curé a très fort raison de s'y opposer : vous ferez tout ce que Mr. le Curé vous dira de faire. – Au reste, il n'y aura plus de difficultés, puisque les enfans sont partis.

Notre bon frère Ange Marie<sup>2</sup> est à la dernière extrémité - Il nous édifie beaucoup par sa résignation et sa patience. - Ô, la belle et sainte mort !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Raphaël*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Quiberon (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 26 Mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.032.

### LETTRE 4432. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 26 mai 1849

Mon très cher frère,

Il est tout à fait à propos que vous disposiez d'une trentaine de francs pour donner des prix à vos élèves : c'est par oubli que je ne vous l'ai pas dit dans ma dernière lettre.

Le f. Julien vous dira ce que vous aurez à faire pour la sous-location de la maison Guillard - Vous ferez bien d'aller à St. Servan pour cela.

<sup>1</sup> F. Rimbart (François Jubé), né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1815, arrivé en Guyane en 1848.

<sup>2</sup> F. Ange-Marie (François Le Roux), né à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1836.

Sans doute la Très sainte Vierge nous a protégés, et c'est à elle que nous sommes redevables de notre succès. – Nous devons en être bien reconnaissants.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 27 mai 49

Autographe. AFIC. 89.03.033.

DOCUMENT 542. **MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À M. DE LA MENNAIS.**

Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes. 2<sup>e</sup> Division, 3<sup>e</sup> Bureau.

Paris, le 29 Mai 1849

Monsieur l'abbé,

J'ai pris connoissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois au sujet d'un ouvrage intitulé *Devoirs du Chrétien*, et pour lequel on demande l'approbation de l'Université.

Ce livre, Monsieur l'Abbé, est soumis en ce moment à l'examen du Conseil. Dès qu'une décision sera intervenue, je m'empresserai de vous la notifier<sup>1</sup>.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes

(signé) Falloux

*Mr. l'Abbé de la Mennais*

Original. AFIC. 51.02.063.

LETTRE 4433. **À Sr ST-FRANCOIS-DE-SALES.**

(*En-tête* : Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne – Maison principale.)

Ploërmel le 30 mai 1849

Ma très chère fille

Ne vous avoir pas écrit, non, pas même un pauvre petit mot, depuis si longtems, est-ce un péché irrémissible ? je n'en sais rien, mais, pourtant, j'espère que je n'invoquerai pas en vain le vieux proverbe, *à tout péché miséricorde*. – Donc, j'implore votre miséricorde, sans chercher à m'excuser, et j'y compte.

Je veux aujourd'hui vous annoncer deux choses qui ne vous feront pas trop de peine :

1mt. je suis à la veille de partir pour St. Briec : je ne m'y rendrai pas en droite ligne, mais, enfin, j'y vais, et ce sera pour moi une grande joie que de me retrouver au milieu de mes filles, que je n'ai pas vues de puis si longtems. Je serai de retour à Ploërmel pour la St. Jean.

2mt. Dans le commencement de Juillet, j'entreprendrai un second voyage, si je ne suis pas trop fatigué du premier – et où donc irai-je ? à Combourg et à Trémigon. – J'attends à y être pour compléter mon humble apologie : alors sans doute, j'obtiendrai un entier pardon.

---

<sup>1</sup> (Note manuscrite de M. de la Mennais) : Il me l'a notifié.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Sur ce, Mes très chères filles, je signe de ma main, et je suis du fond du cœur,  
Votre père tout dévoué en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Ma très chère Sœur St. François de Sales

Sup.re de la Providence

À Combourg (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 30 mai 49

Autographe. Arch. Filles de la Providence.

### LETTRE 4434. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 1er juin 1849

Mon très cher frère,

J'ai reçu le connaissance de 5500 f. que vous avez chargés sur le navire *la Pauline*, et je l'ai envoyé à Mr. Louis Blaize. Nous ne tarderons pas, je l'espère, à recevoir cet argent.

Le f. Brunon que vous avez envoyé au Marin pour la seconde classe est assurément très capable de la bien faire : c'est un excellent jeune homme, et il est très intelligent : quand il aura un peu de pratique, il pourra faire une classe plus forte ; il est déraisonnable d'exiger que les nouveaux frères que nous vous envoyons aient une expérience consommée : cela ne peut venir qu'avec le tems, et je suis convaincu que le mieux est d'envoyer aux colonies, en sortant du noviciat, les frères qui se destinent à cette sainte mission. Au reste, ce n'est point aux frères Directeurs d'établissements de faire un choix parmi les frères disponibles, et de désigner ceux qui doivent leur être adjoints : ils peuvent bien faire des représentations, lorsqu'il y a lieu ; mais toujours avec une humble soumission, et sans jamais tenir à leur sentiment particulier ; s'il en étoit autrement, il n'y auroit plus d'administration possible.

Je suis tout étonné, et fort peu édifié, d'entendre certains frères parler de leur droit à un congé, comme s'ils étoient des employés(*sic*) civils, et non des religieux. Ceux-ci manqueroient à leur vocation et à leur vœu, s'ils avoient une volonté propre, et s'ils invoquoient d'autres règles que celles qu'ils ont promis d'observer fidèlement jusqu'à la mort. Au reste, voilà un petit mot pour le f. Marcellin<sup>1</sup> : vous le lirez avant de le lui remettre.

Je vous envoie la réponse de Messieurs de St. Méen au sujet des deux pensionnaires que vous leur proposez.

J'ai déjà réclamé auprès du Ministre pour le rétablissement des anciennes allocations : je vais le faire de nouveau, et plus fortement encore. – Je m'attendois à ce qu'il m'eut fait à cette époque-ci, une demande de frères pour fonder de nouvelles écoles, et c'eut été une bonne occasion pour insister sur la nécessité de vous rendre les anciens traitements. Le Ministre ne me parle plus d'établissements à créer, d'où je conclus qu'il manque de fonds.

La mort du pauvre Mr. Evain<sup>2</sup> nous a fort attristés, surtout, parce que personne n'a eu la charité de l'avertir de son état. – Ô mon Dieu, cela fait trembler ! Il semble que ce soit une punition terrible !...

Notre très cher frère Ange Marie se meurt. – Il est admirable de résignation. – Il meurt comme meurent les saints !

Le noviciat est peuplé, mais, nous avons plus de jeunes postulants que d'anciens, et cette année nous avons fait en Bretagne neuf établissements nouveaux. – Le jeune et excellent frère Léobard, ayant été breveté dans le mois de mars dernier, je viens de le placer à la tête de l'école de Maxent, auprès de Plélan, diocèse de Rennes. – Son frère, le f. Celse Marie<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> F. Marcellin-Marie.

<sup>2</sup> L'abbé Evain, ancien aumônier des frères aux Antilles.

<sup>3</sup> F. Celse-Marie (Julien-Louis Bourgneuf), né à Grande-Anse (Martinique) en 1833, entré à Ploërmel en 1848.

marche sur ses traces, et nous en sommes contents sous tous les rapports. – Le f. Basilide est rétabli.

On s'occupe de l'achat et de l'expédition des livres que vous avez demandés pour vos prix.

Ma santé est meilleure. – Je compte partir pour St. Briec dans quelques jours. – Peut-être même irai-je jusqu'à Lannion, dont le Curé, Mr. Bidan, vient de mourir presque subitement.

Je compte écrire moi même aux frères des Colonies dont j'ai reçu des lettres, mais un peu plus tard, car on me défend encore de trop écrire.

Bon courage, mon cher enfant. – Allons au ciel !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 89.03.034.

#### LETTRE 4435. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 2 juin<sup>1</sup> 1849

Mon très cher frère,

Il m'est pénible d'avoir à vous faire des reproches : mais, je manquerois à mes devoirs si je ne vous rappelois pas les vôtres. Déjà, je vous ai témoigné mon mécontentement de votre négligence à m'écrire, et à me rendre compte de votre administration. Vous avez organisé des ateliers sans m'en parler, et j'ignore quels arrangemens vous avez pris à ce sujet avec l'administration. – Vous avez commencé en personne l'école de Gorée, et vous ne m'avez pas dit un mot de ce voyage. – J'avois désigné trois frères pour cette école, d'après la demande officielle du Ministre, et vous n'y en avez laissé que deux ; vous avez placé le troisième à St. Louis, je ne sais pourquoi. – Ainsi le cadre de St. Louis se trouve augmenté d'une manière tout à fait irrégulière, et celui de Gorée n'est plus au complet.

Vous sentez combien tout cela est loin d'être dans l'ordre, et combien je dois en être contrarié : cependant, j'aime à croire que vous (avez) agi par de bons motifs, qui me sont inconnus, et je n'accuse pas vos intentions : mais, enfin, vous paraissez avoir oublié que le supérieur général doit être informé de tout, qu'il doit tout régler, et qu'il ne peut accorder à personne une autorité indépendante de la sienne.

Le f. Liguori Marie se plaint avec raison d'être privé de son troisième frère : il ne peut suffire avec le f. Ferréol seul, au travail de Gorée : d'ailleurs, ce troisième frère ayant reçu du Gouvernement et de moi, la destination spéciale de Gorée, ne peut en être détourné, et il faut qu'il s'y rende le plus tôt possible : si vous avez besoin d'un frère de plus à St. Louis, faites en la demande de concert avec l'administration locale : mais, enfin, hâtez-vous d'envoyer à Gorée soit le f. Didier Marie, soit le f. Henri.

Vos traitements ont été considérablement réduits : j'ai réclamé contre cette réduction qui me paroît excessive : mais, je regrette de n'avoir pu, à l'appui de mes réclamations, donner aucune preuve, puisque vous ne m'avez donné vous même aucuns renseignemens : vous ne m'avez rendu de compte depuis très longtems.

Ce n'est pas seulement des affaires temporelles que vous devez m'entretenir souvent : j'y attache bien moins d'importance qu'aux affaires spirituelles : êtes vous exacts à faire une retraite annuelle ? Comment la règle est-elle observée dans votre établissement ? N'y fait-on rien de ce qu'elle défend ? A-t-on soin de la relire de tems en tems ? Les exercices se font-ils en commun ? Tous les frères s'approchent-ils régulièrement des sacremens de pénitence et

<sup>1</sup> Commencée le 2 juin, cette lettre est achevée le 5 juin.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

d'eucharistie ? Quels sont ceux qui y manquent ? &c, &c. – Plus vous êtes éloignés de moi, mes chers enfans, plus je m'inquiète de toutes ces choses, parce que ce que je désire avant tout, et par dessus tout, c'est votre salut !

Voici les noms des frères que nous avons eu le malheur de perdre depuis la retraite dernière :

Le f. Galgan,	mort	à Plouha
Le f. Gildard,	id.	à Moëllan
Le f. Arnoul,	id.	à la Guadeloupe
Le f. Xiste,	id.	à Guingamp
Le f. Agathange	id.	à Cayenne
Le f. Vincent de Paul	id.	à Ploërmel
Le f. Elzéar	id.	id.
Le f. Ange Marie	id.	id.

Ce dernier a été enterré aujourd'hui même : sa mort, comme celle de tous les autres que je viens de nommer, a été on ne peut plus édifiante : nous avons donc la douce confiance de les retrouver un jour dans le ciel si nous nous sommes rendus dignes comme eux de l'éternelle récompense. Cependant prions pour eux, et prions tous les uns pour les autres, afin de mériter de recevoir à notre tour l'immortelle récompense qu'un si grand nombre de nos frères ont déjà obtenue.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

5 juin

Je reçois à l'instant une lettre du f. Liguori Marie

Autographe. AFIC. 89.03.035.

### LETTRE 4436. AU F. ABEL LUCAS.

D. S. Ploërmel le 3 juin 1849

Mon très cher frère,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de notre très cher frère Ange Marie ; il est décédé hier, et son enterrement a eu lieu ce matin. – Oh, la belle et sainte mort ! Quand vous viendrez ici, on vous en racontera les détails. – Le f. Ange, avant de mourir, m'a prié de vous donner sa montre comme souvenir. – J'y ai consenti. – On vous la remettra donc à la retraite, et vous laisserez la vôtre ici.

Le père du f. Yves Marie est un malhonnête homme. – Sa conscience restera chargée de la dette qu'il refuse injustement d'acquitter.

Les désordres qui règnent à Plouha sont bien affligeans, sans doute ; c'est une raison de plus pour vous de travailler avec zèle à inspirer aux enfans l'esprit de piété : ne vous découragez pas – mais mettez plus que jamais en Dieu seul toute votre confiance.

Je vous embrasse bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 4 juin 49

Autographe. AFIC. 89.03.036.

## LETTRE 4437. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.

Ploërmel le 8 juin 1849

Mon très cher frère

Je désirais vivement recevoir de vos nouvelles et de celles de l'établissement de Gorée : j'apprends donc avec plaisir que tout va bien et que votre école est nombreuse ; cependant elle le seroit davantage, et elle marcheroit mieux, si vous n'étiez pas privé du troisième frère que je vous avois destiné sur la demande du Ministre de la Marine lui-même. J'ignore par quels motifs le f. Euthyme a emmené ce frère à St. Louis, puisque l'établissement de St. Louis est déjà au complet. – Je viens donc d'écrire au f. Euthyme pour lui dire de vous envoyer sans retard soit le f. Didier Marie, soit le f. Henri Marie, comme vous le désirez ; mais je lui laisse la liberté du choix, parce que je craindrois de faire à St. Louis un trop grand vuide, en en retirant le f. Henri, qui y est bien connu, et qui est très capable. Le f. Euthyme en jugera mieux que je ne puis en juger à une si grande distance. – Et quant à vous, vous devez être dans la disposition de vous en rapporter là dessus entièrement à ce que le bon Dieu ordonnera par l'organe de vos supérieurs. Il est bien essentiel que vous organisiez une retenue : c'est pourquoi faites-la, aussitôt que le 3<sup>e</sup> frère sera arrivé.

Il est presque impossible que vous viviez avec les appointemens réduits qu'on vous alloue, mais, quand vous serez trois, votre position sous ce rapport sera moins fâcheuse. Quoi qu'il en soit, j'ai réclamé auprès du Ministre contre cette réduction qui est vraiment excessive. En attendant la décision, économisez beaucoup. Ayez soin de mettre de côté l'argent des livres, et de retrouver celui que vous avez employé dans votre ménage, car vous le devez, et il faudra bien que de façon ou d'autre, il nous rentre.

De tems en tems, envoyez moi vos comptes, afin que je sache toujours exactement où vous en êtes, et donnez nous souvent de vos nouvelles en détail.

Nous avons perdu huit frères depuis la retraite : je les recommande à vos prières ; voici leurs noms :

F. Vincent de Paul	mort à Ploërmel
F. Elzéar	id. id.
F. Ange Marie	id. id.
F. Agathange	id. à Cayenne
F. Arnoul	id. à la Gouadeloupe
F. Galgan	id. à Plouha (Côtes du Nord)
f. Gildard	id. à Moëlan (Finistère)

Tous ces frères ont eu la mort la plus édifiante. – Puisse la nôtre être sainte comme la leur !

Notre noviciat est toujours nombreux et fervent. – 8 jeunes Anglais viennent d'y entrer, et j'en attends 4 autres – Ils nous sont envoyés par leurs évêques, qui ont l'intention de fonder en Angleterre des écoles sur le modèle des nôtres.

Les frères Alfred Marie, Bernard Marie et Léobard ont été brevetés, et ils dirigent chacun une école.

Mr. Ruault et tous nos frères vous disent mille choses bien tendres. – Vous n'êtes pas oubliés à Ploërmel.

Ma santé est meilleure qu'elle n'a été, sans être cependant aussi forte qu'autrefois. Nous sommes tous dans les mains de Dieu : qu'il fasse de nous ce qu'il lui<sup>1</sup> plaira ; n'ayons qu'un désir, celui d'aller au ciel !

Je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 89.03.037.

<sup>1</sup> Ici le texte porte par erreur : nous.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4438. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

Ploërmel le 9 Juin 1849

Mon très cher frère

J'espère que la nouvelle crise que Mr. de la Fruglaye vient d'éprouver n'aura pas de suites fâcheuses : cependant, j'en suis inquiet. – Dieu veuille nous conserver encore un ami si cher et si vénérable !

Je partirai lundi prochain pour St. Brieuc, si le temps le permet.

Il n'y a pas moyen de songer à vous retirer de Ploujean cette année : vous avez, il est vrai, beaucoup à souffrir, mais, c'est pour vous une occasion de beaucoup mériter. – Par qui pourrais-je vous remplacer, et comment pourrais-je exposer un jeune frère à la même épreuve? Je serois content de supprimer l'école ; et ne seroit-ce pas faire un mal irréparable ? – Patientez donc.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Ange Marie qui fut enterré dimanche dernier. – Oh, la belle et sainte mort que la sienne !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Ploujean par Morlaix (Finistère)*

Autographe. AFIC. 89.03.038.

**LETTRE 4439. AU F. ADÉLARD-MARIE JÉGOUZO.**

Ploërmel le 12 juin 1849

Mon très cher frère,

Comme il ne vous en coûte rien pour être logé au presbytère, vous n'avez pas le droit de demander à la Commune une indemnité de logement ; mais, Mr. le Curé qui vous loge, sans y être obligé par aucune loi, peut comprendre le loyer de la chambre qu'il vous cède dans le prix de votre pension : j'ignore quels sont les arrangemens qu'il a jugé à propos de prendre avec la Commune pour votre pension : cela ne nous regarde pas.

J'ai bien pensé à vous ces jours-ci où la chaleur est si grande : sans doute le nombre de vos enfans aura beaucoup diminué ; sans cela votre mauvaise petite classe n'aura pas été habitable. L'année prochaine, il faudra nécessairement recevoir la moitié moins d'élèves.

Je recommande à vos prières, notre très cher frère Ange Marie : sa mort a été admirable.- On vous en racontera les édifiants détails.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adélard Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Tintenniac par Hedé (Ille et Vilaine)*

Autographe. AFIC. 89.03.039.

**LETTRE 4440. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 13 juin 1849

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de répondre à la lettre en date du 8 de ce mois, par laquelle vous me faites l'honneur de me demander un certain nombre de frères pour la Guyane.

1°. Je mettrai à votre disposition, dans le mois d'août prochain, c'est-à-dire immédiatement après notre grande retraite, les remplaçants des frères Agathange (Even) et Paul Joseph (Taillandier), revenus de Cayenne en France avec un congé de convalescence.

2°. A la même époque, je pourrai fournir quelques frères de plus pour cette colonie : mais, avant d'en fixer le nombre, j'ai besoin de savoir si votre intention est d'augmenter le cadre des Antilles ; il est au complet dans ce moment-ci, ou du moins, pour qu'il soit au complet, il ne me manque qu'un frère : or, si nous avons des écoles nouvelles à fonder, il faudra que, dans cette prévision, nous réservions les sujets nécessaires pour cela.

3°. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire une observation importante : l'expérience a prouvé, et il est démontré maintenant, que nos petits établissements sont impossibles aux Antilles et partout dans les Colonies, si les réductions opérées sur le traitement des frères sont maintenues sans modifications.

Les frères Ambroise et Paulin, dans leurs rapports officiels, vous ont adressé des réclamations, dont M.M. les Gouverneurs et Mr. l'Inspecteur Chauvet ont reconnu la justice, et je vois, par les comptes des frères, que presque partout ils s'endettent ; je ne m'en étonne point, car, dans les plus petits établissements il y a trois personnes à nourrir : savoir deux frères et une domestique à laquelle il faut payer en outre des gages. Que l'on supprime la domestique, je le veux bien, mais alors, qu'arrivera-t-il ? il faudra qu'un frère soit chargé des soins du ménage : et qu'y gagnera-t-on ? Le frère chargé du ménage ne pourra être en même temps, chargé d'une classe : il donnera tout au plus, d'une manière irrégulière, de courtes leçons à quelques enfants ; et nos écoles, ainsi organisées, ou plutôt ainsi désorganisées, recevant moins d'élèves, coûteront plus cher, à proportion, que ne coûtent nos écoles actuelles, puisque la domestique, par les services qu'elle rend, tient lieu d'un frère dont la dépense serait beaucoup plus considérable que ses gages et ses frais de nourriture. J'ai tout examiné, tout calculé avec le plus grand soin, et je suis convaincu que le traitement des frères, qui était autrefois de 1700 f., ne peut être moindre que 1600 f., et que l'allocation pour un domestique est indispensable.

Ceci est conforme à ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire dans mes lettres précédentes. *Des circonstances aussi urgentes qu'impérieuses*, je le sais, vous ont empêché jusqu'ici (de revenir) sur des réductions qui vous ont paru à vous-même excessives ; cependant vous avez bien voulu me faire espérer que vous chercheriez les moyens d'atténuer les effets de cette mesure, et plein de confiance dans vos promesses, j'ai pris patience ; mais enfin, nous avons attendu en vain : Messieurs les Gouverneurs n'ont point de fonds disponibles pour venir à notre secours.

Les enfants ne payent aucune rétribution, et souvent même, ont bien de la peine à se procurer les fournitures classiques ; si bien que nos petits établissements sont menacés d'une ruine entière et prochaine. J'appelle donc de nouveau votre attention, Monsieur le Ministre, sur un état de choses si déplorable ; et je vous supplie d'y apporter un prompt remède.

4°. Dans toutes les Colonies, mes frères sont pleinement soumis à la juridiction spirituelle de M.M. les Vicaires et de M.M. les Curés ; mais, à Cayenne, on voudrait de plus qu'ils fussent à la disposition entière de Mr. le Préfet apostolique. Assurément, personne n'honore plus que moi Mr. le Préfet de Cayenne ; j'ai une parfaite confiance dans ses lumières, dans sa sagesse, et je suis très reconnaissant des bontés qu'il a toujours eues, ainsi que les membres de son excellent clergé, pour mes frères. Toutefois, j'ai le regret de ne pouvoir lui donner une autorité absolue sur eux. Nos statuts s'y opposent formellement et les statuts ne m'obligent pas moins qu'ils n'obligent les frères eux-mêmes ; autrement il n'y aurait rien de fixe dans le régime de l'Institut.

## *CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Je tiens si fort à ce que les frères administrent leurs propres affaires, que par un Acte de dernière volonté, j'ai réglé qu'après ma mort, les frères seraient gouvernés non par un ecclésiastique, mais par un frère élu par les autres frères. Sept évêques dans les diocèses desquels nous avons de nombreux établissements, et que j'ai consultés, ont été unanimement de cet avis.

5°. Si le frère Louis-Joseph n'a pas donné un frère à Mr. le Préfet Apostolique pour l'accompagner dans un voyage, je ne saurais l'en blâmer, car sans doute l'école de Cayenne eût souffert de l'absence de ce frère, et d'ailleurs de semblables voyages sont contraires à la règle, et cet article est un de ceux auxquels je lui ai recommandé à l'origine de tenir le plus fortement. Qu'on nous pardonne cet extrême attachement aux règles. C'est notre vie.

6°. Le temps obligatoire pour la durée des classes a été fixé à cinq heures et demie par jour, dans l'article huit de notre traité avec le Ministre de la Marine, en date du mois de mai 1837. Cependant, je ne vois pas d'inconvénients à ce que la durée des classes soit portée de 5 h ½ à 6 h. à Mana comme à Cayenne ; j'écrirai en ce sens aux frères.

7°. Pour le choix des logements, je comprends fort bien qu'à la Guyane on soit embarrassé, et je recommanderai au frère Louis-Joseph de n'être pas trop exigeant ; mais il est essentiel qu'il intervienne dans ce choix, comme le font les frères Ambroise et Paulin, à la Martinique et à la Guadeloupe. Des difficultés ont eu lieu à Mana, parce qu'avant l'arrivée des frères, on n'avait pas pris tous les arrangements désirables pour les recevoir ; il est bon d'éviter à l'avenir ces petites misères, et j'espère qu'elles ne se renouvelleront pas.

8°. L'organisation de nos établissements de Cayenne et de la Guyane, doit être, ce me semble, la même que celle de nos établissements des Antilles ; l'expérience en a prouvé la sagesse. Le Directeur de la maison de Cayenne doit visiter de temps en temps, en qualité de Directeur général, toutes les écoles de la Colonie, et une indemnité pour frais de route doit lui être allouée, car cette dépense ne peut être à notre charge. Sans ces visites, il n'y aura pas d'unité ; la surveillance et la direction des frères seront nulles.

9°. Je manque de renseignements statistiques sur la Guyane, et faute d'en avoir d'assez détaillés, je ne me forme pas une idée bien nette de ce qu'il y a à faire pour y répandre l'instruction, et pour que mes frères, sans rien changer à ce qu'il y a d'essentiel dans leurs règles, rendent au pays tous les services possibles. Si vous étiez assez bon, Monsieur le Ministre, pour m'indiquer l'ouvrage où je pourrais trouver les renseignements dont je sens le besoin, cela me serait fort utile. Mon intention serait de vous proposer, dans la Guyane, et dans les quartiers de Cayenne, quelque chose d'analogue aux visites que nous faisons aux noirs des habitations à la Martinique et à la Guadeloupe, avant l'émancipation ; plusieurs objections cependant se présentent à mon esprit, et dans mon ignorance, je ne puis les résoudre. Depuis l'émancipation, les visites dont je parle sont suspendues, parce que les frères suffisent à peine aux travaux des écoles régulières. Le frère Arthur seul, attaché à notre établissement de Fort-de-France, va encore catéchiser les nouveaux libres à domicile, et ses instructions produisent les plus heureux effets. Vous en jugerez par l'extrait ci-joint de sa lettre en date du 14 avril dernier.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.008.

## LETTRE 4441. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

Ploërmel le 17 Juin 1849

Mon très cher frère,

J'arriverai à Rennes, mardi au soir, et j'y séjournerai mercredi et jeudi.- Prevenez les frères des environs.- Le f. Joseph Marie vous a écrit que ce voyage étoit retardé – Mais je viens de changer d'avis.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Ange Marie et Sulpice<sup>1</sup> morts récemment. – A bientôt.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le Ministre de la Marine nous demande 37 frères de plus pour les Colonies.

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 17 juin 49

Autographe. AFIC. 89.03.040.

## LETTRE 4442. AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Ploërmel le 24 juin 1849

Monsieur le Procureur de la République

Le sieur Fleury<sup>2</sup> sur le compte duquel vous me faites l'honneur de me demander des renseignements, a été membre de ma Congrégation de frères, et s'y est d'abord bien conduit : mais, m'étant aperçu au bout de quelque (temps) qu'il se relâchoit dans l'accomplissement de ses devoirs de religieux, je résolu alors de ne plus le placer seul : je l'envoyai donc à Loudeac pour y faire la grande classe, sous un frère ancien, chargé de l'administration de l'établissement, et, par conséquent, de la surveillance de tous les frères qui y sont employés.

De 1845 à 1846, le Sr. Fleury fut très souvent infidèle à sa règle, et comme il prévoyoit qu'à la retraite du mois d'aout 1846, je lui en aurois fait de sévères reproches, il ne se présenta pas à la retraite, et sortit de la Congrégation, malgré son vœu.

Projet aut. AFIC.108.5.020.

## LETTRE 4443. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S.

Ploërmel le 24 juin 1849

Mon très cher frère,

Je vous remercie des vœux que vous faites pour moi à l'occasion de ma fête. Dieu veuille les exaucer ! Mon voyage de Quintin et de St. Brieuc a été retardé, mais il n'est pas manqué. Je compte me mettre en route dans huit jours, c'est-à-dire, lundi de la semaine prochaine. J'arrive de Rennes.

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, le projet de loi présenté par Mr. de Falloux est adopté, ce sera un grand bien et nous aurons à en remercier Dieu. Je vous expliquerai cela de vive voix. Le Ministre de la Marine nous demande 34 frères de plus pour les colonies et 3 remplaçants : total 37 frères à fournir, aussitôt qu'ils seront disponibles. Je suis très disposé à

<sup>1</sup> F. Sulpice (Jacques Hamon), né à La Poterie (Côtes-du-Nord) en 1778, entré à Ploërmel en 1838, décédé le 17 juin 1849.

<sup>2</sup> Guillaume Fleury, né à la Prénessaye (Côtes-du-Nord) en 1806.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

accorder quelques secours à la mère du saint frère Allippe<sup>1</sup> en considération de celui-ci. Nous en parlerons à Quintin.

Offrez d'avance à Mr. Trobert mes hommages les plus affectueux et dites-lui que je me ferai une fête de le revoir.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Ange-Marie et Sulpice que nous avons eu la douleur de perdre tout récemment. Dites aux frères malades qu'ils ne manquent pas de se guérir entièrement pour mon arrivée : *je ne veux pas* en trouver un seul qui ne soit bien portant.

A bientôt, mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.041.

### LETTRE 4444. À UN FRÈRE.

Ploërmel le 26 juin 1849

Mon très cher frère

Quand j'ai vu que tous mes avertissements, et tous mes conseils étoient inutiles, j'ai cessé de vous en donner. – Si vous rentrez à Ploërmel, comme c'est votre devoir, je vous repèterai ce que je vous ai déjà dit. – En désobéissant à mes ordres, en ouvrant à St. Allouestre une école contre ma volonté, vous avez violé votre vœu, et vous vous êtes rendu coupable de péché mortel. Vous serez donc indigne d'absolution tant que vous resterez dans un état si criminel, et jusqu'à ce que vous n'ayez réparé un si grand scandale.

Je prie Dieu de vous inspirer les sentiments d'un vrai repentir, sans lequel il ne peut y avoir de salut pour vous.

Projet aut. AFIC. 89.03.042..

### LETTRE 4445. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

Ploërmel le 29 juin 1849

Mon très cher frère,

Notre grande voiture de 16 places ira à Redon le 3 aout, et reviendra à Ploërmel le samedi 4 : arrangez donc votre voyage et fixez votre distribution de manière à en profiter. – Le f. Thomas pourra passer chez lui, et y rester trois jours. – Comme ces dates ne se concilient pas avec celle de la retraite ecclésiastique de Nantes, à laquelle Mr. le Curé a le désir d'assister, je vous autorise à remettre votre distribution au 5 d'aout : mais alors, manquant notre voiture, vous accepterez celle que Mr. le Curé a la bonté de vous offrir, et vous louerez une autre voiture à Redon, qui vous conduira jusqu'à Malestroit ou jusqu'à Ploërmel.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Ange Marie et Sulpice qui nous avons eu la douleur de perdre récemment.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Couëron par Nantes (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 30 juin 49

Autographe. AFIC. 89.03.043.

<sup>1</sup> Le f. Alype (François Dagorne), né en 1813 à Saint-Donan (Côtes-du-Nord), arriva en Martinique en 1839. Il dirigeait l'école de Saint-Pierre lorsqu'il mourut, emporté par la fièvre jaune le 19 septembre 1841. Cf. lettre de l'abbé de la Mennais au f. Laurent, du 4 décembre 1841.

## LETTRE 4446. À Mlle DE LA FRUGLAYE.

(Sans date) Juillet 1849

(Lettre de condoléances de M. de la Mennais à Mlle de la Fruglaye, à l'occasion de la mort de son père<sup>1</sup>)

Mademoiselle et excellente amie,

Au fond de mon coeur brisé, j'ai une bien douce espérance : celui que nous pleurons vit. Il vit pour ne plus mourir. Il est plus heureux que nous ; mais patience, la séparation ne sera pas longue.

J'ai besoin de vous voir. Je pars pour Keranroux. J'y arriverai à petites journées.

En attendant, je suis avec le plus profond respect ...

Copie certifiée. AFIC. 28.05.025.

## LETTRE 4447. AU F. LUCIEN DENIAU.

le 4 Juillet 1849

Mon très cher frère

Je suis enchanté que vous ayez trouvé, et placé sur la porte de votre école, la statue de Notre Dame de Bonne nouvelle, et je suis très touché des marques de confiance et de reconnaissance que vos enfans ont données à la Très Sainte Vierge dans cette circonstance : excitez toujours la piété envers elle.

Il est bon qu'on nous ait rendu la pièce dont on paroissoit d'abord vouloir nous contester l'usage. – Je ne crains point, moi, un second procès, mais, j'aime mieux, cependant, qu'on l'ait évité. – Je n'avois jamais entendu dire que les deux cabinets eussent été réservés par la municipalité – avant de les affermer, j'ai besoin de prendre quelques renseignements là dessus. (*On lit en note*) : Dans tous les cas, le Conseil municipal est libre de vous en donner l'usage. Ne vous pressez pas de louer.

Je trouve bon que vous continuiez la classe jusqu'au 12 d'aout. Le f. Julien vous fera connoître le jour fixé pour votre départ, et vous réglerez d'après cela.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 4 juil. 49

Autographe. AFIC. 89.03.044.

## LETTRE 4448. À L'ABBÉ RUAULT.

St. Briec le 8 Juillet 1849

Cher ami

Je vous écris deux mots pour vous dire seulement, que je suis arrivé à St. Briec, sans trop de fatigue : en sortant de Ploërmel, j'ai été à Merdrignac et j'y ai couché, parce que le tems étoit trop mauvais pour qu'il me fût possible d'aller plus loin ; le lendemain Jeudi, je n'ai pas dépassé Moncontour. – Ce soir, je vais à St. Ilan. – Je reviendrai demain à St. Briec, et mardi je filerai sur Guingamp.

Veillez dire au f. Porphire que je l'autorise à écrire aux frères de Quistenic et de Bubry qu'ils peuvent venir à la retraite en passant par Locminé, comme ils le désirent. – Qu'il

<sup>1</sup> Le Comte de la Fruglaye est décédé le 24 juin 1849.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

marque aussi à Mr. Stévant que je serai à St. Briec dans la première semaine d'aout. - Il peut remettre au f. Louis les 250 f. qu'il a rapportés de son voyage.

Maupied est venu me rejoindre hier – il m'accompagnera en Basse Bretagne.

Je vous embrasse tous bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

La note pour l'évêque de Langres est bien avancée.

À Monsieur

Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères

À Ploërmel (Morbihan)

cachet : St. Briec 8 juil. 49

Autographe. AFIC. 46.04.038.

### LETTRE 4449. À L'ABBÉ RUAULT.

St. Briec le 10 Juillet 1849

Cher ami

Je reçois votre lettre du 7, au moment de monter en voiture pour aller à Guingamp -. Je me hâte d'y répondre en peu de mots.

Vous trouverez dans mon arrière cabinet les cinq billets de banque, de 1000 f. chacun, que je vous ai montrés avant de partir, et que j'ai déposés, en votre présence, dans le bas de la petite armoire, à droite en entrant ; vous y trouverez également un sac de 1000 f. que je vous prie d'expédier à Mr. Duclos, savoir le sac, par la diligence, et les billets par la poste, dans une lettre chargée – en lui donnant avis -. La clef de mon arrière cabinet est dans un carton vert de mon cabinet, sur lequel est écrit *Martinique*, à droite en entrant.- Faites, je vous prie, tout cela seul, et gardez la clef.

Faites écrire, s'il vous plaît, au f. Magloire<sup>1</sup> que je recevrai son jeune homme, quoiqu'infirmes, mais à la condition qu'il apportera un vestiaire complet, et une somme de 75f.

Je serois bien aise d'avoir la lettre du jeune homme d'Amiens – Joignez la à la première que vous m'écrirez.

Il faut qu'on écrive au f. Isaac qu'on recevra son postulant de Tresboeuf, aux conditions proposées, et qu'on réponde au f. Césaire<sup>2</sup>, aux 4 frères de Fougères, que je n'accorderai qu'après la retraite, s'il y a lieu, les permissions qu'ils demandent. J'excepte le f. Gabriel Marie<sup>3</sup> qui pourra descendre de voiture à Plélan pour aller voir chez ses parents qui demeurent à 2 lieues de là ; mais, il ne devra pas s'arrêter chez eux plus de 3 jours.

Répondre au f. Judicaël<sup>4</sup> qu'il ne pourra pas aller à la Chartreuse cette année.- Il n'y a pas longtemps qu'il a fait ce voyage – mais, il pourra envoyer le f. Celestin à Ploërmel quand il voudra.

Le vote des Communes des Antilles lève toutes les difficultés pour les traitements.

Nous aurions besoin d'une armée de frères – Les demandes viennent de toutes parts.

Je vous embrasse bien tendrement

Jean

À Monsieur

Monsieur l'abbé Ruault, Maison

des frères à Ploërmel (Morbihan)

cachet : St. Briec 11 juil. 1849

Autographe. AFIC. 46.04.039.

<sup>1</sup> F. Magloire (Jean-Marie Briand), né à Evran (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1841.

<sup>2</sup> F. Césaire (Julien Nicoul), né à Melesse (Ille-et-Vilaine) en 1802, entré à Saint-Briec en 1822.

<sup>3</sup> F. Gabriel-Marie (François Le Roux), né à Plouaret (Côtes-du-Nord) en 1812, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>4</sup> F. Judicaël (Louis La Dure), né à Bourg des Comptes (Ille-et-Vilaine) en 1815, entré à Ploërmel en 1833.

## LETTRE 4450. À L'ABBÉ RUAULT.

Lannion le 13 Juillet 1849

Cher ami

Me voici à Lannion : je vais vous donner mon futur itinéraire, sauf les changemens que j'y pourrais faire, et dont je vous préviendrai à tems s'il y a lieu

Demain 14 à K/ranroux

Le 15 au soir à St. Pol de Léon

Le 16, 17 et 18 séjour à St. Pol ou aux environs

Le 19, après la cérémonie, départ dans la matinée, et coucher à Lannion

Le 20 - au soir à Guingamp

Le 21 - à la Ville Chevalier.

Le 22 - à St. Brieuc

Le 23 - à Quintin

Le 24 - séjour

Le 25 - à Loudeac

Le 26 - à Ploërmel – ô utinam<sup>1</sup> !

Ecrire au f. Daniel<sup>2</sup> qu'on arrangera les choses, après mon retour à Ploërmel, pour y faire revenir notre bon frère Donan<sup>3</sup>, dans une voiture particulière, sans trop de fatigue ; mais le voyage du f. Daniel à Bédée ne peut avoir lieu.

Le f. Adelard peut faire l'avance *du prix des prix* de Tintenniac. – Renvoyez à la retraite les permissions de voyage des ff. Adelard, Acheul<sup>4</sup>, Héliodore, Louis Marie.

J'approuve la décision donnée au f. Patrice de ne point écrire à Londres avant mon retour.

Nous recevrons le jeune homme recommandé à Mr. Guilloux, à condition qu'il apporte 100 f. en argent et le vestiaire complet, savoir

12 chemises

8 paires de bas

2 paires de draps de lit - et le reste marqué dans le *Recueil*.

Portez vous tous bien, très bien -. Prêchez moi d'exemple.

Jean

À Monsieur

Monsieur Ruault, prêtre

Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)

cachet : Lannion 14 juil.49

Autographe. AFIC. 46.04.040.

## LETTRE 4451. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Lannion le 14 Juillet 1849

Monseigneur

Ma santé étant un peu moins mauvaise, je me suis décidé à visiter en personne quelques uns de mes établissemens de la Basse Bretagne : c'est ce qui a retardé ma réponse à

<sup>1</sup> Oh ! plutôt au ciel !

<sup>2</sup> F. Daniel (Laurent Merhin), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1809, entré à Ploërmel en 1825.

<sup>3</sup> F. Donan-Marie (Jacques Le Roux), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1802, entré à Ploërmel en 1833.

<sup>4</sup> F. Acheul (Désiré Noël), né à St-Christophe (Ille-et-Vilaine) en 1823, entré à Ploërmel en 1839.

F. Héliodore (Jean-Marie Rouxel), né à Plourhan (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1842.

F. Louis-Marie (Louis-Marie Renaud), né à Lanouée (Morbihan) en 1807, entré à Ploërmel en 1827.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Cette lettre m'a fait le plus grand plaisir, parce qu'elle me donne l'espoir de vous voir à Ploërmel dans le mois d'octobre prochain ; ce sera pour moi, et pour toute notre communauté, un jour de fête que celui où vous y arriverez, et, d'ailleurs, on ne peut guère traiter que de vive voix, l'importante affaire dont vous voulez m'entretenir : tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que vous me trouverez disposé à faire tout ce que vous jugerez utile pour la stabilité et le plein succès de l'œuvre des frères dans votre diocèse.

Je désire, Monseigneur, que le jeune frère d'Eauze (Léonien<sup>1</sup>) vienne à Ploërmel avec le nouveau postulant que vous m'annoncez : ils devront être rendus à Ploërmel pour le 15 aout, la retraite générale ouvrant le 17 : elle sera très nombreuse, car j'ai reçu 22 postulants depuis la st Jean : il en est venu beaucoup d'autres pendant l'année, et j'en attends encore quelques-uns pour le mois d'aout.- Ce recrutement considérable ne suffira pas pour satisfaire à toutes les demandes : elles se multiplient, pour ainsi dire, d'heure en heure : les instituteurs laïcs se sont perdus en essayant de se faire des hommes politiques : d'un autre côté, le Ministre de la Marine me presse de mettre à sa disposition 34 frères destinés à fonder des écoles nouvelles, et 3 remplaçants, total 37, suivant Barème et le citoyen Ministre.

Le projet de loi de Mr. de Falloux sur l'instruction primaire n'est pas tout ce qu'on pouvoit esperer de mieux : cependant, il nous est favorable en certains points : après demain, j'adresserai de St. Pol de Léon à Mgr l'évêque de Langres<sup>2</sup> quelques observations sur cette loi, et, peut-être, serviront-elles à en faire amender quelques articles : j'écrirai aussi, dans la semaine prochaine, à Mr. de Montalembert, sur le même sujet et dans le même but.- J'aurai l'honneur de vous envoyer une copie de mes observations.

Il est tout à fait à propos que les frères de votre diocèse fassent cette année leur retraite à Eauze : il faut qu'ils commencent à avoir une existence propre, et leur *assemblée*, si peu nombreuse qu'elle soit, ne peut produire qu'un bon effet dans le pays.

Le choix à faire pour le remplacement du f. Léonien à Eauze, après les vacances, dépendra des dispositions de la loi, que nous ne connaissons pas encore : j'aurai l'honneur de vous soumettre, un peu plus tard, mes idées là dessus.

Excusez, Monseigneur, le laconisme du voyageur, et daignez recevoir avec bonté l'hommage de la profonde vénération avec laquelle je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur

Monseigneur l'archevêque d'Auch

À Auch (rayé) au Houga (Gers)

cachet : Lannion 15 juil. 49

Autographe. AFIC. 120.02.028.

### LETTRE 4452. À L'ÉVÊQUE DE LANGRES.

Ploërmel le 18 juillet 1849

Monseigneur<sup>3</sup>,

Ayant fondé, en Bretagne, un grand nombre de petites écoles, vous sentez que le projet de loi sur l'instruction primaire présenté par M. de Falloux doit m'intéresser vivement.

<sup>1</sup> F. Léonien-Marie (François Evenou), né à Moëlan (Finistère) en 1830, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>2</sup> Mgr Parisis.

<sup>3</sup> Voir en Appendice 147, la réponse de Mgr Parisis, évêque de Langres, à cette lettre de M. de la Mennais.

Daignez donc me pardonner la liberté que j'ose prendre d'avoir recours à vous, pour obtenir des modifications à une loi qui serait désastreuse, si on n'y changeait rien, surtout en ce qui concerne les examens et les brevets. C'est là pour moi le point capital. Dans les notes ci-jointes, je ne traite et ne discute aucune question générale : je me borne à faire quelques observations très courtes et très simples, sur quelques articles de détail, que l'on considère trop souvent comme peu dignes d'attention, et qui cependant, ont dans la pratique, vous le savez, Monseigneur, la plus grave importance.

Permettez que j'ajoute à mes notes sur la loi, une copie de mes réponses aux questions qui me furent officiellement adressées, il y a deux mois, par la Commission chargée de préparer cette loi : les unes se lient aux autres.

En Bretagne, aussi bien qu'ailleurs en France, les instituteurs primaires sont, la plupart, impies et révolutionnaires : bientôt ils perdraient nos campagnes, si l'enseignement populaire leur était livré sans concurrence, et si nous n'avions pas une pleine liberté d'opposer nos écoles aux leurs.

Je suis heureux de trouver cette occasion d'offrir à Votre Grandeur, dont j'admire depuis si longtemps les écrits, l'hommage de la vénération profonde avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 101.01.031.

#### LETTRE 4453. À L'ABBÉ RUULT.

Lannion le 20 Juillet 1849

Cher ami

Me voici de retour de St-Pol de Léon – J'ai fait moi même la cérémonie de la première Communion d'Augustine : l'évêque l'a ensuite confirmée : tout s'est passé on ne peut mieux.- Je vais suivre mon itinéraire tel que je vous l'ai marqué : je serai donc, ce soir, à Guingamp. – Il faudra envoyer les chevaux au devant de nous aux Forges pour jeudi 26, et j'arriverai à Ploërmel ce jour là.

Répondre

À Fougères – que je permets au f. Roch Marie<sup>1</sup> d'aller chez lui pour régler ses affaires de famille, sauf à m'en rendre compte après - les autres recevront ma décision à Ploërmel.

Le f. Pacôme peut aller voir ses parents – il voyagera avec les ff. de St. Divy - Je maintiens ma décision pour ceux-ci.

Je consens à ce que le f. Théodose parte du Folgoat le 6, et j'adopte les arrangemens qu'il propose pour le voyage jusqu'à Josselin.

J'ai permis au f. Thuriau<sup>2</sup> d'aller voir son père – C'est chose faite – J'ai été à Plouvorn – J'y ai vu le f. Zoël<sup>3</sup> : il n'y a rien à lui écrire.

L'homme désigné par le f. Philogone<sup>4</sup>, c'est lui même.

Les ff. Armand<sup>5</sup> et Hilaire<sup>6</sup> ne pourront passer par Redon qu'après la retraite.- Déjà j'ai permis aux ff. de Couëron de prendre cette route : elle se trouveroit trop chargée, par deux nouveaux voyageurs.

<sup>1</sup> F. Roch-Marie (Pierre Lemoine), né à Lanrelas (Côtes-du-Nord) en 1811, entré à Ploërmel en 1841.

<sup>2</sup> F. Thuriau-Marie (Mathurin Guerroué), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1834.

<sup>3</sup> F. Zoël (Aurélien Hamon), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1839.

<sup>4</sup> F. Philogone (Yves Guennec), né à Gouarec (Côtes-du-Nord) en 1812, entré en 1836.

<sup>5</sup> F. Armand (Mathurin Chardevel), né à Merdrignac (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1828.

<sup>6</sup> F. Hilaire-Marie (Gabriel Dréan), né à Saint-Perreux (Morbihan) en 1824, entré en 1840.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Le f. Lizier<sup>1</sup> devra payer à M. Huguet ce que le f. Artème lui doit : le compte sera réglé à Ploërmel, où Mr. Huguet viendra.

Je consens à recevoir le 4<sup>e</sup> postulant proposé par le f. Philogone, mais le vestiaire devra être complet, et ce jeune homme devra apporter 75 f.

Le f. Simon<sup>2</sup> pourra passer par Péaule après la retraite ; mais non avant.

Je vous embrasse ex toto corde

Jean

Le f. Lizier ne pourra aller à St. Servan avant la retraite

Mes notes adressées à l'év(êque) de Langres sont parties hier de Morlaix.

Mr. de K/gariou m'a légué 1000 f. - principalement pour Lannion – cela vient fort à propos.

À Monsieur

Monsieur l'abbé Ruault chez les frères

À Ploërmel (Morbihan)

cachet : Lannion 20 juil. 49

Autographe. AFIC. 46.04.041.

### LETTRE 4454. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Quintin le 24 juillet 1849

Monsieur le Ministre,

Si la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de l'accroissement du personnel des frères aux Antilles, est longtemps restée sans réponse, c'est 1<sup>o</sup> - parce que je désire, avant de m'engager, recevoir de vous des éclaircissements positifs relativement aux traitements<sup>3</sup> dont l'insuffisance est aujourd'hui démontrée, et 2<sup>o</sup> - parce que ce n'est pas seulement pour les Colonies, mais encore pour les cinq départements de la Bretagne qu'on réclame, de toutes parts, de nouveaux frères.

En essayant de faire, des Instituteurs laïcs, des hommes politiques, on les a tués. Je me suis donc trouvé tout à coup, comme assailli par une foule de demandes d'écoles, et j'ai éprouvé un grand embarras. Afin cependant de satisfaire autant que possible, et aussi vite que possible, à tant de besoins, je me suis décidé à entreprendre sur le champ, malgré mes infirmités, une longue tournée de recrutement, que j'achève en ce moment-ci, et dont j'ai lieu d'être content.

Dans le mois prochain, je saurai positivement de combien de frères je pourrai disposer prochainement pour les Antilles, et je vous le marquerai immédiatement après notre grande retraite.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.009.

<sup>1</sup> F. Lizier (Pierre Neveux), né à Servon-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine) en 1826, entré en 1844.

<sup>2</sup> F. Simon (François Le Goff), né à Péaule (Morbihan) en 1803, entré à Josselin en 1823.

<sup>3</sup> La réponse du Ministre à cette question ne tarda pas : elle est datée du 8 août 1849. Voir Appendice 143.

## LETTRE 4455. À L'ÉVÊQUE DE VANNES.

Ploërmel (sans date)(2 août 1849)

(Mention en haut de page, d'une autre écriture : "De Langres(?), Représentant du Morbihan")

Monseigneur,

M. Daguillon<sup>1</sup> Sous-Préfet de Ploërmel, vient d'avoir son changement : on le transfère à l'une des extrémités de la France, dans une des plus médiocres sous-préfectures<sup>2</sup>, ce qui équivaut à peu près à une révocation. A peine a-t-on connu cette nouvelle aussi fâcheuse qu'inattendue, que tous les gens de bien ont hautement exprimé leurs vifs regrets, je dirais presque leur juste mécontentem(en)t.- M. Dag(uillon), bien que jeune encore, est un administrateur éclairé et, chose trop rare aujourd'hui, éminemment vertueux, en un mot, le meilleur S(ous)-Préfet qu'ait eu le pays depuis 20 ans.- Plusieurs ecclésiastiques, qui partagent, comme moi, les regrets universels, sont donc venus me prier, M(onseigneur), de vous en transmettre l'expression, et de supplier Votre Grand(eu)r de vouloir bien joindre ses efforts à ceux de nos autres honorables représentants pour tâcher de conserver à ce pays son digne administrat(eu)r.

C'est un mandat que je suis heureux de remplir, en vous priant, Monseigneur, de vouloir bien agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis

De Votre Grandeur,

Le très humble &c.

Copie. AFIC. 84.04.008.

## LETTRE 4456. AU R. P. GAULTIER.

Ploërmel le 3 août 1849

Très cher ami,

Le bon Mr. Arlabosse<sup>3</sup> m'annonce une nouvelle qui me fait bien plaisir ; nous vous verrons donc bientôt en Bretagne. – Que Dieu en soit béni ! – Je viens de faire une tournée de trois semaines, et désormais, je ne quitterai plus Ploërmel d'ici le mois d'octobre ; venez donc à Ploërmel quand vous voudrez : vous êtes sûr de me trouver dans mon couvent. – Toutefois, ne venez pas du 16 août au 24, parce que nous serons alors en retraite, et nous ne pourrions pas, par conséquent, causer tout à notre aise dans ces jours là.

Veillez remercier pour moi Mr. Arlabosse de l'engagement exprès qu'il prend de nouveau de me visiter à Ploërmel, avant de retourner au Sénégal. – C'est sans doute un brave homme et sa parole vaut contrat. J'y compte donc. – Dites-lui, je vous prie, que je n'ai pas encore écrit au Ministère touchant les affaires du Sénégal, parce que j'attends, d'un jour à l'autre, le f. Euthime, qui est atteint d'une maladie grave dont les médecins croient qu'il ne pourra se guérir qu'en France ; encore est-il douteux que la guérison soit possible.

<sup>1</sup> M. D'Aguillon fut sous-préfet de Ploërmel de 1848 à 1849. Trois autres sous-préfets, : Claveau, Lamarre et Letellier avaient été nommés successivement à ce poste en 1848. La lettre ci-dessus est donc de 1849.

<sup>2</sup> D'après une lettre, adressée à l'Evêque de Vannes par l'abbé Boyer, professeur de philosophie au Lycée de Pontivy (Morbihan), en date du 2 août 1849, pour obtenir son intervention, on apprend que le Sous-Préfet de Ploërmel était envoyé à Briey (Moselle), et remplacé le 28 juillet 1849 par Adolphe Monchanin.

<sup>3</sup> Jean-Casimir Arlabosse (1807-1851), missionnaire diocésain de Rodez, nommé en 1845 vice-préfet apostolique au Sénégal. Rentré en France en 1848, il entre dans la congrégation du Saint-Esprit et démissionne de sa vice-préfecture. Il retourna au Sénégal à la fin de 1850 pour fonder une mission à Bakel. Il mourut à l'hôpital de Saint-Louis en septembre 1851.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

A bientôt, mon cher ami ; je suis de tout mon cœur  
Votre serviteur très humble et tout dévoué  
L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Pères du St-Esprit.

### LETTRE 4457. À ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 5 août 1849

Mon cher Ange,

Mr. Ruault a bien voulu vous annoncer mon retour à Ploërmel : j'ai fait assez bien mon voyage à St. Pol de Léon, auquel je tenais beaucoup, car, c'a été une grande consolation pour moi que d'assister à la première Communion et à la confirmation de notre petite Augustine : cette double cérémonie a été on ne peut plus touchante : j'ai regretté que Félix et Marie Ange eussent été privés de la voir.

Je vous remercie beaucoup, mon cher Ange, du compte de la Chesnaie que vous m'avez envoyé : il étoit impossible de mieux faire que vous n'avez fait dans cette gestion, que vous avez trouvée dans un triste état. – Je vous prie d'envoyer à Augustine les 500 f. qui lui sont dûs, de tenir 1400 f. à ma disposition, et de garder le reste pour les dépenses courantes. – je disposerai plus tard des 1400 f. en reserve.

Mes frères commencent à arriver à Ploërmel – Notre retraite sera plus nombreuse qu'elle n'a jamais été, parce que beaucoup de postulants nous sont venus cette année : nous en comptons 40 depuis la St. Jean seulement : ils seront donc plus de 600 présents à Ploërmel, dans quelques jours : c'est de la besogne pour votre serviteur !

J'espère que votre santé s'améliore de plus en plus : je le désire bien.

Tout à vous, mon cher Ange. – Je vous embrasse tous cordialement

Jean

à Monsieur  
Monsieur Ange Blaize  
À Trémigon par Combours (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 6 août 49

Autographe. AFIC. 7.02.041.

### LETTRE 4458. À MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 6 août 1849

Monseigneur

J'ai l'honneur de vous envoyer les notes que je vous annonçois dans ma dernière lettre : s'il vous étoit possible d'appuyer, à Paris, mes observations touchant les brevets, votre autorité leur donneroit une grande force : c'est là, pour nous, ce qu'il (y) a de plus important.- Le nouveau projet de loi ne change rien sur ce point aux exigences actuelles de l'Université, qui sont, vous le savez, Monseigneur, un si grand obstacle au bien que nous désirons faire.

Les demandes de frères se multiplient de manière à me déconcerter, moi qui, pourtant, ne me déconcerte guère : chaque courrier m'en apporte une, ou même plusieurs nouvelles.- Les instituteurs laïcs sont, en général, si rouges, qu'ils font peur à tout le monde.

Grâce à Dieu, beaucoup d'excellents sujets se présentent : j'en ai reçu plus de trente depuis un mois.- La retraite sera très nombreuse : plus de 600 frères y assisteront.- Le frère Louis de Gonzague me témoigne un vif désir d'y assister, aussi, et de ramener ici le f. Léonien : il calcule qu'il pourra être de retour à Eauze pour l'époque de la réunion de ses confrères.- Vous en déciderez, Monseigneur ; je ne lui ai pas répondu.

Agréez avec bonté, Monseigneur, l'hommage des profonds sentiments de vénération avec lesquels je suis

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.02.029.

LETTRE 4459. À M. L. LOUVEL.

Ploërmel le 10 août 1849

Très cher ami

Je reçus avant hier de M. le Recteur de Pleudihen, une lettre remplie de reproches outrageants, que je ne crois pas mériter.- Comme j'ai une répugnance invincible à discuter des injures, je me suis borné à répondre que je ne renverrai aucun frère à Pleudihen après les vacances : ce n'est pas cependant sans regret que j'abandonne une école qui me rappelle des souvenirs si chers ! – Puissiez vous la réorganiser à la satisfaction de Mr. le Recteur<sup>1</sup> !

J'offre mes respectueux hommages à M(m)e Louvel, et j'embrasse sans cérémonie, mais bien cordialement, Monseigneur Claude et Monsieur son père, dont je suis et serai à jamais,

Le tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Louvel, maire de Pleudihen

À Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 11 aout 49

Autographe. AFIC. 20.03.007.

LETTRE 4460. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 14 août 1849

Mon très cher frère,

J'attendais toujours pour vous écrire la réponse du Ministre aux réclamations que je lui avois adressées touchant le traitement et l'allocation pour les domestiques : enfin, je viens de recevoir, et je me hâte de vous envoyer la lettre ci-contre, qui, je le pense, vous satisfera.

Vous sentez qu'avant de faire partir de nouveaux frères, il falloit bien qu'il y eût quelque chose d'arrêté sur des points si importants, et voilà pourquoi, jusqu'à ce qu'ils fussent résolus, j'ai suspendu tous les départs : maintenant, je vais m'en occuper. – La retraite vient fort à propos pour cela. – Elle sera plus nombreuse qu'elle ne l'a jamais été, car beaucoup de postulants se sont présentés : il nous en est arrivé plus de 30 depuis la St. Jean.

L'accident affreux arrivé aux frères Oscar<sup>2</sup> et Amateur m'a consterné : exigez rigoureusement qu'à l'avenir on ne fasse plus de promenades sur l'eau : je les avois expressément défendues dans le règlement que je donnai aux premiers frères que j'expédiai à la Guadeloupe : les infractions à la règle ont toujours des suites funestes. Vous me direz ce que coûteront les enquêtes pour constater la mort de ces malheureux frères : tâchez de n'en faire qu'une pour les deux, afin que cela coûte moins.

<sup>1</sup> La minute de la réponse de M. Louvel figure à la suite de cette lettre : elle donne des informations sur la suite de cette affaire. Voir cette réponse en Appendice 145.

<sup>2</sup> F. Oscar-Marie (Jean-Marie Guimard), né à Piriac (Loire-Inférieure) en 1827, entré à Ploërmel en 1846. – F. Amateur-Marie (Yves Le Bars), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1846. Ces deux frères ont péri noyés à la Martinique le 21 juin 1849.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Il m'est revenu que vous censuriez hautement, en présence des frères, le nouveau Syllabaire<sup>1</sup> : vous avez grand tort ; non seulement parce que ce petit ouvrage, quoique vous en puissiez dire, est excellent en soi, mais surtout, parce que vous ne devez rien blâmer, de la sorte, de ce qui vient de la maison principale, ou de ce qu'on y fait. –

Il est fort important encore qu'aucune lettre ne soit expédiée de nos établissemens des Antilles en France, sans passer par Ploërmel..- Le f. Palemon<sup>2</sup>, je ne sais par où, et je ne sais à qui, (a expédié une lettre) dans laquelle il annonçoit le naufrage(*sic*) de deux de nos frères – ce qui étoit fort imprudent, et ce qui a failli avoir des suites fâcheuses.

Vos prix vont vous être expédiés.

Le tems me manque pour vous écrire plus au long. – Vous savez ce que sont pour moi les jours de retraite, et les jours qui la précèdent et qui la suivent.

Le frère Julien est très malade : je ne crois pas qu'il puisse quitter St. Servan pour venir à la retraite, à moins que ce ne soit dans une voiture particulière, à petites journées. – J'espère, cependant, qu'avec des ménagemens, nous le rétablirons. – Priez pour lui.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Ambroise*

*Directeur général des frères aux Antilles*

*(par la voie anglaise)*

cachet : Ploërmel 17 aout 49

Autographe. AFIC. 89.03.045.

### DOCUMENT 543. **MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À M. DE LA MENNAIS.**

Paris le 22 août 1849

Monsieur,

Vous avez présenté à l'adoption universitaire, un ouvrage intitulé : *Les devoirs du Chrétien*.

J'ai l'honneur de vous envoyer une ampliation de la délibération prise par le Conseil de l'Université au sujet de cet ouvrage.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et par autorisation :

Le chef de la 2<sup>e</sup> division : Villet

*M. l'Abbé de Lamennais P. (M.)*

Original. AFIC. 51.02.064.

### DOCUMENT 544. **PIÈCE-ANNEXE.**

6 juillet 1849

République Française - Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. N° 883.

Le Ministre au département de l'Instruction publique et des Cultes, Grand Maître de l'Université,

Vu la délibération du Conseil de l'Université en date de ce jour,

Où le rapport sur un ouvrage intitulé : *Les devoirs du Chrétien*, par Mr. Jean B. de la Salle,

Arrête :

<sup>1</sup> Le Syllabaire dont l'auteur était le f. Bernardin Morin. Cf. lettre au f. Ambroise Le Haiget, du 21 janvier 1849, note.

<sup>2</sup> F. Palémon (Jean Jaffrélo), né à Péaule (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1841, arrivé à la Martinique en 1846.

Cet ouvrage est admis pour les Ecoles primaires et les bibliothèques des écoles normales primaires.

Fait à Paris le 6 juillet 1849

Signé : Falloux

Le Chancelier de l'Université

Le Conseiller Secrétaire général du Conseil

Signé : Ménard

Signé : Guigniaud

Pour ampliation : le Chef du Secrétariat : P. Louin

(*Timbre sec*) Université de France.

Original. AFIC. 51.02.064.

LETTRE 4461. AU F. MARCIEN ROUAULT.

Ploërmel le 29 août 1849

Mon très cher frère

Je regrette que vous ayez quitté Ploërmel avant que je vous eusse expliqué mes intentions, touchant la réorganisation de votre école. – Lisez ce que j'écris à Mr. le Recteur de Pleudihen sur ce sujet, et conformez vous y exactement. – Je sais que la réduction du nombre des élèves dans la petite classe causera des embarras et peut-être des plaintes : mais, enfin, l'école ne peut aller bien sans cela ; c'est pourquoi, soyez ferme sur ce point. – On doit comprendre que 2 frères ne peuvent faire la besogne de trois.

Le f. Léonien que je vous donne est fort bon et déjà instruit : on a été très content de lui à Eauze, où je l'avois placé l'année dernière. – Veillez à ce qu'il continue d'étudier, et à ce qu'il observe exactement sa règle dans tous les points.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 89.03.046.

LETTRE 4462. À ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 31 août 1849

Mon très cher Ange,

Me voilà sorti, sain et sauf, des grands embarras de ma retraite – Elle étoit plus nombreuse que jamais elle ne l'avoit été : nous étions près de 600. – Maintenant, je vais m'occuper du départ de 26 ou 27 frères pour les Colonies, autre besogne assez difficile.

Si vous voulez bien me remettre en billets de banque mes 1400 f., cela m'arrangera à merveille : c'est le moyen le plus sûr et le moins dispendieux de me faire passer cette somme.

Je serais fort aise que vous preniez des fermiers arriérés une certaine quantité de pommes pour faire la provision de cidre de la maison des frères de Dinan. – Anciennement, lorsqu'on fabriquoit du cidre à la Chesnaie pour Dinan, on le faisoit très fort, et même trop fort pour être bu à Dinan, on y mêloit de l'eau ; par ce moyen, on paioit moins de droits d'entrée de ville.

Mille amitiés à Marie, et à tous. – Je vous embrasse bien tendrement, Messieurs et Mesdames

Jean

À Monsieur

Monsieur Ange Blaize

à Trémigon En Combours (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 31 aout 49

Autographe. AFIC. 7.02.042.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4463. À MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 31 août 1849

Monseigneur

Je n'ai qu'un instant pour vous annoncer que le f. Alphonse de Liguori a été breveté avant-hier à St. Brieuc – Je ne sais pas encore si j'enverrai notre saint frère Augustin à l'examen à Nantes le 6 7bre ou à Vannes le 17 – J'aurai l'honneur de vous informer plus tard du parti que j'aurai pris et du résultat.- Votre Grandeur voudra bien me donner ses ordres pour le f. Alphonse. (*Note en marge*) : Il a bien profité du tems qu'il a passé à Dinan pour apprendre le dessin.

Le courrier va partir – A peine ai-je le tems de vous renouveler l'assurance de la profonde vénération avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur

Monseigneur l'archevêque d'Auch

À Auch (Gers)

cachet : Ploërmel 1 sept. 49

Autographe. AFIC. 120.02.030.

LETTRE 4464. À UN FRÈRE.

Ploërmel le 2 7bre 1849

Votre lettre du 27 aout est l'aveu du crime honteux qui déjà vous a été reproché, de votre fuite par dessus les murs, &c. Vous me dites que vous n'avez pu emporter *beaucoup* de choses : vous offrez de me les rendre en argent : " Je vous satisferai comme vous le voudrez, ajoutez-vous ; mais en grâce apaisez tout ceci : Dieu vous en tiendra compte. " -

Comment pourrai-je apaiser un scandale devenu public ? – Ne vous faites pas illusion : votre réputation est perdue ; vous vous êtes déshonoré vous même, et c'est en vain que vous chercherez à vous laver d'une pareille tache. L'intention que vous m'exprimez de faire du scandale, de publier tout le mal que vous avez appris de certains frères que j'ai chassés *moi-même avec éclat* de la congrégation à laquelle ils étoient indignes d'appartenir, de certains prêtres *qui n'ont pas plus de foi qu'un chien* – Tout cela, loin de vous justifier, prouve, au contraire<sup>1</sup>, (*Projet inachevé*).

Projet aut. AFIC. 89.03.047.

DOCUMENT 545. OBLIGATION.

(*Timbre fiscal : 35 cent.*)

Ploërmel le 2 7bre 1849

Je soussigné reconnais avoir reçu, ce jour, de Mlle Pauline Thomas de la Plesse, demeurant à Vitré, à titre de prêt, la somme de dix mille francs, que je m'oblige à lui rembourser, à sa volonté, pourvu qu'elle me prévienne six mois d'avance : de même je me réserve la liberté de rembourser le dit prêt à Mlle Pauline de la Plesse, en la prévenant six

<sup>1</sup> La lettre du 9 septembre 1849, au f. Laurent Haudry, donne des indications sur l'auteur de ces propos.

mois d'avance. L'intérêt du capital est fixé à quatre pour cent, et sera payable le 2 septembre de chaque année.

Ploërmel le 2 7bre 1849

Bon pour dix mille francs

L'ab. J. M. Robert de la Mennais

Autographe. AFIC. 99.02.007.

**LETTRE 4465. AU RECTEUR DE PLÉRIN.**

Ploërmel le 3 7bre 1849

Monsieur et très cher Recteur,

Mes nombreuses occupations de la retraite m'ont empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de votre établissement.

Le frère Artème<sup>1</sup> ne m'a jamais parlé qu'avec reconnaissance des bontés que vous aviez pour lui : mais la classe étant devenue beaucoup trop nombreuse pour un frère, et la misérable santé du frère Artème ne lui permettant pas de la faire seul, je me suis déterminé à lui donner pour aide un autre frère, parce que, d'ailleurs, la paroisse le désirait, afin que les enfants fissent plus de progrès.

Jugeant d'après votre lettre que vous ne seriez pas disposé à recevoir ces deux frères au presbytère, et jugeant très bien qu'ils seraient une gêne pour vous, j'ai consenti à ce qu'ils fussent à leur ménage. Les choses ne seront pas tout d'abord parfaitement organisées : mais j'espère qu'elles ne tarderont pas à l'être.

Je vous prie de conserver aux frères la bienveillance dont vous leur avez donné, depuis si longtemps, des preuves.

Je suis avec un respectueux attachement,

Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur le Recteur de Plérin (Côtes-du-Nord).*

Copie. AFIC. 108.5.036.

**LETTRE 4466. À M. LEDROUX, RECTEUR DE ST-COULOMB.**

Ploërmel le 4 7bre 1849

Mon cher ami,

A mon grand regret, je vous ai fait longtemps attendre le frère que vous me demandiez ; mais, je tenais à vous donner celui même qui vous remettra cette lettre, et cela n'a pu s'arranger aussi vite que je le désirois. – Enfin, le voilà ; c'est un excellent jeune homme qui a déjà exercé, et qui, j'en suis sûr, vous conviendra sous tous les rapports ; il se préparait ici à se présenter prochainement à l'examen pour être breveté, il continuera ses études chez vous, et il pourra, tous les jeudis, aller en rendre compte au f. Philorome à Cancale, car je ne veux pas qu'il les interrompe. Le frère Julien, dont il est le neveu, pourra aussi le diriger par ses conseils.

Ce que vous voulez faire pour l'éducation de vos jeunes paroissiens est une excellente œuvre, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour en assurer le succès.

<sup>1</sup> F. Arthème (Jean Gilbert), né à Cancale (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1835.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'autorise le f. Julien à recevoir les 400 f. dont vous allez être redevable à notre maison principale, à titre d'indemnité pour le premier frère qu'elle vous fournit : je vous prie de lui compter également le montant du mémoire de objets mobiliers que le frère emporte, et qui lui sont indispensables pour faire sa classe et ses exercices. – Ces objets vous appartiendront : le frère n'en aura que l'usage. – Le frère aura besoin de plus, d'une montre pour régler ses travaux de la journée, mais cette montre ne lui appartiendra pas.

Je n'ai que le tems de vous dire ce peu de mots, et de vous renouveler l'assurance de tous les tendres sentimens que je vous ai voués depuis longtems

Tout à vous du fond du cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Ledroux Recteur de St. Coulomb

À St. Coulomb

Signature aut. Arch. dioc. Rennes.

### LETTRE 4467. AU MAIRE DE GAUSSON.

Ploërmel le 8 7bre 1849

Monsieur le Maire,

Ce n'est point parce qu'il a été calomnié auprès de moi par quelque personne jalouse, que j'ai défendu au f. Zacharie<sup>1</sup> de retourner à Gausson, mais, parce qu'il a été dans sa famille sans ma permission, et parce qu'il a manqué à un point essentiel de sa règle, en ne se présentant point à la retraite. – Son absence a été un scandale pour tous les frères ; c'est pourquoi je n'ai pas hésité à lui dire que je ne l'autoriserois à exercer nulle part, avant qu'il fût venu à Ploërmel, pour y remplir le devoir sacré de la retraite annuelle. – Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce pauvre frère s'obstinoit à mépriser mes ordres, s'il faisoit, sauf où<sup>2</sup>, une classe quelconque contre ma volonté, il exerceroit alors en dehors de la Congrégation ; et il seroit tenu, en vertu de l'obligation légale qu'il a souscrite, et que j'ai entre les mains, à me rembourser une somme de 400 f., à titre d'indemnité pour les frais de son éducation. J'entre dans ces détails, afin que ceux qui s'interessent au f. Zacharie sachent qu'il lui rendroient un très mauvais service, en l'engageant à revenir à Gausson malgré moi.

Qu'il me soit permis de vous faire observer, Monsieur le Maire, combien il importe aux Communes qui confient leurs écoles aux frères, que ceux-ci gardent les règles de leur saint état, et ne méconnaissent jamais l'autorité de leur supérieur : un bon frère est un trésor pour une paroisse ; mais, un mauvais frère en seroit le fléau.

En renvoyant à Gausson le f. Michel<sup>3</sup>, qui, pendant seize ans, y a rendu tant de services, je croyois faire une chose agréable à la Commune ; mais puisque le Conseil municipal en a jugé autrement, à ma grande surprise, n'y pensons plus : prenez un instituteur laïc ; mais, croyez-moi, ne prenez jamais, pour instituteur de vos enfans, un frère, quels que fussent ses talents, qui seroit devenu apostat ! Fi donc !

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien communiquer ma réponse à votre Conseil municipal, et d'agréer, l'hommage des sentimens respectueux avec lesquels je suis

V(otre) t(rès) h(umble) et t(rès) o(béissant) s(erviteur)

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 108.5.038.

<sup>1</sup> F. Zacharie (François Poulouin), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1842.

<sup>2</sup> N'importe où.

<sup>3</sup> F. Michel (Mathurin Tréhen), né à Quintenic (Côtes-du-Nord) en 1795, entré à St-Brieuc en 1819.

## LETTRE 4468. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 9 7bre 1849

Mon très cher frère,

La maladie du f. Héraclien<sup>1</sup> est en grande partie imaginaire. Sa santé serait meilleure s'il s'en occupait moins. Cependant, si cela continue, le meilleur remède qu'il puisse faire, c'est de garder un régime très sévère, et de s'appliquer au travail des mains : nous essaierons ce moyen-là de le guérir, et je ne doute pas du succès.

Vous avez bien fait de ne pas répondre à Le Méhauté, le voleur. C'est un misérable qui ne mérite que le mépris. S'il attaque les frères, il ne ménage pas davantage les prêtres. Il a bien eu l'impudence de m'écrire que Mr. le Curé de .... n'a pas plus de foi qu'un chien, etc.

Je compte toujours sur la visite de votre bon Curé ; mais, il faut que je sois prévenu.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.048.

## LETTRE 4469. À MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 10 7bre 1849

Monseigneur

J'ai encore, grâce à Dieu, une nouvelle heureuse à vous annoncer : le f. Augustin a été breveté à Nantes le 7 de ce mois – Après avoir tout combiné, j'ai cru qu'il auroit plus de chances favorables à Nantes qu'ailleurs, et mes prévisions se sont vérifiées. – A la retraite dernière, j'ai reçu, en votre nom, le vœu perpétuel de ce saint frère.- Le f. Alphonse de Liguori a fait vœu de 5 ans : les frères Paul<sup>2</sup> et François Xavier ont fait vœu de 3 ans – Le f. Stanislas Kotska<sup>3</sup> a fait le premier vœu d'un an, et le f. François de Sales<sup>4</sup> a pris le s(ain)t habit.

Le f. Jean Louis de Gonzague me parle des placemens projetés de quelques uns de ces frères, mais, puisque Votre Grandeur nous fait esperer sa prochaine arrivée à Ploërmel, je pense que nous pouvons attendre ce moment là pour prendre un parti : vous jugerez par vous même, Monseigneur, de ce qu'il y aura de mieux à faire dans l'intérêt de votre œuvre.- Il me tarde, plus que je ne puis le dire, de m'en entretenir *os ad os*<sup>5</sup> avec vous. Je n'ai pas besoin de vous renouveler la cordiale assurance de tout mon devouement.

Monseigneur l'évêque de Langres m'a fait l'honneur de m'écrire ce qui suit, le 29 aout dernier : - "J'ai reçu en leur temps la lettre et les notes que vous avez bien voulu m'envoyer au sujet du projet de loi sur l'enseignement.- Nous en avons tenu un grand compte dans la discussion, et Mr. Thiers<sup>6</sup> a désiré les emporter chez lui pour les lire à son aise ; il les

<sup>1</sup> F. Héraclien (Pierre Pagès), né à Fort-de-France (Martinique) en 1805, entré à Ploërmel en 1840.

<sup>2</sup> F. Paul (Pierre Lagarde), né à Manciet (Gers) en 1834, entré à Ploërmel en 1847, pour le compte de l'archevêque d'Auch. - F. François-Xavier (Bernard Laffargue), né à Bouzon (Gers) en 1821, entré à Ploërmel en 1847, pour Auch.

<sup>3</sup> F. Stanislas Kostka (Pierre Dupuy), né à Sarragachies (Gers) en 1832, entré à Ploërmel en 1848 pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>4</sup> F. François de Sales (Pierre Pérès), né à Monlezun (Gers) en 1817, entré à Ploërmel en 1849.

<sup>5</sup> Face à face.

<sup>6</sup> Adolphe Thiers (1807-1877), homme politique, journaliste et historien. Fondateur en 1830, du journal *Le National*, plusieurs fois ministre et président du Conseil sous la Monarchie de Juillet, il joua aussi un rôle important sous la Seconde République et dans les périodes suivantes. Il était un membre influent de la commission extra-parlementaire constituée par M. de Falloux pour préparer sa loi sur l'enseignement.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

a encore entre les mains – Nous ferons donc tous nos efforts pour entrer dans vos vues qui sont parfaitement les nôtres, mais que la position est difficile, le projet venant de Mr. de Falloux ! Veuillez donc prier et faire prier vos bons frères pour nous. "

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,  
De Votre Grandeur,  
Le très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.02.031.

### LETTRE 4470. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.

Ploërmel le 10 7bre 1849

Monsieur le Recteur,

En réponse à votre lettre du 7 courant, j'ai l'honneur de vous dire que les trois jeunes gens dont les noms suivent, font toujours partie de mon Institut, et sont employés comme il suit,

Savoir :

Blondin (Amateur François)	aux Colonies,
Poupart (Jean François)	à Betton (Ille-et-Vilaine)
Le Collonnier (Mathurin Joseph)	à Héric (Loire-Inférieure)

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Recteur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur le Recteur de l'Académie, à Rennes.*

Copie. AFIC. 108.5.039.

### LETTRE 4471. À M. CARON, CURÉ DE HALLOY (Oise).

Ploërmel le 12 7bre 1849

Monsieur le Curé

Je viens de lire avec un vif et bien douloureux intérêt, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois<sup>1</sup>, et je m'empresse de vous répondre. J'en reçois de semblables, hélas, par tous les courriers, de tous les points de la France, mais aucune ne peint mieux que la vôtre le déplorable état de l'enfance dans la plupart des paroisses : tout le monde en gémit, mais, où est le remède ? Ce n'est pas dans mon institut breton, car, par sa nature, il ne peut s'étendre indéfiniment, et disperser mes 700 frères, ce serait les perdre ; mais, pourquoi n'entreprendrait-on pas ailleurs de faire ce que j'ai fait en Bretagne ? On auroit, j'en suis persuadé, le même succès, si on suivoit la même marche, et si on comprenoit bien qu'il ne faut pas s'attendre à récolter le lendemain du jour où l'on a semé. Il s'agit donc, avant tout, de former des sujets, et pour cela, j'aiderois de mon mieux. Je suis toujours disposé à recevoir ici ceux qu'on m'enverroit, et je les rendrais fidèlement après qu'ils seroient formés.

Je n'entre point dans les détails d'exécution de ce plan : je me borne à vous dire qu'il a été adopté pour un diocèse du Midi, et qu'il a eu les plus heureux résultats. De plus, Mgr Wisman, au nom de tout le corps épiscopal d'Angleterre, m'ayant invité à fonder un noviciat à Londres, je m'y suis refusé, mais, j'ai consenti à recevoir au noviciat de Ploërmel les sujets qu'on m'enverroit d'Angleterre, à la condition qu'ils y resteroient le tems nécessaire pour

<sup>1</sup> Voir cette lettre du Curé d'Halloy, en Appendice 148.

s'instruire et devenir de vrais religieux : on m'en a envoyé dix : ce sont des jeunes gens de mérite, et j'en suis satisfait sous tous les rapports.

Je n'ajouterai rien à ce peu de paroles que je vous écris, sous l'impression que m'a fait votre lettre.

*Monsieur Jn. Bpte Caron,  
Curé d'Halloy près Grandvilliers (Oise)*

Projet autographe. AFIC. 114.01.062.

**LETTRE 4472. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S. Ploërmel le 15 7bre 1842.<sup>1</sup>

Mon très cher frère,

Je consens à ce que vous consacriez 32 f. de votre revenu à faire faire une retraite à votre beau frère et à votre belle sœur.

Le f. Amedée me tiendra compte des 160 f. que vous avez déposés entre ses mains.

Je n'ai que le tems de vous embrasser bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Ploujean par Morlaix (Finistère)  
cachet : Ploërmel 16 sept. 49*

Autographe. AFIC. 89.03.072.

**LETTRE 4473. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 20 7bre 1849

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis en mesure de mettre à votre disposition, dans le mois prochain, 25 frères.

De ces 25 frères, 7 seront remplaçants, savoir :

2 à la Guyane,  
2 à la Martinique,  
1 à la Guadeloupe,  
2 au Sénégal.

Les cinq premiers sont destinés à remplacer des frères morts à la Guyane, à la Martinique et à la Guadeloupe.

Les deux derniers remplaceront, au Sénégal, le frère Euthyme, Directeur de l'établissement de St-Louis, revenu en France avec un congé de convalescence, et le frère François de Paule<sup>2</sup>, attaché au même établissement, que j'ai l'intention de rappeler à Ploërmel.

Il reste donc 18 frères disponibles pour les établissements nouveaux. J'ai l'honneur de vous proposer d'en envoyer quatre en outre des remplaçants à la Guyane, 7 à la Martinique et 7 à la Guadeloupe.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.011.

---

<sup>1</sup> Le cachet de la poste indique : 1849.

<sup>2</sup> F. François de Paule (Victor Isidore), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1824, entré à Ploërmel en 1844, arrivé au Sénégal en 1846.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4474. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

Ploërmel le 22 7bre 1849

Mon très cher frère

Le f. Euthime doit arriver à Rennes très prochainement, s'il n'y est pas déjà. – Remettez lui cette lettre.

Je serois bien aise de savoir comment s'annonce votre rentrée.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes*

cachet : Ploërmel 22 sept. 49

Autographe. AFIC. 89.03.049.

LETTRE 4475. AU F. EUTHYME MOY.

D. S. Ploërmel le 22 7bre 1849

Mon très cher frère,

Revenez ici directement et sans retard. – J'ai déjà écrit au Ministre au sujet des affaires du Sénégal. – mais je n'ai pu rien dire de définitif, parce que je manque de renseignements. – Cependant cela presse. – Vous irez voir vos parents plus tard.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Euthime*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Rennes*

Autographe. AFIC. 89.03.050.

LETTRE 4476. À Mgr L'ÉVÊQUE DE ST-BRIEUC.

Ploërmel le 26 7bre 1849

Confidentielle.

Monseigneur,

Je viens vous entretenir d'une affaire très triste, mais dont il est nécessaire que vous soyez instruit.

Le frère de Louargat (Agapit<sup>1</sup>), dans les premiers jours d'aout, m'annonça qu'il quittoit la Congrégation, c'est-à-dire qu'il violait son vœu. Comme je l'avois vu, un mois auparavant à Guingamp, et qu'il ne m'avoit nullement paru ébranlé dans sa vocation, cette nouvelle me surprit douloureusement. – On m'assura, peu après, que Messieurs les vicaires ne partageoient ni ma surprise ni ma douleur, et que l'apostat lui même se vançoit de la bienveillante amitié que ces Messieurs conservoient pour lui, qu'il comptoit sur leur appui au besoin. – Cependant, sur ces entrefaites, Mr. le Recteur et Mr. le Maire de m'écrire, me demandant un autre frère en remplacement de celui qui apostasioit, et j'allois le leur accorder, lorsque je reçus une autre lettre dans laquelle une personne tout à fait digne de confiance me disoit : "Vous avez la demande des autorités compétentes d'un frère en remplacement de celui qui vient d'apostasier à Louargat, -- mais tout est fini – Le Sr. Raut (Agapit) est maintenu dans ses fonctions par le Conseil municipal. D'où vient ce changement subit ? Je dis que c'est

<sup>1</sup> F. Agapit (François Rault), né à Cohiniac (Côtes-du-Nord) en 1820, entré à Ploërmel en 1834.

un commérage auquel les vicaires ont pris une part très active, et auquel le faible Recteur n'a pas voulu ou su résister. Voici comment Mr. de [...] a défini en ma présence, à propos des (élections) le premier vicaire de Louargat : *Mr. Hurien est une langue infernale*. La lecture habituelle de ce vicaire est la presse et ce vicaire et l'ex-Agapit, c'est un. "

" Qu'il y ait un frère à Louargat ou qu'il n'y en ait pas, cela ne me regarde pas, et cela m'est tout à fait indifférent, mais ce qui ne m'est pas indifférent, c'est que ces indignes prêtres ne restent pas sans un juste blâme, afin que les apostats à venir n'essaient pas de rester à scandaliser là où ils ont été envoyés pour édifier ; c'est que des prêtres aveugles ne prêtent pas l'appui de leur caractère sacré à de pareils hommes, c'est que les peuples sachent que l'église met une différence entre un apostat et un religieux fidèle. "

Après avoir reçu cette lettre, et avant de vous en donner connoissance, M(onseigneu)r, j'ai écrit à Mr. le R(ecteur) de Louargat pour lui demander des renseignements sur des faits si graves, en lui faisant observer que je ne pouvais en conscience placer jamais un frère dans un presbytère où il seroit exposé à recevoir de mauvais conseils, ou à entendre de funestes maximes.- Mr. le Recteur n'a pas jugé à propos de me répondre ; mais M.M. ses vicaires l'ont fait pour lui – Ils se défendent d'avoir *provoqué* l'apostasie du frère : ils affirment que la délibération qui le maintient dans ses fonctions a été prise d'une voix unanime, et qu'il leur a été impossible de l'empêcher. Ces Messieurs n'ont pas compris que cette *unanimité* les accuse, car, grâce à Dieu, il n'y a pas une seule paroisse en Bretagne où les sentimens de foi et d'honneur soient éteints à ce point qu'on eut pris, d'une voix unanime, en pareil cas, une délibération évidem(ment) impie, si le clergé avoit fait son devoir.

Je confie ces réflexions et ces détails à votre prudence, à votre sagesse, et je suis, ...

Projet aut. AFIC. 91.02.001.

#### LETTRE 4477. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 30 7bre 1849

Mon très cher frère,

Je n'ai pas répondu de suite à votre avant-dernière lettre parce que l'affaire dont vous m'entretenez est très grave, et que j'ai voulu prendre un peu de temps pour y réfléchir. Vous savez mieux que personne combien j'ai fait de sacrifices pour l'établissement de Quintin, et vous savez aussi combien peu on nous en a témoigné de reconnaissance : voilà qu'à l'occasion du Foeil, on nous suscite des difficultés, et qu'on veut nous priver des minces avantages que l'adjonction de cette école peut nous offrir, sans que l'école de Quintin en souffre réellement. Eh bien, ma pensée est de déclarer à la ville de Quintin qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, nous renoncerons à la subvention qu'elle nous paie, et en même temps au titre d'école communale : vous serez instituteur du Foeil seulement et vous ne toucherez plus que le traitement garanti par la loi à tout instituteur public, c'est-à-dire 550 ou 600 f.; l'Etat s'engageant à suppléer à ce qui manquerait jusqu'à concurrence de cette somme. Nous n'admettrons plus, à dater de la même époque, d'enfants de Quintin que ceux qui paieront une rétribution que je fixerai plus tard, mais à un taux modique, calculé sur ce qui sera nécessaire pour que nous retrouvions d'un côté ce que nous perdrons de l'autre. Et dans le cas où il y aurait un déficit, nous supprimerions une classe et un frère, ce qui serait pour nous une économie de 5 à 600 f. Cette suppression serait facile, puisque le nombre des enfants serait diminué, et elle nous conviendrait d'autant plus qu'en ce moment nous manquons de frères de petite et de seconde classe. Il ne nous en reste pas *un seul* disponible. Je viens d'en mettre 25 à la disposition du Ministre de la Marine, et il me presse de lui en donner 16 de plus avant la fin de l'année, chose malheureusement impossible.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous pouvez assurer Mr. le Recteur du Foeil que je tiendrai à ce que vous conserviez le titre d'instituteur de sa paroisse, si le conseil municipal vous le donne : il faut que ce conseil ne tarde pas de prendre une délibération à cet égard, sans faire mention d'adjonction à l'école municipale de Quintin, puisque j'abandonnerai celle-ci pour mettre fin à toute discussion.

Ne faites faire de lits qu'au fur et à mesure qu'il se présentera des pensionnaires. Cependant ayez-en toujours deux ou trois de plus qu'il n'y en aura d'occupés par les élèves.

Je suis *rouge* de colère contre Mr. le Curé de Quintin. Il m'avait promis de venir à Ploërmel dans le mois de septembre. Bah ! Mr. ne vient pas, quoique j'aie mis ma voiture à ses ordres. Cela n'est pas pardonnable.

Dites au frère Héraclien que je lui permets de changer son nom en celui de Philippe-de-Néry. Quant à ses projets de voyages, l'exécution ne pourrait se concilier avec la règle. Je recommande à vos prières notre très cher frère Vincent de Paul, qui est mort la semaine dernière.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.051.

LETTRE 4478. À Sr. ST-FRANCOIS-DE-SALES.

Ploërmel le 30 7bre 1849

Ma très chère fille,

Je vous fais bien mon compliment de vos décorations futures – cela sera beau ! – Mais, sans plaisanter, je suis fort aise, qu'on vous ait donné ce témoignage de bienveillance, parce que j'espère qu'il en amènera d'autres à l'occasion, et qu'il vous aidera à faire le bien, de plus en plus, à Combourg.

Quand irai-je vous voir ? je ne sais ; ce n'est pas l'envie qui me manque. – Voilà ce que je puis vous assurer – jamais je n'avois eu plus d'embarras qu'à présent. – Mes placemens ne sont pas encore complètement faits – j'attends l'archevêque d'Auch dans dix jours - je prépare le départ prochain de 25 frères pour les Colonies – Est-ce assez de besogne pour un pauvre vieux bonhomme qui n'en peut plus ? Priez pour moi, Mesdames.

Le puits qu'on va vous faire, vous sera fort utile, et ce sera pour vous une économie, que d'avoir l'eau à la porte de votre cuisine.

Je désire beaucoup voir augmenter votre pensionnat – mais patience – cela pourra venir avec le temps.

Sur ce, mes très chères filles, je suis bien cordialement en N. S.

Votre tout dévoué père

L'ab. J. M. de la Mennais

À Ma très chère Sœur St. François de Sales

Sup. re de la Maison de la Providence

À Combourg (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 30 sept. 49

Autographe.Arch. Filles de la Providence.

## LETTRE 4479. AU F. ÉDOUARD BAHIER.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 8bre 1849

Mon très cher frère

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous demandiez une nouvelle autorisation. – Elle doit être demandée au nom du f. Philorome au Recteur de l'académie, par l'intermédiaire du sous-préfet, et il faut y joindre un plan du nouveau local : la lettre peut être ainsi conçue :

" Monsieur le Recteur,

Le pensionnat des frères de l'instruction chrétienne à Loudeac, approuvé par décision en date du ....., étant changé de local, et devant être placé cette année dans une partie du collège où le Conseil municipal vient de nous établir, et dont je joins le plan à cette lettre, j'ai l'honneur de vous demander que l'approbation déjà obtenue soit ratifiée par une approbation nouvelle.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Recteur, &amp;c. "

Le f. Philorome devra signer ses noms de famille, Directeur de l'établissement des frères de l'instr.n Xtienne à Loudeac.

Le f. Arcade<sup>1</sup> n'ayant pas trouvé à Plemet une maison de prête pour le loger, comme je le lui avois annoncé, et comme on me l'avoit promis, me marque qu'il s'est retiré chez vous. – Il a agi trop brusquement. – Toutefois, si les choses sont telles qu'il me les a dites, et si son départ subit a produit un mauvais effet, et des préventions contre lui, dans cette paroisse, je ne tiens pas à ce qu'il y retourne. – Afin d'éclaircir tout cela avant de prendre un parti définitif, je vous charge d'aller à Plemet immédiatement, pour prendre des informations positives, dont vous me rendrez compte sans retard. – Pendant votre absence(*sic*), et en attendant ma réponse (ce qui ne sera pas long), le f. Arcade fera votre classe.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L' ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 89.03.052.

## LETTRE 4480. À L'EVÊQUE DE ST-BRIEUC.

Ploërmel le 3 8bre (1849)

M(onseigneur)

Je viens d'apprendre d'une manière positive, que l'apostat Agapit étoit resté en pension au presbytère de Louargat jusqu'au mardi 25 de 7bre, jour où il est allé à son ménage : or, la lettre de Messieurs les vicaires de Louargat par laquelle ils essaiaient(*sic*) de se justifier d'avoir pris part au scandale de l'apostasie de ce malheureux frère est du 22 7bre.- Vraiment, c'est trop fort. Quels prêtres est-ce donc là ?

Projet aut.. AFIC. 91.02.001.verso..

## LETTRE 4481. AU F. PAULIN THÉBAULT.

D. S.

Ploërmel le 5 8bre 1849

Mon très cher frère,

Je suis trop en retard avec vous, et aujourd'hui, je ne puis encore que vous écrire rapidement quelques lignes, pour vous dire que j'ai bien soutenu les fatigues de la retraite : elle était cependant fort nombreuse ; près de 600 frères y assistaient.

<sup>1</sup> F. Arcade (Charles Le Cat), né à Englancourt (Aisne) en 1821, entré à Ploërmel en 1838.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

A ce travail a succédé celui des placements, qui est devenu plus difficile que jamais, parce que de toutes parts, on me demande des frères ; les communes sont tout à fait dégoûtées d'instituteurs laïcs qui se sont perdus en voulant devenir des hommes politiques. Après les placements, est venue la préparation des frères qui vont partir pour les colonies, au nombre de 25, savoir : 8 pour la Guadeloupe, dont 1 remplaçant ; 9 pour la Martinique, dont 2 remplaçants ; 6 pour la Guyane, dont 2 remplaçants ; 2 remplaçants pour le Sénégal.

Je vous ai déjà dit que les traitements seraient de 1600 f. à dater du premier Janvier prochain.

En outre, 300 f. seront alloués, par chaque établissement pour les domestiques.

J'ai reçu l'argent que vous m'avez envoyé par les frères Basilide et Paul Joseph, ainsi que la somme chargée sur le navire qui a amené en France Mr. Lucas. Vous ne devez avoir de comptabilité qu'avec la Maison principale, et c'est à elle seule que vous devez faire passer tous les fonds ; sans cela il n'y aurait plus d'ordre et les plus grands inconvénients pourraient résulter : par exemple des fonds ont été adressés de Cayenne à un frère qui n'était plus dans son établissement, et ils ont failli être perdus. Le frère Julien a quitté St. Servan depuis 2 mois, et il n'y retournera pas de suite, parce qu'il a besoin de repos : sa santé est tout à fait ruinée ; il n'a pu assister qu'à la dernière cérémonie de la retraite. Dans ce moment-ci, il est dans sa famille pour respirer l'air natal ; mais ses dernières nouvelles sont bonnes, et il ne tardera pas, je l'espère, à revenir à Ploërmel, où j'espère qu'il achèvera de se rétablir.

Je vous donne ces détails afin de vous montrer que la Maison principale seule étant stable, ce n'est qu'avec elle que vous pouvez avoir des rapports réguliers : dites ceci au frère Ambroise, et faites-lui savoir que je viens d'envoyer à Mr. Louis Blaize le connaissance des 4000 f. chargés sur *l'Hermine*; ce navire ne peut tarder d'arriver.

Je vous écrirai à l'un et à l'autre plus au long par nos frères : je pense qu'ils s'embarqueront dans le mois prochain. La cérémonie du départ aura lieu dans notre chapelle, le dimanche 14 de ce mois. J'espère qu'elle sera présidée par Monseigneur l'Archevêque d'Auch, que nous attendons très prochainement. Je recevrai, sans doute bientôt, des nouvelles de votre retraite : j'ai la douce confiance qu'elle aura été bien fervente ; continuez d'éviter avec soin de ne prendre aucune part aux discussions qui divisent la colonie : rien n'est plus triste.

L'engagement du frère Aristide ne s'est pas retrouvé : mais on ne l'a pas recherché avec soin, parce qu'on n'en a pas eu besoin, le f. Aristide ayant eu au tirage un numéro qui l'exemptait. Je viens de recevoir l'engagement du f. Ludovic.

Priez pour nous, comme nous prions pour vous.

Je vous embrasse tendrement, mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 89.03.053.

LETTRE 4482. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 7 8bre 1849

Cher ami

J'espérois que ta Seigneurie nous honorerait de sa visite – mais Bah!! Le temps s'en va, et Monseigneur ne vient point.

Ayant égaré, je ne sais comment, la dernière lettre d'Oleron, je te prie de lui adresser ma réponse ci-incluse ; et sur ce, je t'embrasse bien tendrement

Totus tuum in Xto

L'ab. J. M. de la Mennais

Ploërmel le 7 8bre 1849

À Monsieur

Monsieur l'abbé Houet, professeur

Au grand séminaire à Rennes (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 7 oct. 49

Autographe. AFIC. 37.01.015.

## LETTRE 4483. À M. SABLÉ, RECTEUR DE BUBRY.

Ploërmel le 8 8bre 1849

Monsieur et respectable Recteur,

Le f. Jean-Népomucène<sup>1</sup>, égaré par de mauvais conseils, m'annonce qu'il va quitter Bubry : il prétend qu'il est appelé à un état plus parfait, c'est-à-dire au sacerdoce et aux fonctions de missionnaire chez les infidèles. En vain ai-je cherché à le détromper, en vain lui ai-je représenté plusieurs fois qu'il était tenu, à *titre de justice*, à remplir les obligations qu'il avait prises envers moi, et qu'en conscience, il n'était pas plus libre d'abandonner l'établissement que je lui ai confié, que le ne serait un capitaine d'abandonner son navire en voyage, pour entrer dans un couvent, sous le prétexte que l'état religieux est plus parfait que l'état de marin. Evidemment, il n'est licite à personne d'agir de la sorte, de s'affranchir au détriment d'autrui, d'engagemens pris et acceptés d'un contrat synallagmatique de sa nature, et ratifié par un vœu.

Un instituteur laïque, en quittant son école dans une circonstance semblable, ne fut-il lié que par une simple promesse d'honneur, serait flétri par tout le monde du titre de malhonnête homme, et ne rencontrerait pas un prêtre instruit de ses devoirs qui pût valablement l'absoudre, jusqu'à ce qu'il eût un repentir sincère de sa faute, et qu'il en eût réparé les suites.

Or, voici quelles seront pour votre paroisse, Monsieur le Recteur, les suites du parti qu'on a si tristement engagé le frère Jean Damascène<sup>2</sup> à prendre et qu'il prend en aveugle. Votre école va nécessairement rester vacante, car il m'est impossible de vous donner un autre frère, même non breveté, attendu que je n'en aurai aucun d'ici longtemps.

C'est donc par le meurtre d'une Ecole chrétienne que le pauvre frère Jean Damascène va commencer sa carrière de missionnaire et c'est en chargeant son âme d'une injustice manifeste qu'il s'imagine s'élever en perfection... Quelle pitié !

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.5.042.

## LETTRE 4484. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

Ploërmel le 10 8bre 1849

Mon très cher frère,

Si je m'étois défié du f. Léonidas<sup>3</sup>, j'aurais pris, en secret, des renseignemens sur son compte : or, j'ai fait tout le contraire : c'est à lui même, et à lui seul, sans en parler ni ici, ni

<sup>1</sup> F. Jean Népomucène (Yves-Marie Kerouanton), né à Guipavas (Finistère) en 1824, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>2</sup> Lire : Jean Népomucène.

<sup>3</sup> F. Léonidas (Pierre Minier), né à Plaintel (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1838.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

ailleurs, à qui que ce soit, que je me suis adressé, et vous même n'en auriez rien su, s'il ne vous l'avoit pas dit.

Dans la semaine, vous recevrez des draps de lit.<sup>1</sup>

J'ai envie de vous renvoyer, ou plutôt je vous renvoie le f. Almaque<sup>2</sup> pour portier : il convient beaucoup à cet emploi. – Le f. Gérard peut donc revenir de suite - prenez toutes les précautions nécessaires pour qu'il ne souffre pas du voyage.

Le problème de Rennes étoit très bien ; mais ce n'étoit pas celui de Vannes.

Vous êtes trop impatient. – Vous voudriez que tout s'arrange à la minute : or cela n'est pas possible ; le départ de 25 frères à la fois pour les colonies nous gêne beaucoup – et ce qui augmente nos embarras, c'est que nous venons de faire 10 établissements nouveaux, dont un de plusieurs frères. – Dimanche prochain, nous aurons 38 prises d'habit. – Plusieurs frères malades sont à remplacer immédiatement.

Le f. Julien est rétabli.

Avez vous donné à Mr. Vannier la somme que je vous ai remise ? – Je le prie de faire venir pour moi les *Observations sur le bréviaire de Bourges*, imprimées chez Poussielgue.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Annoncez à Mr. Moulin que nos orgues doivent arriver à Ploërmel après demain, et l'ouvrier qui doit les monter arrivera le 14 de ce mois.

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au pensionnat du Thabor à Rennes.*

Autographe. AFIC. 89.03.054.

### DOCUMENT 546. TRAITÉ AVEC L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

17 octobre 1849

Dispositions particulières relatives aux établissements des frères de l'Instruction chrétienne, dans le Diocèse d'Auch.

Art. 1. Sur la demande de Mgr Nicolas-Augustin de la Croix, Archevêque d'Auch, Mr. l'abbé de la Mennais, Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne à Ploërmel (Morbihan) consent, en cette qualité, à se charger de la haute direction des établissements de Frères déjà existants dans le Diocèse d'Auch, et du noviciat qui pourra y être formé.

Art. 2. Le Noviciat du Diocèse d'Auch se compose des sujets du pays : c'est le Supérieur Général qui l'organise, en fait les règlements et en nomme le Directeur et le Conseil. Il se concertera, à ce sujet, avec l'Ordinaire du lieu, afin que Mgr l'Archevêque, par lui ou par son délégué, surveille l'observation des règlements soit dans le noviciat, soit dans les établissements particuliers.

Art. 3. Après un postulat qui ne durera jamais moins de trois mois, et sur les renseignements qui lui seront fournis par le Directeur du Noviciat, le Supérieur Général déterminera s'il y a lieu ou non, d'appeler les sujets à Ploërmel pour examiner leur vocation, leur faire suivre les différents cours d'instruction, les admettre aux vœux temporaires ou

<sup>1</sup> (Note autographe en marge) : On me dit à l'instant qu'ils ont été expédiés.

<sup>2</sup> F. Almaque (Pierre Touzé), né à Lizio (Morbihan) en 1826, entré à Ploërmel en 1846.

définitifs selon les circonstances, les besoins de l'œuvre, &c. Dans ces divers cas, les frais de voyage, d'entretien, d'instruction resteront toujours à la charge du sujet ou de l'œuvre du Diocèse.

Art. 4. Le Supérieur Général est libre d'appeler les sujets du Diocèse d'Auch, à un emploi quelconque dans la Congrégation. Cependant, à moins de grandes raisons, il ne les éloignera qu'après s'en être entendu avec l'Ordinaire. Si le déplacement a lieu dans l'intérêt du Diocèse, ou qu'il soit sollicité par l'Archevêque, le Supérieur Général n'est pas tenu de remplacer le sujet ; et les frais de voyage demeurent à la charge du Diocèse. Si c'est le Supérieur Général qui l'appelle dans l'intérêt général de la Congrégation, il supportera les frais des voyages, et pourvoira à ce que ce déplacement n'occasionne aucune interruption dans l'établissement d'où il le retirera.

Art. 5. Quelqu'étendue que soit la Direction du Supérieur Général sur le Noviciat et sur les établissements du Diocèse d'Auch, ces établissements et la Maison-mère ont leurs propriétés distinctes et ne sont nullement solidaires de leurs opérations financières.

Art. 6. Les redditions des comptes financiers du Noviciat et des autres établissements du Diocèse se feront annuellement, au mois d'Août, à Mgr. l'Archevêque ou à son délégué. Le Directeur du Noviciat devra ensuite en donner communication exacte, mais sommaire au Supérieur Général. Celui-ci fera sur cet état les observations qu'il jugera convenables.

Art. 7. Une fois les comptes arrêtés, s'il y a des épargnes, elles resteront entre les mains du Directeur du Noviciat ; celui-ci en tiendra une note exacte dans un registre particulier et ne pourra en disposer que pour les besoins usuels de l'œuvre.

Art. 8. Il en sera de même des recettes de toute nature : dons, legs, &c.

Art. 9. Le Conseil du Noviciat ne pourra ni prêter, ni emprunter des capitaux, ni passer des contrats de vente ou d'achat, sans avoir pris l'avis du Supérieur Général et sans l'autorisation expresse de Monseigneur l'Archevêque.

Art. 10. Les Frères du Diocèse écriront au Supérieur Général pour lui rendre leur compte de conscience, et l'informer des autres choses importantes qui les concernent, comme il est prescrit par les règles de la Congrégation.

Art. 11. Le Directeur du Noviciat rendra compte, tous les deux mois, à la maison-mère, de l'état des divers établissements dont il aura la Direction.

Art. 12. Les Frères du Diocèse devront obéissance au Directeur du Noviciat, comme il est prescrit au Titre I, art. 1 de la Règle. Néanmoins celui-ci ne pourra ni les placer, ni les déplacer, sans en avoir référé au Supérieur Général ; en cas d'urgence, il suffira d'en référer à l'Archevêque.

Art. 13. Aucun établissement de Frères ne peut être fondé dans le Diocèse, ni même promis, sans le concours du Supérieur Général et de Mgr l'Archevêque.

Art. 14. Chaque année, à l'époque de la Retraite, quelques frères se rendront à Ploërmel pour en suivre les exercices. Le Directeur du Noviciat devra se concerter avec l'Archevêque pour désigner les sujets qui devront faire ce voyage. Dans aucun cas, les frères

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

ne seront autorisés à faire ou à renouveler leur vœu, sans l'approbation du Supérieur G(énéral).

Art. 15. Quand aura lieu l'élection du Supérieur Général, le Directeur du Noviciat se rendra à la Maison-mère pour y prendre part avec deux frères au moins, nommés par tous ceux du Diocèse qui auront fait le vœu perpétuel.

Fait en quadruple exemplaire à Ploërmel le 17 8bre 1849 ; et ont signé Mgr l'Archevêque et M. de la Mennais, en présence de M.M. Ruault et Raboisson, prêtres, qui ont signé comme témoins.

+ Nicolas Augustin Arch. d'Auch  
A. Raboisson ptre.

L'ab. J. M. de la Mennais  
P. Ruault prêtre

Signature aut. AFIC.121.3.004.

### LETTRE 4485. À M. BIGRET, VICAIRE GÉNÉRAL DE ST-BRIEUC.

Ploërmel le 20 8bre 1849

Mon cher ami,

Sans doute, lorsque vous m'avez écrit que Messieurs les prêtres de Louargat s'étoient pleinement justifiés auprès de vous, vous ignoriez que l'apostat avoit continué de loger et de prendre sa pension au presbytère, jusqu'au 25 7bre. C'est un scandale dont jusqu'ici, il n'y avoit pas eu d'exemple en Brétagne.-

Je n'ajoute pas un mot, sinon que je suis bien cordialement  
Votre très humble et très affectionné

Projet aut.. AFIC. 91.02.002.

### LETTRE 4486. À Mme Augustine DE KERTANGUY.

Ploërmel le 20 8bre 1849

Ma chère Augustine,

J'avais bonne envie de recevoir de tes nouvelles, et de celles de nos chers enfans : ta lettre m'a donc fait grand plaisir ; mais, ce qui ne m'en fait pas, ce qui me met, au contraire, dans une colère *rouge*, c'est que Mr. Leopold, dont tu me dis tant de bien, soit un homme sans parole. – Il m'avoit promis de venir passer quelques jours à Ploërmel dans le mois de 7bre, et il n'y est point venu, et je ne sais plus quand il y viendra, et si jamais il y viendra. – Que n'y est-il venu la semaine dernière ? il y auroit trouvé un vénérable archevêque qui, pour la troisième fois, a fait le voyage d'Auch à Ploërmel, où cette fois-ci, il a passé huit jours entiers. Quel admirable vieillard ! Nous sommes tous enchantés de lui : il présida Dimanche dernier à la cérémonie du baisement des pieds et des vœux perpetuels de 25 frères qui sont sur le point de partir pour les Colonies. – Le matin, il avoit donné l'habit à 38 postulants. – Nous eumes le soir une illumination magnifique de notre autel, et, ce qui vaut mieux, un excellent discours du pieux missionnaire qui accompagnoit l'archevêque.- Le supérieur général des Trappes de Mortagne, de Bellefontaine, de Meilleraie, de Thymadeuc, &c. étoit présent. – Tout cela étoit vraiment beau !

Je m'entends, dit-on, à faire de bonnes affaires : j'accepte donc très volontiers l'union de prières que tu me proposes : c'est une excellente occasion de m'enrichir pour le ciel .

On relie, en ce moment, à Vannes, un petit livre que je compte envoyer à Augustine comme souvenir de sa première Communion et de sa confirmation le 19 Juillet d(erni)er à Coatudavel. – Les frères qui iront s'embarquer à Brest le porteront à Morlaix, ou à St. Pol – Tu seras prevenue.

Ton papa, dont j'ai reçu tout récemment une lettre, ne me dit qu'Ange doive venir en peu à Trémigon. – S'il fait ce voyage, je tâcherai de le voir, soit ici, soit ailleurs. – Dans cette saison, je ne puis guère quitter Ploërmel, à cause de ma pauvre santé et de la multitude chèque jour croissante de mes affaires.

Mille choses respectueuses et tendres à Mlle Seraphine et à toute la famille. J'embrasse de tout mon cœur nos enfans bien aimés et Madame leur mère.

Jean

À Madame

Madame Elie de K/tanguy

À St. Pol de Léon (Finistère)

cachet : Ploërmel 25 oct. 49

Autographe. AFIC. 7.08.006.

**LETTRE 4487. AU RECTEUR DE ST-BRANDAN.**

Ploërmel le 25 8bre 1849

Monsieur le Recteur,

Le traitement des frères a plusieurs fois varié depuis l'origine, parce que la loi elle-même a varié sur ce point. – A dater du premier Janvier prochain, elle garantira 600 f. aux frères, comme aux autres instituteurs, c'est-à-dire 100 f. de plus que nous n'avions jusqu'ici : il ne serait pas juste que le frère ne profitât en rien de cette augmentation, et il ne serait pas juste non plus que le Recteur qui veut bien lui donner la pension, n'en profitât point aussi : en conséquence mon intention est que les 100 f. soient partagés par moitié de sorte que la pension qui n'était que de 300 f. soit portée à 350 f. et que le traitement proprement dit, qui n'était que de 200 f. soit porté à 250 f.

Je n'ai pas encore rencontré un seul Recteur qui ne trouvât équitable cet arrangement. – Cependant, je ne puis l'imposer à personne, de même que personne ne peut m'en imposer un autre : si donc quelque Recteur jugeait la somme de 350 f. insuffisante, il aurait à réclamer de la Commune un supplément et je serais fort aise qu'il l'obtînt, mais cela ne me regarderait en aucune manière.

Je suis bien cordialement, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur le Recteur de St. Brandan

Par Quintin (Côtes du Nord)

Copie. AFIC. 108.5.043.

**LETTRE 4488. AU F. ADÉLARD-MARIE JÉGOUZO.**

Ploërmel le 26 8bre 1849

Mon très cher frère

Si on continue de recevoir dans l'école de Tintenniac tous les enfans qui se présentent, vous succomberez sous le poids de la fatigue, et jamais on ne s'occupera sérieusement de bâtir une maison d'école. – En conséquence, n'admettez sous aucun prétexte plus de 70 écoliers. – Peu importe, quant à la pension, que les rétributions ne produisent pas la somme

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

nécessaire pour la payer. L'Etat, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, garantira à chaque instituteur, un traitement de 600 f. – Mon intention est de donner 350 f. pour la pension : le reste, c'est-à-dire 250 f., représentera votre traitement personnel. – Mais, pour qu'il n'y ait pas de difficulté, il faut que le produit des rétributions soit légalement constaté. – En conséquence, tenez à ce que le Percepteur soit chargé de la recette, et fournissez lui les états mensuels nécessaires pour le recouvrement. – Cela est essentiel afin de prouver le déficit que l'Etat devra couvrir. – Exigez aussi que les enfans pauvres vous présentent un billet du Maire qui les exempte de payer. – Par ce moyen, vous ne serez responsable de rien.

J'avois bien dit l'année dernière, qu'on regretteroit d'avoir mis tant de négligence dans les affaires de l'école.

Nous venons de faire une perte bien douloureuse - Notre si bon frère Daniel<sup>1</sup> est mort à Vitré. – Toute la ville le pleure. – Le sous préfet et le Maire marchaient en tête de son convoi. – Priez pour lui.

Mgr l'Archevêque d'Auch a passé huit jours au milieu de nous. – Il a présidé la cérémonie du baisement des pieds de 25 frères qui partiront pour les colonies dans le mois de novembre. – Cela fut magnifique. – Il donna le saint habit à 38 postulants et la confirmation à 22 frères.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adelar*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Tintenniac par Hedé (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 26 oct. 49

Autographe. AFIC. 89.03.055.

### LETTRE 4489. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 30 8bre 1849

Monsieur le Ministre

Avant le départ pour leurs destinations respectives de vingt cinq frères que j'ai mis à votre disposition, je crois devoir vous soumettre quelques observations importantes sur ce que me semble exiger le bien du service.

#### §. 1 – Antilles.

Les écoles de la Martinique et de la Guadeloupe vont très bien, mais, en devenant très nombreuses, elles sont devenues très fatigantes : les frères excédés de travail, tombent malades pour ainsi dire à chaque instant, si bien qu'à la date de la dernière lettre que j'ai reçue du frère Ambroise, trois classes à la Martinique étaient suspendues à la fois dans les divers établissements. La chose arrivera d'autant plus souvent, dans un avenir prochain, que nous allons avoir plus de frères en exercice. Dans les établissements de trois frères et au-dessus, on peut suppléer momentanément, jusqu'à un certain (point), celui qui manque, mais évidemment cela est impossible dans un établissement de deux frères ; d'où il résulte que, dans les cas de maladie, l'école est désorganisée pendant un temps plus ou moins long. Pour obvier à un inconvénient si grave, il faudrait qu'on pût tenir en réserve, dans chaque Ile, deux frères surnuméraires destinés à remplacer provisoirement ceux qui sont à l'hôpital : si deux semblent trop pour le moment, il est à désirer qu'il y en ait au moins un, et malheureusement, ce ne sera pas le frère le moins occupé.

---

<sup>1</sup> Le f. Daniel (Laurent Merhin) est décédé le 18 octobre 1849.

## §. 2 – Guyane.

On va fonder de nouvelles écoles dans cette colonie , il est essentiel qu'elles soient visitées de temps en temps par le f. Directeur de Cayenne, comme le sont celles des Antilles par les ff. Ambroise et Paulin : autrement plusieurs abus pourraient s'y introduire à mon insu, et trop tard pour qu'il me fût possible d'y remédier. Que deviendraient des frères non surveillés, et qui ne dépendraient de personne ? J'ai donc l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, non une augmentation de traitement pour le frère Directeur général, mais une indemnité de frais de route pour ses visites. – Vous fixerez le chiffre de cette indemnité comme vous trouverez juste.

## §. 3 – Sénégal.

Vous m'avez payé l'indemnité de 500 f. pour trois frères destinés à Gorée : cependant il n'y en a que deux en exercice parce que le 3<sup>ème</sup> a été retenu à St. Louis par l'administration du Sénégal. Ceci est tout à fait irrégulier. – Avant de se permettre de garder à St. Louis le frère que j'envoyais à Gorée d'après vos ordres, on aurait dû vous demander votre consentement, et me le faire connaître. Cependant, les choses étant dans cet état, je pense qu'on ne pourrait aujourd'hui y rien changer sans porter un préjudice notable à l'établissement de St. Louis : les cinq frères qu'on y a placés ont de l'ouvrage autant qu'ils en peuvent faire, et quatre ne suffiraient pas à raison du grand nombre d'élèves et de la retenue qu'on fait après les classes.

Si donc, Monsieur le Ministre, votre intention est de maintenir ce que vous avez réglé pour Gorée, d'après les instances plusieurs fois renouvelées de l'administration locale, il conviendrait d'envoyer de suite le 3<sup>e</sup> frère, qu'on réclame et qu'on attend depuis si longtemps : il voyagerait avec les deux autres qui vont partir pour St. Louis, ce qui vaudrait mieux que de le faire voyager seul plus tard.

J'ai lu avec attention les pièces que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, relatives au jeune Moka Garnier, et le frère Euthime vient de me donner de vive voix des renseignements très détaillés sur cette affaire, lesquels modifient beaucoup ceux que renferment les dépêches qu'on vous a adressées. De plus, le frère Euthime a mis sous mes yeux un certificat de Mr. Garnier de Moka, duquel il résulte que ce jeune Moka a reçu le baptême à l'âge de 18 ans, très librement, et sur sa demande réitérée et très ardente. Je me borne à ajouter que je sais parfaitement combien il importe d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à de pareilles plaintes même injustes. Je ne crains point de vous assurer, Monsieur le Ministre, que le nouveau Directeur de St. Louis, docile à mes avis, agira en toute circonstance, avec une grande sagesse.

Le f. Etienne-Marie<sup>1</sup> (c'est son nom) est un de nos meilleurs frères.- Il exerçait depuis dix ans dans une paroisse près Rennes. – Quand on a appris qu'il allait la quitter, tout le monde sans exception, exprimait ses regrets par des larmes.

Je joins à ma lettre le congé de convalescence et le livret du f. Euthime.

Je désire que les frères qui ont droit à un traitement d'Europe reçoivent au moment de leur embarquement la portion de ce traitement qui leur sera acquise.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

---

<sup>1</sup> F. Etienne-Marie (Augustin Malenfant), né à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je compléterai aussi vite que possible les cadres des diverses colonies. – Toutefois cela ne pourra se faire que dans le courant de 1850. – Les 25 ou 26 frères que je vous fournis à la fois, laisseront après eux un grand vuide, et, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire déjà, je ne dois pas négliger ma Bretagne où j'ai 200 établissements, et qui m'en demande, avec de si vives instances, beaucoup d'autres.

Copie. AFIC. 155.3.012.

(Note confidentielle).

30 octobre 1849

Monsieur le Ministre,

Je rappelle en France, et je remplace à St-Louis le frère François de Paule, parce que malgré mon opposition formelle, et quoiqu'il ne sache pas le latin, on a entrepris d'en faire un prêtre, et ensuite un missionnaire en Guinée. – Un pareil exemple serait déplorable. En flattant les frères de l'espoir de parvenir au sacerdoce, on éveillerait en eux l'ambition, on les dégoûterait de leurs humbles fonctions et nous ne pourrions plus compter sur la persévérance d'aucun.

Pour qu'un frère fût dégagé de ses obligations de justice envers la Congrégation dont il est membre, et envers l'Etat, il suffirait qu'il vînt dire : *Moi, je veux être prêtre, et personne n'a le droit de s'y opposer, car j'aspire à un état plus parfait* : c'est absolument comme si un capitaine en voyage abandonnait son navire pour entrer dans un couvent, sous le prétexte que l'état religieux est plus parfait que celui de marin. – Il est impossible de tolérer cela ; autrement qu'arriverait-il ? Le Gouvernement fonderait à grands frais des écoles, et on nous enlèverait les sujets préparés pour les diriger en leur supposant, ou en leur inspirant une vocation différente.

Je prie donc Mr. le Ministre de la Marine de donner ses ordres *les plus exprès* pour le retour immédiat du frère François de Paule à Ploërmel, aussitôt après l'arrivée des nouveaux frères, nonobstant tout ce que l'on pourra dire ou faire pour le retenir. Je désire, autant que personne, le succès de la mission de Guinée, et je loue bien cordialement le zèle des ecclésiastiques qui ont le dessein de l'entreprendre ; mais cette œuvre ne doit pas se faire aux dépens de la nôtre, et il ne faut pas commencer par désorganiser nos écoles.

A cette occasion, permettez que je dise un mot du projet qu'on a eu, à ce qu'il paraît, de confier aux frères la direction du Collège de St-Louis. – S'imaginer que les frères, parce qu'ils ont de la piété et des talents, sont propres à tout, et que par exemple ils seraient propres à diriger les jeunes gens d'un collège, parce qu'ils dirigent admirablement les enfants de leurs écoles, c'est une idée fautive et dont on ne pourrait essayer l'application sans danger pour les frères eux-mêmes. Je n'y consentirai donc jamais.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 181.2.012.

LETTRE 4490. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 29bre 1849

Mon très cher frère

Il est singulier qu'on n'ait pas réclamé plutôt les 50 f. qu'on réclame aujourd'hui, et que le f. Ange ne m'en ait jamais parlé ni dans ses comptes, ni de vive voix. – Néanmoins, je vous autorise à les payer, parce que j'aime mieux perdre que de m'exposer à faire perdre quoi que ce soit à qui que ce soit.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Daniel mort tout récemment à Vitré : il a laissé dans cette ville d'unanimes regrets. – Le sous-préfet et le Maire marchaient en tête de son convoi.

Mgr l'Archevêque d'Auch a présidé à la cérémonie du baisement des pieds de 25 de nos frères qui vont partir pour les colonies, et il a donné le saint habit à 38 postulants – C'étoit bien beau !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 3 nov. 49

Autographe. AFIC. 89.03.056.

**LETTRE 4491. À ANGE BLAIZE.**

Ploërmel le 7 9bre 1849

Mon cher Ange,

Je suis tout honteux d'avoir reçu de vous deux lettres sans y répondre : mais, ce n'est ni indifférence ni paresse – Mgr l'Archevêque d'Auch est arrivé ici le 12 octobre ; il y a passé 8 jours entiers, pendant lesquels je n'ai pu le quitter, pour ainsi dire, un instant. – De plus, j'ai à préparer le départ de 25 frères pour les colonies, si bien que j'ai été obligé de suspendre à peu près toute correspondance depuis un mois-. Je suis d'ailleurs fatigué. – Quoiqu'il en soit, la lettre de Marie Ange, non datée, qui m'est parvenue hier au soir, est si triste que je ne veux pas différer d'un jour à vous dire combien elle me fait de peine, et combien je désire hâter le voyage que j'avais le dessein de faire à Trémigon, après le concile. – Je serai obligé de passer par Rennes, et je ne voudrais pas y trouver la foule qui va s'y réunir, car, j'aurais trop de gens à visiter et à qui parler. – Cependant, rien ne m'arrêtera si vous me témoignez le désir que j'arrive plutôt. – Marquez-moi donc, je vous prie, si je dois partir de suite, ou seulem(ent) à la fin du mois. – Mr. Guillard<sup>1</sup> a-t-il vu Marie pour juger par lui même de l'état de ses yeux, et de l'opportunité de l'opération ? – Si l'opération doit avoir lieu, est-ce de suite ?

Mille choses bien tendres à ma pauvre Marie, à Marie-Ange et à tous. – J'ai le cœur navré.

Tout à vous mon bon Ange

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Ange Blaize*

*À Trémigon en Combours (Ille et Vilaine)*

Original. Arch. Meezemaker.

**LETTRE 4492. AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

Ploërmel le 9 9bre 1849

Mon très cher frère

Je ne puis que vous exhorter à souffrir avec patience les contradictions que vous éprouvez, et à en faire votre profit pour le ciel, puisque vous ne voulez pas que j'en parle à M. le Recteur. – Envisagez votre position avec les yeux de la foi, et alors elle vous paraîtra d'autant plus belle que vous avez plus à souffrir. – Prenez garde cependant, d'augmenter vos peines en vous en occupant trop. – Offrez-les à Dieu ; et, après cela, ne les reprenez pas, pour

<sup>1</sup> Le médecin qui soignait Mme Blaize de Maisonneuve.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

ainsi dire, une à une, pour vous blesser avec elles. – Evitez les réflexions chagrines, car, elles ne serviroient qu'à vous décourager et à vous troubler.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Daniel, mort à Vitré. – C'est une grande perte pour nous.

25 de nos frères vont partir pour les Colonies. – Mgr l'Archevêque d'Auch a présidé à la cérémonie de leur vœu et du baisement des pieds. – C'était bien beau !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 10 nov. 49

Autographe. AFIC. 89.03.057.

### LETTRE 4493. AU F. ADOLPHE LE BARBIER.

Ploërmel le 9 Novembre 1849

Mon très cher frère,

J'ai longtemps tardé à vous répondre parce que 1mt. j'ai longtemps attendu le mandat ci-joint que je vous renvoie acquitté, et 2mt. parce que je doutois de pouvoir vous donner le frère que vous désiriez. – lequel d'ailleurs ne m'a été demandé que le 2 de ce mois, par Mr. le Maire de Guerande – Une délibération du Conseil municipal pour assurer son traitement sera nécessaire avant qu'il parte. – Ce frère est destiné à faire une cinquième classe. – Distribuez le travail entre tous, et ayez soin que le f. Artemon<sup>1</sup> soit soulagé.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Daniel, mort à Vitré – C'est une grande perte pour nous. Tout le monde l'a regretté – Le sous-préfet et le Maire marchaient en tête de son convoi.

Mgr l'Archevêque d'Auch a passé 8 jours ici – Nous avons eu de belles fêtes. – Mgr a donné la confirmation à 22 frères, et le s(ain)t habit à 38 postulants – il a présidé à la cérémonie du baisement des pieds de 25 frères qui vont partir pour les Colonies.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Adolphe*

*Frère de l'Instruction chrétienne*

*à Guérande (Adresse d'une autre écriture).*

Autographe. AFIC. 89.03.058.

### LETTRE 4494. À ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 13 9bre 1849

Mon cher Ange

Mr. Guillard n'a fait l'opération de la cataracte à aucun de mes frères – je ne puis donc donner la dessus aucun renseignement. – Mais, je ne désire pas moins vivement causer avec Marie, le plutôt possible, de l'état de ses yeux, et j'irai, pour cela, à Trémigon, aussitôt que je serai délivré de mes grands embarras. – D'un moment à l'autre j'attends l'avis du Ministre d'expedier soit à Brest, soit dans un autre port d'embarquement les 26 frères que j'ai mis à sa disposition pour les colonies.

---

<sup>1</sup> F. Artémon (Théodore Le Cat), né à Englaucourt (Aisne) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.

Tout à vous, mon bon Ange

Jean

À Monsieur  
Monsieur Ange Blaize  
À Trémigon En Combours (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 13 nov. 49

Autographe. AFIC. 7.02.043.

**LETTRE 4495. AU F. ÉDOUARD BAHIER.**

D. S. Ploërmel le 12 9bre 1849

Mon très cher frère

Vous ne pouvez consentir à être chargé du soin de la chapelle voisine de votre établissement, et il seroit tout à fait contraire à votre règle que vous eussiez à tenir le compte des offrandes – refusez donc absolument cet emploi.

Vous avez bien fait d'avoir ouvert une classe du soir. – Mettez la retribution à un taux modéré, mais exigez en une, et veillez avec soin à ce qu'il n'y ait pas de désordre au sortir de la classe.

Je suis reconnaissant de ce que Mr. le Curé ait bien voulu recommander votre établissement.

Faites revenir de Plemet les livres et effets qui nous appartiennent, car, je ne compte pas y renvoyer de frère<sup>1</sup>.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Daniel, mort à Vitré. – C'est une grande perte pour nous.

Mgr l'Archevêque d'Auch a passé 8 jours au milieu de nous. – Nous avons eu de bien belles cérémonies – il a donné la confirmation à 22 frères et le s(ain)t habit à 38 postulants. – Il a présidé au baisement des pieds de 25 frères qui vont partir pour les colonies. – Il en partira un 26<sup>ème</sup> – il prononcera son vœu jeudi.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le catéchisme de la messe du matin ne dispense pas, le dimanche, de la lecture spirituelle.

Au f. Edouard  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Loudeac (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 13 nov. 49

Autographe. AFIC. 89.03.061.

**LETTRE 4496. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 15 9bre 1849

Monsieur le Ministre,

La proposition que je vous ai faite d'établir dans chaque île des Antilles, un ou deux frères surnuméraires, était uniquement dans l'intérêt du service des écoles, dont je désirais empêcher la suspension même momentanée ; il ne serait pas juste que je fusse chargé de cette dépense, et je ne puis y consentir ; et, en conséquence, je me bornerai, comme par le passé, à

<sup>1</sup> Cf. ci-dessus la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1849, au f. Edouard Bahier.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

remplacer les frères malades conformément à notre traité primitif, lorsqu'ils reviendront en France avec un congé.

Je vous remercie de votre réponse bienveillante aux autres articles de ma lettre du 30 8bre dernier.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.013.

### LETTRE 4497. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S.

Ploërmel le 19 9bre 1849

Mon très cher frère,

Je suis bien aise que vous ayez pris les enfants les plus avancés de la classe du f. Thelo – ils seront mieux soignés, et ce cher frère sera déchargé. – Nous sommes toujours dans un grand embarras faute de frères même de petite classe. – Nous envoyons 26 frères aux Colonies : nous avons fondé 8 établissemens nouveaux, dont 2 de plusieurs frères : il a fallu augmenter le nombre des frères dans quelques établissemens anciens, remplacer des frères malades, &c. tout cela nous a ruinés. – Mais, Dieu merci, il nous arrive des postulants, et peu à peu le noviciat se repeuplera de sujets.

Je ne tarderai pas à aller vous voir. – Cependant, je ne sais pas le jour.

Si le f. Etienne continue d'aller mieux, il pourroit aider à la surveillance, ce qui donneroit du relâche au f. Thelo.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Au Thabor à Rennes*

cachet : Ploërmel 19 nov. 49

Autographe. AFIC. 89.03.059.

### LETTRE 4498. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 19 9bre 1849

Cher ami,

Je tiens beaucoup à voir Mgr l'évêque d'Angers, mais, je crains de me jeter au milieu de la foule qui se trouve maintenant rassemblée à Rennes : j'aurois à parler à trop de monde ! – J'ai donc écrit à Mgr l'évêque d'Angers pour l'inviter à venir me voir à Ploërmel, après le concile, ajoutant, toutefois, que s'il ne pouvoit pas faire ce voyage, je ferois, moi, celui de Rennes, car, je ne saurois renoncer au plaisir de passer quelques heures avec lui.

Demande donc de ma part à ce vénérable prélat, si je puis compter sur sa visite, ou, dans le cas contraire, quel jour je devrois aller le trouver à Rennes.- S'il vouloit que j'envoiasse(*sic*) ma voiture le chercher, rien ne seroit plus facile, pourvu que je fusse prévenu à tems.

Tu as beau dire ; tous tes marchés de livres avec moi sont usuraires ; tu es heureux que je ne sois pas allé à Rennes pendant le concile, car, je t'aurois dénoncé aux vénérables pères – La première fois que j'irai à Rennes, nous traiterons de vive voix du nouvel échange que tu me proposes.

L'abbé Doucet est ici.- Il me charge de te dire mille choses aimables.  
Je t'embrasse ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur  
Monsieur l'abbé Houet, Directeur du  
Séminaire à Rennes (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 20 nov. 49

Autographe. AFIC. 37.01.016.

**LETTRE 4499. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 21 9bre 1849

Mon très cher frère,

Il ne faut pas presser l'affaire du Foeil dans ce moment-ci, puisque Mr. Kerigant croit qu'elle s'arrangera sans que nous soyons obligés de rompre avec la commune de Quintin. Le Préfet a dû répondre au Maire du Foeil au sujet du traitement. Sachez ce qu'il a dit, et faites en moi part.

Je regrette que la santé de nos frères soit si faible ; ménagez-les, mais prenez garde qu'ils s'inquiètent trop, car l'inquiétude est une maladie de plus.

Nos 26 frères destinés pour les colonies doivent partir prochainement, mais le jour n'est pas encore fixé. Vous serez prévenu de leur passage.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Daniel, mort à Vitré. C'est une grande perte !

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.060.

**LETTRE 4500. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 4 Xbre 1849

Mon très cher frère

J'approuve votre proposition pour la nouvelle classe : elle concilie tout. Bien entendu que vous ne recevrez dans cette classe que des enfants payants. J'approuve également les arrangements que vous me proposez pour les dortoirs. Ci-joint la lettre que vous me demandez pour les ff. Polyclet et Exupère.

Je vous embrasse &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.062.

**LETTRE 4501. AU F. EUSTACHE GRIGNARD.**

D. S. Ploërmel le 5 Xbre 1849

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Je crois que les nombreux changemens qui ont eu lieu dans le Collège de St. Malo, cette année, sont cause de la diminution des élèves : mais, j'espère que les classes étant bien

---

<sup>1</sup> F. Eustache (Jean Grignard), né à Saint-Senier-de-Beuvron (Manche) en 1817, entré à Ploërmel en 1841.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

faites, elles se repeupleront peu à peu – Appliquez vous, l'un et l'autre, à faire faire des progrès sensibles à vos élèves.

Dites au f. Léon, de ma part, de vous rendre le parapluie et la montre qu'il a emportés de St. Malo, quoique ces objets n'aient pas été fournis originairement par le Collège. – Le f. Léon en trouvera de semblables à St. Servan, et nous n'aurons pas à en acheter.

Vous êtes très capable de faire les écritures de l'établissement, et je veux que vous soyez seul chargé de sa direction.

Préparez vous à l'examen, et n'étudiez que les choses qui y sont relatives, au moins jusqu'au mois de mars prochain – A cette époque, je verrai si vous ne pourriez pas vous occuper d'autre chose.

Notre cher frère Menandre<sup>1</sup> est mort à Paimpol. – C'est une nouvelle perte bien douloureuse. – Je recommande à vos prières cet excellent frère, et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eustache  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Au Collège à St. Malo (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 6 déc. 49*

Autographe. AFIC. 89.03.063.

### LETTRE 4502. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

D. S. Ploërmel le 5 Xbre 1849

Mon très cher frère,

J'ai un peu tardé à vous répondre. – Je vous permets d'acheter une lévite et un chapeau.

A la perte désolante du f. Daniel, il faut aujourd'hui ajouter celle du f. Menandre, mort à Paimpol du choléra. Je recommande ces deux bons frères à vos prières.

Je n'ai que le tems de vous écrire ce peu de mots. – Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Ploujean par Morlaix (Finistère)  
cachet : Ploërmel 6 déc. 49*

Autographe. AFIC. 89.03.064.

### LETTRE 4503. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 6 Xbre 1849

Mon très cher frère,

Depuis le mois de 7bre, j'ai mis à la disposition du Ministre les 26 frères destinés pour le Sénégal, la Guyane, et les Antilles. Il devoient partir tous par *la Caravane* : mais ce navire s'étant trouvé encombré de passagers, le départ de nos frères a été retardé jusqu'à ce moment : il n'est pas encore fixé ; cependant, j'espère qu'il ne tardera pas à l'être, et si je vous écris aujourd'hui, c'est pour empêcher que vous ne soyez inquiet de ne voir arriver personne, et de ne recevoir aucune nouvelle.

---

<sup>1</sup> F. Ménandre Gortais, décédé le 24 novembre 1849.

Mr. Blaize m'a remis les 4000 f. que vous lui avez fait passer par *l'Hermine*, et il a entre les mains le connaissem(en)t des autres 4000 f. chargés sur *la Pauline*.

Vous avez pris depuis quelque tems l'habitude d'écrire sur un ton dur, amer, et tout à fait inconvenant, pour ne rien dire de plus. – Vous blâmez avec apreté certains changements qui ont été faits dans nos livres classiques, dans la forme de la lévite, &c. – oubliant que ces changem(ens) n'ont pu avoir lieu sans être autorisés par moi, pour des raisons très graves, dont apparemment je n'ai pas à vous rendre compte. – Ce qui me fait le plus de peine, c'est que je ne suis pas le seul à qui vous communiquez vos plaintes ; - vous en parlez librement, et vous en avez écrit en Bretagne confidentiellement à d'autres frères. – Cela est tout à fait mauvais, et je vous en reprends, parce que ma conscience m'y oblige.

Je n'entends pas que vous adressiez vos demandes ailleurs qu'à Ploërmel. – Sans cela, il y auroit bientôt confusion, désordre. – Ce que vous a marqué le f. Théodose au sujet des paiemens est tout à fait faux. – Il (n') y a eu d'autres retards que des retards qui résultoient de la difficulté des communications, et jamais il n'en est résulté aucun inconvénient.

Je serai fort aise que vous nous envoyiez quelques jeunes créoles, s'ils sont aussi bons que la plupart de ceux qui nous sont venus. – Les préventions du f. Louis Joseph contre eux sont déplorables. – Les frères Alfred Marie, Bernard Marie, et Paul Marie, qu'il n'a pu garder à Cayenne, font merveille ici. – Nous sommes fort heureux de les avoir, car, les écoles qu'ils dirigent vont toutes on ne peut mieux. – Il en est de même de celle de Maxent, à la tête de laquelle j'ai placé le très jeune et si bon frère Léobard. – Son frère Celse marche sur ses traces.

Plus que jamais, nous avons besoin de sujets. – On nous en demande de toutes parts. – La congrégation se compose maintenant de plus de 700 frères, - en aurions-nous le double, ce ne seroit pas encore assez.- Hélas, nous venons d'en perdre deux, de la mort desquels je ne me console pas - ce sont les frères Daniel (de Vitré) et Menandre (de Paimpol). - Le cholera les a enlevés. - Priez pour eux pauvres enfants, ils étoient mûrs pour le ciel !

Je vous écrirai de nouveau par nos frères.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 89.03.065.

#### LETTRE 4504. À L'ABBÉ MOY, CURÉ DE PAIMPOL.

Ploërmel le 8 Xbre 1849

Mon cher ami

La mort de notre bon frère Ménandre m'a frappé comme un coup de foudre ! - j'étois si loin de m'y attendre ! - Mais, le pauvre enfant étoit mûr pour le ciel !

On vous a envoyé de Tréguier le f. Claude<sup>1</sup> pour le remplacer provisoirement. - Dites-moi s'il s'en tire bien, et s'il peut encore rester quelque tems chargé de la direction de votre école. – C'est un excellent frère.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Moy, Curé de Paimpol

À Paimpol (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 9 déc. 49

Autographe. AFIC. 108.5.046.

<sup>1</sup> F. Claude-Marie (Allain Berthévas), né à Plougoum (Finistère) en 1819, entré à Ploërmel en 1844.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4505. À MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 9 Xbre 1849

Monseigneur,

Je suis bien en retard pour vous écrire.- Cela vient de ce que j'ai été obligé de faire un petit voyage à Rennes, et surtout, de ce que j'ai été incertain du parti que je devois prendre pour Eauze, le f. Jean Louis m'ayant averti des inconvénients qu'il y auroit à y placer notre cher petit frère Paul. – Toute réflexion faite, et n'ayant pas le tems pour vous consulter et recevoir une réponse, voici à quoi je me détermine – si je me trompe, vous voudrez bien me pardonner une faute involontaire.

Je ferai partir demain pour Eauze, par la diligence, les frères François Xavier et Paul ; le premier restera à Eauze, et le second ira soit à Bassouge<sup>1</sup> soit à Bar(r)an – dans le cas où il iroit dans la première de ces communes, le f. Adolphe iroit dans la seconde – mais, je préférerois qu'il fût destiné pour Barran, parce qu'il donneroit de la vie à cette école, qui, autant que j'en puis juger, languit un peu : je recommande au f. Jean Louis de Gonzague de ne rien décider là dessus qu'après avoir pris les ordres de Votre Grandeur.

Vous m'avez exprimé le désir, Monseigneur, que j'eusse envoyé le f. Augustin à Barran : voici les raisons qui m'en ont empêché – 1mt. Cela n'auroit pu avoir lieu immédiatement, puisque le f. Augustin est placé à Breteil, près Montfort, d'où il m'auroit fallu le faire revenir, ce qui auroit nécessairement entraîné des longueurs. – 2mt. Le f. Augustin se forme mieux à diriger une école dans sa position actuelle qu'il ne pourroit le faire à Barran, et il a besoin d'expérience, comme me le disoit, il y a quinze jours, le frère de Montfort, son voisin, que j'ai chargé de l'aider de ses conseils. – Le saint frère Augustin exagère certains points de la règle, et l'excellent Recteur auprès duquel je l'ai placé, m'en a fait prévenir, afin que j'eusse modéré son zèle. – 3mt. On n'eut pu laisser définitivement à Barran deux frères brevetés : une mutation plus ou moins prochaine eut donc été indispensable à Barran - Or, rien n'est plus préjudiciable aux écoles que le changemens de frères, et j'ai pour principe de les rendre extrêmement rares. – 4mt. enfin, le f. Augustin reste toujours à votre disposition, pour le premier établissement nouveau que vous voudrez fonder.- J'ajoute que par cet arrangement-ci nous trouvons moyen d'employer le f. Paul, sans le mettre à Eauze, ce qui vous décharge de la pension de cet enfant, et ce qui lui sera très profitable à lui même – Il se formera, et achèvera de s'instruire, car il est capable d'étudier seul. Pendant ce temps, il ne coûtera rien à personne.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, mon acte de dernière volonté dont on a oublié de vous remettre une copie authentique, avant votre départ de Ploërmel.

Votre dernier séjour au milieu de nous y laissera de profonds et bien doux souvenirs – Nos frères en parlent sans cesse avec un vif sentiment de reconnaissance pour toutes vos bontés. - Il en est de même de Mr. Ruault, de Mr. Guilloux, de M. Gracia, qui se joignent à moi, d'un seul cœur, pour offrir l'hommage de leur vénération et d'un devouement sans bornes. Je suis, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Permettez, Monseigneur, que le bon M. Raboisson trouve ici l'expression de ma respectueuse amitié – J'espère bien qu'il n'oubliera pas sa promesse de venir nous revoir l'été prochain.

---

<sup>1</sup> Lire Bassoues

Je vous remercie de votre mandat de 1200 f. sur le Trésor.- Nous sommes maintenant vos débiteurs.- Puisse nous ne pas l'être bien longtemps, et nous acquitter, en recevant bientôt au noviciat plusieurs nouveaux postulants !

À Monseigneur  
Monseigneur l'archevêque d'Auch  
À Auch (Gers)  
cachet : Ploërmel 11 déc. 49

Autographe. AFIC. 120.02.032.

**LETTRE 4506. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S. Ploërmel le 10 Xbre 1849

Mon très cher frère,

Je suis bien aise que vous ayez quelques élèves d'hydrographie. – leur demander 5 f. par mois, ce n'est pas trop. – Je vous permets d'acheter un globe. – Le f. Ulric, votre voisin, pourroit peut-être prendre une leçon par semaine de vous – quand les jours seront plus longs et la saison plus belle – proposez le lui.

N'achetez rien d'un peu considérable pour votre vestiaire sans en demander la permission.

A la perte du f. Daniel, nous avons à ajouter celle de notre bon frère Menandre. – Le cholera l'a enlevé en quelques heures. – Priez pour lui – vous savez combien il est regrettable.

Les frères des colonies, au nombre de 26, attendent toujours l'ordre d'embarquement.

Offrez mes respectueux hommages à Mr. le Curé et à Mr. le Vicaire.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Coëron par la Basse-Indre (Loire Inf.re)  
cachet : Ploërmel 11 déc. 49

Autographe. AFIC. 89.03.066.

**LETTRE 4507. AU F. JÉRÔME HAIMON .**

Ploërmel le 11 Xbre 1849

Mon très cher frère,

J'ai reçu avec votre lettre du 15 8bre, vos comptes de recettes et de dépenses. – Je ne doute pas qu'ils ne soient justes, mais, ils ne sont pas très clairs. –Tâchez, à l'avenir, d'y mettre plus d'ordre, et chaque année, arrêtez les à la fin de 7bre, pour plus de régularité. – Le f. Ephrem m'a aussi envoyé les siens.

Je trouve vos dépenses un peu fortes, quoiqu'à raison des circonstances particulières où vous vous êtes trouvés, je comprendre bien que cette année-ci vous ayez eu plus de frères à nourrir. – Tâchez d'économiser, car la congrégation a de grands besoins.

Le f. Théophile est excellent, et il est capable de bien enseigner ; cependant les enfans ne feront de progrès qu'autant qu'il maintiendra l'ordre et le silence dans sa classe. – Faites lui de ma part la recommandation expresse d'y tenir sévèrement.

Nous sommes fort à court de frères pour les colonies, et même pour nos écoles de Bretagne, dont le nombre est aujourd'hui de 200. Il en résulte que je n'accorde pas facilement aux frères des colonies la permission de revenir dans la maison principale ; tout changement

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

est un grand embarras, car, il faut remplacer celui qui revient. – Engagez donc le bon frère Serene à patienter le plus longtemps possible – et soignez le de votre mieux.

Nous venons de faire deux grandes pertes – Le f. Daniel est mort à Vitré, et le f. Menandre a été enlevé en quelques heures, par le choléra. Priez pour eux. – Il est consolant de penser que l'un et l'autre étoient de saints religieux, dont la vie n'a été qu'une continuelle préparation à la mort.

Offrez mes respectueux hommages à Mr. Helloco. – Je suis bien reconnaissant de ses bontés pour vous.

J'approuve votre règlement, et je vous le renvoie signé de moi. – Je n'y ai fait que de légers changemens – par exemple, je permets d'aller tous les jeudis à la montagne, dans la belle saison. – C'est un exercice utile pour la santé des frères, et qu'ils ne peuvent prendre que dans un certain tems de l'année.

Nous avons ici 26 frères qui attendent d'un jour à l'autre l'ordre d'embarquement pour les Antilles, la Guyane et le Sénégal. Le f. Euthyme est de retour de St. Louis, pour cause de maladie grave. – C'est le f. Etienne Marie qui va le remplacer, en qualité de Directeur.

Tâchez d'être plus exact à me donner de vos nouvelles, et de mon côté, je le serai aussi à vous répondre, pourvu que ma santé me le permette.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Jérôme*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St Pierre et Miquelon par la voie anglaise*

cachets : Ploërmel 12 déc. 49 Sydney 3 fe.1850

Autographe. AFIC. 89.03.067.

### LETTRE 4508. AU F. EPHREM JÉGOREL.

D. S. Ploërmel le 12 Xbre 1849

Mon très cher frère

Je n'ai pas été exact à vous écrire – cela est vrai – mais il est vrai aussi que mon déplorable état de santé m'a forcé pendant longtemps, à suspendre presque entièrement ma correspondance. – Aujourd'hui encore, quoique je sois mieux, ce n'est pas sans peine que je fais des lettres.

Je regrette que votre école ne soit pas plus nombreuse, et que les parents ne mettent pas plus de soin à procurer à leurs enfans le bienfait de l'instruction chrétienne ; mais, tâchez, ainsi que le f. Noël, de vous en occuper avec un grand zèle, dans un esprit de foi. – Songez que J. C. a versé son sang pour le salut de chacun de ces pauvres petits enfans qui vous sont confiés.

Je ne repeterai point ici les nouvelles que je donne au f. Jérôme, parce qu'il ne manquera pas sans doute de vous en faire part. – En voici une dont je ne lui parle pas – Nous avons eu à Ploërmel, dans le mois d'octobre, de bien belles fêtes – Mgr l'Archevêque d'Auch est venu nous voir- Pendant les 8 jours qu'il a passés au milieu de nous, il a confirmé 22 frères, et donné le saint habit à 38 postulants – il a de plus présidé au baisement des pieds de 25 frères qui sont à la veille de partir pour les colonies. – La chapelle, et surtout le grand autel, étoient magnifiquement illuminés.

Les évêques d'Angleterre ont envoyé à Ploërmel dix excellents sujets, qui iront plus tard fonder dans leur pays une œuvre semblable à la nôtre. – On sent partout le besoin de bonnes écoles.

Ne manquez pas de m'envoyer l'inventaire de votre établissement, comme le f. Jérôme m'a envoyé celui de la maison de St. Pierre. – Je lui fais passer un règlement qui doit

vous être commun à tous. – Soyez fidèle à l'observer, afin d'avoir dans vos moindres actions, le mérite de l'obéissance. –

Je vous embrasse, vous et le f. Noël, bien tendrem(en)t en N S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Ephrem*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Miquelon*

Autographe. AFIC. 89.03.068.

**LETTRE 4509. À L'ABBÉ MOY, CURÉ DE PAIMPOL.**

Ploërmel le 16 Xbre 1849

Cher ami

Demain matin, je fais partir pour Loudeac notre bon f. George<sup>1</sup>, qui de là se rendra à Paimpol. – J'ai tout lieu de croire que vous serez très content de lui sous tous les rapports. – Vous direz au f. Claude de retourner à Tréguier.

Le f. George n'a pas de brevet, quoiqu'il soit très capable d'en avoir un aujourd'hui ; nous n'avons rien à craindre sous ce rapport, surtout lorsqu'il s'agit de remplacer une victime du choléra.

Totus tuum ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Moy Curé de Paimpol*

*À Paimpol (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 17 déc. 49

Autographe. AFIC. 108.5.040.

**LETTRE 4510. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 21 Xbre 1849

Monsieur le Ministre,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 18 de ce mois, les 17 frères destinés pour les Antilles partiront de Ploërmel le 26 de ce mois pour le Hâvre; et ils y arriveront le 29, au plus tard le 30.

Je suis obligé de les diviser en deux bandes, parce qu'ils seraient exposés à ne pas trouver de places dans les voitures publiques, s'ils voyageaient tous ensemble. Je donne avis de ces dispositions à Mr. le Commissaire de la Marine au Hâvre.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.015.

**LETTRE 4511. AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE, AU HÂVRE.**

Ploërmel le 21 Xbre 1849

Monsieur le Commissaire Général,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'avis que je reçois de Mr. le Ministre de la Marine, 17 frères de mon Institut partiront de Rennes le 27 et le 28 de ce mois pour se rendre au Hâvre, où ils doivent s'embarquer sur le navire *la Belle Créole*.

---

<sup>1</sup> Georges (Jean Duclos), né à Pluméliau (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1836.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Ils arriveront donc au Hâvre le 30 ou le 31 au plus tard. Je suis obligé de les diviser en deux bandes parce qu'il seraient exposés à ne pas trouver de places dans les voitures publiques s'ils voyageaient tous ensemble.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.016.

**LETTRE 4512. AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

Ploërmel le 25 Xbre 1849

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Je remercie le bon Dieu des grâces qu'il vous a faites, et je suis fort heureux des nouvelles que vous me donnez de votre nouvelle position et de votre établissement. - je ne puis que vous exhorter à continuer de donner tous vos soins à vos si chers petits enfans. - Puissent-ils en sentir tout le prix, et en profiter !

Le f. Rodolphe m'a écrit, et sa lettre m'a fait grand plaisir. - Dites-le lui, et ne manquez pas de l'embrasser pour moi.

Ma santé se soutient, malgré mes nombreuses occupations. Priez pour votre vieux père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Nos frères vous diront tout ce qu'il y a de nouveau à Ploërmel. - Voilà pourquoi je ne vous en parle pas.

*Au f. Anastase*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À la Baie-Mahault Gouadeloupe*

Autographe. AFIC. 89.03.070.

**LETTRE 4513. AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 25 Xbre 1849

Mon très cher frère

Le f. Ambroise dans sa dernière lettre me parle d'une bien belle première Communion qui a eu lieu au Vauclin, et par les détails qu'il me donne, je juge que vous êtes sorti de la maison que vous occupiez au mois d'avril, et qui étoit si incommode. - Que Dieu en soit béni!

Le changement de climat ne vous guériroit pas de votre infirmité - elle n'est pas dangereuse, pourvu que vous preniez la précaution de ne jamais quitter votre bandage.

Si parmi vos enfans, il y en a quelqu'un qui soit solidement vertueux, et qui ait le désir de venir à Ploërmel, je le recevrai aux conditions qu'aura réglées le f. Ambroise : mais, éprouvez bien la vocation, et n'envoyez que des sujets d'élite.

---

<sup>1</sup> F. Anastase (François Gélébart), né à Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère) en 1817, entré à Ploërmel en 1842, arrivé en Guadeloupe en 1843.

Je ne vous écris guère, mais je pense tous les jours à vous devant le bon Dieu. Priez pour votre vieux père.

L'ab. J. M. de la Mennais.

*Au f. Emeric*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Vauclin Martinique*

cachet : Saint-Pierre Maritime 12 fevr. 1850

Autographe. AFIC. 89.03.069.

**LETTRE 4514. AU MAIRE DE PLOËRMEL.**

Ploërmel le 26 Xbre 1849

Monsieur le Maire

M. Plessis secrétaire de la Mairie, ayant dit lundi dernier au f. Joseph Marie que le Sieur Le Roy, ex frère de mon institut, vous avoit demandé un certificat de moralité, mais que ne le connoissant pas, vous ne pouviez le lui délivrer cette pièce, sans avoir préalablement pris sur son compte des renseignemens auprès de moi, j'ai répondu que le Sr. Le Roy ne méritoit certainement pas le certificat qu'il sollicite, ce que d'ailleurs je n'ai pas hésité à lui déclarer à lui même avant son départ de Ploërmel, en lui rappelant entre autres choses une lettre immorale qu'il a écrite à un de ses amis et dont j'ai une parfaite connoissance.

Le Sr. Le Roy n'a pu rien répondre à mes justes reproches : il savoit trop bien qu'il les méritoit. Il me dit seulement que tout cela étant connu, il ne pouvoit plus rester dans la maison, et il l'alloit quitter sur le champ – ce qu'il fit en effet dès le soir.

Vous avez désiré savoir ce que je pensois de la moralité du Sr. Le Roy. – Je vous le dis en conscience. Vous ajouterez à mon témoignage le certificat dont vous le jugerez digne.

Projet aut. AFIC. 91.03.026.

**LETTRE 4515. À ANGE BLAIZE.**

Ploërmel le 27 Xbre 1849

Mon cher Ange,

Il y a bientôt un siècle que je ne vous ai écrit. – Plusieurs fois j'en ai été empêché par l'espoir d'aller très prochainement à Trémigon, mais, j'ai été trompé par mes désirs, et il m'a été impossible, absolument impossible de réaliser mes projets. – Chose étrange ! je ne voulois pas aller à Rennes pendant le Concile, et j'ai été forcé d'y paraître un instant. – je souhaitois ardemment aller à Trémigon, et j'ai été obligé de revenir de Rennes à Ploërmel, pour présider au départ de mes frères, qui, au nombre de 26, devoient s'embarquer d'un jour à l'autre, et dont les premiers ne sont cependant partis qu'hier pour le Havre. – 6 restent à expedier pour la Guyane et 3 pour le Sénégal. – Je les ai mis à la disposition du Ministre depuis 4 mois, on paie à plusieurs d'entre eux un traitement d'Europe, et notre marine est si pauvre en navires, que le Ministre n'en a pas encore trouvé un pour les transporter à leur destination. – Enfin, il faut espérer que cela finira.

Il me tarde de voir ma chère Marie, et de causer avec elle de l'état de ses yeux. – Mais, dans cette saison, on ne peut songer à une opération quelconque, et, par consequent, il faut attendre à prendre un parti. – Nous, pauvres infirmes, quel besoin n'avons nous pas de patience !

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Ange ne m'écrit plus, depuis très longtemps. – Je suppose qu'il est toujours à Paris, et qu'il n'y a pas de changement dans sa position.

Félix et Marie Ange sont sans doute retournés à St. Pol de Léon, comme ils en avoient le dessein – Quand comptent-ils revenir à Trémigon ?

Je ne vous dis rien de ma triste santé. – Elle est toujours dans le même état, et je n'ai aucun espoir qu'elle s'améliore.

Je vous souhaite à tous la bonne année. – Oui, qu'elle soit bonne, bien bonne pour chacun de vous ! – Je vous embrasse cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur Ange Blaize  
À Trémigon En Combours (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 29 déc. 49*

Autographe. AFIC. 7.02.044.

**LETTRE 4516. AU PRÉFET MARITIME DE BREST.**

Ploërmel le 29 Xbre 1849

Monsieur le Préfet maritime,

Je suis informé par une lettre de Monsieur le Ministre de la Marine que 6 frères de mon Institut pour la Guyane doivent s'embarquer prochainement sur la corvette de charge *l'Allier*, pour se rendre à leur destination. –

Je vous prie de vouloir bien me marquer le plus tôt possible quel jour ils devront arriver à Brest ; et trois autres frères destinés pour le Sénégal doivent aussi prendre passage sur cette même corvette. Les neuf frères sont à la disposition du Ministre depuis trois mois.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.3.017.

**LETTRE 4517. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 31 Xbre 1849

Mon très cher frère,

Je suis enchanté de ce que l'affaire du Foeil soit terminée. Témoinnez-en à Mr. Sablé toute ma satisfaction. Il est bon que vous receviez quelques élèves non payants dans la nouvelle classe.

Il est à propos que vous soyez nommé par le Conseil municipal du Foeil ; sans cela, on ferait peut-être difficulté de vous payer le traitement.

17 de nos frères ont dû s'embarquer hier au Havre pour les Antilles. 9 autres frères passeront prochainement par Quintin, se rendant à Brest.

Je vous souhaite à tous la bonne année, et je vous embrasse etc

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.03.071.

## 1850

## Chronologie :

*L'abbé J.-M. de la Mennais effectue un court voyage à Trémigon, la Chesnaie et Rennes, du 11 au 16 mars. – Il entreprend, du 5 au 20 juillet, un voyage plus important, dont les principales étapes sont Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Quintin, Tréguier et Loudéac.*

11 janvier - Vote d'une loi conférant aux préfets la nomination et la révocation des instituteurs.  
15 mars - Vote de la loi Falloux, accordant la liberté de l'enseignement secondaire.  
12 avril - Le pape Pie IX rentre à Rome.

## LETTRE 4518. À Mme Augustine DE KERTANGUY.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Janvier 1850

Ma chère Augustine

Depuis plusieurs mois, j'ai sur ma table le petit livre que je veux donner à Augustine comme souvenir de sa première communion et de sa confirmation. – Enfin, je trouve une occasion favorable pour l'envoyer, sinon jusqu'à St. Pol du moins jusqu'à Morlaix, où tu pourras le faire réclamer dans le courant de la semaine prochaine du f. Athénodore<sup>1</sup>, Directeur de mon établissement.

Je devois aller dans le mois dernier à Trémigon : mais cela m'a été impossible, et j'attendrai que la saison soit moins rude et que les jours soient plus longs pour faire ce voyage.- Je serois enchanté d'arriver avant le départ de Felix et de Marie Ange pour St. Pol, et de rencontrer le cher Ange au logis paternel.

Les détails que tu m'as donnés dans tes lettres sur nos petits enfans, m'ont vivement intéressé – Oh, que je les aime ! – Ne les laisse point fréquenter d'autres enfans, à moins que ceux-ci ne te soient bien connus.

Offre mes respectueux hommages et mes souhaits de bonne année à Mlle Seraphine &c. – Quant à toi, je ne puis te promettre de t'aimer plus à l'avenir que dans le présent

Ton oncle Jean

À Madame

Madame Augustine de Kertanguy

À St. Pol de Léon (Finistère)

cachet : Ploërmel 2 janv. 50

Aut. AFIC. 7.08.007.

## LETTRE 4519. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.

Ploërmel le 3 J(anvi)er 1850

Mon très cher frère

Le f. Euthime ne s'étant pas radicalement guéri, je ne puis le remplacer au Sénégal. - je le remplace par notre excellent frère Etienne Marie, auquel vous aurez recours comme à

<sup>1</sup> F. Athénodore (Pierre Elien), né à Pontrioux (Côtes-du-Nord), en 1821, entré à Ploërmel en 1835.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

votre supérieur local, dans tous les cas embarrassants. – Vous l’avez vu à Ploërmel pendant la retraite : et vous savez, par conséquent, combien vous allez être heureux de l’avoir si près de vous.

Enfin, votre établissement va être au complet – et c’est un de vos compatriotes, le f. Anastase Marie que vous allez avoir pour collaborateur. Il est capable et bien pieux – je le recommande à vos soins, et je suis persuadé que vous aurez à vous louer de lui sous tous les rapports.

Je ne vous donne aucunes nouvelles de Ploërmel. Le f. Anastase vous les racontera toutes bien en détail.

A dater du 1<sup>er</sup> Janvier, votre traitement doit être de 1600 f. au lieu de 1500 – et il est alloué à chaque établissement une somme de 300 f., à titre d’indemnité pour une domestique. Vous allez donc être plus à l’aise, et j’espère même que vous pourrez faire quelques économies.

Soyez exact à m’écrire, et surtout soyez le à observer strictement votre sainte règle, dans tous ses points. – Gardez la, et elle vous gardera.

Je vous souhaite la bonne année, c’est-à-dire une année bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L’ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.001.

### LETTRE 4520. AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.

Ploërmel le 3 J(anvi)er 1850

Mon très cher frère

Je juge, par vos dernières lettres, que vous n’avez pas reçu (celle) que je vous écrivois, il y a plusieurs mois, et qui en renfermoit une autre pour le f. Rimbart. – Cela est fâcheux – La Guyane est de toutes les colonies celle avec laquelle nous avons plus de peine à correspondre – et d’un autre côté, ma longue et si grave maladie a été un obstacle à ce que je vous donnasse de mes nouvelles aussi souvent que je l’eusse désiré – Si ç’a été une privation pour vous, ça en a été aussi une pour moi.

Depuis le commencement du mois de 7bre, j’avois mis à la disposition de Mr. le Ministre de la Marine les 6 frères qui vont vous rejoindre, et si leur départ a été retardé jusqu’à ce moment-ci, ce n’est pas ma faute.- Deux de ces 6 frères, savoir les frères Clet<sup>1</sup> et Elme sont très capables, et pourront devenir plus tard chefs d’établissements. – Le f. Chrysogone<sup>2</sup> est instruit aussi, quoiqu’un peu moins que les deux premiers. – Les frères Héraclien, Hélier<sup>3</sup>, David Marie ne pourront faire d’abord que des troisièmes classes, mais, ils ont de l’intelligence, de la piété, du zèle, et chaque jour, ils deviendront plus capables de rendre des services. Tous sont animés du meilleur esprit.

J’ai représenté au Ministre qu’il étoit nécessaire que vous fussiez considéré comme Directeur général de nos établissements de toute la Guyane, et qu’à ce titre, un traitement particulier vous fût alloué, ainsi que des frais de route. – Le Ministre m’a répondu que, *pour le moment*, il ne pouvoit donner d’argent, mais qu’il alloit recommander à l’administration de la Colonie, de vous faciliter, par tous les moyens dont elle dispose, vos tournées de visite. – Mon intention est que vous en fassiez quelques unes, lorsque vous les croirez utiles pour vous assurer par vous même de la convenance des locaux destinés aux frères, ou lorsque la

<sup>1</sup> F. Clet (François Le Roux), né à Plouëc-du-Trieux (Côtes-du-Nord) en 1817, entré à Ploërmel en 1841.

F. Elme (Mathurin Denis), né à Lanouée (Morbihan) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>2</sup> F. Chrysogone (Louis Prigent), né à Plougoum (Finistère) en 1824, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>3</sup> F. Hélier (Jean-François Le Clainche), né à Riec-sur-Belon (Finistère) en 1828, entré à Ploërmel en 1848.

surveillance des établissemens l'exigera – comme le pratiquent les frères Ambroise et Paulin à la Martinique et à la Gouadeloupe. – Evidemment, ce n'est pas moi, qui, de Ploërmel, puis régler ces détails.

Vos traitements seront de 1600 f. – au lieu de 1500, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier de cette année-ci, et 300 f. sont alloués par chaque établissement, ne fut-il que de deux frères, pour une domestique. – Vous me dites qu'il faudroit fixer le traitement de chaque frère à 1800 f. – mais, je ne crois pas pouvoir obtenir cela. – Si la somme de 1600 f. par frère ne suffit pas, vous me donnerez une note détaillée la dessus, et vous ferez appuyer vos reclamations par le Gouverneur.

Le Ministre m'a demandé plus de frères que je n'en envoie, mais je ne puis en donner plus dans ce moment. – J'en fais partir à la fois 26, savoir 17 pour les Antilles, 3 pour le Sénégal, et 6 pour la Guyane. – C'est beaucoup, car nous ne devons pas oublier les besoins de notre Bretagne, lesquels, chaque jour deviennent plus grands.

Je ne suis pas content du f. Rimbart – Son silence est mauvais, et je le lui reproche dans le billet ci-joint que vous lui enverrez après l'avoir lu et cacheté.

Déjà j'ai réclamé du Ministre deux frères supplémentaires par Colonie, pour remplacer immédiatement les malades. – Sans cela, on n'aura jamais d'écoles régulières. – Le Ministre en convient ; et seroit bien aise que cela fût – mais, il voudroit que ces frères suppléants ne reçussent pas de traitement, et restassent à nos charges. – Cela n'est pas raisonnable, et je n'y consentirai point. – Le moyen que vous indiquez d'une concession de terrain, ne me paroît pas praticable. Il faut attendre des circonstances plus heureuses.

Nos frères vont vous donner de vive voix des nouvelles de Ploërmel. – Il vous en diront plus que je ne pourrois vous en écrire, ma lettre eût-elle vingt pages.

Mr. Riellan, notre notaire et notre ami vous demande un service. – Je désire que vous puissiez le lui rendre.

Je vous embrasse bien tendrement. – Priez pour votre vieux père qui jusqu'à la mort vous sera tout dévoué en N. S.

L' ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.002.

## LETTRE 4521. À M. POTHIER.

Ploërmel le 6 Janvier 1850

Je ne comprends pas que vous<sup>1</sup> ayez la hardiesse de me demander un certificat de bonne conduite. – Ne vous ai-je pas fait moi-même à l'époque de votre départ, les reproches que le public vous fait aujourd'hui ?- Vous ne les méritez que trop ! Hélas ! Oui, vous êtes un malhonnête homme ! Voilà ce que je puis certifier.

L' ab. J. M. de la Mennais

*Au Sieur Pothier  
À St. Donan par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

Aut. AFIC. 90.01.003.

<sup>1</sup> Ex frère Turiaf.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4522. AU F. ÉDOUARD BAHIER.

D. S. Ploërmel le 8 J(anvi)er 1850

Mon très cher frère

J'ai bonne envie d'aller vous voir dans votre nouvelle demeure que vous dites si belle, si belle ! - Remerciez de ma part Mr. le Curé et M.M. les vicaires de Loudeac de l'intérêt qu'ils vous témoignent - J'en suis bien reconnoissant !

Avant de recevoir le jeune Herpe, il est indispensable que je sache exactement ce que son père lui doit, ce que celui-ci paiera : si le jeune homme vient ici avant que cette affaire soit éclaircie, elle ne le sera jamais. - Il me semble que l'intervention d'un homme de loi est nécessaire pour cela - Vous me marquerez plus tard le résultat.

Je vous souhaite à tous la bonne année, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edouard*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Loudeac (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 9 janv. 50

Aut. AFIC. 90.01.005.

LETTRE 4523. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

D. S. Ploërmel le 8 Janvier 1850

Mon très cher frère,

Vous avez été en effet trop négligent à m'écrire, et je comptois vous en faire le reproche ces jours-ci même - Gardez votre règle, mon cher enfant, si vous voulez qu'elle vous garde.

Vous ne devez faire que 6 heures de classe par jour. - 3 heures le matin, *y compris le tems de la messe*, et 3 heures l'après midi. - Dans l'hyver vous pouvez abréger d'1/4 d'heure la classe de l'après midi.

Quant au jeudi, il doit y avoir classe le matin, lorsqu'il se trouve une fête dans la semaine - Voilà ce que prescrit la Conduite - Mais on n'y tient pas rigoureusement, parce que, surtout dans les campagnes, il est difficile de réunir les enfans le matin, lorsqu'ils ne doivent pas revenir l'après midi - je ne vous y oblige donc pas.

Je vous souhaite la bonne année, c'est à dire, une année bien fervente, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 9 janv. 50

Aut. AFIC. 90.01.004.

LETTRE 4524. AU F. ÉRIC-MARIE POULOUIN.

Ploërmel le 9 Janvier 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Si le f. Amedée juge à propos que vous perceviez la rétribution des enfans de votre classe, il faut vous conformer à ses désirs. - C'est à lui de juger de ce qu'il convient de faire.

---

<sup>1</sup> F. Eric-Marie (qui a porté aussi le nom de f. Phocas-Marie).

– Parlez lui aussi de la vente des objets classiques, afin qu’il prenne des mesures pour qu’elle se fasse correctement, et sans déranger les classes.

Je suis persuadé qu’à l’avenir, les examens seront moins rigoureux qu’ils ne l’ont été précédemment, et ce qu’on vous a dit à cet égard n’est pas vrai. – Quoi qu’il en soit, préparez-vous pour le mois de Mars.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L’ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eric*

*Frère de l’Inst.n Xtienne*

*À Lannion (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 9 janv. 50

Aut. AFIC. 90.01.006.

**LETTRE 4525. AU RECTEUR D’ACADÉMIE DE RENNES.**

Ploërmel le 10 Janvier 1850

Monsieur le Recteur,

En réponse à votre lettre du 8 courant, j’ai l’honneur de vous faire savoir que les nommés

Huet (François Louis)<sup>1</sup> de la classe de 1844 ; et Leroy (François Jean) de la classe de 1846, font tous les deux partie de mon Institut, et sont l’un et l’autre à Ploërmel.

J’ai l’honneur d’être avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et obéissant serviteur

L’ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. AFIC. 109.1.003.

**LETTRE 4526. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

Ploërmel le 11 Janvier 1850

Mon très cher frère,

J’ai reçu, par le courrier ce matin, des lettres du Sénégal par lesquelles on m’apprend qu’on a réuni les élèves du Collège de St. Louis à ceux des frères dans une étude commune, sous la direction des frères. – Sur le champ, j’en (ai) écrit au Ministre, et je lui ai demandé qu’il fît cesser au plus tôt cet état de choses que je n’approuverai jamais. – Nul doute que le Ministre ne fasse droit à mes réclamations, puisque lui même m’a marqué qu’il blâmoit ce projet. – C’est pourquoi vous n’hésitez pas à déclarer en arrivant à St. Louis, que vous avez défense formelle de vous mêler en rien des élèves du Collège. – Cependant, ne brisez rien avec éclat, c’est-à-dire ne renvoyez pas sur le champ ces élèves des études : attendez que l’administration ait pris des mesures pour les placer ailleurs.

Il paroît que depuis quelque tems la table des frères est devenue splendide. – On y sert des confitures, etc. Vous reformerez ces abus. – Il paroît que c’est le f. François de Paule qui les a introduits. – Vous le ferez partir pour (la) France le plutôt possible. – Le Ministre a donné des ordres positifs pour son prompt retour.

---

<sup>1</sup> Les frères Gaétan et Adon.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Voilà une lettre pour le f. Henri Marie que vous lui remettrez, après l'avoir lue et cachetée.

Bon voyage, mon cher enfant. – Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Etienne Marie*

(rayé) : *au Folgoat*

(en surcharge) : *à bord de l'Allier Rade de Brest*

Aut. AFIC. 90.01.007.

**LETTRE 4527. À M. DE KÉRIDEC, DÉPUTÉ.**

Ploërmel le 11 Janvier 1850

Monsieur,

Je vous demande bien pardon de n'avoir pas répondu plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 du mois dernier : mais, diverses circonstances, qu'il seroit inutile de rapporter, m'en ont empêché, à mon grand regret.

Je n'ose vous promettre positivement de vous donner un frère pour Plouhinec à Pâque prochain, parce que j'en ai placé 57 depuis le mois d'aout dernier, dont 26 viennent de s'embarquer au Havre et à Brest, pour les Antilles, la Guyane et le Sénégal. – Le Ministre de la Marine m'en demandoit 15 de plus sur le champ : mais, ce ne sera que dans quelques mois que je pourrai les lui fournir. – De tous(*sic*) les points de la Bretagne, on m'adresse des demandes semblables ; jugez de mon embarras pour y satisfaire. – Quoi qu'il en soit, je mettrai la vôtre en première ligne. –

Tout dépendra de la loi sur l'enseignement primaire, dont vous allez vous occuper à la Chambre : si les examens sont à l'avenir ce qu'ils ont été par le passé, si on exige des brevets avec la même rigueur, ou si ce sont encore des universitaires qui soient chargés de les délivrer, si, en un mot, nous n'avons pas plus de liberté pour le bien, les bonnes écoles seront ruinées, et les mauvaises se multiplieront.

On ne comprend pas assez, et j'adresse ce reproche au Clergé surtout, qu'il ne suffit pas de repousser les instituteurs dangereux, mais que l'essentiel est de former des instituteurs chrétiens. – J'ai 700 frères. – Quand j'en aurois le double, je n'en aurois pas trop : ils seroient tous placés et employés demain. – Alors nos campagnes seroient sauvées.-

Mais, pour obtenir ce résultat, deux choses seroient nécessaires, 1<sup>o</sup> que M.M. les Recteurs missent plus de zèle à m'envoyer des sujets. 2<sup>o</sup> que nous fussions affranchis des exigences universitaires, et des chicanes sans cesse rénaissantes d'une administration tracassière, et souvent hostile.

Je me laisse entraîner par le plaisir de causer avec vous. – Pardonnez le moi, et daignez agréer l'hommage des sentimens de respect et de dévouement avec lesquels je suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur de K/ridec*

*Représentant rue de Grenelle St. Germain n° 75 Paris*

cachet : Ploërmel 12 janv. 50    Paris 15 janv. 50

Aut. AFIC. 109.1.005.

## LETTRE 4528. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.

Ploërmel le 14 Janvier 1850

Monsieur le Recteur,

Aussitôt la réception de votre lettre du 21 Xbre dernier, je me suis empressé de régulariser, ou mieux, de faire régulariser l'engagement décennal du jeune Chailles (Jean) ; il a fallu réunir le conseil de famille, c'est ce qui cause le retard que nous éprouvons dans l'envoi de cette pièce, retard qui ne peut désormais se prolonger plus d'un jour ou deux, je le crois.

Je suis bien fâché de ce contretemps, Monsieur le Recteur, & fort contrarié de la peine qu'il vous occasionne ; je croyais que le bon frère Chailles<sup>1</sup> était en même temps son tuteur ; mais comme il va le devenir ( si cela n'est pas fait), & que d'ailleurs, le jeune homme a signé son engagement dans le temps voulu, j'ose espérer qu'un retard de quelques jours n'aura pas de suites fâcheuses.

Recevez, Monsieur le Recteur, avec mon respect, l'assurance de ma bien sincère reconnaissance pour votre bienveillance

Le Supérieur Général des frères de l'Instruction chrétienne  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Au Recteur de l'Académie de Rennes.*

Copie. AFIC. 109.1.007.

## LETTRE 4529. À Mlle Marie-Anne DE LA FRUGLAYE.

Ploërmel le 14 Janvier 1850

Mademoiselle et excellente amie,

Que vous me faites de bien en m'écrivant du haut des Pyrénées, quelques lignes pour me donner de vos nouvelles ! Il me tardait d'en recevoir et je suis heureux d'apprendre que vous vous trouvez mieux d'habiter un climat plus doux. Vous avez bien fait, et très bien fait, de ne pas rester en Bretagne pendant l'hiver. Celui-ci sera plus rude qu'à l'ordinaire, et vous en auriez trop souffert, car notre terre armoricaine est couverte de neige et de glaçons. Vous nous reviendrez avec les beaux jours. Dieu veuille que ce soit pour ne plus nous quitter ! J'ai l'intime conviction que la Providence ne vous appelle pas ailleurs.

Ma triste santé n'est pas plus mauvaise. Je ne me *porte* pas, mais je me *traîne* assez bien. Je suis d'une prudence, d'une sagesse, dont tout le monde s'étonne et me fait compliment. Je prends toutes les précautions possibles pour éviter un nouvel accident, et cependant, je ne fais aucun remède, car les remèdes seraient une maladie de plus. Au reste, je ne désire nullement prolonger ma triste vie sur cette terre. Il en est une autre à laquelle j'aspire, et je ne dois plus songer qu'à m'y préparer et à m'en rendre digne. Ô utinam ...

26 de mes frères viennent de s'embarquer au Havre et à Brest pour les colonies. Si vous lisiez les lettres qu'on m'écrit de ces pays-là, et dans lesquelles on me rend compte du bien qu'ils y font, vous m'aideriez à rendre à Dieu de justes actions de grâces. Seul, je n'y puis suffire.

En Bretagne, on me demande toujours plus de frères que je n'en puis donner. J'ai fondé depuis le mois d'août 8 établissements nouveaux, dont un de plusieurs frères, et j'ai

<sup>1</sup> Chailles (Jean), f. Nicandre, né à Groix (Morbihan) en 1829, entré à Ploërmel en 1845.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

augmenté le nombre des frères dans 6 établissements anciens, afin de pouvoir admettre les enfants qui accouraient en foule. Mais, qu'est-ce que cela ? Les besoins sont immenses, et je manque de sujets. Je n'en ai que 700. Il en faudrait le double. Priez donc, priez beaucoup.

Les Anglais s'occupent plus que jamais de leur congrégation naissante de frères. J'ai maintenant *dix* novices qui me donnent les plus douces espérances. Ils vont être visités prochainement par le président du Comité qui a été formé à Londres pour le développement de cette œuvre en faveur des pauvres. J'attends ce *Sir* d'un jour à l'autre. On m'annonce pour le printemps une autre visite de deux grands seigneurs du même pays, dont l'un écrivait dernièrement dans un journal qu'il valait mieux faire une bonne école que bâtir une belle église ; c'est un peu fort, mais selon moi, ce ne l'est pas trop.

Ma lettre ressemble à un journal *d'annonces*. Je trouve dans la vôtre celle d'un petit livre qui m'intéresse et m'édifie beaucoup. Je vous remercie d'avoir bien voulu donner l'ordre de m'en adresser un exemplaire. Vous savez combien j'aime les ouvrages de ce genre. Celui-ci me sera particulièrement cher, puisqu'il vient de vous.

Veillez dire à Mlle Guillemot que je me réjouis cordialement des nouvelles qu'elle me donne de notre bien aimé Charles. Ce jeune homme a un excellent fond. Puisse-t-il s'affermir de plus en plus dans la vertu, et par sa sagesse faire le bonheur de toute sa famille et particulièrement de son excellente tante !

Sur ce, je vous offre du fond du cœur, très chère et très respectable amie, la nouvelle assurance de tous les sentiments que je vous ai voués depuis bien des années, et avec lesquels je suis, en 1850 comme devant,

Votre serviteur très humble et très dévoué en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'apprends à l'instant et je m'empresse de vous annoncer une nouvelle bien triste ; l'abbé Gauthier vient de mourir ! Toute la ville de St. Brieuc est dans la consternation. C'était un si bon, un si saint prêtre ! Vous avez pu le connaître à Morlaix. Je l'aimais comme un frère. Chaque année au mois d'août, il prêchait notre grande retraite avec un zèle vraiment apostolique.

Vous prierez pour lui, n'est-ce pas ?

Arch. château de Keranroux. Copie. AFIC. 28.05.022.

### LETTRE 4530. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 16 Janvier 1850

Mon très cher frère,

Le navire *la Belle Créole* a dû mettre à la voile lundi de la semaine dernière au Havre. – On vous a marqué que nos 17 frères destinés pour les Antilles seroient tous embarqués sur ce bâtiment, qui se rend directement à la Martinique. – De ces 17 frères, 9 resteront à la Martinique, et les 8 autres iront à la Gouadeloupe. Voici les noms de ceux qui doivent rester à la Martinique<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> F. Ignace de Loyola (Guillaume Le Goff) ; F. Juvénal (Isidore Farard), né à Javené (Ille-et-Vilaine) en 1828, entré à Ploërmel en 1847 ; F. Meldas-Marie (Louis Gicquel), né à Ste-Anne-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine) en 1830, entré en 1844 ; F. Hildeman-Marie (Guillaume Rault), né à Baud (Morbihan) en 1828, entré en 1848 ; F. Enoch (Augustin Aupied), né à Erbrée (Ille-et-Vilaine) en 1826, entré en 1845 ; F. Nathanaël (Jean Catric), né à Pluméliau (Morbihan) en 1828, entré en 1848 ; F. Cassien-Marie *alias* F. Onésime (Louis Chapelle), né à Pleugriffet (Morbihan) en 1831, entré en 1848 ; F. Ildefonse (Guillaume Hervagault), né à Vergeal (Ille-et-

1	Ignace de Loyola	)
1	Juvenal	)
1	Meldas Marie	) frères de 1 <sup>ère</sup> classe
1	Hildeman Marie	)
1	Enoch	)
2	Nathanaël	) frères de 2 <sup>e</sup> classe
2	Cassien Marie	)
3	Ildefonse	) frères de 3 <sup>e</sup> classe
3	Cléomène	)

Les f. Meldas et Cléomène sont remplaçants, et n'ont pas droit à un traitement d'Europe, depuis leur départ du Hâvre : les autres y ont droit.

Les frères vous portent une note exacte des caisses qui les accompagnent ou qui les suivent de près.

Je ne vous dis rien en particulier sur chaque frère - Ils sont tous bons, très bons.

Je me borne, pour aujourd'hui, à vous recommander deux choses :

1°. L'envoi des jeunes créoles que vous jugerez propres à notre œuvre ; je vous laisse absolument libre de régler les conditions. – Les demandes de frères se multiplient, et quoique le noviciat soit nombreux, il seroit à désirer qu'il le fût bien plus encore.-

2°. Réclamez dans vos rapports au Ministre deux frères suppléants, pour chaque île, et tâchez que votre réclamation soit appuyée par l'administration. – J'écrirai ensuite, de nouveau, au Ministre dans le même sens.

Je finis bien vite cette lettre, parce que je veux qu'elle parte ce soir, afin de ne pas manquer le paquebot du 20.

Tout à vous, de tout mon cœur, mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.008.

#### LETTRE 4531. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.

Ploërmel le 17 Janvier 1850

Monsieur le Recteur,

Les jeunes gens dont les noms suivent font partie de mon Institut & sont placés, savoir :

Ropers (Pierre – Marie – André)	à Saint-Coulomb ;
Riou (Vincent)	à la Martinique ;
Corman (Joseph – Marie)	à Ploërmel ;
Le Floc'h (Jean-François-Marie)	à Vitré ;
Georgelin (Julien – Godefroy)	à la Guadeloupe ;
Léon (Yves)	à Cesson ;
Guyomard (Yves)	à la Martinique ;
Le Bail (Mathurin)	à Redon ;
Garerès (Toussaint)	à Guingamp ;
Rault (Jean-François)	à St-Méloir des Ondes ;
Bondin (Amateur)	à la Guadeloupe ;

---

Vilaine) en 1829, entré en 1847 ; F. Cléomène (Jean Daniel), né à Acigné (Ille-et-Vilaine) en 1825, entré en 1847.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Poupart (Jean – François) à Betton ;  
Le Collonnier (Mathurin- Joseph) à Héric (Loire-Inférieure)

J'ai l'honneur d'être avec respect,  
Monsieur le Recteur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Recteur de l'Académie  
de Rennes.*

Copie. AFIC. 109.1.008.

**LETTRE 4532. AU F. ACHEUL NOËL, À MELESSE.**

Ploërmel le 17 (janvier) 1850

Mon très cher frère

Vos plaintes sont légitimes - j'aurais dû vous écrire plus tôt - mais, je n'écris pas sans peine - voilà pourquoi ma correspondance ne peut être aussi active qu'autrefois.

Je suis bien aise que vous ayez fait faire un manteau car vous en aviez vraiment besoin, et le prix m'en paroît raisonnable.

Votre école est restée sous le nom du f. Romuald<sup>1</sup>, au nom duquel le traitement auroit pu être mandaté, puisque je ne l'ai pas employé ailleurs, comme instituteur communal - Aujourd'hui on n'y regarde pas de près pour les absences - et bientôt, si la nouvelle loi sur l'instruction primaire passe, il nous sera facile de tout régulariser - Dans tous les cas, il y aura, et il y a déjà amélioration - Prenons patience.

26 de nos frères viennent de s'embarquer pour les colonies, les uns au Havre, les autres à Brest - Priez pour les voyageurs.

Votre classe est bien peu nombreuse - Il faut espérer que lorsque la saison sera moins rigoureuse, il vous viendra plus d'élèves - Vous pourrez aussi alors aller de tems en tems à Dinan visiter nos frères.

Je vous souhaite la bonne année - c'est à dire, une année bien fervente - et je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Acheul  
frère de l'Inst.n Xtienne  
à Plélan le Petit par Jugon (Côtes du Nord)*

cachets : Ploërmel 18 janv. 50 St. Briec 19 janv. 50

Aut. Arch. dioc. Rennes. Minute aut. AFIC. 500.12.8.009.

**LETTRE 4533. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

Ploërmel le 19 Janvier 1850

*(Lettre écrite par le f. Joseph-Marie, au nom du Supérieur. Celui-ci y ajoute des notes en marge, de sa main).*

Mon très cher frère Etienne Mie,

Je vous envoie ci-joint copie d'une lettre du Ministre de la Marine ; notre Père me charge de vous dire de vous conformer exactement au contenu de cette lettre pour ce qui

---

<sup>1</sup> F. Romuald (Marc Guillevic) né à Belz (Morbihan) en 1810, entré à Ploërmel en 1834.

concerne le Collège. Le Ministre a très bien compris la lettre de notre Père concernant cette affaire, et il est entré dans les vues de notre bon Père.

*(Note marginale autographe de M. de la Mennais) :*

Gardez pour vous la lettre du Ministre, mais ne la communiquez à personne. Bornez-vous à dire que vous agissez conformément à la volonté du Ministre que je vous ai fait connoître.

Pendant que les élèves du Collège resteront à la salle d'étude chez les frères, on pourra leur faire faire des devoirs de français et de chiffre, mais on ne montrera pas le dessin. *(Fin de la note).*

J'ignore si vous êtes encore à Brest ; j'adresse cette lettre au frère Théodose afin qu'il vous la remette, ou si vous êtes parti, il vous l'enverra par la poste.

Les 17 frères destinés pour les Antilles sont partis du Havre le 7 de ce mois, ils étaient tous bien. Il n'y a rien de nouveau à Ploërmel depuis votre départ ; tous nos frères sont bien.

J'ai regretté de ne pas me trouver à Ploërmel à votre départ : je vous aurais donné un petit mot pour nos frères du Sénégal et de Gorée : je vous prie d'y suppléer en leur offrant mes très humbles respects à tous, et en particulier au bon frère Gildas.

Je vous remercie de votre bon souvenir ; je penserai à vous toutes les fois que je dirai mon office, et plus souvent encore je l'espère. Prions l'un pour l'autre.

Tout à vous de cœur

frère Joseph Marie

Partiellement aut. AFIC. 90.01.010.

#### LETTRE 4534. AU F. RAPHAËL LE GUEN.

Ploërmel le 22 J(anvi)er 1850

Mon très cher frère

J'ai reçu tant de lettres depuis un mois, qu'il m'est impossible de répondre à toutes, et comme il n'y avoit rien de pressé dans les vôtres, j'ai différé de vous écrire ; mais je ne vous ai pas oublié devant Dieu, et c'est là l'essentiel.

Je ne crois pas qu'on vous tracasse désormais. – Partout, l'administration se montre aujourd'hui, bienveillante pour nous.

Nous venons de perdre le bon frère Ascole<sup>1</sup>, mort du choléra à la Roche-Derrien. – Priez pour lui. – Priez aussi pour Mr. Gautier, mort à St. Brieuc d'une fluxion de poitrine. – Vous savez combien nous lui avons d'obligation, et avec quel zèle il venoit travailler à toutes nos retraites. – Vous ferez pour lui une communion.

Offrez mes respects et mes vœux de bonne année à Mr. le Recteur. –

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Raphaël*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Quiberon par Aurai (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 23 janv. 50

Aut. AFIC. 90.01.011.

<sup>1</sup> F. Ascole-Marie (François Loaec), né à Plougoum (Finistère) en 1829, entré à Ploërmel en 1846, décédé le 15 janvier 1850.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4535. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.**

Ploërmel le 24 Janvier 1850

Monsieur le Recteur,

Je viens de recevoir l'engagement décennal du jeune Chailles, novice de mon Institut : cette pièce n'a pu me parvenir plus tôt à cause du mauvais temps qui empêchait les bateaux de Groix de se mettre sur mer, et d'aborder au continent.

Veillez, Monsieur le Recteur, recevoir mes excuses pour ce retard bien involontaire, et agréer l'assurance de profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Recteur de l'Académie, à Rennes.*

Copie. AFIC. 109.1.011.

**LETTRE 4536. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S.

Ploërmel le 24 Janvier 1850

Mon très cher frère,

Je suis enchanté de la visite que Mr. le Curé vient de me faire. Il y a longtemps que je l'attendais et le désirais.

J'approuve pleinement ce que vous me dites relativement aux demandes que nous aurons à faire à la Commune du Foeil pour le local que nous lui fournissons, le mobilier de la classe, la distribution des prix : je vous charge de traiter cette affaire avec le Maire et le Recteur. J'écrirai ensuite si cela est nécessaire, mais parlez d'abord.

Je vous permets d'acheter des lévites aux frères qui en ont besoin.

Je consens à ce que le f. Héraclien entre dans la confrérie de N. D. d'Espérance.

J'attendais pour répondre au frère Ferréol que je l'eusse remplacé par un frère breveté à St-Solain. Cela vient d'avoir lieu.

Le frère Cosme<sup>1</sup> a eu de grands torts. Je les lui pardonnerais s'il en avait un vrai repentir. C'est là la question. Au reste, la recommandation de Mr. et Mme Lohan sera toujours bien puissante auprès de moi.

Tous les frères doivent faire une communion pour Mr. Gautier. Nous lui avons tant d'obligation !

Je vous embrasse, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 90.01.012.

**LETTRE 4537. À M. Ange BLAIZE.**

Ploërmel le 27 J(anvi)er 1850

Mon cher Ange

Je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles de Marie, car, j'en étois inquiet. J'espère que la crise est passée sans retour, et qu'enfin, elle prendra tous les ménagemens et toutes les précautions que sa santé rend nécessaires. – J'irai le plus tôt possible m'en assurer par moi même et je serai bien heureux de trouver notre cher Ange à Trémigon.

---

<sup>1</sup> F. Côte-Marie (Yves-Marie Renault), né au Quillio (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840.

Je suis bien aise que Feli soit payé du semestre de 7bre, car il n'attend pas patiemment.

Le mieux est de laisser à d'autres le triste soin de poursuivre en expropriation le malheureux Ferrand, et de ne me présenter qu'en mon rang.

Mes frères destinés pour les Antilles, au nombre de 17, sont partis du Hâvre. – Les 9 destinés pour la Guyane et le Sénégal sont encore à Brest. – Leur départ est retardé par je ne sais quel général qu'on attend depuis près d'un mois, et qui n'arrive point.

Je vous embrasse tous ex toto corde.

Jean

À Monsieur

Monsieur Ange Blaize

À Trémigon En Combourg (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 28 janv. 50

Aut. AFIC. 7.02.045.

### LETTRE 4538. À M. LE COMTE DE GUÉBRIAND.

Ploërmel le 27 Janvier 1850

Monsieur le Comte,

MM. Le Bohic & Le Moigne m'ont remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois, et nous nous sommes longuement entretenus de l'affaire qui en est l'objet. – Permettez que, sans entrer dans tous les détails, je résume en peu de mots cette espèce de controverse :

1°. Le pensionnat des frères de St. Pol remonte à l'origine même de l'Etablissement. – Je l'ai si bien fait avec l'agrément de Mr. votre père que c'est lui qui, à ses frais, a en grande partie approprié la grande maison à le recevoir. – Toute cette dépense, ainsi que la bâtisse des classes eussent été inutiles, si nous n'avions dû avoir à St. Pol que deux classes d'externes et trois pauvres frères à loger.

2°. C'est principalement en considération du revenu que le pensionnat devait produire que j'ai porté à cinq le nombre de frères enseignants, et que j'ai réduit à 20000 f. la fondation de 24000 f. à laquelle j'avais droit pour deux frères de classe, et que j'attends depuis si longtemps, sans réclamer d'indemnité, ce qui m'est dû pour la fondation du 3<sup>e</sup> frère.

3°. On s'est plaint, et voici le point essentiel, que les pensionnaires envahissaient les classes, et que les enfants de St. Pol n'y trouvaient pas une place suffisante.

Je pourrais observer qu'au lieu de deux classes, j'en ai fait trois et même quatre, afin que personne ne fût exclu ; mais enfin, puisque le public est frappé de cette idée, je tiens à ôter tout prétexte de murmure et j'ai l'honneur de vous proposer l'arrangement que voici : aussitôt que la fondation aura été complétée, nous emploierons les deux frères de classes fondés par vous uniquement à la direction de deux classes gratuites dans lesquelles on n'admettra que les enfants de St. Pol, au nombre de 140 (60 pour la grande classe, 80 pour la petite).

Les étrangers en seront exclus, et nul élève n'y sera reçu, s'il n'est porteur d'un billet signé de vous ou de quelqu'un que vous aurez chargé des admissions, nous ne nous en mêlerons point.

4°. Si la ville nous offre son école, je l'accepterai aux conditions de notre prospectus, savoir :

Une somme de 400 f. sera payée une fois pour toutes, à titre d'indemnité à la maison principale. Le traitement des frères sera de 600 f. – Tous les meubles et ornements de la classe, comme bancs, tables, etc. seront fournis par la commune et entretenus par elle.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

5°. Je resterai parfaitement libre comme je l'ai été dès le commencement, de faire à mes frais des retenues particulières, et de loger des élèves dans les appartements disposés ad hoc par Mr. de Guébriant lui-même.

Daignez agréer, Monsieur le Comte, l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels je suis,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Comte de Guébriant à Saint-Pol-de-Léon.*

Copie. AFIC. 109.1.012.

**LETTRE 4539. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.**

Ploërmel le 2 Février 1850

Monsieur le Recteur,

En réponse à votre lettre du 21 Janvier, j'ai l'honneur de vous dire que les nommés Yvinec (Pierre)<sup>1</sup> et Bervas (François)<sup>2</sup> font toujours partie de mon Institut. Le premier est en exercice à Ploërmel, et le second à la Guadeloupe ; mais le nommé Guyon (Victor Marie) m'est inconnu.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.1.013.

**LETTRE 4540. À M. Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 3 F(évrier)er 1850

Cher ami,

Rends-moi le service de faire insérer dans le *Journal de Rennes* la note ci-jointe – je pense que cela ne sera pas difficile.- Le but que je me propose est d'attirer au noviciat quelques novices de plus.- Hélas, j'en aurois le double que je n'en aurois pas encore assez.

J'espère que je (ne) tarderai pas de te voir à Rennes – en attendant, je t'embrasse de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

La note ne doit pas être signée.

*À Monsieur*

*Monsieur l'abbé Houet, Directeur  
du grand séminaire à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 3 févr. 50

Aut. AFIC. 37.01.017.

<sup>1</sup> F. Derrien-Marie, né à Commana (Finistère) en 1825, entré à Ploërmel en 1844.

<sup>2</sup> F. Jean Damascène, né à Plouédern (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1844, arrivé en Guadeloupe en 1847.

## LETTRE 4541. AUX FRÈRES EN RADE DE BREST.

D. S. Ploërmel le 4 Février 1850

Mes très chers frères,

Puisque votre séjour à Brest se prolonge, je profite de ce retard pour vous écrire une lettre commune, et pour vous exhorter une dernière fois à vous préparer à votre sainte mission, par un redoublement de ferveur. – Appliquez vous surtout à la prière, et qu'aucun de vous ne manque à l'office chaque jour et autres exercices de piété. – Comme vous n'avez rien à faire à bord, il faut lire des livres de religion dans le tems libre, car, vous ne sauriez trop éviter l'oisiveté. – Le frère que j'ai désigné pour présider dans le voyage les frères de chaque colonie, règlera la distribution des heures pour chacun, et on lui obéira bien fidèlement en toutes choses. Je vous recommande cela expressément.

Si les frères destinés pour la Guyane s'arrêtoient quelque tems à St Louis ou à Gorée, ils éviteroient d'être à charge aux frères de ces deux colonies, qui n'ont bien juste que ce qui leur faut pour vivre. La pension étant payée à bord, ils doivent l'y prendre le plus possible. – Et pendant qu'ils seront à terre, ils doivent aider aux frères chez qui ils séjourneront dans leur travail, autant que ceux-ci auront besoin de leurs services.

Je ne saurois tout prévoir, mais, j'ai confiance qu'aucun de vous n'oubliera qu'il est religieux, et ne manquera pas un seul instant d'édifier tous ceux avec qui il aura des rapports. Entre vous surtout, mes enfans, qu'il règne une grande charité et une union parfaite.

Je vous embrasse encore une fois avec un cœur de père. – Oh, que le bon Dieu vous bénisse tous comme je vous bénis !

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.013.

## LETTRE 4542. AU F. AUGUSTIN LE ROY.

Ploërmel le 7 Février 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Evitez bien tout ce qui pourrait être un sujet de plainte contre votre établissement. Le catéchisme surtout est une chose essentielle : donnez-y tous vos soins.

Mr. de Guébriant s'est fait les idées les plus fausses sur la fondation de Mr. son père. Je viens de relire mes traités. Il est clair qu'il se trompe complètement et qu'il n'a droit de rien changer à ce qui existe. Nous faisons beaucoup plus que nous ne sommes obligés de faire, et c'est lui qui est en défaut : il nous est redevable d'une rente de 400 f. ou d'un capital de 8000 f. Je vous dis ceci afin que vous n'ayez aucun doute sur la durée du pensionnat. Il ne faut pas que le public croie qu'il dépend de Mr. de Guébriant de le supprimer.

Allez donc votre train hardiment. Je maintiendrai ce qui est, Mr. de Guébriant ne m'en empêchera pas, très certainement.

Je vous embrasse tendrement en N. S. ....

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 90.01.014.

---

<sup>1</sup> F. Augustin (Vincent Le Roy), né à Plufur (Côtes-du-Nord) en 1811, entré à Ploërmel en 1832.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4543. AU MAIRE DE LOUARGAT.

Ploërmel le 7 Février 1850

Monsieur,

Je consens à suspendre les poursuites contre François Raut ; mais à la condition que, dans un bref délai, il se retirera de Louargat<sup>1</sup>, et cessera de remplir les fonctions d'instituteur. S'il s'obstine à prolonger le scandale, il ne pourra en attribuer qu'à lui même les suites. Je lui accorde quinze jours pour y réfléchir.

Ne vous y trompez pas, Monsieur.- Cette affaire n'est pas au fond une affaire d'argent.- Dussé-je ne pas recevoir un centime de la somme que je réclame justement, je n'en regarderai pas moins comme un devoir pour moi de flétrir publiquement ce frère rebelle jusqu'au bout, cet homme de foi mentie, qui la veille portait le crucifix sur sa poitrine, et qui le lendemain violait avec audace les engagements les plus sacrés, les plus saintes lois de la religion et de l'honneur.

Sans doute, Monsieur, si vous n'aviez pas cessé de remplir les fonctions de Maire, cette déplorable affaire n'aurait pas eu lieu, et si tout le monde avoit fait son devoir, dans cette circonstance, on n'aurait pas vu (chose inouïe) une aussi bonne paroisse que celle de Louargat, donner à ses enfans pour instituteur, c'est-à-dire pour second père, un apostat !

Recevez, Monsieur, tous mes remerciemens pour le zèle avec lequel vous avez constamment soutenu, pendant votre administration, l'école, alors chrétienne, de Louargat, et permettez-moi de vous offrir, une dernière fois, l'hommage de la respectueuse considération avec laquelle je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 91.02.003.

LETTRE 4544. AU F. AUGUSTE BRAULT.

D. S.

Ploërmel le 8 Février 1850

Mon très cher frère<sup>2</sup>

Vous avez eu une fort bonne idée de faire une règle de conduite pour vos élèves, et de la leur lire de tems en tems. – Je l'approuve entièrement : ne vous appliquez pas moins à l'éducation qu'à l'instruction de vos enfans.

Je recommande à vos prières le f. Ascole, mort à la Roche-Derrien du choléra, et Mr. Gauthier, mort à St. Briec. – J'ai ordonné une communion générale pour celui-ci. – Nous lui avons tant d'obligation !

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Auguste*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Méloir des Ondes par Cancale (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 9 févr. 50

Aut. AFIC. 90.01.015.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus la lettre de M. de la Mennais à l'évêque de Saint-Briec, du 26 septembre 1849.

<sup>2</sup> F. Auguste (Jean Brault), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.

## LETTRE 4545. AU CURÉ DE ST.-POL-DE-LÉON.

Ploërmel le 10 Février 1850

Monsieur et respectable Curé,

Mr. de Guébriant père a eu l'intention de fonder trois frères, dont deux frères de classe et un pour le ménage, à St. Pol de Léon ; mais il n'y en a réellement que 2 ¼ de fondés, c'est-à-dire qu'il m'est redû, aux termes de notre contrat, une rente de 400 f. ou un capital de 8000 f. Ce capital fût-il payé, les enfants de St. Pol n'auraient encore droit qu'à deux classes, la 1<sup>ère</sup> de 60 et la seconde de 80 élèves, total : 140.

Or, au moment où j'écris, et malgré le déficit de 8000 f. dans la fondation, les frères ont 177 enfants de St. Pol dans leur école. Je vous demande si les plaintes de Mr. de Guébriant fils ont le moindre fondement : Monsieur son père sentait fort bien la nécessité d'un pensionnat pour suppléer à ce qu'il ne donnait pas. Evidemment, s'il avait voulu exclure de l'établissement les étrangers, il n'aurait pas fait à ses frais, dans la grande maison, des réparations considérables pour les loger : il n'aurait pas construit un bâtiment nouveau pour y établir trois classes : deux auraient suffi, et on pouvait très bien les placer dans la maison principale, etc., etc.

Que je supprime aujourd'hui le pensionnat, à quoi seront employés tous ces logements, de quelle utilité seront-ils ? Comment, avec une rente de 1200 f. payer la dépense de 3 frères, leur nourriture, leur entretien, leurs frais de voyages, les réparations locatives de la maison, etc.- Or il n'y a qu'une fondation de 1200 f., savoir :

Reçu de Mr. de Guébriant père .....	20.000 f.
Reçu de Monsieur .....	3.000 f.
De Mr. le Curé de St. Pol .....	1.000 f.
Total .....	24.000 f.

Voilà l'exacte vérité ; vous comprenez maintenant pourquoi Mr. de Guébriant père, a non seulement toléré mais voulu un pensionnat, c'est pourquoi je ne me prête pas aux désirs de Mr. son fils, qui voudrait le détruire, tandis qu'il a lui-même un grand intérêt à le conserver.

Si le bon Dieu permet que j'aie à St. Pol dans le courant de l'été prochain, je vous expliquerai tout cela plus clairement et plus au long ; mais j'ai cru à propos de vous donner dès aujourd'hui quelques détails sur cette affaire, dont vous n'aviez pas une connaissance exacte.

Je suis, etc...

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.1.105.

## LETTRE 4546. AU F. GONZALVE LE DÉROFF.

Ploërmel le 13 F(évrier)er 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>

J'ai été fort aise de recevoir, il y a quelque tems, une lettre de vous. – Comme vous le dites fort bien, j'espère que ce ne sera pas la dernière. Celle-ci n'est pas mal écrite, et je vois avec plaisir que vous vous êtes appliqué. – Cependant, j'y remarque quelques fautes d'orthographe qu'il vous eût été facile d'éviter. – Ayez soin de vous exercer, car, on apprend

<sup>1</sup> F. Gonzalve (Joseph Le Déroff), né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1847.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

beaucoup par l'usage. – D'ailleurs, le f. Abel met sans doute un zèle tout particulier à vous instruire.

J'ai ordonné une Communion générale pour Mr. Gauthier qui, comme vous le savez, venoit tous les ans, travailler à notre retraite générale. Nous lui devons beaucoup de reconnaissance.

Soyez bien fervent et bien exact à garder la règle. – Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Gonzalve  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 13 févr. 50*

Aut. AFIC. 90.01.016.

### LETTRE 4547. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 14 f(évr)ier 1850

Mon cher Monsieur Huguet

Je suis tout honteux de ne vous avoir pas remercié dans le tems, des vœux que vous avez faits pour moi à l'occasion de la nouvelle année.- Vous savez bien que les miens pour vous ne sont ni moins sincères ni moins étendus.

Le f. Yves Joseph<sup>1</sup> est à Cesson pour affaires de famille. Je pense qu'il ira vous voir avant de revenir.- Veuillez lui dire de ma part de demander à M(m)e la Supérieure de la Providence l'argent qu'elle a reçu pour moi, et de me l'apporter.

Mes humbles respects à M(m)e Huguet -. Je suis du fond du cœur, en 1850, comme devant,

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur Huguet, libraire  
À St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 15 fevr.50*

Aut. AFIC. 51.01.050.

### LETTRE 4548. AU R.P. GAULTIER.

Ploërmel le 15 F(évr)ier 1850

Cher ami,

Ah, ça, mais, quoi donc ? Est-il permis, après avoir ruiné un homme, de lui faire encore des demandes ? Or, nous sommes, vous et moi, dans ce cas-là, c'est-à-dire, que le lendemain du jour où vous m'avez ruiné, vous venez hardiment, dire au pauvre ignorantin, que vous ne le tenez pas quitte ! Vraiment c'est trop fort ! - Oui, vos colonies m'épuisent – Voilà 26 frères que je leur expédie d'un seul coup – Jugez donc du vuide qu'ils laissent dans mon noviciat, et de l'embarras où vous me mettez pour organiser immédiatement l'école de Plumaugat<sup>2</sup> ! – Quoi qu'il en soit, je vous renouvelle ma promesse de m'en occuper le plus tôt possible. J'ai à cœur, pour complaire à Votre Excellence, de placer un frère dans cette paroisse, où je sais qu'il sera fort bien.- Cependant je ne fixerai l'époque, et je ne prendrai

<sup>1</sup> F. Yves-Joseph (Yves Desbois), né à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) en 1809, entré à Ploërmel en 1835.

<sup>2</sup> Le P. Gaultier était originaire de cette paroisse.

d'engagement positif, que lorsque la nouvelle loi sur l'enseignement sera faite, parce qu'alors seulement, je connaîtrai nettement sur quoi et sur qui je puis compter.

A propos de cette loi, je vous avouerai à l'oreille, que (je) deviens un vrai disciple de Machiavel – je désire que la loi passe parcequ'elle nous mettra en possession de certains avantages qu'on ne pourra plus nous ôter, et, cependant, je ne serois pas fâché qu'elle fût rejetée, car je la trouve mauvaise.- Il en sera ce qui plaira à Dieu, et nous n'avons rien de mieux à faire, l'un et l'autre, dans cette circonstance, croyez moi, que de prendre pour modèle & d'imiter le célèbre Mr. de St. Martin, qui, quand il tonnait, *laissoit tonner* !

Il y a aux colonies un admirable mouvement de grâce – Ce que mes frères m'en disent me ravit de joie.- Que sera-ce donc lorsqu'il y aura des évêques ? Puisse cette grande affaire se conclure bientôt.- Des aumôniers sur les vaisseaux de l'Etat, c'est aussi une excellente chose – Quand vous aurez un établissement à Brest, vous n'oublierez pas que celui de Ploërmel est sur la route, et, en visitant l'un, vous visiterez l'autre, n'est-ce pas ?

J'ai fait traite sur vous des 110 f. que vous a remis le jeune Lacombe.- L'abbé Moussa<sup>1</sup> m'a écrit de Brest, mais ne (m'a) pas envoyé les 30 f. que je lui ai prêtés pendant qu'il étoit à Ploërmel.

Offrez mes civilités respectueuses aux citoyens Blanc et Rorbacher – Je vous embrasse sans cérémonie, à la bonne mode de Brétagne.

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Pères du St.-Esprit.

#### LETTRE 4549. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

D. S. Ploërmel le 16 F(évr)ier 1850

Mon très cher frère

Je n'ai pas répondu, dans le tems, à la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion du premier jour de l'an, parce que j'avois alors trop d'ouvrage sur les bras. – Je veux vous dire aujourd'hui que je ne garde pas un mauvais souvenir de la lettre dont vous me parlez. – Cependant, je vous recommande de ne jamais rien faire à l'avenir d'extra-ordinaire, et qui sorte de l'ordre commun, sans ma permission.

C'est vous qui m'avez appris l'accident de Mr. Allenou. – Dieu veuille que le mieux qu'il éprouvoit dans le mois de Décembre, se soit soutenu et accru !

J'ai ordonné une communion générale pour le repos de l'âme du bon Mr. Gauthier, à qui nous avons tant d'obligation.

Nous avons perdu à la Roche-Derrien, comme vous le savez, notre très cher frère Ascole. – Je crains bien que nous perdions également prochainement notre bon frère Albert<sup>2</sup>.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 15 févr. 50

Aut. AFIC. 90.01.017.

<sup>1</sup> Jean-Pierre Moussa, l'un des trois jeunes Sénégalais élevés en France, grâce à l'action de Mère Anne-Marie Javouhey, d'abord à Bailleul-sur-Thérain (Oise) puis à Limoux (Aude). Ordonné prêtre en 1840 avec ses deux compagnons Arsène Fridoil et David Boilat, il revint au Sénégal en 1842 et exerça son ministère à Joal.

<sup>2</sup> F. Albert (Louis Cadiou), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1828, décédé le 14 février 1850 à la Roche-Derrien.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4550. À Mlle DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Ploërmel le 17 Février 1850

Excellente amie,

Que votre souvenir m'est doux ! et que je suis reconnaissant de la si bonne lettre que vous m'avez écrite à l'occasion du renouvellement de l'année ! j'aurais dû y répondre plutôt, mais, mais... j'aurais mille excuses à vous présenter, que je ne vous présenterai pas cependant, parce que cela seroit fort ennuyeux – je compte sur votre indulgence.

Mes colonies vont toujours bien : il y a dans ces pays lointains (un) mouvement de grâce vraiment admirable – Les nouveaux citoyens montrent un grand empressement pour s'instruire, pour faire leur première communion, et même pour se marier, ce qui n'arrivoit presque jamais lorsqu'ils étoient esclaves -. Mes frères sont au nombre de 100 en exercice, dans les diverses colonies.- Eh bien, ce n'est pas le tiers de ce qu'il en faudroit .- Mais, où prendre ceux qui manquent ?... Cette disette d'ouvriers est désolante, et Dieu seul peut y remédier, en suscitant des vocations -. Priez le donc, avec moi, de nous venir en aide.

On nous prépare dans votre Paris une nouvelle loi sur l'enseignement : qu'en pensez-vous ? Etes-vous bien satisfaite de cette œuvre si laborieusement enfantée par nos 750 élus ?- Pour moi, (il faut que je vous le confesse à l'oreille) je suis devenu, à cette occasion, un vrai disciple de Machiavel – Je juge la loi mauvaise, et pourtant, je désire qu'elle passe, parce qu'elle nous donnera quelques avantages qu'on ne pourra plus nous retirer, et ce sera toujours cela de gagné. – D'un autre côté, il me paroît évident que Madame ne pourra pas vivre longtems, parce qu'une complète anarchie brisera, bientôt, ses organes principaux, mal ajustés, déboîtés, disloqués, dès l'origine.- Et alors, quand la machine craquera, quel charmant tohu bohu nous verrons ! je m'en amuse d'avance – quoique tout cela soit bien triste.

Vous croyiez peut-être qu'en vieillissant, je me suis corrigé de mes manies ? Hélas ! vous voyez tout le contraire – je ne vauz rien.

En écrivant au pauvre Feli, vous avez fait acte de charité, et le bon Dieu vous en récompensera - Lui rappeler ses vieux souvenirs, et ses vieux amis, c'est le plus grand bien qu'on puisse lui faire.- Rien ne peut produire sur lui une impression plus salutaire.- ne nous lassons pas de demander sa conversion à celui qui est assez puissant pour changer les pierres en enfants d'Abraham, comme le dit le saint Evangile.

Daignez, Mademoiselle et si chère amie, offrir à Madame votre sœur mes respectueux (hommages) et agréez la nouvelle et cordiale assurance de tous les sentimens que je vous ai voués, et avec lesquels je suis

Votre très humble et fidèle ami

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Mademoiselle*

*Mademoiselle Helène de Cornulier, à  
l'abbaye aux bois, rue de Sèvres à Paris*

cachet : Ploërmel 18 févr. 50

Aut. AFIC. 28.02.016.

LETTRE 4551. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 21 Février 1850

Mon très cher frère,

Je permets au f. Léandre d'aller passer chez lui les vacances de Pâques pour arranger ses affaires de famille , mais à la condition que sa classe ne soit pas suspendue.- Il devra donc être de retour à St. Briac pour le jour fixe de la rentrée. – Je suis disposé à lui permettre

d'appliquer à l'éducation de son jeune frère une partie de sa part de succession, ou même tout, si cela est nécessaire ; mais, auparavant, il faut que je sache au juste combien il aura à toucher, ainsi que son frère. Le f. Léandre, dans le partage qui aura lieu, devra réserver tous ses droits. – Quant aux petites dettes qu'il a pu laisser dans le monde, il faut qu'il les acquitte. – Je suis fort content de ce que vous me dites de la manière dont il fait la classe, et de son esprit de piété.

J'approuve les petits achats que vous avez faits.

Je ne suis pas d'avis que vous renvoyiez trop vite les enfans dont les parents ne sont pas exacts à payer – cependant si leur négligence étoit de la mauvaise volonté, et s'ils n'avoient pas égard à vos justes réclamations, il faudroit bien, pour l'exemple, agir avec une rigueur toujours pénible.

Vos observations touchant les prières qui manquent dans les nouvelles éditions de nos livres sont justes, et j'y aurai égard.

J'ai ordonné une Communion générale pour le repos de l'ame de Mr. l'abbé Gauthier, mort à St. Brieuc. – Vous savez combien il nous a rendu de services. – C'est une grande perte!

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 23 févr. 50

Aut. AFIC. 90.01.018.

#### LETTRE 4552. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 25 février 1850

Monsieur le Ministre,

Le 17 Février courant, j'ai eu l'honneur de vous adresser sept engagements décennaux contractés par les novices de mon Institut en exercice aux Colonies : je devais vous en adresser huit ; mais je ne sais par quel hasard, une de ces pièces est restée ici ; j'ai l'honneur de vous la transmettre aujourd'hui, en vous faisant mes excuses de ne vous avoir pas envoyé le tout ensemble.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.*

Copie. AFIC. 155.4.001.

#### LETTRE 4553. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

D. S. Ploërmel le 27 F(évrier)er 1850

Mon très cher frère,

Le bon Dieu vous envoie une grande peine – mais, ne vous troublez point ; et bénissez le d'un cœur plein de foi. Les plus grands saints ont été calomniés, et J. C. lui même ne l'a-t-il pas été ? Cette épreuve sera bien méritoire pour vous, puisqu'elle vous donne un caractère de ressemblance avec notre divin Sauveur.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je ne suis pas d'avis que vous demandiez une réparation publique à la personne si digne de mépris qui a eu envers vous un tort si grave. – Ne faites rien sans le conseil de Mr. le Curé, qui probablement vous dira ce que vous dis. – Très certainement je ne vous retirerai point de Couëron, car ce seroit paraître craindre, et par conséq(ue)n)t on en concluroit que vous êtes coupable. – Je prie N. S. de vous fortifier, de vous consoler, et je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Couëron par la Basse Indre (Loire Inf.re)*  
cachet : Ploërmel 28 févr. 50

Aut. AFIC. 90.01.019.

### LETTRE 4554. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.

D. S.

Ploërmel le 3 Mars 1850

Mon très cher frère,

C'est une injustice que de vous priver d'aucun des avantages attachés au titre d'instituteur, et c'est une grande inconvenance que de vous inviter à la distribution de récompenses auxquelles vous ne devez pas participer. Vous n'auriez pas dû vous présenter à cette espèce de cérémonie. -

Cependant, je ne suis pas fâché que vous y ayez assisté, puisque vous l'avez fait par égard pour Mr. le Sous-Préfet, et après avoir pris conseil de Mr. le Curé de Montfort, que vous devez toujours consulter dans les cas semblables. – J'irai à Rennes dans la semaine prochaine, et je ne manquerai pas d'en parler à Mr. le Préfet.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Liguori Marie*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Montfort sur Meu (Ille et Vilaine)*  
cachet : Ploërmel 4 mars 50)

Autographe. AFIC. 90.01.020.

### LETTRE 4555. AU F. EDMOND-MARIE BOURULLEC.

D. S. Ploërmel le 3 Mars 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Venez me trouver à Rennes mercredi soir de la semaine prochaine. – Votre rente est vendue. – Je n'en ai pas encore touché le prix, mais je vous remettrai à compte un billet de 200 f. que vous pourrez envoyer de suite à vos parents.

Il seroit inutile de vous écrire plus au long, puisque je dois vous voir prochainement  
Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edmond*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Melesse par St. Aubin d'Aubigné (Ille et Vilaine)*  
cachet : Ploërmel 4 mars 50

Aut. AFIC. 90.01.021.

---

<sup>1</sup> F. Edmond-Marie (Jean-Marie Bouroullec), né à Plougar (Finistère) en 1816, entré à Ploërmel en 1847.

## LETTRE 4556. À L'ABBÉ RUAULT.

Trémigon le 11 Mars 1850

Cher ami,

J'ai reçu en même tems, ici, vos deux lettres du 5 et du 8

Répondre,

1° au vicaire de Plouhinec : que son protégé sera reçu pourvu qu'il apporte 150 f. et le vestiaire, dont on lui donnera la note – Il sera exempt du service militaire.

2° au f. Tugdual<sup>1</sup> - de ne pas répondre à la circulaire de l'Inspecteur – laisser tomber ces sortes de choses, c'est le mieux - Même réponse au f. Théodule<sup>2</sup>.

3° au f. Zoël - de ne pas se déranger à l'avenir suivant les fantaisies du Sous-Préfet de Morlaix, ou de tout autre personnage.

4° faire revenir de suite les ff. Gelase et Paul Joseph pour se préparer prochainement à l'examen.

5° au f. Bruno<sup>3</sup>, que la lecture de la Bible en latin ne lui est pas plus permise que la lecture de la sainte Bible en français.

6° au f. Anthyme<sup>4</sup>, que je lui permets d'accompagner le f. Thadée<sup>5</sup> dans le voyage à Ploërmel que celui-ci doit faire à Pâques.

Je ferai moi-même, demain, à la Chesnaie, quelques autres réponses – Je serai ce soir à la Chesnaie, et mercredi à Rennes – Vendredi à Ploërmel – qu'on n'oublie pas d'envoyer les chevaux à Plélan, jeudi – et les journaux – y compris *l'Univers* !

Tout à vous

Jean

M. Stock ne s'est point embarqué à St. Servan - il partira demain de St. Pierre, par la diligence, et sera à Londres samedi.

À Monsieur

Monsieur l'abbé Ruault chez les frères

À Ploërmel (Morbihan)

cachet : 11 mars 50

Aut. AFIC. 46.04.042.

## LETTRE 4557. AU F. ÉLISEE DUPAS.

D. S. à la Chesnaie le 12 Mars 1850

Mon très cher frère

Ne vous tracassez pas de la circulaire que vous avez reçue – Ce n'est point à vous à prendre tous les renseignements qu'on vous demande. – Ne dites pas non, mais ne répondez point. – Il y aura bientôt un inspecteur par arrondissement, un délégué par canton, ce sera à ces Messieurs de recueillir et de transmettre à qui de droit toutes les notes dont on aura besoin plus haut.

Le traitement va être de 600 f. J'ai réglé pour toutes (les) écoles que les frères donneroient 350 f. pour leur pension, et garderoient le reste. – Si Mr. le Recteur veut

<sup>1</sup> F. Tugdual (Pierre Rousseau), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1806, entré à Ploërmel en 1829.

<sup>2</sup> F. Théodule (Julien Guilloux), né à Languidic (Morbihan) en 1817, entré à Ploërmel en 1837.

<sup>3</sup> F. Bruno (Félix Le Brument), né à Romillé (Ille-et-Vilaine) en 1809, entré à Ploërmel en 1831.

<sup>4</sup> F. Anthime (Ollivier Le Belligai), né à Uzel (Côtes-du-Nord) en 1796, entré à Ploërmel en 1826.

<sup>5</sup> F. Thadée (François Parthenay), né à Ste-Anne-sur-Vilaine (I. & V.) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

d'avantage, il réclamera le surplus de la Commune. Ainsi, nous partagerons par moitié les 100 f. d'augmentation, ce qui est de toute justice.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Rennes 14 mars 50

Aut. AFIC. 90.01.022.

**LETTRE 4558. À M. L. LOUVEL.**

À la Chesnaie le 12 Mars 1850

Cher ami,

Je me faisais une fête de vous voir et de vous embrasser aujourd'hui à la Chesnaie, et c'est parce que je comptois là dessus que je ne vous ai point prevenu de mon passage, d'ailleurs si rapide, à Pleudihen : une autre fois, je prendrai mieux mes mesures. – Tout ce qui me rappelle notre ancien tems, et cet ami que rien ne remplace, m'est bien doux et bien cher ! Aussi est-ce avec une grande joie que j'ai passé quelques instants à St. Servan avec notre bien aimé Jean Louis. – Il m'a promis de me faire une petite visite à Ploërmel : j'y compte, et je compte aussi qu'aussitôt que cela vous sera possible, vous l'imiterez.

Portez vous mieux, cher ami ; je vous donne un bel exemple : ma santé ne se rétablira jamais, je le sais bien, mais, j'ai tant d'égards pour Madame, que, par reconnoissance sans doute, elle ne m'abandonne pas tout à fait : elle m'a permis de faire le voyage assez long que j'achève sans trop de fatigue.

Tout à vous ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Louvel maire de Pleudihen*

*À Mordreu*

Aut. AFIC. 20.03.009.

**LETTRE 4559. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

Ploërmel le 16 Mars 1850

Mon très cher frère

A mon retour ici, j'apprends avec peine que, sans m'en avoir parlé, vous avez envoyé à Ploërmel votre vieux piano, qu'on a fort bien reconnu, et que vous l'avez remplacé par un neuf. – Sur le champ, faites emballer celui-ci – et adressez-le moi. – On vous expédiera l'autre immédiatement.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor Rennes*

cachet : Ploërmel 16 mars 50

Aut. AFIC. 90.012.023.

LETTRE 4560. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

Ploërmel le 22 Mars 1850

Mon très cher frère,

M. le Recteur a raison de vouloir connoître votre règlement pour la classe - En conséquence, je vais vous le donner par écrit, et vous le lui montrerez.

Réunion des élèves, le matin, à 7 h ½, pour se rendre à l'église.

Après la messe, classe, jusqu'à 10 h ½.

Ouverture de la classe l'après midi à 2 heures et demie - classe jusqu'à 4 heures et demie.

Le frère n'est nullement tenu à garder les enfans après les classes, ni à surveiller ceux qui sont étrangers à son école dans aucun temps.

Je vous permettrai d'aller voir votre père cette année, soit avant, soit après la retraite.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 23 mars 50

Aut. AFIC. 90.01.024.

LETTRE 4561. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE VANNES.

Ploërmel, le 25 Mars 1850

Monsieur le Recteur,

Le Conseil de révision devant, dans plusieurs localités, avoir lieu prochainement pour les jeunes gens de la classe de 1849, vous m'obligeriez beaucoup, en m'adressant au plus tôt les pièces des novices de mon Institut qui ont contracté l'engagement décennal.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature autographe. Arch.dép. du Morbihan. T2 395.

LETTRE 4562. À L'ABBÉ X...

Ploërmel le 29 Mars 1850

Monsieur et vénérable abbé

Mr. le Recteur de Paimpont m'ayant fait l'éloge de son jeune paroissien et enfant de chœur Feinteiner (?) , j'ai consenti à le recevoir gratuitement au noviciat, ne me doutant nullement que je pusse être indignement trompé par un prêtre - c'est, cependant, ce qui est arrivé - Feinteiner est épileptique! ... Le Recteur le savoit bien, et il n'en a rien dit - Je renvoie donc chez lui, par la diligence, ce malheureux jeune homme qui, lui, ne mérite aucun reproche - Il est à plaindre, voilà tout - Vous ignoriez sa maladie - Mais, le Recteur ! ...Que Dieu lui fasse paix !

Ne prenez pas de peine de cette triste affaire, et recevez avec bonté la nouvelle assurance de mon dévouement le plus tendre et le plus respectueux.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut.Arch. dioc. de Quimper.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4563. À L'ABBÉ MOY.

Ploërmel le 3 Mars<sup>1</sup> 1850

Mon cher ami

Je crois que vous pouvez être tranquille, et que le f. Georges<sup>2</sup> ne sera pas sérieusement inquiété – ou le stage ne signifiera rien, ou le f. Georges devra être considéré comme stagiaire, puisqu'il a exercé pendant plus de trois ans, avec l'autorisation de l'académie elle même ; et, dans le cas où on lui contesteroit le bénéfice de la dispense de brevet, donnée par la loi elle même, votre école étant privée, vous pouvez, ou Mr. votre vicaire peut en être le directeur. – Le f. George ne sera que votre sous maître.

Je me décide à rappeler ici le f. Diodore<sup>3</sup>. – Son successeur, frère Crescentien<sup>4</sup>, est excellent sous tous les rapports -. Je le recommande à vos bontés – il est parti pour Paimpol ce matin.

Tout à vous ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

Si Mr. Lecambre est encore chez vous, remerciez-le de son bon souvenir et dites-lui, de ma part, mille choses aimables.

À Monsieur

Monsieur Moy Curé de Paimpol

À Paimpol (Côtes du Nord)

cachets : Ploërmel 3 avril 50 Paimpol 4 avril 50

Aut. AFIC. 109.1.020.

LETTRE 4564. AU PRÉFET DE...

Ploërmel le 6 Avril 1850

Monsieur le Préfet,

Les jeunes gens dont vous m'avez adressé l'état, font tous partie de mon Institut : j'ai l'honneur en réponse à votre du 4 de ce mois, de vous retourner cette pièce émargée suivant votre désir.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Supérieur Général des frères de l'Instruction chrétienne

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.1.021.

LETTRE 4565. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

Ploërmel le 6 Avril 1850

Mon très cher frère

Votre lettre du mois de Janvier n'exigeoit pas une réponse immédiate, et à cette époque de l'année, il m'en est venu un si grand nombre à la fois, que je n'ai pu répondre à toutes.

Je vois avec plaisir que votre école est toujours très nombreuse. – Je craignois qu'il en fût autrement, par suite de la mort de M. de la Fruglaye, et de l'absence de Mlle Maria. –

<sup>1</sup> Erreur : lire 3 avril (voir le cachet postal).

<sup>2</sup> F. Georges (Jean Duclos), né à Pluméliau (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1836.

<sup>3</sup> F. Diodore (Eugène Merdrignac), né à Languenan (Côtes-du-Nord) en 1823, entré à Ploërmel en 1842.

<sup>4</sup> F. Crescentien -Marie (Désiré Perrier), né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré à Ploërmel en 1849.

Cette sainte demoiselle ne devant pas revenir, c'est une grande perte pour le pays. – Mais, Dieu est le Maître.

Jamais on n'avoit demandé tant de frères – malheureusement, nous manquons de sujets – Cependant le noviciat est plus nombreux qu'à l'ordinaire – mais il ne l'est pas en proportion des besoins.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Auf. Polycarpe  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Ploujean par Morlaix*

Aut. AFIC. 90.01.025.

**LETTRE 4566. À L'ABBÉ MOY.**

Ploërmel le 9 Avril 1850

Mon cher ami

L'inspecteur qui a visité votre école n'a pas manqué de la dénoncer comme irrégulière à Mr. le Recteur de l'académie. – Celui-ci qui n'est pas malveillant, m'écrit à ce sujet.- Voici ses paroles :

" Veuillez prendre des mesures pour que le f. Duclos soit remplacé par un frère breveté, ou du moins pour que le Comité local de Paimpol se réunisse et délibère sur ce point. Sur son avis favorable, je pourrais délivrer au frère Duclos jusqu'au mois de 7bre prochain une autorisation qui régulariserait sa position, à la charge par lui de prendre l'engagement de se présenter à cette époque aux épreuves pour le brevet de capacité. "

Je vous engage, mon cher ami, à suivre cette marche pour le moment, et sans tarder – nous réservant la faculté d'user des autres moyens que je vous ai indiqués, si cela est nécessaire plus tard. – Il n'y a pas lieu actuellement d'entrer dans la discussion des articles de la loi nouvelle que je vous ai cités. – Cela pourroit même avoir des inconvénients.

Tout à vous ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur Moy, Curé de Paimpol  
À Paimpol (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 10 avril 50*

Aut. AFIC. 109.1.022.

**LETTRE 4568. AU P. GAUDAIRE, À REDON.**

Ploërmel le 15 Avril 1850

Monsieur et vénéré Supérieur<sup>1</sup>,

Je crois devoir vous envoyer en original une bien mauvaise lettre écrite par un élève de la pension St. Martin à un de nos pensionnaires de Ploërmel. – Bien entendu qu'elle n'a pas été remise à son adresse, et qu'elle passe directement de mes mains dans les vôtres.

Que votre bonne visite m'a fait de plaisir ! Renouvelez là, et je serai plus heureux encore.

Je suis bien cordialement, Monsieur et cher Supérieur,  
Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 40.01.005.

---

<sup>1</sup> Le P. Gaudaire, membre de la Congrégation de Jésus et de Marie, société de prêtres connus sous le nom d'Eudistes, était supérieur du collège de Redon.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4569. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE VANNES.**

Ploërmel, 16 avril 1850

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des vingt-deux actes d'acceptation, par le Conseil de l'Université, des engagements décennaux contractés pour autant de Novices de mon Institut, appartenant à la classe de 1849.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

LETTRE 4570. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 Avril 1850

Monsieur le Ministre,

Je suis fort en retard pour vous écrire, cela vient de ce que j'ai voyagé pendant plusieurs semaines pour le recrutement de mon noviciat devenu insuffisant à raison du grand nombre de frères demandés de toute part ; et en second lieu cela vient de l'incertitude où j'étais sur ce qui allait se passer au Sénégal, touchant le frère François de Paule, que l'on persistait à vouloir nous enlever pour la mission de Guinée, et qu'on nous a enlevé en effet pour cette destination. Cette affaire est extrêmement grave, et je dois vous en entretenir avant tout.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que dans une note spéciale et confidentielle, j'ai eu l'honneur de vous informer de ce que l'on faisait pour persuader au frère François de Paule que ses vœux ne l'obligeaient plus, puisqu'il se croyait appelé à un état plus parfait, c'est-à-dire, à la prêtrise ; je me décidai donc à l'appeler en France, et je vous priai de recommander à Mr. le Gouverneur du Sénégal de veiller à l'exécution de mes ordres, que l'on chercherait probablement à éluder. Vous voulûtes bien me répondre qu'il en serait ainsi, et j'adjoignis, en conséquence, au frère Etienne Marie (remplaçant du frère Euthime en qualité de Directeur), un autre frère destiné à remplacer la frère François de Paule, dont le retour à Ploërmel devait avoir lieu, aussitôt après l'arrivée dans la colonie, du frère Etienne Marie.

Malheureusement l'embarquement de ces deux frères a été considérablement retardé, et le frère Etienne-Marie n'a pas encore eu le temps de m'écrire de St-Louis. – Mais, voici ce qu'on m'écrivait de Fort-de-France (Martinique), le 18 février :

" Un missionnaire du Sénégal, en passant ici, nous a dit que le frère François de Paule, créole, sera bientôt prêtre ; il a ajouté que si vous n'y consentez pas, le frère défroquerait. – Nous n'avons pas dissimulé à celui qui nous faisait cette triste confidence combien nous en étions peiné et scandalisés. " –

Et dans ce même temps, on m'écrivait du Sénégal : " Le frère François de Paule néglige tout à fait sa classe et ses devoirs de religieux : il passe tout son temps en visites, et le frère Euthime, avant de quitter St. Louis, l'ayant chargé de l'administration de la maison, il fait des dépenses contraires à la règle, dont il ne respecte plus l'autorité. Par exemple, il fait

servir au dessert des fruits confits à l'eau de vie, ce qui nous est expressément défendu : il a prêché chez les religieuses, etc. Il agit comme s'il était déjà prêtre. Le frère Henri-Marie (autre créole) paraît avoir l'intention de l'imiter. "

Enfin, une lettre de St-Louis, en date du 4 mars, m'annonce que le frère François de Paule est parti de St.-Louis, qu'il s'est rendu chez les missionnaires de Guinée, qui l'ont fort bien accueilli, suivant leurs promesses, et que là il va se préparer à recevoir très prochainement les saints Ordres.

Voilà donc qu'un mauvais frère, violateur de sa règle depuis longtemps, abandonne subitement l'établissement qui lui est confié, part sans me rendre aucun compte de son administration, emporte je ne sais combien d'argent pour son voyage, et de plus *une malle remplie d'effets et de livres qui ne lui appartiennent pas* ; et cet homme trouve, au Sénégal, des ecclésiastiques (trompés sans doute par un zèle irréfléchi pour leur mission), qui l'approuvent, l'encouragent, et lui viennent en aide pour consommer ses coupables desseins.

Et cet homme reviendra bientôt à Gorée, à St-Louis peut-être ; il dira la messe, prêchera, confessera, sous les yeux de ses anciens frères, il pourra journellement communiquer avec eux, et leur apprendre, par son exemple, à mépriser leur humble état, et à se jouer de leurs obligations les plus saintes. –

Il est impossible, vous le sentez, Monsieur le Ministre, que je tolère de pareilles choses, et que je consente à ce que mes frères fidèles soient témoins d'un scandale non pas passager, mais qui est à devenir perpétuel, puisque l'établissement des missionnaires est si voisin des nôtres. Si donc, comme je le crains, il n'est pas en votre pouvoir d'y remédier, je vous prie de trouver bon que je retire, au plus tôt, mes frères d'un pays où ils sont exposés à perdre leur vocation.

Le frère Etienne-Marie accompagné de plusieurs autres frères du Sénégal, pourrait se rendre directement de Saint-Louis à Cayenne ; il s'entendrait très bien, j'en suis persuadé, avec frère Louis-Joseph dont il est connu, aimé et estimé. – Bien entendu que vous n'auriez aucune indemnité à m'allouer pour ces frères, puisque je l'ai touchée.

Permettez, Monsieur le Ministre, que j'attende votre réponse à ma proposition avant de vous parler plus au long des affaires de la Guyane.

Quant à celles des Antilles, elles continuent d'aller à merveille, et j'ai l'espoir d'être en mesure de vous donner, au mois d'août, les frères que vous me demandez pour la Martinique et la Guadeloupe ; mais le frère Ambroise et le frère Paulin m'engagent à ne pas les envoyer plus tôt, parce que l'organisation des écoles nouvelles qu'on va ouvrir, par suite de l'arrivée des frères partis du Hâvre dans le mois de janvier, leur donne déjà beaucoup d'ouvrage et d'embarras.

Il faut un certain temps pour trouver des bâtiments convenables, faire confectionner le mobilier, en un mot, pour tout préparer avant que les frères entrent en exercice. Aller trop vite, ce serait aller mal.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'état du personnel des frères en exercice aux Antilles le 1<sup>er</sup> janvier 1850 : ce seront donc 16 indemnités qui me seront dues, en temps

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

opportun, pour que le nombre des indemnités soit porté au niveau des cadres, comme vous me faites l'honneur de me le dire dans votre lettre du 25 mars.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur.  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 181.2.016.

**LETTRE 4571. AU RECTEUR D'ACADÉMIE D'ILLE-ET-VILAINE.**

Ploërmel le 18 Avril 1850

Monsieur le Recteur,

Les jeunes gens dont les noms suivent font toujours partie de mon Institut, et sont employés comme il suit, savoir :

Le Moing (Charles)	à Fougères ;
K/david (Louis)	à Sérent ;
Chailloux (Louis)	à Dinan ;
Thébault (Julien)	à la Martinique ;
Le Marchand (Louis-Pierre)	à la Martinique ;
Noël (Désiré)	à Plélan-le-Petit ;
Paillé (Pierre-Marie)	à Guingamp ;
Boullier (Pierre)	à Fougères ;
Perrucel (Clément)	à Vitré ;
Farard (Isidore-Joseph)	à la Martinique.

Aupied (François-René)	est mort le 15 Juillet 1848 ;
Poiret (Pierre)	est parti, apostat, en Août 1849 ;
Barbé (Julien-Mathurin)	a été renvoyé le 2 Avril 1848.

Les nommés :

Morice (Jean-François)  
Chevalier (Jules-Joseph-Marie)  
Pinson (Pierre-Marie)  
Jouault (Henri-Auguste)  
Delaunay (Olivier-François-Marie)  
Gautier (Pierre)  
Monnier (Pierre-Julien)  
Beaulieu (Jean-Samuel)  
Chapin (Jean-François-Ange)  
Garnier (Julien-Pierre) me sont absolument inconnus.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Supérieur Général des frères de l'Instruction chrétienne

L'ab. J. M. de la Mennais.

Copie. AFIC. 109.1.027.

## LETTRE 4572. AU PRÉFET DU MORBIHAN.

Ploërmel le 21 Avril 1850

Monsieur le Préfet,

Le jeune Le Grel (Etienne), natif de Groix, fait en effet partie de mon Institut ; il y est connu sous le nom de frère Nicolas ; il exerce maintenant à Pont-Croix, département du Finistère.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Supérieur Général des frères de l'Instruction chrétienne

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.1.028.

## LETTRE 4573. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D. S.

Ploërmel le 21 Avril 1850

Mon très cher frère

Mlle Le Loutre me demande 100 f. *pour payer son loyer*. – Je n'ai pas d'occasion pour envoyer de l'argent à Dinan. – Mais voilà un mandat de 89 f. 50 c. sur Paris, à courte échéance, et qu'il sera facile, par conséquent, de négocier sans pertes. Vous y ajouterez 10 f. 50.

Le Comité d'arrondissement de Dinan a refusé de nommer le frère Arcade instituteur d'Eréac ; mais, j'ignore par quels motifs. – Informez vous en de Mr. Brajeul, ou de Mr. le Sous-Préfet lui-même, si Mr. Brajeul n'en sait rien. – Ceci ne peut être qu'une intrigue odieuse, à laquelle je suppose que l'inspecteur Nedelec n'est pas étranger. – Cet homme nous est tout à fait hostile.

Donnez moi des nouvelles du malheureux frère du f. Josué<sup>1</sup>.

Encore une perte bien douloureuse ! Le f. Donan<sup>2</sup> est mort à Vitré. – Priez pour lui.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.026.

## LETTRE 4574. À M. DUCLOS, notaire honoraire, à Rennes.

Ploërmel le 29 avril 1850

Cher ami,

Je n'ai encore rien répondu ni à Mr. le Recteur ni à Mr. le Maire de Pléchâtel<sup>3</sup>, parce que je pouvais rien lui dire de positif. – Je ne sais où donner de la tête - j'ai 88 demandes de frères, pour la Bretagne seulement, sans compter celles du Ministre de la Marine pour les Colonies, et l'augmentation de frères que le grand nombre d'élèves rend nécessaire dans les établissements déjà fondés. – Vous saviez déjà que j'étais *un bien pauvre homme*<sup>4</sup>, maintenant, vous devez en être convaincu plus que jamais. – Mais patience ! je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour vous réserver le frère que vous désirez. Je m'occupe tous ces

<sup>1</sup> F. Josué (Louis Chailloux), né à Tresboeuf (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.

<sup>2</sup> F. Donan-Marie (Jacques Le Roux), décédé le 11 avril 1850.

<sup>3</sup> M. Duclos avait été maire de Pléchâtel durant trente-trois ans.

<sup>4</sup> M. de la Mennais s'adresse à un homme à qui il avait confié ses intérêts, à Rennes, et qu'il continuait de consulter. (Cf. lettre du 16 juin 1850, au f. Maximilien Bernard.)

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

jours-ci de placements ; j'ai l'honneur de vous dire que dans votre *étude* où vous avez eu tant d'affaires à débrouiller, vous n'en avez rencontré aucune plus difficile que celle-ci.

Priez Dieu pour votre ami tout dévoué, l'Ignorantin breton,  
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. Duclos, Rennes.

### LETTRE 4575. À M. STOCKER.

Ploërmel le 30 Avril 1850

Monsieur<sup>1</sup>,

Je suis en retard pour vous écrire.- Tout à l'heure, je dirai pourquoi, mais, avant tout, je veux vous remercier de votre bonne visite, et vous rappeler la promesse que vous avez bien voulu me faire de la renouveler dans le courant de l'été. Je vous prie de n'y pas manquer, et de vous arranger de manière à ce que votre second voyage à Ploërmel ne soit pas aussi rapide que le premier.

Depuis un mois, j'ai été fort embarrassé de la conduite que j'avois à tenir avec le f. Jean Marie<sup>2</sup>, et j'ai voulu attendre que j'eusse un jugement arrêté sur son compte, avant de vous en parler.

Jusqu'à Pâques, je n'avois rien remarqué de mauvais en lui ; mais à peine a-t-il pris l'habit religieux qu'il s'est cru indépendant, et que ses rapports avec les autres frères sont devenus on ne peut plus fâcheux. Ceux-ci m'ont écrit : vous en jugerez par les billets ci-joints des frères : je ne vous en envoie que deux, parce que je ne veux pas trop augmenter le port de ce paquet. Dans le même temps, il manifestoit de fortes mais injustes préventions contre le f. Jérôme, et il vouloit absolument obtenir son renvoi, quoique cependant jamais le f. Jérôme n'ait fait autant d'efforts qu'aujourd'hui pour corriger les défauts de son caractère : le f. Jérôme méritoit donc des encouragemens et non des reproches.- mais je ne m'étendrai plus au long sur toutes ces misères, cela seroit trop long, et d'ailleurs un événement très grave est survenu qui [...] rendra nécessaire le prompt retour en Angleterre du f. Jean Marie.

Il fut frappé il y a 8 jours d'une congestion cérébrale : on le porta à l'infirmerie où je me rendis en toute hâte, craignant que la connoissance ne lui revînt pas. D'après les ordres du médecin, on lui appliqua sur le champ seize sangsues aux pieds, ce qui dégagea peu à peu la tête.- Depuis hier, il est certes faible, cependant il peut marcher, se promener, et je pense que bientôt il sera en état de supporter la fatigue du voyage de Londres, pourvu toutefois que je puisse le décider à suivre le régime prescrit par le médecin. Malheureusement il a l'intention de se traiter lui-même et il ne cède qu'avec une certaine difficulté aux conseils qu'on lui donne pour la santé comme pour tout le reste.- Il paroît qu'en Irlande, il a eu des accidents semblables, et qu'il n'a pas osé vous le dire avant de venir ici.

Ce pauvre jeune homme est infirme d'esprit et de corps, et par conséquent il est perdu désormais pour l'œuvre naissante. Je vous prie donc de m'autoriser à le faire partir le plus tôt possible, et de me dire quelle somme je devrai lui remettre : la route la plus convenable sera, je crois, celle de St. Servan et de Jersey.

Projet aut. AFIC. 119.1.3.004.

---

<sup>1</sup> Mr. Stocker était un ami et protecteur des frères d'Angleterre.

<sup>2</sup> F. Jean Marie Jackson, l'un des jeunes Anglais venus au noviciat de Ploërmel.

## LETTRE 4576. AU F. ÉLISÉE DUPAS.

D. S. Ploërmel le 6 Mai 1850

Mon très cher frère

Vous pouvez continuer de faire pendant le mois de Marie de cette année, ce que vous avez fait dans les années précédentes. – Même décision pour le carême.

J'approuve les dépenses que vous avez faites pour votre vestiaire. – Faites enter<sup>1</sup> vos trois vieilles paires de bas.

Votre classe est trop nombreuse – elle vous fatigue trop par conséquent, et cela nuit aux progrès des élèves.

Ne répondez pas à la lettre de l'inspecteur. – Ce ne sera pas à vous, d'après la loi nouvelle à donner la plupart des renseignements qu'on vous demande.

Il n'est point arrivé d'accident au f. Vitalien <sup>2</sup>– il se porte à merveille. – Je regrette qu'il n'ait pas écrit à ses parents, et je le lui ferai dire. – Il est vrai qu'il a failli de se noyer – par imprudence - mais, en résultat, il n'a pas eu d'autre mal que la peur.

Priez pour notre bon frère Donan, mort à Vitré. – C'est une nouvelle perte bien douloureuse.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Hillion par St. Briec (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 7 mai 50

Aut. AFIC. 90.01.027.

## LETTRE 4577. AU PRÉFET DU MORBIHAN.

Ploërmel le 6 Mai 1850

Monsieur le Préfet,

Jusqu'à présent, je n'ai placé aucun de mes frères dans des établissemens agricoles, quoiqu'on m'en ait fait plusieurs fois la demande. Je comprends que c'est une excellente œuvre, et je serois heureux d'y coopérer : mais, avant de commencer, il faudroit y avoir préparé un certain nombre de sujets, et c'est ce que je n'ai pu faire jusqu'ici.

Daignez donc, Monsieur le Préfet, agréer l'expression de mes regrets, et l'assurance des sentimens pleins de respect avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 109.1.030.

## LETTRE 4578. AU F. EUSTACHE GRIGNARD.

Ploërmel le 7 Mai 1850

Mon très cher frère<sup>3</sup>

Si, comme tout l'annonce, vos classes, et particulièrement la grande n'augmentent pas sensiblement, deux frères seront de trop à St. Malo : un seul suffira.

<sup>1</sup> Enter : (ici) repriser.

<sup>2</sup> F. Vitalien (Jean-Marie Geffriaud), né à Ercé-en-Lamée (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1838.

<sup>3</sup> F. Eustache (Jean Grignard), né à Saint-Senier-de-Beuvron (Manche) en 1817, entré à Ploërmel en 1841.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Recommandez de ma part au f. Bernard Marie de s'appliquer beaucoup aux mathématiques, et particulièrement aux calculs de marine.

Continuez d'observer bien fidèlement la règle et votre règlement particulier – Je ne m'oppose point à ce que vous vous leviez tous les deux à 4 ½ d'ici la retraite. – Je dis *tous les deux*, parce que vous devez faire ensemble votre prière du matin et votre méditation.

Deux jeunes créoles de la Martinique nous sont arrivés. – J'en attends un 3<sup>e</sup> de la Gouadeloupe. – Je désire qu'il ressemble aux deux premiers – ils sont charmants.

Etudiez spécialement avec beaucoup de soin l'arithmétique et la grammaire. – Exercez-vous à résoudre beaucoup de problèmes.

Offrez mes tendres respects à Mr. le Supérieur

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eustache*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Collège à St. Malo (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 8 mai 50

Aut. AFIC. 90.01.028.

### LETTRE 4579. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 9 Mai 1850

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire observer que l'année dernière nous avons reçu, dans les premiers jours de Mars, les indemnités de remplacement pour nos frères des Colonies ; nous voilà aux premiers jours de Mai, & nous n'avons rien reçu pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 1849.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.*

Copie. AFIC. 155.4.002.

### LETTRE 4580. AU F. ADELPHÉ ROPERS.

D. S.

Ploërmel le 13 Mai 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>

On a mis du mauvais vouloir dans votre examen, cela est évident : mais il faut vous préparer à un nouveau combat au mois de 7bre. Celui-ci sera plus facile, puisque les objets d'examen sont réduits : il ne sera plus question ni de l'histoire, ni du dessin, ni du chant : mais, il faudra être fort sur la grammaire et sur l'arithmétique. – Brisez vous sur le calcul, et résolvez beaucoup de problèmes.

Il est désirable sans doute que vous puissiez recevoir plus d'enfants, mais, cependant, puisque vous en avez déjà 67, il ne sera guère possible qu'un seul frère en instruisse plus. – Il est bien juste que la Commune rembourse à Mr. le Recteur les avances qu'il a faites. Offrez lui mes respectueux hommages.

<sup>1</sup> F. Adelphe (Pierre Ropers), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1823, entré à Ploërmel en 1839.

Je vous embrasse tendrement en N. S

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adelphe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Coulomb par Cancale (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 14 mai 50

Aut. AFIC. 90.01.029.

**LETTRE 4581. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.**

Ploërmel le 14 Mai 1850

Mon très cher frère,

Vous avez eu tort de commencer à répondre aux questions de Mr. l'inspecteur. – Ce n'est point à vous à donner la plupart des renseignements qu'il vous demande. – Laissez tomber cette correspondance.

Je vous écris de mon lit, où je suis retenu par la goutte.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 14 mai 50

Aut. AFIC. 90.01.030.

**LETTRE 4582. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE VANNES.**

Ploërmel le 14 Mai 1850

Monsieur le Recteur,

Les jeunes gens dont les noms suivent font toujours partie de mon Institut : ils sont en exercice, savoir :

Têtu Jean P.	à Matignon (Côtes-du-Nord)
Criquer Joseph M.	à Dinan (Côtes-du-Nord)
Chailles Jean-Emmanuel	à Ploërmel (Morbihan)
Guillaume Laurent	à Carhaix (Finistère).
Le nommé : Jacob Joseph M.,	m'est inconnu.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. Arch. dép. du Morbihan.

**LETTRE 4583. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 16 Mai 1850

Monsieur le Ministre,

Un de nos jeunes novices spécialement destiné au service des colonies, Jean-Marie-Guillaume-Mathurin Josselin<sup>1</sup>, né à Ploubalay (Côtes-du-Nord) le 26 Mars 1829, m'a prévenu trop tard qu'il était du tirage de cette année : je n'ai donc pas envoyé à temps, à Mr. le

---

<sup>1</sup> F. Ismaël (*alias* Melaine), entré à Ploërmel en 1850.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Ministre de l'Instruction publique, son engagement de se livrer pendant dix ans au service de l'Instruction publique, & comme il a eu au tirage le n° 24, il est appelé à comparaître le 12 Juin prochain devant le Conseil de révision.

Désirant que ce jeune homme ne nous soit pas enlevé, dans ce moment surtout où les besoins de vos écoles coloniales sont si multipliés & si pressants, je vous prie de vouloir bien obtenir de votre collègue, Mr. le Ministre de la Guerre [son affectation à Brest] ; par ce moyen il restera à votre disposition.

Aussitôt qu'il aura achevé son noviciat, je le placerai dans l'un de nos établissements des Antilles.

J'ai l'honneur d'être avec respect,  
Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.*

Copie. AFIC. 155.4.003.

### LETTRE 4584. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 17 Mai 1850

Mon très cher frère,

L'idée d'attacher à notre établissement une petite classe d'instruction secondaire me semble avantageuse pour la ville, et je n'y serai pas opposé, mais, elle me semble d'une exécution difficile. Il faudra que le maître soit bachelier et comme aussi pour inspirer de la confiance aux familles, il faudrait qu'il fût ecclésiastique, cette affaire ne peut s'arranger que de concert avec Mgr. On voudrait qu'en même temps il fût notre aumônier, ce qui serait encore très convenable, mais toujours la condition du baccalauréat sera un embarras. Mr. le Curé y pensera, et m'en écrira. Je ne puis, dans ce moment, que protester de mon bon vouloir. Je n'ai à ma disposition personne pour remplir la place qu'on voudrait créer.

Vous ne devez accepter aucun dîner hors de la maison. Je ne l'ai permis nulle part.

Il m'est impossible de changer les ff. Héraclien et Barnabé avant le mois d'août : dites-le leur de ma part. Ces idées de changement rendent toujours malheureux ceux qui s'y livrent, et sont la pire des maladies, la plus difficile à guérir. Je vous écris de mon lit où je suis retenu par la goutte : sans cela, je serais en route pour St-Brieuc.

Je vous embrasse etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 90.01.031.

### LETTRE 4585. AU F. RAPHAËL LE GUEN.

D. S. Ploërmel le 19 Mai 1850

Mon très cher frère

Il est impossible que votre traitement ne soit pas payé, et même il devra être désormais de 600 f., suivant la loi nouvelle : mais, il est essentiel que le produit des rétributions soit constaté légalement par des états mensuels, parce que la somme de 600 f. n'est garantie par le gouvernement qu'à la condition que le revenu de l'instituteur, rétributions comprises, ne s'élève pas à cette somme.

Il est fâcheux que vous n'ayez pas au moins quelques élèves qui restent assez longtemps à l'école pour faire honneur.

Je vous écris de mon lit où je suis retenu par la goutte. – C'est douloureux, mais ce n'est pas inquiétant.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Raphaël*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Quiberon (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 20 mai 50

Aut. AFIC. 90.01.032.

**LETTRE 4586. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 20 Mai 1850

Monsieur le Ministre,

Le projet que vous me fîtes l'honneur de me communiquer, par votre lettre du 6 Mai, d'établir deux noviciats de frères aux Antilles, dont l'un à la Martinique & l'autre à la Guadeloupe, me paroît inadmissible, & je suis persuadé que vous en jugerez comme moi après avoir lu les observations suivantes :

1°. J'ignore ce qu'on a pu entreprendre de semblable à l'île de la Réunion ; pour en bien juger, j'aurais besoin de renseignements qui me manquent entièrement. Mais je doute très fort que les sujets formés à l'île de la Réunion, dans ce qu'on appelle un noviciat, deviennent de véritables frères, c'est-à-dire faisant des vœux par lesquels ils soient liés pour toujours à l'Institut dont ils portent l'habit. Chez nous, au contraire, nul frère ne part pour les colonies, & n'y est employé, à moins qu'il ne prenne envers la congrégation un engagement perpétuel de stabilité.

Et réciproquement, la congrégation s'oblige à le garder, sain ou malade, pendant toute sa vie ; elle ne peut ni l'abandonner, ni le renvoyer, si ce n'est pour cause de mauvaise conduite.

Or je suppose qu'un frère élevé aux Antilles devienne physiquement incapable de faire la classe, aux frais de qui et par qui sera-t-il soigné & nourri ? Sera-ce une nouvelle charge pour nos établissements des Antilles, déjà si pauvres ? S'il se conduit mal, où ira-t-il ? Le renverra-t-on dans sa famille ? Mais hélas, la plupart des créoles n'ont pas de famille... Il restera donc errant dans le pays & son déshonneur & ses scandales devenus publics rejailliront sur les autres frères, & leur ôteront en grande partie l'autorité morale dont ils jouissent maintenant, & qui leur est si nécessaire pour faire le bien.

2°. Dès l'origine, j'ai manifesté le désir de voir un certain nombre de créoles entrer dans l'Institut, et mon intention étoit d'abord que plusieurs d'entre eux retournassent dans leur pays. Pourquoi donc n'y en ai-je renvoyé aucun ? Vous le savez, Monsieur le Ministre, c'est parce que le Département de la Marine, après avoir consulté les Gouverneurs et les Conseils coloniaux, a jugé qu'il en résulterait les plus graves inconvénients. Les Préfets apostoliques & nos frères Directeurs ont été unanimement du même avis.

J'ai donc placé à Cayenne, au Sénégal, ou en France tous les jeunes créoles que j'ai reçus, & pas un de ceux des Antilles n'est retourné dans le lieu de sa naissance.

Aujourd'hui, serait-il sage d'agir autrement ? je ne le pense pas.

3°. Nous avons essayé de donner pour aides aux frères, de jeunes créoles, comme moniteurs. Cet essai a été malheureux. Celui que nous ferions de transformer ces jeunes gens en frères, sans les faire sortir de leur pays, & sans les soumettre aux épreuves du noviciat de Ploërmel, ne réussirait pas mieux que l'autre, j'en ai l'intime conviction ; et voyez quelle

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

dépense ! 600 f. par chaque individu ne suffiraient certainement pas, pour la nourriture & l'entretien. Il faudrait de plus, dans chaque noviciat, un dortoir commun, une salle d'étude, du linge, des meubles, etc., & on aurait en outre à payer les traitements des frères chargés de la surveillance, de la direction & de l'instruction des novices.

Il me semble qu'il vaut beaucoup mieux continuer de faire venir à Ploërmel, comme par le passé, les jeunes créoles des Antilles dont on peut espérer d'utiles services, & que je les emploie ensuite librement de la manière que je jugerai plus convenable pour l'œuvre coloniale & pour eux-mêmes.

Il m'en est arrivé deux nouveaux, il y a un mois & un troisième doit débarquer au Havre très prochainement.

4°. Permettez-moi de vous faire remarquer en finissant, Monsieur le Ministre, que les frères des Ecoles chrétiennes peuvent être plus faciles que les frères de Ploërmel dans l'admission des sujets, et les éprouver moins. Les premiers vivent en communauté et ne sont jamais moins de trois ou quatre dans la même maison, d'où ils ne sortent jamais pour aller donner l'instruction au dehors. Les seconds ordinairement placés deux à deux ; ils sont servis par une domestique, et très souvent ils se transportent seuls à une grande distance pour évangéliser les villages. Evidemment le noviciat dans lequel on forme les seconds doit être tout autre chose (surtout s'il s'agit des créoles) que le noviciat dans lequel on forme les premiers.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.*

Copie. AFIC. 155.4.004.

### LETTRE 4587. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 20 Mai 1850

Mon très cher frère,

Le changement que vous m'engagez à faire à mon acte de dernière volonté ne peut avoir lieu, parce que cet acte a été canoniquement approuvé et confirmé par sept évêques – il est donc immuable, et le modifier n'est plus une chose qui dépende de moi seul. – D'ailleurs, je pense toujours que les frères liés par un vœu perpétuel doivent seuls nommer le supérieur général. – Les frères liés par des vœux temporaires peuvent être excellents et perseverer comme les autres jusqu'à la mort, mais, enfin, ils n'ont pas fait un sacrifice complet d'eux mêmes, et par conséquent, ils sont moins parfaits que les autres.

J'ai l'espoir d'aller bientôt à St. Brieuc

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Pordic*

Aut. AFIC. 90.01.033.

## LETTRE 4588. AU R.P. GAUDAIRE.

Ploërmel le 23 Mai 1850

Très cher et vénérable Supérieur,

Le pauvre frère Fabien<sup>1</sup> est un bon jeune homme, mais le climat des colonies a exalté et dérangé sa tête. – Il a fait des choses qui seroient très répréhensibles, si la folie n'étoit pas une excuse. Dites lui, je vous prie, qu'il est dans une voie d'égarement, et que tous(*sic*) ses projets ne sont que des chimères. Assurément je n'ai aucun intérêt à le garder, mais, j'ai pitié de lui, et je voudrais, si c'est encore possible, guérir son esprit malade : vous lui rendrez un grand service si vous le déterminez à suivre, avec la simplicité et la docilité d'un enfant, mes paternels avis.

Vous êtes bien forcé de prendre patience pour votre affaire de Rennes, si la ville n'achète pas la maison, ou si vous ne trouvez à la vendre à d'autres à sa valeur. Il faut espérer que les tems deviendront meilleurs. – Ah, que ceux-ci sont rudes !

Je vous écris de mon lit, où je suis retenu, depuis quinze jours, par la goutte. – C'est douloureux, mais cela n'a rien d'inquiétant.

Agréez la cordiale assurance de mon respectueux et bien tendre dévouement.

Tout à vous

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 40.01.008.

## LETTRE 4589. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 26 Mai 1850

Monsieur le Recteur,

Le nommé Etienne (Julien-Marie)<sup>2</sup>, de la commune de Cruguel, appartenant à la classe de 1849, fait partie de mon Institut : il est actuellement en exercice à la Basse-Terre (Ile Guadeloupe).

Je trouve que cette fois on tarde beaucoup à nous envoyer les Brevets qui ont été délivrés le 9 avril, aux Sieurs Taillandier et Josset, par la Commission de Vannes. Je ne connais pas la cause de ce retard.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Supérieur Général des Frères de l'Instruction chrétienne

L'ab. J. M. de la Mennais

Original. Signature aut. AFIC. 109.1.033.

## LETTRE 4590. AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-THÉGONNEC.

Ploërmel le 26 Mai 1850

Messieurs,

J'ai longtemps hésité à accepter votre établissement, parce que

1mt. Il était le 37<sup>e</sup> qui m'était offert depuis le mois de Janvier – maintenant, il serait le 54<sup>e</sup>. Or, en ayant déjà 205 en Bretagne à soutenir, vous sentez que je n'en dois pas désirer de nouveaux ; je manque de sujets, ou plutôt, leur nombre n'est pas en proportion avec les besoins.

<sup>1</sup> F. Fabien (Joseph Martel), né à Bains-sur-Oust (Ille-et-Vilaine) en 1823, entré à Ploërmel en 1844.

<sup>2</sup> F. Isidore-Marie.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

2mt. Votre maison d'école est belle sans doute ; mais elle ne serait nullement commode pour un pensionnat bien organisé, à moins qu'on n'y fît de grandes dépenses.

3mt. Votre intention me semblait être d'ouvrir le pensionnat en même temps que l'école, et j'y voyais beaucoup d'inconvénients ; je n'aurais, d'ailleurs, jamais consenti à ce que les frères fussent *comptables* envers la commune : cela aurait donné lieu à trop de difficultés de détail, qui auraient pu devenir aussi pénibles pour vous que pour nous.

La dernière délibération du Conseil municipal modifie beaucoup et heureusement celle que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer d'abord ; cependant, il y a encore plusieurs points sur lesquels vos désirs ne sont pas tout à fait d'accord avec les miens ; je vais vous les exposer simplement :

1°. Je voudrais commencer l'établissement avec deux frères seulement, et une domestique ; cela vous coûterait 1500 f., et les rétributions des classes (dont la durée serait de 6 heures par jour) vous appartiendraient. Les frères ne seraient point chargés des rétributions qu'il vous plairait de fixer, et le nombre des enfans serait de 60 dans la grande classe et de 80 dans la petite. – Bien entendu que vous fourniriez le mobilier nécessaire pour les classes et le ménage des frères, vous auriez de plus à payer (suivant notre Prospectus) une fois pour toutes, une indemnité de 400 f., pour le 1<sup>er</sup> frère fourni par la maison principale. – Cette indemnité ne serait que de 125 f. pour le deuxième et pour tous ceux que vous pourriez demander plus tard.

2°. Dans le courant de l'année, mais peu à peu, on disposerait le local convenablement pour recevoir des chambriers ; aussitôt qu'on en admettrait, il faudrait sans doute augmenter le nombre des frères, mais, la commune ne leur devrait aucun traitement ; leur dépense serait couverte par le profit de cette espèce de pensionnat. Je demanderais seulement une augmentation (la première année) de mobilier de l'établissement, et elle ne serait pas considérable. Successivement, le pensionnat pourrait s'accroître sans que la commune eût rien à déboursier. – Mais aussi, dans aucuns cas, nous n'aurions de compte à lui rendre.

Si vous entrez dans mes vues, nous pourrions passer un traité sur ces bases.

Je suis, avec une respectueuse considération,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.1.034.

### LETTRE 4591. AU PRÉFET DU MORBIHAN.

Ploërmel le 29 Mai 1850

Monsieur le Préfet,

Le 16 Avril dernier, j'ai reçu de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, par l'intermédiaire de Mr. le Recteur de l'Académie, les certificats d'acceptation des engagements décennaux contractés par les Sieurs Têtu (Jean-Pierre) ; Créquer (Joseph-Marie) ; Chailles (Jean-Emmanuel) ; Guillaume (Laurent) ; et Tristan (Jean-Marie) ; et pour que ces pièces fussent présentées au Conseil de révision, je les ai aussitôt adressées aux familles des contractants : je suis surpris qu'elles ne vous soient pas encore parvenues.

A l'avenir, si vous le trouvez bon, je vous adresserai directement toutes les pièces de ce genre concernant les jeunes gens de mon Institut appartenant à votre Département.

Quant à Etienne (Julien-Marie), ce jeune homme ayant obtenu le n° 98 est exempt par cela même, attendu qu'au Conseil de révision, on s'est arrêté au numéro 76 : cependant son certificat est à la Sous-Préfecture de Ploërmel ; mais on l'y regarde comme une pièce inutile.

Je dois écrire aux familles des jeunes gens dont vous réclamez les pièces. Je vous suis bien obligé, Monsieur le Préfet, de l'avis que vous me donnez à cette occasion ; recevez-en mes remerciements, et agréez l'assurance de ma considération distinguée.

Le Supérieur Général des frères de l'Instruction chrétienne  
L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Préfet du Morbihan, à Vannes.

Copie. AFIC. 109.01.035.

**LETTRE 4592. À M. SABLÉ, CURÉ.**

Ploërmel le 30 Mai 1850

Monsieur le Curé

Je refuse un certificat de moralité au Sr. Maheux<sup>1</sup> parce que

1mt. Il a violé son vœu en quittant la Cong(régati)on avant qu'il fût expiré, ce qui a été pour tous les autres frères un vrai scandale.

2mt. Il est parti sans me rendre aucun compte, sans me remettre l'argent des fournitures, et en partant de l'établissement, il a enlevé presque tous les objets de quelque valeur qui appartenoient à la Cong(régati)on. Sans doute, s'il étoit sorti de Ploërmel après avoir rempli ses engagements, je lui en aurois donné, mais il n'avoit pas le droit de rien prendre.

3mt. A l'époque où il se présenta à l'examen pour être breveté, il souscrivit un billet par lequel il s'obligeoit à me payer une somme de 400 f., s'il exerçoit plus tard en dehors de la Cong(régati)on. Ce billet, il est vrai, n'est pas écrit de sa main, mais la signature est de lui, très certainement. – Or, il nie aujourd'hui son obligation et sa signature, ce qui est infâme. Il n'a, dit-il, aucune souvenance d'avoir fait ce billet, et il n'avoit aucune raison de le faire, prétend-il. – Il sait cepend(an)t fort bien qu'il n'a fait que ce que font les autres frères en pareil cas, parce qu'il est juste que la Cong(régati)on ait une garantie contre ceux qui abandonnent, et qui en la quittant après qu'elle les a élevés, laissent vacants des établissements dans lesquels elle est obligée de les remplacer à ses frais.

Mr. le Curé de Plemet, que vous avez consulté sur le compte du Sr. Maheux, ignoroit les faits que je viens de rappeler et d'autres encore que je pourrois y ajouter, mais dont je ne dis rien, parce qu'en voilà bien assez pour que je ne puisse certifier en conscience que le Sr. Maheux est un honnête homme et digne par sa moralité de se livrer à l'éducation de la jeunesse. – Hélas, je ne puis que certifier tout le contraire.

Projet aut. AFIC. 91.03.027.

**LETTRE 4593. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

Ploërmel le 30 Mai 1850

Mon très cher frère,

Je désire que la santé de Mlle Maria lui permette de soutenir les rigueurs de la vie de communauté, car, je ne doute pas qu'elle soit mille fois plus heureuse dans la sainte maison où elle est entrée, que nulle part ailleurs. – Quoi qu'il arrive, son essai est toujours très

<sup>1</sup> Né à Argouges (Manche) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

méritoire, et c'est un bel exemple donné au monde. Elle laisse après elle un grand vuide, et bien des regrets. – Pour ce qui vous concerne, je suis persuadé que M. et M(m)e de Champagny seront pleins de bienveillance pour vous et pour l'école.

Je n'aime pas que l'on joue des pièces à l'occasion de la distribution des prix : cependant, puisque l'usage est établi à Ploujean, il y auroit des inconvénients à le changer.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Ploujean par Morlaix (Finistère)*

cachet : Ploërmel 30 mai 50

Aut. AFIC. 90.01.034.

### LETTRE 4594. AU F. ADÉLARD-MARIE JÉGOUZO.

Ploërmel le 31 Mai 1850

Mon très cher frère

Il est heureux que le Conseil municipal de Tintenniac ait voté 200 f. pour le traitem(en)t du second frère, quoique ce ne soit pas assez : mais, vous avez besoin d'un aide, ou vous succomberiez sous le poids du travail. – Si vous vous sentez trop fatigué avant que les vacances soient venues, devancez en l'époque, et ne vous exposez pas à tomber malade.

Je suis fort aise d'apprendre que Mr. le Curé est mieux, et que son état ne donne plus d'inquiétude.

Il faut espérer qu'enfin on ne tardera pas à bâtir la maison d'école : mais je crains la lenteur et la négligence de l'administration

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adelard*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Tintenniac par Hedé (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 1 juin 50

Aut. AFIC. 90.01.035.

### LETTRE 4595. AU F. SAMSON LE BLANC.

Ploërmel le 9 Juin 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Vous n'avez point répondu à ma dernière lettre : j'en suis affligé, et d'autant plus inquiet que les bruits les plus fâcheux continuent à circuler sur votre compte, et s'accroissent de jour en jour. – En conséquence, je me décide à vous rappeler sur le champ à Ploërmel, en vertu de la sainte obéissance, pour me donner les explications dont j'ai besoin. Vous vous rendrez donc jeudi à St. Servan, et de là, vous viendrez directement ici, par la voiture publique. Comme votre classe ne peut rester suspendue, le f. Alexandre vous remplacera provisoirement. Je charge le f. Julien de tout régler, en vertu de mes pleins pouvoirs, et de faire tout ce que je ferois moi même si j'étois présent.

Si la religion est encore vivante dans votre cœur, comme j'aime à le croire, ou, du moins, si vos propres intérêts vous sont chers, et si vous n'êtes pas décidé à vous perdre, (dans

---

<sup>1</sup> F. Samson (François Le Blanc), né à Noyal-Muzillac (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1834.

tous les sens du mot), vous n'hésitez point à obéir à mes ordres, et à éviter tout éclat, ce qui vous sera facile, puisqu'il est tout simple que vous vous absentiez.

Mais je crains bien que le démon ne vous inspire d'autres pensées. Ah, mon pauvre enfant, je vous en prie, je vous en conjure avec larmes, ne consommez pas votre ruine : ne vous condamnez pas vous-même au déshonneur, à la misère dans ce monde-ci, et à l'enfer dans l'autre. – Il s'agit de cela, ne vous y trompez pas. – Je veux vous sauver à tout prix : ayez confiance dans votre père : il a toujours été, et il est encore votre meilleur ami. – Ne craignez pas qu'il vous fasse de durs reproches. – Oh, non. En vous voyant, il ne sortira de son cœur et de sa bouche que des paroles de paix et d'indulgence.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.036.

**LETTRE 4596. AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST. THÉGONNEC.**

Ploërmel le 11 Juin 1850

Messieurs<sup>1</sup>,

Evidemment mes frères seraient comptables de la commune, si le pensionnat de St. Thégonnec était au compte de celle-ci, car il y aurait à constater non seulement les recettes (ce dont le percepteur ou tout autre pourrait être chargé), mais les dépenses journalières du ménage, qui ne peuvent être réglées que par le directeur de l'établissement, ou bien il n'y aurait nul ordre dans la maison. Aussi n'ai-je accordé à aucune commune ce que vous me demandez ; je ferais volontiers pour vous ce que j'ai fait pour Morlaix, par exemple, mais ce que j'ai eu l'honneur de vous proposer vous serait plus avantageux que ne le sont pour les fondateurs les arrangements que j'ai pris à Morlaix et à St. Pol.

Au reste, comme vous le dites fort bien, Messieurs, pour traiter une pareille affaire, il eût fallu se voir, et désormais il est trop tard pour y songer.

Je compte bien me rapprocher de vous dans le mois prochain, si ma santé me le permet, mais cela n'est pas sûr, et je comprends que vous ne pouvez pas attendre jusque là pour prendre un parti.

Agréez donc mes regrets, et l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.1.037.

**LETTRE 4597. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

Ploërmel le 16 Juin<sup>2</sup> 1850

Mon très cher frère,

Votre lettre me fait plaisir – Reconnaître ses torts, c'est le meilleur moyen d'en obtenir le pardon et de s'en corriger. Il est certain, comme je vous l'ai dit à Rennes, que vous avez dans le ton quelque chose de dur, de blessant, dont beaucoup de personnes se plaignent, et je savais déjà que le f. Donat avoit particulièrement été très maltraité par vous en paroles.

<sup>1</sup> Cette réponse suppose des contacts antérieurs entre M. de la Mennais et les responsables de St-Thégonnec. Voir en Appendice 154 la lettre du Curé au Supérieur des Frères, datée du 16 mars 1850 et la lettre 4590.

<sup>2</sup> Le cachet postal de départ est du 15 juin.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Cependant, il ne m'a rien dit d'amer contre vous, et j'ai admiré la douceur, la patience de ce bon frère. – J'espère, mon cher enfant, que vous aller profiter de votre faute même pour prendre de salutaires résolutions, et que rien de semblable ne vous arrivera plus désormais.

Passez chez Mr. Duclos, et marquez moi s'il s'est occupé de notre affaire de Vitré que je lui ai recommandée. – Il s'agit d'un droit de mutation, et de prendre une consultation de jurisconsultes à Rennes.

On arrangera les passages à Rennes selon vos désirs.

Faites prendre au séminaire, chez Mr. Houet, un certain nombre de livres que vous m'enverrez ici, peu à peu par occasions.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au pensionnat du Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 15 juin 50    Rennes 16 juin 50

Aut. AFIC. 90.01.037.

### LETTRE 4598. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 16 Juin 1850

Mon très cher frère,

Il est vrai que ma correspondance n'est plus aussi exacte qu'elle l'étoit autrefois. – Cela vient, vous le savez, de mon mauvais état de santé, et du nombre toujours croissant de mes occupations. – Que Dieu soit béni, et que sa volonté soit faite !

Toutefois, je compte partir pour St. Brieuc à la fin de ce mois-ci -. Je serois déjà en route, si la goutte ne m'avoit pas retenu pendant trois semaines sur le lit.

Prenez patience au milieu des contradictions que vous éprouvez, et surtout, priez beaucoup pour ceux de vos enfants dont vous avez à vous plaindre. Il est certain que l'on ne devrait en garder aucun dans l'école, qui donnât de mauvais exemples aux autres, après surtout qu'il auroit été averti de se corriger. – Faites ce qui dépendra de vous pour cela – mais soyez tranquille après l'avoir fait, et ne vous irritez contre personne.

Ayez soin de la santé du f. Gonzalve<sup>1</sup>. – Il seroit bon qu'après les classes, il prît un peu d'exercice.

Nous sommes ici en grands travaux. – Nous augmentons la chapelle, et nous faisons un bâtiment – au bout de la maison des jardiniers dans l'enclos.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 17 juin 50

Aut. AFIC. 90.01.038.

---

<sup>1</sup> F. Gonzalve (Joseph Le Déroff), né à St-Pol-de-Léon (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1847.

LETTRE 4599. À UN AMI.

Ploërmel le 16 Juin 1850

Cher ami

Je viens d'apprendre la perte si cruelle que vous avez faite. – J'ai besoin de vous dire combien j'en suis douloureusement frappé. –

Oh oui, mes larmes se mêlent aux vôtres, car, j'aimais cordialement l'enfant si bon que la mort vient de vous ravir. Consolons nous dans l'espérance qu'il est au Ciel. – Il vit, pour ne plus mourir !

Tout à vous,

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 39.02.004.

LETTRE 4600. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 17 Juin 1850

Mon bien cher Monsieur Huguet

Je vous écris deux mots seulement pour vous exhorter à la patience.- J'ai promis d'aller à St. Brieuc dans le courant du printemps ou de l'été, et ce que j'ai promis, je le tiendrai.- La goutte a bien pu retarder mon voyage, mais elle ne l'empêchera pas.- Je ne puis encore fixer le jour de mon départ de Ploërmel : mais, il aura lieu très certainement dans la première semaine de Juillet.- Jamais, je n'avois eu tant d'embarras et d'affaires.- Nous bâtissons, bâtissons, à n'en pas finir.- Vous ne m'accuserez pas de paresse au mois d'aout !

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Huguet, libraire

À St. Brieuc ( Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 18 juin 50

Aut. AFIC. 51.01.051.

LETTRE 4601. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 17 Juin 1850

Monsieur le Ministre,

Le Sieur Josselin Jean-Marie Gustave Mathurin, s'est présenté jeudi dernier devant le Conseil de révision, à Dinan (Côtes-du-Nord); il a été trouvé apte au service, & on lui a déclaré qu'il serait incorporé dans un régiment d'artillerie, sans en désigner le numéro.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien prescrire les mesures nécessaires à son incorporation dans le 1<sup>er</sup> Régiment de la Marine, à Brest ; ce sera un bon sujet de plus pour nos colonies.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer l'arrivée à Ploërmel du 3<sup>e</sup> jeune créole que j'attendais. Je viens d'écrire au frère Ambroise & au frère Paulin que je les autorise à m'en envoyer vingt, s'il s'en présente ce nombre, qui aient, comme (il est convenu), toutes les qualités désirables ; mais je leur recommande de les bien choisir & de les éprouver soigneusement.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 155.4.005.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4602. AU MAIRE DE QUINTIN.**

Ploërmel le 17 Juin 1850

Monsieur le Maire,

J'entre parfaitement dans les vues du Conseil municipal de Quintin, pour l'adjonction d'une classe de latin à l'établissement de mes frères et dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, vous me trouverez disposé à faire ce qui pourra être agréable à la ville, et utile à ses enfants.

La somme votée par elle me paraît suffisante ; mais l'embarras sera de trouver la classe nécessaire pour la nouvelle école, et une chambre convenable pour le professeur. Je compte aller prochainement à Quintin, et quand je serai sur les lieux, j'aurai l'honneur de m'entendre avec vous pour terminer tous nos arrangements.

Je suis avec respect,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.2.001.

**LETTRE 4603. AU F. LUCIEN DENIAU.**

Ploërmel le 17 Juin 1850

Mon très cher frère,

Ce n'est point à nous à faire le mur dont vous me parlez : nous ne sommes pas propriétaires, mais simples usufruitiers de l'école – n'entreprenons donc point cette dépense, à moins que vous n'y soyez autorisé par la Commune, et que nous n'ayons la certitude d'être remboursés par elle.

Ne faites point de distribution solennelle. – Bornez vous à distribuer quelques récompenses dans les classes aux meilleurs écoliers. Rien n'empêche que vous ne leur fassiez faire quelques compositions particulières pour cela.

J'ai en vain plusieurs fois averti le f. Samson. – Quand enfin (j'ai vu) qu'il ne profitait pas de mes conseils paternels, je me suis décidé à le remplacer subitement. – C'étoit le seul moyen d'éviter un grand scandale. – Priez pour ce malheureux frère – il est bien à plaindre.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 18 juin 50

Aut. AFIC.90.01.039.

**LETTRE 4604. AU MAIRE DE MELRAND.**

Ploërmel le 18 Juin 1850

Monsieur le Maire,

Je viens d'apprendre que la commune de Melrand s'étoit laissée mettre en demeure, deux fois, de présenter un instituteur, et qu'en conséquence, on lui en avoit imposé un d'office. – Si, dans cet état de choses, je vous envoyois un frère, cela nous entraîneroit, vous et moi, dans des embarras fâcheux. Il vaut beaucoup mieux patienter jusqu'au mois de 7bre,

époque à laquelle la loi nouvelle sur l'enseignement sera exécutoire. Votre instituteur actuel ne peut être qu'intérimaire -. Au mois de septembre, vous nommerez de plein droit, et sans que personne puisse s'y opposer, le frère que je vous présenterai. Vous n'aurez besoin pour cela de l'autorisation de personne.

Projet aut. AFIC. 109.2.002.

**LETTRE 4605. AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S.

Ploërmel le 18 Juin 1850

Mon très cher frère

Les observations que vous avez faites à Mr. le Recteur sont on ne peut plus justes.- Je n'ai encore trouvé personne à qui je les aie faites moi même, et qui n'y ait acquiescé.- Je pense bien qu'il en sera ainsi de Mr. le Recteur d'Hillion, lorsqu'il y aura réfléchi. – Quoi qu'il en soit, tenez vous en à ce que je vous ai dit, et agissez en conséquence.

Si je n'avois pas été retenu par la goutte, pendant 3 semaines, je serois actuellement dans les Côtes du Nord – mais ce qui est différé n'est pas perdu.

Nous travaillons beaucoup ici. – La chapelle va être agrandie – Vous verrez tout cela bientôt.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

Ploërmel 19 juin 50

Aut. AFIC. 90.01.040.

**LETTRE 4606. À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 24 Juin 1850

Cher ami,

Enfin vous donnez signe de vie – J'avois le désir de vous écrire – mais, où prendre un homme qui court toujours ? – Moi, je suis immobile : je suis cloué sur mon fauteuil, non par la goutte, mais par les affaires.- Toutefois, je partirai pour St. Brieuc lundi prochain – Une voiture ira vous chercher à Dinan, et elle y arrivera à tems pour pouvoir vous ramener ici le samedi 6, comme vous le désirez.

Quand vous reverrez Mgr de Lesquen, vous lui direz, et il apprendra avec plaisir, que Mgr de Beauvais<sup>1</sup> m'a écrit une fort bonne lettre à propos de l'établissement projeté dans son diocèse.- Mr. Bezin est ici, et j'ai lieu d'espérer que nous ferons avec les évêques de Beauvais et d'Amiens un traité semblable à celui pour Auch que vous avez revêtu de votre auguste signature.

Vous êtes curieux de savoir où en sont nos travaux – ils marchent à la *vapeur* – voilà tout ce que je puis vous en dire – nous avons trente maçons – à votre retour, vos yeux vous en diront davantage – patience !

Quand l'ex militaire de Mr. Nantes arrivera à Ploërmel, vous lui recommanderez la discrétion.

N'oubliez pas l'affaire de Sœurs de Combourg.

<sup>1</sup> Joseph Armand Gignoux (1799-1878), originaire de Bordeaux, fut nommé supérieur du séminaire de Beauvais par Mgr de Lesquen en 1824. Il devint ensuite vicaire général du diocèse. Nommé évêque de Beauvais en 1841, il fut sacré en 1842.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

7 postulants sont venus depuis votre départ – une quinzaine d'autres sont annoncés, dont 7 seulement de Moëlan. – Ce ne sera pas tout !

Tout le monde ici se porte à merveille – On a grande envie de vous revoir.

Sur ce, je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je ne sais si vous recevrez cette lettre à Trémigon - Monsieur Blaize vous la fera passer, dans le cas où déjà vous vous soyez transporté ailleurs.

À Monsieur

Monsieur Blaize, pour remettre ou

faire passer à Mr. l'abbé Ruault

à Trémigon en Combourg (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 24 juin 50

Aut. AFIC. 46.04.043.

### LETTRE 4607. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

Ploërmel le 25 Juin 1850

Mon très cher frère

J'approuve pour vous et pour le f. Ulric<sup>1</sup> votre projet de passer par Redon, en venant à la retraite. – Je suis enchanté que vous fassiez ce voyage en société avec M. le vicaire de Couëron.

Entretenez dans ses bonnes dispositions le jeune élève qui vous a témoigné le désir d'entrer dans notre congrégation, mais, ne précipitez rien : à 13 ans il ne peut encore connaître sa vocation.

Un excellent sujet de la Gouadeloupe vient de nous arriver – c'est le 3<sup>e</sup> depuis quelques mois que nous recevons.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie

Frère de l'Inst.n Xtienne

À Couëron par Nantes (Loire Inf.re)

cachet : Ploërmel 28 juin 50

Aut. AFIC. 90.01.041.

### LETTRE 4608. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 26 Juin 1850

Mon très cher frère

Je serai à St. Brieuç, jeudi prochain – Venez m'y trouver+.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

+ donnez le même avis aux frères de Plérin.

Au f. Cyprien

Frère de l'Inst.n Xtienne

À Pordic par St. Brieuç (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 28 juin 50

Aut. AFIC. 90.01.042.

---

<sup>1</sup> F. Ulric (Yves Gicquel), né à Ploubazlanec (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1841.

## LETTRE 4609. AU F. GONZALVE LE DÉROFF.

D. S.

Ploërmel le 28 Juin 1850

Mon très cher frère

Je ne déciderai qu'après la retraite si je vous accorderai ou non la permission d'aller faire un voyage chez vous – Vous m'en rap(p)ellerez à cette époque.

Continuez de suivre en tout les bons conseils du f. Abel, et de remplir fidèlement vos devoirs. – Gardez votre règle, et elle vous gardera.

Je suis content de votre lettre - elle est bien écrite, et je n'y remarque pas de fautes d'orthographe. +

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

+ il y en a une cependant – vous écrivez *mes communion* – il falloit une s

Au f. Gonzalve

Frère de l'Inst.n Xtienne

À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)

Aut. AFIC. 90.01.043.

## LETTRE 4610. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Juillet 1850

Mon très cher frère

J'ai eu la goutte – à peine en ai-je été guéri que je suis parti de Ploërmel pour faire une tournée, si bien que j'ai trop longtemps tardé à vous écrire – je le regrette ; mais je n'ai pu faire autrement.

Les deux postulants que vous nous avez envoyés sont arrivés bien portants (un d'eux a été incommodé depuis (Topaz), mais, aujourd'hui, sa santé est excellente, et sous tous les rapports, nous sommes très contents des deux : si vous en trouvez d'autres également bons, vous pouvez les faire partir pour Ploërmel.- Je suis disposé à en recevoir 10 de la Martinique et 10 de la Guadeloupe, pourvu qu'ils soient bien intelligents et bien pieux. Nous sommes loin d'avoir le nombre de sujets nécessaires, quoique le noviciat soit beaucoup plus nombreux qu'il ne l'a jamais été : tous les jours, on m'offre et je refuse des établissemens nouveaux, faute de frères disponibles. – D'un autre côté, le Ministre m'a engagé à créer deux noviciats aux Antilles, en me citant pour exemple ce qu'ont fait à Bourbon les frères des écoles Xtiennes. – Je vous envoie copie de ma réponse. Vous la communiquerez au f. Paulin, à qui j'en ai déjà parlé. – Vous sentez que dans cette circonstance, je suis bien aise de prouver que je ne repousse pas les créoles, pourvu toutefois que ce soit à Ploërmel, et non aux Colonies, qu'ils se préparent à entrer dans la Congrégation.

Le pauvre frère Fabien est arrivé avec vos deux postulants. – Il est dans un triste état. – Sa tête est perdue. – Il s'est présenté au Collège de Redon, où comme vous le pensez bien, on ne l'a pas reçu. – Maintenant, il veut être trappiste.

Il paroît que la tête du f. Cyr Marie<sup>1</sup> travaille aussi, si j'en juge par ses lettres. – Voilà un mot pour lui. – Si vous jugez à propos qu'il revienne en France avec un congé, je ne m'y

<sup>1</sup> F. Cyr-Marie (Louis Le Duc), né à Pluherlin (Morbihan) en 1817, entré en 1839, arrivé à la Martinique en 1843.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

oppose pas, quoique l'on ne doive pas se montrer facile en pareil cas. – Les établissemens en souffriroient trop.

On ne tardera pas à répondre à vos lettres relatives aux fournitures classiques, et on prépare un envoi considérable, qui aura lieu par le Havre ; mais n'oubliez donc pas la recommandation que je vous ai faite de ne pas écrire avec tant de dureté et d'amertume à nos excellents frères économes. – Cela n'est pas édifiant. – Je vous recommande également de veiller avec plus de soin à ce que vous dites dans vos conversations, sur le compte des prêtres de la Colonie. – On se plaint de vous sous ce rapport. – J'aime à croire que ces plaintes ne sont pas fondées – mais, encore une fois, prenez garde d'y donner lieu. – Vous allez avoir un évêque ; il est essentiel qu'on n'ait pas le moindre prétexte de le prévenir contre vous.

Notre retraite approche. – Elle sera plus nombreuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici. – Nous sommes obligés d'agrandir la chapelle. – Les deux petites cours de droite et de gauche vont en faire partie, et devant des chapelles, ce qui nous donnera 184 places de plus. – Nous bâtissons une grande maison au bout de celle des jardiniers, dans l'enclos. – Nous manquons de logemens, et il faut que ceux-ci soient prêts pour la retraite. – On travaille à force.

Nous avons perdu trois frères cette année aux Colonies, et 7 en France : voici la liste complète de ceux-ci :

f. Vincent de Paul		
f. Daniel	- mort	à Vitré
f. Ménandre	- "	à Paimpol
f. Ascole Marie		
f. Albert	- "	à la Roche-Derrien
f. Donan Marie	- "	à Vitré
f. Auguste Marie	- "	à Plouagat

Le jeune f. Galgan, neveu du f. Julien, est mourant à Ploërmel.

Je les recommande tous à vos prières. – Tous sont morts de la manière la plus édifiante, comme ils avoient vécu.

Je ne vous rappel(l)erai pas en détail les divers envois d'argent que vous nous avez faits. Il suffira de vous dire que nous avons reçu exactement tous ceux que vous nous avez annoncés.

J'ai fait dernièrement le voyage de Rennes et de Vitré – Après demain, j'en entreprendrai un autre. – Je veux aller avant la retraite à St. Briec, à Guingamp et à Tréguier. – Vous voyez donc que ma santé se soutient et qu'elle n'est pas trop mauvaise. – Mais écrire des lettres me fatigue, et voilà pourquoi ma correspondance n'est pas aussi exacte que je désirerois qu'elle le fut. – Cependant, ce n'est qu'à regret que je ne réponds pas à toutes les lettres que nos frères des Colonies m'adressent. – Dites leur bien que je les lis toujours avec un vif intérêt. – C'est à tort qu'ils supposent que nous ne mettons pas exactement à la poste toutes celles qu'ils envoient à Ploërmel pour leurs parents. – Pas une seule, à ma connoissance, n'est restée dans nos bureaux plus de 24 heures.

Mr. Ruault et nos autres Messieurs se portent bien. – Mr. Ruault est depuis quinze jours à se promener dans le pays de Dol.

Je vous embrasse tendrement. – Priez pour votre vieux père, priez. – Il vous aime de tout son cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 90.01.044.

## LETTRE 4611. À L'ABBÉ RUAULT.

St. Brieuc le 5 Juillet 1850

Cher ami

Je veux que demain à votre arrivée à Ploërmel, vous receviez mon itinéraire – Or le  
voici -

Lundi 8	à Guingamp
Mardi 9	à Lannion
Mercredi et jeudi	– séjour id.
Vendredi et samedi et dimanche	– à Tréguier
Lundi 15	à Guingamp
Le 16	- id. séjour
Mercredi 17	à Quintin
Le 18	séjour - id.
Le 19	à Loudéac
Le 20	à Ploërmel

Il faudra donc envoyer le 20 des chevaux à Loudeac, mes lettres, et surtout, surtout, surtout, des journaux !

Faites en sorte que je vous trouve tous bien portants – et écrivez moi d'ici là, de belles et longues lettres.

Tout à vous

Jean

À Monsieur  
Monsieur l'abbé Ruault  
chez les frères à Ploërmel (Morbihan)  
cachet : St. Brieuc 6 juil.50

Aut. AFIC. 46.04.044.

## LETTRE 4612. AU F. ÉLISÉE DUPAS.

D. S.

St. Brieuc le 6 Juillet 1850

Mon très cher frère

Je regrette de n'avoir pu vous prévenir à tems de mon passage par St. Brieuc – Je parts à l'instant pour Guingamp – je reviendrai de ma tournée par Quintin et Loudeac, après avoir visité Lannion et Tréguier.

Je vous autorise à donner aux pauvres les effets usés dont le port coûteroit plus qu'ils ne valent, si vous les rapportiez à St. Brieuc.

Rendez la correspondance dont vous me parlez la plus rare possible.

Je n'ai que le tems de vous embrasser et de signer

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Hillion par St. Brieuc  
cachet : St. Brieuc 8 juil. 50

Aut. AFIC. 90.01.045.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

DOCUMENT 547. **DÉCISION** (pour les Filles de la Providence)

St. Brieuc le 6 Juillet 1850

Lorsque par cause de mort ou autrement, il y a lieu d'élire la Supérieure générale ou une assistante, dans le courant de l'année, cette élection doit se faire, non immédiatement, mais dans l'assemblée ou réunion générale qui aura lieu à l'occasion de la plus prochaine retraite, et provisoirement, la Supérieure générale dont le triennat est expiré continuera ses fonctions.

En cas de mort, elle seroit remplacée par la première assistante. –

On suivra la même règle pour le remplacement de la première assistante, c'est-à-dire qu'elle seroit remplacée provisoirement par la seconde.

Si, enfin, la seconde manquoit, la Supérieure la remplaceroit pour jusqu'à l'époque de la prochaine retraite.

Fait à St. Brieuc, sauf l'approbation de Monseigneur, le 6 Juillet 1850.

L'ab. J. M. de la Mennais

Approuvé par Nous, Evêque de St. Brieuc

St. Brieuc, le 12 juillet 1850

*Sceau de l'Evêque* + J. Jn Pierre, Ev. de St. Brieuc

Aut. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 4613. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

Lannion , le 10 Juillet 1850

Mon très cher frère,

Vous devez venir à Ploërmel par celle de nos voitures qui doit arriver la dernière, et qui ira au devant de vous le 16 jusqu'à St. Méen – entendez vous avec le f. Julien pour ce voyage.

Si vous jugez à propos de promettre quelque chose à vos élèves pour la rentrée, j'y consens.

Je n'ai que le tems de vous embrasser, et je le fais de tout mon cœur.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac (par Dinard) (Ille et Vilaine)*

cachet : Lannion 11 juil. 50

Aut. AFIC. 90.01.046.

LETTRE 4614. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Lannion le 11 Juillet 1850

Cher ami

Plus heureux que moi, vous voilà donc à Ploërmel – j'y arriverai le samedi 20 - et c'est aux Forges, et non à Loudeac qu'il faudra envoyer au devant de moi – des chevaux – *et les journaux !*

Je viens de répondre à la bonne lettre de Mrs. Laffite, Blount et Cie -. Le f. Savinien<sup>1</sup> peut aller de suite dans son pays, mais il ne devra pas s'y arrêter plus de 3 jours entiers, afin qu'il revienne à Ploërmel prochainement pour remplacer le f. Derrien à qui j'ai promis de lui

<sup>1</sup> F. Savinien (François Pigeon), né à Saint-Martin-de-Landelles (Manche) en 1831, entré à Ploërmel en 1847.

permettre d'aller aussi dans le sien avant la retraite. – Je vous prie très instamment de veiller au régime du bon f. Augustin ; puisqu'il est de retour à Ploërmel – il est essentiel qu'il prenne tout le temps nécessaire pour le sommeil, et qu'il évite toute fatigue. Quant à la nourriture, la règle pour lui est de ne boire que du vin et de l'eau, de manger ce qu'il digérera le mieux, en plusieurs repas, et de se promener beaucoup.-

A cause du f. Engelbert, je consens à recevoir son frère -. Veuillez répondre ou faire répondre au Recteur dans ce sens, en recommandant l'article du vestiaire, lequel devra être le même pour le jeune que pour l'aîné. Cet enfant ne devra pas tarder pour partir, afin que j'aie le temps de le connaître avant la retraite.- Faites prier M. Riellan de préparer mon certificat de vie : je le signerai à mon arrivée. –

Si le f. Rogatien<sup>1</sup> ne peut profiter de la grande voiture qui ira à Rennes (ce que je regretterois) il pourra venir par la diligence, mais non par Dinan, car, sur cette route, notre grande voiture n'ira pas plus loin que St. Méen, et à cause de son infirmité, le f. Rogatien seroit un embarras.-

J'ai donné de vive voix à la mère Fillion la permission qu'elle me demande – je la lui donnerai par écrit à mon retour.

Tout à vous bien cordialement

Jean

À Monsieur  
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères  
À Ploërmel (Morbihan)  
cachet : Lannion 12 juil. 50

Aut. AFIC. 46.04.045.

#### LETTRE 4615. AU F. ABEL LUCAS.

D. S.

Tréguier le 12 Juillet 1850

Mon très cher frère

J'apprends avec peine que vous êtes malade. – Ménagez vous bien, et n'allez pas imiter les bons frères qui nous ont quittés cette année, et qui nous ont laissé tant de regrets. – Je désire beaucoup que vous ne soyez pas empêché de venir à la retraite : elle sera très belle ; jamais nous n'en aurons eu d'aussi nombreuse que le sera celle-ci ; aussi agrandissons nous la chapelle etc.

Vous ne me dites pas l'âge du petit jeune homme de Plouha qui demande à entrer au noviciat : c'est pourtant un point essentiel. – Quoiqu'il en soit, je vous laisse libre d'arranger cette affaire pour le mieux, et je consens à emmener avec moi ce postulant. – Il devra se rendre à Quintin Jeudi prochain avec son paquet ; ayez soin que son vestiaire soit complet, et tâchez qu'il apporte au moins le prix de la première lévite, c'est-à-dire 50 f. : on ne peut pas exiger moins.

Fixez votre distribution au 28. – Vous avez dû recevoir votre itinéraire – conformez vous y exactement.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)  
cachet : Tréguier 13 juil. 50

Aut. AFIC. 90.01.047.

<sup>1</sup> F. Rogatien (Mathurin Chichery), né à Montreuil-sur-Île (Ille-et-Vilaine) en 1799, entré à St-Brieuc en 1822.

LETTRE 4616. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Tréguier le 14 Juillet 1850

Monseigneur,

J'ai depuis longtemps le désir de vous écrire : mais, une nouvelle infirmité m'est survenue (la goutte), ce qui me rend encore plus paresseux : cependant, je me suis décidé à faire une tournée, et je n'en éprouve pas trop de fatigue - je compte être de retour à Ploërmel samedi.

Les f.f. Sebastien et Bernard ont été exacts à m'écrire dans le courant de l'année, et je leur ai donné les avis dont j'ai cru qu'ils avoient besoin, suivant les circonstances. Le f. Jean Louis de Gonzague aussi m'a rendu compte exactement de ce qui se passait à Eauze : j'ai vu avec plaisir, que grâce à vos bontés, les frères étoient actuellement séparés du collège pour l'habitation, et que plusieurs postulants s'étoient présentés. Je leur ai donné un règlement provisoire, qui pourra devenir définitif avec quelques modifications, si Votre Grandeur daigne l'approuver. Mais ce ne sera qu'après notre grande retraite, à laquelle je désire vivement que le f. Jean Louis puisse assister.- Il amèneroit à Ploërmel ceux des jeunes gens d'Eauze que vous jugerez à propos de nous envoyer. Parmi ces jeunes gens, il y en a de très jeunes, qui, ce me semble, peuvent attendre sans inconvénient. Vous en déciderez, Monseigneur. -

Peut-être penserez vous qu'il seroit bon de rappeler au noviciat le f. Adolphe<sup>1</sup>, afin de le préparer à l'examen, lequel va devenir moins difficile.- Il faudra, néanmoins, s'y préparer avec soin. Il nous sera facile de le remplacer à Bassoues, et je m'entendrai pour cela avec le f. Jean Louis. Les frais de voyage ne seront rien, car je tiendrai compte à l'œuvre d'Auch des petits profits qu'il y aura eu dans l'année sur les écoles des deux frères que vous avez eu la bonté de me laisser provisoirement. L'un et l'autre sont fort bons ; mais, il y a quelque différence entre eux.- Le f. Augustin est excellent sous tous les rapports, et si votre dessein est de fonder quelque établissement nouveau après les vacances, nul ne conviendra mieux que lui pour le diriger.- Le f. Alphonse de Liguori est moins grave, moins solide, quoiqu'il ait, et peut-être parce qu'il a, plus de talents. S'il reste à Elven l'année prochaine, je lui donnerai probablement un second, ce qui sera pour lui un avantage. Au reste, je le garderai, ou il retournera à Auch, comme vous voudrez.

Ploërmel le 29 Juillet (1850)

En arrivant à Ploërmel, je reçois une petite lettre du f. Jean Louis, à laquelle je m'empresse de répondre qu'il ne faut rien déranger à Eauze pour hâter son voyage de Ploërmel : les postulants manqueront notre grande retraite ; mais, ils assisteront à la seconde que l'on fera pour les frères destinés à partir pour les colonies dans le mois de 7bre, et quant au f. Jean Louis, il fera sa retraite avec les frères d'Eauze.- Comme nos frères gascons sont moins riches, ou pour mieux dire, plus pauvres que nous en linge, je réduis au plus strict nécessaire, ce qu'ils devront apporter - Miser, miseris succurrere disce.<sup>2</sup>

Notre retraite ouvrira le 17 d'aout - elle sera fort nombreuse : elle sera, je pense, de 630 et quelques frères ou postulants. - Je m'effraie un peu de cette foule.- N'allez pas, je vous prie, Monseigneur, en conclure que je ne sois plus *brave* : mais, le travail augmente et mes forces diminuent. - Toutefois, j'espère bien, Dieu aidant, pouvoir encore suffire à cette besogne. - Les demandes de frères se multiplient - j'en suis à la 72<sup>e</sup>, pour la Bretagne

---

<sup>1</sup> F. Adolphe (Jean-Baptiste Lacomme), né à Jégun (Gers) en 1830, entré à Ploërmel en 1847, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>2</sup> *Malheureux, apprendis à secourir les malheureux.*

seulement, et la 72<sup>e</sup> ne sera pas la dernière : comment suffire à tant de besoins ? Deus providebit<sup>1</sup> : c'est son affaire – oh oui, *son affaire*, et non la mienne.

Nos Messieurs, et particulièrement Mr. Ruault, se joignent à moi pour offrir mille assurances de vénération et de devouement. J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Grandeur,  
Le très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Je détache d'une lettre que m'écrit le Maire de Breteil, quelques lignes relatives au f. Augustin.<sup>2</sup>

Aut. AFIC. 120.02.033.

**LETTRE 4617. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S.

Tréguier le 14 Juillet 1850

Mon très cher frère,

Mr. Simon, libraire, place du Palais, m'écrit de Rennes la lettre ci incluse ; je lui répons d'aller vous trouver, et de traiter avec vous l'affaire dont il me parle. – examinez d'abord si le jeune homme peut nous convenir, et dans le cas où votre jugement lui soit favorable, demandez qu'il paie 300 f. et qu'il fournisse un bon vestiaire, 8 chemises, 8 paires de bas, 2 paires de drap de lit, et le reste, comme il est marqué dans le *Recueil*. – Ce jeune homme pourroit profiter de notre grande voiture pour se rendre avec vous à Ploërmel le 3 d'aout.

Je permets au f. Leonidas d'aller avec lui, mais il devra en repartir le 5 avec le f. de Plaintel pour aller coucher à Loudeac, afin de profiter de notre grande voiture qui arrivera à Loudeac ce jour là.

Je serai de retour à Ploërmel samedi.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Pensionnat du Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)  
cachet : Tréguier 14 juil. 50*

Aut. AFIC. 90.01.048.

**LETTRE 4618. AU F. PAUL LAGARDE (d'Auch).**

D. S. Tréguier le 14 Juillet 1850

Mon très cher frère

J'ai appris avec bien de la joie que vous (vous) conduisiez à Eauze en vrai religieux, et que le bon Dieu daignoit bénir vos travaux. – Continuez d'être fidèle à tous vos devoirs. – Surtout, soyez plus que jamais plein de zèle pour votre avancement dans la vertu : surtout affermissiez vous de plus en plus dans l'humilité. – Tenez vous en garde contre la vaine gloire,

<sup>1</sup> *Dieu y pourvoira.* Gen. XXII, 8.

<sup>2</sup> Ces lignes sont transcrites d'une lettre de M. Bigot, maire de Breteil (Ille-et-Vilaine), datée du 19 juillet 1850 : "Comme maire de la commune de Breteil, je vous témoigne toute ma reconnaissance pour les bontés que vous avez eues en nous envoyant un religieux aussi saint et rempli de vertu que l'est le frère Augustin ; pour mon propre compte je n'ai que des louanges à vous donner sur cet admirable jeune homme : il est doué de toutes les qualités qui font les bons instituteurs".

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

et souvenez vous que les plus grands saints devant Dieu sont les plus petits devant eux mêmes.

Quand vous reviendrez à Ploërmel, un peu plus tard, vous y trouverez beaucoup de changemens, car on y travaille beaucoup pour augmenter les bâtimens, et surtout la chapelle. – Mais, rien n'a changé dans les cœurs, en ce sens que votre éloignement n'a altéré en rien l'affection qu'ils vous ont toujours porté. –

Mr. Ruault particulièrement me parle souvent avec un tendre intérêt de son si cher petit frère d'Auch. –

Et moi, mon cher enfant, je vous embrasse avec un vrai cœur de père – c'est tout dire  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Paul  
Frère de l'Inst.n Xtienne à Eauze.*

Aut. AFIC. 90.01.049.

### LETTRE 4619. À L'ABBÉ RUAULT.

Tréguier le 14 Juillet 1850

Cher ami,

Je vous remercie de votre lettre du 11, et de l'analyse que vous me donnez de celles qui arrivent à Ploërmel – j'y répons au fur et à mesure que je les reçois, afin de n'être pas trop surchargé d'écritures en arrivant à Ploërmel. – J'attendrai à ce moment-là pour donner connoissance à Mr. Stock(er) de l'état du f. Georges et prendre un parti.

Il n'y a rien de changé dans mon itinéraire.- Je poursuis mon voyage sans trop de fatigues. – A bientôt. - J'ai bonne envie de vous revoir tous.

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur l'abbé Ruault  
Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)  
cachet : Tréguier 14 juil. 50*

Aut. AFIC. 46.04.046.

### LETTRE 4620. À L'ABBÉ RUAULT.

D. S. Guingamp le 15 Juillet 1850

Mon cher ami

En arrivant ici, je reçois votre lettre du 12/13 – et j'y répons de suite.

Quand l'abbé Ropert repassera par Ploërmel, prévenez le qu'il aura deux instructions à donner à (la) retraite, savoir : une conférence sur la ste Eucharistie, une seconde conférence sur le zèle pour les missions, et le sermon des vœux. - Annoncez lui que l'abbé Lezeleuc viendra – et que Mr. Achille Duclezieux m'a fait espérer qu'il viendrait aussi à la fin de la retraite pour le chercher.-

Je répondrai demain aux diverses lettres dont vous me donnez l'analyse.-

Je vous remercie de ce que vous avez fait pour mes Filles de Combourg .-

Je suis surpris de ce que le f. Joseph Marie ne m'ait donné aucune nouvelle de l'état des travaux. – Il est essentiel qu'à la retraite, la maison de l'enclos, dite des bains, soit prête pour loger, au moins, quelques frères . – Nous aurons 25 nouveaux postulants à cette époque – Où les mettra-t-on ? Deus scit.

A bientôt. – Je suis content de ma tournée  
 Tout à vous Jean

À Monsieur  
 Monsieur l'abbé Ruault  
 Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)  
 cachet : Guingamp 16 juil. 50

Aut. AFIC. 46.04.047.

## LETTRE 4621. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE VANNES.

Ploërmel le 16 Juillet 1850

Monsieur le Recteur,

La position des jeunes gens de mon Institut dont vous parlez dans votre lettre du 3 Juillet courant, n'a pas changé depuis les derniers renseignements que j'ai eu l'honneur de vous donner sur leur compte.

Ainsi,

- Louis K/david est à St. Brieuç (Côtes-du-Nord)
- Pierre Mie Touzé à Dinan id.
- Charles Le Moing à Fougères (Ille-et-Vilaine)
- Jean Fois Le Clère à Cayenne
- Mathurin Jégouzo à Tinténiac (Ille-et-Vilaine)
- Jean Joachim Cobigo à Hillion (Côtes-du-Nord)
- Jean Catric à la Martinique
- Etienne Le Grel à Lesneven (Finistère)
- Joseph Mie Créquer à Lanfains (Côtes-du-Nord)
- Guillaume Lorent à Lannion id.
- Jean Emmanuel Chailles à Gausson id.
- Pierre Blanche à Cayenne

Je regrette, Monsieur le Recteur, que ma réponse ne vous soit pas parvenue plus tôt : une tournée que je viens de faire en basse Bretagne a été la cause de ce retard.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*M. le Recteur de l'Académie du Morbihan.*

Signature autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 465.

## LETTRE 4622. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

D. S. Guingamp le 16 Juillet 1850

Mon très cher frère

Le f. Athénodore a dû recevoir votre itinéraire et le sien. Vous devrez être rendus à Pontivy le 12 d'Aout, et vous arriverez à Ploërmel le 13.-

Vous n'avez aucun certificat à prendre avant votre départ. – Je vous permets d'aller voir le f. Zenobe après vos prix, mais vous reviendrez le lendemain. – Même décision pour le f. Athénodore.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Polycarpe,  
 Frère de l'Inst. Xtienne  
 À Ploujean par Morlaix (Finistère)  
 cachet : Guingamp 17 juil. 50

Aut. AFIC. 90.01.050.

LETTRE 4623. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 24 Juillet 1850

Monsieur le Ministre,

La lettre de Mr. l'abbé Liberman que vous me faites l'honneur de me communiquer, est extrêmement polie, mais elle ne va pas au fond des choses, et la déplorable affaire dont vous l'avez entretenu s'embrouille de plus en plus. J'ai reçu, à cet égard, tout récemment, de nouveaux et tristes détails.

Messieurs les Missionnaires de Guinée se défendent d'être pour rien dans la criminelle défection du frère François de Paule : ils en renvoient la responsabilité au clergé de St. Louis, qui, selon eux, *a manqué de prudence et est allé trop vite*. (Remarquez le bien, Monsieur le Ministre, *trop vite* seulement). Mais ils n'en maintiennent pas moins leur prétention d'être entièrement libres de recevoir à Dackar, quand ils le jugeront à propos, (sans mon consentement)<sup>1</sup>, les frères qui leur paraîtront avoir ce qu'ils appellent une *véritable* vocation pour leur œuvre : ils ne tiennent aucun compte des engagements de justice contractés par ceux-ci envers moi, et ils n'hésitent pas à dispenser d'un vœu dont le Pape lui-même ne dispense jamais, c'est-à-dire, *d'un vœu qui emporte une obligation envers un tiers qui a accepté*. Ils oublient (pour me servir des propres expressions des Statuts d'une congrégation canoniquement approuvée, et dont nous avons adopté ce point de règle), que " la dispense de l'obligation prise de ne jamais priver la société de son concours à l'œuvre entreprise, peut donner lieu à de graves injustices envers la dite société, et que, pour cette raison les lettres apostoliques demandent que ceux qui sont intéressés dans un vœu interviennent pour la dispense. – L'engagement de stabilité est supposé dans tous les ordres, qu'il soit exprimé ou non. " J'ajoute qu'il est formellement exprimé dans le nôtre, et dans toutes nos retraites annuelles, avant la profession, on ne manque point de le rappeler et de l'expliquer. Les maximes contraires, soutenues par quelques ecclésiastiques des colonies, ébranlent les vocations de presque tous nos frères créoles, et menacent d'une ruine prochaine nos deux établissements du Sénégal. On ne sait plus sur qui compter, et l'autorité du supérieur local, comme la mienne, est quasi détruite. En vérité, pourtant, Messieurs les Missionnaires n'ont pas trop lieu, ce me semble, de se féliciter de la conquête qu'ils viennent de faire, car, qu'est-ce donc que ce malheureux dont les talents les ont éblouis et qu'ils se sont associé ?.. Un voleur ! ...Et comment se fait-il qu'ils aient reçu cet homme parmi eux, sans exiger de lui, au moins, qu'il restituât l'argent, les livres et les effets qu'il a enlevés de la maison de St. Louis ?

Pardon, M(onsieu)r le M(inistre), d'entrer dans ces explications : je vous les donne parce que je désire beaucoup que vous soyez bien convaincu de la justice de mes plaintes, et du danger des faux principes que je combats.

Pour le moment, je me borne à rappeler de St. Louis à Ploërmel le f. Henri Marie sur lequel les scandaleux exemples du f. François de Paule et les encouragemens qu'il a reçus ont produit une très mauvaise impression. Et accueillera-t-on à Dackar le f. Henri, si (ce qu'à Dieu ne plaise) , il se retire, c'est-à-dire s'il *apostasie*(car ces mots sont synonymes) : en lui aussi ne verra-ton qu'un *simple fidèle*, qui n'est lié envers personne ? – Quoi qu'il en soit, je vous prie, Monsieur le Ministre, de donner des ordres très formels, très positifs, pour qu'il soit embarqué sur le premier bâtiment qui partira pour France. Sans doute, cette fois-ci, on se conformera à ce que vous aurez prescrit et qu'on ne s'imaginera plus qu'un frère soit libre de disposer de lui même après avoir *donné sa démission*, comme l'administration du Sénégal l'a supposé, quand il s'est agi du f. François de Paule, et comme Mr. l'abbé Liberman paraît le croire.

---

<sup>1</sup> Les mots entre parenthèses sont rayés dans la minute autographe.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

J'écris au f. Etienne Marie de remplacer provisoirement le f. Henri-Marie à St. Louis,  
par un des frères de Gorée.

Projet aut. AFIC. 181.2.024.

**LETTRE 4624. À Mgr PARISIS, ÉVÊQUE DE LANGRES.**

Ploërmel le 2 Aout 1850

Monseigneur,  
J'accepte avec reconnaissance le titre dont vous voulez bien m'honorer, au nom de la  
Commission, pour l'enseignement libre.

Je ne pourrai (rendre) que de bien faibles services, mais du moins, le peu que je  
pourrai faire, je le ferai de grand cœur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.2.015.

**LETTRE 4625. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

Ploërmel le 3 Aout 1850

Mon très cher frère,  
Les frères Elie et Josué sont arrivés ce matin.  
C'est Mr. Allenou de Paimpol qui s'intéressoit au jeune Tarnin. – Le f. Paul avoit  
déjà réclamé les 341 f. dus, et on n'a rien payé ; écrivez de nouveau très honnêtement, comme  
pour informer de ce que ce jeune homme est devenu, et de ce qu'il y auroit à faire pour  
obtenir la somme due.

Entendez vous avec Mr. Jean pour arranger son voyage de Ploërmel. – Il doit prêcher  
le discours d'ouverture de la retraite, le 17 après midi.

Je suis désolé des tristes nouvelles que j'apprends de la bonne Mlle Le Loutre.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 4 aout 50

Aut. AFIC. 90.01.051.

**LETTRE 4626. AU MAIRE DE VITRÉ.**

Ploërmel le 21 Août 1850

Monsieur le Maire,  
Mr. le Préfet, dans la lettre que vous me faites l'honneur de me communiquer,  
envisage l'affaire des écoles primaires de Vitré sous un point de vue que je n'ai pas à discuter.  
C'est au Conseil municipal de juger si, dans le cas que semble prévoir Mr. le Préfet, il y aurait  
lieu d'espérer qu'on tînt compte aux frères de la concession qui aurait été faite aujourd'hui en  
faveur de l'école rivale. Pour moi, je ne le pense pas.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je ne puis que répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive voix à Vitré :

1°. Je ne pourrai continuer de donner gratuitement l'instruction aux nombreux enfants pauvres qui fréquentent nos classes, si la ville ne nous alloue pas au moins la somme de 1000 f. que j'ai réclamés d'elle ; l'intérêt des 23000 f. que j'ai empruntés pour l'achat d'un terrain, joint à tant d'autres dépenses, ruine l'établissement.

2°. Il est fort à désirer que nos classes gratuites soient placées dans un local plus grand et plus sain : il s'agit de la santé des enfants, cette considération est grave.

3°. Si l'on tient à conserver à Vitré l'école, il est urgent d'aviser à ce que l'on fera au moment où nous serons expropriés de la maison actuelle ; cela ne peut tarder, à mon grand regret : je serai obligé de retirer mes frères, si le temps et les ressources pécuniaires me manquent pour établir ailleurs immédiatement nos classes payantes et notre pensionnat, qui sont notre seul revenu.

Je n'entre pas dans d'autres détails, parce que notre position à Vitré et l'état des choses sont parfaitement connus de tout le monde.

Je suis avec respect, Monsieur le Maire,  
Votre très humble et très obéissant serviteur.  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.3.004.

### LETTRE 4627. AU MAIRE DE MERDRIGNAC.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 7bre 1850

Monsieur le Maire,

Le f. Adrien<sup>1</sup> était parti pour Merdrignac la veille du jour où j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandiez son changement. Voilà pourquoi je ne vous ai pas répondu aussitôt.

Le f. Adrien vient de me rendre compte de tout ce qui s'est passé contre lui à Merdrignac, depuis son retour, et j'ai sous les yeux la lettre que vous lui avez adressée avant-hier. Je suis décidé à le maintenir à son poste, et je lui donne l'ordre d'ouvrir ses classes demain matin, comme il en a incontestablement le droit. J'écris par ce même courrier à Mr. le Préfet des Côtes-du-Nord pour lui rendre compte de cette mesure que je crois devoir prendre dans l'intérêt de la commune de Merdrignac elle-même.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Maire,  
Votre très humble et très obéissant serviteur.  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.3.011.

### LETTRE 4628. AU F. ZOZIME TEXIER.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 7bre 1850

Mon très cher frère,

Vous vous excusez d'apostasie, en vous accusant vous même d'un acte d'hypocrisie sacrilège mille fois plus criminel encore – Que parlez vous de *restriction mentale* ? Ce seroit une infamie, une impiété, et l'obligation de justice résultant de l'acte extérieur que vous avez

---

<sup>1</sup> F. Adrien (Guillaume Gicquel), né à Plessala (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1830.

fait n'en seroit pas moins rigoureuse en conscience. – Vous vous calomniez vous même, mon très cher frère. – Non, non, vous n'êtes pas coupable à ce point ; mais votre raison s'égaré. Je persiste à le croire et à le dire par charité.

Prenez garde de vous enfoncer de plus en plus dans la voie fatale où vous êtes si tristement entré : elle vous conduiroit inévitablement à l'abyme. – Hâtez vous de revenir à un père qui vous a donné assez de preuves d'indulgence et de bonté pour que vous puissiez compter qu'il pardonnera cordialem(en)t au repentir d'un enfant dont la raison est évidem(men)t égarée : je veux le croire et le dire par charité.

J'ai expliqué votre absence de la retraite en l'attribuant à la maladie, ainsi vous n'avez à craindre aucun reproche amer de la part de personne.

Communiquez cette lettre à Mr. le Recteur de Pluméliau, et suivez ses avis.

Je vous embrasse en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Zozime*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au presbytère à Pluméliau par Pontivy (Morbihan)*

Aut. AFIC. 90.01.052.

#### LETTRE 4629. AU CONSEIL MUNICIPAL DE TAUPONT.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 7bre 1850

Sur la demande de M. le Maire de Taupont (Morbihan), je présente au Conseil municipal de la dite Commune, pour instituteur communal, Jean Marie Blanchard, frère de mon institut, né le 20 Juillet 1815, à Miniac sous Bécherel (Ille et Vilaine), muni d'un brevet de capacité délivré d'après examen

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan. T 243.

#### LETTRE 4630. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S.

Ploërmel le 4 7bre 1850

Mon très cher frère,

J'espère que le f. Gaubert<sup>1</sup> est déjà guéri de son incommodité. S'il témoignait de la répugnance à rester à Quintin, il faudrait me l'écrire ; je le rappellerais ici, et je l'emploierais au travail des mains.

Je consens, par égard pour Mr. le Curé, à ce que vous receviez le jeune homme de Pledeliac aux conditions proposées : mais il mangera à la table des chambristes.

J'écrivis avant-hier au Recteur de l'Académie de St-Brieuc. J'ai de bonnes raisons pour ne pas rendre cette correspondance très active.

J'attends pour écrire au Maire de Lanfains à connaître positivement la solution de deux questions légales. Cela ne peut tarder. Vous pouvez recevoir les 400 f. en mon nom.

Je réclamerai prochainement du Préfet toutes les retenues opérées sur le traitement des frères. Moi seul ai titre pour cela.

Je ne consens pas à ce qu'aucun frère soit dispensé des exercices de piété qui se font le soir à la chapelle. S'ils s'en absentaient, ce ne serait pas édifiant.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 90.01.053.

<sup>1</sup> F. Gaubert-Marie (Yves Le Gruyec), né à Brélevenez (Côtes-du-Nord) en 1818, entré à Ploërmel en 1845.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4631. AU R. P. DUGUEY.

Ploërmel le 5 7bre 1850

Cher ami (permettez moi de supprimer le *Monsieur*)

C'est dommage vraiment, et je regrette plus que je ne puis le dire, que votre passage à Ploërmel ait été si court – que n'avez vous assisté à notre grande et belle retraite ! Elle a été, Dieu merci, on ne peut plus édifiante. – 620 frères réunis aux pieds du saint autel, dans un petit coin de la Bretagne, n'est-ce pas un consolant spectacle ? Et quoi de plus propre à vous enflammer du désir de fonder la même œuvre dans votre province ? Je vous ai raconté nos humbles commencements : vous savez combien ils ont été foibles et environnés d'obstacles. – Eh bien, voyez ce que devient un grain de sénevé, quand la rosée du ciel tombe sur lui ! – Courage donc, et vîte à la besogne !

Ne craignez pas que je vous vole ! Je voudrais, au contraire, vous venir en aide : mais, hélas, ma richesse n'est qu'apparente, puisque je ne pourrai fonder prochainement que 5 établissem(en)ts nouveaux, tandis qu'on m'en demande 96. – Je veux vous prouver cependant, que les pauvres sont généreux – et volontiers (si vous parvenez à former un noyau de congrégation) je vous rendrai le bon jeune homme de St. Cormier, qui est arrivé ici le surlendemain de votre départ. – Il n'a presque rien apporté : par conséquent, l'épreuve de sa vocation se fera à mes frais. – Vous aurez seulement à m'indemniser de sa petite pension si cet essai réussit, c'est-à-dire, s'il est jugé propre à l'œuvre : ainsi tous(*sic*) les risques sont pour mon compte.

Pardonnez moi de ne vous dire que ce peu de mots. – Je suis dans les embarras de mes nombreux placements, et ces embarras sont d'autant plus pénibles, que je ne puis satisfaire tout le monde. – Priez pour le pauvre ignorantin.

Totus tuum in Xto

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 119.09.001.

LETTRE 4632. AU P. GAUDAIRE, À REDON.

Ploërmel le 9 7bre 1850

Monsieur et vénérable Supérieur,

Hier, Mr. Vardon vint me voir : il me témoigna le désir de quitter Redon et pria de lui procurer un emploi, soit de professeur dans un petit Collège, soit d'instituteur primaire : il se loue beaucoup, et est très reconnoissant de vos bontés, mais, il m'a semblé qu'il est pénible, après avoir été chargé d'une classe de devenir simple répétiteur. – Quoi qu'il en soit, je ne veux faire pour lui aucune démarche, avant d'avoir l'assurance que vous n'en serez pas contrarié, et je vous prie de me le dire franchement le plus tôt possible.

Mr. Vardon m'a dit que vous touchiez au moment d'avoir assez de confrères pour faire votre besogne, sans recourir aux étrangers : j'en suis enchanté, et je vous en félicite.

Agrééz, je vous prie, la cordiale assurance de mon dévouement le plus tendre et le plus respectueux.

L'ignorantin breton

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 40.01.009.

## LETTRE 4633. À L'ABBÉ Léopold DE LÉSÉLEUC, À SAINT-ILAN.

Ploërmel le 15 7bre 1850

Cher ami

Je réponds à votre si bonne lettre du 13, au moment même où je la reçois, et par conséquent je ne puis y répondre que par monosyllabes : *intelligenti pauca*<sup>1</sup>.

1mt. L'œuvre d'Achille<sup>2</sup> est excellente, sagement dirigée, elle réussira ; vous y dévouer est donc une chose très louable en soi, et très désirable pour notre pays.

2mt. Les propositions d'argent ne peuvent pas être meilleures qu'on ne vous les fait ; nul doute qu'avec ces ressources vous ne puissiez marcher, à la condition cependant de ne pas vous lancer dans des *entreprises* à l'aventure. – Celle dite des patrons me paroît n'avoir que peu de chances de succès. Si j'en juge ainsi, cela vient peut-être de ce que je ne la comprends pas bien.

3mt. On parle d'un 3<sup>e</sup> prêtre associé : quel seroit-il ? Avant de conclure, il devra vous être parfaitement connu, afin de ne pas courir le risque, plus tard, d'un divorce, pour incompatibilité d'humeur. Ropert est l'homme par excellence.

4mt. Il est nécessaire que vos pouvoirs de supérieur soient nettement établis et les points de la règle doivent être arrêtés . Ne laissez rien dans le vague sur ce point là, car il est fondamental. – Je pense, au fond, que vos pouvoirs sur les choses doivent être limités, mais que votre autorité sur les personnes doit être presque absolue – On ne gouverne pas sans cela.

Projet aut. AFIC. 118.1.1.001.

## LETTRE 4634. AU F. EUTHYME MOY.

Ploërmel le 19 7bre 1850

Mon très cher frère

J'ai besoin de vous parler : revenez donc ici samedi. – Je vous renverrai, ou je vous remplacerai de suite à Rennes. – Cela dépendra des circonstances. – Jamais je n'avois eu tant d'embarras, parce que jamais je n'avois été accablé de tant de demandes.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Euthime*

*Au pensionnat du Thabor à Rennes*

cachet : Ploërmel 19 sept. 50

Aut. AFIC. 90.01.054.

## LETTRE 4635. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 22 7bre 1850

Monsieur le Recteur,

Lorsque le f. Alexis-Marie Rolland<sup>3</sup> a subi l'examen et a été breveté à Vannes, dans les premiers jours d'Août dernier, il a reçu légalement le droit d'exercer la profession d'Instituteur primaire et de diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire. Ce sont les termes de la loi sous le régime de laquelle il a reçu son titre, et les lois n'ont pas d'effet rétroactif.

<sup>1</sup> *A qui sait comprendre, peu de mots suffisent.*

<sup>2</sup> Achille Du Clésieux.

<sup>3</sup> F. Alexis-Marie (Louis Rolland), né à Plourhan (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

L'autorité universitaire qui a publiquement annoncé cet examen, la commission qui y a présidé, ont pensé alors sans doute que la loi de 1833 étant encore en vigueur au moment où l'examen avait lieu, le brevet délivré par elle était très valable : il ne le serait pas cependant, s'il n'avait pas conféré à l'individu examiné et reçu, le droit de diriger une école communale ou privée : c'eût été une pure dérision.

Permettez, Monsieur le Recteur, que je réclame contre une décision qui ne me paraît pas juste, et qui me contrarie beaucoup, parce qu'elle priverait la commune de St-Caradec d'un excellent instituteur.

Agrérez, Monsieur le Recteur, l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur le Recteur d'Académie du Morbihan,  
à Vannes.*

Copie. AFIC. 109.03.017.

### LETTRE 4636. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 23 7bre 1850

Cher ami

Le *Noël Alexandre* étoit en effet resté dans la Bibliothèque – il va t'être expédié par la diligence – mais, Chavin<sup>1</sup> n'a laissé aucun reçu à personne ni des *Monumenta ecclesiae graecae*, ni du *Bréviaire de Leon*, ni de *l'Histoire des sacrements*, et ce dernier ouvrage est le seul qu'il m'ait demandé à emprunter, à la condition de m'en donner un reçu et de me le renvoyer dans les caisses qu'il doit m'adresser après son retour dans la capitale. Prie le donc de ne pas quitter Rennes sans t'avoir remis un reçu de tout ; prie le, en outre, de te dire exactement où il a déposé les volumes de la Nouvelle France que nous ne retrouvons nulle part.

Toutes nos suppositions sur un certain voyage étoient fausses : j'en ai la preuve.

Mr. Guilloux est à Vannes en retraite chez les Jésuites – Mr. Gracia nous est revenu plus aimable que jamais.

Ne tarde pas trop à m'envoyer sinon en *francs*, du moins en *livres*, ce que tu me dois encore.

Je vais écrire à l'Evêque de Langres – C'est ce qu'il y a de plus sûr.

Embrasse Chavin pour moi avant son départ – Le temps me manque pour répondre à ses dernières et aimables épîtres.

Tout à toi

Jean l'ignorantin

*À Monsieur  
Monsieur l'abbé Houet  
Directeur du séminaire à Rennes*

cachet : Ploërmel 23 sept. 50

Aut. AFIC. 37.01.021.

---

<sup>1</sup> François-Emile Chavin de Malan, originaire de Dôle, au diocèse de Saint-Claude, ancien novice de la Congrégation de Saint-Pierre, avait dû quitter Malestroit lors de la dissolution de celle-ci. Il restait en contact épistolaire avec l'abbé J.-M. de la Mennais. - Grâce à l'appui de M. de Falloux, il avait été nommé conservateur de la bibliothèque du Luxembourg, à Paris.

## LETTRE 4637. AU F. IRÉNÉE-MARIE DAVALO.

D. S. Ploërmel le 24 7bre 1850

Mon très cher frère

Continuez à percevoir les rétributions sur le pied et de la manière dont vous les (avez) perçues jusqu'à présent : si je change d'avis sur ce point, je vous en préviendrai à temps.

Je n'ai pas mis en oubli votre demande de retourner aux Colonies, mais il faut un peu de tems pour que je puisse vous y envoyer. Malheureusement, quoique notre noviciat ait augmenté, nous manquons de sujets. – Le Ministre en demande 22 pour les Antilles seulement, sans compter je ne sais pas encore combien il ne tardera pas de me demander pour la Guyane.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ne donnez pas de leçons de dessin à moins de 40 f. par mois. – vous n'aurez pas d'élèves, et c'est ce que je désire.

*Au f. Irénée Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Méen (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 25 sept. 50

Aut. AFIC. 90.01.055.

## LETTRE 4638. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 30 7bre 1850

Monsieur le Ministre,

En terminant notre retraite générale du mois d'aout, j'avois réservé 25 frères pour les Colonies ; mais, je n'ai pu en garder que 20, parce que de tous les points de la Bretagne, on m'a demandé à la fois des établissements nouveaux : je n'ai pas accepté le quart de ceux qui m'étoient offerts, mais encore falloit-il en accepter un certain nombre, ou bien, j'aurois excité dans le pays un mécontentement très vif, qui auroit nui à notre recutement. M. M. les Curés se seroient plaints de ce que j'envoyasse au loin des sujets qu'ils ont donné à la Congrégation, et dont ils ont aujourd'hui tant de besoin pour eux mêmes. Bref, j'ai eu la main forcée, et, pour le moment, je ne puis mettre à votre disposition que 20 sujets. – C'est trop peu, sans doute, à cause surtout des remplaçants qu'il faudra donner, mais le noviciat augmente, et j'ai de bonnes espérances.

Les 10 frères dont vous désirez le départ très prochain (savoir : 6 pour la Martinique et 4 pour la Guadeloupe) seront prêts à partir de Ploërmel dans la dernière semaine d'octobre. je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire connoître, le plus tôt possible, le port d'embarquement, afin d'y expédier d'avance leurs colis.

J'aurai l'honneur de vous faire un rapport sur l'état de nos écoles coloniales, aussitôt que j'aurai reçu quelques renseignemens qui me manquent encore pour le rendre complet.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Projet aut. AFIC. 155.4.006.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4639. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ploërmel le 30 7bre 1850

Monsieur le Ministre,

Le nommé Barbot (Jacques-Firmin) m'est absolument inconnu ; ce jeune homme n'a jamais fait partie de mon Institut.

C'est la réponse que j'ai faite à Monsieur le Recteur d'Ille-et-Vilaine, lors des informations qu'il a prises sur le Sieur Barbot.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance du profond respect de  
Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.3.019.

LETTRE 4640. AU F. ZOZIME TEXIER.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 8bre 1850

Mon très cher frère,

Vos torts ont été bien graves : ce sont des péchés *mortels* ! Pour diminuer le scandale, je les ai attribués à la folie, et je crois qu'en effet elle y a eu part, mais , en réalité, ils n'en sont pas moins (mortels). J'en gémiss profondément devant Dieu, et je le prie de vous les pardonner. – Mais en faites vous autant ? – C'est-à-dire, êtes vous pénétré d'un vrai repentir ? Votre *contrition* est-elle sincère ? je le désire – cependant, je n'en sais rien, parce que je ne puis lire dans votre cœur et au fond de vos pensées. –

Communiquez cette lettre *en original* à Mr. le Recteur de Noyal Pontivy, et s'il juge, d'après vos dispositions actuelles, que je puisse, en conscience, user d'indulgence à votre égard, apportez moi un billet de lui, et je vous recevrai, comme le père de l'enfant prodigue reçut son malheureux fils.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.056.

LETTRE 4641. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 3 octobre 1850

Monseigneur,

Conformément à vos désirs, je fais partir sur le champ pour la Gascogne, avec notre bon frère Jean Louis de Gonzague,

1mt. Le f. Alphonse de Liguori que je rétire subitement d'Elven, et qui est destiné à remplacer à Eauze, Mr. Fourquet.

2mt. Le f. Augustin qui remplacera le f. Bernard à Barran.

3mt. Le f. François de Sales qui remplacera le f. Adolphe à Basouge<sup>1</sup>.

Le f. François Xavier remplaceroit, je crois, avec avantage le f. Paul à Eauze, et celui-ci iroit à Barran avec le f. Augustin.

Je soumets ces nominations à votre jugement, et tout ce que vous trouverez bon sera ponctuellement exécuté.

Mais, je ne pense pas qu'il soit convenable, dans ce moment-ci, de placer le f. Bernard nulle part ailleurs qu'en Bretagne : il est parti d'ici avant d'être formé, et c'est un malheur

---

<sup>1</sup> Lire : Bassoues.

auquel il n'y a pas d'autre remède que de l'employer pendant un an, sous ma direction immédiate, et en quelque sorte sous mes yeux.

Notre petit postulant d'Eauze ne pourra que gagner à ce que le f. Jean Louis s'en occupe spécialement.- Les 3 sujets qu'il nous a amenés sont enchantés d'être ici, et s'annoncent bien sous tous les rapports. Si parmi ceux qui sont restés à Eauze, il y en avait quelques uns que vous jugeassiez à propos de nous envoyer, l'occasion du retour du f. Bernard seroit on ne peut plus favorable.

Les frères partent à la minute – à peine ai-je le temps de vous renouveler, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect, et de mon absolu dévouement

V(otre) t(rès) h(umble) et t(rès) o(béissant) s(erviteur)

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.034.

LETTRE 4642. AU P. GAUDAIRE, À REDON.

Ploërmel le 3 8bre 1850

Monsieur et respectable Supérieur,

Je vous remercie de votre communication, et je m'empresse de vous dire que je ne prendrai pas à Ploërmel le jeune homme qui en est l'objet. – Mon illustre Collège ne se composera guère que d'une douzaine d'enfants auxquels Mr. Vardon<sup>1</sup> suffira bien.

Vous connaissez le tendre et respectueux attachement avec lequel je suis, bien cordialement,

Tout vôtre

L'ab. J. M. de la Mennais.

Aut. AFIC. 40.03.003.

LETTRE 4643. À M. Ange BLAIZE.

Ploërmel le 4 8bre 1850

Mon cher Ange,

Je ne saurois vous dire combien nous regrettons, Mr. Ruault et moi, que le départ d'Ange pour Paris, ait été précipité, et qu'il n'ait pu venir à Ploërmel – Nous eussions été bien heureux de le revoir et de l'embrasser. – Ses voyages sont si rares et si rapides !

Je vous serai obligé de remettre au f. Charles à Dinan, la petite somme que vous pouvez me compter, en lui recommandant de profiter de la première occasion sûre pour me l'envoyer à Ploërmel.

J'ai déjà prié Auguste<sup>2</sup> de ne pas recevoir, ou du moins de ne pas inviter de venir à la Chesnaie Mr. La Croix maire de St. Pierre, et autres citoyens de même espèce. Cela fait tenir de fâcheux propos. Je vous serai obligé, mon cher Ange, de renouveler ma prière à Auguste.

Je suis un peu fatigué de mes travaux : ils n'ont pas diminué depuis la retraite ; c'est chaque jour à recommencer. – Dieu soit béni !

---

<sup>1</sup> L'abbé de la Mennais avait donc donné suite à la demande de M. Vardon. Cf. lettre du 9 septembre 1850 au P. Gaudaire. – C'est la première mention, dans cette correspondance, de l'existence d'un collège secondaire fondé, dans les locaux de la maison de Ploërmel, conformément à la loi sur l'enseignement du 15 mars 1850.

<sup>2</sup> Auguste Cyprien, né en 1818, était le 7<sup>ème</sup> des enfants d'Ange Blaize de Maisonneuve et Marie Robert de la Mennais.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

J'embrasse Marie, et vous tous de tout mon cœur

Jean

À *Monsieur*

*Monsieur Ange Blaize*

À *Trémigon en Combourg (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 5 oct. 50

Aut. AFIC. 7.02.046.

**LETTRE 4644. À M. NAVEAU, PRINCIPAL DU COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON.**

Ploërmel le 7 8bre 1850

Monsieur le Principal,

Je n'ai pas considéré comme apostat l'ex-frère des écoles chrétiennes avec lequel j'ai craint qu'un de nos frères eût des rapports. Je sais que chez ces frères, de simples postulants exercent souvent sous l'habit de frère, et ne sont pas des religieux proprement dits : mais, quand ils quittent le saint habit, ce sont des hommes inconstants, des *défroqués*, et rien au monde ne nuirait davantage à la vocation de mes frères que de vivre et d'être employés dans la même maison qu'eux. Ceci est une chose trop grave pour que je consente jamais à un pareil rapprochement. Je persiste donc dans la résolution de ne placer aucun de mes frères au collège de St. Pol.

Je suis loin de blâmer ce que la charité vous a fait faire en faveur d'un jeune homme que vous avez jugé digne d'intérêt. Mais votre position n'est pas la mienne.- Ce que vous pouvez, je ne le puis pas.

Agrérez, je vous prie, l'expression de mes regrets, et l'assurance des sentimens respectueux avec lesquels je suis, Monsieur le Principal,

V(otre) t(rès) h(umble) et t(rès) o(béissant) s(erviteur)

L'ab. J. M. de la Mennais

À *Monsieur*

*Monsieur Naveau, Principal du Collège*

À *St. Pol de Léon (Finistère)*

Aut. AFIC. 91.05.005.

**LETTRE 4645. À L'ABBÉ Léopold DE LÉSÉLEUC, À SAINT-ILAN.**

Ploërmel le 11 8bre 1850

Cher ami

Je réponds à votre confiance avec une grande franchise, parce que je compte sur une grande discrétion de votre part : il est très important pour vous, et pour le bien, que mon nom ne soit pas prononcé dans les affaires de St. Ilan. – C'est pourquoi, en toute occasion, souvenez vous bien, je vous prie, que, dans cette correspondance intime, je ne parle qu'à vous *seul*.

Les choses sont bien différentes de ce que nous supposions, d'après la première lettre d'Achille. – Pour établir nettement la situation financière de St. Ilan, il seroit nécessaire de connoître le produit de la loterie, et personne n'a pu vous dire (...*illisible* ...) - je ne vois pas cependant avec quel autre argent on pourroit couvrir la dette de 90000 f., c'est-à-dire, le montant des avances faites par Achille, et dont il " stipule " le remboursement. – Ce qui restera du produit de la loterie, après cette somme payée, voilà quel sera votre fond de roulement. On s'engage à le porter à 40000 f. par un emprunt non hypothéqué – Très bien,

mais dans tous les cas cette promesse n'en sera pas moins obligatoire, et même elle sera d'autant plus sacrée qu'elle sera une simple promesse d'honneur –

Or, par quelles économies espérez-vous parvenir à rembourser jamais cet emprunt, et à rembourser en outre le capital de la rente de 1600 f. ?

On vous abandonne, il est vrai, de grandes valeurs – mais une partie de ces valeurs ne sont pas productives, ni même vénales, (la chapelle par exemple) qu'en retirerez vous, si un événement quelconque vous forçait un jour à liquider ?

Dans les entreprises de ce genre, ne pas prévoir qu'une liquidation puisse devenir, par une cause ou par une autre, indispensable, c'est trop de témérité. – Et remarquez que dans ce cas-là, votre position seroit bien plus fâcheuse que ne le seroit en cas pareil, celle d'Achille. – Lui, ne devrait rien, ou presque rien à des tiers. – Vous, vous devriez tout, ou presque tout à autrui. – Les personnes qui seroient tentées de vous trouver trop timide, ne font pas, ce me semble, assez d'attention à cette différence de position – elle est énorme ! On peut être hardi et en même temps être sage, quand on ne risque que ses propres fonds.

Je vous engage donc à ne pas aller en avant sans réfléchir encore, et si vous vous décidiez à vous retirer, faites-le très doucement, sans éclat, sans le moindre bruit, de manière à ne pas ébranler l'œuvre, et à affliger le moins possible notre excellent ami.

Le f. de Langueux m'a écrit la lettre incluse au sujet d'un des jeunes gens de St. Ilan qui s'y déplaît et qui demande à venir à Ploërmel. Je vous envoie ma réponse. – Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, faites la remettre au f. Ausone<sup>1</sup>, en lui laissant ignorer qu'elle a passé par St. Ilan. – Si, au contraire, vous jugez que je ne dois pas recevoir ce postulant, brûlez ma lettre, et j'en ferai une autre qui sera un refus formel.

Projet aut. AFIC. 118.1.1.002.

**LETTRE 4646. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 13 8bre 1850

Mon très cher frère,

J'aurais été heureux de rendre à Mr. Chesnel le service qu'il me demandait ; mais, malgré ma bonne volonté, cela m'a été tout à fait impossible. Je n'ai aucune relation avec les prêteurs d'argent : c'est aux notaires qu'il faut s'adresser.

Vous pouvez donner au frère Maurice la surveillance et le soin des pensionnaires hors le temps des classes, et confier à celui-ci toute ou partie de la classe dont vous êtes chargé. J'approuve les arrangements que vous m'avez proposés pour votre cuisine et votre ménage, quoiqu'ils doivent entraîner un surcroît de dépense. On verra plus tard s'il est possible de faire mieux.

Lisez avant de la remettre, ma réponse à Mr. Gillouard.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.057.

<sup>1</sup> F. Ausone (Pierre Miagat), né à Bourseul (Côtes-du-Nord) en 1818, entré à Ploërmel en 1839.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4647. **AU F. MARC RONCIN.**

D. S. Ploërmel le 14 8bre 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Avant de prendre pour confesseur le chapelain des Ursulines de Montfort, vous auriez dû m'en demander la permission. – En général, il vaut mieux que le frère s'adresse à un prêtre de la paroisse qu'à des étrangers – cependant, je ne vous oblige pas à changer.

Votre traitement à dater du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, sera de 600 f. garantis par l'Etat. – De cette somme vous garderez 250 f. – et vous donnerez 350 f. à Mr. (le Curé).

Vous ne me dites pas quel âge a votre lévite. – Cependant comme il paroît qu'elle est en mauvais état, et que vous n'en avez qu'une, je vous permets d'en acheter une autre.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Marc*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Talensac par Montfort sur Meu (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 15 oct. 50

Aut. AFIC. 90.01.058.

LETTRE 4648. **AU R. P. DUGUEY.**

*(Copie partielle)*

Ploërmel le 16 8bre 1850

[...] Quant au postulant de Saint-Cormier, nous ne pouvons guère compter sur lui, non qu'il manque de piété, mais sa santé est très faible et je crains qu'il ne soit poitrinaire ; il est un peu courbé, maigre, blême et il ne me paraît pas avoir assez de force et de vigueur pour être propre au travail très fatigant des classes. Je n'ai d'ailleurs aucun reproche à lui faire.

[...]

Original. Arch. PP. de Tincebray.

LETTRE 4649. **À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 17 8bre 1850

Monseigneur,

Le f. Jean Louis vous a sans doute déjà communiqué la lettre que je lui ai écrite il y a quatre jours. Je suis heureux d'avoir prévenu vos désirs. J'espère que Votre Grandeur aura daigné donner son approbation aux arrangements que j'ai pris pour rendre possible très prochainement l'ouverture de l'école de Manciat. Le f. Adolphe partira pour la Gascogne aussitôt après notre seconde retraite, ce qui ne tardera guère.

Nous sommes malheureusement bien pauvres de sujets, vous et moi, Monseigneur. J'ai, en ce moment, plus de cent demandes auxquelles j'ai le regret de ne pouvoir répondre que par des refus. Je viens de mettre vingt frères à la disposition du Ministre de la Marine, pour les colonies. Il en aurait voulu 31 sur le champ. Je n'ai pu les lui fournir. Cependant, notre noviciat se recrute joliment. J'ai reçu 22 postulants depuis la fin du mois d'août. Les trois qui nous sont arrivés d'Eauze sont charmants. Je leur donnerai le saint habit sous peu de jours, ils en sont enchantés.

---

<sup>1</sup> F. Marc (Joseph Roncin), né à Plémet (Côtes-du-Nord) en 1810, entré à Ploërmel en 1827.

Je traite avec une de nos académies de Bretagne deux questions importantes : 1° celle des stages, 2°, celle du droit qu'ont les vicaires de pouvoir être nommés instituteurs communaux. Quand cette discussion sera plus avancée, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

Je suis avec une profonde vénération, Monseigneur,  
Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur l'archevêque d'Auch.

Aut. . AFIC. 120.02.035.

**LETTRE 4650. AU F. ANACLET MAUBUCHON.**

Ploërmel le 19 8bre 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Je consens très volontiers à ce que vous transportiez vos trois classes gratuites à la Magdelaine, comme Mr. le Maire a bien voulu vous le proposer. – J'aime mieux que vous soyez là qu'au Collège. – Je pense bien qu'au moins vous toucherez les 1300 f. votés par le Conseil, car, sans cela, il ne me seroit pas possible de donner trois frères pour l'école gratuite, sauf où<sup>2</sup> elle fut placée. Je ne doute nullement de la bonne volonté et de la justice du Conseil.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Vitré (Ille-et-Vilaine)*

cachet : Ploërmel 19 oct. 50

Aut. AFIC. 90.01.059.

**LETTRE 4651. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE AU HÂVRE.**

Ploërmel le 20 8bre 1850

Monsieur le Commissaire,

M. le Ministre de la Marine & des Colonies, par sa lettre du 15 de ce mois, m'annonce que trois navires du commerce en armement au Havre devaient partir pour les Antilles, savoir les deux premiers le 15, & le troisième le 20 de ce mois, & qu'il m'engageait à profiter de ces navires pour l'envoi de dix frères de mon Institut, destinés pour les Antilles.

Vous concevez, Monsieur le Commissaire, que ne recevant la lettre de Mr. le Ministre que le 18, je ne pouvais faire profiter mes frères de ces navires, pas même de celui qui devait partir le 20. Monsieur le Ministre ajoute que souvent le départ de ces navires est retardé ou avancé : dans le premier cas, il vous charge de m'en donner avis afin que si le départ de ces navires était retardé jusqu'aux premiers jours de 9bre, mes frères puissent en profiter.

Je vous prie donc, Monsieur le Commissaire, d'avoir la bonté de me faire connaître ce qu'il en est, car il est essentiel que je puisse faire partir pour Le Havre et par le roulage les colis que les frères doivent emporter avec eux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Commissaire,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Commissaire Général de la Marine au Havre.

Copie. AFIC. 155.4.007.

<sup>1</sup> F. Anaclet (Louis Maubuchon), né à Plélo (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1829.

<sup>2</sup> N'importe où...

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4652. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 22 8bre 1250

Monsieur le Ministre,

M. le Commissaire Général de la Marine au Havre, par sa lettre du 19 de ce mois, m'annonce que les navires qui doivent transporter les dix frères de mon Institut aux Antilles seront prêts à partir le 31. Je vais faire en sorte que ces dix frères arrivent au Havre pour l'époque désignée.

De ces dix frères, sept sont remplaçants & trois pour l'augmentation du cadre.

Nous sommes d'accord sur le chiffre des fondations, mais j'ai l'honneur de vous faire observer que ces dix frères ont tous droit à l'indemnité de route de Ploërmel au Havre & les trois en augmentation du cadre, à leur traitement d'Europe depuis le 1<sup>er</sup> 7bre jusqu'au jour de leur embarquement, comme à l'ordinaire.

Je me suis conformé à votre lettre du 5 8bre pour la répartition des 20 frères entre les diverses colonies.

Il reste donc 4 frères à faire partir pour les Antilles, 5 pour la Guyane française et 7 pour le Sénégal. Ces frères sont à votre disposition & je suis en mesure de les faire partir quand vous le jugerez à propos.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.*

Copie. AFIC. 155.4.008.

**LETTRE 4653. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE AU HÂVRE.**

Ploërmel le 22 8bre 1850

Monsieur le Commissaire,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, je vais faire en sorte que les dix frères de mon Institut soient rendus au Havre pour le 31 ; il n'est pas possible qu'ils y arrivent avant cette époque, étant obligés de partir en deux bandes, attendu qu'on ne peut trouver dix places disponibles dans les voitures publiques.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Commissaire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au Commissaire Général de la Marine, au Havre.*

Copie. AFIC. 155.4.009.

**LETTRE 4654. AU R. P. GAULTIER.**

Ploërmel le 23 8bre 1850

Cher ami,

*Bianchi*, docile à vos ordres souverains, partira pour Paris dans le courant de cette semaine, par la diligence, mais à la condition expresse d'un fidèle retour, le plus promptement possible, dans ma bibliothèque. Cet ouvrage est fort rare : l'édition presque entière fut brûlée à l'époque de la première invasion de Rome par la France : on n'en sauva qu'une centaine

d'exemplaires. L'abbé de Sambucy<sup>1</sup> en avait une qu'il me céda, et qui va bientôt avoir l'honneur de se présenter devant vous. Je suis heureux de ce qu'il puisse être utile au savant Mr. Bouix pour ses travaux.

Monsieur l'abbé Libermann<sup>2</sup> m'a écrit au sujet du malheureux f. François de Paule, une bien bonne lettre dont j'aurais dû le remercier plus tôt : veuillez lui offrir mes excuses, et l'expression de ma reconnaissance : j'ai tardé de répondre, parce que j'hésitais sur la question de savoir si je devais demander ou non que ce fugitif me fût rendu, comme Monsieur Libermann me le proposait ; enfin je me décide sur l'affirmative, car, je ne vois pas pour ce pauvre frère d'autre moyen de réparer de si criminels scandales, que de rentrer à Ploërmel.

Voilà mon avis.- Si ce n'était pas le vôtre, j'en serais surpris, mais je n'insisterais plus pour faire prévaloir le mien : cependant dans aucun cas, je ne consentirais à ce que ce frère, qui, longtemps avant d'apostasier, ne gardait plus sa règle et violait habituellement son vœu d'obéissance, reparut en habit ecclésiastique soit à St. Louis, soit à Gorée : la vue d'un pareil homme en soutane et à l'autel aurait quelque chose de trop affligeant pour les frères fidèles qui en seraient témoins, et moi-même je n'y puis penser sans éprouver un frémissement douloureux. Dans toutes les circonstances semblables, nos évêques de Bretagne ont été unanimes à repousser du sanctuaire, tout frère qui aurait l'orgueilleuse prétention de vouloir y entrer. Qu'est-ce donc d'un frère qui, violant les engagements promis et jurés par lui sur le corps de J. C., a abandonné avec éclat, sans rendre compte de son administration, le poste où l'obéissance l'avait placé ! Quel prêtre seroit-ce là ? Mais je n'en dis pas davantage, car vraiment cela me fait mal !

Son retour effacerait tout dans mon esprit aussi bien que dans celui de ses frères; toutefois, quelle que soit la vivacité de mon langage, ne pensez pas qu'il sortît de ma bouche un reproche amer si le repentir ramenait après tout espoir cet enfant égaré.

Dans les œuvres de la nature de la nôtre et de la vôtre, ce que nous avons le plus à craindre, c'est l'inconstance de ceux qui s'y associent ; sur ce point-là, je suivrai la règle, et voilà pourquoi, dans la règle de mes frères, leurs engagements renferment une promesse de stabilité, qui les oblige à *titre de justice*. Sans cela, les établissements n'auraient aucune solidité, surtout les établissements que nous créons à grands frais dans les pays lointains ; nous ne pourrions compter sur personne ni sur rien.

Si ma santé me permettait encore de voyager comme je voyageais autrefois, je serais allé à Paris pour offrir mes hommages de vénération et de dévouement à Messieurs de colonies.- Mais hélas ! je suis condamné au repos ou du moins à peine puis-je m'éloigner de quelques lieues de mon couvent. Tout m'annonce que mon séjour sur cette terre ne sera pas long : je puis dire avec l'apôtre : *tempus resolutionis meae instat*<sup>3</sup>.

Copie. AFIC. 91.02.025.

<sup>1</sup> L'abbé de la Mennais était entré en relations avec l'abbé de Sambucy vers 1820, époque où celui-ci résidait à Rome, comme correspondant des diocèses de France près de la Curie pontificale.

<sup>2</sup> Jacob Libermann(1802-1852), fils de rabbin et converti au christianisme en 1826 avait fondé la société des Missionnaires du Très-Saint-Cœur de Marie. Cette société fusionna en 1848 avec l'ancienne congrégation du Séminaire du Saint-Esprit, fondée en 1703 par le Rennais Claude-François Poullart des Places, et prit le nom de *Prêtres du Saint-Esprit et du Cœur Immaculé de Marie*. En 1850, le P. François Libermann en était le supérieur général.

<sup>3</sup> *Le temps de ma dissolution est proche.*

LETTRE 4655. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 24 8bre 1850

Mon très cher frère

Il m'a été absolument impossible de vous écrire, non plus qu'au frère Paulin, depuis longtemps. – J'avois vraiment trop de travail et je ne pouvois y suffire. – Notre retraite se composoit de 610 frères. – 27 postulants sont entrés depuis – Nous avons fondés 16 établissements nouveaux : voilà de la bésogne, j'espère, pour le pauvre vieux père !

Nous allons vous envoyer du secours. – Dix frères s'embarqueront au Hâvre dans la semaine prochaine : 6 sont destinés pour la Martinique et 4 pour la Guadeloupe. J'en ai mis 4 de plus à la disposition du Ministre pour les Antilles – et 4 autres pour la Guyane et pour le Sénégal – en tout 20.

Vos traitements seront complétés, sur le pied de 1600 f. à la fin de l'année : le Ministre m'en a donné l'assurance officielle.

J'approuve la lettre à Mr. le Directeur dont vous remettez une copie : je parlerai dans le même sens au Ministre. – Je lui ai promis un rapport sur notre œuvre (aux) Colonies.

On me marque du séminaire du St. Esprit que les évêques des Colonies ont l'intention et le désir de venir me voir à Ploërmel avant leur départ. – S'ils viennent, ce sera heureux.

Le pauvre frère Hypolite regrette de vous avoir écrit comme il l'a fait : il m'en a demandé pardon. – Ce qu'il vous écrit étoit irréfléchi et entièrement faux : jamais l'église n'a défendu à personne, quelque(*sic*) soit sa naissance d'embrasser la vie religieuse, c'eût été interdire à des chrétiens d'aspirer à la perfection de la vie chrétienne, chose absurde et impie. – Quand il s'agit du sacerdoce, et non plus de la pratique des conseils évangéliques, cette dignité exige que l'on ait égard à certaines circonstances, qui pourroient être un obstacle au bien qu'on est appelé à faire : mais, dans ce cas là même l'Eglise est très indulgente, et elle accorde facilement des dispenses : ainsi, nous avons en France deux évêques dont la naissance n'est pas légitime, et l'un des deux est un de nos prélats les plus distingués et les plus vénérés. – N'hésitez donc pas à faire partir pour Ploërmel les jeunes créoles que je vous ai demandés, non tous ensemble, mais successivement. Jusqu'ici vos choix ont été bons.- Faites connaître au f. Paulin mes arrangements avec le Ministère pour les passages, car, il me dit qu'il les ignore. (*Note en marge*) : Vous sentez bien que, refusant de créer un noviciat pour eux aux Antilles, il seroit odieux de refuser de les recevoir même à Ploërmel. (*fin de la note*).

Je suis bien aise que vous ayez gardé provisoirement à la Martinique les frères Antéon<sup>1</sup> et Rimbert : je crois que le premier n'a été qu'égaré ; mais, j'ai une triste idée du second : enfin, vous l'éprouverez et je prendrai ensuite un parti définitif sur son compte. - Dans aucun cas, ne le placez à la tête d'un établissement, ni même dans un établissement où il seroit seul avec un autre : il me semble qu'il ne pourroit être mieux qu'à St. Pierre.

On vient de mettre au roulage plusieurs grandes caisses pour les Antilles (*Note en marge*) : on croit n'avoir oublié aucune de vos demandes. (*Fin de la note*). Seront-elles rendues au Hâvre à tems pour être embarquées sur le même navire que nos frères ? je n'en sais rien. – Mais, si notre correspondant du Hâvre ne peut profiter de cette occasion, il en trouvera facilement une autre.

J'ai reçu tout l'argent annoncé par vous et par le f. Paulin. (*Note en marge*) : Le f. Théodose est remboursé de toutes ses avances. (*Fin de la note*). Cette lettre vous est commune à tous les deux.

J'écrirai un mot au f. Cyr par les frères qui nous quitteront dimanche pour aller vous rejoindre.

---

<sup>1</sup> F. Anthéon-Marie (Julien Omnès), né à Lannion (Côtes-du-Nord) en 1828, entré à Ploërmel en 1846, arrivé en Martinique en 1850.

Recommandez de ma part très fortement à tous les frères de ne jamais s'occuper ni parler de politique. – Je leur en fais la défense la plus expresse.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S., mes chers enfans. – Priez pour moi.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.060.

**LETTRE 4656. AU MAIRE DE BRÉHAN-LOUDÉAC.**

Ploërmel le 27 8bre 1860

Monsieur le Maire,

Dans la lettre de M. l'Inspecteur que vous m'avez communiquée, et d'après laquelle vous avez agi, il y a plusieurs choses inexactes.

1°. J'ai incontestablement le droit de changer un frère quand je juge à propos, car ce droit est établi dans nos Statuts approuvés par ordonnance. Il y est dit que le Supérieur se réserve de donner aux frères de nouvelles obédiences, quand il le croira convenable, et c'est sous cette condition que nous traitons avec les communes. Elles peuvent bien refuser le remplaçant, mais, rien ne m'oblige à leur en donner un autre.

2°. Le brevet n'est nécessaire aujourd'hui, que dans le cas où l'école ne serait pas tenue par une des personnes que la loi en dispense, par un ecclésiastique en fonctions, par exemple : rien n'empêche, par conséquent, un de Messieurs les Vicaires de Bréhan de se charger de la vôtre, au moins provisoirement.

3°. Le certificat de stage dispense également du brevet, et le frère Lizier est dans les conditions voulues pour en obtenir un.

4°. Le brevet exigé n'est pas celui qui a été délivré suivant la loi de 1833, mais qui sera délivré suivant la loi de 1850, ce qui est bien différent. Or, les Commissions chargées de délivrer celui-ci ne sont pas encore en exercice ; je n'ai pas même entendu dire que celle du Morbihan fût nommée. Quand paraît une loi nouvelle, il est impossible dans bien des cas, d'en exécuter sur le champ tous les points : il faut nécessairement un peu de temps pour cela.

C'est ce que j'ai eu l'honneur de vous dire tout d'abord, et je regrette beaucoup que vous m'ayez autant pressé, car, soyez en persuadé, ma bonne volonté pour Bréhan est toujours la même, mais encore faut-il que ce qu'on me demande soit en mon pouvoir.

Je suis avec respect, Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.3.028.

**LETTRE 4657. AU F. AUGUSTE BRAULT.**

Ploërmel le 28 8bre 1850

Mon très cher frère

L'affreux accident arrivé à Mr. Robin est bien déplorable. Dieu veuille qu'il n'ait pas les suites qu'on peut craindre ! Ne tardez pas de me donner de ses nouvelles : sa bonne volonté pour notre établissement est on ne peut plus digne de reconnaissance.

Je vous permets d'acheter une montre ; mais, allez au bon marché : cette montre nous appartiendra.

Je vous permets de vous servir pour vos instructions du catéchisme de persévérance.

Il est impossible à mon grand regret, que nous donnions des frères au diocèse de Soissons ; nous en manquons pour la Bretagne même. – Tous les jours, je reçois de nouvelles

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

demandes d'établissements auxquelles j'ai le regret de ne répondre que par des refus. – Depuis six mois, on m'a demandé plus de 150 frères.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Auguste*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Meloir des Ondes par Cancale (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 30 oct. 50

Aut. AFIC. 90.01.061.

**LETTRE 4658. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.**

D. S.

Ploërmel le 28 8bre 1850

Mon très cher frère

Dans cette saison vous devez fixer l'entrée de la classe à 7 h ½, afin que les enfans soient tous réunis pour la messe qui se dit à 8 h.

J'écrirai à Mr. le Recteur de St. Martin sous peu de jours.

9 de nos frères sont partis avant hier pour le Hâvre : ils vont aux Antilles. – Priez pour eux. – 11 autres partiront plus tard pour les Colonies. – N'oubliez pas les voyageurs dans vos prières.

Si vous éprouvez quelques peines, sanctifiez les, en les offrant à Dieu – elles seront pour vous un riche trésor.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Uzel (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 29 oct. 50

Aut. AFIC. 90.01.062.

**LETTRE 4659. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S.

Ploërmel le 30 8bre 1850

Mon très cher frère,

Je suis bien aise d'apprendre que notre maison devient trop petite : quand il n'y aura plus de place, il faudra bien s'arrêter, refuser les enfans. – La nécessité de bâtir sera alors démontrée. – Peut-être le bon Dieu suscitera-t-il quelqu'un pour nous aider à faire cette dépense. – Pour moi, je ne pourrais la supporter seul, car, elle seroit considérable. – Economisez beaucoup. – Cela rendra l'affaire plus facile.

Mr. de Vauborel m'a envoyé le reçu des 1200 f.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Pensionnat du Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

Aut. AFIC. 90.01.063.

## LETTRE 4660. AU F. GEORGES DUCLOS.

Ploërmel le 31 8bre 1850

Mon frère,

En vous donnant ce nom si doux, j'éprouve un profond sentiment de tristesse, car, hélas, vous êtes indigne de le porter ! Mais, violer un vœu, ce n'est pas le détruire, et, parce qu'on dit : " il n'y a pas de puissance au monde qui puisse me forcer de le garder ", on n'en est pas délié en conscience. – Faire une pareille déclaration, et demander en même tems la dispense dont on est résolu à se passer, en cas de refus, c'est une dérision sacrilège à laquelle je ne puis prendre aucune part. En conséquence, puisque vous voulez être apostat, je n'ai aucun moyen de vous en empêcher – Une dispense ne vous justifieroit pas devant Dieu, puisqu'elle ne seroit qu'une vaine formalité, et non un jugement libre. Vous vous croiriez en règle, et vous n'y seriez pas : je jetterois sur votre crime un voile trompeur, et voilà tout.

Ce que vous aviez à faire, le voici - Obéir à mes ordres, à l'instant même. – Rendu ici, vous m'auriez exposé, dans un esprit de soumission, les raisons que vous croyiez avoir de quitter la Congrégation, et si, après vous avoir entendu, je les avois trouvées bonnes, je vous aurois remis vos engagements. – Mais, vous en affranchir vous même, mais, prétendre soumettre à votre volonté, la volonté de celui à qui vous avez fait vœu, oh non, cela ne se peut.

Je finis cette triste lettre, mon pauvre Georges, en vous arrosant de mes larmes, et en vous rappelant ce qui est écrit à la page 36<sup>e</sup> de votre sainte règle :

" Songez y bien : dans une affaire où il s'agit du salut et de l'éternité, du ciel ou de l'enfer, se décider par de vils motifs d'intérêt, écouter la voix de la chair et du sang, et refuser d'entendre celle de J. C., *Celui qui aime son père, ou sa mère, ou ses frères plus que moi, n'est pas digne de moi*, c'est vouloir se perdre. Sortir de la voie où Dieu vous appelle, pour entrer témérairement dans une voie étrangère, c'est renoncer à toutes les grâces qu'il vous avoit préparées dans votre premier état ; et dès lors, privé de ses lumières et de sa protection spéciale, vous marcherez seul ; et où irez vous ? Craignez de vous précipiter dans l'abîme. "

Que Dieu vous préserve de ce malheur, mon cher enfant, et ait pitié de vous dans sa grande miséricorde !

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.01.064.

## LETTRE 4661. À M. POSTEL, DÉPUTÉ.

Ploërmel le 3 9bre 1850

Monsieur et très cher ami<sup>1</sup>,

En vous écrivant ce matin, je n'ai été préoccupé que de la question principale dont vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir dans votre lettre du 25 octobre, et je n'ai pas répondu à la question de savoir, s'il convenoit de demander au Conseil académique l'autorisation d'adjoindre au frère qui tient notre école de la Magdeleine un ou deux sous-maîtres. -

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous fassiez cette démarche un peu plus tard : mais, comme je vous l'ai dit ce matin, je voudrais qu'avant tout, le Conseil municipal supprimât, comme il en a le droit, une des deux écoles laïques, et ne votât pour l'autre que le minimum de ce que la loi l'oblige de voter, c'est-à-dire 600 f. - On ne considéreroit pas tout

<sup>1</sup> On lira en Appendice 165 une lettre adressée à l'abbé de la Mennais par M. Postel, en date du 20 décembre 1850.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

d'abord l'école des frères comme école communale proprement dite, mais, il lui seroit alloué un secours, à raison du service qu'elle rend à la ville en recevant gratuitement un grand nombre d'enfants pauvres : pour régulariser cette allocation il ne seroit pas nécessaire que l'Académie intervînt, il suffiroit que vous fussiez d'accord avec le Préfet, qui très certainement ne s'y opposera pas. L'essentiel, je ne puis trop le redire, est de vous débarrasser de vos instituteurs laïques, tandis que vous les conserverez, votre affaire sera embrouillée et ira mal ; mais, quand on marche sur un terrain hérissé de difficultés, comme celui-ci, on ne peut avancer que par degrés.

Remarquez, je vous prie, que tout ceci n'a aucun rapport avec la liberté d'enseignement. – Une commune qui ne veut avoir que telle ou telle école à sa charge, n'empêche personne d'en ouvrir d'autres.

Je serai bien aise de savoir ce que vous pensez de ce que j'ai l'honneur de vous dire.

Tout à vous bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous pouvez d'ailleurs vous en assurer d'avance.

À Monsieur

Monsieur Postel, Membre de l'Assemblée législative

À Vitré (Ille et Vilaine)

Aut. AFIC. 109.3.031.

### LETTRE 4662. AU PRÉFET MARITIME DE BREST.

Ploërmel le 4 9bre 1850

Monsieur le Préfet,

M. le Ministre de la Marine & des Colonies, par sa lettre du 2 9bre, m'annonce que six frères de mon Institut doivent s'embarquer très prochainement sur *La Caravane*, & il m'invite à me concerter avec vous pour savoir l'époque à laquelle mes frères devront être rendus à Brest.

Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, d'avoir la bonté de m'indiquer l'époque précise de leur embarquement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur le Préfet Maritime, à Brest.*

Copie. AFIC. 155.4.010.

### LETTRE 4663. AU F. EDMOND-MARIE BOUROULLEC.

Ploërmel le 6 9bre 1850

Mon très cher frère

Laissez l'école au compte de Mr. Bucheron, puisqu'il veut bien continuer à s'en charger, payez votre pension au presbytère, et payer 250 f. de traitement. – Il est toujours désirable qu'il y ait deux frères et un petit pensionnat à Melesse. – Mais les conditions de Mr. le Maire ne sont pas acceptables, et d'ailleurs, dans ce moment-ci, je n'aurais pas un second frère à donner. – Il ne reste pas à Ploërmel un *morceau* de frère disponible.

Je vous permets d'acheter une lévite. – Mais tâchez de ménager davantage vos hardes.  
20 de nos frères partent pour les Colonies. – Priez pour les voyageurs.  
Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edmond Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Melesse par St. Aubin d'Aubigné (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 6 nov. 50

Aut. AFIC. 90.01.065.

**LETTRE 4664. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S.

Ploërmel le 8 9bre 1850

Mon très cher frère

Vous êtes surpris de mon silence - J'ai voulu en ne vous repondant pas, laisser au f. Bernard le tems de s'accoutumer au séjour de Dinan ; c'est pour cette raison que je ne lui envoyois pas à lui même la lettre ci incluse que je fis dans le tems, mais que je ne mis pas à la poste. – Vous pouvez aujourd'hui la lui donner, si vous le jugez à propos. – Dans le cas contraire, n'en prenez vis à vis de lui aucune connoissance.

Je désire avoir des nouvelles de Mlle Le Loutre, et savoir comment a été votre rentrée.  
Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Reclamez de nouveau de Mr. le Recteur de St. Solain une somme de 100 f. qu'il nous doit depuis plusieurs années pour le f. Ceran.

*Au f. Charles  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 8 nov. 50

Aut. AFIC. 90.01.066.

**LETTRE 4665. AU F. ALMÉRIDE-MARIE AUCHER.**

Ploërmel le 10 9bre 1850

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Je vous recommande très particulièrement l'exercice de la présence de Dieu ; il n'en est pas de plus propre à vous préserver des tentations, et à vous affermir dans la pratique de toutes les vertus religieuses – marchez devant Dieu et vous serez parfait – c'est Dieu lui même qui l'a dit à Abraham.

Je vous permets d'accepter la montre que vos parents veulent bien vous donner. – Mais elle appartiendra à la Cong(régatio)n. – Vous n'en aurez que l'usage, et encore autant qu'il plaira à votre supérieur.

Je vous autorise à communier aussi souvent que Mr. le Curé de Pontchâteau, votre supérieur, le jugera à propos.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Almeride  
Frère de l'Inst.n Xtienne à Pontchâteau*

Aut. AFIC. 90.01.067.

<sup>1</sup> F. Alméride-Marie (Louis Aucher), né à Ducey (Manche) en 1832, entré à Ploërmel en 1846.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4666. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

Ploërmel le 12 9bre 1860

Mon très cher frère

Enfin, je puis vous écrire moi-même.- Mr. Ruault l'a fait pour moi plusieurs fois depuis votre départ : mais, je suis bien aise de vous donner signe de vie de ma propre main.

Le f. Henri<sup>1</sup>, depuis son retour, s'est très bien conduit, et je viens de le placer à St. Méen, d'où je rappelle notre bon frère Irenée Marie pour vous le donner, car, le cadre de 6 frères pour St. Louis est maintenu par le Ministre : le f. Henri est capable, très régulier dans sa conduite, quelquefois il se défie trop de lui même, et il s'effraie trop des difficultés. Mais quelques bonnes paroles le rassurent aussitôt. – Il est enchanté d'être avec vous, et j'espère que tout ira bien. –

Je regrette qu'on ait si fort, et si mal à propos, multiplié les objets d'enseignement – Réduisez les peu à peu et sans secousse.

J'ai reçu une lettre satisfaisante de Mr. l'abbé Liberman au sujet de l'affaire du malheureux frère François de Paule ; on regrette le passé ; on promet que rien de semblable n'arrivera plus, et enfin, on m'offre de me rendre ce frère si je l'exige. – J'ai répondu avec modération et fermeté. – Je ne sais pas encore comme cela finira, mais enfin, mon droit est reconnu.

Le f. Henri Marie m'a remis la somme que vous lui aviez confiée.

Je suis surpris que l'on ne fasse aucune économie à Gorée. - Il paroît qu'on a pris là des habitudes de dépenses mal réglées. - Lorsque le f. Sigismond<sup>2</sup> administrait cet établissement, il en étoit bien autrement, et cependant, il y avoit moins de ressources, car, il y avoit un frère de moins. - Faites-moi passer les comptes de cet établissement avec vos observations.

Vos traitements seront complétés à la fin de l'année et calculés à 1600 f. au lieu de 1500. - Le Ministre m'en a donné l'assurance.

Je ne vous donne pas de nouvelles – Nos frères vous les diront toutes.

Je ne puis écrire qu'à vous : mais je vous charge d'embrasser pour moi tous vos frères, et de les exhorter de ma part à s'affermir de plus en plus dans leur sainte vocation, se souvenant que la couronne n'est promise qu'à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin.

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Je vous recommande expressément de ne jamais prendre qui que ce soit en pension chez vous.

Aut. AFIC. 90.01.068.

**LETTRE 4667. AU F. SIRICE BLANCHARD.**

Ploërmel le 13 9bre 1850

Mon très cher frère,

Quel que soit le produit des rétributions, votre traitement sera de 600 f., à dater du 1<sup>er</sup> Janvier prochain ; le gouvernement s'engage à suppléer à ce qui manqueroit : il y a donc 100 f. de plus qu'auparavant, garantis par la loi. Il est juste que cette augmentation soit partagée entre le frère et le Recteur. Autrefois, le traitement personnel du frère étoit de 200 f. et la

---

<sup>1</sup> F. Henri-Marie (Henri Martial), né à Goyave (Guadeloupe) en 1826, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>2</sup> F. Sigismond (Julien Chevalier), né à Acigné (Ille-et-Vilaine) en 1816, entré à Ploërmel en 1836.

pension étoit de 300 f.- Je trouverois très bon qu'elle soit de 400 f. , mais Mr. le Recteur aura à demander à la commune un supplément de 50 f. : cela ne nous regardera pas.

20 de nos frères partent pour les Colonies. Priez pour les voyageurs.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Sirice*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Saint Coulomb par Cancale (Ille et Vilaine)*

Copie. AFIC. 90.01.069.

**LETTRE 4668. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S.

Ploërmel le 19 9bre 1850

Mon très cher frère,

Je m'attendois à la triste nouvelle que vous m'annoncez, et cependant elle a été pour moi bien douloureuse. - J'étois attaché à cette bonne D(emoise)lle Le Loutre depuis si longtems ! On ne rompt pas de pareils liens sans peine. Prions pour cette excellente amie.

Voilà une lettre pour le f. Bernard. - Vous la lirez et vous la cacheterez avant de la lui remettre.

Mr. Blaize vous fera passer une certaine somme pour moi. - Quand vous l'aurez reçue, vous m'en donnerez avis avant de me l'envoyer.

Qu'est-ce que le nouveau Principal du Collège de Dinan ?

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 22 nov. 50

Aut. AFIC. 90.01.070.

**LETTRE 4669. À Mme GUIOT née LE LOUTRE.**

Ploërmel le 20 9bre 1850

Madame,

Quoique la fin prochaine de Mme votre tante fût prévue, je n'en ai pas été moins douloureusement frappé en apprenant sa mort : je lui étais si cordialement attaché, et depuis tant d'années elle a toujours été si bonne pour moi ! Toute ma consolation est de penser que nous nous retrouverons dans un monde meilleur, où il n'y a plus de séparation ni de larmes.

J'ai déjà dit plusieurs messes pour elle, et je l'ai recommandée aux prières de ma communauté : son souvenir vivra longtems parmi nous, et pour moi, particulièrement, il est impossible que je l'oublie jamais.

Agréez, Madame, l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels je suis,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 28.06.005.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4670. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 27 9bre 1850

Monsieur le Ministre,

Je suis bien en retard pour vous écrire ; si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est que je voulais auparavant avoir la certitude de l'embarquement au Hâvre & à Brest de tous les frères que j'ai mis à votre disposition. C'est une affaire aujourd'hui heureusement couronnée.

J'ai l'honneur de vous renvoyer la dépêche de Mr. le Gouverneur de la Guyane relative au départ des frères Rembert & Anthéon de cette colonie. Quoique le frère Louis Joseph, Directeur général, ait agi sans avoir été préalablement autorisé par moi d'une manière positive, j'ai cependant approuvé cette conduite qu'il a tenue dans cette circonstance ; il m'en a rendu compte : en pareil cas, il est évident qu'il ne peut attendre ma réponse.

Au reste, tout est au mieux, car voici ce qui est arrivé : les frères Rembert & Anthéon ont passé par la Martinique pour revenir en France. Le frère Ambroise se trouvant dans l'embarras par suite de la maladie de plusieurs frères, les a retenus et employés provisoirement, attendant mes ordres. J'ai répondu sur le champ qu'il avait bien fait : ainsi au lieu de 9 frères manquant aux Antilles pour le complément du cadre, il ne manque plus que 7, et à la Guyane, il n'en manquera plus que 2 après l'arrivée de ceux qui sont en route pour s'y rendre. Vous pouvez compter que ces neuf frères vous seront fournis le 1<sup>er</sup> Septembre prochain, quel que soit le nombre des remplaçants qui pourront être nécessaires.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, c'est toujours à la fin de notre grande retraite, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> 7bre que je mets les nouveaux frères à votre disposition : c'est donc aussi à dater de ce jour que doit courir leur traitement d'Europe ; ils restent à Ploërmel à mes charges, jusqu'à ce que vous m'ayez réglé leur embarquement, & ils sont prêts à partir aussitôt qu'ils en reçoivent l'ordre.

J'ai l'honneur de vous remettre le livret du frère Ronan<sup>1</sup>, frère de la Guadeloupe, débarqué à Brest dans le mois dernier. L'indemnité de route lui est due depuis Brest jusqu'à Ploërmel.

La même indemnité est due au f. Henri-Marie du Sénégal. Celui-ci est débarqué à Bordeaux, et a déposé son livret dans les bureaux de la Commission Générale pour vous être adressé.

Enfin, permettez moi de vous rappeler que le premier semestre de l'indemnité de remplacement pour 1850 ne m'a pas encore été payé.

Nos écoles des Antilles sont désolées dans ce moment par les arrêtés de Messieurs les Gouverneurs qui fixent à 14 ans pour la Martinique, & à 12 ans pour la Guadeloupe, l'âge auquel les enfants devront quitter l'école. Il est clair que la plupart de ces pauvres enfants n'auront pas le temps de recevoir l'instruction chrétienne, et de se préparer à faire leur première Communion. Ils rentreront donc dans leurs familles, ignorants & vicieux. Sans doute, il peut arriver que quelques uns prolongent trop leur séjour à l'école : que l'on renvoie ceux-là individuellement, à la bonne heure ; mais la mesure dans sa généralité ne peut avoir que des résultats déplorables.

Ci-joint vous trouverez copie de la correspondance du frère Ambroise avec Mr. le Directeur de l'Intérieur à la Martinique, sur ce sujet. Les observations du frère Ambroise sont pleines de bon sens, et les mesures qu'il propose pour obvier aux abus me paraissent parfaitement sages. Il vous prie de me renvoyer cette pièce et de prendre cette affaire en sérieuse considération.

---

<sup>1</sup> F. Ronan-Marie (Julien Guillandre), né à Molène (Finistère), en 1830, entré à Ploërmel en 1846, arrivé en Guadeloupe en 1847.

Je suis avec respect,  
Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.*

Copie. AFIC. 155.4.012.

**LETTRE 4671. AU F. HENRI-MARIE MARTIAL.**

Ploërmel le 27 9bre 1850

Mon très cher frère

Je trouve bien que vous suiviez le même règlement que le f. Irénée. – Je ne suppose pas qu'il y ait rien à y changer.

Le frère est embarqué sur *la Caravane* – mais, je ne crois pas qu'il soit parti.

Le temps a été si mauvais ! Il contrarie nos travaux. Cependant, le clocher est à la hauteur du toit, de sorte que, Dieu merci, les dortoirs sont fermés maintenant.

Rien de nouveau par ailleurs.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Henri-Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Méen (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 26 nov. 50

Aut. AFIC. 90.01.071.

**LETTRE 4672. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 30 9bre 1850

Monsieur le Ministre,

A peine ma lettre d'hier avait-elle été mise à la poste que j'en reçus une du f. Paulin, dont je crois devoir vous donner connaissance.

Il paraît qu'à la Guadeloupe, on s'est moins pressé qu'à la Martinique de renvoyer des écoles les enfants qui ont atteint un certain âge, mais on n'a pas moins eu le projet de prendre une mesure semblable et de lui donner même plus d'étendue. On se proposait de retirer nos écoles des bourgs pour les placer dans les campagnes et de ne permettre aux enfants de les fréquenter que depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 11.

Pendant que ces enfants étaient esclaves, on obligeait les maîtres à les envoyer aux écoles, jusqu'à l'âge de 14 ans, et maintenant qu'ils sont libres, on accorderait, ajoute le f. Paulin, beaucoup moins, ou plutôt on semblerait ne pas vouloir leur donner aucune éducation.

Toutefois, je crois que l'administration renoncera à son projet, dont l'exécution révolterait la population noire. Mr. le Gouverneur en a parlé à Mr. le Préfet apostolique, qui a chaudement défendu nos écoles : il a dit que s'il y avait des progrès dans la civilisation, et que si l'on voyait un si grand élan vers la religion parmi les jeunes gens et même parmi les adultes, on le devait aux frères & aux Sœurs.

J'ignore quel parti Mr. le Gouverneur prendra définitivement. Il est certain que la destruction de nos écoles serait le résultat très prochain de la mesure dont elles sont menacées, mais j'espère encore qu'elle ne sera pas mise à exécution ou du moins qu'on la modifiera

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

dans le sens des propositions faites par le frère Ambroise à Mr. le Directeur de l'Intérieur à la Martinique.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 155.4.013.

### DOCUMENT 548. QUESTIONS POSÉES À Mgr PARISIS.

Ploërmel fin novembre<sup>1</sup> 1850

*(Dans ce document, la réponse à la première question comporte des ajouts ou corrections manuscrites de l'abbé de la Mennais. Ils sont indiqués dans le texte).*

*Question : Un vicaire peut-il être instituteur ?*

Réflexions :

Il le peut, puisque pour l'aptitude à l'enseignement primaire, la loi ne distingue pas entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Mais les fonctions de vicaire donnant lieu à un traitement, n'y a-t-il pas un cumul prohibé, faisant obstacle à ce qu'il reçoive, en outre, le traitement d'instituteur communal ?

Non – car il y a analogie parfaite, sous le rapport du traitement, entre le vicaire maître d'école et l'instituteur secrétaire de la Mairie. Or l'instituteur communal peut être secrétaire de la Mairie avec l'autorisation du Conseil académique (explication donnée par la Commission). De plus, les fonctions du vicaire ne sont pas des fonctions administratives, les seules qui soient interdites par la loi. Les fonctions de vicaire sont de même nature que les fonctions de cleric paroissial. Or la commission consultée sur la question de savoir si l'Instituteur peut être cleric de paroisse a répondu, par l'organe de son rapporteur : " Ce n'est pas là une fonction administrative. "

Enfin serait-ce une fonction administrative, ce ne serait pas encore un empêchement proprement dit, puisque, en vertu de l'art. 32 de la loi, le Conseil académique peut autoriser l'instituteur à remplir une fonction administrative.

Il est bon de faire observer que l'Instituteur secrétaire de la Mairie peut être aussi souvent détourné de ses fonctions d'Instituteur, par les affaires de la Mairie, que le Vicaire par celles de la paroisse ; avec cette différence que le Vicaire peut facilement se faire suppléer, en abandonnant tout ou partie de son traitement d'instituteur à un sous-maître, frère ou laïc ; tandis que l'instituteur ordinairement père de famille, est dans l'impossibilité d'entretenir un sous-maître.

Quelqu'un dira-t-il que la classe du Vicaire sera ordinairement moins bien tenue que celle de l'Instituteur laïc ?

Nous ne le pensons pas ; surtout dans le cas où le vicaire aura un sous-maître ou *instituteur-adjoint*. Et, dans tous les cas, l'école du Vicaire étant communale, sera soumise, comme toutes les écoles du même genre, à une inspection plus rigoureuse qu'elle ne le serait comme institution privée.

---

<sup>1</sup> Les questions ainsi que les éléments de réflexion qui les accompagnent sont antérieures à la lettre du 2 décembre 1850 à Mgr Parisis.

(*Note manuscrite de M. de la Mennais*) : Ce ne seroit donc jamais pour la rendre indépendante que l'on demanderoit qu'elle fût communale, mais pour éviter un conflit qui, dans certaines circonstances, peut être fâcheux. (*Fin de la note.*)

(*Le texte qui suit est autographe de l'abbé de la Mennais*) :

Nous terminons cette note par une observation qui nous semble décisive.

Qu'un vicaire ouvre une école primaire, comme il en a le droit incontestable, il aura très certainement, dans nos campagnes, tous ou presque tous les enfans en état de payer une rétribution, et autant d'enfans gratuits qu'il en pourra ou voudra prendre. Toute autre école que la sienne sera vuide : mais, s'il fait le travail, pourquoi seroit-il privé du titre d'instituteur communal et des avantages qui y sont attachés ? N'est-il pas dans l'intérêt des communes elles-mêmes qu'il touche le traitement, afin qu'elles puissent exiger de lui qu'il donne l'enseignement gratuit aux enfans dont les parents sont hors d'état de subvenir à cette dépense? Evidemment la loi, en donnant aux ecclésiastiques en fonction, le droit d'enseigner sans brevet, n'a pas voulu les exclure de la direction des écoles publiques ; elle n'a pu le vouloir surtout au détriment des communes.

Part. autographe. AFIC. 109.4.029.

Question : Du Stage.

L'art. 47 de la loi du 15 Mars 1850 est ainsi conçu :

*" Le Conseil académique délivre, s'il y a lieu, des certificats de Stage aux personnes qui justifient avoir enseigné, pendant trois ans au moins, les matières comprises dans la première partie de l'art. 23, dans les écoles publiques ou libres autorisées à recevoir des stagiaires "*.

On demande si les écoles des Frères de l'Instruction chrétienne doivent être considérées comme jouissant déjà de cette autorisation ?

Réflexions :

L'Ordonnance du 1<sup>er</sup> Mai 1822 autorise cette Congrégation à *fournir*, et par conséquent à *former* des Instituteurs pour les écoles primaires de Bretagne. Où pouvoit-elle les former sinon dans ses propres établissemens ? Donc tout frère qui, dans ces établissemens, a enseigné durant trois ans les matières comprises dans l'art. 23, qui sont les mêmes que celles exigées en 1822, peut recevoir du Conseil académique un certificat de Stage.

Supposeroit-on la nécessité d'une autorisation donnée en vertu de la nouvelle loi ?

Cette supposition est détruite par la loi elle-même, qui s'interprète sur ce point par l'art. 60, lorsque, pour établir le Stage de celui qui veut ouvrir une école d'instruction secondaire, la loi exige de lui un certificat constatant qu'il a rempli pendant cinq ans les fonctions de professeur ou de suppléant dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre ; évidemment elle ne sauroit être plus exigeante à l'égard d'un instituteur primaire placé dans des conditions identiques et même plus favorables.

Si on l'entendait autrement, le bénéfice du stage ne serait acquis à personne d'ici à 3 ans. Or, dans tous les cas analogues à celui-ci, le contraire a eu lieu. Par exemple, lors de la reconstitution de la magistrature, après le chaos révolutionnaire, le *Stage* régulier fut remplacé par la pratique des affaires, ou quelque emploi que ce fût, et le titre de *praticien* suffit seul alors pour qu'on pût être investi des commissions d'*avoué*, de *notaire*, etc. C'était, comme dans le cas présent, une nécessité de commencer par quelque chose, et de tenir compte du passé pour le Stage exigé.

Copie AFIC. 109.4.030.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

DOCUMENT 549. **Mgr PARISIS, ÉVÊQUE DE LANGRES À M. DE LA MENNAIS.**

Paris, le 2 déc(embre) 1850

Monsieur le Supérieur général,

Les deux questions que vous m'avez soumises par votre lettre du mois dernier sont à l'examen de deux commissions du Conseil Supérieur. Vous pouvez être sûr que j'appuierai fortement ces deux questions dans votre sens et que je vous tiendrai fidèlement au courant de ce qui aura prévalu.

Je crains beaucoup moins pour ce qui regarde les vicaires quand au droit de devenir instituteur communal, que sur le stage accompli avant la loi.

Agréez l'assurance de ma haute et bien affectueuse estime

+ P. L. Ev. de Langres

Monsieur l'abbé de la Mennais

*Supérieur des frères de l'Instr. chrétienne,*

*À Ploërmel (Morbihan)*

cachets : Postes Assemblée Nationale : 2 déc. 50

Ploërmel 4 déc. 50

Original. AFIC. 109.3.040.

LETTRE 4673. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

Ploërmel le 4 Xbre 1850

Mon très cher frère

Vous pouvez prendre et signer l'engagement formel de ne jamais vendre et aliéner de quelque manière que ce soit le bien, ni aucune partie du bien, dont vous hériterez de votre père. - Depuis que la Congrégation existe, il n'y a pas d'exemple que cela ait eu lieu. - Mais enfin il ne seroit pas juste que vous fussiez privé de la jouissance de votre portion d'héritage. Si vous n'en avez pas besoin, vous appliquerez ce petit revenu comme vous l'entendrez : rien de plus naturel. - Ce qui importe à votre famille, c'est de savoir que le fond lui restera. Vous pouvez assurer vos parents que jamais vous ne chargerez le f. Stanislas ni de faire mettre le scellé, ni de liquider votre affaire. On ne doit pas craindre que vous manquiez d'égards dans aucune circonstance à des parents qui vous sont chers à tant de titres.

J'ai tardé de vous répondre, parce que je voulois être en mesure de vous dire si je pouvois ou non vous donner un second frère : or, je le pourrois absolument dans ce moment-ci. - Néanmoins, je ne le ferai partir qu'après avoir reçu de vous une réponse positive.

Évitez, autant que possible, les recours au juge de paix : il ne faut vous servir de ce moyen-là que lorsqu'il y a obstination de mauvaise foi dans vos débiteurs.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 5 déc. 50

Aut. AFIC. 90.01.072.

LETTRE 4674. **AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

Ploërmel le 4 Xbre 1850

Mon très cher frère,

M. le Curé ne peut être ni surpris ni fâché de ce que le nombre des très petits enfans ait diminué dans la classe du f. Thomas, puisque lui même leur a ouvert une salle d'asile – ce n'est qu'un bien de plus.

L'inspecteur s'il se présente pour visiter votre école, n'a pas le droit d'interroger les élèves, et s'il vouloit le faire, vous vous y opposeriez, non pas en votre nom seulement, mais dans le mien : il peut seulement examiner les cahiers et les livres. Si vous étiez dans le cas (ce qui est peu probable) de lui faire un refus, vous le feriez avec beaucoup de politesse, et en disant que vous vous conformez à mes instructions.

Je ne puis pas recevoir l'enfant dont vous m'avez parlé à moins qu'il ne paie en entrant 300 f. et qu'il n'apporte :

8 chemises - 8 paires de bas, 8 mouchoirs, 2 habillemens complets, 2 paires de draps de lit, 6 serviettes, 1 chapeau, 2 paires de souliers, 1 livre d'office au Romain, 1 chapelet, 1 couteau, 1 canif, son extrait d'âge.

Il est bon que le f. Thomas se prépare à l'examen, et vous lui aiderez pour cela - mais, il ne se présentera qu'après avoir été examiné ici, et ce sera à Vannes qu'il se présentera. - Le f. Bernardin a été nommé mem(bre) du jury d'examen pour le Morbihan.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Couëron par la Basse Indre (Loire Inf.re)  
cachet : Ploërmel 5 déc. 50*

Aut. AFIC. 90.01.073.

#### LETTRE 4675. AU RECTEUR DE PLOUHINEC.

Ploërmel, le 5 Xbre 1850

Monsieur le Recteur<sup>1</sup>,

Le minimum du traitement des instituteurs était de 500 f. à l'époque où je vous ai donné un frère : de ces 500 f., 200 étaient réservés pour le traitement personnel du frère, et 300 f. étaient appliqués à payer sa pension au presbytère.

La loi nouvelle a élevé de 100 f. le minimum du traitement des instituteurs, et la fixe à 600 f. Or, il ne serait pas juste que le traitement personnel du frère fût de 300 f., ni que la pension fût de 400 f. L'augmentation survenue doit être partagée par moitié entre le frère et le Recteur : évidemment, il n'y a rien de plus équitable. Le frère doit donc recevoir à l'avenir 250 f. et le Recteur 350 f.

Le f. Sylvain<sup>2</sup> vous a donné ces explications de ma part, et vous lui avez positivement répondu que vous vouliez 400 f. pour la pension.- Je l'ai chargé de vous dire que si vous persistiez dans cette résolution, j'aurais le regret de le retirer de Plouhinec. - Vous avez déclaré de nouveau que vous y persistiez, et alors j'ai donné l'ordre au frère de quitter Plouhinec, après toutefois vous avoir laissé le temps de choisir un autre instituteur, de concert avec Mr. le Maire : je lui ai dit de plus de vous payer sa pension sur le pied de 400 f. pour les premiers mois de l'année scolaire, c'est-à-dire, depuis les vacances, déduction faite cependant de ses frais de voyage pour se rendre à sa nouvelle destination, puisqu'il ne quitte Plouhinec que par suite de votre refus de souscrire à un arrangement que la Loi nouvelle rend nécessaire, et qui, partout ailleurs qu'à Plouhinec, n'a souffert aucune difficulté.

Je suis bien loin assurément de vous faire de ceci un reproche. - Vous étiez parfaitement libre d'agir comme vous l'avez fait et d'exiger une pension de 400 f. Je n'ai pas

<sup>1</sup> On trouvera en Appendice 166 les réactions à cette lettre dans celles du Maire de Plouhinec et du Recteur de la paroisse.

<sup>2</sup> F. Sylvain (Laurent Le Roux), né à Plouëc-du-Trieux (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1842.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

voulu entrer en discussion avec vous sur ce point : mais aussi vous trouverez tout simple que je n'aie pas cru devoir faire à Plouhinec autrement que je ne fais partout, sans que personne réclame. - 200 Recteurs m'ont remercié de ce que je voulais bien les faire participer par moitié à l'augmentation légale.

Cette discussion est pénible ; mais, je vous prie de croire qu'elle n'altère en rien les sentiments pleins de respect avec lesquels je serai toujours, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109..4.003.

### DOCUMENT 550. PROPOSITIONS DE M. DU CLÉSIEUX.

9 Xbre 1850

Propositions de Monsieur Achille Du Clésieux<sup>1</sup>.

Art. 1<sup>er</sup>. – Une société civile sera formée entre deux prêtres (Mr. Ropers & Mr. de Léséleuc) et deux des frères faisant aujourd'hui partie de la communauté, à l'effet d'acquérir la propriété de St. Ilan, de consolider les Colonies existantes & d'en former de nouvelles.

Art. 2. – Mr. Ach(ille) du Clésieux vendra à cette société vingt hectares de terre quittes de toutes charges, pour une rente annuelle & perpétuelle de *seize cents francs*, remboursable à la volonté des acheteurs par un capital de *quarante-huit mille francs*. Il déclarera que les édifices & superficies, le mobilier agricole & autre, etc. sont la propriété de la société, aussi bien que le mobilier de la Lande au Noir, celui de Belle-Joie & sa créance sur Mr. Lemer cier.

Art. 3.- Par un acte particulier, les parties s'engageront :

La Société : 1° à rembourser, quand elle le pourra, à Mr. Du Clésieux une somme de *quarante mille francs*, fournie par lui pour dépenses faites jusqu'à ce jour.

2° à continuer de servir sa rente de seize cents francs dont il est question dans l'art. 2, sans la rembourser ni pour le tout, ni pour partie, tant que les avances ne seront pas remboursées.

M. du Clésieux :

1° à payer toutes les dettes antérieures à la signature du contrat, se réservant les subventions du Ministère de l'Intérieur sur l'exercice 1850 seulement.

2° à fournir actuellement une somme de *quarante mille francs* à la société par une lettre de crédit acceptée par Mr. Auguste du Clésieux.

Le remboursement de tout ou partie de cette somme ne pourra jamais être réclamé, quand même la loterie destinée à la procurer, n'atteindrait pas ce chiffre.

3° à tenir compte à la société de tout ce que la loterie procurerait en sus de quarante mille francs net, par déduction de pareille somme sur le chiffre énoncé plus haut de ses avances.

St. Ilan, le 9 décembre 1850

Achille du Clésieux

Copie. AFIC. 118.1.2.023.

---

<sup>1</sup> Le comte Achille du Clésieux avait rédigé, en janvier 1848, un Mémoire et des rapports sur son œuvre en faveur des orphelins, et sur ses projets. Ce Mémoire fut lu au comité de travail de l'Assemblée nationale le 4 août 1848. Cf. Œuvre de Saint-Ilan (Colonisation des orphelins de la Bretagne), Paris, 1848.

## LETTRE 4676. À M. CHAVIN DE MALAN.

Ploërmel le 11 Xbre 1850

Cher ami,

Tu m'annonces le départ pour Ploërmel de deux grandes et riches caisses de livres, mais tu ne dis pas un mot de ceux que tu as emportés, et dont je désire vivement le prompt retour : je ne veux ni vendre, ni échanger mes bouquins : ce sont de vieux amis, et je tiens à ce qu'ils reprennent leur place dans ma bibliothèque, le plus tôt possible ; mais aussi, il ne seroit pas juste qu'ils me fussent rendus et que je gardasse pour rien ceux qui sont à la veille d'arriver pour occuper leur place. En conséquence, marque moi ce que tu estimes ces derniers afin que nous puissions signer un bon et loyal traité de paix définitif..

L'abbé Maupied a eu une belle rentrée à Gourin : elle a dépassé, non ses désirs, mais ses espérances. Je ...(*projet inachevé*).

Projet aut. AFIC. 43.01.016.

## LETTRE 4677. AU CURÉ DE KER MARIA-SULARD.

Ploërmel le 19 Xbre 1850

Monsieur et excellent Curé,

On doit ne rien comprendre au long et opiniâtre silence que je garde au sujet de l'école de K/ maria Sulart(*sic*) : on m'accuse sans doute d'indifférence, de négligence, et les plus charitables m'excusent dans le secret de leur pensée en disant, vraiment on voit bien que le bonhomme baisse, et n'est plus ce qu'il a été. – Je ne prétends pas nier cela, mais, enfin, écoutez moi, et vous me jugerez après.

Mr. de Trogoff, Mr. Huon, Mr. le Recteur et Mr. le Maire de K/ maria m'ont écrit pour me demander un frère.- Je n'ai répondu qu'à Mr. de Trogoff, et encore paroît-il qu'il n'a pas reçu ma lettre, je ne sais pourquoi. – Après tout, peu importe, car elle étoit dilatoire, et je ne lui donnois que l'assurance de ma bonne volonté, dont j'aime à croire qu'il ne doutoit pas. – Vous êtes venu ensuite, et plus à propos que les autres, [...] comme vous allez le voir, parce que je sais aujourd'hui ce que je ne savois pas, il y a trois jours. – Permettez que j'entre dans quelques détails, pour ma complète justification.

(*Ce projet de lettre est inachevé*)

Aut. AFIC. 109.4.008.

## LETTRE 4678. AU RECTEUR D'ACADÉMIE À VANNES.

Ploërmel le 23 Décembre 1850

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux engagements décennaux pour autant de Novices de mon Institut, nés dans votre département, et appartenant à la classe de 1850, vous priant de vouloir bien les adresser à M. le Ministre.

Je joins à cet envoi 12 pièces semblables pour Monsieur le Recteur de l'Académie d'Ille-et-Vilaine,

- 3 pour M. le Recteur de l'Académie de la Loire-Inf.re,
- 4 pour M. le Recteur de l'Académie des Côtes-du-Nord,
- 3 pour M. le Recteur de l'Académie du Finistère, et
- 2 pour M. le Recteur de l'Académie du Gers.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous avez, je crois, franchise avec tous les Recteurs d'Académie et je ne l'ai qu'avec vous seul, c'est pourquoi, notre chef-lieu étant dans votre ressort, je vous prie de vouloir bien adresser ces pièces à M.M. les Recteurs ci-dessus nommés, et recevoir l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble serviteur,

L'ab. J. M. de la Mennais

*M. Le Recteur de l'Académie du Morbihan.*

Signature autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 465.

### LETTRE 4679. AU F. THÉLO-MARIE LE DU.

D. S. Ploërmel le 26 Xbre 1850

Mon très cher frère,

Dites à Pierre Vautier que puisqu'il a vu et consolé sa mère, il ne doit pas rester plus longtemps dans sa famille - ses parents ne pouvant pas raisonnablement trouver mauvais qu'il revienne ici.

Le Recteur de l'Académie de St. Briec me marque qu'il n'inquiètera aucun des frères qui exercent sans brevet, jusqu'au prochain examen, qui aura lieu dans le mois de mars. Préparez vous y.

Vous ne devez plus recevoir les rétributions ; la loi vous le défend.- C'est l'affaire du Percepteur.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Nearque<sup>1</sup>, mort la semaine dernière dans son pays natal, (où il était) d'après l'avis du médecin pour rétablir sa santé. - C'est pour nous une perte douloureuse, car il étoit excellent.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Thelo Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plemet par Loudeac (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 28 déc. 50

Aut. AFIC. 90.01.074

### LETTRE 4680. AU F. AUDRY-MARIE RICHARD.

D. S. Ploërmel le 27 Xbre 1850

Mon très cher frère<sup>2</sup>,

Vous vous êtes bien attendu, avec raison, à ce que je ne vous accordasse pas la permission que vous me demandez.

L'usage du tabac est une mauvaise et très mauvaise habitude ; je l'ai prise, moi, dans mon enfance, mais avec une répugnance extrême, et par obéissance à mon père. Aujourd'hui, je ne puis plus la changer, et je regrette beaucoup de l'avoir contractée.

Je demande à Dieu pour vous une bonne année, c'est-à-dire, une année bien fervente, bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Audry*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Ducey.*

Aut. AFIC. 90.01.075.

<sup>1</sup> F. Néarque-Marie (Julien Le Chaux), né à Romillé (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré en 1849, décédé le 21 décembre 1850.

<sup>2</sup> F. Audry-Marie (Pierre-Joseph Richard), né à Goven (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré à Ploërmel en 1847.

LETTRE 4681. **AU MAIRE DE LOYAT.**

Ploërmel le 28 Xbre 1850

Je présente au Conseil municipal de Loyat le Sieur Tuloup (Jean), né à Montreuil le Gas (Ille et Vilaine) le 22 janvier 1803, muni d'un brevet de capacité.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 109.3.020.

LETTRE 4682. **À UN AMI.**

(Sans date : vers 1850).

Cher ami,

Notre bien cher Kerilhou (?) m'avoit déjà annoncé sa sortie du séminaire, et j'en ai été fort affligé : je voulois lui répondre immédiatement, mais cela m'a été impossible parce qu'il ne me donnoit (pas) son adresse. Faites lui passer la petite lettre incluse, et à l'occasion, embrassez le tendrement pour moi, car, il me sera toujours bien cher. J'ai admiré les sentimens de foi et de résignation toute chrétienne avec lesquels il a supporté une épreuve si douloureuse - En cela il vous a donné un exemple que vous imitez sans doute, en vous résignant sans réserve à la sainte volonté de Dieu - Il vous est pénible, je le conçois, d'être séparé d'un si bon jeune homme qui vous étoit cher à tant de (titres) - Mais plus le sacrifice est grand, plus aussi il est méritoire. Dieu seul! ce doit être là notre devise.

Mr. Vardon me charge de vous dire mille choses pleines d'amitié : il est maintenant à Ploërmel où il enseigne le latin à un certain nombre d'élèves des frères - il en a 13 -.Je lui ai appris la triste histoire de Kerilhou - il y a été très sensible.

Ne vous laissez pas abattre par le chagrin - Courage, mon cher enfant - Donnez vous plus que jamais, sans réserve au bon Dieu - Je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 135.04.017.



## 1851

## Chronologie :

*J.-M. de la Mennais, après un passage à Rennes, se rend le 24 février à Trémigon, au chevet de sa sœur Marie, gravement malade. Il reste quelques jours à la Chesnaie et rentre à Ploërmel le 6 mars. – La mort de sa sœur, survenue le 2 avril, l'affecte profondément, et il doit suspendre quelque temps sa correspondance.*

*Le 14 octobre, il se rend à Tinchebray (Orne), à l'invitation de l'évêque de Séez, pour la bénédiction de la maison Sainte-Marie de Tinchebray, le 15 octobre.*

- 3 janvier - Renversement du ministère constitué le 31 octobre 1849.
- 24 janvier - Nouveau ministère, après le vote de défiance du 18 janvier.
- 1<sup>er</sup> février - Bref de S. S. le pape Pie IX à l'abbé Jean-Marie de la Mennais.
- 2 avril - Décès à Trémigon de Marie, épouse Blaise de Maisonneuve, sœur de Jean et Félicité.
- 10 avril - Présentation d'un nouveau ministère
- août - Félicité déménage du 3 rue de Milan et s'installe 18 rue Masséna.
- 27 octobre - Autre renouvellement ministériel.
- 2 décembre - Coup d'Etat du Prince-Président : dissolution de l'Assemblée et du Conseil d'Etat.
- 21 décembre - Plébiscite organisé après le coup d'Etat. Les résultats sont proclamés le 31.  
(7439216 oui, 646000 non)

## LETTRE 4683. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 5 Janvier 1851

Mon cher Monsieur Huguet

Je vous remercie des bons souhaits que vous voulez bien faire pour moi à l'occasion de ce renouvellement d'année.- Soyez persuadé que mes vœux pour vous ne sont ni moins sincères ni moins étendus.

Ma Congrégation, comme vous le dites, va bien : mais je souffre de ce que les sujets me manquent - j'en refuse tous les jours, à mon grand regret.- Je n'ai pu faire que 22 écoles nouvelles depuis le mois d'août, et ce n'est pas la moitié de ce qu'on m'en demandait.- Il en est de même pour les colonies : le Ministre de la Marine auroit voulu 13 frères de plus que je n'ai pu lui en donner.- A la Martinique seulem(en)t les frères ont 10120 enfans ou adultes dans leurs classes, ou qu'ils instruisent sur les habitations.

Notre noviciat se recrute joliment : l'année d(erniè)re, nous avions, comme vous le savez, 610 frères à la retraite - nous en aurons, je l'espère plus de 700 au mois d'août prochain.- Je bâtis toujours - la maison des (bois) dans l'enclos est finie, & je ne veux pas tout vous dire, car, vous croiriez que je deviens fou dans mes vieux jours.

M. Ruault et Mr. Guilloux vous offrent leurs hommages. - Quant à M. Gracia, il est bien loin : il s'est embarqué au Havre le 11 Xbre : devinez où il va ? à Valparaiso, dans le Chili ! Il n'a pas perdu le goût des missions lointaines : c'est sa vocation.- Il est remplacé ici par un prêtre du plus grand mérite, nommé Mr. de Pincé, qui a été pendant 7 ans, collaborateur de Mr. Ruault au Collège de Dol.- Ce sont deux vieux amis.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Voilà bien des nouvelles -. Ce qui n'est pas nouveau, c'est mon amitié pour vous.- Je vous prie d'en agréer la cordiale assurance

Votre très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Huguet, libraire

À St. Brieuc (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 6 janv. 51

Aut. AFIC. 51.01.052.

### LETTRE 4684. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 6 Janvier 1851

Monsieur et très cher Recteur,

Notre petite guerre naissante ne sera pas de longue durée, je l'espère bien. – Quelques explications très simples suffiront pour la terminer.

"A Groix, me dites-vous, un de vos frères breveté *qui se trouvait* sur les lieux, a été nommé par le Conseil municipal Instituteur *intérimaire* en attendant votre présentation, pour faire l'école fermée par suite du retrait du frère titulaire."

Le frère *qui se trouvait* à Groix ne s'y trouvait pas par hasard. – Il y était en vertu d'une demande du Conseil municipal *que vous m'avez vous-même transmise*, afin que j'y eusse fait droit. – Il est entré en exercice immédiatement après le départ du titulaire, de sorte que l'école n'a pas été un seul jour *fermée*, un instant suspendue ; il est vrai que je n'ai pas donné sur le champ à ce frère une lettre de présentation, parce que je n'étais pas déterminé d'abord à rendre cette nomination définitive : mais je m'y suis décidé depuis, et j'ai envoyé de Groix mon acte de présentation, il y a 8 ou 10 jours. C'est donc maintenant une affaire définitivement réglée à la grande satisfaction des *insulaires*.

Je passe à votre second grief.

"La commune de St. Samson a choisi pour instituteur le desservant, et déclare qu'un de vos frères non breveté serait chargé de faire la classe. – Cette délibération ne saurait être admise parce que, comme instituteur communal, le desservant n'est pas sur la liste d'admissibilité et parce que le Conseil académique n'a pas encore désigné les écoles auxquelles il y aurait des instituteurs adjoints."

A cela je répons :

1mt. Quand le Conseil municipal de St. Samson a nommé le desservant instituteur communal sauf l'agrément du Conseil académique, c'est absolument comme si elle avait demandé que le desservant fut mis par ce Conseil sur la liste d'admissibilité : il eut été plus régulier peut-être de commencer par là : mais, au fond, il n'y a pas de différence. Je connais une autre académie que la vôtre, où tout s'est passé comme à St. Samson, et le Conseil académique prenant en considération le vœu de la Commune a inscrit le nom du desservant sur la liste ; celui-ci a été nommé et reconnu instituteur communal sans difficulté.

2mt. Il ne s'agit pas dans ce cas-ci d'un instituteur-adjoint proprement dit, jouissant d'un traitement personnel, payé par la commune. – On n'établira probablement d'instituteur adjoint de cette espèce que dans les écoles nombreuses et dans les communes riches. – Or, celle de St. Samson est petite et pauvre. Le frère serait placé à St. Samson non aux dépens de la Commune, mais aux dépens du desservant dont il serait l'aide ou le sous-maître. – La Commune aurait bien pu ne rien dire de cet arrangement puisqu'il n'a besoin d'être autorisé

par personne si le desservant est instituteur communal. Mais, elle en a parlé parce qu'elle a cru que cette circonstance étant une garantie de la bonne tenue de l'école, ce serait un motif pour le Conseil académique de se montrer favorable à sa demande. Au reste dans d'autres départemens, plusieurs communes ont obtenu la faveur que celle de St. Samson sollicite avec instance, et cela leur a été accordé à *l'unanimité des voix des membres du Conseil académique*. Samedi dernier, un de mes frères est parti de Ploërmel pour aller dans un département voisin où il exercera non pas en qualité d'*instituteur adjoint*, mais comme sous-maître du desservant instituteur communal, et aux frais de celui-ci : cela est assurément régulier, parfaitement légal.

Permettez que je profite de cette occasion pour vous remercier de la visite que vous m'avez faite, mais aussi pour me plaindre de ce qu'elle a été si courte.

Je suis avec le plus tendre respect,

Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Recteur de l'Académie du Morbihan,  
à Vannes.

Copie. AFIC. 109.5.013..

**LETTRE 4685. AU MAIRE DE PLÉCHÂTEL.**

Ploërmel le 8 Janvier 1851

Monsieur

J'ai appris avec la plus vive satisfaction le succès de votre école de Pléchâtel ; il n'est pas dû tout entier au zèle de l'humble frère qui la dirige : je l'attribue, après Dieu, à tout ce que vous avez fait, vous et Mr. le Curé, pour seconder ses efforts. J'espère que les bons habitants de Pléchâtel apprécieront chaque jour de plus en plus, le service que vous leur avez rendu en fondant au milieu d'eux une école vraiment chrétienne.

J'ose vous prier de dire de ma part au f. Magloire que j'ai reçu sa lettre et que je lui répondrai prochainement.

Agrérez, Monsieur, l'assurance des respectueux sentiments avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

à Monsieur  
Monsieur le Maire de Pléchâtel  
À Pléchatel par Bain (Ille et Vilaine)  
cachet : Ploërmel 8 janv. 51

Aut. AFIC. 109.5.014.

**LETTRE 4686. À MLE DE CORNULIER-LUCINIÈRE.**

Ploërmel le 9 J(anvi)er 1851

Mademoiselle et excellente amie

Je suis heureux de recevoir de vos nouvelles, et je vous demande mille pardons de ne pas vous donner plus souvent des miennes.- Mais je suis devenu très paresseux pour écrire, parce que ma main droite est toujours faible, et se fatigue aisément.- Ce que c'est que de

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

devenir Vieux ! on meurt par parties, avant de mourir tout entier.- Consolons nous, en disant comme st. Paul, *mourir m'est un gain*.

J'ai bien regretté de ne pouvoir rendre à Mr. votre frère<sup>1</sup> le service que vous me demandiez pour lui.- Je ne connois pas personnellement Mr. le Ministre de la Marine, et ma recommandation auprès de lui eut été tout à fait nulle.- Ma correspondance avec le Ministre n'est pas fréquente.- Là-bas, c'est-à-dire aux colonies, les choses marchent toutes seules, et parfaitement bien.- A la Martinique, par exemple, mes frères donnent l'instruction chrétienne à 10120 noirs, enfans ou adultes dans leurs classes régulières, dans celles du soir, et à domicile, c'est-à-dire sur les habitations.- Je viens d'envoyer dans les Colonies, vingt frères nouveaux, et on m'en demandoit 33 : j'en ai donc refusé 13, provisoirement, car, je manque de sujets, quoique j'en aie 750.

Il me seroit bien agréable, et il seroit fort utile de faire un voyage de Paris, mais, ma santé ne me le permet pas : - je ne suis pas sorti de Ploërmel depuis le mois de Juillet de l'année dernière.

Je recommande toujours à vos bontés mon pauvre frère – Prions pour lui !

Je reçois de tems en tems des nouvelles de nos amies de St. Briec : Mlle Angélique<sup>2</sup> porte très lestement le poids de ses nombreuses années : la tante et la nièce me paraissent très heureuses du mariage de Mr. Victor.

Daignez, Mademoiselle, penser quelquefois à l'ignorantin dans vos prières : il vous est bien respectueusement et pour toujours dévoué, ainsi qu'à Madame votre sœur : recevez l'une et l'autre l'assurance cordiale de ses sentiments.- En foi de quoi je signe

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mademoiselle

Mademoiselle Hélène de Cornulier

À l'abbaye aux bois rue de Sèvres à Paris

cachet : Ploërmel 10 janv. 51

Aut. AFIC. 28.02.019.

### LETTRE 4687. À Mgr ROUSSELET, ÉVÊQUE DE SÉEZ.

Ploërmel le 10 Janvier 1851

Monseigneur,

Avant de répondre à la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer M.M. Fouque et Foucault, j'ai attendu qu'ils fussent l'un et l'autre ici : or M. Foucault n'est arrivé que ce matin, il ne me paraît pas moins bon, moins aimable que son confrère : j'espère donc que tous les deux se plairont au milieu des ignorantins de Ploërmel, et que leur séjour dans notre maison leur sera utile pour la direction de l'excellente œuvre à laquelle ils ont le désir de se consacrer. Je ne doute pas de leur succès : l'argent ne leur manquera pas, et les sujets se présenteront aussitôt qu'il y aura un établissement ouvert pour les recevoir. Il serait bien à désirer que plusieurs fussent formés ici d'avance ; nous en avons deux qui vont fort bien : mais deux, c'est bien peu ; il faudrait que ces M.M. en eussent au moins une demi-douzaine pour former leur premier noyau. Malheureusement, je ne puis promettre de leur en donner, car, je suis trop pauvre pour être généreux. Il faut donc que les premiers sujets viennent du pays. Pour moi, je n'ai pas *un morceau* de frère disponible ; j'ai en Bretagne 227 écoles d'un ou plusieurs frères à soutenir, et tous les jours on m'offre de nouvelles écoles que j'ai la douleur de refuser faute de sujets.

<sup>1</sup> Le frère de Mlle de Cornulier servait dans la Marine avec le grade de Lieutenant de Vaisseau.

<sup>2</sup> Mlle de Tremereuc.

Quoiqu'il en soit, prenons confiance, le Maître de la vigne ne l'abandonnera pas, et il y enverra les ouvriers nécessaires pour la cultiver.

Soyez persuadé, Monseigneur, que je rendrai à l'excellent Mr. Duguey et à ses zélés coopérateurs tous les services que je pourrai leur rendre. Je serai heureux de m'associer à leurs mérites, et de contribuer suivant mes moyens à fonder dans votre Diocèse une Congrégation qui, dans les temps actuels, est, je crois, pour la bonne éducation de l'enfance dans les petites villes et dans les campagnes, ce que l'on peut faire de mieux.

Daignez, Monseigneur, agréer l'assurance des sentiments de vénération et de dévouement, avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 119.12.018.

**LETTRE 4688. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

Ploërmel le 12 J(anvi)er 1851

Mon très cher frère,

M. Noël, recteur de Port Carro, en compagnie d'un autre ecclésiastique, se rend à Dinan, pour consulter Mr. Guillard ; recevez ces Messieurs de votre mieux, et logez les. Ce sont de bien respectables ecclésiastiques.

Je vous écrirai une autre fois plus au long. – Nos Anglais viennent d'arriver. –

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan*

Aut. AFIC. 90.02.001.

**DOCUMENT 551. RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD À M. DE LA MENNAIS.**

*(En-tête) : Académie départementale des Côtes-du-Nord.*

*République Française. Liberté, Egalité, Fraternité.*

St. Briec, le 12 Janvier 1851.

Monsieur l'abbé,

Le Conseil Académique des Côtes-du-Nord va déterminer, conformément aux articles 35 et 47, de la loi du 15 Mars 1850, les écoles primaires du Département des Côtes-du-Nord qui seront autorisées à recevoir des stagiaires. Je vous prie donc, Monsieur l'abbé, de vouloir bien nous faire savoir quelles sont, parmi les écoles confiées à vos frères, celles où vous pourriez avoir l'intention de placer des stagiaires, en vous souvenant qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 47, "les élèves-maîtres sont, pendant la durée de leur stage, spécialement surveillés par les inspecteurs de l'enseignement primaire."

Je sollicite de vous, Monsieur l'abbé, une prompte réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération respectueuse

Le Recteur de l'Acad. des Côtes-du-Nord

Lamache

*M. l'abbé Jean de La Mennais*

Original. AFIC. 109.5.017.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4689. À M. GESLIN DE BOURGOGNE.

Ploërmel le 13 Janvier 1851

Cher ami,

Je réponds à votre lettre du 10 au moment même où je la reçois.

Je recevrai le jeune homme que vous me recommandez : je désire qu'il puisse apporter :

100 f. en argent,  
8 bonnes chemises, ou plus s'il est possible,  
8 paires de bas,  
2 habillements complets (tel qu'il les porte)  
8 mouchoirs de poche,  
2 paires de souliers,  
1 bon chapeau,  
2 paires de draps de lit et 6 serviettes,  
1 livre d'office (au Romain),  
1 couteau, 1 canif  
Son extrait d'âge.

Vous retrancherez de ma demande tout ce que notre jeune postulant ne pourrait pas se procurer. – Vous êtes absolument libre de tout arranger pour le mieux : je m'en rapporte à vous, sans réservation aucune.

J'avais déjà entendu parler des tristes affaires des frères de St. Briec : je m'en afflige, et je fais des vœux sincères et bien ardents pour que tout se concilie – mais je l'espère peu.

Si vous étiez ici nous parlerions plus au long de ce procès et de *quibusdem aliis* , - mais je veux que cette lettre parte par le courrier de ce jour, et pour cela il faut la faire mettre sur le champ à la poste.

Arrangez-vous donc enfin pour venir passer ici quelques jours. – J'aurais tant de choses à vous dire ! et vous en verriez aussi quelques-unes qui vous intéresseraient, je crois.

Tout à vous ex toto corde.

L'ab. J. M. de la Mennais

Mes respects les plus tendres à M(m)e ....

À Monsieur Geslin de Bourgogne,  
à St. Briec<sup>1</sup>.

Copie AFIC. 39.02.004.

LETTRE 4690. À ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 14 J(anvi)er 1851

Mon cher Ange,

J'ai appris avec une grande joie que Marie avoit été soulagée par les remèdes que son médecin lui a fait prendre et que sa vue étoit moins foible : j'espère que le mieux augmentera quand la saison sera plus favorable, et je l'engage beaucoup à continuer le même traitement.

J'ai reçu dans le tems, les 1000 f. que vous m'avez fait passer en billets de banque, et j'aurois dû vous en remercier plutôt. – Mais ma correspondance et mes affaires ont été si nombreuses depuis quelque tems que j'ai été forcé de laisser en arrière un grand nombre de lettres plus ou moins pressées. – J'en ai eu jusqu'à 250 à la fois sur mon bureau.

<sup>1</sup> Voir, en Appendice 169, la réponse de M. Geslin de Bourgogne à cette lettre.

Veillez faire dire à la Mère Collemache que je lui écrirai ces jours-ci : si je vais à Rennes prochainement, comme j'en ai le projet, je parlerai de ses affaires au Préfet, mais je voudrais que notre bonne Mère Collemache m'envoyât une note faite tout exprès pour être communiquée et que je puisse laisser dans les mains du Préfet.

Nous avons ces jours derniers à Ploërmel le vénérable archevêque d'Auch. – C'est la 4<sup>e</sup> visite qu'il nous fait, et, si nous vivons, j'espère bien que ce ne sera pas la dernière.

Je m'attendois bien à ce que ma proposition pour le petit Elie ne seroit pas acceptée : je l'ai faite néanmoins, parce que je voulois prouver mon attachement pour ce cher enfant que j'aime vraiment de tout mon cœur.

Je vous embrasse tous, et je vous souhaite une année heureuse &c.

Votre ami et frère

Jean

Aut. AFIC. 7.02.048.

**LETTRE 4691. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN.**

(*En-tête*) : Institut des Frères de l'Instruction chrétienne- Maison principale.

Ploërmel le 15 Janvier 1851

Sur la demande de Mr. le Maire de Caden, je présente au Conseil municipal de ladite Commune, pour instituteur communal, le Sieur François Briand, membre de mon Institut, né à Corseul (Côtes du Nord) le 2 mars 1794, muni d'un brevet de capacité.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan.

**LETTRE 4692. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 16 Janvier 1851

Monsieur le Ministre,

Conformément au désir que vous m'exprimez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois<sup>1</sup>, je vais en écrire aux frères Directeurs de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane pour leur recommander de se concerter avec Messieurs les Gouverneurs pour l'exécution des mesures que ceux-ci jugeront à propos de prendre dans le but de joindre quelques exercices agricoles aux leçons données dans les classes.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.002.

**LETTRE 4693. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE VANNES.**

Ploërmel le 17 Janvier 1851

Je présente pour instituteur communal de Campénéac le Sieur Blanchard, frère de mon institut, né à Ploufragan (Côtes du Nord) muni d'un certificat de capacité.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan. T 243.

---

<sup>1</sup> Voir cette lettre en Appendice 167.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4694. À M. MALLEVAL.

Ploërmel le 17 Janvier 1851

Monsieur

Ce que j'ai prévu arrive. Votre malheureux neveu est à St. Malo, entre les mains d'hommes qui sont loin de m'inspirer de la confiance. J'ai l'honneur de vous remettre copie<sup>1</sup> de la lettre que m'écrit l'avocat qu'il a chargé de ses intérêts. Je n'ai pas encore répondu, parce que c'est à vous que je désire payer, afin d'être sûr, du moins, que *l'avoir* de ce pauvre Malleval ne soit pas perdu : or, c'est ce qui arrivera infailliblement, s'il est entièrement maître d'en disposer suivant ses caprices. – Voici son compte :

Il m'a remis, en entrant dans mon établissement .....	80
Dans le mois de mai 1850 .....	3000
Total .....	3080

Il avoit reçu à Rennes un remboursement de 3150 f., mais dans le peu de jours qu'il passa dans cette ville pour toucher cet argent, il dépensa ou perdit 150 f., de sorte que je n'ai réellement reçu que 3000 f., dont il me déclara faire don à mon établissement pour y être admis définitivement, c'est pourquoi il n'en réclama alors aucun récépissé. Néanmoins, mon intention n'étoit pas d'accepter cette somme purement et simplement, comme j'aurois pu le faire très légitimement ; mais, je suis prêt à la rendre, non à lui même, mais à vous, Monsieur, moins les 600 f. qu'il reconnoît me devoir pour sa pension, et 80 f. pour celle de son frère Emmanuel, y compris 20 f. que j'ai remis à ce dernier, au moment de son départ pour St. Servan.

Quant au vestiaire qu'il a apporté, il en exagère beaucoup la valeur. Pendant qu'il en a eu la libre disposition, il l'a distribué presque tout entier aux uns et aux autres. (*Note en marge*) : 10 f(évrier) : je viens de m'assurer qu'il avoit toujours conservé la clef de la malle où ses effets étoient déposés, et qu'il en avoit donné, sans permission, une partie à son frère Emmanuel, qui les a emportés. (*Fin de la note*). – Ce qui en restoit, à l'époque où il a fait vœu, est entré dans la communauté, suivant la règle, et il n'a pas droit de le réclamer, parce qu'à dater de ce moment là, la communauté qui reçoit ses hardes et son linge, étoit chargée de pourvoir à son entretien. – Aussi lui avons nous acheté et fourni tout ce qui lui étoit nécessaire, et, entre autres choses, un habit religieux qu'il a usé.

Il résulte de cet exposé qu'en lui rendant 2400 f., nous lui donnerons plus qu'il ne peut espérer raisonnablement, puisqu'en droit rigoureux, il ne peut redemander ce qu'il a payé pour son admission. Certes, nous ne pouvions nous attendre à ce qu'il nous dédommageât jamais, par ses talents et ses services, de la charge que nous prenions en le recevant dans notre société, où il avoit acquis le droit de rester toute sa vie, pourvu qu'il se fût conduit honorablement.

Veillez bien, Monsieur, me répondre promptement, afin que je puisse répondre moi même à l'avocat de St. Malo. Il est à désirer, je le répète, que les fonds de ce pauvre Malleval soient le plus tôt possible entre vos mains, car s'ils tombent dans les siennes, il les aura bientôt dissipés. Il est à craindre qu'on ne lui donne le perfide conseil de vous retirer la procuration en vertu de laquelle vous pouvez aujourd'hui les recevoir.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Malleval, Officier de la légion d'honneur

n° 22 (Adresse incomplète) À Paris

cachet : Ploërmel 17 janv. 51

AFIC. 91.03.030.

<sup>1</sup> Voir le Document ci-après.

DOCUMENT 552. **M. BERSON, AVOCAT, À M. DE LA MENNAIS.***(Copie autographe de J. M. de la Mennais).*

St. Malo 12 Janvier 1851.

Monsieur

Mr. Malleval<sup>1</sup> qui a fait quelque temps partie de votre établissement vous a, au mois de mai dernier, remis une somme de 3000 dont à ce qu'il paroît, vous vous êtes dispensé de lui donner reconnaissance.

Aujourd'hui, par mon intermédiaire, il vient vous la réclamer. Le trousseau qu'il avoit en entrant est estimé par lui 400 au moins. En déduisant les 600 f. de pension, c'est donc 2800 f. dont vous lui êtes comptable.

J'ose croire, M(onsieu)r qu'une réponse favorable à ma demande, sans cela Mr. Malleval aura recours à justice.

Agrééz &amp;c.

Signé Berson avocat.

Copie aut. AFIC. 91.03.030.

LETTRE 4695. **À M. BERSON, AVOCAT À SAINT-MALO.**

Ploërmel le 19 Janvier 1851

Monsieur,

Avant de répondre aux réclamations que vous m'adressez de la part du Sr. Malleval, j'ai besoin de savoir, et je vous prie de lui demander, ce que renfermoient deux paquets qu'il a enlevés *furtivement* de ma maison de Ploërmel. C'est un fait grave et qu'il faut éclairer avant tout. Le 1<sup>er</sup> enlèvement est prouvé par un écrit du Sr. Malleval lui même, et le 2<sup>e</sup> le sera, au besoin, par témoins oculaires.

Projet aut. AFIC. 91.03.031.

LETTRE 4696. **AU F. CHARLES-BORROMÉE LE ROY.**

D. S. Ploërmel le 21 Janvier 1851

Mon très cher frère<sup>2</sup>,

Vous savez maintenant que je n'oublois pas Plougras, quoique je gardasse le silence : je suis souvent obligé d'agir de même, car, j'ai tant de demandes de frères, et tant d'embarras que je ne sais vraiment que dire ; mais, grâce à Dieu, je n'oublie pas, et quand arrive un moment favorable, j'agis.

Les scandales de votre malheureux prédécesseur sont désolans, mais, je n'en suis pas surpris : il n'y a rien de pire, rien de plus méprisable, qu'un religieux apostat ; de pareils exemples sont bien propres à effrayer, et à exciter les frères fidèles à veiller sur eux mêmes, et à ne jamais rien faire de contraire à la règle. Je serois bien aise de savoir dans quelle paroisse ce malheureux est placé.

La loi garantissant 100 f. de plus à tous les instituteurs, votre traitement doit être désormais de 250 f. et la pension ne peut être moindre de 350 : elle peut être plus considérable dans le cas où la commune accorderoit un supplément pour la porter à 400 f., ou si les retributions jointes aux centimes communaux, produiroient plus de 600 f.

<sup>1</sup> Séverin Malleval, né à Gênes (Italie) en 1810, avait été admis au noviciat de Ploërmel en 1850 ; il avait quitté l'établissement à la fin de décembre de la même année.

<sup>2</sup> F. Charles-Borromée (Louis Le Roy), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je vous souhaite une bonne année, bien fervente, bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles Borromée  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Loguivy Plougras par Belle Isle en Terre (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 28 janv. 51*

Aut. AFIC. 90.02.002.

### LETTRE 4697. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

D. S. Ploërmel le 21 Janvier 1851

Mon très cher frère,

Sur ma désignation, le Conseil académique de St. Brieuc vous a nommé membre de la commission chargée d'examiner les aspirants au brevet pour l'inst(ructi)on primaire. – Vous pouvez donc accepter cette charge : j'aurai quelques conseils à vous donner sur la manière de la remplir.

Le f. Julien a été également nommé à Rennes, et le f. Bernardin à Vannes. – Dieu veuille en tirer sa gloire !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 21 janv. 51*

Aut. AFIC. 90.02.003.

### LETTRE 4698. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 23 janvier 1851

Mon cher ami,

Je n'ai pu vous répondre par M(m)e Bougeant, je veux cependant vous dire que j'ai Lobineau<sup>1</sup> avec les preuves, je n'ai donc pas besoin de l'exemplaire que vous vouliez bien me réserver.

J'ai entendu parler, mais vaguement, de ce qui se passe à St. Brieuc au sujet des frères-. C'est bien fâcheux : il n'en resultera que du mal : j'en suis affligé et je verrois détruire avec un profond regret, un établissement que j'ai fondé<sup>2</sup>, au prix de tant de sacrifices et de combats : tout le monde le sait.

Mr. Ruault est bien sensible à votre bon souvenir : il me charge de vous dire pour lui mille choses aimables.

Tout à vous bien cordialem(en)t

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur Huguet, libraire  
À St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 24 janv. 51*

Aut. AFIC. 51.01.053.

<sup>1</sup> Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne. Preuves pour l'histoire de Bretagne*. 1707.

<sup>2</sup> L'abbé J.-M. de la Mennais, alors vicaire capitulaire du diocèse, avait conduit une action persévérante et efficace pour rétablir à Saint-Brieuc l'ancien établissement des Frères des Ecoles chrétiennes. Cf. la correspondance avec le F. Gerbaud, supérieur général : lettres 579 (10 mai 1817), 743, 758, 789, etc.

## LETTRE 4699. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

D. S. Ploërmel le 30 J(anvi)er 1851

Mon très cher frère,

Je prie M. le Curé de Bonnoeuvre, chez qui le f. Thomas d'Aquin<sup>1</sup> va faire l'école, de vous compter les 400 f. , dont il va être redevable à notre maison principale. Avec cet argent, vous paierez le libraire de Nantes, et il vous restera 50 f. à ma disposition, ou à compte du 1<sup>e</sup> envoi que vous ferez au f. Joseph Marie. S'il y a du retard dans le paiement des 400 f., je vous ferai passer d'une autre manière l'argent dû à Nantes.

Je vous recommande bien le jeune frère placé auprès de vous. – Il est excellent sous tous les rapports. – En lui donnant des leçons, vous pourrez le rendre capable d'être breveté, lorsqu'il atteindra sa 21<sup>e</sup> année.

Notre tour ne sera que ce qu'elle doit être pour renfermer nos cinq cloches et notre nouvelle horloge laquelle sonnera les heures, les demi heures, et les quarts.

J'attends ces jours-ci un de vos jeunes compatriotes, dont on m'a dit beaucoup de bien de lui : il est débarqué au Havre.

Dans votre dernière lettre vous me parliez d'un enfant de 12 ans, qui témoigne le désir de venir ici : mais, je voudrais qu'il fut un plus âgé avant de le recevoir : cependant, il ne faudroit pas, en tardant trop, s'exposer à perdre la somme qu'on veut bien donner pour lui.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Coueron par la Basse Indre (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 31 janv. 51

Aut. AFIC. 90.02.004.

## LETTRE 4700. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

Ploërmel le 30 Janvier 1851

Mon très cher frère

Votre position est pénible, je le vois bien, mais, plus elle est pénible, plus elle est méritoire. Je vois avec plaisir que vous ne désirez pas trop ardemment de la changer : ce qui seroit d'ailleurs très difficile dans ce moment-ci. – Mais, prenez patience, et soyez toujours, comme vous l'êtes, bien résigné à la sainte volonté de Dieu.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Néar(que)<sup>2</sup>, mort dernièrement dans sa famille, où il étoit allé, par ordre du médecin, pour rétablir sa santé.

Le noviciat devient fort nombreux – et Dieu merci, il va mieux que jamais. Vous serez cent de plus que l'année dernière à la prochaine retraite. – Dieu soit béni !

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 31 janv. 51

Aut. AFIC. 90.02.005.

<sup>1</sup> F. Thomas d'Aquin (Jean-Marie Dabot), né à Saint-Congard (Morbihan) en 1813, entré à Ploërmel en 1840.

<sup>2</sup> F. Néarque -Marie (Julien Le Chaux), né à Romillé (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré à Ploërmel en 1849, décédé le 21 décembre 1850.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4701. À M. LE CHANOINE A. DUBOIS, À NANTES.

Ploërmel le 30 Janvier 1851

Monsieur l'abbé

Je vous demande bien pardon d'avoir si longtemps différé de répondre à la lettre<sup>1</sup> que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander un frère qui seroit chargé d'instruire et de surveiller dans la prison de Nantes, quinze ou vingt jeunes détenus. Ce seroit sans doute une bien belle œuvre : mais, j'ai le regret de ne pouvoir m'en charger. Aucun de mes frères n'y seroit propre, et je suis persuadé qu'elle iroit fort mal entre leurs mains.

Je vous prie donc, Monsieur l'abbé, d'agréer mon refus : il est fondé sur les plus graves motifs.

Je suis avec respect, Monsieur l'abbé,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au Chanoine A. Dubois, rue de la Commune, 3 Nantes (Loire-Infér.)*

Projet aut. AFIC. 115.7.006.

LETTRE 4702. À L'ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Ploërmel le 2 F(évri)er 1851

Monseigneur

Si la commune de St. Thégonnec me demandoit, en considération du pensionnat, une réduction de ... sur le traitement annuel des frères, cela seroit raisonnable, et j'y consentirois : mais, en prétendant se réserver 5 f. par élève interne, elle s'attribue *plus que tous* les profits présumés du pensionnat : elle ne nous en laisse que les embarras.

*(Note en marge) :*

Il faudroit au moins que je reste maître de définir le taux des pensions et le nombre des pensionnaires ; mais cette liberté seroit une source de difficultés entre la Commune et les frères : si j'élevois le prix de la pension, je diminuerois le nombre des pensionnaires, et la commune s'en plaindroit, parce que tous les calculs seroient dérangés. Il seroit donc impossible que nous véussions en paix avec un pareil traité. J'en conclus qu'il faut de part et d'autre renoncer au projet de pensionnat, et pour moi, je ne veux plus entendre parler parce que de pareilles discussions m'inspirent une profonde répugnance. *(Fin de la note en marge).*

Ne pouvant accepter une pareille condition, et la Commune tenant à ce que son établissement soit un revenu pour elle, je ne puis espérer que nous nous entendions jamais. –

J'avois prévu dès le commencement de mes négociations avec St. Thégonnec, qu'elles auroient cette triste fin. Je ne voulois de pensionnat ni au compte de la Commune, ni au compte des frères. Je proposois de donner deux frères seulement pour les classes d'externes.

Il ne reste donc plus, si on tient à confier l'école de St. Thégonnec, qu'à demander deux frères qui vivroient à leur ménage, ou un seul qui logeroit au presbytère : mais, un frère seul ne suffira pas, et il est fâcheux de mal commencer : d'ailleurs, ce frère unique est extrêm(en)t difficile à trouver dans ce moment ci, parce que tous les frères bretons munis

---

<sup>1</sup> Cette lettre, datée du 21 décembre 1850, est écrite par le chanoine Dubois, au nom de la Commission administrative des prisons de Nantes, réunie la veille sous la présidence du Préfet.

de brevet sont placés, et ne peuvent être changés à cette époque de l'année, sans un grand préjudice pour les écoles qu'ils dirigent. –

Je conclus de tout cela que le meilleur parti à prendre pour gagner du tems seroit de faire nommer un instituteur-intérimaire, afin d'avoir le temps de bien organiser l'école d'une manière définitive.

À Mgr l'Evêque de Quimper.

Projet aut. AFIC. 125.1.015.

**LETTRE 4703. AU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPÉNÉAC.**

Ploërmel le 3 Février 1851

Je présente au Conseil municipal de Campénéac pour Instituteur communal, le Sieur Blanchard (Briec) né à Ploufragan le 1<sup>er</sup> février 1790, membre de mon Institut, muni d'un brevet de capacité, en date du 10 Xbre 1828.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan. T 243.

**LETTRE 4704. À M. MALLEVAL.**

Ploërmel le 10 Février 1851

Monsieur,

Avant hier au soir, à mon retour de Rennes, j'ai reçu votre lettre, en date du 3 courant, à laquelle je m'empresse de répondre.

Dès le 17 Janvier je vous avois remis le compte de votre malheureux neveu, dans une lettre que voilà – elle ne vous est pas parvenue, parce que j'avois mal mis l'adresse, par distraction. – je vous l'envoie en original. Cependant, je tiens à la conserver, à cause des timbres. Je vous prie donc de me la retourner, après en avoir pris connaissance.

A la lettre de l'avocat de Severin Malleval, dont je vous donnois copie dans la mienne du 17 Janvier, je répondis en quatre lignes qu'avant d'entrer dans aucune explication sur le fond de cette affaire, je voulois savoir ce que renfermoient deux paquets enlevés furtivement de ma maison de Ploërmel, par le dit Malleval, avant son départ. *On'* m'a répondu par une espèce de petit memoire rempli de faussetés, comme je le démontrerai si c'est nécessaire : mais on ne nie pas le fait si grave sur lequel je demandois des explications. –

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans de plus longs détails, parce que le temps me manque : je ne veux pas que cette lettre-ci soit retardée : on s'ennuyera bientôt à St. Malo de ne recevoir aucune réponse positive de ma part, on entamera peut-être d'un moment à l'autre ce procès dont on me menace ; je n'en suis pas le moins du monde inquiet pour ce qui me concerne personnellement, car jamais je ne payerai un centime de plus que ce que je vous ai tout d'abord offert. Si vous acceptez cette somme, je la ferai passer immédiatement en billets de banque à mon neveu, Mr. Ange Blaize, Directeur du Mont de Piété à Paris, et il vous la remettra sur une quittance pour solde de tout compte, sans réservations entre Séverin Malleval et moi.

Il sera bon, ce me semble, pour ma sûreté, d'y prendre une copie authentique de la procuration en vertu de laquelle vous touchez cet argent : nous ne pouvons prendre trop de

---

<sup>1</sup> Note de M. de la Mennais : "Je dis *on* car très certainement votre neveu n'en est pas l'auteur : il n'en est que le copiste."

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

précautions. - Votre pauvre neveu est entre les mains d'escrocs qui ne le lâcheront pas qu'ils ne l'aient ruiné et déshonoré. Cela va grand train.

Je suis persuadé, comme vous, que son frère Emmanuel est la cause principale et même unique de tout ceci. Séverin n'est pas méchant, et je n'ai eu à me plaindre de lui que depuis l'arrivée d'Emmanuel dans notre maison. Aussitôt que je me suis aperçu(*sic*) du mal qu'il faisait à son frère, je l'ai mis à la porte. - Mais c'étoit trop tard.

Projet aut. . AFIC. 91.03.032.

### LETTRE 4705. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 11 Février 1851

Monsieur le Recteur

A mon retour de Rennes, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 4 de ce mois<sup>1</sup>. - Ce que vous appelez *une énormité* est la chose du monde la plus simple.

La Commune de Caden me demande un frère au moment même où son école devient vacante ; *elle vous en donne avis*, et, par conséquent vous savez que l'envoi d'un intérimaire est inutile : vous l'envoyez néanmoins : la Commune le repousse, et me presse de lui donner sur le champ le frère breveté que je lui ai promis. - Je cède à un désir si légitime, et, en vérité, je ne conçois pas que cela ait pu vous offenser. -

Je ne dis rien de ce qui s'est passé ensuite, et de l'éclat avec lequel on a fermé une école de 70 enfans (parfaitement légale au fond) parce que les pièces ne vous avoient pas été préalablement communiquées. Vous me pardonnerez d'être péniblement surpris de cette rigueur, car j'étois loin de m'y attendre, n'ayant jamais vu rien de semblable depuis trente six ans que je fonde des écoles en Bretagne.

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan. T.

### LETTRE 4706. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

Ploërmel le 11 F(évrier) 1851

Mon très cher frère,

Vous pouvez acheter au f. Amateur le chapeau et la lévite dont il a besoin. - Je suis fort aise qu'il ait bien pris dans sa classe.

Il nous est arrivé de la Martinique un charmant jeune homme de 14 à 15 ans, envoyé par le f. Ambroise.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Coueron par la Basse Indre (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 12 fevr. 51

Aut. AFIC. 90.02.006.

---

<sup>1</sup> Voir cette lettre en Appendice 170.

## LETTRE 4707. AU F. ADOLPHE LE BARBIER.

D. S. Ploërmel le 11 Février 1851

Mon très cher frère

Comme il est à peu près certain qu'on ne vous accordera pas la décharge de l'impôt mobilier et personnel – comme la somme est peu considérable, il vaut mieux payer sans réclamation.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adolphe**Frère de l'Inst.n Xtienne**À Guérande (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 12 févr. 51

Aut. AFIC. 90.02.007.

## LETTRE 4708. À Sr COLLEMACHE.

Ploërmel le 11 F(évr)ier 1851

Ma très (chère) fille

J'arrive de Rennes, - je m'y suis occupé de vos affaires. Mr. le Préfet m'a fait montrer le budget de la Commune de Combourg. – J'y ai vu, de mes yeux vu, que votre allocation est de 660 f. pour 1851, comme pour les années précédentes. – Ainsi, reclamez cette somme avec confiance.

J'ai parlé à Mr. le Préfet de l'impôt de 50 f. sur la pension ; il m'a dit qu'on avoit demandé la même somme aux religieuses de Miniac, et qu'il les en avoit fait décharger ; il est très disposé à vous rendre le même service. Mais, je crois que vous ferez bien de lui en faire la demande par écrit sans tarder. Tournez votre lettre en forme de remerciement. – Cela lui rappellera ce qu'il m'a dit, et ce ne sera pas de trop.

Vous voyez que mon long silence n'est pas de l'oubli.

Tout à vous, mes très chères filles. Priez pour votre vieux père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Ma très chère Sœur Collemache**Sup. re de la Providence**À Combourg (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 14 févr. 51

Aut. Arch. Filles de la Providence.

## LETTRE 4709. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 17 Février 1851

Monsieur le Ministre,

Dans le mois de décembre dernier, la formule par laquelle les novices et frères de mon Institut, qui sont du tirage prochain, s'engagent pour dix ans au service de l'Instruction publique, a été légèrement changée : on exige de plus qu'elle soit écrite sur papier timbré et contractée devant un Recteur de l'académie. Il résulte de là que tous les engagements contractés par nos frères des Colonies, dans les colonies mêmes, suivant la forme ancienne sont nuls, et qu'ils ne seront point admis comme un titre à l'exemption, à moins que vous ne

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

voulez bien vous entendre avec vos Collègues de l'Instruction publique et de la Guerre, pour qu'ils conservent leur valeur.

Evidemment, nous n'avons pas le temps de les renvoyer aux Colonies avant le tirage, et d'ailleurs, il n'y a pas aux Colonies de Recteur d'Académie devant lesquels on puisse passer un acte quelconque.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM.Copie. AFIC. 155.5.003.

### LETTRE 4710. À M. MALLEVAL.

Ploërmel le 20 Février 1851

Monsieur

Par le courrier de ce jour, j'adresse à mon neveu, Mr. Ange Blaize, demeurant à Paris, Boulevard Beaumarchais, n° 22, la somme de 2400 f. en billets de banque, qu'il vous remettra contre une quittance signée de vous, ainsi conçue :

" Je soussigné Pierre François Régis Malleval, officier de la légion d'honneur reconnais avoir reçu de M. Jean Marie de la Mennais, en vertu d'une procuration notariée, en date du 16 aout 1849, de mon neveu Séverin Gabriel Malleval, la somme de 2400 f. pour solde de compte, entre lui et le dit Sieur de la Mennais, dont quittance sans réserve à Paris, le ... "

Vous auriez désiré que j'eusse ajouté à cette somme de 2400 f. celle de 95 f. pour intérêt pendant 9 mois : mais j'ai l'honneur de vous faire observer, que je n'ai point emprunté ce capital de votre neveu, que je ne l'ai placé ni dans son nom, ni dans le mien, et que par conséquent il n'a rien produit : il m'a été remis sans condition d'intérêt par Séverin M(alleva), à titre d'indemnité pour son entrée dans ma Congrégation qui se chargeoit de lui, sain ou malade, pendant tout le temps qu'il en seroit membre : je ne l'ai point renvoyé : il en est sorti librement par les conseils de son malheureux frère. Je plains sa folie, mais je n'en répons pas.

J'aurois droit de réclamer une indemnité pour les deux paquets qu'il a enlevés frauduleusement de ma maison de Ploërmel, dont l'un a été adressé par lui à un charcutier de St. Malo. Que renfermoient ces paquets ? Je l'ignore, et les explications qu'il m'a données sont évidemment fausses, mais il me répugne d'entrer dans une semblable discussion

Son frère Emmanuel est arrivé à Ploërmel le 29 9bre 1850 et en est sorti un mois après : il venoit de St. Servan où il étoit allé pour rejoindre Séverin et où il ne l'avoit pas trouvé – celui-ci ayant été rappelé par moi à la maison principale quelques jours auparavant. – J'ai lieu de croire qu'il s'étoit rendu de Port-Louis à St. Servan et non pas de Rennes.

Projet aut. AFIC. 91.03.034.

LETTRE 4711. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 21 février 1851

Monseigneur

Nous avons appris avec une grande joie votre heureux retour à Auch : nous craignons qu'une si longue route, dans une saison si rigoureuse, ne vous eût trop fatigué ; mais, le bon Dieu a exaucé nos désirs et nos prières, puisque vous êtes arrivé sain et sauf *ad proprio*. Nous lui en rendons grâce, et nous ne pouvons trop vous remercier, Monseigneur, de la visite que vous nous avez faite : vous nous permettrez cependant de regretter qu'elle ait été si courte.

Une lettre de l'abbé Guilloux, en date du 11 de ce mois, me dit que dans l'audience qu'il a eu du St. Père le 10, Sa Sainteté a daigné lui apprendre qu'elle avoit approuvé quelques jours auparavant, l'institut des frères de Mr. de la Mennais. Un des consultants de la commission chargée d'examiner notre affaire a, de plus assuré Mr. Guilloux, que le correspondant de Mgr l'archevêque d'Auch à Rome devoit me faire passer certaines pièces qui sans doute me seroient fort agréables. Si cela est vrai, vous aurez (eu) sans doute connaissance de ce paquet – Comme il vous intéresse aussi, je vous prie d'en prendre connaissance avant moi, et de me l'expédier ensuite.

Puisque vous vous décidez, Monseigneur, à ne pas accepter les deux écoles qui vous étoient offertes, ou plutôt, puisque des obstacles s'opposent à ce qu'elles soient ouvertes de suite, je désire beaucoup que le f. Augustin revienne ici le plus tôt possible. A Eauze, il perdra son tems, et ne se formera pas à la pratique des écoles, chose si importante. Le voyage pour venir ici à Ploërmel, (ne) sera pas une dépense pour nos frères de Gascogne, puisque j'en supporterai les frais.

Notre petit frère Orens<sup>1</sup>, sans être plus malade, n'est pas bien. Ses nerfs sont toujours irrités et agités.- Dans cet état, il ne peut travailler avec fruit à son instruction : il désire retourner à Eauze, dans l'espoir que l'air natal sera favorable à sa guérison. Vous en jugerez, Monseigneur, et j'exécuterai vos ordres. Ce cher enfant se conduit toujours de la manière la plus édifiante.

Nous avons reçu les 2000 f. que vous aviez bien voulu me remettre en une traite sur le Trésor ; je vous en remercie et bonne note en a été prise.

Les demandes de frères se multiplient, de tous les points de la Bretagne.- Châque courrier m'en apporte de nouvelles.- Depuis que nous avons eu l'honneur de vous voir, il s'est présenté vingt et quelques postulants qui paroissent très bons, mais qui la plupart sont très jeunes. Puissent-ils croître en vertu, en même temps qu'ils croîtront en âge !

Je viens de placer le f. Adolphe<sup>2</sup> à Redon, sous le f. André, excellent frère, et fort capable de le bien former – Son exemption arriva hier – Nous aurons besoin de connoître son numero du tirage, afin de savoir si nous devons faire usage de cette pièce. Je prie M.Fantin (?) de nous donner cette note, et je le remercie cordialement de toutes les choses aimables qu'il veut bien nous dire. Je suis heureux surtout, de l'espérance qu'il me donne de le revoir à Ploërmel.- Le tabac qu'il a expédié à Mr. Ruault et de Pincé fait leurs délices, et aussi un peu les miennes, quand ces Messieurs me permettent de leur en dérober quelques prises.- Mais ils en sont horriblement avarés.

Agréez avec bonté, Monseigneur, l'hommage du tendre respect avec lequel je suis

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.036.

<sup>1</sup> F. Orens (Jean-Victor Lasmezas), né à Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées) en 1834, entré à Ploërmel en 1850, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>2</sup> Le f. Adolphe Lacomme.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4712. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE VANNES.**

Ploërmel le 22 février 1851

Monsieur et très cher Recteur,

Je suis très reconnaissant des bonnes choses que vous avez bien voulu m'écrire au sujet des intérimaires<sup>1</sup>. – Quoique votre opinion diffère de la mienne sur quelques points, cela ne m'empêche nullement de compter toujours sur votre bienveillance pour mon œuvre, comme je vous prie de compter toujours aussi, sur mes sentimens de haute estime, de tendre respect, et j'ose ajouter, d'amitié cordiale.

Je suis donc *quand même*, Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble, très affectionné et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morb. T. Projet aut. AFIC. 109.6.001.

**LETTRE 4713. AU F. DIDIER DUHIREL.**

Ploërmel le 23 F(évrier) 1851

Mon très cher frère<sup>2</sup>,

C'est à l'administration de Plerguer à me demander deux frères, et non à moi d'en parler le premier – Mais vous pouvez leur dire vous même, s'ils vous interrogent sur la dépense, que le traitement de deux frères ne peut être moindre de 1200 f., et qu'ils auront en outre à fournir le mobilier, qui se compose de tout ce qui est nécessaire à un ménage, comme ustensiles de cuisine, 3 lits garnis, dont un pour la domestique, draps, serviettes, chaises, barriques, vaisselle &c.

Ne faites pas de classe du soir – celle du jour est déjà bien fatigante pour vous, et il faudra réduire le nombre des élèves, si vous restez seul.

Ne demandez pas l'autorisation de percevoir les rétributions : il vaut mieux ne pas vous en mêler.

Le percepteur ne peut pas loger dans la maison d'école – Si cela arrivoit, je vous retirerois de Plerguer.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Didier*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plerguer par le Vieux bourg (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 24 févr. 51

Aut. AFIC. 90.02.008.

**LETTRE 4714. AU F. JEAN-LOUIS DE GONZAGUE DUBOURDIEU.**

Ploërmel le 23 Février 1851

Mon très cher frère

J'approuve les arrangemens dont vous êtes convenu avec Mr. le Maire, surtout si vous conservez les logemens du P...leau

Faites votre Jubilé à Pontchâteau.

<sup>1</sup> Cette lettre est écrite à la suite d'un conflit relatif à la nomination de remplaçants à Caden (Morbihan).

<sup>2</sup> F. Didier (Jean-Marie Duhirel), né à Saint-Nicolas-du-Tertre (Morbihan) en 1807, entré à Ploërmel en 1828.

Je n'ai que le tems de vous écrire ce peu de mots, et de vous embrasser de tout mon cœur.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Jean Louis  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Pontchâteau (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 24 févr. 51

Aut. AFIC. 90.02.009.

LETTRE 4715. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 24 F(évrier) 1851

Cher ami

Voici ce que m'écrit sous la date du 20, Mgr l'arch(evêque) d'Auch :

"Je viens d'envoyer à Mgr l'évêque de Vannes pour vous être transmises deux pièces qui m'ont été adressées de Rome. J'ai ouvert sans trop y prendre garde le Bref de Sa Sainteté. Veuillez ne pas vous en formaliser. Ce Bref est des plus honorables. Je m'en réjouis de toute mon ame. L'autre pièce renferme le Decret ad laudandam. Voici deux excellents témoignages de l'accueil favorable que fait le St. Siège à cette œuvre que Dieu a faite par vous."

Annonce cette nouvelle de ma part à M(onseigneur)r.- Son approbation écrite de nos règles a sans doute beaucoup contribué au succès de mes démarches auprès du St. Père pour obtenir son approbation.

Viens me voir Jeudi au soir au Thabor.- Je ne ferai aucune visite à Rennes.- Je partirai en toute hâte vendredi matin, pour aller voir ma sœur, qui est très dangereuse(m)nt malade.- J'ai le cœur brisé.- Prie pour ton vieux père

Jean

*À Monsieur  
Monsieur l'abbé Houet  
Professeur au grand séminaire  
À Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 25 févr.51

Aut. AFIC. 37.01.023.

LETTRE 4716. À L'ABBÉ RUAULT.

A la Chesnaie le 3 Mars 1851

Mon cher ami

J'ai quitté Trémigon hier - Marie est moins mal, et le médecin n'est pas sans espérance, m'a-t-il dit.- Cependant la maladie est extrêmement grave - Ma visite a fait grand plaisir.

Je vais passer ici deux jours tranquilles.- Cependant je serai fort occupé à écrire des lettres. J'irai à Dinan mercredi avec le cher Mr. Fouques, qui viendra me rejoindre à la Chesnaie, et qui maintenant est à St. Servan, &c.

Envoyez moi de quoi lire à St. Méen vendredi. - Je m'attends à y trouver deux chevaux neufs, ou plutôt *frais*, afin de ne pas arriver trop tard à Ploërmel ce jour là .- Cependant je puis être retardé d'un jour. Si cela a lieu, n'en soyez pas inquiets.

Je pense que nos pèlerins sont de retour, et je vous embrasse tous bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur  
Monsieur Ruault prêtre,  
Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)*

cachet : Dinan 4 mars 51

Aut. AFIC. 46.04.048.

LETTRE 4717. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

à la Chesnaie le 4 mars 1851

Monseigneur,

J'ai reçu à Ploërmel, au moment où je montais en voiture, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 21 février : elle m'a fait un plaisir extrême, car j'étois loin de m'attendre à ce que le Saint Père daignât m'adresser un Bref aussi honorable que celui dont Mgr de Vannes m'a transmis de votre part l'original<sup>1</sup>. C'est un puissant encouragement, pour moi et pour mes frères, à perseverer dans notre pieuse entreprise, usque ad mortem<sup>2</sup>; et, en même temps, c'est un grand motif d'espérer que le bon Dieu bénira de plus en plus notre œuvre.

Messieurs les Directeurs du Séminaire de Rennes, mes excellents amis, ont bien voulu se charger de traduire le Bref de Sa Sainteté, et le Décret de la Congrégation des Evêques et des Réguliers : ils vont publier ces pièces dans le journal de Rennes, car, ils ont pensé qu'il est utile de les rendre publiques – je les laisse faire -; ils y joindront un *extrait* en français, du rapport des Consultants, que vous avez eu en Italien, et dans lequel je suis beaucoup trop loué. Ce rapport est inséré *in extenso* dans le Correspondant de Rome, journal qui s'imprime à Rome même, et auquel ces Messieurs sont abonnés.- Je viens de m'y abonner aussi – C'est pourquoi, Monseigneur, ne vous privez pas de votre exemplaire. Je vous remercie infiniment de votre offre si obligeante.

Ce rapport m'a donné l'idée de faire faire à l'avenir les trois vœux à nos frères -. Mais c'est une question grave sur laquelle je ne prendrai aucun parti que de concert avec vous.- Je suis à peu près certain qu'il me suffiroit d'en dire un mot, pour que tous mes frères me témoignent le désir de prendre des engagements qui les rendroient *Religieux*, dans toute la rigueur du mot.

Je persiste à croire, Monseigneur, que le retour temporaire du f. Augustin en Bretagne lui seroit profitable, et comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, ce ne seroit pas une dépense : tous les frais du voyage seroient à ma charge.- Il ne faudroit pas qu'il tardât trop, et peut-être pourroit-il amener avec lui ceux, ou du moins quelques uns, des postulants d'Eauze que vous aviez l'intention d'envoyer un peu plus tard, cette année, à Ploërmel – Ils y seront en nombreuse compagnie, car, il nous est arrivé plus de vingt postulants depuis votre passage, mais, la plupart n'ont pas 20 ans.- Jamais je n'avois encore vu pareil mouvement, et le Bref du Pape ne peut que l'augmenter -. Dieu soit béni !

À Londres, tout va bien.

Je suis parti subitement de Ploërmel par une cause bien triste – ayant su que ma sœur étoit presque mourante, je suis venu la voir – (La campagne qu'elle habite est à trois lieues de la Chesnaie) - Ma visite lui a fait beaucoup de bien : quand je l'ai quitté(e) hier, elle étoit hors de danger, *pour le moment*. Je serai de retour à Ploërmel, vendredi.

Je suis, Monseigneur, avec le plus tendre respect,

De Votre Grandeur,

Le très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur

Monseigneur l'archevêque d'Auch

À Auch (Gers)

cachet : Dinan 7 mars 51

Aut. AFIC. 120.02.037.

<sup>1</sup> Voir le texte ci-après, document 557, du 24 juin 1851.

<sup>2</sup> *Jusqu'à la mort.*

## LETTRE 4718. À Mme Augustine DE KERTANGUY.

À la Chesnaie le 4 Mars 1851

Ma chère Augustine,

J'arrive de Tremigon où j'ai passé deux jours auprès de Marie.- Ma visite lui a fait grand plaisir. – Mais qu'il m'a été pénible de la trouver dans un état de maladie si grave ! – Cependant, je conserve l'espoir, sinon de son rétablissement entier, du moins d'une amélioration prochaine et considérable de sa santé : elle est mieux, et Mr. de la Cour, son Médecin, a confiance dans l'effet de nouveaux remèdes qu'il lui a ordonnés. Prions Dieu pour elle – Elle est bien résignée à sa volonté.

Je ne t'ai point écrit depuis longtemps : cela m'a été impossible ; embrasse tous nos enfans pour moi, et dis leur que tonton Jean les aime de tout son cœur. – Je désire que tu me marques le jour où le petit Elie fera sa première Communion, afin que je dise la sainte messe, ce jour là pour lui.

Le Saint Père vient de m'adresser un Bref des plus honorables pour ma Congrégation et pour moi. – Dieu soit loué. – Fais part de cette nouvelle au f. Gabriel de St. Paul<sup>1</sup> - Je lui ferai passer ce bref, ainsi qu'à mes autres frères, un exemplaire de ce bref, aussitôt qu'il aura été traduit en français.

Je suis tout à toi du fond du cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Madame

Madame Augustine de Kertanguy

À St. Pol de Léon (Finistère)

cachet : St. Brieuc 6 mars 51

Aut. AFIC. 7.08.008.

## LETTRE 4719. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES COTES-DU-NORD

Ploërmel le 9 Mars 1851

Monsieur le Recteur

Je voulais avoir l'honneur de vous écrire, il y a 15 jours, pour vous demander des éclaircissements au sujet du stage : mais j'ai été obligé de quitter Ploërmel subitement, pour aller auprès de ma sœur qui était en danger de mort, et je ne suis de retour que depuis hier. Je voulais vous demander, et j'ai besoin de savoir le plus tôt possible, c'est-à-dire avant de désigner ceux de mes frères qui devront se présenter aux prochains examens à St. Brieuc, de quelle manière votre Conseil académique interprète la loi sur ce point.

J'ai cru d'abord qu'on ne tiendrait aucun compte des services passés, et dans cette persuasion, j'ai renoncé pour les f(rères) à la désignation de maisons stagiaires ; mais depuis j'ai été heureux d'apprendre qu'il y avait eu erreur de ma part, et que les Conseils académiques de Rennes, de Nantes et de Vannes, décidaient cette question d'une manière beaucoup plus favorable à la liberté.

Ci-joint, vous trouverez copie d'une lettre de Mr. le Recteur de l'Acad(émie) de Nantes à ce sujet, et le journal de Rennes dans ses Nos du 4 et du 6 mars dernier renferme une consultation que vous connaissez sans doute, et qui me semble d'un grand poids. Dans cette position, que faire ?

Je ne doute pas que le Conseil académique de St. Brieuc et vous personnellement, Monsieur le Recteur, n'adoptiez l'interprétation la plus large de la loi d'autant plus volontiers que le déplacement simultané d'un grand nombre de frères causerait de fâcheuses

---

<sup>1</sup> Pour Saint-Pol-de-Léon.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

perturbations dans mes écoles. Rien n'est plus fâcheux en administration que de ne pas savoir d'avance à quoi s'en tenir, et c'est le cas où je me trouve.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.6.006.

LETTRE 4720. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 12 Mars 1851

Mon très cher frère

J'ai fait une assez longue absence pour aller voir ma sœur qui était très malade. – Dieu merci elle est hors de danger.

Dites moi, par le retour du courrier, si vous croyez que les frères Dogmaël<sup>1</sup>, Gedeon<sup>2</sup> et Adon ont des chances d'être brevetés. – Ce dernier vous est peut-être inconnu. – Vous pourriez lui dire de venir vous trouver à St. Brieuc chez Mr. Huguet, et là vous l'examineriez : dans tous les cas, avant qu'il se présentât, car, s'il est trop foible, il vaudrait mieux qu'il ne parût pas. – Je chercherais un autre moyen de le tirer ou je le remplacerais. –

J'attends une réponse de Mr. le Recteur de l'académie de St. Brieuc au sujet du stage. – On délivre des certificats tenant lieu de brevet, en Rennes et en Nantes. – à Vannes, il parôit qu'on prendra le même parti. – Mais, vous sentez combien il est embarrassant et désagréable pour moi, de n'être pas fixé sur un point si essentiel.

14 mars

Je n'ai pu achever cette lettre, parce que j'ai eu une colique d'estomac très douloureuse qui m'en a empêché. – Dieu merci, je suis guéri, et je puis aujourd'hui vous écrire ce peu de mots qui vous parviendront peut-être trop tard, mais, enfin, vous verrez quelles étoient mes intentions et ce que vous aurez à faire pour le mieux. J'approuve ce que vous avez fait.

Mon désir est que tous les frères logent ensemble (vous même compris) chez M(m)e Tanguy. – Je l'ai marqué au f. Laurent pour qu'il s'y rende lui même, pour présider à cette réunion qui sera un peu nombreuse et régler la dépense. – Vous ne pouvez pas vous occuper de ces détails, puisque vous serez occupé pendant tout le tems à la Commission. – Voilà la liste des frères que j'ai autorisés à aller à l'examen. Ils sont assez nombreux, et je ne veux pas qu'aucun autre y aille : je les réserve pour le mois de 7bre. – A quoi nous servirait-il qu'ils fussent brevetés à présent, puisque nous n'avons pas un seul frère de seconde classe disponible : il y aura donc nécessairement une vacance de trois ou quatre jours, dont un jeudi, ce qui en diminue l'inconvénient. – J'aurai soin qu'une seconde fois, la même chose n'arrive pas – mais, cette fois-ci, l'incertitude où je suis, comme je l'ai dit plus haut, et le défaut de sujets, ne m'ont pas permis de mieux régler toutes choses.

Je vous enverrai, sous peu de jours, le Bref de Notre Saint Père le Pape - . Il est on ne peut plus honorable pour moi et pour vous tous. On le réimprime, et chèque frère en aura un exemplaire.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Pordic (par St. Brieuc) (Côtes du Nord)*  
cachet : Ploërmel 14 mars 51

Aut. AFIC. 90.02.010.

<sup>1</sup> F. Dogmaël (Louis Rouault), né à Saint-Domineuc (Ille-et-Vilaine) en 1814, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>2</sup> F. Gédéon (Pierre Guillemain), né à Moréac (Morbihan) en 1816, entré à Ploërmel en 1840.

## LETTRE 4721. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 12 Mars 1851

Mon très cher frère,

Je n'arrêterai que demain la liste des frères qui se présenteront au prochain examen à St. Brieuc. Je serai bien aise que vous y assistiez pour présider la réunion qui aura lieu à l'auberge, et régler la dépense. J'adresserai les frères chez Mme Tanguy.

Vous déposerez à la Providence les 100 f. que vous avez reçus pour moi du frère Guiganton<sup>1</sup>.

Le St-Père a daigné m'écrire un Bref des plus honorables. Nos règles ont été examinées à Rome et approuvées. Je vous enverrai les rescrits qui sont on ne peut plus beaux, ou du moins, je vous en donnerai un extrait.

Je me suis absenté pendant 10 jours pour aller voir ma sœur qui était dangereusement malade. Dieu merci, elle est maintenant hors de danger.

Notre maison devient tous les jours de plus en plus nombreuse et par conséquent trop petite. Nous ferons probablement deux retraites cette année. Ceux qui auront fait la première iront à Boyat pendant la seconde.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 90.02.011.

## LETTRE 4722. AU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN (Morbihan).

Ploërmel le 15 Mars 1851

Je présente au Conseil municipal de Caden le Sieur Augré<sup>2</sup> (Jacques), né à Bieuzy (Morbihan) le 3 Janvier 1810, en remplacement du Sieur Briand, instituteur provisoire de la dite Commune, l'un et l'autre brevetés et frères de mon Institut.

L'ab. J. M. de la Mennais, Sup. G.al

Aut. Arch. dép. du Morbihan

## LETTRE 4723. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 20 Mars 1851

Monseigneur,

J'ai été incommodé pendant plusieurs jours ; c'est ce qui m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plutôt au sujet du f. Augustin.- Je pense que quelques mois de séjour en Bretagne lui eussent été utiles : mais, je sais que Mr. le Curé d'Eauze et le bon M. Raboisson l'eussent vu avec regret s'éloigner, et je ne voudrais pas, pour rien au monde, les contrarier : ils s'intéressent à notre œuvre, ils y sont cordialement dévoués : il est donc bien juste qu'ils aient *voix au chapitre*. C'est pourquoi, Monseigneur, si vous le trouvez bon, le frère Augustin restera à la maison du Postulat, et le f. Jean Louis, ayant plus de liberté, pourra faire quelques petites visites, après Pâques : je lui donnerai des instructions pour cela.

<sup>1</sup> F. Guyganton (Julien Le Barbu), né à Lanfains (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1849.

<sup>2</sup> F. Mathias (Jacques Augrée), né à Bieuzy (Morbihan) en 1810, entré à Ploërmel en 1829.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'ai envoyé à l'examen à Rennes 12 frères : ils ont obtenu 12 brevets -. Je ne connois pas encore le resultat des autres examens : ceux de Nantes et de Vannes n'auront lieu que dans le mois prochain, ce qui m'arrange à merveille.

L'œuvre naissante de la Normandie s'annonce bien - Les deux jeunes prêtres qui sont ici ont beaucoup de piété et de *simplicité*, je souligne le mot, parce que j'attache un grand prix à la chose : il nous est arrivé aujourd'hui même deux postulants du diocèse de Séez, et on (en) annonce d'autres d'élite.- Dieu soit béni !

Quant à nous, chaque jour, de nouveaux postulants se présentent, et nous arrivent ; il en est venu plus de 30 depuis votre passage à Ploërmel, si bien que, pourvu que cela continue, la maison deviendra trop petite.- Nous serons très certainement obligés de faire deux retraites.- Mon *Marquisat* de Boyat<sup>1</sup> nous sera fort utile pour loger les postulants qui auront fait la première retraite, tandis que les frères placés dans les établissements feront tous ensemble la seconde.

Notre petit frère Orens est très bien – il suit sans gêne tous les exercices de la salle d'étude, et en continuant de prendre des précautions, et de le soigner pour la nourriture, j'espère qu'il se rétablira entièrement.

Il me tarde de voir nos petits gascons d'Eauze ; vous fixerez, Monseigneur, l'époque de leur entrée joyeuse au noviciat. Ils y trouveront bonne et nombreuse compagnie ; mais, surtout, ils trouveront un vieux père qui les aimera bien.

Je suis avec un tendre et profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.038.

### LETTRE 4724. AU F. ALEXANDRIN LISSILOURD.

D. S.

Ploërmel le 21 Mars 1851

Mon très cher frère

Il faut bien faire les rôles pour le percepteur des rétributions : c'est une nécessité.

Vous recevrez sous peu de jours, un exemplaire du Bref que le Saint Père a daigné m'adresser – Vous direz le Te Deum en action de grâces, pendant trois jours, et vous ferez une Communion pour le Pape.

12 de nos frères ont été brevetés à Rennes.

Mr. Gracia n'a pu résister au désir de retourner dans ses chères missions d'Amérique. – Il est à Valparaiso. – Nous le regrettons.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 22 mars 51

Aut. AFIC. 90.02.012.

---

<sup>1</sup> Lire : Boyac. M. de la Mennais avait fait l'acquisition, en 1848, de l'ancien domaine seigneurial de Boyac, appartenant alors aux Le Goësbe de Bellée, dans la campagne de Ploërmel, et comprenant un vieux manoir et des bâtiments de ferme. La ferme fut exploitée par des employés.

## LETTRE 4725. AU F. EDME ROBERT.

D. S.

Ploërmel le 30 Mars 1851

Mon très cher frère

Je ne puis songer à acheter dans ce moment-ci la prairie de Mr. Gayot. Nous n'avons pas d'argent.

Je ferai visiter dans quelque tems le clocher de la chapelle et on y fera les reparations nécessaires.

Vous pouvez faire placer votre croix gothique dans le petit bois, mais faites faire un pieddestal(*sic*) tout simple.

Quant à sabler les allées du jardin, ce seroit une depense dont je ne vois pas la nécessité.

Vous direz trois fois le *Te Deum* et vous ferez une communion pour le Pape en action de grâces du Bref qu'il a daigné m'écrire.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edme*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Malestroit (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 31 mars 51

Aut. AFIC. 90.02.013.

## LETTRE 4726. AU F. SYLVAIN LE ROUX.

D. S.

Ploërmel le 8 Avril 1851

Mon très cher frère

J'ai perdu ma sœur, j'ai été malade ensuite. – Voilà la cause de mon retard à vous répondre.

Je crois que vous devez envoyer vos mandats acquités au f. Colomban<sup>1</sup>, afin qu'il les touche pour vous. – Il est de toute justice que vous gardiez sur cette somme vos frais de voyage, puisqu'ils étoient portés à part (comme ils devoient l'être) en vertu de nos conventions avec la Commune. – De même les 8 f. que vous avez dépensés pour réparations à votre chambre doivent vous rentrer, puisqu'elles étoient autorisées, et puisqu'enfin, elles restent, comme amélioration au presbytère même.

Le paquet que vous attendez de Ploërmel est en route, s'il ne vous est pas déjà arrivé avant cette lettre.

Renoncez donc tout à fait au tabac. – C'est une petite mortification que le bon Dieu vous demande.

Il faut qu'on renouvelle les démarches qu'on a déjà faites auprès du Préfet pour le mobilier de la classe. – On obtiendra.

Vous direz le *Te Deum* pendant trois jours, en action de grâces du Bref, si honorable pour la Congrégation, que j'ai reçu, et vous ferez une communion pour le Saint Père.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Sylvain*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plougras par Belle Isle en Terre (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 10 avril 51

Aut. AFIC. 90.02.014.

<sup>1</sup> F. Colomban (Toussaint Le Bouhellec), né à Locminé (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1829.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4727. À Mère Jeanne DE KERTANGUY.

Ploërmel le 10 Avril 1851

Ma très chère Mère,

Oh, oui, j'en suis bien sûr, vous partagez ma douleur et mes regrets ! ils sont bien vifs ! ils usent ce qui me restait de santé et de forces. – Dieu soit béni je ne veux que ce qu'il veut.

Notre cher Félix, ainsi que Marie-Ange, ont été admirables dans cette triste circonstance : j'ai craint un instant que Marie Ange ne succombât sous le poids de la fatigue et du chagrin. – Mais, elle est mieux, et j'espère qu'elle se remettra de cette secousse si cruelle. – Dieu veuille nous la conserver longtemps !

Le petit Elie m'avait annoncé sa première communion. Je n'ai pu lui répondre sur le champ – Mais j'ai dit la ste messe pour lui, ce jour là, et il ne tardera pas à recevoir quelques lignes de moi. – Je ne commence que depuis trois jours à pouvoir tenir une plume entre mes doigts. – J'ai perdu pendant deux semaines, le sommeil, l'appétit et la parole.

Mes tendres respects à Mesdames Aimée et Dorothée. – Mille amitiés à l'abbé K/moalquin. – Priez tous pour le pauvre ignorantin dont la vie s'en va chargée de douleurs et de larmes.

Jean

Aut. AFIC. 48.01.002.

LETTRE 4728. À L'ABBÉ MENDEC, VICAIRE À PLOUVORN.

Ploërmel le 10 Avril 1850<sup>1</sup>

Monsieur et respectable confrère,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'informer de la maladie du f. Zoël, et je vous prie très instamment de ne pas tarder à me donner ou à me faire donner de ses nouvelles, car, jusqu'à ce que je n'en reçoive, je vais être bien douloureusement inquiet. – Il est certain qu'il se fatigue trop, et si on veut le conserver à Plouvorn, il est indispensable qu'il ait un aide, car son école est beaucoup trop nombreuse pour un seul frère. Tout ce que je pourrai lui dire pour l'engager à modérer son zèle sera inutile, tandis qu'il réunira dans sa classe une multitude d'enfants qui demandent des soins que deux frères suffiroient à peine à leur donner. - Je serai donc obligé d'en limiter le nombre avant qu'il reprenne ses fonctions, autrement il succomberoit dans un tems fort court. - Dieu veuille nous conserver cet excellent frère !

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Mendec, vicaire,

À Plouvorn par Morlaix (Finistère)

cachets : Ploërmel 12 avril 51    Morlaix 13 avril 51.

Aut. AFIC. 109.1.023.

---

<sup>1</sup> Lire 1851. (Voir les cachets postaux).

## LETTRE 4729. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

D. S. Ploërmel le 12 Avril 1851

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Le pauvre f. Bernard m'a écrit une lettre déplorable – Une pareille lettre suffiroit seule pour l'exclure à tout jamais de l'état ecclésiastique, quand même il n'auroit pris aucun engagement religieux incompatible avec l'accomplissement de sa prétendue vocation. – Il n'y a pas de séminaire en France où l'on voulut, je ne dis pas recevoir, mais garder, un jeune homme qui auroit écrit de pareilles choses. – Je suis persuadé que son aveuglement est tel qu'inutilement je chercherois à l'en convaincre. – C'est pourquoi je ne lui répondrai pas. – Je me bornerai à prier pour lui, et je le ferai de tout mon cœur, car je l'aime toujours, et l'unique sentiment qu'il m'inspire est celui d'une pitié profonde. Je n'avois jamais vu un pareil égarement d'esprit. – Je consentirois à ce qu'il revînt ici, pendant le congé de Pâque, et même je l'y rappellerois, pour tâcher de le guérir, si je ne craignois pas que le scandale de sa conduite et de son opiniâtreté criminelle, ne nuisît à plusieurs jeunes créoles qui sont en ce moment au noviciat, et qui sont bien loin assurément de supposer possibles de pareilles choses. – D'ailleurs, dans ses dispositions présentes, je n'ai aucun espoir qu'il écoutât ma voix paternelle. – Hélas, son cœur est fermé aussi tristement que son esprit. – Nous n'avons rien à faire qu'à prier, vous et moi. – Oh, que ne prie-t-il lui même ?

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.015.

## LETTRE 4730. A ... ?

le 13 Avril 1851

Comprenez-le bien - Mon intention, en vous poursuivant devant les tribunaux pour dettes, n'est pas principalement de vous forcer à payer ce que vous me devez en toute justice, mais, je veux, en ce qui dépend de moi, que vous soyez connu comme ( un homme indigne) d'obtenir la confiance des familles, qui, ne le connaissant pas, pourroient placer leurs enfans dans son école.

*(On lit en marge d'autres formulations de cet alinéa) :*

[Le procès que vous rendez inévitable par votre refus d'acquitter le billet de 400 f., peut sans doute, par son éclat, nuire à vos intérêts ; mais c'est un bien public que les parents qui seroient tentés de vous confier l'éducation de leurs enfans sachent combien ... vous êtes indigne de la confiance de qui que ce soit, et de remplir les saintes fonctions d'instituteur.]

Vous avez tellement perdu le sentiment de l'honneur que dans une lettre toute récente (en date du 3 de ce mois) vous ne rougissez pas d'avouer, comme une chose toute naturelle et toute simple, que lorsque vous avez pris par écrit l'engagement de revenir à Ploërmel, vous n'aviez nullement l'intention de tenir à cette promesse : c'étoit un mensonge et rien de plus ! Vous en convenez avec un sang froid qui montre jusqu'à quel point vous avez perdu tout sentiment d'honneur.

Je n'ai point à discuter le chiffre des dépenses que j'ai faites pour vous pendant votre noviciat puisque vous les avez reconnues : certes, elles ont été de plus de 400 f. en y

---

<sup>1</sup> Cf. la lettre du 15 avril 1851, adressée au f. Charles Labousse.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

comprenant les frais de votre voyage à Quimper pour être breveté. De plus vous avez quitté votre établissem(en)t, sans me remettre un centime, ni aucun compte de votre gestion ; vous avez emporté une partie des effets appartenant à la congrégation..

Je vous plains...

Projet aut. AFIC. 90.02.016.

**LETTRE 4731. À UN FRÈRE.**

D. S. Ploërmel le 14 Avril 1851

Mon très cher frère,

Je ne puis rien décider par rapport à votre lévite, parce que j'ignore dans quel état elle est et depuis combien de temps vous la portez.- C'est au f. Directeur de juger de cela. – Soumettez-vous humblement et sans murmure à sa décision, dans ce cas-ci comme dans tous les autres.

Je crains que vous manquiez de zèle pour votre avancement dans les vertus religieuses, et même pour l'accomplissement de vos devoirs spirituels. Cette négligence et cette tiédeur peuvent avoir pour vous les suites les plus funestes.

Tenez-vous en garde contre ce danger. – Dans les saints jours de la Passion et de Pâques, ranimez en vous l'esprit de foi et de piété. Ô mon pauvre enfant, vous avez reçu de Dieu bien des grâces, n'y soyez point infidèle.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 90.02.017.

**LETTRE 4732. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

Ploërmel le 15 Avril 1851

Mon très cher frère,

J'ai vraiment pitié du pauvre frère Bernard – Il est bon, et je l'aime. – Mais son esprit est égarré par des chimères et il se perdra misérablement s'il s'obstine à n'écouter que son propre jugement. – Il n'y a de salut pour lui que dans une soumission absolue aux décisions de celui à qui il doit obéissance en vertu d'un vœu. – Hors de là, il ne peut que s'égarer et se rendre malheureux.

Je consens à ce qu'il vienne passer ici les vacances de Pâques. – Vous pourrez y venir aussi si vous le désirez.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 15 avril 51

Aut. AFIC. 90.02.018.

**LETTRE 4733. AU F. STANISLAS COCHET.**

D. S. Ploërmel le 25 Avril 1851

Mon très cher frère,

Lorsque M(m)e Larcher m'a donné sa propriété, voisine de la nôtre, elle a désiré, je le sais bien, que sa petite maison et le jardin fussent destinés pour les enfans pauvres de St.

Sulpice, et qu'on en disposât de la manière que Mr. le Curé de cette paroisse jugeroit le plus avantageux pour eux. Quoique cela ne soit pas dit dans le Contrat, nous devons agir comme si cette clause y étoit formellem(en)t exprimée.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Stanislas*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Fougères (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 25 avril 1851

Aut. AFIC. 500.12.8.010.

**LETTRE 4734. À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 26 Avril 1851

Mon cher ami,

Je regretterois beaucoup que les frères ne fussent pas maintenus à St. Brieuc – J'ai dépensé 10000 f. pour les établir, et aucune autre école chrétienne que la leur ne seroit possible dans ce moment-ci dans votre ville.- J'en ai fondé 25 nouvelles en Bretagne depuis six mois.- Il ne me reste pas un *morceau* de frère disponible – On auroit donc grand tort de compter sur moi.

J'ai appris avec une peine bien vive la mort de l'excellent abbé Pledran : il étoit un des meilleurs ouvriers de nos retraites.

Vous avez eu une bonne idée de bâtir une petite maison près de la rue St. Guillaume. C'est une charmante position. Il n'y a rien de plus agréable que d'avoir un jardin près de soi et à soi, ne dût-on y cultiver que des fleurs.

Mrs. Ruault et Guilloux sont très sensibles à votre souvenir ; ils me chargent de vous en remercier.

Quand vous nous viendrez à Ploërmel, vous y trouverez plusieurs changemens.- Mais, malheureusement dans un sens, et très heureusement dans un autre, les bâtimens anciens ne nous suffisent plus – Nous serons obligés de faire deux retraites, et d'envoyer à Boyat pendant la seconde, la plupart des frères du noviciat – mais, tous les frères placés dans les paroisses feront leur retraite ensemble comme à l'ordinaire.- Il n'y aura pas de changement pour eux.- Nous avons reçu 108 postulants depuis le mois d'aout dernier, et depuis la même époque, j'ai fondé 25 écoles nouvelles. Il ne me reste pas *un morceau* de frère disponible.

Je suis bien cordialement

Votre très affectionné et tout dévoué serviteur et ami

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monieur A. Huguet, libraire*

*À St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 27 avril 51

Aut. AFIC. 51.01.054.

**LETTRE 4735. À M. GALLAIS, AUMÔNIER.**

Ploërmel le 26 Avril 1851

Cher ami,

Vous m'annoncez une bonne nouvelle en m'annonçant que vous et Mr. de Gestin, vous comptez toujours venir passer quelques jours à Ploërmel.- Ô, que je serai content de vous y voir ! Ne tardez pas trop.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'ignore complètement, comme je vous l'ai déjà dit, ce qui a déterminé Mgr à vous retirer de la Providence d'une manière si brusque et si inattendue par tout le monde et par moi, plus que par personne. – Je ne sais donc pas s'il seroit facile ou non d'obtenir votre retour dans une maison où vous avez fait tant de bien. – Si je vais à St. Brieuc dans la dernière quinzaine du mois de juin, comme j'en ai le désir, je jugerai mieux de ce que nous pouvons espérer, que je ne puis en juger dans ce moment-ci. – Mais, ma santé me permettra-t-elle de faire ce voyage ? C'est douteux, car, depuis la mort de ma sœur, ma santé devient de plus en plus mauvaise : *tempus resolutionis meae instat*<sup>1</sup>.

Si donc vous veniez ici avant la mi-juin, ce seroit le mieux, car, sans cela, je...(*projet inachevé*).

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur Gallais,  
Aumônier de la Providence  
St. Brieuc (Côtes du Nord)

Aut. AFIC. 76.01.007.

### LETTRE 4736. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 30 Avril 1851

Mon très cher frère

Je consens à recevoir le jeune homme pour lequel vous m'écrivez, à la condition qu'il apporte tous ses outils et tout ce qu'il a d'effets : il devra plus tard donner ce qui lui reviendra de la succession de sa mère.

L'examen de Vannes a été scandaleusement illégal – Nous n'avons eu que trois brevets.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Dinan (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 1 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.020.

### LETTRE 4737. À ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 2 Mai 1851

Mon cher Ange

Après la si douloureuse impression qu'a fait sur moi la mort de notre chère Marie<sup>2</sup>, sont venues les inquiétudes que m'a données votre santé et celle de Marie-Ange. – Tout cela à la fois, c'étoit trop. – J'ai failli de succomber – je ne pouvois plus ni manger, ni dormir, ni presque parler. – Mes forces étoient éteintes. – Elles commencent à se ranimer, mais la plaie du cœur ne se ferme pas, et elle ne se fermera jamais.

J'ai vivement regretté que le départ d'Ange pour Paris ait été si précipité, et que le temps lui ait manqué pour venir me voir. – On souffre moins, quand on est près l'un de l'autre que quand on est séparé, mais, je comprends que son retour à Paris ne pouvoit être différé : il devoit être présent pendant qu'on discutoit la loi sur les monts de piété<sup>3</sup>. Son mémoire sur les

<sup>1</sup> *Le temps de ma dissolution est proche.* 2 Tim. IV, 6.

<sup>2</sup> Mme Blaize de Maisonneuve, née Marie de la Mennais est décédée le 2 avril 1851.

<sup>3</sup> Ange Blaize étoit lui-même directeur d'un mont-de-piété, à Paris.

questions qu'on agitoit alors et qu'on agite encore, m'a paru décisif pour les hommes de bon sens et de bonne foi : ce n'est pas à dire que le succès soit certain.

Adieu, mon bien cher Ange. - Prenez courage, et consolons nous dans cette pensée que celle que nous pleurons, dont la vie a été si belle et la mort si sainte est dans le ciel où nous la retrouverons un jour. - Je vous embrasse tous bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Ange Blaize

À Trémigon En Combours (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 3 mai 51

Aut. AFIC. 7.02.047.

## LETTRE 4738. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 3 Mai 1851

*(Les deux premiers alinéas sont de la main d'un secrétaire, frère Hippolyte Morin ; le reste est autographe).*

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser l'acte d'acceptation de l'engagement décennal du frère Adolphe (Lacomme) : j'y joins le certificat constatant que le jeune homme est membre de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Comme vous ne parlez pas du frère Alphonse de Liguori, je suppose qu'il est exempt par son n° de tirage ; s'il en était autrement, vous sauriez, Monseigneur, que la pièce de ce frère doit être en la possession du frère Jean Louis : on aurait à la joindre au certificat que je présente à Votre Grandeur.

J'ai été malade à la suite d'un événement bien douloureux pour moi – j'ai perdu mon excellente et unique sœur. Permettez, Monseigneur, que je la recommande à vos prières. Je commence à peine à pouvoir reprendre le cours de mes travaux ordinaires, qui augmentent à mesure que mes forces diminuent.- J'ai fondé cette année 25 écoles nouvelles, dont quelques unes de plusieurs frères, et nous avons obtenu aux examens 23 brevets. Il nous en faudrait bien d'autres pour satisfaire à toutes les demandes.- Il y en a 75 d'arriérées mais le noviciat se peuple - 112 postulants se sont présentés depuis neuf mois, et à 5 ou 6 près, tous ont persévéré.- C'est dû, je le crois, à la bénédiction du Saint Père.- Nous serons obligés de faire deux retraites au mois d'aout : 80 frères de la maison principale feront d'abord la leur, et iront ensuite à Boyat (notre maison de campagne), pendant que les frères des établissements, réunis à Ploërmel, feront ensemble les saints exercices, comme à l'ordinaire.- Dieu soit béni !

Il me tarde de voir arriver nos enfans d'Eauze - Nos Gascons de Bretagne vont à merveille.- Le petit frère Orens est tout à fait rétabli – il a grandi et engraisé – soyez, je vous prie, sans inquiétude sur son compte.

L'œuvre de Séz s'annonce bien – Les deux jeunes ecclésiastiques qui sont ici pour se préparer à la conduire, nous édifient beaucoup – un des quatre sujets qu'ils ont amené(s) vient d'être breveté.

Pardon, Monseigneur, de tous ces petits détails – je compte sur votre grande indulgence.

Je suis avec un tendre et profond respect,

De Votre Grandeur,

Le très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Part. aut. AFIC. 120.02.039.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4739. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 4 Mai 1851

Monsieur le Ministre,

Par un mandat à la date du 13 Février 1851, vous m'avez payé l'indemnité de 200 f. , due à chacun des dix frères fournis en excédent du cadre, dans les colonies ci-après :

A la Martinique ..... 4 frères

A la Guadeloupe.....3 frères

A la Guyane française .....3 frères,

mais ces dix frères ont droit à un traitement d'Europe, à partir du 1<sup>er</sup> 7bre 1850, jusqu'au jour de leur embarquement. Ce traitement ne m'a point été payé ; aussi, par votre lettre du 26 Décembre 1850, vous me disiez : " Quant au traitement d'Europe, de 50 f. par mois, qui est dû aux dix frères nouveaux , du 1<sup>er</sup> 7bre au jour de leur embarquement, je donne des ordres pour que le paiement leur en soit fait aux Colonies par les soins des autorités locales. "

Cependant, aux Colonies, on refuse de payer cette somme, parce que ces frères n'ont point de livret à présenter pour prouver qu'ils n'ont pas été payés avant leur départ de France ; les autorités des ports de Brest et du Hâvre ont refusé de leur délivrer ces livrets.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien donner des ordres exprès, pour que ce paiement soit effectué dans les trois Colonies où ces dix frères sont arrivés, ou plutôt je préférerais que vous voulussiez bien, si c'est possible, en ordonner le paiement entre mes mains à Ploërmel.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. Copie AFIC. 155.5.004.

**LETTRE 4740. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 4 Mai 1851

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser :

1°. Le certificat de visite et le livret du frère Cyr, revenu de la Martinique en convalescence.

2°. La feuille de route du frère Héraclas<sup>1</sup> revenu aussi en convalescence de la Guyane française. Les autres pièces ont dû vous être envoyées par Mr. le Commissaire aux revues de Bordeaux.

Je vous prie de vouloir bien régulariser ces deux petites affaires, et aussi le paiement du second semestre de l'indemnité qui m'est due pour 1850, à raison de 200 f. par chaque frère en exercice dans les Colonies, à la fin de la dite année.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.005.

---

<sup>1</sup> F. Héraclas (Joachim Lepetitcorps), né à Régigny (Morbihan) en 1830, entré à Ploërmel en 1846 (*alias* F. Hilarion)

## LETTRE 4741. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 5 Mai 1851

Monseigneur,

Le f. Xavier m'a écrit il y a un mois, et je lui ai répondu sur le champ : il me consultoit sur un point de règle, ce qui étoit loin de faire supposer qu'il fût ébranlé dans sa vocation : j'espère donc que les craintes de Mr. le Curé de Barran ne se réaliseront pas, ou, du moins, que si ce pauvre frère a eu des torts, il ne tardera pas à s'en repentir.- J'attendrai pour lui écrire que le f. Jean Louis m'ait donné connoissance des dispositions dans lesquelles il l'aura trouvé.- En le renvoyant sur le champ à Eauze, vous avez fait, Monseigneur, tout ce qu'il y avoit de mieux à faire pour le sauver, et pour prévenir toute espèce de scandale.- Je dois recevoir très prochainement une lettre du f. Jean Louis, à qui j'ai fait dire par le f. Augustin, il y a huit jours, que j'étois surpris de son long silence.- Nous saurons donc sous peu à quoi nous en tenir, et alors j'aurai l'honneur de vous écrire de nouveau.

Je suis avec un tendre et profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.040.

## LETTRE 4742. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.

*(Extrait d'une lettre de l'abbé de la Mennais au Recteur de l'Académie des Côtes-du-Nord).*

Ploërmel le 6 Mai 1851

" Monsieur le Recteur,

Le frère de Merdrignac est venu ici pendant les vacances de Pâques : je l'ai trouvé épuisé, n'en pouvant plus ; il n'aurait pu reprendre sa classe sans l'aide d'un second : je lui en ai donné un sur le champ, et ce n'est pas celui que je vous avais désigné d'abord. Il s'appelle Déquesne, né à Lannion, le 10 Xbre 1816. Il sait le dessin linéaire, mais il ne pourra l'enseigner que lorsque la classe actuelle sera divisée en deux par une cloison, et lorsque la seconde classe sera garnie de tables et de bancs. Quant au traitement, je m'en rapporte à vous, et il doit être voté par le Conseil municipal dans la session de mai, ou bien nous serions exposés à le perdre. "

Pour extrait conforme, St.-Brieuc le 12 septembre 1851

Le Recteur de l'Académie

Lamache.

Arch. Nat. F. 80725.

## LETTRE 4743. AU F. PORPHYRE-MARIE PERSON.

Ploërmel le 8 Mai 1851

Mon très cher frère

Je comptois être cette semaine à Rennes, et vous en prévenir, afin que vous fussiez venu m'y trouver : voilà pourquoi je ne vous ai pas répondu. – Mais, ce voyage est retardé. – Il est indispensable que vous y alliez de suite pour savoir de Mr. Duclos quel parti nous avons

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

à prendre vis à vis de l'enregistrement. (*Note en marge*) : Priez M.M. de l'enregistrement d'attendre votre retour de Rennes, qui aura lieu immédiate(m)ent. (*Fin de la note*).

Vous suivrez en tout ses conseils, et vous m'en rendrez compte. – Ne perdez pas un jour pour aller le trouver. – Vous profiterez de l'occasion pour le consulter au sujet de l'angar<sup>1</sup>. – Et quant à la location de la petite maison de l'enclos, je désire qu'elle soit louée, mais, cependant, avant de la louer pour un cabaret, il faut consulter Mr. le Curé de Ste Croix. – Vous vous en rapporterez à sa décision.

Les frères que vous me nommez doivent faire leur lit : dites-le leur formelle(m)ent de ma part.

Je comprends que le remboursement à Mr. de la Borderie et le paiement au fisc, s'il a lieu, vous mettront dans l'embarras. – Je vous viendrai en aide. – Mais ne faites pas attendre Mr. de la Borderie.

Le f. Anaclet m'a parlé d'un projet de voyage à la Trappe. – Je n'approuve pas cela.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Porphyre*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 8 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.021.

### LETTRE 4744. AU F. CHARLES LABOUSSE.

D. S. Ploërmel le 11 Mai 1851

Mon très cher frère

M. Guyanet n'a rien à craindre ni nous non plus. – Soyez tranquille là dessus.

L'exigence des deux régistres pour le pensionnat [ est abusive ], ou du moins j'en doute très fort. – Quoi qu'il en soit, ne revenez pas sur ce que vous avez dit, et agissez en conséquence.

Si l'Inspecteur vous reparle de stagiaires, vous lui répondrez que je me déterminerai à demander pour nous des maisons de stage, quand je connoîtrai le règlement qui sera publié sur le stage par le Conseil supérieur de l'enseignement public.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 13 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.022.

### LETTRE 4745. AU F. ÉDOUARD BAHIER.

Ploërmel le 15 Mai 1851

Mon très cher frère

Le f. Philorome a le stage légal exigé pour être Directeur d'un pensionnat, par conséquent, il n'y a aucune difficulté possible pour que le vôtre soit reconnu.

Je ne demanderai et je n'accepterai aucun établissement stagiaire dans les Côtes du Nord jusqu'à ce que le règlement qui sera fait par le Conseil supérieur pour ces établissements, ne me soit connu.

---

<sup>1</sup> Lire : "hangar".

Quant au registre dont vous me parlez, il n'est pas exigé par la loi. – Ne répondez ni oui ni non. – Nous verrons !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edouard*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Loudeac (Côtes du Nord)*  
 cachet : Ploërmel 17 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.023.

**LETTRE 4746. AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S.

Ploërmel le 15 Mai 1851

Mon très cher frère

Je n'ai pas répondu plutôt à la lettre que vous m'avez écrite touchant vos discussions avec le Maire d'Hillion, parce que j'approuvois la conduite que vous avez tenue, et que je considérais cette affaire comme finie. Je ne puis que vous exhorter à la patience : dans vos rapports avec le Maire, évitez soigneusement tout ce qui peut l'irriter, et ne lui témoignez aucun ressentiment de ses mauvais procédés et de ses injures.

Je vous permets d'acheter une lévite et des culottes, mais celles-ci doivent être en drap. Vous trouverez ici un chapeau à la retraite.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Elizée*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*  
 cachet : Ploërmel 17 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.024.

**LETTRE 4747. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 18 Mai 1851

Monsieur le Recteur,

1°. Je regrette beaucoup que le Conseil Académique des Côtes-du-Nord se soit hâté de trancher en termes si absolus, la question au moins douteuse du stage. Le Conseil Académique du Morbihan a fait mieux à mon avis. Il vient de déclarer, tout récemment, qu'il en référerait au Ministre en Conseil supérieur, et il s'est borné à exprimer le vœu "que le Ministre et le Conseil supérieur, dans la solution à intervenir, s'inspirent de l'esprit de conciliation et de liberté qui a dicté la loi du 15 mars 1850."

Qu'il me soit permis de vous dire, Monsieur le Recteur, que plusieurs *considérants* de la délibération de St. Brieuc ne me paraissent point inspirés par cet esprit là.

2°. Jusqu'à ce que je connaisse le règlement qui sera donné par le Conseil supérieur aux écoles stagiaires, je ne demanderai ce titre pour aucune des miennes. Je crains trop que le stage ne soit qu'une déception et un embarras de plus pour les établissements libres. Les *considérants* de la décision prise dernièrement par votre Conseil académique, dans l'affaire du stage, ne sont pas propres à me rassurer, je vous l'avoue franchement.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

3°. On ne peut, ce me semble, blâmer le frère Directeur de Lannion de n'avoir pas donné des renseignements que refusait le Curé, au compte duquel est l'école<sup>1</sup>. Le digne et zélé pasteur soutient l'établissement par des aumônes recueillies à cet effet, et au prix de grands sacrifices personnels. Je ne me suis jamais informé, de combien d'enfants pauvres il était chargé, et j'aurais regardé une pareille question comme fort indiscrete de ma part. Je lui ai accordé six frères : il les nourrit, il les habille, et ne me paie pour eux aucun traitement. Voilà tout ce que j'en sais.

Ce n'est pas là, il est vrai, de la statistique, mais, il n'y a pas un mot dans la loi, qui autorise personne à exiger directement ou indirectement des renseignements relatifs aux rétributions. Les rétributions n'ont aucun rapport avec la moralité, l'hygiène et la salubrité, seuls objets sur lesquels doit porter l'Inspection. Je conçois fort bien que lorsqu'il s'agit d'allouer des secours à un établissement libre, on veuille reconnaître ses charges et ses ressources ; mais, quand on ne lui donne rien, il faut du moins se résigner à ignorer les détails de ses affaires de ménage.

Vous savez aussi bien que moi, Monsieur le Recteur, combien la charité s'alarme facilement ; elle s'inquiète trop facilement peut-être dans certains cas ; on peut le regretter quelquefois, c'est-à-dire quand le bien créé par elle en souffre. Mais, lui en faire un reproche, oh non, jamais !

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. Au reste, j'écris au frère Directeur de Lannion de déclarer à Mr. l'Inspecteur le nombre des élèves de l'établissement : mais sans distinguer en aucune manière ceux qui sont gratuits de ceux qui paient.

Copie. AFIC. 109.6.024.

### LETTRE 4748. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 19 Mai 1851

Monseigneur,

Le malheureux Frère Xavier a fait un vœu de trois ans, au mois d'aout 1849 (le 23) – Sa défection est déplorable : mais, comme il a été remplacé immédiatement, et que l'école va bien, j'espère que ce scandale n'aura pas les suites qu'on pouvoit craindre. Une lettre du bon frère Augustin que je viens de recevoir, me donne cette confiance.

Mes peines de famille deviennent de plus en plus grandes ; après avoir perdu, il y a six semaines, mon excellente et unique sœur, je pleure aujourd'hui la mort de sa fille aînée qui méritoit à tant de titres mes affections les plus tendres, et j'ai bien lieu de craindre que mon beau-frère ne leur survive pas longtems. Tout cela me brise!... De grâce, demandez pour moi au Seigneur patience, résignation, et courage.

Je suis avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.041.

---

<sup>1</sup> Note en marge : "A quelle condition y est-elle ?"

LETTRE 4749. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.

Ploërmel le 19 Mai 1851

Monsieur le Recteur,

Le traitement du frère de Merdrignac était de 220 et quelques francs, depuis bien des années. Le Conseil municipal l'a réduit à 200 f., c'est-à-dire au minimum légal. Ne serait-il pas possible, aujourd'hui qu'il a un frère adjoint, de lui rendre, au moins, son ancien traitement jusqu'à ce que le traitement du second frère soit définitivement fixé ?

L'ancien traitement ne dépassait pas le produit des trois centimes imposés à Merdrignac, en vertu de la loi sur l'Instruction primaire. Serai-je forcé de retirer de suite le second frère, faute d'un paiement quelconque ? – Alors, il nous faudra bien remettre à leurs familles un grand nombre d'enfants de l'école, car il est impossible qu'un seul frère en instruisse cent dix.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Nat. Copie. AFIC. 109.6.026.

LETTRE 4750. AU F. CHARLES LABOUSSE.

Ploërmel le 19 Mai 1851

Mon très cher frère

Le Recteur de l'Académie de St. Brieuc m'a aussi offert de faire déclarer stagiaires les maisons que je lui désignerois, je lui ai répondu comme je vous ai dit de répondre vous même à l'inspecteur, et j'ai ajouté que je craignois bien que le stage tel qu'on paroît vouloir l'organiser, ne soit qu'une déception, et un embarras de plus pour les établissemens libres. – Ce sera un examen de police qui durera trois ans, substitué à un examen public, qui dure trois quarts d'heure. – Voyez ce que nous aurions à y gagner. – Il est vrai que nous aurions l'inappréciable avantage d'être honoré presque journellement des visites de M.M. les Inspecteurs. – Je me risque à être privé de cet honneur – je m'y résigne, dis-je, sans trop de regret.

Je vais rappeler au f. Joseph Marie la promesse qu'il a faite à Marie de la Chesnaie. – L'embarras est de trouver l'occasion d'envoyer si loin les trois jeunes citoyens.

On se fait illusion aux Cordeliers en supposant qu'en ouvrant une classe de français on nuira beaucoup au Collège. – Pour le ruiner, il faudroit prendre d'autres moyens. – Mais, je ne veux rien dire, car on me supposeroit des intentions que je n'ai point.

Les frères Alban et Bart(hél)emi sont bien malades. – Priez pour eux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Charles*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 20 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.025.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4751. **AU F. ISAÏE-MARIE HERVÉ.**

D. S. Ploërmel le 20 Mai 1851

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

La loi accorde, de plein droit, à tout instituteur, toutes les rétributions payées par ses élèves, et en outre, un traitement fixe payé par la Commune. J'ai consenti à ce que le frère de Plouvorn ne reçût pour tout traitement, que sa pension au presbytère et 300 f. en argent pour son entretien : mais je n'ai fait cette concession qu'en faveur des élèves indigents, et ce n'est qu'à ceux-ci, et au bien de la classe, que doit être appliqué le surplus des rétributions, s'il y en a. La Commune ne peut rien en réclamer pour elle même, c'est-à-dire, pour payer les dépenses qui lui sont propres. Jamais, nulle part, je n'ai toléré rien de semblable.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Isaïe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Plouvorn*

Aut. AFIC. 90.02.026.

DOCUMENT 553. **M. DUCROS À M. DE LA MENNAIS.**

Paris le 21 mai 1851.

Monsieur l'abbé,

Nous venons de nous réunir sous la présidence de Mgr l'archevêque de Tours. Dans cette séance, il a été décidé qu'un rapport serait présenté dans huit jours (le 28 courant), par une commission chargée d'examiner le commentaire, dont la publication est impatiemment attendue par tous nos souscripteurs et correspondants.

D'un autre côté, la commission éprouve un très vif et très légitime désir de pouvoir profiter des excellentes observations que vous avez bien voulu faire sur le travail que vous a soumis Mr. Cochin. Auriez-vous donc l'extrême bonté de les envoyer avant le 28 à l'adresse de Mr. Cochin ou à mon nom, rue du Vieux Colombier, 29.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé,

l'assurance de ma respectueuse considération

Un des Secrétaires du Comité : Ducros

Copie. AFIC. 109.6.028.

LETTRE 4752. **À LA COMTESSE DE KERUZORET.**

Ploërmel le 25 Mai 1851

Madame,

Vous devez être bien étonnée de mon long silence, et il seroit vraiment inexcusable, si je n'avois pas été malade, à la suite des évènements douloureux pour moi, pour ma congrégation, et pour ma famille, qui se sont succédés, presque sans interruption, depuis deux mois. – J'ai perdu à Plouvorn un enfant qui m'étoit particulièrement cher, vous le savez, et presque en même tems quatre autres frères, non moins dignes de regrets, sont morts ; j'ai perdu mon excellente et unique sœur ; je viens de perdre ma nièce bien aimée, M(m)e de K/tanguy, qui est morte martyre de sa piété filiale, c'est-à-dire de la fatigue que lui ont causée les soins qu'elle prodiguoit à sa mère mourante, avec un zèle au dessus de ses forces. – C'étoit trop à la

---

<sup>1</sup> F. Isaïe-Marie (Yves Hervé), né à Ploubezre (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1844.

fois ! On a cru, un moment, que je succomberois, et il m'a fallu suspendre à peu près toute correspondance et tout travail. – Mais enfin, je me relève peu à peu, et je commence à reprendre le cours de mes occupations ordinaires. – Chaque jour elles deviennent plus nombreuses, et le vieil ignorantin n'y suffit plus. – Priez pour moi, Madame !

Cependant, je n'ai point oublié Plouvorn, et j'ai en vue deux excellents frères pour succéder au f. Zoël, (je n'ose dire pour le remplacer). – Malheureusement, l'un et l'autre sont employés ailleurs, et on vous les dispute, c'est-à-dire que j'éprouve beaucoup de difficultés pour les changer, à cette époque de l'année. – Sans cela, l'un des deux seroit déjà rendu chez vous. – Mais, cependant, je me détermine à vous envoyer un intérimaire, qui tiendra l'école (il partira de Ploërmel jeudi), en attendant l'arrivée du titulaire. – J'écris à Mr. le Maire de Plouvorn pour tous ces arrangemens, que les circonstances ont rendu(s) difficiles, et retardé(s) forcément.

Veillez, Madame, être mon interprète auprès de Mr. de K/audret : parlez lui de ma reconnaissance pour tout ce qu'il a *dit* et fait à l'occasion de la maladie et de la mort de notre si bon frère Zoël.

Daignez lui présenter mes excuses de ne lui avoir pas exprimé moi même sur le champ, mes vifs sentimens de respectueuse gratitude.

L'ignorantin breton vous demande pardon, et vous offre l'hommage d'un dévouement bien cordial avec lequel il sera jusqu'à la fin de sa triste vie,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 109.06.029.

#### LETTRE 4753. À Mgr PARISIS.

(Sans date) vers Mai 1851.

Plusieurs questions relatives au stage s'agitent en ce moment dans le sein de nos conseils académiques : elles ont un grand intérêt pour moi, car si on est large sur ce point, je pourrais en fort peu de tems, ajouter 60 établissemens d'un ou plusieurs frères aux 230 établissemens semblables que j'ai déjà fondés en Bretagne. Je sais qu'on vous a envoyé plusieurs mémoires à ce sujet, c'est pourquoi il est inutile que je vous en entretienne de nouveau, M(onseig)neur. Cependant je dois vous faire part d'une circonstance qui est toute particulière aux frères de mon Institut : ceux qui vont aux colonies seront-ils privés des avantages du stage ? J'ai maintenant, à Ploërmel, par exemple, un frère qui a été pendant dix ans, Directeur général de mes établissemens dans cette colonie, reconnu comme tel par le Gouvernement – une médaille d'or sur laquelle sont énumérés les objets de son enseignement, lui a été décernée et remise publiquement, à l'époque d'une distribution de prix par Mr. le Gouverneur, au nom de la Colonie reconnaissante. – Ce frère n'est pas breveté ; ne pourra-t-il exercer en Fr(ance) s'il n'a subi un examen dans lequel il peut échouer, et ne pourra-t-il être chef d'une petite école que dans trois ans, après avoir exercé pendant trois ans comme stagiaire ? est-ce que le Conseil académique de Vannes ne peut pas reconnaître que les privilèges du stage lui sont acquis ?

Projet autographe. AFIC. 109.6.030.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

DOCUMENT 554. **Mgr PARISIS À M. DE LA MENNAIS.**

En tournée pastorale, le 27 Mai 1851.

Monsieur le Supérieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me donner communication du Bref si honorable et si mérité que N. St. Père vient de vous envoyer. Par cette distinction si flatteuse, le Chef de l'Eglise prouve une fois de plus combien il sait discerner dans tout l'univers catholique les mérites éminents lors même qu'ils cherchent le plus à se cacher.

La question du stage dans les écoles primaires, en ce qui concerne son application immédiate, est toujours fort contestée. Soumise par moi-même au Conseil Supérieur, elle a été confiée par le Ministre à un rapporteur très universitaire qui a conclu à la négative.

Heureusement par égard pour moi, ce rapporteur est venu me présenter son travail avant de le faire mettre à l'ordre du jour ; et comme nous touchions au terme de la session, j'ai obtenu qu'il ne l'y mît pas : mais vous voyez que ce n'est que différé. Il faudrait d'ici au mois de Mai travailler un peu l'opinion par les journaux.

J'ai lu au rapporteur le passage de votre lettre relatif à votre frère non breveté qui a été Directeur général dans une Colonie française ; il m'a dit que cette circonstance devrait être prise en considération par la Commission d'examen, mais qu'elle ne peut quant au présent exempter de brevet.

Au reste, il faut avouer que cet examen réduit aux matières que la loi déclare seules obligatoires sera désormais facile à subir.

Veillez, Monsieur le Supérieur, agréer la nouvelle expression de ma reconnaissance pour tout le bien que vous avez fait, et de ma respectueuse estime pour votre personne.

+ M. L. Ev. de Langres

Original. AFIC. 109.6.031.

LETTRE 4754. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S.

Ploërmel le 30 Mai 1851

Mon très cher frère

Jamais je n'ai autorisé ni n'autoriserai l'usage des pantalons, excepté pour les frères des colonies et pour les frères de travail. – Cela est positivement dit dans la nouvelle édition du *Recueil* que l'on imprime en ce moment.

Je connois l'état déplorable d'infirmité dans lequel est tombé le pauvre frère Adalbert<sup>1</sup>. – Je l'aurois fait revenir si cela avoit été possible : mais, malheureusement, cela ne l'est pas dans ce moment-ci.

J'espère qu'avec l'aide de Dieu le cher frère dont vous me parlez se guérira entièrement de ses misères. – Je demande pour lui cette grâce.

---

<sup>1</sup> F. Adalbert (Christophe Froc), né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1832, entré à Ploërmel en 1845.

Nous venons de faire plusieurs pertes bien douloureuses - nos si bons frères Zoël, Elizée, Barthelemi<sup>1</sup>, et Alban sont morts. - Les ff. Clet<sup>2</sup> et Hellier sont morts aussi à la Guyane. - Priez pour eux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adolphe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Guérande (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 30 mai 51

Aut. AFIC. 90.02.027.

## LETTRE 4755. À L'ABBÉ DUGUEY.

Ploërmel le 30 Mai 1851

[...] J'ai entendu parler avec bien du plaisir de votre bâtisse. D'après ce que le f. Fulbert<sup>3</sup> m'en a rapporté, ce sera très bien et très beau. Je vous en félicite et je prie le bon Dieu de bénir de plus en plus ce que vous entreprenez pour sa gloire.

J'ai la douce confiance que les sujets ne vous manqueront pas. Vous en avez déjà cinq qui s'annoncent bien ... Que vous dirais-je de nos excellents frères et amis Fouques et Foucalt. Je les aime à vous rendre jaloux. Ils sont si bons, si pieux, si aimables !... Quand ils quitteront Ploërmel, ils laisseront un grand vide. L'abbé Fouques est malheureusement d'une mauvaise santé et son imagination le fatigue quelquefois. Je ne suis pas sans crainte sur son avenir ; il aura besoin de ménagements et d'avoir près de lui quelqu'un en qui il ait, comme il a en moi, une pleine confiance. Vous serez pour lui cet homme-là et tout ira bien.

Je compte sur votre visite au mois d'août ; mais arrangez-vous mieux que (vous) ne fîtes l'année dernière et ne vous en allez point à la veille de la mi-août. Il faut que vous assistiez à nos cérémonies et à nos fêtes ; elles seront très belles. Nous aurons en 1851, 120 frères de plus que nous n'en avions en (18)50.

Je me recommande à vos prières et à vos saints sacrifices. Priez pour le Père et pour ses nombreux enfants. N'êtes-vous pas de la famille ? *Totus tuus ex toto corde.*

L'ignorantin breton

L'ab. J. M. de la Mennais

Arch. Pères de Tincebray

## LETTRE 4756. À Sr ST-FRANCOIS-DE-SALES.

Ploërmel le 31 Mai 1851

Ma très chère fille,

Je n'ai pu vous écrire par Mrs. Blaize et de K/tanguy, qui sont venus me faire une si bonne visite, - mais cependant il faut que je vous dise que vos deux lettres m'ont fait le plus grand plaisir. - J'ai si grand besoin de consolations ! Quand on pleure avec moi, mes larmes sont moins amères. - Il a plu au Seigneur de me frapper bien durement. - J'ai perdu en

<sup>1</sup> F. Barthélemy (Pierre Quinet), né à St-Pierre-de-Plesguen (I. & V.) en 1796, entré en 1823, décédé le 20 mai 1851 ; F. Alban (Jean-Baptiste Hamon), né à Saint-Alban (Côtes-du-Nord) en 1815, entré en 1833, décédé le 28 mai 1851.

<sup>2</sup> F. Clet (François Le Roux), décédé le 11 janvier 1851 ; F. Hélier (Jean-François Le Clanche), né à Riec-sur-Belon (Finistère) en 1828, entré à Ploërmel en 1848, décédé le 1<sup>er</sup> février 1851 ; tous deux, arrivés en Guyane en 1850, furent victimes de la fièvre jaune.

<sup>3</sup> F. Fulbert (Pierre Beaucé), né à Iffendic (Ille-et-Vilaine) en 1812, entré à Ploërmel en 1834.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

quelques semaines, mon excellente sœur, ma nièce bien aimée et si digne de l'être, et six de mes plus anciens et de mes meilleurs frères ! Mon cœur est brisé, et ma santé déjà mauvaise, comme vous le savez, est devenue plus mauvaise encore. - Cependant elle commence à se remettre : ne vous en inquiétez pas, mais, toutes, demandez pour moi, courage, patience, et résignation.

Tout à vous en N. S., mes très chères filles.

L'ab. J. M. de la Mennais

*À ma très chère Sœur St. François de Sales*

*Sup.re de la Providence*

*À Combourg (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 1 juin 51

Aut. Arch. Filles de la Providence

### LETTRE 4757. À Mlle DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Ploërmel le 31 Mai 1851

Mademoiselle et excellente amie

Que je suis reconnaissant de la part que vous prenez à mes inconsolables chagrins ! vous rendez mes larmes moins amères en y mêlant le vôtres.- Notre bien aimée Marie Ange est une victime de la piété filiale.- Les soins qu'elle donnoit, avec un zèle au dessus de ses forces, à sa mère mourante l'ont tuée, et, à mon tour, j'ai failli de succomber sous le poids de tant de douleurs - Oh, que vieillir est triste ! - M.M. Blaize et de Kertanguy sont admirables de foi, de courage et de résignation.- Ils sont venus me voir ensemble la semaine dernière, parce qu'ils savoient combien leur présence me seroit une grande consolation dans ces cruels moments.- Ils avoient d'ailleurs des inquiétudes sur ma santé qui devient de plus en plus mauvaise : cependant, je commence à me relever peu à peu, et à reprendre mes occupations ordinaires, qui sont énormes.- J'ai fondé 26 écoles nouvelles depuis 9 mois, et ma Congrégation a augmenté de 120 sujets depuis le même temps.- Dieu soit béni !

Daignez, Mademoiselle, remercier pour moi Madame votre sœur des choses si bonnes que vous me dites de sa part : j'y suis on ne peut plus sensible, et je vous prie l'une et l'autre d'agréer la nouvelle assurance de tous les sentimens que vous a voués depuis si longtems

Le pauvre ignorantin breton

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 28.02.022.

### DOCUMENT 555. NOTES sur un projet de traité à St-Thégonnec.

(? Mai 1851)

Notes sur le projet de traité entre le Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne et la Commune de St-Thégonnec.

*(Ces notes sont un correctif apporté au projet de traité).*

Le commencement comme au projet, jusqu'au 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup>, qui sera rédigé comme suit :

1<sup>o</sup>. " ... de fournir le mobilier des classes, le mobilier à l'usage personnel des frères et de leur domestique, les lits et vases des dortoirs, les tables, tablettes, armoires et bancs des réfectoires, les ustensiles et la batterie de cuisine, le tout sur l'inventaire.

Dans le mobilier à l'usage personnel des frères sont compris les objets détaillés dans l'article 4 du *Prospectus* des dits frères. "

L'article 2 - comme au projet.

3°. " Les frères feront deux classes au compte de la Commune : chaque classe sera de trois heures, y compris, le matin, le temps de la messe ; on recevra dans la première classe de 60 à 70 élèves, et dans la 2<sup>ème</sup>, on en recevra 80. "

4°. " Les conditions d'administration, pour les chambristes, seront les mêmes qu'à Morlaix, St. Pol de Léon, et Le Folgoat, chez les frères. "

5°. " Les frères ne pourront avoir à leur compte plus de 15 pensionnaires (à la pension entière), lesquels seront assujettis au paiement de 2 f. par mois au profit de la Commune. "

6°. " Si les frères font des classes d'adultes, le soir, le produit de ces classes particulières leur restera en entier. – S'ils reçoivent des enfants en surveillance ou en demi-pension, et qui ne couchent pas dans l'établissement, ces enfants ne devront à la Commune que la rétribution classique. "

7°. " Les frères donneront à tous les élèves l'instruction voulue par le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850. Ils devront aussi leurs soins et leur surveillance à tous les élèves internes. "

8°. " Le frère Directeur sera tenu de remettre à Mr. le Maire, ou au receveur municipal, à la fin de chaque mois, la liste des élèves externes et internes payants. "

9°. " Les frères ne devront compte à personne du renvoi d'un élève de l'Etablissement pour cause d'inconduite ou d'insubordination, comme aussi ils ne pourront y recevoir aucun élève sans une carte d'admission délivrée par l'autorité locale. "

10°. " Les impôts de toute nature, l'entretien de bâtiments, du mobilier de l'école et de celui à l'usage des chambristes, seront à la charge de la Commune. L'entretien du mobilier à l'usage personnel des frères reste à la charge de ceux-ci, qui en deviendront propriétaires au bout de dix ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, et à raison d'un dixième par an. "

11°. " L'achat des prix et récompenses à distribuer aux élèves, à la fin de l'année scolaire, reste à la charge de la Commune. "

12°. " Une place gratuite sera réservée dans l'Eglise pour les frères et leurs élèves. "

13°. " Les contractants ne pourront résilier ce traité que pour des raisons ou des circonstances imprévues, ou de force majeure. "

14°. " En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des clauses de ce traité, elles seront jugées en dernier ressort par deux arbitres, l'un nommé par la Commune, l'autre par le Supérieur général des frères. S'il y avait dissentiment entre eux, un tiers arbitre serait nommé par les deux premiers arbitres. "

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4758. AU RECTEUR D'ACADÉMIE D'ILLE-ET-VILAINE.**

Ploërmel le 3 Juin 1851

Monsieur le Recteur,

Je vous remercie de l'avis que vous voulez bien me donner touchant l'école de St. Léonard de Fougères.

Il est vrai que cette école est irrégulière ; mais avant de prendre les mesures nécessaires pour cela, je désirerais m'assurer le concours de Messieurs les Curés et le concours de la Ville elle-même, parce qu'il est impossible que je continue de faire seul ce que j'ai fait jusqu'ici pour soutenir un établissement dans lequel tant d'enfants pauvres reçoivent l'instruction gratuite.

Je suis en négociation pour cela, et j'aurais déjà retiré les trois frères de St. Léonard, si je n'avais craint de tout brouiller par trop de précipitation. Au reste, j'aurai l'honneur de vous voir très prochainement, et je vous donnerai, de vive voix, des explications sur cette affaire qui est très délicate et très compliquée. Si donc vous avez la bonté de ne rien décider avant ma visite, j'en serai reconnaissant.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.6.033.

**DOCUMENT 556. ATTESTATION.**

Ploërmel le 3 Juin 1851

Je, soussigné, certifie que le Sr. Kervennic Jean Marie<sup>1</sup>, né à St-Pierre Quilbignon (Finistère) le 29 février 1818, entré dans ma congrégation le 28 janvier 1842, avant d'être placé à Pleyben comme instituteur privé le 1<sup>er</sup> mars 1848, avait exercé pendant 5 ans en qualité de (professeur) et de sous-maître dans mes pensionnats de Ploërmel et de Morlaix.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Finistère. T...

**LETTRE 4759. AU F. ANACLET MAUBUCHON.**

Ploërmel le 6 Juin 1851

Mon très cher frère

Je me décide à payer la somme réclamée pour le droit de mutation, puisque c'est l'avis de Mr. Duclos, dont voilà la lettre. – Vous vous conformerez à ce qu'il dit touchant l'évaluation du revenu de la propriété et la forme de la déclaration. – Il seroit bon de prier un homme de loi de Vitré de la rédiger.

Vous m'adresserez à Rennes au Thabor, la note de ce que nous aurons à payer. Je serai à Rennes mardi au soir et j'y laisserai cette somme ou je vous l'enverrai par la diligence, afin que vous n'ayez pas d'embarras pour vous acquiter.

---

<sup>1</sup> Frère Pacôme. Le 5 mai précédent, le Sr. Kervennic adresse au Recteur de l'Académie une demande d'ouverture d'un pensionnat annexé à son école et précise que " pour la surveillance de ce pensionnat [...] il s'est adjoint François Berthevas. " (Arch. dép. du Finistère). – François Berthevas (F. Antoine-Marie), né à Plougoum (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1845.

Remerciez de ma part Mr. Pelletier de tous les égards qu'il a eu pour nous dans cette affaire.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.028.

LETTRE 4760. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Ploërmel le 17 Juin 1851

Mon très cher frère,

J'ai été bien contrarié de ne pouvoir vous écrire depuis très longtemps : ma santé a beaucoup souffert, et j'ai été obligé de suspendre ma correspondance, en grande partie, à la suite de plusieurs événements extrêmement pénibles pour moi. – J'ai perdu ma sœur, M(m)e Blaize, et puis ma nièce, M(m)e de Kertanguy, &c, &c. J'abrège ces tristes détails – et je me hâte de vous dire qu'aujourd'hui je suis aussi bien qu'on peut l'être à mon âge et avec mes infirmités, suites de l'accident si grave que j'éprouvai il y a quatre ans.

Mon silence n'a point été de l'oubli ; dites le à tous nos frères : je pense tous les jours à vous au saint autel, et je demande au bon Dieu de vous avoir en sa sainte garde et de vous bénir. Entrons dans le détail des affaires.

1mt. Notre Saint Père le Pape a daigné m'adresser un Bref on ne peut plus honorable pour la Congrégation, et qui, je l'espère, vous encouragera tous à persévérer jusqu'à la mort dans votre belle et sainte vocation. Chaque frère devra dire, en action de grâces, le *Te Deum* pendant 8 jours, et faire une communion pour le Saint Père. – Je ne puis vous envoyer qu'un exemplaire du Bref – mais, il se trouvera reproduit dans la nouvelle édition du *Recueil* que l'on réimprime dans ce moment, et qui sera bien plus complet que l'ancien. Tous les frères désiroient que j'eusse fait ce travail avant de mourir. – J'espère que vous en serez content. – On l'a tiré à 1500 exemplaires, et vous en aurez un chacun, dans quelques mois, c'est-à-dire, aussitôt qu'il sera relié et qu'on aura une occasion favorable pour vous envoyer le paquet.

2mt. J'ai réclamé le traitement d'Europe dû aux frères partis pour la colonie dans l'automne dernier. Voilà la réponse du Ministre. Je ne m'explique pas pourquoi cette somme n'est pas encore payée. – Très certainement elle ne peut tarder à l'être.

3mt. J'ai infiniment regretté que Messieurs les évêques de la Martinique et de la Guadeloupe<sup>1</sup> ne soient pas venus à Ploërmel, en se rendant à Brest pour s'embarquer, comme je les y avois engagés. – Le bon Dieu ne l'a pas voulu... que son saint nom soit béni ! Nous nous serions expliqués de vive voix sur bien des points, ce qui vaut mieux que de s'expliquer par écrit.

4mt. Le Démon qui profite de tout pour ébranler les vocations ne manquera pas de souffler au cœur de quelques frères le désir de faire des études dans les petits séminaires qui vont s'ouvrir dans les Antilles. Or, c'est chose absolument impossible. Un frère du Sénégal a tenté d'obtenir à Rome la dispense de son vœu pour entrer dans la mission de Guinée, et cette dispense étoit demandée par l'évêque de Dakar. – On a répondu au nom du Pape que ce frère devoit s'adresser à son supérieur, c'est-à-dire à moi, et on n'a pas donné la dispense sollicitée

<sup>1</sup> Mgr Leherpeur à la Martinique, Mgr Lacarrière à la Guadeloupe. Nommés fin juin 1850, ils furent préconisés le 3 octobre et sacrés le 5 janvier 1851, Mgr Leherpeur à Bayeux, Mgr Lacarrière à Aurillac.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

pour lui. – La raison de cette décision du Saint Siège est que la stabilité dans l'Institut, pend(an)t toute la durée du vœu est obligatoire, chez nous, à *titre de justice*. On a expliqué cela bien des fois pendant nos retraites : mais il est possible que plusieurs frères n'y aient pas fait assez d'attention. Envoyez copie de cet article-ci de ma lettre, au frère Paulin quand vous lui écrirez. – J'ai oublié de lui donner cet avis en lui écrivant la semaine dernière.

5mt. Vos lettres au f. Hypolite au sujet de ses brouilleries avec le f. Julien ne lui ont point été remises – Cette affaire n'a jamais eu la gravité que vous avez supposée – et, dans tous les cas, c'est fini, et je ne veux pas qu'on en reparle.

6mt. Je n'ai point oublié votre demande d'un congé, quoique je ne vous en aie jamais rien dit. Je serai enchanté de vous revoir, et je pense que votre visite ici seroit désirable sous plusieurs rapports, et particulièrement, parce que vous pourriez me donner, de vive voix, des renseignements utiles : mais, soyez sur ce point, comme sur tous les autres, entièrement soumis, d'esprit et de cœur, à ce que je réglerai plus tard, pour la plus grande gloire de Dieu : ne cherchez point à pénétrer dans l'avenir, et ne vous fatiguez pas à faire des suppositions vaines. – Vous ne trouverez la paix que dans un parfait abandon.

7mt. Quand vous écrivez à Ploërmel, ne le faites jamais d'un ton dur et offensant pour personne. – Je sais que vos intentions sont bonnes, mais vos expressions ne sont pas toujours assez calmes, assez mesurées. On affaiblit tout ce qu'on exagère – vous l'oubliez quelquefois.

8mt. Cette année-ci, c'est-à-dire depuis la dernière retraite, nous avons accepté 27 établissements nouveaux en Bretagne – On nous en demandoit beaucoup d'autres que j'ai refusés à mon grand regret. – Mais, nous manquons de sujets, quoi qu'il nous en arrive tous les jours. – Il en est entré plus de cent au noviciat, depuis le mois d'août 1850. – Nous allons donc être obligés de faire deux retraites – et d'abord une partie des frères de Ploërmel feront la leur à part ; ils iront ensuite à Boyat (que nous préparons pour les recevoir) et ils y resteront, pendant que tous les frères des établissements seront réunis ici, comme à l'ordinaire. La maison de Ploërmel devient trop petite.

9mt. Nous avons grand besoin d'une horloge pour mettre plus d'ordre et de régularité dans les exercices de la communauté. – C'est maintenant une chose faite et bien faite.- Cette horloge sonnera pour la première fois les heures, les demi heures et les quarts, le jour St. Jean.

10mt. Mais, ce qui est nécessaire par dessus tout, mon cher enfant, c'est d'aller au ciel. – Plusieurs de nos anciens et de nos meilleurs frères nous y ont devancés, depuis quelques mois. – Ce sont les frères Barthélémi, Elysée, Zoël, Alban, Agathange<sup>1</sup>, Adalbert, Hélier, et Clet. – Ces deux derniers sont morts à la Guyane.- Demandez au f. Paulin la copie d'une petite notice que je lui ai fait passer sur la mort du saint frère Elysée – on en pourroit faire d'aussi édifiantes sur tous les autres. – Ô, bienheureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur !

11mt. J'ai reçu exactement toutes les sommes que vous m'avez annoncées.

12mt. Je ne vous dis rien du malheureux Rimbart. – J'ai été plus affligé que surpris de sa honteuse apostasie.

---

<sup>1</sup> F. Agathange (Jean-Baptiste Le Meur), né à Pléguien (Côtes-d'Armor) en 1833, entré à Ploërmel en 1848, décédé le 19 mars 1851.

13mt. Les jeunes Anglais qui étoient au noviciat sont retournés à Londres après avoir fait vœu : je leur ai donné le frère Melaine<sup>1</sup> pour Directeur. – Leur Etablissement naissant va bien.

14mt. Deux excellents prêtres du diocèse de Séez sont à Ploërmel où ils se disposent à fonder en Normandie, sous les auspices de Messieurs les évêques de Séez et de Bayeux une œuvre semblable à la nôtre, mais qui en sera distincte. – Ils ont déjà 6 sujets au noviciat dont un vient d'être breveté à Vannes. – Ces détails intéresseront Mgr Le Herpeur.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S. Votre père  
L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.029.

LETTRE 4761. **AU F. EUSTACHE GRIGNARD.**

Ploërmel le 20 Juin 1851

Mon très cher frère

Prenez toutes les précautions que votre santé exige : le meilleur des remèdes pour vous est de prendre l'air, et de faire chaque jour, un peu d'exercice. – Il faut profiter pour cela de la belle saison, car dans l'hiver, la promenade n'est pas chose facile à St. Malo.

Je me réjouis de ce que votre classe ait été si nombreuse cette année. – Si elle l'étoit plus, elle le seroit trop.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eustache  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Au Collège à St. Malo (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 20 juin 51

Aut. AFIC. 90.02.030.

LETTRE 4762. **AU F. CHARLES-BORROMEE LE ROY.**

D. S.

Ploërmel le 20 Juin 1851

Mon très cher frère

Vos calculs prouvent très bien qu'il est impossible que Mr. le Recteur touche 400 f. pour votre pension, à moins que la Commune ne lui vote un supplément à cet effet, ce qui ne nous regarde pas. – Voici la règle : Vous devez recevoir soit de la Commune, soit de l'état, un traitement de 600 f. ; nous abandonnons, sur cette somme, 350 f. pour la pension du frère, et il lui reste 250 f. pour ses dépenses personnelles. – Si le Recteur tient à recevoir plus de 350 f. pour la pension, il doit s'entendre avec la paroisse pour le surplus.

Une autre fois, veuillez mieux à la conservation de vos papiers, et défiez vous davantage des souris. – Ce sont de méchantes personnes.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles-Borromée  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Loguivy-Plougras par Belle Isle en Terre (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 20 juin 51

Aut. AFIC. 90.02.031.

<sup>1</sup> F. Melaine (Joseph Josset), né à Saint-Vincent-sur-Oust (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1837.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4763. AU F. LUCIEN DENIAU.

D. S. Ploërmel le 20 Juin 1851

Mon très cher frère,

Consultez le f. Julien au sujet de votre discussion avec le Maire de St. Briac : il me paroît évident que celui-ci a tort. – Mais convient-il d'avoir avec lui un procès ? c'est ce que je n'ose décider.

Je vous autorise à acheter une douzaine de mouchoirs et à faire faire une demie douzaine de chemises.

Il faut vous borner à donner des récompenses dans votre classe, et pour cela, vous pouvez dépenser une vingtaine de francs. – Les distributions solennelles ont beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 20 juin 51

Aut. AFIC. 90.02.032.

LETTRE 4764. AU F. URBAIN CLÉRICE.

Ploërmel le 23 Juin 1851

Mon très cher frère

Nous sommes parvenus à supprimer, presque partout, les pièces que l'on jouoit, en certains endroits, à la distribution des prix ; il n'est donc nullement convenable d'établir cet usage là où il n'a jamais eu lieu.

Pour le mois de vacance, vous marquerez tous les élèves absents.

Je vous permets d'aller voir vos parents avant la retraite : vous viendrez ici avec le f. Louis de Gonzague<sup>1</sup>.

Appliquez vous à faire faire plus de progrès à vos enfans : je sais que cela ne dépend pas absolument de vous : mais, cependant, cela en dépend en partie.

Notre bon petit frère Gonzalès<sup>2</sup> a été enterré ce matin. Priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Urbain*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Henanbihen par Matignon (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 23 juin 51

Aut. AFIC. 90.02.033.

LETTRE 4765. AU CURÉ DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS.

Ploërmel le 23 Juin 1851

Monsieur le Recteur

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il y a deux mois, et je ne vous ai pas répondu, parce que j'étois malade alors ; et depuis, je n'ai pu le faire, parce que ma santé est devenue

<sup>1</sup> F. Louis-de-Gonzague (Charles Mury), né au Vivier (Ille-et-Vilaine) en 1798, entré à Josselin en 1823.

<sup>2</sup> F. Gonzalès (Charles Le Roux), né à Fay-de-Bretagne (Loire-Inférieure) en 1834, entré à Ploërmel en 1847, décédé le 22 juin 1851.

plus mauvaise à la suite de la mort de ma soeur et de ma nièce, qui, l'une et l'autre m'étoient bien chères, et que j'ai perdues coup sur coup - Pardonnez moi donc mon long silence.

Je vous aurais écrit cependant, ou, du moins, je vous aurois fait écrire en mon nom, s'il m'avoit été possible d'accepter la direction des jeunes élèves de l'établissement agricole auquel vous vous intéressez : mais, il n'y a pas moyen d'y songer, pour bien des raisons qu'il seroit trop long de vous exposer une à une. La principale est que, dans ce moment-ci, il ne me reste pas *un morceau* de frère disponible : je suis accablé de demandes auxquelles je ne puis satisfaire, faute de sujets - J'ai fondé en Brétagne 27 écoles nouvelles, d'un ou plusieurs frères, depuis 10 mois - et j'ai donné 21 frères de plus aux colonies, qui en ont un si grand besoin, et où il auroit fallu en envoyer le double - Mais les sujets manquent, et j'ai le regret bien vif, je vous l'assure, de voir une foule d'oeuvres à faire, et d'être dans l'impuissance d'y travailler comme je le voudrois - à peine m'est-il donné de porter dans les greniers du père de famille quelques épis d'une si riche moisson.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur le Curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Ne vous pressez pas de préparer le local de votre future école et quand vous prévoirez l'époque où l'on pourra vous forcer d'accepter un instituteur quelconque, écrivez moi de nouveau : en attendant, traînez en longueur le plus possible.

À Monsieur

Monsieur le Curé de St Gildas des Bois

à St Gildas des Bois par Pontchâteau (Loire inf.re)

cachets : Ploërmel 23 juin 1851 Vannes 24 juin 1851

Autographe. Arch. dioc. Nantes. 2 D 8.

**LETTRE 4766. AU F. MARC RONCIN.**

Ploërmel le 24 Juin 1851

Mon très cher frère,

Vous pouvez fixer l'ouverture du congé au 7 d'aout, suivant le désir de Mr. le Recteur et de Mr. le Maire.

Le traitement des frères doit être désormais de 600 f. , comme celui de tous les autres instituteurs. – De cette somme nous laissons 350 f. pour la pension. – Ainsi nous partageons par moitié avec le Recteur l'augmentation de 100 f. accordée par la nouvelle Loi.

Notre jeune et si bon petit frère Gonzalès vient de mourir. Priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au F. Marc

Frère de l'Inst.n Xtienne

À Talensac par Montfort sur Meu (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 24 juin 51

Aut. AFIC. 90.02.034.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4767. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

D. S.

Ploërmel le 24 Juin 1851

Mon très cher frère

Je vous remercie des prières que vous avez faites à l'occasion de ma fête.- Continuez de demander au bon Dieu toutes les grâces dont son pauvre serviteur Jean a plus besoin que jamais au déclin de sa vie.

J'ai le désir d'aller à St. Brieuc dans la semaine prochaine – Je ne suis pas encore bien décidé cependant à faire ce voyage, car on craint qu'il ne me fatigue trop, et j'ai, d'ailleurs, tant de besogne ici !

Dans les derniers jours de la semaine, vendredi ou samedi le 1<sup>er</sup> Juillet vous demanderez si je suis à la Providence, et dans le cas où j'y serois, vous viendriez m'y voir sans trop tarder.

Je regrette beaucoup l'excellent Mr. Allenou.

Nous venons encore de faire une nouvelle perte. – Notre jeune et si bon petit frère Gonzalès est mort. – Il avoit demandé quelques heures avant d'expirer, à faire le vœu perpétuel.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 25 juin 51

Aut. AFIC. 90.02.035.

### DOCUMENT 557. PRÉSENTATION DU RECUEIL (Edition de 1851).

*(Le texte qui suit figure en tête du Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne, dans l'édition de 1851).*

Statuts et Règles des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Dieu Seul

Ploërmel, le 24 Juin (fête de S. Jean-Baptiste) 1851

Mes très-chers Frères,

A la suite d'une crise qui fit craindre pour mes jours (en 1848), j'adressai à notre Saint-Père le Pape, par l'intermédiaire de Mgr Fornari, Nonce apostolique en France, un exemplaire de votre Règle, et une copie de mon acte de dernière volonté déjà revêtu de l'approbation de six évêques de Bretagne<sup>1</sup> et de Mgr l'Archevêque d'Auch. J'exposai à notre Saint-Père l'état de la Congrégation et je priai Sa Sainteté de la bénir. " Une seule chose, disais-je, me reste maintenant à désirer ; mais je la désire du fond du cœur, et la demande instamment à Votre Sainteté : c'est qu'elle daigne bénir l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne, en approuvant de la manière qu'elle jugera la plus convenable, ses Règles et ses Constitutions ; cette grâce insigne serait pour notre petite Congrégation un gage précieux de durée et d'accroissement. Et moi, désormais sans inquiétude pour son avenir, je mourrais content, si j'avais la consolation de la voir affermie par la paternelle bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. "

Pour satisfaire à cet ardent désir, aussitôt que les circonstances l'ont permis, l'œuvre des Frères et ses Règles ont été, de la part de la sacrée Congrégation des Evêques et des

<sup>1</sup> NN. SS. les Evêques de Vannes, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes, de Rennes, et Mgr de Lesquen, ancien Evêque de ce dernier diocèse. (Note de M. de la Mennais)

Réguliers, l'objet d'un examen approfondi, et d'un rapport qui ne remplit pas moins de 16 pages grand in-4°.

La conclusion de ce rapport renferme le jugement favorable du consultant de la sacrée Congrégation sur l'Institut et sur ses Règles. Après en avoir fait l'éloge, le consultant dit que, " avec des moyens aussi excellents, il est moralement impossible de ne pas avoir un frère qui ne soit, selon l'intention du Fondateur, détaché entièrement des choses de la terre, doué de l'esprit d'obéissance, d'humilité et d'abnégation. " Les constitutions, instructions, avis, etc., bien examinés, le consultant confesse que *rien ne manque pour former dans les Frères une vie vraiment religieuse et apostolique*. Il loue principalement le titre V, qui contient les instructions particulières aux Frères. Enfin, il exprime les grandes espérances qu'il conçoit au sujet de notre humble Institut, " fondé, dit-il, par le seul amour de Dieu et des âmes, et dont la piété et le zèle, entretenus par de sages règlements, forment le caractère distinctif. "

Considérant, en outre, les effets salutaires qu'il a déjà produits parmi les populations, effets attestés non-seulement par la satisfaction et la consolation, mais encore par le désir très-prononcé qu'éprouvent tant d'Evêques au sujet de sa conservation ; prenant aussi en considération l'appel de l'Episcopat anglais, qui veut se servir de lui comme d'un modèle, dans l'œuvre de la régénération des pauvres et de la sanctification de leurs âmes ... le consultant est d'avis que " N. S. P. le Pape peut librement, par lettres en forme de bref, prononcer une parole de louange non-seulement au Fondateur, mais aussi à l'Institut des Frères qu'il a engendrés. Cet encouragement produira les meilleurs effets ; les Frères seront portés de plus en plus à opérer leur salut et le salut d'autrui, par l'accomplissement des promesses faites à Dieu. L'Institut se propagera plus facilement, et le Fondateur verra sans inquiétude approcher le moment de son trépas. "

Six semaines après la publication de ce compte-rendu, la *Correspondance de Rome* annonça qu'adoptant les conclusions du rapport précédent, la sacrée Congrégation avait décidé que l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne devait être loué par Décret. A ce Décret lui-même, Sa Sainteté a bien voulu joindre la lettre la plus paternelle.

#### DECRETUM

Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. IX, - attentis litteris comendatiis Nuntii Apostolici, et uberibus fructibus, qui ex praefata pia societate Fratrum ab instructione Christiana nuncupatorum permanarunt, quique imposterum, jure sperari possunt, auditoque voto S. R. E. Cardinalium hujus sacrae Congregationis negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium praepositae, - non solum pium oratoris scopum, verum etiam ipsum Institutum summopere laudandum ac commendandum esse statuit, prout praesentis Decreti tenore verbis amplissimis laudat atque commendat, ea spe fretus, ut, benedicente Domino, ad christianam puerorum institutionem in dies augeatur.

Datum Romae ex sacra Congregatione episcoporum et Regularium, die 7 januarii 1851.

J. Af. Card. Orioli, praef.

#### DÉCRET

Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, - vu les lettres de recommandation du Nonce Apostolique et les fruits abondants produits par la Société des Frères dits de l'Instruction Chrétienne, comme aussi les légitimes espérances qu'elle donne pour l'avenir ; ouï le vœu des Cardinaux de la S. E. R. formant la sacrée Congrégation préposée aux affaires et aux

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

consultations des Evêques et des Réguliers, - a résolu de louer et de recommander singulièrement non-seulement le but pieux du suppliant, mais encore l'Institut lui-même, comme par la teneur du présent Décret, il le loue et le recommande dans les termes les plus bienveillants, plein de cette confiance que, par la bénédiction du Seigneur, il s'accroîtra de jour en jour pour l'éducation chrétienne des enfants.

Donné à Rome, de la sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, le 7 janvier 1851.

J. Af. Card. Orioli, préfet

Dilectio filio presbytero Joanni-Mariae de laMennais.

Pius PP. IX.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Tua erga pauperes adolescentes, ruricolae praesertim, tuumque egregium pro eorumdem christiana institutione studium, quod, benedicente Domino, jam in istis Galliarum regionibus laetissimos edit fructus ac majores in dies pollicetur, quodque in transmarinas etiam Missiones dimanavit, non possunt a Nobis et Sede hac Apostolica amplissimis non celebrari laudibus.

Expectavimus cupide ut Nostra congregatio Episcoporum et Regularium, negotiis praeposita societatis, dilecte fili, quae te habet auctorem, scopum et propagationem expenderet, quibus cognitis et gravissimo una simul plurium Episcoporum, Nuntii praesertim Nostri, accepto testimonio, consilium suum nobis demum explicavit de Societate ipsa tua, ejusque scopo majorem in modum commendandis. Habes in Decreto quod ipsa, Nobis probantibus, hac super re, die 7 Mensis superiorisj edidit hujusmodi Pontificiae laudis testimonium. Sic praeterea existimes nunquam tibi et societati tuae in incepto opere strenue perseverantibus, ac juniores adolescentes in salubri christiana doctrina instituentibus, defuturam gratiam et praesidium Nostri Sanctaeque hujus Sedis Apostolicae. Quare, quod a multis jam annis coepisti opus sane praeclarum urge alacriter, dilecte fili, et omni sedulitate studioque ad supremum usque diem vitae contende, ut apud sodales tuos universos mutua vigeat animorum concordia et flagrans studium quotidie augeatur prospiciendi, his maxime luctuosis acerbisque temporibus, christianae pauperum adolescentium institutioni. Nos tibi atque illis omnibus a Domino et cupimus et precamur prosperitatem et consolationem ; ac tanti hujus boni auspiciem et pignus paternae Nostrae in te caritatis apostolicam benedictionem ipsi tibi, dilecti fili, ac Societati tuae universae intimo cordis affectu amanter impertimur.

Datum Romae apud S. Petrum, die 1 februarii anni 1851.

Pontificatus Nostri anno V.

Pius PP. IX

A Notre bien-aimé fils Jean-Marie de la Mennais.

Pie IX.

Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre insigne charité à l'égard des enfants pauvres, particulièrement de ceux qui habitent la campagne, et le zèle ardent qui vous anime pour leur éducation chrétienne, - zèle qui, béni du Seigneur, produit dans cette partie de la France de si heureux fruits et en promet de plus grands encore, et qui s'est même étendu jusqu'aux missions d'outre-mer, - ne peuvent pas ne pas recevoir de Nous et de ce Siège Apostolique les louanges les plus abondantes.

Nous avons attendu avec un vif désir, très cher fils, que Notre Congrégation préposée aux affaires des Evêques et des Réguliers, examinât le but et les progrès de la Société dont vous êtes le Fondateur. En ayant pris connaissance et ayant recueilli le très-grave et unanime témoignage de plusieurs Evêques, spécialement celui de notre Nonce, elle nous a enfin

déclaré son sentiment sur les grands éloges à décerner à votre Société elle-même et au but de son institution. Vous avez, dans le Décret qu'elle a rendu sur ce sujet, avec Notre approbation, le 7 du mois dernier, le témoignage de cette louange Pontificale ; ainsi croyez bien que, vous et votre Société, persévérant avec courage dans l'œuvre commencée, et élevant la jeunesse dans la saine doctrine chrétienne, trouverez toujours en Nous et en ce Saint-Siège Apostolique, faveur et protection. Poursuivez donc, cher fils, poursuivez avec ardeur l'œuvre vraiment belle que vous avez entreprise depuis déjà tant d'années, et déployez, jusqu'au dernier jour de votre vie, votre zèle, vos efforts et toute votre activité pour faire régner parmi tous les membres de votre Institut, la mutuelle concorde des esprits, et augmenter en eux de jour en jour le désir ardent de pourvoir, surtout en ces temps de deuil et d'amertume, à la chrétienne éducation des enfants pauvres. Nous souhaitons et Nous sollicitons du Seigneur, pour vous et pour eux tous, prospérité et consolation ; et comme présage d'un si grand bien et comme gage de Notre charité paternelle envers vous, Nous vous accordons de l'intime affection de notre cœur et avec amour, à vous-même, très-cher fils, et à votre Société tout entière, Notre bénédiction Apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 1<sup>er</sup> février de l'an 1851, de Notre Pontificat le Ve.

Pie IX

Puissent, mes très-chers Frères, les paroles si bienveillantes que le Vicaire de J.-C. daigne nous adresser à tous, et la bénédiction qu'il nous donne avec tant d'amour, vous affermir de plus en plus dans votre belle vocation, et dans la résolution de vous dévouer, jusqu'à la mort, à la chrétienne éducation des pauvres petits enfants qui sont si exposés à se perdre dans ce monde corrompu et corrupteur au milieu duquel ils sont destinés à vivre !

Recevez en esprit de foi ce livre, très-chers Frères, comme si votre saint Ange gardien vous le présentait, en vous disant de la part de Dieu : *Faites ceci, et vous vivrez*. La vie de la Congrégation dépend, en effet, de la fidélité de chacun de ses membres à observer les Règles, sans en négliger aucun point, si petit qu'il soit en apparence. Votre persévérance et votre salut en dépendent également. Soyez donc attachés à ces Règles saintes, aussi fortement que l'est un vaisseau à l'ancre qui le rend immobile au milieu des tempêtes.

L'abbé J.-M. de la Mennais

Recueil à l'usage des Frères, Vannes, 1851. 1-12

## LETTRE 4768. À L'ABBÉ RUAULT.

St. Brieuc le 4 Juillet 1851

Cher ami

Je réponds de suite à votre lettre du 3.- Elle me fait grand plaisir, parce qu'elle me donne de bonnes nouvelles de nos malades.- J'en ai une à vous annoncer qui a bien son mérite.- L'abbé Foucaud est devenu sage, oui, tout à fait sage ! Dites le à l'abbé Forgues ! – *Res miranda* <sup>1</sup>!

Mais je viens d'apprendre, et il faut que je vous dise, une autre nouvelle qui n'est pas, non plus, sans *intérêt* pour nous – M(m)e de Vauborel est morte le 25 avril – C'est donc une rente de 2400 f. éteinte.

Ma santé se soutient.- Rien n'est changé dans mon itinéraire, par conséquent les chevaux, *les journaux* devront venir au devant de moi, mardi prochain, aux Forges, ainsi qu'il a été convenu.

<sup>1</sup> *Chose admirable !*

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

L'abbé Bornet arrive à St. Briec. – L'abbé Blanc et l'abbé Houet viendront demain me rejoindre ici, et tous se réuniront à Ploërmel la semaine prochaine, je ne sais trop comment ni par quelles routes. L'ab. Bornet va jusqu'à Brest.- Vous ne comprendrez pas bien, peut-être, ces voyages *croisés* ; je vous dis seulement le fait. – Les explications viendront après.

(Lettre sans signature).

À Monsieur  
Monsieur l'abbé Ruault  
Chez les frères de l'Inst.n Xtienne  
À Ploërmel (Morbihan)  
cachet : St. Briec 4 juil. 51

Aut. AFIC. 46.04.049.

### LETTRE 4769. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S. St. Briec le 6 Juillet 1851

Mon très cher frère

Faites faire, et apportez-moi à la retraite le plan et le devis du bâtiment qu'il seroit convenable, selon vous, de construire au Thabor, ou s'il en coûtoit trop cher de charger un entrepreneur de ce travail, faites vous même. – Il vaudroit même mieux de commencer par là, car, il est probable que je changerai quelque chose au projet de bâtisse qui me sera présenté. – C'est pourquoi, avant de recourir à un architecte qu'il faudroit payer, il seroit bon que nous sussions bien ce que nous voulons, afin de ne pas nous grever d'une depense inutile.

Je serai de retour à Ploërmel mardi.

Il y a lieu d'espérer que le Cardinal Wiseman viendra à Ploërmel vers la fin du mois.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)  
cachet : St. Briec 6 juil. 51

Aut. AFIC. 90.02.036.

### LETTRE 4770. À L'ABBÉ DUGUEY.

Le 14 Juillet 1851

Je vous écris deux mots fort à la hâte pour savoir si vous désirez ou non que vos postulants prennent tous le saint habit à la retraite que nous allons faire très prochainement pour les Novices. Ils demandent cela avec ardeur et ils y paraissent bien disposés ; mais peut-être serait-il plus prudent d'attendre. Nous, c'est-à-dire MM. Fouques, Foucault et moi, nous hésitons, car il y a de bonnes raisons pour et contre. Nous nous en rapportons entièrement à votre décision souveraine.

A quoi pensez vous, de vouloir que je vous prête des frères ? Il ne m'en reste pas un *morceau* disponible. Hélas ! je suis un *misérable* dans tous les sens du mot. Ayez pitié de votre pauvre serviteur et ami.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. PP. de Tinchebray

## LETTRE 4771. AU F. ADOLPHE LE BARBIER.

D. S.

Ploërmel le 16 Juillet 1851

Mon très cher frère

Je n'ai jamais autorisé les voyages qui n'avoient que la curiosité pour motif : je ne permets donc pas le voyage de Nantes que vous me demandez à faire. – Je déciderai à la retraite si le f. Evence<sup>1</sup> ira ou non dans sa famille après la retraite ; il n'aura pas de tems pour y aller avant.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adolphe**Frère de l'Inst.n Xtienne**À Guérande (Loire Inf. re)*

cachet : Ploërmel 17 juil. 51

Aut. AFIC. 90.02.037.

## LETTRE 4772. AU F. PAUL LAGARDE, D'AUCH.

Ploërmel le 20 Juillet 1851

Mon très cher frère,

Vous avez très fort raison de dire que vos hésitations dans le bien et les fautes que vous vous reprochez contre la règle viennent de ce que votre piété, au lieu de s'accroître, a insensiblement diminué : cependant, cher enfant, ne vous découragez pas, mais au contraire, ranimez votre ferveur primitive, et donnez-vous au bon Dieu plus pleinement que jamais.

Je vous permets de faire le vœu de cinq ans et je vous y engage même : il n'y a pas d'acte plus méritoire que le vœu, et qui soit plus propre à attirer sur vous plus de grâces et de lumières.

Le f. Jean-Louis vous donnera en détail des nouvelles de Ploërmel, elles sont bien consolantes !

Je rappelle cette année-ci les f.f. Sébastien et Alphonse pour notre grande retraite. Votre tour viendra plus tard.

Je vous embrasse de loin, mais bien tendrement en N. S.

Priez pour votre vieux père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Paul, à Auch (Gers)*

Aut. AFIC. 90.02.038.

## LETTRE 4773. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S. Ploërmel le 22 Juillet 1851

Mon très cher frère

Je vous permets de rester à Rennes une semaine après les autres pour régler vos affaires. – Mais, il faudra arriver ici le 9 d'aout.

Je consens à ce que ceux de nos pensionnaires auxquels on désire que des leçons de latin soient données, suivent les cours de Mr. La Bigne Villeneuve.

---

<sup>1</sup> F. Evence (Guillaume Pioger), né à Saint-Donan (Côtes-du-Nord) en 1833, entré à Ploërmel en 1846.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Apportez, en venant ici, votre travail sur la grammaire, afin qu'on l'examine.  
Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 22 juil. 51

Aut. AFIC. 90.02.039.

### LETTRE 4774. AUTORISATION AU F. FABIEN MARTEL.

Ploërmel le 25 Juillet 1851

Je consens à ce que Joseph Martel<sup>1</sup> entre à Meilleraie ou à Bellefontaine, en quelque qualité que ce soit, ou à ce qu'il accepte la place de sacristain dans une paroisse de l'arrondissement de Redon.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.040.

### LETTRE 4775. À UN FRÈRE DU MIDI.

D. S.

Ploërmel le 29 Juillet 1851

Mon très cher frère

Nous ne pouvons que gémir sur le malheureux sort du f. Xavier.- Oh, que ce pauvre jeune homme est coupable et qu'il est à plaindre ! – Il vous a trompé par son hypocrisie. Vous n'avez rien à vous reprocher dans tout cela.

Votre retraite aura lieu dans le mois de 7bre, c'est-à-dire dans vos vacances. – Faites la bien, c'est-à-dire, avec un profond recueillement, et avec un sincère désir d'en profiter pour avancer dans la vertu. – Je vous permets de faire le vœu de cinq ans, et je prierai Dieu de vous accorder les grâces nécessaires pour le bien remplir.

Le f. Jean Louis vous donnera de vive voix ma réponse au sujet des vacances, et des détails sur notre cher Ploërmel.

Le temps me manque pour vous écrire plus au long. – Je me hâte de vous embrasser bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.041.

### LETTRE 4776. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

D. S.

Ploërmel le 30 Juillet 1851

Mon très cher frère

C'est la loi qui a fixé votre traitement à 600 f. , et l'augmentation est garantie par l'état, dans le cas où la Commune ne pourroit pas la payer. – En conséquence, je tiendrai à ce que vous receviez cette somme qui permettra de porter votre pension de 300 à 350 f. ; mais, ce n'est que l'année suivante que l'on règle le supplément dû et qu'il est payé.

Il n'est pas convenable d'établir une sorte de rivalité entre deux écoles également communales, quelle que soit celle qui doit gagner à la comparaison.

---

<sup>1</sup> Joseph Martel ( f. Fabien), né à Bains-sur-Oust (Ille-et-Vilaine) en 1823, était entré à Ploërmel en 1844.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S. – A bientôt.  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À L'Hermitage par Moncontour de Brétagne (Côtes du Nord)*  
cachet : Ploërmel 31 juil. 51

Aut. AFIC. 90.01.042.

## LETTRE 4777. À L'ABBÉ MOY.

Ploërmel le 12 Août 1851

Mon cher ami

Il est impossible que le f. Georges, ayant échoué à l'examen, retourne à Paimpol : ce refus de brevet lui a fait bien du mal ; et d'un autre côté, il m'est *impossible* de le remplacer par un frère breveté : mais la loi nouvelle nous donne le moyen de conserver un an au moins votre école, en la mettant sous votre nom, ou sous celui de Mr. votre Vicaire : une simple déclaration, dans les formes légales, suffira pour la régulariser. – Si donc vous voulez des frères après les vacances, comme je n'en doute pas, hâtez-vous, je vous prie, de remplir les formalités que j'indique.

Le temps me manque pour vous écrire plus au long : j'aurois pourtant bien d'autres choses à vous dire. Je me borne forcément à ce peu de mots, et je vous embrasse bien cordialement.

Totus tuum ex toto corde.

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*  
*Monsieur Moy, Curé de Paimpol*  
*À Paimpol (Côtes du Nord)*  
cachet : Ploërmel 13 aout 51

Aut. AFIC. 109.7.016.

## LETTRE 4778. À M. BERNARD, RECTEUR DE ST. JOUAN-DES-GUÉRETS

Ploërmel le 19 Août (1851)<sup>1</sup>

Monsieur le Recteur,

La défection honteuse et impie de l'apostat Sosthène, m'a été bien pénible sans doute : mais la lettre<sup>2</sup> si tristement sèche que vous m'écrivez, et la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance, me sont, s'il est possible, plus pénibles encore.

Je ne vous dirai rien de plus !!

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Recteur,

Votre très humble serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 91.04.029.

<sup>1</sup> L'original est daté, par erreur, de 1852. (cf. note suivante).

<sup>2</sup> Dans cette lettre, datée du 16 août 1851, le Recteur note que le Maire et son conseil désirent conserver à St-Jouan-des-Guérets l'ex-frère Sosthène comme instituteur laïc, et il ajoute : "Dans ce que j'ai vu et entendu, je n'ai point trouvé de raison suffisante pour faire une opposition qui pourrait troubler la bonne intelligence qui a toujours existé entre mes paroissiens et moi."

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4779. À LA COMTESSE DE KERUZORET.**

Ploërmel le 24 Août 1851

Madame,

Je n'étois pas à Cancale lorsque l'accident si grave que les journaux ont rapporté ( et qu'ils ont un peu exagéré, suivant l'usage) a eu lieu : je n'ai donc pas été blessé : mais, au moment où je vous écris, je suis un peu fatigué. – Une retraite de 700 frères n'est pas, pour leur vieux père, une petite besogne.

Sous peu de jours, j'aurai désigné le frère muni de brevet qui ira à Plouvorn : soyez bien tranquille, je ne vous oublierai point, et j'aurai soin que le successeur du f. Zoël soit digne de lui. – Ce mot dit tout.

J'ai l'honneur d'être, Madame, avec un tendre et profond respect

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 109.7.017..

**LETTRE 4780. À Sr STE-MÉLANIE.**

Ploërmel le 26 Aout 1851

Ma très chère fille,

Après m'avoir fait beaucoup de peine, vous me causez une grande joie, et j'en bénis le Seigneur. – Je lui demande du fond du cœur de vous affermir de plus en plus dans vos bonnes dispositions présentes : j'espère que dans sa bonté, il ne me refusera pas cette grâce.

Tout à vous bien cordialement, ma très chère fille.

L'ab. J. M. de la Mennais

*À ma très chère Sœur Ste Mélanie  
Fille de la Providence  
À St. Briec*

Aut. Arch. Filles de la Providence.

**LETTRE 4781. À L'ABBÉ MOY.**

Ploërmel le 29 Aout 1851

Mon cher ami,

Je désirais, et, sous tous les rapports, il est convenable, que l'école fondée et soutenue par vous, soit en votre nom : je vous remercie donc d'avoir fait la déclaration que je vous avais prié de faire mais, quoiqu'un frère breveté ne soit plus nécessaire, je vous donnerai néanmoins un frère muni de brevet, parce que je tiens à ce que la classe de Paimpol soit faite par un frère de la capacité duquel on ne puisse douter : je suis, dans ce moment-ci, un peu moins avare de brevet, attendu que nous venons d'en obtenir 34, à Rennes, d'un seul coup. – C'est joli, n'est-ce pas ? – N'allez pas croire que je sois riche pour cela. – Je suis seulement *un peu* moins misérable. –

Le frère que je vous annonce sera disponible dans le courant de la semaine prochaine. – Il est maintenant placé dans les environs de Rennes, d'où je vais le rappeler pour vous le donner. – Je hâterai son départ pour Paimpol aussitôt qu'il sera de retour ici.

Veillez communiquer ma lettre à notre cher Mr. Allenou : c'est la meilleure réponse que je puisse faire à celle qu'il vient de m'écrire. – Dites lui que je ne lui pardonne pas de

n'être pas venu à Ploërmel, quand il a fait le voyage de Vannes. – J'en suis encore tout courroucé.

Je vous embrasse bien cordialement, très cher ami.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Moy, Curé de Paimpol

À Paimpol (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 30 aout 51

Aut. AFIC. 109.7.018.

DOCUMENT 557. **MINISTRE DE LA JUSTICE À M. DE LA MENNAIS.**

(*En-tête*) : Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. 2<sup>e</sup> Division, 1<sup>er</sup> Bureau.

Paris, le 29 Août 1851

Monsieur le Supérieur Général,

Les articles 27 de la loi organique du 15 mars 1850, sur l'enseignement & 14 du décret du 7 8bre de la même année sont ainsi conçus :

(Article 27 de la loi) "*Tout aspirant qui veut ouvrir une école libre doit préalablement déclarer son intention au Maire de la commune où il veut s'établir, lui désigner le local & lui donner l'indication des lieux où il a résidé & des professions qu'il a exercées, pendant les dix années précédentes.*

*Cette déclaration doit être en outre adressée par le postulant au Recteur de l'Académie, au Procureur de la République & au Sous Préfet.*

*Elle demeurera affichée par les soins du Maire à la porte de la Mairie pendant un mois."*

(Article 14 du décret) "*Aussitôt que le Conseil municipal a nommé un instituteur, le Maire envoie une copie de la nomination au Recteur de l'Académie qui délivre, s'il y a lieu, à l'instituteur une autorisation provisoire & qui propose au Ministre d'accorder ou de refuser l'institution."*

Nonobstant les prescriptions dont il s'agit, les frères lorsqu'ils changent de résidence ne se préoccupent pas toujours en temps utile, de la nécessité d'obtenir un exeat du Recteur préalablement à toute mutation : il arrive aussi quelquefois que leur nomination comme instituteur public ou leur déclaration d'exercice à titre privé ne sont faites que tardivement, alors qu'il s'est écoulé un assez long délai depuis la prise de possession des écoles nouvelles qu'ils sont chargés de diriger. Cette omission & ces retards peuvent s'expliquer jusqu'à un certain point, à ne considérer que les exigences de l'administration intérieure des Instituts & les obstacles qu'elle rencontre ; mais vous concevrez d'un autre côté, Monsieur le Supérieur Général, tout ce qu'une telle dérogation au droit commun suscite d'embarras & de difficultés, aux Recteurs des Académies, qui ne peuvent se dispenser de tenir la balance égale entre les instituteurs & qui doivent éviter dans tous les cas, de s'exposer au reproche de faire acception de personnes, quelque recommandables qu'elles soient, lorsqu'il s'agit de remplir les devoirs qui leur sont imposés.

Je crois devoir appeler votre attention la plus sérieuse, Monsieur le Supérieur général, sur ces considérations. Je ne doute pas que vous n'en appréciez toute la gravité & que vous ne preniez les mesures nécessaires pour que les maîtres appartenant à votre Institut se conforment avec soin dans les déplacements qu'exige l'intérêt du service à toutes les dispositions de la loi.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Justice, chargé par interim  
du département de l'Instruction publique & des Cultes  
Signature

*M. le Supérieur Général de la Congrégation de l'Instruction chrétienne à Ploërmel (Morbihan)*

Original. AFIC. 109.7.019.

### LETTRE 4782. À L'ABBÉ LAMY.

Ploërmel le 6 7bre 1851

Monsieur et très cher Recteur

Je comptois vous écrire, il y a quinze jours, mais, je n'ai pu le faire, à raison de mes grandes occupations et du déplorable état de ma santé.

Il m'est pénible de vous le dire : il y a impossibilité absolue à ce qu'on continue de faire la classe, dans le local actuel, au grand nombre d'enfans qui demandent à fréquenter l'école, et qui y ont été admis l'année dernière. Ce local est beaucoup trop petit, et mal fait. Nous nous en sommes plaints depuis longtems, et Mr. l'inspecteur, dans ses visites, en a jugé comme nous. – La santé du maître, et celle des enfans, sont exposées à des accidents graves, et de plus, quels que soient les talents bien connus du frère, il ne peut rien enseigner avec fruit, à des enfans entassés misérablement les uns sur les autres. Voyez donc, je vous prie, de concert avec Mr. le Maire, si vous pouvez louer, dans le bourg une autre maison, et aussitôt que vous l'aurez trouvée, je vous rendrai le frère. – Ô, combien il est à regretter que l'on ne se soit pas occupé activement plustôt, de bâtir une maison si nécessaire !

Je suis avec une respectueuse et bien cordiale amitié, Monsieur et très cher Recteur,  
Votre tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Lamy, Recteur de Serent*

*À Serent*

cachet : Ploërmel 8 sept. 51

Aut. AFIC. 109.7.022.

### LETTRE 4783. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 15 7bre 1851

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis en mesure de remplacer immédiatement tous les frères de mon Institut revenus des Colonies pour cause de santé, et de compléter le cadre fixé par le budget pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française et le Sénégal ; je désire ne pas tarder à recevoir vos instructions à cet effet.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.006.

## LETTRE 4784. AU F. LAURENT HAUDRY.

Ploërmel le 18 7bre 1851

Mon très cher frère

Remerciez Mr. de Cuverville de sa bonne volonté pour nous : j'en suis très reconnoissant ; mais dites lui que je ne crois pas pouvoir en profiter, parce que 1mt. si j'admettois des stagiaires dans nos maisons, j'en ouvrerois les portes à Messieurs les inspecteurs (lesquels sont loin de m'inspirer de la confiance) puisque les élèves stagiaires sont placés sous leur surveillance spéciale ; rien ne seroit si dangereux pour nos jeunes frères que d'avoir des rapports habituels avec ces Messieurs. 2mt. Au bout de trois ans de stage, on n'exerce pas de plein droit : on a encore besoin d'un certificat d'aptitude lequel peut être refusé arbitrairem(en)t par l'académie. – C'est-à-dire que le stage consisteroit pour nous à substituer un examen inquisitorial de trois ans à un examen public de trois quarts d'heure – C'est pire qu'une dérision.

Avant le départ du f. Noël pour Lanfains, j'ai oublié de lui recommander de ne pas continuer les leçons particulières que donnoit son prédecesseur chez Mr. ... Rien au monde n'est plus inconvenant en soi, et plus contraire à la règle.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Laurent**Frère de l'Inst.n Xtienne**À Quintin (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 19 sept. 51

Aut. AFIC. 90.02.043.

## LETTRE 4785. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

Ploërmel le 19 7bre 1851

Mon très cher frère

J'ai écrit à Mr. le Maire de l'Hermitage pour lui expliquer que l'augmentation de votre traitement étoit garantie par la loi et qu'elle ne pouvoit être, dans aucun cas, une charge pour la Commune ; si donc, malgré ces explications, Mr. le Maire et son conseil ne pensent pas que la classe doive être rouverte, écrivez le moi, et rendez vous sur le champ à Quintin où je vous adresserai sur le champ une nouvelle obédience.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin**Frère de l'Inst.n Xtienne**À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 20 sept. 51

Aut. AFIC. 90.02.044.

## LETTRE 4786. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S. Ploërmel le 20 7bre 1851

Mon très cher frère,

Je vois beaucoup de difficultés et d'embarras à ce qu'un cours de latin se fasse chez nous, et, dans aucun cas, je ne voudrois pas y consentir sans l'agrément de l'évêque. – J'irai à Rennes dans 8 ou 10 jours, et alors, mais non avant, je vous donnerai une réponse positive.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor Rennes (Ille-et-Vilaine)*

cachet : Ploërmel 20 sept. 51

Aut. AFIC. 90.02.045.

### DOCUMENT 558. OBÉDIENCE AU F. ARÉTAS-MARIE LE BAIL.

Ploërmel le 21 7bre 1851

En vertu de la sainte Obéissance, notre très cher frère Aretas se rendra à Piriac (Loire Inf.re) pour y exercer les fonctions d'Instituteur communal.

L'ab. J. M. de la Mennais, Sup. G.al

Aut. AFIC. 91.01.019.

### LETTRE 4787. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 22 7bre 1851

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je ne suis pas encore mort, comme mon silence a pu vous le faire croire : mais, vraiment, j'ai failli de succomber sous le poids du travail excessif dont j'ai été surchargé depuis le commencement du mois d'août.- Nous avons eu successivement deux retraites : 750 frères en ont suivi les exercices – ce chiffre vous dit assez quels ont été mes embarras.

35 frères se sont présentés au dernier examen à Rennes, et 34 ont été brevetés : de ce nombre est le f. Adolphe : son séjour à Redon lui a été très profitable : je suis content de lui sous tous les rapports, et il a fait vœu perpétuel à la fin de notre dernière retraite, et c'est, par conséquent, un bon sujet de plus, qui est à vos ordres pour votre diocèse.- Je vous donnerai de plus le f. Mélite<sup>1</sup> puisque vous le désirez. Voici Monseigneur, le tableau des frères disponibles pour le diocèse d'Auch, et la distribution que nous en pourrions faire, si vous le jugez à propos :

f. Melite et f. Adolphe .....	Petit séminaire d'Auch
f. Augustin et f. Austinde <sup>2</sup> .....	Collège d'Eauze
f. Sebastien et f. Paul .....	Bassoues
f. Bernard et f. François de Sale ....	Barran
f. Jean Louis .....	Postulat d'Eauze – seul provisoirement

Il est à désirer que le f. Jean Louis ait un second le plus tôt possible : ce second sera le f. Stanislas Kotska ou un frère breton que je donnerai, aussitôt que j'en aurai un convenable dont je puisse disposer. Le frère Stanislas pourroit absolument se rendre de suite à Eauze ; mais, ce seroit dommage d'employer un frère si instruit dans le postulat où il n'aura presque rien à faire : cela seroit propre à le dégoûter, et d'ailleurs, dans quelques mois, il y aura à Rennes un autre examen, et je suis sûr d'avance qu'il y sera reçu. Ne pensez vous pas, Monseigneur, qu'il vaut mieux différer un peu son retour en Gascogne, et qu'il emporte un

<sup>1</sup> F. Mélite-Marie (Emmanuel-Alexandre Touplain), né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.

<sup>2</sup> F. Austinde-Marie (Pierre-Marie Jacob), né à Castillon Debats (Gers) en 1831, entré à Ploërmel en 1850, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

brevet, que de l'envoyer maintenant à Eauze pour le faire revenir ensuite à Ploërmel ?- D'ailleurs, quoiqu'il ait acquis quelque expérience de la tenue des classes, il a encore besoin d'exercice, pour être capable d'en bien faire une. Il manque toujours de fermeté et de hardiesse.

J'ai placé le f. Liguori dans une école de deux frères auprès de St. Servan. Je n'ai pas voulu qu'il fût seul, comme autrefois à Elven.

Il eût été désirable que nous eussions fait une école de plus -. Mais les sujets manquent, si bien que j'ai refusé plus de vingt écoles nouvelles qui m'étoient offertes en Bretagne.- J'ai cependant de bonnes espérances pour un avenir prochain.- Les postulants se présentent en plus grand nombre que jamais.- Notre maison principale est trop petite.- Je vais donc reprendre la truelle dans mes vieilles mains, et bâtir, bâtir encore !

Aussitôt que j'aurai reçu la réponse à cette lettre, que j'attends de Votre Grandeur, je ferai partir pour Auch les frères Méliette, Adolphe et Austinde.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'hommage du respectueux dévouement avec lequel je suis de tout mon cœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Par distraction, j'ai écrit sur deux feuilles – J'en demande bien pardon à Votre Grandeur – Le temps me presse, et voulant que ma lettre parte par ce courrier, je ne puis la récrire.

À Monseigneur  
Monseigneur l'archevêque d'Auch  
À Auch (Gers)

cachet : Ploërmel 22 sept 51

Aut. AFIC. 120.02.042.

**LETTRE 4788. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.**

D. S.

Ploërmel le 28 7bre 1851

Mon très cher frère,

On ne pourroit sans violer la loi refuser de compléter votre traitement, mais le supplément ne doit être payé qu'au commencement de l'année qui suit celle où il y a un déficit. Si donc ce déficit se trouve dû pour l'année dernière (ce dont je ne me rappelle pas), il y a lieu à en réclamer du Prefet le paiement : mais, dans le cas contraire, on n'a pas lieu de s'étonner et de se plaindre de ce que ce règlement ne soit pas encore fait.

Communiquez ce petit mot à Mr. le Maire de l'Hermitage. – Personne ne peut mieux que lui mettre au net cette petite affaire de comptabilité administrative, et il le fera volontiers, je n'en doute pas.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alexandrin  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 28 sept. 51

Aut. AFIC. 90.02.046.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4789. À Mgr ROUSSELET, EVÊQUE DE SÉEZ.

Ploërmel le 6 8bre 1851

Monseigneur,

Je suis extrêmement sensible aux choses si pleines de bonté que vous daignez me dire, et à l'invitation que vous me faites, au nom de Mgr l'Evêque de Bayeux et dans le vôtre, d'assister à la cérémonie d'installation de l'établissement que vous fondez de concert, à Tinchebray. Malgré mes infirmités, je ferai avec plaisir ce petit voyage, parce que ce sera pour moi l'occasion de mettre à vos pieds l'hommage de ma vénération profonde, et de vous témoigner combien je suis heureux d'avoir pris une petite part dans une si belle œuvre.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Arch. dioc. de Séez.

LETTRE 4790. AU F. AUGUSTIN EVENO.

Ploërmel le 8 8bre 1851

Mon très cher frère<sup>1</sup>

La question que vous me proposez est très grave. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'après l'avoir mûrement examinée autrefois avec Mr. Deshayes, nous pensâmes qu'une congrégation ne pouvoit avoir pour Supérieur général qu'un de ses membres ; et c'est ce que j'ai décidé irrévocablement pour la mienne. Mais en même temps, je n'ai donné le titre et les droits d'électeurs qu'aux frères liés par un vœu perpétuel parce que ceux là seulement, étant pour toujours engagés envers elle, donnent les garanties nécessaires en pareil cas. Il est désirable qu'il en soit de même pour vous.

Le f. Bernardin est très reconnaissant de l'accueil que vous lui avez fait : je me joins à lui pour vous en remercier.

Mille amitiés au très cher frère Jérémie ; il mérite un reproche à lui faire : c'est de n'avoir pas prolongé davantage son séjour à Ploërmel.

La retenue sur les traitements a des inconvénients, quoiqu'on devra la rendre au bout de l'année au sup(érieu)r g(énéral). Je désirerois comme vous que cela n'eut pas lieu : mais cette mesure étant générale, il sera difficile d'obtenir une exception.

Je me recommande à vos prières, et je suis bien cordialement en N. S.,

Mon très cher frère

Votre très humble et tout dévoué servit(eu)r

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Augustin*

*Sup.r G.al des frères de St. Gabriel*

*À St Laurent sur Sèvres Vendée*

cachet : Ploërmel 8 oct. 51

Aut. Arch. Frères de St-Gabriel.

---

<sup>1</sup> F. Augustin (Eveno), successeur du P. Deshayes comme supérieur général des Frères de Saint-Gabriel à St-Laurent-sur-Sèvre.

## LETTRE 4791. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 10 8bre 1851

Monsieur le Ministre,

Je suis en mesure de faire partir pour Brest dans la première semaine de Novembre les 17 frères que j'ai mis à votre disposition : je vous prie d'avoir la bonté de me faire connaître l'époque précise à laquelle ils devront arriver dans ce port.

Nous sommes d'accord pour le nombre *dix-sept* : six sont remplaçants à la Guyane, et deux pour complément du cadre dans la même colonie, en tout *huit*.

Les neuf destinés pour les Antilles, sont pour le complément du cadre porté à 100 dans les deux îles.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 155.5.007.

## LETTRE 4792. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.

D. S. Ploërmel le 10 8bre 1851

Mon très cher frère

Nous profiterons du départ pour Cayenne de 8 frères demandés par le Ministre, pour expédier au frère Louis Joseph les objets qu'il a demandés ici. – Ces frères entrent en retraite le 24 de ce mois-ci ; par conséquent, il n'y aura pas longtemps à attendre.

Je suis bien aise que vous ayez acheté un octant<sup>1</sup> à bon marché ; vous pouvez vous faire une lévite.

Personne ne m'a encore parlé du projet d'établissem(en)t à la Basse Indre, et j'en suis bien aise, car, à cette époque-ci de l'année tous nos placements sont faits.

S'il s'établissait en Bretagne, sauf où<sup>2</sup>, une nouvelle congrégation de frères<sup>3</sup>, je n'en serois nullement jaloux, mais les vœux que je ferois pour le succès de cette œuvre, ne seroient malheureusement pas des espérances.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie**Frère de l'Inst.n Xtienne**À Couëron (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 10 sept. 51

Aut. AFIC. 90.02.047.

<sup>1</sup> Instrument permettant de mesurer des hauteurs d'astres à partir d'un navire. Le f. Alfred-Marie donnait en effet des leçons d'hydrographie en cours du soir. Cf. la lettre de M. de la Mennais, du 10 décembre 1849.

<sup>2</sup> N'importe où.

<sup>3</sup> Cette allusion à un projet de fondation d'une nouvelle congrégation de frères s'éclaira par un échange de lettres postérieur entre l'évêque de Nantes, Mgr Jaquemet et l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Voir aussi la lettre du 26 février 1852, au f. Paul-Marie Hervé.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4793. AU F. YVES ERHEL.

Ploërmel le 12 8bre 1851

Mon très cher frère

Ne cherchez point à diriger vers Ploërmel ceux de vos enfans qui seroient disposés à aller à Coutances : il faut bien que toutes les congrégations se recrutent, et peu importe où le bien se fasse pourvu qu'il se fasse : nous ne devons désirer que cela. – D'ailleurs, Ploërmel devient trop petit, et nous n'y avons plus de place pour des postulants trop jeunes. – Je songe à allonger de 75 pieds le corps de bâtimens sur l'enclos ; par ce moyen, le clocher se trouveroit juste au milieu, comme le nez est au milieu du visage. – Cela ne seroit pas mal, n'est-ce pas ?

Votre postulant peut venir aux conditions que vous me marquez, mais, il faut qu'il apporte les 150 f. qu'il promet, et qu'il s'engage à donner plus à la mort de son père ; il sera pour le travail.

Le f. Audry doit m'écrire aux époques fixées par la règle, dites-le lui de ma part – Traitez le toujours avec douceur et bonté, mais, dans aucun cas, ne lui donnez pas d'argent pour voyager, à moins que cela ne soit par mes ordres.

Je vais me rapprocher de vous, sans aller jusqu'à vous. – Je me rends à Tinchebray, pour assister à l'ouverture de l'établissement. – La cérémonie sera faite, mercredi prochain, par Messieurs les évêques de Seez et de Bayeux. – Je compte être de retour à Ploërmel dans huit jours.

17 de nos frères ne tarderont pas à partir pour les colonies. – Priez pour eux. –

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Yves*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Ducey (Manche)*

cachet : Rennes 13 oct. 51

Aut. AFIC. 90.02.048.

LETTRE 4794. AU F. HENRI-MARIE MARTIAL.

D. S.

Ploërmel le 12 8bre 1851

Mon très cher frère

L'enfant recommandé par M. de la Villarouet est trop jeune pour qu'il me soit possible de le recevoir actuellement. – Qu'il se conduise bien, et qu'il s'instruise. – Je verrai plus tard ce que je pourrai faire pour lui.

Je me rends en Normandie. – Je vais assister à l'ouverture de l'établissement de Tinchebray. – La cérémonie aura lieu mercredi prochain – elle sera faite par Messieurs les évêques de Seez et de Bayeux.

17 de nos frères partiront prochainement pour les colonies. – Quand ils seront rendus, le cadre de 134 frères fixé dans le budget, sera rempli. – Dieu soit loué !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Henri Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Méen (Ille et Vilaine)*

cachet : Rennes 12 oct. 51

Aut. AFIC. 90.02.049.

## LETTRE 4795. AU F. DOGMAËL ROUAULT.

D. S. Ploërmel le 12 8bre 1851

Mon très cher frère,

Je trouve que votre classe est déjà bien peuplée, et je crains qu'elle ne le devienne trop.

Je consens à ce que vous fassiez une classe du soir : cela fera plaisir à plusieurs jeunes gens. – Vous n'en recevrez pourtant aucun gratis - il payeront 15 f. par mois.

Je vous autorise à ne pas montrer vos lettres.

Je suis en route pour la Normandie. - Je vais assister à l'installation de l'établissement de Tinchebray. - La cérémonie sera faite par Messieurs les évêques de Seez et de Bayeux réunis, mercredi prochain.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Dogmaël*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Pommeret par Lamballe (Côtes du Nord)*

cachet : Rennes 12 oct. 51

Aut. AFIC. 90.02.050.

## LETTRE 4796. À M. Théodose SEBERT.

Ploërmel le 30 8bre 1851

Cher ami,

J'apprends à l'instant la mort de votre si bon et si saint oncle : je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible à la mort d'un de mes plus anciens et des meilleurs amis. – Mon cœur, comme le vôtre, est brisé de regrets ; mais, consolons nous, mon cher Théodose ; celui que nous pleurons est plus heureux que nous : il vit dans le ciel !

Je crains que Mlle Sebert soit trop affectée de cette perte subite et si douloureuse : mais, j'espère cependant, qu'elle trouvera dans la religion des consolations et des forces. Dites lui, je vous prie, dites lui bien que personne plus que moi ne prend part à sa peine : mon cœur est dans le sien, et je mêle mes larmes à ses larmes.

Tout à vous mon cher ami,

L'ab. J. M. de la Mennais

*À Monsieur*

*Monsieur Théodose Sebert, nég.t*

*À St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 30 oct. 51

Aut. AFIC. 76.01.008.

## LETTRE 4797. AU F. HENRI-MARIE MARTIAL.

D. S. Ploërmel le 2 9bre 1851

Mon très cher frère,

Une école est un hôpital : tous les enfans sont infirmes, mais, plus ils exercent votre patience et votre charité, plus vous avez de mérites, et plus votre récompense sera riche dans le ciel. C'est pourquoi ne vous découragez pas : mais, au contraire redoublez de zèle en esprit de foi. Ô, mon cher enfant, songez quelquefois à l'indulgence dont vous avez besoin que Dieu

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

use à votre égard, en suivant la parole de l'Évangile, et soyez miséricordieux, afin d'obtenir pour vous même miséricorde.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Aimas Marie, mort de la fièvre typhoïde à Guerande, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Henri Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Méen (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 3 nov. 51

Aut. AFIC. 90.02.051.

### LETTRE 4798. AU F. ADOLPHE LE BARBIER.

D. S.

Ploërmel le 3 9bre 1851

Mon très cher frère

Si je vous accordeis ce que vous me demandez pour votre petit neveu, je serois obligé d'agir de la même manière envers tous les autres frères qui me demanderoient la même grâce, ce qui est impossible, et ce qui, d'ailleurs, auroit beaucoup d'inconvénients, très graves.

L'étude du catéchisme est la plus nécessaire de toutes : elle ne doit pas se borner à la préparation d'une leçon de catéchisme mais, elle doit s'étendre à toutes les parties de la religion. - Malheureusement il y a bien des frères qui ne s'en occupent pas assez, ou qui ne s'en occupent que superficiellement.

Un instituteur destitué ne peut avoir la confiance de personne, et, par conséquent celui dont vous me parlez ne vous nuira guère.

Nous avons 500 f. à recevoir de Montoir : j'ai dit de vous les remettre : ne tardez pas à me les faire passer par voie sûre.

J'arrive de Normandie : le voyage ne m'a pas trop fatigué.

Nos 34 brevets ont été consommés en 8 jours. - Nous restons aussi pauvres qu'auparavant.

17 frères vont partir pour les colonies. - Priez pour eux.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adolphe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Guerande (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 4 nov. 51

Aut. AFIC. 90.02.052.

### LETTRE 4799. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 6 9bre 1851

Monsieur le Ministre,

Un jeune créole nommé Hiléro (François), venu à mon noviciat de Ploërmel au mois de juillet dernier, me demande à rentrer dans sa famille ; il trouve n'avoir aucune vocation pour l'état de frère & moi-même je ne lui en trouve pas non plus.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'avoir la bonté d'accorder un passage pour les Antilles à ce jeune homme : non comme frère, mais comme simple particulier.

J'attends vos ordres pour le départ des dix frères dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,  
 Votre très humble et très obéissant serviteur.  
 L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 156.5.047.

**LETTRE 4800. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

Ploërmel le 10 9bre 1851

Mon très cher frère

Je ne tiens nullement à avoir d'école en la Basse Indre ni ailleurs : encore je ne ferai aucune demande pour cela. – Nous ne pouvons suffire aux demandes qui nous sont faites. – C'est pourquoi je crains bien plus que je ne désire d'en recevoir de nouvelles.

Quant à Couëron, c'est à Mr. le Curé de juger s'il est convenable ou non qu'elle devienne communale. - Je ne vous présenterai au Conseil communal que sur la demande formelle de Mr. le Curé.

Nous avons hier ici Mgr. l'évêque de la Guinée : c'est un bien saint prélat.  
 Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*À Couëron (par la Basse Indre) (Loire Inf.re)*  
 cachet : Ploërmel 11 nov. 51

Aut. AFIC. 90.02.053.

**LETTRE 4801. À L'ÉVÊQUE DE NANTES.**

Ploërmel le 11 9bre 1851

Monseigneur,

Vous me trouverez toujours disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour être utile à votre diocèse<sup>1</sup>, et pour vous être personnellement agréable. Mais, permettez moi, Monseigneur, dans cette circonstance, de vous exprimer le regret de n'avoir pas été averti plutôt que vous aviez l'intention de me demander un frère pour l'externat que vous venez de fonder à Nantes. L'exécution de ce projet eut été plus facile, si nous nous fussions concertés d'avance.

Il y a dans les arrangements que Votre Grandeur me fait l'honneur de me proposer, un article qui me paroît tout à fait inexécutable, c'est que le frère qui sera chargé de la classe primaire à l'externat, fasse quatre fois par jour le voyage de la maison de l'externat à celle de St. Stanislas. Ce frère devrait loger et prendre sa pension là où il fera la classe. Toutefois, je comprends que cela ne soit peut-être pas possible dès le début ; et, comme le tems nous manque pour nous entendre sur ce point-ci, comme sur plusieurs autres points de détail, je me décide à faire partir après demain pour Nantes le nouveau frère que vous désirez, ne doutant pas, Monseigneur, que vous ne veuillez bien avoir égard à ma juste observation, dès qu'il sera en votre pouvoir de fixer à l'externat le frère qui y sera employé. Donc, provisoirement,

<sup>1</sup> Cette lettre est la réponse à une demande de l'évêque de Nantes, en date du 8 novembre 1851. Voir celle-ci en Appendice 181, ainsi qu'une autre lettre de l'évêque, du 23 décembre 1851, Appendice 182 .

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

nous marcherons, quoiqu'imparfaitement, peut être : mais, enfin, nous marcherons, et c'est là l'essentiel pour le moment.

Je suis avec le plus respectueux dévouement, Monseigneur,  
Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur.  
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dioc. Nantes. 260.2.

**LETTRE 4802. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 11 9bre 1851

Monsieur le Ministre,  
Le Sieur Wilson (Pirrette), originaire de la Guadeloupe, a effectivement fait partie de mon pensionnat de Ploërmel, pendant trois mois.

Ce jeune homme m'a demandé à rentrer dans sa famille : je n'ai pu m'opposer à ce désir, d'autant plus que j'ai rien vu que de naturel dans cette demande.

J'ai été content de lui sous tous les rapports & je crois qu'il mérite la faveur qu'il sollicite de vous.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.05.048.

**LETTRE 4803. M. A. GUILLOUZO, CURÉ DE LANGUIDIC.**

Ploërmel le 17 9bre<sup>1</sup> 1851

Monsieur et respectable Curé,

J'étois bien sûr, en vous donnant le f. Tudy, que vous seriez content de lui, sous tous les rapports, et que votre école prospérerait sous sa direction, malgré tous les efforts et toutes les intrigues de vos adversaires : la seule chose que je craigne, c'est que sa santé ne corresponde pas à son zèle. – Mais, je lui ai recommandé, et je vous prie de lui recommander de nouveau, en mon nom, de se ménager, et de prendre toutes les précautions que son état exige. Il doit particulièrement éviter le passage trop rapide du chaud au froid.

J'espère que la triste guerre qu'on vous fait ne sera pas de longue durée, et que votre victoire sera complète.

Je suis bien cordialement, Monsieur le Curé,  
Votre très humble et tout dévoué serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur  
Monsieur Guillouzo, Curé  
À Languidic par Hennebont (Morbihan)  
cachet : Ploërmel 16 nov. 51

Aut. AFIC. 109.7.027.

---

<sup>1</sup> Le cachet de la poste indique : 16 novembre.

## LETTRE 4804. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 17 9bre 1851

Cher ami

Ta petite lettre me fait bien plaisir quoiqu'elle soit assez triste : car, il est toujours doux de s'entretenir avec ceux qu'on aime, n'eut-on rien à leur dire, sinon qu'on partage leurs peines.

Je n'ai pas reçu le ballot de livres que Chavin<sup>1</sup> t'a annoncé, et il n'a pas daigné répondre un mot, directement, à la lettre que je lui écrivis de Rennes, dans le mois dernier, et que je te montrai. Tu me feras bien plaisir de mettre ce qui suit, dans la première lettre que tu lui adresseras :

" Mr. de la Mennais, à qui j'ai fait part de ce que vous me marquez touchant ses livres, est on ne peut plus mécontent de votre manière d'agir à son égard.- Depuis dix sept mois, il réclame avec insistance les livres que vous avez enlevés de sa bibliothèque, à son insçu, et que vous retenez contre son gré, (notamment les *Monumenta ecclesiae graecae*, par Cotelierina, et un volume de l'ancien bréviaire de St. Pol de Leon), et il ne s'explique pas comment ces ouvrages là peuvent être le moins du monde utiles à Dom P.tes – Dans tous les cas, nul autre que le propriétaire d'un livre n'a le droit d'en disposer, même momentanément. Mr. de la Mennais est d'ailleurs loin de se féliciter de l'ordre que vous croyez avoir mis dans sa bibliothèque, et tout en approuvant en partie votre classement, il en est mécontent sous d'autres rapports.- Mais, quoiqu'il en soit, je vous engage à finir au plus tôt cette affaire, car, je sais qu'elle est très pénible au vieux père. "

Le courrier va partir – Je n'ai que le tems d'envoyer à la poste la présente épître.- Je t'embrasse ex toto corde

Jean

Aut. AFIC. 37.01.025.

## LETTRE 4805. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 20 9bre 1851

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 17 et de vous dire que je viens d'écrire à Mr. le Préfet Maritime de Brest, pour le prier de vouloir bien me faire connaître l'époque précise à laquelle les 17 frères partant pour les Colonies devront être rendus à Brest.

Du nombre de ces 17 frères, six sont remplaçants à la Guyane, et deux pour le complément du cadre de la même Colonie. Les neuf destinés aux Antilles sont pour le complément du cadre ; il me sera donc dû onze allocations pour les onze frères qui ont aussi droit au traitement d'Europe depuis le 1<sup>er</sup> 7bre, ainsi qu'à l'indemnité de lit de bord et de route de Ploërmel à Brest. - Quant aux six frères remplaçants, ils n'ont droit qu'à l'indemnité de route & de lit de bord.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien donner des ordres pour que toutes ces indemnités leur soient payées au port d'embarquement, car l'année dernière, il y eut des difficultés qui nous ont fait éprouver de longs retards et des embarras fâcheux que je désire éviter cette fois-ci. Quant aux allocations qui me sont dues, elles me sont toujours payées à *Ploërmel*.

---

<sup>1</sup> Chavin de Malan.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM.493.2440b. Copie. AFIC. 155.5.009.

### LETTRE 4806. À M. ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 24 9bre 1851

Mon cher Ange,

Je vous serois obligé de faire remettre au f. Charles à Dinan, en m'en donnant avis, les fonds que vous m'annoncez : il lui sera facile de me les faire passer sûrement, et sans frais.

Le pauvre abbé Chevalier ne connaît pas bien son état. - Sa maladie est très grave. - J'attends de ses nouvelles demain, et je crains d'en recevoir... Il est à Rennes auprès de Mr. Pinault. - Si nous le perdons, je le regretterai beaucoup, car, c'est un homme ferme en amitié, comme il y en a peu dans ce tems ci.

L'état des affaires de Mr. Henri et de ses excellentes sœurs m'afflige, et comme vous le dites trop bien, tout cela est le résultat des folies d'Elie. - Quand Ange sera de retour de St. Pol, veuillez me dire au juste, qu'elle est la position des choses.

Vos billets seront apostillés comme vous le désirez. - Soyez tranquille là dessus. - Celui qui m'est personnel est déposé chez Mr. Riellan mon notaire, et je me le ferai représenter demain, pour l'annoter moi même. - Celui à l'ordre de la Mère Chapelain est à St. Brieuc. - J'écris aujourd'hui à ce sujet à cette bonne Mère.

Ce matin, 17 frères sont partis pour Brest où ils vont s'embarquer. - Il complètent le cadre des 134 frères en exercice dans les colonies, fixé par le budget.

Ma santé n'est pas plus mauvaise. - C'est tout ce que je puis esperer de mieux désormais.

Tout à vous, mon cher Ange

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur

Monsieur Ange Blaize

À Trémigon En Combourg (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 24 nov. 51

Aut. AFIC. 7.02.049.

### LETTRE 4807. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.

Ploërmel le 24 9bre 1851

Mon très cher frère,

J'ai reçu vos diverses lettres, et si je n'y ai pas répondu plutôt, c'est que mes infirmités me rendent les écritures fatigantes ; mais, cela ne m'empêchent(*sic*) pas de penser souvent à vous, et de m'intéresser à vos travaux. - Je bénis Dieu des fruits qu'ils produisent.-

Le saint évêque de la Sénégambie<sup>1</sup>, qui est venu me voir, et qui a passé trois jours avec nous, m'en a dit des choses bien consolantes. - Il a beaucoup approuvé la conduite que j'ai tenue envers le malheureux frère François de Paule, et jamais il ne lui imposera les mains !

---

<sup>1</sup> Jean-Rémi Bessieux (1803-1876), originaire de Vélioux, dans l'Hérault. Prêtre diocésain, il entre en 1842 dans la congrégation fondée par le P. Libermann. En 1848, il est nommé évêque *in partibus* de Gallipolis et vicaire apostolique des Deux Guinées, immense juridiction le long de la côte africaine du golfe de Guinée. En septembre 1851, il était revenu en France pour sa santé, et il fit le voyage de Ploërmel.

Quand vous m'écrivez, tâchez de le faire moins vite, et d'une manière plus lisible. - Vos lettres sont quasi indéchiffrables.

Je vous recommande l'économie : autrefois, à Gorée, comme partout, les recettes surpassoient les dépenses, aujourd'hui, il n'en est plus de même !

Je ne vous donne point en détail des nouvelles de Ploërmel : nos frères qui vont à la Gu(y)ane, et que vous verrez en passant, vous les raconteront toutes. - Elles sont on ne peut plus consolantes.

Vous allez recevoir chacun un exemplaire de la nouvelle édition de votre sainte règle. - Lisez et relisez-la souvent, et à chaque fois que vous la lirez renouvez au fond de votre cœur la résolution d'y être fidèle, jusqu'à la mort.

Je vous embrasse tous les trois, bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.054.

**LETTRE 4808. AU F. ÉRIC-MARIE POULOUIN.**

Ploërmel le 24 9bre 1851

Mon très cher frère

Je n'ai pas répondu à votre précédente lettre, parce qu'à l'époque où je l'ai reçue, je partoais pour la Normandie.

L'arrêté pris par le Conseil municipal de Plessé est tout à fait illégal – Car 1°. Les rétributions appartiennent à l'instituteur et le Conseil n'a aucun droit d'en disposer : encore moins a-t-il le droit de les faire percevoir à domicile par un garde champêtre. – Suivez la loi – dressez vos rôles dans la forme régulière, et remettez le au percepteur pour qu'il fasse rentrer les fonds. - Si les rétributions s'élèvent à 400 f., je consentirai à ce que ces 400 f. soient donnés au Curé pour la pension, et ainsi la Commune seroit déchargée des 50 f. qu'elle a voté pour cet objet ; mais, je ne consentirai jamais à recevoir moins de 350 f. sans retenue pour votre pension, et à ce que qui que ce soit appliqué sauf à quoi<sup>1</sup>, le surplus de 400 f. provenant des rétributions.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eric Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À Plessé par Blain (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 25 nov. 51

Aut. AFIC. 90.02.055.

**LETTRE 4809. AU F. ETIENNE-MARIE MALENFANT.**

Ploërmel le 25 9bre 1851

Mon très cher frère

Les détails que vous me donnez dans votre lettre du 28 7bre m'ont vivement intéressé : je vais répondre un mot sur chaque article.

1mt. Vos rapports au Ministre sont fort bien : je ne puis que les approuver.

2mt. Vous vous êtes très gentiment tiré de vos examens solennels – Louange à Dieu !

<sup>1</sup> "Sauf à quoi" : expression qui signifie, sous la plume de J.-M. de la Mennais : "à n'importe quoi".

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

3mt. Je regrette que vous ayez été privé de la présence d'un prêtre pendant votre retraite : mais Dieu a voulu faire tout seul, et il a été bien bon pour vous !

4mt. Mgr l'évêque de la Sénégambie a passé trois jours ici, et nous a beaucoup édifiés. – Il n'étoit point du tout au courant de la déplorable affaire du f. François de Paule, ou du moins, on lui en avoit donné une idée très fausse. – Je la lui ai exposée et expliquée. – Il a pleinement approuvé mon refus de dispense, et il m'a bien promis que jamais ce malheureux frère ne seroit ordonné prêtre dans sa mission : j'ai consenti à ce qu'il l'employât comme il le jugeroit bon, mais à condition que cet apostat resteroit simple laïc – Ce seroit pénitence de son indigne conduite. – De mauvais conseils l'ont égaré, et il est bien à plaindre. – Ce vénérable évêque m'a demandé deux frères ; je les lui ai fait espérer.

5mt. Dans vos rapports avec les Missionnaires de Guinée, montrez vous toujours disposé à leur rendre toute espèce de services.

6mt. Je ne sais si vous obtiendrez un frère de plus à St. Louis. – On discute en ce moment le budget des Colonies, et le chapitre relatif au service colonial n'a pas encore passé. – Le Ministre n'a donc pu, jusqu'à ce moment, me faire connoître ses intentions. – Voilà pourquoi je ne veux ni ne puis faire actuellement aucun changement à St. Louis. – Je me borne à compléter le cadre de nos établissements, tel qu'il est fixé dans le dernier budget. – Il falloit faire cela préalablement, pour avoir quelque chance de succès dans les réclamations que nous aurions à faire, et dont l'objet seroit d'augmenter dans telle ou telle localité le nombre de frères.

7mt. Je ne vous enverrai pas de sitôt le f. Henri Marie, malgré son grand désir de retourner au Sénégal. – Et quant au f. Irénée Marie, je lui écris la lettre ci-jointe que vous cachèterez après l'avoir lue.

8mt. Je n'oublierai point ce que vous me marquez touchant notre bon frère Gildas. – Je ne pourrois pas le remplacer immédiatement d'une manière convenable. – Voilà près de 50 frères sortis du noviciat pour être placés, depuis le mois d'aout. – Il ne nous en reste pas un de disponible : mais, Dieu merci, le noviciat est bien peuplé.

Priez tous pour votre vieux père. – Il a voulu, avant de mourir, vous donner une nouvelle édition de votre sainte règle. – On vous en envoie plusieurs exemplaires. Aimez bien ce petit livre, et méditez en bien toutes les paroles.

Je vous embrasse tous avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.02.056.

**LETTRE 4810. AU F. ELZÉAR-MARIE LE ROUGE.**

D. S. Ploërmel le 25 9bre 1851

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Votre petite lettre m'a fait de la peine, parce que je vois que vous en avez vous-même : cela vient de ce que vous avez laissé s'affaiblir en vous l'esprit de foi. Faites tout et

---

<sup>1</sup> F. Elzéar-Marie (Ollivier Le Rouge), né à Landivisiau (Finistère) en 1834, entré à Ploërmel en 1849.

souffrez tout en vue de Dieu, et alors, la grâce, la paix et la joie du St. Esprit habiteront en vous. Vous serez heureux, et vous vous sanctifierez en remplissant tous les devoirs de votre saint état, si pénibles à la nature qu'ils puissent être quelquefois

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Arch. dioc. de Vannes. Copie. AFIC. 90.02.057.

**LETTRE 4811. AU F. EUSTACHE GRIGNARD.**

D. S.

Ploërmel le 26 9bre 1851

Mon très cher frère

L'exactitude à se rendre au jour marqué à sa destination, est une chose très essentielle, car autrement le sup(é)rieur est très embarrassé, et tout s'embrouille. Je sais qu'il n'y a pas de votre part mauvais vouloir, aussi cette observation n'est pas un reproche.

Le désordre que vous avez trouvé dans votre nouvelle école vient de l'état maladif de votre prédécesseur : vous réparerez peu à peu le mal que vous avez trouvé, et c'est principalement pour cela que je vous ai envoyé à St. Solain. – Achetez successivement les différents articles de vestiaire dont vous aurez besoin, mais allez doucement, et conformez-vous à la règle pour le nombre.

Je n'ai point de livrets à ma disposition. – Priez Mr. l'Inspecteur de vous en procurer un. – La retenue doit être supportée provisoirement par Mr. le Recteur, puisque l'école est à son compte, et vous devez toucher pour votre traitement 250 f. net. – Mais, lorsque la retenue me sera rendue, je la lui remettrai.

Après avoir lu un chapitre du nouveau testament, vous pouvez achever votre lecture spirituelle dans le catéchisme(*sic*) de persévérance.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

17 de nos frères viennent de partir pour les Colonies. Priez pour eux.

*Au f. Eustache*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*À St. Solain par Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 27 nov. 51

Aut. AFIC. 90.02.058.

**LETTRE 4812. AU F. CHARLES-BORROMÉE LE ROY.**

D. S.

Ploërmel le 2 Xbre 1851

Mon très cher frère

J'ai regretté de n'être pas à Ploërmel quand vous en êtes parti : j'aurais pu vous donner de vive voix des conseils qu'il seroit trop long d'écrire. Votre position dans un collège<sup>1</sup> est très délicate, et elle exige de votre part beaucoup de prudence. Ne vous familiarisez avec personne, et gardez plus exactement que jamais tous les points de votre sainte règle.

<sup>1</sup> Le f. Charles-Borromée était responsable d'une classe primaire annexe au Collège d'enseignement secondaire d'Ancenis (Loire-Inférieure)

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'approuve votre règlement de la journée : soyez y fidèle en esprit de foi.

Je vous envoie un petit billet de 75 f. que vous présenterez à Mr. le Supérieur, et que celui-ci sans doute voudra bien acquitter(*sic*) : vous achèterez les objets nécessaires qui vous manquent. Mais allez doucement sur la dépense. N'en faites aucune un peu considérable sans ma permission. - Les jeunes frères n'y regardent pas d'assez près trop souvent - Par exemple quel besoin avez vous d'un accordéon, c'est à dire d'un jouet d'enfant ? Soyez donc raisonnable.

Vous avez peu de frères voisins que vous puissiez voir le jeudi, ou plutôt vous n'en avez que deux, et encore, votre congé étant le Mercredi, vous serez privé de cette consolation. J'en suis bien fâché. - Mais, enfin, je ne sais quel remède apporter à cela.

Je ne puis vous permettre ni d'avoir des conserves ni de prendre du tabac. - Les conserves sont très mal nommées : elles usent la vue, et elles me l'ont presque fait perdre. - Et quant au tabac, c'est une fort mauvaise habitude. - On vient de me prier de l'interdire *absolument* à nos frères Anglais, ce que j'ai fait, et quant aux frères français je ne le permettrai désormais que très difficilement et dans des cas tout à fait extraordinaires.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Nous avons enterré ce soir le f. Jean de Matha<sup>1</sup>. Priez pour lui.

Aut. AFIC. 90.02.059.

### LETTRE 4813. AU PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE.

Ploërmel le 4 Xbre 1851

Monsieur le Préfet <sup>2</sup>

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 13 février 1833, j'ai l'honneur de vous demander le remboursement de toutes les retenues qui ont été faites sur les traitements des différents membres de ma congrégation en exercice dans votre département, et qui ne m'ont pas encore été rendues comme elles devraient l'être.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.7.029.

### LETTRE 4814. AU PRÉFET DU MORBIHAN.

Ploërmel le 4 Xbre 1851

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 13 février 1833, j'ai l'honneur de vous demander le remboursement de toutes les retenues qui ont été faites sur les traitements des différents membres de ma congrégation en exercice dans votre département et qui ne m'ont pas encore été rendues comme elles devraient l'être.

---

<sup>1</sup> F. Jean de Matha (Jean-Marie Le Roux), né à Plounéour-Trez (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1850, décédé le 30 novembre 1851.

<sup>2</sup> Des lettres identiques ont été adressées aux préfets de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Voir ci-après la lettre adressée au préfet du Morbihan.

Nulle part ailleurs que dans le Morbihan, je n'ai éprouvé de difficultés à cet égard, et je ne sais pas même sur quoi on se fonde pour ne pas exécuter, quand il s'agit de mes frères, une ordonnance que l'on exécute partout, et à Vannes même, quand il s'agit des frères des écoles chrétiennes. La règle cependant doit être la même pour tous, et je connais trop bien, Monsieur le Préfet, l'esprit de justice qui vous anime, pour n'y pas avoir une pleine confiance, et pour n'être pas certain d'avance que vous voudrez accueillir ma réclamation.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet,  
 Votre très humble et très obéissant serviteur.  
 L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.7.029.

LETTRE 4815. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 4 Xbre 1851

Cher ami,

Chavin se moque de nous indignement – Je n'ai reçu ni mes livres ni le tien - je croyais d'abord que cet enlèvement furtif n'étoit qu'une étourderie - mais, je le dis à regret, c'est pis.- Au reste, je ne compte pas laisser là cette affaire, et je regarde comme un devoir de conscience de m'opposer canoniquement à ce qu'un pareil homme devienne jamais prêtre<sup>1</sup>. Rends lui le service de l'engager à prévenir cette flétrissure, en restituant promptement ce qu'il nous a pris si vilainement, et ce qu'il garde par un abus de confiance que rien ne peut justifier.

Rends moi le service de t'informer de la position et de la conduite d'une jeune personne nommée Rosalie Tremblai, originaire de Ploërmel, qui doit être en ce moment, je ne sais à quel titre, à l'hôpital St. Yves à Rennes - Tu feras un acte de charité, dont je serai reconnaissant.

Vilain homme que tu es ! qu'as-tu fait du petit manuscrit que je t'ai prêté et que tu devois me rendre au bout de quelques jours ? Je tiens à ne pas perdre ce plan d'un cours d'histoire ecclésiastique - je t'ai seulement permis d'en prendre une copie - renvoie-moi l'original par la poste.

Sur ce, je t'embrasse ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur  
 Monsieur l'abbé Houët  
 Rue de la Motte Fablet, n° 6  
 À Rennes (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 4 déc. 51

Aut. AFIC. 37.01.026.

LETTRE 4816. AU F. LUCIEN DENIAU.

D. S.

Ploërmel le 5 Xbre 1851

Mon très cher frère

Vous ferez bien de remplir une seconde fois les conditions du jubilé pour gagner de nouveau l'indulgence. – Vous ferez une aumône de 1 f. chacun.

<sup>1</sup> Cf. lettre 4636, note. – Chavin de Malan était un ancien de Malestroit. Devenu veuf, il envisageait d'entrer dans les ordres.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous avez dans le f. Sidoine<sup>1</sup> un excellent frère : tâchez de le conserver et aidez le pour cela. S'il est nécessaire de renvoyer un ou deux petits mutins pour cela, n'hésitez pas à prendre cette mesure.

Vous prierez pour le succès du Jubilé du Croisic.

Je vous permets d'acheter une lévite neuve à Pâque.

Il n'y a aucune difficulté à faire une classe du soir. – Elle est autorisée pour l'école – N'en reparlez pas.

Je recommande à vos prières notre cher frère Jean de Matha, que nous enterrâmes avant hier.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Croisic (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 6 déc. 51

Aut. AFIC. 90.02.060.

### LETTRE 4817. À ANGE BLAIZE.

Ploërmel le 21 Xbre 1851

Mon cher Ange

Je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles de notre cher Feli. – J'en étois bien inquiet. – Mais j'espère que désormais, il ne lui arrivera rien de fâcheux. –

Je pense que le séjour d'Ange à Paris ne sera pas long ; il me tarde de le savoir de retour à Trémigon bien portant.

Ce que vous avez envoyé de cidre à Dinan suffit pour la provision des frères.

On vote<sup>2</sup> ici pour Louis Napoléon avec un enthousiasme impossible à décrire.

Je vous embrasse tous bien tendrement

Jean

Aut. AFIC. 7.02.050.

### LETTRE 4818. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 23 Xbre 1851

Mon très cher frère,

Le f. Judicaël est tombé malade à la suite de la peine que lui ont causée d'odieuses dénonciations toutes [remplies] de calomnies. – Il ne s'agit pas de le remplacer, mais de lui donner une aide, afin qu'il puisse se ménager un peu. – C'est ce que j'ai fait.

Vous pouvez continuer à aller à confesse à Mr. l'abbé -

Faire des réglemens contraires aux règles *approuvées* des congrégations, cela n'est pas raisonnable.

Tâchez de rendre le service qu'on vous demande pour la régularisation des plans de l'église, sans que votre classe en souffre, car vous êtes chargé d'instruire les enfans, et non de diriger les maçons.

---

<sup>1</sup> F. Sidoine-Marie (Pierre Clermont), né à Goven (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré à Ploërmel en 1849.

<sup>2</sup> Le vote organisé pour la ratification du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Je vous remercie de vos bons souhaits, et je vous embrasse tendrement en N. S.  
L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 24 déc. 51*

Aut. AFIC. 90.02.061.

**LETTRE 4819. À M. Jean-Marie CHEVREL.**

*(Réponse à une lettre de Jean-Marie Chevrel , ex-frère Narsès, datée du 25 décembre<sup>1</sup>)*

Ploërmel le 26 Xbre 1851

R(épondu), le 26, que je tiens absolument aux conditions de la dispense accordée par moi.

*À M. Chevrel, chez Mr. Martin,  
Instituteur, rue de Nantes, n° 83  
à Rennes.*

Aut. AFIC. 91.03.042.

**LETTRE 4820. AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 28 Xbre 1851

Mon très cher frère

J'ai eu l'occasion d'écrire au f. Zozime, et j'en ai profité pour lui donner indirectement quelques sages avis. - En profitera-t-il ? j'en doute, car c'est une bien pauvre tête. - Je le retirerai de Pléhédél aussitôt que je pourrai le remplacer convenablement.

Ayez bien soin de vos futurs postulants. - Occupez vous surtout de leur faire faire des progrès dans la vertu.

Je vous souhaite une bonne année, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 29 déc. 51*

Aut. AFIC. 90.02.062.

---

<sup>1</sup> Voir en Appendice 183 des extraits de cette lettre.



## 1852

## Chronologie :

Après avoir été contraint de le reporter plusieurs fois, l'abbé J.-M. de la Mennais fait le voyage de Dinan et la Chesnaie, où il séjourne du 6 au 9 juin. – Le mois suivant, du 3 au 18 juillet, il se rend successivement à Saint-Brieuc, Guingamp (6 et 7 juillet), Tréguier et Lannion (11 et 12 juillet).

- 1<sup>er</sup> janvier - Louis-Napoléon Bonaparte devient Prince-Président  
 14 janvier - Promulgation de la nouvelle Constitution.  
 28 avril - Un décret du ministre de l'Instruction publique, M. Fortoul, exige des enseignants la prestation du serment de fidélité au Prince-Président.  
 21-22 nov. - Plébiscite pour le rétablissement de l'Empire.  
 2 décembre - Entrée solennelle de Napoléon III à Paris.

## LETTRE 4821. AU F. VICTRICE KERNEFF.

D. S. Ploërmel le 5 J(anvi)er 1852

Mon très cher frère

Dans aucun tems, et sous aucun régime, je n'ai permis aux frères de s'occuper des affaires politiques et d'y prendre part. - En vous absentant de voter, vous avez donc obéi à votre règle, et vous avez rempli un devoir de conscience : en pareille circonstance, agissez donc toujours de la même manière. - Je vous en fais un devoir rigoureux, ainsi qu'à tous les autres frères sans exception.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire une année bien sainte, bien régulière, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Victrice  
 Frère de l'Inst.n Xtienne  
 A Noyal Pontivy par Pontivy ( Mhan.<sup>1</sup>)  
 cachet : Ploërmel 5 janv. 52

Autographe. AFIC. 90.03.001.

## LETTRE 4822. À Mlle DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Ploërmel le 5 Janvier 1852

Mademoiselle et excellente amie,

Qu'il m'est doux de recevoir de vos nouvelles ! Il me seroit cependant plus doux encore d'aller vous voir dans votre *abbaye*<sup>2</sup>, car l'*écriture* remplace mal la *causerie*. Que de

<sup>1</sup> L'original porte, par erreur, " Côtes du Nord "

<sup>2</sup> Sans doute par allusion à l'Abbaye aux bois, rue de Sèvres, résidence de la famille à Paris.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

choses nous aurions à dire du passé et du présent ! Quant à l'avenir, je n'en sais pas un mot, et par conséquent, je ne pourrais rien vous en apprendre - au reste, tout ce que nous avons de mieux à faire, c'est de (ne) nous en occuper pas, et de nous laisser dévorer par la Providence.

Désormais, je ne puis plus songer à entreprendre le voyage de Paris : je renonce à être voyageur sur la terre : mes infirmités ne me permettent plus de quitter le coin de mon feu, et à mon âge, toute guérison est impossible.- Dieu soit béni ! Tout ce que je puis espérer se borne à mériter par quelques travaux de plus, la récompense que Dieu, dans sa grande miséricorde, daigne promettre à ceux qui jusqu'à la fin travaillent à sa gloire, et au salut des âmes.

Ma Congrégation se compose maintenant de plus de 900 frères, dont 134 sont en exercice dans les Colonies.

Mon frère demeure rue Masséna, 18, au palais national. Je suis heureux de savoir qu'il a conservé des rapports avec vous et avec Madame votre sœur.- Agréez, je vous prie, l'une et l'autre, l'expression de ma reconnaissance et l'hommage de tous les sentimens tendres et respectueux avec lesquels je suis et serai à jamais,

Mademoiselle et excellente amie,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Mademoiselle*

*Mademoiselle H. de Cornulier*

*Rue St. Laurent, 8 à Nantes (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 6 janv. 52

Aut. AFIC. 28.02.024.

### LETTRE 4823. À L'ABBÉ DUGUEY.

Ploërmel le 6 Janvier 1852

Cher ami,

Il étoit temps que votre lettre arrivât : je commençois à gronder, et à m'inquiéter de ne pas recevoir de vos nouvelles. Dieu merci, celles que vous me donnez sont fort bonnes, et je me joins à vous pour remercier le bon Dieu de toutes les bénédictions qu'il daigne répandre sur votre maison naissante. Votre grain de senevé ne tardera pas à devenir un grand arbre.

Déjà 15 novices, c'est fort beau pour commencer ! L'essentiel n'est pas d'avoir beaucoup de sujets, mais qu'ils soient bons, tels, par exemple, que le f. Enguerrand, votre Louis de Gonzague.

Je suis fort aise d'apprendre que le f. Dioscoride<sup>1</sup> a pris l'habit : je lui crois une véritable vocation. - Ne m'oubliez pas auprès de lui et des frères Frédéric<sup>2</sup>, Charles Marie, et Jean Marie. - Je demande à chacun d'eux, pour mes étrennes, cinq *Ave Maria*. Quant au f. Celse, j'ai reçu une excellente petite lettre de lui, et je lui ai répondu immédiatement : j'ai peur que vous me le gâtiez par trop de complaisance et d'indulgence.

Ici tout marche comme à l'ordinaire : nous nous plaignons cependant que ce ne soit plus comme lorsque nous avions au milieu de nous, *l'un et l'autre* -. Tous les jours, leur absence se fait péniblement sentir : mais ainsi va, ou plutôt s'en va la vie, chargée de douleurs et de regrets. - Dites à *l'autre* qui est près de vous, que je l'aime toujours bien : il s'en doute déjà, je pense !

<sup>1</sup> F. Dioscoride-Marie (Armand Tostain), né à Longueville (Calvados) en 1831, était entré le 30 décembre 1851 à Ploërmel, au compte des frères de Tinchebray.

<sup>2</sup> Sont dans la même situation que le précédent, F. Frédéric-Joseph (Victor Delalande), né à Saint-Pierre-du-Regard (Orne), en 1824, entré en 1850 ; F. Charles-Marie (Dominique Maucorps), né à Saint-Jean-du-Bois (Orne) en 1834, entré en 1852 ; F. Jean-Marie (Armand Le Riant), né à Saint-Jean-du-Bois (Orne) et entré en 1851.

Au moment où je vous écris, nous sommes 325 habitants, Maîtres, pensionnaires, novices, et frères de toutes sortes, dans la maison de Ploërmel. – Vous voyez qu'évidemment elle est trop petite. – De grâce, envoyez moi donc la vôtre, ou, au moins, la moitié de la vôtre, par le retour du courrier. – Je paierai les frais d'emballage et de port.

Sur ce, très cher ami, agréez mes souhaits de bonne année auxquels M.M. Ruault, Guilloux, Vardon et de Pincé mêlent bien cordialem(en)t les leurs.

Je suis et serai à jamais

Votre tout dévoué et fidèle ami

L'ignorantin Breton, chanoine<sup>1</sup>

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Dugué, Sup.r des frères de Ste Marie*

*A Tinchebray (Orne)*

cachet : Ploërmel 7 janv. 52

Aut. AFIC. 119.09.002.

#### LETTRE 4824. AU PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Ploërmel le 9 Janvier 1852

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser le tableau que vous me demandez par votre lettre du 19 décembre dernier, à l'effet d'opérer le remboursement des retenues faites sur le traitement de mes frères en exercice dans votre département.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur le Préfet de la Loire Inférieure, à Nantes.*

Copie. AFIC. 110.1.002.

#### DOCUMENT 560. TABLEAU DES ÉCOLES COMMUNALES.

Ploërmel le 9 Janvier 1852

Tableau des Ecoles communales des frères de l'Instruction chrétienne dans le département de la Loire Inférieure, pour lesquelles je réclame le remboursement de la retenue du vingtième.

Avessac	L'école est dirigée par	Mr. Delanoe	Elie
Batz	L'école est dirigée par	Mr. Debarre	Pierre
Bonnoeuvre	L'école est dirigée par	Mr. Dabot	Jean-Marie
Guérande	L'école est dirigée par	Mr. Barbier	François
Guémené Penfao	" "	Mr. Gervaise	Antoine
Héric	L'école est dirigée par	Mr. Parthenay	François
Herbignac	L'école est dirigée par	Mr. Delanoë	Michel - jusqu'au 1 <sup>er</sup> 7bre
1847 & depuis cette époque par		Mr Carnet	Jean.
Joué	L'école est dirigée par	Mr. Choupeaux	Jean-François
La Chapelle-Glain	" "	Mr. Guégan	Jacques

<sup>1</sup> Mgr Rousselet, évêque de Séez, avait nommé le 15 octobre 1851 M. de la Mennais chanoine honoraire de sa cathédrale.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Le Croisic	L'école a été dirigée par	Mr. Chardevel Mathurin	– jusqu'au 1 <sup>er</sup>
7bre 1851 & depuis cette époque par		Mr. Peniau Pierre.	
Plessé	L'école a été dirigée par	Mr. Planchet Jean-Marie	– jusqu'au 31
Xbre 1850 & depuis cette époque		par Mr Poulouin Vincent.	
Pont-Château	L'école est dirigée par	Mr. Denois Mathurin	
St-Herblain	L'école est dirigée par	Mr. Gicquel Yves	
St-Joachim	L'école est dirigée par	Mr. Monique Jean	
Sion	L'école est dirigée par	Mr. Brindjonc Jean	
Trescalan	L'école est dirigée par	Mr. Thoret Joachim	

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 84 .02.013.

### LETTRE 4825. AU F. CHARLES BORROMÉE LE ROY.

D. S. Ploërmel le 11 Janvier 1852

Mon très cher frère

Mr. Ruault m'ayant dit que vous étiez mioppe(*sic*), et que vous aviez, en effet, besoin de conserves, je vous permets d'en acheter une paire, mais à la condition que la monture soit toute simple.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire, une année bien sainte, bien riche de mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles Borromée  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Au Collège à Ancenis (Loire Inf.re)  
cachet : Ploërmel 13 janv. 52*

Aut. AFIC. 90.03.002/

### LETTRE 4826. AU F. MATHIAS AUGRÉE.

Ploërmel le 15 J(anvi)er 1852

Mon très cher frère

J'ai appris avec peine la mort de votre ancien Recteur. - Il avoit promis de payer peu à peu, l'indemnité de 400 f. due à la maison principale pour le premier frère qu'elle fournit, ou du moins, de la faire payer par la paroisse : maintenant, qui se chargera de cette dette ? - Si elle n'est pas acquitée(*sic*), de manière ou d'autre, l'école ne pourra subsister. - Parlez-en à Mr. le Recteur et à Mr. le Maire. - Il faut qu'on s'occupe de cela.

Trouvez une occasion sûre pour nous envoyer ici la somme qui reste dans vos mains, ou gardez la pour l'apporter vous même un peu plus tard.

Vous ne pouvez donner des leçons particulières aux enfans de Mr. Lestourbeillon. - C'est tout à fait (contraire) à la règle, et je n'ai jamais accordé de permissions semblables.

Je vous permets d'acheter un petit manteau de drap commun et dans les dimensions prescrites par la règle.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire, une année riche de mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Matthias*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*A Caden par Rochefort en terre (Morbihan)*  
cachet : Ploërmel 16 janv. 52

Aut. AFIC. 90.03.003.

**LETTRE 4827. AU F. NICANDRE CHAILLES.**

D. S. Ploërmel le 16 Janvier 1852

Mon très cher frère

Votre classe n'est pas très nombreuse : cependant, elle l'est assez pour exercer votre zèle - donnez tous vos soins à ces chers enfans, et surtout, efforcez vous d'en faire des saints ; c'est ainsi que vous vous sanctifierez vous même.

Vous n'êtes point tout à fait isolé à Loguivy : vous pouvez voir de tems en tems les frères de Plougras, de Belle isle en Terre, et même ceux de Lannion, dans les beaux jours : mais ces derniers ne peuvent vous rendre vos visites : jamais je ne permets à ceux-ci d'en faire.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues du f. Méléce<sup>1</sup> ne sont pas bonnes. - Il tenoit à aller à Groix pour se rétablir croyoit-il : je m'y suis longtems opposé, et je n'ai cédé qu'à ses instances plusieurs fois répétées. - Il reconnoît aujourd'hui, mais trop tard, que j'avois raison. - Priez pour lui.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire, une année riche de mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Nicandre*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*A Loguivy Plougras par Belle Isle en Terre (Côtes du Nord)*  
cachet : Ploërmel 17 janv. 52

Aut. AFIC. 90.03.004.

**LETTRE 4828. AU F. ANACLET MAUBUCHON.**

D. S. Ploërmel le 16 Janvier 1852

Mon très cher frère,

Je sais que vous avez fait des efforts pour vous corriger de vos défauts, et je suis fort content des sentiments que vous m'exprimez dans votre lettre ; je prie Dieu de tout mon cœur de vous accorder de nouvelles grâces à l'aide desquelles vous acheverez, je l'espère, un ouvrage si heureusement commencé. - Prenez donc courage : priez beaucoup, et ne vous laissez pas de combattre.

Je vous permets d'avoir une lévite neuve, mais ménagez-la bien, ainsi que la règle vous le recommande.

---

<sup>1</sup> F. Méléce-Marie (Gilles Noël), né à Groix (Morbihan) en 1833, entré à Ploërmel en 1848.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Dites au f. Méloir<sup>1</sup> que j'ai reçu sa lettre et qu'elle m'a satisfait. - Je vous souhaite, à l'un et à l'autre, ou plutôt je vous souhaite à tous une année bien sainte, bien riche de mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 90.03.005.

### LETTRE 4829. À L'ABBÉ DUGUEY.

Ploërmel le 19 Janvier 1852

Pour obtenir l'approbation de mon Institut, je n'adressai(*sic*) pas nos règles in extenso au Ministre de l'Instruction Publique, et sous le nom de Statuts, je ne mis rien de plus que la déclaration du but que nous nous proposons et des conditions dans lesquelles nos frères s'établissaient dans les Communes. On ne m'en demanda pas davantage. Je vous engage à suivre la même marche. Ne vous engagez pas dans de longues explications. Dites que vous adoptez les Règles d'une Congrégation déjà légalement reconnue : cela doit suffire, surtout en ayant soin de rappeler les conditions de nos écoles.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. PP. de Tinchebray.

### LETTRE 4830. AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.

Ploërmel le 22 Janvier 1852

Mon très cher frère

Je reçois votre lettre du 4 Xbre et je m'empresse d'y répondre quelques lignes, quoique je vous aie écrit depuis peu.

Le f. Daniel<sup>2</sup> ne convient pas pour diriger l'établissement du Montsinery, et tout autre que lui y sera plus propre qu'il ne l'est. Je ne vous désigne point celui qu'il convient d'y placer, parce que, quand on n'est pas sur les lieux, on juge mal des choses dont on n'a qu'une connaissance imparfaite : j'ai souvent d'ailleurs plusieurs fois remarqué que les frères ne sont pas toujours aux colonies ce qu'ils sont en France. - Il sont quelquefois meilleurs, et quelquefois c'est le contraire. - Je dois donc m'en rapporter entièrement à vous.

Le f. Alfred aura reçu sans doute votre traite de 1000 f. Il mérite toute confiance : cependant, il vaut mieux adresser toujours les fonds à Ploërmel : on n'a jamais manqué de lui envoyer l'argent dont il avoit besoin pour payer les achats faits par lui à Nantes.

Je regrette beaucoup le f. Quadrat<sup>3</sup> ; mais je remercie Dieu de ce que la fièvre n'ait pas enlevé les autres frères qu'elle a frappés. - Nous prions pour vous tous, et quant à moi, chaque jour, au saint autel, je vous recommande à Notre Seigneur.

Le Ministre ne m'a rien écrit au sujet des plaintes faites par le Préfet, ce qui prouve qu'il n'y a pas attaché d'importance. Au reste, soyez sans inquiétude. - Ayez soin seulement de me prévenir, quand il arrive de ces choses-là.

---

<sup>1</sup> F. Méloir-Marie (Nicolas Beauzon), né à Ploubezre (Côtes-du-Nord) en 1809, entré à Ploërmel en 1836.

<sup>2</sup> F. Daniel-Marie (Daniel Tominet), né à Saint-Connec (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1833, arrivé en Guyane en 1851.

<sup>3</sup> F. Quadrat-Marie (Jean-Pierre Pilet), né à Goven (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré à Ploërmel en 1849, décédé le 4 novembre 1851.

Au moment où je vous écris, nos 8 nouveaux frères doivent être arrivés, et par conséquent, vous êtes sortis de l'extrême gêne où vous étiez au commencement de Xbre. Dieu soit béni !

Puisque le traitement de 1600 f. ne suffit pas pour les frères placés dans les quartiers, il faut réclamer une augmentation : mais, pour que cette demande ait du succès, il est nécessaire qu'elle soit appuyée par Mr. le Gouverneur. Lorsque vous serez assuré qu'il sera favorable à notre réclamation, faites-la directement au Ministre, mais envoyez moi la copie, afin que je puisse écrire en conséquence.

Je vous embrasse tous de tout mon cœur, en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Il y a longtemps que j'aurois dû vous donner l'avis d'aller moins souvent et de passer moins de temps dans la montagne. - Votre place est à Cayenne, et vos absences trop fréquentes et trop prolongées sont contre l'ordre, et ont plus d'inconvénients que vous ne pensez. - C'est pourquoi faites en sorte qu'elles soient plus rares et plus courtes.

Aut. AFIC. 90.03.006.

**LETTRE 4831. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 24 Janvier 1852

Mon très cher frère,

La bosse du jeune homme de Ploeuc étant très saillante, j'ai le regret de ne pouvoir l'admettre. J'ai quelquefois été trop facile dans les cas semblables, et l'expérience m'a appris que j'avais eu tort.

Renvoyez-nous le frère Elzéar de préférence au f. Aurélien<sup>1</sup>.

Le frère du frère Barthélemi étant au service, celui-ci est exempt par là.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 90.03.007.

**LETTRE 4832. À Sr ST-FRANCOIS-XAVIER.**

Ploërmel le 25 Janvier 1852

Ma très chère,

Vous voulez donc que je vous gronde - eh bien, je n'en ferai rien, dussiez vous, vous, me gronder pour cela. - Mais je vous exhorte à vous tenir en garde contre la tristesse, car, c'est une fâcheuse disposition d'esprit, et qui a de graves dangers, dans une Supérieure surtout. - En toute occasion, faites ce que vous croyez de mieux à faire, et ne vous inquiétez jamais des suites.

Ce que vous me dites de vos sœurs est bien consolant - je prie Dieu de les affermir dans leurs bonnes dispositions.

Pressez Monsieur le Maire de faire les réparations nécessaires. - Plus on attendra, plus elles seront considérables : il est donc dans l'intérêt de la Commune de s'en occuper le plus tôt possible.

Si vous avez un lit de plus qu'il n'est marqué dans l'inventaire, c'est que vous l'avez acheté, ou qu'il vous a été donné. - Il est inutile d'en parler au Maire. - Quant aux articles

---

<sup>1</sup> F. Aurélien (François Edet), né à Maure-de-Bretagne en 1832, entré à Ploërmel en 1847.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

usés, cassés, et remplacés par vous, il doit y avoir un article relatif à cela dans votre traité. – Je ne me le rappelle pas positivement ; c'est pourquoi tout ce que je puis vous dire, c'est de vous y conformer.

Quand la saison sera plus douce, je pourrai aller vous voir : je serai enchanté de juger par moi-même des progrès de vos si chères petites filles, et de leur donner des louanges et des récompenses.

Je suis bien cordialement en N. S.

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Ma très chère Sœur S. F. Xavier*

*Sup.re de la Providence*

*A Combourg (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 26 janv. 52

Aut. Arch. FDLP.

### LETTRE 4833. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 26 Janvier 1852

Monseigneur

Nous avons été bien occupés de vous pendant votre absence : les journaux nous donnoient, de temps en temps de vous nouvelles : mais nous n'en étions pas moins empressés de vous savoir de retour.

Les tristes événements qui se sont passés dans certains départements depuis deux mois, prouvent de plus en plus combien il importe de donner aux populations rurales une éducation et des habitudes chrétiennes. Dans ce pays-ci, nous n'avons rien vu de semblable à ce qui s'est passé ailleurs, parce que, Dieu merci, nous avons conservé nos vieilles mœurs, et nos antiques croyances. Cependant nous les perdrons bientôt, si les mauvaises écoles se multiplioient parmi nous. Grâce à Dieu, jamais on n'avoit montré tant d'ardeur pour en fonder de bonnes. J'en ai 231 ; et tous les jours on m'en demande de nouvelles. – Je voudrais bien qu'il en fût de même en Gascogne, et que vous eussiez, comme moi, un noviciat de plus de cent sujets : ce n'est pas encore assez pour notre Bretagne : il en faudrait le double.

Je suis fort aise, Monseigneur, que vous songiez à transférer à Auch notre postulat : il est certain que jamais il ne sera florissant tandis qu'il sera fixé à Eauze, et cependant l'œuvre sera languissante jusqu'à ce qu'elle ait assez de sujets pour se développer et se faire connoître dans les différentes parties du diocèse. A Eauze, elle est cachée, pour ainsi dire : personne ne la connoît, personne n'en parle, et n'éveille les vocations : mais tout ce qui est désirable, ne peut toujours se réaliser immédiatement : il faut attendre les moments de Dieu.

Vous daignez, Monseigneur, me dire du bien des frères qui sont en exercice dans votre diocèse : je bénis Dieu de la consolation qu'ils vous donnent. Je n'ai aussi qu'un bon témoignage à vous rendre des quatre Gascons qui nous restent : je suis content d'eux sous tous les rapports. Le f. Stanislas a beaucoup gagné : nul doute qu'il ne soit breveté à Rennes dans six semaines : veuillez me faire savoir, dans les premières semaines du mois de Mars, si votre intention est qu'il retourne alors auprès du f. Jean Louis, ou si vous désirez qu'il achève l'année scolaire en Bretagne, pour se former encore mieux à la tenue d'une classe.

A Castex et à Auch même, les frères ont été logés chez des laïques : cela peut avoir de graves inconvénients, et jamais en Bretagne je n'ai autorisé rien de semblable : sans doute des circonstances particulières ont rendu nécessaire cette dérogation à la règle. Permettez moi, Monseigneur, d'exprimer le désir, dans l'intérêt de nos établissements de Gascogne, qu'ils

soient en tout conformes à nos établissements de Bretagne, si bien que nos frères, en passant des uns dans les autres, ne s'aperçoivent pas d'avoir changé de province et de résidence.

Mr. Ruault me charge de mettre à vos pieds ses hommages les plus respectueux ; j'y joins les miens, et je suis, du fond du cœur, Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.043.

**LETTRE 4834. AU F. ANACLET MAUBUCHON.**

D. S.

Ploërmel le 28 Janvier 1852

Mon très cher frère

Les mutations au milieu de l'année sont toujours très difficiles à opérer, et elles ont plus d'inconvénients que d'avantages. - Voilà pourquoi je n'y consens que dans le cas d'une nécessité absolue. - Il faut donc patienter et attendre aux vacances pour faire celle dont vous me parlez.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 29 janv. 52

Aut. AFIC. 90.03.008.

**LETTRE 4835. AU F. BRIAC-MARIE COBIGO.**

D. S.

Ploërmel le 28 Janvier 1852

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Tâchez d'avoir du Recteur d'Ercé un acte ou procuration signée de tous ceux des héritiers du f. Elzéar dont on pourra réunir les signatures, et avec cela réglez de votre mieux toutes les affaires de la succession pour ce qui nous concerne. - Le Percepteur ne doit pas connoître le nom de tous les héritiers, et il n'y a pas lieu de craindre que ceux-ci réclament jamais, et, en tous cas, le f. Elzée, quoique l'école fut dans son nom personnel, ne l'administrait pas pour lui même, mais pour la Congrégation dont il étoit membre. - Vous me direz ce que le Recteur d'Ercé vous a répondu dans la lettre que vous attendiez de lui à la fin de décembre.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire, une année bien sainte, bien riche en mérites pour le ciel

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Briac*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 29 janv. 52

Aut. AFIC. 90.03.009.

---

<sup>1</sup> F. Briac-Marie (Joseph Cobigo), né à Régigny (Morbihan) en 1828, entré à Ploërmel en 1843.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4836. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

D. S. Ploërmel le 31 Janvier 1852

Mon très cher frère,

J'ai été très surpris et très mécontent de voir arriver le f. Florentin à Ploërmel, sans que je l'eusse demandé, et que je lui eusse permis d'y venir. C'est un vrai désordre et le gouvernement de la congrégation deviendrait impossible si je tolérais rien de semblable. –

En conséquence, je renvoie sur le champ le f. Florentin à Vitré : je lui permets seulement de passer la journée de demain Dimanche à Rennes.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 31 janv. 52

Aut. AFIC. 90.03.010.

LETTRE 4837. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Février 1852

Mon cher frère

J'ai réclamé de Mr. le Préfet des Côtes du Nord, comme des autres Préfets de la Bretagne, le remboursement des retenues opérées sur le traitem(en)t de nos frères. - Tous, excepté celui des Côtes du Nord, m'ont répondu, et ont remboursé les sommes que je réclamais. - Ne tardez pas d'aller à St. Briec pour rappeler cette affaire dans les bureaux, où vraisemblablement elle a été oubliée.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Pordic par St. Briec (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 2 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.011.

LETTRE 4838. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 3 F(évr)ier 1852

Mon très cher frère

Je changerai le f. Zozime très certainement, mais cela ne peut pas se faire à la minute. - La précipitation dans les affaires embrouille tout, et il n'y a pas d'administration possible avec cela.

Je n'ai point oublié la demande de la Commune de Lennon : le désir que les Sœurs vous ont exprimé sera un puissant motif pour moi d'y avoir égard.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M de la Mennais

*Au f. Lucas*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 3 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.012.

## LETTRE 4839. À Sr ST-FRANCOIS-DE-SALES.

Ploërmel le 3 Février 1852

Ma très chère fille

Je suis bien tard à répondre à vos souhaits de bonne année, et à vos *reproches*, que vous appelez *petits*, mais qui, cependant, sont graves. Le temps me manque pour les discuter un à un - mais vous n'y perdrez rien pour attendre, car, à moins d'événements inattendus, j'irai vous voir après Pâques. - Dans l'espoir de faire ce voyage, je vais remonter ma cavalerie, et c'est pour m'acheter deux chevaux tout neufs et bien vigoureux, que j'ai prié notre mère d'envoyer à Morlaix, la petite somme d'argent qu'elle avoit reçue pour moi. Vous voyez que mes projets de voyage sont sérieux.

Je vous souhaite une année d'or, c'est-à-dire, une année riche en mérites pour le Ciel. - Amassez, amassez !

Votre père tout dévoué  
Jean l'ignorantin

L'ab. J. M. de la Mennais

*A ma très chère Sœur St. François de Sales*  
*A la Providence*  
*A St. Brieuc (Côtes du Nord)*  
cachet : Ploërmel 3 févr. 52

Aut. Arch. Filles de la Providence.

## LETTRE 4840. AU F. EDMOND-MARIE BOUROULLEC.

Ploërmel le 4 Février 1852

Mon très cher frère

Je suis fort aise de savoir que vous avez le désir d'aller dans nos *missions* des colonies. - Je dis à dessein *missions*, car, au fond, c'est cela même.- Elles font un bien toujours croissant et Dieu les bénit chaque jour de plus en plus. - Patience, prière, ne précipitons rien, et si Dieu daigne nous manifester sa volonté à ce sujet, soyez dans la disposition de la suivre.

Je vous permets l'étude de la géométrie élémentaire et de l'arpentage.- Mais, il faut commencer par la géométrie, et de l'algèbre. - Le f. Maximilien doit venir ici prochainement, je lui donnerai, pour vous les remettre, les excellents petits traités de Mr. Querret.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire, une année bien sainte, bien riche en mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edmond*  
*Frère de l'Inst.n Xtienne*  
*A Melesse par St. Aubin d'Aubigné (Ille et Vilaine)*  
cachet : Ploërmel 4 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.013.

## LETTRE 4841. À L'ABBÉ FOUCAULT.

Ploërmel le 7 Février 1852

Cher ami,

Il me tarde de recevoir une lettre de vous - correspondre, c'est encore causer, et assurément, converser *avec l'autre*, est un de mes plus doux plaisirs. - Où est le tems où

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

j'avois cette satisfaction, deux fois par jour au moins ? - Hélas, cet heureux tems est passé, et il a été trop court !

Quand je saurai l'époque où aura lieu, à Rennes, l'examen pour les instituteurs primaires, je vous le marquerai. La commission est la même que l'année dernière à Rennes : vous n'en trouverez nulle part une meilleure : il faut que le frère Dioscoride se prépare à bien répondre spécialement sur la religion et sur l'histoire sainte. - Il descendra au Thabor, et il y trouvera le f. Julien, qui lui servira de mentor.

Les Postulants continuent de nous arriver. - Notre maison compte 335 habitants, sans parler des souris et des puces. - La vôtre n'est pas mal peuplée non plus, et j'espère que le bon Dieu ne cessera pas de la bénir. - Mais ne vous laissez pas, non plus, de travailler à une œuvre si sainte et si belle. Cependant, cher ami, vous avez trop d'ouvrage, et je serai heureux d'apprendre que le jeune ecclésiastique qu'on vous annonce, s'est adjoint à vous. Soyez une vraie trinité, c'est-à-dire, trois personnes ne faisant qu'une - c'est là l'essentiel pour le succès de l'œuvre, et pour votre bonheur.

Je suis bien aise que les frères de Vire aient été vous voir, et que tout se soit bien passé. - Il n'y a rien de pitoyable comme les rivalités entre les communautés, et malheureusement il n'y a rien de plus ordinaire.

Très souvent ici, vous êtes sur *le tapis* : on me demande - Est-ce que *l'autre* n'écrit point ? - Quand le verrons nous ? - Je puis maintenant répondre affirmativement à la première question : mais, hélas, je ne puis encore répondre à la seconde. - Je serai plus heureux à l'époque des vacances - n'est-ce pas ?

Nos Messieurs, et particulièrement M. Ruault, *le tapageur*, me chargent de vous dire mille choses aimables, et sur ce, *l'ignorantin breton* vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Foucaut*

*A Tincebray (Orne)*

cachet : Ploërmel 10 févr. 52 Tincebray 12 févr. 52

Aut. AFIC. 119.09.003.

### LETTRE 4842. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 7 F(évrier) 1852

Cher ami,

Je croyois que mon petit manuscrit étoit flambé et qu'onques je ne le reverrois ! - J'ai eu le mérite du sacrifice -. Il a en effet passé par le feu, mais, enfin, je ne sais comment il a échappé à une combustion complète, ce dont je suis fort aise. - J'ai écrit cette petite feuille à la Chesnaie, il y a longtems, à quelle occasion, et quelle année ? je ne m'en rappelle pas.

Rosalie Tremblay, en entrant à St. Yves, où je crois qu'elle est encore, a changé de nom - elle a pris celui de Noël - Si tu peux me donner quelques renseignements sur sa position et sur sa conduite, tu me feras plaisir, et tu feras une bonne œuvre.

Le f. Maximilien te porte ton volume, renvoyé par Chavin.

Je t'embrasse sur les deux joues, ex toto corde

Jean

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Houët*

*Rue de la Motte-Fablet, 6 à Rennes.*

Aut. AFIC. 37.01.027.

## LETTRE 4843. AU F. ODILE-MARIE GUESDON.

D. S. Ploërmel le 9 F(évr)ier 1852

Mon très cher frère<sup>1</sup>

La première année dans laquelle on entre en exercice, est toujours une année pénible, parce qu'on n'a pas d'expérience, et qu'on se déconcerte facilement, lorsqu'on éprouve quelques contradictions. - Vous avez été dans ce cas là, et il faut bien prendre garde d'y être trop sensible, et de vous imaginer qu'en changeant de lieu ou d'emploi, vous n'auriez plus rien à souffrir. - Au reste, je ne vous dis pas que vous resterez toujours à Loudeac, mais, je vous dis de n'être pas trop empressé d'en sortir : j'ai déjà fait un changement dans cette maison : il m'est impossible d'en faire un second dans ce moment.

Résignez vous donc à la sainte volonté de Dieu, et n'ayez d'autre désir que d'y conformer toujours la vôtre, quoi qu'il vous en coûte.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Odille**Frère de l'Inst.n Xtienne**A Loudeac (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 10 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.014.

## LETTRE 4844. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.

D. S. Ploërmel le 9 Février 1852

Mon très cher frère,

Je ne puis deviner à quoi tient l'irrégularité de votre paiement. - Ecrivez en à Mr. l'inspecteur, et faites moi connoître sa réponse. - Mr. le Recteur ne peut vous faire aucun reproche à cet égard, car il n'y a pas de votre faute, non plus que de celle de Mr. le Maire. - Quand l'inspecteur aura répondu, nous verrons ce qu'il y aura à faire.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin Marie**Frère de l'Inst.n Xtienne**A L'Hermitage par Moncontour de Bretagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 10 févr. 52

Aut. AFIC. 90.09.015.

## LETTRE 4845. À L'ABBÉ LANGREZ.

Ploërmel le 13 Février 1852

Cher ami

Votre lettre me fait le plus grand plaisir, et je me reproche de ne vous en avoir pas remercié plutôt ; mais, je sais combien vous êtes bon, et, par consequent, quoique coupable, je suis sans inquiétude.- Au reste, je pourrais avec raison, vous donner mes occupations pour excuse, car, jamais je n'en avois tant eu.- J'ai maintenant 231 établissements en Bretagne sans compter 134 frères en exercice dans les colonies. J'ai écrit, depuis Noël, jusqu'à la fin

<sup>1</sup> F. Odile-Marie (Pierre Guesdon), né à Balazé (Ille-et-Vilaine) en 1828, entré à Ploërmel en 1851.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

de Janvier, 357 lettres - vous voyez que je n'y vais pas de *main morte* malgré mes infirmités toujours croissantes.

Je suis enchanté de ce que vous me dites de votre maison de Brest : le bon Dieu ne la bénira pas moins que celle de Quimper, dont le succès a été si complet.

Est-ce que vous ne viendrez plus me voir ? je vous promets de faire sonner mes cinq cloches pour annoncer *urbi et orbi* votre arrivée dans notre couvent, lequel (soit dit en passant) ne compte pas moins, aujourd'hui, de 337 habitants, sans parler des souris et des puces. - Apportez moi, je vous prie, ces vieux livres, dont vous m'avez plusieurs fois vanté les charmes, et que j'ai tant envie de connaître : j'ai trop d'affaire pour lire le jour : mais, je lis la nuit, car, enfin, il est temps que le bonhomme fasse ses études.

Mr. Ruault vous écrira-t-il : il se l'est promis à lui même plusieurs fois, en ma présence.- Mais, quand vous écrira-t-il ? je ne puis vous le dire, car, il est devenu extrêmement paresseux.- N'allez pas répéter cela : il jouit encore d'une certaine réputation, qu'il ne faut pas lui faire perdre.

Dites mille choses aimables de ma part à notre cher Binard : il a tort de vieillir de douze mois chaque année.- Malheureusement, je l'imite, quoique je le blâme. Voyez le danger du mauvais exemple !

Sur ce, très cher Langrez, je vous embrasse et je vous aime ex toto corde.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur

Monsieur Langrez, chanoine

A Quimper (Finistère)

cachet : Ploërmel 16 févr.52

Aut. AFIC. 17.12.014.

### LETTRE 4846. À UN CURÉ .

Ploërmel le 17 f(évr)er 1852

Monsieur et respectable Curé,

Je vous en demande bien pardon : j'ai beaucoup tardé à vous répondre, parce que j'ai eu beaucoup de peine à déchiffrer votre adresse. - Ceci me rappelle qu'un jour le Cardinal de Fleury<sup>1</sup> reçut un billet du gouverneur de Louis XV, qu'il ne put pas lire. - Monsieur le Duc, écrivit-il au gouverneur, - Veuillez m'écrire lisiblement, afin qu'on ne dise pas en Europe que le roi de France a un gouverneur qui ne sait pas écrire, et un précepteur qui ne sait pas lire.

(Manuscrit inachevé).

Aut. AFIC. 110.1.004.

### LETTRE 4847. À UN FRÈRE.

Ploërmel le 18 F(évr)er 1852

Mon très cher frère,

Votre lettre m'afflige, mais j'espère encore que vous ne consommerez pas votre funeste projet, car vous n'êtes pas, Dieu merci, un homme sans honneur et sans foi. - Or, vous savez que " toute violation d'un vœu est un sacrilège, et, par conséquent, un péché mortel<sup>2</sup> ". - Vous savez de plus que " la stabilité pendant tout le temps du vœu est obligatoire

<sup>1</sup> André-Hercule, cardinal de Fleury (1653-1743), évêque de Fréjus en 1698, nommé précepteur du roi Louis XV, occupa la fonction de ministre d'Etat de 1726 jusqu'à sa mort.

<sup>2</sup> Recueil, p. 49. (Note de M. de la Mennais)

pour les frères, à titre de justice.<sup>1</sup> " D'où il résulte que vous ne pouvez vous rétirer subitement de la Congrégation sans vous rendre coupable d'un double crime, c'est-à-dire d'apostasie et de vol. - Je dis de vol, parce que vos services sont engagés envers la congrégation pour trois ans, et personne ne peut vous délier de cette obligation envers un tiers, comme il est dit dans le rescrit du jubilé, et comme tant de fois on vous l'a déclaré à la retraite. Il vous est donc impossible de vous faire illusion là dessus : c'est pourquoi je n'insisterai pas davantage sur ce point : je me borne à vous répéter ces paroles de votre règle : " Songez-y bien. - Dans cette affaire, il s'agit du salut et de l'éternité, du ciel ou de l'enfer. "

Oh non, vous n'avez pas *tout bien examiné devant Dieu*, et ce n'est pas de lui que vous est venue la pensée de donner à la religion un si déplorable scandale : dès le premier moment où de semblables pensées se sont présentées à votre esprit, vous auriez dû me les faire connoître ; et " cette marque de confiance, loin de vous attirer de ma part des reproches, n'auroit fait qu'accroître ma charité et ma tendresse pour vous. " - Aujourd'hui même où vous brisez si cruellement mon cœur de père, j'évite avec soin de vous dire un mot amer : je gémis, je vous plains, et je demande au bon Dieu, à genoux, de défendre mon pauvre enfant contre les ruses de Satan, et de ne pas permettre qu'il succombe à ses perfides attaques.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 90.03.016.

#### LETTRE 4848. AU F. ABEL LUCAS.

D. S.

Ploërmel le 19 Février 1852

Mon très cher frère

Je ne donne jamais les noms des frères qui décèdent dans le courant de l'année, qu'après la retraite suivante ; ainsi soyez tranquille au sujet du petit Joublin – Cet enfant ne pourra entrer ici qu'à la fin d'aout, ou dans le mois de septembre.

Je défends absolument au f. Gonzalve de jouer à l'argent avec qui que ce soit. Dites le lui de ma part, et faites lui observer que cette défense est formelle dans la règle. – Je ne me rappelle pas qu'il m'ait écrit, car je lui aurois répondu. - Cependant, je puis me tromper, car sa lettre a pu s'égarer parmi trois ou quatre cent(s) autres lettres que j'ai reçues à la fin de l'année dernière ou au commencement de celle-ci.

Le nombre des habitants de la maison, en y comprenant les prêtres, les frères, et les pensionnaires est de 337, sans compter les souris et les puces.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 20 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.017.

#### LETTRE 4849. À L'ABBÉ FOUCAULT.

Ploërmel le 19 Février 1852

Cher ami

Je vous préviens que l'examen pour les instituteurs aura lieu à Rennes le 15 mars. - Il faut se faire inscrire au secrétariat de l'académie, et présenter son extrait de naissance régulier, la veille. Il est donc à propos que le f. Dioscoride arrive le 13.

<sup>1</sup> Id., p. 51. (Note de M. de la Mennais)

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Je vous écris à la hâte, mais je vous embrasse un peu moins vite sur les deux joues, bien cordialem(en)t

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Foucaut*

*A Tinchebray (Orne)*

cachet : Ploërmel 20 févr. 52    Tinchebray 22 févr. 1852

Aut. AFIC. 119.09.004.

**LETTRE 4850. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

Ploërmel le 21 F(évr)ier 1852

Mon très cher frère

Dans ce moment-ci, notre maison est pleine : elle compte 335 habitants, prêtres, novices et pensionnaires, sans parler des souris et des puces : jugez donc de l'embarras où nous (nous) trouverons à l'époque de notre grande retraite, car, il est impossible que le nouveau bâtiment qu'on commence soit achevé alors. - D'après cela, je remets à entrer dans le mois de septembre et même plus tard, une partie des postulants qui se présentent : si celui pour qui vous m'écrivez tient à venir de suite, il ne peut payer moins de 300 f. ; s'il veut attendre à la Toussaint, il ne paiera que 200 et 50 f. - C'est tout ce que je puis lui accorder, car, il est peu instruit : son trousseau devra être complet, y compris les draps de lit.

Très peu de frères se présenteront à l'examen du mois de mars, à cause de la difficulté qu'il y a à remplacer même provisoirement ceux qui sont en exercice, dans nos établissements, comme sous-maîtres. - Je ne suis pas encore fixé là dessus. - Si quelques uns doivent aller à St. Brieuç, je vous en préviendrai à temps.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A St. Brieuç (rayé) Pordic (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 21 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.018.

**LETTRE 4851. AU F. LUCIEN DENIAU.**

Ploërmel le 22 Février 1852

Mon très cher frère,

J'ai toujours espéré que notre excellent petit frère Sidoine prendrait le dessus dans sa classe. - Aidez lui et encouragez le, et tout ira de mieux en mieux. - Dites lui que je lui défends expressément de jeuner le matin, les jours de classe, pendant le carême. - Je vous permets de lui faire faire une lévite, mais je ne vois pas qu'un voyage à St. Nazaire soit nécessaire pour cela. Attendez que le tailleur vienne au Croisic.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Croisic (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 24 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.019.

## LETTRE 4852. AU F. ARÉTAS-MARIE LE BAIL.

Ploërmel le 23 Février 1852

Mon très cher frère,

Je conçois qu'en arrivant dans un établissement nouveau, vous ayez besoin de vêtements à l'entrée de l'hiver ; mais, vous auriez dû m'en faire préalablement la demande, et n'en point acheter qui fussent contraires à la règle. - Je vous permets de faire l'emplette d'une lévite neuve.

J'approuve votre règlement de la journée, sauf l'heure du lever. - Sur ce point, comme sur tous les autres, conformez vous exactement à la règle.

Vous vous couchez trop tard, et voilà pourquoi vous avez tant de peine à vous lever le matin à l'heure fixée. - Rien ne peut vous empêcher de vous retirer plutôt le soir dans votre chambre.

Quand Mr. le Curé est seul, vous pouvez rester avec lui à table, pourvu que vous n'acceptiez rien de ce que la règle vous défend de prendre.

Vous n'êtes point obligé à jeuner le matin pendant le carême, les jours de classe.

Je vous envoie un exemplaire de notre Prospectus pour le communiquer à Mr. le Maire, quand on sera en mesure de payer ce qui nous est dû pour la fondation de l'école. Cette somme devra être mandatée en mon nom - j'acquitterai(*sic*) le mandat, et on me fera passer l'argent par occasion sûre. - Le f. Adolphe pourra s'en charger.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Aretas*

*Frère de l'Inst. Xtienne*

*A Piriac par Guérande (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 24 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.020.

## LETTRE 4853. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

D. S. Ploërmel le 23 Février 1852

Mon très cher frère

Il paraît qu'à Langueux, le frère est tout à fait brouillé avec le Recteur, et qu'une séparation immédiate est nécessaire. - Mais, je ne connois pas assez exactement l'état des choses pour savoir si je dois remplacer le frère ou abandonner l'école : je penche pour ce dernier parti, - toutefois, comme il est très grave, je ne veux rien précipiter. - Allez donc coucher à St. Briec mercredi, et jeudi allez à Langueux, comme en vous promenant, c'est-à-dire sans éclat, comme pour faire une visite ordinaire au f. Ausone : dites lui, mais, à *lui seul*, que vous venez de ma part, et informez vous de tout bien exactement, et rendez moi en compte très exactement et de suite. - Vous pourrez entrer au presbytère. - Vous écouterez ce qu'on vous dira - sans rien dire vous même de la mission que je vous donne.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Pordic par St. Briec (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 23 févr. 52

Aut. AFIC. 90.03.021.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4854. AU F. SAMUEL-MARIE JOUAN.

Ploërmel le 25 Février 1852

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Votre orgueil m'effraie, et votre si triste état d'esprit m'inspire une pitié profonde. - Où en êtes vous donc ? Quoi ? vous désirez que je vous place *au Conservatoire*, c'est-à-dire, au milieu des histrions et des courtisanes ?... Vous ne savez pas ce que vous me demandez : c'est votre excuse.

Joignez vos prières aux miennes pour obtenir de Dieu qu'il dissipe vos illusions, et qu'il vous sauve par l'humilité.

Défiez-vous des hommes qui vous flattent. - L'instant d'après ils se moquent de votre crédulité. - Je le sais positivement - profitez de cet avis.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Samuel-Marie, à St. Martin des Prés (Côtes du Nord)*

Projet aut. AFIC. 90.03.022.

LETTRE 4855. AU F. PAUL-MARIE HERVÉ.

Ploërmel le 26 F(évrier) 1852

Mon très cher frère,

J'avois entendu dire vaguement qu'on avoit le dessein de fonder à Nantes une congrégation de frères pour le diocèse, mais je n'y croyois pas. - Il faut bien cependant y croire, puisque cela s'exécute.

Personne ne m'a réécrit de l'évêché à ce sujet, ce que je trouve tout simple et ce qui me met fort à l'aise. Il est clair que le diocèse de Nantes gardant pour lui même tous ses sujets, et les gouvernant seul, doit aussi rester chargé de créer et de soutenir toutes ses écoles, et qu'à l'avenir les écoles dirigées par nous ne seroient plus que des écoles de concurrence : or, je ne saurois consentir à ce qu'elles prennent jamais ce caractère, vis-à-vis des écoles diocésaines. -

Je pense donc que le parti le plus sage pour nous est de renoncer à faire des écoles nouvelles, pour le diocèse, et supprimer même une partie des autres, mais sans éclat, sans bruit, sans qu'il sorte de notre bouche une parole de murmure contre qui que ce soit.

Vous ne resterez pas désormais longtemps à Nantes- pendant que vous y serez, faites y tout le bien qui sera en votre pouvoir et ne dites pas un mot qui puisse faire soupçonner aux enfans que vous devez les quitter prochainement, car cela pourroit nuire à l'établissement.

Faites partir de Nantes le f. Georges<sup>2</sup>, assez tôt pour qu'il arrive ici le 10 mars au soir : il y trouvera le f. Julien et tous les frères qui doivent se présenter à l'examen à Rennes : vous vous y rendrez tous ensemble le samedi 13 dans notre grand omnibus. Il est essentiel que le f. Julien vous interroge tous, et qu'il y ait par conséquent un examen préparatoire présidé par lui à Ploërmel. Moyennant cela, j'espère que ces chers frères me rapporteront 15 brevets. - Dites au f. Georges que je compte particulièrement sur le sien.

Le f. Fabien ne devoit faire à St. Félix qu'une petite classe d'enfants, et il étoit bien capable de la bien faire. - On l'a chargé, sans que je le susse, d'une grande classe d'adultes : c'étoit trop pour ses forces. - Au reste, Mr. le Curé de St. Félix m'a écrit une lettre excellente :

<sup>1</sup> F. Samuel-Marie (Jean-Marie Jouan), né à Saint-Donan (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.

<sup>2</sup> Le f. Georges assurait une classe primaire au Collège Saint-Stanislas, à Nantes.

je vais lui répondre que je ne me charge pas définitivement de son école : nous la remettrons aux frères Nantais<sup>1</sup> aussitôt qu'ils seront capables de la prendre. - Le plutôt sera le mieux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Paul Marie à l'Externat des Enfants-Nantais à Nantes (Loire Inf.re)*

Projet aut. AFIC. 90.03.023.

**LETTRE 4856. À L'ABBÉ DOUCET.**

Ploërmel le 29 février 1852

Cher ami

Une lettre de toi<sup>2</sup> est une rareté, et presque une merveille : mais plus on a longtemps attendu, plus on est heureux lorsque ce qu'on a tant désiré arrive enfin.

Ce que tu me dis de ta santé ne me satisfait pas pleinement. Toutefois, j'espère qu'avec le temps, et en continuant de suivre un régime, tes nerfs se calmeront, et tes souffrances cesseront entièrement dans un avenir prochain. Mais prends garde de faire des imprudences : tu as plus besoin de ménagements que de remèdes.

Ici nous ne nous occupons guère de politique. - Les élections auront lieu dimanche, et à peine en parle-t-on tout bas, au coin du feu. - Jamais, le pays n'avoit été plus tranquille. - Heureuse Bretagne ! Puisse-t-elle ne jamais perdre ses vieilles mœurs et ses antiques croyances ! Pour conserver ce double trésor, de bonnes écoles lui sont plus que jamais nécessaires. - J'en ai déjà fondé 235 ; mais, ce n'est pas assez, et on m'en demande beaucoup d'autres. - Dieu merci les postulants se présentent en grand nombre, si bien que notre maison devient trop petite. Nous allons l'agrandir et prolonger de 75 pieds le corps de logis principal : le clocher se trouvera au milieu. - La communauté se compose aujourd'hui de 325 individus, prêtres, frères, et enfants pensionnaires, sans compter les souris et les puces. - Nous avons 134 frères en exercice dans les colonies ! Le bien qu'ils y font est merveilleux - oui, merveilleux ! c'est le mot.

Ici, la partie de tonneau se fait régulièrement, et j'y prends un extrême plaisir, parce que j'y bats tout le monde. - Par ailleurs, tout va paisiblement, *doucetement*, comme de ton temps de charmante mémoire. - Temps, hélas, trop vite écoulé !

Mr. Ruault et le bonhomme Vardon sont toujours disputeurs, ergoteurs, tapageurs, &c. Quand ils se querellent, Mr. Guillou lève au ciel ses yeux mystiques, roucoule de pieux gémissements, pince ses lèvres, et s'en va, ne pouvant supporter de pareils scandales.

Projet aut. AFIC. 44.02.029.

**LETTRE 4857. AU F. ANACLET MAUBUCHON.**

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Mars 1852

Mon très cher frère

Je ne recevrai pas de nouveau dans la Cong(régatio)n l'ancien f. Evode. Dites-lui de ma part qu'il auroit grand tort de quitter la maison où il est maintenant : il regretteroit d'en être sorti, comme il regrette d'être sorti de la nôtre.

<sup>1</sup> Les Frères des Ecoles chrétiennes, installés à Nantes depuis longtemps.

<sup>2</sup> Voir cette lettre, du 20 février 1852, en Appendice 186.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous avez eu grand tort d'inviter à manger chez vous deux personnes laïques, ou plutôt d'avoir souffert qu'elles y vinssent d'elles mêmes.

Ci-joint un petit mot pour le f. Clement ; j'espère qu'il profitera des conseils que je lui donne, et qu'un changement ne sera pas nécessaire. - S'il en étoit autrement cela seroit très fâcheux.

Mon voyage à Rennes est retardé. - Il m'avoit amené de St. Pol de Léon deux chevaux pour remplacer mes anciens, qui sont usés. - Un des chevaux neufs qui ne sont pas encore dressés, s'est rué sur lui, et lui a cassé une cuisse. - J'espère qu'il sera guéri dans quelques semaines, mais en attendant, je suis retenu à Ploërmel.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 2 mars 52

Aut. AFIC. 90.03.024.

### LETTRE 4858. AU F. ADELPHÉ ROPERS.

Ploërmel le 7 Mars 1852

Mon très cher frère,

J'ai mis trop d'empressement à donner à Elven le frère qu'on me demandoit : j'ai été entraîné par le désir de rendre service à Mr. le Curé et à son excellente paroisse. - Mais, il n'y a pas grand mal. - Puisqu'on n'a pas bien compris les conditions de notre Prospectus, ou que je ne les ai pas suffisamment expliquées, il n'y a d'engagement ni de part ni d'autre, et je renonce à l'établissement. - En conséquence, revenez à Ploërmel, au commencem(en)t du congé de Pâques, et rapportez tous vos effets, car aucun frère ne retournera à Elven après Pâques : prevenez en Mr. le Maire, afin que l'école ne reste pas suspendue, et que la Commune ait le temps de choisir un autre instituteur. Je vous replacerai immédiatement dans le pays breton.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adelphe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Elven (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 8 mars 52

Aut. AFIC. 90.03.025.

### LETTRE 4859. AU F. ESTÈVE-MARIE PICHOT.

D. S. Ploërmel le 9 Mars 1852

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Ce qui vous est arrivé est fâcheux sans doute : mais je sais positivement qu'il n'y a pas eu mauvaise volonté de la part de celui dont vous vous plaignez. - C'est donc un malheur que Dieu a permis pour éprouver votre vertu, et pour que vous eussiez, par votre patience, l'occasion d'acquérir des mérites. Prenez garde de vous plaindre avec amertume devant qui que ce soit. En homme de foi, rappelez vous qu'il nous est bon d'avoir quelquefois des peines et des traverses.

---

<sup>1</sup> F. Estève-Marie (Charles Pichot), né à Pleugriffet (Morbihan) en 1830, entré à Ploërmel en 1853.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Estève Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A St. Servan (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 10 mars 52

Aut. AFIC. 90.03.026.

**LETTRE 4860. À Mgr JAQUEMET, EVÊQUE DE NANTES.**

Ploërmel le 15 Mars 1852

Monseigneur<sup>1</sup>,

Depuis, déjà, assez longtemps, j'entendois dire de divers côtés, que Votre Grandeur se proposoit de créer une congrégation de frères instituteurs, lesquels naturellement, un peu plutôt ou un peu plus tard, (car, ce ne peut être qu'une question de temps) seroient chargés de la plupart des écoles chrétiennes rurales de votre diocèse. Je n'ai pu, Monseigneur, qu'applaudir à votre zèle, et souhaiter un plein succès à cette œuvre naissante.

Mais, en même temps, je n'ai pu me dissimuler que la position de mes frères dans le diocèse de Nantes alloit être totalement changée, et je me suis demandé, devant Dieu, quel parti j'avois à prendre.

Permettez, Monseigneur, que j'aie l'honneur de vous exposer, avec une entière franchise, toutes mes pensées sur cette grave affaire.

1mt. Il m'a toujours semblé que deux congrégations de frères ayant absolument le même but, et à peu près les mêmes conditions d'existence, ne pourroient vivre longtemps en paix et prospérer dans le même diocèse. Mr. Deshayes, mon vénérable ami de si sainte mémoire, en étoit convaincu comme moi. - Lorsqu'il quitta Aurai pour aller à St. Laurent, il emmena avec lui dix frères, pour former le noyau d'une congrégation nouvelle, distincte de celle que nous gouvernions ensemble. Mais, afin d'éviter qu'il y eut, par la suite, rivalité entr'elles, nous sollicitâmes de concert, et nous obtînmes une ordonnance royale qui donnoit à chacune une circonscription particulière. De plus, il fut convenu entre nous<sup>2</sup>, qu'aucun frère de St. Gabriel n'exerceroit sur la rive droite de la Loire, et qu'aucun frère de Ploërmel ne seroit placé sur la rive gauche.

2mt. Plus récemment, quand j'ai envoyé des frères aux colonies, j'ai refusé une forte allocation qui m'étoit offerte par Mr. le Ministre de la Marine, à la condition que j'eusse donné un certain nombre de frères à Bourbon, lesquels auroient joui d'un traitement annuel de 1600 f. chacun. - Et, pourquoi ai-je renoncé à un avantage si précieux pour mon œuvre ? J'y ai renoncé, Monseigneur, uniquement, parce que d'autres frères étoient déjà établis dans cette île. - Le Ministre accueillit mes observations, et il jugea, comme moi, qu'il ne seroit pas sage d'introduire deux congrégations de frères dans la même colonie.

3mt. Je pourrais citer d'autres exemples qui prouvent que, depuis l'origine de mon Institut, j'ai toujours eu une invincible répugnance à admettre pour compte, dans les campagnes surtout, le mélange d'écoles de même espèce, dirigées par des congrégations différentes. On peut, sans doute, être d'un autre avis, et je n'engage personne à préférer le mien. Mais, mes convictions sont anciennes ; elles ont été muries par la réflexion, confirmées

<sup>1</sup> Cette lettre est une réponse à celle de Mgr Jaquet, en date du 7 mars 1852. (Voir Appendice 189) – Il existe plusieurs projets autographes de cette réponse, qui présentent de légères variantes.

<sup>2</sup> Convention de 1826. Cf. Crosnier, *L'homme de la divine Providence. Gabriel Deshayes*, (1917), II, 173-174.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

par l'expérience, et, par conséquent, on ne peut trouver mauvais que je ne veuille entrer, en aucune manière, dans un plan d'organisation d'écoles qui leur est opposé.

4mt. Voyons maintenant où nous en sommes pour nos écoles du diocèse de Nantes. J'ai dans le diocèse 32 établissements qui occupent 49 frères. Mais, 49 frères employés, en supposent 70 en disponibilité, car, il faut toujours en avoir plusieurs disponibles pour remplacer les malades, les inconstants, &c. - Autrement, les écoles seroient exposées à être à chaque instant suspendues, ce qui ameneroit bientôt et inévitablement, leur ruine.

5mt. Je n'ai jamais reçu du diocèse de Nantes un centime de secours ni d'aumônes, et les très rares sujets, capables d'être brevetés qu'il m'a fournis (cinq en tout depuis vingt ans) y ont tous été remplacés par moi, excepté deux, dont l'un est en exercice dans le diocèse de Rennes, et l'autre, honteusement chassé de ma congrégation, a été chargé, fort peu de tems après, à ma grande surprise, de la direction d'une école *paroissiale*, (non *communale*), dans le vôtre. - Le malheureux est mort en fonctions, il y a deux mois !

6mt. Il résulte de cet exposé que les écoles de Nantes sont pour moi un fardeau énorme, et que, si je ne consultois que mes intérêts, je les abandonnerois toutes demain. - Cependant, mes intentions sont bien différentes, et sauf ce qui arrive<sup>1</sup>, je ne précipiterai rien, je ne ferai point de St. Barthelemi. - Mais, il ne faut pas s'y tromper ; une fois l'ébranlement commencé, il ne dépendra plus de moi de l'arrêter : je serai obligé de rappeler successivement, quoiqu'à regret, tous mes frères, jusqu'au dernier, pour les rendre aux autres diocèses de Bretagne, d'où ils sont presque tous originaires, et qui me les redemandent avec de si vives instances. - Cela ne peut être long.

Dieu veuille, Monseigneur, que vous parveniez à former promptement assez de sujets pour combler les vuides que nous laisserons, et suffire à tous les besoins ! Je serai heureux de tout le bien qui se fera sans mon concours, tout autant que si je l'avois fait moi-même.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 123.3.002.

### LETTRE 4861. AU F. CHARLES-BORROMÉE LE ROY.

Ploërmel le 17 Mars 1852

Mon très cher frère,

La dépense de vos fournitures de bureau doit être payée par vous sur le produit de la vente des objets classiques, qui nous est expressément réservée par notre Prospectus. Mais ceci a besoin d'explications, que je donnerai un peu plus tard, c'est-à-dire quand il y aura quelque chose de définitivement réglé entre Mgr et moi pour ce qui vous concerne.

J'avois refusé positivement de placer un frère au Collège d'Ancenis, parce que nous avons trop peu de sujets pour suffire à tous les besoins, et parce que je préfère les paroisses aux Collèges. - Mais, Monseigneur, m'ayant écrit de Bordeaux, qu'il avoit des raisons particulières de désirer qu'un frère fût adjoint à son Collège d'Ancenis, et qu'il arrivât pour

---

<sup>1</sup> Quoi qu'il arrive.

l'ouverture des classes, je vous fis partir de suite, quoique je vous eusse réservé pour un autre établissement. - Cela fut pour ainsi dire instantané, tant j'avois à cœur de ne pas laisser Mgr dans l'embarras dont il me parloit. Mais aucun arrangement de détail ne fut pris. Le temps manquoit. - Ce qui ne fut pas fait alors le sera prochainement, si vous devez rester à Ancenis, plus longtems que l'année scolaire. Une lettre que j'attends de Nantes décidera la question.

Je vois avec plaisir que votre classe est joliment nombreuse. Continuez de la faire avec zèle.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles Borromée,  
au Collège d'Ancenis (Loire Inf.re)*

Projet aut. AFIC. 90.03.027.

**LETTRE 4862. À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 17 Mars 1852

Mon cher ami,

Le f. Eleuthère<sup>1</sup> vous a donné la véritable explication de mon silence : cependant, il a encore pour cause l'impossibilité physique où je suis de répondre à toutes les lettres que je reçois.- J'ai vraiment plus de travail que je n'en puis faire.

Le frère Xavier<sup>2</sup> est rentré, et *bien* rentré. Il a rapporté deux malles pleines d'effets, et 800 f. en argent - je vous donne ces détails parce qu'ils prouvent que c'est un retour sincère.- Cela vous fera plaisir.

Je compte aller à St. Brieuc après Pâques : mais je ne puis fixer la date.

Je vous embrasse cordialement.

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur  
Monsieur Huguet, Libraire  
A St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 17 mars 52*

Aut. AFIC. 51.01.055.

**LETTRE 4863. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 18 Mars 1852

Monsieur le Recteur

La mesure que vous avez prise pour l'école de Langueux est tout à fait juste, et je suis loin de m'en plaindre : cependant, quand vous serez instruit des détails de cette affaire, vous reconnaîtrez que ce n'est pas le frère qui mérite la peine de la *réprimande*. J'aurai l'honneur de vous écrire de nouveau à ce sujet, dans le cas où je me décide à présenter un autre frère, en remplacement du f. Ausone.

*A Monsieur le Recteur d'Académie,  
à Saint-Brieuc.*

Projet aut. AFIC. 110.1.008.

<sup>1</sup> F. Eleuthère (Mathurin Toquet), né à Plainel (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1836.

<sup>2</sup> Cf. la lettre à M. Huguet, du 10 mars 1848.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4864. AU F. GÉRARD LE TEXIER.

D. S. Ploërmel le 18 Mars 1852

Mon très cher frère

Je crois que vous pouvez sans blesser votre conscience, appliquer aux besoins de l'école et à l'acquiescement(*sic*) des dépenses dues par la Commune, les quelques rétributions dont vous parlez ; mais, si cela étoit connu, cela pourroit souffrir administrativement quelques difficultés, quoique cela soit juste en soi.

J'ai fait votre commission au f. Yves.  
Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Gérard  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
Au Temple en Carentoir (Morbihan)  
cachet : Ploërmel 19 mars 52*

Aut. AFIC. 90.03.028.

LETTRE 4865. À L'ABBÉ FOUCAULT.

Ploërmel le 18 Mars 1852

Cher ami,

Vous savez déjà que le f. Dioscoride a obtenu le brevet ; mais il ne l'a pas volé, parce que, m'a-t-on dit, il a très bien répondu à l'examen. - Je vous félicite de ce succès, qui vous en promet d'autres.

Mais, il vaudroit infiniment mieux que les frères, comme les Sœurs, fussent dispensés de brevets, et qu'ils pussent exercer en vertu de simples lettres d'obédience. - Recommandez au cher abbé Dugué de plaider chaudement cette cause là, pendant qu'il est à Paris. - Plus tard, vous sentirez encore mieux qu'aujourd'hui combien elle est importante.

Sur ce, je vous salue avec tout le respect possible, et, cela fait, je vous embrasse sur les deux joues sans la plus petite cérémonie.

Tout à vous

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur l'abbé Foucaud  
à Tinchebray (Orne)*

Aut. AFIC. 119.09.005.

LETTRE 4866. AU F. MÉLITE TOUPLAIN.

D. S. Ploërmel le 20 Mars 1852

J'ai eu 33 excellentes raisons pour ne pas vous écrire plus tôt : il seroit trop long de vous les dire une à une. Ce seroit à n'en point finir, et voilà pourquoi j'évite de commencer. J'aime mieux vous laisser tout entier le mérite de la résignation.

Vous viendrez à la retraite, à moins de circonstances tout à fait imprévues ; je tiendrai à cela : soyez sans inquiétude.

Vous sentez que votre position *d'externe* ne peut être que provisoire, puisqu'elle est contraire à la règle : mais, il ne dépend pas de Mgr d'exécuter de suite les vues qu'il a pour l'avenir : nous devons patienter, et pour rien au monde, je ne voudrais contrarier le saint archevêque. - Je lui ai écrit depuis son retour.

J'écris un petit mot au f. Paul pour lui donner des avis, et pour répondre à sa demande d'apprendre à jouer du piano : je ne le lui permets pas : ne négligez rien pour le bien former à la vie religieuse.

En commençant vos classes, vous avez éprouvé des difficultés : nous devons nous y attendre, et ne pas nous déconcerter : c'est ce que vous avez fait, Dieu merci. – Maintenant tout va bien, et tout ira de mieux en mieux, je n'en doute pas.

Ici, nous sommes dans les embarras d'une grande construction nouvelle ; on allonge de 75 pieds le corps de logis sur l'enclos, afin que le clocher soit au milieu de la maison, come le nez est au milieu du visage. - Le nouveau bâtiment sera à deux étages, ce qui sera d'abord irrégulier - mais, l'année prochaine, si je vis, on élèvera d'un étage l'autre extrémité de la maison. - Nous avons un indispensable besoin d'augmenter nos logements. - Ils sont devenus beaucoup trop petits, car la Cong(régatio)n augmente sans cesse. - Vendredi prochain, 44 postulants prendront le saint habit, 2 Anglais feront le vœu de 3 ans - et trois de nos frères feront le vœu perpétuel, parce qu'ils doivent partir prochainement pour les Colonies.

15 de nos frères se sont présentés au dernier examen à Rennes : ils m'ont rapporté 15 brevets. - Nous n'avons envoyé personne ni à Vannes, ni à St. Brieuc.

Voilà des nouvelles : vous devez être content de moi.

Soyez toujours bien zélé, bien fervent - ou pour tout dire en un mot, soyez un saint. - C'est l'unique nécessaire !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Melite,  
au petit séminaire d'Auch (Gers)*

Aut. AFIC. 90.03.029.

**LETTRE 4867. À M. GALLAIS, RECTEUR DE LANGUEUX.**

Ploërmel le 21 Mars 1852

Monsieur et très cher Recteur,

Après avoir examiné toutes les circonstances<sup>1</sup> qui ont précédé et accompagné la sortie forcée du f. Ausone de Langueux, et quoique cette école fût une de celles auxquelles j'étais le plus attaché, je me décide à l'abandonner ; en conséquence, j'ai le regret de vous dire que je ne remplacerai pas ce frère dans votre paroisse.

Je suis bien cordialement,

Monsieur le Recteur,

Votre très affectionné quand même

L'ab. J. M. de la Mennais.

Copie. AFIC. 110.1.009.

---

<sup>1</sup> Sur les circonstances dont il est question, voir le compte-rendu de la visite faite sur les lieux par le f. Cyprien Chevreau, à la demande de M. de la Mennais. Appendice 187. Voir aussi le point de vue du Recteur, M. Gallais. Appendice 191.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4868. AU F. PAUL LAGARDE.**

D. S. Ploërmel le 22 Mars 1852

Mon très cher frère,

Je suis bien en retard pour vous répondre : ne suivez pas en cela mon exemple, et ne manquez pas de m'écrire de temps en temps, comme la règle vous le prescrit.

L'étude de la musique vous seroit plus utile qu'avantageuse, c'est pourquoi je ne vous permets pas de vous y livrer présentement : elle dissipe. Cependant ce refus n'est pas absolu. Nous verrons plus tard. - Je ne vous permets pas non plus les grandes lectures dont vous me parlez : mais appliquez-vous à des études sérieuses, celle des mathématiques surtout. - Rien ne vous sera plus utile par la suite. - Je vous propose pour exemple et pour modèle le f. Stanislas Kostka, votre compatriote - il devient de plus en plus fort dans cette partie.

Mais ce qui est préférable à tout, ce que vous devez désirer par dessus tout, mon cher enfant, c'est de faire des progrès dans la plus haute et la plus nécessaire des sciences, celle de J. C. - Méditez bien ces paroles de l'Imitation : " Certes, on ne vous demandera point au jour du jugement, ce que vous aurez lu, mais ce que vous aurez fait ; ni si vous avez bien parlé, mais, si vous avez vécu en religieux. "

Je vous embrasse cordialement. – Priez pour votre vieux père.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Paul  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
A Auch*

Aut. AFIC. 90.01.030.

**LETTRE 4869. AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Ploërmel le 25 Mars 1852

Mon très cher frère

Vous devez vendre les objets classiques à vos élèves le prix qu'ils leur coûteroient s'ils les faisoient venir eux mêmes de chez les marchands.

Appliquez vous surtout à faire bien apprendre le catéchisme à vos enfants.

Vous pourrez m'apporter vous même l'argent que vous avez à me remettre. Venez le lundi après Pâques : vous vous en retournerez le mercredi.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Matthias  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
A Caden par Rochefort en Terre (Morbihan)  
cachet : Ploërmel 26 mars 52*

Aut. AFIC. 90.03.031.

**LETTRE 4870. AU F. ALEXANDRIN-MARIE LISSILOURD.**

D. S. Ploërmel le 27 Mars 1852

Mon très cher frère

Je suis bien aise que l'affaire de votre traitement soit arrangée : je n'ai jamais douté que cela ne finît ainsi.

Le mardi de la Pentecôte vous pourrez aller à la profession de votre sœur. – Je vous permets de donner 10 f. à votre respectable père à cette occasion ; mais ne lui laissez pas ignorer que vous avez eu besoin d'une permission pour cela.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alexandrin*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A L'Hermitage par Moncontour de Brétagne (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 30 mars 52

Aut. AFIC. 90.03.032.

**LETTRE 4871. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 27 Mars 1852

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 26 au moment même où je la reçois.

Je n'ai point changé de mon plein gré le frère<sup>1</sup> de St. Martin des Prés ; je comptais, il est vrai, le rappeler dans le congé de Pâques, parce que je m'apercevais que son esprit s'aliénait, et je me proposais bien de régulariser alors ce changement devenu nécessaire ; mais je n'en ai pas eu le temps, c'est-à-dire que ce pauvre frère m'est arrivé ici subitement, au moment où je m'y attendais le moins. Il est fou, physiquement fou ; la musique lui a tourné la tête ; il se croit un homme de génie, un autre *Palestrina* : sa vocation est de réformer le chant ecclésiastique, et d'aller à Paris, au conservatoire, pour perfectionner ses talents. Six mois de hautes études lui suffiront pour devenir un grand artiste, et comme tel, il fera à la congrégation un honneur infini, etc., etc.

Tous les mots soulignés sont extraits de ses lettres. Il arrivait ici à 7 heures du soir, la diligence de Pontivy allait partir : j'y fis monter sur le champ le frère Thélo, afin qu'il arrivât dès le lendemain à St-Martin, c'est-à-dire pour empêcher la classe d'être suspendue, me réservant de tout arranger ensuite définitivement, de concert avec vous et avec l'autorité locale.

Il paraît que l'excellent frère Laurent de Quintin a cru devoir, de son côté, se hâter non pas de pourvoir à la vacance, mais de prendre des mesures pour empêcher la dispersion instantanée des enfants. Je ne sais pas encore, du moins par lui, comment les choses se sont passées, mais je puis dire avec assurance qu'il n'a pas eu plus que moi l'intention de s'affranchir des règles et de vous offenser ; c'est un cas de force majeure, et voilà tout.

Permettez que, pour aujourd'hui, je me borne à ce peu de mots, et recevez l'assurance de mes sentiments tendres et respectueux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 110.1.010.

**LETTRE 4872. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 29 Mars 1852

Monsieur le Recteur,

Hier au soir, notre pauvre malade, le frère Samuel, à qui je n'avais rien dit de sa propre histoire, et qui par conséquent ne s'expliquait pas pourquoi je le gardais ici sans emploi, voulut en savoir la raison. J'eus le tort de la lui dire, et de lui lire l'arrêté que vous avez pris contre lui si précipitamment, et sans me demander aucun renseignement. Sa tête

---

<sup>1</sup> F. Samuel-Marie Jouan.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

s'exalte à l'instant, et une heure après, il sortit de la communauté en disant : " On m'attaque, je vais me défendre ".

Malheureux jeune homme, où est-il allé ? Je n'en sais rien. Que va-t-il devenir et faire ? Je n'en sais rien. Je dis seulement que tout cela est profondément triste !

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 110.1.011.

### LETTRE 4873. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Ploërmel le 29 Mars 1852

Mon très cher frère

Voilà une lettre pour le f. Guyanton - Vous la lui remettrez après l'avoir lue et cachetée ! Ô, quelle pauvre tête !

Un frère ne peut aller faire la classe à l'hospice, mais, on peut amener les enfants chez nous. - Ce sera une bonne œuvre, et un service que nous aurons rendu.

Ne permettez pas facilement aux jeunes frères de collationner. - Cependant, vous pouvez le faire, s'ils en ont un besoin réel. - Cette permission ne doit pas être absolue, mais pour un cas particulier, en passant. - Mais vous ne pouvez donner à aucun la permission de voyager - cela m'est réservé.

La lévite du f. Clément<sup>1</sup> ayant à peine un an, rien ne presse pour lui en acheter une autre. - Vous m'en reparlerez plus tard.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 30 mars 52

Aut. AFIC. 90.03.033.

### LETTRE 4874. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 29 Mars 1852

Cher ami

Notre pauvre frère Samuel est devenu *fou*, vraiment fou - c'est sa passion pour la musique qui lui a fait perdre la tête.- Il est parti d'ici subitement, et je ne sais où il est allé.- je ne vous raconte pas au long sa triste histoire.- Mais, comme il est possible qu'il aille à St. Brieuc, et qu'il se présente chez vous, je crois à propos de vous prévenir.- Si vous le voyez, parlez lui avec beaucoup de douceur, et tâchez de le renvoyer à Ploërmel, par la voie la plus courte, et avec le moins d'éclat possible.

Tout à vous bien cordialem(en)t

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur Huguet*

*Libraire, à St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 30 mars 52

Aut. AFIC. 51.01.056.

<sup>1</sup> F. Clément (François Rio), né à Caden (Morbihan) en 1819, entré à Ploërmel en 1840.

LETTRE 4875. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 30 Mars 1852

Mon très cher frère,

Vous avez un penchant à la tristesse dont il faut vous défier. - Vous vous faites souvent de la peine pour fort peu de chose, et souvent vous exagérez celles qui sont de nature à vous affliger. - Soyez plus patient, et surtout plus indulgent pour vous même et pour les autres.

Je ne me rappel(l)e pas d'avoir reçu les règlements dont vous me parlez, et je les ai vainement recherchés parmi mes papiers.

45 postulants viennent de prendre le s(ain)t habit. - Dieu soit béni !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 31 mars 52

Aut. AFIC. 90.03.034.

LETTRE 4876. AU F. ABEL LUCAS.

D. S.

Ploërmel le 4 Avril 1852

Mon très cher frère

Le f. Zozime sera changé de Pléhédél un peu plus tard, comme je l'ai déjà dit, mais il ne sera pas remplacé par le f. Eric : j'ai de bonnes raisons pour ne pas consentir à cette demande, et par conséquent, il seroit inutile de la renouveler.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel, Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 4 avril 52

Aut. AFIC. 90.03.035.

LETTRE 4877. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Ploërmel le 4 Avril 1852

Mon très cher frère

J'approuve votre réponse à Messieurs de la Conférence<sup>1</sup>. - Il faut que (les) bonnes œuvres s'entr'aident et se soutiennent les unes les autres, le plus possible.

Vous avez bien fait de ne pas remettre ma lettre au f. Guyanton. - Je vous l'avois envoyée ouverte à dessein.

Je ne donnerai son changement au f. Florentin qu'aux vacances.

Attendez pour faire l'achat de lits en fer.

Ne conduisez pas tous vos enfants à Ste-Croix avant d'être d'accord avec le Curé de Notre-Dame et d'être certain qu'il ne s'en désobligera pas.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 4 avril 52

Aut. AFIC. 90.03.036.

<sup>1</sup> La Conférence de Saint-Vincent de Paul.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4878. À L'ÉVÊQUE DE NANTES.**

Ploërmel le 5 Avril 1852

Monseigneur<sup>1</sup>,

Des affaires aussi compliquées et aussi délicates que celles dont vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir dans vos dernières lettres, ne peuvent guère se bien traiter que de vive voix. C'est pourquoi je suis enchanté, Monseigneur, que Mr. l'abbé Richard vienne de votre part à Ploërmel, pour en conférer avec moi : il me trouvera disposé à entrer dans vos vues, et à faire tout ce qui dépendra de moi pour les réaliser. Si, après que j'aurai donné des explications détaillées que je crois nécessaires, nous sommes d'accord sur les moyens d'exécution ( ce que j'espère beaucoup), j'en bénirai Dieu du fond du cœur, et je travaillerai de mon mieux, soyez en sûr, Monseigneur, à hâter le développem(en)t de notre œuvre commune.

Je suis avec un profond respect,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Minute aut. AFIC. 123.3.005.

**LETTRE 4879. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 5 Avril 1852

Monsieur le Ministre,

Un des frères de St. Pierre et Miquelon est hors d'état de faire la classe ; je désire le remplacer le plus tôt possible, et si cela est possible, je désire que le remplaçant s'embarque à St. Servan, à cause de la proximité de Ploërmel.

J'ai deux autres frères à envoyer au Sénégal, l'un pour remplacer le frère Edet<sup>2</sup>, dont je vous envoie le congé de convalescence, et qui était placé à Gorée ; l'autre pour remplacer le frère chargé de la grande classe à St. Louis, qui est malade et dont on m'annonce le prochain retour en France.

J'attends vos ordres pour faire partir ces remplaçants. J'ai l'honneur de vous adresser le décompte d'un autre frère revenu de Cayenne en congé de convalescence ; le remplacement de ce dernier n'est pas aussi pressé que celui des autres.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X 6a.Copie. AFIC. 155.5.011.

---

<sup>1</sup> L'Evêque de Nantes, Mgr Jaquemet, à la suite de la réponse de M. de la Mennais du 15 mars 1852, avait formulé une proposition dans sa lettre du 2 avril (Voir Appendice 193). Le supérieur de Ploërmel répond à cette proposition.

<sup>2</sup> Le f. Optat-Marie Edet, arrivé au Sénégal en 1849.

LETTRE 4880. À **Hyacinthe BLAIZE**.

Ploërmel le 10 Avril 1852

Cher Hyacinthe,

Je reçois ta lettre<sup>1</sup>, et j'y réponds à l'instant, ou plutôt je ne puis y répondre un mot. Je n'ai que des larmes !...

Mais j'ai aussi les espérances de la foi ! Elles peuvent seules adoucir nos inconsolables regrets ! Il me tarde de nous revoir tous pour pleurer avec vous. Prions et aimons-nous les uns les autres plus que jamais !

Jean

Ropartz. 471.

LETTRE 4881. AU **F. PHILÉMON MORVAN**.

D. S. Ploërmel le 15 Avril 1852

Mon très cher frère Philémon<sup>2</sup>,

Le f. Ambroise me demandait depuis longtemps la permission de prendre un congé de dix mois : je n'y ai pas d'abord consenti, parce qu'on est d'autant plus propre à rendre des services à nos établissements des colonies, qu'on y a fait un plus long séjour : mais, enfin, j'ai pensé que le retour du f. Ambroise à Ploërmel pouvoit avoir des avantages pour les colonies elles-mêmes, et que son absence pendant quelques mois, ne pourroit avoir pour elles d'inconvénients graves. Je vous désigne, mon très cher frère, pour le remplacer provisoirement, avec les mêmes pouvoirs. – Ne vous effrayez pas de cette charge : l'obéissance vous y appelle, et, par conséquent, Dieu vous donnera toutes les grâces dont vous avez besoin pour la bien remplir.

Pour l'expédition des affaires nombreuses que vous aurez à conduire, un aide vous sera indispensable, et je craindrois que sans ce secours, vous ne succombassiez sous le fardeau. Ayez recours pour partager votre travail, au f. Isaac Marie. Je suis certain d'avance qu'une parfaite intelligence règnera toujours entre vous.

Envoyez une copie de ma lettre dans chaque établissement de la Colonie. - Je ne doute pas que dans cette circonstance tous les frères ne s'empressent de donner des preuves de leur excellent esprit de foi, d'obéissance et d'abandon à la sainte volonté de Dieu, manifestée par le Supérieur général.

Je vous embrasse bien cordialement en N .S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.037.

LETTRE 4882. AU **F. AMBROISE LE HAIGET**.

Ploërmel le 15 Avril 1852

Mon très cher frère,

Notre correspondance a été malheureusement interrompue, sans qu'il y ait eu de ma faute : je vous avois écrit une très longue lettre qui a été perdue, parce qu'elle se trouvoit sur

---

<sup>1</sup> Cette lettre annonçait la mort de son père, Ange Blaize de Maisonneuve, beau-frère de l'abbé Jean, survenue le 7 avril 1852. Hyacinthe (1819-1886) était le huitième enfant d'Ange Blaize de Maisonneuve et de Marie Robert de la Mennais. A la mort de son oncle Jean, il hérita de la Chesnaie. Il devint maire de Saint-Pierre-de-Plesguen.

<sup>2</sup> F. Philémon (Vincent Morvan), né à Plumelec (Morbihan) en 1815, entré en 1838, arrivé à la Martinique en 1841.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

un bateau à vapeur, anglais, qui a brûlé en entier. - Je n'ai su cela que longtemps après, de sorte que je supposais toujours qu'il n'y avoit pas nécessité de répondre aux questions que vous me faisiez dans l'intervalle, les ayant d'avance résolues. - Il est grand tems de recommencer.

1mt. Je consens à ce que vous preniez un congé de six mois : je vous demande votre avis pour la désignation de votre successeur provisoire. - D'après votre dernière lettre, je suis fixé à cet égard : je nomme le f. Philémon et le f. Isaac Marie, des frères de St. Pierre, pour lui aider - ils s'entendront fort bien.

2mt. J'aurois été enchanté de rendre service à Messieurs les évêques de la Martinique et de la Gouadeloupe, en leur donnant des frères pour leurs Collèges : mais, plus j'y pense, et plus cela me paraît impossible. Ces frères devroient avoir un degré d'instruction et des qualités rares parmi nous. - Supposons que j'en trouve d'abord pour chacun des deux diocèses, comment les remplacer s'ils viennent à manquer ? Il en resultera des embarras d'où nous ne nous tirerons jamais, et les Collèges eux mêmes en souffriront beaucoup. De plus, les conditions de paiement devroient être semblables à celles des autres frères de nos écoles coloniales, - que de difficultés, d'embarras, et quelles dépenses ! - Il faudroit un traité entre les Evêques et nous - Essayez de le formuler, et vous verrez que vous n'arriverez jamais à faire rien de satisfaisant et qui puisse convenir à Messieurs plus qu'à nous. - C'est donc un projet auquel il faut renoncer définitivement.

3mt. Je regrette que vous lui ayez donné un commencement d'exécution. - Vous aviez, il est vrai, deux frères de trop. - Il falloit en profiter pour renvoyer en France les frères dont le retour à la maison principale vous paroisoit désirable, et, en quelque sorte, nécessaire : votre cadre seroit resté au complet, - ou les envoyer à la Gouadeloupe pour compléter celui de cette île. - C'est encore ce qu'il y a à faire, de manière cependant à gêner le moins possible, Monseigneur, pour leur remplacement dans son Collège.

4mt. On m'a rapporté que vous blâmiez assez facilement, et quelquefois devant les frères, l'administration de la maison de Ploërmel. - C'est une faute grave - et de toutes vos critiques, il n'y en a pas une seule qui soit fondée - ce que vous dites, par exemple, au sujet de la fabrication et de la vente des chapelets, n'est pas raisonnable. - Envoyez nous des graines en grande quantité, et ne craignez pas que nous en ayons trop.

5mt. J'ai reçu très exactement les caisses et traites que vous nous avez annoncées. - Je m'en rapporte à vous pour que l'expédition de ce qui vous reste d'argent à nous remettre soit aussi prompte que possible ; nous avons de grandes dépenses à faire, dans ce moment-ci, pour accroître notre maison principale - elle est devenue tout à fait insuffisante : nous ne pouvons plus recevoir que très difficilement de nouveaux postulants, et, quand va venir la retraite, je ne sais, vraiment, où nous logerons notre armée, car elle augmente sans cesse.

6mt. Vous avez été bien heureux de ce que Monseigneur ait daigné vous donner en personne les saints exercices de la retraite : j'en suis plus reconnaissant que je ne puis le dire. - Consolez le tous par votre docilité à suivre ses conseils, par votre régularité en toutes choses, par votre piété, et par votre zèle pour le salut des âmes, dont il est le si bon pasteur.

7mt. J'écris au f. Philemon. - J'écris aussi au f. Rimbart.

8mt. Je savois en partie ce que le f. Isaac Marie me dit de la Guyane. J'ai écrit en conséquence une lettre au f. Louis Joseph, il y a six semaines.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je donne connaissance au Ministre de votre retour, et de votre remplacement provisoire par le f. Philemon.

Aut. AFIC. 90.03.038.

LETTRE 4883. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Ploërmel le 17 Avril 1852

Mon très cher frère

Je consens à recevoir Jean-Marie Gilles aux conditions qu'il propose : il peut venir quand il sera prêt.

Je ne puis rien vous dire de positif au sujet des divers projets dont vous m'avez parlé : je compte aller à Vitré assez prochainement, et alors, j'en jugerai par moi même. En passant à Rennes, je consulterai Mr. Dinomais<sup>1</sup> si je l'y trouve.

Les frères ne doivent pas avoir d'argent à leur disposition. – Cela est tout à fait contraire à la règle.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 17 avril 52

Aut. AFIC. 90.03.039.

LETTRE 4884. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 18 Avril 1852

Monsieur le Ministre,

Deux frères destinés pour les colonies :

Rouxel (Guillaume), né à Caden (Morbihan) le 2 avril 1831,

et Ménard (Louis), né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 7 mars 1831,

qui se croyaient exempts du droit de service militaire, ont négligé de remplir en temps utile les formalités nécessaires pour être exemptés à titre de frère : ils n'ont reconnu leur erreur et je n'en ai été averti que depuis quelques jours ; cependant leurs numéros du tirage les rendent susceptibles de marcher, et les conseils de révision doivent se réunir prochainement.

Je regretterais beaucoup de les perdre, parce qu'ils sont excellents et que leurs services dans nos écoles coloniales seraient précieux.

J'ai donc l'honneur de vous demander l'autorisation de les faire incorporer dans un régiment de la Marine, afin qu'ils restent à votre disposition au moyen d'un congé ; vous avez bien voulu faire cela à ma demande dans une circonstance semblable et nous avons eu lieu de nous en féliciter. Le frère qui se trouvait dans ce cas est maintenant chargé de la classe de notre école de Cayenne.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.012.

---

<sup>1</sup> Augustin-François Dinomais (1797-1868), ancien membre de la Société des Prêtres de Saint-Méen puis de la congrégation de Saint-Pierre, fut membre de la nouvelle société de Sain-Méen réorganisée en 1834. Il était originaire de Vitré.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4885. AU F. ATHÉNODEORE ÉLIEN.

Ploërmel le 18 Avril 1852

Mon très cher frère,

Ce ne seroit pas une petite charge pour nous que la classe de militaires et d'apprentis qu'on a le désir de fonder à Morlaix, et j'hésite à l'accepter : cependant c'est une œuvre excellente, et à Morlaix comme ailleurs, je serois heureux de m'associer au zèle et aux mérites de Messieurs les membres de la Conférence de St. Vincent de Paul. C'est pourquoi, voici les conditions auxquelles j'accepterois leur proposition :

1mt. La classe se feroit dans votre maison, et non ailleurs. – C'est à vous d'examiner et de me dire si cela est possible, et quelle partie de l'établissement on pourroit consacrer à cette école. - Pour le soir, on pourroit réunir les élèves à une heure où vos classes d'externes se trouvent vuides - mais le matin, où réuniroit-on les élèves de la conférence, et à quelle heure cette réunion auroit-elle lieu ?

2mt. Le traitement d'un frère est de 600 f. - Je le réduirois à 500 f. pour le frère dont il s'agit. Mais, il est impossible de demander moins pour la nourriture, l'entretien et les frais de voyage.- Evidemment, nous y perdrons.

Vous pouvez lire l'Histoire de la papauté par Haury, mais non les Lettres de quelques Juifs. Ce dernier ouvrage est bon, et cependant, il ne vous convient pas.

Le *Catéchisme de la persévérance* peut être lu deux fois par semaine, dans le tems destiné à la préparation du catéchisme. – Habituellement, un ouvrage plus simple sera plus utile pour donner l'intelligence et faciliter l'explication de la lettre du catéchisme.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Athénodore*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Morlaix (Finistère)*

cachet : Ploërmel 19 avril 52

Aut. AFIC. 909.03.040.

LETTRE 4886. AU CURÉ DE MARSAC-SUR-DON.

(*En-tête*) : Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne – Maison Principale.

Ploërmel le 23 Avril 1852

Monsieur et très cher Curé,

Une lettre que je reçus hier au soir de Mr. l'abbé Richard termine heureusement toutes nos affaires de Nantes : il me prie lui-même, au nom de Monseigneur, de vous envoyer un frère. Ce frère vous arrivera donc dans le courant de la semaine prochaine, c'est-à-dire sous huit jours. - C'est positif. -

Je regrette beaucoup de vous avoir fait si longtemps attendre ; mais je suis heureux de la manière dont cette affaire se termine, et je vous remercie de la part que vous avez bien voulu y prendre.

Je suis bien cordialement, Monsieur et très cher Curé,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Original . Abbé Rabu. Marsac.

## LETTRE 4887. À L'ABBÉ RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.

Ploërmel le 24 Avril 1852

Monsieur l'abbé,

Votre lettre en date du 20 de ce mois me fait grand plaisir : mais, votre retour prochain à Ploërmel me fera plus de plaisir encore. J'espère que votre seconde visite ne sera pas aussi rapide que la première : nous aurons beaucoup de choses à nous dire, et il vaut mieux les expliquer de vive voix que par écrit.

Je recevrai avec reconnaissance le petit mémoire ou projet de traité que vous me faites l'honneur de m'annoncer, je l'examinerai avec attention avant que vous arriviez ici, nous serons donc prêts l'un et l'autre, à entrer dans les explications nécessaires pour arrêter quelque chose de définitif, sauf l'approbation de Monseigneur de Nantes. J'eusse été bien heureux d'aller en personne en conférer avec Sa Grandeur : mais c'est chose impossible dans ce moment-ci : ma misérable santé y met un obstacle que je n'ose essayer de vaincre : peut être le pourrai-je plus tard : j'en ai un désir ardent.

J'ai écrit à Severac et à Marsac que le frère depuis si longtemps promis et attendu dans ces deux paroisses, y arriveroit à la fin de la semaine prochaine.

Je suis avec un tendre respect, Monsieur l'abbé,

Votre très humble, très affectionné et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124.1.004

## LETTRE 4888. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 26 Avril 1852

Monseigneur

J'ai à vous donner, hélas, une bien triste excuse de mon silence ! je viens de perdre mon beau-frère, homme excellent, dont la santé me donnoit depuis quelque tems, les plus douloureuses inquiétudes.- Dans la même semaine, on faisoit son service d'enterrement, et le service anniversaire de ma sœur, et de ma nièce, morte victime des soins qu'elle a prodigués à sa mère malade ! Tout cela m'a brisé ! - Mais, que Dieu soit béni ! *Benedicam Dominum in omni tempore : semper laus ejus in ore meo*<sup>1</sup>.

Je savois, par le rapport du f. Jean Louis, que nos établissements de Gascogne alloient bien ; mais, nous avons à regretter que le postulat d'Eauze soit si peu nombreux. Dans le cas où les demandes d'établissements se multiplieroient, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous aider : mais, ceci ne peut avoir lieu avant que nous ne (nous) soyons entendus sur les moyens à prendre pour que je vous fournisse *régulièrement* un certain nombre de sujets bretons. J'aurai l'honneur de vous exposer un peu plus tard, mes idées là-dessus, et de vous soumettre mon plan de campagne. Je n'ose espérer de vous revoir prochainement en Bretagne : mais, je me flatte que vous ne me refuserez pas de m'envoyer Mr. Raboisson, à qui j'expliquerai de vive voix toute ma pensée (fort en détail), et qui, de retour à Auch, vous rendroit compte de tous nos dire.- Si vous agréiez, Monseigneur, ma proposition, je désirerois que Mr. Raboisson fît le voyage de Ploërmel à la fin du mois de Juillet, et qu'il prêchât notre première retraite, laquelle sera probablement composée de 200 frères et novices, environ - Notre seconde retraite sera de 5 à 600 frères, presque tous déjà placés.

Vous voyez, Monseigneur, que la rosée du ciel est tombée sur notre grain de sénevé - et cependant, je crie misère, pour le moins autant que le f. Jean Louis - Afin de sortir de ma

<sup>1</sup> *Je bénirai le Seigneur en tout temps : sans cesse sa louange sera dans ma bouche. Ps.XXXIII, 1.*

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

détresse, et d'augmenter le nombre des novices, j'ai résolu de bâtir ; car nous sommes, dans nos maisons anciennes, que vous connoissez, 337 habitants, prêtres, frères, novices, enfants pensionnaires, &c., sans compter les souris et les puces. On allonge donc de 75 pieds, vers le sud, le corps de logis principal sur l'enclos - Ce nouveau bâtiment aura deux étages : ce qui ne s'accordera pas avec le reste, mais, l'année prochaine, nous régulariserons tout cela. - J'aime à marcher lentement et à ne rien précipiter : on ne peut aller sûrement qu'en allant petit à petit, et je ne suis pas de ceux qui s'imaginent qu'on improvise les grandes choses. - Tout récemment, dans un de nos diocèses de Bretagne, on s'est fâché *tout rouge* contre moi, parce que je n'étois pas en mesure de placer subitement des frères *dans toutes les paroisses* - on m'a menacé de fonder une congrégation nouvelle, pour suppléer à la mienne, dont on faisoit, néanmoins, le plus grand éloge. - J'ai répondu que je ne pouvois que louer un si beau zèle, mais que je ne pouvois m'y associer : que l'idée d'établir dans le même diocèse, deux congrégations distinctes, ayant à peu près les mêmes règles, les mêmes conditions d'existence, mais deux directions différentes, ne me sembloit pas une idée heureuse : que si on persistoit à vouloir la réaliser, je ne m'en fâcherois pas, mais que pour éviter toute rivalité, je rappellerois successivement tous mes frères en exercice dans le diocèse, au nombre de 52, et j'ajoutois en finissant : "puissiez vous parvenir à former promptement assez de sujets pour combler les vuides que nous laisserons, et suffire à tous les besoins ! Je serai heureux du bien qui se fera sans mon concours, tout autant que si je l'avois fait moi même. "

On me paroît aujourd'hui avoir complètement renoncé à ce qu'on vouloit faire, car, on se borne à me demander la création immédiate de deux écoles de plus, ce qui est possible, et ce que je viens d'accorder.

Mille pardons, Monseigneur, de vous entretenir si longuement de toutes ces misères : mais, causer avec vous de tout ce qui intéresse notre œuvre est un bonheur pour moi.

Le f. Stanislas est breveté, et il sera à votre disposition quand vous voudrez : je l'emploie provisoirement à Cancalle, où il est bien sous tous les rapports.

Le médecin conseilloit de renvoyer le f. Orens dans sa famille : mais, nous ne nous sommes pas pressés et je m'en félicite, car, depuis quelques jours, il est beaucoup mieux : on continue de l'appliquer au travail des mains.

Nos autres jeunes gens Gascons se portent bien : ils s'appliquent et se conduisent on ne peut (mieux).

Le f. Joseph Marie aura l'honneur de vous adresser, à la fin de ce mois, le compte que vous demandez.

Je répondrai au f. François, sans lui donner aucune réponse définitive tout d'abord : il faut que j'y réfléchisse, et qu'il y réfléchisse lui même, pendant un certain temps.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer avec bonté mes profonds hommages de vénération, et ceux de tous nos Messieurs, particulièrement ceux de notre bon Ruault. Je suis, de Votre Grandeur,

Le très humble, très obéissant, et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.044.

### LETTRE 4889. AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.

Ploërmel le 30 Avril 1852

Mon très cher frère,

Vous allez revoir le f. Henri-Marie : ce sera une grande consolation pour vous, et c'en est une pour moi que de le rendre au Sénégal, parce que j'espère qu'il y fera le bien.

Votre jeune postulant paroît heureux d'être ici, et je crois qu'il continuera de s'y plaire : il annonce d'heureuses dispositions : Priez le bon Dieu de l'affermir de plus en plus dans sa sainte vocation.

Il y a de l'ouvrage à Gorée pour un frère de plus, et je vous le donnerois volontiers. Entendez vous avec le f. Etienne pour obtenir de l'administration qu'elle en fasse la demande au Ministre, car, sans cela, je ne puis rien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Liguori  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
A Gorée (Sénégal)*

Aut. AFIC. 90.03.041.

**LETTRE 4890. AU F. ETIENNE-MARIE MALENFANT.**

Ploërmel le 30 Avril 1852

Mon très cher frère,

Vous avez été mis à une bien pénible épreuve, et je l'ai rendu(e) plus pénible encore par mon silence. - Je pourrais vous donner des explications qui me justifieroient : mais, j'aime mieux vous laisser tout le mérite de la résignation et de la patience que vous avez si bien pratiquées, en esprit de foi, dans ces douloureuses et difficiles circonstances. Le bon Dieu va vous en récompenser : vous allez revoir le f. Henri Marie ; il retourne au Sénégal avec joie, et dans les meilleures dispositions. - Le f. Alpert<sup>1</sup> l'accompagne, et remplacera le f. Optat, dont la santé devient chaque jour moins mauvaise : nous avons l'espoir d'une guérison entière. - Le f. Alpert est excellent sous tous les rapports.

Je sais qu'un frère de plus seroit nécessaire à Gorée : mais le seul moyen de l'obtenir est d'en faire la demande au Ministre par l'administration locale : je suis disposé à l'accorder, mais ce n'est pas à moi à le proposer.

La conduite du clergé de St. Louis à votre égard est déplorable : je ne puis qu'en gémir, et approuver la lettre que vous avez écrite, dans le mois de décembre, à Mr. le Préfet apostolique. - J'espère que tout se sera calmé depuis - et de plus, j'ai des raisons de croire qu'il y aura des changemens, (s'ils n'ont pas déjà eu lieu) dans le clergé de la colonie, et que maintenant, vous jouissez, par rapport à la confession, de la liberté à laquelle vous avez droit. - S'il en étoit autrement, marquez le moi, et alors, j'interviendrai officiellement. Mais, je ne veux en venir là qu'à la dernière extrémité. - Soyez toujours bien prudent, bien réservé dans toutes vos paroles, et dans tous vos écrits, et confiez vous en Dieu, et dans sa sainte Mère.

Je suis fort content de vos rapports actuels avec les missionnaires de Dackar et de la Sénégalie : rendez leur tous les services que vous pourrez leur rendre, soit à St. Louis, soit à Gorée. - Ce sont de saints prêtres, et peut-être, plus tard, quelques frères pourront-ils être associés à leurs travaux.

Je ne vous donne aucunes nouvelles de Ploërmel - Les f. Henri Marie et Alpert, seront pour vous des gazettes vivantes ; et il vous diront mieux toutes choses que je ne pourrais les écrire.

Priez pour votre vieux père, qui vous aime de tout son cœur en N. S. J. C.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.042.

<sup>1</sup> F. Alpert-Marie (Pierre Ropert), né à Crédin (Morbihan) en 1832, entré en 1851, arrivé au Sénégal en 1852.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

DOCUMENT 561. DÉCLARATION.

1<sup>er</sup> Mai 1852

En vertu de mon acte de dernière volonté, en date du 2 février 1843, je désigne, comme suit, les cinq frères qui, au moment de ma mort, devront prendre en main l'administration de l'Institut, former le Conseil, et nommer, pour la première fois, et pour trois ans, le Supérieur général :

frère Ambroise  
frère Hypolite  
frère Louis  
frère Joseph Marie  
frère Briec

L'ab. J. M. de la Mennais  
Sup. g.al

Aut. AFIC. 130.1.2.013.

LETTRE 4891. AU F. JÉRÔME HAIMON.

Ploërmel le 4 Mai 1852

Mon très cher frère,

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit. - Depuis l'accident que j'ai éprouvé, et qui a été si grave, quoiqu'il ait eu des suites moins fâcheuses qu'on ne pouvoit le craindre, ma correspondance a été fort négligée : cependant, pour ce qui vous concerne, j'étois tranquille, parce que les lettres du f. Julien suppléaient aux miennes.

La demande que vous m'avez faite du changement du f. Sérène<sup>1</sup> étoit fondée, et je comptois vous envoyer son remplaçant par un des navires qui sont partis de St. Malo dans le mois de Mars, mais le Ministre en a jugé autrement, et il a décidé que le nouveau frère s'embarqueroit à Brest sur un bâtiment de l'Etat. C'est le bon frère Yriez<sup>2</sup>, dont j'ai lieu de croire que vous serez content sous tous les rapports. -

Il faut tâcher que le f. Serène revienne avec un congé de convalescence : on ne peut pas le lui refuser justement, car sa santé s'est usée à St. Pierre, au service de l'Etat.

Je joins à ceci une *lettre ostensible*, au sujet des abus qui règnent dans votre école, et auxquels vous n'avez pu remédier jusqu'ici. Vous me marquerez quel aura été l'effet de cette lettre, et si elle ne suffit pas, je me plaindrai très fortement au Ministre.

N'envoyez à Ploërmel aucun postulant, à moins qu'il ne soit bien éprouvé, car, dans le cas où, rendu ici, on trouveroit qu'il n'a pas de vocation, ce ne seroit pas une petite affaire que de le renvoyer dans sa famille. Exigez qu'il apporte, au moins de 3 à 400 f. , et un trousseau complet. Dans le Recueil, il est marqué que chaque postulant doit fournir 8 chemises : mais, il en faut une douzaine.

Le f. Yriez vous donnera des nouvelles de Ploërmel en détail et vous les apprendrez avec plaisir. - Je suis donc dispensé de vous en parler moi même.

Offrez mes respectueux hommages à Mr. le Préfet apostolique.

J'ai reçu vos comptes et je les ai trouvés en règle : j'ai reçu aussi la somme que vous m'annonciez.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

<sup>1</sup> F. Sérène (Jean Meslif), né à Erbrée (Ille-et-Vilaine) en 1796, entré à Ploërmel en 1841, arrivé à St-Pierre et Miquelon en 1843.

<sup>2</sup> F. Yriez-Marie (Jean Chapel), né à Pleugriffet (Morbihan) en 1834, entré à Ploërmel en 1849.

Vous pouvez passer 8 jours à Miquelon pendant les vacances, et les frères de Miquelon peuvent passer le même tems à St. Pierre, à la même époque, mais pas davantage.

J'écris au f. Noël, en même temps qu'au f. Ephrem.

Aut. AFIC. 90.03.043.

**LETTRE 4892. AU F. EPHREM JÉGOREL.**

Ploërmel le 4 Mai 1852

Mon très cher frère,

J'ai reçu vos comptes et l'inventaire dont vous me parlez dans votre lettre du 11 8bre dernier. - J'aurois voulu vous le dire plutôt, mais, à mon grand regret, je ne l'ai pas pu : j'écris difficilement ; mais, Dieu merci, je puis encore m'occuper d'affaires, quoique j'en aie plus que jamais, notre congrégation ayant pris une grande extension, depuis quelques années. Dieu soit loué. Si nous lui sommes fidèles, il continuera de répandre ses bénédictions sur nos travaux, et nous aurons contribué à sauver un grand nombre d'ames. - Continuez de prendre un grand soin de celles qui vous sont confiées : en les conduisant au ciel, vous y arriverez vous même.

Je vous envoie ces quelques lignes par notre cher frère Yriez qui part pour aller remplacer à St. Pierre le f. Serène. Il vous donnera toutes les nouvelles de Ploërmel : elles vous intéresseront. - Priez pour nous, comme nous prions pour vous.

Votre père tout dévoué en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'écris au f. Noël - j'espère qu'il profitera de mes avis paternels.

*Au f. Ephrem*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Miquelon*

Aut. AFIC. 90.03.044.

**LETTRE 4893. AU F. JÉRÔME HAIMON.**

Ploërmel le 4 Mai 1852

Mon très cher frère,

J'ai appris avec peine que des enfans de votre école s'étoient déguisés, masqués, et que plusieurs fréquentoient publiquement les auberges. - De semblables désordres ne peuvent être tolérés, et ceux qui les donnent doivent être avertis d'abord, afin qu'ils se corrigent, et renvoyés de l'école s'ils ne se corrigent pas. Sans cela, le mal iroit toujours croissant, et l'école deviendrait bientôt un foyer de corruption et de scandale. Ne manquez pas, en pareil cas, de provoquer la juste sévérité de Mr. le Commandant, et du Comité de surveillance de l'école, contre les coupables : nul doute qu'on ait égard à vos justes plaintes, qui sont dans l'intérêt des familles et des enfans eux mêmes, car, si on ne réprime pas de pareils scandales, ils se perdent tous infailliblement. J'en écrirai à Mr. le Ministre de la Marine, si cela devient nécessaire ; mais, j'aime mieux n'avoir recours qu'à l'autorité locale, et je suis persuadé que cela suffira pour arrêter le mal.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Jérôme, Dr. Des frères de l'Inst.n Xtienne à St. Pierre Miquelon*

Aut. AFIC. 90.03.045.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4894. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 4 Mai 1852

Mon cher ami

Je vous envoie, par le f. Briec, un mandat de 3020 f. 03, à toucher chez Mr. Duclezieux : il suffira de le présenter, puisqu'il est acquitté par moi.- De plus le f. Cyprien a dû déposer entre vos mains un sac de 1200 f. pour moi.- C'est donc 4220 f. 03, que je vous prie de me faire passer, le plutôt possible, par la diligence.- Il faut bien compter sur votre complaisance pour vous demander un pareil service : mais, je suis sûr que vous ne me refuserez pas, et j'agis avec hardiesse.- Recevez d'avance mes remerciements, et que j'y ajoute la nouvelle assurance de ma vieille et si cordiale amitié

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 51.01.057.

LETTRE 4895. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Ploërmel le 10 Mai 1852

Mon très cher frère

Si on vous demande le serment que prêtent tous les fonctionnaires publics, faites le, à l'exemple des cardinaux français. Ce serment est relatif à l'exercice de vos fonctions et il vous engage seulement à ne rien faire contre le gouvernement établi, obligation qu'impose déjà votre règle.

Donnez le même avis aux frères voisins, s'ils vous consultent.

Je vous embrasse tendrement en N.S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 11 mai 52

Signature aut. AFIC. 90.03.046.

LETTRE 4896. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 10 Mai 1852

*(Lettre identique à la précédente, de la main du f. Joseph-Marie, secrétaire).*

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Plouha (Côtes du Nord)*

Signature autographe. AFIC. 90.03.047.

LETTRE 4897. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S.

Ploërmel le 10 Mai 1852

Mon très cher frère,

Si on vous demande le serment<sup>1</sup> que prêtent tous les fonctionnaires publics, faites-le, à l'exemple des Cardinaux français. Ce serment est relatif à l'exercice de vos fonctions et il

---

<sup>1</sup> (Note du f. Laurent) : Je l'ai prêté entre les mains de Mr. Cornu-Bazancq, en réunion des instituteurs du C(anton).

vous engage seulement à ne rien faire contre le Gouvernement établi, obligation que vous impose déjà votre règle.

Donnez le même avis aux frères des environs de Quintin, s'ils vous consultent.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 85.2.1.001.

LETTRE 4898. À Mme Vve DE KERTANGUY.

Ploërmel le 10 Mai 1852

Ma chère Augustine

Le bon Dieu nous a tous bien douloureusement affligés depuis quelque tems : la mort de ton excellent père a été une nouvelle plaie qui a rouvert dans mon cœur toutes les autres. – Je ne m'en console pas ; mais, il faut nous résigner, et nous aimer les uns les autres plus que jamais.

Ange est venu me voir, ce qui m'a fait bien plaisir. Il m'a expliqué les tristes affaires de Coatudavel que je (ne) comprenois pas bien. - Nul doute que si tu es poursuivie, tu ne doive(s) provoquer la vente de la propriété, car, cette vente est inévitable, et pour la retarder, tu te ruinerois, et tu ruinerois tes enfants. Cela est triste, sans doute, mais, cela est forcé.

Je voyagerai un peu dans ce mois-ci. - J'irai d'abord à Rennes, et à la Chesnaie où tes frères viendront me trouver. - Ce ne sera qu'après ce voyage que je pourrai faire celui de la Basse Bretagne. - Irai-je jusqu'à St. Pol ? J'en doute beaucoup, car, ma présence à Ploërmel devient de plus en plus nécessaire pour la direction de mon œuvre. - Elle prend un accroissement disproportionné avec mes forces. - Je n'y suffis plus, et cependant, il faut aller en avant, et faire le lendemain le double de ce qu'on a fait la veille.

J'embrasse tous nos petits enfans et Madame leur mère.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 7.08.009.

LETTRE 4899. À UN RECTEUR.

Ploërmel le 14 Mai 1852.

Monsieur et respectable Recteur,

L'invitation que vous m'avez faite de me charger de l'école de Lamballe étoit bienveillante et sincère : je vous en remercie ; mais cette même offre que j'ai reçue, de la part de votre administration, n'étoit qu'une moquerie. - Tout est rompu entre elle et moi. – J'en suis fâché à cause de vous, car, je ne doute pas que vous n'en soyez affligé : je m'en félicite cependant, parce que de plus longs rapports avec des administrateurs qui comprennent si mal les intérêts mêmes de la Commune<sup>1</sup>, et capables de pareils procédés, ne pouvoient être que très pénibles pour moi.

Je suis avec respect, Monsieur le Curé(*sic*),

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 110.1.015.

---

<sup>1</sup> (Note de M. de la Mennais) : Je ne demandois pour deux frères que ce que l'on donnera, en vertu de la loi, à un seul instituteur laïc.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4900. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S.

Ploërmel le 16 Mai 1852

Mon très cher frère,

Evidemment les administrateurs de Guérande sont montés contre vous, et ils cherchent des prétextes pour vous tracasser. - Ne vous déconcertez pas. Soyez plus que jamais honnête envers eux, et ne dites pas un mot dont ils puissent se plaindre : plus vous montrerez de modération et de sang froid, moins ils auront de hardiesse à vous attaquer. - Si le Préfet nouveau va à Guérande, ne lui portez aucune plainte. - Il faut laisser tomber ces affaires là. - Mais il faut tenir à ce que votre mémoire de 128 f. soit mandaté. - S'il ne l'est pas avant les vacances, j'interviendrai.

Quant à la vente des objets classiques à vos élèves, rien n'est plus légal, et c'est une condition formelle de notre Prospectus.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Adolphe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Guérande (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 14 mai 52

Aut. AFIC. 90.03.048.

LETTRE 4901. **À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 18 Mai 1852

Mon cher ami

Mr. Gustave de la Marzelle se rend à Rennes à l'occasion d'un procès que Mr. Vatar menace de lui faire : Ce n'est évidemment qu'une chicane absurde : cependant, il est possible que Mr. de la Marzelle ait besoin d'avoir recours à un avocat, et je te prie très instamment de lui en indiquer un, digne de confiance.- M.M. Bidard et Hue sont les conseils de Mr. Vatar, et par conséquent ils ne peuvent (être) ceux de Mr. de la Marzelle.

Je parts(*sic*) pour Rennes tous les matins depuis trois semaines, c'est-à-dire, que tous les matins, j'annonce que je partirai le lendemain - J'ai bonne envie de te voir : j'aurai bien des choses à te dire - Prépare tes oreilles !

Totus tuus ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Houet, aumônier*

*des Dames du Sacré Cœur - rue La Mothe Fablet, n° 6*

*à Rennes*

Aut. AFIC. 37.01.029.

LETTRE 4902. **À L'ABBÉ FOUCAULT.**

Ploërmel le 22 Mai 1852

Cher ami

Mais, enfin, cependant, quoi donc ? Vraiment, il faut en convenir, (quoiqu'il m'en coûte), je suis sans excuse ! N'avoir pas répondu, le 22 mai, à votre si bonne lettre du 15 avril, c'est abominable, impardonnable, inconcevable, &c. - je suis à genoux, et j'implore votre miséricorde, tout en m'en reconnoissant indigne. Vous avez droit d'être sévère. - Soyez

indulgent – et je vous dirai comme le petit enfant coupable à son père justement irrité - Papa, je ne le ferai plus, embrassez moi.

Votre première cérémonie de trois prises d'habit, présidée par Mgr, a dû être bien touchante - Que n'étois-je là ? j'aurais pleuré de joie et d'espérance, en voyant ce que vous avez fait dans si peu de tems, et en songeant à l'avenir.

Vous apprendrez avec plaisir que l'œuvre de Londres marche aussi fort bien. - Voici ce que m'écrit, en *français anglais*, l'excellent Mr. Glénie, supérieur de l'établissement d'Hammerick : je copie mot pour mot : " Vous m'avez assuré de votre volonté que nous aurions (ici aussitôt que possible ) un noviciat. Vous vous souvenez sans doute que je vous ai dit que je croyais que nous n'étions pas encore prêts. Maintenant je crois le contraire. Il y a ici à ce moment quatre postulants, qui sous les frères Bernard<sup>1</sup> et Stanislaus vont très bien. Je suis charmé avec eux deux spécialement. Les frères m'ont dit qu'ils ont été mis à l'épreuve plus qu'eux-mêmes. Voudriez vous que nous commençons avec ces quatre ? J'ai bien confiance et frère Wilfrid<sup>2</sup> aussi. Il pourra nous aider et avec vos prières, et la grâce du bon Dieu, j'espère que nous réussirons. Son Eminence (le Cardinal Wis(e)man) nous a payé des visites, enfin bien sûr qu'il sera très content que nous commençons cette œuvre, parce qu'il nous donnera des facilités, que nous n'avons pas à ce moment. Il m'a donné la facilité d'arranger tout avec vous. Je crois que tout ceci vous donnera beaucoup de satisfaction.

" Au même temps vous serez très aise de savoir que tout sans exception va extrêmement bien... Notre école est finie, et les frères Stanislaus, François<sup>3</sup> et Wolstan<sup>4</sup> font les classes. Le nombre est doublé depuis le commencement. Le bon frère Bernard est malheureusement très sourd à ce moment, mais son exemple est assez. Le f. Austin<sup>5</sup> a un petit nombre d'écoliers de la moyenne classe que nous avons commencée. Les frères Patrice<sup>6</sup> et Alphonse m'ont donné du grand plaisir. Le Curé de la paroisse est charmé avec eux. Quoiqu'ils ont de grands désavantages et de grands travaux, ils ne grondent jamais. Ils font des classes de 200 merveilleusement bien, aussi bien qu'une classe du soir de cinquante écoliers.

" J'ai beaucoup à dire, mais je le trouve très difficile de m'exprimer en français. J'espère que vous l'entendrez. J'ai grand désir de vous voir encore et de m'entretenir de ces choses avec vous. "

Je vous fatigue peut-être par ma longue citation : mais, je pense toutefois que vous la lirez avec quelque intérêt, parce qu'elle rappellera nos causeries de Ploërmel, dans lesquelles nous aimions tant à rencontrer tous ces petits détails d'établissements.

Le vôtre va à merveille, et j'en bénis Dieu : mais je suis affligé du naufrage de mon jeune homonyme. Pauvre enfant, que je le plains.

Ah ça, Messieurs de Tinchebray, n'oubliez pas votre promesse de venir me voir dans les prochaines vacances : à votre arrivée, nous sonnerons nos cinq cloches, et déjà le cœur me bat, quand je songe que dans deux mois et quelques jours, au plus tard, nous nous

---

<sup>1</sup> F. Bernard (William Eden), né à Brighthwell (Angleterre) en 1825, entré à Ploërmel en 1849 ; F. Stanislas Kotska (John Besley), né à Crowell (Oxfordshire) en 1831, entré à Ploërmel en 1850, pour le compte de l'œuvre anglaise.

<sup>2</sup> F. Wilfrid-Mary (William Hopper), né à Parndon (Angleterre) en 1828, entré à Ploërmel en 1851, pour le compte de l'œuvre anglaise.

<sup>3</sup> F. François-Mary (George Stanhope), né à Londres en 1822, entré à Ploërmel en 1850.

<sup>4</sup> F. Wolstan-Mary (John Callaghan), né à Cork (Irlande) en 1836, entré à Ploërmel en 1849.

<sup>5</sup> F. Augustin (Albert Herbert), né à Meldon (Angleterre) en 1823, entré à Ploërmel en 1849.

<sup>6</sup> F. Patrick (Michael MacNamara), né à Limerick (Irlande) en 1827, entré à Ploërmel en 1849 ; F. Alphonse-Mary (John Nolan), né à Londres en 1833, entré à Ploërmel en 1849, pour le compte de l'œuvre anglaise.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

promènerons bras dessus, bras dessous, dans les belles allées de notre enclos. Je conjure vos Seigneuries de s'arranger de manière à faire ici plus qu'une apparition.

Sur ce je vous embrasse sans cérémonie, de tout mon cœur  
L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur l'abbé Foucaud à Tinchebray (Orne)*

Aut. AFIC. 119.09.006.

### LETTRE 4903. AU F. LUCIEN DENIAU.

Ploërmel le 23 Mai 1852

Mon très cher frère,

Je vous permettrai d'aller voir vos parents après la retraite. - Fixez, d'après cela, le jour le plus convenable pour votre distribution de prix.

Pour votre aumône de Jubilé, donnez 1 f. aux pauvres de la paroisse, et 1 f. à la Propagation de la foi.

La lecture du Lutrin de Boileau ne vous convient point.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Lucien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Croisic (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 24 mai 52

Aut. AFIC. 90.03.049.

### LETTRE 4904. AU F. POLYCARPE OLLIVIER.

D. S.

Ploërmel le 23 Mai<sup>1</sup> 1852

Mon très cher frère

Je suis fort content d'apprendre qu'enfin il y a un arrangement pour le paiement de votre pension au presbytère. - Je ne m'expliquois pas, et je ne m'explique pas encore, comment pendant si longtems on n'avoit pas réglé cela.

Vous pouvez fixer la distribution des prix au dernier dimanche de Juillet, quoique cette année ce soit de bien bonne heure.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Polycarpe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Ploujean par Morlaix (Finistère)*

cachet : Ploërmel 22 mai 52

Aut. AFIC. 90.03.050.

---

<sup>1</sup> La lettre a été postée le 22 mai.

## LETTRE 4905. AU F. EUSTACHE GRIGNARD.

D. S.

Ploërmel le 23 Mai 1852

Mon très cher frère,

Je vous écris deux mots seulement pour vous tirer d'inquiétude au sujet de la cause de mon long silence. - Depuis dix semaines je me crois toujours à la veille de partir pour Dinan et la Chesnaie, et toujours des affaires imprévues me retiennent à Ploërmel. -

Enfin, il est bien certain que ce voyage si longtemps différé, va avoir lieu très prochainement. - Donc, à bientôt !

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Eustache*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A St. Solain par Dinan (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 23 mai 52

Aut. AFIC. 90.03.051.

## LETTRE 4906. À L'ABBÉ A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.

Ploërmel le 26 Mai 1852

Monsieur l'abbé

Je vous demande mille pardons de n'avoir pas répondu plutôt à la lettre dont vous m'avez honoré le 7 de ce mois. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont forcé à suspendre pendant plusieurs jours ma correspondance, et une partie de mes travaux ordinaires, lesquels se multiplient à mesure que ma santé décline, et que mes forces diminuent. Hélas ! *Tempus resolutionis meae instat*<sup>1</sup>.

Le traité dont vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le projet n'est guère qu'une copie de celui que j'ai passé avec Mgr. l'archevêque d'Auch : or, ce traité renferme diverses dispositions qui ne pourroient être appliquées au diocèse de Nantes, à moins que ce second diocèse ne s'imposât les mêmes sacrifices que le premier. Je doute que vous le fassiez, et, franchement, je ne crois pas qu'il vous convienne de le faire. Je n'oserois pas, du moins, vous le proposer.

En effet, Mgr d'Auch fournit le local et le mobilier du Postulat : il en supporte seul toutes les dépenses : je n'y contribue en rien. Il paie 330 f. de pension à la maison principale pour chacun des postulants qui y sont appelés, pendant tout le temps qu'ils y restent pour achever leur instruction, et pour s'y préparer à la prise d'habit et à la profession ; il paie en outre l'entretien du trousseau et les frais de voyages, qui sont considérables, à raison de la distance. - Les conditions sont les mêmes pour les Postulants anglais, excepté que la pension est de 380 f. au lieu de 330, parce que les Anglais ont besoin d'une nourriture particulière. Calculez ce que coûte un frère avant d'être employé, surtout quand on le reçoit jeune, comme il arrive le plus souvent, et vous serez effrayé du chiffre de la dépense. Enfin, j'ajoute que je ne donne à la Gascogne et l'Angleterre que les sujets formés pour elles à si grands frais, ou si je leur cède un breton, c'est en échange d'un de leurs frères. A coup sûr, ce n'est pas en suivant cette marche ruineuse que vous arriverez promptement au but si désirable que vous avez en vue, et que vous êtes, avec raison, si impatient d'atteindre. Permettez moi de vous soumettre un autre plan qui me semble bien préférable sous tous les rapports.

Monseigneur mettrait à ma disposition dans la paroisse de St. Félix ou dans toute autre paroisse de campagne peu éloignée de Nantes, une maison meublée, plus grande que moins,

<sup>1</sup> *Le temps de ma dissolution est proche.* 2 Tim. IV, 6.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

et ce seroit l'unique dépense qui seroit à la charge du diocèse : là je recevrais à peu près gratuitement(en)t, comme je le fais à Ploërmel, ou du moins pour une pension très modique, les jeunes gens que l'on jugeroit propres à devenir de bons frères, et je multiplierois les écoles dans le diocèse à mesure que les vocations religieuses y seroient aussi plus multipliées.

Pour couvrir les dépenses, il faudroit que les frères eussent une école d'externes, et, si cela se peut, l'école communale, dont les revenus seroient pour eux une ressource précieuse. De plus, il faudroit qu'il pussent recevoir quelques enfants en pension. Il ne s'agit pas du tout d'établir un pensionnat de luxe à l'instar du pensionnat des frères des écoles Xtiennes à Nantes : mais d'organiser, de la manière la plus simple, un humble pensionnat rural, comme j'en ai une vingtaine dans les autres parties de la Bretagne. – Au reste, ce seroit mon affaire. Tout ce que je demande, c'est un local convenable et le mobilier nécessaire. Nous ne nous proposons, ni vous, ni moi, de faire des profits ; nous devons même nous attendre à perdre, et, pour mon compte, je m'y résigne d'avance : mais, je ne voudrois perdre que le moins possible, ce qui est assez juste, ce me semble : il faut donc songer à créer à l'établissement, au moins un petit revenu qui lui soit propre.

Je crois superflu d'entrer aujourd'hui dans de plus longs détails : je compte toujours sur la visite que vous avez bien voulu me faire espérer : indépendamment de l'affaire principale dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, nous aurons à traiter de ce qui est relatif au frère de l'externat, car il est indispensable qu'il y ait quelque chose de réglé à son sujet pour l'année prochaine.

Daignez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance des sentiments pleins de respect et de dévouement avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124.1.006.

### LETTRE 4907. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Ploërmel le 31 Mai 1852

Mon très cher frère,

Nul doute qu'il ne faille réclamer fortement une indemnité pour le terrain qu'on nous enlève : suivez cette affaire activement.

De toutes parts, on demande des frères : je ne puis suffire à tant de besoins - Cependant, je serais bien aise d'en donner à Etreilles particulièrement à cause de la proximité de Vitré. - On ne m'en a pas encore parlé.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 31 mai 52

Aut. AFIC. 90.03.052.

### LETTRE 4908. AU RECTEUR D'ACADÉMIE D'ILLE-ET-VILAINE.

Ploërmel le 2 Juin 1852

Monsieur le Recteur,

Je vous remercie de l'avis que vous voulez bien me donner, au sujet des votes des communes de Bois-Gervilly et de Treverien en faveur d'un frère.

J'ai déjà fait une présentation pour Bois-Gervilly et cet acte vous sera adressé sous peu de jours, ou plutôt je crois qu'il a dû l'être tout récemment. Si je ne vous l'ai pas envoyé directement, c'est que j'ai pensé qu'il était convenable d'y joindre la délibération du Conseil et le brevet du frère : or le frère est déjà rendu sur les lieux. - Je lui ai écrit de régulariser sans retard sa position.

Quant à Trévérien, ni le Maire, ni le Recteur, ne m'ont écrit. J'attendais une lettre d'eux avant de m'occuper de la présentation d'un frère pour leur commune<sup>1</sup>.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L' ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 110.1.016.

**LETTRE 4909. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 4 Juin 1852

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le congé et le livret de solde du frère Hervé (Monnerais), revenu de la Guadeloupe, en vertu d'un congé auquel il avait droit en vertu de son long séjour dans la colonie.

Par votre lettre du 13 mai dernier, vous m'annonciez que vous approuviez pour trois mois le congé de convalescence du frère Edet, revenu du Sénégal ; dans le livret de ce frère se trouvent aussi insérés, sur une feuille volante, le congé et le certificat de cessation de paiement du frère Albin (Joanno)<sup>2</sup>, revenu de Cayenne dans le même temps.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien approuver le congé de ce dernier frère, et de régler son compte. Vous avez déjà réglé celui du frère Edet.

Le frère Ambroise, Directeur général des frères des Antilles a demandé et obtenu un congé de dix mois pour revenir à Ploërmel. Ce voyage sera utile, et peut-être même le frère Ambroise ira-t-il à Paris pour vous rendre compte des travaux de nos frères à la Martinique et à la Guadeloupe : il n'aura que des choses consolantes à vous dire.

J'ai désigné pour le remplacer pendant son absence le frère Philémon, Directeur du Fort St-Pierre ; ce frère est excellent et digne de toute confiance : rien ne souffrira de l'absence du frère Ambroise ; j'ai pris toutes les précautions pour cela.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L' ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.013.

**LETTRE 4910. AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

la Chesnaie, le 6 Juin 1852

Mon très cher frère,

Vous croyant hors d'état de continuer votre classe, j'ai pris des mesures pour vous remplacer provisoirement à Couëron. - Je renvoie à Batz le f. Ernest<sup>3</sup> dont la santé est

---

<sup>1</sup> Dans sa réponse, en date du 3 juin, le Recteur d'Académie apporte des précisions sur les formalités administratives, en ce qui concerne les nominations d'instituteurs. Voir cette lettre en Appendice 194.

<sup>2</sup> F. Albin-Marie (Jacques Jouanno), né à Réguiny (Morbihan) en 1829, entré à Ploërmel en 1846, arrivé en Guyane en 1848.

<sup>3</sup> F. Ernest (Pierre Debarre), né à Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure) en 1820, entré à Ploërmel en 1836.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

rétablie, et le f. Gonery, qui le remplaçoit à Batz, doit aller vous remplacer à Couëron à la fin de cette semaine : je ne puis plus changer cela, immédiatement du moins.

Rendez vous à Nantes le lundi 14. - Le f. Joseph Marie y arrivera ce jour là et vous portera mes dernières instructions. - Mon intention est que vous reveniez avec lui à Ploërmel : cependant, le f. Joseph Marie vous dira de vive voix ce que vous aurez à faire définitivement.

Portez vous bien. - Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Alfred Marie  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
A Couëron par Nantes (Loire Inf.re)  
cachet : Dinan 6 juin 52*

Aut. AFIC. 90.03.053.

### LETTRE 4911. À M. L'ABBÉ RUAULT.

A la Chesnaie le 6 Juin 1852

Cher ami,

La loi s'oppose formellement à ce que l'instituteur, et à plus forte raison un frère, soit secrétaire de la mairie. Celui-ci ne seroit certainement pas agréé, et ne pourroit l'être d'ailleurs, sans les plus graves inconvénients : il faut donc que l'on songe à prendre un autre moyen pour sortir d'embarras à Beignon.

Je vais répondre au f. Alfred.- Le f. Joseph Marie vous aura donné de mes nouvelles, et d'autres nouvelles.- Mais, il m'en reste encore assez à vous raconter et à vous apprendre vendredi au soir, s'il m'est possible d'arriver à Ploërmel ce jour là, comme je le désire beaucoup, et comme je l'espère un peu.

Mille amitiés à tous. - J'embrasse chacun ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

Il faut que le f. Ernest arrive à Batz assez tôt pour que le f. Gonery soit rendu à Couëron samedi prochain.- Dites cela au f. Hypolite.

*A Monsieur  
Monsieur l'abbé Ruault  
Chez les Frères à Ploërmel (Morbihan)  
cachet : Dinan 6 juin 52*

Aut. AFIC. 46.04.050.

### LETTRE 4912. AU F. HILARION BRAINDEJONC.

A la Chesnaie le 8 Juin 1852

Mon très cher frère<sup>1</sup>,

Il est fâcheux que l'on ne vous ait pas fourni, dès l'origine de l'établissement, une explication du catéchisme, exigée par notre Prospectus : j'ignorois que vous n'eussiez pas ce livre, qui vous est tout à fait nécessaire pour préparer vos leçons. Priez de ma part Mr. le Curé, non pas de l'acheter de son argent, mais de vous le procurer : il doit faire partie du mobilier de l'école : cette dépense est donc communale.

---

<sup>1</sup> F. Hilarion (Jean Braindejonc), né à Evran (Côtes-du-Nord) en 1792, entré à Ploërmel en 1825.

J'ai été heureux d'apprendre le succès du Jubilé dans votre paroisse. – Puissent les habitants de Sion en conserver longtemps les fruits !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Hilarion*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Sion par Derval (Loire Inf.re)*

cachet : St. Pierre de Plesguen 7 juin 1852

Aut. AFIC. 90.03.054.

**LETTRE 4913. AU F. JUST-MARIE RESTIF.**

D. S. à la Chesnaie le 9 Juin 1852

Mon très cher frère<sup>1</sup>

Vous avez dû recevoir à temps une circulaire au sujet du serment. - Il n'y avait pour nous aucune difficulté à le faire.

Je vois avec plaisir que votre classe est toujours nombreuse : j'espère qu'elle continuera à l'être. Vous avez relevé l'école, et j'en bénis Dieu.

Le tabac ne sert à rien, quoique vous en ait dit votre médecin. - Je le sais, hélas, par expérience. - Mon père me força à en prendre, et je regrette beaucoup d'avoir contracté cette détestable habitude. - J'en suis plus déterminé que jamais à ne pas accorder la permission d'en faire usage. - J'ai quelquefois été trop facile à dispenser de ce point de règle. - De Londres on m'a écrit pour me prier de ne donner à aucun frère Anglais une semblable dispense, sous quelque prétexte que ce soit. - Vous voyez que je ne suis pas seul à penser que cela ne vaut rien.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Just Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Baguer Morvan par Dol de Bretagne (Ille et Vilaine)*

cachet : Rennes 10 juin 1852

Aut. AFIC. 90.03.055.

**LETTRE 4914. À L'ABBÉ A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.**

Ploërmel le 13 Juin 1852

Monsieur l'abbé,

Suivant vos désirs et ma promesse, le frère Joseph Marie part ce soir, par la diligence, pour Nantes, et il sera demain à vos ordres, pour examiner le local où nous pourrions établir, dans le mois d'octobre prochain, notre noviciat préparatoire : je suis très disposé à croire que St. Herblain est préférable à St. Félix et à Couëron : mais, il faut être sur les lieux, pour en bien juger.

Je n'ai point été trop fatigué de mon petit voyage à Rennes et à la Chesnaie : cela me donne l'espoir de pouvoir faire un peu plus tard celui de Nantes. Ce sera un jour heureux pour moi que celui où je pourrai vous offrir de vive voix à Monseigneur l'hommage de ma vénération la plus profonde et de mon dévouement le plus entier.

---

<sup>1</sup> F. Just-Marie (Jean-Baptiste Restif), né à Domalain (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Tous mes confrères de Ploërmel ont été on ne peut plus sensibles à votre bon souvenir, et ils me chargent de vous en remercier cordialement : je me joins à eux pour vous assurer de mes sentimens tendres et respectueux, et, en privé nom, j'ajoute que je suis

Totus tuus ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Richard,*

*Vicaire général à Nantes*

Aut. AFIC. 124.1.007.

### DOCUMENT 562. CONVENTION ENTRE Mgr JAQUEMET ET M. DE LA MENNAIS.

Nantes le 16 Juin 1852

Monseigneur Antoine Matthias Alexandre Jaquemet, Evêque de Nantes,  
Et M. l'abbé Jean-Marie de la Mennais, Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne à Ploërmel,

Voulant prendre de concert les moyens de procurer le bienfait de l'éducation chrétienne au plus grand nombre possible de paroisses, dans le diocèse de Nantes ;

Désirant faciliter et multiplier, avec la grâce de Dieu, les vocations à l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, parmi les jeunes gens de ce diocèse ;

Voulant aussi fournir aux Frères employés dans les écoles de nouveaux secours pour mener une vie vraiment religieuse et travailler efficacement au salut et à l'instruction des enfants qui leur sont confiés,

Ont arrêté les dispositions qui suivent :

#### Article Premier.

Un noviciat préparatoire sera établi dans le diocèse de Nantes. Il sera entièrement sous la direction du Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne, qui en nommera le Directeur et en fera tous les règlements.

#### Article Second.

Le frère directeur du noviciat sera spécialement chargé de veiller, selon qu'il sera déterminé par le supérieur général, à ce que les frères des établissements du diocèse de Nantes observent toutes les règles de l'Institut, soit pour leur direction personnelle, soit pour la direction des écoles.

#### Article troisième.

Le supérieur général se concertera avec Monseigneur l'Evêque de Nantes, afin que celui-ci surveille, ou fasse surveiller, l'observation des règlements, soit dans le noviciat préparatoire, soit dans les établissements particuliers du diocèse.

#### Article quatrième.

Après un Postulat, qui ne durera jamais moins de trois mois, et sur les renseignements qui lui seront fournis par le Directeur du Noviciat, le supérieur général déterminera s'il y a lieu ou non d'appeler les sujets à Ploërmel pour examiner leur vocation, leur faire suivre les différents cours, les admettre aux vœux temporaires ou définitifs, selon les circonstances, les besoins de l'Institut, etc.

Article cinquième.

Le supérieur général demeure libre d'appeler les sujets du diocèse de Nantes à un emploi quelconque dans la Congrégation. Tous les sujets fournis par le Noviciat préparatoire sont à sa disposition, aussi complètement que les autres sujets de l'Institut. Il aura cependant égard au nombre des novices que fournira le diocèse, pour y multiplier les écoles, à mesure que les vocations religieuses y seront aussi plus multipliées.

Article sixième.

Aucun établissement de frères ne pourra être fondé dans le diocèse, ni même promis, sans le consentement du supérieur général et de Monseigneur l'Evêque.

Article septième.

Tous les ans, le supérieur général adressera à Monseigneur l'Evêque un rapport sur l'état du noviciat préparatoire et des écoles du diocèse : il lui en fera connaître les ressources et les besoins.

Article huitième.

L'administration des intérêts temporels du noviciat, ainsi que des autres établissements du diocèse, reste, comme celle des autres maisons de la Congrégation, entre les mains du supérieur général, qui gère ces intérêts conformément aux règles de l'Institut. Les charges et dépenses sont supportées par l'Institut, comme aussi les profits et recettes lui appartiennent en entier.

Article neuvième.

Pour aider M. l'abbé de la Mennais à fonder le noviciat du diocèse de Nantes, Monseigneur met à sa disposition une somme de six mille francs, qui sera payée par annuités dont la quotité sera déterminée ultérieurement.

Fait double à Nantes, sous les seings de Monseigneur l'Evêque et de Monsieur l'Abbé De la Mennais, le seizième jour de Juin mil huit cent cinquante deux

+ Alexandre Evêque de Nantes  
L'ab. J. M. de la Mennais, sup.r g.al des frères de l'Inst.n Xtienne

Signature aut. AFIC. 123.3.006.

**LETTRE 4915. À L'ABBÉ A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.**

Ploërmel le 21 Juin 1852

Monsieur l'abbé

J'ai l'honneur de vous adresser (signé par moi) un des doubles de notre traité, et je me joins à vous pour prier le bon Dieu de répandre ses bénédictions sur notre œuvre commune.

J'en augure bien, grâce à ce que Mgr veut bien faire pour elle. - Nul doute que ce ne soit à St. Herblain que nous devons chercher à nous établir d'abord : nous venons d'écrire à Mr. le Curé de cette paroisse pour le prier de négocier un bail de trois ans avec le propriétaire de la maison que nous avons en vue, et aussitôt que nous aurons sa réponse, le frère Joseph Marie retournera à Nantes pour en finir. Il importe que nous soyons en mesure de commencer après les vacances, c'est-à-dire, au mois d'octobre prochain.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je viens de recevoir une bien bonne lettre du f. Augustin Supérieur g(énéral) des frères de St. Laurent : je vous l'envoie en original, afin que la mettiez sous les yeux de Monseigneur. Elle prouve l'excellent esprit de ces dignes enfants du Père Deshaies. - Le frère Joseph Marie me la rapportera de Nantes, à son second retour, car, je tiens à la conserver.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi, si Mgr le désire, pour rendre le service que l'on me demande avec tant de délicatesse : cependant je ne puis rien promettre qu'après les examens du mois d'aout, car, dans ce moment, il ne me reste pas un pauvre petit morceau de frère disponible. - Ô, quelle misère ! - *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*<sup>1</sup>

Depuis votre passage à Ploërmel, treize nouveaux postulants y sont arrivés - et j'en attends encore plusieurs autres. - Cela nous donne des espérances pour l'avenir, mais, pour le présent, cela ne nous tire pas d'embarras.

Excusez mon griffonage : mes vieux doigts sont engourdis, et ne m'obéissent plus que de bien mauvaise grâce.

Je suis avec le plus tendre respect, Monsieur l'abbé,  
Votre très humble et tout dévoué serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124.1.008.

### LETTRE 4916. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 22 Juin 1852

Monsieur le Ministre

Je vous remercie beaucoup d'avoir voulu me proposer une place aux bains de Vichy pour le frère Edet (frère Optat), revenu du Sénégal. Il est beaucoup mieux, et notre médecin ne juge pas que ce voyage soit nécessaire.

Je suis avec une respectueuse reconnaissance,  
Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.014.

### LETTRE 4917. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 23 Juin 1852.

Mon très cher frère,

Depuis un mois, je parts(*sic*) tous les matins pour St. Brieuc, et je me retrouve tous les soirs, à Ploërmel, dans mon lit - des affaires imprévues m'arrêtent - vraiment, j'en ai trop.

Cependant, aujourd'hui, je me crois certain de pouvoir partir mardi de la semaine prochaine.

Je vous embrasse tendrement en N. S.  
A bientôt

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cyprien  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
A Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)  
cachet : Ploërmel 24 juin 52*

Aut. AFIC. 90.03.056.

<sup>1</sup> Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson. *Math. IX, 38.*

## LETTRE 4918. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 28 Juin 1852

Monseigneur,

Je vous demande mille pardons de ne vous avoir pas annoncé plutôt la réception du mandat de 2000 f. que vous m'avez envoyé : je voulois vous annoncer en même temps l'arrivée à Ploërmel de nos nouveaux futurs novices : mais, il paroît qu'ils n'ont pu se mettre en route aussitôt qu'on l'espéroit.

A l'avenir, Monseigneur, notre frère économiste aura soin de tenir un compte à part des objets classiques fournis par lui à Eauze, et il s'entendra directement avec le f. Jean Louis de Gonzague pour le remboursement.

Mr. Raboisson veut bien venir nous donner les saints exercices de notre première retraite, et j'en suis on ne peut plus reconnaissant. Si, un peu plus tard, Votre Grandeur daigne faire aussi une visite à ses enfants de Ploërmel, nous serons au comble de la joie.- En attendant, Mr. Raboisson, à son retour, vous rendra compte de ce qu'il aura vu, et de tout ce que nous aurons dit.

Je suis avec le respect le plus profond et le plus tendre

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.045.

## LETTRE 4919. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Ploërmel le 29 Juin 1852

Mon très cher frère

Je n'accepterai point l'offre de l'administration d'une indemnité de 325 f. 70 . pour tout ce que le chemin de fer doit nous enlever. - Il faut avoir recours au jury.

Quant à la proposition bienveillante de Mr. Morel pour la Magdelaine, je ne puis à l'instant donner une réponse positive, parce que cette affaire est grave et compliquée. Dans le mois prochain, j'enverrai le f. Joseph Marie à Vitré, pour la traiter, et prendre les informations locales dont j'ai besoin, avant de me décider.

J'adresse à Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes une présentation pour Etreilles ; cela l'empêchera de nommer d'office un instituteur laïc : j'emploie le nom du f. Siméon<sup>1</sup> ; mais, comme l'école ne peut ouvrir qu'après les vacances, cela est sans inconvénient, et d'ici là nous aurons le tems de prendre un parti définitif.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Prenez patience avec le f. Clément.

Le f. Menalippe<sup>2</sup> pourra aller chez lui après la retraite, et s'y arrêter deux jours - mais non avant - car cela lui feroit manquer notre voiture qui partira de Rennes pour amener tous les frères des environs.

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 29 juin 52

Aut. AFIC. 90.03.057.

<sup>1</sup> F. Siméon (Clément Perrussel), né à Servon-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine) en 1820, entré à Ploërmel en 1842.

<sup>2</sup> F. Ménalippe-Marie (Pierre Michelais), né à Amanlis (Ille-et-Vilaine) en 1832, entré à Ploërmel en 1849.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4920. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 3 Juillet 1852

Cher ami

Je me suis rendu à St. Brieuc sans trop de fatigue. - J'arriverai à Guingamp, je l'espère, lundi au soir.- J'en repartirai mercredi pour aller à Tréguier.- Vendredi, je serai à Tréguier - Samedi à Lannion - Adressez moi vos lettres en conséquence.

Nous avons reçu les 8000 f. donnés par Mr. Jacques Sebert à la Providence.- On va couvrir la chapelle.

Il y a eu révolution à St. Ilan - Mr. Lezeleuc se retire - Je crois que nous l'aurons à l'autre retraite, ainsi que M. Ropers.

Portez vous bien tous.- Et avancez les travaux de la nouvelle maison.- Je recrute des postulants - Je repondrai plus tard aux demandes de frères.

Mr. Guy<sup>1</sup> est-il de retour de Vannes ?

Totus tuum in Xto.

L'ab. J. M. de la Mennais

Irodouër est embarrassant, mais cette affaire s'arrangera comme beaucoup d'autres, avec le temps et l'aide de Dieu.

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Ruault*

*Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)*

cachet : St. Brieuc 3 juil.52

Aut. AFIC. 46.04.051.

LETTRE 4921. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Guingamp le 6 Juillet 1852

Cher ami

Je reçois votre lettre d'hier -. Me voici à Guingamp - Demain je serai à Tréguier, vendredi et samedi à Lannion - Retour, dimanche au soir à Guingamp - Lundi, arrivée à Quintin, séjour mardi - Mercredi, coucher à Loudeac, jeudi à Ploërmel - Il faut donc que les chevaux de rechange soient rendus aux Forges, mercredi au soir. - Si je ne vous annonce point de changements, prenez comme positif l'itinéraire que je viens de vous donner, et agissez en conséquence.

Il faut que le f. Alfred Marie parte de suite pour Couëron - afin que l'école finisse bien.

Je fais écrire à Vitré - et au f. Ambroise à Paris.

Partout, je trouve nos affaires en bon état. - Dieu soit béni !

Mille choses aimables à tous

Jean

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Ruault*

*Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)*

cachet : Guingamp 6 juil. 52

Aut. AFIC. 46.04.052.

---

<sup>1</sup> M. Guy, Inspecteur des écoles (cf. lettre 4970).

## LETTRE 4922. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

Guingamp le 6 Juillet 1852

Mon très cher frère

Je soutiens bien jusqu'ici les fatigues de mon voyage, quoique la chaleur de la route fatigue : demain j'irai à Tréguier, et j'y séjournerai jeudi, pour voir plusieurs frères des environs qui viendront m'y trouver ; vendredi, j'irai à Lannion : j'y passerai la journée du samedi. - Dimanche, dans l'après midi, je reviendrai à Guingamp, et de Guingamp je retournerai à Ploërmel, par Quintin et Loudeac - Je recrute quelques bons sujets en voyageant.

Vous pouvez réclamer avec confiance du Ministre de la Marine ce que vous marquez dans l'art. 6<sup>mt</sup>, au sujet des passages, parce que c'est une chose juste.

Parlez aussi du retard que l'on met cette année à nous payer de l'indemnité de 200 f. par frère employé dans les colonies. - Ordinairement nous la recevions dans le mois de Juin pour le semestre échu le 1<sup>er</sup> Janvier précédent.

Tout le monde, dans ce pays-ci me demande de vos nouvelles avec beaucoup d'intérêt.

Mes amitiés bien tendres à Mr. Gauthier : ne manquez pas de lui rappeler fortement sa promesse de venir nous voir à Ploërmel dans le courant de l'été.

Ayez bon courage ; nous prions pour vous. - Soyez prudent surtout dans ce que vous pourrez dire touchant la Guadeloupe mais, sur tout le reste, parlez avec simplicité, et sans vous déconcerter.

Je vous embrasse de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Ambroise* Pressée.  
*Directeur G.al des frères de l'Inst.n Xtienne*  
*de la Martinique Au séminaire du St. Esprit*  
*rue des Postes à Paris*  
 cachet : Guingamp 7 juil. 52

Aut. AFIC. 090.03.058.

## LETTRE 4923. À L'ABBÉ RUAULT.

Guingamp le 7 Juillet 1852

Cher ami,

Si à la réception de la présente, le général, commandant la division militaire n'a pas encore répondu à la lettre que je lui ai écrite concernant le f. Evode<sup>1</sup>, et dont on a dû garder copie à Ploërmel, il faut que le f. Hypolite parte sur le champ pour Rennes, afin de terminer cette affaire, en parlant au général lui même.

Il n'aura qu'à redire de vive voix ce que j'ai dit par écrit.

Je pars pour Tréguier

Jean

*A Monsieur*  
*Monsieur l'abbé Ruault*  
*Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)*  
 cachet : Guingamp : 7 juil. 52

Aut. AFIC. 46.04.053.

<sup>1</sup> F. Evode-Marie (François Burel), né à Bruc-sur-Aff (Ille-et-Vilaine) en 1831, entré à Ploërmel en 1849.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4924. AU F. ANACLET MAUBUCHON.

Lannion le 11 Juillet 1852

Mon très cher frère

Je regrette beaucoup de n'avoir pu aller jusqu'à Vitré à l'époque de mon dernier voyage à Rennes, comme j'en avois l'intention et le désir, mais cela me fut impossible.

J'accepte la note que vous avez remise à Mr. le Coordinateur des travaux, et si on adopte votre estimation de 2799 f. 50, je suis prêt à signer la vente, ou, du moins, à vous donner procuration pour signer en mon nom : je désire qu'on s'arrange à l'amiable, mais, la double expropriation dont nous sommes menacés à Vitré nous sera très onéreuse, parce qu'elle nous mettra dans la nécessité d'acheter, et jamais nous ne trouverons rien qui nous convienne autant que ce que nous allons perdre : ce n'est pas seulement la valeur du terrain en soi que je considère, c'est bien plus le tort que nous fera la privation d'un local précieux pour notre établissement.

Le frère Menalippe pourra aller dans sa famille après la retraite, car, vous partez des premiers, et par conséquent, il pourra facilement passer par Amanlis, en retournant à Vitré. Quant à vous, si cela est nécessaire pour vos recouvrements, je consens à ce que vous restiez à Vitré quelques jours après les autres, si vous ne pouvez pas vous en dispenser.

Le f. Siméon n'a pas besoin d'être nommé par le Conseil municipal à Etelles. Il suffit que mon acte de présentation soit envoyé à Mr. le Recteur de l'académie : c'est lui qui nomme directement ; le Conseil municipal n'intervient que pour déclarer qu'il veut un frère.

Le f. Siméon pourra s'arrêter pendant trois jours chez sa digne mère en passant par Chateaubourg. - Quant au f. Clement, il faut qu'il vienne de suite à Ploërmel, pour profiter des leçons qui seront données aux frères non brevetés que je pourrai envoyer à l'examen, un peu plus tard.

Nous parlerons à la retraite des affaires d'emprunt et d'intérêt.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Anaclet*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Vitré (Ille et Vilaine)*

cachet : Lannion 12 juil. 52

Aut. AFIC. 90.03.059.

LETTRE 4925. À L'ABBÉ A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.

Ploërmel le 18 Juillet 1852

Monsieur l'abbé

Je vous remercie de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, et, conformément au désir que vous m'exprimez, je fais partir immédiatement notre très cher frère Joseph Marie pour aller visiter les divers lieux où nous pourrions nous établir, et pour louer, sans plus de retard, la propriété qui paraîtra la plus convenable : il me semble que ce sera celle de Doulon. - Quoi qu'il en soit, j'approuve d'avance tous ce que fera le f. Joseph Marie d'accord avec Mgr : je considère donc cette affaire comme finie, et il ne nous reste plus qu'à nous occuper de l'organisation du futur établissement, dont je désire toujours que l'ouverture soit fixée au mois d'octobre prochain : je suis plein de confiance et d'espérance !

Je n'ai que le tems de vous renouveler l'assurance des sentimens de respect et de dévouement avec lesquels je suis bien cordialement, Monsieur et très cher abbé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124 .1.010.

## LETTRE 4926. À M. MAUPOINT.

Ploërmel le 19 Juillet 1852

Monsieur et respectable ami<sup>1</sup>,

Je n'ai reçu personnellement ni 20000 f., ni 6000 f., ni un centime, de la part de qui que ce soit, pour prix de la maison, dite aujourd'hui de l'Enfant Jésus : cette maison a été bâtie avec une somme de 30000 f. , que Mlle de Bedée m'avait donnée, (*Note en marge*) : sans condition écrite, mais avec l'intention que je l'eusse employée à fonder à St. Méen une communauté de mes Sœurs de la Providence pour l'instruction des petites filles. Je remis immédiatement cette somme toute (*sic*) entière à la disposition de M. le Curé de la ville, Mr. Corvaisier, qui y joignit le produit assez considérable des aumônes demandées et reçues pour le même objet. Lorsque mes religieuses furent *forcées* de quitter l'établissement créé pour elles, et pour les enfans de St. Méen, Mgr. de Lesq(uen) (*fin de la note*)<sup>2</sup> leur paya une somme de 2000 f. à titre d'indemnité pour leurs frais de déplacement. Voilà l'exacte vérité.

Si vous savez l'époque à laquelle aura lieu l'examen pour les instituteurs primaires, à Rennes, je vous serais fort obligé de me le dire.

Je suis bien respectueusem(en)t et bien cordialement,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 35.02.033.

## LETTRE 4927. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

Ploërmel le 19 Juillet 1852

Mon très cher frère

La prétention de Mr. le Recteur n'est pas soutenable et vous y avez très bien répondu : je suis bien décidé à n'en tenir compte, et nous verrons s'il m'empêchera de loger chez moi, et d'y nourrir, qui il me conviendra d'y recevoir ; cela ne vous regarde même pas, et, au besoin, je me mettrai personnellement en cause : mais, il faut attendre, et voir venir l'assaillant. - Tenez moi au courant de tout ce qui se dira, s'écrira ou se fera touchant cette affaire.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes*

cachet : Ploërmel 19 juil. 52

Aut. AFIC. 90.03.060.

## LETTRE 4928. AU F. MAXIMILIEN BERNARD.

D. S.

Ploërmel le 24 Juillet 1852

Mon très cher frère,

Ne manquez pas de m'envoyer immédiatement la pièce que vous m'annoncez, car, elle me sera utile, et même elle m'est presque indispensable pour écrire à Paris, ce que je veux faire sans retard.

<sup>1</sup> M. l'abbé Maupoint était vicaire général de l'évêque de Rennes.

<sup>2</sup> Cette note en marge reprend une partie du texte du corps de la lettre.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je suis enchanté de ce qu'a fait Mr. De Bodar  
J'accorde au f. Pamphile<sup>1</sup> la permission qu'il me demande, mais, il ne devra pas s'arrêter chez lui plus de trois jours.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je ne comprends pas en quoi consiste votre travail sur les verbes. - Je vous donnerai une décision quand vous viendrez à la retraite.

*Au f. Maximilien*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*Au Thabor à Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 24 juil. 52

Aut. AFIC. 90.03.061.

### LETTRE 4929. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 31 Juillet 1852

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 23 de ce mois, et de vous dire que je serai en mesure, au 1<sup>er</sup> 7bre prochain, de renvoyer à leur poste tous les frères revenus des Colonies en 1851 et 1852 ; ou de faire remplacer ceux qui ne seroient pas rétablis.

Quant aux frères supplémentaires dont vous me faites l'honneur de me parler dans votre lettre du 2 de ce mois, je serai aussi en mesure de les mettre à votre disposition à la même époque ; et de plus, si vous jugez à propos de m'en demander quelques uns pour la Guadeloupe, la Martinique et le Sénégal, je serai disposé à vous les fournir.

Je vous dis ceci, Monsieur le Ministre, parce que maintenant que les cadres sont remplis, il est essentiel que nous ayons dans chaque colonie des frères qui puissent combler immédiatement les vacances qui surviennent dans le personnel, par maladie, congé ou décès. De toutes les colonies, on réclame ce secours, faute duquel les écoles et les instructions du soir sont trop souvent suspendues.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire observer que ces frères, dits surnuméraires, ne resteront jamais oisifs ; ils aideront aux autres frères qui déjà sont surchargés et menacent de succomber ; et par leur moyen, on pourrait admettre un plus grand nombre d'adultes aux instructions du soir, et reprendre de plus en plus les instructions religieuses sur les habitations, en attendant qu'ils soient placés. (*Note autographe*) : Je considère ce service comme, au moins, aussi important que celui des écoles. (*fin de la note*).

Je ne pourrais fournir ces frères qu'aux mêmes conditions que les autres frères : ils doivent tous jouir des mêmes indemnités, parce que les traitements ont été tellement réduits, qu'ils suffisent à peine à la dépense des titulaires : (*Note autographe*) il est donc impossible que nous ajoutions celle de surnuméraires. (*fin de la note*).

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. 133. Copie part. aut. AFIC. 155.5.015.

---

<sup>1</sup> F. Pamphile (Jacques Pertuiset), né à Mégrit (Côtes-du-Nord) en 1813, entré à Ploërmel en 1834.

LETTRE 4930. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> aout 1852

Monseigneur,

Voilà donc le bon Mr. Raboisson qui nous quitte, après avoir évangélisé nos frères avec un grand zèle et un grand succès : ces chers enfants ont reçu la divine parole dans un cœur docile et reconnaissant : j'espère qu'elle y produira d'heureux fruits : ils vous remercient, Monseigneur, de leur avoir procuré un si précieux avantage, et je me joins à eux pour vous rendre grâce.

Mr. Raboisson a été content de nos jeunes Gascons : mais, nous regrettons, comme vous, Monseigneur, que ce soit le petit nombre des élus : nous nous sommes longuement entretenu des moyens à prendre pour en augmenter le nombre et hâter les développements de l'œuvre. Mr. Raboisson vous rendra compte, fort en détail, de nos dires : vous en jugerez dans votre sagesse. Puisse notre grain de senevé devenir bientôt un grand arbre sous lequel une foule de petits enfants viennent se reposer !

Je suis avec un profond et tendre respect,

Monseigneur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.045.

LETTRE 4931. AU F. MÉRIADÉC NABUSSET<sup>1</sup>.

Ploërmel le 24 Aout 1852.

Les fonctions du f. économe à Cancale sont

1mt - de faire la 3<sup>e</sup> classe,

2mt - de régler les dépenses de la maison et d'en tenir les comptes. - Par conséquent, tout ce qui est temporel sera de son ressort : ses attributions seront les mêmes que celles de nos frères économistes à Ploërmel.

3mt - le frère Directeur aura seul les rapports nécessaires avec les administrateurs civils : il réglera seul la distribution des enfants dans l'école et les changements des élèves dans les classes : il est le supérieur local des frères ; il présidera à tous les exercices de la Communauté, et c'est à lui seul qu'on demandera des permissions.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.062.

LETTRE 4932. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 5 7bre 1852

J'ai l'honneur de présenter à Monsieur le Recteur de l'Académie du Morbihan, pour Instituteur communal de Campénéac, Mr. Baumin Pierre (frère Cécilien)<sup>2</sup> né à Guidel (Morbihan) le 3 Novembre 1820, membre de mon Institut, muni d'un brevet de capacité délivré à Rennes le 8 Mars 1852 ; en remplacement de Mr. Blanchard Briec (frère Briec).

Ploërmel le 5 7bre 1852

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature aut. Arch. dép. du Morbihan. T 243

<sup>1</sup> F. Mériadec (Julien Nabusset), né à Yffiniac (Côtes-du-Nord) en 1806, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>2</sup> Le f. Cécilien-Marie (Pierre Beaumin) était entré à Ploërmel en 1839.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4933. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.

Ploërmel le 7 7bre 1852

Mon très cher frère,

J'avais envoyé, le 2 7bre, 68 frères à l'examen à Rennes - 55 d'entre eux sont revenus à Ploërmel, avant hier, brevetés !

Notre *armée* étoit logée au Séminaire et au Thabor : nulle part, nous ne pouvions être mieux, et à moins de frais, puisque le voyage s'est fait avec nos voitures, et que nous n'avons pas dépensé un centime dans les auberges.

Nos frères se sont bien tirés, particulièrement à l'examen oral : tout le monde leur a rendu la justice de le dire : on a même fait, à leur avantage, une comparaison dont il ne nous convient pas de parler.

Mais cet examen a été trop tardif, et il me jette dans de nombreux embarras : plusieurs écoles ne seront pourvues et ne pourront ouvrir que dans le courant de la semaine prochaine, car, évidemment, il ne me faudra pas moins de 8 jours pour faire mes placements.- Je vous marque ceci, afin que vous prêchiez la patience à ceux qui se plaindront du retard inévitable, mais fâcheux, qu'ils éprouveront. Je n'y puis qu'y faire.

On m'envoie gratuitement le Journal de l'éducation. Je le trouve fort insignifiant. - Vous y abonner seroit une dépense inutile, et, d'ailleurs, contraire à la règle.

Nous nous occupons de Binic, de St. Quay, de Pléhédél &c. Dans peu de jours, tout sera décidé, et les frères se rendront à leur poste.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'écrirai très prochainement à Mr. le Recteur de l'académie pour l'informer des changemens que je vais être obligé de faire dans diverses écoles, et pour le prier de tout régulariser. - Dites le lui de ma part, et offrez lui mes hommages les plus respectueux.

Aut. AFIC. 90.03.063.

LETTRE 4934. À L'ABBÉ MAUPOINT, VICAIRE GÉNÉRAL DE RENNES.

Ploërmel le 9 7bre 1852

Mon respectable et bien cher ami

Vous êtes bien aimable de nous avoir délivré cinquante cinq brevets, et je vous en remercie cordialement, mais, je n'en reste pas moins un très pauvre homme : vous n'avez pas d'idée des besoins auxquels j'ai à pourvoir. - Plus de 300 paroisses de notre Brétagne qui demandent des frères, n'en ont point : samedi prochain, il ne m'en restera pas *un morceau* disponible.

Pendant que Mgr est à Paris, ne pourroit-il pas obtenir du gouvernement que les lettres d'obédience tinsent lieu de brevet pour les membres des congrégations de frères comme pour les membres des congrégations de Sœurs *reconnues* ? Les raisons sont les mêmes pour les uns et pour les autres : elles sont même plus fortes quand il s'agit de frères, qui, comme les miens sont placés isolément dans les paroisses. Ô, combien de fois j'ai gémi, lorsque je signois des lettres d'obédience, que mon choix dépendît d'un papier appelé brevet ! - Et remarquez que ce papier sans lequel je ne puis faire aucune nomination, est, pour ainsi dire, une lettre (d')indépendance que je remets, entre les mains de celui qui l'a obtenu, au porteur.

(*Projet inachevé*).

A Monsieur l'abbé Maupoint, Vicairé Général, à Rennes.

Projet aut. AFIC. 125.2.018.

## LETTRE 4935. AU F. LAURENT HAUDRY.

D. S. Ploërmel le 10 7bre 1852

Mon très cher frère

Je crois que Mr. le Curé de Quintin et Mr. le Recteur du Foeil se trompent, et qu'il n'y auroit aucun inconvénient à faire le changem(en)t que nous désirions : quoi qu'il en soit, je soumets mon jugement au leur, et je consens à ce que le statu quo soit maintenu provisoirement.

Le f. Aurelien est placé à St. Malo, d'où nous avons retiré le f. Narcisse<sup>1</sup>, breveté, pour fonder une école à Irodouer, canton de Montfort. - Je remplace le f. Aurelien chez vous, par le f. Sylvère<sup>2</sup> qui y retourne avec plaisir, et je remplace le f. Celse<sup>3</sup> par le f. Dolay<sup>4</sup>, qui a déjà exercé à Paramé.

Prenez pour Charles Le Tellier de Plédéliac les arrangements que vous jugerez convenables, et qui pourront permettre à ce jeune homme de continuer à recevoir les leçons de Mr. Gillouard : je suis bien aise que nous fassions quelque chose qui soit agréable à celui-ci.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Laurent**Frère de l'Inst.n Xtienne**A Quintin (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 11 sept. 52

Aut. AFIC. 90.03.064.

## LETTRE 4936. AU F. THRASÉAS MICHEL.

Ploërmel le 10 7bre 1852

Mon très cher frère<sup>5</sup>

Le jeune homme pour lequel vous m'avez écrit et que Mr. le Recteur de Serent m'a recommandé, peut venir quand il voudra, mais, il faut absolument qu'il apporte le vestiaire exigé par notre Prospectus.

Nous avons obtenu 55 brevets au dernier examen. Dieu soit béni !

Le frère Stanislas Joseph<sup>6</sup> arrivera à Tredion jeudi prochain : je le remplace à Ruffiac.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Thraséas**Frère de l'Inst.n Xtienne**A Serent par Ploërmel (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 12 sept. 52

Aut. AFIC. 90.03.065.

<sup>1</sup> F. Narcisse-Marie (Mathurin Blanchard), né à Lanrelas (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1840.

<sup>2</sup> F. Sylvère-Marie (Julien Guihard), né à Pontchâteau (Loire-Inférieure) en 1831, entré à Ploërmel en 1845.

<sup>3</sup> F. Celse-Marie Bourgneuf.

<sup>4</sup> F. Dolay-Marie (Jacques Lefrère), né à Saint-Dolay (Morbihan) en 1824, entré à Ploërmel en 1852 (?).

<sup>5</sup> F. Thraséas (Tugdual Michel), né à Plougrescant (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840.

<sup>6</sup> F. Stanislas-Joseph (Théophile Plédran), né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1850.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

LETTRE 4937. À UN FRÈRE .

Ploërmel le 11 7bre 1852

Mon très cher frère

Je suis bien aise de savoir que vous êtes de retour ; il faut être à son poste au jour marqué, car, sans cela, l'homme ennemi ne manqueroit pas de profiter d'une absence un peu trop prolongée pour diriger des attaques contre l'établissement(en)t.

Je ne suis pas étonné des propos que tient l'ex frère Amateur<sup>1</sup> : c'est un misérable que j'ai chassé. J'ai évité charitablement de le renvoyer avec éclat - et voilà, comme il m'en sait gré !

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.066.

LETTRE 4938. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 13 7bre 1852

Monseigneur,

Vous devez être surpris de mon long silence : je vais vous l'expliquer, et j'espère que vous ne me gronderez pas trop.

A la fin du mois d'aout, j'étois dans une position vraiment pénible. De toutes parts, on me demandoit des frères : or, il ne m'en restoit pas, en réserve, un seul breveté : donc je ne pouvois donner à qui que ce soit, qu'une réponse vague et évasive -. Mon argument n'est-il pas en règle ? Cependant un examen devoit avoir lieu à Rennes le 2 7bre, et comme la commission de Rennes ne nous est pas hostile, j'eus l'idée de faire un coup d'état, à la Napoléon, pour me tirer d'embarras. Tous mes frères d'établissements se trouvant réunis à Ploërmel, à l'occasion de la retraite, je constituai, sur le champ, en jury, les frères Julien, Bernardin et Hypolite ; je les chargeai d'examiner tous nos frères de première et de seconde classe, âgés de 21 ans, non encore brevetés, et de me désigner ceux qui auroient des chances d'être reçus s'ils se présentoient devant une commission *raisonnable*. Sur leur rapport, je résolus d'en envoyer 67 à Rennes, en masse et sans autre préparation.- En voyant arriver subitem(en)t un bataillon d'ignorantins, nos universitaires devinrent furieux, flamboyants. " Ce Monsieur de la Mennais, crièrent-ils, (et Mr. le Recteur de l'Académie plus haut que les autres), ce Mr. de la Mennais nous insulte ! Il ne présente aucun candidat ni à Vannes, ni à Nantes, ni à St. Briec, ni à Quimper : il les présente tous à Rennes ! Apparemment qu'il prend la Commission de Rennes pour une machine à Brevets. " - Mr. le Recteur de l'Académie dit encore très vivement beaucoup de belles choses qui j'ai déjà oubliées, et l'Inspecteur, membre de la Commission, se montra hautement animé des mêmes sentiments. Qu'en advint-il ? Douze pauvres frères, non moins instruits que les autres, qui eurent le malheur de tomber sous sa main, furent occis en un clin d'œil. Mais, pendant que notre aile gauche étoit enfoncée, mitraillée, hachée, notre aile droite triomphante, dans la salle voisine, enlevait cinquante cinq brevets au pas de course - Cinquante cinq brevets, Monseigneur, et pas un de plus - hélàs !

Cette victoire est brillante sans doute, et j'en rends au bon Dieu d'humbles et vives actions de grâce. Toutefois, elle n'aura, pour le moment, que de très faibles résultats ; car, remarquez le, Monseigneur : tous les frères nouvellement brevetés étoient déjà en exercice, et je ne pourrois en disposer immédiatement sans désorganiser les établissements auxquels ils

---

<sup>1</sup> Isidore Aubert, originaire de Landelle (Manche), cesse d'appartenir à l'Institut en août 1852.

appartiennent. Très peu de frères de seconde classe me restent, et, parmi les brevetés, il y en a plusieurs qui manquent de certaines qualités nécessaires pour être placés seuls.- Ma richesse est donc plus apparente que réelle. Si, enivrés par un succès inattendu, nous allions trop vite en avant, je craindrais fort que l'on ne nous appliquât ce mot du prophète : *multiplicasti gentem, sed non magnificasti laetitiam*<sup>1</sup>.

Nous ne pouvons, ce me semble, accepter sagement, dans votre diocèse, que deux écoles : Mirande et Viella ; voici l'organisation que j'ai l'honneur de vous proposer pour elles.

Petit séminaire d'Auch - Mélite et Celse, breton. - J'avais *prêté*, l'année d(erniè)re ce jeune frère Celse, à Messieurs de Tinchebray : ils en ont été fort contents, et ils le perdront à regret : l'un d'eux est venu ici tout exprès pour me l'enlever une seconde fois ; mais je le lui ai refusé impitoyablement, parce que je vous le destinais.

Mirande - f. Leobard, breveté. - Ce frère est un des meilleurs frères de notre congrégation, sous tous les rapports. - f. Amauri<sup>2</sup>, Breton, excellent pour la petite classe - modèle de régularité et de piété.

Viella - f. Adolphe, breveté. - Je suis d'avis d'abandonner son école, qui est très peu importante, et qui est hors de toutes les conditions de notre Prospectus. - 2<sup>e</sup> frère, f. Sabin<sup>3</sup>, Breton, jeune, mais intelligent et pieux.

Eauze - f. Paul - Il sera là sous les yeux, et sous la direction immédiate du f. Jean Louis, et l'année prochaine, nous pourrons le rappeler à Ploërmel.- 2<sup>e</sup> frère, point de changement.

Postulat - f. Jean Louis, et f. Stanislas Kotska - Ce saint frère, si instruit et si régulier, est dans l'impuissance physique de faire une classe quelconque -. Je ne l'en ai pas chargé cette année-ci : son brevet couvrait une école, mais il ne travailloit pas. - Dans ce moment-ci, il est à Rennes où je l'ai envoyé pour consulter un très habile médecin en qui il a beaucoup de confiance.- Il est menacé d'une maladie de cœur. Il retournera en Gascogne, suivant ses désirs.

Aussitôt que j'aurai reçu votre réponse, Monseigneur, nos frères se mettront en route, savoir : les frères Mélite, Celse, Léobard, Amauri, Sabin, et Stanislas Kotska. - Je ne puis vous rendre le f. Hermas<sup>4</sup>, parce qu'il m'est nécessaire pour faire une grande classe à Vitré, où il remplacera un frère breveté que je ne puis me dispenser de placer à la tête d'une école voisine très importante.

Je suis avec une vénération profonde et le plus entier dévouement, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ose prier Votre Grandeur de communiquer à Mr. Raboisson l'histoire de notre grande bataille de Rennes : en lui écrivant hier, je lui en cach(ai) malicieusement l'issue : je voulais qu'il l'apprît de votre bouche.

Daignez me pardonner mes ratures et mes pocards<sup>5</sup> - j'écris si difficilement ! le tems me manque, d'ailleurs, pour les [...]

Aut. AFIC. 120.02.047.

<sup>1</sup> *Tu as multiplié la famille, mais tu n'as pas augmenté sa joie.*

<sup>2</sup> F. Amaury-Marie (Allain Prigent), né à Plouvorn (Finistère) en 1834, entré à Ploërmel en 1849.

<sup>3</sup> F. Sabin-Marie (Auguste Richard), né à Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure) en 1835, entré à Ploërmel en 1852.

<sup>4</sup> F. Hermas (Joseph Lemasson), né à Quintenic (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1834.

<sup>5</sup> Taches.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### LETTRE 4939. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 14 7bre 1852

Monsieur et respectable Recteur,

Le vœu du Conseil municipal de Ploërdut en faveur d'un frère étant conditionnel, je vous prie de le considérer comme nul : je vais retirer de cette commune le frère que j'y ai envoyé et que j'ai eu l'honneur de vous présenter dernièrement.

Quant à mon droit touchant les mutations, il est établi par l'article 18 de nos statuts, visés par le Conseil d'Etat et approuvés par ordonnance royale : voici cet article : " Le Supérieur se réserve dans tous les cas, le droit de donner aux frères de nouvelles obédiences, sauf à les remplacer par d'autres frères. "

Je viens de faire écrire au frère de Grand-Champ suivant vos désirs.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Ploërmel le 14 7bre 1852.*

*A Monsieur le Recteur de l'Académie du Morbihan,  
à Vannes.*

Copie. AFIC. 110.1.034.

### LETTRE 4940. À L'ABBÉ A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.

Ploërmel le 17 7bre 1852

Monsieur et respectable abbé

Je suis excédé de fatigue : vous le croirez facilement. Cependant, je vis encore. - Je me suis tué sans en mourir !

Parlons d'abord de notre grande affaire, le Postulat. Décidément, je ne mettrai à la tête de cet établissement ni le frère Paul, ni le f. Alfred. - Vous garderez le premier à l'externat, puisqu'il y convient et qu'il y a bien pris. Retirer le f. Alfred de Couëron, ce seroit désorganiser une école importante. - Je fais choix de l'excellent frère Thadée pour Doulon : c'est un frère très régulier et très capable. - Il fera sa déclaration sous peu de jours. - Je le remplacerai à Héric par le f. Damien Marie<sup>1</sup>, non moins bon, non moins capable, et dont le caractère sympathisera mieux avec celui du Curé d'Héric, que vous devez connaître. - Ne dites rien de cet arrangement, car si on s'en doutoit à Héric il y auroit de vives réclamations, de la part de la population de cette paroisse, &c. - Tout se fera en un clin d'œil. Je prendrai mes mesures pour cela.

Sur 67 candidats que j'ai présentés le 2 7bre à Rennes à l'examen, 55 ont été brevetés - Pas un de plus, hélas !

Le f(rère) promis à Bouguéné<sup>2</sup> doit y être rendu. - Un frère partira pour Missillac dans la semaine prochaine, un autre frère est réservé pour Châteaubriand. - Deux nouveaux frères le sont aussi pour St. Stanislas : je crois avoir bien choisi. Vous en jugerez. - J'ai régularisé l'école de St. Gildas, &c. - Cet &c. veut dire qu'il y a encore dans nos autres écoles deux ou trois mutations qui n'étoient pas nécessaires, mais que j'ai jugées convenables. Ces détails n'ont pas d'importance ; je les supprime, c'est-à-dire, je supprime les explications.

Je désire que vous veuillez bien fixer d'une manière uniforme les traitements de tous les frères employés dans vos écoles ecclésiastiques et qu'il soit de 300 f. pour chacun, comme à St. Stanislas, à l'Externat, et partout dans les autres collèges de Bretagne. Dans les plus pauvres paroisses, il est de 250 f., et la pension alimentaire est fournie pendant onze mois,

<sup>1</sup> F. Damien-Marie (Isaac Moyon), né à Crossac (Loire-Inférieure) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>2</sup> Lire : Bouguenais.

tandis que dans les collèges elle ne l'est que pendant dix. – Il me sera dû une indemnité de 400 f. pour le premier frère que j'ai fourni à l'Externat, idem pour le 1<sup>er</sup> frère d'Ancenis. - Je vous prie de garder cette petite somme. - Mon intention est de l'appliquer au postulat, et de la joindre, par conséquent, à la subvention que Mgr nous a promise pour cette excellente œuvre. - Mgr réglera l'époque des paiements comme il lui conviendra : je souscris d'avance à tout ce qu'il décidera.

Le f. Thadée, en passant par Nantes pour se rendre à Doulon, aura l'honneur de vous voir. - Son successeur à Héric partira d'ici lundi ou mardi.

Je suis bien cordialement, Monsieur et respectable ami,  
Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124.1.012.

**LETTRE 4941. AU F. THADÉE PARTHENAY.**

Ploërmel le 19 7bre 1852

Mon très cher frère,

Je vous nomme Directeur du postulat de la Papotière ; et comme vous devez en même temps être chargé de l'école libre de Doulon, il est essentiel que vous partiez immédiatement pour vous y rendre, afin que vous puissiez sans retard faire votre déclaration au Maire de Doulon<sup>1</sup>, que vous êtes dans l'intention d'ouvrir une école libre dans sa commune (l'école ne devant pas être communale de sitôt).

Vous verrez Monsieur l'abbé Richard en passant à Nantes, il vous donnera la marche à suivre pour votre déclaration. Je lui ai écrit hier à ce sujet.

J'écris aujourd'hui à Mr. le Curé de Doulon pour le prier de vouloir bien vous prendre en pension chez lui, en attendant que votre ménage soit monté à la Papotière. - Il est certain que vous ne pourrez pas faire la classe au bourg de Doulon et diriger l'établissement de la Papotière ; cette classe sera faite par un des frères que j'ai l'intention de vous adjoindre ; mais je tiens à ce que vous soyez chargé de l'école.

Je vous écrirai de nouveau pour vous donner mes instructions au sujet du Postulat ; en attendant, faites avancer les réparations de la maison et faites aussi transporter tous les objets que Monseigneur veut bien nous donner pour monter notre petit mobilier ; vous vous entendrez avec Mr. l'abbé Richard pour cela. - Après avoir pris sur les lieux les informations pour le prix des denrées, vous me ferez savoir à quel taux on pourrait mettre la pension des élèves pensionnaires s'il s'en présente.

Réflexion faite, je préfère que vous veniez à Ploërmel après avoir passé quelques jours à la Papotière, pour faire votre déclaration et faire transporter ce que Monseigneur nous donne, examiner où en sont les réparations et ce qu'il sera nécessaire d'acheter pour compléter le mobilier. Cela vous demandera environ 8 jours ; ainsi venez à Ploërmel les premiers jours de la semaine prochaine, afin que je puisse vous faire connaître mes intentions verbalement. J'envoie pour vous remplacer à Héric notre frère Damien Marie ; je crois qu'il convient sous tous les rapports.

---

<sup>1</sup> " au Recteur de l'Académie, et au Procureur de la République, et de plus il vous faudra présenter le plan de la maison que Mr. le Curé de Doulon doit fournir pour son école. " (*Note de M. de la Mennais, en marge.*)

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Partez immédiatement, et n'annoncez votre changement à personne, excepté à Mr. le Curé.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Thadée*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Héric (Loire Inf. re)*

Signature aut. AFIC. 090.03.067.

### LETTRE 4942. À L'ABBÉ FOUCAULT.

Ploërmel le 23 7bre 1852

Cher ami

Je me pique d'honneur. - Vous êtes exact à m'écrire ; je le suis à vous répondre ; mais je n'ai pas un grand mérite à cela, car, j'ai vraiment besoin de vous dire combien je suis heureux d'espérer que vous aurez à combattre votre administration nouvelle. C'est un bon signe ça ! Puisque le Diable vous montre ses cornes enflammées, apparemment qu'il sait bien que vous êtes appelés à lui faire beaucoup de mal : je vous en félicite. Le dit Sieur n'est pas non plus de mes amis. Journallement, il me donne des preuves de son mauvais vouloir. - J'en bénis Dieu : faites comme moi, et ne soyez pas ingrat.

Notre cher frère Celse parle sans cesse de *son* Tinchebray : si vous le regrettez, il vous regrette bien aussi : le pauvre enfant n'a plus que quelques jours à passer ici . Il partira très prochainement pour Auch, et sera placé au petit séminaire, avec le f. Melite. Le saint archevêque est en appétit : il ne me demande pas moins de sept frères d'un seul coup. Peste, comme il y va ! Je lui en donnerai quatre, et pas un de plus. - Avec mes 55 brevets, je ne pourrai faire tout au plus que 24 ou 25 établissements nouveaux, et cela fait, il ne me restera pas miette de frères disponibles.

Les procédés de Mgr de Bayeux à votre égard sont admirables : il vous tarde sans doute de lui témoigner votre reconnaissance en fondant quelques bonnes écoles dans son diocèse ...

Tâchez de garder votre jeune homme : s'il persévère, comme il y a tout lieu de l'espérer, il vous rendra de précieux services. Dans tous les cas, comptez sur ce que je vous ai dit. - J'ai l'honneur d'être - à vos ordres !

Nous allons reprendre nos travaux de bâtisse : je veux absolument - je veux absolument (*bis*), que la maison soit relevée jusqu'à joindre la tour, avant l'hyver.

Le f. Fulbert vient d'achever le plan de notre future chapelle ; il lui donne 134 pieds de longueur, de dedans en dedans : Madame sera belle, dit-on - Qui vivra verra !

Nos confrères, Mr. Ruault, de Pincé, Rouge &c. vous disent tant de choses que je ne puis les écrire toutes : il y en a trop long. - Quant à Mr. Guilloux, votre zèle liturgique au Romain le ravit d'aise. - Il est aux anges, non moins que Mr. Gauttier le gallican. - Le pauvre abbé Blanc est toujours dans un triste état -, mais, Dieu merci, il ne s'en doute guère, et par conséquent, il ne s'en allarme pas.

Mille amitiés *tendrissimes* à notre si cher et si bon abbé Dugué - *tendrissimes*, mot nouveau, créé par moi, pour lui, et pour vous. Il n'est pas encore dans le dictionnaire, mais je l'ai trouvé dans mon coeur, et voilà ! Dixi.

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur l'abbé Foucaud à Tinchebray (Orne)*

Aut. AFIC. 119.09.007.

## DOCUMENT 563. ATTESTATION.

Ploërmel le 27 7bre 1852

*(Pour servir de passeport).*

Je soussigné certifie que les frères Mélite, Léobard, Stanislas Kostka, Celse, Hemin, et Sabin, j'appartiennent à la Congrégation des frères de l'Instruction chrétienne, et qu'ils se rendent de Ploërmel (Morbihan) à Eauze (Gers), où ils doivent exercer les fonctions d'instituteurs.

Ploërmel le 27 7bre 1852.

L'ab. J. M. de la Mennais, Sup. G.al  
*(cachet de la congrégation - cire rouge)*

Signature aut. AFIC. 90.03.068.

## LETTRE 4943. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 28 7bre 1852

Monsieur le Ministre,

Conformément aux intentions exprimées dans votre lettre en date du 31 Août dernier, j'ai l'honneur de vous prévenir que, depuis le 1<sup>er</sup> 7bre courant, je tiens à votre disposition 13 frères pour les Colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ; ces 13 frères seroient répartis ainsi qu'il suit :

En remplacement à la Martinique de 2 décès.....	2
A compléter le cadre à la Guadeloupe .....	3
En remplacement de deux congédiés de Cayenne .....	2
Surnuméraire à la Martinique .....	3
Surnuméraires à la Guadeloupe .....	3
Total .....	13

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, 7 de ces frères sont désignés pour compléter le cadre des trois Iles, et les 6 autres sont des surnuméraires à la Guadeloupe et à la Martinique seulement. Vous aurez la bonté de me prévenir de l'époque précise de leur départ et du lieu de leur embarcation, afin que j'aie le temps de les tenir prêts avec leurs effets. Il seroit aussi à souhaiter, Monsieur le Ministre, que vous exprimiez dans votre dépêche au Préfet maritime du port où les frères s'embarquent, que leurs objets de ménage doivent être embarqués à bord du même bâtiment qu'eux.

*(Ce qui suit est autographe de J. M. de la Mennais) :*

Vous remarquerez, Monsieur le Ministre, que j'accorde plus de surnuméraires que vous ne m'en avez demandés : j'agis ainsi, non que je me croie obligé d'envoyer d'avance aux colonies un nombre indéfini de surnuméraires, mais parce que, à raison de la maladie qui règne aux Antilles, et qui y a déjà fait de si grands ravages, nous devons malheureusement nous attendre à des vacances très prochaines. - Je veux empêcher, autant qu'il dépend de moi, que les écoles soient suspendues.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet part. aut. AFIC. 155.5.010.

# CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

DOCUMENT 564. **TRAITÉ. (pour St-Thégonnec)**

le 28 7bre 1852<sup>1</sup>

Traité entre M. de la Mennais et la Commune de Saint-Thégonnec.

Entre les soussignés, Monsieur l'abbé de la Mennais, Supérieur général des frères de l'Instruction chrétienne à Ploërmel,

Et Monsieur Jean Baptiste Caroff, Maire de la Commune de St-Thégonnec, arrondissement de Morlaix, spécialement autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal en date du vingt-huit septembre 1851,

Ont été arrêtés les points, clauses et conditions ci-après .

## Article I.

Monsieur l'abbé de la Mennais s'oblige à fournir à la commune de St-Thégonnec trois frères de son institut dans le courant du présent mois de septembre, pour y diriger et tenir l'école communale primaire, à la charge de la commune :

de payer à ces trois frères un traitement annuel de 1800 f.

deux cents francs par an pour indemnité à un domestique,

cent francs par an pour chauffage et éclairage,

cinq cents francs une fois donnés pour indemnité de noviciat, payable dans dix ans, à compter du premier octobre 1851,

de fournir le mobilier des classes, le mobilier à l'usage personnel des frères et de leur domestique, les lits et vases des dortoirs, les tables, tablettes, armoires et bancs des réfectoires, les ustensiles et batterie de cuisine, le tout sur inventaire. Dans le mobilier à l'usage personnel des frères sont compris les objets détaillés dans l'article 10 du Prospectus des dits frères.

D'affecter la maison actuelle avec ses dépendances à l'école communale et au pensionnat, d'y faire les dispositions nécessaires à cet effet, en raison de l'importance et de l'extension que prendra l'établissement, enfin de procurer aux frères un jardin clos aussitôt que les ressources le lui permettront.

Toutes les sommes mentionnées aux trois premiers numéros seront payables à la fin de chaque trimestre, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1851, sans retenue aucune pour les frères.

## Article II.

La commune percevra par elle même, et sans que les frères s'en mêlent la rétribution classique fixée par elle.

## Article III.

Les frères feront deux classes au compte de la commune : chaque classe sera de trois heures, y compris le matin le temps de la messe. On recevra dans la première classe de 60 à 70 élèves, et dans la seconde on en recevra quatre-vingts.

## Article IV.

Le nombre des chambristes sera fixé suivant les règlements de tous les pensionnats légalement autorisés.

---

<sup>1</sup> La date de 1851 de la fin du document correspond à un projet de traité.

Article V.

Chaque élève chambriste paiera à la commune 5 f. par mois, savoir 3 f. pour indemnité de logement et 2 f. pour la rétribution classique.

Article VI.

Les frères ne recevront aucune rétribution des chambristes, ne leur donneront aucune fourniture de quelque nature qu'elle soit.

Article VII.

Les frères ne pourront avoir à leur compte plus de quinze pensionnaires (à la pension entière), lesquels seront assujettis au paiement de trois francs par mois au profit de la commune, plus au paiement de la rétribution scolaire de la classe qu'ils fréquentent.

Article VIII.

Si les frères font des classes d'adultes le soir, le produit de ces classes particulières leur restera en entier. S'ils reçoivent des enfants en surveillance ou en demi-pension qui ne couchent pas dans l'établissement, ces élèves ne devront à la commune que la rétribution scolaire de la classe qu'ils fréquentent.

Article IX.

Les frères donneront à tous les élèves dans les deux classes mentionnées plus haut l'instruction voulue par le premier paragraphe de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850. Ils devront aussi leurs soins à tous les élèves internes, c'est-à-dire qu'ils les surveilleront dans les promenades comme dans l'intérieur de la maison.

Article X.

Le frère directeur sera tenu de remettre à M. le Maire ou au Receveur municipal à la fin de chaque mois, la liste des élèves internes et externes payants.

Article XI.

Les frères ne devront compte à personne du renvoi d'un élève de l'établissement pour cause d'inconduite ou d'insubordination, comme aussi ils ne pourront recevoir aucun élève sans une carte d'admission délivrée par l'autorité locale.

Article XII.

Les impôts de toute nature, l'entretien des bâtiments, du mobilier de l'école et de celui à l'usage des chambristes seront à la charge de la commune. L'entretien du mobilier à l'usage des frères reste à la charge de ceux-ci qui en deviendront propriétaires au bout de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain et à raison d'un dixième par an.

Article XIII.

L'achat des prix et récompenses à distribuer aux élèves pendant et à la fin de l'année scolaire reste à la charge de la commune.

Article XIV.

Une place gratuite sera réservée dans l'église pour les frères et leurs élèves.

Article XV.

Les contractants ne pourront résilier ce traité que pour des raisons et des circonstances imprévues ou de force majeure et indépendantes de leur volonté.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### Article XVI.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des clauses de ce traité, elles seront jugées en dernier ressort, par deux arbitres, l'un nommé par la Commune, l'autre par le Supérieur général des frères ; s'il y avait dissentiment entre eux, un tiers arbitre serait nommé par les deux premiers.

Fait double à St-Thégonnec le vingt-huit septembre dix huit cent cinquante et un

J. B. Caroff Maire

L'ab. J. M. de la Mennais, Sup. G. al

Copie. AFIC. 109.06.

### LETTRE 4944. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU FINISTÈRE.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> 8bre 1852

Monsieur le Recteur,

Je ne connois point le bulletin administratif dont vous me faites l'honneur de me parler, et j'ignore par conséquent quelle est son autorité. Vous m'obligerez beaucoup, si vous voulez bien m'en donner un extrait, en ce qui touche le droit de présentation d'un frère par le Supérieur général d'une Congrégation religieuse : la règle doit être commune à tous les Supérieurs généraux dans toute la France. Or je doute beaucoup que cela soit.

Quoi qu'il en soit, pour me conformer à vos désirs, et ne pas retarder la régularisation des écoles de Riec et d'Arzano, je vous présente le f. Exupère<sup>1</sup> en second pour Arzano, et le f. Goulven<sup>2</sup> en second pour Riec. Leurs pièces doivent être maintenant entre vos mains.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Je vous prie de m'adresser vos lettres directement par la poste : je ne regretterai pas d'en payer le port.

Lorsque des pièces y seront jointes, veuillez, s'il vous plaît, vous servir de l'intermédiaire de Mr. le Recteur du Morbihan.

*A Monsieur le Recteur de l'Académie de Quimper (Finistère)*

Projet aut. AFIC.110.1.037.

### LETTRE 4945. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.

Ploërmel le 6 8bre 1852

Cher ami

Le bon M. Glenie m'arriva hier de Londres : Voilà une petite (lettre) qu'il écrit à Oleron, et que tu feras passer le plutôt possible au Rev. Sir. Tu dois savoir où il est. – Tu serois bien aimable de me l'apprendre, et de me dire en même tems quelque chose des grandes révolutions diocésaines. J'en ignore les détails.

Sur ce, je t'embrace ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Houët*

*Aumônier des Dames du Sacré Cœur*

*A Rennes (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 6 oct. 52

Aut. AFIC. 37.01.030.

<sup>1</sup> F. Exupère (Joseph Le Guen), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1839.

<sup>2</sup> F. Goulven (Ambroise Gac), né à Plouider (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1844.

## LETTRE 4946. À M. MOUTON, À SAINT-SERVAN.

*(Mr. Mouton, directeur d'un cours secondaire à Saint-Servan, avait accueilli parmi ses élèves des pensionnaires de l'internat primaire dirigé par les frères : il s'était heurté à une interdiction<sup>1</sup> portée par le Recteur de l'Académie).*

Ploërmel, le 8 8bre 1852.

Mon cher ami,

Je ne crois pas que vous deviez être arrêté par l'opposition de Mr. le Recteur de l'Académie de Rennes, à moins qu'il ne prouve que son appel a été admis par le Conseil supérieur de l'Instruction publique ; autrement, l'effet suspensif de cet appel pourrait se prolonger indéfiniment ; ce qui rendrait nulle la décision du Conseil académique en votre faveur.

Toute opposition de la nature de celle-ci doit être jugée dans un bref délai, ou bien l'appel aurait la force et l'effet d'un jugement, ce qui est absurde ; il suffirait de ne pas juger pour qu'il y eût jugement ; toutes les dispositions de la loi s'accordent à fixer le délai du moins dans les cas analogues à celui-ci. Vous ferez bien de consulter un avocat ; mais ce que je vous dis me semble évident.

Il sera bon de faire observer au jurisconsulte dont vous prendrez l'avis que le Conseil supérieur a eu une session depuis le mois de Juillet.

Faites remarquer à l'avocat que je vous engage à consulter que l'article 66 de la loi ne prononce de peine que contre celui qui aurait ouvert un établissement avant qu'il eût été statué sur l'opposition, ou contrairement à la décision du Conseil académique qu'il aurait accueillie. Or, vous ouvrez votre établissement en vertu de la décision du Conseil académique, lequel a formellement rejeté l'opposition du Recteur, donc l'article 66 ne vous est pas applicable.

Le frère Julien se promène pour sa santé qui, grâce aux petits voyages que je l'ai autorisé à faire, est devenu beaucoup meilleure.

Totus tuus ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur Mouton, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)*

Copie. AFIC. 110.1.038.

## LETTRE 4947. À L'ABBÉ GLENIE ( ?)

Ploërmel le 12 8bre 1852

Nous n'avons qu'à louer Dieu du succès de notre œuvre des frères de l'instr(uction) Xtienne en Angleterre. Mais il est temps de nous occuper de ce qu'il y a à faire pour l'affermir et pour l'étendre par degrés ; je vais exposer avec simplicité mes idées à cet égard : je les soumets, sans réserve, au jugement de son Eminence<sup>2</sup>.

1mt. Les frères anglais doivent former plus tard une congrégation distincte de celle de Ploërmel, cependant elle en suivra les règles, et elle en adoptera les usages, dans tous les points essentiels.

<sup>1</sup> Sur cette question, voir la réclamation adressée par M. Mouton aux membres du Conseil académique de l'Ille-et-Vilaine, le 17 juillet 1852 (Appendice 196) et la correspondance échangée entre le f. Julien Kerdavid, directeur de l'école primaire et l'abbé de la Mennais (Appendice 197) et entre l'évêché de Rennes et M. de la Mennais (Appendice 198)

<sup>2</sup> Le Cardinal Wiseman.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

2mt. Pour le moment on ne peut que préparer les frères à avoir une existence qui leur soit tout à fait propre, et voici, selon moi, la meilleure marche à suivre pour arriver à un but si désirable avec prudence et sagesse.

3mt. Je donne immédiatement à Mr. Glenie toute l'autorité que j'ai exercée jusqu'à présent comme supérieur général, de pouvoir recevoir le vœu d'obéissance, temporaire ou perpétuel au sup(érieur) g(énéral) de la Congrég(ati)on. - Mr Glenie les recevra à l'avenir, et en dispenseroit, s'il y a lieu, sans qu'aucun recours vers moi soit nécessaire : il organisera le noviciat, y recevra les postulants, règlera tous les emplois, et placera, comme il le jugera bon ; en un mot, il fera à Londres ce que je fais moi-même à Ploërmel, le tout dans la plus entière dépendance de l'évêque du diocèse.

4mt. Plus tard, et lorsque M(onseigneur) jugera qu'il y a un certain nombre de frères anglais liés par le vœu perpétuel, suffisant pour qu'il prennent part à l'administration, deux de ces frères seroient désignés par Mr Glenie et approuvés par Son Eminence pour former le Conseil, dont les attributions seront les mêmes que celles énoncées dans mon acte de dernière volonté, articles 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

5mt. Ce qui précède sur le gouvernement de la société naissante est loin sans doute d'être complet, mais, je pense que cela suffit dans l'état des choses : il est trop tôt, ce me semble, pour agiter les autres questions auxquelles le développement de l'œuvre pourra nécessairement donner lieu.

Projet aut. AFIC. 119.1.3.009.

### LETTRE 4948. AU FRÈRE ISAÏE-MARIE HERVÉ À PLOUVORN.

Ploërmel le 13 8bre 1852

Mon très cher frère,

Continuez de vendre le papier le même prix que vous l'avez vendu jusqu'ici.

Assistez à la prière du soir que l'on dit en commun au presbytère, puisque Mr. le Recteur y assiste.

Les dépenses dont vous me parlez, et toutes autres dépenses semblables, doivent être à la charge de la classe : il y a d'autant moins de difficultés, qu'en droit, toutes les rétributions nous appartiennent. Si nous ne les gardons pas toutes, c'est, de notre part, un acte de pure charité.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.069.

### LETTRE 4949. À M. A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.

Le 15 8bre 1852

Monsieur l'abbé

J'attendois de vos nouvelles avant de faire partir pour Nantes les trois frères destinés à St. Stanislas et à l'Externat, parce qu'avant de les placer définitivement dans l'un ou l'autre de ces établissements, j'avois besoin de savoir d'une manière positive, à quoi Mgr s'arrêteroit pour l'Externat. - Maintenant que je le sais, ces frères vont se mettre en route, et ils seront demain à Nantes.

J'ai dirigé les frères Leonce et Côme<sup>1</sup> pour St. Stanislas, et les frères Paul Marie et Azun<sup>2</sup> pour l'Externat.

Le f. Léonce est breveté, et a dirigé une école communale : il pourra aller plus tard à Ste Luce, et je le remplacerois à St. Stanislas ; mais il ne faut pas nous presser ; je ne suis nullement contrarié de ce que l'instituteur de Ste Luce nous force à ajourner l'exécution de notre projet.

*(En marge)* : Le f. Azun a déjà été chargé à St. Servan de ce qu'on appelle la classe des petits messieurs : il est donc préparé à ses nouvelles fonctions.

Je recommande aux nouveaux frères de St. Stanislas de suivre la direction qui leur sera donnée par le f. Paul Marie, et de prendre ses conseils. - Je désire qu'il n'y ait pas, le soir, réunion de Messieurs les Professeurs dans les chambres des frères : je ne veux pas cependant faire une défense formelle, en mon nom, car, ces Messieurs pourroient en être choqués. - Je m'en rapporte entièrement à vous, Monsieur l'abbé, pour arranger cela doucement et prudemment, de concert avec Mr. le Supérieur.

Grâce aux bontés de Mgr, j'espère que nous pourrons bientôt ouvrir notre Postulat de la Papotière : mais les établissements de cette nature ne peuvent se former que lentement, et ce n'est pas un mal. - L'essentiel n'est pas d'aller vite, mais d'aller bien.

Le choix d'un confesseur pour cette maison est une chose fort essentielle. - Soyez assez bon pour en parler à Monseigneur, et la lui recommander.

Il est probable que je serai obligé de donner très prochainement un second frère à Bouguenais. - L'excellent frère Lucilien<sup>3</sup>, Directeur de cette école, a déjà 92 élèves, et on en annonce une vingtaine d'autres pour la semaine prochaine.

J'aurois plusieurs autres choses à vous dire, mais le temps me manque. - Je me borne donc à vous renouveler l'assurance des sentiments de respect et d'amitié cordiale avec lesquels je suis,

Monsieur l'abbé,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124.1.016.

**DOCUMENT 565. TRAITÉ DE FONDATION, À DUCEY (MANCHE).**

Ploërmel , le 15 8bre 1852

*(Etablissement d'un 3<sup>e</sup> frère à l'établissement de Ducey (Manche).*

Entre les soussignés,

M(adam)e Veuve Dolivet, domiciliée à Ducey (Manche), d'une part,

Et Mr. Jean Marie Robert de la Mennais, prêtre, Supérieur général des frères de l'instruction chrétienne, demeurant à Ploërmel (Morbihan), et agissant en sa dite qualité de Supérieur, d'autre part,

<sup>1</sup> F. Côme-André (Jean-Marie Gilles), né à Vitré (Ille-et-Vilaine) en 1825, entré à Ploërmel en 1852.

<sup>2</sup> F. Azun-Marie (Pierre Michel), né à Rohan (Morbihan) en 1834, entré à Ploërmel en 1851.

<sup>3</sup> F. Lucilien-Marie (François Lefeuvre), né au Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine) en 1832, entré à Ploërmel en 1850.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

A été dit, convenu, et arrêté ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>.

M(adam)e Dolivet s'oblige, par la présente, à payer chaque année, à perpétuité, au Supérieur général des frères de l'Instruction chrétienne, entre les mains de son Directeur à Ducey, la somme de cinq cents francs, savoir, 250 f. le 1<sup>er</sup> Février et 250 f. le 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année<sup>1</sup>, à la charge pour le Supérieur général, qui accepte, de fournir à perpétuité un 3<sup>e</sup> frère à l'école communale de Ducey : ce troisième frère sera spécialement destiné à soulager le frère Directeur dans le travail de sa charge.

Art . 2.

La rente de 500 f. sera remboursable au denier vingt, à la volonté de la fondatrice : mais la dite rente, en cas de mort de M(m)e Dolivet, devra toujours être servie par un seul de ses héritiers, et le remboursement du capital, s'il a lieu, ne pourra être fait qu'au Sup(érieu)r g(énéral) des frères. Celui-ci aura le droit aussitôt le décès de M(m)e Dolivet d'exiger de ses héritiers un acte authentique avec hypothèque sur les immeubles dépendant de sa succession.

Art. 3.

Il est expressément reconnu que la fondation du 3<sup>e</sup> frère pour l'instruction ne change et ne modifie en rien le traité passé antérieurement entre le Sup(érieu)r g(énéral) et la Commune.

Art. 4<sup>2</sup>.

Dans le cas où les frères de l'Inst.n Xtienne cesseroient de diriger l'école communale de Ducey, le frère fondé par M(m)e Dolivet seroit à la disposition de Mr. le Curé de Ducey, pour l'instruction chrétienne des enfans de la localité. - Il exerceroit aux mêmes conditions établies suivant le Prospectus de la Cong(régati)on.

Fait double à Ploërmel le 15 octobre 1852 pour Mr. de la Mennais

A Ducey le ..... pour M(m)e Dolivet

Projet aut. AFIC. 110.2.003.

LETTRE 4950. À **Mme Vve Augustine DE KERTANGUY.**

Ploërmel le 17 8bre 1852

Ma chère Augustine,

Il y a un siècle que tu ne m'avois donné de tes nouvelles, et de celles de nos enfants : celles que je reçois aujourd'hui me font donc grand plaisir.

Pour tes affaires avec la famille K/tanguy, je ne puis que te donner deux conseils : 1<sup>o</sup> prends garde de t'embrouiller, 2<sup>o</sup>. Ne fais rien sans consulter Ange<sup>3</sup>. Je n'ai pas une idée nette de la position des choses et des traités dont tu me parles : je n'ose donc te rien dire de positif : mais, Ange connoît et entend tout cela à merveille : le plus sage parti que tu puisses prendre est donc de t'en rapporter à lui pleinement.

Je crois que tu fais bien de rester à St. Pol pour l'éducation de Messieurs tes fils, mes bien aimés neveux : tu trouve(s) à St. Pol plus de ressources que tu n'en aurois ailleurs. - Mon regret est de ne pouvoir plus aller là, pour vous voir tous. - Je ne désespère pas cependant de vous faire encore une visite dans l'été prochain.

Je t'annonce que ton vieil oncle Jean est logé à la belle étoile : il n'y a plus de toit sur la partie de la maison de Ploërmel que j'occupe : on a allongé d'une aile le grand corps de

<sup>1</sup> " Sauf le prorata qui sera dû à partir du jour d'entrée en fonction d'un 3<sup>e</sup> frère, jusqu'à l'une des époques ci-dessus fixées. " (*Note autographe*)

<sup>2</sup> L'article 3 du projet autographe n'a pas été retenu dans la rédaction définitive.

<sup>3</sup> Ange Blaize de Maisonneuve, frère de Mme Augustine de Kertanguy.

logis sur notre enclos, et j'ai entrepris de relever tout le reste d'un étage, parce que nous manquions de logement : il a fallu de plus abattre et rebâtir dans une longueur de plus de 60 pieds la cotale sur la cour. J'ai en activité 32 maçons et je ne sais combien de manœuvres. Juge des embarras d'une pareille opération exécutée dans le mois d'octobre : heureusement que nous n'avons pas de pluie. - Dans quinze jours, nous serons hors de péril, mais, jusque là, il y aura danger d'inondation(*sic*), et tu apprendras peut-être avant la Toussaint, que ton oncle l'ignorantin s'est noyé dans sa chambre - elle n'est plus fermée que par un plancher et un léger plafond.

Mille amitiés à toute la famille et à Félix.

Je t'embrasse de tout mon cœur

Jean

Aut. AFIC. 7.08.010.

**LETTRE 4951. À L'ABBÉ FOUCAULT.**

Ploërmel le 18 8bre 1852

Cher ami,

J'apprends à l'instant la mort du vénérable Curé de Tinchebray<sup>1</sup> : j'y suis très sensible ; dans les trop courtes relations que nous avons eues ensemble, il avoit eu pour moi tant de bontés ! Je ne puis aujourd'hui, lui en témoigner ma reconnaissance que par mes prières, et je le ferai demain matin au saint autel, d'une manière toute particulière.

Je ne comprends pas bien comment cette mort a pu mettre dans l'embarras notre cher abbé Dugué. - Je suppose qu'il y avoit eu avances de fonds. - Je me réjouis de ce que tout soit arrangé.

Je n'ai que le tems de vous écrire ce peu de mots avant le départ du courrier.

Totus tuus in Xto et B. V.

Jean

Le toit du corps de logis au-dessus de ma chambre à coucher, est enlevé jusqu'au clocher. Si d'ici quinze jours, il survient une grosse pluie, je serai inondé. - C'est un risque qu'il falloit courir ! M'y voilà ! 32 maçons, truelle en mains, sont à l'œuvre pour élever notre second étage.

*A M. l'abbé Foucaud, à Tinchebray (Orne)*

Aut. AFIC. 119.09.008.

**LETTRE 4952. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE À NANTES.**

Ploërmel le 18 Octobre 1852.

Monsieur le Commissaire,

Aussitôt que j'ai eu connaissance de la décision de Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies concernant l'envoi des frères aux Colonies, je me suis empressé de faire préparer tous leurs effets de ménage indispensables pour monter leur établissement ; mais comme la décision de Monsieur le Ministre ne m'est parvenue que le 15 courant, il m'a été impossible de faire préparer tout dans un si bref délai : les deux frères destinés pour Cayenne ne pourront donc se rendre à Nantes pour l'époque que vous me désignez et il m'est

<sup>1</sup> M. Gouhier, Curé de Tinchebray, avait accueilli et hébergé l'abbé J. - M. de la Mennais lors de son voyage à Tinchebray pour la bénédiction de la maison. Il était décédé le 15 octobre 1852.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

impossible de les faire partir avant le 3 Novembre pour arriver à Nantes le 4, si toutefois le brick *Moskowa* était encore à leur disposition ; dans le cas contraire, je vous serai obligé de m'en donner avis.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Commissaire,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.017.

**LETTRE 4953. AU MAIRE DE ST-THÉGONNEC.**

Ploërmel le 19 8bre 1852

Monsieur le Maire

Je suis tout disposé à ne rendre obligatoire que pour trois ans notre traité du 28 7bre 1851, mais il doit être dit qu'il continuera de plein droit pendant trois années si les parties n'ont pas notifié six mois d'avance l'intention d'y renoncer. Autrement, on arriverait au dernier jour de cette espèce de bail sans savoir à quoi s'en tenir pour le lendemain.

De plus la somme de 500 f. une fois donnée pour le noviciat des frères, qui était payable dans dix ans, devra l'être à l'expiration du traité, s'il est rompu plus tôt. Rien de plus évidemment juste que ces deux choses.

Veillez m'envoyer une copie du traité rectifié.

Je suis avec une respectueuse considération, Monsieur le Maire,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 110.2.007.

**LETTRE 4954. AU CURÉ DE ST-SEGAL.**

Ploërmel le 20 8bre 1852

Monsieur et respectable Recteur,

Je serai heureux de vous donner un frère, si cela m'est possible, mais je n'ose en prendre l'engagement, parce qu'il est douteux que j'aie d'ici la fin de l'année un sujet breveté et breton disponible. - J'ai créé, depuis le mois d'aout, 27 écoles nouvelles, ce qui m'a épuisé. -

Toutefois, ne désespérez pas du succès, mais tâchez de gagner du tems : ne vous pressez pas de préparer la maison d'école, et quand la Commune sera consultée sur le choix de son instituteur, qu'elle déclare, par une délibération régulière, qu'elle veut un frère, et priez Mr. le Maire de m'en donner connoissance officiellement. - Je le répète, ne vous pressez pas, et soyez sûr que je ferai de mon mieux.

Ci-joint notre Prospectus.

Je suis bien cordialement en N. S., Monsieur et respectable Curé,  
Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 119.2.008.

LETTRE 4955. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE AU HÂVRE.

Ploërmel le 21 8bre 1852

Monsieur le Commissaire,

Aussitôt que j'ai eu connaissance de la décision de Mr. le Ministre de la Marine et des Colonies concernant l'envoi de frères aux Colonies, je me suis empressé de faire préparer tous leurs effets de ménage pour monter leurs établissements ; mais comme la décision de Mr. le Ministre ne m'est parvenue que le 15 courant, il m'a été impossible de faire préparer tout dans un si bref délai.

Les onze frères destinés pour la Martinique et pour la Guadeloupe ne pourront donc se rendre au Hâvre pour l'époque que vous me désignez, et il m'est impossible de les faire partir avant le 4 9bre pour arriver au Hâvre le 8 ou le 9, si toutefois les navires, *l'Anna et l'Alexandre*, étaient encore à leur disposition.

Dans le cas contraire, je vous serai obligé de m'en donner avis.

Je suis, avec une respectueuse considération, Monsieur le Commissaire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.018.

LETTRE 4956. À M. NICOLAS, RECTEUR DE TRÉVÉREC.

Ploërmel le 22 8bre 1852

Monsieur et très cher Recteur,

Sur votre recommandation, je consens à recevoir le jeune homme que vous me présentez : je m'en rapporte au f. Abel pour régler les conditions du trousseau.

Agréé, je vous prie, la cordiale assurance du tendre respect avec lequel je suis,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur Nicolas Recteur*

*A Treverec par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 22 oct. 52

Copie. AFIC. 083.03.015.

LETTRE 4957. AU F. PAUL LAGARDE.

Ploërmel le 26 8bre 1852

Mon très cher frère

Quand je vous ai placé à Eauze, je savais toutes les choses que vous me dites dans votre lettre<sup>1</sup> du 14 7bre, et cependant, j'ai cru que, dans votre intérêt même, je devois vous y envoyer. Vous y ferez du bien, si comme je l'espère, vous êtes exact à observer votre s(ain)te règle, et à suivre les conseils du bon frère Jean Louis.

A Auch, vous vous livriez trop à des études inutiles, et que je n'avois pas autorisées. - C'est une faute dont les suites auroient pu être très graves. J'espère que cette année rien de semblable n'arrivera, et que vous allez travailler avec un vrai zèle à devenir plus pieux et plus

---

<sup>1</sup> Le f. Paul se plaignait à son supérieur d'être à nouveau placé à Eauze, près de son pays natal : ses anciens camarades d'école étaient encore au Collège d'Eauze.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

humble. Je le désire beaucoup, parce que je vous aime toujours en père. - Devenez un saint Je demande à Dieu cette grâce, de tout mon cœur, et je vous embrasse tendrement.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Paul*

*Frère de l'Inst.n Xtienne – au Collège*

*A Eauze (Gers)*

cachet : Ploërmel 27 oct. 52 Eauze 1 nov. 52

Aut. AFIC. 90.03.070.

### LETTRE 4958. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE AU HÂVRE.

Ploërmel le 29 8bre 1852

Monsieur le Commissaire,

Puisque je ne puis compter sur les navires *l'Anna et l'Alexandre* pour le transport des frères à la Martinique et à la Guadeloupe, je me vois forcé d'attendre une autre occasion. Si le mauvais temps retenait ces navires jusqu'au 8 ou 9 décembre, les frères pourraient absolument se rendre au Hâvre pour cette époque, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par ma lettre du 21 courant ; mais quant à leurs effets mobiliers (pesant environ 3000 k.), qui doivent suivre la voie du roulage, ils n'arriveront certainement pas pour le 9 au Hâvre, car faute de voiture, ils ne peuvent être expédiés de Ploërmel que le 2.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Commissaire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.019.

### LETTRE 4959. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

(sans date : 8bre 1852)<sup>1</sup>

Monsieur le Recteur,

Personne, j'ose le dire, ne respecte plus que moi les lois, et n'est plus exact que je ne le suis à les observer. Quand j'opère une mutation, je ne demande pas, il est vrai, la permission préalable au Recteur de l'Académie, mais je lui présente immédiatement un autre frère, et je considère l'autorisation qu'il accorde à celui-ci, comme une lettre d'exeat pour le premier. Il me semble que cette manière d'agir est très régulière et que je ne suis tenu à rien de plus. S'il falloit prévenir une Commune et obtenir son consentement pour changer un frère, on trouveroit souvent des oppositions très fâcheuses, et qui troubleroit les familles, et voilà pourquoi je ne donne des frères aux Communes, qu'à la condition de pouvoir les changer, sauf à les remplacer<sup>2</sup>. Si le frère remplaçant ne leur convient pas, elles sont libres d'appeler un instituteur laïc, et par conséquent elles n'ont à se plaindre de personne

Projet aut. AFIC. 110.2.010.

<sup>1</sup> Dans une lettre du 10 novembre 1852, le Ministre de l'Instruction publique fait état des observations adressées par M. de la Mennais au Recteur d'Académie du Morbihan. Cela donne une indication de date pour cette lettre.

<sup>2</sup> (*Var.*) : Par les conditions de mon Prospectus, je me suis réservé le droit de donner à mes frères de nouvelles obédiences, sauf à les remplacer par des frères.

## LETTRE 4960. AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.

Ploërmel le 3 9bre 1852

Monsieur le Recteur,

La commune de Carnoët demande un frère pour diriger son école ; mais, dans la lettre que Mr. le Maire de Carnoët m'a écrite, il désigne positivement le frère Mathias<sup>1</sup>, qui a laissé dans le temps de bien honorables souvenirs. Or ce frère est en exercice dans une commune du Morbihan, d'où je ne puis ni ne veux le retirer dans ce moment.

Les mutations au milieu de l'année sont très préjudiciables aux écoles ; vous le savez aussi bien que moi ; je n'en opère donc que pendant les vacances, à moins qu'elles ne soient absolument nécessaires.

J'ai répondu dans ce sens à Mr. le Maire de Carnoët : si dans l'intention du Conseil, le vote pour la nomination d'un frère est en faveur du frère Mathias, à l'exclusion de tout autre, ma réponse est un refus. Dans le cas contraire, je me chargerai de l'école, mais je veux que cela soit net, et que la Commune ne soit pas trompée dans son attente.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 110.2.009.

## LETTRE 4961. À M. DE MURAT.

Ploërmel le 4 9bre 1852

Cher ami,

J'avois appris par les journaux, la perte cruelle que *nous* avons faite, et je vous aurois écrit à cette occasion, si j'avois connu votre adresse.- Je dis *nous*, car, j'ai partagé tous vos regrets, et mêlé mes larmes à vos larmes. Madame de Murat étoit si bonne pour moi ! jamais je ne l'oublierai, non plus que je ne puis vous oublier, vous, mon cher ami, qui m'avez donné tant de marques de bonté, dans un tems déjà loin de nous, mais, qui est toujours présent à ma mémoire. Je comprends tout votre chagrin : il est un de ceux pour lesquels il n'y a point de consolation humaine : *noluit consolari quia non sunt*<sup>2</sup>. Cependant, ne vous en laissez point accabler : la mort n'est qu'un passage, séparation douloureuse, il est vrai, mais courte : et nous reverrons un jour dans un monde meilleur, ceux que nous avons aimés sur la terre, et qui se sont endormis, un peu plus tôt que nous, dans le Seigneur.- Ils vivent pour ne plus mourir : nous les retrouverons de l'autre côté de la tombe, dans le sein de Dieu.

Vous voulez bien me demander de mes nouvelles.- Je pourrais vous répondre en deux mots, comme l'apôtre, *tempus resolutionis meae instat*<sup>3</sup>, ma santé est ruinée, épuisée par le travail : moi, pauvre vieux, j'ai à gouverner de 8 à 900 frères, 253 établissements en Bretagne, et toutes les écoles fondées par le gouvernement dans les colonies, moins l'île de la Réunion.- 140 de mes frères sont employés dans les autres colonies – à la Martinique seulement, ils donnent l'instruction religieuse à 27 mille individus, enfans et adultes. On fait pour ces derniers des classes du soir qu'ils fréquentent avec beaucoup d'ardeur, et de plus, on va les enseigner dans les champs, à la queue de la charrue, et on leur apprend, non pas la grammaire, l'arithmétique, et autres belles choses, mais le catéchisme et leurs prières.- Par ce moyen, on ne les prépare pas à devenir membres de l'Institut, mais, on en fait des chrétiens et des hommes.- Dans une seule petite ville (St. François à la Gouadeloupe), par les soins des frères

<sup>1</sup> F. Mathias (Jacques Augrée).

<sup>2</sup> "Elle n'a pas voulu être consolée, car ils ne sont plus " Jer. XXXI, 15.

<sup>3</sup> *Le temps de ma dissolution est proche*

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

et des sœurs, et grâce à leur zèle, il y a eu 600 mariages dans la première année de l'émancipation ! Auparavant, ils vivoient comme des brutes, il n'y avoit pas de famille !

Je ne sais pourquoi je vous raconte tout cela : vous ne vous fâchez pas de ce que je me laisse entraîner par le plaisir de causer avec vous d'une œuvre que vous avez vu naître à St. Briec<sup>1</sup> : ce n'étoit presque rien à l'origine ; mais, mon grain de senevé, fécondé par la rosée du ciel, est devenu un grand arbre, et j'en bénis l'auteur de tout bien.

Cher ami, aimez toujours comme il vous aime, c'est-à-dire *ex toto corde*,  
Votre tout dévoué, l'ignorantin bréton  
L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 39.02.030.

### LETTRE 4962. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE À NANTES.

Ploërmel le 4 9bre 1852

Monsieur le Commissaire,

Il m'est impossible de faire partir les deux frères destinés pour Cayenne de manière à ce qu'ils puissent arriver demain matin à Nantes, ne recevant votre lettre que ce soir à 8 h. ½.. Ils partiront demain vers onze heures du matin et arriveront à Nantes samedi dans la journée. Si le navire n'est pas parti, ils pourront s'embarquer ; dans le cas contraire, ils reviendront à Ploërmel.

Je suis avec respect, Monsieur le Commissaire,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.5.020.

### LETTRE 4963. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 6 9bre 1852.

Monsieur le Ministre,

Un jeune homme créole nommé Tailharo, Pierre Paul Gervais, de St. Pierre Martinique, venu à mon noviciat de Ploërmel au mois de février 1851, me demande à rentrer dans sa famille ; il trouve n'avoir aucune vocation pour l'état de frère, et en conséquence, Monsieur le Ministre, je vous prie d'avoir la bonté d'accorder à ce jeune homme un passage pour les Antilles, comme simple passager, sur le premier bâtiment de l'Etat qui se trouvera en partance pour la Martinique.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Ministre,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.5.050.

### LETTRE 4964. À UN FRÈRE.

Ploërmel le 8 9bre 1852

Mon très cher frère

Je vous permets de donner aux pauvres vos effets usés, lorsqu'il ne sont plus raccommoables : je vous laisse le droit d'en disposer, parce que je sais que vous êtes économe et que vous n'abuserez pas de ma permission.

---

<sup>1</sup> A l'époque où M. de Murat y était préfet, du 19 juillet 1820 au 9 janvier 1822, avant d'être transféré à Douai.

Conduisez vous prudemment avec la nouvelle administration. - Ne vous mêlez en rien des choses politiques.

Nos frères destinés pour les Colonies, au nombre de 13, sont partis, ou vont partir. - 2 se sont embarqués à Nantes ; 11 autres s'embarquent au Havre. Priez pour eux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.071.

**DOCUMENT 566. MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE & DES CULTES À M. DE LA MENNAIS.**

(*En-tête*) : Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. 2<sup>e</sup> Division, 1<sup>er</sup> Bureau.

Objet : Lettres d'Exeat.

Paris, le 10 9bre 1852

Monsieur le Supérieur Général,

M. le Recteur de l'Académie du Morbihan m'a fait part des observations que vous lui avez adressées au sujet de l'exécution des règlements concernant les *exeat*.

Les statuts de votre congrégation que vous invoquez pour vous affranchir de l'obligation des lettres d'exeat, approuvés en 1822, sont antérieurs à la loi de 1833 qui a donné aux écoles communales une existence légale & à la loi du 15 mars 1850 qui a réglé le mode actuel de nomination des instituteurs communaux. Ces statuts peuvent toujours être exécutés en ce qui concerne les écoles libres ; mais il n'en peut être de même à l'égard de ceux des membres de votre congrégation, qui en acceptant la direction d'écoles publiques, ont réuni à leur qualité celle de fonctionnaires publics. Ceux-ci doivent, à ce titre, se soumettre à la loi contre laquelle il n'y a d'ailleurs pas de droit. Le gouvernement est non moins résolu à favoriser autant qu'il se pourra le développement des institutions semblables à celles que vous dirigez qu'à exiger de tous également le même respect de la loi. Tel est l'objet des instructions qui ont été adressées aux fonctionnaires de tous ordres. Il importe, Monsieur le Supérieur Général, que vous preniez des mesures pour que vos subordonnés s'y conforment de leur côté. S'il en était autrement, ils seraient exposés à des poursuites judiciaires. Je compte trop sur l'excellent esprit qui vous anime & dont vous avez donné constamment la preuve, pour ne pas être convaincu que vous prendrez des mesures pour prévenir ce fâcheux résultat.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique & des Cultes

H. Fortoul

*M. le Supérieur Général*

*des frères de l'Instruction chrétienne à Ploërmel (Morbihan)*

Original. AFIC. 110.2.011.

**LETTRE 4965. AU F. EUSTACHE GRIGNARD.**

Ploërmel le 11 9bre 1852

Mon très cher frère

Vous ne devez assister aux prières du soir en commun, qu'autant qu'elles se disent à une heure qui ne dérange pas celle fixée par le règlement pour votre coucher. - Autrement, l'heure du lever seroit aussi changée, et il n'y auroit plus d'ordre dans vos exercices.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

Aut. AFIC. 90.03.072.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4966. AU F. ABEL LUCAS.

Ploërmel le 13 9bre 1852

Mon très cher frère

Le jeune homme de Treverec est arrivé : il ne sait rien, ne donne rien, et paroît dépourvu d'intelligence ; je doute que je puisse le garder. Je m'étonne qu'on me l'ait envoyé et recommandé.

Rendez au f. Antoine<sup>1</sup> tous les services que vous pourrez lui rendre. - Voilà ce que j'ai dit, et je le répète.

Je suis enchanté que Mr. le Curé ait plus que jamais l'espoir de rebâtir son église.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Abel*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 14 nov. 52

Aut. AFIC. 90.03.073.

LETTRE 4967. À L'ABBÉ A. RICHARD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.

Ploërmel le 14 9bre 1852

Monsieur l'abbé

Je suis en retard pour envoyer les seconds frères de Bouguenay et d'Ancenis : cela vient de ce que je n'avois pu les comprendre dans ma première liste de placements, parce qu'ils ne m'ont été demandés que depuis l'ouverture des établissements : or, cette année surtout, le nombre des sujets a été hors de proportion avec les besoins. - La maison principale n'a pu en fournir que 63, et ce n'étoit pas assez. - Enfin, mardi prochain, les deux frères qu'on attend à Ancenis et à Bouguenay partiront pour s'y rendre.

Je suis très reconnaissant du choix que Mgr a daigné faire d'un confesseur pour notre maison de la Papotière : mon intention est que non seulement les postulants, mais tous les frères se confessent à lui, parce qu'il n'est pas convenable qu'il y ait plusieurs Directeurs dans la même communauté.

Il falloit bien établir un prix fixe pour la pension des postulants, mais, quand les sujets seront bons, on accordera facilement des rémissions proportionnées à la fortune de chacun. Nous serons très larges, et, dans tous les cas particuliers, votre décision sera notre règle. Ainsi, vous avez recommandé au f. Thadée un jeune homme de 17 ans, qui paroît avoir d'heureuses dispositions ; j'ai écrit au f. Thadée de ne lui demander que 50 f., c'est-à-dire, ce qui sera nécessaire pour payer ses frais de route, quand il viendra ici, après avoir subi les premières épreuves.

Vous avez bien voulu me permettre de laisser entre vos mains les 800 f. qui me sont dûs, à titre d'indemnité, pour les deux frères que j'ai donnés à l'Externat. - Je vous prie d'être assez bon pour compter 400 f. de cet argent au f. Paul Marie : je lui en marque la destination spéciale.

Veillez, Monsieur l'abbé, agréer la nouvelle assurance du tendre respect avec lequel je suis,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 124.1.017.

---

<sup>1</sup> F. Antoine (Gabriel Le Saint), né à Plouéan (Finistère) en 1818, entré à Ploërmel en 1847.

## LETTRE 4968. AU F. EDMOND-MARIE BOUROULLEC.

Ploërmel le 15 9bre 1852

Mon très cher frère

Votre école sans doute pourroit être plus nombreuse : c'est cependant beaucoup que d'avoir gagné 14 élèves cette année.

Pour la classe du soir, c'est à Mr. le Recteur de décider s'il n'y auroit pas d'inconvénients à la supprimer. - Dans tous les cas, on pourroit ne l'ouvrir que le 1<sup>er</sup> décembre, et la terminer au commencement du carême.

Je vous permets d'acheter un manteau : tâchez de tirer parti du vieux, ou deposez le au Thabor, pour être renvoyé ici.

Comme vous n'irez à Montreuil que pour une bonne œuvre, j'approuve ce voyage, et je vous permets de dîner au presbytère.

Ne négligez aucun de vos exercices - et particulièrement ne manquez jamais à votre examen particulier. - Vous pouvez finir à midi moins un quart votre seconde classe du matin.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Edmond Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Melesse par St. Aubin d'Aubigné (Ille et Vilaine)*

cachet : Ploërmel 16 nov. 52

Aut. AFIC. 90.03.074.

## LETTRE 4969. AU F. NICANDRE CHAILLES.

Ploërmel le 15 9bre 1852

Mon très cher frère

La visite malveillante qu'on vous a faite a dû vous contrarier sans doute, mais elle ne doit pas vous décourager. Nous devons, au contraire, être d'autant plus zélés pour la gloire de Dieu que nous avons plus de contradictions à souffrir pour la procurer.

Vous attribuez cette espèce de persécution à Mr. Guy <sup>1</sup>: vous vous trompez tout à fait. - M. Guy nous a rendu d'importants services, et nous le regretterons longtemps. Ses ennemis étoient les nôtres, et vous voyez quelle est leur méchanceté.

Vous ne m'avez pas dit, ou du moins, je ne me rappelle point que vous m'avez expliqué d'où vient le déficit de 200 f. que vous éprouvez sur votre traitement. - Ecrivez moi de nouveau à ce sujet. - Quant à la chambre dans la maison d'école, on ne peut vous la refuser, car vous en avez besoin pour travailler pendant le jour, et pour déposer vos livres et vos fournitures classiques. - Mais, vous ne devez pas y coucher. - La loi vous accorde un logement, et on ne peut pas vous refuser au moins celui-ci.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Nicandre Marie*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Bubry par Baud (Morbihan)*

Aut. AFIC. 90.03.075.

<sup>1</sup> M. Guy avait été inspecteur des Ecoles primaires dans le département du Morbihan. M. de la Mennais avait noué avec lui de bonnes relations.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4970. AU F. LAURENT HAUDRY.

Ploërmel le 16 9bre 1852

Mon très cher frère

Tout achat de propriété nous seroit très difficile dans ce moment-ci ; parce que nous manquons de fonds. - La reconstruction si nécessaire de notre maison principale nous met dans de pénibles embarras d'argent. On couvre en ce moment le bâtiment neuf que nous avons élevé de deux étages, depuis la retraite, pour joindre au clocher l'aile construite l'année dernière. - Tout cela est fort beau, mais tout cela est ruineux, ou, du moins, nous met dans une grande gêne. - Quoi qu'il en soit, je regretterois la maison voisine de la vôtre, appartenant à l'hospice, qui doit être vendue prochainement, car, elle nous conviendrait beaucoup.

Dites moi ce qu'elle est louée, et ce qu'on l'estime : je verrai si nous pouvons songer à l'acquérir : tâchez de savoir positivement quelle sera la mise à prix, à l'époque de l'adjudication.

J'écris difficilement : mais je vous embrasse sans difficulté, en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Laurent*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Quintin (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 17 nov. 52

Aut. AFIC. 90.03.073.

LETTRE 4971. F. YVES ERHEL.

D. S.

Ploërmel le 24 9bre 1852

Mon très cher frère

Je bénis le bon Dieu de ce que la fondation d'un 3<sup>e</sup> frère à Ducey soit définitivement arrangée. - Le f. Julien va vous arriver très prochainement (s'il n'est déjà rendu) pour toucher les fonds, et votre troisième le suivra de près.

Profitez de la présence du f. Julien à Ducey pour lui raconter tous vos embarras, et rapportez vous en à ce qu'il vous dira : j'approuve d'avance tout ce qu'il vous dira.

Vous vous effrayez trop des difficultés, et la peur que vous en avez les augmente. - Allons donc ! Ayez plus de courage, et de confiance, non pas en vous même, mais en Dieu ; je le prie d'être avec vous, et de vous bénir de sa droite.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Yves*

*Frère de l'Inst.n Xtienne à Ducey*

Aut. AFIC. 90.03.077.

LETTRE 4972. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.

Ploërmel le 29 9bre 1852

Monsieur le Recteur,

Depuis le commencement de septembre dernier, l'école de Loguivy-Plougras est dirigée par Mr. K/ouanton Yves Marie (f. Jean Népomucène), né à Guipavas (Finistère) le 8 juin 1824 et breveté à Vannes le 2 Mars 1848 ; j'avais dès la rentrée des classes l'intention de vous le présenter pour Instituteur communal de Loguivy-Plougras, en remplacement de Mr. Chailles (f. Nicandre), mais à cette époque, Mr. le Ministre de la Marine m'ayant demandé

des frères pour les Colonies, et le f. Jean Népomucène étant du nombre des jeunes gens mis à sa disposition, je dus différer à vous le présenter pour la commune de Loguivy.

Enfin, mes frères sont partis sur la demande de Mr. le Ministre, et j'ai pu garder cet instituteur que la commune de Loguivy tient à conserver. Veuillez bien l'autoriser à dater du 1<sup>er</sup> Septembre, car c'est par oubli que sa présentation ne vous a pas été envoyée plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur le Recteur d'Académie des Côtes-du-Nord,  
à Saint-Brieuc.*

Copie. AFIC. 110.2.012.

#### LETTRE 4973. AU CURÉ DE BOURBRIAC.

Ploërmel le 29 9bre 1852

*(Citation d'une lettre de M. de la Mennais adressée au Curé de Bourbriac, en réponse à une lettre de celui-ci, au sujet de la maison dans laquelle résidaient les frères de l'Instruction chrétienne. L'extrait ci-après se trouve dans une lettre du Curé, en date du 11 avril 1853).*

" Je suis disposé à rendre la commune de Bourbriac propriétaire de l'établissement des frères sans en payer le loyer, à la condition que les frères jouiront à perpétuité de la maison entière et de ses dépendances, comme instituteurs communaux, et que la commune s'oblige à payer les impôts et faire les réparations. La commune me paiera de plus 500 f. une fois donnés à titre de remboursement d'une partie de ce que nous coûte la propriété. "

Copie. AFIC. 110.03.023.

#### LETTRE 4974. AU F. ELZÉAR-MARIE LE ROUGE.

D. S.

Ploërmel le 30 9bre 1852

Mon très cher frère,

Soyez animé de l'esprit de foi, et vous sortirez triomphant de l'épreuve à laquelle vous êtes exposé. Dans ce moment-ci, vous êtes où l'obéissance vous a placé. - Ce mot devrait suffire, et les désagréments que vous causent vos élèves, ne seraient pour vous qu'un mérite de plus, si vous les offriez à Dieu et si vous les souffriez pour son amour.

Au reste, votre imagination les augmente, car je sais positivement que la plupart, si ce n'est tous, vous sont attachés, et qu'on est fort content de la manière dont vous faites la classe.

C'est pourquoi ne vous troublez pas, parce qu'il sera arrivé qu'on ait dit ceci ou cela qui vous ait blessé. Cependant, je vois que vous êtes dans la peine, et déjà je vous aurais retiré de Pontivy, si, à cette époque de l'année, les mutations n'étaient pas extrêmement difficiles ; vous devez avoir assez de vertu pour vous résigner, et prendre patience ; il n'y aurait pas d'école possible si chaque frère était changé aussitôt qu'il le demande et qu'il rencontre quelques difficultés ; relisez à genoux au pied de votre crucifix, le paragraphe 14 de l'instruction pour les frères placés dans les paroisses, pages 79 et 80 de votre *Recueil*. Je prie le bon Dieu de vous faire bien comprendre ce passage de votre sainte règle, et mettre en pratique les conseils qu'il renferme.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Cher enfant, vous savez que je vous aime bien ; consolez-moi par votre soumission à la volonté de Dieu que je vous fais connaître avec une tendresse toute paternelle.

L'ab. J. M. de la Mennais

Arch. dioc. Vannes. Copie. AFIC. 90.03.078.

LETTRE 4975. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Xbre 1852

Monseigneur

J'étois depuis longtemps privé de vos nouvelles ; je suis heureux d'en recevoir, et d'avoir à vous en donner de bonnes de nos Gascons de Ploërmel. Permettez que je vous dise un mot sur chacun d'eux.

Le f. Lupère<sup>1</sup> est placé à Plélan, gros bourg situé à 5 lieues d'ici sur la route de Rennes : vous y avez passé, mais, peut-être ne vous en rappelez vous pas : là, les frères sont à leur ménage ; ce qui est un avantage pour notre jeune frère, parce qu'il n'a de rapports qu'avec son frère Directeur, qui est excellent.

Le f. Orens va mieux : je suis loin de désespérer de lui, sans pouvoir cependant vous le garantir encore : je viens de recommander au f. Hypolite de le préparer à faire prochainement une classe moyenne, et aussitôt que je trouverai une occasion favorable pour l'employer (ce qui ne tardera guère) je le soumettrai à cette décisive épreuve.

Le f. Joseph Marie<sup>2</sup> et le f. Grégoire Marie<sup>3</sup> sont charmants. On a reproché, il est vrai, au premier un peu de légèreté : mais, il n'y avoit rien de grave, et il a très bien reçu mes réprimandes : je n'ai point eu à les renouveler ; c'est dommage qu'il soit si petit de taille, car il n'y a pas moyen de lui confier encore une classe pour l'éprouver : en attendant, il travaille bien pour s'instruire, et ce sera un peu plus tard un sujet distingué.

Le frère Constantin Joseph (Montbrun)<sup>4</sup> n'a qu'une capacité médiocre : mais il s'applique, et il paroît, maintenant, ferme dans sa vocation ; sa conduite est excellente.

Le f. Liguori<sup>5</sup> dirige toujours avec succès, quoiqu'avec peu d'ordre, notre école de St. Brice : mais, je ne sais si je ne serai pas obligé de le rappeler ici pour guérir un mal d'yeux assez grave : je l'ai envoyé à Dinan, pour consulter un oculiste(*sic*) habile, qui lui a prescrit un traitement et des remèdes, dont nous ne tarderons pas à connaître l'effet : le medecin promet une entière guérison.

Je remercie Votre Grandeur de m'avoir donné des nouvelles de notre excellent et infatigable Mr. Raboisson - Ô le digne et saint prêtre !

Nous venons d'achever de couvrir nos bâtiments nouveaux : pendant que l'on construisoit l'un, et qu'on élevoit l'autre d'un étage, j'ai été obligé de quitter ma chambre, et de me réfugier dans un petit cabinet ; mais, je pourrai reprendre mon ancien logement avant Noël.- Voyez donc, Monseigneur, et dites moi s'il n'est pas bien triste pour l'ignorantin, de n'avoir pas une demeure à lui un peu commode, dans ses vieux jours, après avoir bâti tant et tant de maisons ! Dieu soit béni de toutes choses !

---

<sup>1</sup> F. Lupère (Jean-Baptiste Etcheverry), né à Laressore (Basses-Pyrénées) en 1834, entré à Ploërmel en 1850, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>2</sup> F. Joseph-Marie (André Marsan), né à Bassoues (Gers) en 1837, entré à Ploërmel en 1851, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>3</sup> Lire : F. Grégoire-Joseph (Pierre Valence), né à Sabalos (Hautes-Pyrénées) en 1838, entré à Ploërmel en 1852, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>4</sup> F. Constantin-Joseph (Justin Montbrun), né à Ordan Larroque (Gers) en 1825, entré à Ploërmel en 1852, pour le compte de l'archevêque d'Auch.

<sup>5</sup> F. Liguori (Jean-Louis Le Roux), né à Grâces (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1836.

Mr. Ruault veut que je mêle ses hommages de vénération profonde à ceux que j'ai l'honneur de vous offrir. Daignez, Monseigneur, les agréer et me croire de tous vos serviteurs le plus humble, et le plus tendrement dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Il me tarde de voir arriver les deux nouveaux Postulants que vous m'annoncez : il est très à désirer que ce ne soit qu'une avant garde : mais enfin, peu à peu, notre bataillon grossit : soyons pleins de confiance - Deus providebit'.

Aut. AFIC. 120.02.048.

**LETTRE 4976. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 1<sup>er</sup> Xbre 1852

Monsieur le Recteur,

Le 7 septembre 1851 vous avez nommé le Sieur Tulou(p) (Jean)<sup>2</sup> Instituteur de la Commune de Loyat. Ce frère étant d'une santé foible, et l'appartement où se faisoit la classe étant extrêmement mal sain, un autre frère de Ploërmel le sup(p)léoit, non pas toujours, mais plus ou moins souvent, et on a négligé, à tort, de régulariser cet état de choses, jusqu'à ce moment : mais on a agi de bonne foi, sans que personne ait réclamé, et on a attendu aussi tard à se mettre en règle que parce que la maison d'école n'étoit pas achevée. – Maintenant qu'elle est sur le point de l'être, je désire, et Mr. le Maire de Loyat désire comme moi que tout soit régularisé, et que l'instituteur de cette Commune y réside en effet.

Je pourrais vous présenter de suite un frère breveté pour remplacer le Sr. Tulou(p), et le vœu du Conseil municipal en faveur d'un frère ne seroit pas douteux. Mais, connaissant votre extrême bonté, et sachant qu'on peut vous proposer avec confiance tout ce qui est pour le bien, j'ose vous prier de suspendre encore une nomination définitive, et d'autoriser provisoirement en qualité de sous-maître du Sieur Tuloup, ou comme intérimaire, le Sieur Le Floch (Jean François)<sup>3</sup>, né à Pontrieux le 10 février 1825. Ce frère sera certainement breveté dans quelques mois : il est connu à Loyat, tout le monde l'aime, l'estime, et le désire ardemment pour instituteur de la commune : nul n'y fera autant de bien que lui, et en m'accordant ce que j'ai l'honneur de vous demander, vous ferez une chose excellente dont toutes les familles de Loyat seront reconnaissantes. Mr. et M(m)e de Champagny partagent mon désir.

*Monsieur le Recteur de l'Académie du Morbihan, à Vannes.*

Projet aut. AFIC. 110.2.015.

**LETTRE 4977. AU PRÉFET DE LA MANCHE.**

Ploërmel le 2 Xbre 1852

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Sieur Aubert Isidore Julien<sup>4</sup>, né à St. Martin de Landelle le 10 Avril 1831, appartenant à la classe de 1851, et dispensé du service militaire comme novice de mon Institut, a cessé depuis peu de faire partie de notre congrégation.

<sup>1</sup> Dieu y pourvoira. Gen. XXII, 8.

<sup>2</sup> F. Dosithée, né à Montreuil-le-Gast (Ille-et-Vilaine) en 1804, entré en 1821.

<sup>3</sup> F. Similien, entré à Ploërmel en 1835.

<sup>4</sup> Cf. ci-dessus, la lettre du 11 septembre 1852.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC.110.2.016.

**LETTRE 4978. AU F. CHARLES-BORROMÉE LE ROY.**

D. S. Ploërmel le 4 Xbre 1852

Mon très cher frère

J'ai hésité pendant quelque tems à envoyer à Ancenis le f. Eustole<sup>1</sup>, parce qu'il n'est pas encore fort instruit : mais il ne tardera pas à le devenir, parce qu'il a d'heureuses dispositions, et il convenoit si bien et sous tant de rapports, que, vraiment, je ne pouvois rien faire de mieux. - Aidez lui à acquérir ce qui lui manque. - Il ne s'agit d'ailleurs, pour lui, que de faire une petite classe.

La communion du jeudi peut être transférée au mercredi, ou à tout autre jour de la semaine, avec la permission du confesseur.

Nos conditions pour Ancenis sont les mêmes que pour Nantes : le traitement de chaque frère est de 300. - L'indemnité est de 400 f. une fois payée. Celle du 2<sup>e</sup> est de 125, conformément au Prospectus. - Vous avez donc de quoi payer les dépenses que vous avez été obligé de faire pour le f. Eustole.

Je vous autorise à acheter la *Perfection Xtienne* par Rodriguez. - L'exemplaire du catéchisme doit être fourni par l'établissement : lisez le Prospectus - N'achetez à notre compte rien de plus.

Je tolère que vous ne vous leviez qu'à 5 h ½ suivant le règlement de la maison.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Charles Borromée à Ancenis (Loire Inf.re)*

Aut. AFIC. 90.03.079.

**LETTRE 4979. À Mgr L'ÉVÊQUE DE RENNES.**

Ploërmel le 5 Xbre 1852

Monseigneur,

J'envoie à Rennes notre très cher frère Joseph Marie, à l'occasion d'un procès intenté par Mr. Vatar à Mr. de Lamarzelle libraire à Vannes, pour avoir imprimé un livre de prières avec la permission de Mgr de la Motte, dans lequel on a cru pouvoir indiquer quelques offices propres à votre Diocèse, et en citer quelques fragments tirés eux-mêmes de livres fort anciens.

Je ne vous fatigue pas, Monseigneur, de la discussion à laquelle une chose qui paraît si simple donne lieu, mais je tiens à ce que vous soyez bien convaincu que l'idée d'une contre-façon ne s'est même pas présentée à mon esprit, et que j'ai voulu seulement procurer aux enfants de nos écoles, qui sont aussi les vôtres, un moyen de plus de prendre part aux offices de l'Eglise, de les suivre et d'y assister avec piété.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 51.02.008.

---

<sup>1</sup> F. Eustole-Marie (Joseph Legendre), né à Janzé (Ille-et-Vilaine) en 1832, entré à Ploërmel en 1852.

## LETTRE 4980. AU F. ATHÉNODEURE ÉLIEN.

Ploërmel le 5 Xbre 1852

Mon très cher frère,

Je serois enchanté que l'on donnât suite au projet de vous remplacer à Morlaix par les frères des Ecoles Xtiennes : je serois libre alors de vendre, si cela me convenoit, la maison que j'ai bâtie à mes frais ( et sans recevoir de personne un centime d'indemnité) sur le terrain que m'a donné Mr. de K/ouvriou, ou d'en disposer, comme je jugerois à propos.

Les frères des Ecoles Xtiennes ne peuvent recevoir aucune rétribution de leurs élèves : l'instruction qu'ils donnent est essentiellement gratuite. - Mais, ils peuvent avoir des pensionnats où l'on paie très cher, parce que ces établissements dirigés par eux sont montés sur le plus grand pied. - Ces frères sont tout à fait libres de s'établir où nous exerçons déjà ; mais, il n'y a pas de risque qu'ils le fassent, car, ils coûtent trop cher, et nous rendons des services qu'ils ne peuvent rendre. - On m'a proposé plusieurs fois de les remplacer, là où ils ont établis. - Jusqu'ici, je m'y suis toujours refusé. Je n'aime pas cette espèce de concurrence : le bon Dieu n'en tireroit pas sa gloire, assurément.

Je vous embrasse tendement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Athénodore, à Morlaix (Finistère)*

Aut. AFIC. 90.03.080.

## LETTRE 4981. AU F. LAURENT HAUDRY.

Ploërmel le 9 Xbre 1852

Mon très cher frère

J'adresse par le courrier de ce jour, à Mr. le Recteur de l'académie des Côtes du Nord l'acte par lequel je présente le f. Polyclet pour vous remplacer au Foeil.

La transgression d'un point de règle n'est pas en elle même un péché ; mais, lorsqu'elle est faite systématiquement, en quelque sorte, elle est un péché très grave, parce qu'elle est une violation de la promesse solennelle qu'on a faite aux pieds des autels, d'observer cette sainte règle. - Gardez la, mes chers enfants, gardez la, afin qu'elle vous garde.- Il en est de même des manquements au Règlement particulier. - On doit se confesser de tout cela, avec une contrition sincère, toutes les fois qu'on le fait avec réflexion et par un calcul, qui seroit impie, s'il venoit au mépris de la règle.

Je vous autorise à faire faire des lévites, lorsque vous jugerez que cela est nécessaire : cependant ne permettez pas facilement qu'on abrège le délai fixé par la règle.

Le f. Ambroise est de retour à Ploërmel depuis hier au soir, mais les frères destinés pour la Martinique, qu'il a embarqués au Hâvre ont été obligés de relâcher à Cherbourg : le mauvais tems retient encore à Paimboeuf les frères destinés pour Cayenne. Vous voyez que voilà un départ bien contrarié.

Je ne puis permettre que vous alliez en masse à l'ordination de Mr. Briant : mais, je vous permets d'y assister avec le f. Polyclet ou tout autre désigné par vous.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Laurent*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Quintin (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 10 déc. 52

Aut. AFIC. 90.03.081.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4982. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.

Ploërmel le 13 Xbre 1852

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 27 novembre dernier, vous me priez de donner l'ordre au frère Ambroise, Directeur Général des frères des Antilles, de prendre des mesures pour retourner immédiatement à son poste.

Mais j'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Ministre, qu'après y avoir mûrement réfléchi, et après avoir longtemps hésité, je me décide à garder le frère Ambroise à Ploërmel, dans l'intérêt de notre œuvre coloniale elle-même.- Pour qu'elle continue de bien aller dans l'avenir, il est essentiel qu'il y ait toujours à la maison principale un frère qui la connaisse par expérience dans tous les détails ; cela est d'autant plus nécessaire, aujourd'hui, que ma santé et mes forces déclinent pour ainsi dire, d'heure en heure : *tempus resolutionis meae instat*<sup>1</sup>.

Tout est préparé pour le remplacement du frère Ambroise, et j'aurai l'honneur de vous écrire à ce sujet très prochainement : je l'aurois fait par ce courrier même, si des lettres de la Martinique, que je reçois à l'instant et qui m'annoncent la mort de plusieurs de nos excellents frères, ne m'obligeoient pas à modifier quelque chose dans mes premières résolutions.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Minute. Signature aut. AFIC. 155.5.024.

LETTRE 4983. À L'EVÊQUE DE RENNES.

Ploërmel 16 Xbre 1852

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 5 de ce mois à l'occasion d'un procès intenté par Mr. Vatar à Mr. de la Marzelle, pour la publication d'un livre de prières, dans lequel quelques passages du propre de Rennes (longtemps imprimés avant ce nouveau propre) sont cités. Cette lettre avait pour objet de justifier les auteurs du livre et moi-même, de toute pensée de contrefaçon, et comme je ne voyais dans cette affaire qu'un débat entre deux libraires, auquel vous étiez étranger, je n'ai pas cru nécessaire de vous entretenir longuement ; mais j'apprends, ou du moins on m'assure, que la plainte est portée devant les tribunaux en votre nom et par vous, ce qui est beaucoup plus grave, et je vous avoue, Monseigneur, que j'ai peine à croire qu'il en soit ainsi, car vous m'auriez averti avant d'en venir à cette extrémité, sachant combien cette discussion au sujet d'un livre adopté dans mes écoles a d'importance pour elles.

J'ose, Monseigneur, vous prier très instamment d'ajouter à toutes vos bontés pour l'ignorantin breton, celle de me dire le plus tôt possible à quoi m'en tenir, et d'agréer la nouvelle assurance du tendre respect avec lequel je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais.

Copie. AFIC. 51.02.001.

---

<sup>1</sup> *Le temps de ma dissolution est proche.*

LETTRE 4984. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.

Ploërmel le 16 Xbre 1852

Confidentielle.

Monsieur le Recteur,

Je viens de rechercher et de retrouver le brouillon de la lettre que j'ai écrite au Sr. Pierre Marie Courcoux, en réponse à la demande qu'il m'a faite, depuis sa sortie de Ploërmel, de la dispense de son vœu, et d'un certificat de bonne conduite. Voici cette lettre :

" Ne pouvant en conscience vous donner un bon certificat, ce qu'il y a de mieux pour vous est que je ne vous en donne aucun.

Je vous remets votre vœu, à la condition expresse que vous n'exercerez nulle part les fonctions d'instituteur primaire. Vous savez que ce vœu vous obligeoit à *titre de justice*. - En le violant avec scandale, vous vous êtes donc rendu coupable d'injustice et d'impiété. Souvenez vous bien que, fussiez vous à l'heure de la mort, Dieu lui même ne pourroit pas vous dispenser du repentir. Ah, puissiez vous en avoir un sincère, afin d'obtenir du ciel votre pardon ! "

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Recteur, que lorsqu'un ex-frère sollicite son inscription sur la liste d'admissibilité des instituteurs, il seroit toujours convenable d'exiger qu'il présentât un certificat quelconque de moi ?

Projet aut. AFIC. 91.03.040.

LETTRE 4985. À M. L'ABBÉ COMBES, VICAIRE GÉNÉRAL DE RENNES.

Ploërmel le 17 Xbre 1852

Mon cher ami,

Vous voyez que ce qui ne nous semblait qu'un procillon est à la veille de devenir un bon et gros procès du Mans.- Je suppose qu'on met les évêques en avant sans leur aveu et j'ai envie d'écrire à ceux de St. Briec et de Quimper dans le sens de la lettre ci-incluse<sup>1</sup> que je vous sou mets et que je vous prie de faire remettre à Monseigneur de Rennes, si vous jugez que cela soit à propos.- Dans le cas contraire, brûlez la.

Plus je réfléchis sur ce procès, moins je le conçois ; mais comme vous me l'avez dit avec raison, on peut perdre devant les tribunaux les meilleures causes. En écrivant aux Evêques, mon but est de réduire la querelle aux proportions d'un débat entre deux libraires et de mettre les évêques en dehors autant que possible. Vous me direz le plustôt possible, s'il vous plaît, ce que vous en pensez.

Tout à vous ex toto corde.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 51.02.002.

---

<sup>1</sup> Voir ci-dessus la lettre de M. de la Mennais à l'évêque de Rennes, datée du 16 décembre 1852.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4986. AU SUPÉRIEUR DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.**

Ploërmel 17 Xbre 1852

Mon très cher et très honoré frère<sup>1</sup>

Le malheureux frère Machabée<sup>2</sup>, en même tems qu'il vous prie de le recevoir dans votre saint institut, intrigue auprès du Conseil académique des Côtes du Nord, pour être inscrit sur la liste d'admissibilité des instituteurs laïcs de ce département. - Le but de toutes ces démarches est de continuer à profiter du bénéfice de l'exemption du service militaire dont il jouissoit, et qu'il va perdre par son *expulsion* de ma congrégation, dont la cause principale a été son insubordination habituelle : il ne connoissoit plus ni supérieur ni règle &c. Depuis sa sortie il m'a demandé un certificat de bonne conduite et la dispense de son vœu : voici la réponse que je lui ai faite.

*(Voir cette réponse, ci-dessus, incluse dans la lettre du 16 décembre 1852, au Recteur d'Académie des Côtes-du-Nord).*

Pour éviter toute explication avec ce triste jeune homme, vous pourriez, ce me semble, exiger qu'il vous présentât l'original, ou du moins, une copie de sa dispense ; ce qu'il ne fera pas assurément. Au reste, il ne peut vous tromper sur ce point, puisque je vous en donne le texte.

Je me recommande à vos prières, et je suis respectueusement et bien cordialement en N. S., mon très cher frère,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Arch. F.E.C., Rome. Copie. AFIC. 24.09.018

**LETTRE 4987. AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

Ploërmel le 20 Xbre 1852

Mon très cher frère,

Votre correspondance avec l'autorité, depuis le 26 Octobre jusqu'au 11 Novembre dernier, vous compromet complètement sous le double point de vue de religieux et d'instituteur communal. La dernière lettre de Mr. le Recteur de l'académie vous trace la conduite que vous auriez dû tenir : je vous aurais tracé moi-même cette ligne plus tôt si vous m'aviez consulté avant d'agir et non après. Le moyen de vous réintégrer dans la considération de l'autorité blessée, c'est de vous renfermer dans l'observation du Règlement et du silence surtout.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au frère Adolphe, Directeur  
des Frères de l'Instruction Xtienne  
à Guérande (Loire-Inf.re)*

cachet : Ploërmel 21 déc.52

Signature aut. AFIC. 90.03.082.

<sup>1</sup> Réponse à une demande de renseignements par lettre du 13 décembre 1852. (cf. AFIC. 24.09.017)

<sup>2</sup> F. Machabée (Pierre-Marie Courcoux), né à Saint-Donan (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1844.

## LETTRE 4988. AU MINISTRE DE LA MARINE &amp; DES COLONIES.

Ploërmel le 21 Xbre 1852

Monsieur le Ministre,

Bien que nos écoles du Sénégal aillent on ne peut mieux, grâce aux efforts des excellents frères qui y sont employés, je souffrais néanmoins depuis longtemps de voir que cet heureux état de choses n'existait qu'au détriment des forces et de la santé des frères : c'est donc avec une vive satisfaction que je vous vois, Monsieur le Ministre, venir à leur secours, par une augmentation du cadre, et je me hâte de vous annoncer que je tiendrai pour le 1<sup>er</sup> Janvier prochain à votre disposition les deux frères que vous me demandez pour cette colonie.

Une chose qui me navre le cœur aujourd'hui, c'est le grand vide qui se fait parmi mes frères aux Antilles : je prévois donc déjà la nécessité où je serai de fournir des remplaçants à ceux qui ont été ou qui seront infailliblement bientôt victimes de l'épidémie : c'est pourquoi j'ai réservé cette année dans ma communauté, un certain nombre de sujets disponibles pour subvenir aux pressants besoins.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X 6a .Copie. AFIC. 155.5.025.

## LETTRE 4989. AU F. COSME-ANDRÉ GILLES.

Ploërmel le 21 Xbre 1852

Mon très cher frère,

Quoique vous ne soyez pas lié par un vœu, vous l'êtes par des promesses d'obéissance faites aux pieds des saints autels, et c'est parce que je croyais, et devois croire, que vous y auriez été fidèle, que je vous ai placé à Nantes : vous m'obligez à vous en retirer sur le champ, sans tenir aucun compte des dépenses et des embarras que vous m'occasionnez, ce qui n'est rien moins qu'une injustice, de la nature de celle que commettrait un serviteur, en quittant subitement le maître qui l'emploierait. Au reste, je n'hésite point à vous rappeler à Ploërmel, car, vous vous êtes mis dans l'impuissance de faire le bien désormais à St. Stanislas<sup>1</sup>.

Je me borne aujourd'hui à vous dire devant Dieu la faute que vous faites *en conscience*, sans vous adresser aucun reproche amer ; je vous assure, au contraire, que vous me trouverez toujours disposé à vous donner paternellement les conseils que je croirai vous être utiles pour votre avenir. - Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Cosme André à St. Stanislas - Nantes (Loire Inf.re)*

Projet aut. AFIC. 90.03.083.

---

<sup>1</sup> L'institution secondaire de Nantes, où il assurait une classe primaire annexe.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

LETTRE 4990. AU **RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 22 Xbre 1852

Monsieur le Recteur,

Le f. Mathieu, instituteur à Gommené, vient de nous arriver malade, et la classe étant suspendue, on me presse de le remplacer provisoirement sur le champ. Mais avant de faire partir un intérimaire pour cette commune, je tiens à ce qu'il soit autorisé préalablement par vous. En conséquence, il ne partira pour Gommené que mardi prochain pour ouvrir la classe mercredi ; vous avez le temps d'adresser l'autorisation directement à Mr. le Maire de Gommené et tout sera en règle. L'intérimaire sera, si vous le voulez bien, Prigent Allain<sup>1</sup>, né à Plouvorn (Finistère), le 15 mars 1834.

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*Monsieur le Recteur d'Académie des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc.*

Copie. AFIC. 110.2.023.

LETTRE 4991. À **L' ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 22 Xbre 1852

Cher ami

Je te remercie beaucoup de la bonne réponse que tu as faite à Mr. Vatar - il appelle son procès *le procès de l'évêque*, et l'évêque m'écrit qu'il n'y est pour rien : il a vendu, ou plutôt cédé gratuitement le propre du diocèse, à Mr. Vatar, voilà tout.- Au reste, je crois ce procès imperdable pour nous, car il n'y a ni contre façon, ni vol de la propriété d'autrui – où donc est le délit ? - Quoi qu'il en soit, et quoi qu'il en arrive, cela est fort désagréable : il est clair, d'ailleurs, qu'on cherche à embrouiller l'affaire. – ô quel vilain monde que celui dans lequel, toi et moi, avons l'honneur de vivre !

Je viens d'acheter la maison de Ville de Ploërmel, située, comme tu sais, à notre porte, et pour ainsi dire dans notre cour. La délibération du Conseil municipal à ce sujet, a été prise à l'unanimité.

Si le procès Vatar t'appelle à Vannes, comme il est probable, arrange toi de manière à passer, au moins un jour en allant, et un autre jour en revenant – J'ai mille choses à te dire, et tu auras, certainement 997 à me raconter.

J'ai la goutte, j'ai reçu Madame très gracieusement, mais je serai enchanté d'ajouter au plaisir de la voir, le plaisir de l'avoir vue.

Tout à toi, ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur*

*Monsieur l'abbé Houet, aumônier des*

*Dames du Sacré Cœur à Rennes*

cachet : Ploërmel 22 déc. 52

Aut. AFIC. 37.01.032.

---

<sup>1</sup> F. Amaury-Marie.

## LETTRE 4992. AU F. GÉRARD LE TEXIER.

Ploërmel le 26 Xbre 1852

Mon très cher frère

Je ne consentirai jamais à ce que vous preniez votre pension chez un laïc, si respectable qu'il soit, ni à ce que vous la payez plus de 350 f. sur les revenus de l'école. Si je modifiois notre Prospectus sur un point, il faudrait bientôt après le modifier sur un autre, et nous ne saurions plus à quoi nous en tenir.

J'ai autorisé le f. Adrien seul à Merdrignac mais, cela n'étoit que provisoire, et maintenant, il y a deux frères vivant ensemble à leur ménage dans cette commune, suivant la règle.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Gérard**Frère de l'Inst.n Xtienne**Au Temple en Carentoir (Morbihan)*

cachet : Ploërmel 26 déc. 52

Aut. AFIC. 90.03.084.

## LETTRE 4993. AU F. EDMOND-MARIE LE BOUROLLEC.

D. S. Ploërmel le 26 Xbre 1852

Mon très cher frère,

Votre lettre me plaît, quoiqu'elle renferme plusieurs choses tristes ; mais connaître ses misères, en gémir et chercher le remède, c'est être en voie de les guérir : ne craignez jamais de me parler librement, et soyez sûr que vous ne parlez qu'à moi seul et au bon Mr. Ruault, en qui vous avez raison (d'avoir) toute confiance.

Il est bien vrai qu'un voyage et un séjour plus ou moins long à Ploërmel vous seraient utiles pour vous renouveler dans l'esprit de votre vocation, et si je pouvais vous rappeler ici immédiatement, je le ferais bien volontiers : mais il faudrait vous remplacer, et c'est là l'embarras, car je n'ai pas dans ce moment-ci un seul frère disponible ; nous avons fait cette année 26 établissements nouveaux, 15 frères sont partis ou partiront pour les colonies : il ne reste donc, pour ainsi dire, dans la maison principale, que des postulants et des novices ; heureusement, ces derniers sont en grand nombre, ce qui me fait espérer que, dans quelque temps, nous serons moins gênés pour les placements.

En attendant, priez beaucoup, recommandez-vous à la très sainte Vierge, et, par la fidèle observation de la règle, méritez d'obtenir de nouvelles grâces qui vous affermiront de plus en plus dans votre vocation. Ah ! puissiez-vous, mon cher enfant, persévérer jusqu'à la mort !

Vous apprendrez avec plaisir que nous venons d'acheter la maison de ville de Ploërmel. - Cette maison située pour ainsi dire, dans notre cour, nous convenait beaucoup.

J'ai la goutte, et par conséquent, je n'ai pu célébrer la sainte messe ces jours-ci, ce qui a été une grande privation pour moi ; mais que la sainte volonté de Dieu soit faite !

Copie. AFIC. 90.03.085.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

**LETTRE 4994. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 27 Xbre 1852

Monsieur le Ministre,

Je vous envoie le congé de Pagès Pierre Armand Antoine (frère Héraclien) ; ce frère faisait partie du personnel des frères employés à la Guadeloupe ; il s'est embarqué à la Martinique où il était venu pour affaire de famille.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie AFIC. 155.5.026.

**LETTRE 4995. AU F. AMBROISE-MARIE KERDAVID.**

Ploërmel le 28 Xbre 1852

Mon très cher frère

Vous me dites que vos élèves sont très jeunes, mais vous ne me dites pas combien vous en avez : j'aurais désiré avoir plus de détails sur votre classe. - Faites la avec un grand soin, et un grand zèle, en vue de Dieu.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire, une année de ferveur et de progrès dans toutes les vertus religieuses.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 90.03.086.

**LETTRE 4996. AU F. GONZALVE LE DÉROFF.**

Ploërmel le 28 Xbre 1852

Mon très cher frère

Le bon Dieu vous fait la grâce de connoître vos infirmités, et vos misères : je lui demande qu'il vous fasse aussi celle de guérir les unes, et de vous délivrer des autres. - Soyez humble, appliquez vous à toujours marcher dans la sainte présence de Dieu, et à lui rapporter toutes vos actions, n'en faisant aucune que pour sa gloire et pour votre salut.

Votre école est devenue très nombreuse ; par conséquent vous avez une importante mission à remplir. - Travaillez y avec zèle.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire une année bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

*Au f. Gonzalve  
Frère de l'Inst.n Xtienne  
A Pleyben (Finistère)*

Aut. AFIC. 90.03.087.

LETTRE 4997. À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Ploërmel le 29 Xbre 1852

Monseigneur

Permettez moi de vous le dire avec ma rude franchise bretonne : vous vous trompez vous n'avez pas fait un acquêt<sup>1</sup>, mais, vous avez reçu de la Providence un riche présent : *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris*<sup>2</sup>. - Pauvre petit Marquis de Boyat, admire, et humilie toi.

Ceci assure l'avenir de notre œuvre dans votre Diocèse, et rien ne pouvoit contribuer davantage à en hâter le développement.

Le f. François conviendrait bien pour diriger les travaux de cet établissement quasi agricole ; mais l'embarras est de le rétirer d'Eauze dans ce moment-ci. Le f. Paul a besoin d'un second bien sage et bien sûr. Dailleurs, les mutations au milieu de l'année ont toujours de graves inconvénients pour les établissements. Il faudra bien commencer par employer des domestiques, car je n'ai pas sous la main des frères propres à cette destination : on verra, un peu plus tard, ce qu'on pourra faire pour la meilleure organisation de cette importante maison.

Je viens d'en acheter une, qui, comparée à la vôtre, n'est qu'une misérable bicoque, mais qui nous convenoit beaucoup, et que je désirois depuis longtemps - c'est la mairie de Ploërmel, située pour ainsi dire dans notre cour d'entrée, et qui avoit sur nous des vues bien gênantes. - Je l'ai payée cher - j'ai presque honte de vous avouer qu'elle me coûte 12000 f. - c'est une folie - Mais je tenois (et en voilà la preuve) à ce que nous fussions seuls chez nous.

Les deux jeunes gens que vous nous avez envoyés me paraissent bons ; un surtout, si, comme je l'espère, Dieu lui accorde le grand don de la persévérance, sera un sujet distingué.

Le f. Orens est parti pour St. Méen : il ne peut être mieux nulle part - S'il ne va pas bien là, il n'ira bien nulle part.- Cette épreuve est décisive pour lui, et je ne lui ai pas laissé ignorer.

La goutte est venue se joindre à mes autres infirmités.- Elle ne m'avoit pas fait de visite depuis cinq ans. J'ai reçu Madame le plus gracieusement possible, sans cependant avoir manqué de lui dire que je serois enchanté d'ajouter au plaisir de la voir, le plaisir de l'avoir vue.

Mr. Ruault, M. Guilloux, et tous les frères, me chargent de vous offrir leurs hommages et leurs vœux à l'occasion de ce renouvellement d'année.- J'y joins bien cordialement les miens, et je suis avec le plus tendre respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.02.049.

LETTRE 4998. AU F. ADOLPHE LE BARBIER.

D. S.

Ploërmel le 29 Xbre 1852

Mon très cher frère,

Evitez dans vos rapports avec le Maire tout ce qui agace, comme la demande de quelques centimes pour réparations et entretien du mobilier : ne recourez à lui pour ces objets, que quand la chose en vaut la peine, et comme il est irrité dans ce moment, et très irritable, me semble-t-il, ne lui demandez pas à présent l'achat de modèles d'écriture ; attendez un peu,

<sup>1</sup> L'archevêque venait d'acquérir, pour la somme de 22000 f., le beau domaine de Lavacan (château et dépendances), sur la commune de Pavie, à 4 km d'Auch, pour y installer le postulat d'Eauze.

<sup>2</sup> *C'est le Seigneur qui a fait cela, et c'est un prodige à nos yeux.* Math. XXI, 42.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

faites lui une visite de bonne année à la municipalité, mais n'allez pas pour cela jusque chez lui, c'est-à-dire, à une demi lieue.

Dites de ma part au f. Nérée<sup>1</sup> que je lui recommande d'être exact à se lever à l'heure fixée par la règle, mais dites lui cela doucement.

Votre dernière lettre au Maire est très bien. Je ne crois pas convenable d'intervenir dans cette discussion : moins on écrit dans les cas semblables, mieux cela vaut.

Le f. Anatole<sup>2</sup> est toujours à Plouer. - Il est moins mal - on espère le sauver.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Nous venons d'acheter la mairie de Ploërmel – Cette maison nous convenoit beaucoup.

*Au f. Adolphe*

*Frère de l'Inst.n Xtienne*

*A Guérande (Loire Inf.re)*

cachet : Ploërmel 30 déc . 52

Aut. AFIC. 90.03.088.

### LETTRE 4999. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.

Ploërmel le 30 Xbre 1852

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser 35 engagements décennaux contractés par autant de novices de mon Institut appartenant à la classe de 1852. Vous remarquerez que deux des pièces ne sont pas sur papier timbré ; mais vous verrez en même temps que ces pièces viennent des Colonies, où le timbre n'est pas en usage.

J'attends encore une autre pièce, pour un frère de la Martinique nommé Chesnin Jean-Marie<sup>3</sup> : il est né à St.Dolay (Morbihan) le 4 janvier 1832. Quand cette pièce m'arrivera, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer, sinon j'en écrirai à Mr. le Ministre de la Marine et des Colonies.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

*A Monsieur le Recteur d'Académie du Morbihan,  
à Vannes.*

Copie. AFIC. 110.2.037.

### LETTRE 5000. À M. HUGUET, libraire.

Ploërmel le 30 Xbre 1852

Mon très cher ami

Une lettre de vous est une rareté : j'étois tenté de me plaindre amèrement de votre trop long silence : mais vous m'avez enfin écrit : cela me fait trop plaisir pour que je gronde.

Toutes les petites nouvelles que vous m'annoncez ont pour moi un grand intérêt - car, vous savez combien le bon homme est curieux, et combien St. Brieuc lui est cher.- Je regrette

<sup>1</sup> F. Nérée-Marie (Pierre Fréniel), né à Domloup (Ille-et-Vilaine) en 1832, entré à Ploërmel en 1846.

<sup>2</sup> F. Anatole (Mathurin Texier), né à Plerguer (Ille-et-Vilaine) en 1811, entré à Ploërmel en 1825.

<sup>3</sup> F. Andéol-Marie, entré à Ploërmel en 1850, arrivé à la Martinique en 1851.

que vous ne m'avez pas donné plus de détails sur les missionnaires de Notre Dame d'Espérance<sup>1</sup> qui vont s'établir à St. Brieuc. D'où arrivent-ils ? en quel nombre ? que feront-ils ? Sont-ils appelés par l'évêque ?

Ici nous continuons nos travaux - vous verrez du nouveau, au mois d'aout.- J'ai acheté la mairie de Ploërmel. Cette maison est située, pour ainsi dire, dans notre cour : à gauche en entrant par le grand portail. Elle me coûte un peu cher, mais, nous serons maintenant tout à fait chez nous, ce qui est un avantage inappréciable.

Mr. Vatar fait un procès à Mr. de la Marzelle, au sujet de notre Bréviaire laïc qu'il prétend être une contrefaçon des propres de Rennes, de St. Brieuc et de Quimper. - C'est absurde et je ne m'en inquiète pas.

J'offre mes souhaits de bonne année à M(m)e Huguet, et je vous promets de vous aimer en 1853, comme en 1852 ; c'est tout dire, car, c'est de tout mon cœur que je suis,

Votre très affectionné et tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Je viens d'avoir la goutte - Madame s'en va, et je suis enchanté d'ajouter au plaisir de la voir, le plaisir de l'avoir vue.

*A Monsieur*

*Monsieur Huguet, libraire*

*A St. Brieuc (Côtes du Nord)*

cachet : Ploërmel 2 janv. 53

Aut. AFIC. 51.01.058.

## LETTRE 5001. CIRCULAIRE AUX FRÈRES DES ANTILLES.

(Sans date) 1852.

Mes très chers enfants,

Enfin, après avoir prié Dieu de m'éclairer, ayant mûrement réfléchi, je me décide à garder le f. Ambroise à Ploërmel : je sais combien je le contrarie, en le retirant d'au milieu de vous, et combien vous serez contrariés vous mêmes de son éloignem(en)t : mais j'agis ainsi dans l'intérêt de notre œuvre coloniale elle-même, car, il est d'autant plus nécessaire qu'il y ait à Ploërmel un frère qui la connoisse bien, que mon grand âge et mes infirmités ne me permettent plus de m'en occuper dans ses détails, et de correspondre avec vous, comme je l'ai fait longtemps.

Depuis quelques années, à peine avez-vous reçu, de loin en loin, quelques lignes de ma main, et si vif que fût mon désir de vous répondre, je gardois un silence forcé qui vous étoit pénible et qui me l'étoit beaucoup plus à moi-même que je ne puis le dire. Il auroit eu des inconvénients graves si vous n'aviez pas été animés, comme vous l'êtes, de l'esprit de foi et d'un sincère amour de la règle.

Le f. Ambroise m'aidera dans ma correspondance, et son expérience me sera on ne peut plus utile pour régler toutes vos affaires : il continuera d'être Directeur de la Martinique, en résidence à Ploërmel.

<sup>1</sup> Une petite communauté de prêtres missionnaires, d'abord installée depuis 1846 à Bougligny, au diocèse de Meaux, avait obtenu de Mgr Le Mée, évêque de Saint-Brieuc, l'autorisation de s'établir dans la ville épiscopale. Par acte du 29 octobre 1852, elle acquit, de Mlle Marie-Anne Prud'homme, une maison contiguë au sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance, appelée Maison Saint-Pierre. L'acte est signé de Julien Diot, Victor Rogerie, Nicolas Bardeau, Alexandre Griffaut, prêtres missionnaires. La communauté était connue sous le nom de Notre-Dame d'Espérance. Elle fut amenée, quelques années plus tard, à fusionner avec la congrégation de Sainte-Croix du Mans.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Pour remplacer le f. Ambroise, j'ai été dans l'embarras, et plusieurs d'entre vous ont été menacés sans le savoir, de se voir imposer cet énorme fardeau. Celui sur qui il va tomber a passé plusieurs mois à Ploërmel, et il s'en retourne aux Antilles sans se douter du choix que j'ai fait de lui : il ne l'apprendra qu'à son arrivée à la Martinique. Comme il est un des plus anciens frères des colonies, j'ai tout lieu d'espérer que, nul autre, connaissant mieux que lui le pays et les besoins de notre mission, ne pourra lui rendre plus de services. -

Mais n'oubliez pas, mes chers enfants, qu'il ne pourra rien seul, et que chacun de vous s'empresse de lui aider et de lui rendre sa tâche moins difficile, par un dévouement complet, et par son zèle. Agissez envers lui, comme vous l'avez fait avec le frère qui ne me parle jamais qu'avec attendrissement de votre docilité, et de l'attachement cordial dont vous lui avez donné en toute circonstance (le témoignage).

Je vous recommande plus que jamais l'humilité, la charité et l'union entre vous. Ah, mes chers enfants, dans ce peu de mots, je vous dis tout, et j'obéis au commandement que j'ai reçu de notre Saint Père le Pape, qui, dans le Bref qu'il a daigné m'adresser le 1<sup>er</sup> février 1851, et dans lequel il me disoit en propres termes : "*Puissiez-vous, cher fils, poursuivre avec ardeur l'œuvre vraiment belle que vous avez entreprise depuis déjà tant d'années...*"

Projet aut. AFIC. 90.03.089.

### LETTRE 5002. À Pierre COURCOUX.

(sans date)

*(Le texte de cette lettre est intégralement cité dans une lettre confidentielle adressée par l'abbé J.-M. de la Mennais à M. le Recteur d'Académie des Côtes-du-Nord, en date du 16 décembre 1852. Voir ci-dessus).*

Le projet autographe porte la signature : L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 90.03.090.

### LETTRE 5003. À L'ABBÉ DUGUEY.

(sans date).

Votre nouveau titre, quoiqu'il ne soit pas définitif, est pour vous une nouvelle charge ; c'est pourquoi je ne vous en fais pas mon compliment. Mais c'est aussi une nouvelle preuve de la confiance de Monseigneur et sous ce rapport, je vous en félicite. Je suis tout prêt à présenter vos jeunes gens comme miens pour l'exemption du service militaire.

Mais il est indispensable qu'ils signent leurs engagements devant le maire de Ploërmel comme tous mes autres novices et que cet engagement soit accepté par M. le Recteur de l'Académie du Morbihan. Sans cela, nous nous exposerions à des difficultés dont nous ne pourrions peut-être pas nous tirer. C'est un risque qu'il n'est pas prudent de courir. Envoyez-moi donc sans trop tarder, vos soldats en herbe. Pendant qu'ils seront ici, on leur tracera la marche à suivre pour régulariser le consentement de leurs parents, lequel doit être joint à leur acte d'engagement légal. Je serai heureux d'embrasser vos chers enfants et vous me permettrez bien de les traiter en grand papa.

Je désire que tous et chacun de vos collaborateurs fassent un pèlerinage à Ploërmel dans le courant de l'été prochain. Vous ne manquerez pas non plus de dire à *l'autre* de les accompagner, n'est-ce pas ?

Tout à vous ex toto corde.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie AFIC. 119.012.014.

## APPENDICE

APPENDICE 121. **FÉLICITÉ À JEAN.**Paris, 1<sup>er</sup> février 1848

Je vois avec bien du plaisir que tu as senti la nécessité de te conformer au régime recommandé par les médecins. Nul doute qu'en continuant de le suivre tu ne te remettes parfaitement ; mais il faut prendre garde d'abuser d'un mieux qui ne durerait certainement pas si tu t'exposais à des fatigues que tes forces ne comportent plus.

Il y a de si bonnes raisons de confier à nos neveux l'administration de la Ch(ênaie), que ce sera, je crois, facile sans blesser personne. En réalité, elle n'est plus dans les mains de M(arion), et si son gendre lui a succédé, il ne l'a certes pas remplacé ; tout a été, sous sa direction, d'une manière déplorable.

En ce qui me touche, je n'ai point encore pris de parti. Ma santé est usée, les infirmités s'accumulent rapidement, l'avenir se rétrécit, et, dans cet état, je ne puis plus prendre le même intérêt à ce qui en avait autrefois un très vif pour moi. Les voyages m'étant désormais impossibles, la question est de savoir où je me fixerai, ici ou à la Ch(ênaie). A la Ch(ênaie) j'aurais plus de repos, mais j'y vivrais dans une solitude absolue, car les voisins, hors Tremigon, ne seraient qu'une gêne et une gêne très pesante ; personne avec qui échanger une seule pensée. Cela m'effraie. Ici au moins j'ai des amis et de nombreuses distractions d'esprit, d'autant plus nécessaires pour moi que je touche, si je n'y suis déjà, au moment où je ne pourrai plus travailler du tout. Il est vrai que par ailleurs, incapable d'aller et de venir, complètement seul dans mon intérieur, ma vie est des plus tristes. Que faire à cela ? Nul n'y peut rien, c'est la suite naturelle, la conséquence inévitable de la vieillesse. Enfin, pour finir par où j'ai commencé, ménage soigneusement ce qui te reste de forces. Il vaut mieux prévenir le regret que le provoquer. Je t'embrasse de cœur.

f.

Autographe. AFIC. 29.2.036.

APPENDICE 122. **NOTE DE Victor SCHOELCHER, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine et des Colonies.**

Ministère de la Marine et des Colonies – Direction des Colonies.  
Bureau de Législ(ati)on et d'Administ(rati)on.

Paris, le 20 Mars 1848

Avis des mesures qui se préparent pour les Colonies,  
et pour lesquelles on compte sur son active coopération.

Monsieur le Supérieur Général,

Vous connaissez par les journaux les intentions du Gouvernement provisoire relativement à l'abolition de l'esclavage dans nos Colonies.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Une Circulaire que j'ai adressée à ce sujet aux Gouverneurs est insérée dans le Moniteur du 16 de ce mois, et je vous en remets ici, au besoin, une copie.

En y proclamant la nécessité pour chacun d'attendre avec calme et confiance que l'instant de l'émancipation soit arrivé, le Gouvernement a compté que le concours de tous les fonctionnaires et agents coloniaux l'aiderait puissamment soit à atteindre ce but, soit à assurer ultérieurement le succès de l'œuvre de la libération.

Je n'ignore point les efforts fructueux que les frères de votre Communauté ont faits, depuis plusieurs années, dans le but de préparer l'éducation morale des noirs, je sais aussi la confiance particulière que ces laborieux instituteurs inspirent aux diverses classes de la population.

Votre coopération et votre dévouement nous sont donc, dans cette circonstance, extrêmement précieux, et mon Département vous connaît assez pour être certain qu'ils ne lui feront pas défaut.

Veillez donc adresser au plus tôt aux Supérieurs locaux, dans les Colonies où vous avez des frères, les communications que vous jugerez propres à les diriger dans leur nouvelle mission et à assurer leur entier concours à la prochaine abolition de l'esclavage.

Je sais que le nombre de frères en exercice dans nos Colonies est insuffisant, mais je ne puis avoir encore ni vues ni moyens arrêtés pour l'extension du personnel actuel ; et me réserve de vous faire à cet égard une communication spéciale, jusqu'à laquelle vous ne négligerez pas de continuer à préparer de nouveaux sujets au service colonial.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre provisoire de la Marine et des Colonies  
Le Sous-Secrétaire d'Etat. Signé : V. Schoelcher

*Au Supérieur Général de l'Institut de Ploërmel.*

Doc. AFIC. 51.01.044.

### APPENDICE 123. J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.

Oullins le 24 mars 1848.

Mon cher père,

Nous avons joliment dérivé depuis votre dernière lettre. Il me semble que je vous écris du milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Jamais Dieu a-t-il imprimé à la société une secousse si violente et si soudaine. On dirait vraiment qu'il n'avait pas calculé la somme des siècles en proportion de celle des événements. On n'ose plus juger de l'histoire avec de la raison toute seule, la foi même est déroutée. Pour moi, je ne sais que dire. Depuis les premiers jours de la révolution, j'ai bien souvent songé à vous, mon bien cher père, et à vos œuvres ; car on ne peut guère vous séparer de ce fruit si précieux et si cher de votre amour pour les hommes et de votre reconnaissance pour Dieu. Je suis inquiet pour leur avenir. Les hommes nouveaux qui nous gouvernent, me semblent, pour la plupart, avoir des tendances organisatrices peu d'accord avec les notions de liberté absolue qui semblent constituer le fond de l'opinion publique. Je crains beaucoup qu'ils ne veuillent faire de l'instruction primaire un sacerdoce parallèle au sacerdoce catholique, et la soumettre à l'épreuve d'une philosophie érigée, par le fait, en religion d'Etat. Je suis bien convaincu, grâce à l'expérience que j'ai acquise auprès de vous, que cette tentative aboutira à la confusion de ses auteurs. Nous savons ce que valent les maîtres d'écoles en redingote, dont Mr. Carnot voudrait faire des Pascal, ou des Mirabeau. Mais cette pointe républicaine dans un pays inconnu, pourrait momentanément nuire au progrès déjà si régulier et si apparent de vos établissements, et vous ramener au rôle si pénible

de fondateur. Je voudrais bien savoir votre avis. Si vos forces et vos occupations vous le permettent, dites-moi quelques mots là-dessus ; mon cœur en a autant besoin que mon intelligence.

Nous avons eu ici le 25 février une vive alerte. L'écume des ouvriers de Lyon répandue dans les campagnes pour briser tous les métiers de soieries qui se trouvaient dans les établissements religieux a incendié à notre porte une maison de correction, fondée par Mr. l'abbé Drey et y a fait pour 300 .000 f. de dégâts. Les flammes éclairaient nos appartements. Nous étions aussi menacés. Mais des forces promptement organisées sont survenues à temps et depuis nous vivons dans une sécurité bien assombrie cependant par la panique qui ne cesse de régner à Lyon. Les ouvriers ne travaillent point. Ils occupent militairement un fort à la Croix-Rousse, le point le plus élevé de la ville, et menacent sans cesse de venir exercer le pillage. La France pourrait, depuis longtemps être tranquille, avant que Lyon le soit. Nous avons dans la personne de Mr. Arago, encore jeune, un commissaire bon pour la parade, espèce de guidon républicain dont le premier venu s'empare. Lyon se maintient on ne (sait) comment. Il faut qu'une main invisible la couvre. Les Jésuites et les Capucins sont dispersés ; les frères qu'on a saccagés une fois, sont menacés chaque jour. Si la bourgeoisie de Lyon sait se montrer ferme, tout se calmera. Un instant de peur serait une brèche faite à l'enceinte où s'abritent leurs fortunes et leurs vies. Pour moi, quelque dévoué que je sois, aux grands principes qui viennent de triompher, je ne sais que voir avec le plus profond dégoût, cette foule avilie, pour qui le travail semble une condamnation, et la fortune d'autrui un supplice. Toute idée juste et généreuse est absente de cette tourbe livrée aux sinistres projets de quelques ambitieux corrompus et implacables. Il y a mille lieues entre la population de Paris et celle de Lyon. A Paris c'est une force que l'intelligence dirige, apaise et contient, à Lyon c'est un tourbillon informe et malpropre prêt à se ruer partout où paraît le nom de Dieu et de charité. Je les ai vus souvent, cher père, grâce à mon déguisement, et je suis effrayé et attristé de voir le saint nom de liberté sortir de ces bouches avinées et livides. J'ai du goût pour la République ; mais ce qu'on appelle peuple est capable de nous montrer la tyrannie comme une envoyée du ciel. -

J'en étais là de ma lettre quand on m'a appris la mort de ma pauvre tante et le mauvais sort de Barthélemy, qui a tiré le n° 49 à la conscription. Jugez, mon cher père, de ma douleur. Mon cœur et mes yeux n'y suffisent pas. Chaque année il faut qu'un nouveau coup me frappe. Dieu est si fidèle à me combler des privilèges de la souffrance, que pour moi tout est prévu. Priez Dieu, mon cher père, qu'il mesure ma résignation au nombre de mes malheurs. Je ne sais quel parti prendre pour Barthélemy. Le mieux, je crois, sera de le laisser partir et de le remplacer ensuite si, par suite du calme rétabli partout, les remplaçants deviennent abordables aux fortunes plus que modestes.-

Aujourd'hui Lyon est plus agitée que jamais. J'y ai passé la journée d'hier 28 . Les rues sont littéralement obstruées par une foule dont tous les visages portent l'expression de la terreur ou de la menace. La [faune] volontaire enfantera, un de ces jours, on s'y attend, quelque collision sanglante. Nous n'avons point d'autorité qui vaille un coup de chapeau, à part celle du maire, trop isolé au sein d'une municipalité qui a converti l'hôtel de ville en tabagie. C'est souvent couchés sous la table que ces dignes citoyens donnent audience aux solliciteurs. Je crois que notre gouvernement est à Fourvières. Sans cela nous serions déjà aux mains de l'aristocratie du haillon. Quel vilain peuple !

Mille choses à M.M. Ruault et Guihou(*sic*).- Tous les bretons s'unissent à moi pour vous embrasser avec tout l'amour que vous méritez et qu'ils vous gardent.

Tout à vous

J. Doucet

Original. AFIC. 44.02.021.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### APPENDICE 124. MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES À M. DE LA MENNAIS.

(*En-tête*) : Ministère de la Marine & des Colonies – Direction des Colonies  
– Bureau de Législation et d'Administration. N° 5.

Paris, le 27 Mai 1848.

Citoyen Supérieur,

J'ai pris connaissance de votre réponse du 11 Mai sur la question de fixation nouvelle des diverses allocations destinées aux frères instituteurs de nos Colonies.

Vos principales objections concernent la réduction du traitement, proprement dit, à 1500 f., et la suppression de la subvention pour le Noviciat colonial.

Ce n'est pas parce que je considère comme exagéré le taux actuel, que je dois insister sur son abaissement, mais parce que les circonstances exigent impérieusement que des économies soient aujourd'hui obtenues sur les traitements de tous les salariés de l'Etat, soit par voie de réduction, soit par voie de retenue progressive, (pour les appointemens qui sont supérieurs à 2000 f.) : et on ne peut nier que ces mesures, rigoureuses en général pour tous, le sont moins cependant pour des personnes vivant ensemble et dans les conditions où se trouvent les frères. Quant à l'indemnité annuelle de 100 f., elle sera désormais payée *par frère*, mais servira pour les frais de domestique en même temps que pour l'entretien du mobilier.

A l'égard de la subvention pour le Noviciat, laquelle ne pouvait dans tous les cas n'être que temporaire, sa suppression sera non pas compensée sans doute, mais atténuée par l'augmentation accordée sur l'indemnité de remplacement, & qui, sur un effectif supposé de quatre-vingts frères, vous procurera un supplément de 4000 f. par an.

Permettez-moi de vous faire observer que Mme la Supérieure Générale a compris la nécessité d'adhérer à des réductions plus fortes encore que je me suis trouvé forcé de prescrire pour les Ecoles de Sœurs.

Je me propose, au surplus, d'inviter les administrations coloniales à observer les effets des nouvelles fixations de traitements et allocations pour les frères et les sœurs, & à accorder, au besoin, aux uns et aux autres, les facilités locales qu'ils reconnaîtront nécessaires pour rendre leur position tout-à-fait convenable.

En définitive, Monsieur le Supérieur, veuillez ou me dire si vous acquiescez aux arrangements dont il s'agit, ou, (ce que je regretterais cependant), me faire connaître ce à quoi vous croiriez ne point pouvoir adhérer.

Salut & Fraternité.

Le Ministre de la Marine & des Colonies

Signé : Cur ...

Copie. AFIC. 155.2.014.

### APPENDICE 125. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 21 Juin 1848.

Mon bien cher Père,

Si c'est de tout mon cœur que je vous souhaite tous les ans une bonne fête et que je demande pour vous plus particulièrement à cette époque au bon Dieu, une santé forte et durable, et longue, et prospère, et florissante, &c., &c., jugez quels sont mes vœux cette année ! Pensez-vous que sans miracle, ils puissent être plus nombreux, plus ardents, plus fervents, plus importuns même, puisque Dieu lui-même nous recommande de frapper à sa porte, d'importuner à toute heure de la nuit, &c. ? Mais comme tout ce que nous disons ici sur le papier ne produit pas grand chose, ce sera surtout à l'autel que je porterai mes vœux, en

célébrant pour vous le st. Sacrifice samedi prochain, mes religieuses unissant leurs plus ferventes prières aux miennes. -

Maintenant, mon cher Père, que vous dirai-je des affaires, ces circonstances ? Rien. Tout le monde attend un dénouement, le craint, et ne peut le deviner. Ceux là seuls qui espèrent en Dieu peuvent l'attendre sans crainte. La révolution de février renverse toutes mes affaires. Mon *S. Denis*<sup>1</sup> étoit assuré. Le voilà renversé de fond en comble. – Le succès de mon livre est plus ou moins compr(om)is par l'état des séminaires et du clergé. Je n'en travaille pas moins à le continuer et à l'achever : je lui consacre tous mes instants libres. –

Je vous avois parlé de mon projet de pension : la révolution le boul(e)verse encore. Toutefois c'est qui pourra tenir encore le mieux. Car enfin il faut bien que les enfants soient instruits et *éduqués*, même en temps de Révolution. Mais toutes mes conditions vont changer. Vous connoissez les premières par mon 1<sup>er</sup> prospectus. Maintenant au lieu de 3000 frs je ne puis demander que 1500 frcs. – Au lieu de 25 élèves, je pourrai aller jusqu'à 50. Au lieu du centre Paris, toujours agité par les émeutes, et qui sait le terme, je préférerois mettre l'établissement à Auteuil, près de Passy. C'est à un ¼ d'heure de la barrière de St. Cloud, et la plus belle localité des environs de Paris, la plus belle campagne, la mieux habitée, &c., &c. J'ai en vue une magnifique maison avec un beau parc, où il y a déjà un pensionnat qui tombe et tombe déjà avant février, par le défaut de direction. Mais pour entrer là, il faudroit avoir 8 à 10 mille frcs en 7bre prochain, et l'assurance de 10 à 15 mille dans un an ou 18 mois. Or, ces sommes là sont introuvables maintenant à Paris. Il semble que le numéraire a disparu avec la Monarchie. Cependant je ferois les plus avantageuses conditions, surtout à un père de famille ; nous nous chargerions de son fils pendant 7 ans, ou de l'enfant qu'il voudroit, uniquement pour nous assurer, chez lui ou ailleurs, l'emprunt avec l'intérêt légal, des deux susdites sommes. Ce seroit une prime de 10500 f. Sans rien déboursier !! Si vous en connoissiez *un* en Bretagne, cher père, faites le avertir de suite de cette bonne fortune. –

Nous ferions aussi des réductions proportionnelles à quelques pères qui voudroient nous avancer 2 ou 3 ans le prix de la pension, &c.

Sans la Révolution qui ruine encore, pour le moment du moins, toutes les *industries* de M. Gandillot, mon parent et mon ami, et qui m'auroit fait sans cela, les avances nécessaires. Au lieu de cela, il me faut quêter, boursiller, demander 2000 frcs ici, 1000 frcs là ! quel vilain métier, et d'autant plus vilain que je ne prévois pas de résultat. –

Si je n'avois de fortes raisons de commencer en Octobre prochain, à cause de mes neveux, j'enverrois tout promener, malgré les avantages positifs qui se présentent ; mais enfin je suis forcé de ne reculer que devant l'impossible.

J'ai d'autre part les plus grandes chances de réussir, c'est à dire d'avoir des élèves. Le bon, l'excellentissime père Renaud, Supérieur de la rue des Postes, notre voisin, et votre ami, prend grand intérêt à mon œuvre, et aussi j'aurai le concours des Pères, ainsi que celui des Missions de France, des meilleures pensions de dem(oise)lles de Paris, &c. Et puis le vôtre, cher père, qui serait bien le plus efficace, s'il ne falloit que le cœur.

Mon projet bien arrêté étoit d'aller vous embrasser à Ploërmel cette année ; mais voilà encore un projet bien ruiné par la Révol(ution) de Févr(ier). Cette brutale révolution me brise par tous les bouts, et me brise enfin le cœur, en me forçant d'ajourner jusqu'au jour où mon pensionnat sera installé, le bonheur de vous serrer dans mes bras.

En attendant, cher Père, je vous embrasse comme je peux, d'ici ; et de loin comme de près, c'est toujours avec ce sentiment filial, avec ce cœur qui vous (est) acquis en Dieu, à tant de titres et pour toujours.

Votre tout votre Blanc

Original. AFIC. 504.4.015.

<sup>1</sup> Sa nomination escomptée à un canonicat à Saint-Denis.

APPENDICE 126. ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.

(sans date. Juillet 1848 ?)

Mon très cher Père,

Mon ravissement a été extrême ce matin quand votre écriture m'est apparue. Je savais que les médecins vous ont défendu d'écrire trop de lettres, je sais que vous avez sur les bras assez d'affaires sérieuses.

Votre peu de regret à quitter la vie ne m'étonne pas. Ces jours derniers un de vos anciens élèves qui m'écrivait souvent me disait : Je sens parfois quelque chose comme le mal du ciel. Ce jeune homme est plus pieux que fort de santé. C'est Eugène Captier, que j'ai pris la liberté de vous mener aux vacances. Ce mal du ciel, est-ce vous qui le lui avez donné ? Peut-être en partie.

Je veux vous parler aujourd'hui d'un autre de vos anciens élèves qui lui aussi s'est mis en voie de rêver autre chose que ce bas monde. Je me rappelle qu'autrefois un jeune abbé de Paris reçut à Ploërmel l'hospitalité pendant les vacances, et je viens vous demander moyennant dédommagement en faveur de la maison de Ploërmel, la même grâce pour mon ami Arthur de Gravillon, actuellement élève au grand séminaire de Rennes. Permettez-moi de vous conter son histoire. Un enfant que le bon Dieu se donne la peine de mener comme par la main est assuré de trouver en vous une protection paternelle.

Arthur de Gravillon, petit-fils par sa mère de Camille Jordan, appartient à des parents fort aisés. Au rebours du fils unique, il n'a trouvé en eux depuis sa naissance que dédains, rebuts et tracasseries de tout genre. Après avoir fréquenté les pensionnats de Paris, il est tombé à Oullins à l'âge de 14 ans. Et certes, il n'avait rien, grâce à cette éducation sans cœur, qui pût le faire prendre en estime et affection. Au bout de deux ou trois ans, l'abbé Lacuria, auteur des *Harmonies de l'être*, a cru voir en lui certaines idées généreuses et élevées. Il l'a pris en affection. Un changement a commencé : bientôt on a pu voir toutes ces excentricités se colorer de poésie religieuse, d'imagination forte, de raison à la fin. Ses parents continuaient de le tenir pour un dépourvu de cœur et d'intelligence. Leurs préventions inconcevables n'ont fait que s'envenimer des bons témoignages de ses maîtres. Ils l'ont tenu pour incapable de quoi que ce fût. Ils l'ont contrarié, conspué, ballotté de projets en projets, démolissant toute vocation qui lui plaisait et se faisant un jeu de lui imposer des vocations contraires. D'abord, c'était la Marine, puis St-Cyr, puis l'école forestière, puis celle d'administration, puis encore la forestière, puis la militaire, et ainsi de suite. Le jeune homme voulait être peintre, et sans la grâce divine qui a son tour est intervenue, rien ne me dirait que la vocation de peintre ne fût pas la sienne.

Empêché de devenir peintre, rebuté de ce pauvre monde, il a cherché plus haut. L'abbé Doucet ne l'a pas peu aidé. Tout en se faisant recevoir bachelier pour plaire à ses parents qui ne lui en ont pas su gré, tout en se faisant admettre à l'école d'administration, et en suivant les cours de la défunte école, il en est venu à vouloir être Dominicain. Le Père Lacordaire a consenti. Les parents ayant vu là un moyen de *s'en débarrasser*, ils le lui disent eux-mêmes dans une lettre. Puis quand ils l'ont vu heureux de ce consentement, ils le lui ont retiré aussitôt. "Nous saurons bien te rattraper, malheureux enfant : tu ne nous échapperas pas. Tu seras soldat, rien de plus, soldat officier par St-Cyr ou simple soldat. Nous t'engagerons, et cette menace d'engagement sera pour toi comme l'épée de Damoclès, etc. etc." Tout de ce style. N'est-ce pas que c'est charmant ! Arthur de Gravillon, tenu dans une institution de Paris sous cette menace, depuis quelques semaines s'assombrissait à faire trembler. Des pensées de suicide l'assaillaient. Demandait-il à son correspondant la moindre pièce d'argent pour son usage, le correspondant présentait la feuille d'engagement à signer. Nous, ses maîtres et ses

amis, il nous tenait au courant de tout. Sa dernière lettre respirait le plus sombre désespoir. Il en est venu à envier un emploi de *domestique* à Oullins. Je n'y ai plus tenu. Je lui ai dit : résistez : on vous coupera les vivres. Partez pour Rennes, de ma part, présentez-vous au Grand Séminaire. Je vous avancerai 600 francs par an. Les parents ont coupé les vivres. Avec 50 francs on l'a mis sur le pavé, lui fils unique, jeune homme plein de cœur, de poésie, de religion, parce que son être tout entier s'est révolté contre l'idée d'un métier brutal et dégoûtant. Il est à Rennes depuis trois semaines. Je vais vous envoyer sous enveloppe la première lettre qu'il m'écrit de là. Lisez-la, faites-la lire au bon Père Ruault, puis ayez la bonté de la remettre sous enveloppe et de me la renvoyer. Je ne peux abandonner cette pièce. C'est là le 5, le 6 pour cent et plus de mes avances. Il n'y a pas de mérite à faire le bien quand la nature même y trouve si fort son compte. Joignez-y, s'il vous plaît, un petit bout de papier pour me dire en quatre mots si vous pouvez m'accorder la grâce que je vous demande en faveur de mon jeune protégé. Je tiens pour le présent à ce que la maison des frères soit remboursée de la dépense qui s'ensuivra. Plus tard, j'aurai soin qu'une fois en possession de ses biens, il se souvienne du bienfait, car rien ne pourrait en ce moment lui tenir lieu d'un tel bienfait. La solitude d'une maison religieuse, la société de prêtres pieux et dévoués, et puis vos livres, votre bibliothèque ! Mais c'est comme un idéal de bonheur après une perspective de désespoir, de baigne, que sais-je ? de suicide ...

Quant aux inconvénients de sa présence à Ploërmel, je ne crois pas qu'il faille y penser. Nous l'avons eu ici près d'un an, habitant une chambre, presque hors la règle, travaillant à ses examens. Pas le moindre désagrément. Il aurait fini sa vie à Oullins si ses parents avaient voulu.

Doucet et Levoyer vont vous écrire. L'abbé Genthon<sup>1</sup> ne sait pas encore votre lettre. Sachant combien il y peut tenir, je lui réserve la surprise pour ce soir à souper. S'il ne fait pas le voyage de Bretagne, ce ne sera pas faute de vouloir. Il en parle à chaque instant.

J'ai reçu en son temps la bonne petite lettre de Mr. Ruault. Je vous prie d'être auprès de lui l'interprète de mes sentiments et auprès de vos Messieurs.

Je vous embrasse, mon très cher Père, avec toute l'effusion et l'attachement d'un fils dévoué.

P. Mermet

Original. AFIC. 44.03.027.

## APPENDICE 127. MINISTRE DE LA MARINE AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE À LA GUADELOUPE.

Paris, le 29 Juillet 1848.

(En-tête) : Direction des Colonies – Bureau de législation et d'administration.

Citoyen Commissaire Général,

Par suite à la circulaire du 19 juillet, indicative des réductions apportées aux traitemens et autres allocations des Sœurs institutrices employées dans nos principales Colonies, je viens vous faire connaître les réductions de même nature que j'ai arrêtées à l'égard des frères de Ploërmel et auxquelles a acquiescé M. le Supérieur général de l'Institut.

Le traitement de chaque frère est réduit de 1700 à 1500 f. soit 1600 f. y compris (comme pour les sœurs) une somme annuelle de 100 f. tenant lieu de toute indemnité de

<sup>1</sup> Louis Genthon, originaire de la Côte-Saint-André (Isère), ancien membre de la Congrégation de Saint-Pierre, était professeur au collège d'Oullins.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

domestique et d'entretien de mobilier. Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> Septembre.

La subvention faite au supérieur général pour l'entretien d'un noviciat spécial, dans l'intérêt du service colonial est supprimée, à dater du 1<sup>er</sup> Juillet courant et un dédommagement est accordé à l'Institut au moyen de l'élévation à 200 f. à partir de la même époque de l'indemnité annuelle de 150 f. pour chaque frère compris dans l'effectif ; indemnité qui donne au supérieur général le moyen de maintenir le cadre au complet.

Enfin l'indemnité fixe de 800 f. payée ici, lors de la mise à la disposition de mon Département de chaque frère en excédant des cadres, sera réduite à 500 f.

Il est d'ailleurs entendu que la réduction de traitement ne s'appliquera pas aux supérieurs principaux des Antilles, lesquels continueront de toucher leurs traitements et frais de tournées actuels.

Le budget du service général pour 1848 comprenait 30 frères de Ploërmel. Au moyen des économies que vont procurer les nouveaux arrangements, ce cadre peut être augmenté d'une manière sensible, sans augmentation de dépenses, et je vais me mettre en mesure de vous envoyer d'ici à la fin de l'année neuf nouveaux frères pour la création d'un supplément d'écoles.

Veillez donner des instructions à qui de droit pour l'exécution, en ce qui concerne la Guadeloupe, des indications de la présente circulaire qui devra être enregistrée au contrôle.

Salut et fraternité.

Le Ministre de la Marine & des Colonies

Pr. Le Ministre et par son ordre, le Secrétaire général, signé : Varagnat

*Au Commissaire Gal de la République à la Guadeloupe.*

Copie. AFIC. 155.2.021.

### APPENDICE 128. F. AMBROISE LE HAIGET À M. DE LA MENNAIS (Extraits).

9 mai 1848.

" Tout le monde attend la liberté ; si elle se fait trop attendre, il y aura des troubles ; les esclaves sont les maîtres déjà. "

26 mai 1848.

"Toute la Martinique est en pleine crise ; plusieurs habitations viennent d'être brûlées ; ensuite esclaves et gens de couleur, venus de quatre lieues à la ronde, se sont portés en masse sur Saint-Pierre et Fort-de-France. La troupe n'a pas tiré, heureusement ! A Saint-Pierre, pendant la nuit du 22 au 23, quinze maisons de notables ont été incendiées ; dans l'une d'elles, trente-deux personnes qui avaient voulu se défendre, ont péri dans les flammes. Une dizaine d'autres personnes de la ville ont péri ; les blancs cherchent refuge sur les navires en rade. La maison des frères s'est trouvée en danger : aussitôt les nègres ont couru chercher les pompes qu'ils tenaient cachées et ont arrêté l'incendie. Au Prêcheur, localité voisine, tout est brûlé, sauf l'église. Si j'avais été à Saint-Pierre, j'aurais empêché bien des désordres ; les blancs me réclamaient avec anxiété.

J'étais alors au Fort de France ; là, j'ai donné des conseils de modération. On a formé des patrouilles de gens de couleur, avec un gendarme à la tête de chaque bande ; trois notables de couleur, avec une patrouille, se sont placés sur les trois ponts qui donnent accès à la ville ; ils ont arrêté les nègres sans violence et leur ont dit : "Venez demain à 9 heures, non avec des armes mais avec des drapeaux tricolores, recevoir la liberté." On les a ainsi pacifiés ; néanmoins, il y eut quelques feux dans la campagne.

Le lendemain, de 6 à 7 heures, les nègres sont entrés avec le drapeau, sans armes, criant : Vive la liberté ! A 9 heures moins dix, M. le directeur de l'Intérieur, musique en tête, parcourt la ville en proclamant l'abolition de l'esclavage. On pleure de joie. Notre maison est bientôt envahie : les nègres réclament le f. Arthur pour le porter en triomphe ; je dois leur faire comprendre que cela ne convient pas. Je fais alors apporter des bouteilles de vin, on boit à la santé du frère et des nouveaux libres, nous embrassons les hommes, nous serrons la main aux femmes, nous chantons ensemble un cantique à la sainte Vierge, et la foule qui remplissait la cour s'éloigne à regret. Le lendemain, je suis rentré à Saint-Pierre. Dans l'île on compte une centaine de victimes ; mais le calme semble revenu. On attend le nouveau gouverneur, M. Perrinon ; nous reprenons nos classes interrompues depuis cinq jours."

7 juin 1848.

" L'effervescence et l'inquiétude règnent dans le pays ; les nègres sont devenus audacieux, à l'exemple de ceux de Saint-Domingue. Toutefois, M. Perrinon inspire confiance ; il nous a donné des louanges. Il veut des frères dans toutes les communes, et déclare que la religion seule est capable de relever le nègre abruti par l'esclavage."

24 juin 1848.

" Les partis politiques sont en pleine formation. On veut fonder une école normale et un lycée ; on me demande si nous voulons nous en charger ; je leur dis de m'adresser à vous."

22 juillet 1848

" Des meneurs créoles essayent d'entraîner les noirs à un massacre général des blancs, sous peine de voir rétablir l'esclavage. Un bateau à vapeur nous a apporté la nouvelle des massacres du 22 au 25 juin à Paris : cela fait fermenter les esprits. Les blancs s'embarquent en masse, emportant avec eux la richesse du pays ; c'est le chômage et la misère. Nos classes sont partout surchargées ; nous sommes obligés de faire usage de moniteurs, à notre grand regret. J'admire le zèle et le courage des frères dans toutes nos écoles.

De graves dissensions viennent d'éclater dans le clergé : une bonne partie des prêtres s'opposent au changement du préfet apostolique, M. Jacquier, et ne veulent pas reconnaître le nouveau, M. Castelli. A la Guadeloupe, les six frères catéchistes ont cru leur mission terminée après la proclamation de la liberté ; c'est une erreur : plus que jamais elle est nécessaire et moins dangereuse, puisqu'on n'a plus affaire aux maîtres. Ici, les ff. Ymas et Arthur ont recommencé et réussissent mieux que jamais ; ils ont beaucoup contribué à l'organisation du travail et empêché bien des désordres."

24 septembre 1848.

" Jamais nous n'avons été plus utiles ici que dans ce temps ; tout le monde le dit à notre louange, et du reste, c'est tout clair. M. Jacquier part aujourd'hui pour France ; il était opposé à l'émancipation, et tout à fait hostile à notre œuvre. Vingt-trois prêtres refusent de reconnaître M. Castelli."

F. Symphorien. ATLC, III, 427-430.

APPENDICE 129. ANGE BLAIZE FILS À J. –M. DE LA MENNAIS.

(27 septembre 1848)

Mon cher oncle,

J'ai reçu ces jours derniers une lettre de Trémigon dans laquelle on m'annonçait que vous étiez souffrant d'un abcès à l'épaule. Depuis, j'ai appris avec un bien vif plaisir que cette indisposition n'a été que passagère et que, grâce à Dieu, vous êtes à peu près rétabli.

Sans être graves ces petits accidents doivent vous faire songer à soigner votre santé, et à éviter des fatigues trop grandes pour votre âge. L'esprit chez vous ne vieillit pas et vous allez toujours le même train ; mais vos jambes ne peuvent vous suivre ; ayez donc pitié d'elles et de nous ; car, mon oncle bien aimé, c'est un profond chagrin pour nous que de vous savoir malade.

Combien je regrette d'être enchaîné ici et de ne pouvoir aller vous embrasser ! Nous sommes sur le qui vive, prêts à marcher contre des nouvelles tentatives dynastiques, si elles viennent à se produire.

Hier on a reçu à l'Assemblée Louis Napoléon<sup>1</sup>. Tout s'est passé tranquillement. Mais, il y a dans la population un mouvement qui l'emporte vers un avenir inconnu. D'ici longtemps, il ne peut y avoir de gouvernement fort ; nulle part on ne trouve de foi, de conviction. On n'est préoccupé, au fonds, que d'une chose, de l'intérêt sordidement individuel. Quoi qu'il en soit, mon parti est pris et je me ferai tuer s'il le faut pour la république, le seul gouvernement juste et rationnel, le seul qui vivra en Europe dans l'avenir.

Malespine<sup>2</sup> est plus heureux que moi, mon bon oncle, il sera près de vous dans quelques jours. Il veut vous voir, même avant d'aller à Trémigon. Il a pour vous un respect et une tendresse sans limites. C'est un homme, au reste, digne de votre amitié si précieuse. Aux journées de Juin, à l'attaque du Pont de l'Hôtel-Dieu, un garde mobile était tombé blessé sur le pont, abandonné de tout le monde. Malespine s'est précipité au milieu des balles et a emporté dans ses bras ce pauvre garçon ; et le feu était terrible en cet endroit.

Plus tard, il a été porter des secours aux blessés au plus fort de l'attaque. C'est là une vraie charité, une fraternité toute chrétienne.

J'ai pris des informations sur la valeur des pièces d'or. On l'a fixée à 81 f. 50 sauf le poids.

Je pourrai vous envoyer du papier sur le Receveur Général de Vannes. Disposez donc de moi.

Mon oncle Fély ne va pas mal. Tout ce qui se passe ne lui agrée guères. Il faut bien de la patience en ce monde.

Veillez, mon bon et cher oncle, offrir mes hommages et mes amitiés à M. Ruault, ainsi que ceux de Malespine et croire que je suis et serai toujours pour vous le plus aimant et le plus dévoué neveu.<sup>3</sup>

Aut. Bibl. Univ. de Rennes. Fonds Duine. Le Guillou, VIII, 1078.

<sup>1</sup> Soit le 26 septembre 1848. (Note Le Guillou)

<sup>2</sup> Le médecin de Félicité de la Mennais.

<sup>3</sup> Lamennais (Félicité) avait rompu, on le sait, avec son neveu, parce que celui-ci avait participé à la répression, dans les forces de l'ordre. (Note de Le Guillou).

APPENDICE 130. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

Paris 16 8bre 1848

Mon cher et bon Père,

Nous avons installé aujourd'hui même notre nouvel archevêque ; et j'attendois ce petit événement pour vous écrire. Je n'ai rien toutefois à vous en dire, sinon que tout s'est bien passé et tout annonce dans Mgr Sibour un homme de cœur, de foi et de dévouement. Il y a 2 stalles et 2 cures vacantes ; les changements vont donc survenir, prêteront davantage à la conversation.

En les attendant, j'arrive à nos affaires. J'ai remis tous les paquets à Mgr le Nonce qui les enverra non cachetés, selon l'usage, et les recommandera grandement à Sa Sainteté. Il m'a dit qu'il aimeroit en prendre connoissance, et feroit tout ce qui dépendroit de lui. Il m'a beaucoup demandé de vos nouvelles et il m'en a demandé aussi des notes que vous avez en réserve pour une nouvelle édition de la *Tradition de l'Eglise*. Vous voyez qu'il a cette édition à cœur puisqu'il ne la perd pas de vue. —

Que vous dirai-je, mon bon Père, de notre petit établissement, sinon qu'il va son petit chemin. Les élèves arrivent tout doucement, comme les circonstances le permettent. Nous espérons les 2 douzaines avant la Toussaint ; mais ce n'est pas toujours de l'argent comptant. Nous comptons beaucoup sur la Providence.

Et vous, cher Père, comment allez-vous ? qu'il me tarde d'apprendre que l'ouverture de votre abcès est cicatrisée, après vous avoir soulagé autant qu'elle le devoit. Quelle bonne nouvelle je vais recevoir de vous, si nos prières sont exaucées !

En l'attendant, permettez, mon bon et unique Père, que je vous embrasse de cœur et d'affection, comme je vous aime

L'ab. Blanc

Original. AFIC. 38.03.009.

APPENDICE 131. **ANGE BLAIZE FILS À J. - M. DE LA MENNAIS.**

8 9bre

Mon cher oncle,

Je regrette bien que Malespine n'ait pu partir selon ses désirs, afin qu'il put vous remettre les fonds que j'ai à vous, dont vous avez peut-être besoin et que je ne garde qu'en tremblant au fonds de mon bureau.

Enfin il part demain et nous allons immédiatement arrêter sa place. Si une fantaisie de ses malades, [*sic*] je met l'argent à la diligence après demain, en retenant 1200 f. dont je ferai l'emploi que vous m'indiquerez.

Ce pays-ci est bien rassuré ; l'intrigue napoléonienne jette de l'inquiétude avec d'autant plus de raison qu'il me paraît à peu près impossible qu'elle n'amène pas une guerre civile qui serait terrible. Les esprits sont montés, les misères affreuses et les volontés bien arrêtées. Des fous spéculent sur tout cela pour ramener le passé ; ils jouent le repos du pays et provoquent des scènes sanglantes. Il y a dans tous les partis des hommes que l'exagération conduirait à tout, excepté au bien. Malespine vous donnera des renseignements précis sur beaucoup d'hommes et beaucoup de choses ; la société politique est de près un spectacle attristant, humiliant même par le stupide égoïsme des uns, les folles espérances des autres, la voracité des appétits de tous.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Dimanche, on proclamera la Constitution<sup>1</sup> ; ce sera une journée d'enthousiasme officiel. Comment se réjouir au milieu de la détresse générale et à la veille peut-être de nouvelles luttes ? Heureusement que l'homme n'est ici-bas que l'aveugle instrument d'une volonté supérieure.

J'aurai le plaisir de vous écrire par Malespine. Veuillez recevoir ses tendresses et les miennes et nous rappeler au souvenir si affectueux du bon M. Ruault.

Je vous embrasse, mon bien cher oncle, du fond du cœur.

Blaize

Aut. Bibl. univ. de Rennes. Fonds Duine. Le Guillou, VIII., 1083.

### APPENDICE 132. M. DU CLÉSIEUX À M. DE LA MENNAIS.

St Ilan 13 9bre (1848)

Monsieur et bien cher ami,

Je suis sur le point d'avoir une conférence qui peut amener des engagements de part et d'autre avec Mr. l'abbé Le Mercier vicaire de Loudéac qui s'est occupé de défrichements & de la question des Colonies agricoles, & que vous connaissez assez particulièrement je crois. Dites-moi donc avec la franchise de votre amitié, pour répondre à l'espérance que vous m'en avez donnée à Paris, ce que vous en pensez sous le rapport de l'intelligence et du cœur. Est-ce un homme sur lequel on puisse compter, & et dont le caractère soit fait pour inspirer une confiance absolue ?

J'ai reçu l'autorisation du Ministre d'aller prendre à mon choix à Fontevault les six jeunes détenus que je lui avais demandés. Me voilà donc à la veille de réaliser sur une très petite échelle, comme vous voyez, une œuvre qui si longtemps a flotté vague dans mon esprit.

J'ai plusieurs militaires pleins de dévouement & de piété qui s'offrent à cette nouvelle vocation, mais je n'ai pas encore obtenu leur congé, & comme ils n'ont que leur bonne volonté et leur inexpérience, si j'avais besoin au milieu d'eux d'un sujet façonné aux habitudes d'une maison religieuse afin de leur en communiquer l'esprit, ne pourrais-je pas m'adresser à vous ? Je voudrais qu'il s'entendît aux bestiaux et à la cuisine.

Priez pour moi, mon bon & bien cher ami, je me sens si au-dessous de l'ambition qui m'anime ; mais Dieu nous tient compte de nos bons désirs, & mon impuissance même est la source de ma confiance. *Deus elegit infirmos*<sup>2</sup>. – C'est Dieu que cela regarde. Il saura bien faire agir son instrument.

Vous savez tout mon cœur & s'il est plein pour vous du plus tendre & du plus affectueux dévouement.

Achille du Clésieux

Monsieur

Monsieur l'abbé J. M. De la Mennais

Supérieur des frères des écoles chrétiennes

Ploërmel

cachet : St-Brieuc 14 sept. 1848

Original. AFIC. 118.1.2.019.

<sup>1</sup> Cette proclamation eut lieu le 12 novembre, sur la place de la Concorde, et sous la neige. (Note Le Guillou)

<sup>2</sup> Dieu a choisi ce qu'il y a de faible...

## APPENDICE 133. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 11 Xbre (18)48.

Mon cher Père,

Je profite de l'occasion d'une grande caisse qui va partir pour Ploërmel pour vous envoyer mes vœux et souhaits de bonne année. Si j'ai été quelquefois en retard, me voilà cette fois grandement en avance : il y aura compensation. Mais que vous dirai-je à cette occasion, ou plutôt que ne vous dirai-je pas, surtout si mes paroles, mes lignes avoient la vertu de vous rendre cet état de santé que nous, vos enfants, nous demandons à Dieu avec tant d'insistance. Ce sera donc là plus que jamais le premier de mes vœux. Ce sera encore le second, le troisième vœu ; et ainsi de suite. Et après ce vœu formé pour vous, je n'en aurois plus à exprimer à vos amis et à vos enfants, auxquels je ne puis rien souhaiter de mieux que de vous voir revivre au milieu d'eux, comme autrefois, et comme il y a seulement 18 mois.

Maintenant, mon Père, dites moi ou faites moi dire bientôt où en est en effet cette chère santé. J'ai lu avec une bien vive joie les lignes où le cher abbé Maupied m'annonçoit votre mieux bien plus sensible ; ce mieux se soutient-il ? *progressé-t-il* ? Etes-vous toujours docile et obéissant à ceux qui vous commandent de lire vos deux douzaines de journaux ? Etes-vous toujours récalcitrant contre le repos et l'inaction, contre la vénérable faculté et tous les docteurs, lorsqu'ils ont l'impertinence de vous imposer la pénitence si réelle, si impraticable du repos ?

Voilà sans doute bien des questions impertinentes, mon cher Père, mais c'est une causerie qui n'a que l'inconvénient d'être faite de trop loin. Pourquoi ne puis-je pas demeurer moi-même près de vous, comme les amis qui vous entourent ? Mais me voilà plus que jamais cloué à Paris, par notre *Institution*. Seulement elle peut me fournir plus tard une plus grande facilité de faire quelques petits voyages dans la chère Bretagne. A ce propos je vous dirai que nous avons reçu hier notre 26<sup>ème</sup> élève, et nous comptons encore sur 3 ou 4 à peu près assurés pour le courant du mois.

Si les choses se passent bien après les élections du président, nous espérons qu'on reviendra à Paris, et que les élèves y reviendront aussi. Au milieu des circonstances les plus défavorables, nous n'avons qu'à remercier la divine Providence qui nous bénit bien au delà de ce que nous méritons. Nos enfants vont bien ; nous venons de leur donner une retraite de 3 jours, que j'ai prêchée et terminée Dimanche dernier, notre fête patronale, qui est l'Immaculée Conception. – Mes neveux sont enchantés de leur affaire, et s'y dévouent à ma plus grande satisfaction.

Voilà, mon Père, en quelques lignes notre situation actuelle. Si nous vous voyions au milieu de nous et de nos enfants que vous aimez, j'en suis sûr, nous serions heureux d'un bonheur qu'ils partageroient sincèrement, comme ils nous aiment.

Je vous quitte, ou plutôt je ne fais que tourner la tête pour continuer notre causerie avec notre ami par excellence, l'autre vous même, le cher Père Ruault que j'embrasse avec vous, et tous les chers frères et toute la chère congrégation, l'objet elle même de mes vœux les plus ardents, &c., &c.

Votre abbé Blanc

Original. AFIC. 504.4.016.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### APPENDICE 134. ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.

(Sans date : fin 1848 ?)

Mon très cher Père,

Je ne veux pas laisser partir la lettre de M. Doucet sans vous envoyer un bonjour. Depuis deux ans, je n'ai point oublié la dernière semaine de Ploërmel, votre maladie qui ne peut vous distraire de ceux que vous aimez. Doucet vous a conté sa dernière affaire : il rentre parmi nous. C'est bien après avoir consulté le bon Dieu que je le lui ai conseillé. Quelques uns de vos anciens élèves qui entrent dans l'état ecclésiastique et ont pour la suite des projets bien religieux, l'ont appuyé de leurs affectueux encouragements. Si je ne me trompe, ces jeunes gens sont appelés à quelque chose de beau et de grand.

L'externat primaire a été habilement mené par celui de mes confrères qui a hérité de mes titres depuis qu'il a son brevet, et par l'un des jeunes gens en question, vrai modèle de piété et de sagesse. De 27 élèves, ils vont monter à 50. C'est tout ce que le local en peut recevoir. On va louer une grande chambre à l'étage supérieur pour les lits de 7 à 8 pensionnaires. Quant à Oullins même, il se soutient sans prospérer quant au nombre. Mais l'esprit est excellent parmi les élèves. Je reste là jusqu'à l'ordre de Dieu. A la fin de l'année dans une conversation où M. Dauphin me faisait des reproches qu'il avait l'air de regarder comme graves, j'ai offert ma démission. Son ton s'est énormément radouci. S'il avait dit oui, j'allais trouver le Père Lacordaire. La vie religieuse m'attraye plus que jamais. De Gravillon, à qui la Bretagne a fait déjà beaucoup de bien, en est, comme moi et d'autres, à attendre ...

Merci de l'accueil qu'il a reçu de vous.... Merci de mille et mille autres choses qui me remplissent le souvenir, et dont le bon Dieu seul vous récompensera.

L'un de vos enfants les plus dévoués.

P. Mermet

Original. AFIC. 44.03.028.

### APPENDICE 135. M. DE FALLOUX À M. DE LA MENNAIS.

22 janvier 1849

Monsieur l'abbé,

Je viens au nom des intérêts auxquels votre existence toute entière a été consacrée vous demander un onéreux mais véritable service. Je mets donc de côté tout préliminaire pour vous exposer simplement le but de ma demande.

Les deux commissions réunies dans une seule au ministère de l'Instruction publique commencent une enquête sur l'état de l'Enseignement primaire en France et sur les remèdes à appliquer aux abus une fois constatés. A ces deux titres, Monsieur l'Abbé, qui peut apporter plus de lumière que vous ! qui peut mieux comprendre et faire comprendre aux hommes éminents qui recueilleront vos paroles la portée du mal et l'urgence de la réparation !

Pour moi, Monsieur l'Abbé, si dans mon rapide ministère je n'ai d'autre succès que celui d'avoir obtenu votre présence, votre témoignage devant la commission, je croirai avoir rendu un service ineffaçable et légué le plus précieux des héritages à mes successeurs quels qu'ils soient.

Veillez donc me pardonner l'indiscrétion de cette démarche en faveur de la gravité de ces motifs et laissez-moi vous offrir avec des remerciements anticipés que j'espère vous ne refuserez pas, l'hommage du plus profond respect de votre très humble serviteur.

22 Janvier

de Falloux

La première séance d'enquête aura lieu au ministère samedi prochain 27 Janvier.

*Monsieur L'abbé de La Mennais,  
Supérieur des frères de L'instruction Chrétienne  
Ploermel (Morbihan  
cachet : 22 janv. 49*

Original. AFIC. 101.01.030.

APPENDICE 136. **FÉLICITÉ À JEAN.**

Paris, 1<sup>er</sup> Mars 1849

En m'envoyant la lettre que tu m'as écrite de la Chenaie, Ange m'a confirmé ce que tu me dis de ta meilleure santé, ce qui m'a fait un très grand plaisir. La mienne n'est pas bonne en ce moment. J'ai eu et j'ai encore un mal d'yeux, qui m'a rendu presque aveugle pendant plusieurs jours, et qui se complique d'un retour de douleurs d'entrailles très ténaces. Cela passera, car tout passe, et ainsi je ne m'en tracasse point. L'hiver, si extraordinairement doux quant à la température, a engendré beaucoup de maladies. Les giboulées de mars où nous sommes entrés, aideront peu à les guérir, si j'en juge par moi-même. Le plus important, c'est que les biens de la terre n'en souffrent pas trop. Une disette cette année aurait des conséquences bien fâcheuses.

Il paraît que tout le monde se porte bien à Tremigon. Ils sont assis sur le rivage, s'il y a aujourd'hui un rivage, et regardent de loin la mer écumer.

Je t'embrasse très affectueusement.

f.

*Monsieur J. M. Lamennais  
Ploërmel (Morbihan)  
cachet : Paris 1 mars 49*

Original. AFIC. 29.02.038.

APPENDICE 137. **ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.**

3 mars 1849

Mon très cher Père,

Voilà encore un de vos enfants qui vient de partir. C'est dimanche 1<sup>er</sup> avril à huit heures du soir, après une maladie d'abord sans gravité qui n'a pas duré plus de dix jours, que nous avons perdu Julien Houët.

Telle est la vie, telle est la mort. Sa vie avait été sainte : sa mort a été celle d'un saint.

Depuis quelques semaines, on remarquait chez lui un abattement dont il se plaignait parfois, et il avait des atteintes de fièvre. N'ayant jamais eu de maladie, il continuait ses occupations ordinaires. Tout cela s'est terminé par un rhumatisme aigu, compliqué en dernier d'une fièvre maligne. Les jointures extrêmes ont d'abord été prises de très vives douleurs. Le médecin, qui le voyait chaque jour une fois au moins, a bientôt manifesté des craintes : la douleur pouvait se porter sur la tête et causer un épanchement, comme aussi elle pouvait ne

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

pas s'y porter. Le jeudi, les craintes du médecin ont augmenté. Le malade a eu comme un pressentiment. D'une voix sérieuse, brève et assurée, dans quatre jours, a-t-il dit, je ne serai plus. De ce moment, ses commandements, ses exigences de malade sont devenues sévères, plus sévères que les prescriptions du médecin.

Depuis le commencement, on l'a veillé nuit et jour. Les sœurs et les domestiques de la maison se sont partagés cette tâche : les professeurs lui faisaient de nombreuses visites. Je regrette beaucoup de n'avoir pas passé à son chevet la nuit du samedi au dimanche : elle a été atroce. Le médecin et le supérieur, l'abbé Dauphin, le virent de 9 à 10 heures et firent peu d'attention à ce qu'il leur dit sur sa maladie, sur le *traitement qu'on aurait dû suivre*, etc. Il paraît que la tentation, l'obsession diabolique a pris la forme d'un épouvantable cauchemar moral. Le matin, on est venu m'appeler, il était descendu de son lit : il voulait partir ; nous étions conjurés contre lui : nous avons voulu l'entraîner dans une abominable faute, nous avons employé contre lui tous les moyens de la sorcellerie. Il protestait : il entendait tout, comprenait tout, et en partant de son fait, il raisonnait admirablement : "nul de nous n'était digne de l'absoudre."

Nous avons prié, supplié, pleuré, nous l'avons remis de force sur son lit. La grande messe a commencé, puis la procession des Rameaux, toute la maison priait pour lui. A midi il m'a demandé l'absolution, à deux heures l'extrême onction. Puis le calme est devenu complet. M. Dauphin lui a donné le saint viatique. Il a compris que tout ce qui s'était passé la nuit et le matin n'était qu'illusion et tentation. Je ne l'ai plus quitté. La tentation est revenue. Il priait, le pauvre enfant, et je priais avec lui ; une de mes paroles lui rendait le calme. Oh ! je regrette énormément de n'avoir pas été avec lui la nuit précédente. Il a dit peut-être trois mille fois : mon Dieu, ayez pitié de moi ; Ô Marie, ô ma mère, ayez pitié de moi. Une fois sa voix toujours basse, en répétant ces dernières paroles, a pris un rythme musical inexprimable, et il les a redites quatre fois sur la même gamme. Je ne doute pas qu'en ce moment il n'ait vu ou entendu quelque signe : il le méritait bien ; je n'ai jamais connu lutte plus rude, plus continue.

A 5 heures et quelques minutes il a perdu la parole. A 7 heures sa bouche s'est refusée à rien prendre. Je lui parlais du bon Dieu, de la sainte Vierge qu'il allait voir dans un instant. Une fois, sa figure a souri d'un sourire singulier, il a essayé de parler ; mais il n'a proféré que des monosyllabes. L'épanchement se faisait rapidement, mais sans souffrance apparente, sans convulsions.

Il n'a pas répondu aux prières des agonisants. A 8 h. moins quelques minutes, j'ai cessé d'entendre sa respiration. Je l'ai découvert. Sa main serrait son Christ et une relique de la vraie croix. Doucet et moi, avec deux de ses amis, l'un sous-diacre et l'autre prêtre, lui avons rendu les derniers devoirs. Pauvre Julien, nous n'avons pas voulu qu'une autre main touchât son corps.

Nos élèves l'ont bien pleuré : ils se sont disputé l'honneur de porter son corps à sa dernière demeure. Ce matin, la petite ville d'Oullins qui est religieuse comme on l'est aux environs des grandes villes, a pu voir ce que c'est qu'un bel enterrement, un enterrement chrétien.

Adieu, mon très cher Père. Tous vos enfants d'Oullins vous embrassent en Jésus-Christ

Genthon qui est plein de votre souvenir et regrette énormément de n'avoir pas fait avec nous le voyage de Bretagne, Doucet, Levoyer que cet événement a fatigué beaucoup et moi qui compte bien que pas un ne manquera là haut.

P. Mermet

Je me rappelle au souvenir de tous vos Messieurs.

Je n'écris pas à M. Ruault : je lui dois une lettre ; mais j'attendrai plus tard : il me faudrait copier celle-ci.

3 mars 1849

Original. AFIC. 44.03.029.

## APPENDICE 138. M. DE KERGORLAY À M. DE LA MENNAIS.

Vannes (poste restante) 16 avril 1849

Monsieur l'abbé,

Vous recevrez en même temps que cette lettre un exemplaire de la *Revue provinciale* contenant la courte notice que je viens de rédiger sur l'institut des frères de l'instruction chrétienne. Permettez-moi d'en faire l'hommage à celui de tous mes juges qui sera peut-être le plus indulgent, mais dont le jugement m'inspire néanmoins plus de crainte que celui de tous les autres. Vous faire cet envoi, c'est vous parler de ce que vous savez infiniment mieux que moi, tandis qu'en l'adressant à d'autres, je puis leur apprendre quelque chose. Je me suis efforcé de saisir et de rendre quelques unes des idées principales que suggère la vue de ce que vous avez créé ; en travaillant, je me disais qu'il aurait fallu rester avec vous un mois et faire un volume. Mais borné, comme je l'étais, par le temps et l'espace, j'ai dû renoncer à aborder les détails et même me résigner à laisser de côté bien des réflexions d'une nature plus générale qui se présentaient naturellement à mon esprit. J'ai regretté d'autant plus le sacrifice, qu'elles étaient le fruit des conversations que vous avez bien voulu avoir avec moi, et m'inspiraient par conséquent plus de confiance que si elles fussent sorties armées de toutes pièces de mon cerveau.

Veillez, Monsieur l'abbé, recevoir ici, de nouveau, mes bien sincères remerciemens pour l'extrême bienveillance avec laquelle vous avez accueilli et éclairé un voyageur souvent importun par la fréquence de ses visites et la multiplicité de ses questions, et agréer en même temps l'expression de tous mes sentimens de vénération et de haute considération

L. de K/gorlay

Original. AFIC. 132.2.005.

## APPENDICE 139. SUPÉRIEUR DE LA GUADELOUPE AU DIRECTEUR DES ÉCOLES.

*(Présentation de la situation des frères dans la Colonie).*

Basse-Terre, le 21 Avril 1849

Monsieur le Directeur

Par lettres du 21 septembre, du 7 octobre et par le N° 4 d'un rapport sur l'état des écoles de la Guadeloupe, adressé à la Direction en date du 9 octobre 1848, j'ai fait part à l'Administration de l'état de gêne où nous mettent les réductions opérées dans les traitements et allocations des Frères de la Colonie. J'ai démontré l'insuffisance de notre traitement actuel, et j'ai demandé qu'il fût ramené, surtout dans les campagnes, au taux où il était précédemment.

Nos traitements et allocations, avant d'avoir subi les réductions que l'on y a opérées, nous suffisaient pour vivre, et n'avaient cependant rien de superflu. J'aime à croire que l'Administration a reconnu et reconnaît encore la nécessité de conserver nos appointements sur le pied où ils étaient il y a quelque temps, et qu'après avoir appuyé ma demande relativement au maintien de leur taux primitif, elle les aura envoyées en communication au Ministère de la Marine et des Colonies.

Mais notre position continuant à être la même, c'est-à-dire pénible, je dois, Monsieur le Directeur, vous informer du double embarras où je me trouve : d'un côté notre traitement est insuffisant pour vivre, d'un autre, je suis à la veille d'ouvrir trois nouvelles écoles. Il est vrai que le Gouvernement fournit à chaque école les meubles indiqués par l'état réglementaire; mais le linge, les livres, la vaisselle de cuisine et plusieurs autres ustensiles

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

indispensables à un ménage, quelque simple qu'il puisse être, restent à notre charge. Remarquez, je vous prie, Monsieur le Directeur, que le prix d'achat de ces divers articles pour une école de deux frères, s'élève à peu près à 1.800 f. Or, je vous demande, le moyen de faire face à cette dépense ?

Quant à moi, je demeure fermement convaincu que Mr. le Ministre de la Marine et des Colonies qui, je n'en doute pas, porte les plus vifs intérêts au bien être de nos établissements, je suis, dis-je, convaincu que, lorsqu'il sera au courant de notre état de gêne et d'embarras, il voudra bien nous venir en aide, en faisant disparaître tout ce qu'il y a de pénible dans notre position actuelle. Veuillez, je vous prie, lui transmettre, le plus tôt qu'il sera possible, le rapport que je lui ai adressé le 7 de ce mois, et que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Daignez en outre prendre en considération les observations que j'ai l'honneur de vous adresser ici, et les soutenir auprès de qui de droit.

Salut et respect.

Le Supérieur principal des frères de la Guadeloupe

Copie. AFIC. 155.3.005.

### APPENDICE 140. ARRÊTÉ FIXANT L'ÂGE DES ENFANTS ADMIS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES GRATUITES, AUX ANTILLES FRANÇAISES.

5 mai 1849

République Française. – Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Contre-Amiral, Gouverneur Général des Antilles françaises,

Vu l'article 11 de la loi du 24 avril 1833 sur le régime législatif des Colonies,

Vu le décret du 27 avril 1848 sur l'instruction publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer une limite d'âge pour l'admission des enfants aux écoles publiques gratuites des frères de Ploërmel et des sœurs de St. Joseph ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, Arrête :

Art. 1er. – Ne seront admis aux écoles gratuites des frères de Ploërmel et des sœurs de St. Joseph, que les enfants âgés de 6 ans au moins et 14 ans au plus.

Art. 2. – Une classe, à l'usage des adultes, aura lieu le soir ou le dimanche, ainsi que le prescrit l'art. 8 du décret du 27 avril 1848, concernant l'instruction publique.

Art. 3. – Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au Journal et au bulletin officiels de la Colonie.

Fort de France le 5 mai 1849.

Signé : Bruat

Par le Gouverneur Général, Le Directeur de l'Intérieur

Signé : Jouannet.

Pour copie conforme, Le Maire Hardy.

Copie. AFIC. 155.3.006.

### APPENDICE 141. M. DU CLÉSIEUX À M. DE LA MENNAIS.

(11 Juin 1849)

Monsieur et bien cher ami,

On me dit que votre santé est assez bonne pour vous permettre de venir bientôt de nos côtés. Je m'en réjouis doublement car j'espère être assez heureux pour vous voir. Vous m'accorderez un jour à St. Ilan. J'ai d'importantes communications à vous y faire, préférant

de beaucoup une entrevue à des lettres. Ecrivez-moi donc l'époque précise où vous serez à St. Brieuc afin que je m'arrange pour vous y aller prendre & vous emmener là où vous savez que depuis tant d'années on vous vénère & l'on vous aime.

Votre dévoué & respectueux

Achille Du Clésieux

St. Ilan, 11 Juin 49

Original. AFIC. 118.1.2.020.

APPENDICE 142. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

Paris, 24 juin fête de S. Jean 1849

Mon cher Père,

J'ai dit la ste messe pour vous ce matin. C'est là mon premier compliment et assurément mon meilleur bouquet. Pour le compléter, il vous suffira de vous rappeler ce que mon cœur est pour vous, combien il vous aime, combien il est fervent quand il prie pour vous, combien il vous obtiendra de grâces pour le corps, la santé, &c., et pour l'âme, si ses prières sont exaucées, combien &c...

En priant pour vous, cher père, je n'ai pas oublié nos amis qui vous entourent, ni les bons frères vos enfans, ni rien de ce qui vous touche de près ou de loin. Pour moi, je suis toujours exilé dans ce pauvre Paris, plus cloué que jamais. – Le choléra est beaucoup diminué, grâces à Dieu. Notre quartier a été surtout frappé ; mais surtout encore la paroisse S. Médard, dont l'église n'est qu'à 3 minutes tout au plus de chez moi. Notre pension n'a pas bougé : à peine 2 ou 3 coliques passagères. Les parents aimoient mieux leurs enfans chez nous aux Feuillantines que chez eux, à cause du bon air.

Les élections nous avoient bien attristé ; la bonne journée du 13 juin<sup>1</sup> nous a redonné autant d'espérances qu'on en peut avoir aujourd'hui. -

A force d'avoir de l'ouvrage et du souci, je n'ai pas eu le temps de me laisser impressionner par toutes les choses tristes qui nous environnent surtout dans la plus grande mortalité. Songez cher père que j'imprime mon 3<sup>e</sup> volume, et que je le rédige à mesure qu'on imprime. J'en suis à la 129<sup>e</sup> page. L'imprimeur est comme un gendarme constamment sur mon dos ; il ne me laisse pas respirer. C'est lui qui me force à vous quitter ici : mais je vous retrouverai toujours dans mon cœur. C'est ce cœur qui vous embrasse avec ces *Messieurs*, mes frères, et nos chers frères, et tous les *Jean* qui doivent y être en abondance.

Votre bien dévoué et affectionné fils et ami

L'ab. Blanc

Original. AFIC. 504.4.017.

APPENDICE 143. **MINISTRE DE LA MARINE À M. DE LA MENNAIS.**

Paris, le 8 Août 1849

République française – Liberté, Egalité, Fraternité.

Monsieur le Supérieur Général

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 24 Juillet au sujet de ma demande de 25 nouveaux frères instituteurs pour les Antilles. J'y vois qu'avant de vous occuper de cet objet, vous désirez recevoir de moi des éclaircissements positifs sur la question des traitements que vous m'avez plusieurs fois signalés comme insuffisants depuis leur réduction en 1848.

<sup>1</sup> Le 13 juin avait eu lieu à Paris une manifestation contre la politique du Gouvernement. Celui-ci avait alors proclamé l'état de siège.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

J'ai l'honneur de vous annoncer que, ayant égard aux considérations que vous m'avez exposées et aux observations qui me sont parvenues de plusieurs colonies, j'ai fait inscrire dans le projet de budget de 1850, qui vient d'être arrêté par mon Département, la somme nécessaire pour que le traitement des frères instituteurs des Antilles, de la Guyane et du Sénégal, soit porté à dater du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, de 15 à 16 cents francs, chiffre indiqué dans votre lettre du 13 Juin dernier.

Quant à l'indemnité spéciale de domestique (car elle est comprise dans la destination du fonds de 100 f par an accordé à chaque frère en sus du traitement) je ne pourrais en autoriser aujourd'hui le rétablissement ; mais la seconde affectation de cette indemnité étant l'entretien du mobilier, j'inviterai M.M. les Gouverneurs à faire évaluer le montant de la dépense nécessaire pour ce dernier article, et à examiner si elle pourrait être économisée ou au moins réduite pour les frères au moyen de prestations en nature faites au compte du service local ou communal.

J'espère, Monsieur, que ces dispositions vous prouveront mon désir de faciliter par toutes les concessions qui dépendent de moi l'accomplissement de l'œuvre importante confiée à vos frères.

*La Caravane* dont vous connaissez les installations favorables pour l'embarquement des passagers étant destinée à retourner dans nos colonies d'Amérique vers le commencement d'Octobre, je verrais avec plaisir qu'elle puisse emporter la plus forte partie possible du contingent des Antilles et de la Guyane. J'ai en outre à vous prévenir que même pour ceux des nouveaux frères qui ne partiraient pas par *la Caravane*, il sera nécessaire de les mettre à la disposition de mon Département de manière à ce que les allocations qui reviendraient à eux et à vous, à cette occasion, puissent être ordonnancées avant le 31 Décembre.

Je dois vous faire observer que l'accroissement de cadres, auquel nous nous occupons de pourvoir, est celui qui résulte du budget de 1849 et qu'ils ne pourront recevoir une nouvelle augmentation en 1850.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre de la Marine et des Colonies V. Tracy

Dépêche n° 4. AFIC. 155.3.010.

### APPENDICE 144. J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.

Oullins le 8 août 1849

Mon cher père,

J'aurais voulu vous écrire souvent ; mais votre état de fatigue vous eût probablement rendu fastidieuses des lettres où l'on ne vous proposait aucun bien à faire. Je me bornais à apprendre de temps à autre avec une joie toute filiale l'amélioration de votre état et je bénissais Dieu de l'espérance de vous revoir encore. J'ai cette espérance et plus vive que jamais et c'est de quoi je veux vous entretenir aujourd'hui.

Je suis décidé à me faire ordonner prêtre immédiatement. Je suis en cela le conseil que vous m'avez donné souvent : pour cela, il faut quitter Oullins ; car je vois qu'en y prolongeant mon séjour je ne fais qu'ajouter à mes incertitudes et perdre de plus en plus ce qu'il faut à un prêtre.

J'ai eu d'ailleurs avec M. Dauphin des difficultés, dont je vous ferai plus tard le détail et à la suite desquelles j'ai envoyé ma démission. Depuis des tentatives ont été faites dans le monde pour m'arracher à ma vocation en m'offrant un poste lucratif dans la presse politique. J'ai refusé ; je veux être prêtre ; dans mon diocèse, s'il le faut ; mais je veux m'y préparer par

un an, ou au moins par 7 ou 8 mois de retraite et de recueillement. Où irai-je pour cela ? J'ai pensé au séminaire de Rennes, faute de mieux, puis à Ploërmel. Je suis un peu vieux pour le séminaire. Y aller serait pour moi un grand sacrifice.

Je vous propose donc, cher père, d'aller passer l'année près de vous pour travailler à ma théologie, moyennant un démissoire<sup>1</sup> que j'espère obtenir de l'évêque de Grenoble, et une permission de celui de Rennes ou de St. Brieuc, celui que vous jugerez à propos. Je vous paierai une pension suffisante et j'aurai devant moi une année de bonheur, de paix, loin des agitations politiques par lesquelles j'ai passé et dont la providence s'est servie pour me décider plus tôt à ce qu'elle veut faire de moi !

Répondez-moi seulement deux lignes, mon cher père, courrier pour courrier. J'ai hâte d'espérer ou de me résigner ; je suis prêt à tout. Si des considérations à moi inconnues vous forçaient à me refuser ce que j'envie le plus au monde, je ne me plaindrai pas à la providence. Il faut souffrir pour être heureux et libre.

Cherchez toutes les bonnes raisons pour m'attirer près de vous ; il doit y en avoir puisque Dieu m'a donné cette pensée. Tous les amis d'Oullins se recommandent bien à votre souvenir. Mille amitiés à Mr. Ruault, Guillou(x), Maupied.

Tout à vous

J. Doucet

Original. AFIC. 44.02.022.

#### APPENDICE 145. M. L. LOUVEL À M. DE LA MENNAIS.

Pleudihen le 15 août 1849

Monsieur et respectable ami

J'ai reçu Dimanche dernier la lettre amicale que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du présent mois d'août et de vous remercier de la communication que vous avez eu l'obligeante attention de m'y donner.

Avant d'y répondre, j'ai cru de convenance d'en entretenir notre Recteur & j'allai hier soir demander une courte explication sur la plainte qui fait l'objet de votre lettre. Je le trouvais dans une disposition d'esprit tout autre que je m'y attendais ; loin de témoigner aucune aigreur à votre égard, il était profondément affligé de vous avoir blessé ; il s'en montra à moi d'autant plus peiné qu'il n'avait jamais eu l'intention de vous mortifier en quoi que ce soit mais il me dit qu'il n'avait pas cru devoir vous laisser ignorer que le second frère ne répondait pas à la confiance que vous lui accordiez ; que si en vous faisant connaître la conduite de ce frère, il avait exprimé sa pensée d'une manière un peu brusque, cela tenait uniquement à l'impression sous laquelle il avait écrit relativement à ce frère & nullement à votre personne pour laquelle il professe le plus grand respect.

D'après cette explication qui me paraît entièrement nette & franche, j'espère, Monsieur & très cher ami, que vous renoncerez à votre détermination peut-être trop prématurée & que vous vous arrêterez devant le mal que pourrait causer dans notre grande commune la suppression de vos frères & le changement d'un instituteur qui a élevé la majeure partie de la génération actuelle & qui a en lui la plus grande confiance. Hélas, votre pauvre ami savait bien aussi apprécier le mérite du frère Marcien puisqu'il vous pria chaque année de nous le renvoyer après les vacances. Lui aussi avait bien travaillé à fonder cet établissement qu'il avait placé sous votre protection.

---

<sup>1</sup> Démissoire : acte par lequel un évêque autorise un de ses diocésains, candidat à l'état ecclésiastique, à se faire ordonner dans un autre diocèse.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Je profite de cette circonstance pour vous informer que Lundi prochain courant nous ferons célébrer à Pleudihen un service à l'intention de notre pauvre père ; je n'ose vous inviter à y assister, à cause de la longueur du voyage, mais je recommande à vos prières & à celles de vos frères celui dont la mémoire vous sera toujours chère comme à toutes les personnes qui l'ont connu.

Original. AFIC. 20.3.008.

### APPENDICE 146. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 20 Août 1849

Mon cher Père,

Je ne saurois vous dire avec quel bonheur j'ai reçu et lu votre lettre datée *de Quintin*. Vous n'étiez donc plus à Ploërmel, vous aviez retrouvé la grande route, et vos vieilles habitudes *vagabondes* &c. Combien j'aurois voulu vous répondre de suite et prolixement ; mais depuis que je suis *sous presse*, il n'y a plus de minutes pour moi : mes éditeurs et mon imprimeur sont constamment sur mon dos ; &c., &c. J'aurois voulu surtout insister sur vos belles résolutions de ne pas travailler pendant la retraite ; résolutions importantes, mais hélas ! cher Père, je n'y comptois qu'à demi. Vous êtes si *rendurci* sur l'article du travail. Mais si je ne compte pas sur vous, je compte beaucoup sur tout ce qui vous entoure. Notre excellent ami M. Ruault mettra son *veto* le plus sévère, le *docteur*, son ordonnance, tous les bons amis de Ploërmel et du pays de S. Brieuc s'interposeront et vous rendront bon gré malgré vous, *quiétiste*.

Moi, si je ne savois prier, je ferois autant que pas un, mais hélas ! je n'ai le temps de faire rien qui vaille.

En terminant je vous dirai, bon père, que nous avons eu des succès ici au delà de nos modestes espérances : le 7<sup>ème</sup> accessit du prix d'honneur au grand concours, le prix d'honneur et de dissertation latine (philosophie) et le premier prix de physique avec 11 accessit, au Collège Henri IV (Napoléon) : en tout 15 nominations pour 12 *élèves* suivant les cours du Collège.

Notre rentrée ne se présente pas mal, et nous donne des espérances. –

Et je vous quitte, cher père, chassé par l'imprimeur qui me poursuit à outrance. Voilà déjà 200 pages tirées. Il m'en faut encore plus de 80 pour ma livraison qui paroîtra pour le 1<sup>er</sup> octobre.

Je vous embrasse donc vite, mais de cœur, et d'un cœur qui vous aime comme vous savez ; et avec vous, nos très chers Mess(ieurs) Ruault, &c., &c., c'est-à-dire tous ces Mess(ieurs) de la retraite et de la maison, et les bons frères que je n'oublie pas ici.

Votre très bon et très filial ami, &c.

L'ab. Blanc

Original. AFIC. 504.4.018.

### APPENDICE 147. Mgr PARISIS, ÉVÊQUE DE LANGRES À M. DE LA MENNAIS.

Langres, le 29 Aout 1849

Monsieur et Vénérable Abbé,

J'ai reçu en leur temps la lettre et les notes que vous avez bien voulu m'envoyer au sujet du projet de loi sur l'Enseignement. – Nous en avons tenu un grand compte dans la discussion, et Mr. Thiers a désiré les emporter chez lui pour les lire à son aise ; il les a encore

entre les mains. – Nous ferons donc tous nos efforts pour entrer dans vos vues qui sont parfaitement les nôtres, mais que la position est difficile, le projet venant de Mr. de Falloux ! Veuillez donc prier et faire prier vos bons frères pour nous.

Vous avez daigné prendre sous votre protection le jeune D'Aguillon que l'on voulait envoyer de Ploërmel où il est Sous-Préfet à Briey dans la Moselle<sup>1</sup>. – J'ai remis de la main à la main à Mr. Dufaure presque toutes les lettres qui m'ont été envoyées à ce sujet, et à mon départ, Mr. le Ministre me donnait bon espoir ; mais dans tous les cas je me suis bien occupé de cette affaire.

Veillez, Monsieur et vénérable, croire que je suis plein d'admiration pour votre belle œuvre et que je suis heureux de vous en offrir les félicitations les plus affectueuses en N. S.

+ P. L. Ev(êque) de L(angres)

Original. AFIC. 101.01.033.

APPENDICE 148. **M. CARON, CURÉ D'HALLOY À M. DE LA MENNAIS.**

Halloy 8 septembre 1849

Monsieur l'abbé,

Après y avoir longtemps pensé, et sérieusement réfléchi, il faut que je cède à la tentation et que je me décide à vous écrire, comptant sur votre indulgence que vous aurez la charité de m'excuser, si je suis indiscret et téméraire ; que vous daignerez même honorer ma lettre d'un mot de réponse, si vous jugez dans votre haute sagesse, mon dessein selon le cœur de Dieu et utile au bien des âmes.

Voici le fait. Je suis depuis 6 mois curé d'une pauvre petite paroisse fort populeuse d'ailleurs, située tout près de Grandvilliers bourg assez considérable du Département de l'Oise, surtout à cause de son marché qui a lieu chaque lundi de la semaine.

J'ai au moins 100 enfans capables d'aller à l'école. Sur ces 100 enfans, à peine 10 à 15 savent-ils lire d'une manière quelconque, et sur ces 15 à peine cinq lisent passablement et encore est-ce parce que ces derniers sont à l'école au dehors.

Ce que je vous révèle ici au sujet de mes pauvres enfans peut s'appliquer aux pères et mères, suivant à peu près la même proportion. Est-ce tout à fait la faute du maître-d'école, qui prend le plus de congé qu'il peut, qui ne fait jamais d'école les lundis et n'en veut point faire ? Y a-t-il aussi de la faute des parents ? Supposons qu'il y a faute de part et d'autre. Toujours est-il que me voilà avec 30 à 40 enfans sur les bras au catéchisme dont plus des deux tiers ne savent jamais un mot, et sont dans l'impossibilité absolue de n'en pouvoir apprendre, ne sachant point lire, ni la plupart de leurs parents, et le maître d'école ne s'en mettant point en peine. De là ignorance terrible et tous les vices à sa suite. Huit à dix hommes, tout au plus chaque dimanche à l'office, une quinzaine de femmes, point de jeunes gens, pas la moitié des enfans qui doivent suivre les catéchismes. Je me tue de feuilleter et de refeuilleter et d'étudier la vie du Vénérable P. Fourier (curé de Mattaincourt) pour voir comment m'y prendre afin d'instruire un peu ce pauvre monde, lui inspirer la crainte et l'amour de Dieu et le ramener ainsi tout doucement au bien. Mais, mon Dieu, que les difficultés sont grandes ! et qu'il y a à faire, surtout au temps où nous sommes ! il nous faudrait deux écoles, et la commune est si dénuée de ressources que je ne puis espérer de réussir dans ma proposition.

Mais dans le cas où les instituteurs frères formés de votre main ne pourraient pas se charger de la direction des petites filles, ne pourriez-vous pas me procurer un homme qui ne soit pas de vie difficile, homme de vie austère, qui consentît à partager ma petite cuisine de

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la lettre 4455, du 2 août 1849, à l'évêque de Vannes.

## *CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Curé de campagne, et à vivre en véritable frère chez moi et avec moi ? Par un heureux hasard, ou, disons mieux, par une disposition toute particulière de la Providence, il se trouve, que, quoique Curé de la plus pauvre paroisse peut-être de tout le diocèse de Beauvais, je possède un assez ample presbytère, où l'on peut loger facilement Curé et maître d'école ensemble, en supposant qu'il soit religieux, et qu'il n'y ait qu'un ménage. Je pourrais même trouver moyen de loger encore quelques élèves pensionnaires, si Dieu nous en envoyait, pour en faire plus tard d'autres maîtres qui iraient à leur tour se dévouer à l'enseignement dans d'autres paroisses.

Dans ce cas l'école d'aujourd'hui serait pour une Sœur d'école, qui se chargerait des petites filles, et le frère et moi, ferions l'école aux petits garçons, et le soir, pendant l'hiver, surtout le dimanche, nous pourrions peut-être parvenir à réunir un certain nombre d'adultes auxquels nous apprendrions l'alphabet et à lire par la nouvelle méthode qui abrège un peu le temps, et autres choses encore, suivant que le bon Dieu, notre zèle et l'amour du bien nous l'inspirerait.

Je pense qu'en vivant avec beaucoup d'économie au presbytère, le frère étant reçu et payé comme maître d'école communal, je pourrais entretenir la Sœur à mes frais, surtout si le gouvernement actuel, qui paraît assez bien disposé, pour le moment, laisse enfin le clergé et les ordres religieux assez libres sur ce chapitre.

Ce ne sont là, sans doute, cher Père, que des projets bien vagues encore, qui sont cependant l'objet de mes distractions continuelles, et de mes réflexions et de mes prières de chaque jour. Mais si je pouvais compter sur un bon frère de l'Instruction chrétienne plein de l'amour du bien, actif, prudent, rempli de dévouement et de bonne volonté ; qui pût même au besoin, me seconder un peu à l'église, m'aider à chanter vêpres et un peu de la messe, quand je me trouve là presque tout seul à l'église ; en un mot, qui serait pour moi un véritable clerc, comme je me croirais heureux ! Enfin je respirerais ; il me semble qu'à la longue, les bons exemples d'un curé, d'un bon frère, d'une bonne sœur d'école accompagnés de quelques pieux enfants que nous formerions à être exacts à l'Eglise feraient, à la fin impression sur ces pères et mères de famille à-demi sauvages qui ne me voient que chez eux quand je leur rends une visite d'ami ou de politesse, mais dont les neuf-dixièmes au moins ne mettent pas les pieds à l'église six fois l'année, et les deux tiers jamais ; il est vrai qu'on ne peut guère connaître le bonheur de l'éducation chrétienne, quand, depuis 25 à 30 ans, on n'a vu sous ses yeux, à l'école, dans les rues, à l'Eglise et partout, qu'un Maître d'école bavard, priseur, buveur, fumeur, sans maintien nulle part, et sans règle aucune, chantant à tort et à travers, fumant à l'école, fumant à l'église, fumant partout. Enfin, que le bon Dieu nous délivre et que les bons exemples et les dévouements nous viennent : il est temps.

Je termine ici ma lettre déjà beaucoup trop longue sans doute, afin de ne pas abuser plus long temps, cher et vénérable Père, du prix de vos moments et de vos heures si précieuses devant Dieu . Mais voyez si vous pouvez m'être de quelque utilité par vos conseils, ou d'avantage encore.

Voilà 12 ans que je suis curé, et toujours et partout chez moi et ailleurs, j'ai vu bien des misères ; ce qui me fait dire tout haut, à qui veut m'entendre, que je suis (téné) des maîtres-d'école tels que nous les avons maintenant, comme les chiens le sont des coups de bâton. J'ai tâché de vivre néanmoins toujours et le mieux que possible en paix avec eux suivant la maxime de l'apôtre. Mais aujourd'hui c'est pire que jamais ... tout le monde d'ailleurs dans le pays le sent comme moi : près de la moitié des parents n'envoient pas leurs enfants à l'école, mais en partie aussi, parce qu'ils voient que c'est peine, argent et temps perdus.

Au reste, notre Maître d'école commence à être sur l'âge , il a fait ses trente ans de services tant bien que mal. C'est bien assez, c'est même malheureusement beaucoup trop. Il sent bien lui-même qu'il faut qu'il saute tôt ou tard. Je tâcherai de ménager tous les moyens

possibles pour lui adoucir la rigueur du coup, nous pourrions même lui conserver une place au lutrin, un droit de chappe, comme on dit, et si le projet de loi en question, leur est tant soit peu favorable, je travaillerai à lui procurer une petite retraite par compensation.

J'ai été déjà une fois à Beauvais, il y a bien deux mois, pour parler de tout cela à Mgr Gignoux notre digne Evêque. Je n'ai pu le voir ; j'en ai entretenu plusieurs fois les deux grands vicaires. Le plus grand obstacle qu'ils voient à cela, c'est que je ne puisse réussir à obtenir de vous de sitôt un frère qui puisse mener une vie austère de Curé...

C'est pourquoi je me suis décidé à vous en écrire, mon bien cher Père ; au reste, comme les choses de Dieu se font toujours assez vite dès là qu'elles se font, si vous ne voyiez pas de sujet popre à me procurer d'ici un mois d'avril prochain, nous attendrons.

J'espère me rendre de nouveau à Beauvais pour la retraite pastorale, la dernière semaine de septembre. Je me ferai un singulier plaisir de communiquer à Mgr notre digne Evêque tous les renseignements favorables que vous voudrez bien m'indiquer.

J'ose me recommander beaucoup, moi, mon projet, mes pauvres petits enfants et toute ma paroisse à vos charitables prières, Monsieur le Directeur, et à celles de toute votre chère communauté de charitables frères, et vous prie d'agréer l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Jean-Bpte Caron, curé desserv(an)t d'Halloy près Grandvilliers (Oise)

À Monsieur l'abbé Jean Marie de Lamennais  
Instituteur des frères de l'Instruction chrétienne en Bretagne

Copie. AFIC. 114.02.039.

#### APPENDICE 149. ABBÉ GENTHON À M. DE LA MENNAIS.

Rennes, 10 7bre 1849

Monsieur et Vénéré Père,

Quelques mots affectueux et d'un grand prix pour moi, mis à mon intention dans une de vos lettres à l'abbé Mermet, m'ont vivement ému le cœur et augmenté mon désir de vous revoir et de rafraîchir près de vous des souvenirs qui sont la portion la plus valable de ma vie. J'avais compté entraîner avec moi un ancien condisciple de Malestroit, Jourdain<sup>1</sup>, qui me l'avait en quelque sorte promis en m'invitant à lui faire une visite à Doué. J'ai dû continuer seul de descendre la Loire jusqu'à Nantes, espérant me rendre de là à Ploërmel par Rhedon. Mais n'ayant point de moyen de transport par cette voie, j'ai préféré gagner Rennes d'abord, où j'avais la chance de trouver l'abbé Houët qui peut-être n'aurait pu accepter encore le rendez-vous assigné à Ploërmel. En effet, il a été retenu ici par l'état de souffrances de sa mère et les inquiétudes qu'elles lui ont causé. Arrivé près de lui samedi soir, je l'attends dans l'espoir que le mieux de sa mère lui permettra de me suivre. Je profite du reste de ce temps pour faire auprès de lui une retraite que j'avais l'intention de faire plus tard à Solesmes.

J'en vaudrai un peu mieux pour me présenter à vous, après m'être retrempé près des plus pieux et des plus méritants de vos enfants. Je recevrai alors et emporterai avec plus de confiance cette part de bénédiction que dans votre bienveillance paternelle vous aurez réservé pour le plus moindre peut-être, mais un des plus fidèles aussi dans son cœur, à sympathiser et à compatir à tout ce qui a pu consoler ou faire souffrir le vôtre.

<sup>1</sup> Eloi Jourdain, né à Beaufort, au diocèse d'Angers, était arrivé à la Chesnaie en 1828, en même temps que les frères Eugène et Léon Boré. Il fut membre de la congrégation de Saint-Pierre. Connu sous le nom de plume de Charles Sainte-Foi, il a laissé des *Souvenirs* sur cette période de sa vie à la Chesnaie et Malestroit.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Veillez agréer mes sentiments d'humble et affectueux dévouement,  
Votre enfant,

L'abbé L. Genthon

P. S. – Je serai à Ploërmel samedi pour le plus tard, peut-être jeudi, si mon Directeur spirituel le permet, ce que je ne pense pas. Veuillez me permettre de dire ici un bonjour affectueux au jeune de Gravillon que j'aurai grand plaisir à retrouver près de vous.

Original. AFIC. 44.02.035.

### APPENDICE 150. J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.

Grand-Lemps le 6 octobre 1849

Mon cher père,

Mgr l'évêque de Grenoble vient de m'envoyer mon démissoire. Désormais rien ne s'oppose à ce que j'aie passer mon année auprès de vous. Je me dispose donc à partir pour Ploërmel où j'arriverai entre le 20 et le 30 de ce mois. Ce sera mon année d'or. Je la consacrerai tout entière aux études sérieuses de mon état. Quant à l'avenir, vous serez chargé vous-même de me l'arranger. J'irai où vous me direz d'aller. Personne ne me connaît mieux que vous et n'est plus capable de me dire à quel coin de la vigne du Seigneur je dois consacrer mes travaux. Mon oncle ne fait aucune opposition. Son amour propre eût même un peu souffert de me voir aller à Grenoble en qualité de séminariste. Il m'aidera même de son argent ! Ah !, cher père, que je suis heureux de quitter ces prêtres hautains à l'âme fausse, pour aller dans la bonne Bretagne près de vous, chargé de bonnes œuvres, demander à Dieu où je dois aller !

Mille choses à Mr. Ruault et à Monsieur Guillou(x).

Tout à vous

J. Doucet

*Monsieur l'abbé de Lamennais*

*Ploërmel (Morbihan)*

cachet : 7 oct. 49

Original. AFIC. 44.02.023.

### APPENDICE 151. ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.

2 novembre 1849

Mon très cher Père,

Doucet est en route pour la Bretagne ; vers le milieu de la semaine prochaine il vous verra : si j'avais pu le suivre !

Mais j'ai pour principe de ne pas trop me donner de mouvement soit pour acquérir une position, soit pour la perdre. Vienne le moment de la Providence, et gaîment je mettrai le cap sur la Bretagne.

En attendant je me trouve maître d'école pour cinq mois. Le prospectus ci-joint vous apprendra que les chefs de l'institution d'Oullins ont voulu établir cette année une petite école à Lyon. Le futur titulaire, jeune vicaire intelligent, et que Doucet connaît beaucoup, fut à Lyon pour se faire examiner en août dernier et arriva trop tard pour l'examen. Or on tenait à commencer cette année sans retard. Donc, vite mon brevet. Mais ma présence ici étant assez importante, je me vois dans la difficulté de savoir ce qu'il faut de présence quotidienne à Lyon pour établir résidence. Il y a trois projets.

1°. La classe ouvrant à 8 h. et fermant à 5, je peux y passer à peu près tout ce temps faisant mon enseignement ici avant 7 heures du matin ou après 6 du soir.

2°. Je peux arriver à Lyon vers la fin de la classe du soir, y coucher et en partir après le commencement de la classe du matin.

3°. Je peux partir d'ici chaque matin à huit heures, arriver là à 9 heures, faire une demi heure de classe et repartir. De plus, une chambre étant disponible dans le local de l'école, j'y coucherais assez souvent pour que les enfants disent dans leurs familles : M. Mermet vient nous faire la classe tous les jours, il a sa chambre et son lit ; il y couche. – Le tout jusqu'au prochain examen où je ne doute pas que mon confrère ne soit reçu.

Notez bien que les maîtres d'école se sont offensés de deux phrases de la circulaire ci-jointe, et y trouvent matière à crier, très haut : que l'institution d'Oullins passe pour aimer l'Université et que comme vous pensez, l'Université la paie bien de retour ; que par suite de tout cela, on peut croire les instituteurs décidés à tout entreprendre, et l'Université à tout seconder.

Veillez donc, mon très cher Père, examiner la difficulté avec votre expérience, me dire lequel de mes trois moyens vaut le mieux, si l'un d'eux est suffisant et en quoi peut consister *la résidence* pour moi. Mon confrère sera là, et passera pour un de mes professeurs.

J'ai presque hésité à vous imposer cette affaire, malgré votre compétence et mon embarras. Je sais combien vous êtes occupé et combien vous auriez droit au repos. Mais je sais aussi que vous n'avez pas pris la vie pour dormir.

Faites-moi répondre une petite réponse courte et précise par n'importe quelle main ; et puis de votre main deux lignes et votre nom pour me bénir.

Doucet remettra au frère Econome cent francs pour la pension du jeune de Gravillon. Quand je pourrai je complèterai. Mais le service que vous lui rendez à lui et à moi n'a pas de prix.

Votre enfant dévoué

P. Mermet

2 nov. 1849

Le prospectus a été publié sans approbation du Recteur. Est-ce qu'on y verrait matière à délit ?

Original. AFIC. 44.03.030.

APPENDICE 152. **M. DU CLÉSIEUX À M. DE LA MENNAIS.**

(*En-tête*) : Colonie agricole de St. Ilan (Côtes du Nord)

St. Ilan le 21 9bre 1849

Monsieur & cher ami,

Vous êtes le premier auquel j'ai communiqué l'œuvre de St. Ilan lorsqu'elle n'était encore qu'à l'état de projet. Vous serez celui que je choisirai encore pour me donner conseil à l'instant où son développement vraiment providentiel exige de songer à sa perpétuité & sa durée. Voici la question que je veux vous soumettre :

Je cède après ma mort la direction à une Congrégation ecclésiastique.

Dans quelle condition cet abandon doit-il se faire ?

Une des causes de ruine à mes yeux des Ordres religieux, c'est la propriété. Jouir et non posséder, telle est la base que je voudrais établir.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

D'un autre côté, je désire que l'œuvre ne puisse jamais être menacée dans son existence par les prétentions ou les droits de ma famille. Il s'agit donc d'établir les rapports de part et d'autre.

Soyez assez bon pour me répondre à cet égard avant mon départ qui se fera la semaine prochaine pour Paris.

Je vous jette bien à la hâte une question énorme, mais cette situation n'a rien de nouveau pour vous & votre décision sera à mes yeux d'un grand poids.

Nous avons été forcés de retarder l'affaire des moniteurs et de la modifier. Merci toujours de vos bienveillantes intentions sur lesquelles vous voyez que je compte pour continuation, comme vous pouvez compter à votre tour, Monsieur & vénérable ami, sur la constance de mes sentiments de tendre & respectueuse affection

Achille du Clésieux

Original. AFIC. 118.1.2.021.

### APPENDICE 153. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 4 janv. 1850.

Mon cher et bon Père,

Vous vous demandez sans doute si je suis mort ou malade. Ni l'un ni l'autre. Je n'ai de malade que le cœur qui souffre de n'avoir pu encore vous donner signe de vie et de santé, en vous envoyant ses vœux les plus ardents. Mais en attendant le moment où il m'est possible de vous les exprimer, je les ai tous les jours fait monter dans le Ciel, pour que Dieu exauçant de plus en plus nos prières de tous les jours, ajoute chaque jour de nouvelles forces à votre corps, de nouvelles consolations à votre âme, et de nouveaux succès à vos saintes entreprises. Voilà mes vœux pour vous, mon père. Je n'en ai pas d'autres à offrir à nos frères vos enfants, et à nos amis qui vous entourent. Rien assurément ne leur est plus agréable que les vœux que l'on unit à ceux qu'ils forment eux mêmes pour notre père et ami commun. Je dois signaler surtout notre cher Monsieur Ruault, dont l'existence s'identifie depuis si longtemps avec la vôtre. Ne pouvant lui écrire à lui même un petit mot à part comme je l'aimerois faire, je l'embrasse du moins avec vous avec une tendresse particulière, et avec vous deux, ces bons Mess(ieurs) et tous les chers frères.

Un mot maintenant de mes affaires. J'arrive, voilà 15 j(ours), de Bordeaux où j'ai passé les 15 premiers jours de Décembre, auprès de notre excellent ami l'abbé Bornet et dans sa famille. Durant ces 15 jours, délicieux, nous avons beaucoup parlé de vous et d'une manière qui pouvoit mettre en doute lequel des deux vous aimoit le plus et désiroit le plus aller vous embrasser. Mon voyage de Bordeaux nous a procuré quelques ressources, et ménagé quelques débouchés pour des élèves. Les jeunes élèves nous manquent. Nous en avons de grands en chambre dont la pension plus élevée nous aide beaucoup. Dieu nous a aidés jusqu'ici, et nous serions des ingrats, si nous n'espérons beaucoup en lui. –

Mon pauvre livre souffre bien de tant d'autres soucis qui s'ajoutent à ceux qu'il me donne lui-même. La première livraison du dernier volume est chez M.M. Gaume à votre adresse et à celles de ces Mess(ieurs) et attend une occasion. Il me tarde qu'elle soit dans vos mains et que vous puissiez m'en dire votre avis d'ami et de père, *sans compliment*. Je vais au premier jour m'entendre avec Mess(ieurs) Gaume pour vous l'expédier, si toutefois elle ne l'est pas encore. Après 15 jours de *vacance* à Bordeaux, je suis revenu, au milieu de mon tourbillon d'affaires, reprendre la continuation de mon impression. Car on me dit que les *12 siècles* doivent être finis et publiés dans les 6 mois, c'est-à-dire en juillet ; ou sinon ! Et moi je dis que c'est à faire trembler, seulement d'y penser. Dans tous les cas je m'en occupe dans toutes les minutes que je puis arracher aux autres choses, et la preuve c'est que je suis obligé

de m'arracher en ce moment à ce doux entretien que j'ai avec vous et si rarement. Permettez que je le rompe en vous embrassant de nouveau comme mon bon père et meilleur ami.

L'ab. Blanc

Original. AFIC. 504.4.019.

APPENDICE 154. **CURÉ & MAIRE DE ST. THÉGONNEC À M. DE LA MENNAIS.**

St. Thégonnec, 16 mars 1850

Monsieur l'abbé,

Le Conseil municipal de St-Thégonnec, diocèse de Quimper, vient de recevoir la démission de son instituteur communal, et vu l'importance de la localité, il est urgent qu'il soit remplacé au plus tard à la fin de 7bre prochain et pour le faire d'une manière qui soit avantageuse à notre jeune et intéressante génération, nous avons songé que nous ne pouvions mieux atteindre ce but qu'en nous adressant à vous ; c'est du reste le vœu de tous les notables, de tous les pères de famille qui, comme nous, savent apprécier le bien que font vos frères dans les communes qui ont le bonheur de les posséder. Serons-nous donc assez heureux pour obtenir enfin ce que nous désirons depuis si longtemps, une bonne institution.

Nous aimons à croire que dans une commune de 4000 âmes où les parents n'ont rien tant à cœur que de procurer une bonne éducation à leurs enfants, un établissement fondé et dirigé par des frères capables, dévoués et zélés, deviendrait en peu de temps brillant et florissant ; non seulement il réunirait les enfants de la commune, mais nous sommes moralement certains qu'il attirerait un grand nombre d'élèves des communes environnantes qui, dans ce moment, se trouvent en général dépourvus de bons instituteurs.

Nous sommes heureux de posséder un établissement dirigé par des Filles du Saint-Esprit, qui compte actuellement cinquante pensionnaires, et par là nous pouvons juger ce que pourrait être un bon établissement pour les garçons ; nous serions surpris si, au bout d'un certain temps, une pareille institution ne comptait pas une centaine d'élèves internes.

Nous pensons donc, Mr. l'abbé, qu'un seul frère ne nous suffirait pas, mais qu'il en faudrait au moins deux, car encore une fois, pour que l'établissement pût atteindre cet état de prospérité auquel nous voudrions l'élever, il serait nécessaire qu'il y eût deux classes et que l'on pût y prendre des pensionnaires ou ce que nous appelons chambristes.

Nous savons qu'il faudrait s'imposer quelques sacrifices pour arriver à ce résultat, nous y sommes disposés dans la mesure de nos faibles ressources ; nous avons déjà une maison très vaste, néanmoins s'il fallait y faire quelques changements, quelques nouvelles distributions, nous aimons à croire qu'on ne reculerait pas devant ces dépenses. Quant aux autres conditions, vous auriez égard, nous n'en doutons pas, à la faiblesse de nos ressources et à notre bonne volonté. Nous osons espérer que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande, nous honorer d'une prompte réponse et nous donner quelques détails sur nos arrangements ultérieurs.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels nous sommes vos très humbles et très obéissants serviteurs

Bériet Curé de St-Thégonnec,  
J. P. Caroff Maire de St-Thégonnec

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

P. S. Avant de finir nous croyons devoir vous faire connaître le vœu qu'a émis le Conseil municipal dans sa dernière réunion qui a eu lieu le 8 courant. Le voici : la Commune ferait un traitement fixe à chacun des deux frères qui seraient chargés des deux classes, la rétribution scolaire serait à la Commune et le pensionnat resterait au compte des frères.

Original. AFIC.109.01.017.

### APPENDICE 155. J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.

Rennes le 23 mai 1850

Mon cher père,

Me voici à l'avant veille de l'ordination et ma joie n'est pas sans mélange de crainte. Mais je compte beaucoup sur la grâce de Dieu pour correspondre par ma vie future à l'immense honneur auquel il va m'élever. C'est à vous aussi que je l'aurai dû, cher père, et ma reconnaissance pour vous accompagne sans cesse mes actions de grâces à Dieu.

Ces Messieurs du séminaire ont pour moi mille bontés. Ils me font manger à leur table et je suis vraiment confus de leurs prévenances. Je pense pouvoir partir lundi pour Ploërmel.

Ma santé s'est assez bien soutenue. J'ai cependant des moments de névralgie très ennuyeux et qui me font redouter beaucoup la fatigue de l'ordination. Mais la grâce de Dieu sera encore là pour me soutenir. J'espère vous trouver debout à Ploërmel à mon arrivée. Vous restez trop au lit, mon cher père. Divorcez avec cette dame importune. Priez pour moi et recommandez-moi aux prières de ces Messieurs qu'il me tarde de revoir.

C'est le père Chaignon, Jésuite d'Angers, qui nous prêche la retraite. Il y met plus de nerf que d'onction.

Tout à vous, cher père en J. C.

J. Doucet

*Monsieur l'abbé J. M. de Lamennais  
Supérieur des frères de l'Instruction chrétienne  
Ploërmel (Morbihan)*

cachet : Rennes 23 mai 50

Original. AFIC. 44.02.024.

### APPENDICE 156. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 22 juin 1850.

Cher et unique Père,

Ce n'est pas *la S. Jean* qui me fait penser à vous écrire et à former des millions de vœux pour vous. J'y pense sans cesse depuis votre dernière si bonne lettre de janvier ou février dernier, et sans cesse je *fatigue* le ciel de mes vœux pour vous. Oh ! qu'il me tarde de vous les porter en personne ces chers vœux, et jouir près de vous de ces jouissances dont on ne jouit pas ailleurs. En attendant jouissez vous-même, cher père, de la plus excellente santé, et n'abusez pas surtout de vos forces à mesure que le bon Dieu vous en donne. Voici la retraite, les placemens, que sais-je ! Il me semble me souvenir que vous avez été passablement sage l'année dernière. J'espère que fidèle à la loi du progrès vous le serez dix fois plus cette année. -

Tous mes vœux pour vous, cher père, monteront de l'autel au ciel Lundi prochain, jour où je dirai la ste messe de S. Jean à cette intention. Et si le bon Dieu m'exauce nous aurons encore de beaux jours à Ploërmel. Les choses sont en bonne voie mais n'abusez pas, encore

une fois. Je ne puis m'étendre sur ce beau sujet sur lequel mon cœur ne tariroit pas si je pouvois lui donner carrière. J'en suis bien loin d'en avoir le temps. C'est à peine si je puis ajouter ici un mot pour notre cher *Pierre Ruault*, moi *Pierre Blanc*. Dites lui donc, à ce parfait ami, que je lui souhaite *notre fête* de tout mon cœur et que ma messe de samedi prochain sera pour nous deux. Parmi les grâces temporelles que je demande en ces circonstances, c'est aux *deux Pierres* le bonheur de s'embrasser tous deux dans vos bras, serrés sur votre cœur.

Mais quand arrivera ce bonheur prochain ! Voilà 4 mois pris jusqu'à une seconde pour terminer mon volume, qu'il faut absolument livrer le 15 octobre, ou sinon. Mess(ieurs) Gaume sont allés jusqu'à s'engager à me remettre 4000 fr. le 16 si je livre le 15, outre qu'ils payent l'impression. Vous voyez qu'ils font encore confiance. Mais comme la condition est formelle, il n'y a plus à reculer. Cependant j'ai encore 400 pages à faire, et 8 ou 9 siècles ! Je ne désespère pas néanmoins, si je puis trouver dans ces semaines-ci deux ou trois mille fr. pour n'avoir plus de souci de notre maison jusqu'à la rentrée prochaine. Je les espère. Pour notre maison, nos grands élèves en chambre et nos petits en dortoirs sont assez bien ; il y a progrès sur l'année dernière, et nous avons lieu de croire que l'année prochaine sera mieux encore au moyen des épurations. –

Le projet de faire passer des rues par notre maison et notre jardin des Feuillantines, ne tardera probablement pas d'être en état d'exécution : il n'attend plus que la signature du Président, une formalité. Nous serons chassés, mais on nous devra de bonnes indemnités pour un bail de 15 ans. Ce sera une bonne condition pour nous. Le tout pour le moment est d'avoir les fonds nécessaires pour attendre. Mais Dieu nous ayant aidé nous aidera encore. –

Ce qui concerne M.M. Gaume est entre nous trois. –

Avez-vous lu, cher père, ma dernière livraison ? Et vous n'en dites rien ?

Adieu, cher Père, je n'ai plus que le temps de vous embrasser tendrement avec M. Ruault et ces bons et chers Mess(ieurs) qui vous entourent, et tous les chers frères.

Votre bien intime fils et ami

L'ab. Blanc

Voilà un charmant petit billet de votre parfaite amie Mad(ame) Tarbé, qui s'affoiblit toujours et nous donne des craintes. Le petit alinéa qui la concernoit dans votre dernière lettre l'a ravie. Il étoit en effet bien gracieux.

Cette lettre devoit partir hier : mais une visite imprévue m'a forcé de la remettre à aujourd'hui.

Original. AFIC. 504.4.020.

APPENDICE 157. **P. LIBERMANN À M. DE LA MENNAIS.**

Séminaire du St. Esprit 30, rue des Postes  
Paris, le 26 août 1850

Monsieur le Supérieur,

Le Ministère vient de me donner communication de votre nouvelle lettre. Je comprends bien vos craintes pour vos Etablissements du Sénégal ; aussi m'empressé-je de venir vous réitérer, dans la sincérité de mon âme, combien je serais peiné, si, par notre faute ou même seulement à notre occasion, ces précieux Etablissements pouvaient avoir à souffrir en quelque chose.

Si ma réponse à vos premières plaintes n'a pas été tout ce qu'elle devoit être, cela est dû uniquement, veuillez bien le croire, à ce que je n'aurai pas bien compris votre lettre.

Mes dispositions sont aussi celles de mes Confrères d'Europe, et je crois pouvoir me faire fort d'y amener également nos Missionnaires de la Sénégambe.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Vous pouvez compter qu'à l'avenir nous ne recevrons chez nous aucun de vos frères qu'avec votre plein consentement.

Quant au frère qui est en ce moment dans la Mission, en l'acceptant nous étions dans la persuasion que vous lui aviez donné votre consentement. S'il en était autrement et que vous voulussiez le ravoir, il vous serait rendu, convaincu d'avance que Mgr Kobès n'y mettrait pas d'obstacle, seulement les choses étant au point où elles sont arrivées maintenant, je crois devoir vous observer que le rappel de ce frère serait peut-être lui faire un tort irréparable, en brisant sa vocation que nous sommes portés à juger véritable.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments d'un respectueux attachement

Monsieur le Supérieur,

Votre très humble et bien dévoué serviteur

F. Libermann, Sup.

Arch. Pères du St-Esprit. Copie AFIC. 116.2.017.

### APPENDICE 158. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

Kermeur par Landerneau 13 Sept. 1850.

Mon cher Père,

Vous m'avez témoigné tant d'intérêt pendant mon séjour à Ploërmel, que cette lettre devrait bien être uniquement un acte de reconnaissance. Cependant il y a un autre sentiment qui m'engage à vous l'écrire ; j'espère que vous l'appellerez de son véritable nom, une confiance toute filiale et sans bornes. J'espère aussi que vous ne me refuserez pas le secours de votre sagesse dans une question de la plus haute gravité ; un des meilleurs privilèges de mon âge n'est-il pas d'avoir une espèce de droit sur l'expérience du vôtre ? Si j'ai tort de le croire, c'est vous, cher père, qui êtes le vrai coupable.

Notre ami Achille me poursuit dans mes derniers retranchements ; ses négociations avec Cazalès sont de nouveau rompues, et cette fois irrévocablement à ce qu'il paraît. Il persiste à m'accabler de sa confiance ( le mot n'est pas trop fort, car j'ai une frayeur véritable de la charge de fondateur) ; une première lettre me suppliait de donner provisoirement quelques mois à son œuvre ; j'ai répondu qu'il ne fallait plus tourner autour de la question, mais l'attaquer de front, et la résoudre par un *oui* ou par un *non* bien formel et définitif. Voici la réplique :

"Voici la combinaison que je vous propose puisque le provisoire ne vous semble pas acceptable : L'Etablissement *immédiat* de la Congrégation des Léonistes, composée de frères et de prêtres, vous, l'abbé Ropers, et un 3<sup>ème</sup> que je vous ferai connaître ici. Ne vous effrayez pas de la responsabilité d'un titre quelconque, vous n'aurez que celui d'ouvrier dans la maison de Dieu, le dernier, le serviteur de tous par cela même que vous en serez le *Supérieur*.

"Cette Congrégation, nécessaire expression de l'œuvre, et qui se complètera par l'expérience successive de ses besoins, sera représentée par une réunion de 5 membres, formant devant la loi, pour avoir droit de contracter, une *Société Civile*, et devant l'œuvre, le Conseil Supérieur de direction et d'administration. Ces cinq membres seront trois prêtres et deux frères renouvelés à la mort de chacun d'eux.

"L'état financier de l'œuvre me permet de vous faire la proposition suivante : je vous cède la propriété *quitte de toutes charges*, consistant dans tous les bâtiments que vous connaissez, ferme, ateliers, chapelle où la messe se dira cet hiver et qui coûte aujourd'hui 57918 f., mobilier d'exploitation, ustensiles de ménage, lingerie, literie, chevaux, bestiaux, etc. ; plus quarante journaux de terre excellente d'un tenant autour de la colonie, plus encore quarante mille francs argent en caisse de réserve..., le tout pour une rente perpétuelle de seize cents francs payable à moi et à mes enfants.

"Pour acquitter cette rente et vivre, vous avez :

Le revenu brut des terres et bestiaux qui s'élève à .....	4500
Le prix de journée des jeunes détenus .....	8000
Les ateliers .....	1000

"plus les subventions du gouvernement et des Conseils généraux qui jusqu'à présent ont suffi pour couvrir la dépense. Plus tard vous aurez le prix de journée que la loi sur les enfants trouvés votée incessamment à l'Assemblée Nat(iona)le accordera aux sujets admis dans les Colonies, plus la dot des frères et la pension des patrons. Je ne parle pas des donations et secours présidentiels sur lesquels cependant la constitution définitive de l'Ordre peut permettre de compter. – Vous voyez que cette situation du point de vue même des affaires humaines n'a rien d'alarmant.

"Venez donc terminer cette affaire, etc., etc."

Il me semble, mon cher père, que vous trouverez cette proposition plus catégorique que tout ce qui a précédé. Vous n'avez rien à apprendre ni sur la pensée d'Achille, ni sur la part d'exécution qu'elle a reçue. Vous connaissez assez bien ma pauvre personne ; il ne vous manque donc rien pour m'aider de votre avis. Ayez, je vous en supplie, *la Charité* de me le donner, et de m'aider ainsi à connaître la volonté de Dieu pour la faire.

Aussitôt que vous m'aurez donné votre opinion, je me rendrai à Quimper pour parler de ceci à l'Evêque, que je ne peux pas me dispenser de consulter, et puis, je me rendrai à St. Ilan, où j'ai promis de porter ma réponse, quelle qu'elle soit, avant la fin de septembre.

Vous allez me donner une preuve de plus de bienveillance et d'affection ; j'en ai déjà tant reçu de vous en quelques jours, que je n'ai point d'expressions pour vous dire ma reconnaissance. Veuillez la croire la plus sincère et la plus profonde dont je sois capable, et recevoir avec bonté l'assurance de tous les sentiments respectueux avec lesquels je suis, cher père,

Votre très indigne fils et serviteur

Léopold de Léséleuc M. A.

Kermeur, par Landerneau  
13 Sept. 1850

Original. AFIC. 118.1.1.004.

APPENDICE 159. **ABBÉ J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.**

Oullins le 19 septembre 1850

Mon cher père,

Avant de vous écrire je voulais être quelque chose de plus qu'arrivé dans mon pays. Je voulais être arrivé à quelque chose. La solution que la providence a apportée à toutes mes incertitudes, si elle ne répond pas à mes plus intimes désirs, s'accorde au moins avec les nécessités du moment. Sans que j'aie fait aucune démarche autre que la lettre écrite à Mr. Dauphin lors de mon ordination, ma rentrée ici s'est opérée comme une affaire toute simple. Beaucoup d'amis très ardents, surtout les jeunes gens dont je vous avais parlé et sur lesquels repose un peu l'avenir d'Oullins, ont fait de cette rentrée quelque chose d'important. Je n'ai pas eu à m'en mêler le moins du monde. Mr. Dauphin qui pouvait avoir à se plaindre de moi, n'a eu l'air que de souffrir une douce violence et les jeunes gens lui posaient un ultimatum en pleurant. Mon oncle qui redoutait un nouvel éloignement a paru fort content. Il ne me manque

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

plus, mon cher père, que votre approbation. Vous me la donnerez sans peine, car vous avez toujours perçu parfaitement ma position, aucune position, à l'époque où nous vivons, n'ayant des garanties inviolables de stabilité, autant vaut être ici sur la branche qu'ailleurs, dans mon état de santé ; l'enseignement est ma vocation ; je m'y résigne plutôt que je ne m'y consacre. La maison d'Oullins n'est pas en progrès ; les concurrences suscitées par la nouvelle loi vont l'entamer très probablement. J'aurai plaisir à mettre dans cette lutte du bien toute l'énergie dont je serai capable. Dieu ne m'a fait prêtre que pour un sacrifice : je le ferai avec courage.

J'aurais voulu, cher père, que les circonstances m'eussent amené à me lier irrévocablement à quelque chose qui serait de vous. Vous savez combien la Bretagne m'est chère ; à part le bien que le climat lyonnais a fait à ma tête, je ne trouve rien ici qui réponde à mon cœur comme ce que j'ai trouvé dans votre noble pays. Ici nous n'avons qu'un peu de soleil de plus. Que plus tard le ciel me rende la Bretagne, qu'il me renvoie à Ploërmel : s'il le fait, il me semblera qu'une [...] me sera rendue.

Dites à Mr. Ruault que je ne l'oublie point et que je lui écrirai aussitôt que je serai mieux dans *mes papiers*. Recommandez-moi aussi au souvenir de M.M. Gracia et Guilloux. Je serai au Grand Lemps jusqu'au 20 octobre.

J'arrive du Beaujolais et c'est en passant ici que je vous écris. Aussitôt que Mr. Ch(oriac) sera arrivé de son long voyage, il s'occupera de l'ornement du frère Mathurin.

Tout à vous.

Votre fils dévoué

J. Doucet

P. S. Je pense que de Gravillon va retourner à Rennes. Tous ses parents excepté son père et sa mère l'ont bien reçu. Son affaire avec le Cardinal n'est pas encore arrangée.

Je vous embrasse en attendant de vous revoir.

Original. AFIC. 44.02. 025.

### APPENDICE 160. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

+ St. Ilan le 7 octobre 1850

Mon bien cher père,

*Ecce iterum Crispinus, et erit tibi saepe vocandum ad partes*<sup>1</sup>.

Ainsi disait Juvénal ; et moi, je viens vous dire en mon français que vous n'êtes pas encore débarrassé de mon personnage. C'est bien de St. Ilan que je vous écris, mais, *bone Deus*, que nous sommes encore loin d'y terminer quelque chose de raisonnable ! - Après avoir reçu votre excellente lettre, où je ne trouvais pas un mot que la Sagesse n'eût voulu signer des deux mains (sauf peut-être ce qui regarde ma valeur intrinsèque), je me mis en route pour Quimper, afin d'y demander au moins l'assentiment de mon Evêque, et, s'il voulait le donner, un dernier conseil. Votre autorité a été trouvée d'un grand poids dans la question, et comme d'ailleurs il n'y avait aucune difficulté à me laisser disposer du présent et de l'avenir, on m'y a mis la bride sur le cou. Sur ce, j'ai continué mon galop jusqu'à St. Ilan ; c'est là qu'un immense changement de décoration m'attendait ; laissez-moi vous le conter.

Vous qui n'oubliez rien, vous avez sûrement très présente à la mémoire la lettre de notre cher Achille, et tout le détail de sa proposition. Or, voici comment une explication verbale m'en livre le sens caché.

---

<sup>1</sup> Voici de nouveau *Crispinus*, et il devra souvent faire appel à ses amis.

1°. La rente de 1600 f. qu'il ne consentait qu'à grand'peine à laisser remboursable, ne pourrait être éteinte qu'au denier 40 ; d'où il résultait que cette rente représentait pour la Congrégation une dette de ..... 64.000 f. 00

2°. Les avances faites par Achille, et quelques sommes non encore payées devaient être remboursées ; ceci formait encore au passif une somme de .. 90.000 f. 00

A reporter ..... 154.000 f. 00

154.000 f. 00 de l'autre part.

3°. Enfin, la réserve stipulée dans sa lettre ne devait être réalisée que par la loterie ; ajoutez ce chiffre (40.000 f. 00), et vous avez ..... 194.000 f. 00

Il fallait donc que la loterie fournît dès à présent 130.000 f. 00, pour couvrir les avances et fournir la réserve, la Congrégation restant ensuite débitrice de 64.000 f. 00, représentés par la rente de f. 1.600.

Or, ni Achille, ni personne, ne pouvait dire où en est arrivée cette malheureuse loterie, et les plus optimistes ne peuvent certainement pas espérer qu'elle produira cent trente mille francs, le nombre des billets à un franc étant de cent cinquante mille.

Cependant, le chiffre du passif était certain, réalisé, tandis que l'actif n'était rempli que d'éventualités plus ou moins probables.

Pouvais-je en conscience faire à moi et à *mes descendants* une position semblable ? Je ne l'ai pas pensé, et comme Achille partait pour Paris le lendemain de mon arrivée, j'ai cru de mon devoir de lui dire qu'au lieu d'un pas en avant, j'en faisais deux en arrière.

Vous ne pouvez pas vous imaginer la douleur de ce pauvre garçon ; il m'a fait assister à une scène déchirante de larmes, de douleur, du brisement le plus amer, en même temps que de courageuse confiance et d'inébranlable foi. Il a bien compris que je ne pouvais pas faire autrement, et m'a su gré de comprendre à mon tour ce qu'il y a d'affreusement difficile dans le combat que se livrent en lui deux sentiments sacrés.

Achille parti, et parti avec ma parole que je ne reculais que devant une impérieuse nécessité, la négociation a été remise par lui pour la difficulté financière entre les mains de son frère Auguste, le Receveur général. Nous avons eu Jeudi une longue conversation, en présence de l'abbé Le Breton, et voici comment il a établi quelques chiffres nouveaux, et quelques idées nouvelles, commençant ainsi à déterminer la part du sacrifice qu'Achille pourrait ajouter à ceux qu'il a déjà faits.

1°. Le remboursement de la rente serait fixé à f. 48.000, c'est-à-dire au denier trente.

2°. Les reprises d'Achille qui figurent au compte pour 80.000 f. seraient réduites à 50.000 f.

3°. Ces reprises ne seraient ni actuellement exigibles, ni hypothéquées sur la propriété. Elles seraient une sorte de dette d'honneur de la Congrégation, et, pour la payer progressivement, on conviendrait qu'une part dans les économies de la Congrégation serait affectée à cet amortissement. (On n'a pas parlé d'intérêts ; de la disposition générale je conclus qu'on y renoncerait.)

4°. La réserve de 40.000 f. serait en tout cas garantie ; " Je les fournirais plutôt ", a dit le Receveur général.

Et certes, cette réserve n'a rien d'exagéré, car les dépenses commencées sont énormes, et, quoiqu'on fasse pour en restreindre quelques unes dans de plus justes limites, il restera une sorte de nécessité morale de terminer tôt ou tard les édifices commencés, tels que la Chapelle et ce qu'il est convenu d'appeler la maison des patrons (aussi bien, quel autre nom pourrais-je lui donner en attendant qu'elle serve de quelque chose ?). Aussi M. Ropers, Achille et tout le monde se donnent-ils corps et âme à la loterie. L'Evêque de S. Brieuç va donner une

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

circulaire, et l'on fera tout l'argent que l'on pourra. – En attendant, je gouverne sans régner, j'attends qu'une lumière définitive se fasse, et, malgré ma vive répugnance pour le provisoire et les positions fausses, m'y voilà jeté par un concours de circonstances que je crois, tout en gémissant, quelque peu providentiel.

Soyez encore ma Sagesse, mon bien cher père, et veuillez me dire :

1°. Si vous pensez que les nouvelles propositions de M. Auguste du Clésieux peuvent être réduites en un acte raisonnable, et partant si je dois les accepter.

2°. Jusqu'à quel point, dans l'intérêt de l'œuvre, comme dans celui de ma voie, il m'est permis de temporiser *en restant*. – Je suis retenu par l'adoration de S. Briec jusqu'à la fin de ce mois ; - Si je me retirais après, il y aurait presque de la cruauté dans ma prudence ; M. Ropers serait obligé de rentrer et d'abandonner la loterie, et le tohu-bohu du statu quo se prolongeant, il y aurait peut-être danger sérieux de dislocation complète. – Cependant, sans autorité entière, les mains liées pour le recrutement d'un ou deux aides, sauverai-je cette pauvre barque, que, maître absolu, j'aurais encore tant de peine à mener au port ?

Votre avis sur le troisième prêtre était entièrement le mien ; aussi ai-je repoussé sans plus ample informé, et de la manière la plus formelle, la proposition de comprendre M. Le Mercier dans la nouvelle combinaison. Cette détermination m'a été d'autant plus facile que je ne l'ai jamais vu.

Il y a ici une bonne pensée, et un commencement d'exécution qui *force* d'aller en avant ; il y a quelques bons éléments réunis, des hommes qui ont apporté leur vie et en ont disposé pour la gloire de Dieu dans la mesure qu'on leur a prescrite ; voilà le bon côté ; - Mais, sans parler de la grande difficulté d'argent, que d'ornières à rompre, que de pas de clerc à réparer, quel monceau de petites habitudes prises à déblayer péniblement l'une après l'autre. – Quoi qu'il en soit, je ne veux que connaître, par tous les moyens dont je peux disposer, la vraie volonté de Dieu ; cela fait, s'il y a un sacrifice à faire, et un grand travail à accepter, j'espère savoir dire comme St. Martin : "*Non recuso laborem*". – Grâce à Dieu, ç'a été quelquefois ma devise.

Veuillez, cher père, ne pas me jeter par dessus tous les moulins pour des importunités qui n'en finissent pas ; - encore une fois, ne gêtez plus jamais des enfants de mon âge.

Si vous en avez qui portent depuis plus longtemps le titre de fils, je ne veux pas qu'il y en ait un seul qui porte plus loin les sentiments de respect et de profonde affection avec lesquels je suis

Votre bien dévoué serviteur en J. C.

Léopold de Léséleuc M. A.

Mille compliments respectueux, s'il vous plaît, à M.M. Ruaud, Gratia et Guillou.

Original. AFIC. 118.1.1.005.

### APPENDICE 161. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

St. Ilan le 31 octobre 1850.

Mon bien cher père,

Votre lettre au frère Ausone avait été envoyée en son temps, et je sais maintenant qu'il sera donné connaissance à celui qui en était l'objet. Je pense qu'il prendra sans tarder le

---

<sup>1</sup> "*Je ne refuse pas le travail.*"

chemin de Ploërmel : ce brave homme ne pouvait convenir ici, et je lui avais fait connaître mon intention de ne pas le conserver. Il n'a aucune habitude des travaux de la campagne, il aurait été fort incomplet pour remplir un emploi quelconque dans une ferme. A la maison mère, il ne pouvait pas non plus rendre grand service ; il est possible qu'il remplisse bien un emploi inférieur dans une de vos maisons nombreuses. – Au reste, vous le jugerez mieux que moi.

Ma semaine entière s'est passée à S. Briec, où j'ai prêché l'adoration. Maintenant, nos grandes affaires recommencent ; Achille est arrivé de Paris il y a quelques jours. J'attends une nouvelle proposition catégorique et *positive*, qui sera formulée par le Receveur général<sup>1</sup> ; on voulait, après une ou deux conversations où les bases ont été assez bien posées, me laisser la charge de cette rédaction ; je m'y refuse, attendu que, acheteur, légataire, ou donataire, je ne peux pas dicter un testament ou un contrat, encore moins l'écrire ; mon rôle est d'accepter, s'il y a lieu, et je tiens au *Voir venir*. Je compte bien vous envoyer ce projet d'acte tout chaud ; en attendant, voici ce qui est bien arrêté :

1°. Les 40.000 f. qui sont jugés nécessaires pour le fond de roulement, seront tenus à notre disposition, quel que soit le résultat de la loterie, et aucun remboursement n'en sera jamais dû.

2°. Le paiement des avances d'Achille (celles qu'il a faites jusqu'ici, et qu'il ferait jusqu'au jour de la cession) seraient garanties par un acte séparé, non enregistré. Il serait fait sur l'excédent des recettes de la Société sur ses dépenses nécessaires ou utiles, elle seule restant juge de leur opportunité.

3°. La cession pourrait être annulée après un certain délai sur la demande de la Société, si elle venait à reconnaître qu'il n'y a pas moyen de s'en tirer, et, dans ce cas, elle n'aurait rien à rembourser des avances antérieures à la cession. –

Ceci n'est pas complet, mais c'est le fond. La semaine prochaine, j'espère que nous aurons un pas de plus, et il vous faudra bien, mon cher père, continuer de m'écouter. Soyez sûr de ma discrétion ; j'avais parlé à mon Evêque de votre *première lettre* ; mais sur la seconde et sur toutes les autres, je reste muet comme un poisson.

Avec lequel je vous embrasse de tout mon cœur, et vous supplie de prier pour moi  
In Xto devotissimo tibi<sup>2</sup>

Léopold de Léséleuc

Original. AFIC. 118.1.1.006.

## APPENDICE 162. RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN À M. DE LA MENNAIS.

(Lettre en réponse à une demande d'ouverture<sup>3</sup> d'un Cours d'Enseignement Secondaire libre dans la Maison des Frères à Ploërmel).

Vannes le 3 Novembre 1850

Monsieur le Supérieur,

En réponse à la déclaration de M. l'abbé Ruault, votre digne collaborateur, je lui avais mandé qu'il fallait de toute nécessité qu'il déposât les pièces mentionnées aux articles 27 et 60 de la loi. Je n'ai rien reçu. Le projet serait-il abandonné ? Si M. l'abbé Ruault persiste, il peut lui être utile de savoir que le plan du local doit être certifié par le Maire de Ploërmel.

<sup>1</sup> C'était la fonction remplie par le Comte Achille Latimier du Clésieux.

<sup>2</sup> *Votre tout dévoué dans le Christ.*

<sup>3</sup> Cette demande avait été présentée, le 4 octobre précédent, par l'abbé Pierre Ruault, collaborateur de M. de la Mennais à Ploërmel. Il s'agissait seulement de l'ouverture d'un cours de latin pour un nombre limité d'élèves.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Veillez l'en prévenir, et lui dire en outre que l'omission du dépôt rendrait illégale l'ouverture de sa classe de latinité et l'exposerait à des désagréments.

Vous aurez su que le frère Battais<sup>1</sup> était réintégré. Nous avons à nous féliciter du concours énergique que nous a prêté M. le Préfet du Morbihan.

Agrérez, Monsieur le Supérieur, l'expression de mon profond respect.

Le Recteur de l'Académie du Morbihan

J. A. de Kergaradec

À Monsieur le Supérieur des ff. de l'instruction chrétienne

Original. AFIC. 40.03.005.

### APPENDICE 163. MINISTRE DE LA MARINE AUX GOUVERNEURS DES ANTILLES.

Dispositions relatives aux Ecoles.

(A communiquer au Supérieur des frères).

Paris le 9 Novembre 1850.

Monsieur le Gouverneur<sup>2</sup>,

Par suite des demandes pressantes qui m'ont été adressées de nos différentes colonies pour déterminer de nouveaux envois de frères de Ploërmel, j'ai obtenu de M. le Supérieur général de cet Institut qu'il mit à ma disposition un contingent aussi considérable que possible de frères instituteurs pour être répartis entre les diverses localités.

Mr. de la Mennais n'a pu disposer que de 20 frères dont, à raison des besoins plus grands qui m'étaient signalés ailleurs, 5 seulement ont été destinés pour la Guadeloupe ; afin de n'en pas retarder le départ, et à raison d'ailleurs de l'encombrement des passagers sur la *Caravane*, je fais partir ces 5 frères par le port du Havre.

Je prends une mesure pareille à l'égard des Sœurs de St-Joseph.

A la date du dernier état de la situation (celui du mois d'avril, ce qui constitue un regrettable retard de ces documents), l'effectif des frères d'école était de 41 ; il va se trouver porté à 46, et il ne restera plus inférieur que de 4 frères au cadre fixé par le budget de 1850.

Vous m'avez adressé par votre lettre du 10 avril dernier n° 247, en l'accompagnant d'explications, un rapport très intéressant du Supérieur principal de la Guadeloupe. Il contient d'ailleurs une statistique sommaire des 12 écoles en exercice à la date du 2 avril, lesquelles, ainsi que vous me l'annoncez, ont été portées au nombre de 16 par suite de l'arrivée subséquente d'un renfort de 8 nouveaux frères. Je vous prie de remercier en mon nom le frère Paulin de son excellent travail. Je vois, du reste, par votre lettre qu'il avait été satisfait ou répondu par tous à celles de ses observations qui portaient sur le local des écoles dans quelques communes et sur les livres classiques pour les indigents. – Je n'ai pas à revenir sur le retard des augmentations de traitement : les frères en auront été mis en possession depuis lors, par suite de la notification que vous avez reçue, peu de temps après, du budget voté pour 1850.

---

<sup>1</sup> L'affaire du f. Grégoire (Victor Battais), à Carentoir, commencée en 1837 et résolue en 1842, après intervention du ministre de l'Instruction publique (cf. lettre 2853 et document 470), avait connu un rebondissement, lorsque le maire de Carentoir avait voulu transférer l'école du frère au lieu dit Le Temple. L'action du Recteur, M. Kergaradec, en faveur du f. Grégoire fut décisive.

<sup>2</sup> De la Guadeloupe.

Ainsi que cela se fait à la Martinique, il est nécessaire que je reçoive régulièrement de la Guadeloupe, pour les écoles *de frères* et *de Sœurs*, des états *trimestriels* faisant connaître (comme en a parfaitement pris soin le frère Paulin dans la première partie de son rapport), les localités où il existe des écoles et pour chacune de ces localités :

1°. Le nombre de frères ou Sœurs affecté à l'école ;

2°. Le nombre des élèves qui les suivent, en spécifiant le nombre des enfants blancs qui sont compris dans le premier ;

3°. S'il existe des écoles du soir pour les adultes et par combien d'individus elles sont suivies ;

4°. L'état du local, etc.

Je joins au surplus ici copie du cadre adopté à la Martinique pour ces documents, où je recommande en outre de fournir des indications qui n'y figurent pas, quant à l'état des locaux.

Vous avez appuyé le vœu exprimé par le frère Paulin pour qu'il y ait deux frères d'écoles suppléants. Ce vœu n'a sans doute pas pour objet de réclamer l'admission en solde de deux frères en sus du cadre fixé par le budget ; car la demande serait prématurée, puisque nous sommes encore dans l'impossibilité de compléter le cadre lui-même

Je dois donc penser (car pareille demande déjà formulée aura été mal comprise dans le passé) qu'il s'agit seulement de réserver sur l'effectif, quel qu'il soit, deux frères qui ne seraient pas attachés à aucune école en particulier, de manière à pouvoir aller remplacer au moment du besoin ceux qui, par fatigue ou maladie, pourraient réclamer un repos nécessaire et momentané. C'est là une mesure toute locale contre laquelle je n'ai pas d'objection en principe, et que je vous laisse le soin d'examiner. Il serait bon toutefois que deux colonies aussi voisines que le sont la Martinique et la Guadeloupe n'eussent pas sur des points d'organisation de cette sorte, deux manières de procéder différentes. Les deux Administrations ou même les deux supérieurs doivent être invités à concerter ensemble leurs propositions. Je crois qu'en pareil cas, il y aurait un avantage certain.

Mais vous avez aussi formé la demande de l'élévation du cadre lui-même au double de ce qu'il est aujourd'hui, afin de pouvoir établir des écoles dans la localité des communes de la Guadeloupe, dont, jusqu'à présent, la moitié seulement a pu en recevoir.

Pour 1851, vous avez vu déjà que le budget voté se bornait à maintenir respectivement pour la Guadeloupe comme pour la Martinique, le cadre de 50 frères d'école.

M. le Gouverneur Général Bruat m'a fait connaître que dans sa pensée ce cadre était suffisant pour la dernière de ces deux colonies. Je crois très utile de vous communiquer extrait de la dépêche par laquelle je réponds aux observations très graves qu'il m'avait fait parvenir sur les dangers qu'il pouvait y avoir à donner un développement trop rapide même à l'instruction primaire dans des pays où ce seul degré suffit pour inspirer aux populations une répugnance décisive pour les travaux de l'agriculture ; elle favorise la tendance de la jeune population rurale à venir chercher dans les villes des moyens d'existence douteux, tendance qui ne peut manquer d'amener tôt ou tard pour ces individus des déceptions plus ou moins menaçantes pour la tranquillité publique. L'influence fâcheuse qu'ont dans ce sens, aux colonies surtout ces esprits pleins de prétentions exagérées, mécontents de tout ordre social, n'est que trop frappant à la Guadeloupe ; elle se révèle par surcroît dans la récente affaire Hubert et Alphonse Augustin, et les preuves en sont sans cesse sous nos yeux. Je signale donc très particulièrement à votre attention cette question en recommandant d'examiner aussi de votre côté comment les inconvénients dont on doit se préoccuper pourraient être utilement combattus. Vous m'adresserez un rapport sur les résultats de cet examen.

[...]

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

(La suite du document traite des moniteurs et monitrices dans les écoles, et des subventions accordées aux écoles laïques).

Recevez, Monsieur le Gouverneur, etc.  
Le Contre-Amiral de la Marine et des Colonies  
Romain des Fossés.

(Document joint : Modèle d'état trimestriel . Etat des écoles des frères de Ploërmel établis à ...)

Désignation des Ecoles	Nombre de frères y attachés	Nombre de frères employés à l'instruction religieuse dans les campagnes.	Moniteurs soldés	Nombre d'élèves de 12 ans et au dessous
Nombre d'élèves au dessus de 12 ans	Nombre d'adultes assistant aux Classes du soir	Premières Communions faites pendant le trimestre	Observations sur le service scolaire pendant le trimestre	Avis du Directeur de l'Intérieur

Copie. AFIC. 155.4.011.

### APPENDICE 164. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

+ St. Ilan le 15 décembre 1850.

Mon bien cher père,

Il y a bien un mois que je croyais pouvoir vous communiquer les propositions définitives de notre ami ; tous mes efforts pour arriver à une solution que je redoute beaucoup plus que je ne la désire, n'ont abouti qu'à grand'peine à faire arrêter ces jours derniers une formule que je vous envoie. Il reste bien des illusions sur ces chiffres que l'on croit l'expression d'un grand sacrifice, et qui restent à mes yeux, après minutieux examen, la représentation exacte, d'une part, de la valeur de la terre, de l'autre, de la diminution effectuée dans la fortune de M. du Clézieux. Mais, qu'important, au fond, les illusions ? J'ai tant et si péniblement groupé et discuté les chiffres, que je veux m'en tenir à ceux-ci pour prendre un parti définitif. N'aurez-vous pas encore une fois la charité de m'y aider, sans responsabilité d'aucune sorte, bien entendu ? Je garderai pour moi seul votre conseil, et je ne veux y trouver qu'un peu d'encouragement s'il me faut accepter cet immense fardeau, et une sûreté de conscience si je le déclare au-dessus de mes forces.

Pour asseoir votre jugement, veuillez vous rappeler

1°. Qu'on nous lègue une chapelle ruineuse à moitié faite, et cette grande maison des patrons qui n'a que 4 murs et des planchers ;

2°. Que les rentes assurées sont de 12.000 francs par an, et la dépense rigoureusement nécessaire pour vivre d'environ 20.000 francs. – Il faut donc compter que Ministres et Conseils généraux, gens de l'Etat dont il faut subir la générosité, nous donneront autant d'argent qu'à Achille.

Vous dirai-je maintenant que le pauvre embryon de Congrégation m'inspire les sentiments les plus difficiles à concilier ? Je vois là huit frères qui ont fait sous une règle passablement indigeste des vœux de trois ans ; une douzaine de novices, et une quinzaine de postulants, dont un grand nombre a subi une longue attente, grâce aux incertitudes de ces deux dernières années. – Quelques uns ont un grand dévouement, presque tous ont de la bonne volonté ; mais quel décousu, quelle éducation à refaire, que d'habitudes prises dont chacune est au moins un embarras ! Mon cher père, il faut avoir passé quelques mois ici pour comprendre ce que la Bretagne doit à votre sagesse et à votre persévérance. Ici, c'est la plus forte tête et le cœur le plus infatigable qu'il faudrait ; il s'agit à la fois de fonder et de réformer, de créer et de corriger, de démolir et de construire. Cette pauvre œuvre est lancée à force d'audace au milieu de difficultés matérielles et morales qui se croisent ; il n'est plus temps pour beaucoup de choses de temporiser, et Dieu sait si les moyens de marcher ne manqueront pas bientôt. Le bon abbé Ropers est tout à sa loterie ; M. du Clésieux retourne à Paris pour la même affaire ; les pauvres frères n'ont que moi pour appui et je suis tenté souvent de désespérer d'être un assez habile pilote pour les tirer de la passe où ils sont engagés.

Un mot de votre excellent cœur et de votre admirable tête, mon bien cher père ; ne me refusez pas cette aumône ; au moins, ne me laissez pas seul dans le conseil. Si vous croyez à l'utilité pour la gloire de Dieu du sacrifice que je ferais de ma vie, je le ferai avec plus de confiance ; et si vous vous prononcez pour le parti de la prudence et que je l'embrasse, je ne croirai pas avoir fait une lâcheté.

J'espère que cette lettre est la dernière sur cet ennuyeux sujet ; je vous dirai mieux un autre jour, mais non pas plus sincèrement, que parmi vos aînés, il n'y a pas d'enfant plus affectueusement dévoué que moi.

Léopold de Léséleuc

Pour qu'Achille à qui mes lettres sont souvent remises ne sache pas que vous m'écrivez, voulez-vous faire mettre l'adresse par un autre ? – C'est votre secret que je soigne.

Original. AFIC. 118.1.1.007.

APPENDICE 165. **M. POSTEL, DÉPUTÉ À M. DE LA MENNAIS.**

Paris 20 Décembre 1850

Monsieur l'abbé,

Vous aurez sans doute appris par vos correspondances de Rennes et de Vitré que la tempête soulevée par la résolution prise par la majorité du Conseil municipal de Vitré de n'avoir que l'enseignement de vos frères était enfin apaisée. Le Ministre a par une lettre depuis long temps reçue annullé la délibération du Conseil : le Recteur a ensuite écrit ; le frère Maubuchon est nommé par une délibération que le Ministre a déclarée nulle ; je ne puis le présenter à l'institution de ce haut fonctionnaire : il s'est écoulé du temps, de nombreuses démarches, (qui, il faut le dire, ne pouvaient guère avoir de succès), ont été faites, et enfin une seconde délibération a été prise ; trois jours après le frère Maubuchon a été institué provisoirement : le Conseil académique lui a donné l'autorisation d'avoir des adjoints ; il lui a confié le cours d'adultes. -

Tel est donc l'état actuel de l'enseignement à Vitré : - une école payante universitaire, et une école gratuite communale tenue par vos frères, et de plus votre bonne école libre

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

rétribuée. On pouvait avoir tout cela sans aucune difficulté, et sans exciter bien des passions, - mais enfin cela existe, ne récriminons pas. Jetons un coup d'œil sur l'avenir, et si vous partagez mes convictions, aidez nous à assurer cet avenir.

Je vous ai dit plus haut que le frère Maubuchon était institué provisoirement par le Recteur. Vous savez que les règlements faits en conséquence de la loi du 15 mars autorisent, invitent même le Recteur à ne présenter l'instituteur nommé à l'institution du Ministre, que dans le délai de six mois qui suivent l'institution provisoire. Dans un temps où tout est si mobile, nous devons désirer une institution définitive : il est recommandé au Recteur de profiter des six mois pour s'assurer de la capacité de l'instituteur, de la bonté de l'enseignement : je ne doute point des qualités de l'instituteur et de la bonté de l'enseignement : néanmoins, il vaut mieux être bien averti, connaître bien sa position et pouvoir mieux apprécier la portée des questions qui peuvent être faites, le but de la surveillance qui peut être exercée. Je vous prie de donner, si vous le jugez convenable, des instructions aux instituteurs de Vitré, et les avertissements que vous jugerez utiles.

J'ai toujours regardé la concurrence non seulement comme non mauvaise en soi, mais même comme utile à plus d'un point de vue : elle entretient l'émulation : l'existence de deux écoles permet d'être plus sévère dans les admissions, moins réservé dans les expulsions : elle éloigne tout naturellement les enfants de familles hostiles à l'enseignement religieux, lesquels sont toujours dangereux parmi les élèves des écoles religieuses. Je n'ai pu faire partager cette opinion à la majorité du Conseil municipal : une partie du clergé de Vitré y a presque vu un cas de conscience. Je vous avoue que ma conviction, résultat de l'expérience et de l'observation, n'a point été ébranlée, et que ma conscience est fort tranquille. Si une école était réellement dangereuse, il existe des moyens de s'en débarrasser. - Si vous partagez mon opinion, vous avez plus que moi autorité pour faire revenir de leur opinion les personnes qui condamnent la mienne : j'ai parlé d'expérience, la mienne disparaît devant celle que vous avez acquise par un usage si long et si utile au public de votre zèle pour l'enseignement religieux.

Vous connaissez l'état des choses, vous pouvez appuyer, et donner une direction qui sera toujours utile, ce que j'accepte à l'avance.

Vous êtes, comme nous, je n'en doute point, bien affligé de la mort de M. Frain. Vous savez depuis longtemps combien j'ai pour vous de respect et d'affection.

Votre dévoué serviteur

J. Postel

Original. AFIC. 109.4.011.

### APPENDICE 166. MAIRE DE PLOUHINEC À M. DE LA MENNAIS.

Plouhinec le 22 Xbre 1850

Monsieur le Supérieur,

Votre lettre du 5 ne répond nullement à celle que nous avons eu l'honneur de vous écrire. Jamais, jusqu'ici, il ne s'est agi du *minimum* ni du *maximum* du traitement des frères de la doctrine chrétienne ; à part les paroisses où il y a un pensionnat, tous les frères avoient un traitement uniforme quelle que fut la recette de l'école qu'ils dirigeoient, quelles que fussent les ressources des communes où ils étoient établis ; tous recevoient annuellement un traitement non de 200 f. mais de 270 f. en y comprenant les 70 f. que vous exigez régulièrement pour frais de voyage ; tous étoient nourris et logés au presbytère et le prix de leur pension étoit une affaire qui devoit se régler entre le Recteur et les autorités locales ; et ceci, Monsieur le Supérieur, est d'autant plus incontestable que nous connoissons tel frère

pour lequel on a payé pendant des années 400 f. de pension, et tel pour lequel on paie encore à l'heure qu'il est 600 f. sans que vous ayez fait la moindre réclamation.

Nous nous croyons donc en droit, Monsieur le Supérieur, de nous plaindre :

1°. De ce que vous ayez interprété et modifié à votre gré le Traité conclu entre vous et la commune de Plouhinec.

2°. De ce que vous nous ayez forcés à fermer notre école, en nous enlevant le frère Silvain, à une époque où il nous étoit impossible de nous pourvoir d'un autre instituteur.

3°. De ce que vous ayez rejeté sur nous une responsabilité qui vous revient naturellement, dès lors que ce n'est point par notre faute, mais bien par la vôtre que le frère est parti.

4°. Enfin, de ce que vous nous ayez frappés par une mesure exceptionnelle, puisque vous maintenez dans notre voisinage les premières conditions posées par vous.

Agréez, Monsieur le Supérieur, nos sentiments respectueux

Le Maire de Plouhinec

Colin.

(Le Recteur de Plouhinec ajoute sa signature) : J. Cozian ptre.

*(Sur la page suivante, le Recteur signe un post scriptum) :*

P. S. Monsieur le Supérieur,

Cette discussion m'est aussi pénible qu'à qui que ce soit. Je regrette vivement de ne pouvoir me classer parmi les deux cents Recteurs qui vous ont remercié d'avoir bien voulu les faire participer à l'augmentation légale, mais je vous prie, M. le Supérieur, de croire que l'esprit d'intérêt ne m'a jamais servi, comme à beaucoup d'autres, de mobile dans ma conduite, et que ces explications n'altéreront jamais les sentiments pleins de respect avec lesquels je serai toujours, Monsieur le Supérieur, votre très humble serviteur

J. Cozian ptre.

Original. AFIC. 109.4.013.

#### APPENDICE 167. **MINISTRE DE LA MARINE À M. DE LA MENNAIS.**

Direction des Colonies – Bureau de législation et d'administration.

Paris, le 8 Janvier 1851

Monsieur le Supérieur général,

Par une lettre du 5 octobre dernier, en vous communiquant un rapport de Mr. le Gouverneur de la Guyane française, j'ai eu l'honneur d'appeler tout votre intérêt sur l'importance qui s'attacherait à ce que, dans cette colonie, comme cela a lieu si heureusement à la Martinique, le Supérieur se prêtât à ce que l'enseignement primaire et surtout l'enseignement religieux fût porté dans quelques localités rurales au dehors des grands centres, au moyen de tournées qui seraient faites périodiquement par des frères qu'on formerait spécialement à ce service.

En me rendant compte de la situation générale des Ecoles de la Colonie, Mr. le Capitaine de Vaisseau Maissin me témoigne de nouveau le désir de pouvoir donner toute l'extension possible à l'enseignement des frères ; et, attendu la limite numérique dans laquelle nous sommes forcément maintenus, le mode ci-dessus indiqué tendrait au but autant que possible et d'une manière très avantageuse, en ce qu'il maintiendrait les habitudes agricoles des enfants.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Dans cette même Colonie, les Sœurs des deux congrégations qui desservent les Ecoles et les hôpitaux (car ces dernières ont spontanément ouvert des Ecoles) ont eu la pensée de faire cultiver des jardins par les enfants.

J'avais moi-même suggéré cette idée aux Gouverneurs de nos Antilles pour les Ecoles en général ; sans demander aux frères autre chose que leur direction et leur surveillance, dans lesquelles il pourraient d'ailleurs être suppléés par des moniteurs, il me paraît possible en effet de généraliser cette excellente mesure dans la plupart des Ecoles de nos Colonies. – Le besoin en est si bien senti que mes communications à cet égard aux Gouverneurs se sont croisées avec des communications qui m'étaient faites par eux dans le même sens, et j'aurais en ce moment à faire étudier les moyens d'exécution qui ne semblent pas offrir de difficultés insurmontables.

La condition préalable, Monsieur le Supérieur Général, serait que vous vouliez bien donner à ces mesures un assentiment qui encourageât les Supérieurs locaux à concerter cette exécution avec les Administrations coloniales. Je vous serais fort obligé de vous prêter à ces vues qui sont d'une haute importance pour l'avenir des colonies, et qui rentrent tout naturellement dans les considérations qui ont motivé la *limite d'âge* dans les écoles, mesure à l'égard de laquelle j'ai eu l'honneur de vous adresser quelques explications par ma lettre du 19 décembre dernier.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Contre-Amiral, Ministre de la Marine et des Colonies  
Ramani Dufauré (?)

Original. AFIC. 155.5.001.

### APPENDICE 168. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 20 janv(ier) 1851

Mon cher Père,

J'attendois ce soir et je recevrai demain matin la dernière épreuve de mon dernier volume dont vous avez vu sans (doute) l'annonce dans *l'Ami de la relig(ion)* ou dans *l'Univers*. Cette fin si désirée m'a mis à une autre *épreuve*, en me privant aussi longtemps du bonheur de vous écrire et en me forçant de renvoyer mon 1<sup>er</sup> de l'an au 20 janvier.

A Paris comme pour la province, je puis dire que je n'ai pas encore commencé l'année ; et c'est par vous et avec vous que j'aime et que je veux la commencer. Et je suis d'autant plus encouragé à former des vœux que Dieu nous a exaucés et nous exauce encore en vous conservant comme il fait au milieu de vos enfants. Nous l'en remercions beaucoup, mais nous ne sommes pas encore contents, et nous espérons qu'il voudra bien ajouter de nouvelles bénédictions sur cette santé qui nous est si chère, et pour laquelle j'unis mes vœux les plus ardents à la masse des vœux que vous avez reçus à Ploërmel. Parmi ces vœux que je vous envoie, mon cher père, il y en a aussi une petite pacotille à l'adresse de notre ami par excellence, M. Ruault ; lesquels vœux marqués au coin du cœur, sont de premier aloi. Ayez la bonté de les lui remettre directement. J'embrasse bien tous les chers et bons frères, et c'est tout, puisque Mess. Gracia et Guillou sont en voyage de long cours par terre et par mer. –

Après les compliments, les étrennes. Mess. Gaume vont vous expédier les exemplaires de mon Cours qui vous reviennent ainsi qu'aux frères et à ceux qui vous entourent. J'ai pris dans le temps plusieurs ex(emplai)res des volumes déjà publiés pour les donner dans le pays de Ploërmel. M. Ruault aura la bonté de voir ce qui manque aux vingt exemplaires destinés à la congrégation, afin que j'en renvoie autant, avec les 20 ex(emplai)res du dernier volume...

27 janvier.

7 jours d'interruption, pour attendre la conclusion d'une négociation qui manque. Dans l'intervalle, voilà une lettre délicieuse de notre cher et bien aimé ami Ruault qui me donne des nouvelles de vous et de tout le monde. En attendant que je puisse lui en donner de nouvelles de moi, je le remercie bien et lui renvoie, non pas ses vœux que je garde précieusement, mais les miens. Il attend aussi ses étrennes, et il les aura, mais c'est un paresseux, et il n'aura pas lu mon livre quand j'irai vous voir ... Mais quand irai-je ? M. Ruault prétend que ce sera au mois d'août prochain, et moi je voudrais bien le prétendre aussi, mais l'institution que j'ai fondée dérange tous mes plans. Nous éprouvons une gêne momentanée qui fait que je ne sors de l'impression de mon livre que pour rentrer dans les affaires et chercher de l'argent. Je n'ai pu faire d'emprunt en commençant notre établissement qu'à de courtes échéances, et comme notre institution ne peut encore que suffire à ses frais, il me faut de nouveaux emprunts pour satisfaire à ces échéances. Dans un an et même dans six mois, nous l'espérons, nous avons d'autres ressources que mon Cours, mais quand nous n'aurions que celle là, elle nous suffiroit, car il aura déjà une assez grande valeur dans 7 ou 8 mois, lorsque les séminaires auront pu se prononcer. Les P.P. Jésuites mes voisins ont fait lire dans leur réfectoire ce qui en a paru, et le P. Renaud leur supérieur et votre ami, est venu m'en dire toute sorte de bien. Il veut le recommander partout au clergé, dans les retraites ecclésiastiques, &c. Tout cela est bien pour l'avenir ; mais j'ai 10000 f. en souffrance par suite d'échéances &c. et qu'il me faut trouver pour les mois de Mars et Avril. Mess. Gaume j'espère, pourront m'avancer 3 ou 4 mille f., mais il m'en reste 5 ou 6 mille à trouver dans le mois de février. J'ai écrit en quelques endroits de la province ; j'attends des réponses, et je vois aussi que je serai obligé de me rendre dans les lieux où l'on me donnera l'espoir fondé de faire cet emprunt. Ces 15 jours d'absence passeront ici pour mes vacances, et il me sera difficile dès lors de redemander une nouvelle vacance en été. Je voudrais bien de tout mon cœur que l'*ingrate* Bretagne qui ne m'a encore donné, ni argent ni élèves, voulût enfin se cotiser et m'avancer la susdite somme ou à peu près ; j'irois là certainement de préférence à toute autre localité, et pour le coup les dix jours passés entre vous et l'ami *Ah ça* seroient une vraie vacance, malgré les affaires. Je reviendrais tout frais *finir* ma *Géographie ecclésiastique* dont j'ai déjà fait *deux pages*. Il y a beaucoup de bonnes familles autour de vous à Ploërmel et à St. Brieuc. Si vous voyiez jour à me donner l'espoir d'y trouver ces quelques mille fr(ancs) pour peu de temps ou pour longtemps, donnez m'en avis, et *je pars* de suite. Ce mot *je pars* me fait faire un saut d'allégresse comme à la *Perrette* de La Fontaine.-

Mais je vous quitte et vous embrasse, cher Père, plus tendrement que jamais, avec M. Ruault et les frères.

Blanc

J'ajoute, mon père, que je n'ai que le mois de février pour mon voyage en Bretagne ou ailleurs. Les affaires pressent, et nous avons une belle prem(ière) communion en mars.

Original. AFIC. 38.03.010.

## APPENDICE 169. M. GESLIN DE BOURGOGNE À M. DE LA MENNAIS.

St. Brieuc 27 janvier 1851

Très Révérend Père,

Je me suis empressé de transmettre votre bienveillante réponse à notre Conférence de St. Vincent de Paul. Bien que son peu de ressources l'oblige à s'enfermer dans son œuvre

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

spéciale, elle a voulu répondre à votre bonne volonté et a voté 30 f. Quelques membres se sont cotisés de leur côté et nous sommes arrivés à 73 f. 50.

C'est bien loin de la somme nécessaire pour obtenir l'entrée de Ploërmel, et j'hésitais d'autant plus à vous envoyer le jeune Rault que vous aviez la bonté de me laisser une grande latitude à cet égard.

Quelques ecclésiastiques m'ont rassuré en me disant ceci : rien ne nous garantit la vocation de Rault. Si elle n'est pas réelle, on s'en sera vite aperçu là-bas et cette première somme suffira peut-être à payer sa dépense. Si au contraire sa vocation est sérieuse, bien des personnes qui dans le doute s'abstiennent ou donnent fort peu ne craindront plus d'augmenter leur aumône et il sera facile de compléter la somme demandée.

Je me suis laissé convaincre par cet argument. Notre jeune homme a, paraît-il, un trousseau suffisant aux premiers besoins ; si vous le gardez, vous voudrez bien me dire ou me faire dire quand et de combien la somme devra être augmentée : je me mettrai sur le champ en campagne et d'une manière ou d'une autre, je ne doute pas que nous n'en venions à bout.

Je vous l'expédie donc demain matin. Je lui donne 8 f. 50 pour sa route, et les 65 f. vont être versés aux mains de Mad(am)e la Supérieure de la Providence qui a sans doute de fréquentes occasions de vous faire passer des fonds.

Je ne sais comment vous remercier de toute l'affection que vous voulez bien me témoigner dans votre lettre ; mais je garde dans mon cœur toutes ces bonnes paroles qui resteront l'un de mes plus chers souvenirs. Recevez avec l'expression de ma vive reconnaissance l'hommage de mon respectueux et filial attachement.

Votre humble et obéissant serviteur

J. Geslin de Bourgogne

Madame Pouhaer, ma femme et M. l'abbé Gallais me chargent de vous exprimer leurs sentiments de respect et d'attachement.

Original. AFIC. 39.02.005.

### APPENDICE 170. RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN À M. DE LA MENNAIS.

Vannes, le 4 février 1851

Monsieur le Supérieur<sup>1</sup>,

Vous savez quels sentiments de vénération profonde et de bien sincère attachement je vous ai voués depuis longtemps. Vous comprendrez donc la douleur que j'éprouve de m'être vu dans la nécessité de prendre des mesures rigoureuses qui se trouvent atteindre un des frères de votre précieuse et utile Congrégation.

Selon mon droit et les devoirs que m'impose la loi, je nomme un intérimaire à Caden pour faire l'intérim de l'école restée vacante par le décès de son titulaire. Le Maire refuse de le recevoir.

A cette *énormité*, il ajoute celle d'installer un de vos frères, avant même qu'on ait songé à me communiquer la délibération du conseil municipal qui le nomme et les pièces à l'appui. Et vous, mon bien cher et vénéré Supérieur, vous entrez dans cette combinaison qui est une insulte à mon autorité. Vous consentez à ce qu'un des enfants de votre Institut parte pour Caden et soit mis en possession immédiate de l'école de cette commune.

Vous n'ignorez pourtant pas, M. le Supérieur, que l'envoi d'un intérimaire dans une école vacante ne met en aucun péril le droit reconnu par la loi aux conseils municipaux de

---

<sup>1</sup> Voir la réponse à cette lettre : n° 4705, du 11 février 1851.

nommer eux-mêmes leur instituteur. Vous n'ignorez pas mes bonnes dispositions pour vos frères et l'empressement avec lequel, après avoir vérifié leurs titres, ainsi que le veut la loi, je leur expédierai une autorisation provisoire. Pourquoi donc n'avoir pas laissé les choses suivre leur cours régulier et légal ? Quel intérêt pouvait-on avoir à se tant presser ?

J'en suis profondément affligé, M. le Supérieur, car je ne pouvais pas tolérer les violations flagrantes de toutes les prescriptions de la loi. J'ai dû la réprimer, et il est à craindre que nos ennemis commencent à se prévaloir contre nous de l'éclat de cette répression.

Vous ne sauriez croire, M. et bien cher Supérieur, jusqu'à quel point je déplore ce conflit. Que la responsabilité en retombe sur ceux qui l'ont provoqué avec tant d'imprudence. Votre religion a été surprise en ceci, j'en suis certain. Je ne puis admettre que si les choses vous avaient été présentées sous leur véritable jour, vous vous fussiez prêté à une illégalité tout à fait gratuite, à un procédé qui va presque jusqu'à une offense personnelle.

Je vous en prie en grâce, mon bien cher Supérieur, ne donnez plus de missions à vos dignes frères avant de vous être assuré de l'entier accomplissement des formalités voulues par la loi ; il m'est trop pénible de me rencontrer sur le terrain d'une discussion sérieuse avec l'homme au monde pour le haut mérite et les éminentes vertus duquel je professe le plus d'admiration et je ressens le plus de sympathie.

Agréez, Monsieur et très vénéré Supérieur, l'expression de mes hommages respectueux et dévoués.

Le Recteur de l'Académie du Morbihan

J. A. de Kergaradec

Vannes, le 4 février 1851.

Copie. AFIC. 148.02.003.

APPENDICE 171. **ABBÉ J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.**

Oullins le 4 février 1851

Mon cher père,

Je fais si souvent dans mon fauteuil le voyage de Ploërmel que de peur de troubler mon illusion je n'y écris pas souvent. Vous me connaissez assez pour ne pas me reprocher mon silence. Pour vous écrire, on voudrait toujours avoir à traiter avec vous quelque affaire d'intérêt religieux, tant on se fait scrupule, quand on vous écrit, de vous voler cinq minutes. Si vous consacriez, comme Mr. Ruault, deux heures à lire *l'Univers*, je ne vous écrirais pas du tout de peur d'être complice de Mr. Veuillot. Mais une lettre s'en va vite, au courant de votre activité.

M.M. Guilloux, Péchard et Houeix ont passé une heure ici, de 8 à 9 (h). du soir ; ils sont partis de Lyon le lendemain à 5 heures par le bateau. Je crus avoir une vision quand la lumière de ma lampe tomba sur ces trois figures. Un moment j'attribuai au s(ain)t homme Guilloux le pouvoir de l'ubiquité, qu'en bon ami il partageait avec ses deux confrères. Mr. Houeix à Lyon, me fit l'effet d'une révolution. Nous les avons accueillis de notre mieux ; ils ont soupé, puis un omnibus les a transportés à leur hôtel. Ce départ précipité m'a fait soupçonner que probablement le général de Castellane, aura intimé à de pareils démagogues l'ordre de quitter la ville dans les 24 heures. Si Mr. Houeix eut dit un mot aux voraces, tout était perdu. Ils nous ont promis un jour à leur retour.

Le petit externat fondé à Lyon marche à merveille. Le nombre des enfants se monte à 56 ; ils sont trois abbés professeurs. On songe à fonder une succursale dans un autre quartier de la ville. Pourrait-on nous envoyer les tableaux de lecture du f. Bernardin ? Je crois

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

cependant que cet externat ne remplira pas complètement le but qu'on s'était proposé : Oullins ne recrutera que peu parmi ces fils des négociants. En général, c'est une proie destinée à l'Université. On n'en continuera pas moins : c'est toujours un bien de fait, un germe d'espoir.

Le (prix) de la rétribution est de 15 f. par mois. Il y en a de 20 et de 25 f. La maison d'ici marche toujours dans son ancienne ornière. L'esprit des élèves est bon, celui des professeurs, assez nul et celui de ces Messieurs très hiérarchique. Un peu d'activité ferait tout pardonner ; mais Mr. Dauphin est peu présent ; il est beaucoup au dehors et ses autres confrères ne s'entendent pas du tout. C'est le bon Dieu qui mène ; sans cela nos 120 élèves baisseraient encore.

L'abbé Levoyer est aussi sous-diacre que jamais. Mermet sculpte et tourne ; pour moi j'interromps une névralgie par un peu de travail et me soumetts à tout ce que la providence voudra, puisqu'elle me tient en laisse par un nerf. Elle ne le fait pas pour rien.. Ah ! qui me rendra Boyac et les bons frères et Ploërmel et la bibliothèque. Il y a trop de cheminées dans ce pays-ci et pas assez d'arbres. Et puis nous sommes à deux pas d'une mine qui ne tardera pas de sauter. Le feu est déjà à la traînée. Autant que je le peux, je tiens ma tête démeublée des fariboles politiques ; mais pourtant ce quelque chose, qui a inspiré le mandement de Mgr l'archevêque de Paris, ne peut manquer de vous saisir un peu quand on réfléchit. En attendant, Mgr le Cardinal a fait faire pour son usage dans son palais, une chapelle qui lui coûte, dit-on, 80 mille francs. C'est beaucoup pour quelques mètres carrés. Pensez-vous qu'on pourrait mieux utiliser son argent ? Un Mr. Micod, curé de la Croix-Rousse a publié sur Louis XVII et sous le titre d'*Avenir de la France*, un gros in 8° qui mériterait cent bûchers. On l'a condamné à Mantes et Son Eminence n'a encore rien dit. Pauvres républicains ! Mr. Ruault ne dira pas le contraire. Dites-lui qu'il aura son tour et que quoique je ne fasse plus de la politique, je ferai un peu diversion à *l'Univers*. Il faut qu'il en avale !

Si vous pouviez parler à toute la maison, je vous dirai le bonjour pour toute votre population ! Embrassez pour moi Mr. Ruault que j'autorise à vous ouvrir sa tabatière.

A bientôt, cher père, Genthon, Mermet, Levoyer s'unissent à moi dans les sentiments que vous me connaissez.

Votre dévoué fils

J. Doucet

J'ai reçu une lettre de M(m)e de la K.

Original. AFIC .44.02.026.

### APPENDICE 172. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

+ St. Ilan le 5 Mars 1851

Mon bien cher père,

Votre lettre du 25 février m'est une nouvelle preuve d'une affection dont je sens tout le prix ; je ne puis vous dire combien j'ai été touché de me voir ainsi associé par vous aux joies de votre grande famille. Vous ne vous êtes pas trompé en pensant que je bénirais Dieu avec vous de la garantie nouvelle de perpétuité et de sainteté que votre Congrégation vient de recevoir par l'approbation du Saint Siège<sup>1</sup>. Pendant qu'on déclare vos Frères de grands enfants de l'Eglise, priez, mon cher père, pour ce pauvre embryon que je suis chargé de soigner, afin qu'il atteigne aussi l'âge d'homme, et d'homme parfait en J. C..

Mes grandes affaires vont être terminées, je pense, dans un court espace de temps. La grande difficulté qui vous effrayait à si juste titre est supprimée, autant qu'il était possible,

---

<sup>1</sup> Dans une lettre datée du 21 février 1851, l'archevêque d'Auch annonce à l'abbé Jean-Marie de la Mennais qu'il lui transmet un Bref d'encouragement de Sa Sainteté le pape, et un décret de louange pour son œuvre d'éducation chrétienne.

par un moyen que je vous dirai "*ore ad os*". Ayez la bonté, s'il vous plaît, de me renvoyer, quand vous serez à Ploërmel, le manuscrit d'Achille, que je serais bien aise de garder, comme justification plus encore que comme garantie.

Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il allège vos inquiétudes de famille<sup>2</sup>; je sais ce qu'elles doivent peser à un cœur comme le vôtre. – Mille amitiés à Félix et à Marie-Ange<sup>3</sup>, et croyez-moi toujours, mon bien cher père,

Le plus sincèrement dévoué de vos enfants

Léopold de Léséleuc M. A.

*M. l'abbé de la Mennais, Trémigon.*

Original. AFIC. 118.1.1.008.

### APPENDICE 173. RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN À M. DE LA MENNAIS.

Vannes, le 25 Mars 1851

Monsieur, et bien cher et vénéré Supérieur,

Il y aura du bon et du mauvais dans cette lettre. Je commence par le premier pour faire passer le second.

J'ai le plaisir de vous annoncer que vos quatre maisons de Ploërmel, Malestroit, Pontivy et Port-Louis sont autorisées à recevoir des stagiaires, par décision du Conseil académique en date d'hier 24 Mars.

Voilà la bonne face de la médaille, en voici le revers :

Nous avons longuement discuté l'art. 83. M. l'abbé Le Joubioux a défendu l'interprétation de St. Brieuç, de Rennes et de Nantes avec talent, avec chaleur, avec vigueur ; mais elle a été combattue par des arguments non moins sérieux. Nous étions de cœur unanimes pour *désirer* que l'article en question s'appliquât non pas seulement aux *pensionnats* secondaires et primaires, à leurs directeurs, à leurs professeurs et surveillants, mais encore aux *écoles* et aux maîtres qui y ont été employés. Malheureusement il a été démontré à plusieurs qu'il ne se pouvait entendre ainsi, et l'on se fondait sur ce fait que les articles 53 et 60 y sont seuls invoqués, que les art. 25 et 47 n'y sont pas mentionnés. – Ajoutez que Mgr de Langres<sup>4</sup> ne songe pas à signaler le bénéfice de l'article *de quo*.

Je puis vous assurer, Monsieur le Supérieur, que ce système a été présenté, développé et soutenu par des hommes sincèrement, vivement sympathiques à votre Institut, qui en cela ont consulté leur conscience et fait taire leurs affections.

Moi même, j'ai dû me rendre à la force de leur argumentation, et si l'on avait été aux voix, je ne sais si je n'aurois pas voté pour l'interprétation restrictive. Ce qui m'en a été dit après la séance, me donne lieu de penser que la majorité se fût prononcée dans le même sens.

J'ai donc dû proposer et faire adopter l'ajournement de la délibération à la prochaine séance. Plusieurs raisons m'ont déterminé à prendre ce parti : 1°. Nous étions loin d'être au complet, et il était conforme aux convenances de ne pas trancher la question en l'absence de membres devant lesquels elle avait déjà été discutée dans une précédente réunion ; 2°. La décision de Rennes a été déferée par le Recteur au Ministre, et la solution que recevra ce

<sup>1</sup> "*face à face*".

<sup>2</sup> Jean-Marie de la Mennais venait de passer deux jours à Trémigon, auprès de sa sœur Marie, gravement malade.

<sup>3</sup> M. et Mme Salaiün de Kertanguy ; Marie-Ange, aînée des enfants Blaize de Maisonneuve, était la nièce de l'abbé de la Mennais.

<sup>4</sup> Mgr. Parisis.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

conflit servira de règle à toutes les académies. J'aimerais mieux donc que notre Conseil attendît, ce à quoi il me semble qu'il ne saurait y avoir d'inconvénient pour le moment, puisque les examens de Rennes et de St. Brieuc, et bientôt ceux de Vannes, vous permettront de fournir des frères brevetés à un certain nombre de Communes.

Ma troisième raison est la plus sérieuse, c'est qu'il me serait infiniment pénible que le Conseil académique du Morbihan se mît en contradiction sur un point qui intéresse vos bons frères avec ceux de Rennes, Nantes et St. Brieuc, et ce serait probablement arrivé hier si l'on avait procédé au vote.

En ajournant, je me réservais le temps de vous consulter. Voyez donc, Mon bon Supérieur, et dictez moi la conduite que je dois tenir. Remettre l'affaire sur le tapis dans 15 jours ? ou bien vous convient-il que nous attendions la réponse du Ministre aux observations de M. Thery ? Je ferai ce qui vous sera le plus agréable à cet égard, mais je ne puis pas vous répondre que mon vote ne vous sera pas contraire. En ce moment, le texte de la loi me paraît condamner l'interprétation large qui aurait toutes mes sympathies ; l'abbé Le Joubioux parviendra-t-il à me convertir ? Nescio. Deus scit<sup>1</sup>.

Je vous prie de m'honorer d'une prompte réponse afin que je puisse m'en entendre avant la 1<sup>ère</sup> séance avec l'abbé Le Joubioux, mon quasi adversaire en cette circonstance.

Le Maire de Caden m'annonce qu'une maladie du frère Brient vous oblige à envoyer à sa place dans la commune un autre frère. Je me serais empressé d'adresser à ce dernier une commission intérimaire. Mais le Préfet ayant déjà donné au Maire l'autorisation de réunir extraordinairement le Conseil pour faire un choix, j'attendrai que la délibération me soit communiquée avec votre lettre de présentation et le brevet.

Jusque là, c'est-à-dire pendant quelques jours seulement, il y aura un intérim de fait.

A ce propos, Monsieur le Supérieur, je vous prie de me donner la liste de ceux de vos frères pour lesquels j'aurais à provoquer l'institution ministérielle.

Agrééz, je vous prie, Mon bien cher et très vénéré Supérieur, l'assurance de mon profond attachement et de mon respectueux dévouement

Le Recteur : J. A. de Kergaradec

P.S. – J'oubliais de vous dire que Gourin est aussi une école à stagiaires.

Original. AFIC. 109.6.012.

### APPENDICE 174. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

+ St. Ilan le 23 Avril 1851

Mon bien cher Père,

Voici une demande que vous devez à l'opinion que vous avez laissé s'accréditer de votre paternelle affection pour moi. – Le cocher de notre ami Achille a un jeune frère, âgé de 15 à 16 ans, qui désire vivement entrer dans votre famille. Ils se sont avisés de croire tous deux que ma recommandation en valait une autre, et m'ont prié d'être près de vous le parrain de cet enfant. Je l'ai vu plusieurs fois, et, malgré des yeux louches, je lui ai trouvé la meilleure petite figure d'enfant que l'on puisse désirer. Il annonce de l'intelligence, et paraît surtout rempli de bonne volonté. Son frère, qui a fourni de ses gages aux frais de son éducation, dans une de vos écoles d'abord, et maintenant à celle de St. Brieuc (Doctrine chrétienne), ne serait guère en état de faire des sacrifices d'argent ; il vous supplie de

---

<sup>1</sup> Je ne sais. Dieu le sait. 2 Cor., XII, 3.

l'accueillir et d'achever ce que Dieu a commencé. L'enfant écrit bien, et sait un peu de grammaire et d'arithmétique. Décidez maintenant dans votre charité.

Avez-vous retrouvé, cher père, le manuscrit des propositions d'Achille ? Quoique j'en aie gardé copie, je vous serais reconnaissant de me le renvoyer. -

J'attends cette semaine les deux fondateurs, pour en finir une bonne fois. -

Recevez, cher père, la nouvelle et bien sincère assurance des sentiments de respectueuse affection de

Votre bien dévoué en J. C.

Léopold de Léséleuc M. A.

*M. l'abbé de la Mennais. - Ploërmel*

Original. AFIC. 118.1.1.009.

APPENDICE 175. **ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.**

+ St. Ilan le 19 Mai 1851

Mon bien cher Père,

Permettez-moi de vous annoncer en courant que toutes nos grandes affaires sont terminées d'aujourd'hui. La Société Civile est constituée, sous le nom de Société des Colonies Agricoles de la Bretagne ; St. Ilan nous est vendu par acte authentique en date d'aujourd'hui, jour de St. Yves. La question financière est réglée. Prions Dieu maintenant qu'il achève son œuvre ; priez-le pour ceux qui naissent, mon cher père, vous qui voyez votre enfant arrivé à l'âge d'homme.

Mille remerciements pour la bonté avec laquelle vous avez accueilli ma demande relativement au petit Savidan<sup>1</sup>. Recevez aussi la promesse que je vous fais bien volontiers d'aller travailler à la Retraite de vos chers frères ; je bénirai Dieu de toutes les occasions que sa providence me fournira de vous témoigner les sentiments d'affectueux et profond respect avec lesquels je suis

Votre bien dévoué serviteur en J. C.

Léopold de Léséleuc

*M. l'abbé J. M. de la Mennais. - Ploërmel.*

Original. AFIC. 118.1.1.010.

APPENDICE 176. **M. DU CLÉSIEUX À M. DE LA MENNAIS.**

St. Ilan 2 Juillet 1851

Mon vénérable ami

Pouvez-vous me donner un frère pour ma ferme-école de Carlan ? Il aurait le titre d'agent comptable & serait chargé de l'instruction primaire & de la surveillance des jeunes gens - car les élèves n'ont jamais moins de 16 ans & quelquefois 25.

Il faudrait donc un homme capable par son âge & son caractère, de leur en imposer. J'ai là un joli groupe de jeunes gens qui n'excédera pas le nombre de 30, lesquels sont pris dans des familles de laboureurs influents, & pour devenir un jour conseillers municipaux ou maires de leurs communes.

<sup>1</sup> Voir la lettre précédente, en Appendice.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Il est donc bien important qu'ils reçoivent là une éducation chrétienne & je ne puis mieux m'adresser qu'à vous pour atteindre ce but.

Les appointements du frère seraient de 1000 f., moins le prix de sa pension s'élevant à 3 ou 400 f.

C'est lundi prochain l'examen pour l'admission de nouveaux élèves. Il serait bien désirable, si vous pensez pouvoir agréer ma demande, que le frère arrivât à Meslin le plus près possible de ce jour.

Si vous n'aviez pas à votre disposition un sujet très capable, & excellent sous tous les rapports, car se trouvant en contact avec l'administration, quoique tout à fait indépendant d'elle, il peut devenir un des éléments des fermes-écoles, & empêcher par cela même de misérables choix. Si pour une raison que je ne puis prévoir, vous étiez à mon grand regret, dans l'obligation de me refuser, je serais obligé de me rabattre sur un instituteur primaire laïque, c'est-à-dire sur une individualité très douteuse, & peut-être très compromettante.

Pesez devant Dieu, mon vénérable ami, cette grave considération, & faites ce que votre conscience vous inspirera pour lui, & votre cœur pour moi.

Mes tendres et respectueux hommages de dévouement et d'affection.

Achille du Clésieux

Pressée.

*Monsieur l'abbé Jn. Mie de la Mennais  
Supérieur des frères des écoles chrétiennes  
Ploërmel Morbihan*

Original. AFIC. 118.1.2.024.

### APPENDICE 177. ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.

19 juillet 1851

Mon très cher Père,

Je ne laisserai pas partir M.M. Ponson et Philippe sans leur confier une petite lettre pour vous. Depuis que j'ai quitté la Bretagne, je me demande souvent pourquoi ? Ce n'est pas que je n'aie cru agir en conscience : mais sans avoir devant Dieu à me repentir, je trouve quelquefois en moi quelque chose de moins depuis que vous êtes si loin.

Que vous dire de ma vie actuelle ? Elle est bien insignifiante. Quand je vois ce que je fais auprès de ce que je devrais faire, c'est pitié. Je vous ai dit que j'avais regret à la vie religieuse : ce regret ne diminue pas. Si un jour quelques uns de mes amis veulent s'y mettre, ce n'est pas moi qui refuserai. Pour le moment, nous nous laissons aller au mouvement général du monde, au mouvement particulier d'Oullins, mouvement qui n'a rien de bien ascensionnel. Cependant il est facile de penser que la peine qu'on s'y donne n'est pas encore peine perdue. Il ne se passe guère de jour que je ne prie le bon Dieu de m'avoir en sa main : au premier signe, rien ne me coûterait en fait de vocation.

Mes occupations ont un peu diminué. Dans mes moments libres, je fais un peu de théologie, je lis, je sculpte. Le temps m'a manqué depuis que je sais le voyage de nos deux élèves, pour vous envoyer un spécimen de mon art. Je ne fais aucun cas de ce genre d'occupation. Une leçon de catéchisme donnée à un enfant que l'on rencontre dans la rue vaut mieux que le plus merveilleux torse de Phidias<sup>1</sup>. Et je me demande pourquoi je mets des heures à pétrir la terre, à modeler, à ciseler ? Je vis fort retiré, d'ailleurs, par goût et par religion, n'enviant pas le monde, pas plus le monde clérical que le monde séculier, trouvant

<sup>1</sup> Sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C., qui réalisa la décoration du Parthénon (frise des Panathénées).

dans les murs du collège beaucoup plus qu'il ne me faut de relations, peu envieux de ce qu'on appelle honneur et pouvoir, moins encore de richesses ; estimant plus ma cellule que tout le reste de la terre. Par mon secours, un de mes neveux est devenu prêtre, et bon prêtre, dit-on. Un autre fait sa rhétorique et aura, je crois, la même vocation. Et puis, il y en a deux plus jeunes qui commencent. Eh bien ! je sens que si Dieu m'ordonnait de tout quitter, cela me coûterait si peu que rien.

Je me félicite toujours des huit années que j'ai passées en Bretagne, et si c'étoit à refaire, je referais. Peut-être aurais-je bien fait, en 1840, d'y rester : on me demandait des plans d'église, et j'en aurais bâti. Mais c'est un regret sans amertume. Tant vaut une occupation, tant vaut l'autre : l'essentiel est de comprendre le mot de st Paul : *tanquam non utenter*<sup>1</sup>.

Priez pour moi, mon très cher Père, et croyez que sur cette terre, personne ne m'est plus cher que vous.

P. Mermet

19 Juillet 1851

Amitiés, s'il vous plaît, à M.M. Ruault et Guillou(x).

Original. AFIC. 44.03.032.

APPENDICE 178. **ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.**

+ St. Ilan le 1<sup>er</sup> Août 1851

Mon bien cher père,

Je viens vous supplier de trouver bon que M. Ropers se charge pour la retraite de Ploërmel, des travaux que j'aurais eu tant de plaisir à entreprendre. L'organisation si lente et si laborieuse de ce pauvre champignon de Communauté m'absorbe et m'écrase ; les mille détails de la fondation d'une colonie pour le moins, ceux du dehors et ceux du dedans, me tiennent ici cloué et rivé par les quatre membres. Vous m'aviez prédit cet esclavage ; vous me permettez donc de le subir quoiqu'il m'en coûte ; - je l'ai accepté en connaissance de cause, je ne dois donc pas m'en plaindre, en dépit des complications les plus douloureuses. Demandez à Dieu, mon cher père, vous qui l'avez si courageusement servi, que ce que j'ai d'énergie ne soit pas remplacé par une tristesse stérile, - que la pensée de la gloire de Dieu m'empêche de me laisser aller au dégoût des hommes et des choses. J'aurais grand besoin d'aller retremper mon cœur et mon intelligence près de quelqu'un qui garde, comme vous, toute la vivacité de l'une et de l'autre. Le loisir d'aller chercher ce remède me sera peut-être donné quelque jour.

Décidez, mon cher père, en toute liberté, la question de la retraite ; je ferai, en définitif, ce que vous voudrez, et si vous m'ordonnez de m'écarter de St. Ilan, Dieu pourvoira à ce que cette absence ne gêne rien.

Veillez présenter mes compliments respectueux à tous vos vénérables commensaux, et particulièrement à Mr. Guilloux, avec qui je crains de ne pas être en règle. J'ai cru répondre à une certaine lettre ; y ai-je véritablement répondu ?

Mille fois à vous, mon cher père, avec les sentiments de la plus respectueuse affection  
Léopold de Léséleuc

*M. J. M. de La Mennais. Ploërmel.*

Original. AFIC. 118.1.1.011.

<sup>1</sup> *Comme n'en usant pas.*

APPENDICE 179. ABBÉ J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.

Oullins 12 août 1851

Mon cher père,

Nous n'avons reçu aucun avis de Ploërmel, nous annonçant l'arrivée de l'ornement. Le fabricant à Lyon est inquiet et craint qu'il ne se soit égaré. Veuillez dire, s'il vous plaît, au frère Joseph Marie de m'écrire pour que je sache s'il est arrivé sans dommage et surtout s'il convient. Je crois que vous avez été très bien servi. Le fabricant qui est un très brave jeune homme m'a dit qu'au prix de 800 f. il y gagnait peu et qu'il a voulu avant tout conquérir votre pratique. Ceux d'ici qui l'ont vu en ont été enchantés. Dans quelques jours deux de nos élèves qui ont été à Londres passeront à Ploërmel et vous présenteront une lettre de ma part. Faites avertir le frère Dosithée qui m'avait demandé des ceintures pour ses enfants de la Fête-Dieu, que ces deux jeunes gens sont fils des deux plus riches commissionnaires en rubans de St-Etienne, Lyon et Paris, et qu'il est aux sources. D'ailleurs je les ai prévenus de la demande qui leur serait faite. Plus tard, dans le courant de septembre, vous verrez Mr. Chainé, économiste et directeur d'Oullins qui va aussi à Londres et visitera à son retour la Bretagne que je lui ai fort recommandée. Son plus vif désir est celui de vous voir. Il pourra vous parler au long du petit externat de Lyon, car c'est lui qui s'en occupe le plus activement.

A part le procès des comptes, il n'y a rien à Lyon qui mérite d'être dit. Tout dort sur l'oreiller de *l'état de siège*. Les révolutionnaires ne comptent plus pour sortir de ces limbes qu'une grande explosion. Je crois qu'ils laisseront de leurs traces. Ils sont tranquilles et résignés comme des gens sûrs de parvenir à leur but.

Pour nous, nous nous laissons aller à la volonté de Dieu, certains que l'avenir lui appartient plus qu'aux hommes. C'est quelque chose d'admirable que de voir l'horizon si noir et personne qui s'en inquiète. On s'est habitué à habiter les régions de la tempête. Si l'on pouvait compter sur un calme prolongé, certains esprits même peureux éprouveraient de la déception.

J'ai bien pris part, mon cher père, aux chagrins qu'ont dû vous faire éprouver les douloureuses pertes que vous avez faites dans votre famille. Il ne m'appartient pas de vous adresser des consolations. Dieu doit vous attendre à ces instants pour vous prouver combien vous avez puisé de forces dans l'habitude de le servir, par vos sacrifices et par vos œuvres.

Si ma névralgie ne me tenait pas, je serais probablement allé avec Mr. Chainé vous rendre visite. Mais les voyages me fatiguent beaucoup en m'échauffant la tête. Quand reverrai-je Ploërmel ? Plût à Dieu qu'un jour sa providence me permît de m'y fixer et d'y seconder de toutes mes forces l'accroissement de ce que votre zèle a produit : je sens qu'ici on est déplacé jusqu'à un certain point, quand on veut être prêtre tout entier. Si oui loin d'être une moitié d'homme par mon envie (?), j'étais homme complet, je viserais certainement à quelque chose de plus actif.

Je crois que Levoyer fait cette année le voyage de Bretagne. Tâchez donc de le décider à monter en grade et à ne pas se contenter de ses chevrons.

J'ai reçu une lettre de M. Stocker dans laquelle il me dit que son œuvre souffre des obstacles, sans me faire connaître de quelle nature ils sont.

J'embrasse de cœur Mr. Ruault, Mr. Guilloux et je suis toujours pour vous, cher père, un fils dévoué et reconnaissant. Mermet, Levoyer, de Gravillon, Genthon, ... se recommandent à votre souvenir. Gravillon vous verra bientôt pour vous raconter la suite de son odyssée.

J. Doucet, ptre.

12 août 1851 – Oullins.

Original. AFIC. 44.02.027.

## APPENDICE 180. ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.

(Sans date. Automne 1851)

Mon très cher Père,

Doucet m'a remis votre billet : *pauca sed bona*<sup>1</sup>. C'est si bon, quelques mots de vous, que la crainte de vous gêner avec votre surcharge de travaux m'a plus d'une fois empêché de vous écrire et de priver les autres en prenant votre temps. J'ai bien compris le conseil que vous me donnez : plutôt soutenir un établissement fondé que d'entreprendre un établissement de plus.

On dit autour de moi que la maison d'Oullins fait du bien, qu'il serait dommage qu'elle tombât. Voilà bien ce qui me retient ici jusqu'à nouvel ordre. Un prêtre qui se gouvernerait par d'autres motifs ne mériterait pas de dire sa messe demain. Je vois de mieux en mieux qu'il n'y a pas deux manières d'être prêtre, deux manières d'être chrétien. Vers la fin de l'année dernière, dans une conversation très sérieuse que j'eus avec M. Dauphin, l'occasion vint de lui demander s'il pensait que ma présence pût compromettre l'établissement. S'il m'avait répondu que oui, je pliais bagage. Et depuis je me suis demandé ce que je serais devenu, et quelque chose me répond que probablement je serais allé me proposer au Père Lacordaire. Je ne crains aujourd'hui ni la couche de paille, ni les haricots maigres, ni au besoin un coup de fouet, et depuis longtemps je ne compte de vraies jouissances que les jouissances de la religion. J'attends. Oullins n'est pas mal avec les Dominicains. Nous sommes par ici trois ou quatre qui d'un moment à l'autre volontiers irions frapper à leur porte. En attendant, il faut continuer le train des années passées. Il n'y a rien encore de plus beau que de marcher devant Dieu sur une lame de couteau, prêt à tomber à droite ou à gauche selon le cas.

Notre rentrée s'achève. Même nombre cette année, ... peut-être 4 ou 5 de plus. Mes occupations ne changent pas d'un iota. Je vais décidément faire imprimer l'arithmétique. J'y fais assez de changements pour y mettre mon nom, si je voulais un peu changer le format, les caractères, la division des matières. Cette gloriole me tente si peu que mes élèves s'en amusent autour de moi. En tout cas je vous adresserai le premier exemplaire.

Pourrait-on m'envoyer de Ploërmel sans délai les livres suivants *par la diligence*, bureau restant, port payé :

- 1°. Six douzaines de Géométries
- 2°. 3 id. Algèbres
- 3°. 2 id. Exercices arithmét.

De Gravillon doit être à Rennes. Il est parti bien triste de la persécution que lui fait sa mère. Doucet est en fonction ; le régime et le climat ont déjà adouci sa névralgie. Nous parlons bien souvent de vous. Levoyer et Genthon se joignent à nous pour vous embrasser avec une tendresse filiale.

P. Mermet

M. Houët qui est en compte avec notre Econome se chargera de vous faire passer le paiement.

Original. AFIC. 44.03.031.

---

<sup>1</sup> *Court mais bon.*

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### APPENDICE 181. ÉVÊQUE DE NANTES À M. DE LA MENNAIS.

Nantes le 8 novembre 1851

*(En marge : Frères pour l'Externat)*

Monsieur le Supérieur (De La Mennais)

Je viens de fonder à Nantes une nouvelle maison d'éducation destinée à compléter l'ensemble de nos établissements diocésains. C'est un Externat qui ne renferme cette année que les quatre premières classes de latin, mais auquel je me propose d'ajouter la quatrième l'année prochaine et successivement toutes les autres classes.

Une classe de français préparatoire au cours de latin est annexée à cet Externat. J'ai pensé, Monsieur le Supérieur, que vous voudriez bien nous prêter votre concours, comme vous l'avez déjà dans la plupart de nos maisons d'éducation ; et je viens aujourd'hui vous demander encore un de vos Frères pour le nouveau Collège.

Si Dieu bénit les efforts que nous faisons pour sa gloire, et pour la sanctification des âmes, l'Externat devra prendre une grande importance, et la jeunesse de Nantes pourra venir y chercher avec l'enseignement des lettres humaines l'instruction religieuse, et les habitudes de la vie chrétienne. Aussi je ne néglige rien pour assurer le succès de cet établissement.

Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Supérieur, si vous pouviez me donner un Frère capable par son zèle et son instruction de seconder les Professeurs auxquels j'ai confié la direction de l'Externat. Il se trouverait placé à peu près dans les mêmes conditions que les Frères de St-Stanislas, par rapport à l'objet de son enseignement, et aux enfants dont il serait chargé ; il est bien probable que plus tard deux Frères seront nécessaires à l'Externat, comme à St-Stanislas. Au début de cette année, et avec un petit nombre d'enfants, un seul suffira.

J'ai pensé qu'il serait utile que le Frère de l'Externat habitât à St-Stanislas, et ne se rendît à la première maison que pour le temps des classes. Il aurait l'avantage de former en quelque sorte une petite communauté avec les deux Frères déjà attachés à St-Stanislas. Dans cette hypothèse, il me semblerait très utile que parmi les trois Frères il y en eût un qui pût remplir les fonctions de supérieur : tous y gagneraient certainement pour la régularité et la vie religieuse. Il serait à désirer toutefois que la petite communauté de vos Frères restât toujours parfaitement unie à Mr. le Supérieur de St-Stanislas, comme elle l'a été par le passé. Si vous partagez ma manière de voir, Monsieur le Supérieur, je vous prierais de choisir un Frère qui pût remplir nos vues communes.

Les classes de l'Externat ont commencé aujourd'hui même. Un des Frères de St-Stanislas s'est chargé d'une classe de français ; mais cet état de choses provisoire très gênant pour St-Stanislas ne peut durer que quelques jours. Aussi je vous demande instamment de me donner une réponse le plus promptement possible ; j'espère, Monsieur le Supérieur, qu'elle sera favorable, et que ce sera un nouveau titre à la reconnaissance que vous doit le Diocèse de Nantes

+

Minute. Arch. dioc. Nantes. 2 D 8.

### APPENDICE 182. ÉVÊQUE DE NANTES À M. DE LA MENNAIS.

Nantes le 23 Xbre 1851

Monsieur le Supérieur (des frères de La Mennais),

J'ai attendu long temps à vous remercier de la nouvelle preuve d'intérêt que vous avez donnée à nos Collèges Diocésains, en m'accordant un Frère pour l'Externat que je viens de fonder à Nantes. Je voulais pouvoir vous rendre compte du commencement de cette nouvelle

maison. Le Frère Paul Marie qui avait déjà très bien réussi à St-Stanislas, n'a pas obtenu moins de succès à l'Externat ; il a dans sa classe un certain nombre d'enfants très intéressants, et tout me porte à croire que Dieu bénira cette œuvre commencée au prix de bien des sacrifices.

Dans ma lettre du 8 Novembre, je vous avais proposé, Monsieur le Supérieur, de réunir pour l'habitation le Frère de l'Externat à ceux de St-Stanislas. En me répondant le 11 déc. même mois, vous me faisiez observer que cet arrangement paraissait d'une exécution difficile. J'ai de nouveau réfléchi à la proposition que j'avais eu l'honneur de vous faire ; et après l'expérience de ces premières semaines, je crois devoir insister de nouveau auprès de vous.

Je ne me dissimule point l'inconvénient réel qui résulte de la nécessité où se trouve le Frère de faire quatre fois par jour le trajet de St-Stanislas à l'Externat. La distance qui sépare les deux maisons est d'environ dix minutes ou un quart d'heure. Bien des professeurs dans les Lycées, et à Nantes même, nos Frères des Ecoles Chrétiennes, sont obligés de parcourir des distances plus considérables pour aller faire leurs classes, et l'inconvénient me semble compensé par l'avantage que trouveraient vos Frères dans la vie commune.

C'est là surtout, Monsieur le Supérieur, la pensée qui me frappe. Vous savez mieux que moi les dangers que l'isolement présente aux religieux. Je m'effraie de voir un Frère, et peut-être deux l'année prochaine à l'Externat, qui se trouveront sans occupation en dehors du temps des classes. Ne serait-il pas beaucoup plus avantageux de réunir ces Frères et ceux de St-Stanislas ? Tous ensemble pourraient former une communauté régulière. Les exercices de la vie commune entretiendraient leur ferveur, et je me prêterais volontiers aux mesures que vous croiriez devoir prendre pour assurer le bon ordre de cette petite communauté.

L'expérience semble venir à l'appui de ma proposition. J'ai pu m'apercevoir que vos Frères établis à Guérande ont une vie plus religieuse, répandent autour d'eux une plus grande édification, précisément parce qu'ils jouissent de l'avantage de la vie commune. Nous obtiendrions à Nantes les mêmes résultats.

Telles sont, Monsieur le Supérieur, les considérations qui m'ont déterminé à vous proposer de réunir vos Frères de l'Externat et de St-Stanislas dans une même maison. Je les soumets à votre expérience. Vous me trouverez toujours prêt à me concerter avec vous pour tout ce qui peut contribuer au bien spirituel des sujets que vous nous envoyez.

Veillez agréer, Monsieur le Supérieur, la nouvelle expression de ma reconnaissance et de mon dévouement respectueux.

Minute. Arch. dioc. Nantes. 2 D 8.

#### APPENDICE 183. M. Jean-Marie CHEVREL À M. DE LA MENNAIS.

*(Extrait de la lettre dans laquelle il demande un aménagement aux conditions de la dispense reçue de M. de la Mennais).*

Rennes ce 25 Xbre 1851

Monsieur,

Permettez-moi de vous exposer en toute simplicité et devant Dieu quelle est ma situation.

Parmi beaucoup de fautes par moi commises, il est deux surtout que je me reprocherai longtemps, la première [...] ; la seconde, celle d'avoir souscrit à certaines clauses par vous exigées, mais tout à fait inexécutables par moi ; vous le comprendrez, du reste, Monsieur, après le court exposé que je mets sous vos yeux. Vous voulez que je donne cent francs aux pauvres, or, pour les donner, il faut les avoir, pour les avoir, il faut, à qui ne possède rien,

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

trouver un emploi, une vocation, un moyen honnête d'utiliser ses facultés ; je l'ai cherché, Monsieur, et je ne l'ai point trouvé [...]

Que faire donc, Monsieur, pour avoir la nourriture et le vêtement, (Homicide point ne seras), recourir au seul expédient qui vous reste, se livrer à l'instruction ? Recourir à cet expédient, c'est encourir votre disgrâce, et cependant, Monsieur, parce que j'ai faim, il faut que je mange, vous comprenez, Monsieur, l'alternative, une inexorable nécessité pèse sur moi, et bien obligé suis-je, quoiqu'il m'en coûte, de faire de l'instruction.

J'estime, Monsieur, que prenant en sérieuse considération ce qu'il y a de vraiment malheureux et d'involontaire dans cette désobéissance, votre cœur vous dictera une réponse par laquelle vous me dégagerez et vous me libérerez entièrement.

Je dois donc vous dire de nouveau, Monsieur, que, lorsque je consentis aux conditions que vous même m'avez écrites, j'espérais réussir dans des entreprises honnêtes, qui auraient pu me donner les moyens de satisfaire à mes obligations ; mais n'ayant pas eu chance de succès, je ne puis, en conscience, y satisfaire.

Il m'est bien pénible de ne pouvoir pas soulager mon père et ma mère, qui réclament mon appui. [...]

J'attends de votre grande bonté cet acte de condescendance, et si vos occupations ne vous laissent pas le loisir de me faire connaître votre décision, vous me permettriez d'interpréter favorablement et de regarder comme un acquiescement à ma demande, votre silence prolongé.

Agréé, Monsieur, etc...

Chevrel

Chez Mr. Martin, Instituteur, rue de Nantes n° 83.

Original. AFIC. 91.03.042.

### APPENDICE 184. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 31 Xbre 1851

Mon cher et bon Père,

Dans une bonne heure 1852 sonnera avec minuit. Cette terrible année nous apparoissoit comme une montagne pleine de volcans ; mais les orages dont il nous menaçoit sont un peu conjurés pour le moment. Dieu veuille que ce soit pour toujours. Quoiqu'il en soit, ce n'est point là l'objet de ma lettre. Elle doit, il est vrai, rouler sur l'année 52, mais seulement pour vous la souhaiter bonne, heureuse, calme et prospère, telle en un mot qu'il ne reste plus rien à vos enfants et à vos amis à y ajouter pour votre bonheur et celui de votre si nombreuse famille. Le corps, l'âme, la tête, les jambes, tout ira en vous comme le cœur qui va toujours bien. Tous ces vœux renferment *ipso facto* tous ceux que je forme pour M. le cher Ruault, et tous ces bons Messieurs qui vous rendent la vie *si dure*, et tous les chers frères qui vous la rendent si douce. Car tous rattachent leur propre bonheur à votre conservation, &c...

Voilà mes vœux, mon cher Père : je vais maintenant les bénir avec le St. Sacrement : minuit approche et vous savez notre coutume ici de commencer l'année par un salut touchant, &c. Je vais donc donner la bénédiction à mes religieuses, *Urbi et Orbi*<sup>1</sup>, et dans laquelle je n'oublierai pas mon père et mon ami par excellence.

1 Janvier 1852

Je reprends ma lettre, mon bon et vénérable père, pour vous dire ce que je me souhaite à moi-même entr'autres choses pour la nouvelle année : c'est de pouvoir en passer une partie, petite ou grande, près de vous. Si la toux qui me fatigue depuis un an ne s'humanise pas, ce

<sup>1</sup> Allusion à la bénédiction donnée à Rome, par le Pape, au premier jour de l'année : *A la Ville et au Monde*.

seroit plutôt que plus tard que j'irois reprendre le bon lait de Ploërmel qui m'a déjà fait tant de bien, à deux reprises différentes. Mais tout cela est soumis à des éventualités qui ne dépendent pas de moi, aussi longtemps que je serai enchaîné ici par les affaires de notre pension. J'espère me déprendre à la fin de cette année scolaire ; toutes mes pensées vont là, et c'est la plus grande grâce que je demande à Dieu pour cette année. En l'attendant, je vous embrasse bien tendrement, mon cher et excellent Père, et avec vous vos amis, le cher Père Ruault en tête, et tous vos bons frères.

Votre fils,

L'ab. Blanc

À Monsieur

Monsieur l'abbé J. De La Mennais

Supérieur des frères à Ploërmel

cachet : Paris 1 janv. 52 - Ploërmel 3 janv. 52

Original. AFIC. 504.4.021.

**APPENDICE 185. RECTEUR D'ACADÉMIE DES CÔTES-DU-NORD À M. DE LA MENNAIS.**

Académie départementale des Côtes-du-Nord.

St.-Brieuc le 5 Janvier 1852

Monsieur le Supérieur,

Le 24 9bre 1851, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous prier de régulariser la direction du pensionnat primaire libre tenu à Loudéac par des frères de votre Institut. Encore aujourd'hui cette situation est illégale. Le Directeur effectif du pensionnat, le frère Edouard n'est pas breveté, et, d'une autre part, le frère Athénogène, qui dirige l'école et qui est breveté, ne peut diriger le pensionnat puisqu'il est mineur de 25 ans. La Loi n'est pas chose privée dont j'aie la libre disposition : mon devoir est de la faire exécuter.

Après avoir attendu pendant plus d'un an, ma conscience ne me permettrait pas de fermer plus longtemps les yeux sur cette illégalité. Je vous prie donc instamment, Monsieur le Supérieur, d'y mettre un terme.

Veillez agréer, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Recteur de l'Académie des Côtes-du-Nord

Lamache

Original. AFIC. 110.1.001.

**APPENDICE 186. ABBÉ J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.**

Oullins le 20 février 1852

Mon cher père,

Je ne suis pas si oublieux que j'en ai l'air. Ploërmel m'est toujours si présent, j'y reviens si souvent que j'en éprouve moins le besoin d'y adresser de mon écriture. Oullins ne m'a rien rendu ; je n'ai fait qu'y reprendre une chaîne que m'imposent à la fois ma santé et des obligations devant lesquelles il faut toujours immédiatement plier. L'air y est bien épais pour moi, je n'y vis qu'au tiers de mon besoin de vivre. La providence fait presque toujours ainsi les choses pour nous apprendre que nous sommes en voyages ; elle nous tient le sac au dos et un pied toujours levé faute de savoir où le mettre. Si j'avais ma tête en bon état, je ferais tout autre chose que passer d'une chambre à une classe, d'une classe à une chambre ; oui, pour ce faire, j'entrerais dans des conditions plus chrétiennes. Dieu, j'espère, me tiendra compte de

mon vouloir. Je ferai autant que possible fructifier ma névralgie, puisqu'il ne m'a rendu comptable que de cela. Je vais cependant mieux.

Le traitement hydrothérapique que j'ai suivi pendant les vacances dernières m'a notablement soulagé ; je marche moins sur l'escarpolette imaginaire ; une continuation du même traitement me remettra peut-être complètement sur pieds. Et vous, cher père, il faut que vous alliez toujours bien pour que je n'entende pas du tout parler de votre santé : que Dieu vous continue longtemps vos vieux jours puisque cela ne fait qu'ajouter à votre jeunesse active et dévouée au bien commun. Que dites-vous de l'histoire du temps<sup>1</sup> ? Je n'ose et ne puis guère en parler, dominé que je suis par une profonde indifférence pour toutes ces culbutes que font les unes sur les autres toutes les corruptions de l'époque, et par le sentiment pénible que j'éprouve à voir se découvrir les sources des enthousiasmes politiques. L'homme doit se taire et se croiser les bras : puisque de si grands contrastes dans les événements et dans les idées sont possibles à de si petits intervalles, il faut bien en conclure que la providence a pris l'outil et travaillé toute seule.

Nous avons eu une pastorale républicaine, nous passons maintenant au vaudeville impérial ; rien ne me paraît sérieux dans tout cela, et j'en ris à mâchoire décrocher.

L'autre jour, un curé de nos environs chez qui le Président avait dîné, il y a deux ans, alla à Paris solliciter de sa munificence un secours de six mille francs pour son église. Le président demanda à Casabianca si pareille somme était disponible. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait la verser qu'en à comptes réglés pendant trois ans ! Trois ans ! s'écria le président, où serons-nous dans trois ans ! Et il donna, tout donnés 3 mille francs au curé.

Le prince voit, à ce qu'il paraît qu'une comète à longue queue menace sa petite étoile. Le premier *vol* de l'Aigle lui a fait tort auprès de tous les rentiers qui l'applaudissaient naguère. On s'est refroidi à Lyon et à Paris. Les (danois ?) ne ramènent pas la confiance. On ne se sent fixés que parce qu'on se voit aplati. Les paysans ont voulu se débarrasser de la mendicité électorale qui les importunait ; les bourgeois ont cru qu'ils pourraient rester coi et se borner à manger moyennant qu'on peuplât les prisons et les colonies militaires. Ils se seront tous trompés. Les Bourgeois se remuent déjà pour leurs moustaches menacées et leur loquacité de boutique qu'on inquiète. Nous ne pouvons être maîtres ni de nous mêmes ni des autres ; il n'y a chez nous ni étoffe à tyrannie, ni chemin sûr à la liberté. Nous n'avons échappé aux orgies socialistes que pour tomber dans les plus hideuses mêlées du carrousel. L'intempérance des haineux a fait place aux débordements des plus bas instincts.

A Lyon, pendant que l'insurrection dort sur son grabat, le vice éclaire toutes les nuits : on compte les bals par centaines. La préfecture donne le branle. La voix du père Lavigne et de quelques autres élus qu'on écoute encore assez dans le monde bien habillé, s'est perdue dans cette tempête de violons et cette sarabande universelle. On dirait vraiment que ce n'est pas Dieu mais le diable qui a gardé la tête et la bourse des riches. Au lendemain du salut, l'argent pleut sur les histrions et les ménétriers. Les commandements des manœuvres militaires ont supplanté les commandements de Dieu et surtout ceux de l'Eglise.

Mon impression en face de cet universel partage n'a rien de réjouissant pour moi. On ne nous poussera pas dans l'abîme, nous y tomberons.

Qu'on est mieux à Boyac en compagnie des pommiers et des chênes ! Il doit être peigné et repeigné votre Marquisat à l'heure d'*aujourd'hui*. Si la *Guivre*<sup>2</sup> ne me mange pas, j'irai le voir avant peu. Que fait Mr. Ruault avec ses trois manteaux devant son feu, et le

---

<sup>1</sup> La réponse de l'abbé de la Mennais tient en une ligne, dans sa lettre du 29 février 1852. Cf. n° 4856 ;

<sup>2</sup> La *Guivre* ou Guibre : sorte de serpent qui, dans la légende de saint Armel, fut étouffé par le saint protecteur de la cité de Ploërmel.

socialiste Mr. Guillou(x), et le père Vardon, descendant direct de Lhomond ? Mille amitiés à tous ces amis et aux bons frères dont j'ai gardé un si doux souvenir.

Nous avons ici un hiver printanier. Le froid n'a commencé que hier. Nous ne savons presque plus ce que c'est que la pluie.

Adieu, cher père, n'oubliez pas votre fils que vous avez élevé.

J'écrirai avant peu au bon frère Joseph Marie : je lui dois cent fois cela ; et j'en suis presque réduit à désirer quelque encombre pour être obligé à recommencer mes pérégrinations avec lui. Mermet, Levoyer et Genthon sont toujours pour vous tels que vous les connaissez ; de Gravillon est à Paris ; il fait son droit par mesure de réconciliation avec ses parents. Je crois qu'il incline toujours à l'état ecclésiastique.

Tout à vous

J. D.

Original. AFIC. 44.02.028.

APPENDICE 187. **F. CYPRIEN CHEVREAU À M. DE LA MENNAIS.**

(*Le f. Cyprien rend compte de sa mission d'information sur la situation à Langueux (Côtes-du-Nord).*)

D. S.

Retour de Langueux, le 26 f(évr)ier 1852

Bien aimé et vénéré Père,

En arrivant au presbytère de Langueux, j'ai rencontré les frères Ausone et Eleuthère qui en sortaient. Je n'y suis point entré : le recteur est absent depuis quelques jours.

D'après votre lettre, je regrettais un peu la présence du cher f. Eleuthère ; mais ne pouvant guère faire autrement, je me suis exécuté de bonne grâce et sans mystère devant lui ; ou plutôt, sans connaître ma mission, ils m'ont d'abord confié d'eux-mêmes toute l'affaire.

Voici donc ce qui en est : Le mécontentement du Recteur envers le frère paraît dater du jour même de son arrivée à Langueux. De malhonnêtes gens s'étant introduits au presbytère avec ceux qui amenaient le ménage du Recteur, des scènes peu agréables pour lui s'ensuivirent : il fut très mécontent que le frère, qui, disait-il, connaissait tout le monde, n'y eût pas mis *le holà*.

D'autre part, et ceci est plus concluant, la pension est excessivement maigre ; et le f. Ausone, sur l'avis de son confesseur (M. de Lézeleuc), en fit poliment l'observation au Recteur, lui disant que sa classe étant extrêmement fatigante (il y a 120 élèves), il avait besoin d'une nourriture un peu plus fortifiante. Le Recteur lui signifia qu'il eût à chercher une autre pension, et lui a répété depuis qu'il eût à le faire dans le plus bref délai. Ajoutant à cela des paroles peu obligeantes, comme : s'il avait une prière à faire dans l'intérêt du frère, c'était de demander qu'il fût placé dans un établissement ou au moins sous la tutelle d'un autre frère, etc.

D'après cela, le frère Ausone, pour avoir un certificat, régler ses comptes, etc., a cru devoir informer le maire de son départ ; si bien que le bruit s'en répand, et il est urgent qu'il s'accomplisse au plus tôt.

Maintenant, convient-il de le remplacer ? Là-dessus, mon père, les données manquent. Il paraît qu'un frère se fera difficilement avec le Recteur, qui paraît d'ailleurs peu désireux d'en avoir. Il a même dû dire à Trégueux que, si l'établissement n'était pas fondé, il n'existerait jamais.

Il paraît qu'on accuse encore le f. Ausone de se mêler des affaires de la paroisse : au dire de son voisin, le f. Eleuthère, il se conduit, au contraire, avec beaucoup de réserve et de discrétion.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

En résumé, donc, et pour en finir car il est l'heure du courrier : Comme vous le dites, le retrait du f. Ausone est urgent. Son remplacement est problématique. Peut-être conviendrait-il d'attendre que le Recteur eût fait quelque demande.

Je suis, vénéré et bien-aimé père, avec le plus profond et le plus tendre respect, votre très humble et très obéissant serviteur et fils.

f. Cyprien

P. S. M. Huguet me prie de le rappeler à votre souvenir.

Original. AFIC. 110.1.005.

### APPENDICE 188. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 1 Mars 1852

Mon cher Père,

J'ai reçu en son temps votre petit paquet concernant M. Lecomte, auquel j'ai fait parvenir de suite la lettre à son adresse. Il a été absent et malade, et il n'a pu venir me trouver qu'il y a 8 ou 10 jours. A toutes mes questions sur sa vocation, ses intentions, &c., il m'a donné des réponses satisfaisantes. Il s'est présenté chez les Grands Frères à Paris, et on n'a pu le recevoir à cause de son âge, 45 ans. Il a fait ses classes et même sa philosophie ; sur quoi je lui ai fait observer que ce ne seroit pas une raison pour lui de compter sur quelque préférence, sur des études de son goût, et de ne pas embrasser la plus complète obéissance. Ses motifs sont de trouver dans une communauté un genre de vie plus stable, et de sortir de tous les rapports avec le monde. Il a déjà tenu une école primaire libre, et il connoît les enfants. Il a le moyen d'aller et, s'il ne convient pas ou qu'il sorte, de revenir à ses frais. Il pourra aussi disposer un peu plus tard d'une somme que je crois me souvenir être de 1200 f. environ. Malgré toutes ses bonnes réponses, sa figure d'un gros demi bourgeois, son âge et ses *études* ne me donnent pas une confiance entière. Cependant je crois que vous pourriez l'appeler à un essai, en lui posant bien vos conditions. S'il devenoit un bon, simple et franc religieux, il pourroit rendre des services à Ploërmel. Je crois qu'il a son diplôme.

Avant ce paquet, j'avois reçu votre si bonne et si délicieuse lettre de la mi-janvier, qui étoit pour moi, celle là, et qui m'est allé bien avant dans le cœur. Je vous en remercie avec ce cœur qui l'a si bien sentie. Je pense toujours à vous aller voir le plutôt et le plus longtemps possible : mais j'ai toujours mille embarras dont l'issue s'approche, mais encore avec beaucoup d'incertitude. Je suis même dans les remèdes pour un gros et vieux rhume qui finissoit par me fatiguer beaucoup la poitrine. Je suis mieux. J'aurois besoin du lait de Bretagne au printemps. Mais il faut me débarrasser. Je suis pressé aussi par ma seconde édition qu'il faut mettre sous presse.

Vous avez dû voir dans *l'Ami de la Religion* du 14 février dernier, la grande conférence du *Cas de conscience* à l'église de la Madeleine, où presque tout le clergé de Paris, le Nonce du pape, &c., se trouvoient sous la présidence de l'archevêque de Paris. J'étois chargé du rapport et de la discussion. Il paroît que mon rapport a satisfait tout le monde, puisque personne n'a voulu d'abord prendre la parole contre, et que les quelques petites observations faites ensuite, sortoient toutes de la question. Il y avoit pourtant quelques questions un peu scabreuses, mais que j'avois trouvé moyen de les tourner en Normand.

Permettez maintenant, cher et excellent père, que je vous embrasse en franc breton-francomtois, et avec vous le cher, le très cher ami Ruault, et ces bons Mess(ieurs) et ces bons frères.

Votre ami sans mesure en Dieu

L'ab. Blanc

J'ai lu toute votre lettre à notre vénérable Mad(ame) Tarbé, alors en proie à des douleurs atroces. Les deux gracieuses lignes qui la concernoient, et toute la lettre ont suspendu ses douleurs pour un ¼ d'h(eure) ; elle en était touchée et ravie, et m'a chargé de vous le dire, en me serrant la main. Elle est un peu mieux.

Original. AFIC.38.03.011.

APPENDICE 189. **ÉVÊQUE DE NANTES À M. DE LA MENNAIS.**

Nantes le 7 Mars 1852

Monsieur le Supérieur,

Le concours si bienveillant que vous m'avez prêté, en m'aidant à répandre l'instruction chrétienne dans les paroisses de mon Diocèse, me fait un devoir de vous entretenir d'un projet que je médite depuis quelque temps, et c'est à vous que je veux faire une de mes premières communications à ce sujet.

Je suis profondément reconnaissant de l'empressement que vous avez toujours mis à envoyer vos frères dans les paroisses qui les demandent, et j'ai été heureux de recueillir dans mes visites pastorales les témoignages du bien qu'ils font dans nos campagnes. Mon regret est qu'il y ait un trop grand nombre de paroisses privées de ces bons instituteurs, soit par défaut de ressources, soit à raison d'autres circonstances. Le désir de faire participer toutes nos paroisses, s'il était possible, aux avantages d'une instruction solidement chrétienne m'a inspiré la pensée de réunir quelques jeunes gens pour les former à l'enseignement primaire ; je les enverrais là où vos frères ne peuvent aller ; ils suppléeroient au bien que ceux-ci ne peuvent faire partout. Si Dieu bénissait ce projet, j'essaierais de conduire ces jeunes gens à la vie religieuse. Ce serait une petite association bien humble et bien modeste.

Le Diocèse de Nantes me paraît offrir un champ assez vaste pour que plusieurs ouvriers y travaillent à la fois. Nos jeunes instituteurs voudraient glaner quelques épis à la suite de vos bons frères de l'Instruction chrétienne et des frères de St. Laurent.

Telle est ma pensée, qui du reste n'a point encore reçu un commencement d'exécution. Je tenais à vous en parler tout d'abord, puisque c'est de concert avec vous que je désire faire l'œuvre de Dieu dans mon Diocèse, en y répandant les bienfaits de l'éducation religieuse, et j'espère bien de la miséricorde de Notre Seigneur que nous y travaillerons avec d'autant plus de succès que nous mettrons en commun nos efforts.

Je veux aussi saisir cette occasion de vous remercier de nouveau des services que vous rendez à nos maisons d'éducation, objet de ma plus chère sollicitude. Dès à présent je vous ferais la demande d'un frère pour notre Collège de Châteaubriand, si je ne me proposais de vous en écrire plus tard. Permettez-moi, Monsieur le Supérieur, de vous rappeler la lettre que j'avais eu l'honneur de vous adresser relativement au projet de réunir dans une même communauté les frères de St. Stanislas et de l'Externat.

Veillez, Monsieur le Supérieur, agréer l'assurance de mon respectueux dévouement

*Monsieur le Supérieur des frères de l'Instruction chrétienne  
à Ploërmel (Morbihan)*

Minute. AFIC. 123.3.001.

APPENDICE 190. ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.

9 mars 1852

Mon très cher Père,

Je veux vous entretenir d'un dessein qui m'occupe depuis longtemps et pour lequel je vous demanderais le plus grand secret si je ne savais la demande parfaitement superflue.

Vous m'aviez prédit autrefois à moi et à Houët que l'institution d'Oullins fondée et gouvernée par des prêtres non religieux, ne serait jamais qu'une œuvre individuelle et incapable de se soutenir. Vous aviez prédit vrai ; mais alors je ne me sentais nullement porté à la vie religieuse. Je savais qu'à part vous, et un petit nombre d'amis, la Bretagne me regretterait peu, et mon départ me semblait tellement rationnel qu'aujourd'hui je n'en ai pas de repentir. Mais j'ai vu se réaliser votre prévision : Oullins tourne depuis longtemps et de plus en plus à l'individualisme, à la propriété, au pot au feu. Les trois propriétaires, hommes de 44 à 47 ans, ont chacun une petite collection de manies et de défauts, par suite de quoi le nombre des élèves a baissé d'un tiers en quatre ou cinq ans, de 160 à 105, et l'esprit, le bon esprit d'Oullins semble s'altérer. Avec cela, plus nous allons, moins on se fie aux professeurs les plus anciens, moins on leur laisse d'initiative, de liberté pour le bien.

Or en faisant la revue des dits défauts, sans parler des miens, il m'a semblé que la vie religieuse seule, et prise tout à fait au sérieux, donne le moyen de se corriger, de se renouveler, de se rajeunir ; et deux de mes confrères ayant eu la même idée, nous en avons conféré longuement depuis deux ans. L'un d'eux, l'abbé Cédoz, directeur de l'externat de l'enfance, à Lyon, s'était mis depuis 4 ou 5 ans en relation avec les Dominicains qui ont une maison près de Grenoble : il y passait une partie de ses vacances. Et finalement il s'est fait recevoir du tiers ordre de la Pénitence de St. Dominique. Vous en savez les obligations. Pour les clercs qui déjà récitent les heures canoniales, il y a peu de nouvelles charges, surtout dans la règle mitigée. Un an après, son coadjuteur à l'externat fit profession : c'est un jeune homme que vous vous souvenez peut-être d'avoir vu avec Doucet et moi, il y a bientôt trois ans, autrefois notre élève, aujourd'hui notre confrère professeur.

Et puis moi qui voyais aussi les Dominicains et n'avais pas de plus franches sympathies, me voilà depuis quelques mois frère du tiers ordre. Nous voilà donc liés tous trois de façon à ne pouvoir nous délier que pour entrer dans un grand ordre. Et nous avons pu déjà apprécier dans ce lien des avantages nombreux. D'abord union plus vive de prières, fraternité plus intime, liberté grande entre nous, et cependant, tenue très réservée. Tous les dimanches nous avons une réunion après vêpres, et là, après avoir récité ensemble une partie de l'office de st. Dominique, nous tenons chapitre. Il y a confession publique ou proclamation par ses frères des manquements contre la règle ; des pénitences sont imposées. Or l'appétit vient en mangeant. Il nous a semblé, - et toujours quelques uns des Pères Dominicains ont connu et approuvé nos projets, - il nous a semblé que dans un établissement comme Oullins, merveilleux serait-il d'être tous ainsi ; et après avoir bien réfléchi et fait des neuvaines, l'abbé Cédoz, qui est mon cadet de 6 ans, mais plus lié que moi avec l'abbé Dauphin, s'en est ouvert à ce dernier - et à ses deux coassociés. Grand assentiment de leur part. Ils se sont mis à voir comment eux-mêmes pourraient s'écouler qui d'ici, qui de là.

Le moins embarrassé est l'abbé Dauphin, prédicateur assez remarquable, et fort suivi à Lyon où on se le dispute. Les dames le choient et il se laisse faire. La société qu'il trouve ici est moins amusante. Ses deux confrères sont peu charmants, et ses professeurs ne sont pas des dames. Donc il peut vivre de la chaire et du salon, sans parler d'ambitions que vous devinez, et que moi je ne favoriserais pas, fussé-je à même. Quant aux deux autres, il y en a un qui a aussi ses plans. Bref ces Messieurs étaient enchantés. Bien entendu que nous aurions à leur payer une rente viagère, et ils ajoutaient que leurs conditions seraient moins rudes avec des successeurs religieux. Ils trouvaient que les trois frères fondateurs s'étaient parfaitement bien

choisis, que leurs caractères s'harmoniseraient très bien, soit pour les semblables, soit tout autant pour les contrastes. Sur ces entrefaites, le P. Lacordaire est venu à Lyon pour un sermon de charité. Tous trois nous l'avons vu : il nous a approuvés sans hésitation, prévenu depuis longtemps et y ayant pensé avec ses confrères.

M. Dauphin lui a offert et fait accepter un logement à l'externat de Lyon, sans parler d'une matinée qu'il a bien voulu passer à Oullins. Or après cette matinée dans laquelle un colloque s'est tenu entre le Père et nos Directeurs, il est arrivé que l'abbé Dauphin a manifesté d'une façon fort saugrenue la résolution de ne plus nous parler de cela à nous trois, et de traiter, s'il y avait lieu, uniquement avec les Pères. En suite de quoi nous nous sommes tenus et nous tenons sur la réserve. M. Dauphin est un homme qui aime bien que sa partie joue cartes sur table, et lui cartes dessous. Notre silence le gêne déjà mais nous ne le romprons pas.

Seulement, et voici de quoi je veux que vous me disiez votre avis, il est possible qu'un mois avant les vacances je lui donne ma démission pure et simple par écrit. Eugène Captier veut dès les vacances commencer son noviciat dans le grand ordre si nous le laissons aller tout seul ; ou si nous partons tous trois, passer une année au noviciat de Flavigny et, déjà frères du tiers ordre, nous préparer à fonder un tiers ordre *régulier enseignant*. De là où irons-nous ? à Oullins ou ailleurs : peu importe ; la terre est ronde et Dieu partout. Nous avons ici des amis, un ou deux, qui feraient comme nous quoique nous ne leur en ayons pas encore parlé, et puis il ne manque pas de jeunes gens à qui notre affaire conviendrait, voulant devenir prêtres et enseigner, sans attrait pour le clergé ordinaire paroissial ou enseignant. L'idée de fonder un ordre nouveau ne nous est pas venue et si elle fut venue, elle n'eût pas eu bon accueil. Moins encore celle de commencer sous une couleur plus ou moins communautaire une de ces associations semi monacales, semi bourgeoises, où l'on ne fait pas vœu de pauvreté. Nous sortons d'en prendre et n'avons pas envie d'y revenir. Je crois que Julien Houët aurait vivement donné là ; je crois que de là haut il nous assiste. Et puis je vois l'image de Malestroit renaissante, transformée, non défigurée, car les Pères Dominicains ayant la prédication, et ceux du tiers l'enseignement avec l'héritage du même sens religieux, sens généreux, franc et droit, voilà Malestroit qui se lève. J'ai dû, mon cher Père, vous prier d'assister à ce lever. Il y faut votre avis, approbateur ou critique, et aussi votre bénédiction. La première idée est de vous : nul ne la tiendra mieux aux fonts du baptême. Du reste, si je ne deviens pas frère du tiers, je deviendrai probablement Dominicain tout simplement. Je ne suis pas fameux prêcheur : mais j'ai appris assez de chimie pour savoir laver les écuelles, et rien ne me répugnerait avec des hommes tels que ceux-là.

Doucet, Levoyer et Genthon vous embrassent sur les deux joues : votre souvenir nous fait exulter. Ne nous oubliez pas, s'il vous plaît, auprès de vos turbulents et néanmoins si chers commensaux, et bénissez-nous devant le bon Dieu comme nous vous bénissons dans nos cœurs de fils.

P. Mermet

Secret, s'il vous plaît, absolu.

9 mars 1852.

Original. AFIC. 44.08.033.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### APPENDICE 191. RECTEUR DE LANGUEUX À M. DE LA MENNAIS.

Langueux 11 Mars 1852

Mon Révérend Père,

Je reçois à l'instant même de Mgr l'Evêque de St. Briec communication de la lettre que vous avez eu l'obligeance d'écrire à Sa Grandeur pour lui faire part de la détermination, ou plutôt de la triste nécessité où vous vous voyez de retirer de Langueux le frère qui y exerce les fonctions d'instituteur. – Mon silence figure en titre des motifs qui vous font prendre cette résolution, qui coûte à votre cœur si plein de zèle pour le salut des âmes.

J'ai cru devoir garder le silence & laisser à Mgr et à votre sagesse, mon Révérend Père, à faire un changement de personne que j'ai eu de bons motifs de solliciter, tout en conservant le désir de voir l'instruction des enfants de Langueux dirigé par un frère des Ecoles Chrétiennes de Monsieur l'abbé de La Mennais. – Je repousse comme une calomnie toute insinuation tendant à me présenter comme hostile à votre Congrégation, à laquelle j'ai voué la plus haute estime & je regarderai comme une grande calamité la présence d'un instituteur laïque à Langueux.

Je viens donc vous supplier, mon Révérend Père, très instamment, de ne pas me frapper ainsi. Je verrai avec un bonheur bien grand un nouveau frère à Langueux.- Je lui offre ma table *telle qu'elle est*. Je lui offre mon cœur pour l'aimer & tous les conseils que vous m'autoriserez à lui donner, mon bien Révérend Père, pour l'aider à vivre de l'esprit religieux & à honorer le costume par ses discours et ses actes.

Oh ! mon bon père, pourquoi faut-il que je vienne vous affliger ! Moi ! ! ! J'ai besoin d'un bon religieux ! !, d'un bon esprit !

Je vous rendrai compte plus tard, si vous le désirez, mon bon père, des motifs qui m'ont réduit à la dure nécessité de solliciter une mesure si pénible pour moi, vu les circonstances où je me trouve.

J'ose encore compter sur l'arrivée prochaine d'un nouveau frère. – Il sera un lien nouveau qui unira mon cœur plus étroitement au vôtre, s'il était possible, en me laissant le droit de croire que vous ne m'avez pas retiré toute l'estime dont vous m'avez si souvent et si paternellement honoré.

En attendant, je vous supplie humblement d'agréer l'hommage de respect et de filiale dilection de celui qui a l'honneur d'être votre très humble serviteur, et fils par le cœur

Gallais, R(ec)teur

*Monsieur*

*Monsieur l'abbé de La Mennais*

*Supérieur des frères des écoles chrétiennes*

*A Ploërmel Morbihan*

cachet : St. Briec 11 mars 52

Original. AFIC. 110.1.006.

### APPENDICE 192. ABBÉ DE LÉSÉLEUC À M. DE LA MENNAIS.

(En-tête) : Colonie agricole de St. Ilan (Côtes du Nord)

St. Ilan le 19 Mars 1852

Mon bien cher Père,

Je sais bien peu de chose de ce qui s'est passé au presbytère de Langueux entre le pauvre Frère Ausone et le nouveau Recteur ; ce dernier ne m'a jamais dit un mot de ses sujets de plainte. Il en parla un jour à M. Ropers, et lui raconta en même temps le premier mot et le dénouement de cette histoire, qui, je ne vous le cache pas, nous affligea profondément. Nous

demeurâmes tous deux persuadés que les torts étaient au moins partagés. Nous n'avons pas eu occasion de vérifier les dires du petit frère relativement à l'insuffisance de la nourriture ; j'incline pourtant à croire que ses plaintes avaient quelque fondement ; M. Gallais ne vit pas comme tout le monde, et je le crois peu disposé à modifier son régime pour le rendre acceptable par un pensionnaire. Quant au lit du pauvre Ausone, je tiens de M. Ropers qu'il a constaté par lui-même, dans une visite purement fortuite, le très piteux état de l'unique couverture ; le saint Bonhomme rentra ici ce jour-là tout ému de compassion, et criant qu'il venait de voir la couverture de Mathusalem. Je sais encore que le f. Ausone s'est cru obligé d'acheter de ses deniers un tapis de laine pour se préserver du froid ; il est venu, quand son départ a été décidé, me prier de lui faire retrouver ses quinze francs, en recevant sa couverture, ce à quoi j'ai consenti pour le tirer d'embarras.

Je ne veux pas croire que le presbytère de Langueux soit véritablement inhabitable pour un Frère ; je ne sais pas même si M. Gallais désire véritablement cette commensalité. Tout ce que j'oserais dire, c'est que, s'il en vient un, ce qui est très désirable pour le bien du pays, il serait nécessaire qu'il eût beaucoup de sagesse et de fermeté. – Comme vous le dites, notre nouveau Recteur est un peu drôle ; nous sommes un peu effrayés de ses allures de Tranche-montagne, et nous nous demandons avec anxiété comment cela finira. – Je me crois, pour mon compte, autorisé à penser qu'il a saisi la première occasion venue de se débarrasser du pauvre Ausone ; je sais, à n'en pas douter, que ce dernier avait le malheur de déplaire à notre ami Achille, et c'est du château, suivant toute apparence, que les inspirations bonnes ou mauvaises arrivent au presbytère de Langueux. – Encore une fois, mon bien cher Père, je crois que vous empêcheriez de très fâcheuses complications en envoyant promptement un frère, et que le nouvel instituteur tirera parti de la position, s'il est, pour employer la formule de mon vieil oncle de Courson, *as strong as a Lion, as cool as a cucumber*<sup>1</sup>.

Vous me rendrez toujours heureux, mon vénérable Père, quand vous mettrez en réquisition ma bonne volonté, et quand vous me fournirez l'occasion de vous renouveler la bien sincère assurance des sentiments de respect et d'affection toute filiale avec lesquels je suis

Votre trop inutile ami et très humble serviteur en J. C.  
Léopold de Léséleuc

Vous apprendrez avec intérêt que Mgr l'Evêque de St. Briec vient de me nommer chanoine honoraire. Si cela rend un peu de bien plus facile à faire, Deo gratias !

*Monsieur l'abbé J. M. de La Mennais,  
Supérieur général des Frères de l'Instruction Chrétienne  
Ploërmel Morbihan  
cachet : St. Briec 20 mars 1852*

Original. AFIC. 118.1.1.012.

#### APPENDICE 193. ÉVÊQUE DE NANTES À M. DE LA MENNAIS.

Nantes le 2 Avril 1852.

Monsieur le Supérieur,

Je désirerais pouvoir vous entretenir de vive voix au sujet de ma dernière lettre et de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Dans l'impossibilité où je suis de faire, à

<sup>1</sup> *Fort comme un lion, et gardant la tête froide.* ( litt. : froid comme un concombre )

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

cette époque, le voyage de Ploërmel, je compte vous envoyer M. l'abbé Richard un de mes Grands Vicaires ; pourrait-il espérer de vous trouver à Ploërmel, dans la semaine de Pâques ?

Je serais désolé d'affliger en rien le respectable Supérieur d'une congrégation qui a rendu de si grands services à mon diocèse et dont le concours me devient, chaque jour, plus précieux : mais je pense qu'il ne sera pas impossible de concilier avec les vues de votre expérience les besoins et les intérêts de mon diocèse. Ces besoins et ces intérêts demandent que je multiplie dans les écoles de mes paroisses les frères instituteurs. Les Magistrats me le demandent comme les Curés et les populations. Si votre excellente Congrégation peut satisfaire à ce désir, je n'ai pas lieu de rien fonder de nouveau : et si elle ne le peut pas, peut-être consentiriez-vous, M. le Supérieur, à établir, dans mon diocèse, un nouveau noviciat qui, en développant, dans ces contrées religieuses, les vocations, faciliterait l'accomplissement de mon désir.

M. l'abbé Richard conférera avec vous si vous le permettez, de ces importantes et difficiles questions.

Agréez, ...

*A Monsieur le Supérieur des frères des écoles chrétiennes,  
à Ploërmel (Morbihan)*

Minute. AFIC. 1234.3.004.

### APPENDICE 194. RECTEUR D'ACADÉMIE D'ILLE-ET-VILAINE À M. DE LA MENNAIS.

Rennes, le 3 juin 1852.

Monsieur l'abbé,

Je reçois votre réponse à la lettre que j'eus l'honneur de vous adresser le 24 mai dernier au sujet des écoles de Boisgervilly et de Trévérien.

Elle ne semble pas tout à fait en rapport avec l'objet de ma demande.

En effet, en vous écrivant à la date précitée, j'avais reçu les délibérations régulières des conseils municipaux des deux communes, délibérations provoquées par l'invitation que je leur avais faites, aux termes de l'article 4 du décret du 9 mars 1832, interprété par les instructions officielles du 3 avril dernier de se prononcer sur la question de savoir si elles voulaient pour instituteur un laïque ou un membre d'une congrégation religieuse.

Les deux communes ont exprimé le vœu d'avoir un frère de votre Institut.

C'est d'après ces premières formalités dûment remplies que j'ai eu l'honneur de vous demander les présentations que je vous priais de m'adresser directement. J'aurais donc alors pris des arrêtés de nominations par suite de l'indication des deux noms que vous m'eussiez désignés.

D'après le décret et les instructions cités plus haut, il n'y a qu'une marche régulière à suivre en cas de vacance d'une école. Permettez, Monsieur l'abbé, que je vous rappelle pour simplifier la solution des questions analogues.

– le Recteur de l'Académie met la commune en demeure de se prononcer pour un laïque ou un membre d'une congrégation religieuse.

– le Recteur après avoir reçu directement la délibération du conseil municipal, vous en donne avis, si elle est en faveur de votre ordre, et vous demande la présentation et les renseignements nécessaires à l'appui.

– le Recteur nomme ensuite en vertu de l'article 4 du décret du 9 mars et transmet directement la nomination au Maire en déléguant pour l'installation si la nomination est définitive.

– le délégué pour l'installation informe directement le Recteur qu'elle a été accomplie.

Je n'ai pas l'intention, Monsieur l'abbé, de m'interposer dans les démarches préliminaires que vous auriez à faire auprès de l'autorité locale, mais je vous prie de vouloir bien ne pas perdre de vue que, dans le cas de vacance, la mise en demeure appartient à l'autorité centrale, que la délibération du conseil municipal doit être transmise directement au Recteur, qui y donne suite d'après les pouvoirs qui lui sont légalement conférés, qu'un instituteur qui exercerait avant la nomination faite par le Recteur serait évidemment en position illégale.

Je vous prie en conséquence de vouloir bien me transmettre directement vos présentations, avec les renseignements voulus pour les écoles, de Boisgervilly et de Trévérien ; rien dès lors n'arrêtera les nominations.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Recteur de l'Académie : Théry

Copie. AFIC. 148.02.003.

APPENDICE 195. **ABBÉ MERMET À M. DE LA MENNAIS.**

11 juillet 1852

Mon très cher Père,

Vous m'aviez fait promettre de vous avertir dès que notre projet de communauté religieuse recevrait le moindre premier commencement d'exécution. Je viens répondre à votre désir. Ce projet, qui a languï d'abord et semblé abandonné, vient de se relever, et le voilà qui se réalise. M. Dauphin fit, il y a quelques semaines, un voyage à Flavigny pour s'entendre avec le Père Lacordaire. Il y fut convenu que la maison d'Oullins deviendrait propriété du Père Lacordaire, qu'elle serait maintenue comme collège, et destinée, plus tard, à servir de noviciat à un tiers-ordre dominicain enseignant *régulier*. Demain, le Père Lacordaire vient à Lyon, et les trois directeurs propriétaires lui font cession par devant notaire, moyennant rente viagère stipulée pour eux. L'abbé Genthon n'est pas oublié : il aura de quoi vivre. Donc, aux premiers jours de septembre, nous partons, trois ou quatre, pour faire notre noviciat à Flavigny.

A la fin de l'année, nous ferons des vœux, et nous reviendrons prendre Oullins. Dès le 20 août, tout va se faire au nom des Dominicains. Les directeurs resteront ici assez longtemps pour que l'on voie moins dans ce changement une transformation qu'une continuation, avec tout ce que la vie religieuse peut apporter de perfectionnement.

Doucet et Levoyer voient tout cela avec plaisir. L'an prochain, ils auront le temps d'y penser. Quelle que soit leur détermination, ils pourront toujours coopérer à l'œuvre, car, de longtemps, Oullins ne pourra se suffire par ses religieux, et aura besoin de coadjuteurs. Naturellement, les professeurs actuels qui ne s'engagent pas conservent leur même position.

J'avais vingt ans, mon très cher Père, quand je quittai ma famille pour aller en Bretagne me faire religieux. J'en ai quarante aujourd'hui. Mon âge a doublé ; ma vocation a plus que doublé, car j'ai vu dans la vie religieuse remède à tous les maux qui minent toute autre association.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Cette perspective d'une année passée dans le cloître, sous la main du Père Lacordaire, seul avec Dieu, me rend ma première jeunesse. Il me semble que je n'ai pas vingt ans. Et puis, c'est notre œuvre bretonne qui recommence. C'est un ancien rédacteur de *l'Avenir* qui en est le père : c'est moi, c'est l'abbé Levoyer, j'espère, et peut-être Doucet : ce sont trois ou quatre des jeunes gens d'Oullins, sur lesquels notre influence a été la plus vive : c'est donc votre œuvre, à vous.

Jusqu'ici, la vie tranquille et occupée de l'enseignement oullinois ne m'avait pas fait oublier Malestroit. Plus d'une fois, je m'étais demandé si je n'avais pas forfait à ma vocation en quittant la Bretagne ; et pour me rassurer, il suffisait à peine de voir le bien que nous faisons ici ; j'avais besoin d'espérer quelque chose de plus complètement religieux. Maintenant, Malestroit a changé de pays. Malestroit est à quinze lieues de Dijon ; la Bretagne et la Bourgogne se donnent la main : voilà tout. Il faut, mon père, que j'appelle votre bénédiction sur ce berceau d'une œuvre qui vous est chère. Bénissez-moi donc, bénissez l'abbé François Cédoz, professeur à Oullins depuis douze ans, actuellement directeur du petit externat que vous connaissez ; bénissez Eugène Captier<sup>1</sup>, ce jeune homme qui vous vit, il y a quatre ans, avec Doucet et moi ; bénissez l'abbé Jean-Baptiste Mouton, qui ne tardera pas à nous suivre. Ces deux derniers appartiennent à des familles très pieuses, assez riches, et qui ont bien mérité par leur esprit profondément chrétien en de telles circonstances.

Nous ne savons ce que sera notre règle, à nous. Les Dominicains disent que la leur est incompatible avec les travaux du professorat. On nous donnera l'office dominicain, mais nous ne le dirons pas au chœur. On nous diminuera les jeûnes et les abstinences, comme aux Dominicains en mission.

Pour l'habit, il est probable que nous aurons la robe blanche avec manches fermées, la ceinture de cuir, le chapelet, le scapulaire et le capuce noir, pour nous différencier des Frères-Prêcheurs. Avec cela, vœux perpétuels après un an de noviciat. Pour moi, je suis tout décidé, et mes deux confrères n'hésiteront pas davantage.

Le cardinal de Lyon, qu'on n'a mis au courant que quand tout a été décidé et l'autorisation obtenue de Rome, et qui avait d'abord fait mine de mécontent, vient de donner son *oui*.

Donc, c'est une affaire toute engrenée. C'est pour moi comme une vraie fête ; tout le monde est joyeux ici.

Nous partons au commencement de septembre. Dites cela au Père Ruault et à M. Guillou(x), en leur offrant les salutations bien affectueuses de leurs amis de céans.

Maintenant j'ai à vous parler d'autre chose. Un ouvrier de Lyon avec lequel je me trouve en relation depuis quelques jours, et qui a jugé à propos de me donner sa confiance, vient de me déclarer son intention de se faire religieux, si une communauté veut le recevoir. C'est un homme de 40 ans, vigoureux, intelligent, mécanicien de son état, ayant couru l'Europe, et qui serait d'un grand secours à vos frères. Marié depuis quelques années, il a vu sa femme se jeter dans la voie du mal, et ses efforts héroïques longtemps répétés n'ont rien pu pour la ramener. La séparation légale aurait lieu s'il la demandait. Mais il y a la question théologique. Si l'existence de sa femme vous empêche de recevoir son engagement religieux, ne pourriez-vous l'accueillir comme ouvrier ? Il vous rendrait des services, et vous lui en auriez rendu un grand en le tirant d'un milieu dont il rougit d'avoir subi l'immorale influence. Cet homme, qui s'appelle Bajard, m'a d'abord parlé de la Trappe, et puis j'ai vu que sa

---

<sup>1</sup> Ce jeune homme, que Mermet et Doucet avaient emmené à Ploërmel, et qui y avait rencontré M. de la Mennais, entra dans l'ordre des Dominicains. Devenu prieur du couvent d'Arcueil (Seine), il mourut, fusillé pendant la Commune de Paris, avec plusieurs de ses religieux. (Cf. Laveille, II, 422).

vocation n'était point à des austérités extraordinaires et je lui ai parlé de vous. Il est tous les jours à mes trousseaux, pressant ma demande et aspirant après la réponse.

Genthon, Levoyer, Doucet vous embrassent et moi je vous embrasse encore.

P. Mermet

11 Juillet 1852.

Copie. AFIC. 44.03.034.

**APPENDICE 196. M. MOUTON AUX MEMBRES DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'ILLE-ET-VILAINE.**

St. Servan 17 Juillet 1852

Messieurs,

Je suis invité par Mr. le Recteur de l'Académie d'Ille-et-Vilaine à me présenter devant votre Conseil pour produire les observations que je juge convenables contre l'opposition qui m'est faite à l'occasion d'un changement de domicile ; ne pouvant me rendre en personne devant votre honorable Conseil aux jour et heure indiqués, j'ai l'honneur de vous soumettre mes observations par écrit.

Mr. le Recteur qui, dans son opposition, appelle à juste titre mon enseignement un externat secondaire doit savoir que l'article 53 de la loi du 15 Mars 1850, qu'il invoque contre moi, ne me regarde pas du tout ; attendu que cet article se rapporte en entier à un pensionnat primaire ; il en est de même des articles 1 et 2 du décret du 30 Xbre. Veuillez, je vous prie, M. M. vous en faire donner lecture au besoin.

Je ne dirai pas la même chose des articles 60 et 64 de la loi précitée que Mr. le Recteur invoque aussi ; le premier, article 60, m'impose des conditions que j'ai remplies scrupuleusement comme le prouve l'autorisation que j'ai reçue, en 8bre dernier, d'ouvrir un externat dans une maison que je ne puis plus occuper. Le second, article 64, donne un seul droit à Mr. le Recteur : celui de s'opposer à l'ouverture d'un établissement d'instruction dans l'intérêt des *mœurs publiques* ou de *la santé des élèves* : c'est dans l'intérêt *des mœurs publiques* ou de *la santé des élèves*, ni plus ni moins ; voilà le texte et l'esprit de la loi. Je repousse toute autre opposition comme étant illégale, et une atteinte à la liberté d'enseignement.

Ainsi, je regarde comme nulle devant la loi l'opposition que me fait Mr. le Recteur sous prétexte que mon enseignement, donné sur le terrain des frères, occasionnerait une confusion entre les deux degrés d'instruction, ce qui du reste a lieu dans tous les Collèges ; mais ce n'est pas proprement dit le cas où je me trouve, puisque le nouveau local que j'ai choisi est séparé des classes primaires des frères par une claire-voie et plusieurs cours ; nos entrées sont différentes aussi, comme vous pouvez vous en convaincre, Messieurs, par l'inspection du plan signé Hoste architecte.

Si un instituteur primaire n'a pas le droit d'envoyer de ses élèves à mon cours, c'est à lui de s'en abstenir ; mais vous conviendrez, Messieurs, que n'ayant point de contrôle à exercer sur cet instituteur, je ne puis répondre de ses actes ; moi, j'ai le droit de recevoir dans ma classe tous les élèves de quelque part qu'ils viennent.

Du reste, Messieurs, les élèves qui me viennent de l'instituteur, peuvent me venir seulement pour le français, les mathématiques, l'histoire et la géographie, car il y en a qui ne me viennent que pour cela ; dans tous les cas, je ne dois pas être frustré de mon droit parce que mon voisin outrepassé le sien.

Au surplus, l'autorisation que je demande, Messieurs, n'est pas sans exemple dans l'espèce : à Rennes même, pareille autorisation est accordée sans difficulté aucune, à Mr. De Labigne-Villeneuve, qui a choisi un local chez les frères au Thabor. A Quintin (Côtes-du-

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Nord), un enseignement secondaire est annexé depuis dix-huit mois à l'école primaire des frères, et cela encore sans nulle opposition de l'académie de St.-Brieuc.

En présence de ces faits accomplis existants, je suis tenté de croire, Messieurs, que l'opposition qui en est faite aujourd'hui est tout arbitraire et systématique. Cela dit, et en faisant toutes réserves, je vous prie, Messieurs, de prononcer sur ma cause.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L. Mouton, Chef d'école secondaire

Copie. AFIC. 110.1.021.

### APPENDICE 197. F. JULIEN KERDAVID À M. DE LA MENNAIS.

D. S. St-Servan, 17 Juillet 1852

Mon très cher Père,

Le Recteur de l'Académie, aussitôt sa rentrée à Rennes, a formulé opposition contre la classe de Mr. Mouton chez nous.

Je vous envoie ci-contre la réponse de Mr. Mouton que l'on a adressée à Mr. Brecha.

Le Recteur, dans son opposition, laisse entrevoir que nous n'avons pas le droit de conduire nos élèves à la classe de Mr. Mouton, et fait des réserves contre nous. Hier soir, l'Inspecteur des écoles primaires de notre arrondissement, Mr. Geron, est venu me lire une lettre du Recteur qui me prévient que je compromets mon titre de chef de pensionnat primaire, en envoyant des élèves à l'école secondaire de Mr. Mouton. Il recommande à l'Inspecteur de lui marquer immédiatement la réponse que je lui aurai faite. Je l'ai donnée verbalement et à peu près dans ces termes :

" Tous mes pensionnaires le sont au même titre, pensionnaires primaires ; s'il y en a qui vont au cours de Mr. Mouton, c'est à la demande des parents ; je puis parfaitement ignorer s'ils y vont pour le latin ou pour l'histoire, les mathématiques, le français ou la géographie. Dans tous les cas, si Mr. le Recteur m'intime l'ordre de cesser à l'instant d'envoyer de nos élèves à Mr. Mouton, je cesserai, sauf à prendre de nouveaux renseignements sur mes droits à cet égard. "

Il est probable que je vais recevoir un ordre positif de l'Académie de cesser immédiatement d'envoyer des élèves à Mr. Mouton, et je m'y conformerai si je n'ai pas avis contraire de vous<sup>1</sup>.

[...]

Toujours avec un profond respect, mon très cher Père,

Votre fils en J. C.

f. Julien

Original. AFIC. 110.1.021.

---

<sup>1</sup> En réalité, le F. Julien n'attendit pas l'ordre du Recteur d'Académie : dès le 18 juillet, il lui écrivait : " Afin de sauver l'apparence même d'une infraction à la loi, j'ai déjà cessé de faire conduire nos trois pensionnaires au cours de Mr. Mouton. ". Il précisait, en outre, que les cours suivis par ces élèves étaient ceux de français, d'arithmétique, d'histoire et de géographie. Dans sa réponse, le Recteur d'Académie élargissait encore la défense en l'étendant aux élèves externes : " Il est entendu qu'un chef d'Institution primaire ne peut envoyer aucun de ses élèves, ni internes, ni externes, à un cours d'Instruction secondaire. " (Lettre du 20 juillet 1852. AFIC. 110.1.023.

APPENDICE 198. **M. COMBES, VICAIRE GÉNÉRAL, À M. DE LA MENNAIS.***(En-tête)* : Evêché de Rennes.

Rennes, le 21 juillet 1852.

Monsieur et très vénéré collègue,

Mr. Mouton ayant demandé l'autorisation d'occuper un nouveau local, choisi par lui, à St. Servan, dans la maison de vos frères, a vu sa demande rejetée. Un arrêté d'opposition a été pris par Mr. le Recteur, avec défense au Sieur Mouton de donner suite à son projet. Le Conseil académique a été saisi de cette affaire et a refusé de ratifier la mesure adoptée par Mr. le Recteur. Séance tenante, le mot d'appel au Conseil supérieur a été prononcé ; et, selon toutes les apparences, des démarches seront faites pour obtenir que la décision du Conseil académique soit regardée comme non avenue.

Dans cet état de choses, Monseigneur pense qu'il est prudent de ne pas rester dans l'inaction. Il va écrire à l'archevêque de Tours pour le mettre au courant de cette affaire. Il aura soin de lui adresser un exposé très exact de la manière dont les choses se sont passées à la dernière réunion.

Ne jugeriez-vous pas à propos, Monsieur et très vénéré Supérieur, d'agir vous aussi auprès de vos nombreux amis de Paris ? Monseigneur croit que votre intervention, dans cette circonstance, ne peut qu'avoir un bon résultat.

Les deux points soutenus par Mr. le Recteur et qui motivent son opposition sont :

1°. Il ne peut y avoir, dans un même bâtiment, une école primaire et une école secondaire, lors même qu'il n'existerait aucune communication entre les différentes pièces, à moins que la maison n'appartienne à l'Institution secondaire : ce qui revient à dire, qu'un instituteur primaire ne peut pas céder à une Institution secondaire une partie de la maison qui lui appartient, et dont il n'a aucun besoin, quelque séparée qu'elle soit d'ailleurs des pièces où se réunissent les enfants de l'école primaire.

2°. Les élèves, soit internes, soit externes d'une école primaire ne peuvent pas être conduits chez un instituteur secondaire.

J'ai cru devoir, dans l'intérêt de vos maisons, vous transmettre ces différents renseignements. Vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos.

Je saisis avec bonheur et empressement cette nouvelle occasion de vous faire agréer l'hommage de mon sincère et bien respectueux attachement

Combes Vic. gén.

Original. AFIC. 110.1.024.

APPENDICE 199. **ABBÉ J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.**

Oullins le 2 août 1852

Mon cher père,

Je crois que je puis vous annoncer aujourd'hui comme plus que probable la réalisation d'un projet qui va peut-être vous attrister, mais qui me remplit de joie. Ne le dites pas à Mr. Ruault qui serait dans le cas de se sauver ; voici ce que c'est : j'irai passer avec vous une huitaine pendant les vacances ; & 9 de mes élèves de philosophie à qui j'ai appris à aimer bien des belles choses et entr'autres la Bretagne, m'ont prié de les guider dans ce voyage qui sera tout entier à leurs dépens. Nous partirons de Lyon le 25, nous passerons à Paris le 26, de là nous irons à Nantes, en visitant sur notre chemin Orléans, Tours, Blois, Angers, puis nous irons à Rennes et probablement nous arriverons à Ploërmel le lundi 30 ou le mardi 1<sup>er</sup> 7bre. De Ploërmel nous partirons pour notre tour de Bretagne ; nous reviendrons par Dinan ; nous

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

visiterons avec votre permission la Chesnaie ; nous irons à Combourg et nous nous en retournerons par St. Malo, la Basse Normandie et Le Havre.

Voilà notre projet ; je vous le soumetts avant notre départ, pour que vous puissiez le modifier, dans le cas où nous vous serons un embarras dans le commencement de 7bre.

Mermet vous a fait part de ce qui vient de se passer à Oullins et vous lui avez donné votre complète approbation ; ses trois confrères et lui la méritent en tout point ; ils vont à la conquête de Dieu.

Le père Lacordaire a pris possession le 25 du mois ; nous avons eu une fête splendide ; feu d'artifice de paroles, feu d'artifice de poudre ; toasts, bons mots, chansons ; on s'est inauguré très politiquement. Maintenant que la table est desservie et les fumées envolées, on analyse d'un peu plus près. En se donnant les Dominicains pour successeurs, on trouve que ces Messieurs ne se déssaisissent pas assez. Dans le préambule d'un discours qu'on vous enverra, vous verrez même qu'ils se posent en fondateurs du Tiers-Ordre, de concert avec le père Lacordaire. En résumé, ils gardent leur haute main, se sont assurés en cas de retraite, de bonnes petites rentes assez dodues, ont jeté sur d'autres le fardeau de leur dette, les sollicitudes de la propriété, se sont assuré la coopération pieuse et désintéressée de bons religieux. Voilà qui touche au serpent et très peu à la colombe de l'Evangile, dit-on.

Pour donner à l'affaire une teinte très foncée de sacrifice, Mr. Dauphin nous a dit que les Jésuites avaient fait offrir 700.000 f. de la maison, et les bons pères de la rue Sala disent qu'on la leur a offerte et qu'ils l'ont refusée. Il y a bien quelqu'un qui sait et je ne me hasarde pas à dire qui. Vous devez voir, cher père, vous qui êtes (un ancien ?) profès en administration, qu'il y a là quelque chose qui peut-être s'engrènera mal pour l'avenir.

J'espère que Dieu ne fera entrer en ligne de compte que le dévouement simple et droit de ceux qui se retirent du monde, et que les rusés en seront pour leur ruse. Aussi nous parlerons longuement de cela pendant le petit séjour que je ferai avec vous, si rien d'ici là ne contrecarre mon projet.

Je m'apprêtais à faire mon paquet ; mais les futurs Dominicains m'ont prié de rester et d'être même leur perpétuel auxiliaire dans le cas où la vocation ne me viendrait pas. Je vais donc, malgré mon antipathie profonde pour les demeurants de l'ancien régime, tenter l'expérience pendant un an. Au reste, et peut-être à ce propos, allez-vous me traiter de maniaque. Je ne crois plus à la durée de rien. Je ne sais pas si c'est mon imagination qui remplit l'atmosphère, mais celle-ci me paraît furieusement chargée. Les (ignominies) par lesquelles nous passons, la chute successive de tous les grands caractères, le culte frénétique de la force qui se répand comme une contagion de mort loin de me donner sécurité, me remplit, pour un avenir prochain, de tristes pressentiments. Je sais jusqu'où va la colère dans certaines âmes ; j'entends ce que personne de ceux qui comptent sur la solidité de ce qui est n'entend. Il y a sous cette couche immobile et (...) de fonctionnaires et de riches épanouis, des laves qui bouillonnent et briseront leur enveloppe avant qu'il soit peu de temps. Il n'y a que la main de Dieu qui par ce coup, hors des calculs de toute sagesse humaine, puisse arrêter ce qui se prépare ; autrement, il ne restera pas pierre sur pierre de cet édifice pour lequel nous avons demandé la protection de la main la plus indigne qui fut jamais de guider un peuple.

Mille amitiés à M. Ruault, à M. Guillou(x), etc. Ne m'oubliez pas cher père dans vos prières. A bientôt.

Tout à vous. Votre dévoué fils

J. Doucet

Oullins le 2 Août 1852 .

Original. AFIC. 44.02.030.

## APPENDICE 200. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Versailles 17 8bre (18)52

Mon bon Père,

Je vous écris chez notre incomparable amie Mad(ame) Tarbé, que j'ai en quelque sorte accablée, mais bien *doucement* de vos hommages, de vos affections, enfin de tous vos souvenirs pour elle, dont vous m'avez parlé tant de fois. Elle en est infiniment touchée, et vous en remercie mille fois, et vous prie d'agréer en échange ses propres hommages et souvenirs de cœur qu'elle vous envoie sans compte ni mesure. J'ai trouvé cette parfaite amie toujours sur la croix, sur une croix bien dure, avec la différence que ses grandes douleurs actuelles ne sont pas ces crises affreuses qui l'anéantissoient. Elle s'affaiblit nécessairement, mais, comme elle me l'a dit souvent, c'est le roseau qui plie et ne se brise pas. La tête et le cœur se soutiennent toujours les mêmes : Dieu nous les conserve encore plusieurs années pour accroître ses mérites et prolonger notre édification ; ce qui supposerait ce que nous demandons en même temps, l'adoucissement de ses souffrances. Voilà pour notre amie.

En ce qui me touche, cher Père, je vous dirai que j'ai voyagé sans fatigue, par un temps de printemps qui continue. Je suis descendu et j'habite, quand je suis à Paris, chez M. Debin, en y gardant un parfait *incognito*. J'ai trouvé mes affaires en aussi bon état que je pouvois le désirer dans les circonstances. La propriétaire de notre maison des Feuillantines, et son gendre se montre admirablement pour nous. Ils se sont emparés de la vente du mobilier, dans l'avantage de mes neveux auxquels ils ont laissé enlever les meubles qui pouvoient leur convenir pour remonter un petit établissement. Mes livres par conséquent ont été sauvés. Maintenant l'arrangement se poursuit. Nos propriétaires exigent de M. Mirebeau une somme de quelques mille francs pour indemnités du bail, mais avec la clause formelle qu'il renonce à tout recours sur nous. C'est une espèce d'amende pour la manière dure, exigeante et tracassière dont M. Mirebeau nous a traités en nous vendant la pension, et depuis il regimbe et malheur à moi, si je n'avois pas eu la bonne pensée de mon *incognito*, que je garde sévèrement. Il ne peut cependant persister à refuser sans s'engager dans un procès qu'il redoute encore plus. Il lui faudra un peu de temps pour en venir où l'on veut l'amener ; mais une fois décidé, il terminera vite, car il regarde aussi à la dépense qu'il fait pour vivre à Paris qu'il n'habite plus : et heureusement ; car sans cette circonstance d'économie, je ne sais jusqu'où se prolongerait le séjour de M. Mirebeau et mon *incognito*. Je ne vous laisserai pas ignorer la dernière fin, lorsqu'elle sera venue.

En attendant, donnez moi, cher et excellent Père, ou plutôt faites moi donner de vos nouvelles qui me sont si chères, et qui me réjouiront tant, si elles m'apprennent que vous êtes moins souffrant que durant les derniers jours de mon séjour à Ploërmel. Je le demande vivement au bon Dieu, et en l'espérant de sa bonté, je vous embrasse bien du fond de mon cœur, avec le cher ami M. Ruault, et tous ces autres amis qui vous entourent, MM. Depincé, Guilloux, Payen, Rouget et les deux nouveaux venus, les derniers admis à l'Université de Ploërmel ; ... et tous les bons frères qui ont été bons par excellence pour moi.

Votre abbé Blanc

Je suis parti de Paris samedi à 11 h ½ du matin, 2 h ½ avant l'entrée du Président qui me suivait.

En embrassant M. Ruault, je le prie de m'adresser toutes choses, à Paris, chez M. Debin, rue des Martyrs n° 43 faubourg Montmartre, jusqu'à nouvel ordre.

Original. AFIC. 38.03.012.

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

APPENDICE 201 . M. GESLIN DE BOURGOGNE À M. DE LA MENNAIS.

St. Brieuc, le 12 décembre 1852

Très Révérend Père,

Je vous envoie le prospectus d'un ouvrage qui sous le titre modeste de *Statistique monumentale et historique*, sera tout simplement, s'il plaît à Dieu, l'histoire aussi complète que possible de notre pays. Je viens appeler sur lui d'abord vos prières, puis votre protection ; je sais ce que vaudrait une recommandation de vous et, quand vous aurez vu les premiers volumes, j'espère que vous ne me la refuserez pas.

Dès aujourd'hui, j'ai besoin de votre concours ; je fais St. Brieuc et je ne puis oublier à l'occasion de Montbareil que là aussi votre ordre prit naissance. Seriez-vous assez bon pour m'envoyer une notice qui en présentât l'historique concis et complet. Ce n'est pas certes une des moindres gloires de notre Bretagne, et il est bon que les Briochins sachent ce qu'est devenu le grain de sénevé qu'ils ont vu planter d'un œil pas mal hébété.

Soyez tout à fait bon, ce qui vous est si habituel, et rédigez-la pour que je la puisse insérer telle que vous me la donnerez ; mes lecteurs m'en sauront gré.

A votre premier voyage à St. Brieuc, j'aurai l'honneur de vous voir et de vous entretenir de divers points délicats de l'histoire de ce pays. Je mettrai aussi sous vos yeux les premières planches de l'Atlas et notamment un plan de St. Brieuc au XVI<sup>e</sup> siècle, pour lequel je tiendrais beaucoup à avoir votre avis avant de l'envoyer au graveur.

Je finis talonné par la cloche de la Grand'messe ; et suis avec le plus profond respect, le plus filial dévouement,

Votre humble serviteur

J. Geslin de Bourgogne

*A Monsieur l'abbé de La Mennais*

Original. AFIC. 39.02.006.

## INDEX DES NOMS CITÉS

## A - B

Allenou,245, 285, 368, 376  
 Angebault,11,30, 38, 80, 110, 583, 585,  
 586, 587, 588  
 Arago,30, 501  
 Arlabosse,189, 190  
 Aubert,147, 168, 485  
  
 Bajard,568  
 Barciet,39, 72, 105, 106, 109, 110  
 Beauregard,34  
 Bécel,19  
 Bériet,527  
 Bernard,18, 74, 82, 100, 104, 120, 168,  
 178, 218, 280, 292, 346, 441, 582, 587,  
 588, 589  
 Berret,27  
 Bezin,273  
 Bidan,175  
 Bidard,440  
 Bigret,581  
 Binard,412  
 Blaize,9, 11, 53, 61, 62, 63, 67, 83, 163,  
 174, 190, 193, 194, 204, 212, 213, 214,  
 218, 224, 225, 238, 239, 274, 293, 294,  
 307, 319, 324, 331, 334, 348, 349, 359,  
 360, 363, 390, 396, 429, 508, 509, 510,  
 581, 583, 586  
 Blanc,93, 245, 268, 372, 464, 502, 503,  
 509, 511, 517, 520, 526, 527, 528, 529,  
 542, 543, 556, 557, 560, 573, 583  
 Blount,278  
 Boniface,115, 125  
 Bornet,372, 526  
 Boudon,30, 44  
 Bougeant,328  
 Bouix,299  
 Brajeul,257  
 Briant,487  
 Brown,142  
 Bucheron,304

## C - D - E

Captier,504, 563, 568  
 Caroff,24, 466, 468, 527  
 Carrière,583, 588  
 Casabianca,558  
 Castellane,545  
 Castelli,507  
 Cédoz,562, 568  
 Chaignon,528  
 Chainé,552  
 Champagny,130, 268, 485  
 Chauvet,106, 135, 179  
 Chavin de Malan,290, 315, 389, 395, 410,  
 581  
 Chevalier,9, 51, 79, 105, 146, 185, 256,  
 390  
 Cochin,7, 148, 149, 226, 356, 581  
 Cornulier,400, 583  
 Cuverville,136, 379  
  
 D'Aguillon,189  
 Dauphin,512, 514, 518, 531, 546, 553,  
 562, 563, 567, 572  
 Debin,573  
 Depincé,573  
 Déquesne,351  
 Deroyer,37, 52, 104  
 Dolivet,471, 472  
 Doucet,27, 216, 501, 504, 505, 512, 514,  
 519, 524, 525, 528, 532, 546, 552, 553,  
 562, 563, 567, 568, 569, 572, 581  
 Drey,501  
 Duclos,184, 253, 258, 270, 351, 362, 582,  
 583  
 Ducros,356  
 Dufaure,521  
 Duguey,7, 323, 581  
  
 Ecouellan,36, 51, 104

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

### F

- F. Abel, 59, 142, 143, 145, 146, 176, 177, 212, 244, 270, 275, 279, 397, 408, 413, 427, 438, 475, 480, 581, 586  
F. Acheul, 236, 581  
F. Adélarde-Marie, 581, 588  
F. Adelphe, 261, 418, 581  
F. Adolphe, 74, 213, 219, 280, 292, 296, 333, 335, 358, 359, 373, 380, 386, 415, 440, 461, 490, 495, 496, 581  
F. Adrien, 286, 493  
F. Agathange, 138, 176, 177  
F. Aimas, 35  
F. Albert, 276  
F. Alcide, 79  
F. Alexandrin-Marie, 43, 58, 130, 167, 230, 251, 261, 302, 329, 374, 379, 381, 411, 424, 581  
F. Alexis-Marie, 289  
F. Alfred-Marie, 123, 171, 182, 220, 247, 274, 312, 329, 332, 345, 383, 387, 445, 581, 588  
F. Almaque, 205  
F. Alméride-Marie, 581  
F. Alphonse de Liguori, 154, 162, 194, 197, 280, 292  
F. Ambroise, 7, 16, 21, 24, 28, 31, 32, 41, 46, 60, 66, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 102, 106, 107, 114, 115, 119, 125, 131, 174, 191, 192, 218, 223, 224, 234, 275, 300, 332, 363, 429, 452, 453, 487, 494, 497, 498, 506, 581, 582, 585, 586, 587, 588, 589  
F. Ambroise-Marie, 125, 582  
F. Anaclet, 297, 362, 403, 407, 408, 417, 426, 427, 431, 438, 444, 451, 454, 582  
F. Anastase, 131, 223, 228, 582  
F. Anatolien, 39  
F. Anthyme, 249  
F. Antonin, 115  
F. Arcade, 203  
F. Arétas-Marie, 582, 587  
F. Aristide, 68, 204  
F. Ascole, 242, 276  
F. Athénodore, 227, 283, 432, 487, 582  
F. Aubert-Marie, 582  
F. Auguste, 242, 276, 301, 302, 582  
F. Augustin, 73, 110, 112, 141, 197, 219, 279, 280, 281, 292, 335, 338, 341, 351, 380, 382, 450, 582  
F. Ausone, 295, 415, 421, 423, 559, 560, 565  
F. Austin, 380, 441  
F. Babylas, 124  
F. Basilide, 175  
F. Bernard, 18, 76, 154, 162, 168, 260, 292, 293, 305, 307, 313, 328, 345, 380, 382, 545  
F. Bernardin, 18, 313, 328, 382, 545  
F. Briac-Marie, 582  
F. Briec, 438  
F. Bruno, 119, 174, 249  
F. Célerin, 114  
F. Césaire, 184  
F. Charles, 14, 20, 26, 35, 36, 47, 51, 52, 59, 62, 70, 79, 95, 100, 104, 105, 110, 112, 122, 135, 257, 285, 305, 307, 323, 327, 346, 348, 352, 355, 365, 393, 402, 420, 486, 582, 585, 586, 587, 588, 589  
F. Charles Borromée, 62, 328, 402, 421, 486, 582  
F. Chrysostome, 14  
F. Clément, 426, 451  
F. Colomban, 343  
F. Cosme-André, 582  
F. Cyprien, 49, 69, 70, 125, 126, 169, 245, 264, 274, 328, 340, 368, 396, 397, 408, 414, 415, 438, 450, 458, 559, 560, 582, 586, 587, 588  
F. Daniel, 185, 217, 220, 221, 276, 404  
F. Didier, 582  
F. Diodore, 252  
F. Dogmaël, 385, 582  
F. Donan, 257, 276  
F. Dorothee, 43  
F. Edmond-Marie, 248, 304, 409, 481, 493, 582  
F. Edouard, 582, 587  
F. Eléazar, 48  
F. Eleuthère, 421, 559  
F. Elie, 82  
F. Elisée, 59, 112, 129, 165, 213, 250, 259, 273, 277, 353, 407, 582, 586, 587, 588, 589  
F. Elzéar-Marie, 83, 392, 483, 582, 587  
F. Emeric, 138, 224, 582, 589  
F. Ephrem, 70, 221, 222, 437, 582

- F. Erasme,114  
 F. Eric,124, 231, 391, 427, 582, 588  
 F. Eric-Marie,582, 588  
 F. Ernest,445, 446  
 F. Estève-Marie,582  
 F. Etienne-Marie,39, 211, 391, 435, 582, 585, 586, 588  
 F. Eustache,217, 259, 260, 365, 393, 443, 479, 582  
 F. Eustole,486  
 F. Euthyme,29, 32, 42, 74, 98, 116, 175, 190, 200, 211, 227, 289, 582, 585, 586, 587, 588  
 F. Exupère,468  
 F. Fabien,416, 582  
 F. Ferdinand,133, 166, 582, 589  
 F. Florentin,61, 68, 135, 408, 427  
 F. François de Paule,231, 284, 299, 392  
 F. François de Sales,197, 292  
 F. Fructueux,114  
 F. Fulbert,359, 464  
 F. Fulgence,63  
 F. Galgan,115, 138, 176, 177, 276  
 F. Georges,303, 582  
 F. Gérard,422, 493, 582  
 F. Gildard,138, 140, 176, 177  
 F. Gonzalve,244, 270, 275, 413, 494, 582  
 F. Goulven,468  
 F. Guyganton,426, 427  
 F. Henri-Marie,285, 308, 309, 384, 385, 434, 582  
 F. Héraclien,197, 238  
 F. Hermas,461  
 F. Hilarion,582  
 F. Hippolyte,18, 75, 364, 446, 453, 484  
 F. Irénée,58, 157, 164, 291, 582, 586  
 F. Irénée-Marie,140, 157, 164, 291, 582  
 F. Isaïe-Marie,356, 582  
 F. Jean de la Croix,18, 48  
 F. Jean Népomucène,482  
 F. Jean-Louis de Gonzague,582  
 F. Jérôme,56, 58, 60, 64, 71, 76, 221, 222, 258, 437, 582  
 F. Joseph-Marie,19  
 F. Julien,125, 582, 588  
 F. Just-Marie,582  
 F. Laurent,13, 18, 22, 37, 43, 71, 84, 105, 136, 139, 166, 181, 197, 201, 216, 225, 238, 262, 287, 295, 341, 379, 405, 438, 459, 482, 487, 582, 585, 586, 587, 588, 589  
 F. Léandre,246  
 F. Léon,136, 186, 191, 193, 205, 217, 471  
 F. Léonien,186, 191, 193  
 F. Liguori,582, 587, 588  
 F. Liguori-Marie,65, 77, 118, 177, 227, 248, 390, 434, 582, 587, 588  
 F. Lô-Marie,582, 587  
 f. Louis de Gonzague,366  
 F. Louis-Joseph,17, 65, 76, 171, 228, 404, 582, 585, 587  
 F. Lucien,20, 34, 69, 104, 137, 140, 169, 173, 183, 246, 272, 278, 312, 366, 395, 414, 442, 582, 585, 586, 587, 588, 589  
 F. Lupère,484  
 F. Magloire,184, 321  
 F. Marc,193, 296, 367, 582  
 F. Marcellin,174  
 F. Marcien,582  
 F. Mathias,582  
 F. Mathurin-Marie,13, 18  
 F. Maximilien,68, 69, 78, 79, 81, 82, 109, 123, 134, 168, 169, 170, 181, 200, 205, 206, 215, 216, 250, 269, 281, 302, 372, 373, 374, 379, 380, 409, 410, 455, 456, 582, 587, 588, 589  
 F. Mélite,380, 582  
 F. Ménandre,69, 276  
 F. Mériadec,457, 582  
 F. Michel,196  
 F. Morvan,48  
 F. Némésien,145  
 F. Nicandre,403, 481, 582  
 F. Noël,58  
 F. Odile-Marie,582  
 F. Oronte,140, 170  
 F. Pacôme,187  
 F. Pamphile,456  
 F. Paul,41, 61, 67, 68, 91, 103, 110, 112, 114, 119, 120, 171, 203, 219, 275, 281, 282, 285, 292, 300, 309, 364, 373, 380, 416, 417, 423, 424, 461, 471, 475, 476, 480, 495, 582, 588  
 F. Paulin,114, 120, 203, 582, 588  
 F. Paul-Marie,582  
 F. Philémon,430, 582  
 F. Philogone,188  
 F. Philorome,122, 196, 202, 203, 352, 582, 588

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

F. Polycarpe,43, 49, 116, 163, 178, 199,  
217, 218, 252, 253, 267, 268, 283, 442,  
582, 586, 588  
F. Porphyre-Marie,56, 57, 71, 76, 184,  
351, 583, 587  
F. Raphaël,82, 129, 172, 237, 262, 583,  
587, 589  
F. Rembert,172, 228, 229, 430  
F. Rodolphe,114, 223  
F. Rogatien,279  
F. Samson,268, 583  
F. Samuel-Marie,416, 583  
F. Savinien,278  
F. Sébastien,109, 110, 373, 583, 588  
F. Sérène,436  
F. Siméon,451, 454  
F. Simon,108, 583, 588  
F. Sirice,583  
F. Stanislas,583  
F. Sylvain,343, 583  
F. Sylvère,459  
F. Symphorien,9  
F. Thadée,249, 463, 464, 480, 583  
F. Thélo-Marie,316, 583  
F. Théodose,119, 188, 218, 300  
F. Théodule,249  
F. Thomas,68, 147, 171, 182, 312, 313,  
329  
F. Thraséas,168, 459  
F. Thuriau,188  
F. Timoléon,67, 70, 71  
F. Toussaint-Marie,18, 19, 84  
F. Tudy,388  
F. Tugdual,249  
F. Ulric,168, 220, 274  
F. Urbain,64, 109, 366, 583, 587, 588  
F. Victor,13, 19  
F. Victrice,399, 583  
F. Vincent de Paul,76, 176, 177, 276  
F. Vitalien,259  
F. Xavier,351, 374, 406  
F. Xiste,138, 176  
F. Yves,145, 177, 244, 384, 422, 482, 583  
F. Zacharie,196  
F. Zoël,188, 249, 253, 344, 357, 376  
F. Zozime,135, 286, 287, 292, 397, 408,  
427, 583  
Falloux,7, 54, 127, 158, 165, 173, 182,  
186, 187, 193, 198, 227, 513, 521  
Fantin,335

Feinteiner,251  
Félicité,9, 11, 13, 127, 137, 319, 499, 513,  
583, 585, 589  
Féron,104, 116  
Ferrand,239  
Fichant,166  
Fleury,181, 412  
Foucault,322, 359, 372, 581  
Fouques,322, 337, 359, 372  
Fourier,521  
Fourquet,73  
Fovel,169  
Frain,540  
Freslon,111

### G - H

Gallais,348, 544, 564, 565, 581, 584  
Gandillot,503  
Garnier de Moka,211  
Gaudaire,254, 265, 288, 293, 583  
Gaultier,143, 189, 244, 298, 583  
Gauthier,234, 242, 244, 245, 247, 453  
Gayot,343  
Gélin,35  
Genthon,505, 514, 524, 546, 552, 553,  
559, 563, 567, 569  
Geslin de Bourgogne,324, 544, 574, 583  
Gestin,347  
Gignoux,523  
Gillouard,295, 459  
Glénie,441, 581  
Gracia,11, 12, 220, 290, 319, 342, 532,  
542  
Gravillon,504, 512, 524, 525, 532, 552,  
553, 559  
Guillard,173, 213, 214, 323  
Guillemot,234  
Guy,452, 481  
Guyanet,352  
  
Helloco,221  
Hénon,24  
Herpe,230  
Hiléro,386  
Hoste,569  
Houët,7, 513, 523, 553, 562, 563, 583  
Hue,47, 158, 440  
Huguet,19, 33, 34, 40, 48, 71, 73, 125,  
142, 144, 145, 188, 244, 271, 319, 320,

328, 340, 347, 421, 426, 438, 496, 497,  
560, 583, 585, 586, 587  
Huon,315  
Hurien,201

**J – K - L**

Jacquier,507  
Jan,20, 135  
Jordan,504

Kergaradec,536, 545, 548  
Kéridec,583  
Kerigant,216  
Kertanguy,339, 360, 363, 583  
Keruzoret,583  
Kikou,100

La Bigne Villeneuve,373  
La Croix,293  
La Marzelle,9, 486  
Lacombe,100, 245  
Lacordaire,504, 512, 553, 563, 567, 568,  
572  
Lacuria,504  
Lamache,323, 351, 557  
Langrez,411, 412, 581  
Larcher,346  
Lavigne,558  
Le Barbu,166  
Le Bohic,239  
Le Guével,19  
Le Herpeur,365  
Le Joubioux,547, 548  
Le Loutre,27, 35, 48, 51, 257, 285, 305,  
307, 583  
Le Moigne,239  
Le Roy,23, 131, 146, 224, 582  
Le Tellier,459  
Lecomte,560  
Ledroux,196  
Lesquen,102, 273, 588  
Lestourbeillon,402  
Liebermann,284, 299, 306, 530  
Lobineau,328  
Logeril,53  
Lohan,238  
Lorgeril,164  
Louvel,14, 46, 52, 53, 57, 62, 63, 64, 164,  
191, 250, 519, 583, 586, 587

Lucas,203, 408, 581, 586

**M – N**

Madiot,169  
Mahé,85, 86  
Maheux,267  
Maisonneuve,35, 47, 319  
Maissin,541  
Malespine,508, 509, 510  
Malleval,326, 327, 331, 334, 583  
Marion,14, 45, 46, 52, 53, 63, 164, 583,  
585, 586  
Martin,41, 245, 254, 302, 397, 416, 425,  
485, 534, 556  
Maupied,93, 127, 184, 315, 511, 519  
Mendec,344  
Meslé,109, 123  
Mestro,28  
Michel,7, 148, 149, 226, 401, 581  
Micod,546  
Mirabeau,500  
Mirebeau,573  
Morel,451  
Moulin,206  
Moussa,245  
Mouton,469, 568, 569, 570, 571, 583  
  
Nédélec,257  
Niel,27, 48, 110, 112  
Noë,44  
Noël,31, 57, 58, 59, 60, 64, 70, 75, 76,  
221, 222, 256, 290, 323, 379, 410, 411,  
437, 484, 581  
Nugues,95, 583, 588

**O – P - Q - R**

Oléron,204, 468  
  
Parisis,7, 285, 310, 312, 357, 358, 520  
Pascal,500  
Payen,573  
Pécharde,545  
Pelletier,363  
Perrinon,507  
Peyrolle,66  
Philippe,5, 8, 550  
Plessis,224  
Ponson,550

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Pontgérard,81  
Postel,304, 540, 583  
Pouhaer,544  
Prigent,35, 492

Quenel,587

Raboisson,207, 220, 341, 433, 451, 457,  
461, 484  
Renaud,503, 543  
Riallan,229, 279, 390  
Richard,26, 35, 114, 428, 432, 448, 463,  
566, 581, 582  
Robert,7, 9, 13, 26, 31, 35, 101, 162, 195,  
471, 582, 584, 586  
Robillard,166  
Ropers,23, 88, 130, 235, 314, 452, 530,  
533, 534, 539, 551, 564, 581  
Rouan,20  
Rouge,464, 582  
Rouget,573

**S – T**

Sablé,168, 225, 584  
Sambucy,299  
Schoelcher,50, 499, 500, 586  
Sébert,584  
Senescau,581, 587  
Sibour,127, 509  
Simon,108, 188, 281

Sr. Collemache,584  
Sr. Fleury,181  
Sr. Ste-Mélanie,584  
Sr. St-François de Sales,584, 586, 587  
Sr. St-François-Xavier,584  
Stévant,184  
Stocker,249, 282, 552, 583

Tanguy,340, 341  
Tarnin,285  
Théry,567  
Thiers,127, 198, 520  
Topaz,275  
Tracy,518  
Tremblay,410  
Trobert,105, 136, 182  
Trogoff,315

**V - W**

Vannier,206, 583, 585  
Vatar,440, 486, 488, 492, 497  
Vauborel,302, 371  
Veillard,587  
Vidal,98, 143, 144  
Villand,35  
  
Wilson,388  
Wiseman,7, 94, 107, 134, 138, 153, 154,  
372, 583, 587

## INDEX DES CORRESPONDANTS

*(Les numéros sont ceux des lettres)*

- Abbé Bigret : 4485.  
 Abbé Combes : 4985.  
 Abbé de Léséleuc : 4633, 4645.  
 Abbé Doucet : 4856.  
 Abbé Duguey : 4631, 4648, 4755, 4770, 4823, 4829, 5003.  
 Abbé Foucault : 4841, 4849, 4865, 4902, 4942, 4951.  
 Abbé Gallais : 4735, 4867.  
 Abbé Glénie : 4947.  
 Abbé Lamy : 4782.  
 Abbé Langrez : 4845.  
 Abbé Maupoint : 4926, 4934.  
 Abbé Richard : 4405, 4887, 4906, 4914-4915, 4925, 4940, 4949, 4967.  
 Abbé Ruault : 4305, 4448-4450, 4453, 4556, 4606, 4611, 4614, 4619-4620, 4716, 4768, 4911, 4920-4921, 4923.  
 Abbé Sénescau : 4295.  
 Abbé X. : 4562.  
 Ange Blaize : 4279, 4414, 4457, 4462, 4491, 4494, 4515, 4537, 4643, 4690, 4737, 4806, 4817.  
 Archevêque d'Auch : 4241, 4334, 4383, 4396, 4407, 4413, 4451, 4458, 4463, 4469, 4505, 4616, 4641, 4649, 4711, 4717, 4723, 4738, 4741, 4748, 4787, 4833, 4888, 4918, 4930, 4938, 4975, 4997.  
 Auguste Blaize : 4411.  
 Chanoine Dubois : 4701.  
 Chavin de Malan : 4676.  
 Cochin & Michel : 4406.  
 Comité de Surveillance de Dinan : 4209.  
 Commissaire de la Marine, Le Havre : 4511, 4651, 4653, 4955, 4958.  
 Commissaire de la Marine, Nantes : 4215, 4952, 4962.  
 Comte de Guébriant : 4538.  
 Conseil municipal de Caden : 4691, 4722.  
 Conseil municipal de Campénéac : 4703.  
 Conseil municipal de St-Thégonnec : 4590, 4596.  
 Conseil municipal de Taupont : 4629.  
 Curé de Bourbriac : 4973.  
 Curé de Cancale : 4332.  
 Curé de Combourg : 4320, 4324.  
 Curé de Halloy (Oise) : 4471.  
 Curé de Kermaria-Sulard : 4677.  
 Curé de Languidic : 4803.  
 Curé de Marsac-sur-Don : 4886.  
 Curé de Paimpol : 4504, 4509, 4563,  
 Curé de Saint-Gildas-des-Bois : 4765.  
 Curé de Saint-Pol-de-Léon : 4545.  
 Evêque de Langres : 4452, 4624, 4753.  
 Evêque de Nantes : 4801, 4860, 4878.  
 Evêque de Quimper : 4325, 4702.  
 Evêque de Rennes : 4262, 4979, 4983.  
 Evêque de Saint-Brieuc : 4476, 4480.  
 Evêque de Séez : 4687, 4789.  
 Evêque de Vannes : 4455.  
 F. Abel Lucas : 4272, 4399, 4402, 4436, 4490, 4598, 4615, 4820, 4838, 4848, 4875-4876, 4896, 4966.  
 F. Acheul Noël : 4532.  
 F. Adélarde-Marie Jégouzo : 4362, 4422, 4428, 4439, 4488, 4594.  
 F. Adelphe Ropers : 4580, 4858.  
 F. Adolphe Le Barbier : 4493, 4707, 4754, 4771, 4798, 4900, 4987, 4998.  
 F. Alexandrin-Marie Lissilourd : 4270, 4363, 4377, 4421, 4523, 4560, 4581, 4658, 4700, 4724, 4776, 4785, 4788, 4844, 4870.  
 F. Alfred-Marie Laborie : 4366, 4429, 4445, 4506, 4553, 4607, 4674, 4699, 4706, 4792, 4800, 4910.  
 F. Almeride-Marie Aucher : 4665.  
 F. Ambroise Le Haiget : 4212, 4218, 4224, 4228, 4245, 4254, 4275, 4285, 4287, 4337, 4343, 4360, 4379, 4434, 4460, 4503, 4530, 4610, 4655, 4760, 4882, 4922.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

- F. Ambroise-Marie Kerdavid : 4995.  
F. Anaclet Maubuchon : 4650, 4759, 4828, 4834, 4836, 4857, 4873, 4877, 4883, 4895, 4907, 4919, 4924.  
F. Anastase Gélébart : 4512.  
F. Arétas-Marie Le Bail : 4314, 4852.  
F. Athénodore Elien : 4885, 4980.  
F. Aubert-Marie Le Quelléneq : 4404.  
F. Aubry-Marie Richard : 4680.  
F. Auguste Brault : 4544, 4657.  
F. Auguste Eveno : 4790.  
F. Augustin Le Roy : 4542.  
F. Briac-Marie Cobigo : 4835.  
F. Charles Borromée Le Roy : 4696, 4762, 4812, 4825, 4861, 4978.  
F. Charles Labousse : 4201, 4211, 4222, 4233, 4237, 4256, 4261, 4263, 4274, 4276, 4278, 4291, 4304, 4330, 4335, 4339, 4342, 4349, 4352, 4365, 4385, 4573, 4625, 4664, 4668, 4688, 4732, 4736, 4744, 4750.  
F. Cosme-André Gilles : 4989.  
F. Cyprien Chevreau : 4259, 4290, 4371, 4425, 4549, 4587, 4608, 4697, 4720, 4767, 4818, 4837, 4850, 4853, 4917, 4933.  
F. Didier Duhirel : 4713.  
F. Dogmaël Rouault : 4795.  
F. Edme Robert : 4725.  
F. Edmond-Marie Bouroullec : 4555, 4663, 4840, 4968, 4993.  
F. Edouard Bahier : 4312, 4479, 4495, 4522, 4745.  
F. Elisée Dupas : 4273, 4307, 4351, 4375, 4418, 4492, 4557, 4576, 4605, 4612, 4746.  
F. Elzéar-Marie Huchon : 4311.  
F. Elzéar-Marie Le Rouge : 4810, 4974.  
F. Emeric Autin : 4390, 4513.  
F. Ephrem Jégorel : 4508, 4892.  
F. Eric Audran : 4524.  
F. Eric-Marie Poulouin : 4368, 4808.  
F. Estève-Marie Pichot : 4859.  
F. Etienne-Marie Malenfant : 4203, 4242, 4251, 4353, 4526, 4533, 4466, 4809, 4890.  
F. Eustache Grignard : 4501, 4578, 4761, 4811, 4905, 4965.  
F. Euthyme Moy : 4225, 4229, 4246, 4299, 4333, 4357, 4435, 4475, 4634.  
F. Fabien Martel : 4774.  
F. Ferdinand Tourtier : 4382, 4420.  
F. Georges Duclos : 4660.  
F. Gérard Le Texier : 4864, 4992.  
F. Gonzalve Le Déroff : 4546, 4609, 4996.  
F. Henri-Marie Martial : 4671, 4794, 4797.  
F. Hilarion Braindejonc : 4912.  
F. Irénée Le Guyader : 4271.  
F. Irénée-Marie Davalo : 4412, 4416, 4637.  
F. Isaïe-Marie Hervé : 4751, 4948.  
F. Jean-Louis de Gonzague Dubourdiou : 4714.  
F. Jérôme Haimon : 4507, 4891, 4893.  
F. Julien Kerdavid : 4370.  
F. Just-Marie Restif : 4913.  
F. Laurent Haudry : 4199, 4208, 4213, 4239, 4248, 4294, 4313, 4340, 4387, 4393, 4419, 4443, 4468, 4477, 4499-4500, 4517, 4536, 4584, 4630, 4646, 4721, 4784, 4831, 4897, 4935, 4970, 4981.  
F. Liguori-Marie Langlumé : 4284, 4301, 4358, 4437, 4519, 4554, 4807, 4889.  
F. Lô-Marie Carnet : 4298.  
F. Louis-Joseph Bodo : 4207, 4300, 4430, 4520, 4830.  
F. Lucien Deniau : 4210, 4232, 4289, 4338, 4388, 4394, 4426, 4432, 4447, 4551, 4603, 4613, 4673, 4763, 4816, 4851, 4903.  
F. Marc Roncin : 4647, 4766.  
F. Marcien Rouault : 4461.  
F. Mathias Augrée : 4826, 4869.  
F. Maximilien Bernard : 4288, 4303, 4308, 4347, 4367, 4384, 4424, 4427, 4441, 4474, 4484, 4497, 4559, 4597, 4617, 4659, 4769, 4773, 4786, 4927-4928.  
F. Mélite Touplain : 4866.  
F. Mériadec Nabusset : 4931  
F. Nicandre Chailles : 4827, 4969.  
F. Odile-Marie Guesdon : 4843.  
F. Paul Lagarde : 4618, 4772, 4868, 4957.  
F. Paulin Thébault : 4355, 4361, 4481.  
F. Paul-Marie Hervé : 4855.  
F. Philémon Morvan : 4881.  
F. Philorome Guilloux : 4364.  
F. Polycarpe Ollivier : 4247, 4258, 4356, 4415, 4438, 4472, 4502, 4565, 4593, 4622, 4904.

- F. Porphyre-Marie Person : 4292, 4743.  
 F. Raphaël Le Guen : 4309, 4376, 4431, 4534, 4585.  
 F. Samson Le Blanc : 4595.  
 F. Samuel-Marie Jouan : 4854.  
 F. Sébastien Brient : 4348.  
 F. Simon Le Goff : 4345.  
 F. Sirice Blanchard : 4667.  
 F. Stanislas Cochet : 4733.  
 F. Sylvain Le Roux : 4726, 4729.  
 F. Thadée Parthenay : 4941.  
 F. Thélo-Marie Le Du : 4679.  
 F. Urbain Clérice : 4281, 4346, 4764.  
 F. Victrice Kerneff : 4821.  
 F. Yves Erhel : 4793, 4971.  
 F. Zozime Texier : 4628, 4640.  
 Félicité : 4198, 4389.  
 Fille de la Providence : 4220.  
 Frère de Saint-Pol : 4277.  
 Frère du Midi : 4775.  
 Frères de la Martinique : 4391.  
 Frères de St-Pierre et Miquelon : 4268.  
 Frères des Antilles : 5001.  
 Frères en rade de Brest : 4541.  
 Gouverneur du Sénégal : 4359.  
 Huguet : 4230-4231, 4243, 4257, 4296, 4397, 4401, 4547, 4600, 4683, 4698, 4734, 4862, 4874, 4894, 5000.  
 Hyacinthe Blaize : 4880.  
 J. M. Chevrel : 4819.  
 Louvel : 4264, 4269, 4280, 4459, 4558.  
 M. Berson, avocat : 4695.  
 M. Carrière : 4331.  
 M. de Kergorlay : 4409.  
 M. de Kéridec : 4527.  
 M. de Murat : 4961.  
 M. Duclos, notaire : 4574.  
 M. Geslin de Bourgogne : 4689.  
 M. Malleval : 4694, 4704, 4710.  
 M. Mouton : 4946.  
 M. Nugues, expert : 4329.  
 M. Postel, député : 4661.  
 M. Pothier : 4521.  
 M. Stocker : 4575.  
 M.M. Quesnel : 4310.  
 Maire de Bréhan-Loudéac : 4656.  
 Maire de Gausson : 4467.  
 Maire de Louargat : 4543.  
 Maire de Loyat : 4681.  
 Maire de Melrand : 4604.  
 Maire de Merdrignac 4627.:  
 Maire de Mohon : 4206.  
 Maire de Pléchatel : 4685.  
 Maire de Ploërmel : 4514.  
 Maire de Quintin : 4602.  
 Maire de St-Thégonnec : 4953.  
 Maire de Vitré : 4626.  
 Maria de la Fruglaye : 4446, 4529.  
 Marion Jean-Louis : 4252, 4265, 4417.  
 Marion : 4200.  
 Mathurin Houët : 4398, 4482, 4498, 4540, 4636, 4715, 4804, 4815, 4842, 4901, 4945, 4991.  
 Mère Jeanne de Kertanguy : 4727.  
 Mgr Angebault : 4196, 4226, 4240, 4306, 4350.  
 Mgr. Wiseman : 4315; 4326-4327.  
 Ministre de la Marine et des Colonies : 4197, 4204-4205, 4216, 4236, 4244, 4250, 4255, 4260, 4266-4267, 4282-4283, 4286, 4293, 4297, 4302, 4316, 4321-4323, 4341, 4344, 4380, 4386, 4392, 4440, 4454, 4473, 4489, 4496, 4510, 4552, 4570, 4579, 4583, 4586, 4601, 4623, 4638, 4652, 4670, 4672, 4692, 4709, 4739-4740, 4783, 4791, 4799, 4802, 4805, 4879, 4884, 4909, 4916, 4929, 4943, 4963, 4982, 4988, 4994.  
 Ministre de l'Instruction publique : 4373, 4381, 4639.  
 Mlle de Cornulier : 4249, 4374, 4550, 4686, 4757, 4822.  
 Mlle Vannier : 4221.  
 Mme de Kertanguy : 4486, 4518, 4718, 4898, 4950.  
 Mme de Keruzoret : 4752, 4779.  
 Mme Guiot, née Le Loutre : 4669.  
 Naveau, Principal de Collège : 4644.  
 P. Gaudaire : 4568, 4588, 4632, 4642.  
 P. Gaultier : 4400, 4456, 4548, 4654.  
 Percepteur de Vitré : 4372.  
 Pierre C... : 5002.  
 Préfet de ? : 4564.  
 Préfet de la Loire-Inférieure : 4824.  
 Préfet de la Manche : 4977.  
 Préfet d'Ille-et-Vilaine : 4395, 4813.  
 Préfet du Morbihan : 4572, 4577, 4591, 4814.

## *CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Préfet maritime de Brest : 4336, 4354,  
4516, 4662.

Principal du Collège de Lesneven : 4219,  
4223.

Procureur de la République : 4442.

Recteur d'Académie de ? : 4932.

Recteur d'Académie de Quimper : 4944.

Recteur d'Académie de Rennes : 4202,  
4214, 4217, 4227, 4238, 4253, 4319,  
4328, 4369, 4378, 4403, 4470, 4525,  
4528, 4531, 4535, 4539, 4561, 4571,  
4758, 4908.

Recteur d'Académie des Côtes-du-Nord :  
4742, 4747, 4749, 4863, 4871-4872,  
4960, 4972, 4984, 4990.

Recteur d'Académie du Morbihan : 4569,  
4582, 4589, 4621, 4635, 4678, 4684,  
4693, 4705, 4712, 4719, 4939, 4959,  
4976, 4999.

Recteur de Bubry (M. Sablé) : 4483, 4592.

Recteur de Langueux (M. Gallais) : 4867.

Recteur de Plérin : 4465.

Recteur de Ploëuc : 4318.

Recteur de Plouhinec : 4675.

Recteur de Saint-Brandan : 4487.

Recteur de Saint-Coulomb : 4456.

Recteur de Saint-Segal : 4954.

Recteur de St-Jouan-des-Guérets : 4778.

Recteur de Trévélec : 4956.

Recteur d'Elliant : 4410.

Recteur du Foëil : 4423.

Robert, avocat : 4234.

Sr. Collemache : 4708.

Sr. Ste-Mélanie : 4780.

Sr. St-François de Sales : 4235, 4317,  
4433, 4478, 4756, 4839.

Sr. St-François-Xavier : 4832.

Supérieur Général F.E.C. : 4986.

Théodore Sébert : 4796.

Un ami : 4599, 4682.

Un Curé : 4846.

Un frère : 4444, 4464, 4731, 4847, 4937,  
4964.

Un Recteur : 4899.

Vicaire de Plouvorn : 4628.

X..., à Pleyben : 4408.

Y... : 4730.

**TABLE DES LETTRES & DOCUMENTS  
1848 – 1852**

	Destinataire	Date	Page
<b>1848</b>			
L 4196	Mgr Angebault	1 <sup>er</sup> janvier	11
L 4197	Ministre de la Marine et des Colonies	5 janvier	
D 526	Billet de profession	6 janvier	
L 4198	Félicité	8 janvier	
D 527	Approbation de l'Evêque de Rennes	9 janvier	
L 4199	F. Laurent Haudry	18 janvier	
L 4200	M. Marion	19 janvier	
L 4201	F. Charles Labousse	19 janvier	
L 4202	Recteur de l'Académie de Rennes	21 janvier	
L 4203	F. Etienne-Marie Malenfant	22 janvier	
L 4204	Ministre de la Marine et des Colonies	26 janvier	
L 4205	Ministre de la Marine et des Colonies	26 janvier	
L 4206	Maire de Mohon	26 janvier	
L 4207	F. Louis-Joseph Bodo	26 janvier	
L 4208	F. Laurent Haudry	30 janvier	
D 528	Reçu	30 janvier	
L 4209	Comité de Surveillance de Dinan	2 février	19
L 4210	F. Lucien Deniau	3 février	
L 4211	F. Charles Labousse	9 février	
L 4212	F. Ambroise Le Haiget	15 février	
L 4213	F. Laurent Haudry	15 février	
L 4214	Recteur de l'Académie de Rennes	19 février	
L 4215	Commissaire de la Marine à Nantes	22 février	
L 4216	Ministre de la Marine et des Colonies	23 février	
L 4217	Recteur de l'Académie de Rennes	23 février	
L 4218	F. Ambroise Le Haiget	23 février	
L 4219	Principal du Collège de Lesneven	23 février	
L 4220	Fille de la Providence	25 février	
L 4221	Mlle Elisabeth Vannier	2 mars	26
L 4222	F. Charles Labousse	3 mars	
L 4223	M. Daniel, principal Coll. Lesneven	4? mars	
L 4224	F. Ambroise Le Haiget	5 mars	
L 4225	F. Euthyme Moy	6 mars	
L 4226	Mgr Angebault	7 mars	
L 4227	Recteur de l'Académie de Rennes	7 mars	
D 529	Note confidentielle	7 mars	
L 4228	F. Ambroise Le Haiget	10 mars	
L 4229	F. Euthyme Moy	10 mars	
L 4230	M. Huguet, libraire	10 mars	
L 4231	M. Huguet, libraire	14 mars	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4232	F. Lucien Deniau	16 mars	
L 4233	F. Charles Labousse	16 mars	
L 4234	M. E. Robert, avocat	16 mars	
L 4235	Sr. St-François de Sales	17 mars	
L 4236	Ministre de la Marine et des Colonies	18 mars	
L 4237	F. Charles Labousse	20 mars	
L 4238	Recteur de l'Académie de Rennes	20 mars	
L 4239	F. Laurent Haudry	21 mars	
L 4240	Mgr Angebault	23 mars	
L 4241	Archevêque d'Auch	23 mars	
L 4242	F. Etienne-Marie Malenfant	23 mars	
L 4243	M. Huguet, libraire	23 mars	
L 4244	Ministre de la Marine et des Colonies	24 mars	
L 4245	F. Ambroise Le Haiget	24 mars	
L 4246	F. Euthyme Moy	24 mars	
L 4247	F. Polycarpe Ollivier	24 mars	
L 4248	F. Laurent Haudry	26 mars	
L 4249	Mlle de Cornulier-Lucinière	27 mars	
L 4250	Ministre de la Marine et des Colonies	(s. d.) mars	
L 4251	F. Etienne-Marie Malenfant	1 <sup>er</sup> avril	45
L 4252	M. J.-L. Marion, avocat	9 avril	
L 4253	Recteur de l'Académie de Rennes	10 avril	
L 4254	F. Ambroise Le Haiget	10 avril	
L 4255	Ministre de la Marine et des Colonies	13 avril	
L 4256	F. Charles Labousse	13 avril	
L 4257	M. Huguet, libraire	17 avril	
L 4258	F. Polycarpe Ollivier	18 avril	
L 4259	F. Cyprien Chevreau	19 avril	
D 530	Victor Schoelcher à M. de la Mennais	22 avril	
L 4260	Ministre de la Marine et des Colonies	24 avril	
L 4261	F. Charles Labousse	24 avril	
L 4262	Evêque de Rennes	(s. d.)avril	
L 4263	F. Charles Labousse	1 <sup>er</sup> mai	52
L 4264	M. Louvel	2 mai	
L 4265	M. J.-L. Marion, avocat	7 mai	
L 4266	Ministre de la Marine et des Colonies	8 mai	
L 4267	Ministre de la Marine et des Colonies	11 mai	
L 4268	Frères de St-Pierre et Miquelon	11 mai	
D 531	Obédience.	11 mai	
L 4269	M. L. Louvel	13 mai	
L 4270	F. Alexandrin Lissilourd	14 mai	
L 4271	F. Irénée Le Guyader	16 mai	
L 4272	F. Abel Lucas	20 mai	
L 4273	F. Elisée Dupas	20 mai	
L 4274	F. Charles Labousse	24 mai	
L 4275	F. Ambroise Le Haiget	25 mai	
L 4276	F. Charles Labousse	26 mai	
L 4277	Un frère de St-Pol	27 mai	
L 4278	F. Charles Labousse	28 mai	
L 4279	Ange Blaize	28 mai	

TABLE

L 4280	M. Louvel	28 mai	
L 4281	F. Urbain Clérice	29 mai	
L 4282	Ministre de la Marine et des Colonies	4 juin	64
L 4283	Ministre de la Marine et des Colonies	5 juin	
L 4284	F. Liguori-Marie Langlumé	6 juin	
L 4285	F. Ambroise Le Haiget	8 juin	
L 4286	Ministre de la Marine et des Colonies	12 juin	
L 4287	F. Ambroise Le Haiget	12 juin	
L 4288	F. Maximilien Bernard	13 juin	
L 4289	F. Lucien Deniau	19 juin	
L 4290	F. Cyprien Chevreau	22 juin	
L 4291	F. Charles Labousse	23 juin	
L 4292	F. Porphyre-Marie Person	23 juin	
L 4293	Ministre de la Marine et des Colonies	24 juin	
L 4294	F. Laurent Haudry	26 juin	
L 4295	Abbé Sénescau	29 juin	
L 4296	M. Huguet, libraire	29 juin	
L 4297	Ministre de la Marine et des Colonies	4 juillet	73
L 4298	F. Lô-Marie Carnet	4 juillet	
L 4299	F. Euthyme Moy	4 juillet	
L 4300	F. Louis-Joseph Bodo	4 juillet	
L 4301	F. Liguori-Marie Langlumé	4 juillet	
L 4302	Ministre de la Marine et des Colonies	5 juillet	
L 4303	F. Maximilien Bernard	11 juillet	
L 4304	F. Charles Labousse	11 juillet	
L 4305	Abbé Ruault	11 juillet	
L 4306	Mgr Angebault	12 juillet	
L 4307	F. Elisée Dupas	14 juillet	
L 4308	F. Maximilien Bernard	19 juillet	
L 4309	F. Raphaël Le Guen	23 juillet	
L 4310	MM. Quenel frères et Cie	23 juillet	
L 4311	F. Elzéar-Marie Huchon	25 juillet	
L 4312	F. Edouard Bahier	26 juillet	
L 4313	F. Laurent Haudry	26 juillet	
L 4314	F. Arétas-Marie Le Bail	28 juillet	
L 4315	Mgr Wiseman	(s. d.) juillet	
L 4316	Ministre de la Marine et des Colonies	15 août	86
L 4317	Sr. St-François de Sales	15 août	
L 4318	Recteur de Ploeuc	20 août	
L 4319	Recteur de l'Académie de Rennes	21 août	
L 4320	Curé de Combourg	23 août	
D 532	Approbation de l'Evêque de St-Brieuc	30 août	
L 4321	Ministre de la Marine et des Colonies	1 <sup>er</sup> septembre	89
L 4322	Ministre de la Marine et des Colonies	2 septembre	
L 4323	Ministre de la Marine et des Colonies	5 septembre	
L 4324	M. Veillard, Curé de Combourg	6 septembre	
L 4325	Evêque de Quimper	7 septembre	
D 533	Approbation de l'Evêque de Quimper	15 septembre	
L 4326	Mgr Wiseman	8 septembre	
L 4327	Mgr Wiseman	9 septembre	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4328	Recteur de l'Académie de Rennes	10 septembre	
L 4329	M. Nugues, expert arpenteur	11 septembre	
L 4330	F. Charles Labousse	13 septembre	
L 4331	M. Carrière	13 septembre	
L 4332	Abbé Duval	14 septembre	
D 533	Approbation de l'Evêque de Nantes	14 septembre	
L 4333	F. Euthyme Moy	15 septembre	
D 534	Approbation de l'Evêque de Quimper	15 septembre	
L 4334	Archevêque d'Auch	17 septembre	
L 4335	F. Charles Labousse	22 septembre	
D 535	Approbation de l'Archevêque d'Auch	23 septembre	
L 4336	Préfet Maritime de Brest	29 septembre	
D 536	Approbation de Mgr de Lesquen	30 septembre	
L 4337	F. Ambroise Le Haiget	3 octobre	101
L 4338	F. Lucien Deniau	7 octobre	
L 4339	F. Charles Labousse	10 octobre	
L 4340	F. Laurent Haudry	13 octobre	
L 4341	Ministre de la Marine et des Colonies	16 octobre	
L 4342	F. Charles Labousse	17 octobre	
L 4343	F. Ambroise Le Haiget	18 octobre	
L 4344	Ministre de la Marine et des Colonies	27 octobre	
L 4345	F. Simon Le Goff	1 <sup>er</sup> novembre	108
L 4346	F. Urbain Clérice	1 <sup>er</sup> novembre	
L 4347	F. Maximilien Bernard	3 novembre	
L 4348	F. Sébastien Brient	3 novembre	
L 4349	F. Charles Labousse	3 novembre	
L 4350	Mgr Angebault	4 novembre	
L 4351	F. Elisée Dupas	7 novembre	
L 4352	F. Charles Labousse	9 novembre	
L 4353	F. Etienne-Marie Malenfant	9 novembre	
L 4354	Préfet maritime de Brest	12 novembre	
L 4355	F. Paulin Thébault	15 novembre	
L 4356	F. Polycarpe Ollivier	16 novembre	
L 4357	F. Euthyme Moy	23 novembre	
L 4358	F. Liguori-Marie Langlumé	24 novembre	
L 4359	Gouverneur du Sénégal	25 novembre	
L 4360	F. Ambroise Le Haiget	27 novembre	
L 4361	F. Paulin Thébault	27 novembre	
L 4362	F. Adélarde-Marie Jégouzo	29 novembre	
L 4363	F. Alexandrin Lissilourd	29 novembre	
L 4364	F. Philorome Guilloux	30 novembre	
L 4365	F. Charles Labousse	1 <sup>er</sup> décembre	122
L 4366	F. Alfred-Marie Laborie	1 <sup>er</sup> décembre	
L 4367	F. Maximilien Bernard	6 décembre	
L 4368	F. Eric-Marie Poulouin	15 décembre	
L 4369	Recteur de l'Académie de Rennes	22 décembre	
L 4370	F. Julien Kerdauid	27 décembre	
L 4371	F. Cyprien Chevreau	28 décembre	
L 4372	Au percepteur de Vitré	sans date	

## 1849

L 4373	Ministre de l'Instruction publique	7 janvier	127
L 4374	Mlle de Cornulier-Lucinière	8 janvier	
L 4375	F. Elisée Dupas	14 janvier	
L 4376	F. Raphaël Le Guen	16 janvier	
L 4377	F. Alexandrin Lissilourd	17 janvier	
L 4378	Recteur de l'Académie de Rennes	18 janvier	
L 4379	F. Ambroise Le Haiget	21 janvier	
L 4380	Ministre de la Marine et des Colonies	24 janvier	
L 4381	Ministre de l'Instruction publique	28 janvier	
L 4382	F. Ferdinand Tourtier	2 février	133
L 4383	Archevêque d'Auch	7 février	
L 4384	F. Maximilien Bernard	9 février	
L 4385	F. Charles Labousse	10 février	
L 4386	Ministre de la Marine et des Colonies	12 février	
L 4387	F. Laurent Haudry	14 février	
L 4388	F. Lucien Deniau	18 février	
L 4389	Félicité	18 février	
L 4390	F. Emeric Autin	5 mars	138
L 4391	Un frère de la Martinique	5 mars	
L 4392	Ministre de la Marine et des Colonies	9 mars	
L 4393	F. Laurent Haudry	11 mars	
L 4394	F. Lucien Deniau	12 mars	
L 4395	Préfet d'Ille-et-Vilaine	21 mars	
L 4396	Archevêque d'Auch	25 mars	
L 4397	M. Huguet, libraire	27 mars	
L 4398	Abbé Mathurin Houët	28 mars	
L 4399	F. Abel Lucas	31 mars	
L 4400	P. Gaultier	(s. d.) mars	
L 4401	M. Huguet, libraire	9 avril	144
L 4402	F. Abel Lucas	12 avril	
L 4403	Recteur de l'Académie de Rennes	12 avril	
L 4404	F. Aubert-Marie Le Quelléneq	12 avril	
L 4405	Abbé Richard, Vic. Général, Nantes	13 avril	
D 537	MM. Cochin & Michel à M. de la M.	(sans date)	
L 4406	MM. Cochin et Michel, Paris	16 avril	
D 538	Questions posées par MM. Cochin, ...	(sans date)	
D 539	Réponses aux questions	(sans date)	
L 4407	Archevêque d'Auch	17 avril	
L 4408	M. X... de Pleyben	17 avril	
L 4409	M. de Kergorlay, publiciste	22 avril	
L 4410	Recteur d'Elliant	25 avril	
L 4411	Auguste Blaize	27 avril	
L 4412	F. Irénée-Marie Davalo	28 avril	
D 540	Observations sur un projet de loi	(sans date)	
L 4413	Archevêque d'Auch	1 <sup>er</sup> mai	163
D 541	Obligation	1 <sup>er</sup> mai	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4414	Ange Blaize	5 mai	
L 4415	F. Polycarpe Ollivier	6 mai	
L 4416	F. Irénée-Marie Davalo	7 mai	
L 4418	F. Elisée Dupas	8 mai	
L 4419	F. Laurent Haudry	8 mai	
L 4420	F. Ferdinand Tourtier	10 mai	
L 4421	F. Alexandrin Lissilourd	10 mai	
L 4422	F. Adélarde-Marie Jégouzo	12 mai	
L 4423	M. Sablé, Recteur du Foeil	13 mai	
L 4424	F. Maximilien Bernard	13 mai	
L 4425	F. Cyprien Chevreau	15 mai	
L 4426	F. Lucien Deniau	15 mai	
L 4427	F. Maximilien Bernard	16 mai	
L 4428	F. Adélarde-Marie Jégouzo	17 mai	
L 4429	F. Alfred-Marie Laborie	17 mai	
L 4430	F. Louis-Joseph Bodo	21 mai	
L 4431	F. Raphaël Le Guen	25 mai	
L 4432	F. Lucien Deniau	26 mai	
D 542	Ministre de l'Instr. P. à M. de la M.	29 mai	
L 4433	Sr. St-François de Sales	30 mai	
L 4434	F. Ambroise Le Haiget	1 <sup>er</sup> juin	174
L 4435	F. Euthyme Moy	2 juin	
L 4436	F. Abel Lucas	3 juin	
L 4437	F. Liguori-Marie Langlumé	8 juin	
L 4438	F. Polycarpe Ollivier	9 juin	
L 4439	F. Adélarde-Marie Jégouzo	12 juin	
L 4440	Ministre de la Marine et des Colonies	13 juin	
L 4441	F. Maximilien Bernard	17 juin	
L 4442	Procureur de la République	24 juin	
L 4443	F. Laurent Haudry	24 juin	
L 4444	Un frère	26 juin	
L 4445	F. Alfred-Marie Laborie	29 juin	
L 4446	Mlle Maria de la Fruglaye	(s. d.) juillet	183
L 4447	F. Lucien Deniau	4 juillet	
L 4448	Abbé Ruault	8 juillet	
L 4449	Abbé Ruault	10 juillet	
L 4450	Abbé Ruault	13 juillet	
L 4451	Archevêque d'Auch	14 juillet	
L 4452	Evêque de Langres	18 juillet	
L 4453	Abbé Ruault	20 juillet	
L 4454	Ministre de la Marine et des Colonies	24 juillet	
L 4455	Evêque de Vannes	2 août	189
L 4456	P. Gaultier	3 août	
L 4457	Ange Blaize	5 août	
L 4458	Archevêque d'Auch	6 août	
L 4459	M. L. Louvel	10 août	
L 4460	F. Ambroise Le Haiget	14 août	
D 543	Ministre de l'Instr. P. à M. de la M.	22 août	
D 544	Pièce annexe	6 juillet	
L 4461	F. Marcien Rouault	29 août	

TABLE

L 4462	Ange Blaize	31 août	
L 4463	Archevêque d'Auch	31 août	
L 4464	Un frère	2 septembre	194
D 545	Obligation	2 septembre	
L 4465	Recteur de Plérin	3 septembre	
L 4466	M. Ledroux, Recteur de St-Coulomb	4 septembre	
L 4467	Maire de Gausson	8 septembre	
L 4468	F. Laurent Haudry	9 septembre	
L 4469	Archevêque d'Auch	10 septembre	
L 4470	Recteur de l'Académie de Rennes	10 septembre	
L 4471	M. Carron, curé de Halloy (Oise)	12 septembre	
L 4472	F. Polycarpe Ollivier	15 septembre	
L 4473	Ministre de la Marine et des Colonies	20 septembre	
L 4474	F. Maximilien Bernard	22 septembre	
L 4475	F. Euthyme Moy	22 septembre	
L 4476	Evêque de Saint-Brieuc	26 septembre	
L 4477	F. Laurent Haudry	30 septembre	
L 4478	Sr. St-François de Sales	30 septembre	
L 4479	F. Edouard Bahier	1 <sup>er</sup> octobre	203
L 4480	Evêque de Saint-Brieuc	3 octobre	
L 4481	F. Paulin Thébault	5 octobre	
L 4482	Abbé Mathurin Houët	7 octobre	
L 4483	M. Sablé, Recteur de Bubry	8 octobre	
L 4484	F. Maximilien Bernard	10 octobre	
D 546	Traité avec l'Archevêque d'Auch	17 octobre	
L 4485	M. Bigret, Vicaire Général, St-Brieuc	20 octobre	
L 4486	Mme Augustine de Kertanguy	20 octobre	
L 4487	Recteur de Saint-Brandan	25 octobre	
L 4488	F. Adélarde-Marie Jégouzo	26 octobre	
L 4489	Ministre de la Marine et des Colonies	30 octobre	
L 4490	F. Abel Lucas	2 novembre	212
L 4491	Ange Blaize	7 novembre	
L 4492	F. Elisée Dupas	9 novembre	
L 4493	F. Adolphe Le Barbier	9 novembre	
L 4494	Ange Blaize	13 novembre	
L 4495	F. Edouard Bahier	12 novembre	
L 4496	Ministre de la Marine et des Colonies	15 novembre	
L 4497	F. Maximilien Bernard	19 novembre	
L 4498	Abbé Mathurin Houët	19 novembre	
L 4499	F. Laurent Haudry	21 novembre	
L 4500	F. Laurent Haudry	4 décembre	217
L 4501	F. Eustache Grignard	5 décembre	
L 4502	F. Polycarpe Ollivier	5 décembre	
L 4503	F. Ambroise Le Haiget	6 décembre	
L 4504	Abbé Moy, Curé de Paimpol	8 décembre	
L 4505	Archevêque d'Auch	9 décembre	
L 4506	F. Alfred-Marie Laborie	10 décembre	
L 4507	F. Jérôme Haimon	11 décembre	
L 4508	F. Ephrem Jégorel	12 décembre	
L 4509	Abbé Moy, Curé de Paimpol	16 décembre	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4510	Ministre de la Marine et des Colonies	21 décembre
L 4511	Commissaire de la Marine au Havre	21 décembre
L 4512	F. Anastase Gélébart	25 décembre
L 4513	F. Emeric Autin	25 décembre
L 4514	Maire de Ploërmel	26 décembre
L 4515	Ange Blaize	27 décembre
L 4516	Préfet Maritime de Brest	29 décembre
L 4517	F. Laurent Haudry	31 décembre

**1850**

L 4518	Mme Augustine de Kertanguy	1 <sup>er</sup> janvier	227
L 4519	F. Liguori-Marie Langlumé	3 janvier	
L 4520	F. Louis-Joseph Bodo	3 janvier	
L 4521	M. Pothier	6 janvier	
L 4522	F. Edouard Bahier	8 janvier	
L 4523	F. Alexandrin Lissilourd	8 janvier	
L 4524	F. Eric-Marie Poulouin	9 janvier	
L 4525	Recteur de l'Académie de Rennes	10 janvier	
L 4526	F. Etienne-Marie Malenfant	11 janvier	
L 4527	M. de Keridec, député	11 janvier	
L 4528	Recteur de l'Académie de Rennes	14 janvier	
L 4529	Mlle Maria de la Fruglaye	14 janvier	
L 4530	F. Ambroise Le Haiget	16 janvier	
L 4531	Recteur de l'Académie de Rennes	17 janvier	
L 4532	F. Acheul Noël, à Melesse	17 janvier	
L 4533	F. Etienne-Marie Malenfant	19 janvier	
L 4534	F. Raphaël Le Guen	22 janvier	
L 4535	Recteur de l'Académie de Rennes	24 janvier	
L 4536	F. Laurent Haudry	24 janvier	
L 4537	Ange Blaize	27 janvier	
L 4538	Comte de Guébriand	27 janvier	
L 4539	Recteur de l'Académie de Rennes	2 février	240
L 4540	Abbé Mathurin Houët	3 février	
L 4541	Frères en rade de Brest	4 février	
L 4542	F. Augustin Le Roy	7 février	
L 4543	Maire de Louargat	7 février	
L 4544	F. Auguste Brault	8 février	
L 4545	Curé de St-Pol-de-Léon	10 février	
L 4546	F. Gonzalve Le Déroff	13 février	
L 4547	M. Huguet, libraire	14 février	
L 4548	P. Gaultier	15 février	
L 4549	F. Cyprien Chevreau	16 février	
L 4550	Mlle de Cornulier-Lucinière	17 février	
L 4551	F. Lucien Deniau	21 février	
L 4552	Ministre de la Marine et des Colonies	25 février	
L 4553	F. Alfred-Marie Laborie	27 février	
L 4554	F. Liguori-Marie Langlumé	3 mars	248

TABLE

L 4555	F. Edmond-Marie Bouroullec	3 mars	
L 4556	Abbé Ruault	11 mars	
L 4557	F. Elisée Dupas	12 mars	
L 4558	M. L. Louvel	12 mars	
L 4559	F. Maximilien Bernard	16 mars	
L 4560	F. Alexandrin Lissilourd	22 mars	
L 4561	Recteur d'Académie	25 mars	
L 4562	Abbé X...	29 mars	
L 4563	Abbé Moy, Curé	3 avril	252
L 4564	Préfet de ...	6 avril	
L 4565	F. Polycarpe Ollivier	6 avril	
L 4566	Abbé Moy, Curé	9 avril	
L 4568	P. Gaudaire, à Redon	15 avril	
L 4569	Recteur d'Académie à Vannes	16 avril	
L 4570	Ministre de la Marine et des Colonies	18 avril	
L 4571	Recteur d'Académie à Rennes	18 avril	
L 4572	Préfet du Morbihan	21 avril	
L 4573	F. Charles Labousse	21 avril	
L 4574	M. Duclos, notaire	29 avril	
L 4575	M. Stocker	30 avril	
L 4576	F. Elisée Dupas	6 mai	259
L 4577	Préfet du Morbihan	6 mai	
L 4578	F. Eustache Grignard	7 mai	
L 4579	Ministre de la Marine et des Colonies	9 mai	
L 4580	F. Adelphe Ropers	13 mai	
L 4581	F. Alexandrin Lissilourd	14 mai	
L 4582	Recteur d'Académie à Vannes	14 mai	
L 4583	Ministre de la Marine et des Colonies	16 mai	
L 4584	F. Laurent Haudry	17 mai	
L 4585	F. Raphaël Le Guen	19 mai	
L 4586	Ministre de la Marine et des Colonies	20 mai	
L 4587	F. Cyprien Chevreau	20 mai	
L 4588	P. Gaudaire	23 mai	
L 4589	Recteur d'Académie à Vannes	26 mai	
L 4590	Conseil Municipal de St-Thégonnec	26 mai	
L 4591	Préfet du Morbihan	29 mai	
L 4592	M. Sablé, Recteur	30 mai	
L 4593	F. Polycarpe Ollivier	30 mai	
L 4594	F. Adélarde-Marie Jégouzo	31 mai	
L 4595	F. Samson Le Blanc	9 juin	268
L 4596	Conseil municipal de St-Thégonnec	11 juin	
L 4597	F. Maximilien Bernard	16 juin	
L 4598	F. Abel Lucas	16 juin	
L 4599	Un ami	16 juin	
L 4600	M. Huguet, libraire	17 juin	
L 4601	Ministre de la Marine et des Colonies	17 juin	
L 4602	Maire de Quintin	17 juin	
L 4603	F. Lucien Deniau	17 juin	
L 4604	Maire de Melrand	18 juin	
L 4605	F. Elisée Dupas	18 juin	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4606	Abbé Ruault	24 juin	
L 4607	F. Alfred-Marie Laborie	25 juin	
L 4608	F. Cyprien Chevreau	26 juin	
L 4609	F. Gonzalve Le Déroff	28 juin	
L 4610	F. Ambroise Le Haiget	1 <sup>er</sup> juillet	275
L 4611	Abbé Ruault	5 juillet	
L 4612	F. Elisée Dupas	6 juillet	
D 547	Décision pour les F. D. L. P.	6 juillet	
L 4613	F. Lucien Deniau	10 juillet	
L 4614	Abbé Ruault	11 juillet	
L 4615	F. Abel Lucas	12 juillet	
L 4616	Archevêque d'Auch	14 juillet	
L 4617	F. Maximilien Bernard	14 juillet	
L 4618	F. Paul Lagarde (d'Auch)	14 juillet	
L 4619	Abbé Ruault	14 juillet	
L 4620	Abbé Ruault	15 juillet	
L 4621	Recteur d'Académie à Vannes	16 juillet	
L 4622	F. Polycarpe Ollivier	16 juillet	
L 4623	Ministre de la Marine et des Colonies	24 juillet	
L 4624	Mgr Parisis, évêque de Langres	2 août	285
L 4625	F. Charles Labousse	3 août	
L 4626	Maire de Vitré	21 août	
L 4627	Maire de Merdrignac	1 <sup>er</sup> septembre	286
L 4628	F. Zozime Texier	1 <sup>er</sup> septembre	
L 4629	Conseil municipal de Taupont	1 <sup>er</sup> septembre	
L 4630	F. Laurent Haudry	4 septembre	
L 4631	Abbé Duguey	5 septembre	
L 4632	P. Gaudaire, à Redon	9 septembre	
L 4633	Abbé Léopold de Lézéleuc	15 septembre	
L 4634	F. Euthyme Moy	19 septembre	
L 4635	Recteur d'Académie à Vannes	22 septembre	
L 4636	Abbé Mathurin Houët	23 septembre	
L 4637	F. Irénée-Marie Davalo	24 septembre	
L 4638	Ministre de la Marine et des Colonies	30 septembre	
L 4639	Ministre de l'Instruction publique	30 septembre	
L 4640	F. Zozime Texier	1 <sup>er</sup> octobre	292
L 4641	Archevêque d'Auch	3 octobre	
L 4642	P. Gaudaire, à Redon	3 octobre	
L 4643	Ange Blaize	4 octobre	
L 4644	M. Naveau, Principal de Collège	7 octobre	
L 4645	Abbé Léopold de Lézéleuc	11 octobre	
L 4646	F. Laurent Haudry	13 octobre	
L 4647	F. Marc Roncin	14 octobre	
L 4648	Abbé Duguey	16 octobre	
L 4649	Archevêque d'Auch	17 octobre	
L 4650	F. Anaclet Maubuchon	19 octobre	
L 4651	Commissaire de la Marine au Havre	20 octobre	
L 4652	Ministre de la Marine et des Colonies	22 octobre	
L 4653	Commissaire de la Marine au Havre	22 octobre	
L 4654	P. Gaultier	23 octobre	

L 4655	F. Ambroise Le Haiget	24 octobre	
L 4656	Maire de Bréhan-Loudéac	27 octobre	
L 4657	F. Auguste Brault	28 octobre	
L 4658	F. Alexandrin Lissilourd	28 octobre	
L 4659	F. Maximilien Bernard	30 octobre	
L 4660	F. Georges Duclos	31 octobre	
L 4661	M. Postel, député	3 novembre	303
L 4662	Préfet Maritime de Brest	4 novembre	
L 4663	F. Edmond-Marie Bouroullec	6 novembre	
L 4664	F. Charles Labousse	8 novembre	
L 4665	F. Alméride-Marie Aucher	10 novembre	
L 4666	F. Etienne-Marie Malenfant	12 novembre	
L 4667	F. Sirice Blanchard	13 novembre	
L 4668	F. Charles Labousse	19 novembre	
L 4669	Mme Guiot, née Le Loutre	20 novembre	
L 4670	Ministre de la Marine et des Colonies	27 novembre	
L 4671	F. Henri-Marie Martial	27 novembre	
L 4672	Ministre de la Marine et des Colonies	30 novembre	
D 548	Questions à Mgr Parisis	fin novembre	
D 549	Mgr Parisis à M. de la Mennais	2 décembre	312
L 4673	F. Lucien Deniau	4 décembre	
L 4674	F. Alfred-Marie Laborie	4 décembre	
L 4675	Recteur de Plouhinec	5 décembre	
D 550	Propositions de M. du Clésieux	9 décembre	
L 4676	M. Chavin de Malan	11 décembre	
L 4677	Curé de Kermaria-Sulard	19 décembre	
L 4678	Recteur de l'Académie à Vannes	23 décembre	
L 4679	F. Thélo-Marie Le Du	26 décembre	
L 4680	F. Audry-Marie Richard	27 décembre	
L 4681	Maire de Loyat	28 décembre	
L 4682	Un ami	(sans date)	

## 1851

L 4683	M. Huguet, libraire	5 janvier	319
L 4684	Recteur de l'Académie du Morbihan	6 janvier	
L 4685	Maire de Pléchâtel	8 janvier	
L 4686	Mlle de Cornulier-Lucinière	9 janvier	
L 4687	Mgr Rousselet, Evêque de Séez	10 janvier	
L 4688	F. Charles Labousse	12 janvier	
D 551	Recteur d'Ac. C-d-N. à M. de la M.	12 janvier	
L 4689	M. Geslin de Bourgogne	13 janvier	
L 4690	Ange Blaize	14 janvier	
L 4691	Présentation au Cons. Mun. de Caden	15 janvier	
L 4692	Ministre de la Marine et des Colonies	16 janvier	
L 4693	Recteur de l'Académie du Morbihan	17 janvier	
L 4694	M. Malleval	17 janvier	
D 552	M. Berson, avocat, à M. de la Mennais	12 janvier	
L 4695	M. Berson, avocat à Saint-Malo	19 janvier	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4696	F. Charles Borromée Le Roy	21 janvier	
L 4697	F. Cyprien Chevreau	21 janvier	
L 4698	M. Huguet, libraire	23 janvier	
L 4699	F. Alfred-Marie Laborie	30 janvier	
L 4700	F. Alexandrin Lissilourd	30 janvier	
L 4701	Chanoine Dubois à Nantes	30 janvier	
L 4702	Evêque de Quimper	2 février	330
L 4703	Conseil Municipal de Campénéac	3 février	
L 4704	M. Mallevall	10 février	
L 4705	Recteur de l'Académie du Morbihan	11 février	
L 4706	F. Alfred-Marie Laborie	11 février	
L 4707	F. Adolphe Le Barbier	11 février	
L 4708	Sœur Collemache	11 février	
L 4709	Ministre de la Marine et des Colonies	17 février	
L 4710	M. Mallevall	20 février	
L 4711	Archevêque d'Auch	21 février	
L 4712	Recteur de l'Académie du Morbihan	22 février	
L 4713	F. Didier Duhirel	23 février	
L 4714	F. Jean-Louis de Gonz. Dubourdieu	23 février	
L 4715	Abbé Mathurin Houët	24 février	
L 4716	Abbé Ruault	3 mars	337
L 4717	Archevêque d'Auch	4 mars	
L 4718	Mme Augustine de Kerganguy	4 mars	
L 4719	Recteur de l'Académie des C-d-N	9 mars	
L 4720	F. Cyprien Chevreau	12 mars	
L 4721	F. Laurent Haudry	12 mars	
L 4722	Conseil municipal de Caden	15 mars	
L 4723	Archevêque d'Auch	20 mars	
L 4724	F. Alexandrin Lissilourd	21 mars	
L 4725	F. Edme Robert	30 mars	
L 4726	F. Sylvain Le Roux	8 avril	343
L 4727	Mère Jeanne de Kertanguy	10 avril	
L 4628	Abbé Mendec, vicaire à Plouvorn	10 avril	
L 4729	F. Alfred-Marie Laborie	12 avril	
L 4730	à Y...	13 avril	
L 4731	Un frère	14 avril	
L 4732	F. Charles Labousse	15 avril	
L 4733	F. Stanislas Cochet	25 avril	
L 4734	M. Huguet, libraire	26 avril	
L 4735	M. Gallais, aumônier	26 avril	
L 4736	F. Charles Labousse	30 avril	
L 4737	Ange Blaize	2 mai	348
L 4738	Archevêque d'Auch	3 mai	
L 4739	Ministre de la Marine et des Colonies	4 mai	
L 4740	Ministre de la Marine et des Colonies	4 mai	
L 4741	Archevêque d'Auch	5 mai	
L 4742	Recteur de l'Académie des C.-du-N.	6 mai	
L 4743	F. Porphyre-Marie Person	8 mai	
L 4744	F. Charles Labousse	11 mai	
L 4745	F. Edouard Bahier	15 mai	

TABLE

L 4746	F. Elisée Dupas	15 mai	
L 4747	Recteur de l'Académie des C.-du-N.	18 mai	
L 4748	Archevêque d'Auch	19 mai	
L 4749	Recteur de l'Académie des C.-du-N.	19 mai	
L 4750	F. Charles Labousse	19 mai	
L 4751	F. Isaïe-Marie Hervé	20 mai	
D 553	M. Ducros à M. de la Mennais	21 mai	
L 4752	Comtesse de Keruzoret	25 mai	
L 4753	Mgr. Parisis, Evêque de Langres	fin mai	
D 554	Mgr. Parisis à M. de la Mennais	(s. d.) mai	
L 4754	F. Adolphe Le Barbier	30 mai	
L 4755	Abbé Duguey	30 mai	
L 4756	Sr. St-François de Sales	31 mai	
L 4757	Mlle de Cornulier-Lucinière	31 mai	
D 555	Notes sur un projet de traité	? mai	
L 4758	Recteur de l'Académie d'Ille-et-Vil.	3 juin	362
D 556	Attestation de M. de la Mennais	3 juin	
L 4759	F. Anaclet Maubuchon	6 juin	
L 4760	F. Ambroise Le Haiget	17 juin	
L 4761	F. Eustache Grignard	20 juin	
L 4762	F. Charles Borromée Le Roy	20 juin	
L 4763	F. Lucien Deniau	20 juin	
L 4764	F. Urbain Clérice	23 juin	
L 4765	Curé de St-Gildas-des-Bois	23 juin	
L 4766	F. Marc Roncin	24 juin	
L 4767	F. Cyprien Chevreau	24 juin	
D 557	Recueil à l'usage des Frères	24 juin	
L 4768	Abbé Ruault	4 juillet	371
L 4769	F. Maximilien Bernard	6 juillet	
L 4770	Abbé Duguey	14 juillet	
L 4771	F. Adolphe Le Barbier	16 juillet	
L 4772	F. Paul Lagarde (d'Auch)	20 juillet	
L 4773	F. Maximilien Bernard	22 juillet	
L 4774	Autorisation au f. Fabien Martel	25 juillet	
L 4775	Un frère du Midi	29 juillet	
L 4776	F. Alexandrin Lissilourd	30 juillet	
L 4777	Abbé Moy, Curé de Paimpol	12 août	375
L 4778	M. Bernard, Rect. de St-Jouan-des G.	19 août	
L 4779	Comtesse de Keruzoret	24 août	
L 4780	Sr. Ste-Mélanie	26 août	
L 4781	Abbé Moy, Curé de Paimpol	29 août	
D 558	Ministre de la Justice à M. de la M.	29 août	
L 4782	Abbé Lamy	6 septembre	378
L 4783	Ministre de la Marine et des Colonies	15 septembre	
L 4784	F. Laurent Haudry	18 septembre	
L 4785	F. Alexandrin Lissilourd	19 septembre	
L 4786	F. Maximilien Bernard	20 septembre	
D 559	Obédience : F. Arétas-Marie Le Bail	21 septembre	
L 4787	Archevêque d'Auch	22 septembre	
L 4788	F. Alexandrin Lissilourd	28 septembre	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4789	Mgr Rousselet, Evêque de Séez	6 octobre	382
L 4790	F. Auguste Eveno	8 octobre	
L 4791	Ministre de la Marine et des Colonies	10 octobre	
L 4792	F. Alfred-Marie Laborie	10 octobre	
L 4793	F. Yves Erhel	12 octobre	
L 4794	F. Henri-Marie Martial	12 octobre	
L 4795	F. Dogmaël Rouault	12 octobre	
L 4796	M. Théodore Sébert	30 octobre	
L 4797	F. Henri-Marie Martial	2 novembre	385
L 4798	F. Adolphe Le Barbier	3 novembre	
L 4799	Ministre de la Marine et des Colonies	6 novembre	
L 4800	F. Alfred-Marie Laborie	10 novembre	
L 4801	Evêque de Nantes	11 novembre	
L 4802	Ministre de la Marine et des Colonies	11 novembre	
L 4803	M. Guillouzo, Curé de Languidic	16 novembre	
L 4804	Abbé Mathurin Houët	17 novembre	
L 4805	Ministre de la Marine et des Colonies	20 novembre	
L 4806	Ange Blaize	24 novembre	
L 4807	F. Liguori-Marie Langlumé	24 novembre	
L 4808	F. Eric-Marie Poulouin	24 novembre	
L 4809	F. Etienne-Marie Malenfant	25 novembre	
L 4810	F. Elzéar-Marie Le Rouge	25 novembre	
L 4811	F. Eustache Grignard	26 novembre	
L 4812	F. Charles Borromée Le Roy	2 décembre	393
L 4813	Préfet d'Ille-et-Vilaine	4 décembre	
L 4814	Préfet du Morbihan	4 décembre	
L 4815	Abbé Mathurin Houët	4 décembre	
L 4816	F. Lucien Deniau	5 décembre	
L 4817	Ange Blaize	21 décembre	
L 4818	F. Cyprien Chevreau	23 décembre	
L 4819	Jean-Marie Chevrel	26 décembre	
L 4820	F. Abel Lucas	28 décembre	

**1852**

L 4821	F. Victrice Kerneff	5 janvier	399
L 4822	Mlle de Cornulier-Lucinière	5 janvier	
L 4823	Abbé Duguey	6 janvier	
L 4824	Préfet de la Loire-Inférieure	9 janvier	
D 560	Tableau des écoles comm. en L.I.	9 janvier	
L 4825	F. Charles Borromée Le Roy	11 janvier	
L 4826	F. Mathias Augrée	15 janvier	
L 4827	F. Nicandre Chailles	16 janvier	
L 4828	F. Anaclet Maubuchon	16 janvier	
L 4829	Abbé Duguey	19 janvier	
L 4830	F. Louis-Joseph Bodo	22 janvier	
L 4831	F. Laurent Haudry	24 janvier	
L 4832	Sr. St-François Xavier	25 janvier	
L 4833	Archevêque d'Auch	26 janvier	
L 4834	F. Anaclet Maubuchon	28 janvier	

TABLE

L 4835	F. Briac-Marie Cobigo	28 janvier	
L 4836	F. Anaclet Maubuchon	31 janvier	
L 4837	F. Cyprien Chevreau	1 <sup>er</sup> février	408
L 4838	F. Abel Lucas	3 février	
L 4839	Sr. St-François de Sales	3 février	
L 4840	F. Edmond-Marie Bouroullec	4 février	
L 4841	Abbé Foucault	7 février	
L 4842	Abbé Mathurin Houët	7 février	
L 4843	F. Odile-Marie Guesdon	9 février	
L 4844	F. Alexandrin Lissilourd	9 février	
L 4845	Abbé Langrez	13 février	
L 4846	Un curé	17 février	
L 4847	Un frère	18 février	
L 4848	F. Abel Lucas	19 février	
L 4849	Abbé Foucault	19 février	
L 4850	F. Cyprien Chevreau	21 février	
L 4851	F. Lucien Deniau	22 février	
L 4852	F. Arétas-Marie Le Bail	23 février	
L 4853	F. Cyprien Chevreau	23 février	
L 4854	F. Samuel-Marie Jouan	25 février	
L 4855	F. Paul-Marie Hervé	26 février	
L 4856	Abbé Doucet	29 février	
L 4857	F. Anaclet Maubuchon	1 <sup>er</sup> mars	417
L 4858	F. Adélphe Ropers	7 mars	
L 4859	F. Estève-Marie Pichot	9 mars	
L 4860	Mgr Jaquemet, Evêque de Nantes	15 mars	
L 4861	F. Charles Borromée Le Roy	17 mars	
L 4862	M. Huguet, libraire	17 mars	
L 4863	Recteur de l'Acad. des Côtes-du-N.	18 mars	
L 4864	F. Gérard Le Texier	18 mars	
L 4865	Abbé Foucault	18 mars	
L 4866	F. Méлите Touplain	20 mars	
L 4867	M. Gallais, Recteur de Langueux.	21 mars	
L 4868	F. Paul Lagarde (d'Auch)	22 mars	
L 4869	F. Mathias Augrée	25 mars	
L 4870	F. Alexandrin Lissilourd	27 mars	
L 4871	Recteur de l'Acad. des Côtes-du-N.	27 mars	
L 4872	Recteur de l'Acad. des Côtes-du-N.	29 mars	
L 4873	F. Anaclet Maubuchon	29 mars	
L 4874	M. Huguet, libraire	29 mars	
L 4875	F. Abel Lucas	30 mars	
L 4876	F. Abel Lucas	4 avril	427
L 4877	F. Anaclet Maubuchon	4 avril	
L 4878	Evêque de Nantes	5 avril	
L 4879	Ministre de la Marine et des Colonies	5 avril	
L 4880	M. Hyacinthe Blaize	10 avril	
L 4881	F. Philémon Morvan	15 avril	
L 4882	F. Ambroise Le Haiget	15 avril	
L 4883	F. Anaclet Maubuchon	17 avril	
L 4884	Ministre de la Marine et des Colonies	18 avril	

*CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

L 4885	F. Athénodore Elien	18 avril	
L 4886	Curé de Marsac-sur-Don	23 avril	
L 4887	Abbé Richard, Vic. gén. de Nantes	24 avril	
L 4888	Archevêque d'Auch	26 avril	
L 4889	F. Liguori-Marie Langlumé	30 avril	
L 4890	F. Etienne-Marie Malenfant	30 avril	
D 561	Déclaration	1 <sup>er</sup> mai	436
L 4891	F. Jérôme Haimon	4 mai	
L 4892	F. Ephrem Jégorel	4 mai	
L 4893	F. Jérôme Haimon	4 mai	
L 4894	M. Huguet, libraire	4 mai	
L 4895	F. Anaclet Maubuchon	10 mai	
L 4896	F. Abel Lucas	10 mai	
L 4897	F. Laurent Haudry	10 mai	
L 4898	Mme Vve de Kertanguy	10 mai	
L 4899	Un Recteur	14 mai	
L 4900	F. Adolphe Le Barbier	16 mai	
L 4901	Abbé Mathurin Houët	18 mai	
L 4902	Abbé Foucault	22 mai	
L 4903	F. Lucien Deniau	23 mai	
L 4904	F. Polycarpe Ollivier	23 mai	
L 4905	F. Eustache Grignard	23 mai	
L 4906	Abbé Richard, Vic Gén à Nantes	26 mai	
L 4907	F. Anaclet Maubuchon	31 mai	
L 4908	Recteur de l'Acad. d'Ille-et-Vilaine	2 juin	444
L 4909	Ministre de la Marine et des Colonies	4 juin	
L 4910	F. Alfred-Marie Laborie	6 juin	
L 4911	Abbé Ruault	6 juin	
L 4912	F. Hilarion Braindejonc	8 juin	
L 4913	F. Just-Marie Restif	9 juin	
L 4914	Abbé Richard, Vic. Gén. à Nantes	13 juin	
D 562	Conv. Mgr Jaquemet – M. de la M.	16 juin	
L 4915	Abbé Richard, Vic. Gén. à Nantes	21 juin	
L 4916	Ministre de la Marine et des Colonies	22 juin	
L 4917	F. Cyprien Chevreau	23 juin	
L 4918	Archevêque d'Auch	28 juin	
L 4919	F. Anaclet Maubuchon	29 juin	
L 4920	Abbé Ruault	3 juillet	452
L 4921	Abbé Ruault	6 juillet	
L 4922	F. Ambroise Le Haiget	6 juillet	
L 4923	Abbé Ruault	7 juillet	
L 4924	F. Anaclet Maubuchon	11 juillet	
L 4925	Abbé Richard, Vic. Gén. à Nantes	18 juillet	
L 4926	Abbé Maupoint à Rennes	19 juillet	
L 4927	F. Maximilien Bernard	24 juillet	
L 4928	F. Maximilien Bernard	31 juillet	
L 4929	Ministre de la Marine et des Colonies	31 juillet	
L 4930	Archevêque d'Auch	1 <sup>er</sup> août	457
L 4931	F. Mériadec Nabusset	24 août	
L 4932	Recteur de l'Académie de ...	5 septembre	

TABLE

L 4933	F. Cyprien Chevreau	7 septembre	
L 4934	Abbé Maupoint, Vic. Gén., Rennes	9 septembre	
L 4935	F. Laurent Haudry	10 septembre	
L 4936	F. Thraséas Michel	10 septembre	
L 4937	Un frère	11 septembre	
L 4938	Archevêque d'Auch	13 septembre	
L 4939	Recteur de l'Académie du Morbihan	14 septembre	
L 4940	Abbé Richard, Vic. Gén. à Nantes	17 septembre	
L 4941	F. Thadée Parthenay	19 septembre	
L 4942	Abbé Foucault	23 septembre	
D 563	Attestation	27 septembre	
L 4943	Ministre de la Marine et des Colonies	28 septembre	
D 564	Traité pour St-Thégonnec	28 septembre	
L 4944	Recteur de l'Académie du Finistère	1 <sup>er</sup> octobre	468
L 4945	Abbé Mathurin Houët	6 octobre	
L 4946	M. Mouton à Saint-Servan	8 octobre	
L 4947	Abbé Glenie	12 octobre	
L 4948	Frère Isaïe-Marie Hervé à Plouvorn	13 octobre	
L 4949	Abbé Richard, Vic. Gén. à Nantes	15 octobre	
D 565	Traité de fondation (Ducey)	15 octobre	
L 4950	Mme Vve Augustine de Kertanguy	17 octobre	
L 4951	Abbé Foucault	18 octobre	
L 4952	Commissaire de la Marine à Nantes	18 octobre	
L 4953	Maire de St-Thégonnec	19 octobre	
L 4954	Curé de Saint-Segal	20 octobre	
L 4955	Commissaire de la Marine au Havre	21 octobre	
L 4956	M. Nicolas, Recteur de Trévélec	22 octobre	
L 4957	F. Paul Lagarde (d'Auch)	26 octobre	
L 4958	Commissaire de la Marine au Havre	29 octobre	
L 4959	Recteur de l'Académie du Morbihan	(s. d.) octobre	
L 4960	Recteur de l'Académie des C.-du-N.	3 novembre	477
L 4961	M. de Murat	4 novembre	
L 4962	Commissaire de la Marine à Nantes	4 novembre	
L 4963	Ministre de la Marine et des Colonies	6 novembre	
L 4964	Un frère	8 novembre	
D 566	Min. de l'I. P. & Cultes à M. de la M.	10 novembre	
L 4965	F. Eustache Grignard	11 novembre	
L 4966	F. Abel Lucas	13 novembre	
L 4967	Abbé Richard, Vic. Gén. à Nantes	14 novembre	
L 4968	F. Edmond-Marie Bouroullec	15 novembre	
L 4969	F. Nicandre Chailles	15 novembre	
L 4970	F. Laurent Haudry	16 novembre	
L 4971	F. Yves Erhel	24 novembre	
L 4972	Recteur de l'Acad. des Côtes-du-N.	29 novembre	
L 4973	Curé de Bourbriac	29 novembre	
L 4974	F. Elzéar-Marie Le Rouge	30 novembre	
L 4975	Archevêque d'Auch	1 <sup>er</sup> décembre	484
L 4976	Recteur de l'Académie du Morbihan	1 <sup>er</sup> décembre	
L 4977	Préfet de la Manche	2 décembre	
L 4978	F. Charles Borromée Le Roy	4 décembre	

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

L 4979	Evêque de Rennes	5 décembre
L 4980	F. Athénodore Elien	5 décembre
L 4981	F. Laurent Haudry	9 décembre
L 4982	Ministre de la Marine et des Colonies	13 décembre
L 4983	Evêque de Rennes	16 décembre
L 4984	Recteur de l'Acad. des Côtes-du-N.	16 décembre
L 4985	Abbé Combes, Vic. Gén. à Rennes	17 décembre
L 4986	Supérieur des Frères des Ec. Chrét.	17 décembre
L 4987	F. Adolphe Le Barbier	20 décembre
L 4988	Ministre de la Marine et des Colonies	21 décembre
L 4989	F. Cosme-André Gilles	21 décembre
L 4990	Recteur de l'Acad. des Côtes-du-N.	22 décembre
L 4991	Abbé Mathurin Houët	22 décembre
L 4992	F. Gérard Le Texier	26 décembre
L 4993	F. Edmond-Marie Bouroullec	26 décembre
L 4994	Ministre de la Marine et des Colonies	27 décembre
L 4995	F. Ambroise-Marie Kerdavid	28 décembre
L 4996	F. Gonzalve Le Déroff	28 décembre
L 4997	Archevêque d'Auch	29 décembre
L 4998	F. Adolphe Le Barbier	29 décembre
L 4999	Recteur de l'Académie du Morbihan	30 décembre
L 5000	M. Huguët, libraire	30 décembre
L 5001	Circulaire aux frères des Antilles	(sans date)
L 5002	Pierre C...	(sans date)
L 5003	Abbé Duguey	(sans date)

### APPENDICE

A 121	Félicité à Jean	1 <sup>er</sup> février	1848	499
A 122	Note de Victor Schoelcher	20 mars	1848	
A 123	J. Doucet à M. de la Mennais	24 mars	1848	
A 124	Ministre de la Marine à M. de la Mennais	27 mai	1848	
A 125	Abbé Blanc à M. de la Mennais	21 juin	1848	
A 126	Abbé Mermet à M. de la Mennais	(s.d.) juillet	1848	
A 127	Ministre de la Marine au Comm. Général	29 juillet	1848	
A 128	F. Ambroise à M. de la Mennais (extraits	mai- sept.	1848	
A 129	Ange Blaize fils à J.-M. de la Mennais	27 septembre	1848	
A 130	Abbé Blanc à M. de la Mennais	16 octobre	1848	
A 131	Ange Blaize fils à J.-M. de la Mennais	8 novembre	1848	
A 132	M. Du Clésieux à M. de la Mennais	13 novembre	1848	
A 133	Abbé Blanc à M. de la Mennais	11 décembre	1848	
A 134	Abbé Mermet à M. de la Mennais	(sans date) fin	1848	
A 135	M. de Falloux à M. de la Mennais	22 janvier	1849	512
A 136	Félicité à Jean	1 <sup>er</sup> mars	1849	
A 137	Abbé Mermet à M. de la Mennais	3 mars	1849	
A 138	M. de Kergorlay à M. de la Mennais	16 avril	1849	
A 139	Sup. de la Guadeloupe au Dr. des Ecoles	21 avril	1849	
A 140	Arrêté fixant l'âge des enfants (Antilles)	5 mai	1849	
A 141	M. du Clésieux à M. de la Mennais	11 juin	1849	

A 142	Abbé Blanc à M. de la Mennais	24 juin	1849	
A 143	Ministre de la Marine à M. de la Mennais	8 août	1849	
A 144	J. Doucet à M. de la Mennais	8 août	1849	
A 145	M. L. Louvel à M. de la Mennais	15 août	1849	
A 146	Abbé Blanc à M. de la Mennais	20 août	1849	
A 147	Mgr Parisis à M. de la Mennais	29 août	1849	
A 148	M. Caron, curé, à M. de la Mennais	8 septembre	1849	
A 149	Abbé Genthon à M. de la Mennais	10 septembre	1849	
A 150	J. Doucet à M. de la Mennais	6 octobre	1849	
A 151	Abbé Mermet à M. de la Mennais	2 novembre	1849	
A 152	M. du Clésieux à M. de la Mennais	21 novembre	1849	
A 153	Abbé Blanc à M. de la Mennais	4 janvier	1850	526
A 154	Curé de St. Thégonnec à M. de la Mennais	16 mars	1850	
A 155	J. Doucet à M. de la Mennais	23 mai	1850	
A 156	Abbé Blanc à M. de la Mennais	22 juin	1850	
A 157	P. Libermann à M. de la Mennais	26 août	1850	
A 158	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	13 septembre	1850	
A 159	Abbé J. Doucet à M. de la Mennais	19 septembre	1850	
A 160	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	7 octobre	1850	
A 161	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	31 octobre	1850	
A 162	Recteur d'Ac. Mhan à M. de la Mennais	3 novembre	1850	
A 163	Min. de la Mar. aux Gouv. des Antilles	9 novembre	1850	
A 164	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	15 décembre	1850	
A 165	M. Postel, député à M. de la Mennais	20 décembre	1850	
A 166	Maire de Plouhinec à M. de la Mennais	22 décembre	1850	
A 167	Ministre de la Marine à M. de la Mennais	8 janvier	1851	541
A 168	Abbé Blanc à M. de la Mennais	20 janvier	1851	
A 169	Geslin de Bourgogne à M. de la Mennais	27 janvier	1851	
A 170	Recteur d'Ac. Mhan à M. de la Mennais	4 février	1851	
A 171	Abbé J. Doucet à M. de la Mennais	4 février	1851	
A 172	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	5 mars	1851	
A 173	Recteur d'Ac. Mhan à M. de la Mennais	25 mars	1851	
A 174	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	23 avril	1851	
A 175	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	19 mai	1851	
A 176	M. du Clésieux à M. de la Mennais	2 juillet	1851	
A 177	Abbé Mermet à M. de la Mennais	19 juillet	1851	
A 178	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	1 <sup>er</sup> août	1851	
A 179	Abbé J. Doucet à M. de la Mennais	12 août	1851	
A 180	Abbé Mermet à M. de la Mennais	(s.d.) automne	1851	
A 181	Evêque de Nantes à M. de la Mennais	8 novembre	1851	
A 182	Evêque de Nantes à M. de la Mennais	23 décembre	1851	
A 183	Jean-Marie Chevrel à M. de la Mennais	25 décembre	1851	
A 184	Abbé Blanc à M. de la Mennais	31 décembre	1851	
A 185	Rect. d'Ac. C. du N. à M. de la Mennais	5 janvier	1852	557
A 186	Abbé J. Doucet à M. de la Mennais	20 février	1852	
A 187	F. Cyprien Chevreau à M. de la Mennais	26 février	1852	
A 188	Abbé Blanc à M. de la Mennais	1 <sup>er</sup> mars	1852	
A 189	Evêque de Nantes à M. de la Mennais	7 mars	1852	
A 190	Abbé Mermet à M. de la Mennais	9 mars	1852	
A 191	Recteur de Langueux à M. de la Mennais	11 mars	1852	

## *CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

A 192	Abbé de Léséleuc à M. de la Mennais	19 mars	1852
A 193	Evêque de Nantes à M. de la Mennais	2 avril	1852
A 194	Recteur d'Ac. I & V. à M. de la Mennais	3 juin	1852
A 195	Abbé Mermet à M. de la Mennais	11 juillet	1852.
A 196	M. Mouton au Cons. Acad. d'Ille-et-Vil.	17 juillet	1852
A 197	F. Julien Kerdavid à M. de la Mennais	17 juillet	1852
A 198	M. Combes, V. G., à M. de la Mennais	21 juillet	1852
A 199	Abbé J. Doucet à M. de la Mennais	2 août	1852
A 200	Abbé Blanc à M. de la Mennais	17 octobre	1852
A 201	Geslin de Bourgogne à M. de la Mennais	12 décembre	1852

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	7
Principales abréviations .....	9
1848 .....	11
1849 .....	127
1850 .....	227
1851 .....	319
1852 .....	399
Appendice.....	499
Index des noms cités.....	575
Index des correspondants .....	581
Table des lettres et documents.....	585